

ΚΕΝΤΡΟΝ ΕΛΛΗΝΙΚΗΣ ΚΑΙ ΡΩΜΑΪΚΗΣ ΑΡΧΑΙΟΤΗΤΟΣ
ΕΘΝΙΚΟΝ ΙΔΡΥΜΑ ΕΡΕΥΝΩΝ

CENTRE DE RECHERCHES DE L'ANTIQUITE GRECQUE ET ROMAINE
FONDATION NATIONALE HELLENIQUE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ

51

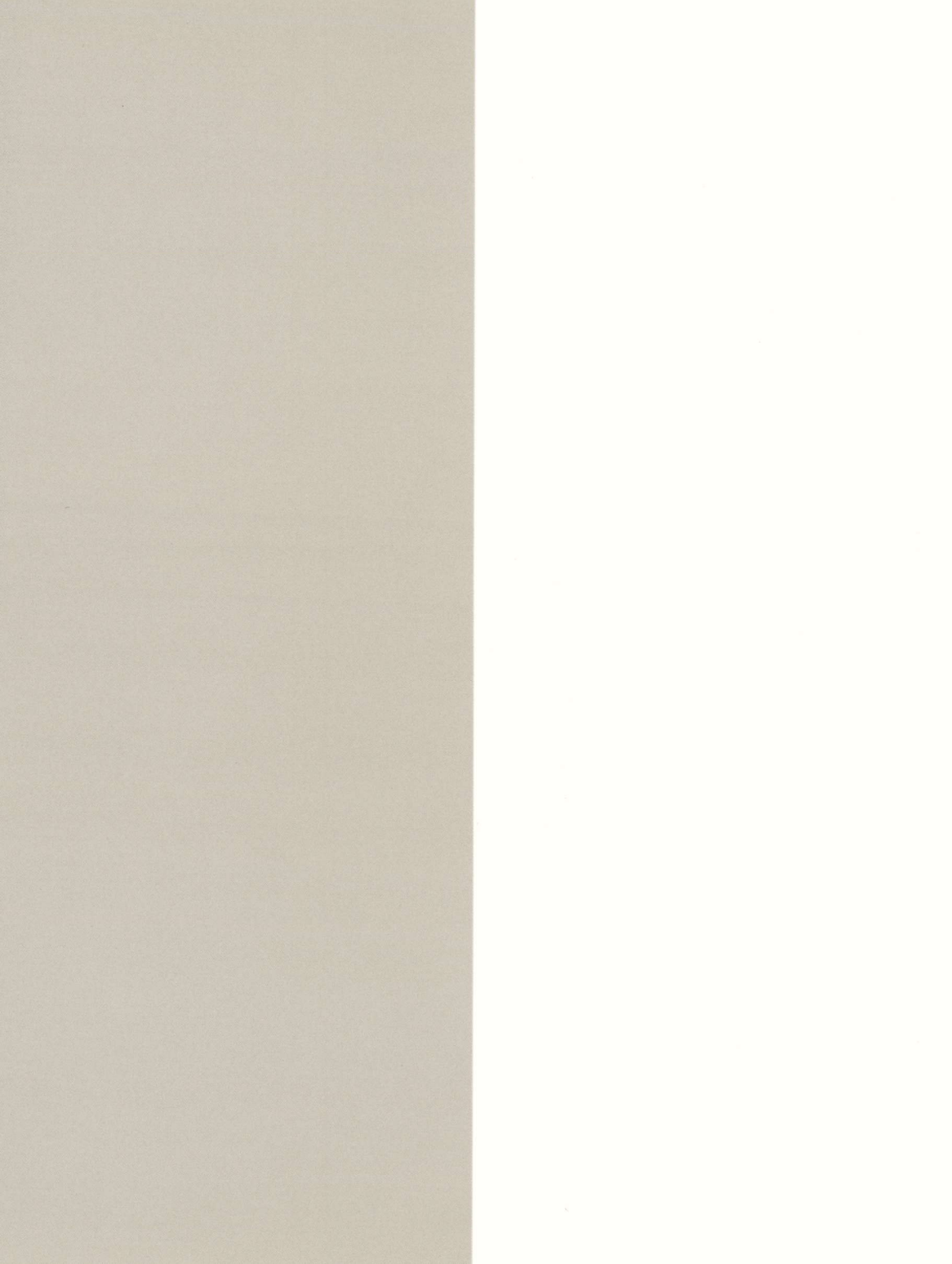
KATERINA CHRYSANTHAKI - NAGLE

L'HISTOIRE MONETAIRE D'ABDERE EN THRACE (VI^e s. av. J.-C. – II^e s. ap. J.-C.)



ATHENES 2007

DIFFUSION DE BOCCARD - 11, RUE DE MEDICIS, 75006 PARIS



Η έκδοση αυτή χρηματοδοτήθηκε από το έργο με τίτλο – «Μελέτη και διάχυση τεκμηριωτικών δεδομένων της ιστορίας του Ελληνισμού κατά την Αρχαιότητα» του μέτρου 3.3 του Επιχειρησιακού Προγράμματος «Ανταγωνιστικότητα» – ΕΠΑΝ, πράξη «Αριστεία σε Ερευνητικά Ινστιτούτα» Γ.Γ.Ε.Τ. (2ος Κύκλος).

Το Ευρωπαϊκό Ταμείο Περιφερειακής Ανάπτυξης συμμετέχει 75% στις δαπάνες υλοποίησης του ανωτέρω έργου.

ISBN 978-960-7905-37-6

© Κέντρον Ἑλληνικῆς καὶ Ρωμαϊκῆς Ἀρχαιότητος
τοῦ Ἐθνικοῦ Ἰδρύματος Ἑρευνῶν
Βασιλέως Κωνσταντίνου 48 -11635 Ἀθήνα -τηλ. 210 72 73 673

Ἐκτύπωση: Γραφικὲς Τέχνες «Γ. Ἀργυρόπουλος Ε.Π.Ε.»

Κ. Παλαμᾶ 13, Καματερό -Ἀθήνα
τηλ. 210 23 12 317 –Fax: 210 23 13 742

Ἐπιμέλεια ἔξωφύλλου: Εἰρήνη Καλογρίδου

KATERINA CHRYSSANTHAKI - NAGLE

L'HISTOIRE MONETAIRE D'ABDERE EN THRACE
(VI^e s. avant J.-C. – II^e s. après J.-C.)

CENTRE DE RECHERCHES DE L'ANTIQUITE GRECQUE ET ROMAINE
FONDATION NATIONALE HELLENIQUE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ 51

DIFFUSION DE BOCCARD – 11, RUE DE MEDICIS, 75006 PARIS

KATERINA CHRYSSANTHAKI - NAGLE

L'HISTOIRE MONETAIRE D'ABDERE EN THRACE
(VI^e s. avant J.-C. – II^e s. après J.-C.)

ATHENES 2007

A mes parents

AVANT - PROPOS

A peu d'exceptions près, qui concernent surtout les grandes puissances hégémoniques de l'Antiquité, seuls quelques paragraphes des auteurs anciens, historiens, géographes, poètes, lexicographes, se rapportent à l'histoire de la plupart des cités helléniques. La recherche scientifique essaye de compenser la pénurie des sources littéraires à l'aide de la recherche archéologique, qui met au jour par des fouilles systématiques les vestiges matériels variés de l'activité humaine du passé. Parmi ces trouvailles, les inscriptions et les monnaies représentent des sources écrites primaires d'une importance primordiale, en tant que témoignages authentiques, objectifs et directs de divers aspects, pour la plupart inconnus, de la vie publique aussi bien que privée de l'Antiquité.

Dans le cas d'Abdère, les antiquités recueillies depuis la fin du XIXe s., mais, surtout, les découvertes des fouilles effectuées pendant plusieurs décennies sur le site de la cité antique et de ses nécropoles par trois générations d'archéologues des Ephories des Antiquités Préhistoriques et Classiques de la Macédoine orientale et de la Thrace, constituent déjà des ensembles importants et surtout susceptibles d'alimenter des recherches historiques systématiques.

Une première tentative a vu le jour en 2005, avec la publication de l'ensemble des données littéraires et des découvertes épigraphiques qui se rapportent à Abdère. Dans le corpus des Inscriptions de la Thrace égéenne (IThrAeg), issu de la collaboration entre une équipe de chercheurs du Centre de l'Antiquité grecque et romaine (K.E.R.A.) de la Fondation Nationale Hellénique de la Recherche Scientifique et des archéologues de la XIXe Ephorie d'Antiquités Préhistoriques et Classiques de Komotini, l'ensemble des 82 inscriptions provenant d'Abdère et de son territoire fut publié et exploité dans le but d'une meilleure compréhension de l'histoire de cette cité.

Pendant cette même période, à Paris, Katérina Chryssanthaki entreprenait, de façon indépendante mais sous un angle analogue, l'étude des trouvailles monétaires des fouilles d'Abdère. Fruit de ce labeur, L'histoire monétaire d'Abdère en Thrace (VI^e s. avant - II^e s. après J.-C.) est l'élaboration de sa thèse doctorale, soutenue à l'Université Paris IV (Sorbonne), sous la direction du Professeur Olivier Picard, éminent numismate et grand ami de la Grèce.

Par sa qualité exceptionnelle, la haute date de ses premières émissions, sa continuité multiséculaire et l'étendue de sa circulation, surtout pendant la période archaïque, le monnayage d'Abdère occupe une place importante dans l'histoire de la numismatique antique. L'étude de Katérina Chryssanthaki ne se limite pas à l'examen exhaustif et la présentation systématique dans des catalogues détaillés des monnaies abdéritaines, ni à la révision méthodique et critique de thèses scientifiques exposées dans la bibliographie spécialisée. Elle propose en outre une synthèse de l'histoire monétaire, voire économique, d'Abdère, depuis la fondation de la première colonie des Clazoméniens et jusqu'à la dernière émission de monnaies « provinciales » sous l'Empire.

La publication de ces deux ensembles, des inscriptions et des monnaies d'Abdère, revêt un intérêt particulier du fait que les travaux parallèles de l'équipe du K.E.R.A. et de Katérina Chryssanthaki

finirent tout naturellement par se rencontrer et se croiser : ainsi, grâce à la coopération de longue date entre notre Centre et l'UMR 7041-Archéologies et Sciences de l'Antiquité (CNRS, Université Paris I, Université Paris X, Ministère de la Culture-Maison René Ginouvès,) l'équipe du K.E.R.A. disposait dès 2001 du manuscrit de la thèse de Katérina Chryssanthaki; elle, de son côté, a pu se servir du corpus des inscriptions, du moins pendant la dernière phase de la préparation du présent volume.

Le croisement de ces travaux explique et justifie la décision du K.E.R.A. d'inclure dans la série de ses publications l'œuvre de Katérina Chryssanthaki, qui, en exploitant les fruits de longues années de recherches archéologiques, vient illustrer certains aspects importants de l'histoire économique et enrichir considérablement la recherche de l'histoire de la Thrace, un des domaines scientifiques auxquels sont voués les travaux du Programme de la Grèce du Nord du K.E.R.A.

M. B. Hatzopoulos

Directeur, Centre de l'Antiquité grecque et romaine (K.E.R.A.)

Fondation Nationale Hellénique de la Recherche Scientifique

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements s'adressent à mon directeur de recherches, Olivier Picard. Il m'a initiée au monde de la numismatique grecque, a dirigé et suivi étape par étape la réalisation de ce travail. Je lui suis reconnaissante de son soutien scientifique et de sa patience, des critiques constructives et des longues discussions que nous avons eues autour de l'histoire d'Abdère, aussi bien à Paris qu'à Thasos, et le remercie de m'avoir donné l'opportunité d'étudier les monnaies d'Abdère retrouvées lors des fouilles de l'Ecole Française d'Athènes à Thasos.

Toute ma gratitude va également à Georges Le Rider pour ses précieux conseils. Je le remercie de m'avoir si chaleureusement accueillie à ses cours à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes et au Collège de France. Ma reconnaissance s'adresse aussi à Michel Amandry, pour son aide et ses remarques pertinentes sur le monnayage provincial d'Abdère, et pour m'avoir offert des conditions agréables de travail au Cabinet des Médailles. Je le remercie également de son soutien dans l'obtention d'une bourse d'études de la Fondation A. G. Leventis.

Je remercie Louisa D. Loukopoulou d'avoir si aimablement accepté de participer à la soutenance de ma thèse et de m'avoir fait bénéficier de ses très précieux commentaires sur ce travail ; mais aussi, d'avoir accepté, avec Miltiade B. Hatzopoulos, que mon manuscrit soit publié par le Centre de Recherches sur l'Antiquité Grecque et Romaine. Je remercie également Anne-Marie Guimier-Sorbets, Yvette Morizot et Olivier Picard, qui ont eu la gentillesse de relire mon manuscrit.

Mando Oekonomidès, directrice honoraire du Musée numismatique d'Athènes, n'a pas ménagé son soutien scientifique et sa disponibilité, et je lui en reste particulièrement reconnaissante.

Je ne saurais oublier ici le Ministère grec de la Culture, Vassilios Petrakos, président de la Société archéologique d'Athènes, et les directeurs honoraires des Ephories des Antiquités préhistoriques et classiques de Kavala et de Komotini, Chaido Koukouli-Chrysanthaki et Diamantis Triantaphyllos, qui m'ont confié le matériel des fouilles d'Abdère. Et j'associe à ces remerciements l'archéologue responsable du musée d'Abdère et des fouilles menées à Abdère, Dina Kallintzi, qui m'a si chaleureusement accueillie au Musée régional d'Abdère, m'a soutenue, a mis à ma disposition de nouvelles trouvailles monétaires et m'a offert de très bonnes conditions de travail. Je suis reconnaissante au conservateur du Musée archéologique de Kavala, Panagiotis Tzenetakis, qui a pris sur son temps libre pour nettoyer et restaurer les monnaies provenant des anciennes fouilles de D. Lazaridis.

Mes remerciements s'adressent également au directeur honoraire du Musée numismatique d'Athènes, Ioannis Touratsoglou, aux conservateurs du Cabinet des Médailles de Paris, Dominique Gerin, du Cabinet des Médailles de Bruxelles, François de Callataÿ et du musée Ashmolean d'Oxford, Henry Kim, et aux anciens conservateurs de l'American Numismatic Society, Carmen Arnold-Biucchi, du British Museum, Ute Wartenberg, du musée Fitzwilliam de Cambridge, Koray Konuk, de la collection de l'Alpha Bank d'Athènes, Anastasios Tzamalis, du Coin Room de l'université de Harvard, Alice McClanan, et à toutes les institutions numismatiques, pour leur aimable collaboration. Je souhaite également remercier le personnel du Cabinet des Médailles de Paris et de la bibliothèque du Centre G. Glotz.

Je remercie la Fondation des Bourses Nationales de Grèce (I.K.Y.) et la Fondation A. G. Leventis de leur soutien financier.

Alain et Vera Marigo et Laurent Aubry ont réalisé les cartes présentées dans cet ouvrage ; Christina Pavlidou et Virginie Fromageot-Lanièce m'ont aidé avec la numérisation des planches ; Eléni Papaeuthymiou, Séléne Psoma, Eva Apostolou et Marie-Christine Marcellesi m'ont permis de lire leurs manuscrits de thèses, à l'époque non publiées ; Dimitra Tsangari m'a fourni toute la documentation disponible sur Abdère à l'Alpha Bank d'Athènes ; J. W. Müller m'a fait profiter de ses remarques constructives sur le monnayage provincial, et M. Mollat de fructueuses discussions sur les étalons monétaires d'Abdère : qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés.

Je voudrais aussi remercier Eirini Kalogridou qui était toujours une aide précieuse durant les dernières étapes de la publication et qui a pris soin de la couverture du livre.

Enfin, toute ma gratitude va à mes parents, à ma sœur, à ma grand-mère et à Laurent, qui m'ont toujours soutenue et encouragée durant ces longues études.

LISTE DES ABBREVIATIONS

COLLECTIONS NUMISMATIQUES

- Bartlett Wells = R. V. Wing, *The H. Bartlett Wells Collection of Ancient Greek Bronze Coins : Macedonia and Thrace* (A Thesis in the Field of Classical Civilizations ; Harvard University 1994)
- Dewing = L. Mildenberg, S. Hurter, *The Arthur Stone Dewing Collection of Greek Coins* ("Ancient Coins in North American Collections" 6 ; New York 1985)
- Hirsch = P. Naster, *La collection Lucien de Hirsch. Catalogue des monnaies grecques* (Bruxelles 1959)
- Lindgren = H. C. Lindgren, *Ancient Greek Bronze Coins : European Mints from the Lindgren Collection* (La Californie 1989)
- Lyunes = J. Babelon, *Catalogue de la collection de Lyunes : Monnaies grecques, vol. II : Grèce continentale et îles* (Paris 1925)
- Mattingly, *BMCRE I-IV* = H. Mattingly, *Coins of the Roman Empire in the British Museum, vols I-IV* (Londres 1923-1940).
- McClellan II = S. W. Grose, *Fitzwilliam Museum. Catalogue of the McClellan Collection of Greek Coins, vol. II : The Greek Mainland, the Aegean Islands, Crete* (Cambridge 1926)
- Pozzi = S. Boutin, *Catalogue des monnaies grecques antiques de l'ancienne collection Pozzi. Monnaies frappées en Europe* (Maastricht 1979)
- Robertson I = A. S. Robertson, *Roman Imperial Coins in the Hunter Coin Cabinet. I. Augustus to Nerva* (Oxford 1962)
- Robertson II = A. S. Robertson, *Roman Imperial Coins in the Hunter Coin Cabinet. II. Trajan to Commodus* (Oxford 1971)
- Sallet, *Beschreibung I* = A. von Sallet, *Beschreibung der antiken Münzen. Königliche Museen zu Berlin, I : Taurische Chersonesus, Sarmatien, Dacien, Pannonien, Moesien, Thracien, Thracische Könige* (Berlin 1888)
- Weber II = L. Forrer, *Descriptive Catalogue of the Collection of Greek Coins Formed by Sir Hermann Weber, M.D., vol. II : Macedon, Thrace, Thessaly, North Western, Central and Southern Greece* (Londres 1924)

BIBLIOGRAPHIE

- "Byzantine Thrace" = "Byzantine Thrace, Image and Character", *First International Symposium for Thracian Studies, Komotini 28-31 mai 1987* ("Byzantinische Forschungen" 14.1-2 ; Amsterdam 1989)
- "Thrace Ancienne" = "Thrace Ancienne", *Actes du 2^e Symposium International des Études Thraciennes, Komotini 20-27 septembre 1992*, vols I-II (Komotini 1997)
- Adams, "Topeiros" = J. P. Adams, "Topeiros Thraciae, the Via Egnatia and the Boundaries of Macedonia", *Ancient Macedonia IV* (1983) [1986] 2-42
- AEMTh = Το αρχαιολογικό έργο στη Μακεδονία και Θράκη (Thessalonique)
- Amandry, *Duovirs* = M. Amandry, *Le monnayage des duovirs corinthiens* ("BCH Suppl." 15 ; Paris 1988)
- AMUGS = *Antike Münzen und geschnittene Steine*
- Ancient Macedonia = *Ancient Macedonia, Papers Read at the International Symposium Held in Thessaloniki, vols I-VI* (Thessalonique 1970-1999)
- Apostolou, "Drachmes" = Eva Apostolou, "Les drachmes rhodiennes et pseudo-rhodiennes", *RN* 150 (1995) 7-19

- Archibald, *Kingdom* = Zofia Halina Archibald, *The Odrysian Kingdom of Thrace : Orpheus Unmasked* (“*Oxford Monographs on Classical Archaeology*”; Oxford-New York 1998)
- Arnold-Biucchi *et al.*, “Selinus” = Carmen Arnold-Biucchi, L. Beer-Tobey, N. M. Waggoner, “A Greek Archaic Silver Hoard from Selinus”, *ANSMN* 33 (1988) 1-35
- Arnold-Biucchi, “Beginnings” = Carmen Arnold-Biucchi, “The Beginnings of Coinage in the West : Archaic Selinus”, in : *Florilegium Numismaticum. Studia in Honorem U. Westermark edita*, éd. H. Nilsson (“Svenska Numismatiska Föreningen, Numismatiska meddelanden” 38 ; Stockholm 1992) 13-19
- Ashton, “Abdera” = R. H. J. Ashton, “Hellenistic Bronze Coins of Abdera with a Male Portrait”, in : *Studies Price* 17-21, pl. 6
- Ashton, “Series” = R. H. J. Ashton, “A Series of Pseudo-Rhodian Drachms from Mainland Greece”, *NC* 148 (1988) 21-32, pl. IV-VI
- ATL = B. D. Meritt, H. T. Wade-Gery, M. F. McGregor, *The Athenian Tribute Lists*, vols. I-IV (Cambridge Mass. - Princeton 1939-1953)
- Avezou, Picard, “Inscriptions” = Ch. Avezou, Ch. Picard, “Inscriptions de Macédoine et de Thrace”, *BCH* 37 (1913) 117-41
- Babelon, *Traité* = E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines, deuxième partie: Description historique*, tomes I-IV (Paris 1907, 1910, 1914, 1932)
- Bagnall, *Administration* = R. S. Bagnall, *The Administration of the Ptolemaic Possessions Outside Egypt* (“*Columbia Studies in the Classical Tradition*” 4 ; Leyde 1976)
- Bakalakis, “Θρακικά” = G. Bakalakis, “Θρακικά εὐχαριστήρια εἰς τὸν Δία”, *Thrakika* 6 (1935) 302-18 (= *Οἶνος Ἰσμαρικὸς* 19-35)
- Bakalakis, “Παρανέστιοι” = G. Bakalakis, “Παρανέστιοι ἀρχαιότητες”, *Thrakika* 8 (1937) 15-32 (= *Οἶνος Ἰσμαρικὸς* 51-68)
- Bakalakis, *Στρώμη* = G. Bakalakis, *Ἀνασκαφὴ Στρώμης* (Thessalonique 1967)
- Bakirtzis, “Western Thrace” = Ch. Bakirtzis, “Western Thrace in the Early Christian and the Byzantine Periods. Results of Archaeological Research and the Prospects, 1973-1987”, in : “*Byzantine Thrace*” 43-58, pl. 10-39
- Bakirtzis, “Θράκη” = Ch. Bakirtzis, “Ἡ ἀρχαιολογικὴ ἐρευνα τῶν παλαιοχριστιανικῶν καὶ βυζαντινῶν μνημείων στὴ Θράκη : Συμπεράσματα καὶ προοπτικές”, in : *Α΄ Τοπικὸ Συμπόσιο γιὰ τὴν ἱστορικὴ, ἀρχαιολογικὴ καὶ λαογραφικὴ ἐρευνα γιὰ τὴ Θράκη, Ξάνθη-Κομοτηνὴ-Ἀλεξανδρούπολη 1985 (IMXA ; Thessalonique 1988) 175-85*
- Bakirtzis, Triantaphyllos, *Θράκη* = Ch. Bakirtzis, D. Triantaphyllos, *Θράκη, Πολιτισμικοὶ Ὀδηγοί* (Athènes 2001²)
- Balcer, “Teos” = J. M. Balcer, “The Early Silver Coinage of Teos”, *SNR* 47 (1968) 5-50, pl. 11-19
- Balcer, “Thrace” = J. M. Balcer, “Persian Occupied Thrace (Skudra)”, *Historia* 37 (1988) 1-21
- Barron, “Abdera” = J. P. Barron, “Coins of Abdera”, *CR* 18 n.s. (1968) 99-101
- Baslez, “Circulation” = M. F. Baslez, “La circulation et le rôle des dariques en Grèce d’Europe à la fin du V^e et au IV^e siècles. Apport des inscriptions phéniciennes et grecques”, *REA* 91 (1989) 237-47
- Bastien, *Buste* = P. Bastien, *Le buste monétaire des empereurs romains*, vol. I-II (Wetteren 1992, 1993)
- Bellinger, “Philippi” = A. R. Bellinger, “Philippi in Macedonia”, *ANSMN* 11 (1964) 29-52
- Bellinger, *Troy* = A. R. Bellinger, *Troy, the Coins* (“*Supplementary Monographs*” 2 ; Princeton 1961)
- Beloch, *GG* = K. J. Beloch, *Griechische Geschichte* (Berlin-Leipzig 1912-1927)
- Birley, *Hadrian* = A. R. Birley, *Hadrian, the Restless Emperor* (Londres-New York 1997)
- Blisquez, “Abdera” = L. J. Blisquez, “Philip II and Abdera”, *Eranos* 79 (1981) 65-79

- Boehringe, *Chronologie* = Ch. Boehringe, *Zur Chronologie Mittelhellenistischer Münzserien 220-160 v. Chr.* (AMUGS 5, Berlin 1972)
- Bogaert, *Banques* = R. Bogaert, *Banques et banquiers dans les cités grecques* (Leyde 1968)
- Bousquet, "Abdère" = J. Bousquet, "Inscriptions de Delphes, II : Acception des Sotéria par Abdère", *BCH* 64-65 (1940-41) 76-120, fig. 7
- Bousquet, "Delphes" = J. Bousquet, "Inscriptions de Delphes", *BCH* 109 (1985) 221-53
- Briant, *Empire perse* = P. Briant, *Histoire de l'Empire perse : de Cyrus à Alexandre* (Paris 1996)
- Buraselis, *Makedonien* = K. Buraselis, *Das hellenistische Makedonien und die Ägäis. Forschungen zur Politik des Kassandros und der drei ersten Antigoniden (Antigonos Monophthalmos, Demetrios Poliorketes und Antigonos Gonatas) im Ägäischen Meer und in Westkleinasien* (Munich 1982)
- Callataÿ, *Histoire* = F. de Callataÿ, *L'histoire des guerres mithridatiques vue par les monnaies* (Louvain-la-Neuve 1997)
- Callataÿ, Mattheeuws, "Série" = F. de Callataÿ, C. Mattheeuws, "A propos d'une série exceptionnelle de grands bronzes thasiens (fin IV^e-début III^e siècle)", *BCH* 117 (1993) 481-90
- CH = *Coin Hoards I-IX* (Londres 1975-2002)
- XAPAKTHP = XAPAKTHP. *Αφιέρωμα στη Μάντω Οικονομίδου* (Athènes 1996)
- Chiranky, "Cotys" = G. Chiranky, "Rome and Cotys; Two Problems: 1. The Diplomacy of 167 B.C. 2. The Date of *Sylloge*³ 656", *Athenaeum* 60.3-4 (1982) 461-81
- Chittenden, "Hermes-Mercury" = Jaqueline Chittenden, "Hermes-Mercury, Dynasts, and Emperors", *NC* s. 6, 5 (1945) 41-57, pl. IX
- Chryssanthaki, "Rapports" = K. Chryssanthaki, "Les rapports entre Abdère et les Thraces vs par les documents monétaires", in : "Thrace and the Aegean", *Proceedings of the 8th International Congress of Thracology, Sofia-Yambol 25-29 September 2000* (Sofia 2002) vol. 1, 421-30
- CID = *Corpus des Inscriptions de Delphes* (Paris 1978-)
- Clement, "Coinage" = P. A. Clement, "The Chalcidic Coinage: Epilogue", *Ancient Macedonia I* (1968) [1970] 252-55, pl. LXIII-LXXII
- Coinage and Administration = Coinage and Administration in the Athenian and Persian Empires*, éd. I. Carradice (BAR-IS 343; Oxford 1987).
- Collart, "Inscriptions" = P. Collart, "Inscriptions de Philippes", *BCH* 62 (1938) 409-32, pl. XLIV
- Collart, *Philippes* = P. Collart, *Philippes, ville de Macédoine depuis ses origines jusqu' à la fin de l'époque romaine* (Paris 1937)
- Comptes et inventaires = Comptes et Inventaires dans la cité grecque, Actes du Colloque international d'épigraphie tenu à Neuchâtel du 23 au 26 septembre 1986 en l'honneur de Jacques Tréheux* (Neuchâtel-Genève 1988)
- Condurachi, "Kotys" = E. Condurachi, "Kotys, Rome et Abdère", *Latomus* 29 (1970) 581-94
- Crawford, *Coinage* = M. H. Crawford, *Roman Republican Coinage* (Londres 1974)
- Crawford, *Hoards* = M. H. Crawford, *Roman Republican Coin Hoards* ("Royal Numismatic Society" 4 ; Londres 1969)
- CRWLR = *The Coinage of the Roman World in the Late Republic*, éd. A. M. Burnett et M. H. Crawford (BAR-IS 326; Oxford 1987)
- Danov, "Thraker" = Chr. M. Danov, "Die Thraker auf dem Ostbalkan von der hellenistischen Zeit bis zur Gründung Konstantinopels", *ANRW* II 7.1 (Berlin-New York 1979) 21-185
- Danov, *Altthrakien* = Chr. M. Danov, *Altthrakien* (Berlin-New York 1976)
- Desneux, "Akanthos" = J. Desneux, *Les tétradrachmes d'Akanthos*, *RBN* 95 (1949)
- Dimitrov, "Traditions" = K. Dimitrov, "Macedonian Royal Traditions in Early Hellenistic Thrace c. 340-c. 270 BC", *Ancient Macedonia VI* (1996) [1999] 375-81

- Dressel, Regling, "Funde" = H. Dressel, K. Regling, "Zwei ägyptische Funde altgriechischer Silbermünzen", *ZfN* 37 (1927) 1-138
- Dunant, Pouilloux, Thasos = Christiane Dunant, J. Pouilloux, *Recherches sur l'histoire et les cultes de Thasos II. De 196 avant J.-C. jusqu'à la fin de l'Antiquité* ("Études Thasiennes" 5 ; Paris 1958)
- Eddy, "Amounts" = S. K. Eddy, "Some Irregular Amounts of Athenian Tribute", *AJP* 94 (1973) 47-70
- Ellis, *Philip II* = J. R. Ellis, *Philip II and Macedonian Imperialism* (Londres 1976)
- Essays Carson-Jenkins = Essays in Honour of Robert Carson and Kenneth Jenkins*, éd. M. J. Price, A. Burnett et R. Bland (Londres 1993)
- Essays Robinson = Essays in Greek Coinage Presented to Stanley Robinson*, éd. C. M. Kraay et G. K. Jenkins (Oxford 1968)
- Feyel, "Abdère" = M. Feyel, "Nouvelles inscriptions d'Abdère et de Maronée", *BCH* 66-67 (1942-1943) 176-99, pl. IX
- Figueira, *Power* = T. J. Figueira, *The Power of Money : Coinage and Politics in the Athenian Empire* (Philadelphie 1998)
- Fol, "Politik" = A. Fol, "Die Politik des odrysischen Königs Kotys I. und die ägäischen Städte Griechenlands im 4. Jh. v. u. Z.", in: *Hellenische Poleis, Krise-Wandlung-Wirkung II* (Berlin 1974) 993-1014
- Franke, "Maroneia" = P. R. Franke, "Das Ende der Münzprägung der thrakischen Stadt Maroneia", in: *"Thrace Ancienne"* 661-63
- Fried, "Decadrachm" = S. Fried, "The Decadrachm Hoard ; an Introduction", in: *Coinage and Administration* 1-10, pl. I-V
- Fritze, "Abdera" = H. von Fritze, "Die autonomen Münzen von Abdera. Eine chronologische Studie", in: H. von Fritze et H. Gaebler, *Nomisma III, Untersuchungen auf dem Gebiete der antiken Münzkunde* (Berlin 1909) 1-30, pl. I-III
- Furtwängler, "Münzbeamte" = A. Furtwängler, "Griechische Vieltypenprägung und Münzbeamte", *SNR* 61 (1982) 5-25, pl. 1-2
- Gaebler, *AMNG* = H. Gaebler, *Die antiken Münzen Nord-Griechenlands*, vol. III 1. *Makedonia und Paionia* (Berlin 1906) et III 2. *Makedonia und Paionia* (Berlin 1935)
- Galani-Krikou, "Ζώνη" = Mina Galani-Krikou, "Προσέγγιση στη Νομισματοκοπία της Ζώνης : η μαρτυρία της ανασκαφής στην Αιγαιακή Μεσημβρία-Ζώνη", in: *ΧΑΡΑΚΤΗΡ* 63-80
- Gardner, *History* = P. Gardner, *A History of Ancient Coinage 700-300 B.C.* (Oxford 1918)
- Gerov, "Grenzen" = B. Gerov, "Die Grenzen der römischen Provinz Thracia bis zur Gründung des aurelianismischen Dakien", *ANRW II* 7.1 (Berlin-New York 1979) 212-40
- Gjongecaj, Picard, "Dimalla" = S. Gjongecaj, O. Picard, "Le trésor de Dimalla 1973 et le passage du monnayage hellénistique au monnayage impérial à Apollonia d'Illyrie", *BCH* 122 (1998) 511-27
- Gomme, *Commentary* = A. W. Gomme, *A Historical Commentary on Thucydides*, vol. I-II (Oxford 1945-1956)
- Graham, "Abdera" = A. J. Graham, "Abdera and Teos", *JHS* 112 (1992) 44-73
- Graham, "Teians" = A. J. Graham, "Adopted Teians : A Passage in the New Inscription of Public Imprecations from Teos", *JHS* 111 (1991) 176-78
- Graindor, *Athènes* = P. Graindor, *Athènes sous Hadrien* (Le Caire 1934)
- Grandjean, "Hermioné" = Catherine Grandjean, "Le monnayage d'argent et de bronze d'Hermioné (Argolide)", *RN* s. 6, 32 (1990) 28-51, pl. VIII-IX
- Grimal, *Dictionnaire* = P. Grimal, *Dictionnaire de la Mythologie grecque et romaine* (Paris 1951, 1994¹²)
- Hammond, "Occupation" = N. G. L. Hammond, "The Extent of Persian Occupation in Thrace", *Chiron* 10 (1980) 53-61
- Harl, *Coinage* = K. W. Harl, *Coinage in the Roman Economy, 300 B.C. to A.D. 700* (Baltimore-Londres 1996)

- Harl, *Politics* = K. W. Harl, *Civic Coins and Civic Politics in the Roman East, A.D. 180-275* (Berkeley-Los Angeles-Londres 1987)
- Hatzopoulos, "Antigonides" = M. B. Hatzopoulos, "La politique thrace des derniers Antigonides", *Pulpuveva* 4 (1983) 80-87
- Hatzopoulos, *Amphipolis* = M. B. Hatzopoulos, *Actes de vente d'Amphipolis* ("ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ" 14 ; Athènes 1991)
- Head² = B. V. Head, *Historia Numorum* (Oxford 1911²)
- Hellenica* = L. Robert, *Hellenica : Recueil d'épigraphie, de numismatique et des antiquités grecques*, vol. I-XIII (Paris 1940-1965)
- Herrmann, "Beschluss" = P. Herrmann, "Zum Beschluss von Abdera aus Teos Syll. 656", *ZPE* 7 (1971) 72-77
- Herrmann, "Dirae" = P. Herrmann, "Teos und Abdera im 5. Jh. v. Chr. Ein neues Fragment der *Teiorum dirae*", *Chiron* 11 (1981) 1-30
- HM II = N. G. L. Hammond, G. T. Griffith, *A History of Macedonia*, vol. II. 550-336 B.C. (Oxford 1979)
- HM III = N. G. L. Hammond, F. W. Walbank, *A History of Macedonia*, vol. III. 336-167 B.C. (Oxford 1988)
- Höck, "Kotys" = A. Höck, "Zur Geschichte des Thrakerkönigs Kotys I", *Klio* 4 (1904) 265-69
- Höck, "Odrysenreich" = A. Höck, "Das Odrysenreich in Thrakien im 5. und 4. Jh.", *Hermes* 26 (1891) 76-117
- Hölbl, *Geschichte* = G. Hölbl, *Geschichte des Ptolemäerreiches : Politik, Ideologie und religiöse Kultur von Alexander dem Grossen bis zur römischen Eroberung* (Darmstadt 1994)
- Holleaux, "Note" = M. Holleaux, "Note sur deux décrets d'Abdère", *BCH* 38 (1914) 63-70 (= *Études d'épigraphie et d'histoire grecque* [Paris 1968] 277-84)
- Howgego, *Countermarks* = C. J. Howgego, *Greek Imperial Countermarks : Studies in the Provincial Coinage of the Roman Empire* ("Royal Numismatic Society" 17 ; Londres 1985)
- Hurter *et al.*, "Antilibanon" = S. Hurter, E. Pászthory, H. Bloesch, "Archaïscher Silberfund aus dem Antilibanon", in: *Festschrift für Leo Mildenberg*, éd. A. Houghton, S. Hurter (Wetteren 1984) 111-25, pl. 14-17
- Hurter, "Teos" = S. Hurter, "Teos over Tanagra", in: *Florilegium Numismaticum, Studia in honorem U. Westermark edita*, éd. H. Nilsson ("Svenska Numismatiska Föreningen, Numismatiska Meddelanden" 38 ; Stockholm 1992) 171-73
- Huxley, "Teos" = G. Huxley, "Teos in Pindar", in: *Studies Presented to Sterling Dow on his eightieth Birthday* (Caroline du Nord 1984) 149-52
- IGCH = Margaret Thompson, O. Mørkholm et C. M. Kraay, *An Inventory of Greek Coin Hoards* (New York 1973)
- Imhoof-Blumer, "Fluß" = F. Imhoof-Blumer, "Fluß- und Meergötter auf griechischen und römischen Münzen", *SNR* 23 (1923) 173-421
- Imhoof-Blumer, "Münzkunde" = F. Imhoof-Blumer, "Zur griechischen und römischen Münzkunde", *SNR* 14 (1908) 1-211
- Imhoof-Blumer, *Monnaies* = F. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques* (Paris-Leipzig 1883)
- Isaac, *Settlements* = B. H. Isaac, *The Greek Settlements in Thrace until the Macedonian Conquest* ("Studies of the Dutch Archaeological and Historical Society" 10 ; Leyde 1986)
- IThrAeg* = *Inscriptiones Antiquae Partis Thraciae quae ad ora Maris Aegaei sita est, Ἐπιγραφές τῆς Θράκης τοῦ Αἰγαίου μεταξύ τῶν ποταμῶν Νέστου καὶ Ἐβρου (νομοὶ Ξάνθης, Ροδόπης καὶ Ἐβρου)*, éd. L. D. Loukopoulou *et al.* (Athènes 2005)
- Jähne, "Maroneia" = A. Jähne, "Maroneia unter ptolemäischer Herrschaft", in: *Stephanos Nomismatikos, Edith Schönert-Geiss zum 65. Geburtstag*. Herausgegeben von Ulrike Peter ("Griechisches Münzwerk" ; Berlin 1998) 301-16

- Johnston, "Bizye" = Ann Johnston, "The Denominational Systems of the Greek Imperials of Bizye in Thrace", *NC* 143 (1983) 231-39
- Jones, "Imperials" = T. B. Jones, "A Numismatic Riddle : the So-Called Greek Imperials", *Proceedings of the American Philosophical Society* 107 (1963) 308-47
- Jones, *Cities* = A. H. M. Jones, *The Cities of the Eastern Roman Provinces* (Oxford 1971²)
- Kagan, "Decadrachm" = J. H. Kagan, "The Decadrachm Hoard: Chronology and Consequences", in : *Coinage and Administration* 21-37
- Kagan, "Hoard" = J. H. Kagan, "An Archaic Greek Coin Hoard from the Eastern Mediterranean and Early Cypriot Coinage", *NC* 154 (1994) 17-52, pl. I-IX
- Kagan, "IGCH 1185" = J. H. Kagan, "IGCH 1185 Reconsidered", *RBN* 138 (1992) 1-24, pl. I-V
- Kallintzi, "Αβδηρα" = Dina Kallintzi, "Αρχαιολογικές εργασίες της 10^{ης} Εφορείας στα Άβδηρα κατά το 1991", *AEMTh* 5 (1991) [1994] 455-69
- Kallintzi, Véligianni, "Weihinschrift" = Dina Kallintzi et Chryssoula Véligianni, "Eine neue Weihinschrift aus Abdera", *The Ancient History Bulletin* 10. 2 (1996) 51-65
- Kinns, *Studies* = Ph. Kinns, *Studies in the Coinage of Ionia : Erythrae, Teos, Lebedus, Colophon, c. 400-30 B.C.* (thèse de doctorat inédite ; Cambridge 1980)
- Kleiner, "Abdera" = G. Kleiner, "Zur Chronologie der Münzen von Abdera", *JNG* 2 (1950/51) 14-20
- Knoepfler, "Alexandreion" = D. Knoepfler, "ALEXANDREION NOMISMA. L'apparition et la disparition de l'argent d'Alexandre dans les inscriptions grecques. Quelques réflexions complémentaires", *TOPOI* 7.1 (1997) 33-50
- Koukouli-Chrysanthaki, "Abdera" = Chaïdo Koukouli-Chrysanthaki, "Abdera and the Thracians", in : "Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è.", *Thracia Pontica III, Troisième Symposium International, Sozopol, 6-12 octobre 1985* (Sofia 1986) 82-98
- Koukouli-Chrysanthaki, "Αγριπίννα" = Chaïdo Koukouli-Chrysanthaki, "Πορτραίτο της Αγριπίννας της Νεώτερης", *Thrakiki Epetirida* 7 (1987-1990) 81-102
- Koukouli-Chrysanthaki, "Έρευνες" = Chaïdo Koukouli-Chrysanthaki, "Οι ανασκαφικές έρευνες στα αρχαία Άβδηρα", in : *Α' Τοπικό Συμπόσιο για την ιστορική, αρχαιολογική και λαογραφική έρευνα για τη Θράκη, Έάνθη-Κομοτηνή-Αλεξανδρούπολη 5-9 Δεκεμβρίου 1985 (IMXA ; Thessalonique 1988)* 39-74
- Koukouli-Chrysanthaki, "Πόλη" = Chaïdo Koukouli-Chrysanthaki, "Η αρχαϊκή πόλη των Αβδήρων. Β. Αρχαιολογικές έρευνες", in : "Thrace Ancienne" 715-34
- Kraay, "Asyut" = C. M. Kraay, "The Asyut Hoard : Some Comments on Chronology", *NC* s. 7, 17 (1977) 189-98, pl. XV
- Kraay, "Hoards" = C. M. Kraay, "Hoards, Small Change and the Origin of Coinage", *JHS* 84 (1964) 76-91
- Kraay, "Owls" = C. M. Kraay, "The Archaic Owls of Athens : Classification and Chronology", *NC* s. 6, 16 (1956) 43-68, pl. XIII
- Kraay, *ACGC* = C. M. Kraay, *Archaic and Classical Greek Coins* (Londres 1976)
- Kraay, *History* = C. M. Kraay, *Greek Coins and History : Some Current Problems* (Londres 1969)
- Kraay, Moorey, "Hoards" = C. M. Kraay, P. R. S. Moorey, "Two Fifth Century Hoards from the Near East", *RN* series 6, 10 (1968) 181-235, pl. XIX-XXVIII
- Kraay-Mørkholm Essays* = *Kraay-Mørkholm Essays, Numismatic Studies in Memory of C. M. Kraay and O. Mørkholm*, éd. G. Le Rider, K. Jenkins, Nancy Waggoner et Ulla Westermark ("Numismatica Lovaniensia" 10 ; Louvain-la-Neuve 1989)
- Kremydi-Sicilianou, *Dion* = Sophia Kremydi-Sicilianou, *Η Νομισματοκοπία της ρωμαϊκής αποικίας του Δίου* (Athènes 1996)
- Kroll, "Χαλκία" = J. H. Kroll, "Aristophanes' πονηρά χαλκία : a Reply", *GRBS* 17 (1976) 329-41
- Kroll, *Agora* = J. H. Kroll, *The Athenian Agora. XXVI. The Greek Coins* (Princeton, New Jersey 1993)

- Kyrieleis, *Bildnisse* = H. Kyrieleis, *Bildnisse der Ptolemäer* (Berlin 1975)
- Lacroix, "Chios" = L. Lacroix, "A propos du sphinx des monnaies de Chios", *RA* 1982.1, 75-80
- Lazaridis, "Κατάλογος" = D. Lazaridis, "Κατάλογος στρατηγῶν Θράκης", *ArchEph* 1953-1954. 1, 235-44
- Lazaridis, "Ἀβδηρα" = D. Lazaridis, "Ἀβδηρα καὶ Δίκαια" ("Ἀρχαῖες Ἑλληνικὲς Πόλεις" 6; Athènes 1971)
- Le Rider, "Alexandres" = G. Le Rider, "Les alexandres d'argent en Asie Mineure et dans l'Orient séleucide au III^e siècle av. J.-C. (c. 275-c. 225). Remarques sur le système monétaire des Séleucides et des Ptolémées", *JSav* 1986, 3-57, pl. 1-6
- Le Rider, "Antiochos IV" = G. Le Rider, "Antiochos IV (175-164) et le monnayage de bronze séleucide", *BCH* 118 (1994) 17-34
- Le Rider, "Byzance" = G. Le Rider, "Sur le monnayage de Byzance au IV^e siècle", *RN* s. 6, 13 (1971) 143-53
- Le Rider, "Contremarques" = G. Le Rider, "Contremarques et surfrappes dans l'Antiquité grecque", in : *Numismatique antique. Problèmes et Méthodes* (Nancy-Louvain 1975) 27-56
- Le Rider, "Deux monnaies" = G. Le Rider, "Les deux monnaies macédoniennes des années 323-294/290", *BCH* 117 (1993) 491-500
- Le Rider, "Monnaies thasiennes" = G. Le Rider, "Les monnaies thasiennes", in : *Guide de Thasos* (EFA; 1967) 185-91, pl. 1-5
- Le Rider, "Poroi" = G. Le Rider, "A propos d'un passage des *Poroi* de Xénophon : la question du change et les monnaies incuses d'Italie du Sud", in : *Kraay-Mørkholm Essays* 159-72
- Le Rider, "Statères d'or" = G. Le Rider, "La date des premiers statères d'or de Philippe II", in : *ΧΑΡΑΚΤΗΡ* 261-70
- Le Rider, "Thasos" = G. Le Rider, "Trésor de monnaies trouvé à Thasos", *BCH* 80 (1956) 1-19, pl. I-II
- Le Rider, *Finances* = G. Le Rider, *Monnayage et finances de Philippe II : un état de la question* ("Μελετήματα" 23; Athènes 1996)
- Le Rider, *Philippe II* = G. Le Rider, *Le monnayage d'argent et d'or de Philippe II, frappé en Macédoine de 359 à 294* (Paris 1977)
- Le Rider, *Propontide* = G. Le Rider, *Deux trésors de monnaies grecques de la Propontide (IV^e siècle avant J.-C.)* ("Bibliothèque archéologique et historique de l'Institut français d'Archéologie d'Istanbul" 18; Paris 1963) 11-61, pl. I-XX
- Lewis, "Decree" = D. M. Lewis, "The Athenian Coinage Decree", in : *Coinage and Administration* 53-63
- Lewis, "Gold" = D. M. Lewis, "Persian Gold in Greek International Relations", *REA* 91.1-2 (1989) 227-34
- Liampi, "Anonymen" = Katerini Liampi, "Zur Chronologie der sogenannten "anonymen" makedonischen Münzen des späten 4. Jhs. v. Chr.", *JNG* 36 (1986) 41-65, pl. 4-6
- Liampi, "Κυκλοφορία" = Katerini Liampi, "Κυκλοφορία τῶν ὄψιμων ἀρχαϊκῶν καὶ πρῶϊμων κλασσικῶν μακεδονικῶν καὶ θρακομακεδονικῶν νομισμάτων σὲ θησαυρούς", *Ancient Macedonia V* (1989) [1993] 789-808
- Lorber, *Amphipolis* = Catharine C. Lorber, *Amphipolis. The Civic Coinage in Silver and Gold* (Los Angeles 1990)
- Loukopoulou, "Foedus" = Louisa D. Loukopoulou, "Appendix : The *Foedus de Maronea* and the Legal Status of the Greek Cities of the Aegean Coast of Thrace in the First Half of the IInd Century B.C.", in : M. B. Hatzopoulos et Louisa D. Loukopoulou, *Two Studies in Ancient Macedonian Topography* ("ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ" 3; Athènes 1987) 101-110
- Loukopoulou, "Frontier" = Louisa D. Polychronidou-Loukopoulou, "*Provinciae Macedoniae Finis Orientalis* : the Establishment of the Eastern Frontier", in : M. B. Hatzopoulos et Louisa D. Loukopoulou, *Two Studies in Ancient Macedonian Topography* ("ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ" 3; Athènes 1987) 63-100
- Loukopoulou, "Pistiros" = Louisa D. Loukopoulou, "Sur le statut et l'importance de l'*emporion* de Pistiros", *BCH* 123 (1999) 359-71

- Loukopoulou, "Prosodos" = Louisa D. Loukopoulou, "The *prosodos* of the Thracian Kings", in: "Thrace and the Aegean", *Proceedings of the 8th International Congress of Thracology, Sofia-Yambol 25-29 septembre 2000* (Sofia 2002) 345-53
- Loukopoulou, "Trapeiros" = Louisa D. Polychronidou-Loukopoulou, "Τόπειρος, πόλις της Θράκης: προβλήματα ιστορικής γεωγραφίας και τοπογραφίας", in: "Byzantine Thrace" 579-99, pl. 232-36
- Lund, *Lysimachus* = Helen S. Lund, *Lysimachus; a Study in Early Hellenistic Kingship* (Londres-New York 1992)
- MacDonald, "Note" = D. MacDonald, "A Note on CH VIII, no. 47: Ionia 1983", in: *Ancient Hoards, Coin Hoards 1995*, NC 155 (1995) 321-23, pl. 50
- MacDonald, "Teos" = D. MacDonald, "A Teos/Abdera Overstrike", *SM* 174 (1994) 37-40, fig. 1
- Malkin, *Colonization* = I. Malkin, *Religion and Colonization in Ancient Greece*, ("Studies in Greek and Roman Religion" 3; Leyde 1987)
- Marek, "Teos" = Chr. Marek, "Teos und Abdera nach dem Dritten Makedonischen Krieg; eine neue Ehreninschrift für den Demos von Teos", *Tyche* 12 (1997) 169-77
- Marshall, *Confederacy* = F. H. Marshall, *The Second Athenian Confederacy* (Cambridge 1905)
- Martin, *Sovereignty* = Th. R. Martin, *Sovereignty and Coinage in Classical Greece* (Princeton 1985)
- Masson, "Abdère" = O. Masson, "Quelques noms de magistrats monétaires grecs. IV. Noms de monétaires à Abdère et Maronée", *RN* 26 (1984) 48-60, pl. III
- Mattingly, "Decree" = H. B. Mattingly, "The Athenian Coinage Decree and the Assertion of Empire", in: *Coinage and Administration* 65-71
- Mattingly, "Hoard" = H. B. Mattingly, "The Jordan Hoard (IGCH 1482) and Kimon's Last Campaign", in: *Actes du X^e Congrès International de Numismatique, Londres, 8-12 septembre 1986* (Londres 1989) 59-64
- Mattingly, "Second Decree" = H. B. Mattingly, "The Second Athenian Coinage Decree", *Klio* 59.1 (1977) 83-100
- Mattingly, "Standards" = H. B. Mattingly, "New Light on the Athenian Standards Decree (ATL II, D 14)", *Klio* 75 (1993) 99-102
- Mattingly, "Teos" = H. B. Mattingly, "A New Light on the Early Silver Coinage of Teos", *SNR* 73 (1994) 5-11, pl. 1
- May, *Abdera* = J. M. F. May, *The Coinage of Abdera (540-345 B.C.)*, éd. C. M. Kraay et G. K. Jenkins, ("Royal Numismatic Society" 3; Londres 1966)
- May, *Ainos* = J. M. F. May, *Ainos; its History and Coinage 474-341 B.C.* (Londres 1950)
- Meiggs, *Empire* = R. Meiggs, *The Athenian Empire* (Oxford 1972)
- Mélanges G. Le Rider* = *Travaux de Numismatique grecque offerts à Georges Le Rider*, éd. M. Amandry et Sylvia Hurter avec la collaboration de Denyse Bérend (Londres 1999)
- Melville-Jones, "Coinage" = J. R. Melville-Jones, "Ancient Greek Gold Coinage up to the Time of Philip of Macedon", in: *Mélanges G. Le Rider* 257-75
- Melville-Jones, "Darics" = J. R. Melville-Jones, "Darics at Delphi", *RBN* 125 (1979) 25-36
- Melville-Jones, *Testimonia* = J. R. Melville-Jones, *Testimonia Numaria: Greek and Latin Texts Concerning Ancient Greek Coinage. I. Texts and Translations* (Londres 1993)
- Mihailov, "Thrace" = G. Mihailov, "La Thrace aux IV^e et III^e siècles avant notre ère", *Athenaeum* 39 (1961) 33-44
- Milne, "Oxford" = J. G. Milne, "Unpublished Greek Coins in the Oxford Collection", *NC* s. 6, 13 (1953) 21-26, pl. I
- Μνήμη Λαζαρίδη = Πόλις στην αρχαία Μακεδονία και Θράκη, Πρακτικά Αρχαιολογικού Συνεδρίου, Μνήμη Δ. Λαζαρίδη, Καβάλα 9-11 Μαΐου 1986* (Thessalonique 1990)

- Mørkholm, *Coinage* = O. Mørkholm, *Early Hellenistic Coinage from the Accession of Alexander to the Peace of Apamea (336-188 B.C.)*, éd. P. Grierson et U. Westermark (Cambridge 1991)
- Münzer, Strack, *Thrakien* = F. Münzer, M. L. Strack, *Die antiken Münzen von Thrakien. I. 1. Die Münzen der Thraker und der Städte Abdera, Ainos, Anchialos* (AMNG II ; Berlin 1912)
- Musmov, *Monnaies* = N. A. Musmov, *Monnaies antiques* (en bulgare) (Sofia 1912)
- Nachtergaeel, *Galates* = G. Nachtergaeel, *Les Galates en Grèce et les Sôtéria de Delphes : recherches d'histoire et d'épigraphie hellénistiques* (Bruxelles 1977)
- Newell, *Portrait Coins* = E. Th. Newell, *Royal Greek Portrait Coins* (New York 1937)
- Newell, *WSM* = E. Th. Newell, *The Coinage of the Western Seleucid Mints from Seleucus I to Antiochus III* ("Numismatic Studies" 4 ; New York 1941)
- Noe, *Bibliography* = S. P. Noe, *A Bibliography of Greek Coin Hoards* (New York 1937²)
- Οἶνος Ἰσαμαρικός = Οἶνος Ἰσαμαρικός, *Μικρά Μελετήματα του Καθηγητή Γεωργίου Μπακαλάκη*, vol. 1-2 (Thessalonique 1990)
- Papaeuthymiou, *Edessa* = Eléni Papaeuthymiou, *Edessa de Macédoine : étude historique et numismatique* ("Bibliothèque de la Société hellénique de Numismatique" 7 ; Athènes 2002)
- Papaioannou, "Ἐφηβος" = A. Papaioannou, "Ὁ ἔφηβος τοῦ Μαραθῶνος", *ArchEph* 1984 [1986] 191-215, pl. 28
- Papazoglou, *Villes* = Fanoula Papazoglou, *Les villes de Macédoine à l'époque romaine* ("BCH Suppl." 16 ; Paris-Athènes 1988)
- Pébarthe, "Thasos" = Chr. Pébarthe, "Thasos, l'Empire d'Athènes et les *emporía* de Thrace", *ZPE* 126 (1999) 131-54
- Peter, *Dynasten* = U. Peter, *Die Münzen der thrakischen Dynasten (5.-3. Jahrhundert v. Chr.) : Hintergründe ihrer Prägung* ("Griechisches Münzwerk" ; Berlin 1997)
- Picard, "Abdère" = O. Picard, "Monnaies de bronze d'Abdère", in : "Thrace Ancienne" 685-90
- Picard, "Acanthe" = O. Picard, "Le lion et le taureau sur les monnaies d'Acanthe", in : *Kraay-Mørkholm Essays* 225-31, pl. LIII
- Picard, "Administration" = O. Picard, "L'administration de l'atelier monétaire à Thasos au IV^e siècle", *RN* s. 6, 29 (1987) 7-20, pl. I
- Picard, "Amphipolis" = O. Picard, "Deux émissions de bronzes d'Amphipolis", *BCH* 118 (1994) 207-214
- Picard, "Apport" = O. Picard, "Thasos et la Thrace : l'apport des monnaies de bronze", in : "Studies on Settlement Life in Ancient Thrace", *Proceedings of the 3rd International Symposium "Cabyle"* (Jambol 1994) 266-76
- Picard, "Auriol" = O. Picard, "Les monnaies marseillaises aux types d'Auriol, et les monnayages grecs à types multiples", *BSFN* 36.6 (1981) 53-55
- Picard, "Commerce" = O. Picard, "Monnaie et commerce à Thasos", in : *Économie Antique. Les échanges dans l'Antiquité. Le rôle de l'État. Entretiens d'Archéologie et d'Histoire, Saint-Bertrand-de-Comminges* (Toulouse 1994) 31-45
- Picard, "Continent" = O. Picard, "Les Thasiens du Continent et la fondation de Philippes", in : *Tranquillitas. Mélanges en l'honneur de Tran tam Tinh*, vol. VII (Québec 1994) 459-73
- Picard, "Deux termes" = O. Picard, "Sur deux termes des inscriptions de la trésorerie d'Aï Khanoum", in : *Hommages à Lucien Lerat*, éd. Hélène Walter, vol. II (Paris 1984) 679-90
- Picard, "Guerre" = O. Picard, "Monnaies et guerre en Grèce classique", *Pallas* 51 (1999) 205-221
- Picard, "Hippias" = O. Picard, "Hippias et les premières chouettes athéniennes", *RN* s. 6, 16 (1974) 151-54
- Picard, "Illyriens" = O. Picard, "Illyriens, Thraces et Grecs : la monnaie dans les rapports entre populations grecques et non grecques", *Iliria* 1986.1, 137-44
- Picard, "Innovations" = O. Picard, "Innovations monétaires dans la Grèce du IV^e siècle", *CRAI* 1989, 673-87

- Picard, "Les monnaies" = O. Picard, "Les monnaies", in : Y. Grandjean, F. Salviat, *Guide de Thasos*, (EFA ; Athènes 2000) 303-314
- Picard, "Macédoine" = O. Picard, "Thasos et la Macédoine au IV^e et III^e siècle", *CRAI* 1985, 761-76
- Picard, "Monde romain" = O. Picard, "Thasos dans le monde romain", in : "The Greek Renaissance in the Roman Empire", *Papers from the Tenth British Museum Classical Colloquium*, éd. S. Walker et A. Cameron ("Bulletin", Suppl. 55 ; Londres 1989) 174-79, pl. 68
- Picard, "Monnaie ὀλοσχερής" = O. Picard, "Monnaie ὀλοσχερής, monnaie de poids réduit, *apousia* en Eubée, à Délos et ailleurs", in : *XAPAKTHP* 243-50
- Picard, "Monnayage thasien" = O. Picard, "Monnayage thasien du V^e siècle av. J.-C.", *CRAI* 1982, 412-24
- Picard, "Monnayages" = O. Picard, "Monnayages en Thrace à l'époque achéménide", in : "Mécanismes et innovations monétaires dans l'Anatolie achéménide : numismatique et histoire", *Actes de la Table Ronde Internationale d'Istanbul, 22-23 mai 1997* ("Varia Anatolica" 12 ; 2000) 239-53
- Picard, "Oboles" = O. Picard, "Les oboles de Théogénès", in : *Mélanges Pierre Lévêque 5. Anthropologie et société*, éd. Marie Madeleine Mactoux et Evelyne Geny (Paris 1990) 315-23
- Picard, "Organisation" = O. Picard, "L'organisation de l'atelier de Thasos au IV^e siècle", in : *Actes du IX^e Congrès International de Numismatique, Berne, septembre 1979* (Louvain-la-Neuve 1982) 123-28, pl. 21
- Picard, "Philippe II" = O. Picard, "Philippe II et le monnayage des cités grecques", *REG* 103 (1990.1) 1-15
- Picard, "Thasos" = O. Picard, "Le monnayage de Thasos", *NomChron* 9 (1990) 15-22
- Picard, "Thrace" = O. Picard, "Thrace", in : *CRWLR* 79-95
- Picard, "Valeur" = O. Picard, "La valeur des monnaies grecques en bronze", *RN* 153 (1998) 7-18
- Picard, "Ρόλος" = O. Picard, "Ο ρόλος της Μακεδονίας στην εξέλιξη του νομίσματος", in : *Ο ιστορικός ρόλος της Μακεδονίας στη διαμόρφωση του ευρωπαϊκού πολιτισμού, Θεσσαλονίκη 27-31 Οκτωβρίου 1990, Εορταστικός τόμος, Εταιρεία Μακεδονικών Σπουδών 50 χρόνια, 1939-1989* ("Μακεδονική Βιβλιοθήκη 75" ; Thessalonique 1992) 133-39
- Picard, *Chalkis* = O. Picard, *Chalkis et la Confédération eubéenne* (Athènes 1979)
- Pottier, Hauvette-Besnault, "Décret" = E. Pottier, A. M. Hauvette-Besnault, "Décret des Abdéritains trouvé à Téos", *BCH* 4 (1880) 47-59
- Pouilloux, *Thasos* = J. Pouilloux, *Recherches sur l'histoire et les cultes de Thasos, I : De la fondation de la cité à 196 avant J.-C.* ("Études Thasiennes" 3 ; Paris 1954)
- Price, "Northern Aegean" = M. J. Price, "The Coinages of the Northern Aegean", in : *Coinage and Administration* 43-51
- Price, "Thrace, 1980" = M. J. Price, "Thrace, 1980", in : *CH* VII (Londres 1985) 42-44, n° 50, fig. 5
- Price, "Western Thrace" = M. J. Price, "A Field in Western Thrace", *CH* II (Londres 1976) 7, n. 1, fig. 1
- Price, *Alexander* = M. J. Price, *The Coinage in the Name of Alexander the Great and Philip Arrhidaeus. A British Museum Catalogue* (Zurich-Londres 1991)
- Price, Waggoner, *Asyut* = M. J. Price, Nancy Waggoner, *Archaic Greek Coinage: the Asyut Hoard* (Londres 1975)
- Psoma, "Chalques" = Séléne Psoma, "Le nombre de chalques dans l'obole dans le monde grec", *RN* 153 (1998) 19-29
- Psoma, *Olynthe* = Séléne Psoma, *Olynthe et les Chalcidiens de Thrace : Étude numismatique et d'histoire* (Stuttgart 2001)
- Radt, *Paian* = S. L. Radt, *Pindars zweiter und sechster Paian. Text, Scholien und Kommentar* (Amsterdam 1958)
- Raven, *Reviews* = E. J. P. Raven, *Reviews*, *NC* s. 7, 7 (1967) 289-97
- Raymond, *MRC* = D. Raymond, *Macedonian Regal Coinage to 413 B.C.*, ("Numismatic Notes and Monographs" 126 ; New York 1953)
- Rebuffat, *Monnaie* = F. Rebuffat, *La monnaie dans l'Antiquité* (Paris 1996)
- Robert, "Chersonèse" = L. Robert, "Villes de la Chersonèse et de la Thrace", *Hellenica* V (1948) 35-58, pl. 3

- Robert, "Dalmatie" = L. Robert, "Inscription hellénistique de Dalmatie", *BCH* 59 (1935) 489-519, pl. 37
- Robert, "Nestos" = L. Robert, "Inscription du Nestos", *RevPhil* 13 (1939) 151
- Robert, "Sestos" = L. Robert, "Les monétaires et un décret hellénistique de Sestos", *RNs.* 6, 15 (1973) 43-53
- Robert, "Téos" = L. et J. Robert, "Une inscription grecque de Téos en Ionie : l'union de Téos et de Kyrbissos", *JSav* 1976, 153-235
- Robert, *Études* = L. Robert, *Études épigraphiques et philologiques* (Paris 1938)
- Robinson, "Beginnings" = E. S. G. Robinson, "The Beginnings of Achaemenid Coinage", *NC* s. 6, 18 (1958) 187-93, pl. XV
- Robinson, "Currency decree" = E. S. G. Robinson, "The Athenian Currency Decree and the Coinages of the Allies", in : *Hesperia*, Suppl. 8 : *Commemorative Studies in Honor of Theodore Leslie Shear* (1949) 324-40
- Robinson, "Find" = E. S. G. Robinson, "A Find of Archaic Greek Coins from the Delta", *NC* s. 5, 10 (1930) 93-106, pl. VIII-IX
- Robinson, "Thasos" = E. S. G. Robinson, "A Find of Coins of Thasos", *NC* s. 5, 14 (1934) 244-54, pl. IV-V
- Robinson, Price, "Timotheos" = E. S. G. Robinson, M. J. Price, "An Emergency Coinage of Timotheos", *NC* s. 7, 7 (1967) 1-6
- Rolley, Salviat, "Hadrien" = Cl. Rolley, F. Salviat, "Une statue d'Hadrien sur l'agora de Thasos", *BCH* 87 (1963) 548-78
- Root, "Persepolis" = Margaret C. Root, "Evidence from Persepolis for the Dating of Persian and Archaic Greek Coinage", *NC* 148 (1988) 1-12, pl. I
- Rousseva, "Circulation" = Boriana Rousseva, "La circulation monétaire en Thrace pendant la haute époque hellénistique d'après un certain nombre de trésors trouvés en Bulgarie", *RN* s. 6, 32 (1990) 17-27, pl. III-VII
- RPC I = A. Burnett, M. Amandry, P. P. Ripollès, *Roman Provincial Coinage. I. From the Death of Caesar to the Death of Vitellius (44 BC-AD 69)* (Londres-Paris 1992)
- RPC II = A. Burnett, M. Amandry, I. Carradice, *Roman Provincial Coinage II. From Vespasian to Domitian (AD 69-96)* (Londres-Paris 1999)
- Sartre, *Haut-Empire* = M. Sartre, *Le Haut-Empire romain : les provinces de Méditerranée orientale d'Auguste aux Sévères* ("Nouvelle Histoire de l'Antiquité" 9 ; Paris 1997)
- Sartre, *Orient* = M. Sartre, *L'Orient romain : Provinces et sociétés provinciales en Méditerranée orientale d'Auguste aux Sévères (31 av. J.-C.-235 ap. J.-C.)* (Paris 1991)
- Schlumberger, *Argent grec* = D. Schlumberger, *L'argent grec dans l'empire achéménide*, éd. R. Curiel et D. Schlumberger ("Trésors monétaires d'Afghanistan" 14 ; Paris 1953) 3-62
- Schönert-Geiss, "Bestechungsgeld" = Edith Schönert-Geiss, "Maroneisches 'Bestechungsgeld'?", *Buletinul Societatii Numismatice Romane (BSNR)* 75-76 (1981-1982) 19-22
- Schönert-Geiss, "Ende" = Edith Schönert-Geiss, "Das Ende der Provinzialprägung in Thrakien und Mösien", *Klio* 50 (1968) 251-56
- Schönert-Geiss, "Imitationen" = Edith Schönert-Geiss, "Imitationen maroneischer Münzen", *Klio* 66.1 (1984) 85-92
- Schönert-Geiss, "Münzliga" = Edith Schönert-Geiss, "Zur Existenz der pontischen Münzliga", *Klio* 67.2 (1985) 466-70
- Schönert-Geiss, "Wechselbeziehungen" = Edith Schönert-Geiss, "Maroneia und die Thraker. Wechselbeziehungen zwischen Polis und Hinterland", *Eirene* 22 (1985) 39-53
- Schönert-Geiss, *Augusta Traiana* = Edith Schönert-Geiss, *Die Münzprägung von Augusta Traiana und Traianopolis* ("Griechisches Münzwerk ; Schriften zur Geschichte und Kultur der Antike" 31 ; Berlin 1991)

- Schönert-Geiss, *Byzantion* = Edith Schönert-Geiss, *Die Münzprägung von Byzantion*, vol. I-II. ("Griechisches Münzwerk ; Schriften zur Geschichte und Kultur der Antike" 2 ; Berlin, Amsterdam 1970, 1972)
- Schönert-Geiss, *Maroneia* = Edith Schönert-Geiss, *Die Münzprägung von Maroneia*. ("Griechisches Münzwerk ; Schriften zur Geschichte und Kultur der Antike" 26 ; Berlin 1987)
- Schönert-Geiss, *Perinthos* = Edith Schönert-Geiss, *Die Münzprägung von Perinthos* ("Griechisches Münzwerk ; Schriften zur Geschichte und Kultur der Antike" 45 ; Berlin 1965)
- Skarlatidou, "Abdera" = Evi Skarlatidou, "The Archaic Cemetery of Abdera", in: "*Les Thraces et les colonies grecques, VII-V s. av. n. è.*", *Thracia Pontica III. Troisième Symposium International, Sozopol, 6-12 octobre 1985* (Sofia 1986) 99-108
- Skarlatidou, "Ανασκαφή" = Evi Skarlatidou, "Ανασκαφή αρχαίων σπιτιών στο βόρειο περίβολο των Αβδήρων", *AEMTh* 6 (1992) [1995] 685-94
- Skarlatidou, "Έρευνα" = Evi Skarlatidou, "Δοκιμαστική ανασκαφική έρευνα στα Άβδηρα", *AEMTh* 2 (1988) [1991] 459-70
- Skarlatidou, "Νεκροταφείο" = Evi Skarlatidou, "Ανασκαφή στο αρχαϊκό νεκροταφείο Αβδήρων", *AEMTh* 1 (1987) [1988] 421-29
- Skarlatidou, "Προβλήματα" = Evi Skarlatidou, "Τοπογραφικά προβλήματα στην περιοχή του βορείου οχυρωματικού περιβόλου των αρχαίων Αβδήρων", *AEMTh* 3 (1989) [1992] 569-76
- SNG Ashmolean = *Sylloge Nummorum Graecorum. The Ashmolean Museum, Oxford*, vol. V. 3. *Macedonia* (Londres 1976)
- SNG Cop. Thrace I = *Sylloge Nummorum Graecorum, Copenhagen, The Royal Collection of Coins and Medals, Danish National Museum*, vol. VI : Thrace, part I : The Tauric Chersonèse-Thrace : Mesembria (Copenhagen 1942)
- SNG Cop. Thrace II = *Sylloge Nummorum Graecorum, Copenhagen, The Royal Collection of Coins and Medals, Danish National Museum*, vol. VII : Thrace, part II : Odessus, Sestus, Islands, Kings and Dynasts (Copenhagen 1943)
- SNG Delepierre = *Sylloge Nummorum Graecorum, Bibliothèque Nationale de France : Cabinet des Médailles. Collection Jean et Marie Delepierre* (Paris 1983)
- SNG Dreer = *Sylloge Nummorum Graecorum, Sammlung Dreer/Klagenfurt im Landesmuseum für Kärnten, III : Thrakien-Macedonien, Päonien (Klagenfurt 1990)*
- SNG Evelpidis = *Sylloge Nummorum Graecorum. Grèce : Collection Réna Evelpidis, Athènes. 1. Italie-Sicile-Thrace* (Louvain 1970)
- SNG Fitzwilliam = *Sylloge Numorum Graecorum IV, Fitzwilliam museum : Leake and General Collections, I-II. Thrace* (Londres 1940)
- SNG Lockett = *Sylloge Nummorum Graecorum. The Lockett Collection*, vol. III, 2. *Sicily-Thrace* (Londres 1939)
- SNG Manchester = *Sylloge Nummorum Graecorum VII, Manchester University Museum. The Raby and Güterbock collection* (Londres 1986)
- SNG Sweden = *Sylloge Nummorum Graecorum, The Collection of the Royal Coin Cabinet*, vol. II. 2. *National Museum of Monetary History at Stockholm* (Stockholm 1980)
- SNG von Aulock = *Sylloge Nummorum Graecorum, Deutschland, Sammlung von Aulock*, vol. I : Pontus, Paphlagonien, Bithynien, Mysien, Troas, Aeolis, Lesbos, Ionien (Berlin 1957-1960)
- Spawforth, "Panhellenion" = A. J. S. Spawforth, "The Panhellenion again", *Chiron* 29 (1999) 339-52
- Spawforth, Walker, "Panhellenion I" = A. J. Spawforth, Susan Walker, "The World of the Panhellenion. I. Athens and Eleusis", *JRS* 75 (1985) 78-104
- Starr, *Coinage* = C. G. Starr, *Athenian Coinage 480-449 B.C.* (Oxford 1970)
- Stern, "Traité" = J. Stern, "Le traité d'alliance entre Rome et Maronée", *BCH* 111 (1987) 501-509
- Stronach, "Apadana" = D. Stronach, "The Apadana : A Signature of the Line of Darius I", in: *De l'Indus aux Balcanes, Recueil Jean Deshayes* (Paris 1985) 439-45

- Stroud, "Law" = R. S. Stroud, "An Athenian Law on Silver Coinage", *Hesperia* 43.2 (1974) 157-88, pl. 25-27
- Stucky, "Ras Shamra" = R. A. Stucky, "Zum Münzschatz von Ras Shamra-Ugarit-Leukos Limen (Syrien)", *SNR* 63 (1984) 5-26, pl. 1-5
- Studies Price* = *Studies in Greek Numismatics in Memory of Martin Jessop Price*, éd. R. Ashton, Silvia Hurter, G. Le Rider et R. Bland (Londres 1998)
- Svenson, *Darstellungen* = Dominique Svenson, *Darstellungen hellenistischer Könige mit Götterattributen* ("Archäologische Studien" 10; Francfort-sur-le-Main 1995)
- Svoronos, *Νομίσματα* = J. N. Svoronos, *Τα νομίσματα του κράτους των Πτολεμαίων* (Athènes 1904-1908)
- Sydenham, *Republic* = E. A. Sydenham, *The Coinage of the Roman Republic* (New York 1976)
- Tacchella, "Apollonia" = E. Tacchella, "Monnaies autonomes d'Apollonia de Thrace", *RN* s. 4, 2 (1898) 210-18
- Taceva, "Abdera" = Margarita Taceva, "Die Münzprägung von Abdera und Ainos im Verhältnis zum thrakischen Hinterland", in: *Actes du XIe Congrès International de Numismatique, Bruxelles 8-13 septembre 1991*, vol. I (Louvain-la-Neuve 1993) 147-50
- Tarn, *Antigonos* = W. W. Tarn, *Antigonos Gonatas* (Oxford 1969)
- Tod, "Notes" = M. N. Tod, "Epigraphical Notes on Greek Coinage : II. ΧΑΛΚΟΥΣ", *NC* s. 6, 6 (1946) 47-62
- Tod, *GHI* = M. N. Tod, *A Selection of Greek Historical Inscriptions*, vols I-II. (Oxford 1962, 1968)
- Touratsoglou, "Macedonia" = Y. Touratsoglou, "Macedonia", in: *CRWLR* 53-72
- Touratsoglou, "Evidence" = Y. Touratsoglou, "Back to the Future : Alexander the Great's Silver and Gold in the Balkans: the Hoard Evidence", in: *Coins of Macedonia and Rome. Essays in honour of Charles Hersch*, éd. A. Burnett, U. Wartenberg, R. Witschonke (Londres 1998) 71-101
- Touratsoglou, *Κυκλοφορία* = Y. Touratsoglou, *Η νομισματική κυκλοφορία στην αρχαία Μακεδονία (περ. 200 π.Χ.-268-286 μ.Χ.): η μαρτυρία των "θησαυρών"* ("Βιβλιοθήκη της Ελληνικής Νομισματικής Εταιρείας" 1; Athènes 1993)
- Touratsoglou, *Thessaloniki* = Y. Touratsoglou, *Die Münzstätte von Thessaloniki in der römischen Kaiserzeit (32/31 v. Chr. bis 268 n. Chr.)* ("AMUGS" 12; Berlin-New York 1988)
- Triantaphyllos, "Θράκη" = D. Triantaphyllos, "Η Θράκη του Αιγαίου πριν από τον ελληνικό αποικισμό", *Thrakiki Epetirida* 7 (1987-1990) 297-322
- Triantaphyllos, "Συμμαχία" = D. Triantaphyllos, "Συμμαχία Ρωμαίων καὶ Μαρωνιτῶν", *Thrakiki Epetirida* 4 (1983) 419-46
- Troxell, *Studies* = Hyla A. Troxell, *Studies in the Macedonian Coinage of Alexander the Great* ("ANS Numismatic Studies" 21; New York 1997)
- Vargyas, "Darius I" = P. Vargyas, "Darius I and the Daric Reconsidered", *IrAnt* 35 (2000) 33-46
- Varoucha, "Acquisitions" = Irène Varoucha, "Acquisitions du Musée Numismatique d'Athènes", *BCH* 84 (1960) 485-503, pl. 7-10
- Véligianni-Terzi, "Abdera" = Chrysoulla Véligianni-Terzi, "Abdera, Maroneia, Ainos und der Odrysenstaat", *TEKMHPIA* 1 (1995) 136-72
- Véligianni-Terzi, "Αβδηρα" = Chrysoulla Véligianni-Terzi, "Τέως και Αβδηρα", in: "Thrace Ancienne" 691-705
- Velkov, *Cities* = V. Velkov, *Cities in Thrace and Dacia in the Late Antiquity* (Amsterdam 1977)
- Vickers, "Decree" = M. Vickers, "Fifth Century Chronology and the Coinage Decree", *JHS* 116 (1996) Notes 171-74
- Vickers, "Metrology" = M. Vickers, "The Metrology of Gold and Silver Plate in Classical Greece", in: "The Economics of Cult in the Ancient Greek World", *Proceedings of the Uppsala Symposium 1990*, *Boreas* 21 (1992) 53-72
- Vickers, "Persian gold" = M. Vickers, "Persian Gold in Parthenon Inventories", *REA* 91.1-2 (1989) 249-57
- Vickers, "Reassessment" = M. Vickers, "Early Greek Coinage, a Reassessment", *NC* 145 (1985) 1-44

- Waddington, *Recueil* = W. H. Waddington, E. Babelon, Th. Reinach, *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure. I. 2. Bithynie* (Paris 1908)
- Walbank, *Philip V* = F. W. Walbank, *Philip V of Macedon* (Cambridge 1940)
- Warren, "Sicyon, Part 1, 2, 3" = J. A. W. Warren, "The Autonomous Bronze Coinage of Sicyon (Part 1)", *NC* 143 (1983) 23-56; "(Part 2)", *NC* 144 (1984) 1-24; "(Part 3)", *NC* 145 (1985) 45-66.
- Weber, *Hadrianus* = W. Weber, *Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Hadrianus* (Leipzig 1907)
- Werner-Ritter, *Diadem* = H. Werner-Ritter, *Diadem und Königsherrschaft, Untersuchungen zu Zeremonien und Rechtsgrundlagen des Herrschaftsantritts bei den Persen, bei Alexander dem Grossen und im Hellenismus* ("Vestigia" 7 ; Munich et Berlin 1965)
- West, *Gold* = A. B. West, *Fifth and Fourth Century Gold Coins from the Thracian Coast*, *NNM* 40 (New York 1929)
- Westermarck, "Notes" = Ulla Westermarck, "Notes on Macedonian Bronze Coins", *BNum*, Suppl. al n° 4 (1987) 179-87
- Westermarck, "Remarks" = Ulla Westermarck, "Remarks on the Regal Macedonian Coinage, ca. 413-359 B.C.", in : *Kraay-Mørkholm Essays* 301-15, pl. 69-70.
- Wilhelm, "Beschlüssen" = A. Wilhelm, "Zu Beschlüssen der Abderiten und der Maroniten", *Neue Beiträge zur griechischen Inschriftenkunde VI* (1916) [Vienne 1921] 21-35 (= Kleine Schriften I.1 [1974] 312-26)
- Wilhelm, "Miszellen" = A. Wilhelm, "Miszellen", *Hermes* 63 (1928) 229-31
- Will, *HP I, II* = E. Will, *Histoire Politique du monde hellénistique (323-30 av. J.-C.)*, vols I-II (Nancy 1967, 1979)
- Will, *Monde Grec* = E. Will, *Le monde grec et l'Orient. I : Le V^e siècle (510-403)* (Paris 1989³)
- Willers, *Programm* = D. Willers, *Hadrians panhellenisches Programm : Archäologische Beiträge zur Neugestaltung Athens durch Hadrian* ("Antike Kunst" 16 ; Bâle 1990)
- Youroukova, "Invasions" = Yordanka Youroukova, "Les invasions macédoniennes en Thrace et les troubles monétaires", in : *Actes du IX^e Congrès International de Numismatique, Berne, septembre 1979* (Louvain-la-Neuve 1982) 215-25, pl. 30-31
- Youroukova, "Présence" = Yordanka Youroukova, "La présence des monnaies de bronze des premiers séleucides en Thrace ; leur importance historique", in : *Studia Paulo Naster Oblata, 1. Numismatica Antiqua* (Louvain 1982) 115-26, pl. XVII
- Youroukova, "Seuthès" = Yordanka Youroukova, "Le monnayage du souverain thrace Seuthès II", in : *Kraay-Mørkholm Essays* 317-21, pl. 72
- Youroukova, "Thrace" = Yordanka Youroukova, "La Thrace et Rome (31 av. n. ère - 44)", in : *Actes du X^e Congrès International de Numismatique, Londres, 8-12 septembre 1986* (Londres 1989) 189-99, pl. 22
- Youroukova, *Monnaies* = Yordanka Youroukova, *Monnaies des tribus et des rois thraces* (en bulgare) (Sofia 1992)
- Youroukova, *Thracians* = Yordanka Youroukova, *Coins of the Ancient Thracians* ("BAR-IS" 4 ; Oxford 1976)
- Zahrnt, "Mardoniuszug" = M. Zahrnt, "Untersuchung über den Mardoniuszug des Jahres 492 v. Chr. und seine historische Einordnung", *Chiron* 22 (1992) 237-79
- Zahrnt, "Perser" = M. Zahrnt, "Die Perser in Thrakien", in : "Thrace Ancienne" 91-100
- Zournatzi, "Apadana" = Antigoni Zournatzi, "The Apadana Coin Hoards, Darius I, and the West", *AJNum* 15 (2003) 1-28

INTRODUCTION

Abdère, la belle colonie des Téiens (καλή Τηίων ἀποικία)¹, était située sur le littoral thrace de la mer Egée, à 16 km à l'est du fleuve Nestos (*Carte 1*; page 29), sur une terre riche et fertile, à en croire le péan de Pindare (Θραϊκίαν γαίαν ἀμπελόεσσαν καὶ εὐκαρπον et χθόνα πολύδωρον)². Elle a été localisée par l'archéologue autrichien W. Regel vers la fin du XIX^e siècle³. Des inscriptions et antiquités d'Abdère découvertes dans le village moderne ont fait l'objet d'un nombre important d'articles publiés à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle⁴. La recherche archéologique en Thrace fut entamée d'une manière systématique à l'aube de la Seconde Guerre mondiale et poursuivie par le professeur de l'université de Thessalonique G. Bakalakis⁵. En 1950, D. Lazaridis, éphore des Antiquités de la Macédoine de l'Est et de la Thrace, continua l'œuvre de G. Bakalakis et commença les fouilles archéologiques à Abdère grâce à des subventions de la Société archéologique d'Athènes. Cette première période de fouilles, achevée en 1970, a mis au jour la ville méridionale d'Abdère avec une partie de sa muraille, son théâtre et son acropole. En 1971 et 1976, la XVIII^e Ephorie des Antiquités préhistoriques et classiques de Kavala et la XIX^e Ephorie des Antiquités préhistoriques et classiques de Komotini menèrent de concert des recherches complémentaires. Depuis 1981, une seconde période de fouilles a débuté à Abdère. Le nouveau programme de recherche est le fruit d'une collaboration des éphories des Antiquités préhistoriques et classiques de Kavala et de Komotini et de la XII^e éphorie des Antiquités byzantines de Kavala. Cette seconde campagne archéologique a mis au jour une partie de la ville septentrionale de l'époque archaïque, appartenant à la première colonie de Clazomènes et à la colonie de Téos, les grandes nécropoles et le site byzantin de Polystylon.

Au cours de son histoire, Abdère a connu cinq grandes phases de "fondation" (*Plan 1*; page 31). Les origines de la première fondation remontent à l'époque mythique. Abdéros, le héros éponyme de la ville, participa au huitième exploit d'Héraclès contre les chevaux anthropophages du roi des Bistones, Diomède. Près du tombeau d'Abdéros, déchiqueté par les chevaux de Diomède, Héraclès fonda la ville d'Abdère. Des concours athlétiques étaient organisés tous les ans en l'honneur du compagnon d'Héraclès⁶. Abdère possède donc deux héros fondateurs : Abdéros, le héros éponyme, et Héraclès, le κτίστης⁷. Le mythe de la fondation d'Abdère a souvent été attribué à une colonie éolienne ou à une colonie phénicienne⁸. Le nom Ἀβδηρα a été considéré comme ayant une origine phénicienne car une

¹ Strab. 14. 1. 30 C 644.

² Pindare, *Péan II*, v. 25 et 60.

³ W. Regel, "Abdera", *AM* 12 (1887) 161-67.

⁴ S. Reinach, "Antiquités de Maronée et d'Abdère", *BCH* 6 (1881) 94; Avezou, Picard, "Inscriptions" 117-41; Feyel, "Abdère" 176-99.

⁵ Bakalakis, "Παρανέστιοι" 15-31.

⁶ Hellanicos, *FGrHist* 134, fr. 105 J, d'après Etienne de Byzance; Apollod. *Bibl.* 2. 5. 8; Philost. *Imag.* 2. 25; Strab. 7, fr. 43 et 46; *RE* I.1 (1893) 23-24, s.v. Ἀβδηρος (Tümpel); Radt, *Paian* 13-14; Isaac, *Settlements* 77-78.

⁷ Sur d'autres versions de la fondation d'Abdère : (a) Abdéros est le seul fondateur d'Abdère (Ps. Scymn. 666); (b) les Bistones, sous le règne de Diomède, ont fondé Abdère (Strab. 7, fr. 43); (c) la sœur du roi Diomède apparaît comme fondatrice de la ville d'Abdère (Solin., *Collectanea rerum memorabilium*, 10. 10). Pour Raven, *Reviews* 293-94, la liaison d'Abdéros et Héraclès dans le mythe de fondation d'Abdère est récente, car dans les premières narrations et représentations du huitième exploit, Héraclès figure seul dans le combat contre les chevaux sauvages de Diomède.

⁸ Sur ces questions, voir Koukouli-Chrysanthaki, "Abdera" 87.

autre ville portant le même nom, située sur le littoral sud de l'Espagne, était une colonie phénicienne. Sur les monnaies de cette dernière, le nom de la ville est inscrit en alphabet phénicien. On a donc proposé qu'avant la première tentative de fondation de la colonie de Clazomènes en Thrace, un *emporion* phénicien avait dû être établi¹. La présence des Phéniciens dans cette contrée est confirmée par Hérodote, en ce qui concerne Thasos². Cependant, la recherche archéologique dans la ville d'Abdère n'a donné aucun indice d'habitat antérieur au milieu du VII^e siècle av. J.-C., susceptible d'être relié au mythe d'Abdéros. Les vestiges les plus anciens, mis au jour dans les limites du territoire abdéritain, sont ceux du site d'époque néolithique près du lac Laphrouda (au nord-est du site d'Abdère)³, ceux du site Petrolophos (près du village Mandra) et ceux d'Hagios Athanasios (près du village moderne d'Abdère), qui ont livré une céramique de l'époque néolithique, de l'âge du bronze et de l'âge du fer⁴. Les deux derniers sites indiquent la présence des Thraces Bistones près du littoral. Le mythe de la fondation d'Abdère pourrait ainsi symboliser la résistance des Bistones contre un essai d'installation des Mycéniens dans la région⁵.

La seconde phase de la fondation d'Abdère, correspondant à la première fondation historique, eut lieu au milieu du VII^e siècle av. J.-C. Cette première tentative d'établissement fut le fait des habitants de la cité ionienne de Clazomènes, sous la direction de Timésios⁶. Ce premier essai de fondation d'une colonie sur le littoral thrace n'aboutit pas et Timésios fut expulsé par les Thraces. Malgré tout, le nom de Timésios resta vivant dans l'histoire d'Abdère, car il fut considéré comme le fondateur historique de la cité y compris par les gens de Téos, arrivés un siècle plus tard.

Quand les Téiens arrivèrent dans la région d'Abdère en 545 av. J.-C., ils ne trouvèrent pas une ville abandonnée. Néanmoins, les premiers colons étaient affaiblis par les attaques thraces et décimés par la malaria⁷. La petite partie de la colonie clazoménienne (une partie du rempart et quelques vestiges des bâtiments) localisée dans la ville nord et les nécropoles de l'époque archaïque (secteurs K, Π, Γ) témoignent que les Thraces n'avaient pas expulsé toute la population de la première colonie d'Abdère⁸. Les honneurs accordés à Timésios, le fondateur clazoménienn, par les Téiens indiquent que ceux-ci essayèrent de se rattacher à la fondation précédente en adoptant le culte d'un *oikistes* d'origine ionienne. Ils obtinrent certainement ainsi une coexistence pacifique avec les Clazoméniens⁹. Arrivés à Abdère, les Téiens utilisèrent le rempart de la colonie des Clazoméniens sur lequel ils en construisirent plus tard un nouveau. En dehors de quelques bâtiments, du sanctuaire des divinités féminines et du port de la ville, avec les établissements portuaires de la phase archaïque de la fondation des Téiens, les sources archéologiques les plus riches sont les *tumuli* de la nécropole localisée au nord et nord-est de la ville nord d'Abdère¹⁰. Les Abdéritains continuèrent à habiter dans les limites de l'enceinte nord jusqu'au milieu du IV^e siècle, époque à laquelle une nouvelle ville, mieux

¹ Isaac, *Settlements* 76 ; Graham, "Abdera" 45.

² Hérod. 2. 44. 3-4 et 6.47. 1-2.

³ A. Rhomioipoulou, *ArchDelto* 20 (1965) 461 sqq ; Lazaridis, "Ἀβδηρα 7.

⁴ Koukouli-Chrysanthaki, "Abdera" 85-91, fig. 1-2 ; Triantaphyllos, "Θράκη" 299.

⁵ Triantaphyllos, "Θράκη" 299.

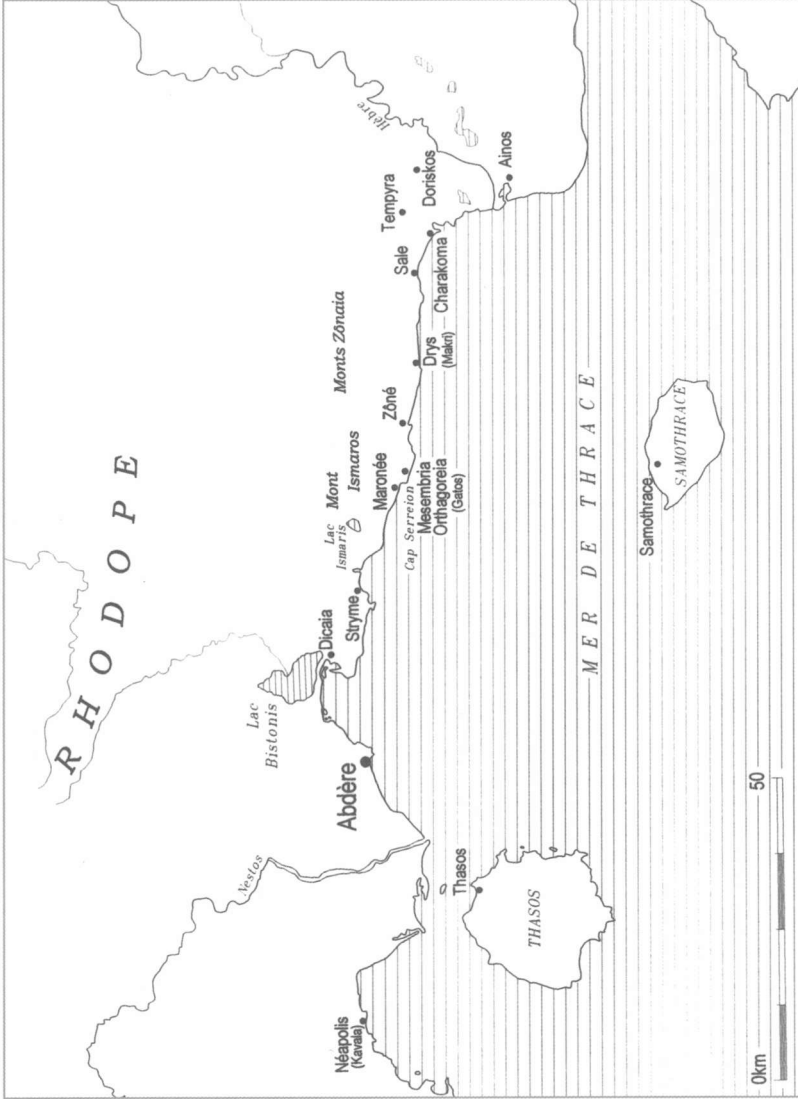
⁶ Hérod. 1. 168 ; Eusèbe, *Chroniques* 2, 86 ; RE Suppl. XIV (1974) 796, s.v. Timésios (A. Demandt) ; Graham, "Abdera" 46-47.

⁷ Pour les guerres contre les Thraces, voir Radt, *Paian* 13-82 ; Graham, "Abdera" 49 sqq ; Skarlatidou, "Abdera" 99-108, voir 106 ; Skarlatidou, "Νεκροταφείο" 421-29, voir 425.

⁸ Secteur K : Skarlatidou, "Abdera" 99-108 ; Skarlatidou, "Νεκροταφείο" 421-29 ; Secteur Π : Lydia Kranioti, "Τύμβος από τη ΒΔ Νεκρόπολη των Αβδήρων", *AEMTh* 1, 1987 (Thessalonique 1988) 431-35 ; Koukouli-Chrysanthaki, "Ἐρευνητες" 53-54, fig. 22-23 ; Koukouli-Chrysanthaki, "Πόλη" 715-734 ; Chaido Koukouli-Chrysanthaki, "The cemeteries of Abdera", in : *Nécropoles et Sociétés antiques, Actes du colloque international du centre de recherches archéologiques de l'Université de Lille III, Lille 2-3 décembre 1991* (Naples 1994) 33-46.

⁹ Malkin, *Colonization* 11, 56, 76, 131, 204, 208, 222. La reconnaissance de Timésios comme héros à Abdère peut être liée à une provocation des Téiens envers les Clazoméniens pour leur attitude contre Timésios ; Malkin, *Colonization* 54-55 ; Koukouli-Chrysanthaki, "Πόλη" 724 et note 45.

¹⁰ *Op. cit.* n. 8.



Carte 1 : Le littoral thrace de la mer Égée

urbanisée, fut construite au sud de la ville édifiée par les Clazoméniens et les Téliens. Nous disposons des indices topographiques de cette première ville nord grâce à Hippocrate qui, vers la fin du v^e siècle, visita Abdère et y examina quelques malades, comme le gardien de la palestres¹ ou une jeune fille qui demeurait sur la Voie Sacrée, ἐπὶ τῆς ἱερῆς ὁδοῦ². Hippocrate rendit également visite à Démocrite : pour rejoindre sa maison, il traversa l'*agora*. Il signale aussi la présence d'un *temenos* consacré aux nymphes³. En dehors de ses murailles, le territoire civique s'étendait à l'ouest jusqu'au fleuve Nestos, au nord vers la chaîne montagneuse du Rhodope, à l'est jusqu'au lac de Bistonis et au sud jusqu'au littoral de la mer Egée⁴.

Sous le règne de Philippe II, une nouvelle ville, dessinée suivant le plan hippodamien, commença à être construite au sud de la ville ancienne nord, avec un nouveau rempart et deux nouveaux ports. L'ensablement du fleuve Nestos, qui avait transformé l'environnement de la ville nord d'Abdère en l'éloignant de la mer, obligea les habitants à abandonner la première ville des Téliens et à s'installer à nouveau près du littoral. L'abandon de l'ancienne ville nord ne fut pas immédiat. A l'époque hellénistique, une nécropole remplaça l'habitat de la ville nord⁵.

La ville sud continua à exister jusqu'à l'époque paléochrétienne. La dernière phase de fondation d'Abdère est celle du site byzantin de Polystylon, construit sur l'acropole de la ville classique. Le nom Polystylon⁶ n'apparaît dans les sources littéraires qu'à partir du ix^e siècle de notre ère. Toutefois, la présence d'une église épiscopale avec un baptistère et un *episkopeion*, une inscription du iv^e siècle, un nombre important de matériel architectural provenant des bâtiments paléochrétiens et réutilisé dans les tombes retrouvées dans l'église méso-byzantine, et les parties de la fortification byzantine construites aux vi^e et viii^e siècles attestent la continuité de la vie à Abdère entre le iv^e et le ix^e siècle. L'église épiscopale, avec baptistère et épiscopesion, est un indice de la place importante de Polystylon en Thrace⁷.

Retracer l'histoire monétaire de cette importante cité grecque à partir des monnaies des fouilles, tel a été l'objet de notre recherche. L'étude des monnaies des fouilles d'Abdère dans le cadre d'une thèse de doctorat du troisième cycle nous a été proposée par Olivier Picard en 1994. Durant l'année universitaire 1994-1995, sous sa direction, nous avons réalisé un premier débroussaillage (niveau DEA) de l'histoire d'Abdère, vue d'après les textes épigraphiques et littéraires. Cette première phase a retracé le canevas historique et a souligné les principaux problèmes auxquels les monnaies étaient appelées à donner des réponses. Parallèlement au programme de fouilles menées dans le site antique d'Abdère depuis 1981, un programme d'étude du matériel archéologique avait été inauguré, à commencer par l'examen du matériel provenant des nécropoles de la ville. Dans le cadre de ce programme, nous avons obtenu de la Société archéologique d'Athènes et du Ministère grec de la Culture l'autorisation d'étudier et de publier une partie des monnaies des fouilles d'Abdère, suite à l'accord de

¹ Hippocrate, *Epidémies* VI, 8. 30 (éd. Littré, 354-355).

² Hippocrate, *Epidémies* III, 3.17 (éd. Littré, 122-123).

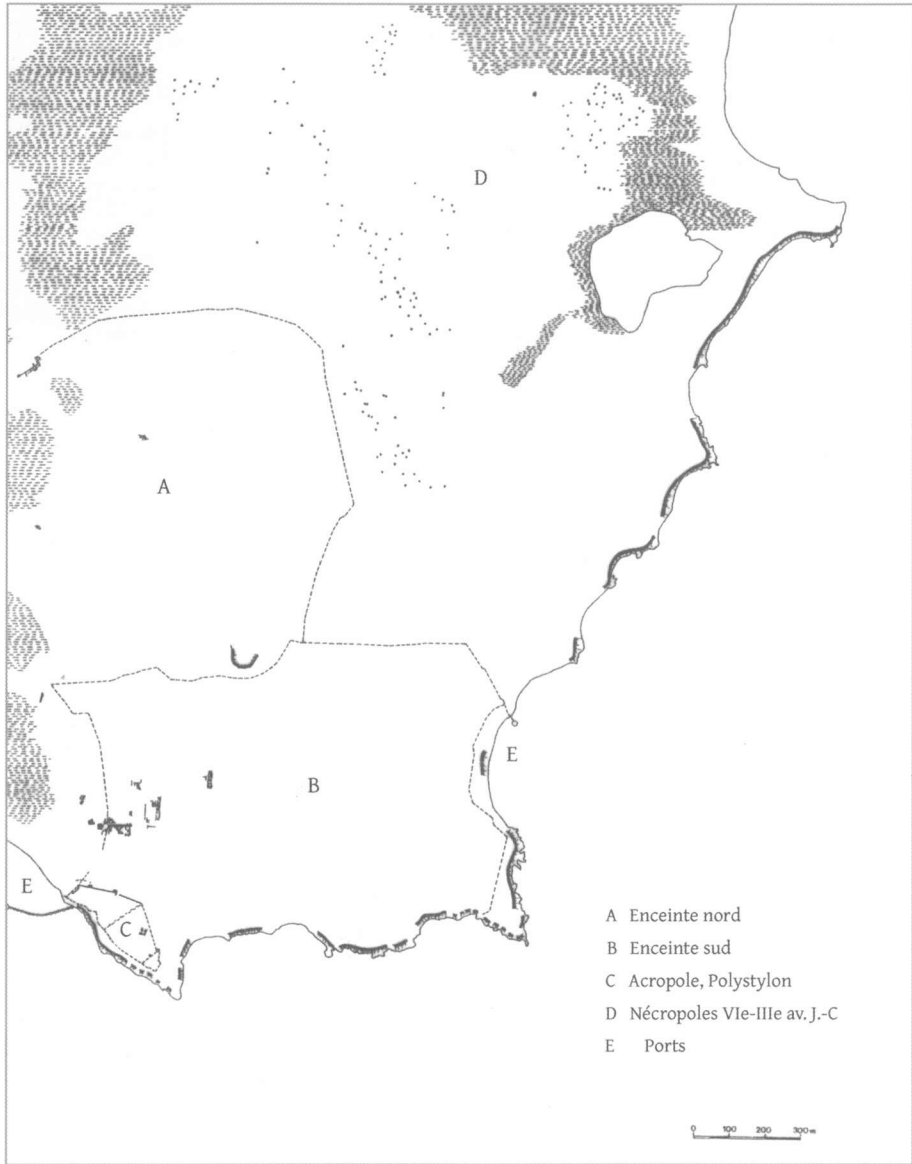
³ Hippocrate, *Lettres* n. 17 (éd. Littré, 348-351).

⁴ Lazaridis, *Ἀβδηρα* 2 ; P. Pantos, "The Present Situation of the Studies in Archaeological Topography in Western Thrace", *Pulmuđeva* 4, 1980 (1983) 164-67 ; Evi Skarlatidou, "Επισκόπηση της ιστορίας των Ἀβδηρών με βάση τις φιλολογικές πηγές και τα αρχαιολογικά δεδομένα", *Thrakiki Epetirida* 5 (1984) 147-61, voir 160-61 ; Evi Skarlatidou, "Οικισμοί και εγκαταστάσεις μέσα στα όρια της χώρας των Ἀβδηρών", in : *Μνήμη Λαζαρίδη* 611-29.

⁵ Chryseis Samiou, "Το ελληνιστικό νεκροταφείο των Ἀβδηρών", *AEMTh* 1, 1987 (Thessalonique 1988) 471-87 ; ead., "Hellenistic Graves in Abdera", in : *Klazomenai, Teos and Abdera. Metropoleis and Colony, Proceedings of the International Symposium held at the Archaeological Museum of Abdera, Abdera, October 2001*, éd. A. Moustaka, E. Skarlatidou, M.-C. Tzannes et Y. Ersoy (Thessalonique 2004) 291-303.

⁶ PG 107, 396. Au cours de la période méso-byzantine, la restriction et le changement des noms des villes anciennes et paléochrétiennes sont deux éléments de la réorganisation des nouvelles villes. Les nouveaux noms byzantins sont des toponymes indiquant des caractéristiques topographiques. Le nouveau nom d'Abdère, Polystylon, a été lié au nombre important de colonnes transportées de l'ancien site : Bakirtzis, "Western Thrace" 44-45.

⁷ Bakirtzis, "Θράκη" 179-80 ; Bakirtzis, "Western Thrace" 44-46.



Plan 1 : Les villes nord et sud d'Abdère

C. Koukouli-Chrysanthaki et D. Triantaphyllos, alors directeurs des Ephories des Antiquités préhistoriques et classiques de Kavala et de Komotini. Les monnaies étudiées proviennent des fouilles de la ville sud dirigées par D. Lazaridis de 1950 à 1970 et des fouilles de la ville nord et sud menées par les Ephories des Antiquités préhistoriques et classiques de Kavala et de Komotini de 1981 à 1993.

La première étape de notre travail a été de cataloguer, classer et photographier ce matériel numismatique non étudié auparavant. Ensuite, nous avons essayé de le comprendre, au-delà de sa diversité et, souvent, de son caractère illisible. La tentative de reconstituer une réalité archéologique à partir des carnets de fouilles n'a pas toujours été un travail fructueux, surtout pour la première campagne de fouilles. Le recours aux discussions et aux explications directes fournies par les fouilleurs a été pour nous d'un grand secours. La première difficulté a été que les couches archéologiques de la ville sud, où l'habitation fut continue du milieu du IV^e siècle jusqu'à l'époque paléochrétienne, n'ont pas pu donner de stratigraphie fournissant des indices chronologiques solides pour la datation des monnaies abdréitaines et des monnaies étrangères. D'autre part, le but principal de cette première campagne de fouilles menée à Abdère par D. Lazaridis était de mettre au jour le rempart avec les portes, le réseau de rues et les monuments architecturaux, pour mieux comprendre le canevas urbain de la cité. Les monnaies n'étaient pas parmi les priorités de cette première campagne.

L'objectif de notre thèse de doctorat a été d'étudier les monnaies de bronze d'Abdère, qui provenaient majoritairement des fouilles. Mais cela ne pouvait s'effectuer sans examen du monnayage d'argent. Les monnaies d'argent d'Abdère ont fourni le sujet d'une excellente étude du savant anglais J. M. F. May. En 1966, cinq ans après sa mort, C. M. Kraay et G. K. Jenkins ont publié son manuscrit sur Abdère dans la série spéciale des publications de la Société royale de numismatique sous le titre *The coinage of Abdera (540-345 B.C.)*. Avoir comme guide cet important ouvrage nous a été d'un grand secours. La découverte de nouveaux trésors comprenant des monnaies d'argent d'Abdère a confirmé le classement des émissions proposé par J. M. F. May mais a aussi apporté de nouveaux documents concernant la chronologie du monnayage de la ville. Ces nouveaux trésors rendaient nécessaire un réexamen attentif de la chronologie proposée par J. M. F. May. Dans notre premier chapitre, nous avons donc réétudié les trésors figurant dans son ouvrage et présenté les nouveaux trésors. L'examen de ces derniers, combiné au dépouillement des catalogues de vente effectué au Cabinet des Médailles de Paris, a révélé de nouvelles émissions pour des monétaires déjà connus par l'étude de J. M. F. May et des émissions de nouveaux monétaires. Nous n'avons pas effectué de nouvelle étude des coins pour les monnaies d'argent des périodes I à VIII de J. M. F. May. En revanche, nous avons proposé une première étude des coins de la période IX (Appendice). Celle-ci était indispensable pour permettre le classement des monnaies de bronze de la période IX. Tout en respectant le système de classement par période proposé par J. M. F. May, nous avons également ajouté deux nouvelles périodes au monnayage d'argent d'Abdère, la X et la XI. Une nouvelle datation pour les périodes d'argent d'Abdère a donc été proposée. Dans notre discussion sur le monnayage d'Abdère, nous avons essayé de situer ces périodes de monnaies d'argent dans leur nouveau contexte historique.

Lors de notre étude des 2 925 monnaies de fouilles d'Abdère, nous avons poursuivi deux objectifs. Le premier a été de classer, analyser et dater les émissions de bronze frappées par Abdère, d'après les trouvailles monétaires des fouilles. Ces monnaies de bronze sont présentées dans notre catalogue, qui va de la période V à la période XIV. Le catalogue des monnaies de chaque période suit la présentation des monnaies et leur commentaire historique.

Le premier conspectus des émissions de bronze d'Abdère a été publié en 1912 par F. Münzer et M. L. Strack dans le second volume de la série *Antiken Münzen Nordgriechenlands* consacré aux monnayages des cités grecques de Thrace. Pour le classement des monnaies de bronze, nous avons également respecté le classement des périodes de J. M. F. May, auxquelles nous avons rajouté de

nouvelles périodes d'émissions civiques. Nous avons ainsi essayé d'intégrer le nouveau matériel provenant des fouilles et des différentes collections des grandes institutions numismatiques, de compléter et de poursuivre son étude. Nous avons tenté de réaliser un classement des monnaies de bronze par une étude des coins. Cette étude n'a pas été possible pour les chalques des périodes VIII et IX car leur petite taille et l'importance de leur usure la rendaient impossible. Les bronzes découverts dans la région de l'enceinte nord de la ville archaïque, zone pratiquement toujours recouverte d'eau, étaient extrêmement endommagés. Un grand nombre de dichalques appartenant à la période X n'ont pas été classés par coins en raison de leur mauvais état de conservation. Le recours aux monnaies de bronze d'Abdère provenant des grandes collections numismatiques, de catalogues SNG, des autres collections publiées et des fouilles de l'Ecole Française d'Athènes à Thasos nous est apparu indispensable pour la compréhension et l'analyse des successions des émissions de bronze d'Abdère, même si notre travail ne constitue pas un corpus des bronzes d'Abdère. Le catalogue des bronzes d'Abdère s'est donc enrichi de monnaies provenant de catalogues de ventes et des collections des monnaies grecques (American Numismatic Society (ANS), Cabinet des Médailles de Paris, British Museum, musée Fitzwilliam de Cambridge, musée Ashmolean d'Oxford, Musée numismatique d'Athènes, Cabinet des Médailles de Bruxelles, Alpha Bank, université de Harvard, Staatliche Münzsammlung de Munich, Staatlichen Kunstsammlungen de Dresde, Badisches Landesmuseum de Karlsruhe, Historisches Seminar de l'université Heinrich-Heine de Düsseldorf, Musée national de Suisse à Zurich, Cabinet numismatique du musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel, musée Narodowe de Varsovie, musée de Stara Zagora, Musée archéologique de Kavala et Musée archéologique de Komotini).

Les monnaies des fouilles d'Abdère que nous avons étudiées sont conservées aux Musées archéologiques de Kavala et de Komotini. Les bronzes du musée de Kavala proviennent de la première campagne de fouilles de D. Lazaridis et des fouilles de l'éphorie des Antiquités de Kavala menées dans la région de l'enceinte septentrionale (rempart archaïque avec le sanctuaire des divinités féminines, nécropole hellénistique et complexe des maisons des terrains Makri, Papargyri et Hatzopoulos) et du *tumulus* 7 de la colline dite des chacals. Leur numéro d'inventaire est précédé des lettres ABD, signalant que la monnaie se trouve actuellement dans la collection numismatique du musée de Kavala. Par contre, les monnaies découvertes lors des fouilles de l'Ephorie des Antiquités de Komotini (à partir de 1988) n'avaient pas encore été répertoriées au moment de notre étude. Nous avons donc utilisé les dénominations Abd ou Ville Sud pour les monnaies retrouvées lors des fouilles de la ville sud, dans les limites de l'enceinte sud, et les initiales Avr pour les monnaies provenant du secteur Avramoglou. Les numéros figurant dans le catalogue des bronzes d'Abdère correspondent aux numéros de coins, exception faite pour les chalques des périodes VIII et IX. Dans ce cas, le numéro correspond aux numéros d'émission de chaque monétaire frappant ces chalques. A la fin de la présentation des bronzes de chaque période par coin, nous avons indiqué les monnaies dont les coins sont usés. Les numéros qui figurent en gras dans une parenthèse dans notre texte renvoient aux numéros du catalogue des monnaies d'Abdère. Les monnaies sont accompagnées de l'indication de leur poids, de leur diamètre en mm et de leur axe d'orientation. Seules les monnaies précédées d'un astérisque sont illustrées.

Le second objectif de l'étude du matériel numismatique des fouilles d'Abdère était de reconstituer la circulation monétaire représentée par les monnaies étrangères retrouvées dans les fouilles. Cette partie de notre doctorat sera traitée dans une publication indépendante.

CHAPITRE 1

TRESORS MONETAIRES

1.1. INTRODUCTION

Les trésors comprenant des monnaies d'argent se répartissent en deux groupes. Le premier, le plus important, inclut des trésors enfouis dans le courant du VI^e et du V^e s., tandis que le second contient des trésors enfouis au IV^e s. La présentation chronologique de ces deux groupes de trésors illustre la circulation du monnayage d'argent d'Abdère aux VI^e et V^e s. vers le monde de l'Orient et de l'Égypte et au IV^e s. vers la Thrace. Une fois les trésors d'argent commentés, sont présentés les trésors qui contiennent des monnaies de bronze d'Abdère et qui datent de la période située entre le IV^e et le I^{er} s.

1.2. LES TRESORS D'ARGENT : VI^e AU IV^e S.*

PREMIER GROUPE : VI^e-V^e SIECLES

1.2.1. Le trésor de Persépolis (IGCH 1789)

Date d'enfouissement : 511-500

En 1933, E. Herzfeld¹ a mis au jour les dépôts de fondation de la salle d'audience du palais de Persépolis, l'Apadana. Il s'agissait de deux boîtes en pierre enfouies aux angles nord-est et sud-est de la salle. Chaque boîte comprenait une paire de tablettes identiques, l'une en or, l'autre en argent. Les quatre tablettes comportaient des inscriptions en trois langues de Darius I^{er} (522-486). Au-dessous de la boîte de l'angle nord-est de la salle, E. Herzfeld découvrit quatre monnaies en or, des « créséides », et deux monnaies d'argent, l'une d'Egine et l'autre d'Abdère. Sous la boîte de l'angle sud-est, il retrouva quatre « créséides » en or et deux monnaies en argent des ateliers de Chypre (dont une attribuée à Paphos)². Depuis la découverte des deux lots de monnaies de Persépolis par E. Herzfeld, leur contenu exact a préoccupé les historiens³. Dans la publication de Persépolis, E. F. Schmidt⁴ a présenté une troisième monnaie d'argent d'origine chypriote qui, d'après lui, faisait partie du dépôt

*Toutes les dates sont av. J.-C., sauf indication contraire.

¹ E. Herzfeld, "Notes on the Achaemenid Coinage and some Sasanian Mint-Names", in: *Transactions of the International Numismatic Congress of London, 30/06-3/07 1936* (Londres 1938) 413-26, voir 413-14. Cet article ne dit pas clairement si les créséides étaient quatre au total ou quatre dans chaque dépôt; Schlumberger, *Argent grec* 11, n° 43.

² O. Masson, "Notes de numismatique chypriote, I. Les monnaies de Paphos (?) au type d'au Dieu-Fleuve", *Opuscula Atheniensa* 8 (1968) 112-116; *id.*, "VI. Encore les monnaies de "Paphos" au Dieu-Fleuve ou au Taureau", *RN* 1988, 27-32; Kagan, "Hoard" 28-30, 32-33 et 36-38.

³ Sur les problèmes de la littérature autour du contenu du trésor de Persépolis, voir Zournatzi, "Apadana" 20-21.

⁴ E. F. Schmidt, *Persépolis I. Structures, Reliefs, Inscriptions* (Chicago 1953) 70 et 79; E. F. Schmidt, *Persépolis II. Contents of the Treasury and other Discoveries. Oriental Institute Publications vol. LXIX, The University of Chicago* (Chicago 1957) 110, Catalogue des monnaies rédigé par S. P. Noe, 113-14, pl. 84; M. C. Root ("Persepolis" 3) accepte que la troisième monnaie chypriote a été une intrusion dans le trésor; Price, Waggoner, *Asyut* 16.

de fondation de l'angle sud-est. Cependant les éditeurs d'IGCH ont signalé la présence de huit « créséides » et de quatre monnaies grecques. Ils ont considéré la troisième monnaie chypriote, rajoutée par E. F. Schmidt, comme une intrusion, car elle ne peut être antérieure à 511¹. D'autre part, pour E. S. G. Robinson² et plus tard pour C. M. Kraay³, le trésor de Persépolis comportait huit « créséides » légères et huit monnaies grecques. La question de l'intrusion de la troisième monnaie chypriote a été reposée par J. H. Kagan, qui a considéré qu'étant donné son lieu de trouvaille, on pouvait difficilement accepter qu'elle n'ait pas fait partie du lot d'origine⁴. Il a donné une liste corrigée des monnaies du trésor, liste qui a été suivie et présentée dans le dernier volume de *Coin Hoards*⁵ : le lot de l'angle sud-est contenait donc quatre créséides légères, le double-sicle attribué à Paphos, le double-sicle attribué à Lapéthos et une monnaie chypriote incertaine.

La datation du trésor de Persépolis est fondée sur la datation du texte des tablettes de la fondation de l'Apadana (DPH). Ce texte fournit la description des quatre extrémités géographiques de l'empire de Darius I^{er}, où Sardes apparaît comme la borne occidentale. Le fait que les régions de Thrace et des Scythes, au-delà de la mer, ne soient pas mentionnées dans les régions conquises par le Grand Roi a signifié pour les historiens que le texte avait été composé avant la campagne de Darius contre les Scythes. Plusieurs dates sont proposées pour cette campagne, de 519 à 510. La plus probable est celle de 513⁶. La campagne de Darius I^{er} contre les Scythes a fonctionné comme un *terminus ante quem* pour la construction du palais de Persépolis ainsi que pour la frappe des monnaies trouvées dans les dépôts de fondation de l'Apadana. Une date située avant 511⁷ a donc été proposée par E. F. Schmidt pour l'enfouissement du trésor. Acceptant que le palais de Persépolis avait commencé à être construit en 520, les éditeurs du trésor d'Assiout⁸ ont daté les dépôts de l'Apadana de 515. Ils ont signalé aussi que les monnaies du dépôt sud-est de la salle ne pouvaient être datées de 515. Une date plus tardive que 515, vers la fin du V^e s., a été proposée pour le dépôt de l'angle sud-est de la salle⁹.

Une nouvelle datation de la construction de la salle de l'Apadana, vers 500¹⁰, a remis en question la datation et la signification des monnaies retrouvées dans les dépôts de fondation, qui ont été datés de 500. M. Vickers¹¹ a souligné que la date de l'expédition contre les Scythes n'avait aucun rapport avec le texte de la fondation de l'Apadana. L'empire de Darius est présenté dans le texte en des termes assez généraux. Pour M. Vickers, si le texte des tablettes des dépôts s'arrête à Sardes, cela ne signifie

¹ IGCH 1789, 255. La monnaie a été attribuée à Lapéthos : cf. P. M. Dikaios, "A Hoard of Silver Cypriot Staters from Larnaca", *NC* 5th series (1935) 173, 178, pl. XV, n^o 6-7 ; E. S. G. Robinson, "Notes on the Larnaca Hoard", *NC* s. 5 (1935) 185-86, pl. XV, n^o 6-7 ; Anne Destrooper-Georgiades, "Le trésor de Larnaca réexaminé", *RDAC* (1984) 140-60, pl. 28. 12 ; Kagan, "Hoard" 38, a proposé pour la frappe de la monnaie de Lapéthos une date avant 500.

² Robinson, "Beginnings" 190.

³ Kraay, *ACGC* 32 ; en revanche, il a indiqué la présence de quatre monnaies grecques (Kraay, "Owls" 48).

⁴ Kagan, "Hoard" 38.

⁵ Kagan, "Hoard" 36-38 ; *Coin Hoards*, volume IX : *Greek Hoards*, éd. A. Meadows, U. Wartenberg (RNS, Londres 2002) n^o 343 ; A. R. Meadows, "The Apadana Foundation Deposit (IGCH 1789) : Some Clarification", *NC* 163 (2003) 342-44 ; Zournatzi, "Apadana" 1-28, pl. 1.

⁶ Briant, *Empire perse* 154-56.

⁷ La date avant 511 a été acceptée par les éditeurs de IGCH. E. S. G. Robinson ("Beginnings" 190) a daté le dépôt des monnaies de Persépolis de 516. C. M. Kraay (*ACGC* 32) a proposé les années entre 516 et 511 comme date d'enfouissement du trésor de Persépolis.

⁸ Price, Waggoner, *Asyut* 16, nn. 4-6.

⁹ En revanche, pour D. Stronach et plus tard pour J. H. Kagan, les deux lots de monnaies furent déposés au même moment (Stronach, "Apadana" 442-45 et Kagan, "Hoard" 40). Pour J. H. Kagan, la date du dépôt des monnaies de l'Apadana ne peut pas être placée après 510/500.

¹⁰ Stronach, "Apadana" 439-45 ; Briant, *Empire perse* 181-82. En revanche, pour B. Jacobs, dans "Eine Planänderung an der Apadana-Treppen und ihre Konsequenzen für die Datierung der Planungs- und Bauungsphasen von Persepolis", *Archäologische Mitteilungen aus Iran und Turan* 29 (1997) 281-302, voir 298-300, la terrasse de la salle de l'Apadana était prête en 512, date des dépôts de la fondation ; voir Vargyas, "Darius I" 35-46.

¹¹ Vickers, "Reassessment" 4-9 ; M. Vickers, "Persépolis, Athènes et Sybaris : questions de monnayage et de chronologie", *REG* 99 (1986) 244.

pas que le royaume de Darius avait ses limites à Sardes mais qu'il incluait aussi les régions sous le contrôle de Sardes. Le choix des monnaies dans les dépôts de fondation est intentionnel. Les monnaies grecques étaient des monnaies des cités tributaires du Grand Roi. La seule période où les cités dont les monnaies sont présentes dans les fondations de la salle furent tributaires du Grand Roi se situe vers 490. La présence de la monnaie d'Egine fonctionne, pour M. Vickers, comme un *terminus post quem* pour le dépôt des monnaies, car Egine fut assujettie au Grand Roi en 491¹. La présence de monnaies chypriotes fait référence à l'échec de la révolte de Chypre contre le pouvoir perse entre 499 et 496, tandis que la monnaie d'Abdère témoigne de l'occupation perse en Thrace. Selon M. Vickers, la salle d'audience de l'Apadana n'a pu être construite qu'à partir de 490.

M. C. Root² a refusé l'interprétation donnée du texte de Darius. Elle s'est demandée pourquoi, si les monnaies grecques de Persépolis signifiaient la soumission des cités émettrices au Grand Roi en 490, il n'y avait pas de monnaies des autres régions qui étaient soumises à la même époque à Darius.

Une autre interprétation, proposée par P. Calmeyer³ pour le texte des tablettes de l'Apadana (DPh), est que les monnaies d'Abdère, d'Egine et de Chypre symbolisaient les cités grecques restées fidèles au roi pendant la révolte ionienne de 499 à 495. L'absence de mention des peuples à l'ouest de Sardes ne peut pas être expliquée comme un signe de croissance, mais comme un indice de repli pendant les années de la révolte d'Ionie. Les trois inscriptions, celle de Hamadan (DH), de l'Apadana et de la statue de Darius à Suse, parlant du royaume de Darius I^{er} sans mentionner les peuples de Carie, d'Ionie, les Thraces et les Scythes, démontrent que ces régions restaient en dehors de l'influence politique du Grand Roi. La période correspondant au moment où ces régions purent rester en dehors des limites de l'Empire achéménide se situe après la révolte de l'Ionie. P. Calmeyer liste les trois textes entre 498 et 494. Les années 499-495 ayant été adoptées comme date pour les dépôts de fondation de l'Apadana, les monnaies qui en font partie appartiennent aux cités qui restèrent fidèles aux Perses après la révolte ionienne. Pour P. Calmeyer, la salle de l'Apadana fut construite au début de 490.

Quelle que soit l'interprétation à donner à cet ensemble, les monnaies retrouvées sont antérieures ou contemporaines au début de la construction de la salle de l'Apadana.

La monnaie d'Abdère faisant partie du dépôt de l'angle nord-est de la salle de l'Apadana est un tétradrachme et non pas un octodrachme, comme indiqué dans le catalogue de la publication d'E. Schmidt. Il s'agit de la monnaie 4/1 du catalogue de J. M. F. May⁴. Elle appartient aux premières émissions de l'atelier, dont le griffon est représenté assis, levant la patte avant droite, avec une aile plane. Aucun symbole n'accompagne le griffon sur le droit. Le revers est un carré incus.

La datation des monnaies du trésor de Persépolis est un problème complexe, car on détermine la date du texte des tablettes de l'Apadana en fonction de la datation assignée aux monnaies qui les accompagnent. La datation des monnaies est ainsi dépendante de la datation du texte. Or, le texte de Darius entraîne des interprétations divergentes et parfois subjectives. D'autre part, tenter d'accorder une signification symbolique au choix des monnaies de la salle de l'Apadana nous paraît risqué et difficile à justifier. Les monnaies du trésor de Persépolis illustrent plutôt la circulation monétaire de

¹ Sur les relations entre Egine et l'Empire perse, voir Zournatzi, "Apadana" 11-16. Dans cet article, elle propose d'admettre que les pouvoirs émetteurs qui frappèrent les monnaies de l'Apadana étaient sous le contrôle des Perses au moment de la fondation de la salle d'audience. Les monnaies du trésor symbolisaient ainsi le contrôle exercé par Darius I^{er} sur les sources de richesse et les centres importants d'activité économique dans les régions de l'Ouest (Zournatzi, "Apadana" 16-20).

² Root, "Persepolis" 1-12, voir 11, pl. 1. Selon M. C. Root, les tablettes de l'Apadana furent rédigées et déposées avant la conquête de la Thrace par Darius, qui eut lieu entre 519 et 510; M. C. Root, "The Persian Archer at Persepolis: Aspects of Chronology, Style and Symbolism", *REA* 91 (1989) 33-50.

³ P. Calmeyer, "Das Datum der Gründungsinschrift vom Apadana und die Krone der ältesten "Bogenschützen"", *REA* 91 (1989) 51-59, avec la bibliographie sur les trois documents épigraphiques.

⁴ May, *Abdera* 52 et 60.

la fin du VI^e s. dans l'Empire perse¹. Nous aurions préféré accepter une datation fondée sur des éléments archéologiques autres que le texte des tablettes de l'Apadana et les monnaies provenant des deux dépôts, comme, par exemple, des documents concernant l'architecture ; mais il semble que celle-ci ne permette pas de choisir définitivement entre une datation haute et une datation basse². Etant donné la documentation actuelle, nous pouvons accepter une datation d'enfouissement entre 511 et 500 pour les deux dépôts du trésor de Persépolis. La nouvelle datation proposée, en 500 ou juste après 500³, pour l'enfouissement de ce trésor n'est pas en désaccord avec la documentation apportée par les monnaies, qui datent toutes d'avant 500 et dont le choix semble être dépourvu de signification religieuse ou politique⁴.

1.2.2. Le trésor de Ras Shamra, 1936 (IGCH 1478)

Date d'enfouissement : 510-500 (ancienne date ca. 525-520)

Le trésor a été mis au jour en avril 1936 à Ras Shamra-Leukos Limen en Syrie, au pied de l'acropole nord-est du tell. Les monnaies furent découvertes avec des morceaux d'argent brut et des fragments d'un vase. Autour du lot, des pierres fortement brûlées entouraient un foyer dans lequel le propriétaire du trésor avait essayé de fondre. Le trésor a été publié pour la première fois par le fouilleur Cl. F. A. Schaeffer⁵ en 1938, et il a été étudié et daté à nouveau par R. A. Stucky⁶ dans le cadre de la publication des fouilles de Ras Shamra.

Le trésor de Ras Shamra (ancienne Ugarit) est le plus ancien trésor incluant une quantité importante de monnaies de Thrace et de Macédoine (4/5^e de l'ensemble des pièces du trésor). Le trésor indique ainsi une préférence de la région de la Syrie du Nord pour les pièces lourdes (statères et tétradrachmes) de la région thraco-macédonienne. L'image culturelle et géographique de la Syrie du Nord est différente de celle du Delta du Nil, où la présence des cités grecques dans les trouvailles monétaires est plus importante.

Le trésor de Ras Shamra comprend 38 monnaies d'argent archaïques et 8 morceaux ou barres d'argent.

Cités	Nombre de monnaies
Atelier thraco-macédonien incertain A, type au personnage ailé, démon au droit	14 statères
Atelier thraco-macédonien, incertain B, type au cheval à gauche au droit	1 statère
Létè	12 statères
Stagire	4 statères
Abdère	1 tétradrachme
Euelthon I, Salamis, Chypre, 560 ?-525 ?	6 statères

Tableau 1. Le trésor de Ras Shamra, IGCH 1478

La seule monnaie d'Abdère du trésor est un tétradrachme (May, groupe VI 9a, R. A. Stucky 28) de la période I. Il pèse 14,95 g. Au droit, un griffon est représenté marchant vers la gauche, levant la

¹ J. H. Kagan ("Hoard" 39-40), qui date les monnaies des dépôts de l'Apadana avant 500, a signalé la présence de traces de ciselure sur deux monnaies chypriotes, pour le contrôle du métal. La pureté du métal semble avoir été l'un des premiers critères dans le choix des monnaies en or et en argent dans les dépôts de fondation.

² Vargyas, "Darius I" 40, n. 28.

³ Stronach, "Apadana" 439-45.

⁴ J. H. Kagan ("Hoard" 40-41), qui défend une date de dépôt des monnaies avant 505/500, n'exclut pas définitivement une date d'enfouissement après 500.

⁵ Cl. F. A. Schaeffer, "Une trouvaille de monnaies archaïques grecques à Ras Shamra", in : *Mélanges syriens offerts à M. René Dussaud* 1 (Paris 1939) 461-87 ; *Illustrated London News*, 20 février 1937, 297.

⁶ Stucky, "Ras Shamra" 5-16, pl. 1-5.

patte avant droite. Le tétradrachme fait partie du second groupe de la période I, où l'aile du griffon est représentée ouverte, en forme de coquille. Sous la patte levée, un rapace vole vers la droite. Le griffon est posé sur une colonne ou un piédestal.

Le tétradrachme d'Abdère du trésor de Ras Shamra est placé dans les premières émissions de la période I. Deux tétradrachmes, frappés par le même coin du droit que le tétradrachme de Ras Shamra, proviennent de deux trésors de l'époque archaïque. Il s'agit du tétradrachme du trésor de Démanhour 1900-1901 (*IGCH* 1637) (May, période I, Groupe VI 10a) et du tétradrachme du groupe A du trésor *IGCH* 1185 (Rhodes ? groupe A, 1 : Hirsch 1516)¹. Les deux trésors ont été enfouis en 500. D'après les trois trésors, nous avons daté le tétradrachme du trésor de Ras Shamra du début de la période I, vers 520/515.

Cl. F. A. Schaeffer, dans la première publication du trésor, a proposé comme date d'enfouissement la fin du VI^e s. Cette période fut difficile pour les peuples de la Syrie du Nord qui, devant la menace des conquêtes perses, enfouissaient leurs objets précieux. J. M. F. May² a suivi la datation que C. M. Kraay³ avait proposée pour le trésor, vers 525-520. En classant le tétradrachme d'Abdère de Ras Shamra dans les premières émissions de l'atelier, J. M. F. May a suggéré qu'il ne puisse être antérieur à 530. Par contre, R. A. Stucky⁴, en réétudiant la céramique et les autres trouvailles du tell et en comparant la composition du trésor de Ras Shamra avec celle des trésors de Démanhour et d'Assiout, a proposé que l'enfouissement du trésor ne puisse être daté d'avant 510-500.

1.2.3. Le trésor de Démanhour, 1900-1901 (*IGCH* 1637)

Date d'enfouissement : 500

Le trésor de Démanhour trouvé en 1900-1901 à Démanhour, en Egypte, a été publié par H. Dressel et K. Regling⁵ en 1927. Il comprenait 165 monnaies d'argent et 2 baguettes d'argent. Il a été dispersé entre différentes collections (Berlin, Gotha, Munich et Paris). Le tableau 2 (page 39) indique les villes dont les monnaies sont représentées dans le trésor.

Le trésor de Démanhour présente un bon exemple de la circulation monétaire de la fin du VI^e s. et de la participation importante d'un certain nombre d'ateliers monétaires de la région thraco-macédonienne au commerce de l'époque archaïque. Les premiers éditeurs du trésor et ceux d'*IGCH* ont daté l'enfouissement du trésor de Démanhour de 500. Les sept tétradrachmes d'Abdère appartiennent tous à la période I de J. M. F. May qui, selon la nouvelle documentation des trésors, est située entre 520/515 et 500. Les monnaies d'Abdère du trésor recouvrent toute la période I, avec des exemplaires appartenant aux premières et aux dernières émissions de la période. Le tétradrachme d'Abdère May 2 (14,96 g) est le plus ancien tétradrachme d'Abdère de Démanhour. Il est placé par J. M. F. May⁶, pour des raisons stylistiques, au début du monnayage d'Abdère. H. Dressel et K. Regling ont proposé pour cette monnaie une date située aux alentours du milieu du VI^e s., car ils ont noté l'influence ionienne sur le style du griffon. Malgré tout, pour J. M. F. May, la pièce ne pouvait être datée d'après 540. La nouvelle datation du début du monnayage d'Abdère place la datation de cette première émission d'Abdère vers 520/515⁷.

Les six autres pièces d'Abdère du trésor de Démanhour (May 10a, 15 a-b, 16 a-b, 23) sont également des tétradrachmes. La monnaie May 10a (Démanhour 153, p. 14,82 g) représente un type de griffon assez proche de la monnaie May 2. Le griffon est debout sur ses quatre pattes, tourné à gauche, avec

¹ Voir, dans le présent chapitre, 1.2.3. Le trésor de Démanhour, 1900-1901 (*IGCH* 1637), et 1.2.4. Le trésor de Rhodes ? avant 1880 (*IGCH* 1185).

² May, *Abdera* 52-53.

³ Kraay, "Owls" 48.

⁴ Stucky, "Ras Shamra" 9 et 14-15.

⁵ Dressel, Regling, "Fundae" 1-138 ; Schlumberger, *Argent grec* 10, n° 28.

⁶ May, *Abdera* 51-52.

⁷ Si nous suivons la datation de 530-500 de Price, Waggoner, *Asyut* 136-37, il faudra dater la monnaie vers 530.

un oiseau comme symbole. Deux autres exemplaires du même type ont été retrouvés dans d'autres trésors archaïques : il s'agit de la monnaie May 9a, la seule monnaie d'Abdère dans le trésor de Ras Shamra enfoui vers 510-500, et la monnaie *IGCH* 1185, 1 (H1516, attribuée auparavant à Phocée), enfoui vers 500. J. M. F. May n'a pas inclus cette dernière pièce de Bruxelles dans son corpus.

<i>Cités</i>	<i>Nombre de monnaies</i>
Néapolis	4 statères
Skionè	1 tétradrachme
Stagire	1 tétradrachme
Thraco-macédoniens	34 statères (Lété 17)
Abdère	7 tétradrachmes
Dikaia de Thrace	3 statères
Thasos	12 statères
Egine	16 statères
Corinthe	6 statères
Délos	1 statère
Naxos	2 statères
Paros	4 drachmes
Milet	19 fractions (hémihectés)
Téos	1 drachme
Chios	5 statères
Samos	2 hectés et 1 drachme
Cos	1 fraction
Ialysos	1 fraction
Carie	1 fraction
Lydie	1 statère
Phasélis	1 statère
Lycie	6 statères, 2 trités
Selgè	1 statère
Chypre	5 statères, 3 trités, 1 hecté
Salamis	4 statères
Barcè	1 drachme
Cyrène	1 drachme
Incertaines	17

Tableau 2. Le trésor de Démanhour, 1900-1901, *IGCH* 1637

Le griffon des quatre autres pièces May 15a-b (14,4 g et 14,99 g) et May 16 a-b (15,02 g et 14,78 g) est assis à gauche, avec une aile en forme de coquille. En revanche, la pièce May 23, la monnaie la plus récente du trésor de Démanhour (Démanhour 154, p. 13,54 g), présente un griffon avec la même aile, levant la patte avant droite. Le tétradrachme du trésor de Sélinonte¹, enfoui vers 510-500, est placé avant le tétradrachme May 23. Si nous datons le tétradrachme de Sélinonte entre 510 et 505, le tétradrachme May 23 de Démanhour doit être placé entre 505 et 500. Les cinq autres monnaies d'Abdère (May 10 a et 15 a, b-16 a, b) figurent parmi les émissions de la période I que nous datons entre 515 et 510.

¹ Voir, dans le présent chapitre, 1.2.8. Le trésor de Sélinonte 1985, *CH* VIII 35.

1.2.4. Le trésor de Rhodes ? avant 1880 (IGCH 1185)

Date d'enfouissement : 500

Le trésor IGCH 1185 (Rhodes 1880) se trouve au Cabinet des Médailles de Bruxelles. Il a été acheté chez Hoffmann en 1880 par Lucien de Hirsch et la provenance en est probablement l'île de Rhodes. Il a été intégré au catalogue de la collection de Hirsch. Les éditeurs de IGCH¹ l'ont nommé trésor Rhodes 1880 et l'ont daté de 450. Deux monnaies d'Abdère sont comprises dans le lot des monnaies du trésor. Elles ont été attribuées par P. Naster, l'une à Phocée et l'autre à un atelier incertain de la région thraco-macédonienne. En 1992, J. Kagan² a révisé le trésor en question et a attribué les deux pièces à Abdère. Il a proposé de diviser ce lot de monnaies en trois groupes : le premier comprend 30 monnaies archaïques provenant d'un même trésor ; le deuxième correspond aux monnaies d'intrusion frappées 50 ans après le premier groupe, exception faite d'une monnaie (pièce 31a) frappée 30 ans plus tard ; le troisième groupe est constitué de monnaies de Cyrénaïque qui, selon J. Kagan, sont problématiques.

Le tableau suivant présente les monnaies du trésor :

Cités	Nombre de monnaies
Abdère	2 tétradrachmes
Dikaia de Thrace	1 statère
Thasos	8 statères
Létè	3 statères
Mendè	1 tétradrachme
Néapolis	1 statère
Stagire	1 tétradrachme, 2 didrachmes
Thraco-macédoniennes incertaines	2 statères
Egine	1 statère
Ténos	1 statère
Théra	1 statère
Cos	1/3 sicle
Ialysos	1/3 statère
Phasélis	1 statère
Lycie	3 statères
<i>Intrusions</i>	
Egine	2 statères
Rhodes	2 hémidrachmes attiques
Soloi	1 statère
Tarse	1 tetrobole perse, 1 statère perse
Cyrène	5 tétradrachmes
Barcè	1 drachme
Barcè et Teucheira	1 tétradrachme
Evespérides	2 drachmes

Tableau 3. Le trésor de Rhodes ? avant 1880, IGCH 1185

Dans le premier groupe de IGCH 1185, formant un trésor, il existait un tétradrachme d'Abdère (H 1516, p. 14,71 g) dont le type du griffon est celui de la monnaie May 9a et May 10a. Les deux monnaies appartiennent à la période I, au groupe May VI. La date que nous avons proposée pour ces pièces se situe aux environs de 520/515.

¹ IGCH 1185, Rhodes 1880, 159.

² Kagan, "IGCH 1185" 1-24, pl. I-V.

La seconde monnaie d'Abdère (H 1006) du trésor de IGCH 1185 (p. 14,75 g) est un tétradrachme, dont le griffon du droit ressemble au griffon de May 15-17. Quatre monnaies de ces groupes VII-IX de May proviennent du trésor de Démanhour. Il faut les dater entre 520 et 510.

Le trésor de IGCH 1185 est daté de 500 et présente de nombreuses similarités avec le trésor de Démanhour 1900-1901 (IGCH 1637) concernant les monnayages de la région thraco-macédonienne.

1.2.5. Le trésor de Sakha, 1897 (IGCH 1639)

Date d'enfouissement : ca. 500-490 (début du V^e s.)

En 1897, à Sakha, à 100 km à l'est d'Alexandrie, fut découvert un trésor qui contenait 72 monnaies et quelques fragments d'argent. Il a été publié par H. Dressel¹ en 1900.

Le tableau suivant présente les monnaies incluses dans le trésor :

Cités	Nombre des monnaies
Acanthe	1 tétradrachme
Létè	4 statères
Néapolis	1 statère
Thraco-macédoniens	8 statères
Abdère	2 didrachmes
Dikaia de Thrace	1 statère
Thasos	1 statère
Érétrie	1 didrachme
Athènes	2 didr. Wappenmünzen
Egine	3 statères
Corinthe	8 statères
Naxos	2 statères
Paros	2 statères
Cyclades (incertaines)	2 tétradrachmes
Ionie (incertaines)	1 hémidrachme
Clazomènes	1 statère
Colophon	1 statère
Chios	6 statères
Samos	1 hecté
Idyma	1 drachme
Camiros	1 fraction (tritémorion)
Ialysos	1 drachme
Lycie	1 statère
Lydie (Croesus)	1 hémistatère
Sidon	3 double-shekels
Cyrène	1 tétradrachme
Incertaines	5 drachmes
Fragments de monnaies et de barres d'argent	

Tableau 4. Le trésor de Sakha 1897, IGCH 1639

¹ H. Weber, "On Finds of Archaic Greek Coins in Lower Egypt", *NC* 3rd series, 19 (1899) 269-83 ; E. D. J. Dutilh, "Vestiges d'atelier monétaire", *JIAN* (1899) 287 ; H. Dressel, "Altgriechischer Münzfund aus Ägypten", *ZfN* 22 (1900) 232-58, pl. VIII.

Le trésor de Sakha fut enfoui entre 500 et 490. Il comprend des intrusions postérieures comme les monnaies de Sidon et d'Idyma. Les monnaies d'Abdère sont des didrachmes (May 18 et 19, 7,36 g et 7,38 g), dont le griffon a une aile en forme de coquille. Ces monnaies appartiennent à la seule émission de didrachmes de la période I de poids thraco-macédonien de la troisième série. Le style du griffon est proche du griffon des tétradrachmes May 22 et May 23 et du tétradrachme du trésor de Sélinonte 1985 (CH VIII [1994] 35). Les didrachmes doivent être datés de 510-500.

1.2.6. Le trésor d'Asie Mineure ? 1990 (CH VIII [1994] 19)

Date d'enfouissement : 500

Le lieu de découverte du trésor 1990 d'Asie Mineure est inconnu. La diversité des monnaies, la présence de monnaies cisailées et de lingots de métal dénotent les caractéristiques d'un trésor de l'Est, trouvé dans une région située entre la Cilicie et l'Égypte. J. H. Kagan, qui a publié le trésor¹, l'a daté au plus tard de 500. Il a comparé ce trésor avec ceux contenant des monnaies archaïques datés de la même période, comme les trésors de Démanhour 1900-1901 (IGCH 1637), de Sakha 1897 (IGCH 1639), de Ras Shamra 1936 (IGCH 1478), de Mit Rahineh (IGCH 1636) et de Sélinonte 1985 (CH VIII [1994] 35).

Abdère est représentée par un octodrachme de la période I ne portant aucun symbole au droit. Son poids n'est pas donné. J. H. Kagan ne fournit pas de photographie dans la publication du trésor. Il attribue cette pièce aux groupes II ou VIII de la période I, datée actuellement entre 520 et 500.

Le tableau suivant présente les monnaies comprises dans le trésor :

Cités	Nombre de monnaies
Lète	3 statères
Thraco-macédoniennes	2 statères
Stagire	1 didrachme
Abdère	1 octodrachme
Dikaia de Thrace	1 statère
Thasos	4 statères
Incertain	1 statère
Egine	6 statères
Andros	1 statère
Naxos	1 statère
Ialysos	1 statère
Lindos	1 statère
Lydie-Sardes	1 statère
Lycie	12 statères
Lycie ?	2 statères
Phasélis	1 double-sicle
Chypre	2 sicles
Paphos	1 double-sicle
Salamis	12 double-sicles
Incertains chypriotes	13 double-sicles

Tableau 5. Le trésor d'Asie Mineure 1990 ; CH VIII (1994) 19

¹ Kagan, "Hoard" 17-52.

1.2.7. Le trésor de la Thrace occidentale (CH II [1976] 1)

Date d'enfouissement : 500-480

En 1976, M. J. Price¹ a publié un trésor de dix monnaies contenant neuf monnaies d'électrum et une monnaie d'or (un darique) qui lui a été simplement signalée. La région d'origine de ce trésor est donnée comme étant la Thrace occidentale. Parmi les monnaies d'électrum, deux sont des statères de Cyzique. Les autres monnaies d'électrum (trois statères et quatre petites dénominations) proviennent d'un atelier d'origine incertaine. Parmi ces trois statères, deux portent un symbole floral. Les deux pièces pèsent chacune près de 14 g. M. J. Price, qui soutenait la thèse de l'existence d'un monnayage d'électrum thraco-macédonien, propose l'attribution de ces deux statères (n°4 et n°5) aux régions de la Thrace et de la Macédoine.

Dans les dix monnaies constituant le trésor, M. J. Price a signalé la présence de monnaies d'Abdère (cf. May 15, 40, 41) appartenant à la période I et II. Elles ont été émises entre 510 et 480. L'enfouissement du trésor date de 500-480. Les monnaies abdéritaines peuvent s'inscrire dans le contexte chronologique de ce trésor. Malheureusement, les monnaies d'Abdère de ce trésor ne sont pas publiées et leur présence dans le lot n'a été attestée que par une communication orale (le même problème existe avec la monnaie perse de ce trésor).

L'ensemble de ces incertitudes ne nous permet pas de faire une place de choix à ce trésor CH II 1976, 1, dans notre raisonnement sur le monnayage d'Abdère. Néanmoins, il nous semble important d'en signaler l'existence. Ce trésor serait le premier à comporter des monnaies d'argent d'Abdère de l'époque archaïque circulant avec des monnaies en électrum. Il pourrait ainsi témoigner de relations étroites entre Abdère et la région des Détroits.

1.2.8. Le trésor de Sélinonte, Sicile, 1985 (CH VIII [1994] 35)

Date d'enfouissement : 490

Le trésor de Sélinonte² a été découvert en Sicile en 1985 et ensuite dispersé à des fins commerciales, entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Il contenait plus de 170 monnaies d'argent et peut être considéré comme faisant partie d'un plus grand trésor. Le trésor de Sélinonte est important, car il permet de dater du VI^e s. la pénétration en Sicile de monnaies de la Grèce et de l'Italie du Sud. De plus, il confirme la circulation de pégages de Corinthe sur l'île, une circulation qui n'était attestée jusqu'à maintenant que par des surfrappes.

Le tableau suivant présente la composition du trésor de Sélinonte :

Cités	Nombre de monnaies
Métaponte	2 de 1/3 de statères (incuses)
Poseidonia	1 drachme (incuse)
Sybaris	2 statères et 3 de 1/3 de statères (incus)
Himère	1 drachme
Sélinonte	35 statères
Abdère	1 tétradrachme
Egine	79 statères, 1 drachme et 1 hémidrachme
Corinthe	3 drachmes
	36 statères
Lingots	5

Tableau 6. Le trésor de Sélinonte 1985 ; CH VIII (1994) 35

¹ Price, "Western Thrace" 7, n. 1, fig. 1.

² Arnold-Biucchi *et al.*, "Selinus" 1-35, pl. 1-12.

Les monnaies les plus anciennes du trésor de Sélinonte sont les monnaies incuses de Métaponte (datées de 550-540¹), de Sybaris² (550/540-510) et les monnaies de la période I de Corinthe³. Les monnaies d'Egine, de Corinthe et de Sélinonte sont les plus nombreuses dans ce trésor.

Les tortues d'Egine sont des tortues de mer. Elles appartiennent à trois groupes. Selon les éditeurs⁴ du trésor, le premier groupe se situe entre 535/530 et 525/520, le deuxième entre 525/550 et 500 et le troisième entre 510 et 490. Une question importante posée par ce monnayage d'Egine est la date des premières émissions portant des tortues de mer. Dans leur article sur le trésor d'Hollm⁵ en Albanie, S. Gjongecaj et H. Nicolet-Pierre ont daté la frappe des séries archaïques, sur flan globuleux, de 520 à 480. Les monnaies du trésor de Sélinonte appartiennent, dans leur majorité, au type 1 du classement de S. Gjongecaj et de H. Nicolet-Pierre. Nous pouvons également observer la présence de quelques monnaies du type 2 et 3. Le revers du type 1 est un carré creux, partagé en huit triangles par de fines cloisons. Le revers du type 2 est un carré creux, réduit à quatre triangles disposés en ailes de moulin. Le carré creux du type 3 est divisé en cinq triangles disposés régulièrement dans le carré, deux à gauche et trois à droite. Les monnaies d'Egine du trésor de Sélinonte appartiennent aux deux premières émissions de la période archaïque du monnayage éginète, datée de 520 à 480 (peut-être de 520 à 500).

Corinthe est représentée avec ses pégages par deux groupes. Le premier, comprenant 16 monnaies, porte au revers un carré incus avec les ailes d'un moulin sur un flan aplati. Il est daté de 560/550-515/500 (Ravel, période I.1). Les monnaies de ce premier groupe circulent avec celles du groupe Ravel, période I.2-3, dans les trésors enfouis vers la fin du VI^e s. Les monnaies de ce premier groupe étaient absentes du trésor d'Assiout⁶. Le second groupe, avec 23 monnaies, porte au revers la tête d'Athéna tournée à droite, dans un carré. Il date de 515/500-480/475 (Période II de Ravel). L'apparition de la tête d'Athéna sur le revers à la place de la croix gammée et le changement en un flan globuleux eurent lieu vers 500. Les éditeurs du trésor de Sélinonte étaient favorables à la date de 515⁷ pour l'introduction de la tête d'Athéna sur les poulains de Corinthe. Le début de la période II de O. E. Ravel à laquelle appartiennent les monnaies corinthiennes du deuxième groupe date de 515 ou de 500.

Les statères de Sélinonte dont le revers est influencé par les tortues d'Egine appartiennent tous au groupe I⁸ de C. Arnold-Biucchi (daté de 540 et 515). En 515, sur les monnaies de Sélinonte influencées par Corinthe⁹, apparaît sur le revers un type secondaire iconographique, une feuille de céleri. Le même changement au revers s'observe à partir de 515, à Himère, avec l'apparition sur le revers d'une poule. Ces monnaies, avec ce type iconographique au revers, appartiennent au deuxième groupe de C. M. Kraay¹⁰, daté de 515-500 à 483. Or, dans le trésor de Sélinonte, la monnaie d'Himère porte au revers un simple carré incus. Elle doit donc être datée avant ce deuxième groupe de C. M. Kraay et appartient donc probablement au premier groupe de C. M. Kraay (550/540 à 515/510).

¹ S. P. Noe, *The Coinage of Metapontum*, parties 1 et 2, révisé par Ann Johnston (New York 184) [1. ANSNM 32 (1927) et 2. ANSNM 47 (1931)].

² K. Fabricius, "Sybaris, its History and Coinage", in: *Actes du Congrès International de Numismatique, 6-11 juillet 1953* (Paris 1957) 65-76.

³ O. E. Ravel, *Les Poulains de Corinthe, I* (Londres 1936); Kraay, *ACGC* 80-82, période I, 570/560-515; Price, Waggoner, *Asyut* 76: période I (550-500) et 78-79.

⁴ Arnold-Biucchi et al., "Selinus" 14-22.

⁵ S. Gjongecaj et Hélène Nicolet-Pierre, "Le monnayage d'argent d'Egine et le trésor de Hollm (Albanie) 1991", *BCH* 119 (1995) 283-332, pl. I-VI.

⁶ Price, Waggoner, *Asyut* 78-79.

⁷ Arnold-Biucchi et al., "Selinus" 26.

⁸ Arnold-Biucchi, "Beginnings" 13-19, surtout 14-15 et 17-18.

⁹ Arnold-Biucchi, "Beginnings" 18, et 19 n. 15; G. K. Jenkins, "A Note on Corinthian Coins in the West", *Centennial Publication of the ANS* (New York 1958) 367-79.

¹⁰ C. M. Kraay, *The Archaic Coinage of Himera* (Naples 1984) 15-16.

Abdère est représentée dans le trésor de Sélinonte par un seul tétradrachme¹ de la période I de J. M. F. May. Le coin de droit de ce tétradrachme est proche des coins de droit de May 22 (A.19) et de May 23 (A.20) du groupe X. La monnaie May 23 appartient au trésor de Démanhour 1900-1901 *IGCH* 1637, enfoui en 500. J. M. F. May a classé les deux tétradrachmes (May 22 et May 23) vers la fin de la période I. Le tétradrachme de la période I du trésor d'Assiout (enfoui aux environs de 480-475) doit également être placé à la fin de cette période I. Il peut être également classé avec les monnaies du trésor de Démanhour et de Sélinonte. Le trésor d'Assiout a permis d'abaisser la date de la période II, de 520/515-492 (date proposée par J. M. F. May) à 500-475. La nouvelle date de la période II a, par conséquent, influencé la date de la période précédente, en l'abaissant de 540/535-520/515 à 530/520-500.

Le seul tétradrachme d'Abdère du trésor de Sélinonte est placé avec les tétradrachmes des trésors de Démanhour et d'Assiout à la fin de la période I, vers 510-505. Il constitue pour l'instant le seul indice numismatique témoignant de relations commerciales avec les marchés de l'Ouest à la fin du VI^e s., suivant ainsi l'exemple des cités comme Egine et Corinthe dans la circulation monétaire du VI^e s.

C. Arnold-Biucchi a daté l'enfouissement du trésor dans la dernière décennie du VI^e s. (510-500), tandis que les éditeurs de *Coin Hoards*² ont proposé la date de 490.

1.2.9. Le trésor de Kârdzali, Bulgarie, 1938 (*IGCH* 694)

Date d'enfouissement : 490-480

Le trésor³, qui a été dispersé, contenait plus de cinq monnaies d'argent, parmi lesquelles figuraient des octodrachmes d'Abdère. Les éditeurs de *IGCH* signalent que deux des octodrachmes d'Abdère sont semblables à ceux illustrés par Fr. Münzer et M. L. Strack⁴. Ils appartiennent à la période I de J. M. F. May et sont datés du début de la période I. La date d'enfouissement proposée pour ce trésor est de 490-480.

1.2.10. Le trésor de Benha el Asl (*IGCH* 1640)

Date d'enfouissement : 490-485

En 1929, à Benha el Asl (ancienne Athribis), sur la rive ouest du Nil, à 50 km au nord du Caire, fut découvert le trésor de Benha el Asl. Acquis par le British Museum, il a été publié par E. S. G. Robinson⁵. La provenance du trésor n'est pas douteuse, mais l'auteur s'interroge sur le lien entre ce trésor de Benha et celui trouvé quelques années plus tôt au même endroit⁶. Dans la première publication du trésor, E. S. G. Robinson a présenté 31 monnaies d'argent. En 1931, E. T. Newell a attesté qu'au printemps 1929, une petite quantité de monnaies semblables à celles du trésor de Benha publiées par E. S. G. Robinson était arrivée à New York. Ce lot lui avait été proposé par un marchand d'antiquités. Le marchand lui confia que ces monnaies provenaient de la région du Delta. E. T. Newell fit une liste des monnaies et en acheta deux. Les monnaies faisant partie de cette liste étaient des monnaies de Thasos (un statère), d'Acanthe (un tétradrachme), de Mendè (un tétradrachme), des Orreskiens (un statère), de Toronè (un tétradrachme), d'Athènes (des Wappenmünzen), de Phasélis (un statère) et une monnaie thraco-macédonienne incertaine (Lète, un statère). Dans le même volume de *NC* 1931, E. S. G. Robinson a attesté que le trésor avait été divisé en trois parts mais qu'il ignorait le devenir de la première partie du trésor. La deuxième partie se trouvait à New York, et la troisième au British Museum. Dans cette troisième partie, il existait des fragments de monnaies (d'Abdère, d'Acanthe, de

¹ Numismatic Fine Arts 18, 31 mars 1987, n° 82 (= Bank Leu 38, 13 mai 1986, n° 51).

² U. Wartenberg, M. J. Price et K. A. Mac Gregor, *Coin Hoards*, vol. VIII. *Greek Hoards* (Londres 1994) 5, n° 34.

³ Th. Gerasimov, *BIAB* 12 (1938) 456.

⁴ Münzer, Strack, *Thrakien* pl. I. 2-3.

⁵ Robinson, "Find" 93-106, pl. VIII-IX ; E. S. G. Robinson, "Further Notes on the Delta (Benha el Asl) Hoard", in : *Miscellanea*, *NC* s. 5 (1931) 68-71 ; E. S. G. Robinson, "Greek Coins acquired by the British Museum in 1930-1931", *NC* s. 5 (1932) 200 ; E. T. Newell, "Additions to the Delta (Benha el Asl) Hoard", in : *Miscellanea*, *NC* s. 5 (1931) 66-68 ; Schlumberger, *Argent grec* 10, n° 25.

⁶ Dressel, Regling, "Funde" 6, n. 3, 136-37.

Mendè, de Néapolis, des Orreskiens, de Toronè, de Chalcis, d'Athènes, d'Egine et de provenance incertaine) et des morceaux de métal offerts à la collection du musée.

Le trésor de Benha el Asl comprenait au total 77 monnaies d'argent et 15 lingots de métal. Il s'agit d'un trésor archaïque du commerce, typique des trésors de la région d'Égypte. Et comme dans tous les trésors archaïques découverts en Égypte, les monnaies thraco-macédoniennes se taillent «la part du lion» et sont accompagnées de lingots de métal. Les monnaies sont souvent fragmentaires et portent des marques de cisaille permettant le contrôle de la qualité du métal. Ces marques se retrouvent également sur les lingots de métal¹. Le tableau suivant présente le contenu du trésor restitué :

Cités	Nombre de monnaies
Acanthe	2 tétradrachmes, 1 fragment
Mendè	1 tétradrachme, 1 fragment
Néapolis	1 statère, 1 fragment
Orreskiens	3 statères, 2 fragments
Toronè	1 tétradrachme
Létè	10 statères
Thraco-macédoniens	2 tétradrachmes
Abdère	1 octodrachme, 1 fragment
Thasos	2 statères
Chalcis	1 tétradrachme fragmentaire
Érétrie	1 didrachme fragmentaire
Athènes	1 tétradrachme Wappenmünzen 5 tétradrachmes, 4 fragments
Egine	2 statères, 2 fragments
Naxos	1 statère
Chios	2 statères
Phasélis	1 statère
Idalion	1 statère
Golgos	1 statère
Chypre	4 statères
Incertaines	6 fragments

Tableau 7. Le trésor de Benha el Asl, *IGCH* 1640

La date d'enfouissement du trésor proposée par E. S. G. Robinson est 485, date adoptée par les éditeurs de *IGCH*. Or, d'après la publication du trésor d'Assiout, le trésor de Benha el Asl semble avoir été enfoui vers 490-485. Il y existait un octodrachme d'Abdère de la période I, appartenant au groupe IX de May (May 14, groupe IX) et portant comme symbole un chien assis sous la patte levée du griffon. Sur le droit, il portait une marque de cisaillement comme signe de contrôle. Avec cet octodrachme, il y avait également un fragment d'une monnaie abdéritaine, qui aurait été utilisée pour compléter le poids du métal désiré durant une transaction commerciale². Ce traitement des monnaies d'argent comme simples quantités de métal se retrouve dans le trésor d'Assiout et, beaucoup plus tard, dans le trésor de Jordanie. En revanche, cette pratique aurait été relativement rare en Égypte après la fin du VI^e s. (500).

¹ Robinson, "Find" 94.

² C. M. Kraay, "Hoards and Circulation", in : *Greek Coins and History, Some Current Problems* (Londres 1969) 44.

1.2.11. Le trésor d'Asie Mineure du Sud, entre Cilicie et Pamphylie (IGCH 1177)

Date d'enfouissement : 480

Le trésor IGCH 1177, trouvé avant 1961 en Asie Mineure et actuellement conservé au musée Ashmolean à Oxford, a été publié par E. S. G. Robinson¹ en 1961. Il comprenait 38 monnaies d'argent.

La limite chronologique la plus haute pour le trésor est fixée par le statère de Zancle. Les monnaies de cette série de Zancle furent frappées par les réfugiés de Samos qui occupèrent Zancle en 494/493². La lettre E sur la monnaie, signifiant l'année de frappe, la situe vers 490/489³. Des tétradrachmes de Zancle sous occupation samienne ont également été trouvés dans le trésor d'Assiout. Cependant, les tétradrachmes d'Assiout portent les lettres A, B et Δ. Des tétradrachmes avec E ont été découverts dans le trésor de Zagazig (IGCH 1645).

Cités	Nombre de monnaies
Zancle	1 tétradrachme
Acanthe	1 tétradrachme
Abdère	1 octodrachme
Athènes	19 tétradrachmes
Egine	10 statères
Pseudo-Egine	1 statère
Corinthe	1 statère
Parion	1 drachme
Chios	1 didrachme
Ateliers incertains de Carie	1 double-sicle
Perse	1 sicle

Tableau 8. Le trésor d'Asie Mineure du Sud, IGCH 1177

Les chouettes athéniennes avec la tête d'Athéna sans couronne sur le casque sont des tétradrachmes archaïques. Les monnaies appartiennent aux groupes⁴ Assiout IV (Seltman groupes M et G), Assiout V (Seltman groupe C et F) et Assiout VI (Seltman E). Elles datent de 500-480, avec une majorité de monnaies frappées vers 480. L'introduction de la couronne sur le casque d'Athéna, qui eut lieu vers 479/475⁵, constitue un *terminus ante quem* pour l'enfouissement de ce trésor.

Le tétradrachme d'Acanthe appartient au groupe de Desneux⁶, daté vers 490/480. Des monnaies similaires, avec le même symbole floral dans l'exergue, ont été retrouvées dans le trésor d'Assiout (Assiout 173-184).

L'octodrachme d'Abdère du trésor est l'octodrachme May 44 et appartient au groupe May XXIII/IV de la période II⁷. Il pèse de 30,07 g. Il s'agit de la plus lourde monnaie du trésor. Il porte au droit un griffon assis à gauche, levant la patte avant droite. L'aile est plane et concave. Au revers, il y a un carré incus. Sous la patte levée sont inscrites les lettres AB. E. S. G. Robinson a suggéré que celles-ci ne soient pas le début de l'ethnique mais les premières lettres d'un nom personnel. Il a voulu y lire le nom Habron ou Habrozelmès. Toutefois, un nouvel octodrachme connu en deux exemplaires, dont l'un faisait partie

¹ E. S. G. Robinson, "A Hoard of Archaic Greek Coins from Anatolia", *NC* s. 7 1 (1961) 107-117, pl. XIII-XV ; May, *Abdera* 78.

² E. S. G. Robinson, "Rhegion, Zankle-Messana and the Samians", *JHS* 66 (1946) 13 ; J. P. Barron, *The Silver Coins of Samos* (Londres 1966).

³ Dans la publication du trésor d'Assiout, a été signalée la présence d'un hémiobole portant la lettre Z. Les Samiens de Zancle frappèrent donc des monnaies pendant six ans (Price, Waggoner, *Asyut* 130, n. 26).

⁴ Price, Waggoner, *Asyut* 57-68.

⁵ Price, Waggoner, *Asyut* 68.

⁶ Desneux, "Akanthos" pl. vii, 35-39.

⁷ May, *Abdera* 78, pl. III.

du trésor d'Elmali, portait au droit la légende : ABΔH. Nous pourrions l'interpréter comme la première mention de l'ethnique, car, aux périodes suivantes, l'ethnique est souvent inscrit sous cette forme. L'abréviation AB de l'octodrachme du trésor ici présenté peut aussi être le début de la légende de l'ethnique. Si cette hypothèse est correcte, les deux octodrachmes sont les premières monnaies d'Abdère portant l'ethnique. Cependant, durant les deux premières périodes du monnayage d'Abdère, les monnaies portent des abréviations des noms des monétaires. Nous pourrions donc penser que l'octodrachme du trésor d'Asie Mineure avec les lettres AB, comme ceux avec la légende ABΔH, représentent le début d'un nom bien connu à Abdère, Ἀβδηρος. Les deux hypothèses restent possibles. Après la datation révisée de la période II, surtout par les trésors d'Assiout et d'Elmali, entre 500-475, nous avons daté l'octodrachme de l'émission AB en 488/487.

La majorité des monnaies du trésor a été frappée entre 500 et 480. E. S. G. Robinson a proposé la date de 480 pour l'enfouissement du trésor.

1.2.12. Le trésor d'Assiout (IGCH 1644)

Date d'enfouissement : 475 (460 datation de C. M. Kraay pour quelques émissions ajoutées plus tard)

Le trésor d'Assiout fut découvert au printemps ou en automne 1969 en Egypte, à Assiout, l'ancienne Lykopolis, située à 300 km au sud du Caire. Ses 900 monnaies d'argent ont été dispersées en trois lots. M. J. Price et N. M. Waggoner¹ ont publié le trésor et ont presque réussi à en restituer la totalité en publiant 870 monnaies. Comme les autres trésors enfouis en Egypte, il comprenait un nombre important de monnaies provenant de la région de la Macédoine et de Thrace (24 %). Ce pourcentage de monnaies thraco-macédoniennes est moins important que ceux des trésors de Démanhour, IGCH 1637 (38 %), de Benha el Asl, IGCH 1640 (47,5 %), de Sakha, IGCH 1639 (27 %) et de Zagazig, IGCH 1645 (27 %). Il atteste le mouvement des monnaies dans cette région vers l'est et l'Egypte, jusqu'à la fin des guerres médiques.

L'une des conséquences² les plus importantes du trésor d'Assiout, enfoui en 475, est d'avoir abaissé les dates concernant des séries importantes de monnayages grecs, de la fin du VI^e au début du V^e s. Cette baisse a influé sur la datation du début du monnayage en argent en Grèce. D'après le trésor d'Assiout, Athènes, Egine et Corinthe ne frappèrent pas monnaie avant 550 tandis que les ateliers du Nord de la Grèce commencèrent à frapper leurs premières monnaies vers le dernier quart du VI^e s. et poursuivirent des émissions régulières après 460. Le tableau 9 (page 49) présente les monnaies contenues dans le trésor d'Assiout.

Parallèlement aux monnaies des Derroniens, des Ichnéens et d'Acanthe, l'étude des monnaies du trésor d'Assiout a montré que les dates des deux premières périodes de frappe d'Abdère devaient être abaissées. La période I de J. M. F. May est représentée par un tétradrachme (Assiout 129), pesant 14,85 g. Le coin est nouveau et n'est pas inclus dans l'étude de J. M. F. May. Le griffon a une aile ouverte en forme de coquille et il lève la patte avant droite. Sous cette patte, un triangle (ou plutôt la lettre Δ) est gravé. Le revers, relativement usé, n'est pas celui que l'on rencontre couramment sur les monnaies de la période I. Le carré incus, au lieu d'être divisé en quatre carrés, y est divisé par deux diagonales formant quatre triangles.

Les autres monnaies d'Abdère du trésor d'Assiout appartiennent à la période II. Il s'agit de 13 octodrachmes et d'un seul tétradrachme. Les monnaies de la période II sont les suivantes :

A. Octodrachmes

1. Assiout 130, cf. May 33, feuille de lierre : 30,21 g.
2. a. Assiout 131, cf. May 39 (ou May 36), M : 29,71 g.
- b. Assiout 132, cf. May 39 : 30,40 g.
- c. Assiout 133, cf. May 39 : 29,55 g.

¹ Price, Waggoner, *Asyut*.

² Price, Waggoner, *Asyut* 117-125.

Cités	Nombre de monnaies	Cités	Nombre de monnaies	Cités	Nombre de monnaies
Métoponte	2 statères	Péparéthos	1 tétradrachme	Samos	1 drachme, 18 tétradrachmes
Caulonia	1 statère	Skyros	1 tétradrachme	Cnide	1 obole, 1 drachme, 1 hémidrachme
Crotone	1 statère	Corcyre	4 statères	Mylasa	2 double-sicles
Rhégion	1 drachme	Leucas	1 statère	Dynastes incertains	18 statères, 2 hémidrachmes
Himère	4 drachmes	Delphes	7 tridrachmes	Carpathos ?	4 statères
Zancle	2 drachmes	Béotie	2 drachmes	Cos	1 triple sicle
Zancle sous les Samiens	14 tétradrachmes	Tanagra	2 drachmes	Camiros	9 statères
Derroniens	8 dodécadrachmes, 5 décadrachmes, 1 tétradrachme, 1 tétrobole	Carystos	3 tétradrachmes	Ialysos	4 statères
Ichnéens	5 octodrachmes	Chalcis	1 tétradrachme	Lindos	5 statères
Incertaines Thraco- macédoniennes	11 tétradrachmes, 4 didrachmes, 2 hémidrachmes	Erétrie	2 tétradrachmes, 3 hémidrachmes	Carie (incertaines)	2 statères
Orreskiens ?	28 statères	Athènes	(a) 1 drachme, 1 tétradrachme (Wappenmünzen), (b) 161 tétradrachmes, 1 drachme, 1 hémidrachme	Sardes, Perse	18 sicles
Orreskiens	4 statères	Egine	133 statères et 1 imitation	Phasélis	11 double-sicles
Orreskiens ?	5 statères	Corinthe	39 statères	Dynastes incertains de Lycie	27 statères, 4 double-sicles
Laiéens	1 statère	Mélos	3 statères	Asie Mineure incertaine	1 drachme
Thasos	29 statères	Naxos	3 statères	Sidè	1 tétrobole
Abdère	2 tétradrachmes, 13 octodrachmes	Paros	6 drachmes	Kition ou Amathonte	1 double-sicle
Dikaia de Thrace	1 statère, 3 double statères	Ténos	1 double-sicle	Idalion	1 double-sicle
Aigéai	4 statères	Sinope	1 drachme	Lapéthos	5 double-sicles
Alexandre I ^{er}	1 octodrachme (intrusion)	Cyzique	1 obole	Paphos	3 double-sicles 1 tétrobole
Acanthe	38 tétradrachmes	Lampsaque	1 obole	Salamis	20 double-sicles 2 tétroboles
Stagire	1 tétradrachme	Parion	1 drachme	Chypriotes incertaines	9 double-sicles
Skionè	2 tétradrachmes	Abydos	1 trihémiobole	Cyrène	18 tétradrachmes
Aeneia	1 tétradrachme	Lesbos	1 tétrobole	Barcè	20 tétradrachmes
Mendè	17 tétradrachmes	Clazomènes	1 drachme	Cyrénaïques incertaines	4 tétradrachmes
Olynthe	1 tétradrachme	Milet	5 oboles	Incertaines	1 monnaie de 7,45 g
Potidée	6 tétradrachmes	Téos	1 drachme, 5 statères	Illisibles	7 monnaies
Sermylè	2 tétradrachmes	Chios	18 didrachmes	Lingots	6
Toronè	11 tétradrachmes			Intrusions	Arados et Sidon

Tableau 9. Le trésor d'Assiout, IGCH 1644

3. Assiout 134, cf. May 40, ZA et rosette : 29,76 g.
4. Assiout 135, cf. May 41, lotus : 28,56 g.
5. Assiout 136, cf. May 42, grappe de raisin : 30,32 g.
6. Assiout 137, cf. May 42, grappe de raisin : 29,85 g.
7. Assiout 138, cf. May 45, EKAT : 30,41 g.
8. Assiout 139, cf. May ?, ØEM : 29,89 g.
9. Assiout 140, cf. May 48, XP ou EP ? : 13,26 g.
10. Assiout 141, cf. May 48 XP : 29,85 g.
11. Assiout 142, cf. May ? coq : 21,68 g

B. Tétradrachme

Assiout 143, EP : 14,92 g.

La quasi-totalité des monnaies d'Abdère du trésor portent la marque d'un cisaillement, caractéristique des trésors retrouvés en Egypte.

Le seul tétradrachme (Collection Jameson i, 1028, May 54a) connu de la période II porte la légende XPA et n'était pas illustré dans le catalogue de J. M. F. May. Le poids donné est de 14,64 g. Le trésor d'Assiout nous a livré la seconde émission de tétradrachmes de la période II. Ces tétradrachmes portent la légende EP, déjà connue grâce aux octodrachmes May 46-47. Le tétradrachme d'Assiout se rapproche de l'octodrachme May 46 (A39). Comme sur les octodrachmes du même monétaire, les deux ailes du griffon sont représentées. L'extrémité de la seconde aile peut être distinguée derrière l'aile gauche plane et concave.

Hormis un octodrachme signé par un nouveau monétaire ØEM et celui portant un coq comme symbole, tous les autres octodrachmes présents dans le trésor sont connus et inclus dans le corpus de J. M. F. May. Dans les deux trésors de Démanhour et de Sakha (malgré les intrusions postérieures), l'atelier d'Abdère est représenté par des tétradrachmes et des didrachmes appartenant à la période I. Comme la date d'enfouissement proposée pour les deux trésors est de 500 ou de 500/490, il est intéressant de noter l'absence d'octodrachmes de la période II, datée par J. M. F. May entre 520/515 et 492.

Le trésor d'Assiout a montré que les octodrachmes de la période II circulaient avant la date d'enfouissement du trésor, 475. Nous devons donc revoir à la baisse les dates proposées par J. M. F. May pour les périodes I et II : la période I dure jusqu'à 500, tandis que la période II s'étend de 500 à 475.

La date du début du monnayage d'Abdère est une question importante. La proposition de J. M. F. May, selon laquelle il faut mettre les premières émissions en rapport avec la fondation de la cité par les Téiens en 544, semble logique. Nous avons donc un *terminus post quem* pour les monnaies d'Abdère. J. M. F. May a proposé les années 540-535 pour les premières émissions. Toutefois, le tétradrachme d'Abdère de Persépolis, enfoui dans la salle de l'Apadana avant 500, et les trésors de Démanhour et d'Assiout plaident pour une date située vers 530/520 pour le début du monnayage.

1.2.13. Le trésor d'Antiliban (CH VI [1981] 4 et CH VIII [1994] 45)

Date d'enfouissement : 475 ou après 475

Le trésor d'Antiliban, dont le lieu exact¹ de découverte est inconnu, a été mis au jour en 1978. Dans le volume CH VI (1981), ce trésor était présenté en deux lots (trouvailles 4 et 5). L'ensemble du trésor comprenait environ 70 monnaies en argent et 20 kilos d'argent sous forme de barres et de lingots². Le tableau suivant (page 51) présente les cités émettrices dont les monnaies font partie de ce trésor :

¹ On a dit qu'il avait été trouvé à Homs, l'ancienne Emèse, à Latakia, l'ancienne Laodicée ad Mare, ainsi que sur un site à Antiliban.

² Hurter *et al.*, "Antilibanon" 111-25, pl. 14-17.

Cités	Nombre de monnaies	Cités	Nombre de monnaies
Abdère	2 octodrachmes	Téos	1 statère
Thasos	1 statère	Chios	4 didrachmes
Monnaies macédoniennes incertaines	1 statère et 1 tétradrachme	Samos	1 tétradrachme
Aigéai	1 statère	Sardes	3 sicles 1/6 de sicle
Aineia	1 tétroble	Lycie	2 statères
Acanthe	3 tétradrachmes	Phasélis	6 statères
Toronè	1 tétradrachme	Paphos	1 statère (double-sicle)
Carystos	1 tétradrachme 1 didrachme	Salamis	1 statère (double-sicle)
Athènes	17 tétradrachmes	Cyrène	1 tétradrachme
Egine	9 statères	Ateliers inconnus	2 morceaux
Karthaia	1 statère	Lingots	20 kg
Naxos	1 statère		
Sinope	1 drachme		
Ephèse	1 drachme		

Tableau 10. Le trésor d'Antiliban CH VI (1981) 4 et CH VIII (1994) 45

Les monnaies les plus nombreuses dans le trésor d'Antiliban sont les tétradrachmes d'Athènes sans couronne sur le casque d'Athéna. Elles sont datées de la période entre 500 et 480. Elles appartiennent aux groupes II, III, IV (Seltman G) et VI (Seltman E) du trésor d'Assiout¹ (Kraay et Price-Waggoner). L'absence de la couronne indique un *terminus ante quem* pour les monnaies athéniennes et le reste des monnaies du trésor et confirme en même temps les conclusions tirées sur les trésors d'Assiout et d'Elmali.

La limite chronologique la plus haute du trésor d'Antiliban est fixée par un statère de Téos². La monnaie entre dans le premier groupe de J. M. Balcer. Ce groupe a été daté de 540 à 520. D'après le trésor d'Assiout³, cette première période doit commencer plus tard, vers 530. Une date parallèle à celle du début du monnayage d'Abdère, vers 520, peut être également possible pour les premiers statères de Téos. Ce statère est le seul exemplaire connu de Téos qui n'a pas été frappé selon l'étalon éginétique. Il pèse 13,96 g. Vu son poids particulier par rapport aux autres statères de Téos, il peut être classé au début des émissions des statères, avant que l'utilisation de l'étalon éginétique ait été établie. Cependant, le monnayage de Téos doit être révisé d'après les nouveaux trésors et les surfrappes des monnaies de Téos sur celles d'Abdère⁴ et de Tanagra⁵. La limite chronologique la plus récente du trésor d'Antiliban est fixée par un tétradrachme d'Acanthe, portant au droit une rosette comme symbole. Cette émission à la rosette est datée d'avant 480 par J. Desneux⁶. Or, l'absence de cette émission du trésor d'Assiout (enfoui en 475) et sa présence dans les trésors d'Antiliban et d'Elmali semblent indiquer que le début de cette émission doit être placé après 480. Pour

¹ Price, Waggoner, Asyut 68.

² Balcer, "Teos" 5-50, voir pl. 11, 1-2.

³ Price, Waggoner, Asyut 86-87.

⁴ CH VIII (1994) 47 ; MacDonald, "Teos" 37-40 ; Mattingly, "Teos" 5-11, pl. 1 ; MacDonald, "Note" 321-23, pl. 50.

⁵ CH VIII (1994) 47 ; Hurter, "Teos" 171-73.

⁶ Desneux, "Akanthos" n^{os} 46-48.

l'introduction du symbole de la rosette, nous pouvons même suggérer une date encore plus tardive, après 475, juste après l'enfouissement du trésor d'Assiout.

Dans le trésor d'Antiliban, Abdère est représentée par des octodrachmes. Le premier octodrachme (Antiliban 1 : 29,98 g), portant comme symbole la lettre M au-dessous de la patte levée du griffon, a été frappé par le même coin de droit que la pièce May 36. Pour le deuxième octodrachme, nous ne suivrons pas la proposition de l'éditeur du trésor. En effet, nous pensons que la monnaie est plus ancienne que l'octodrachme signé par la lettre M. Ce deuxième octodrachme, avec une grappe de raisin ou un insecte comme symbole¹, ressemble à l'octodrachme May 33². Ce dernier porte comme symbole une feuille de lierre. Le carré incus irrégulier sur le revers de l'octodrachme et la représentation du griffon avec une seule aile représentée nous conduisent à placer la monnaie soit vers la fin de la période I, soit dans les premières émissions de la période II. Le symbole de la grappe de raisin apparaît une deuxième fois, plus tard, dans la période II (May 37, 42-43). Le griffon de cette deuxième émission à la grappe de raisin est illustré avec ses deux ailes et avec un carré incus divisé en quatre carrés symétriques.

Les deux octodrachmes d'Antiliban semblent donc devoir être classés dans la période II et sont parmi les premières émissions de cette période, qui s'étend selon J. M. F. May de 520/515 à 492. Mais, comme les trésors d'Assiout et d'Elmali ont permis de dater la période II entre 500 et 480/475, nous pouvons supposer que si les monétaires d'Abdère étaient annuels, les deux octodrachmes du trésor d'Antiliban doivent être placés entre 498 et 495.

Le trésor d'Antiliban fut enfoui en 475. A partir de cette époque, les monnaies thraco-macédoniennes³ vont céder la place, dans les trésors de l'Est, aux chouettes athéniennes. Les pourcentages⁴ des monnaies athéniennes et d'origine thraco-macédonienne du trésor d'Antiliban sont proches de ceux du trésor de Jordanie (milieu du v^e s.).

1.2.14. Le trésor d'Elmali, Lycie, 1984 (trésor des Décadrachmes ; CH VIII 48)

Date d'enfouissement : 460

Le trésor d'Elmali est apparu sur le commerce des antiquités en 1984. Il s'est agi d'abord de deux grands lots. D'autres petits groupes de monnaies, appartenant également à ce trésor, ont été mis sur le marché un peu plus tardivement. Ce trésor comprend un total de 1 700 monnaies en argent⁵. A peu près 1 000 pièces sont des émissions de Lycie. L'excellent état de la majorité des monnaies semble indiquer que la plupart d'entre elles n'ont jamais circulé. Ce trésor est ensuite retourné en Turquie, en exécution d'une décision de justice.

Le lieu de provenance du trésor d'Elmali doit être situé dans le Sud de l'Anatolie. Le tableau 11 (page 53), provenant de l'article de S. Fried⁶ publié dans *BAR*, présente le contenu du trésor.

Le trésor d'Elmali comprenait essentiellement des monnaies de cités qui étaient sous l'influence politique d'Athènes. Les monnaies de la Macédoine, de la Thrace et d'Athènes sont contemporaines et sont arrivées sur le lieu de l'enfouissement en un seul groupe⁷. Elles ont certainement été retirées de

¹ Si nous identifions le symbole à un oiseau ou un insecte, nous pouvons classer notre octodrachme dans l'émission des didrachmes et tétradrachmes de la fin de la période I (voir Chapitre 2 : 2.3.1. Période I). Le point faible de ce classement est que sur l'octodrachme l'aile du griffon est plane, tandis que sur les didrachmes et les tétradrachmes, l'aile prend la forme d'une coquille.

² J. M. F. May (*Abdera* 74, n° 33) a interprété le bout de la feuille de lierre comme les lettres ΣΙ sous réserve.

³ Kraay, "Hoards" 82-83.

⁴ Hurter *et al.*, "Antilibanon" 123 : 17% Grèce du Nord et 26% Athènes dans le trésor d'Antiliban, à comparer avec le trésor Jordan : 11,5% Grèce du Nord et 27,5% Athènes.

⁵ Les éditeurs de *CH VIII* (1994) ont indiqué que le nombre total des monnaies du trésor d'Elmali était de 1 900.

⁶ Fried, "Decadrachm" 9.

⁷ Kagan, "Decadrachm" 21.

la caisse d'un trésor et non pas du commerce, contrairement aux trésors¹ d'Assiout, de Zagazig et de Jordanie. Elles ont pu être utilisées pour le financement² d'une expédition importante d'Athènes. Les 187 monnaies athéniennes sont les monnaies les plus nombreuses du trésor après celles de Lycie. La majorité³ des chouettes athéniennes sont des tétradrachmes avec l'Athéna couronnée au revers, datées après 480. Abdère⁴ est présente dans ce trésor par 19 monnaies en argent. Ces monnaies appartiennent aux périodes II et III de J. M. F. May.

<i>Cités-Tribus</i>	<i>Nombre de monnaies</i>
Bisaltes	68 octodrachmes
Edoniens	3 octodrachmes
Derroniens	1 octodrachme
Ichnéens ? Lété	1 statère
Orreskiens	2 octodrachmes
Tynténi	1 octodrachme
Incertain thraco-macédonien	1
Thasos	9 statères
Abdère	5 octodrachmes et 14 tétradrachmes
Acanthe	37 tétradrachmes
Mendè	1 tétradrachme
Potidée	1 tétradrachme
Toronè	2 tétradrachmes
Péparéthos	2 tétradrachmes
Erétrie	1 tétradrachme
Athènes	14 décadrachmes, 173 tétradrachmes
Egine	5 statères
Mélos	1 drachme, 2 statères
Paros	39 drachmes
Incertains-îles de la mer Egée	7
Parion	1
Ephèse	34 drachmes
Milet	2
Chios	4
Samos	41 statères
Cos	5 ?
Cnide	1
Carie	10 ?
Carpathos	3 ?
Camiros	3 drachmes 286 statères
Lindos	6 statères
Lycie	970 statères
Incertaines	2 ?

Tableau 11. Le trésor d'Elmali, Lycie, 1984 ; CH VIII (1994) 48

Les monnaies de la période II se répartissent en quatre octodrachmes (peut-être cinq) et un tétradrachme. Ces monnaies portent au droit, au-dessous de la patte levée du griffon, des symboles ou des lettres et au revers, le carré incus divisé en quatre parties :

1. *Octodrachme* avec les lettres AB (29,5 g). Il a le même coin de droit que l'octodrachme du trésor d'Asie Mineure du Sud, May 44a (30,07 g), et l'octodrachme May 44b d'Oxford (28,99 g).

¹ Kagan, "Decadrachm" 27.

² Mattingly, "Hoard" 59-64.

³ Fried, "Decadrachm" 4-6.

⁴ Fried, "Decadrachm" 1-10, pl. I-V et 3.

2. *Octodrachme* avec la légende ABΔH (29,83 g). Le coin de droit qui est nouveau est celui d'un octodrachme¹ de la collection du British Museum de Londres. Mais le coin du revers est différent. U. Wartenberg a considéré pour la monnaie de Londres que le coin de droit ressemblait à May A36 et le coin de revers à May P39 ou au P41. Nous pouvons placer le nouveau coin de droit de l'octodrachme ABΔH entre May A37 (légende AB) et May A38 (légende EKAT) et le revers près de May P39.
3. *Octodrachme* avec tête d'homme noir à droite (30,21 g). Une seule aile du griffon peut être distinguée. Le coin de droit est proche du coin May 52.
4. *Octodrachme* avec la légende ΑΠΟΛ et une tête d'homme noir à gauche (29,8 g). Le type est nouveau et n'était pas connu de J. M. F. May. L'aile du griffon est totalement différente de l'aile concave des octodrachmes de la période II. Elle se rapproche, par le style de l'aile, de la période suivante, la période III, où les rémiges sont bien séparées et dessinées avec une extrémité pointue (type A de griffon de May). Nous situons cet octodrachme à la fin de la période II, après May 52.
5. Dans la publication du trésor, S. Fried cite la présence d'un cinquième octodrachme signé par le monétaire EKAT (May 45).
6. *Tétradrachme* avec les lettres EP (14,94 g). Il s'agit du seul tétradrachme de la période II de ce trésor. Il appartient à l'émission d'octodrachmes avec les lettres EP de May 46. J. M. F. May ne connaissait que des octodrachmes de ce monétaire. Le tétradrachme du trésor d'Elmali est le deuxième tétradrachme connu, signé par le monétaire EP de la période II. Le premier provient du trésor d'Assiout. La monnaie du trésor d'Elmali a été frappée par la même paire de coins de droit et de revers que celle d'Assiout 143².

Dans le trésor d'Elmali, les 12 tétradrachmes d'Abdère sont signés par quatre monétaires différents de la période III de J. M. F. May :

1. *Tétradrachme* avec une coquille. Le monétaire n'utilise pas de nom pour signer le tétradrachme (15,1 g). Il emploie une coquille comme symbole. Cette coquille est placée au-dessous du griffon. Nous connaissons trois monétaires de la période III utilisant le même symbole, qui a été classé par J. M. F. May au début de la période III. Les trois monétaires utilisant la coquille comme symbole sont (May 63-70) : ANTI, HPO et IKEΣ. En comparant l'aile du tétradrachme du trésor aux ailes des monnaies des autres monétaires, nous avons placé le tétradrachme avec la coquille à la suite du monétaire HPO.
2. Trois *tétradrachmes* du monétaire HTH. Un des trois tétradrachmes (99, p. 14,95 g) a été frappé par le même coin de droit que le tétradrachme May 72. Les deux autres (105. 15,08 g, 101. 15,1 g) ont le même coin de droit. Ce coin de droit ne figure pas dans le corpus de J. M. F. May.
3. Trois *tétradrachmes* du monétaire ZHN. J. M. F. May ne connaissait que des drachmes frappées par ce monétaire (May 81). Les trois nouvelles pièces portent un griffon assis sur une base. L'aile ouverte du griffon est concave et plane. Elle ressemble à l'aile du griffon figurant sur les drachmes de l'émission de ZHN. Examinant les tétradrachmes de la période III, nous proposons de considérer que le griffon de ZHN se rapproche du griffon du monétaire TEAE (May 84-85). Selon J. M. F. May, ce dernier vient à la suite du monétaire ZHN, après l'intervention du monétaire ΠΡΩ. Nous pourrions donc placer les tétradrachmes avec le griffon à l'aile plane et concave du monétaire TEAE (May 84-85) après les tétradrachmes et les drachmes de ZHN. Les tétradrachmes de TEAE avec le griffon à l'aile arrondie dont les rémiges ont la forme d'une coquille (May 83) viennent juste après les tétradrachmes avec le griffon à l'aile plane de TEAE. Les tétradrachmes du monétaire ΠΡΩ, portant un griffon à l'aile coquillée et un symbole, sont placés après les émissions de TEAE. L'apparition de l'aile coquillée avec un symbole près de la légende du monétaire se

¹ R. Ashton, A. Meadows, K. Sheedy et U. Wartenberg, "Some Greek Coins in the British Museum", *NC* 158 (1998) 37-38, pl. 15,

² C'est la monnaie : BM 1994.9.15.1.

² Price, Waggoner, *Asyut* 37, n° 143, pl. VIII.

poursuit ensuite avec les tétradrachmes du monétaire ΔΕΟ. Nous retrouvons ce type d'aile chez les émissions des monétaires de la fin de la période III et du début de la période IV.

Parmi les trois tétradrachmes du monétaire ZHN, deux pièces (98, p. 15,08 g et 103, p. 14,89 g) ont été frappés par le même coin de droit, tandis que le tétradrachme 1630 a été frappé par le même coin de revers que le tétradrachme 103.

A l'heure actuelle, pour l'ensemble des tétradrachmes du monétaire ZHN, il n'existe que deux coins de droit et deux coins de revers.

4. Cinq tétradrachmes du monétaire TEAE¹. Deux des tétradrachmes (106, p. 15,25 g, 107, p. 14,93 g) portent au droit le griffon avec l'aile en forme de coquille et une palmette comme symbole (May 83). Le tétradrachme 106 a le même coin de droit que May 83. Par contre, la pièce 107 a été frappée par un nouveau coin de droit. Trois tétradrachmes (104, p. 15,21 g, 102, p. 15,29 g, 232/B154, p. 14,93 g) portent au droit le griffon à l'aile plane (voir May 84-85). Ces pièces ont trois nouveaux coins de droit. Avec les monnaies du trésor d'Elmali, nous connaissons sept coins de droit et huit coins de revers pour les tétradrachmes du monétaire de TEAE.

Le trésor d'Elmali, enfoui en 460, confirme les conclusions apportées grâce au trésor d'Assiout pour une série de monnayages de la Grèce du Nord. L'absence d'octodrachmes d'Alexandre I^{er} dans le trésor d'Elmali conforte la proposition de C. M. Kraay² : il a estimé que la seule monnaie d'Alexandre I^{er} appartenant au trésor d'Assiout fut ajoutée ensuite. En effet, cette pièce pourrait avoir été émise entre 460 et 450.

La majorité des tétradrachmes d'Acanthe³ du trésor d'Elmali portent comme symbole la rosette (ou Θ) et certains la lettre A sur le droit. Ces monnaies, appartenant à la période I de J. Desneux, sont absentes du trésor d'Assiout. Elles sont donc datées après 475⁴. Par contre, nous avons vu que le trésor d'Antiliban, enfoui après 475, contient un tétradrachme de l'émission à la rosette. L'émission des tétradrachmes à la rosette dut commencer vers 475. Les monnaies de la période II de J. Desneux portant au revers la légende disposée autour du carré linéaire étaient absentes du trésor d'Elmali. Elles témoignent ainsi que la période II d'Acanthe continue après le milieu du v^e s.⁵. Les tétradrachmes de Gétas, roi des Edoniens⁶, sont les seules monnaies du trésor d'Elmali portant une légende au revers, autour du carré. Celles-ci, datées entre 480/475 et 460, inaugurent une nouvelle mode⁷ apparue pour les ateliers monétaires thraco-macédoniens. Les documents concernant les deux trésors, celui d'Assiout et surtout celui d'Elmali, montrent que cette mode semble commencer aux alentours de 460 ou un peu avant, fixant ainsi un *terminus post quem*. A Abdère, la légende, disposée autour d'un carré au revers, n'est présente que sur les monnaies de la période IV. Ces monnaies, absentes du trésor d'Elmali, conduisent à dater la période IV après 460 et non pas entre 473/470 et 449, comme J. M. F. May⁸ l'avait proposé.

Le trésor d'Elmali apporte un deuxième *terminus post quem* pour une autre nouveauté stylistique concernant les monnaies de la Thrace et de la Macédoine : l'apparition au revers, à la place du carré en quatre cantons, d'un type iconographique. Ce type iconographique secondaire est entouré par la légende d'ethnique, et plus tard, par le nom du responsable de l'émission. Aucune monnaie du trésor

¹ S. Fried a donné six tétradrachmes pour le monétaire TEAE dans le trésor, mais nous n'avons pu en retrouver que cinq.

² Kraay, "Asyut" 189-198, pl. 15, voir 190-93.

³ Fried, "Decadrachm" 3-4 ; Price, "Northern Aegean" 46.

⁴ Price, Waggoner, Asyut 42.

⁵ Price, "Northern Aegean" 46.

⁶ Price, Waggoner, Asyut 39 ; Fried, "Decadrachm" 2 ; Price, "Northern Aegean" 44-47.

⁷ Price, "Northern Aegean" 44-45. Sur la question de l'apparition de la légende autour du carré du revers des monnaies de Gétas, voir Margarita Taceva, "On the Problems of the Coinages of Alexander I, Sparadokos and the So-Called Thracian-Macedonian Tribes", *Historia* 41 (1992) 55-63.

⁸ May, Abdère 115-22.

d'Elmali ne présente au revers ce type iconographique. Par exemple, les monnaies de Mendè¹ présentes dans le trésor appartiennent à la série de l'âne et du carré incus au revers. Les monétaires de Mendè commencèrent à mettre un type iconographique sur le revers (une vigne) après 460. A Abdère, cette nouvelle mode apparaît timidement à la fin de la période IV², avec une seule émission. Elle devient ensuite la règle iconographique au cours de la période suivante.

Le plus grand apport du trésor d'Elmali à l'histoire monétaire des monnayages des ateliers thraco-macédoniens concerne la date du décret athénien sur les monnayages des alliés. Le trésor a bien montré que les monnaies des cités importantes de la Grèce du Nord continuèrent à être frappées après 449. Une date située vers 449 pour le décret des alliés est impossible pour les monnayages des cités de la Grèce du Nord. S'il y eut interruption et interdiction du monnayage local, celles-ci doivent être datées vers les années 425-420³. Nous ne pouvons exclure la possibilité qu'une loi sur les monnaies des alliés ait été en vigueur en 449, mais qu'elle n'ait jamais été appliquée par les alliés d'Athènes du Nord de la mer Egée. M. J. Price a suggéré que le décret d'Athènes sur les monnaies des alliés n'eut aucun effet⁴ sur les monnayages de la Grèce du Nord. Pour cet auteur, une chose est certaine : vers le milieu du v^e s., les dénominations lourdes des peuples thraces disparaissent définitivement, tandis que vers 480/475, les octodrachmes des cités grecques, comme par exemple à Abdère, vont être remplacés par les tétradrachmes.

Le trésor d'Elmali comprenait des monnaies d'Abdère de la période II mais surtout de la période III. Toutes les pièces d'Abdère de la période III faisant partie du trésor d'Elmali ont été placées par J. M. F. May dans les premières émissions de la période III. Cette période continue après la date d'enfouissement du trésor. Le trésor d'Elmali, avec celui d'Assiout, confirme d'une part la série de classification des monétaires proposée par J. M. F. May et, d'autre part, montre que les dates proposées pour les périodes de frappe d'Abdère par ce savant doivent être abaissées.

1.2.15. *Le trésor d'Asie Mineure Occidentale, 1963 (IGCH 1182)*

Date d'enfouissement : 460

Le trésor d'Asie Mineure fut retrouvé en 1963 et dispersé ensuite dans le commerce. Selon les éditeurs d'IGCH, il comprenait 50 monnaies d'argent. Dans le lot, il existait un octodrachme d'Abdère, un didrachme de Thasos, quelques tétradrachmes d'Acanthe, cinq octodrachmes d'Alexandre I^{er}, une drachme de Panticapée, des tétradrachmes d'Athènes, deux didrachmes d'Egine, une drachme d'Ephèse, un double-sicle de Phasélis et trois statères d'un atelier incertain de Chypre. Nous ne connaissons rien sur l'octodrachme d'Abdère. Le trésor fut enfoui en 460.

1.2.16. *Le trésor de Jordanie (IGCH 1482)*

Date d'enfouissement : 445

Le trésor de Jordanie fut découvert en 1967 dans la région Hauran, à la frontière entre la Jordanie et la Syrie. Il a été publié par C. M. Kraay et P. R. S. Moorey⁵. Actuellement, il est conservé au musée Ashmolean d'Oxford. Le trésor comprenait 113 monnaies d'argent, des bijoux et des lingots en argent. La majorité des monnaies a été réduite en petits morceaux. Le trésor de Jordanie était un trésor de commerce, contenant des monnaies qui furent rajoutées dans le lot à différents moments. Sur les 113 monnaies, seules 89 ont été identifiées. Elles proviennent de quatre régions : la Thrace et la Macédoine (13), l'Attique (31), l'Asie Mineure du Sud-Ouest (15) et Chypre (21). Le tableau suivant présente les monnaies de ce trésor :

¹ Price, "Northern Aegean" 46 ; S. P. Noe, "The Mende (Kaliandra) Hoard", *NNM* 27 (1926) 52-53.

² May, *Abdera*, groupe LXVIII et groupe LXIX, 139-40, fig. I, n° 186, pl. XII, n° 187.

³ Mattingly, "Second Decree" 83-100 ; Mattingly, "Standards" 99-102.

⁴ Price, "Northern Aegean" 47.

⁵ Kraay, Moorey, "Hoards" 181-210, pl. 19-23.

<i>Cités</i>	<i>Nombre de monnaies</i>	<i>Cités</i>	<i>Nombre de monnaies</i>
Messène, Sicile	1 statère	Chios	2 didrachmes (fragments)
Acanthe	3 tétradrachmes (fragments)	Carie, atelier incertain	1 hémidrachme
Aigéai	1 statère (fragment)	Lycie, atelier incertain	1 statère + 1 fragment de statère 1 diobole
Bisaltes	2 octodrachmes (fragments)	Phasélis	1 statère + 1 fragment de statère
Létè	2 statères (fragments)	Kition, Baalmélek I	5 statères (4 fragments)
TYN	1 octodrachme	Idalion	3 statères (fragments) 1 tétrobole
Thrace-macédonien	1 statère (fragment)	Lapéthos	1 statère (fragment)
Alexandre I ^{er}	1 octodrachme	Paphos	2 statères, 2 tétroboles (3 fragments)
Abdère	1 tétradrachme (fragment)	Salamis	3 statères, 2 oboles (3 fragments)
Thasos	1 statère (fragment)	Incertaine	2 statères (1 fragment)
Corcyre	1 statère	Tyr	1 double-shekel
Athènes	a) 1 obole (Wappenmünzen) b) 28 tétradrachmes, 1 décadrachme, 1 drachme (20 fragments)	Gaza	1 drachme
Egine	2 statères (fragments)	Perse	1 sicle (fragment)
Corinthe	1 statère	Incertaines	8 monnaies (5 fragments)
Elis	1 drachme	Monnaies non identifiables	15 fragments
Délos	1 statère (fragment)	Lingots + Bijoux en argent	51,01 g
Clazomènes	1 statère (fragment)		
Ephèse	1 drachme		
Milet	5 dioboles (2 fragments)		

Tableau 12. Le trésor de Jordanie, IGCH 1482

Les monnaies les plus récentes du trésor sont les monnaies d'Athènes, de Lycie, de Tyr et de Baalmélek I de Kition. Elles ont toutes été frappées vers 450. Les monnaies d'Athènes se répartissent en deux groupes : celles d'avant 480 (Assiout I, IV, V et VI), les plus nombreuses, et celles d'après 480. Parmi les monnaies de ce deuxième groupe, quatre tétradrachmes du groupe Starr¹ V sont arrivés dans la région de Jordanie un peu avant l'enfouissement du trésor en 445. Un tétradrachme² du trésor d'Elmali a été frappé par un coin de droit qui se rapproche du coin de droit de la monnaie du trésor de Jordanie 44.

Abdère est représentée par un seul tétradrachme de la période III de J. M. F. May, signé par le monétaire TEAE³. Des tétradrachmes du même monétaire figuraient dans le trésor d'Elmali. D'après la nouvelle datation, le monétaire est daté du milieu de la période III (475-450). Comme la majorité des pièces provenant de la Thrace et de la Macédoine du trésor, le tétradrachme d'Abdère est fragmentaire.

Parmi les trois monnaies d'Acanthe, il existe un tétradrachme avec la rosette sur le droit, certainement daté après 475. Un des deux octodrachmes des Bisaltes porte au droit une tête masculine barbue. Cette émission est la dernière émission des octodrachmes de Bisaltes, avant que ceux-ci ne portent la légende d'éthnique au revers. Le seul octodrachme d'Alexandre I^{er} appartenait au groupe I

¹ Starr, *Coinage*.

² Fried, "Decadrachm" 6.

³ May, *Abdera*, groupe XLI 104-105, n° 83-86, pl. VI.

de D. Raymond¹, avec la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΟ au revers autour d'un carré. Il a été daté entre 480 et 477. Le seul statère de Thasos, avec un silène enlevant une ménade, dont la main est dessinée en forme de Y, appartient au premier groupe de la première série du monnayage thasien. Ce groupe commence dans les années 525/510² et se termine vers 480/78.

L'enfouissement du trésor de Jordanie se situe vers 445. Il a été mis en rapport avec la dernière campagne de Cimon à Chypre, en 450/49³. Ce trésor et ceux de Zagazig⁴, d'Assiout et d'Elmali décrivent la circulation des chouettes athéniennes. La production importante des ateliers thraco-macédoniens datée d'avant 480 s'est réduite dans les années 480-450. L'augmentation des émissions d'Athènes à partir du milieu du v^e s.⁵ suit le transport de la caisse de la Ligue de Délos à Athènes.

1.2.17. Le trésor d'Abdère, Thrace, ca. 1850 (IGCH 698)

Date d'enfouissement : 440

Ce trésor, provenant de Thrace, est cité par J. M. F. May⁶ dans son corpus des monnaies d'Abdère. Nous n'avons aucun renseignement sur ce trésor. D'après l'étude de J. M. F. May, il comprenait 13 tétradrachmes d'argent d'Abdère. J. M. F. May n'a cité que huit tétradrachmes qui appartenaient à la période III (May 79a, 80h, 102a, 109a, 113a) et à la période IV (126a, 132b, 147a). E. J. P. Raven⁷, dans son compte rendu sur la publication de J. M. F. May, a suggéré que le trésor comprenait vingt monnaies de plus, incluses dans le groupe LVIII du corpus de May, jusqu'au monétaire Νέστις. Les dates révisées des périodes III et IV, de 475 à 450, pour la période III, et de 450 à 430/425, pour la période IV, datent l'enfouissement du trésor vers le milieu de la période IV, après 440, au lieu de 460-450. Les monétaires de la période IV présents dans ce trésor sont classés dans la première moitié de cette période.

1.2.18. Le trésor d'Égypte, avant 1879 (CH VIII [1994] 57)

Date d'enfouissement : 450-420

Le trésor d'Égypte fut découvert avant 1879, dans la région du Delta du Nil. Il accompagnait une momie. Le trésor fut confié par le marchand Whelan de Bloomsbury à C. W. King⁸, qui l'a publié entre 1876 et 1880. Dans son rapport, il signale qu'il s'agissait d'un dépôt de dix-sept monnaies d'argent frappées par différents ateliers. Elles n'avaient pas beaucoup circulé. Trois de ces monnaies (une hémidrachme d'Athènes, une hémidrachme de Barcè et une monnaie perse) étaient percées et transformées en boucles d'oreille. Or, dans la liste des monnaies qu'il fournit, il en décrit dix-huit au lieu de dix-sept. Le tableau 13 (page 59) présente les monnaies décrites par C. W. King.

Outre le trésor, le défunt possédait un sceau signé par une cartouche de Psammétique (663-609) et un scarabée portant le symbole phénicien de Baal. Pour C. W. King, le mort était un commerçant phénicien enterré avec tous ses biens.

¹ Raymond, MRC pl. III, groupe I, (480-477) ; Kraay, "Asyut" 190-193, pl. 15.

² Picard, "Thasos" 15-16, fig. 1.

³ Mattingly, "Hoard" 59-64.

⁴ Dressel, Regling, "Fundae" 1-138 ; Kraay, Moorey, "Hoards" 208, n. 1 : au lieu de 470 (date proposée dans Kraay, "Hoards" 76-91, 83), C. M. Kraay était favorable à une date plus tardive pour l'enfouissement du trésor de Zagazig (C. M. Kraay, "Archaic Owls of Athens : New Evidence for Chronology", in : H. Mussche, *Thorikos and the Laurion in Archaic and Classical Time* ["*Miscellanea Graeca*" I ; Ghent 1975] 145-160).

⁵ Un bon exemple illustrant le nouveau chapitre de la production monétaire d'Athènes est le trésor de Syrie enfoui en 425/420, voir Kraay, Moorey, "Hoards" 210-231.

⁶ May, *Abdera* 102, 111, 113, 123-24, 129 ; Sotheby 12 juillet 1852, n^{os} 2-14.

⁷ Raven, *Reviews* 291-92.

⁸ C. W. King, "On a Mummy's Treasures Recently Discovered in the Delta", *Cambridge Antiquarian Communications of the Cambridge Antiquarian Society* 4 (1876-1880) 385-90.

<i>Cités</i>	<i>Nombre de monnaies</i>
Syracuse	1 tétradrachme
Macédoine	1 didrachme
Bisaltes, Thrace	1 octodrachme
Abdère	1 tétradrachme
Acanthe	1 tétradrachme
Athènes	3 hémidrachmes
Babylone	1 drachme avec les murailles de la ville
Barcè	2 tétradrachmes, tête d'Ammon 2 hémidrachmes, tête d'Ammon
Chios	1 didrachme
Kition	1 didrachme
Lycie	1 didrachme avec triskelis
Tarse	1 tétradrachme avec la figure d'un satrape sur son trône
Perse	½ darique

Tableau 13. Le trésor d'Égypte, avant 1879

En 1994, T. V. Buttrey a attiré l'attention sur l'incertitude du contexte de ce trésor d'Égypte, dont la documentation doit être traitée avec prudence¹. Il a corrigé aussi l'attribution de certaines monnaies du trésor proposée par C. W. King. C'est le cas d'une hémidrachme de Cyrène, attribuée par C. W. King à Barcè et d'un didrachme de Salamis, attribué à Kition. La monnaie perse du trésor est un sicile. C. W. King n'a illustré dans son article que deux monnaies, une hémidrachme d'Athènes et une hémidrachme de Cyrène. Ces deux dernières, qui faisaient partie de la collection Lewis (Corpus Christi College), sont dans la collection du musée Fitzwilliam. Le reste des monnaies du lot n'a jamais été illustré.

Le plus grand nombre de monnaies du lot provenait d'un même trésor. T. V. Buttrey a proposé une date comprise entre la fin du VI^e et le début du V^e s. pour les monnaies d'Abdère, d'Acanthe, d'Athènes, de Barcè, de Cyrène, de Chios, de Salamis et de Thrace. Le trésor d'Égypte avant 1879 est un trésor qui a pu être trouvé en Égypte car son contexte est semblable à celui d'autres trésors trouvés en cette contrée. Le lot principal pouvait contenir des monnaies archaïques d'Abdère, d'Acanthe, d'Athènes, de Barcè, de Cyrène, de Chios, de Salamis et de la région thraco-macédonienne qui ont formé un trésor du début du V^e s.

Sur le trésor d'Égypte CH VIII (1994) 57, l'information concernant le contexte archéologique est perdue car il a changé trois fois de propriétaire avant d'être finalement vendu et distribué dans une vente publique. La reconstitution du contexte semble donc difficile. De plus, mis à part les deux pièces illustrées, les autres monnaies ne sont connues que par le rapport de C. W. King, un rapport qui est difficilement utilisable. La seule certitude est que ce trésor d'Égypte a perdu sa valeur chronologique.

¹ T. V. Buttrey, "Egypt, before 1879. Early 5th century B.C., 14 AR", CH VIII 57 (1994) 71-72. Nous citons son texte, voir 71 : "No other example is known to me of a coin hoard deposited with a mummy, and scepticism grows when one realises that this colourful detail is at least third hand : King had it from the dealer Whelan of Bloomsbury, who had it from "the Greek or Italian" agent who got it from an Egyptian source.", et 72 : "... its association with a burial and a mummy may well have been invented by the vendor to add a bit of colour".

1.2.19. *Le trésor de Sokolovci, région de Smoljan, Bulgarie 1959 (IGCH 708)*

Date d'enfouissement : fin du V^e s.

Le trésor de Sokolovci, cité par T. Gerasimov¹, comprenait des monnaies d'argent, des tétradrachmes d'Abdère. Le trésor se trouve au Musée du village de Rajkovo. La seule information disponible concernant ce trésor est que les tétradrachmes portent le nom du monétaire Πολυάρητος. Ce monétaire est connu de J. M. F. May. Il appartient à la fin des émissions de la période V (May, groupe LXXXVI, n. 233). J. M. F. May connaissait² deux monnaies frappées par les mêmes coins de droit et de revers. Pour le revers de ses tétradrachmes, Πολυάρητος a choisi d'utiliser comme type monétaire une grappe de raisin accrochée sur une branche de vigne. J. M. F. May a situé la période V entre 439/437 et 411/410. Il a placé le début de la période V juste à la réouverture de l'atelier d'Abdère, après une période d'interruption de dix ans. Selon lui, cette interruption est due à la promulgation de la loi athénienne concernant les monnayages des alliés. Cependant, les trésors d'Assiout et surtout d'Elmali ont montré que le monnayage d'Abdère continua à être frappé sans interruption jusqu'en 425. Dans ce cas, si la loi athénienne était en vigueur à Abdère, elle fut appliquée après 425. Les monnaies soutiennent donc la datation basse de 425 pour le décret athénien sur les monnaies des alliés. Si nous admettons une interruption de dix ans (ou un peu moins) due à l'application de la loi, nous devons placer le début de la période V aux environs de 415-413. Les vingt monétaires connus jusqu'à maintenant, qui, suivant l'interprétation de J. M. F. May, étaient des responsables annuels³, amènent la fin de la période V à 395. Notre monétaire Πολυάρητος a été responsable des émissions vers 404. La date d'enfouissement du trésor a été placée vers la fin du v^e s. La nouvelle datation de la période V et celle du monétaire Πολυάρητος ne contestent pas cette date.

SECOND GROUPE : IV^e SIECLE

1.2.20. *Le trésor de Thrace ? 1910-1911 (IGCH 715 Drama hoard ; Noe, Bibliography 1106)*

Date d'enfouissement : 370-365

Le trésor IGCH 715, dont la provenance est inconnue, apparut à Drama en 1911. Il comprenait 23 monnaies d'argent. Il fut acheté par Egger et inclus dans le catalogue des ventes de 1912⁴. Ce lot de 23 pièces se répartissait en seize monnaies d'argent d'Abdère et sept monnaies d'argent de Maronée. Le lieu d'achat et la composition du trésor (comprenant exclusivement des monnaies d'Abdère et de Maronée) attestent que le trésor provient de la région de Thrace. Le tableau 14 (page 61) présente les monnaies du trésor.

Les monnaies des deux ateliers appartenaient à la période VI. Cette période, pour Abdère, a été datée entre 411/410 et 386⁵ et à Maronée entre 411/410 et 398/397⁶. Les monnaies les plus récentes selon la classification de J. M. F. May sont les dioboles du poids persique. La date d'enfouissement proposée pour le trésor est 385-375⁷. A part les dioboles d'Abdère du poids persique, l'ensemble des monnaies d'Abdère et de Maronée a été désigné comme des "statères" et des "drachmes" de poids éginétique. L'étude⁸ des poids des "statères" d'Abdère et de Maronée de la période VI nous a montré que le poids modal pour les statères des deux ateliers s'échelonne de 12,9 à 12,95 g. Vu ce poids, qui

¹ T. Gerasimov, *BIAE* 25 (1962) 232.

² May, *Abdera* 172, pl. XIV.

³ May, *Abdera* 86.

⁴ Egger XXXIX, 1912, n^o 126-134, pl. 4-5, n^o 148-54, pl. 5 ; voir aussi West, *Gold* 79-80, n^o 52 a-b, 58-60, 63 b-c, p. 84-89 ; May, *Abdera* 191.

⁵ May, *Abdera* 191.

⁶ Schönert-Geiss, *Maroneia* 24-27.

⁷ IGCH 715 ; Schönert-Geiss, *Maroneia* 90.

⁸ Voir Chapitre 2 : 2.3.6.

est trop lourd pour un statère de poids éginétique, nous avons préféré considérer cette dénomination, qui est la plus lourde de la période VI à Abdère et de Maronée, comme un tétradrachme. Ce tétradrachme de 12,9/12,95 g suit l'évolution du tétradrachme de 14,9 g, frappé à Abdère depuis le début du monnayage. Il était frappé d'après un étalon local, appliqué à Abdère et à Maronée durant la période VI.

Cités	Nombre de monnaies
Abdère	ΕΠ ΟΡΧΑΜΟ, 4 didrachmes, May, <i>Abdera</i> groupe LXXXIX n° 261 a, 205, note 1, 207.
	ΕΠΙ ΜΥΡΣΟ, 1 tétradrachme, May, <i>Abdera</i> groupe XCI, n° 272 a, 209.
	ΑΝΑΞΙΠΟΛΙΣ, 3 tétradrachmes, May, <i>Abdera</i> groupe XCVI, n° 283 c-284 a, 212 et note 1.
	ΔΙΟΝΥΣΑΣ, 3 tétradrachmes, May, <i>Abdera</i> groupe XCVII, n° 288 a,b, 213 et n° 291a-292 b, 214.
	ΕΥΑΓΩΝ, 1 tétradrachme, May, <i>Abdera</i> groupe XCVIII, n° 294c, 214.
	ΕΧΕΚΡΑΤΗΣ, 2 tétradrachmes, May, <i>Abdera</i> groupe CI, n° 317c, 219, note 2 et 220.
	ΠΡΩΤΗΣ (II), 2 dioboles, May, <i>Abdera</i> groupe CII 221, note 2.
Maronée	ΜΑΡΩΝΙΤΕΩΝ, sans symbole, 3 statères (tétradrachmes) Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> n° 166 (Egger XXXIX, 1912, n° 150 = West 80, n° 60), n° 170/2-3 (170/2 = Egger XXXIX, 1912, n° 148 = West 80, n° 63b ; n° 170/3 = Egger XXXIX 1912, n° 149 = West 80, n° 63c). Date proposée par Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 89 : 402/401.
	ΜΑΡΩΝΙΤΕΩΝ, tête, 1 statère (tétradrachme), Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 89, note 3, (Egger XXXIX, 1912, n° 151 = West 80, n° 59).
	ΕΠΙ ΔΕΟΝΥΟΣ, sans symbole, 2 statères (tétradrachmes) ; pour le premier statère, voir Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> n° 157 (Egger, XXXIX, 1912, pl. 5, n° 153 = West 79, 52a) et pour le deuxième statère, voir Egger XXXIX, 1912, pl. 5, n° 154 = West 79, n° 52b et Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 89, note 2. Date proposée par Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 89 : 410/409.
	ΜΗΤΡΟΦΑΝΗΣ, scorpion, 1 statère (tétradrachme), Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> n° 165 (Egger XXXIX, 1912, n° 152 = West 79, n° 58). Date proposée par Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 89 : 403/402.

Tableau 14. Le trésor de Thrace ? 1910-1911 (IGCH 715)

Les monétaires d'Abdère, dont les monnaies sont présentes dans le trésor IGCH 715, sont classés dans la première moitié de la période VI. Suite à la découverte du nouveau trésor Abdère 1986¹, un nouveau classement a été proposé pour les monétaires de la période VI. Nous avons placé le début de la période VI vers 395 au lieu de 411 (date proposée par J. M. F. May²) et 400 (date proposée par C. C. Lorber³) étant donné que les monétaires étaient annuels, la fin de la période VI a été placée vers 360. Les monnaies d'Abdère du trésor s'évalent de 395 à 372.

Pour les monnaies de Maronée du trésor, les pièces ont été frappées par des monétaires placés au début et à la fin de la période VI, selon le classement d'E. Schönert-Geiss⁴. Le trésor de Thrace, Abdère 1986 a mis au jour de nouvelles émissions pour des monétaires connus par E. Schönert-Geiss. Nous connaissons maintenant 22 émissions pour la période VI de Maronée. Les nouvelles liaisons de coins entre les monétaires ont changé l'ordre de classement des émissions de la période VI. Deux tétradrachmes du monétaire Δεουυζ sans symbole faisaient partie du trésor de Thrace, Abdère 1986⁵. Cette émission n'était pas connue de E. Schönert-Geiss. Les deux statères en question ont été frappés par le même coin de droit que les statères qui ne portent que l'ethnique ΜΑΡΩΝΙΤΕΩΝ et

¹ Voir dans le présent chapitre 1.2.23.

² May, *Abdera* 179.

³ Lorber, *Amphipolis* 68-69.

⁴ Schönert-Geiss, *Maroneia* 26-28, 136-38.

⁵ Lorber, *Amphipolis* 180, voir Δεουυζ a-b.

aucun symbole¹. Les statères avec l'ethnique sont classés par E. Schönert-Geiss à la fin de la période VI². D'après le nouveau classement proposé par C. C. Lorber pour les monétaires de la période VI, nous devons placer les trois émissions³ des statères avec l'ethnique au début de la période VI, vers 400-398⁴. Le tétradrachme avec l'ethnique et sans aucun symbole du trésor IGCH 715 est la monnaie la plus ancienne parmi les sept pièces de Maronée.

Le monétaire Δεουῦς (ΕΠΙ ΔΕΟΝΥΟΣ), présent dans le trésor IGCH 715 avec deux monnaies sans symbole, est connu grâce à trois émissions⁵. Il doit être placé après les deux émissions du monétaire Δεουῦς⁶, vers 395.

Les monnaies de Μητροφάνης avec le symbole du scorpion sur le droit et l'astragale au revers appartiennent à la troisième émission⁷ de ce monétaire. Les trois émissions de ce monétaire sont les dernières de la période VI. Si la période VI commence vers 400 et si les monétaires sont annuels, nous arrivons vers 375 pour la fin de la période VI⁸. C. C. Lorber se demandait si la monnaie de Μητροφάνης, qui était la monnaie de Maronée la plus récente du trésor, n'était pas une intrusion dans le trésor IGCH 715. Or, si notre datation des monnaies abdéritaines est correcte, nous constatons que les tétradrachmes de Ἐχεκράτης et les dioboles du poids persique de Πρωτῆς datent des environs de 372, ce qui correspond à la même période que les émissions de Μητροφάνης. La date d'enfouissement du trésor doit être placée, au lieu de 385-375, vers 370.

1.2.21. Le trésor d'Abdère, Grèce, 1971 (CH II [1976] 35)

Date d'enfouissement : 350

Ce trésor, retrouvé dans la région d'Abdère en 1971, est actuellement conservé au Musée numismatique d'Athènes. Il s'agit d'un trésor de 20 monnaies d'Abdère en argent. D'après la description du contenu publié⁹, le trésor comprenait une drachme, 16 oboles et trois hémioboles. Mantô Ἐκονομιδῆς a réparti les 16 oboles en deux groupes : neuf pour la période II (May 57-58) et sept pour la période III (May 119-120). Les trois hémioboles étaient classés dans la période III (May 123). La drachme du trésor était classée dans la période VII (May 415-16).

D'après notre étude des monnaies de ce trésor, nous proposons une attribution différente de celle donnée par M. Ἐκονομιδῆς. A la période II, nous attribuons avec certitude quatre oboles. L'aile du griffon au droit est représentée concave, tandis que le carré incus du revers est assez régulier, comme pour les oboles de la période II (May 57-58). Il s'agit des monnaies : (1) Abdère 1971/210 : 0,47 g, 8 mm, (2) Abdère 1971/212 : 0,49 g, 8 mm, (3) Abdère 1971/214 : 0,32 g, 9 mm et (4) Abdère 1971/220 : 0,4 g, 8 mm.

Quatre oboles usées sont également attribuées à cette période II. Ce sont les monnaies : (1) Abdère 1971/208 : 0,5 g, 8 mm, (2) Abdère 1971/209 : 0,47 g, 9 mm, (3) Abdère 1971/211 : 0,46 g, 8 mm et (4) Abdère 1971/219 : 0,5 g, 10 mm.

A la période III ou IV, nous avons attribué les oboles dont le griffon est représenté avec une aile coquillée. La distinction entre les oboles de ces deux périodes n'est pas évidente (May 119-122, 191-196).

¹ Schönert-Geiss, *Maroneia* 137, n° 171.

² Schönert-Geiss, *Maroneia* 137-38, n° 166-72.

³ Emission à bucrane (Schönert-Geiss, *Maroneia* n° 172) ; émission à feuille de vigne (Abdère 1986 ; Lorber, *Amphipolis* 180, ethnique) ; émission sans symbole (Schönert-Geiss, *Maroneia* n° 166-71).

⁴ Lorber, *Amphipolis* 68.

⁵ Emission avec une roue comme symbole au droit et émission sans symbole (Schönert-Geiss, *Maroneia* n° 155-56) ; émission avec une tête de satyre en face comme symbole au droit (Lorber, *Amphipolis* 180).

⁶ Δεουῦς est une variante orthographique de Δεουῦς, voir Masson, "Abdère" 59. La deuxième émission connue pour ce monétaire ne porte pas de symbole (voir Lorber, *Amphipolis* 180).

⁷ E. Schönert-Geiss connaissait la troisième émission avec le scorpion et l'osselet (Schönert-Geiss, *Maroneia* n° 165). Pour les deux autres, voir Lorber, *Amphipolis* 181.

⁸ Nous connaissons 22 émissions, mais nous laissons un espace correspondant à 25 émissions au cas où de nouvelles émissions apparaîtraient.

⁹ Mantô Ἐκονομιδῆς, *ArchDelt* 27 (1972) *Chron.* 6.

Les oboles du trésor classées pour les périodes III ou IV sont les suivantes : (1) Abdère 1971/213 : 0,38 g, 7 mm, (2) Abdère 1971/215 : 0,5 g, 10 mm, (3) Abdère 1971/216 : 0,4 g, 9 mm, (4) Abdère 1971/217 : 0,54 g, 8 mm, (5) Abdère 1971/218 : 0,59 g, 7 mm, et (6) Abdère 1971/ 221 : 0,48 g, 7 mm.

A la période III, nous avons attribué deux oboles qui portent au revers une tête d'aigle dans le carré incus (May 123-125). Ces oboles ont été interprétées comme des hémioboles¹. Il s'agit des oboles suivantes : (1) Abdère 1971/222 : 0,57 g, 8 mm, 4 h et (2) Abdère 1971/223 : 0,52 g, 9 mm, 3/4 h. L'obole Abdère 1971/223 porte un griffon dont l'aile est concave comme celle de May 123.

L'hémiobole Abdère 1971/225 (0,18 g, 7 mm, 7 h) appartient à la période IV. Il porte au revers une coquille Saint-Jacques dans un carré incus. L'aile du griffon est concave et plane comme celle de l'hémiobole May 198. Deux autres hémioboles usés doivent appartenir à la période IV (Abdère 1971/224 : 0,25 g, Abdère 1971/226).

La drachme du trésor (Abdère 1971/227 : 2,19 g, 15 mm, 1 h), présentée par M. Ekonomidès, porte au revers une tête masculine couronnée tournée vers la gauche dans un carré. Si elle appartient à la période VII, selon M. Ekonomidès, il s'agit de l'émission de Μολπαγόρης, représentant la tête de Dionysos aux cheveux courts et coiffés d'une couronne de lierre, comme les monnaies de May 416. L'usure de la monnaie rend difficile son identification mais permet malgré tout de proposer une attribution différente de celle de M. Ekonomidès : nous avons préféré l'attribuer aux tétroboles de la période VI du monétaire Πρωτής, avec la tête d'Apollon laurée au revers, figurant vers la gauche (May 324-350). La monnaie pèse 2,19 g, un poids inférieur aux tétroboles de la période VI et des drachmes VII, frappés selon l'étalon persique.

D'après notre classement du trésor Abdère 1971, les monnaies se répartissent en deux groupes, le premier appartenant à la période II et le second aux périodes III et IV. Le tétrobole de la période VI fixe la date d'enfouissement du trésor. Les tétroboles de Πρωτής II datent de la période VI, de 395 à 360, et plus précisément vers 372. Nous plaçons l'enfouissement du trésor vers 350.

1.2.22. Le trésor de Thrace ? 1933-1934 (IGCH 716 ; Noe, Bibliography 1107)

Date d'enfouissement : 345

Le trésor, apparu en 1933 sur le marché des antiquités, provenait probablement de la région de Thrace. Il a été publié en 1934 par E. S. G. Robinson² et inclus dans l'étude de J. M. F. May.

Il contenait quatre tétradrachmes d'argent d'Abdère, un tétradrachme de Byzance et 36 monnaies d'argent de Thasos. Les monnaies d'Abdère, vu leur usure importante, sont les plus anciennes monnaies de ce trésor. Les monétaires signant les monnaies sont Ἡραγόρης, Διονυσῆς, Ἀπολλᾶς, Ἡρωγεῖτων. Les tétradrachmes appartiennent à la période VI de J. M. F. May, qu'il a située entre 411/410-386/385 (May 273b, 292, 349, 351). Or, suite à la nouvelle datation, nous plaçons cette période entre 395 et 360. Les tétradrachmes de Ἡραγόρης et de Διονυσῆς sont classés au début de la période VI (entre 390 et 384), tandis que les tétradrachmes des deux autres monétaires sont placés plutôt vers la fin de la période VI (entre 367 et 365).

Le tétradrachme de Byzance du trésor est un tétradrachme de poids rhodien avec un trident dont le manche est en forme de delta. La monnaie est très bien conservée, comparée aux monnaies d'Abdère. Elle appartient à la seconde émission des monnaies de Byzance, frappée au IV^e s. Byzance a frappé trois séries distinctes de monnaies d'argent : une émission symmachique, une émission de poids rhodien et une troisième de poids persique, avec un type commun au droit : un bovidé à gauche debout sur un dauphin avec les deux premières lettres du nom de Byzance dans le champ. La série rhodienne se situe entre 387/86 et 340/39³ et le tétradrachme du trésor avec le trident comme symbole se place en 360. Le

¹ CH II (1976) 35.

² Robinson, "Thasos" 244-54.

³ Le Rider, "Byzance" 143-47.

choix du poids rhodien était courant au milieu du IV^e s. en Asie Mineure occidentale et dans la région de la Propontide, à la suite des négociations d'Antalcidas et de la paix du Roi (387-386).

Les 36 monnaies de Thasos¹ appartiennent toutes à la deuxième série du monnayage de Thasos, qui débuta aux environs de 390. Les didrachmes aux monogrammes, qui représentent la majorité des monnaies thasiennes du trésor, commencèrent à être frappés après 360².

E. S. G. Robinson a daté l'enfouissement du trésor un peu avant le milieu du IV^e s. et a considéré qu'il devait être lié à la campagne de Philippe II dans la région du Pangée en 357. Mais G. Le Rider, dans son étude sur un trésor de monnaies de Thasos, de Byzance et de Chalcédoine trouvé sur l'île de Thasos, a abaissé la date proposée par E. S. G. Robinson et situé l'enfouissement vers 345³, d'après les résultats obtenus dans son étude sur l'ensemble du monnayage de Thasos. La nouvelle datation des tétradrachmes d'Abdère de la période VI n'a aucune conséquence sur la datation des autres monnaies du trésor et elle est en accord avec la date d'enfouissement proposée par G. Le Rider.

1.2.23. Le trésor de Thrace ? ca. 1986 (CH VIII (1994) 103 ; Abdère, 1986)

Date d'enfouissement : 350

Durant les années 1988 et 1989, un grand nombre de monnaies d'argent provenant d'Abdère et de Maronée furent distribuées dans le commerce. C. C. Lorber, dans son étude sur Amphipolis⁴, a reconstitué ce grand trésor d'après les publications de ces monnaies dans les catalogues des ventes. Elle a présenté une liste de 172 monnaies d'argent, dont 91 d'Abdère et 81 de Maronée. Elle a préconisé la prudence vis-à-vis de cette reconstitution, parce qu'il s'agit seulement d'une partie du trésor. La composition de ce dernier atteste qu'il provient de la région d'Abdère et de Maronée (les monnaies d'Abdère de la liste de C. C. Lorber sont légèrement plus nombreuses que celles de Maronée). Les monnaies appartiennent aux périodes VI et VII d'Abdère et VI, VII et VIII de Maronée. Les monnaies de la période VI, pour les deux ateliers, présentent une usure plus importante que les tétradrachmes de la période VIII, ces derniers donnant presque l'impression d'être des fleurs de coin. C. C. Lorber a considéré le trésor comme un trésor d'émergence.

Mis à part les nouveaux coins apparaissant pour les deux ateliers, le trésor a ajouté de nouvelles émissions à la période VI d'Abdère et de Maronée. La période VI à Abdère a une plus longue durée que la période VI de Maronée (32 émissions pour Abdère et 22 pour Maronée). Le trésor a bien montré que les périodes VI et VII étaient presque contemporaines pour les deux cités voisines, qui, à partir de la période V et jusqu'à la période VII, suivent la même politique économique. Nous pourrions penser à une sorte d'entente économique ou à une manœuvre économique de la part de Maronée, visant à gagner une place équivalente à celle d'Abdère dans le commerce régional, en adoptant l'étalon monétaire de sa voisine. Par contre, le début de la période VIII, pour le monnayage des deux cités, présente un décalage. L'absence de monnaies d'Abdère de la période VIII dans les trésors comprenant des tétradrachmes de la période VIII de Maronée, ainsi que la différence de poids entre les tétradrachmes d'Abdère de la période VIII et ceux de la période VIII de Maronée, témoignent pour C. C. Lorber⁵ d'une période VIII de Maronée précédant la période VIII d'Abdère. Dans son classement, Lorber a proposé que le début de la période VIII à Abdère corresponde à la fin de la période VIII de Maronée. L'argument concernant la différence de poids ne nous paraît pas valable, car nous considérons que le poids d'origine de la période VIII de Maronée devait se situer vers 11,2 g (équivalent à deux sicles), comme le poids des monnaies des périodes VII et VIII d'Abdère. Le poids des tétra-

¹ Picard, "Organisation" 123-28, pl. 21 ; Picard, "Thasos" 17-18.

² Le Rider, "Thasos" 14.

³ Le Rider, "Thasos" 14, n. 5 ; Raven, *Reviews* 292 ; Le Rider, "Byzance" 146.

⁴ Lorber, *Amphipolis*, Appendice 3, 176-83.

⁵ Lorber, *Amphipolis* 66.

drachmes, entre les périodes VII et VIII, reste le même pour les deux cités¹. Une étude des poids des monnaies de Maronée apparaît indispensable en complément de celle de E. Schönert-Geiss. D'autre part, les deux trésors de Haskovo auxquels renvoie C. C. Lorber (Haskovo 1941 et Haskovo ?)² sont des trésors que nous ne pouvons pas utiliser pour prouver si les périodes VIII étaient contemporaines à Abdère et à Maronée. Le contenu exact du trésor Haskovo 1941 est inconnu et le trésor Haskovo (?) se compose de deux statères de la période VIII de Maronée, découverts dans la région de Haskovo. Par contre, le trésor de Strymè apporte un argument intéressant en faveur du décalage de la période VIII d'Abdère par rapport à celle de Maronée. Toutes les monnaies du trésor étaient des pièces équivalentes à trois sicles perses (tridrachmes pour E. Schönert-Geiss) et des tétradrachmes (statères pour E. Schönert-Geiss), équivalents à deux sicles, de la période VIII de Maronée. Les 13 monétaires dont les monnaies faisaient partie du trésor sont placés dans la première moitié de la période. Le dernier monétaire était Ζήνων. Les dates proposées pour l'enfouissement de ce trésor sont 361/60³ et 350⁴. La première date se rattache au conflit opposant Thasos et Maronée pour le contrôle de Strymè ; la seconde est liée aux campagnes de Philippe II en Thrace en 352. Les deux trésors, celui de Strymè et celui d'Abdère 1986, ont montré que jusqu'aux monétaires de Maronée Χόρηγος et Ζήνων, la période VIII d'Abdère n'avait pas encore débuté. Si nous mettons en rapport l'enfouissement des deux trésors avec la campagne militaire de Philippe II contre Abdère et Maronée, en 347/46, nous pourrions avoir un rapport différent entre les périodes VIII d'Abdère et de Maronée. Si nous choisissons pour le trésor de Strymè la date de 346 comme date d'enfouissement, et si nous plaçons le monétaire Ζήνων vers 347, les 27 monétaires de la période VIII de Maronée se répartissent entre 362 et 336. Un tel classement de la période VIII de Maronée signifie que : (a) après la prise de la ville par Philippe II, la cité continua à frapper des monnaies en argent ; (b) la fin du monnayage d'argent coïncide avec l'avènement d'Alexandre III ; (c) la seconde moitié de la période VIII de Maronée est contemporaine de la courte période VIII d'Abdère. Nous avons daté le début de la période VIII à Abdère juste après l'alliance de la cité avec le roi Philippe II, en 347/46. Nous considérons que la période d'interruption entre la période VII et la période VIII à Abdère fut plus courte que celle d'environ 25 ans proposée par C. C. Lorber⁵. La cité continua à utiliser pendant la période VIII le même étalon que celui utilisé durant la période précédente pour l'ensemble des dénominations frappées. Cependant, entre la période VII et VIII d'Abdère, eut lieu un grand changement iconographique, qui semble avoir un caractère politique et diplomatique. En revanche, Maronée continua à frapper monnaie sans aucune interruption, après la période VII. Les types monétaires restèrent les mêmes qu'aux périodes précédentes. La cité continua à frapper des dénominations lourdes selon un étalon équivalent à l'étalon persique, déjà utilisé pendant la période VII. La seule nouveauté est la frappe, pour la première fois, d'une dénomination lourde équivalente aux trois sicles perses (tridrachmes)⁶, avec une tête juvénile de Dionysos comme type monétaire sur le droit.

La plus grande partie du trésor concernant les monnaies d'Abdère commença à se former à partir du monétaire Φιλᾶς, à la fin de la période VI, jusqu'au monétaire Ἴρομνήμων de la période VII d'Abdère. C. C. Lorber a daté les monnaies du monétaire Φιλᾶς de 376 et celles de Ἴρομνήμων de 368. Selon notre classement, Φιλᾶς date de 362 et Ἴρομνήμων de 353. A ce lot de monnaies de la période VI et VIII vinrent s'ajouter plus tardivement les monnaies de Χόρηγος. Si nous mettons en rapport ce

¹ Une première étude des poids des tétradrachmes de Maronée de la période VIII effectuée par nous a montré que pour un nombre total de 228 exemplaires, avec des intervalles de 5 centigrammes, notre histogramme présente deux pics : un pour la classe 10,9-10,94 g et un pour la classe 11,25-11,29/11,30-11,34 g.

² Schönert-Geiss, *Maroneia* 91.

³ Schönert-Geiss, *Maroneia* 42 et 90.

⁴ Bakalakis, *Στρώμη* 132-40.

⁵ Lorber, *Amphipolis* 66-67 et 70.

⁶ Schönert-Geiss, *Maroneia* 35-36, pl. 18.

trésor de nécessité avec les campagnes de Philippe II en Thrace, nous proposons la date de 347/46 pour l'enfouissement du trésor de Thrace, Abdère 1986¹.

ABDERE	MARONEE
PERIODE VI	PERIODE VI
1 statère de ΜΥΡΣΟΣ, May, <i>Abdera</i> 272	1 statère avec l'ethnique, Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 166-71
1 statère de ΗΡΟΦΑΝΗΣ, pas de symbole	2 statères de ΔΕΟΝΥΣ, sans symbole
2 statères d'ΑΝΑΞΙΠΟΛΙΣ, May, <i>Abdera</i> 283-84	1 statère de ΔΕΟΝΥΣ, Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 156-57
2 statères de ΔΙΟΝΥΣΑΣ, May, <i>Abdera</i> 287-92	1 statère de ΔΕΟΝΥΣ, tête de satyre en face
1 statère de ΚΛΕΑΝΤΙΔΗΣ	4 statères de ΗΡΟΒΟΛΟΣ, Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 159-60
2 statères de ΚΛΕΑΝΤΙΔΗΣ, May, <i>Abdera</i> 99-300	1 statère de ΗΡΟΒΟΛΟΣ, serpent
1 statère de ΗΡΟΚΛΕΙΤΟΣ	1 statère de ΗΡΟΒΟΥΛΟΣ, feuille de lierre
8 statères de ΜΟΛΠΑΓΟΡΗΣ, May, <i>Abdera</i> 313-15	1 statère de ΜΗΤΡΟΔΟΤΟΣ, feuille de lierre
1 statère de ΕΧΕΚΡΑΤΗΣ, May, <i>Abdera</i> 316-17	1 statère de ΗΓΗΣΙΛΕΩΣ, rose, Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 162
1 tétrabole de ΕΧΕΚΡΑΤΗΣ, May, <i>Abdera</i> 318-22	
3 tétraboles de ΠΡΩΤΗΣ, May, <i>Abdera</i> 324-33	1 statère de ΒΡΑΒΕΥΣ, casque, Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 161
diobole de ΠΡΩΤΗΣ, May, <i>Abdera</i> 334-40	
2 statères de ΠΡΟΜΗΘΕΙΔΗΣ	1 statère de ΠΟΣΙΔΕΙΟΣ, étoile au droit et bouclier au revers, Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 164
4 statères de ΠΥΘΩΝ, May, <i>Abdera</i> 345-48	1 statère de ΠΟΣΙΔΕΙΟΣ, étoile au droit et feuille de lierre au revers
3 statères d'ΑΠΟΛΛΑΣ, May, <i>Abdera</i> 349-50	2 statères de ΗΒΗΣΑΣ, astragale
1 statère de ΠΡΩΤΗΣ	2 statères de ΗΒΗΣΑΣ, astragale au droit et feuille de lierre au revers
1 statère de ΗΡΟΓΕΙΤΩΝ, May, <i>Abdera</i> 351	2 statères de ΗΒΗΣΑΣ, astragale au droit et coquille au revers
2 tétraboles de ΝΥΜΦΑΓΟΡΗΣ, May, <i>Abdera</i> 376-90	4 statères de ΜΗΤΡΟΦΑΝΗΣ, cigale au revers
2 statères de ΑΘΗΝΑΙΟΣ	4 statères de ΜΗΤΡΟΦΑΝΗΣ, astragale au revers
4 statères d'ΑΡΙΣΤΩΝΑΣ	1 statère de ΜΗΤΡΟΦΑΝΗΣ, scorpion au droit, astragale au revers, Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 165
1 statère d'ΑΡΙΣΤΑΓΟΡΗΣ	
16 statères de ΦΙΛΑΣ, May, <i>Abdera</i> 391-97.1	
PERIODE VII	PERIODE VII
1 tétradrachme de ΘΗΛΕΜΑΧΟΣ, May, <i>Abdera</i> 402-404	2 trioboles, ethnique, Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 179-92
15 drachmes de ΜΟΛΠΑΓΟΡΗΣ, May, <i>Abdera</i> 405-419	1 tribole ΗΡ, Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 193-206
13 drachmes de ΦΙΛΑΙΟΣ, May, <i>Abdera</i> 423-38	4 trioboles ΕΥΠ, Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 207-235
2 drachmes de ΠΡΟΜΗΜΩΝ, May, <i>Abdera</i> 439-46	5 trioboles ΑΝΘ, Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 236-48
	1 tribole ΑΝΘ, canthare, Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 249-56
	1 tribole ΚΑ, Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 257-59
	1 tribole ΚΑ, canthare, Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 260-62
	4 trioboles ΜΗΤ, feuille de lierre, Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 267-72
	17 trioboles ΠΑ, rhyton, Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 273-302
	2 trioboles ΜΟΛΠΟ, Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 303-330
	PERIODE VIII
	12 tétradrachmes de ΧΟΡΗΓΟΣ, Schönert-Geiss, <i>Maroneia</i> 433-53

Tableau 15. Le trésor de Thrace ? 1986 (CH VIII (1994) 103 ; Abdère, 1986)

¹ Un lot de 13 monnaies d'argent d'Abdère était illustré dans le catalogue de la vente aux enchères de Bâle, Münzen und Medaillen, des 24-26 novembre 1999, n^o 39-51. Ce lot doit faire partie d'un trésor dont la composition nous rappelle celle du trésor de Thrace, Abdère 1986. Il ne contenait que de petites dénominations, des tétraboles de la période VI et des drachmes de la période VII. Les monétaires des deux périodes (quatre pour la période VI : May n^{os} 276, 320, 328, 352, 356, 358, et quatre pour la période VII : May n^{os} 417, 425, 439, 452) sont des monétaires présents également dans le trésor de Thrace, Abdère 1986. La monnaie la plus ancienne est le tétrabole du monétaire Ἡροφάνης de la période VI (May 276), tandis que les monnaies les plus récentes sont les drachmes du monétaire Ἀθηνῆς.

1.2.24. Le trésor de Didymoteichon, ca. 1870-1875 (IGCH 739 ; Noe, Bibliography 327)

Date d'enfouissement : 330-320

Le trésor IGCH 739¹, Didymoteichon, ca. 1870-1875, provenait de la région de Didymoteichon (l'ancienne Plotinopolis). Comme la disposition actuelle du trésor est inconnue, nous ne pouvons pas être certains de sa composition. Il n'a été mentionné ni par M. L. Strack ni par J. M. F. May. Selon le rapport de E. Tacchella, il contenait à l'origine une vingtaine de tétradrachmes de Maronée (3 ou 4) et de Thasos, ainsi qu'environ 1 000 petites dénominations en argent. Le trésor devait être le fruit d'un commerce local. Les trois quarts de ses monnaies étaient des émissions de Chersonèse de Thrace. Il s'agissait d'hémidrachmes avec la protomé de lion au droit et au revers deux aires triangulaires en creux, portant des symboles et des monogrammes. Les autres pièces étaient des hémidrachmes de Parion (avec un bœuf debout regardant en arrière et la tête de Gorgone au revers), des tétroboles de Maronée (avec l'avant-train du cheval au droit et la grappe de raisin au revers), des tétroboles d'Apollonia du Pont² (avec la tête de Gorgone au droit et l'ancre au revers) et des drachmes d'Abdère (avec la tête d'Apollon dans un carré au revers). Les dénominations des monnaies ont été déterminées par les auteurs d'IGCH. Ces derniers ont daté l'enfouissement du trésor entre 330 et 320. Dans la publication du monnayage de Maronée, E. Schönert-Geiss a souligné que, selon la date proposée pour l'enfouissement du trésor, les pièces de Maronée devaient être des trioboles de la période VIII³. Pour les monnaies d'Abdère, il s'agit d'hémidrachmes du poids équivalent au poids persique, qui doivent appartenir aux périodes VIII ou IX de la classification de J. M. F. May. D'après la nouvelle datation des périodes de J. M. F. May proposée grâce aux nouveaux trésors, la période IX se termine vers 315/311, date qui s'accorde avec la date d'enfouissement du trésor proposée par les éditeurs de IGCH. Nous pourrions également proposer une date vers 300 pour l'enfouissement, au cas où les monnaies d'Abdère appartiendraient aux dernières émissions de la période IX. Même sans avoir étudié les monnaies de ce trésor, le rapport de E. Tacchella est important pour la circulation des monnaies d'Abdère durant les périodes VIII et IX, car les petites dénominations d'argent d'Abdère circulent avec les petites monnaies d'argent des cités grecques de la région de Thrace et de la mer Noire, frappées selon l'étalon persique ou un étalon proche de celui-ci.

1.2.25. Le trésor de Sladun, 1886, près de Haskovo (IGCH 740 ; Noe, Bibliography 482)

Date d'enfouissement : 330-320

Comparable au trésor IGCH 739, celui d'IGCH 740⁴ provient de Sladun (l'ancien Hass-Keui), près de Haskovo, en Bulgarie. Il fut découvert en 1894. Sa disposition est inconnue et sa fiabilité, douteuse. Son existence et son contenu sont connus uniquement par le rapport de E. Tacchella de 1898. Il s'agit d'un lot de petites pièces d'argent dont la majorité étaient des pièces provenant de Chersonèse de Thrace et de Parion, et 10 à 15 monnaies appartenaient aux ateliers de Maronée, d'Abdère et d'Apollonia du Pont. Selon les éditeurs de IGCH, les pièces de Chersonèse et de Parion étaient des hémidrachmes. E. Schönert-Geiss suppose que les pièces de Maronée étaient à nouveau des trioboles de la période VIII de l'atelier. Le trésor de Sladun a été daté de 330-320. Il s'agit de la même période que le trésor de Didymoteichon. Nous n'avons aucun renseignement sur les monnaies d'Abdère. Elles doivent certainement dater de la période VIII ou de la période IX.

Dans le même rapport de 1898 de E. Tacchella, été signalé un autre lot de 200 monnaies vues à Sténimachos (act. Asenovgrad). Ce lot contenait des monnaies de Chersonèse de Thrace, de Parion, de Maronée, d'Abdère et d'Apollonia du Pont. Il doit être daté de la même période, vers la fin du IV^e s.

¹ Tacchella, "Apollonia" 214-15 ; Le Rider, *Propontide* 52, n. 4 ; Schönert-Geiss, *Maroneia* 91.

² Ces monnaies étaient attribuées à Abydos, voir Tacchella, "Apollonia" 215 ; pour Apollonia du Pont, voir SNG IX, *The British Museum. Part 1 : The Black Sea* (Londres 1993) n^o 160-63 (IV^e s.).

³ Schönert-Geiss, *Maroneia* 91.

⁴ Tacchella, "Apollonia" 215 ; Le Rider, *Propontide* 52, n. 4 ; Schönert-Geiss, *Maroneia* 91.

1.2.26. Le trésor de Kasamovo (IGCH 741 ; Noe; Bibliography 536)

Date d'enfouissement : 330-320

Le trésor IGCH 741¹ fut découvert à Kasamovo en Bulgarie, dans une nécropole antique. 200 petites pièces en argent ont été retrouvées dans un vase en terre cuite. Une partie de ce lot se trouve au musée de Sofia. Les éditeurs d'IGCH attribuent 250 monnaies à ce trésor de Kasamovo, au lieu de 200. La majorité des monnaies (200) étaient des hémidrachmes de Chersonèse de Thrace, portant au droit la protomé de lion à droite, tournant la tête en arrière, et au revers, quatre parties dont les deux, en creux, contenaient des symboles et des monogrammes. Ce sont des hémidrachmes d'étalon persique. Les 30 monnaies de Parion de Mysie étaient des hémidrachmes de poids persique. Elles portaient au droit la tête de Gorgone et au revers un bœuf marchant à gauche, avec les premières lettres du nom de la ville et des symboles. V. Dobrusky a signalé la présence d'une vingtaine de drachmes de poids persique d'Abdère (2,55-2,65 g). Mais il n'a présenté que sept monnaies dans son rapport. Deux de ces monnaies sont des drachmes de la période VIII, signées par le monétaire Ἀρχέλαος. Les quatre autres monnaies appartiennent à la période IX d'Abdère. Elles sont frappées par les monétaires Πυθόδωρος, Αἰγιαλεύς, Ἀναξίπολις et Ἐκατόνυμος, classés au début de la période IX (entre 334 et 328). Dans le même rapport, V. Dobrusky a présenté une pièce d'Abdère qui, selon la description, semble poser un problème. Il s'agit d'une monnaie du monétaire Ἀναξίδικος. Sur le droit, le griffon est accroupi vers la gauche avec la légende d'ethnique ΑΒΑΗΡΠΙΤΕΩΝ. Au revers, autour d'un carré dans lequel figure la tête d'un sanglier détournée vers la gauche, est gravée la légende ΑΝΑΞΙΔΙΚΟΥ. Selon les monnaies d'Abdère qui nous sont connues, le droit de la monnaie présentée ne correspond pas au revers. Nous ne connaissons que les monnaies d'un monétaire du nom d'Ἀναξίδικος, daté par J. M. F. May à la période V (415 [414-413]-395 au lieu de la date de J. M. F. May : 439-411/410). Ce monétaire signe des tétradrachmes et surtout des tétroboles. Sur le revers, les drachmes portent, dans un carré, une tête de chèvre au lieu d'une tête de sanglier selon le rapport de V. Dobrusky. Or, le droit de ce tétrobole d'Ἀναξίδικος ne porte aucune légende et le griffon n'est pas accroupi. Le droit de la monnaie de la description de V. Dobrusky est un droit appartenant aux monnaies de la période IX de J. M. F. May, tandis que le revers appartient à la période V. Comme nous ne disposons pas de photo, nous ne pouvons avoir aucune certitude pour ce trésor. S'il s'agit d'une monnaie de la période V de May, c'est la pièce la plus ancienne de ce trésor.

Le trésor de Kasamovo n'était mentionné ni par M. L. Strack ni par les auteurs de la période IX de J. M. F. May. Le contenu du trésor est semblable à celui des trésors de Didymoteichon et de Sladun déjà présentés. La seule différence est l'absence de monnaies de Maronée et d'Apollonia du Pont. La date proposée pour l'enfouissement du trésor est 330-320, comme pour les autres trésors.

1.2.27. Le trésor de Plovdiv, avant 1979 (CH VIII 171)

Date d'enfouissement : 330-300

Un trésor de petites monnaies d'argent a été retrouvé à Plovdiv en Bulgarie, avant 1979. Il a été publié par Y. Youroukova². Il contenait 42 hémidrachmes de Chersonèse de Thrace, une drachme et trois hémidrachmes de Parion, six tétroboles d'Apollonia de Thrace, un tétrobole et une drachme d'Abdère. La pièce la plus ancienne dans ce trésor est le tétrobole du monétaire Ἀναξίδικος, frappé durant la période V d'Abdère. Suivant la nouvelle datation du monnayage d'Abdère, la monnaie doit être datée de 415 [414-413] à 395 au lieu de 439-411/410 (date proposée par J. M. F. May). Les contenus des trésors de Plovdiv et de Kasamovo sont semblables. Dans les deux trésors, le tétrobole de la période V fixe la limite chronologique la plus haute. En revanche, la deuxième monnaie d'Abdère comprise dans le trésor de Plovdiv est une drachme du monétaire Ἀναξίπολις de la période IX. Elle détermine la date d'enfouissement de ce trésor. Y. Youroukova, qui a étudié le trésor de Plovdiv, a

¹ V. Dobrusky, "Trouvaille de monnaies grecques en Bulgarie", in : Chroniques de RN 1895, 104 ; Schönert-Geiss, *Maroneia* 46, n. 7.

² Youroukova, "Invasions" 216-25, pl. 30.

suivi la datation de la période IX provenant la publication de J. M. F. May, de 360-355 à 350/345. D'après cette drachme d'Ἀναξιπολις, Y. Youroukova a rattaché l'enfouissement du trésor à la prise d'Abdère en 347-346 par les Macédoniens. Cependant, elle a signalé que l'interruption du monnayage d'Abdère toucha d'abord les tétradrachmes, tandis que les drachmes continuèrent à circuler. Elle propose donc comme date d'enfouissement du trésor la fin des années 340.

Le trésor Thrace, Grèce 1980 (CH VII [1985] 5), nous a donné une nouvelle datation pour la période IX d'Abdère. Celle-ci commença vers 336 et elle dura jusqu'à 311, avec des frappes de drachmes et de chalques en bronze. Le monétaire Ἀναξιπολις, qui signe la drachme d'Abdère du trésor de Plovdiv, est classé parmi les premiers monétaires de la période IX, vers 330. Le trésor Thrace, Grèce 1980, comprenant des tétradrachmes d'argent et un statère d'or de la période IX d'Abdère, montre que les monnaies de cette période circulèrent avec des monnaies posthumes de Philippe II de l'atelier d'Amphipolis. Cette nouvelle datation de la période IX et de la monnaie d'Ἀναξιπολις, la plus récente du trésor de Plovdiv, fixe une nouvelle date d'enfouissement pour ce trésor. Une date située entre 330 et 300, proposée dans le volume CH VIII, correspond mieux aux nouvelles trouvailles monétaires.

Les monnaies de Chersonèse de Thrace, dont la quantité est la plus importante dans le trésor, sont datées par Y. Youroukova dans les années précédant l'enfouissement du trésor. Les monnaies de Parion, plus usées que celles de Chersonèse, furent frappées un peu plus tôt que les hémidrachmes de Chersonèse, entre 350 et la fin de 340, dans une période courte. Chersonèse de Thrace et Parion commencèrent à frapper des monnaies à partir de 350. Les petites monnaies de ces cités continuèrent à circuler dans les trésors avec des tétradrachmes posthumes de Philippe II. C'est le cas du trésor de Chehlare¹, enfoui un peu après 318. Les monnaies de Chersonèse de Thrace et de Parion ont été datées de 330 à 320. La nouvelle datation des monnaies d'Abdère déterminant les limites chronologiques du trésor de Plovdiv et la nouvelle date d'enfouissement du trésor de Plovdiv, située entre 330 et 300, peuvent établir une période de frappe pour les monnaies de Chersonèse de Thrace et de Parion plus longue que celle proposée par Y. Youroukova.

L'usure des tétrabolles d'Apollonia de Thrace du trésor, plus faible que celle du tétrobole d'Ἀναξιπολις d'Abdère, les place après le tétrobole d'Abdère de la période V. La présence des tétrabolles d'Apollonia² dans les trésors avec des monnaies de Chersonèse de Thrace et de Parion signifie que les monnaies d'Apollonia du Pont doivent être également datées du milieu du IV^e s.

La nouvelle datation de l'enfouissement du trésor entre 330 et 300 montre qu'il ne doit pas être mis en rapport avec la campagne de Philippe en Thrace en 347/46 (prise de la cité d'Abdère) et 342/41. Il fait plutôt partie de ces trésors que Y. Youroukova³ a mis en rapport avec la campagne d'Alexandre contre les Triballes et la révolte de Memnon de 331.

1.2.28. Le trésor de Thrace 1980 (CH VII [1985] 50)

Date d'enfouissement : 315

Le trésor Thrace 1980⁴ (CH VII [1985] 50) fut découvert en 1980 dans la région du site antique d'Abdère, puis dispersé. Il comprenait quinze monnaies qui se répartissaient en neuf tétradrachmes d'argent et un "statère" d'or d'Abdère, et quatre tétradrachmes d'argent et un cinquième de tétradrachme posthumes de Philippe II. Le trésor Thrace 1980 est le premier trésor comprenant des tétradrachmes de la période IX d'Abdère et constitue à ce titre un outil important pour le classement des émissions de cette période. Toutes les monnaies d'Abdère du trésor appartiennent à la période IX de J. M. F. May et sont classées vers la seconde moitié de cette période :

¹ IGCH 735 ; Youroukova, "Invasions" 217-18, pl. 31.

² Le Rider, *Propontide* 52, n. 4.

³ Youroukova, "Invasions" 219-225.

⁴ Price, "Thrace, 1980" 42-44, fig. 5.

- (1) Un tétradrachme signé par Διόφαντος, cf. May 539, Appendice I, n° 87 c.
- (2) Un "statère" d'or, signé par Πολύφαντος, cf. May 540, Appendice I, n° 92.
- (3-4) Deux tétradrachmes signés par Εὐρήσιππος, cf. May 541, Appendice I, n° 111 b-c.
- (5) Un tétradrachme signé par Ἰππῶναξ, cf. May 543, Appendice I, n° 125 a.
- (6-10) Cinq tétradrachmes signés par Διονυσᾶς, cf. May 535, Appendice I, n° 159 a, 160 b, 164 g.

Les monnaies aux types de Philippe II du trésor appartiennent toutes au groupe III de G. Le Rider, frappé dans l'atelier d'Amphipolis :

- (11) AI massue : Le Rider, Amphipolis III, p. 121 ; Troxell, groupe 3.
- (12) Casia M : Le Rider, Amphipolis III, p. 122, pl. 44, 30 ; Troxell, groupe 5, n° 296.
- (13) Λ O : Le Rider, Amphipolis III, pl. 45, 11 ; Troxell, groupe 7, n° 311-12.
- (14) Λ Δ I : Le Rider, Amphipolis III, pl. 45, 14 ; Troxell, groupe 7, n° 313.
- (15) bouclier rond macédonien : Le Rider, Amphipolis III, pl. 46, 30 ; Troxell, groupe 8, n° 384.

D'après l'étude¹ de H. A. Troxell sur le monnayage macédonien d'Alexandre III, le début des monnaies posthumes de Philippe II ne date pas de 323/22² mais de 320. Les philippes posthumes d'Amphipolis sont frappés avec le groupe I des alexandres que H. A. Troxell place vers 320-319³ au lieu de 322-321 (date proposée par E. Newell). Les monnaies de Philippe II du trésor de Thrace 1980 appartiennent aux groupes 3, 5, 7 et 8 de H. A. Troxell⁴. Les monnaies posthumes de Philippe II sont frappées parallèlement aux groupes K et J des tétradrachmes d'Alexandre III, que H. A. Troxell date de 318-317 au lieu de 320-319, date proposée par E. Newell.

La majorité des tétradrachmes du trésor Thrace 1980 étaient signés par le monétaire Διονυσᾶς qui, d'après notre classement, est le plus récent parmi les monétaires présents dans le trésor. Les monnaies de Διονυσᾶς illustrées dans la publication du trésor appartiennent à la première émission de ce monétaire, représentant au droit le griffon couché vers la gauche, frappé par un seul coin de droit. Le bon état de conservation des monnaies suggère que celles-ci ne circulèrent pas beaucoup avant leur enfouissement. Le fait que les monnaies de la période IX circulent en même temps que des monnaies posthumes de Philippe II indique que la datation de la période IX de J. M. F. May (365/60-345) n'est plus valable. Il faut placer la fin de la période IX dans les années du règne de Philippe III ou un peu plus tard.

La pièce en or d'Abdère trouvée dans le trésor Thrace 1980 est une nouvelle émission de la période IX et se rattache à l'émission d'argent du monétaire Πολύφαντος. Elle a le même poids que la pièce en or de la période VIII, 6,4 g, qui correspond aux trois quarts du statère de Philippe II frappé selon l'étalon attique.

Le trésor Thrace 1980 est l'unique trésor comprenant des dénominations lourdes de la période IX. Des monnaies d'Abdère de la période IX ont également été retrouvées dans les trésors de Kasamovo et de Plovdiv en Bulgarie et peut-être dans les trésors de Didymoteichon et de Sladun, dont la date d'enfouissement est placée entre 330 et 300. Les monnaies d'Abdère dans ces trésors étaient de petites dénominations, des drachmes en argent, signées par Ἀναξίπολις, Πυθόδωρος, Ἐκατόννυμος, Αἰγιαλεύς, classés au début de la période IX. Ces drachmes circulaient avec des monnaies des autres cités qui utilisaient l'étalon persique, comme Chersonèse de Thrace, dont la présence dans les trésors de la seconde moitié du IV^e s. est dominante.

¹ Troxell, *Studies* 95-96.

² Le Rider, *Philippe II*, 121-24 et 396-97.

³ Troxell, *Studies* 95 ; G. Le Rider, *RSN* 77 (1998) 181-82.

⁴ Troxell, *Studies* 51-61 et 93-96.

1.3. LES TRESORS DE BRONZE

Les trésors comprenant des monnaies de bronze d'Abdère ne sont pas abondants¹. Il s'agit de trésors découverts dans la région d'Abdère ou dans la région des cités voisines (Maronée et Thasos). Parmi eux, deux ont été mis au jour par des fouilles clandestines et déposés au musée de Kavala. Les trésors découverts lors des fouilles d'Abdère ne sont qu'au nombre de 4. Nous pouvons parler avec certitude du trésor de la muraille nord 1992 de Hagios Pantéléimon et du trésor 1997 du tumulus Sazli Tsaïr, car ils ont été découverts dans des contextes archéologiques fermés : le premier dans une hydrie, le deuxième dans un tombeau. Dans le cas du trésor de 1997 du tumulus Sazli Tsaïr, il faut être vigilant en raison de la pratique funéraire qui consiste à accompagner le mort de monnaies anciennes ou à utiliser le même tombeau pour plusieurs inhumations.

Les deux autres trésors provenant de fouilles ont été signalés lors de notre étude des monnaies de la première campagne dirigée par D. Lazaridis. Il s'agit de lots de monnaies retrouvés au même endroit, suite aux indications apportées par le fouilleur. Les monnaies faisaient partie d'un groupe homogène, appartenant à la même émission ou signées par le même monétaire.

1.3.1. *Le trésor de la muraille nord de l'enceinte méridionale (II), Hagios Pantéléimon, Abdère, 1992²*

Date d'enfouissement : 315-fin du IV^e s.

Dans la région de Hagios Pantéléimon, lors des fouilles de la muraille nord de la ville sud, fut découvert un trésor de 27 petites pièces de bronze d'Abdère (*Planche 1*). Les monnaies étaient placées dans une petite hydrie en terre cuite. Toutes les pièces étaient des chalques. Elles appartenaient aux émissions au carré divisé en quatre cantons sur le revers des périodes VIII et de IX de J. M. F. May. Le seul chalque de la période VIII (346-336) était signé par le monétaire Ἀρχέλαος. Il s'agit de la monnaie la plus ancienne du trésor. Le chalque le plus ancien parmi les monnaies de la période IX était celui du monétaire Ὀμηρος. Les émissions de ce monétaire en argent et en bronze inaugurent la période IX, vers 336.

Les autres monnaies de la période IX étaient 13 bronzes signés par le monétaire Πάρμις, six par le monétaire Πυθῆς et un par le monétaire Ἐρμῶναξ. Les légendes inscrites au revers de cinq autres pièces sont illisibles et les monnaies sont relativement usées. Les monétaires Πυθῆς, Πάρμις et Ἐρμῶναξ doivent être placés vers la fin de la période IX, avec le monétaire Πάρμις placé juste après Πυθῆς. Si les responsables des émissions étaient annuels, les monnaies de ces deux monétaires datent du dernier quart du IV^e s. (318-317). Le monétaire Πυθῆς est le dernier à frapper des tétradrachmes et des drachmes de la période IX. Les autres trésors de bronze retrouvés dans la ville attestent que les chalques de Πυθῆς, Πάρμις et Ἐρμῶναξ circulent ensemble.

Période VIII

Monétaire ΑΡΧΕΛΑΟΣ

1. Trésor 1992, n° 20 : 1,3 g, 9 mm

Période IX

Monétaire ΟΜΗΡΟΣ

2. Trésor 1992, n° 17 : 1,5 g, 11 mm

¹ Aux trésors de bronze présentés dans ce chapitre, nous ajoutons deux trésors contenant des monnaies de bronze d'Abdère que nous n'avons pu étudier. Il s'agit des trésors *Coin Hoards IX*, n° 75, comprenant 5 monnaies de bronze de la période VIII, et *Coin Hoards IX*, n° 80, avec 32 monnaies. La date d'enfouissement qui a été proposée pour les deux trésors était 350 : I. Prokopov, *Numismatic Collection of Historical Museum Smoljan V c. BC-VI c. AD* (Sofia 1991) Smoljan 14 et 15.

² Dina Kallintzi, "Νέα τμήματα του νότιου περιβόλου των αρχαίων Αβδήρων", *AEMTh* 7 (1993) [1997] 633.

Monétaire ΠΥΘΗ

3. Trésor 1992, n° 10 : 1,4 g, 11 mm, 12 h.
4. Trésor 1992, n° 11 : 1,5 g, 10 mm, 6 h.
5. Trésor 1992, n° 12 : 1,6 g, 11 mm, 6 h.
6. Trésor 1992, n° 13 : 1,8 g, 10 mm, 3 h.
7. Trésor 1992, n° 14 : 1,5 g, 9 mm, 6 h.
8. Trésor 1992, n° 19 : 0,9 g, 10 mm, 9 h.

Monétaire ΠΑΡΜΙΣ

9. Trésor 1992, n° 1 : 1,6 g, 10 mm, 6 h.
10. Trésor 1992, n° 2 : 1,6 g, 9 mm, 3 h.
11. Trésor 1992, n° 3 : 1,1 g, 10 mm, 3 h.
12. Trésor 1992, n° 4 : 1,4 g, 10 mm, 5h.
13. Trésor 1992, n° 5 : 1 g, 11 mm, 8 h.
14. Trésor 1992, n° 6 : 1,2 g, 9 mm, 10 h.
15. Trésor 1992, n° 7 : 1,1 g, 10 mm, 10 h.
16. Trésor 1992, n° 8 : 2 g, 10 mm, 8 h.
17. Trésor 1992, n° 9 : 0,7 g, 10 mm, 10 h.
18. Trésor 1992, n° 15 : 0,8 g, 10 mm, 3 h.
19. Trésor 1992, n° 16 : 1,5 g, 9 mm, 10/11 h.
20. Trésor 1992, n° 24 : 1,8 g, 8 mm
21. Trésor 1992, n° 21 : 1 g, 8 mm

Monétaire ΕΡΜΩΝΑΞ (?)

22. Trésor 1992, n° 18 : 1,3 g, 10 mm

Usées – Monétaires illisibles

23. Trésor 1992, n° 22 : 1,6 g, 11 mm
24. Trésor 1992, n° 23 : 1,4 g, 10 mm, 11 h (seule la préposition ΕΠΙ est lisible).
25. Trésor 1992, n° 25 : 1 g, 10 mm
26. Trésor 1992, n° 26 : 1,1 g, 10 mm
27. Trésor 1992, n° 27 : 0,7 g, 10 mm

Les chalques au carré divisé en quatre cantons au revers sont abondants dans les couches archéologiques du IV^e s. Dans la couche de destruction du milieu du IV^e s. et du début du III^e, autour de la muraille archaïque et dans les maisons découvertes dans l'enceinte nord, le chalque au carré au revers est la monnaie la plus fréquente.

L'enfouissement du petit trésor des chalques de la muraille 1992 doit être daté vers 315.

1.3.2. Le trésor IGCH 802, Thrace, 1960

Date d'enfouissement : fin du IV^e s.

Le trésor IGCH 802 trouvé en Thrace en 1960 contenait entre 1 000 et 6 000 pièces de Maronée et d'Abdère. Le musée d'Athènes dispose de 666 de ces monnaies. 5 000 monnaies de Maronée ont été dispersées. Les éditeurs d'IGCH ont indiqué qu'au musée d'Athènes¹, il existe actuellement quatre monnaies d'Abdère et 662 monnaies de Maronée provenant de ce trésor.

Cependant, au musée d'Athènes, nous avons étudié six monnaies d'Abdère provenant du trésor IGCH 802. La majorité de ces monnaies appartiennent à l'émission des chalques au carré divisé en quatre cantons au revers. Seuls les noms de deux monétaires signant ces chalques sont lisibles : Ἐρμῶναξ et Πυθῆς. Πυθῆς est le dernier monétaire de la période IX à frapper des monnaies en argent.

¹ Irène Varoucha, *BCH* 86 (1962) 421, pl. 10, 10-11 ; *eadem*, *ArchDelt* 19.2 (1964) 8. Elle a mis en rapport l'enfouissement du trésor avec la campagne de Philippe II en Thrace en 352-350.

Ses chalques circulent dans les trésors en même temps que ceux de Πάρμις et d'Ἐρμῶναξ. Les trois monétaires sont placés l'un après l'autre, vers la fin de la période IX.

Une seule monnaie d'Abdère appartient aux dichalques portant un griffon couché sur une massue au droit. Ce dichalque porte une fleur comme symbole du monétaire, gravée entre la tête et l'aile de l'animal (149). Elle appartient à notre période X, qui commença immédiatement après la période IX, vers 311. La période X comprend des émissions d'argent et de bronze. Les monnaies d'argent sont des petits tétraboles correspondant au poids de drachmes de la période IX. Le monétaire portant une fleur comme symbole de son émission figure parmi les premiers monétaires frappant des dichalques de la période X. Il n'est connu que par des émissions de bronze.

Dans son étude sur Maronée, E. Schönert-Geiss¹ présente 54 monnaies de bronze provenant de ce trésor, dont 14 appartiennent à l'émission signée par les monogrammes ∇ et \mathcal{M} et 27 à l'émission aux monogrammes ∇ et Ξ . Les treize autres bronzes portent des monogrammes illisibles.

Toutes les monnaies de Maronée du trésor IGCH 802 portent au droit un cheval qui galope à droite, avec un monogramme et au revers une vigne dans un carré avec la légende MAPΩNITEΩN, inscrite autour du carré. Ces monnaies de bronze de Maronée ont été classées dans les périodes VII et VIII et elles sont datées par E. Schönert-Geiss de 398/397 à 348/347². Elles appartiennent à deux émissions de bronze abondamment frappées à Maronée. Ces émissions circulaient parallèlement. L'émission avec les monogrammes ∇ Ξ a commencé à être frappée vers 380/375 et fut suivie par l'émission avec les monogrammes ∇ \mathcal{M} . La frappe de ces monnaies cessa en 354/352, ou au plus vers 348/347. Vers la fin de ces émissions en bronze, l'atelier de Maronée frappa des monnaies en argent³. Celles-ci reprenaient fidèlement les types monétaires de bronze en gardant aussi les mêmes monogrammes que les deux émissions précédentes : ∇ Ξ et ∇ \mathcal{M} . Ces émissions d'argent particulières ont été interprétées comme des émissions de nécessité, frappées devant la menace de la prise de la ville par Philippe II, en 354/52⁴ ou en 348/47. Y. Youroukova⁵ a daté la fin de l'émission vers 342/41, car durant les années 347 et 341, Maronée frappa monnaie également pour le roi thrace Tères III.

Suite à la découverte de nouveaux trésors, une nouvelle datation a été proposée pour les périodes VI, VII et VIII de Maronée. La période VI doit être datée de 400/395 à 375, la période VII de 375 à 362 et la période VIII de 362 à 336⁶. Si nous maintenons le classement d'E. Schönert-Geiss, il faut dater les bronzes des périodes VII et VIII entre 370 et 336. Le début des émissions aux monogrammes ∇ Ξ et ∇ \mathcal{M} doit être placé vers 350. Malgré tout, deux points rendent difficile l'attribution de ces bronzes aux périodes VII et VIII. La présence de monogrammes sur le droit des monnaies pour distinguer les différentes émissions des monétaires est une pratique monétaire nouvelle, sans rapport avec le système suivi pour les monnaies d'argent et pour les autres émissions de bronze des périodes VII et VIII. Le second point est la longue interruption intervenant entre les frappes entre la fin de la période VIII, datée de 348/347 par E. Schönert-Geiss et de 336 d'après notre datation, et le début de la période suivante, IX, vers 240/239. Si nous comparons les bronzes aux monogrammes de Maronée avec les émissions d'argent et de bronze de la massue de la période X, nous constatons que le même changement dans la pratique de différenciation des monétaires est attesté à Abdère. Le nom du monétaire est présenté sous la forme d'une abréviation ou d'un monogramme. Le trésor IGCH 802 témoigne de la circulation des derniers chalques de la période IX et des premiers dichalques de la période X d'Abdère avec les bronzes aux monogrammes de Maronée. Les trésors comportant des bronzes de ce dernier type comprennent essentiellement des bronzes ou des monnaies d'argent de

¹ Schönert-Geiss, *Maroneia* 59 et 92.

² Schönert-Geiss, *Maroneia* 58-61.

³ IGCH 719, Thrace, avant 1965.

⁴ Schönert-Geiss, *Maroneia* 92-93. Elle suit l'interprétation de P. R. Franke ("Maroneia" 661-63), qui a proposé une date de 354/352, tandis qu'elle est favorable à une date vers 348/347.

⁵ Yordanka Youroukova, "Imitations thraces de monnaies de bronze de Maronée", *BIBulg* 28 (1965) 124 sqq.

⁶ Lorber, *Amphipolis* 68-70. Elle a proposé les dates suivantes : période VI, 400-378 ; période VII, 377-366 ; période VIII, 365-338.

cette série. Si nous admettons que les bronzes aux monogrammes de Maronée furent frappés en même temps que les dichalques à la massue d'Abdère (le poids et le module des monnaies sont les mêmes pour les deux ateliers), nous pouvons dater cette série de bronzes aux monogrammes de Maronée juste après 336 (339 correspondant à la date de C. C. Lorber). Si nous maintenons la durée de 50 ans pour cette série, proposée par E. Schönert-Geiss, nous arrivons vers 286 pour la fin de la frappe de ces monnaies. Les émissions avec le monogramme $\text{N}\text{E}\text{E}\text{T}\text{N}\text{M}$ doivent avoir débuté après 318.

D'après les nouvelles datations proposées, l'enfouissement du trésor eut lieu vers la fin du IV^e s.

1.3.3. Le trésor 1999, musée de Kavala

Date d'enfouissement : fin du IV^e s.

Trouvé en 1999 dans la région d'Abdère et déposé dans la collection des monnaies du musée de Kavala¹ par un collectionneur, ce trésor, inédit, comprend 45 monnaies de bronze : 14 d'Abdère, deux de Maronée, 24 d'Orthagoreia, une de Zonè, une de Thasos et trois monnaies usées (*Planche 2*). La présence majoritaire des bronzes d'Orthagoreia montre que le trésor fut formé dans la région d'Orthagoreia, dont la localisation exacte reste problématique. Toutes les monnaies d'Abdère sont des chalques appartenant aux périodes VI, VIII et IX de J. M. F. May. La majorité des chalques d'Abdère appartiennent à l'émission au carré au revers divisé en quatre cantons. Les monnaies sont très usées. Nous n'avons pu identifier que trois noms de monétaires signant ces chalques.

Orthagoreia

Chalques

Dr. Tête d'Apollon laurée à droite.

Rv. Casque surmonté d'une étoile. La légende $\text{OP}\Theta\text{A}\Gamma\text{O}\text{PE}\Omega\text{N}$ est disposée de gauche à droite du casque.

1 : 1,57 g, 14 mm, 4/5 h.	13 : 1,87 g, 15 mm, 2 h.
2 : 1,97 g, 16 mm, 7 h.	14 : 2,23 g, 15 mm, 11 h.
3 : 1,58 g, 15 mm, 5 h.	15 : 1,82 g, 15 mm, 12 h.
4 : 1,89 g, 17 mm, 1/2 h.	16 : 1,71 g, 15 mm, 11 h.
5 : 2,32 g, 17 mm, 11 h.	17 : 0,52 g, 12 mm, 4 h.
6 : 1,73 g, 15 mm, 2 h.	18 : 1,33 g, 15 mm, 6 h.
7 : 1,5 g, 15 mm, 5/6 h.	19 : 1,74 g, 14 mm, 4 h.
8 : 1,98 g, 17 mm, 12 h.	20 : 1,25 g, 14 mm, 2 h.
9 : 2,04 g, 14 mm, 11 h.	21 : 1,83 g, 15 mm, 11 h.
10 : 1,78 g, 14 mm, 11 h.	22 : 1,62 g, 16 mm, 7 h.
11 : 1,68 g, 16 mm, 2 h.	23 : 1,18 g, 14 mm, 11 h.
12 : 1,54 g, 15 mm, 11 h.	24 : 0,77 g, 14 mm, 4 h.

Zonè

Dr. Tête d'Apollon laurée à droite, les cheveux longs tombant sur la nuque.

Rv. Lyre. La légende ($\text{Z}\Omega\text{N}\text{A}\text{I}$, $\text{Z}\Omega\text{N}$, $\text{Z}\Omega$, $\text{Z}\Omega\text{N}\text{A}\text{I}\text{O}\text{N}$) est illisible et disposée à gauche et à droite de la lyre.

Cf. Galani-Krikou "Zώνη" 70-72, tableau VI, groupes Ia-Ie.

25 : 2,14 g, 15 mm, 9/10 h.

Maronée

Dr. Avant-train d'un cheval galopant à gauche.

Rv. Grappe de raisin.

Cf. Chalques de la période VII-VIII de Schönert-Geiss, *Maroneia*.

26 : 0,8 g, 11 mm

27 : 0,87 g, 12 mm, 2 h.

¹ Numéro d'inventaire : P 711.

Thasos

Dr. Tête d'Héraclès barbu à droite.

Rv. Armes d'Héraclès. Entre l'arc et la massue, la légende ΘΑΣΙΟΝ est disposée sur une seule ligne, dans le même sens que l'image. Dans l'arc, un canthare est dessiné couché, la coupe à droite, le pied à gauche, comme symbole de l'émission.

Cf. Picard, « Administration » 7-14, pl. I.

28 : 0,96 g, 10 mm.

Abdère

Chalque de la période VI

Dr. Griffon bondissant à gauche.

Rv. Epi de blé. La légende ΠΡΩ ΘΗΣ est disposée à gauche et à droite de l'épi.

29 : 0,83 g, 11 mm, 2/3 h.

Chalque de la période VIII

Dr. Griffon bondissant à gauche.

Rv. Carré divisé en quatre cantons, ayant chacun un point. La légende ΑΡ[ΧΕ] [ΛΑ ΟΣ] ou [ΣΤΡΑ ΤΟΣ] est inscrite autour du carré.

30 : 1,24 g, 13/14 mm.

Chalques de la période IX

Dr. Griffon assis à gauche ou à droite, levant la patte avant droite ou gauche.

Rv. Carré divisé en quatre cantons, avec un point dans chaque canton. La légende du nom du monétaire est disposée autour du carré.

Monétaire ΠΥΘΟΚΛΗΣ

31 : 0,77 g, 11 mm.

Monétaire ΠΑΡΜΙΣ

32 : 0,9 g, 11 mm.

33 : 1,2 g, 12 mm.

Monétaire ΕΡΜΩΝΑΞ

34 : 1 g, 11-12 mm.

35 : 0,86 g, 11-12 mm.

36 : 1,09 g, 11 mm.

37 : 0,75 g, 11 mm.

38 : 1,11 g, 11 mm.

39 : 1,07 g, 12 mm.

Chalques d'Abdère (nom du monétaire illisible)

40 : 1,06 g, 11 mm.

41 : 0,58 g, 11 mm.

42 : 0,65 g, 11 mm.

Monnaies usées

43 : 0,98 g.

44 : 0,72 g.

45 : 0,8 g.

La monnaie de bronze de Thasos est un chalque de la deuxième série de monnaies de Thasos, au Dionysos barbu et à l'Héraclès archer. Les chalques sont les premières monnaies de bronze frappées par l'atelier à partir de 390 ou un peu plus tôt, en 394. Le chalque de Thasos du trésor en question appartient à la deuxième phase du deuxième groupe de chalques. Dans cette deuxième phase, le symbole dessiné dans l'arc distingue les différentes émissions et la légende est inscrite dans le même sens que l'image. L'apparition de cette disposition pour la légende apparaît sur les chalques de Thasos de 335. La monnaie de Thasos est datée par O. Picard¹ entre 335 et 310.

La seule monnaie de bronze de Zonè (certainement un chalque) appartient au type I de Mina Galani-Krikou². La mauvaise conservation de la monnaie ne nous a pas permis de déchiffrer la forme

¹ Picard, "Administration" 7-14, pl. I.

² Galani-Krikou, "Ζώνη" 63-80.

de la légende du revers et ainsi de la classer parmi les cinq groupes du type I. Le type I commença à être frappé à partir du milieu du IV^e siècle¹, ou un peu plus tard. L'étude des monnaies de fouilles a montré que les bronzes des trois types de Zone circulèrent pendant une longue période après la date de leur émission, jusqu'à la fin du III^e s., parallèlement aux bronzes des émissions des rois macédoniens (de Philippe II à Philippe V) et avec des monnaies des périodes VII, VIII et IX de Maronée (de 398 à 200, selon les dates proposées par E. Schönert-Geiss).

Douze des 14 monnaies de bronze d'Abdère sont des chalques de la période IX. Les deux autres monnaies sont également des chalques, datés des périodes VI et VIII. La monnaie de la période VI est la plus ancienne monnaie du trésor. Elle appartient à l'émission du monétaire Πρωτῆς (III), avec un épi de blé comme type iconographique du revers. Πρωτῆς (III) frappa des tétradrachmes de poids « abdéritain », des tétrabolos du poids persique et des chalques en bronze équivalant à 1/12^e d'obole. Comme la période VI date de 395 à 360, le monétaire Πρωτῆς (III) doit être placé vers la fin de la période, vers 366, si nous considérons les monétaires comme annuels.

La monnaie de la période VIII est un chalque au carré divisé en quatre cantons au revers, signé par le monétaire Ἀρχέλαος ou Ἀρχέστρατος. Le griffon bondissant vers la gauche nous rappelle l'attitude du griffon des drachmes² de poids persique du monétaire Ἀρχέλαος de la période VIII. Pour le monétaire Ἀρχέστρατος³, nous connaissons une seule émission de chalques au carré au revers. L'atelier, après une interruption de près de dix ans à la fin de la période VII, reprend la frappe du monnayage en or, en argent et en bronze avec la période VIII. Nous avons daté la période VIII de 346/45 à 336. Les deux monétaires sont placés à la fin de la période VIII.

Les douze autres chalques d'Abdère appartiennent tous à la période IX de May, durant laquelle l'atelier frappa des tétradrachmes et des drachmes d'un poids facilement convertible en poids persique. Nous avons proposé pour la période IX une nouvelle datation, de 338/336 à 311. Parmi les trois noms de monétaires identifiables, seul le monétaire Πυθοκλῆς a frappé des drachmes en argent. Ce monétaire est plus ancien que les deux autres, Ἐρμῶναξ et Πάρμις. Ceux-ci sont présents dans les trésors de la seconde moitié du IV^e s. et ils sont parmi les derniers à frapper des chalques au carré au revers.

1.3.4. Le trésor de Thasos, 1984/85 (CH VIII [1994] 83)

Date d'enfouissement : 400-300

En 1984 et 1985, lors de la fouille d'un puits trouvé aux abords nord-est de l'agora de Thasos, fut découvert un trésor de 76 monnaies (Thasos 1984/85 ; CH VIII 83)⁴. La date proposée pour ce trésor se situe entre 400 et 300. La majorité des pièces sont de petits bronzes thasiens, des chalques (53) dont les types sont, au droit, la tête d'Héraclès barbu et au revers, les armes du héros (arc et massue). Le symbole gravé dans l'arc permet de dater chaque émission. Les pièces thasiennes du puits appartiennent à deux groupes de chalques, le premier daté entre 390 et 360 et le second après 335. Plus de la moitié des chalques thasiens du puits sont datés avant 360, sauf une pièce datée après 335.

Les pièces étrangères (23) sont des chalques provenant de l'atelier monétaire des Thasiens du continent, de Philippes, de Néapolis, d'Amphipolis, d'Aphytis, de Skiathos, d'Abdère, d'Ainos, d'Alopécconnésos, de Chersonèse de Thrace, d'Imbros, d'Abydos, de Sigée et de Chios. Toutes les pièces sont datées du IV^e s. (essentielle de la première moitié).

Les deux bronzes d'Abdère appartiennent à l'émission portant au droit le griffon assis à gauche, levant la patte avant droite, et au revers, un carré divisé en quatre cantons. L'une de ces deux pièces

¹ G. Hill, "Zone ad Serrheum", *NC* s. 5, 2 (1922) 248-50 ; J. et L. Robert, *BullEpigr* 1980, 319 ; E. Schönert-Geiss, "Die Münzstätte Zone in Thrakien", in : *Florilegium Numismaticum. Studia in honorem U. Westermark edita*, éd. H. Nilsson ("Svenska Numismatiska Föreningen, Numismatiska meddelanden" n° 38 ; Stockholm 1992) 313-16 ; Galani-Krikou, "Ζώνη" 70-72, 76.

² May, *Abdera* 284-85, pl. 23, 24.

³ Münzer, *Strack, Thrakien* 100, n° 186.

⁴ O. Picard, "Les monnaies", in : Fr. Blondé, A. Müller et D. Mulliez, "Le comblement d'un puits public à Thasos", *BCH* 113 (1989) 473-76.

porte au revers la légende ΕΠΙ Α ΘΗΝ ΑΙΟ. La légende de l'autre chalque est illisible. M. L. Strack a daté cette série de bronzes entre 390 et 352 ; mais elle est plus récente que la datation proposée et doit être rattachée à la période IX de J. M. F. May, datée de 336 à 311. Les noms des monétaires responsables des émissions d'argent de la période IX sont généralement similaires à ceux signant les monnaies de bronze. En revanche, le monétaire Ἀθήναιος n'est connu que par cette émission de chalques.

Dans le trésor de fouilles de Thasos, les chalques d'Abdère avec le carré au revers circulent avec des monnaies de la première moitié du IV^e s. Les puits, qui ne fut plus curé à partir de 360 environ, ces chalques sont les pièces les plus récentes. Les bronzes signés par le monétaire Ἀθήναιος doivent être placés vers le début de la période IX.

1.3.5. Le trésor de 1966 (fouilles d'Abdère, 1966)

Date d'enfouissement : début du III^e s.

En examinant les monnaies de fouilles d'Abdère, dans le sondage 1, B-I, N 119 de 1966, nous avons trouvé, dans le même sachet, dix pièces d'Abdère en bronze (ABD 207/1-10 ; *Planche 3-4*). Il s'agit de dichalques appartenant à la période X, de la série à la massue. Elles portent au droit un griffon couché à droite, sur une massue, et au revers, la tête d'Apollon dans un carré à droite, avec la légende ΑΒΔΗΠΤΕΩΝ autour du carré. Deux monétaires signent les monnaies, en présentant leurs noms en abréviation : six pièces sont signées par le monétaire EYAN et une pièce par le monétaire ΛΥΚΟ. La pièce 207/7 porte au-dessous du griffon, entre la tête et l'aile, une grappe de raisin, comme symbole de l'émission. Cette émission est classée parmi les premières émissions de la période X.

Les deux autres bronzes du trésor sont usés et aucune légende n'apparaît au-dessous de la massue.

La patine des dix bronzes est identique et il semble que le propriétaire de cette petite bourse l'ait posée près d'un mur pour la cacher. Le petit trésor dut être formé sous le monétaire EYAN. Les émissions du monétaire à la grappe de raisin et du monétaire ΛΥΚΟ furent frappées avant l'émission d'EYAN. Les monnaies du trésor doivent être placées entre la fin du IV^e et le début du III^e s. La période X, avec des émissions en argent et en bronze, commença à être frappée dans le dernier quart du IV^e s., vers 311. Les bronzes de la période X du monnayage d'Abdère absents des couches de la ville nord, la ville archaïque et classique, sont abondants dans la ville sud. Nous datons l'enfouissement du trésor au début du III^e s.

Abdère

Période X

Dichalques

Monétaire avec une grappe de raisin comme symbole

1. ABD 207/7 : 3,68 g, 14-15 mm, 11 h (164).

Monétaire ΛΥΚΟ

2. ABD 207/1 : 4,14 g, 14 mm, 11 h (176).

Monétaire EYAN

3. ABD 207/2 : 3,4 g, 14-15 mm, 11/12 h (178).

4. ABD 207/3 : 3,72 g, 14-15 mm, 12 h (183a).

5. ABD 207/4 : 4,44 g, 14-15 mm, 12 h, (184).

6. ABD 207/5 : 3,29 g, 14-15 mm, 12 h (185).

7. ABD 207/6 : 3,93 g, 14-15 mm, 12 h (186a).

8. ABD 207/8 : 3,76 g, 14-15 mm, 11 h (187).

Monnaies usées – Monétaires illisibles

9. ABD 207/9 : 3,63 g, 14-15 mm, 11 h.

10. ABD 207/10 : 4,23 g, 14-15 mm, 11 h.

1.3.6. Le trésor de la muraille sud-ouest de la ville sud, Abdère, 1964

Date d'enfouissement : première moitié du III^e s.

En étudiant les monnaies provenant des fouilles menées en 1964 dans la partie sud-ouest de la muraille ouest d'Abdère, nous avons retrouvé dans le même sachet en papier un lot de vingt monnaies de bronze. C'étaient dans leur majorité des monnaies d'Abdère (*Planche 4*). Elles étaient réparties en deux groupes principaux : un groupe avec des monnaies signées par les monétaires Ἡρόδοτος (cinq monnaies), Ἡράγῳρης (trois monnaies) et par un troisième monétaire dont le nom doit être lu (Μ)ΗΤΡΩΝ, (ΕΠΙ ΜΗΤΡΩΝΟΣ) (une monnaie). Sur le revers des monnaies de ce premier groupe figure une tête masculine représentée libre dans le champ. L'ensemble de ces monnaies frappées par les trois monétaires portent comme monogramme, sur le droit, les lettres NI. La présence du monogramme NI nous permet d'attribuer les bronzes de ces trois monétaires au début de la période XI et de les dater du début du III^e s.

Le second groupe comporte des monnaies du monétaire Ἡρογείτων (9 monnaies). La tête d'Apollon au revers des monnaies de ce groupe est représentée dans un cadre linéaire. L'aspect, la patine et l'homogénéité de ces deux groupes de bronzes d'Abdère nous conduisent à considérer ce lot de monnaies comme provenant d'un même trésor. Dans l'ordre des émissions d'Abdère, les deux groupes présents dans le trésor se succèdent. Les bronzes de l'émission du monétaire Ἡρογείτων sont surfrappés sur les émissions des monétaires où la tête masculine nue est figurée libre dans le champ du revers.

Une petite pièce, un chalque de la période VII d'Abdère, émission du monétaire Πειθεσίλειωσ, est la plus ancienne monnaie du lot. Le revers de cette piécette représente un aigle en vol, attrapant un serpent avec son bec. Ce monétaire, connu par de courtes émissions de tétradrachmes et de chalques, est placé au début de la période VII. D'après la nouvelle datation que nous avons proposée pour la période VII, de 360 à 350, nous plaçons cette monnaie vers 356.

La monnaie la plus utile pour la datation du lot est une monnaie en bronze macédonienne de Cassandre, portant au droit la tête d'Apollon et, au revers, un trépied avec la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΚΑΣΣΑΝΔΡΟΥ. La présence du mot ΒΑΣΙΛΕΩΣ dans la légende date la pièce dans les années entre 306 et 297, où Cassandre eut le titre de roi. Ce bronze ainsi que le chalque du monétaire Πειθεσίλειωσ sont les monnaies les plus usées du trésor¹.

L'enfouissement du trésor doit être placé dans la première moitié du III^e s.

Abdère

Période VI

Monétaire ΠΕΙΘΕΣΙΛΕΩΣ

1. ABD 404/16 : 1,07 g, 10 mm, 10/11 h (85).

Période XI

Monétaire ΗΡΟΔΟΤΟΣ

2. ABD 404/10 : 3,71 g, 16 mm, 10 h (328).
3. ABD 404/12 : 4,68 g, 18 mm, 4/5 h (305c).
4. ABD 404/13 : 3,64 g, 17/16 mm, 2 h (304).
5. ABD 404/14 : 6,32 g, 17/16 mm, 6/7 h (294a).
6. ABD 404/20 : 6,34 g, 19 mm, 12/1 h (318c).

Monétaire ΗΡΑΓΟΡΗΣ

7. ABD 404/11 : 4,63 g, 18 mm, 3/4 h (337).
8. ABD 404/18 : 4,6 g, 16 mm, 8 h (338).
9. ABD 404/19 : 4,61 g, 17 mm, 4 h (340).

¹ Gaebler, *AMNG* III, 177, n°9, pl. XXXXII, 10 ; *SNG Cop. Macedonia*, n°1160-1162 ; G. P. Oikonomou, "Νομίσματα τοῦ βασιλέως Κασσάνδρου", *ArchDelt* 4 (1918) 6-12, 23, A ; Ch. Ehrhardt, "The coins of Cassander", *JNFA*, vol. 2, n°2 (1993) 26-27, fig. 1.

Monétaire MHTPQN

10. ABD 404/15 : 4,79 g, 17 mm, 9 h (334).

Monétaire HPOΓEITΩN

11. ABD 404/1 : 5,48 g, 18 mm, 9 h (363a).
 12. ABD 404/2 : 6,5 g, 17 mm, 6/7 h (364).
 13. ABD 404/3 : 5,31 g, 17 mm, 4 h (351b).
 14. ABD 404/4 : 5,1 g, 19 mm, 1/2 h (346b).
 15. ABD 404/5 : 4,19 g, 17 mm, 3 h (377a).
 16. ABD 404/6 : 4,96 g, 18 mm, 4 h (371b).
 17. ABD 404/7 : 5,67 g, 16 mm, 3 h (384).
 18. ABD 404/8 : 5,1 g, 19 mm, 4 h (352).
 19. ABD 404/9 : 5,45 g, 18 mm, 3/4 h (360).

Macédoine, roi Cassandre (305-297)

20. ABD 404/17 : 5,37 g, 17/18 mm, 8 h.

1.3.7. *Le trésor (?) de 1972, Musée de Kavala*

Date d'enfouissement : première moitié du II^e s.

En 1972, deux lots de monnaies furent déposés au musée de Kavala par deux habitants du village moderne d'Abdère, dans un laps de temps très court (une journée). Selon leur récit, les monnaies provenaient de la région Ilanli (site antique d'Abdère). Le premier lot comprenait 290 monnaies de bronze et quatre monnaies d'argent, et le second lot, 203 monnaies de bronze. La majorité des monnaies sont des bronzes d'Abdère. Les autres appartiennent aux émissions des différents ateliers de la région et sont datées de différentes périodes (Maronée, Thasos, Orthogoreia, Philippe II, Lysimaque, monnaies romaines, byzantines et grecques modernes). Il n'existe pas d'indices précis sur les conditions de découverte des deux lots. Dans les deux grands groupes de monnaies déposés au musée de Kavala, les monnaies de bronze d'Abdère appartenaient aux mêmes séries et étaient signées par les mêmes monétaires. Les bronzes les plus anciens d'Abdère étaient constitués par un chalque de la période VI du monétaire Πειθεισίλειος (N 1077), 35 chalques au carré au revers de la période VIII et IX (N 1067 et N 1085) et quatre dichalques à la massue de la période X (N 1069 : 9, 10, 12, 13). Le grand nombre d'oboles des monétaires Ἀλέξανδρος et Ἰσαγόρας, les hémioboles de Σίμαλος, d'Ερμόστρατος, d'Ἡρωγείτων, d'Ἡρόδοτος, de (M)HTPQN et d'Ἡραγόρης appartenant à la période XI du monnayage d'Abdère se répartissaient en nombre égal dans les deux lots de monnaies. L'étude des coins des bronzes de ces monétaires a donné un nombre important de coins pour les monétaires de la période XI. Les bronzes abdéritains les plus récents des deux lots étaient les dichalques du monétaire Διονυσῆς et un hémiobole à tête imberbe coiffée d'un diadème ailé de la période XII (N 1069/5). Toutes les monnaies d'Abdère présentaient une certaine usure, montrant ainsi que les bronzes avaient circulé avant leur enfouissement. L'existence des liaisons des coins entre les bronzes des deux lots pourrait signifier que les bronzes de la période XI et les dichalques de la période XII proviennent du même trésor. Le trésor dut être enfoui dans la première moitié du II^e s. Le reste des monnaies d'Abdère, avec les monnaies des autres ateliers, furent ajoutées au lot principal lors de la livraison au musée de Kavala. Ces deux lots de bronzes, même s'ils appartiennent à un seul ou à plusieurs trésors, sont extrêmement utiles pour l'étude des coins du monnayage de bronze d'Abdère. La liste suivante présente les bronzes d'Abdère compris dans les deux lots :

Premier lot

Période IX

1. 19 chalques au carré au revers usés (deux chalques signés par ΕΡΜΩΝΑΞ et deux par ΠΑΡΜΙΣ) (N 1067).

Période XI

2. 26 hémioboles du monétaire ΗΡΟΔΟΤΟΣ (N 1066).
3. 3 hémioboles du monétaire (Μ)ΗΤΡΩΝ (N 1066 : 10, 24 et N 1069 : 1).
4. 4 hémioboles du monétaire ΗΡΑΓΟΡΗΣ (N 1066 : 6, N 1069 : 2, 3, 4).
5. 33 oboles du monétaire ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ (N 1061).
6. 35 oboles du monétaire ΙΣΑΓΟΡΑΣ (N 1062).
7. 18 hémioboles du monétaire ΕΡΜΟΣΤΡΑΤΟΣ (N 1063).
8. 24 hémioboles du monétaire ΗΡΟΓΕΙΤΩΝ (N 1064).
9. 61 hémioboles du monétaire ΣΙΜΑΛΟΣ (N 1065).

Période XII

10. 26 dichalques du monétaire ΔΙΟΝΥΣΑΣ (N 1068).
11. 1 hémiobole à tête imberbe diadémée (N 1069/5).

Second lot

Période VI

1. 1 chalque du monétaire ΠΕΙΘΕΣΙΛΕΩΣ (N 1077).

Période VIII-IX

2. 16 chalques au carré au revers usés.

Période XI

3. 17 hémioboles du monétaire ΗΡΟΔΟΤΟΣ (N 1084).
4. 1 hémiobole du monétaire ΗΡΑΓΟΡΗΣ (N 1084, 17).
5. 32 oboles du monétaire ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ (N 1079).
6. 22 oboles du monétaire ΙΣΑΓΟΡΑΣ (N 1080).
7. 15 hémioboles du monétaire ΗΡΟΓΕΙΤΩΝ (N 1082).
8. 10 hémioboles du monétaire ΕΡΜΟΣΤΡΑΤΟΣ (N 1083).
9. 39 hémioboles du monétaire ΣΙΜΑΛΟΣ (N 1081).

Période XII

10. 7 dichalques du monétaire ΔΙΟΝΥΣΑΣ (N 1078).

1.3.8. Le trésor 1997, tombe 1 du tumulus Szali Tsair (act. Chortolivado)

Date d'enfouissement : première moitié du II^e s.

Dans la tombe n° 1 du tumulus de la nécropole d'Abdère de la région de Chortolivado (champ Pantos Taxiarchis), un trésor de huit monnaies¹ a été mis au jour (*Planche 5*). Sept monnaies d'argent et de bronze ont été découvertes dans un coin de la tombe et une monnaie d'or dans la bouche du mort, comme obole de Charon. Les sept monnaies retrouvées au coin de la tombe se répartissent ainsi : trois monnaies de bronze d'Abdère, trois bronzes d'Orthagoreia et une hémidrachme fourrée de Rhodes. Les monnaies d'Abdère sont trois chalques avec le griffon assis à gauche au droit et, au revers, le carré divisé en quatre cantons avec un point dans chaque canton. Les légendes des noms des monétaires sont illisibles. La pièce fourrée de Rhodes est une hémidrachme² pseudo-rhodienne, portant au droit la tête d'Apollon presque de face et au revers la rose. Au-dessous de la rose, la légende du nom du monétaire est : [ΣΤ] ΑΣΙΩΝ. Cette monnaie pseudo-rhodienne est importante car elle permet de fixer la datation de la tombe dans les premières décennies du II^e s.

¹ Depuis la rédaction de notre commentaire, deux monnaies de bronze (une d'Abdère et une monnaie usée) ont été rajoutées à la liste des monnaies du trésor après l'étude et la restauration du mobilier funéraire de la tombe. D. Kallintzi, "Κλειστά σύνολα από το νεκροταφείο των αρχαίων Αβδήρων", in: *ΣΤ' Επιστημονική Συνάντηση για την Ελληνιστική Κεραμική, Προβλήματα Χρονολόγησης, Κλειστά σύνολα-Εργαστήρια, Βόλος 17-23 Απριλίου 2000* (Αθήνα 2004) 259-68, pl. 91-92, voir 267, pl. 92.

² Son poids est de 1,01 g, le poids d'une hémidrachme. La pièce est fourrée et très abîmée.

Vers la fin du III^e et au début du II^e s., l'atelier monétaire rhodien¹ émit des drachmes et des hémidrachmes de poids réduit, en continuant à utiliser l'étalon rhodien pour les autres dénominations. Ces drachmes circulèrent largement en dehors de Rhodes, en Grèce continentale et en Crète. En 180², lorsque le nouveau monnayage rhodien, les plinthophores, commença à circuler, les drachmes de style ancien furent remplacées. Toutefois, ces dernières furent imitées et elles continuèrent à circuler en Grèce continentale, en Crète et dans le Sud-Ouest de l'Asie Mineure, en 170-160, selon les témoignages apportés par les trésors. R. Ashton a distingué dans une série d'articles³ des groupes de monnaies pseudo-rhodiennes. Il les a attribués à différents ateliers en Grèce continentale, à Erétrie, à Samothrace, en Asie Mineure ou en Carie. A la fin du III^e s.⁴ et au début du II^e, les deux étalons principaux sont l'étalon attique et l'étalon éginétique réduit. Les drachmes légères rhodiennes, comme leurs imitations, correspondent exactement aux tétroboles attiques et aux trioboles éginétiques réduits. Par cette décision d'émettre des monnaies de même poids que les monnaies les plus courantes dans les régions grecques, Rhodes réussit à pénétrer les transactions locales, surtout avec ses drachmes pseudo-rhodiennes⁵.

Le monétaire Στασίωv⁶, qui signe notre pièce, date de la fin du III^e s. et du début du II^e. Il frappa à Rhodes des drachmes de style ancien, portant au revers comme symbole une massue avec un arc ou un foudre ailé. Il frappa également des didrachmes, des tétradrachmes, des tétradrachmes au type d'Alexandre et de nouvelles drachmes plinthophores. En Grèce du Nord et en Grèce Centrale comme en Crète, nous retrouvons des drachmes pseudo-rhodiennes de Στασίωv circulant dans les trésors avec des imitations de drachmes rhodiennes de style ancien. R. Ashton⁷ a présenté une série de drachmes pseudo-rhodiennes signées par cinq monétaires : ΑΙΝΗΤΩΡ, ΑΜΕΙΝΙΩΝ, ΑΜΙΝΩΝ, ΓΟΡΓΟΣ et ΣΤΑΣΙΩΝ. Toutes les monnaies de ces cinq monétaires portent sur le revers, dans le champ, une grappe de raisin à droite ou à gauche de la rose. Les liaisons de coin du droit entre les drachmes de ces cinq monétaires, comme leur style, montrent qu'elles sont contemporaines. Les drachmes pseudo-rhodiennes de ΣΤΑΣΙΩΝ furent frappées dans la première décennie du II^e siècle.

Comment cette pièce pseudo-rhodienne arriva-t-elle dans les mains de notre Abdéritain ? La thèse⁸ la plus défendue sur l'explication de la circulation de drachmes pseudo-rhodiennes en Grèce Continentale et en Grèce du Nord est que le roi macédonien Persée frappa des imitations des monnaies rhodiennes pour couvrir les frais de sa guerre contre Rome. R. Ashton propose même que Persée frappa ces monnaies pour payer ses mercenaires crétois. Les cinq noms des monétaires qui signent la série des drachmes pseudo-rhodiennes avec la grappe de raisin étaient familiers de ces mercenaires crétois et ces monnaies étaient donc plus facilement acceptées par eux. Notre Abdéritain participa peut-être aux guerres du roi Persée et fut payé en monnaie pseudo-rhodienne. La drachme rhodienne et la drachme pseudo-rhodienne devinrent des monnaies à caractère international. Dans les trésors enfouis en Macédoine, nous les trouvons avec des tétroboles d'Histiée et macédoniens.

A Abdère, à part l'hémidrachme de Στασίωv, a été retrouvée dans un pithos de la nécropole hellénistique d'Abdère, comme obole de Charon, une drachme pseudo-rhodienne signée par un monétaire dont le nom se termine par ΟΣΤΡΑΤΟΣ. Des drachmes pseudo-rhodiennes signées par le monétaire Νικόστρατος sans ethnique et sans symbole au revers, furent frappées en Grèce du Nord et

¹ R. Ashton, "Rhodian Bronze Coinage and the Earthquake of 229/226 BC", *NC* 146 (1986) 14 sqq ; Apostolou, "Drachmes" 7-19.

² Ashton, "Series" 28.

³ Apostolou, "Drachmes" 9-10.

⁴ Mørkholm, *Coinage* 149-53.

⁵ Apostolou, "Drachmes" 16-17.

⁶ Ashton, "Series" 31 et n. 34.

⁷ Ashton, "Series" 21-32.

⁸ Ashton, "Series" 28-29, présente toute la discussion concernant cette question ; T. Hackens, "La circulation monétaire dans la Béotie hellénistique : Trésors de Thèbes 1935 et 1965", *BCH* 93 (1969) 721.

de l'Est¹. Nous pouvons donc penser que cette drachme pseudo-rhodienne, qui est également une drachme fourrée, est signée par le monétaire Νικόστρατος.

La monnaie en or² est une drachme de Thasos portant au droit la tête juvénile de Dionysos, les cheveux longs, couronnée de lierre et, au revers, Héraclès agenouillé en archer avec une grappe de raisin comme symbole dans le champ. Elle appartient à la deuxième série du monnayage thasien frappée à partir de 390 ou un peu plus tôt (395).

Parmi les objets accompagnant le mort figurait un lacrimatoire de la première moitié du II^e s., qui date la tombe du deuxième quart du II^e s. Les monnaies de la tombe sont datées de la dernière moitié du IV^e s. jusqu'au II^e s. La monnaie pseudo-rhodienne de ΣΤΑΣΙΩΝ fixe la limite basse du trésor. L'inhumation dut donc avoir lieu dans la première moitié du II^e s. Il est intéressant de noter la longévité importante des monnaies de bronze d'Abdère et d'Orthagoreia, qui sont frappées depuis la seconde moitié du IV^e et circulent jusqu'au II^e s.

La liste suivante présente la composition du trésor du tombeau 1 :

Abdère

Période VIII-IX

Dr. Griffon assis à gauche, levant la patte avant droite.

Rv. Carré divisé en quatre cantons, ayant chacun un point. La légende autour du carré est illisible.

1. Trésor 97, N 1 : 0,6 g, 10 mm

2. Trésor 97, N 5 : 0,6 g, 10 mm (ΑΒΔΗ sur le revers).

3. Trésor 97, N 6 : 0,96 g, 8 mm

Orthagoreia

Dr. Tête d'Apollon laurée, à droite. Cercle de points.

Rv. Casque surmonté d'une étoile. La légende ΟΡΘΑΓΟ ΡΕΩΝ est disposée de gauche à droite du casque.

4. Trésor 97, N 2 : 1,54 g, 10 mm

5. Trésor 97, N 3 : 1,19 g, 12 mm

6. Trésor 97, N 4 : 1,82 g, 12 mm

Thasos

Dr. Tête de Dionysos avec des cheveux longs, à droite, couronné de lierre.

Rv. Héraclès agenouillé en archer à droite. Devant lui est gravé le symbole de grappe de raisin. Derrière la légende : ΘΑΣΙΩΝ dans un carré.

7. Trésor 97, N 8 : 2,84 g, 14 mm, 4 h.

Pseudo-rhodien

Dr. Tête d'Hélios presque de face.

Rv. Rose dans un carré. La légende du monétaire, [ΣΤ] ΑΣΙΩΝ, est disposée au-dessous de la rose de gauche à droite.

8. Trésor 97, N 7 : 1,01 g, 15 mm, 12 h.

1.3.9. Trésor CH I (1975) 71

Date d'enfouissement : fin III^e-début II^e s.

Le trésor CH I (1975) 71³ faisait partie de la collection de V. Papavlastopoulos. Cette petite collection a été acquise par le Musée numismatique d'Athènes en 1967, suite à la donation du collectionneur. Il

¹ R. Ashton, "Pseudo-Rhodian Drachms and the Beginning of the Lycian League Coinage", *NC* 1987, 8-25, pl. 2-3, 17, n. 18.

² 404-340 : Le Rider, "Monnaies thasiennes" 187-88, pl. 2, n° 32 ; Picard, "Thasos", à partir de 390 ou immédiatement avant. Notre pièce est plus légère que la drachme en or n° 32 (Le Rider, "Monnaies thasiennes" : p. 3, 43 g).

³ Ιό Τσουρτι-Κουλί, "Συλλογή Βασιλείου Παπαβλασόπουλου", *ArchDelt* 1971 (1973) 133-38, surtout 137-38, pl. 30, n. 33.

s'agit de 17 monnaies de bronze appartenant à la série à tête masculine imberbe, coiffée d'un diadème ailé, au droit. Ce petit lot devait faire partie d'un plus grand trésor qui a été dispersé. Les droits de douze pièces sont contremarqués par une massue. La pièce 1967/467 est surfrappée sur la série de bronzes d'Abdère portant, au droit, un griffon couché à gauche et, au revers, la tête d'Apollon à cheveux courts dans un carré. Les monétaires responsables de ces émissions de bronze sont Ἡρωεΐτων ou Σίμαλος. Cette série de bronzes à tête imberbe a été datée de la fin du III^e et du début du II^e s. La liste suivante présente les monnaies du trésor :

1. 1967/451 : 4,66 g, 20 mm, 11/12 h (contremarque sur le droit : massue) (739).
2. 1967/452 : 5,19 g, 20 mm, 12 h (contremarque sur le droit : massue) (790).
3. 1967/453 : 6,82 g, 20 mm, 12 h (contremarque sur le droit : massue) (720).
4. 1967/454 : 4,75 g, 20 mm, 12 h (contremarque sur le droit : massue) (719).
5. 1967/455 : 4,92 g, 18 mm, 1 h (contremarque sur le droit : massue) (733b).
6. 1967/456 : 4,17 g, 20 mm, 1 h (contremarque sur le droit : massue) (772).
7. 1967/457 : 5,29 g, 20 mm, 11 h (contremarque sur le droit : massue) (726).
8. 1967/458 : 4,57 g, 19 mm, 1 h (contremarque sur le droit : massue) (709).
9. 1967/459 : 5,93 g, 20 mm, 1 h (a. contremarque sur le droit : massue, b. surfrappée sur un bronze d'Ἡρωεΐτων) (766).
10. 1967/460 : 6,04 g, 20 mm, 1 h (a. contremarque sur le droit : massue, b. surfrappée sur un bronze de Σίμαλος) (774).
11. 1967/461 : 4,69 g, 21 mm, 1 h (contremarque sur le droit : massue) (708).
12. 1967/462 : 4,98 g, 20 mm, 12/1 h (contremarque sur le droit : massue) (773).
13. 1967/463 : 5,71 g, 20 mm, 12 h (716).
14. 1967/464 : 5,47 g, 18 mm, 12 h (713).
15. 1967/465 : 5,62 g, 20 mm, 1 h (767).
16. 1967/466 : 5,4 g, 20 mm, 12 h (715).
17. 1967/467 : 6,36 g, 22 mm, 1 h (758).

1.3.10. Le trésor IGCH 868 Komotini, Thrace

Date d'enfouissement : II^e-I^{er} s.

Le trésor IGCH 868 Komotini (découvert à Komotini à une date inconnue et actuellement à Istanbul) contient 217 monnaies de bronze d'Abdère. Ces monnaies appartiennent à l'émission à tête imberbe, coiffée d'un diadème ailé de la période XII et à celle à tête de Poséidon de la période XIII. Les bronzes à tête imberbe sont frappés au nom des Abdéritains. De la série avec la tête de Poséidon, dernière série de l'atelier avant les émissions provinciales frappées sous l'Empire, deux dénominations sont connues : la moyenne portant la signature du monétaire ΦΑΪΛΟΣ et la légende d'ethnique, et la grande portant uniquement la légende d'ethnique, ΑΒΔΗΡΙΤΩΝ. Selon le commentaire du catalogue de IGCH, il existe des pièces contremarquées et surfrappées. Malheureusement, nous n'avons pas eu la possibilité de consulter ce trésor.

Une première interprétation de la coexistence de bronzes des périodes XII et XIII d'Abdère dans le trésor est confirmée par la surfrappe de l'hémiobole de la série de Poséidon d'Oxford 18 (836) ainsi que par des exemplaires surfrappés trouvés dans les fouilles d'Abdère (837). Les bronzes moyens de la série à tête de Poséidon sont surfrappés sur les bronzes moyens à tête imberbe de la période XII. La série à tête imberbe diadémée précède donc la série de Poséidon sous le monétaire ΦΑΪΛΟΣ. Le flan et le poids des bronzes moyens des deux séries sont semblables.

La date d'enfouissement du trésor doit être placée entre la fin du II^e et le début du I^{er} s.

1.3.11. *Le trésor de Platania, Drama, 1959 (IGCH 663)*

Date d'enfouissement : 59 ou 49-45

Le trésor IGCH 663 fut découvert en 1959 dans un vase à Platania (nome de Drama). Il a été publié en 1960 par Irène Varoucha¹ et incorporé en 1969 à l'étude sur les trésors romains républicains de M. H. Crawford². Il fait partie de la collection du Musée numismatique d'Athènes.

Le trésor comprenait au total 43 monnaies, dont quatre d'argent et 39 de bronze. La liste des monnaies du trésor est présentée dans le tableau suivant :

Cités	Nombre de monnaies
Amphipolis	18 bronzes
Philippe	1 bronze
Pella	1 bronze
Thessalonique	13 bronzes
Aesillas	2 tétradrachmes
Abdère	1 bronze
Maronée	2 bronzes
Q. Titius	1 denier
G. Julius Caesar	1 denier
Romaines incertaines	1 quadrans
Grecques incertaines (III ^e -II ^e s.)	2 bronzes

Tableau 16. Le trésor de Platania 1959, IGCH 663

La monnaie la plus récente du trésor est le denier de Jules César daté de 54-51 par E. A. Sydenham³ et de 49-48 par M. H. Crawford⁴. Les emblèmes⁵ illustrés au droit font allusion à son office de *Pontifex Maximus*, tandis que l'éléphant symbolise la victoire contre le mal. E. A. Sydenham a attribué le denier à l'atelier de Gaule, tandis que M. Crawford l'a attribué à un atelier ambulant de César.

Le second denier est signé par le monétaire Q. TITIUS de l'atelier de Rome. E. A. Sydenham⁶ l'a daté de 88 et M. H. Crawford⁷ de 90 ou 89.

Les deux autres monnaies d'argent sont deux tétradrachmes d'Aesillas⁸ datés de 93/92.

Les monnaies grecques sont toutes des monnaies de bronze émises par des cités de Macédoine et de Thrace. La monnaie la plus ancienne du trésor est un bronze de Philippe daté de 356-350⁹. Les 18 monnaies d'Amphipolis sont des émissions de 187-168/167 et sont :

- (a) 4 monnaies : Gaebler, *AMNG* III², 35, n° 37, pl. IX, 12 ;
- (b) 3 monnaies : Gaebler, *AMNG* III², 36, n° 43, pl. IX, 17 ;
- (c) 6 monnaies : Gaebler, *AMNG* III², 37, n° 53, pl. IX, 27 ;
- (d) 5 monnaies : Gaebler, *AMNG* III², 38, n° 55, pl. X, 2¹⁰.

¹ Varoucha, "Acquisitions" 486-87.

² Crawford, *Hoards* 112, n. 358.

³ Pour E. A. Sydenham (*Republic* 167, n° 1006, pl. 27), la monnaie porte l'éléphant au droit.

⁴ Crawford, *Coinage* 461 et 735, pl. LII, n° 443.

⁵ Crawford, *Coinage* 735.

⁶ Sydenham, *Republic* 107, n° 691.

⁷ Crawford, *Coinage* 344, n° 341.

⁸ Schönert-Geiss, *Maroneia* 111 ; R. Bauslaugh, "Two Unpublished Overstrikes : New Style Athens and Aesillas the Quaestor", *ANSMN* 32 (1987) 11-21, pl. 2-3 ; F. de Callatay, "Les monnaies au nom d'Aesillas", *Italiae fato profugi : hesperinaque venerunt litora. Numismatic studies dedicated to Vladimir and Elvira Eliza Clain-Stefanelli* (Louvain-la-Neuve 1996) 113-51.

⁹ Gaebler, *AMNG* III², 101, n° 7, pl. XX, 8 ; tête d'Héraclès juvénile au droit et trépidé avec la légende ΦΙΛΙΠΠΩΝ, au revers.

¹⁰ Ces monnaies portant une tête d'Artémis (ou Dionysos) au droit avec la légende ΑΜΦΙΠΟΛΙΤΩΝ et un taureau sur le revers sont datées par H. Gaebler de la période située entre Auguste et Gallien. Or, la parenté de ces types iconographiques avec

L'unique monnaie de Pella (Gaebler, *AMNG III*², 95, n° 12, pl. XIX, 3) et deux des 13 monnaies de bronze de Thessalonique datent de 187-168/167, (Gaebler, *AMNG III*², 120, n° 19, pl. XXIII 9). Les autres monnaies de Thessalonique présentées dans les trésors sont considérées comme des «imitations barbares»¹, à cause du style non soigné de la gravure des coins et du poids et du diamètre inférieurs. Elles sont datées de la dernière moitié du II^e s. :

(a) 8 monnaies : Gaebler, *AMNG III*², 121, n° 20, pl. XXIII 10 ;

(b) 3 monnaies : Gaebler, *AMNG III*², 121, n° 21, pl. XXIII 11.

Ces monnaies reprenant les types iconographiques des émissions des cités macédoniennes, frappées et présentes durant la période 187-168, durent circuler davantage en Thrace qu'en Macédoine. Ces imitations sont des produits d'un atelier local de Thrace². Le trésor de Platania, *IGCH* 663, témoigne de la circulation de ces bronzes jusqu'au milieu du I^{er} s.

Le dichalque d'Abdère appartient à la série au griffon couché sur la massue à gauche et avec au revers la tête d'Apollon de la période X, série qui commença à être frappée vers la fin du IV^e s. Les monnaies de cette série sont abondantes dans la nouvelle ville sud d'Abdère, construite dans la première moitié du IV^e s. La pièce d'Abdère, avec celle de Philippes, est la plus ancienne du trésor : elle a été datée de 300³. Les couches archéologiques de la ville sud ne nous permettent pas de proposer une limite basse pour la circulation de cette série. Nous n'avons que deux trésors comportant des monnaies de cette série, ne fournissant aucune précision sur la question de la longévité des bronzes à la massue. Par contre, la longue circulation de ces bronzes, attestée par le trésor de Platania, est confirmée par une autre trouvaille monétaire. Dans l'Agora d'Athènes, une monnaie de cette série a été retrouvée dans un dépôt à l'ouest de l'Odeion⁴, dont les monnaies les plus récentes sont datées de la fin du I^{er} ou du début du II^e s. ap. J.-C. La limite la plus haute est fixée par les monnaies de bronze d'Athènes datant de 322/317-307⁵, tandis que la majorité des monnaies du dépôt sont des bronzes athéniens du II^e et du I^{er} s.

Les deux monnaies de Maronée appartiennent à la période X d'E. Schönert-Geiss, qui la date de 189/88 à 49/45. La première pièce est une monnaie de dénomination B de la série d'Héraclès avec un cheval au revers et la seconde appartient à la série B de Dionysos. La présence de deux monnaies de deux séries différentes ne pose pas de problème, car les monnaies avec la tête d'Héraclès au droit portent les mêmes monogrammes que les bronzes de la série Dionysos A. Le début et la fin de la série d'Héraclès se placent au même moment que le début et la fin de la série Dionysos A. Les petites dénominations d'Héraclès étaient les petites dénominations pour la série B de Dionysos. La série B de Dionysos commence selon E. Schönert-Geiss en 150-130 et finit en 49/45.

Le trésor de Platania fut enfoui après 51⁶, au plus tard en 49-45⁷.

des bronzes de la Macédoine frappés vers 168-166 date les cinq bronzes d'Amphipolis dans la première moitié du II^e s. : Gaebler, *AMNG III*², 8, n° 4, pl. XII 21.

¹ Touratsoglou, *Κυκλοφορία* 22 et n. 20.

² Touratsoglou, *Κυκλοφορία* 22, n. 20 ; I. Prokopov, "The Circulation of Bronze Coins in South-Western Thrace from the End of the 3rd to the End of the 1st Century B.C.", in : *Proceedings of the 10th International Congress of Numismatics* (Londres 1990) 91.

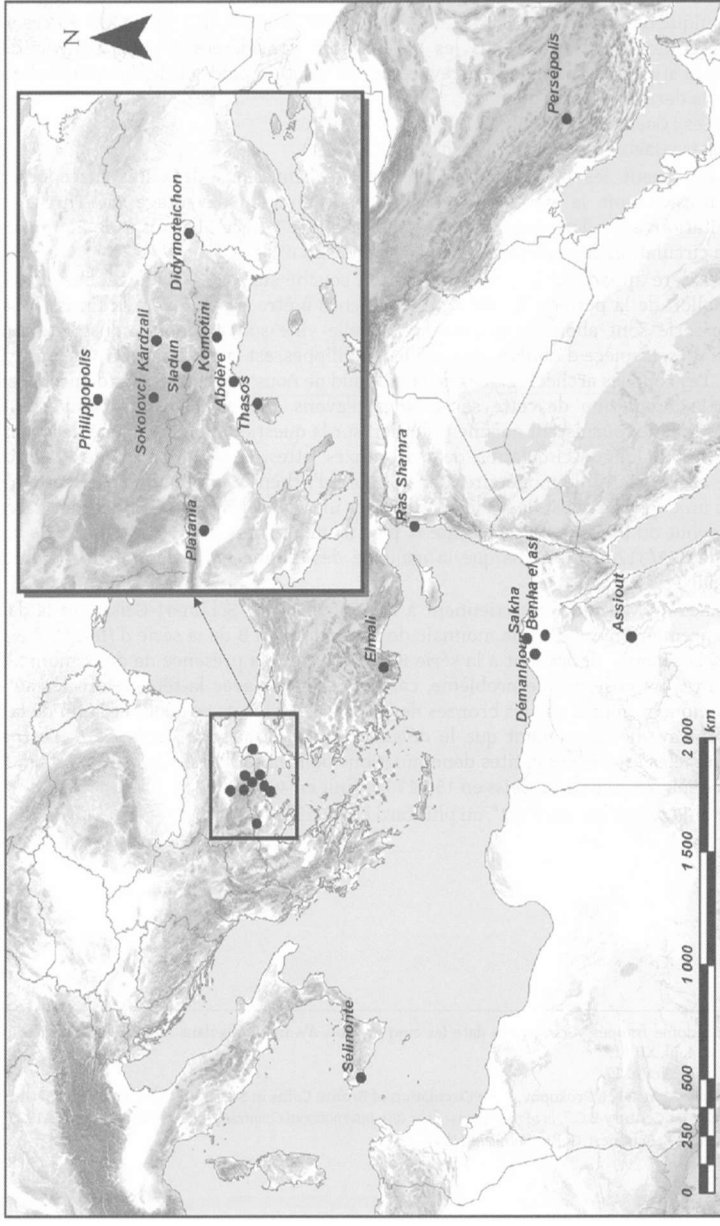
³ Fritze, "Abdera" 25, pl. III 13 ; Schönert-Geiss, *Maroneia* 110.

⁴ Kröll, *Agora* 311.

⁵ Kröll, *Agora* n°s 44-47.

⁶ Varoucha, "Acquisitions" 486-87.

⁷ Crawford, *Hoards* 112.



Carte 2 : Distribution des trésors contenant des monnaies d'Abdère

1.4. CONCLUSIONS

L'étude des trésors comprenant des monnaies d'argent d'Abdère a démontré deux mouvements importants de ces monnaies (*Carte 2* ; page 86). Le premier date de la période située entre 500 et 460. Il comprend des tétradrachmes et des octodrachmes au flan épais de la période I et II et des tétradrachmes au flan aplati de la période III. Ces monnaies s'orientent vers les régions périphériques de l'Empire achéménide, exception faite de l'unique monnaie d'Abdère provenant du centre de l'Empire, de Persépolis (trésor de Persépolis, *IGCH 1789*). En revanche, avec le trésor de Sélinonte (*CH VIII 1994, 35*) nous disposons du premier indice d'un mouvement des monnaies d'Abdère vers l'ouest. Comme les autres cités et les tribus de la région thraco-macédonienne, Abdère participe au flux important d'argent vers l'est, vers l'Empire achéménide, qui doit être mis en rapport avec la domination perse¹. La présence perse en Thrace, avec les garnisons installées à Eion et Doriscos et les armées de passage, signifiait pour les peuples soumis le versement d'un tribut², des exactions et des devoirs d'accueil et d'hospitalité envers le Grand Roi³. La carte de distribution des trésors montre que le retrait de l'armée perse en 476 entraîna le recul de l'exportation et du mouvement des monnaies d'Abdère et d'autres monnaies thraco-macédoniennes vers l'est. Le déclin de la présence prépondérante des monnaies thraco-macédoniennes dans les trésors de la Méditerranée orientale à partir de 480 est concomitant au début de la circulation des chouettes athéniennes⁴. Mais il ne faut pas exclure la possibilité que ce recul des monnaies de l'étalon thraco-macédonien puisse être mis en rapport avec l'inauguration de l'activité des ateliers locaux à partir du premier quart du v^e s. (Lycie). Les monnaies de la région de la Macédoine et de la Thrace, comme plus tard dans le iv^e s. les tétradrachmes d'Athènes, ont été utilisées comme flan monétaire pour la frappe du monnayage local⁵. Les tétradrachmes de la période III, datés de la période de 475 à 450, dans le trésor d'Elmali (*CH VIII [1994] 48*) enfoui en 460, et dans le trésor de Jordanie (*IGCH 1482*) enfoui en 445, sont les monnaies d'Abdère les plus récentes dans les trésors de l'Orient. Ces tétradrachmes sont les dernières monnaies abdréennes exportées vers l'est. L'absence de monnaies plus récentes que la période III d'Abdère dans le trésor de Jordanie témoigne que ces monnaies restèrent en circulation pendant un certain temps⁶ avant d'être thésaurisées pour leur valeur métallique.

Le second mouvement des monnaies d'argent d'Abdère se localise dans la région de Thrace, au sud et au nord de la chaîne du Rhodope, et il date du iv^e s. Les monnaies composant ce groupe de trésors proviennent des cités grecques de la région de Thrace et de la mer Noire : Thasos, Maronée, Byzance, Apollonie du Pont, Chersonèse de Thrace et Parion. Dans ce groupe de trésors, Abdère est représentée par des tétradrachmes et des drachmes des périodes IV-IX. Les trésors de la seconde moitié du iv^e s. comprenant exclusivement de petites dénominations (drachmes et hémidrachmes) des diverses cités grecques en Thrace, ils présentent une homogénéité due à l'utilisation d'un étalon monétaire commun. Toutes les monnaies sont frappées selon le poids persique ou selon un poids local qui peut être facilement échangé contre l'étalon persique. A côté des drachmes d'Abdère de la période VIII (346-336) et IX (336-311), qui circulent dans une région d'étalon persique et destinées au commerce local, les tétradrachmes de la période IX d'Abdère sont thésaurisées avec les tétradrachmes posthumes de Philippe II, monnaie dominante en Macédoine jusqu'au règne de Cassandre.

¹ Picard, "Monnayages" 239-53.

² Kraay, *ACGC 139* ; Picard, "Monnayages" 239-53 ; pour une interprétation du mouvement de l'argent pour des raisons commerciales, voir Liampi, "Κυκλοφορία" 805-808, n. 17.

³ Hérod. 7. 118, nous apprend que Thasos, pour nourrir l'armée perse et pour préparer le repas de Xerxès, dut dépenser quatre cents talents. L'angoisse et la peur de la misère qu'impliquaient ces préparatifs pour les finances d'une cité sont exprimées par Mégakréon d'Abdère dans le texte d'Hérodote (7. 119).

⁴ Kraay, "Hoards" 83 ; Kraay, *History 45*.

⁵ Kraay, *History 48-49*, n. 1.

⁶ Kraay, *History 45*. Sur la durée de thésaurisation dans l'Empire, voir Picard, "Monnayages" 250.

CHAPITRE 2

LE MONNAYAGE D'ARGENT*

Les gisements d'argent et d'or localisés dans les montagnes du littoral thrace entre le Strymon et le Nestos, dans le massif du Pangée et dans la Lékanè à l'est de Néapolis, mais aussi ceux de l'île de Thasos et ceux de la chaîne montagneuse du Rhodope, attirèrent l'attention des Grecs venus s'installer dans cette riche et fertile région¹. Abdère, Maronée et Ainos, trois importantes cités grecques du littoral thrace, entre le Nestos et l'Hèbre, ne possédaient pas de mines d'argent², à l'inverse de Thasos. Elles devaient se procurer le métal soit auprès des mines de la Thrace occidentale, soit par le commerce avec les Thraces au nord de la chaîne montagneuse du Rhodope³.

Entre la fondation d'Abdère par les colons de Téos en 545 et les premières émissions d'argent vers 520-515, s'écoula un temps suffisant pour que de bonnes relations puissent s'établir entre les Abdéritains et les Thraces voisins. Elles permirent à Abdère de pénétrer dans le réseau du commerce du métal, s'assurant ainsi l'approvisionnement en argent pour la frappe d'importantes émissions⁴.

Le monnayage d'Abdère a été le sujet de la monographie de J. M. F. May intitulée *The Coinage of Abdera (540-345 B.C.)*, publiée en 1966 par la Société royale de numismatique de Londres. Le savant anglais a réparti les monnaies d'argent et de bronze d'Abdère en neuf périodes. Nous avons respecté ce classement et nous avons continué à répartir en périodes les émissions d'argent et de bronze qui n'ont pas été étudiées par J. M. F. May. Dans ce chapitre, nous tentons de présenter les nouvelles émissions d'argent apparues depuis cette publication. Nous avons proposé une nouvelle datation des périodes du monnayage. Avant de présenter cette nouvelle datation, nous voulons nous arrêter sur deux questions importantes concernant la politique monétaire suivie par la cité : les étalons monétaires utilisés pour la frappe du monnayage d'argent et l'organisation du contrôle des émissions d'argent.

* Toutes les dates sont avant Jésus-Christ, sauf indication contraire.

¹ A. Muller, "La mine de l'acropole de Thasos", *Thasiaca* (BCH Suppl. 5 ; 1979) 315-44 ; J. des Courtils, T. Koželj, A. Muller, "Des mines d'or à Thasos", *BCH* 106 (1982) 409-417 ; E. N. Borza, "The Natural Resources of Early Macedonia", *Philip II, Alexander the Great and the Macedonian Heritage*, éd. W. L. Adams et E. N. Borza (Washington 1982) 1-20, surtout 8-12 ; *Antike Edel- und Buntmetallgewinnung auf Thasos*, éd. G. Wagner et G. Weisgerber. *Der Anschnitt, Beiheft 6* (Bochum 1988) ; Chaido Koukouli-Chrysanthaki, "Τα μέταλλα της θασιακής περσείας", in : *Μνήμη Λαζαρίδη* 493-532. Les traces d'extraction des métaux (or ou argent) localisés dans la région de Maronée ne peuvent être datées (D. Triantaphyllos, *ArchDelt* 28 (1973) *Chron.* 463-64).

² May, Ainos 3 ; May, *Abdera* 1-3.

³ Koukouli-Chrysanthaki, "Abdera" 89-90 ; Peter, *Dynasten* 38-45, voir 43-45 ; Archibald, *Kingdom* 112-13.

⁴ J. M. F. May, qui a placé les premières émissions d'argent d'Abdère vers 540/535, a émis l'avis que le développement rapide de ce monnayage, cinq ans après la fondation de la colonie, attestait des relations commerciales des habitants de Téos avec la région de la Thrace avant la fondation de la colonie (May, *Abdera* 2, n. 1).

2.1. LES ÉTALONS MONÉTAIRES

La question des étalons monétaires utilisés par Abdère durant les diverses périodes de la frappe du monnayage d'argent est assez compliquée. L'étude des poids de J. M. F. May¹ a bien montré que, depuis le début des émissions civiques à Abdère, de la période I jusqu'à la période VII, la politique monétaire suivie par la cité fut double. Cette politique se caractérise par la frappe parallèle d'une monnaie lourde, avec de grandes dénominations (octodrachmes et tétradrachmes), destinée aux transactions internationales de la cité, et d'une monnaie légère, avec des fractions (drachmes, tétroboles, trioboles, dioboles, oboles et hémioboles), liée aux transactions locales, dans la région de l'étalon thraco-macédonien. Ces petites dénominations d'argent ne sont pas frappées sur le même étalon que les grandes, car leur destination n'était pas la même². Bien que cette pratique soit commune dans les cités grecques, il existe une particularité intéressante à Abdère. L'utilisation de deux ou trois étalons monétaires est attestée pour les petites dénominations de la même période³, comme par exemple pour les monnaies de la période V, frappées selon l'étalon persique et l'étalon thraco-macédonien de la II^e et de la III^e série de D. Raymond⁴. L'utilisation concomitante de divers étalons monétaires pour la même période ne dut pas faciliter les échanges quotidiens à l'intérieur de la cité.

L'attachement d'Abdère au pouvoir perse, comme nous le verrons dans notre discussion sur les deux premières périodes I et II du monnayage, détermina ses décisions monétaires. Durant les deux premières périodes du monnayage (I-II), Abdère frappe principalement un octodrachme, dont le poids modal se situe entre 29,8 et 30 g⁵, et un tétradrachme pesant 14,9 g⁶. Le tétradrachme commence à être frappé régulièrement durant les périodes III et IV et prend la place de l'octodrachme, qui cessa d'être frappé vers la fin de la période II. Bien que les octodrachmes d'Abdère correspondent aux octodrachmes frappés au cours de la même période par Gétas, le roi des Edoniens, par les Ichnéens, par les Bisaltes ou par Alexandre I^{er}, le tétradrachme de 14,9 g est plus lourd que le poids théorique de 14,73 g des tétradrachmes de la III^e série du système de D. Raymond. Cet étalon, utilisé pour les dénominations lourdes des périodes I-IV, a été désigné par J. M. F. May comme étant l'étalon abdéritain, distinct de l'étalon thraco-macédonien⁸. Bien que cet étalon soit une version abdéritaine de l'étalon thraco-macédonien⁹, nous avons retenu la dénomination de J. M. F. May, car la présence à Abdère d'un étalon local est confirmée par son évolution durant les périodes suivantes. Le choix de la frappe de ce tétradrachme de 14,9 g et de son double de 29,8 g illustre la politique monétaire qu'Abdère choisit délibérément pour les dénominations lourdes en argent. Ces monnaies furent exportées en grand nombre vers les régions qui étaient sous le contrôle du pouvoir perse, comme l'attestent les trésors de la période archaïque ; les monnaies abdéritaines pesant 14,9 g s'échangeaient facilement avec les dariques. Dans le rapport de 1:13 1/3 établi entre l'or et l'argent dans l'Empire perse, 7% tétradrachmes de 14,9 g d'Abdère pouvaient être échangés contre un darique¹⁰.

¹ May, *Abdera* 4-44.

² Souvent les petites dénominations d'argent sont d'un poids inférieur à leur poids théorique, obtenant ainsi un caractère fiduciaire par rapport aux lourdes dénominations (Kraay, *ACGC* 8-9).

³ May, *Abdera*, voir tableau des étalons des périodes I-IX, 5-6 ; J. R. Melville-Jones, *A Dictionary of Ancient Greek Coins* (Londres 1998²), sur l'étalon thraco-macédonien 229.

⁴ Raymond, *MRC* 18-42 ; May, *Abdera* 8, n. 4.

⁵ Pour les octodrachmes, qui correspondent à la dénomination essentiellement frappée durant la période II, nous avons rassemblé 69 monnaies (les monnaies du corpus de J. M. F. May sont incluses), dont la moyenne se situe à 28,8 g, la médiane à 29,5 g et le poids modal à 29,8 g. Les poids de ces octodrachmes sont assez dispersés, entre 29,5 g et 29,99 g.

⁶ Le poids modal des tétradrachmes des périodes I-IV se situe entre 14,80 et 14,90 g.

⁷ Babelon, *Traité*, II. 1, 1051-54 (roi Gétas), 1073-76 (Bisaltes), 1105-1106 (Ichnéens) ; Price, Waggoner, *Asyut* 28-29, 38-39 ; le poids théorique pour les octodrachmes de la III^e série était de 26,46 g selon le système de D. Raymond (*MRC* 18-42).

⁸ May, *Abdera* 10.

⁹ Raven, *Reviews* 295-96 ; G. Le Rider (*Philippe II* 355, n. 8) a noté que les dénominations lourdes frappées par les tribus thraces à la fin du VI^e s. dépassent souvent le poids théorique établi pour ces monnaies par D. Raymond (*MRC* 18-42).

¹⁰ May, *Abdera* 17, n. 1.

La fin de la période II, qui doit être placée, d'après notre datation, vers 475, est contemporaine de la fin du pouvoir perse sur le littoral thrace. L'arrêt définitif de la frappe des octodrachmes utilisés pour faciliter le paiement du tribut aux Perses¹ accéléra et régularisa celle des tétradrachmes frappés sur le même étalon. Le maintien d'un tétradrachme de 14,9 g durant les périodes III et IV (datant de 475 à 425) témoigne du maintien des rapports entretenus par la cité avec le monde perse depuis la première campagne perse, celle de Mégabaze en 513. Le darique, la monnaie d'or par excellence dans le monde grec, circulait en Grèce et était utilisé, avec les monnaies d'électrum de Cyzique et de Lampsaque, dans les paiements publics ou privés². Le choix d'Abdère de frapper un monnayage en argent, facilement convertible en dariques, assurait la fiabilité de son monnayage et facilitait les échanges commerciaux en Thrace et avec le monde grec et perse. Le rapport du monnayage d'argent avec les cyzicènes circulant en Thrace ne peut être facilement reconstitué actuellement³. Mais nous considérons qu'Abdère entra dans la sphère du darique et de l'étalon persique, très répandu en Thrace⁴.

Au moment de l'intensification de la frappe du tétradrachme de 14,9 g, Abdère fait partie de la première Ligue de Délos. L'alliance de la cité avec Athènes ne modifia pas sa politique monétaire. Le versement du tribut à la caisse de la Ligue de Délos était effectué par ces tétradrachmes de 14,9 g. Les listes athéniennes attestent que les cités membres de la Ligue pouvaient régler le paiement du tribut soit en monnaie perse soit en statères de Cyzique⁵. La convertibilité de la monnaie d'argent abdéritaine en dariques facilitait également le paiement du tribut à Athènes, en évitant les conversions difficiles entre les monnaies locales de divers étalons et la monnaie athénienne.

Après l'interruption du monnayage abdéritain, qui peut être due à l'application du décret d'Athènes sur le monnayage des alliés, une nouvelle politique monétaire s'établit à Abdère à partir de la période V et jusqu'à la période IX. De la période V à la période VII, à chaque nouvelle période de frappe, le tétradrachme perd près de 1 g. Le tétradrachme de 14,9 g fut abandonné pour un tétradrachme de 14 g à 13,9 g⁶ lors la période V. L'abandon de ce tétradrachme est lié à la disparition des tétradrachmes abdéritains dans les trésors de l'Est et à la circulation de ces monnaies dans les trésors enfouis en Thrace, phénomènes qui eurent lieu au cours de la période IV. Le nouvel étalon de la période V a été désigné par J. M. F. May comme un étalon réduit thraco-macédonien. Selon cet auteur, la politique du bimétallisme fut abandonnée par Abdère à partir de la période V, pour ne réapparaître que plus tard, durant la période VIII⁷.

La période V, que nous datons de 415 (414/413) à 395, commence en plein cœur de la guerre du Péloponnèse, juste avant la révolte des cités grecques contre Athènes. Abdère figure parmi ces cités révoltées. Le choix de cet étalon ne doit pas être lié à une décision politique de la cité contre l'Empire athénien, mais doit être rattaché à la politique économique de la cité. L'adoption de ce même étalon est également attestée dans la cité voisine, Maronée, qui, à partir de la période V, frappe des dénominations lourdes et suit une politique monétaire parallèle à celle d'Abdère⁸. L'utilisation par les deux ateliers d'un étalon commun a pu être une décision politique signifiant une alliance économique entre les deux cités ou plutôt un témoignage d'une vive concurrence entre les deux cités antagonistes, qui s'orientent vers les mêmes marchés du monde thrace. Cette alliance ou cette concurrence, attestées uniquement par les monnaies, dure jusqu'à la période VIII.

¹ Kraay, *ACGC* 154-55 ; C. M. Kraay, "Coinage", in : *CAH IV*² (1988) 442 ; Picard, "Monnayages" 249-52 ; Picard, "Les monnaies" 304 ; contre l'hypothèse des paiements de taxes aux Perses, Liampi, "Κυκλοφορία" 805-808.

² Voir ci-dessous, Chapitre 3 ; M. C. Müller, *Athens and Persia in the Fifth century B.C., A Study in Cultural Receptivity* (Cambridge 1997) 73-74.

³ J. R. Melville-Jones, "The Value of Electrum in Greece and Asia", in : *Studies Price* (Londres 1998) 259-68.

⁴ Vickers, "Metrology" 53-72.

⁵ Eddy, "Amounts" 47-70.

⁶ May, *Abdera* 19-20.

⁷ May, *Abdera* 19 et 21-23.

⁸ Schönert-Geiss, *Maroneia* 19-24. Cette période a été datée entre 436/35 et 411.

J. M. F. May a proposé d'admettre qu'au cours de la période VI, après la révolte de 411, Abdère choisit de frapper ses tétradrachmes et didrachmes selon l'étalon éginétique pour manifester sa défection de l'Empire athénien. Il a daté la période entre 411/10 et 386/85. Le poids des 55 tétradrachmes réunis dans son corpus se situe entre 12,45 et 12,55 g, avec une majorité à 12,5 g¹, ce qui est légèrement plus lourd que le statère éginétique de 12,2 g². La nouvelle datation que nous proposons d'après l'étude des trésors place la période VI entre 395 et 360. L'étude des poids des tétradrachmes montre que le poids modal des 157 tétradrachmes de la période VI se situe entre 12,8 g et 12,9 g, avec la médiane à 12,72 g. Une étude parallèle des tétradrachmes de Maronée, pour la période VI, montre que le poids modal de 57 monnaies se situe entre 12,8 g et 12,89 g. Le poids de ces tétradrachmes est trop lourd pour être celui d'un statère de poids éginétique. D'autre part, il pèse 1 g de moins que le tétradrachme de la période V.

Le tétradrachme d'Abdère continua de perdre du poids lors de la nouvelle période VII, que nous proposons de dater entre 360 et 350 au lieu de 386/85-375 comme proposé par J. M. F. May. Pour les 58 tétradrachmes étudiés, au lieu des 25 connus par May, le poids modal se situe entre 11,4 g et 11,45 g, avec une médiane à 11,34 g. Cet étalon a été désigné par May comme un étalon persique³. Le tétradrachme d'Abdère équivaut ainsi à deux sicles. Pour la première fois, lors de la période VII, le même étalon fut utilisé pour la frappe des grandes et des petites dénominations. Cette version locale de l'étalon persique fut maintenue pour la frappe des monnaies de la période VIII.

Après avoir présenté les poids des tétradrachmes des périodes V, VI et VII, l'étude de la politique des deux cités grecques du littoral thrace nous amène aux conclusions suivantes :

- (a) La désignation de l'étalon utilisé par les deux cités comme thraco-macédonien réduit ou éginétique pour les périodes V et VI doit être abandonnée. Nous préférons parler d'un étalon local d'Abdère et de Maronée. A Abdère, cet étalon est une évolution de l'étalon local utilisé durant les quatre premières périodes de frappe. Le contexte historique qui pourrait soutenir l'adoption d'un étalon éginétique n'est plus valable d'après la nouvelle datation des périodes de frappe d'Abdère. Par contre, l'étalon des périodes VII et VIII est un étalon qui équivaut à l'étalon persique avec un tétradrachme pesant deux sicles et une drachme un demi-sicle.
- (b) Le choix d'un étalon différent de l'étalon thraco-macédonien de la III^e série qui est établi dans la région voisine est lié à une politique qui semble commune à Abdère et Maronée de la fin du V^e s. jusqu'au milieu du IV^e s. Cet étalon, qui chute de 1 g à chaque nouvelle période de frappe, doit continuer à être lié à la politique monétaire délibérée qu'Abdère ne semble jamais avoir abandonnée. Pour expliquer cette chute du poids des tétradrachmes abdéritains, nous avons suivi la thèse proposée par B. V. Head⁴. D'après son interprétation, les poids des dénominations lourdes d'Abdère sont dépendants d'une monnaie d'or. La chute progressive du poids des monnaies d'argent abdéritaines est due à la chute du rapport entre l'or et l'argent. L'objectif de la politique monétaire d'Abdère, depuis le début de ses émissions, fut de maintenir un rapport stable entre ses monnaies d'argent et le darique : 7 et ½ tétradrachmes abdéritains équivalent à un darique de 8,4 g. Bien que le rapport entre l'or et l'argent soit resté stable à 1:13 1/3 dans l'Empire perse jusqu'à l'arrivée d'Alexandre, le rapport entre l'or et l'argent dans le monde grec n'est pas si facile à suivre, car il change selon la période et la région⁵. Malgré l'absence totale de documents permettant de connaître les rapports établis entre l'or et l'argent à Abdère, nous pouvons tenter de proposer le schéma suivant pour les tétradrachmes des périodes I-VII. Quand le rapport entre l'or et l'argent

¹ May, *Abdera* 23-33.

² Kraay, *ACGC* 329 ; May, *Abdera* 25, n. 1, 26. J. M. F. May utilise les termes statère et drachme pour les dénominations lourdes de la période VI.

³ May, *Abdera* 34-36.

⁴ Head² xliii. Les Abdéritains souhaitaient maintenir stable le rapport suivant : une monnaie d'or pour huit tétradrachmes en argent d'Abdère. Contre cette thèse, voir Gardner, *History* 275-78 ; May, *Abdera* 17-19, 18, n. 2.

⁵ Voir ci-dessous, Chapitre 3.

pour les périodes I-IV est de 1:13 1/3, un darique de 8,4 g équivaut à sept et demi tétradrachmes de 14,9 g d'Abdère :

$$8,4 \times 13,3 = 111,72 \text{ g} \qquad 14,9 \times 7,5 = 111,75 \text{ g}$$

Quand le rapport entre l'or et l'argent à Abdère durant la période V est de 1:12,5, un darique de 8,4 g équivaut à sept et demi tétradrachmes d'Abdère de 14 g :

$$8,4 \times 12,5 = 105 \text{ g} \qquad 14 \times 7,5 = 105 \text{ g}$$

Quand le rapport entre l'or et l'argent à Abdère durant la période VI est de 1:11,50, un darique de 8,4 g équivaut à sept et demi tétradrachmes d'Abdère de 12,88 g :

$$8,4 \times 11,50 = 96,6 \text{ g} \qquad 12,88 \times 7,5 = 96,6 \text{ g}$$

A partir de la période VII et VIII, dont l'étalon est équivalent à l'étalon persique, Abdère arrive à établir un rapport clair entre son monnayage et les sicles et dariques perses. Le tétradrachme de 2,6-2,7 g frappé depuis la période V selon l'étalon persique devient la drachme du tétradrachme de 11,4 g des périodes VII et VIII. Cette drachme est l'unique petite dénomination frappée durant les périodes VII et VIII.

Au cours de la période VIII, l'étalon de la période VII fut maintenu malgré le grand changement iconographique qui intervint alors dans le monnayage abdéritain. La frappe d'une monnaie d'or, pour la première fois de l'histoire monétaire de la cité, au poids de 6,42 g s'accorde avec la politique monétaire suivie depuis le début de ses émissions. Le choix d'un rapport de 1:13 1/3 entre l'or et l'argent donne à une monnaie d'or de 6,42 g la valeur de sept et demi tétradrachmes d'Abdère de 11,40 g.

Pendant la nouvelle période IX, que nous datons entre 336 et 311, est attestée une légère chute des poids des tétradrachmes et des drachmes. Le nouveau tétradrachme pèse 10,2 g. La frappe d'un nouveau statère d'or de même poids que le statère d'or de la période VIII témoigne de la chute de la valeur de l'or par rapport à l'argent, après l'arrivée de quantités importantes de monnaies d'or en Macédoine et en Thrace à la suite de la campagne d'Alexandre III. Dans un rapport de 1:12 entre l'or et l'argent, l'équivalence de la monnaie d'or avec sept et demi tétradrachmes est à nouveau obtenue.

Enfin, de la période V jusqu'à la fin du monnayage, la frappe de tétradrachmes d'un poids inférieur à celui des tétradrachmes de la région, dont le poids se situe aux alentours de 14,5 g, ou un peu plus pour les tétradrachmes de Thasos, offre à Abdère et à Maronée les avantages d'une monnaie locale qui serait la monnaie *δόκιμον* dans leurs territoires. Elles tiraient ainsi profit des taxes sur le change, puisque tout marchand étranger arrivant dans les deux cités devait se procurer cet argent local¹.

2.2. L'ORGANISATION DU CONTROLE DES EMISSIONS DES MONNAIES D'ARGENT

Dès le début du monnayage d'argent (période I), l'atelier d'Abdère chercha à distinguer les différentes émissions. Avant l'utilisation du nom des monétaires, les émissions anépigraphes de la période I furent distinguées entre elles par l'attitude du griffon (marchant, assis, assis avec une patte avant levée), par le dessin de l'aile et par les symboles ou les lettres qui accompagnaient souvent l'animal mythique. Durant la période II et III, les noms des responsables des émissions commencent à apparaître sous une forme abrégée, souvent accompagnés d'un symbole secondaire². Les légendes monétaires sont toujours gravées au droit. Quelques émissions de la période II restent fidèles à la pratique suivie pour les émissions de la période I, en utilisant des symboles, des lettres ou une combinaison de symboles et de lettres pour signaler chaque nouvelle émission. Sur une seule émission de la période III (May 80 : ΕΠΙ ΙΑ), les premières lettres du nom du monétaire sont accompagnées de la préposition *ἐπί*. Cette pratique monétaire, qui apparaît comme un essai dans la période III, deviendra

¹ La loi athénienne de Nicophon en 375/74 imposait l'utilisation unique sur le territoire d'Athènes du numéraire athénien (Stroud, "Law" 157-88 ; voir Le Rider, "Poroi" 159-72).

² A. Furtwängler ("Münzbeamte" 16, n. 80) a interprété ces noms abrégés comme ceux des éponymes.

la règle pour l'organisation du contrôle des émissions d'argent, d'or et de bronze à partir de la période IV et jusqu'à la fin du monnayage civique.

A partir de la période IV, le nom du monétaire passe au revers, laissant la place à l'éthnique ΑΒΑΗΠΙΤΕΩΝ au droit de quelques émissions. Le nom du monétaire est au nominatif ou au génitif précédé de la préposition ἐπί. Un ou deux symboles¹ secondaires au droit des monnaies accompagnent l'emblème officiel de la cité (le griffon). A partir de la période V, le symbole secondaire des émissions des périodes précédentes devient le type monétaire du revers. Le griffon est toujours placé au droit, tandis que le revers porte le nom du monétaire accompagné de son propre type iconographique, qui est la signature administrative du monétaire en fonction².

De la période V jusqu'à la période VII, la frappe de chaque nouvelle émission est signalée par le changement du nom du monétaire et du type iconographique du revers. Le droit des monnaies abdéritaines est toujours consacré au griffon et au dieu (Apollon ou Dionysos) au culte duquel cet animal imaginaire est lié. A l'opposé du caractère strict de l'iconographie du droit, le revers des monnaies d'argent et de bronze des périodes V, VI et VII présente une grande variété de types iconographiques, liés à la liberté de choix des monétaires. Bien que le choix du type monétaire du revers « appartienne » au responsable de l'émission, celui-ci continue à se référer aux cultes et à l'histoire de la cité. La diversité des types iconographiques du revers facilitait l'administration et le contrôle des émissions de l'atelier. Le choix d'un « type parlant » est évident pour certains noms de monétaires, comme sur les tétradrachmes de ΜΟΛΠΑΓΟΡΗΣ portant au revers une jeune danseuse (May 313-15) ou ceux du monétaire ΠΥΘΩΝ où figure un trépied (May 345-48). Cependant, le choix de leur type iconographique par les responsables des émissions ne fait pas disparaître l'importance politique et le caractère civique de cette décision. Les types monétaires du revers ne sont pas des blasons individuels, mais appartiennent à la cité³ comme l'image du griffon au droit.

L'alliance d'Abdère avec le royaume macédonien dans la dernière moitié du IV^e s. entraîna la fin des types variables du revers⁴. A partir de la période VIII et jusqu'à la fin du monnayage d'argent⁵, ces derniers sont remplacés par la représentation constante de la tête d'Apollon au revers. Les émissions se différencient entre elles par la légende du nom du monétaire indiquée par la formule ἐπί avec le nom au génitif sur les monnaies d'argent. Sur les monnaies de bronze, le nominatif continue à être utilisé simultanément avec le génitif accompagné de la préposition ἐπί. La période X, durant laquelle de petites fractions d'argent sont frappées, inaugura la gravure des noms abrégés ou sous forme de monogrammes, toujours sur le droit des monnaies.

¹ L'utilisation d'un symbole durant les périodes III-IV ne se référait pas au monétaire responsable de l'émission, mais à un deuxième responsable de l'atelier monétaire, qui participait à la frappe de l'émission, voir May, *Abdera* 86, n. 1. Nous considérons que cette hypothèse est certainement valable pour les tétradrachmes des monétaires ayant une coquille comme symbole, ANTI (groupe XXXII), HPO (groupe XXXIII), IKEE (groupe XXXIV) de la période III.

² Picard, "Auriol" 54-55. Pour l'époque archaïque, Acanthe utilise le système des variantes iconographiques du type de droit comme marques de contrôle (Picard, "Acanthe" 225-31, pl. LIII).

³ Furtwängler, "Münzbeamte" 19-21, a critiqué l'interprétation d'O. Picard dans Picard, "Auriol" 54, selon laquelle les types parlants des revers des monnaies d'Abdère doivent être considérés comme la signature personnelle des monétaires. Pour A. Furtwängler, la cité n'aurait jamais laissé le choix de ses types monétaires à la décision individuelle des monétaires. Les sujets représentés sur les monnaies ne sont pas propres aux monétaires, mais sont une sorte de jeu des mots et des images qui appartiennent à la cité.

⁴ Un exemple analogue de réforme monétaire exprimée par le décri des monnaies anciennes et par le changement des types monétaires peut être constaté avec les tétradrachmes du groupe Q d'Amphipolis, placés après 357 (Lorber, *Amphipolis* 52-56). Ceux-ci ne portent plus la tête d'Apollon vue de trois-quarts, mais de profil à gauche. La cité a illustré le changement de sa situation politique, son entrée dans l'alliance macédonienne, en adoptant un nouveau type monétaire ; voir Picard, "Amphipolis" 213 et n. 21, qui compare la réforme monétaire d'Amphipolis à celle de Thasos avec la frappe de la deuxième série du monnayage thasien, au Dionysos barbu et à l'Héraclès, lors du rétablissement de la démocratie.

⁵ Il faut mettre à part la courte émission des trioboles d'argent portant la tête de Poséidon au droit et le griffon couché vers la droite au revers. Cette émission ne porte aucun nom de monétaire.

Les noms au génitif, accompagnés de la préposition ἐπί, ont été considérés comme des noms d'archontes éponymes¹. L'utilisation à Abdère de deux formes, au nominatif et au génitif (accompagné de la préposition ἐπί), a été interprétée comme une manière de désignation de deux magistratures différentes, responsables des émissions monétaires : le nom seul au nominatif serait utilisé dans le cas d'un magistrat monétaire, tandis que le génitif accompagné de ἐπί désignerait un magistrat éponyme². Le même phénomène d'utilisation parallèle du nominatif et du génitif est attesté à Maronée³.

Sur la question du magistrat éponyme d'Abdère, les opinions divergent. M. L. Strack⁴ a supposé que le culte principal de la ville était celui d'Apollon. Le prêtre d'Apollon serait donc le magistrat éponyme dont le nom figurait sur les légendes monétaires. De son côté, J. Bousquet⁵ a suggéré que l'archonte éponyme était le prytane. Le prytane⁶ était le magistrat éponyme de la cité de Téos, de la fin du IV^e jusqu'à la fin du I^{er} s., au moment où il fut remplacé par un stratège. Le prytane serait donc une ancienne magistrature, qui remonterait, à Abdère, à la fondation de la colonie des Téiens, comme les timouques, les magistrats principaux du pouvoir exécutif à Abdère⁷. En fait, aucun document épigraphique ou littéraire ne confirme l'existence de la magistrature ni du prêtre d'Apollon ni du prytane à Abdère.

Un décret d'Abdère découvert à Téos⁸ atteste qu'en 166-160, le magistrat éponyme d'Abdère était un prêtre. La magistrature éponyme d'un prêtre à Abdère est également mentionnée dans le décret

¹ F. Lenormant, *La monnaie dans l'Antiquité* III (Paris 1879) 67, ne fait pas de distinction entre un nom au simple génitif et un nom au génitif accompagné de la préposition ἐπί; Bellinger, *Troy 27*; pour L. Robert (*Monnaies antiques en Troade* [Paris 1966] 83-92), seuls les noms au génitif accompagnés d'ἐπί peuvent être des noms de magistrats éponymes, bien qu'on ne dispose d'aucun renseignement sur le rôle monétaire des magistrats éponymes des cités grecques; Ph. Gauthier, "Légendes monétaires grecques", in : *Numismatique Antique. Problèmes et Méthodes* (Nancy-Louvain 1975) 275 sqq; Kraay, *ACGC 7*; Ph. Kinnis, "The Significance of Greek Magistrates' Names", *Paper delivered before the Royal Numismatic Society, 19 janvier 1982*, d'après Lorber, *Amphipolis 165*, n. 4. A. Furtwängler ("Münzbeamte" 13-18) présente une discussion développée sur la question (cf. R. Sherk, "The Eponymous Officials of Greek Cities, I", *ZPE 83* [1990] 249-88, voir 256; id., "The Eponymous Officials of Greek Cities, II. Mainland Greece and the Adjacent Islands" *ZPE 84* [1990] 231-95). Contre l'interprétation des noms des légendes monétaires comme des noms de magistrats éponymes, voir O. Picard, "Numismatique et épigraphie", in : *Actes du colloque international du centenaire de l'Année Epigraphique, Paris 19-21 octobre 1988* (Paris 1990) 251-66, voir 256-57; Gjongecaj-Picard, "Dimalla" 524, n. 35.

² Robert, "Sestos" 43, n. 2; Furtwängler, "Münzbeamte" 16-18; Masson, "Abdère" 49. En revanche, pour Kraay (*ACGC 7*, n. 2), les raisons de cette variation de légendes restent inconnues. Il a interprété les noms sur les monnaies d'Abdère comme ceux de monétaires ou de magistrats (Kraay, *ACGC 153* : "names of moneyers or magistrates"); May (*Abdera 44*, 49, 67, 86 et 115) a préféré utiliser la dénomination magistrat ou autorité annuelle responsable de l'émission.

³ Schönert-Geiss, *Maroneia 128-38*, périodes V, VI du monnayage de Maronée. Comme à Abdère, les noms des monétaires à Maronée sont écrits au nominatif et au génitif; cf. Schönert-Geiss, *Maroneia période V*, pour le monétaire ΜΗΤΡΟΔΩΤΟΣ, n° 93-132, p. 129-33. Les périodes V-VIII sont presque contemporaines pour les deux ateliers. La disparition du nominatif et l'utilisation constante du génitif accompagné de la préposition ἐπί datent de la période IV pour les deux cités. Contrairement à Kraay (*AGCC 157*), qui a indiqué que la fonction des noms des légendes monétaires de Maronée n'était pas certaine, et à Mattingly ("Second Decree" 92), Schönert-Geiss, suivant West, *Gold 67-77*, a accepté d'identifier les noms sur les monnaies de Maronée avec les magistrats éponymes (Schönert-Geiss, *Maroneia 23*). Pour l'utilisation parallèle du nominatif et du génitif, voir les monnaies du *koinon* de Thessalie (B. Helly, "Monnaies fédérales thessaliennes", *RN*, 1966, 17 sqq; voir aussi la présence de deux cas sur les monnaies d'Apollonia. Les deux noms ont été interprétés comme ceux d'un collège de monétaires (Gjongecaj-Picard, "Dimalla" 522-25; O. Picard et S. Gjongecaj, "Les drachmes d'Apollonia à la vache allaitant", *RN 155* [2000] 148-51).

⁴ Münzer, *Strack, Thrakien 6*. Selon M. L. Strack, on retrouve le nom du prêtre d'Apollon sur les légendes des monnaies; C. Seltman, *Greek Coins* (Londres 1933) 143; Radt, *Paian 30-31*; May, *Abdera 268*; Lazaridis, *Ἀβδηρα 27-28*, nn. 136-44.

⁵ Bousquet, "Abdère" 103. Voir le commentaire récent sur l'inscription dans *IThrAeg 190-91*, E4.

⁶ *RE VA. 1* (1934) s.v. *Teos*, col. 557-58 (W. Ruge); R. Demangel et A. Laumonier, "Inscriptions d'Ionie", *BCH 46* (1922) 309, n° 1; *SEG 35* (1985) 1152; L. Robert, "Notes d'épigraphie hellénistique. XXXVI. Sur les Sôteria de Delphes", *BCH 54* (1930) 322-32, voir 323 sqq; R. Sherk, "The Eponymous Officials of Greek Cities, IV. The Register Part III : Thrace, Black Sea Area, Asia Minor (Continued)", *ZPE 93* (1992) 223-272, voir 250, n° 180 et n. 83.

⁷ Lazaridis, *Ἀβδηρα 15*.

⁸ Pottier, *Hauvette-Besnault, "Décret"* 47-59; *Syll³ 656*; *IThrAeg 191-97*, E5 : ll. 34-35 : οἱ δὲ νομοφύλακες οἱ ἐπὶ ἱερῶς ΗΡΑ[... ἀν]αγραψάτωσαν..

honorifique de Marcus Vallius Marcus¹. D'après le texte, M. Vallius obtient le privilège d'ateleia μετὰ ἱερέα Διόνυσου (lig. 27) et le décret doit être gravé par les nomophylakes pendant la magistrature de Dionysos (lig. 32 : ἐπὶ ἱερέως Διονύσου). Le dieu Dionysos devient ainsi l'éponyme de la cité pour cette année. Le culte de Dionysos, dont le sanctuaire abritait les archives de la cité², était important à Abdère. Il semble donc que le magistrat éponyme d'Abdère était le prêtre de Dionysos. Des documents épigraphiques, datant du I^{er} s. avant notre ère au II^e s. ap. J.-Chr., attestent également qu'à Abdère, le magistrat éponyme était le prêtre de l'empereur et de la déesse Rome³.

Le griffon, emblème figurant également sur les timbres amphoriques d'Abdère⁴, est le symbole commun du dieu protecteur de la métropole Téos et de sa colonie. A quel dieu faut-il rattacher cet animal mythique ? Le griffon appartient au cycle mythologique et iconographique aussi bien d'Apollon que de Dionysos⁵. Apollon est représenté chevauchant un griffon dans le mythe des Hyperboréens, tandis que Dionysos est figuré conduisant un char tiré par des griffons. Symbole de vigilance⁶ et de force, le griffon accompagne les deux divinités à des fins apotropaïques : il garde, pour Apollon, les trésors d'or dans le désert de Scythie, au pays des Hyperboréens, contre les entreprises des Arimaspes, et pour Dionysos, le cratère rempli de vin⁷. L'origine ionienne du mythe des Hyperboréens et l'association iconographique du griffon à tête d'aigle avec Apollon, qui date de la fin de l'époque archaïque et qui est beaucoup plus ancienne que l'association du griffon avec Dionysos⁸, favorisent une attribution du griffon d'Abdère à Apollon. Deux arguments soutiennent l'hypothèse qu'Apollon fut le dieu protecteur de la cité d'Abdère. Le premier est la proclamation faite pour Apollon Dérainos dans le péan de Pindare pour les Abdéritains⁹. Apollon Dérainos était l'Apollon local, dont l'épithète¹⁰ désigne le site où se trouvait le temple du dieu. E. J. P. Raven a supposé¹¹ que deux versions de la statue du culte d'Apollon Dérainos figurent sur les monnaies du monétaire Καλλιάνναξ (May 349-50) et du monétaire Ἀπολλᾶς (May 449-453). Le second argument est la tête laurée d'Apollon, devenue le type constant des monnaies d'Abdère à partir de la période VIII. Auparavant, les représentations de Dionysos et de ses symboles¹² sur les monnaies d'Abdère étaient aussi courantes¹³ que celles d'Apollon.

¹ Avezou, Picard, "Inscriptions", décret II 122, 124-25, 129-31, n° 39, fig. 9, 11. Pour ces auteurs, le nom Dionysos de l'inscription était le nom propre du prêtre éponyme de l'année durant laquelle le décret a été voté. Mais P. Roussel, (*Bull'Épig* 27 (1914) 455-56) a montré que le dieu Dionysos exerçait son propre sacerdoce. Dès la fin du IV^e s., un dieu peut être désigné comme éponyme dans les cités grecques (L. Robert, "VI. Divinités éponymes", *Hellenica* II [Paris 1946] 51-64 ; Robert, "Téos" 234-35, n. 328 ; Ph. Gauthier, "L'archonte éponyme à Téos", *REG* 105 [1992] 113). Pour un commentaire récent sur le décret abdéritain de M. Vallius Marcus, voir *IThrAeg* 202-204, E8.

² Avezou, Picard, "Inscriptions" 122-31, n. 39 ; *IThrAeg* 203-204, E8, ll. 32-33.

³ Avezou, Picard, "Inscriptions" 138-40, n. 42, fig. 14 ; *IThrAeg* 221-22, E21 et 222, E22.

⁴ C. Peristeri-Otatzki, "Amphores et timbres amphoriques d'Abdère", in : *Recherches sur les amphores grecques* (BCH Suppl. 13 ; 1986) 491-96.

⁵ Babelon, *Traité* I, 105, 117, 311-13 ; *LIMC* II, s.v. Apollon (V. Lambrinoudakis), vases attiques n°s 363-69, monnaie de bronze d'Alexandrie de Troade, n° 370 (= 251-253 après J.-C., *BMC Troas* 27, 142, pl. 6.6) ; Bellinger, *Troy*, A 483, pl. 25 ; *LIMC* III, s.v. Dionysos (C. Gasparri) n° 461-62 ; Grimal, *Dictionnaire*, s.v. Griffon ; J. M. Balcer, "Phokoaia and Teos : a Monetary Alliance", *SNR* 49 (1970) 27.

⁶ *Dar.-Sag.* II (1896) 1668-73 (voir 1671), s.v. Gryps ou Gryphus (F. Dürrbach) ; Lacroix, "Chios" 80.

⁷ Grimal, *Dictionnaire*, s.v. Griffon ; le griffon à tête d'aigle ou à tête de lion est représenté régulièrement sur les mosaïques, accompagnant souvent des thèmes dionysiaques ; voir D. Saltzmann, *Untersuchungen zu den antiken Kieselmosaiken von den Anfängen bis zum Beginn der Tesseratechnik* ("Archaeologische Forschungen" 10 ; Berlin 1982) 49-50 et 53, n. 449, et aussi la mosaïque d'Aigeira, pl. 53.1, où deux griffons encadrent le cratère de Dionysos.

⁸ *LIMC* II, s.v. Apollon 229 (V. Lambrinoudakis).

⁹ Pind. *Péan* II, fr. 52b, vers 5.

¹⁰ Scholie Lycophron, *Alex.* 440 : Δήραινός τόπος οὕτω καλούμενος ἐν Ἀβδήροις, ἔνθα Δηραινὸν Ἀπόλλωνος ἱερόν ἐστίν, οὗ μνημονεύει Πίνδαρος ἐν Παιῖσι, d'après Radt, *Paian* 29.

¹¹ Raven, *Reviews* 294-95.

¹² May, *Abdera*, période V.

¹³ May, *Abdera*, période V, groupe LXXXV, pl. XIV, n° 228-32 (l'identification d'Apollon n'est pas certaine) ; période VI, dichalques, groupe LXXXIX, pl. XV, n° 265-67, tétrabolos de ΠΡΩΤΗΣ II, groupe CII, pl. XVII, n° 324-33 ; tétradrachmes

Apollon aurait donc pris la place de Dionysos¹, qui aurait été le dieu le plus important d'Abdère jusqu'à la période VIII. Mais l'étude des monnaies de la période VIII a montré la faiblesse de ce second argument. Le choix de la tête d'Apollon comme type monétaire fixe du revers est lié à l'alliance de la cité à Philippe II car cette iconographie nouvelle peut être mise en rapport avec les monnaies d'or du roi macédonien.

Les documents épigraphiques attestent clairement que Dionysos était le dieu principal à Abdère². La fête des Anthestéria³ est l'une des fêtes les plus importantes de la cité au V^e s., avec celle d'Héraclès et de Zeus. Les décrets⁴ votés par la cité étaient conservés dans le sanctuaire de Dionysos. Les privilèges tels que la proédrie au théâtre et le couronnement avec une couronne d'or étaient accordés aux bienfaiteurs de la cité durant la fête des Dionysia⁵. La dédicace⁶ de l'*archiboukolos* C. Cassius Sextus, qui fit aménager à ses frais un *magaron* pour Dionysos et ses *synmystai*, confirme l'existence à Abdère d'un culte de Dionysos à l'époque impériale. On a aussi découvert un fragment d'une dédicace⁷ à Dionysos, datée du II^e s. de n. è. D. Lazaridis a essayé d'identifier le bâtiment où l'inscription a été trouvée avec le sanctuaire de Dionysos, hypothèse qui n'est pas confirmée par les données archéologiques. Le culte de Dionysos était également le culte principal de la métropole d'Abdère, Téos. Son temple⁸ était le plus important de la ville. En arrivant à Abdère, les Téliens apportèrent avec eux le culte de Dionysos en Thrace, une région où ce culte était déjà bien répandu.

E. Raven⁹ a souligné que Dionysos garda sa place prédominante dans le panthéon d'Abdère. A un certain moment, Apollon le supplanta dans l'iconographie des monnaies abdéritaines mais non dans les cultes de la cité. Dionysos continua à être le dieu principal. Même si le symbole du griffon est davantage associé à Apollon dans la mythologie de l'époque archaïque, les documents disponibles sur la divinité principale de la cité nous conduisent à accepter la primauté de Dionysos sur Apollon et à reconnaître dans son prêtre le magistrat éponyme¹⁰.

Si l'on revient maintenant sur la question de l'identité des personnes dont les noms figurent sur les monnaies abdéritaines, faute de documentation épigraphique, il n'est pas possible de comparer la liste des noms figurant dans les légendes monétaires avec celles des magistrats éponymes et donc de vérifier si les deux groupes de noms coïncident. Nous ne disposons pas d'éléments précis qui puissent

d'ΑΠΟΛΛΑΞ, groupe CVI, pl. XVIII, n^o 350-51 ; période VII, tétradrachmes de ΚΑΛΛΙΑΝΑΞ, groupe CXVIII, pl. XXI, n^o 449-51.

¹ Isaac, *Settlements* 106-108, voir 106.

² D'après R. Sherck ("The Eponymous Officials of Greek Cities, III", *ZPE* 88 (1991) 225-60, voir 225, n^o 56), la documentation prouvant que le culte principal d'Abdère est celui d'Apollon est faible.

³ Herrmann, "*Dirae*" 1-30, pl. 1-3, D. 1-2, 5-6 ; *SEG* 31 (1985) 985 ; *IThrAeg* 115-16, TE 84, B, ll. 32-33.

⁴ Avezou, Picard, "Inscriptions" 122-24, n^o 39, 1^{er} décret, 128-29, fig. 9, 10 et *IThrAeg* 200-202, E7 ll. 29-30 ; Avezou, Picard, "Inscriptions" 122, 124-25, n^o 39, 2^e décret, 129-31, fig. 9, 11 et *IThrAeg* 202-204, E 8, ll. 32-33.

⁵ Avezou, Picard, "Inscriptions" 122-24, n^o 39, 1^{er} décret, 128-29, fig. 9, 10 ; *IThrAeg* 200-202, E7 l. 23 ; Avezou, Picard, "Inscriptions" 122, 124-125, n^o 39, 2^e décret, 129-31, fig. 9, 11 et *IThrAeg* 202-204, E 8, l. 21.

⁶ J. Bousquet, "Inscription d'Abdère", *BCH* 62 (1938) 51-54 et 54, n. 2, et *IThrAeg* 218-19, E18. Sur le mot *magaron*, voir L. Robert, "Sur deux inscriptions : II. Inscription de Thessalonique", in : *Mélanges Bidez, Annuaire Inst. Phil. Hist. Orientalis* 2 (Bruxelles 1933-1934) 793-812, voir 810-12 (= *Opera Minora Selecta* II, 988-1007), ainsi que le commentaire dans *IThrAeg* 219.

⁷ D. Lazaridis, *Prakt* 1954, 167-68 ; *SEG* 16 (1959) 413 ; *IThrAeg* 218, E17.

⁸ E. Akurgal, *Ancient Civilizations and Ruins of Turkey, From Prehistoric Times until the End of the Roman Empire* (Istanbul 1970) 139-142.

⁹ Raven, *Reviews* 295.

¹⁰ Selon L. Lacroix, l'apparition du griffon sur les monnaies d'Abdère n'établit pas forcément un lien avec Apollon ou Dionysos. Comparant le sphinx des monnaies de Chios avec le griffon de Téos et d'Abdère, qui sont tous deux des créatures redoutables, il a supposé que, comme Chios, Téos et Abdère avaient choisi le griffon comme emblème pour protéger leur riche territoire. Le griffon n'est pas l'attribut d'une certaine divinité. Il n'a donc pas été choisi que comme gardien pour sa fonction apotropaïque (Lacroix, "Chios" 79-80) ; May a commenté le caractère apotropaïque du griffon d'Abdère représenté, sur certaines émissions, sur une colonne ionique. Les monnaies devaient représenter un monument comparable au sphinx des Naxiens à Delphes, érigé peut-être dans la métropole Téos (May, *Abdera* 54, n. 2).

expliquer l'utilisation des deux formes des légendes monétaires¹. Il faut souligner que le même nom est souvent présenté sous les deux formes et qu'il est accompagné du même type monétaire représenté de manière légèrement différente, pour signaler la nouvelle émission. Les tétradrachmes signés par Πολυκράτης dans la période VII (May 458a-461) donnent un bon exemple de cette pratique. Ce monétaire a choisi comme type de revers la statue du culte d'Artémis pour ses deux émissions de tétradrachmes. Sur le revers de la première émission, la déesse est représentée de profil, accompagnée par la légende ΠΟΛΥΚΡΑΤΗΣ, tandis que sur la seconde émission portant la légende ΕΠΙ ΠΟΛΥΚΡΑΤΕΟΣ, la déesse est illustrée de face. Les tétradrachmes des deux émissions sont frappés par le même coin de droit. La raison pour laquelle Πολυκράτης a utilisé deux formes de signature reste inconnue. S'agit-il de deux magistratures différentes exercées par la même personne ? Vu notre documentation, il nous semble préférable de considérer que la différence de légende, comme celle du type du revers, pourrait fonctionner comme un indicateur d'une nouvelle émission. L'utilisation de deux formes de légendes peut être un outil dans le système interne de contrôle des émissions. Pour une raison inconnue, à partir de la période VIII et jusqu'à la fin du monnayage civique, le nominatif est abandonné sur le monnayage d'argent, tandis que la forme du nom au génitif, avec la préposition ἐπί, devient la règle de construction des légendes. Nous préférons interpréter les noms des légendes monétaires d'Abdère comme ceux de monétaires². La durée de cette fonction pouvait varier selon les périodes. Elle pouvait être annuelle, comme dans le cas des magistrats éponymes³.

2.3. NOUVELLE DATATION DES PERIODES DU MONNAYAGE ABDERITAIN

Depuis la publication de J. M. F. May, de nouveaux trésors ont confirmé sa classification des émissions d'argent d'Abdère. Cependant, les trésors d'Assiout (enfoui en 475) et d'Elmali (enfoui en 460) ont remis en cause la datation proposée par le savant anglais et ont apporté des éléments pour une nouvelle datation du monnayage d'argent.

2.3.1. Période I, 520/515-500 (date de J. M. F. May : 540/535-520/515)

Les émissions de la période I se répartissent en deux groupes principaux, grâce au dessin de l'aile du griffon. La diversité de l'attitude de griffon rend le classement difficile. Les cinq émissions du premier groupe comprenant des octodrachmes et des tétradrachmes portent un griffon avec une aile plane et légèrement concave. Le griffon est représenté selon trois attitudes : marchant à gauche (May 1-2), assis à gauche en levant la patte avant droite (May 3-6, 8), et assis les deux pattes avant posées (May 7). Les monnaies de la première émission avec le griffon marchant à gauche sont des tétradrachmes (May groupe I, 1-2). Une monnaie de cette émission faisait partie du trésor de Démanhour, *IGCH* 1637, enfoui vers 500. Cette attitude archaïque se retrouve dans les griffons de la fin de la période IV (May 182-183). On connaît deux coins de droit pour un seul coin de revers.

La deuxième émission du premier groupe comprend des octodrachmes et des tétradrachmes (May groupe II, 3-4 et May groupe V, 8) qui portent un griffon assis à gauche, levant la patte avant droite. Il n'existe aucun symbole secondaire sur le droit. Pour les octodrachmes⁴, nous connaissons deux coins

¹ Kraay, *ACGC* 153. Selon lui, l'usage des deux formes des légendes monétaires avait la même signification.

² L'étude récente du monnayage des Chalcidiens de Thrace a également montré que les noms qui apparaissent sur les tétradrachmes du *Koinon*, accompagnés de la préposition ἐπί, sont ceux des magistrats mais pas obligatoirement des magistrats éponymes ; voir Psoma, *Olynthe* 170, contrairement à U. Westermark ("The coinage of the Chalcidic League Reconsidered", in : *Studies in Ancient History and Numismatics Presented to Rudi Thomsen* [Aarhus 1988] 94) et à Lorber (*Amphipolis* 165).

³ *Arist. Pol.* 4. 14, 1299a 5-8 ; cf. Ph. Gauthier, "L'archonte éponyme à Ténos", *REG* 105 (1992) 111-20 ; sur les monétaires du décret de Sestos *CGIS* 339, voir Robert, "Sestos" 43-53. L. Robert a utilisé les termes généraux "monétaires" ou "fonctionnaires monétaires", "commissaires chargés d'une mission" ; Picard ("Amphipolis" 211, n. 17) a suggéré que seule l'émission portant un signe qui "renvoie au magistrat responsable" permet de proposer une distribution des frappes par année.

⁴ Aux octodrachmes de May groupe II, il faut ajouter l'octodrachme *Giessener Münzhandlung* 50, 24/09/1990, n° 189, p. 28,99 g.

de droit pour deux coins de revers, et pour les tétradrachmes¹ (*Planche 6.1*), quatre coins de droit pour quatre coins de revers. Une monnaie appartenant à cette émission a été retrouvée dans les dépôts des fondations de la salle de l'Apadana à Persépolis (May 4/1a, *IGCH 1798*) enfouis vers 500².

La troisième et la quatrième émission portent un symbole secondaire, un lièvre sur les tétradrachmes de la troisième émission (May groupe III, 5) et un lotus sur le seul octodrachme connu pour la quatrième émission (May groupe IV, 6). La cinquième et dernière émission du premier groupe, connue grâce à un seul tétradrachme, ne porte pas de symbole. Elle se différencie³ des autres par l'attitude du griffon, qui est représenté assis, posé sur les deux pattes avant.

Le deuxième groupe de la période I porte au droit un griffon dont l'aile est toujours coquillée. Il comprend des octodrachmes, des tétradrachmes, des didrachmes, des drachmes, des trioboles et des oboles. Les griffons du deuxième groupe se répartissent en trois attitudes : (a) debout, levant la patte avant droite ; (b) assis, levant la patte avant droite ; (c) assis et posé sur les deux pattes avant. La présence de symboles qui différencient les émissions était déjà attestée dans le premier groupe mais elle devient une pratique monétaire courante pour le deuxième groupe de la période I.

La première émission de ce deuxième groupe comprend les tétradrachmes portant un griffon debout et levant la patte avant droite, accompagné d'un aigle volant vers la droite comme symbole de l'émission. Des tétradrachmes de cette émission figurent dans les trésors de Ras Shamra (*IGCH 1478*), enfoui vers 510-500 (May 9a), de *IGCH 1185*, enfoui vers 500, et de Démanhour (*IGCH 1637*), enfoui vers 500 (May 10a). Juste après l'émission à l'aigle, nous plaçons les octodrachmes portant comme symbole un canthare (May 11-12), un chien (May 14) et une rosette (May 14/I). L'octodrachme ayant comme symbole un chien faisait partie du trésor de Benha el Asl (*IGCH 1640*), enfoui vers 485. Après les octodrachmes à la rosette, J. M. F. May a placé les tétradrachmes portant un griffon assis, les deux pattes avant posées. Quatre tétradrachmes de cette émission faisaient partie du trésor de Démanhour (*IGCH 1637*). Le trésor *IGCH 1185*⁴ comprenait un tétradrachme de la même émission. J. M. F. May n'a pas inclus cette pièce dans son étude. Cette monnaie, entrée dans la collection Hirsch (H 1006), avait été auparavant attribuée à un atelier thraco-macédonien non identifié. Depuis l'étude de J. M. F. May, quatre coins de droit pour cinq coins de revers⁵ sont connus pour cette émission de tétradrachmes.

L'émission⁶ suivante comprend l'octodrachme May 13 (groupe VIII), les tétradrachmes May 22-23 (groupe X), les didrachmes May 18-19 (groupes VII-IX ; *Planche 6. 2*) les drachmes May 20 (groupe VII-IX), des trioboles (*Planche 6. 3*) et des oboles. L'absence de symbole, l'attitude adoptée par le griffon (assis et levant la patte avant droite) ainsi que le traitement plus riche de l'aile coquillée nous ont conduit à classer dans la même émission toutes ces dénominations. Ces monnaies sont présentes dans les trésors archaïques. Le tétradrachme May 23a était la monnaie d'Abdère la plus récente du

¹ Aux tétradrachmes de May groupe II et V, il faut ajouter le tétradrachme *Numismatica Ars Classica F, 17/04/1996, n° 1203, p. 14,12 g* (= Hess-Leu 45, 12/05/1970, n° 94, p. 14,18 g) et le tétradrachme de New York *ANS 59.254.5* (donation Berry) p. 14, 33 g.

² Stronach, "Apadana" 433-45.

³ J. M. F. May avait classé le tétradrachme May 7 dans le même groupe que l'octodrachme portant un lotus. Nous n'avons pas suivi ce classement.

⁴ Voir Chapitre 1 : 1.2.4.

⁵ Aux émissions de la période I du corpus de J. M. F. May, il faut ajouter la monnaie du trésor *IGCH 1185* (voir Chapitre 1 : 1.2.4.) et un tétradrachme connu par les catalogues de vente : Peus 299, 6-8/5/1980, n° 110, p. 14,86 g (= Münzen und Medaillen, AG, Liste 370, août 1975, n° 1 ; Münzen und Medaillen 10, 12-13/06/1979, n° 104).

⁶ A l'octodrachme May 13, nous pouvons ajouter un deuxième exemplaire : H. J. Berk, 13/6/1990, n° 90, p. 29,10 g (= Lanz, 48, 22/5/1989, n° 142, p. 29,09 g). Parmi les tétradrachmes de cette émission doit être classé un tétradrachme que nous plaçons après le tétradrachme May 23 à cause de l'aile qui est moins ronde et plus pointue que les ailes des griffons sur les autres tétradrachmes : Münzen und Medaillen, 20, 8-9/11/1990, n° 198, p. 13,41 g. Il faut ajouter le tétradrachme du trésor de Sélinonte qui est à New York, *ANS : Sotheby's 27-28/10/1993, n° 325, p. 14,86 g* (= Leu 38, 13/5/1986, n° 51, p. 14,90 g ; *Numismatic Fine Arts 18, 31/3/1987, n° 82, p. 14,86 g*). Aux didrachmes nous ajoutons deux exemplaires de nouveaux coins de droit et de revers proches de May 18 : (a) Lanz, 38, 24/11/1986, n° 163, p. 7,47 g et (b) musée de Kavala N 1639. Le premier triobole de la période I est publié dans le catalogue de vente *Münzen und Medaillen 72, 6/10/1987, n° 365*.

trésor de Démanhour (*IGCH* 1637). Le trésor de Sélinonte, Sicile 1985 (*CH* VIII, 1994,35), enfoui entre 510 et 500/490, comprenait également un tétradrachme de cette émission (*Planche* 6. 4). Le coin de droit est proche des coins de droit May 22 et 23.

L'émission des octodrachmes ayant comme symbole un canard (May 21) doit être placée juste après l'émission sans symbole, car le traitement de l'aile du griffon est analogue.

Un tétradrachme d'une nouvelle émission du deuxième groupe de la période I fait partie de la collection des monnaies du musée de Kavala. Le griffon est assis et lève la patte avant droite. Juste au-dessous de la patte levée, nous distinguons des traces d'un symbole identifiable comme un oiseau ou comme un insecte (*Planche* 6. 5). Nous avons placé ce nouveau tétradrachme entre l'émission signée par un canard (May 21) et les dernières émissions de la période I où le symbole fut remplacé par des lettres comme sur les octodrachmes May 24-25 (groupe XI), signés par la lettre A et trois globules. A la même émission appartient un didrachme¹ portant le même symbole au-dessous de la patte levée du griffon (*Planche* 6. 6).

La dernière émission de la période I est connue par un seul tétradrachme trouvé dans le trésor d'Assiout², enfoui en 475. C'était la seule monnaie de la période I parmi les monnaies d'Abdère. Au-dessous de la patte levée du griffon, la lettre Δ signe l'émission. Des lettres qui fonctionnent comme symboles des émissions figurent sur les derniers octodrachmes de la période I (May 24-25). Le revers de ce tétradrachme se présente comme un carré incus en quatre triangles, divisé par deux diagonales (croix de saint André). Ce type de revers n'apparaît que sur cette émission de la période I et il ne sera plus utilisé. Il paraît plus «archaïque» que les autres revers des monnaies de la période I. Sa présence dans le trésor d'Assiout avec des octodrachmes de la période II et le même emploi de symboles que sur les derniers octodrachmes de la période I placent ce tétradrachme à la fin de la période I.

Cette présentation des émissions de la période I arrive à un nombre total de 15 émissions. Les huit trésors comprenant des monnaies de la période I furent enfouis entre la fin du VI^e s. (entre 510 et 500) et le début du V^e s. Six de ces huit trésors furent enfouis vers 500. Les monnaies d'Abdère du trésor de Démanhour (*IGCH* 1637) appartiennent essentiellement à la dixième et la onzième émission de notre classement, datées vers la fin de la période I. Le trésor d'Assiout, enfoui vers 475 et contenant des monnaies du début du V^e s., comprenait un groupe de monnaies de la période II d'Abdère et un seul tétradrachme de la période I. Ce tétradrachme d'Assiout, ainsi que ceux du trésor de Démanhour, *IGCH* 1637 et avec celui du trésor de Sélinonte montrent que la période I d'Abdère se situe à la fin du VI^e s.

Si les trésors montrent clairement que la fin de la période I doit être placée vers 500, la question la plus importante reste celle de la date du début du monnayage d'argent à Abdère.

Après les Clazoméniens³, les habitants de Téos s'installèrent au même endroit du littoral thrace et y établirent une nouvelle colonie portant le même nom. Les sources littéraires⁴ associent la fondation de la colonie d'Abdère par les Téliens avec la prise de Téos par le général de Cyrus, Harpage, en 545⁵. Quand Harpage⁶ se fut emparé des murailles de la ville, les Téliens, suivant l'exemple des habitants de Phocée, s'embarquèrent tous et partirent pour la Thrace pour échapper à la domination perse.

¹ Voir Leu, *Numismatik* AG, 54, 28/4/1992, n° 52, p. 7,29 g (= *Münzen und Medaillen*, 32, 1966, n° 113).

² Voir Chapitre 1 : 1.2.12.

³ Isaac, *Settlements* 76-77, suggère qu'entre les deux phases de la colonisation d'Abdère (celle de Clazomènes et celle de Téos), une colonie de Thasos fut fondée au même endroit. Les sources littéraires ne peuvent soutenir une telle hypothèse. Par contre, deux documents épigraphiques écrits en alphabet thasien témoignent de la présence des Thasiens sur le continent. Il s'agit d'une part d'une inscription funéraire en calcaire local (musée de Kavala Δ 801a) du milieu du VI^e s., provenant d'Abdère et appartenant probablement à un Thasien (Chaido Koukouli-Chrysanthaki, *ArchDelt* 25 [1970] *Chron.* 404). Le second document (musée d'Abdère MA 5567) est une inscription en l'honneur d'Hermès Agoraios, en marbre, dont l'origine n'est pas certaine, émanant peut-être des Thasiens (*IThrAeg* 158-59, n. 9, 214-15, E13 et 227-28, E30).

⁴ Hérod. 1. 168 ; Strab. 14. 1. 30, C 644 ; *RE* I.1 (1893) 22-23, s.v. Abdera (Hirschfeld) ; Radt, *Paian* 14 ; Balcer, "Teos" 6.

⁵ Herrmann, "Dirae" 27.

⁶ Hérod. 1. 168.

L'épisode se situe à l'époque du poète Anacréon de Téos¹, dont *Souda*² indique qu'il participa à la fondation d'Abdère. Il quitta Téos pour gagner Abdère durant la 55^e Olympiade (= 560-557), après la révolte de Histiée. *Suda*³ commet une confusion, parce que la révolte de Histiée est la révolte ionienne de 500/499. En outre, la date proposée pour la fondation d'Abdère est trop haute pour le récit d'Hérodote. Le renseignement de *Suda* sur Anacréon peut être interprété comme un indice des rapports commerciaux entre Téos et la Thrace avant la fondation officielle de la colonie. L'important monnayage de la première période avec des dénominations lourdes (tétradrachmes et octodrachmes) peut également témoigner de l'existence de relations entre les Tésiens et les Thraces. Ces derniers devaient faciliter l'approvisionnement en argent des nouveaux colons⁴.

La date de la fondation de la colonie d'Abdère par Téos en 545 (ou un peu plus tard⁵) constitue donc un solide *terminus post quem* pour le début du monnayage. J. M. F. May a supposé que les premières monnaies d'Abdère avaient été frappées à partir de 540-535, quelques années après l'installation des colons de Téos en Thrace⁶. Abdère aurait commencé à frapper son propre monnayage un peu après sa métropole, Téos, en utilisant le même type monétaire que celle-ci, le griffon⁷. Le griffon d'Abdère est représenté assis vers la gauche, ce qui permet de le distinguer de celui de Téos qui est toujours assis vers la droite. Il s'agit du seul point commun que nous puissions relever entre ces monnayages⁸.

La chronologie proposée pour les monnaies de Téos⁹ a été en partie fondée sur les datations proposées par J. M. F. May pour les monnaies d'Abdère. Entre les monnaies de Téos et d'Abdère, nous pouvons constater des similarités stylistiques, concernant, par exemple, le carré incus du revers ou le traitement de l'aile en forme de coquille. L'abaissement de la date de la période I d'Abdère entraîne, par contrecoup, celui de la date du début du monnayage de Téos, de 540 à 530 au plus tard¹⁰. Le rapprochement stylistique des premiers statères de Téos (Balcer groupe I) avec notre deuxième groupe de la période I (celui des griffons à l'aile en forme de coquille, May 9-25) pourrait signifier que les deux ateliers commencèrent à frapper monnaie en même temps, vers 520-515. Mais l'absence¹¹ de monnaies de la période I de Téos dans les trésors archaïques de la fin du VI^e s.¹², alors que le monnayage archaïque d'Abdère est présent, et l'absence dans les premières émissions de Téos de griffons à l'aile plane et concave, comme les premiers griffons d'Abdère, nous amènent à supposer que le monnayage d'Abdère commença un peu plus tôt que celui de Téos. A ces deux arguments, nous pouvons ajouter un troisième, d'ordre historique, à l'appui de cette hypothèse : le deuxième péan de Pindare¹³, d'après la nouvelle

¹ Strab. 14. 1. 30, C 644.

² *Souda*, s.v. Ἀνακρέων.

³ Isaac, *Settlements* 81, n. 51.

⁴ May, *Abdera* 2, n. 1.

⁵ Herrmann, "Dirae" 27.

⁶ May, *Abdera* 49-58, surtout 49-51. La date a été acceptée par Kraay, *ACGC* 35 ; voir aussi Huxley, "Teos" 150 ; Graham, "Teians" 177, n. 18 ; Graham, "Abdera" 53.

⁷ Balcer, "Teos" 9. Le premier groupe de statères de Téos a été daté de 540 à 520.

⁸ Gardner, *History* 46 ; Abdère a utilisé une version locale de l'étalon thraco-macédonien depuis ses premières émissions, tandis que Téos a frappé ses monnaies selon l'étalon égéinétique.

⁹ Balcer, "Teos" 10.

¹⁰ Price, Waggoner, *Asyut* 86-87 ; Kinns, *Studies* 163-164.

¹¹ Price, Waggoner, *Asyut* 27.

¹² Les seules monnaies de Téos de la période I retrouvées dans les trésors sont un statère du trésor de Zagazig (Balcer, groupe VI, 14b), enfoui vers 479, une drachme (Balcer, groupe XX, 41-5) du trésor d'Assiout, enfoui vers 475, et une drachme (Balcer, groupe XX, 42) du trésor de Démanhour, *IGCH* 1637, enfoui vers 510-500.

¹³ Pindare, *Péan* II, vers 28-31 (d'après Radt, *Paian* texte, p. 5*) :

Νεόπολις εἰμι· ματρός
δὲ μάτερ' ἑμᾶς ἔτεκον ἔμπαν
30 πολεμίῳ πυρὶ πλαγεῖ-
σαν.

lecture du texte¹, déclare qu'Abdère est devenue à un certain moment la mère de sa métropole. Cette refondation de Téos par Abdère eut lieu après la fondation de la colonie, quand une partie de la population d'Abdère revint à Téos. Hérodote² et Strabon attestent ce retour à la métropole³. L'incendie⁴ cité dans le péan doit être mis en rapport avec la fin de la révolte ionienne en 493. Selon le texte, l'incendie suivit la refondation de la métropole⁵. Il vaut mieux placer la refondation de Téos soit juste après la fondation d'Abdère, soit un peu avant 512-510⁶, quand Mégabaze conquiert les cités grecques de la côte égéenne de la Thrace. La même raison (la menace perse) qui avait conduit les Téliens à abandonner leur cité après 545 les amena à quitter leur colonie. La refondation de Téos dut avoir eu lieu avant la révolte ionienne, parce que la cité participe à la bataille navale de Ladè avec 17 bateaux⁷, ce qui est une contribution non négligeable. Pour conclure, les Téliens (tous, selon le récit d'Hérodote) durent quitter leur cité détruite par les Perses en 545. Ils arrivèrent sur la côte thrace où ils fondèrent la colonie téienne d'Abdère. A un certain moment, avant la révolte ionienne, une partie de la population d'Abdère (les Téliens d'Abdère⁸) revint, refonda sa cité et commença immédiatement à frapper un monnayage d'argent. Ce monnayage est contemporain ou légèrement plus récent que le monnayage d'Abdère. L'emploi du même type monétaire pour le droit par la métropole et la cité est une décision commune illustrant les rapports particuliers existant entre les deux cités. Cette relation particulière entre Téos et Abdère, dont l'inscription des imprécations de Téos⁹ est la preuve, restera forte et solide durant toute l'histoire d'Abdère.

L'étude¹⁰ des monnaies du trésor d'Assiout a conduit M. J. Price et N. M. Waggoner à défendre pour la période I une chronologie plus basse que celle de J. M. F. May, en mettant le début des émissions d'Abdère vers 530.

Sans rejeter la date «prudente» de 530 proposée par M. J. Price et N. M. Waggoner, qui refusent l'hypothèse de monétaires annuels défendue par J. M. F. May, nous préférons adopter une date plus basse que 530. Selon notre classement, les quinze émissions de la période I peuvent fixer la date du début du monnayage abdéritain vers 520-515. Nous proposons cette date en admettant que les émissions sont annuelles et en laissant ainsi de l'espace pour de nouvelles émissions à apparaître.

En faveur de cette date de 520-515, nous disposons également d'un autre indice. Il s'agit du tétradrachme de l'Apadana de Persépolis. La construction du palais, qui a été datée vers 500¹¹, fixe un *terminus ante quem* pour la monnaie d'Abdère. La monnaie de Persépolis appartient aux premières émissions de l'atelier. Comment cette monnaie arriva-t-elle à Persépolis et pour quelle raison fit-elle

¹ Radt, *Paian* 33 et surtout 38 ; Huxley, "Teos" 149-52 ; Graham, "Teians" 176. Selon la première interprétation, la nouvelle ville était Abdère, la mère de la mère était Athènes, tandis que l'incendie en question était la destruction d'Athènes par les Perses en 480. Pour cette lecture du texte, voir Robert, "Téos" 213, n. 238 ; Isaac, *Settlements* 90-92 ; G. Bona, *Pindaro. I Peani. Testo, traduzione, scoli e commento* (San Michele Mondovi 1988) 17 sqq.

² Hérodote (1.168) fait supposer le retour des Téliens à Téos, en les comparant aux habitants de Phocée qui rentrèrent également à Phocée (voir Hérod. 1. 165 ; cf. Véliigianni-Terzi, "Αβδηρα" 692-93).

³ Strab. 14.1.30, C 644.

⁴ Radt, *Paian* 38-39, n'exclut pas la possibilité que l'incendie cité dans le péan soit celui d'Harpage en 545 ; Huxley, "Teos" 151-52 ; selon Graham ("Teians" 177), les indices dont nous disposons ne permettent pas de dater la fondation de Téos par Abdère.

⁵ Véliigianni-Terzi, "Αβδηρα" 694, n. 19. Par contre, selon Radt (*Paian* 38-39) la refondation de la métropole eut lieu après l'incendie des villes ioniennes par les Perses, une fois la révolte ionienne écrasée (Hérod. 6. 32).

⁶ Zahrnt, "Mardoniuszug" 269 ; Véliigianni-Terzi, "Αβδηρα" 693-95.

⁷ Hérod. 6. 8. 1.

⁸ Hérod. 1. 168. Ces Téliens d'Abdère peuvent être les Téliens adoptés, que nous retrouvons dans l'inscription des imprécations publiques de Téos (SEG 31 [1981] 985 ; Herrmann, "Dirae" 1-30, pl. 1-3). Selon la même inscription, les citoyens de Téos durent rendre aux Abdéritains des objets qu'ils avaient apparemment pris avec eux en partant vers Téos (Herrmann, "Dirae" 8 (c) p. 23).

⁹ Herrmann, "Dirae" 1-30, pl. 1-3 ; *IThraeg* 115-18, TE 84.

¹⁰ Price, Waggoner, *Asyut* 36-37.

¹¹ Stronach, "Apadana" 433-45.

partie des dépôts de fondation de la salle d'audience ? Ce sont là des questions qui ont provoqué de vives discussions entre les historiens.

Dans son compte rendu du livre de J. M. F. May, R. R. Holloway¹ a accepté pour la monnaie d'Abdère de Persépolis une date en rapport avec la campagne contre les Scythes, de 517-514. Il a ainsi placé le début du monnayage d'Abdère en 517.

De son côté, M. Vickers², déniait tout rapport entre le texte de Darius sur les tablettes de l'Apadana et la campagne des Scythes, a proposé la date de 490 pour les dépôts des fondations et a placé les premières émissions d'Abdère en 500. Cependant, cette datation ne peut pas être retenue car elle est en désaccord avec les trésors du V^e s. et surtout avec les conclusions de l'étude des monnaies du trésor d'Assiout.

A son retour³ de l'expédition contre les Scythes (datée entre 520 et 513-510⁴), le roi perse Darius traversa la Thrace⁵ et rejoignit sa flotte à Sestos en suivant le même chemin que celui qu'il avait emprunté la première fois pour arriver en Thrace. Il laissa Mégabaze comme général en Europe. Celui-ci commença, en 513-510, à réduire tous ceux qui ne voulaient pas devenir les sujets du roi perse⁶. Lorsque Périnthe⁷ fut soumise, Mégabaze mena son armée à travers la Thrace pour réaliser la mission que le Grand Roi lui avait confiée : il devait conquérir la Thrace et continuer ce que Darius avait eu l'intention de faire avec sa campagne contre les Scythes : établir une satrapie en Europe. Par l'expression⁸ διὰ τῆς Θρηϊκῆς, πᾶσαν πόλιν καὶ πᾶν ἔθνος τῶν ταύτη οἰκημένων, Hérodote doit se référer aussi aux grandes villes du littoral thrace, comme Abdère et Maronée. Mégabaze traversa la Thrace d'est en ouest, le long de la côte sud. Nous retrouvons dans le même livre d'Hérodote une référence⁹ plus explicite à la conquête de ces villes de la côte thrace : τὰ παραθαλάσσια δ'ὼν αὐτῆς Μεγάβαζος Περσέων κατήκοα ἔποιεε.

La documentation disponible ne permet pas de mesurer l'importance de cette première campagne perse en Thrace ni de savoir avec certitude si la région fut érigée en satrapie en 513, au retour de la campagne contre les Scythes, ou en 492, au moment de la seconde campagne perse sous la direction de Mardonios¹⁰. Quand Mégabaze entra en Asie, probablement en 510, après l'expédition contre les Péoniens, il ne réduisit pas seulement la Thrace¹¹, mais aussi la Péonie du Sud, de la plaine du Strymon jusqu'à l'Axios, en assujettissant également le royaume de Macédoine, comme l'atteste¹² le mariage entre une fille d'Amyntas et un officier perse. Il semble malgré tout que l'armée perse n'ait pas dépassé le Strymon et que la Macédoine soit entrée dans la sphère d'influence perse sans faire partie

¹ R. R. Holloway, *AJA* 71. n° 3 (1967) 320-21.

² Vickers, "Reassessment" 7.

³ Hammond, "Occupation" 55-61 ; Graham, "Abdera" 50-51.

⁴ Briant, *Empire perse* 154-56 ; Zahrnt, "Mardoniuszug" 269-79 ; Zahrnt, "Perser" 90-99.

⁵ Hérod. 4. 143. 1-4, 10 ; 5. 14.

⁶ Hérod. 6. 144. 8-10.

⁷ Hérod. 5. 1-2.

⁸ Hérod. 5. 2.

⁹ Hérod. 5. 10.

¹⁰ Zahrnt, "Perser" 98 ; sur l'existence d'une satrapie perse en Thrace, *HM* II 179 ; Hammond, "Occupation" 53 ; W. Pajakowski, "Einige Bemerkungen zur Lokalisierung der persischen Provinz (Satrapie) Skudra", *Eos* 71 (1983) 243-55. H. Castritius ("Die Okkupation Thrakiens durch die Perser und der Sturz des athenischen Tyrannen Hippias", *Chiron* 2 (1972) 1-15) accepte la date de 513/12 pour la campagne contre les Scythes, mais il suppose que la Thrace devint une satrapie perse en 492. Contre la création d'une satrapie perse en Thrace, voir Danov, *Altthrakien* 272 ; Balcer "Thrace" 1-21 ; Picard, "Monnayages" 239-53.

¹¹ Hammond, "Occupation" 58.

¹² Hérod. 6. 44. 1, pour la soumission de la Péonie méridionale, de la plaine du fleuve Strymon jusqu'au fleuve Axios. Pour la soumission du roi de Macédoine Amyntas : Hérod. 5. 18. 1 ; cf. Zahrnt, "Mardoniuszug" 245-54. Mégabaze avait envoyé auprès du roi de Macédoine une ambassade pour demander la soumission de la Macédoine au roi perse, ambassade qui fut anéantie.

des territoires conquis par les Perses¹. Au lendemain de la campagne de Mardonios, le pouvoir perse s'étendait jusqu'aux frontières de la Thessalie. Le Grand Roi avait également établi des garnisons sous l'ordre de gouverneurs² en Thrace et dans l'Hellespont. La première était à Doriscos, établie au début de l'expédition perse contre les Scythes³. Le Grand Roi demandait aussi à ceux qui vivaient en Europe jusqu'en Thessalie de lui payer un tribut⁴, dont le montant n'est pas connu. Abdère comme Thasos⁵ figuraient probablement parmi les villes devant verser tribut au Grand Roi et accueillant une garnison perse⁶.

Le tétradrachme d'Abdère du palais de Persépolis pourrait très bien faire partie du tribut que la cité, appartenant maintenant à la structure impériale perse, avait versé au Grand Roi⁷. Récemment, Olivier Picard⁸ a proposé une hypothèse très attrayante : la monnaie de Persépolis est une des monnaies qu'Abdère offrit comme tribut au Grand Roi, lors de son passage dans la région, juste après la campagne contre les Scythes en 513.

2.3.2. Période II, 500-475 (date de J. M. F. May : 520/515-492)

La période II du monnayage d'Abdère, qui comprenait 16 émissions d'octodrachmes, une seule émission de tétradrachmes, de drachmes et d'oboles, a été datée par J. M. F. May de 520/515 à 492. A part un octodrachme avec les lettres AB au droit (May 44a), appartenant au trésor d'Asie Mineure du Sud, *IGCH* 1177 (enfoui vers 480⁹), aucune monnaie de cette période ne faisait partie d'un trésor. L'absence de monnaies d'Abdère, surtout dans la région du Delta du Nil, signifiait pour le savant anglais que l'exportation de l'argent par Abdère vers l'Egypte et l'Empire perse continuait car la frappe des dénominations lourdes témoignait de l'existence de ce commerce, mais qu'elle n'était plus réalisée par les marchands d'Ionie. La révolte de l'Ionie, la bataille de Ladè en 494 et la présence de Histiée au nord de la mer Egée auraient bouleversé les conditions du commerce en mer Egée et privé Abdère de ses bateaux et de son port qui, depuis 512, faisait partie de l'Empire perse.

Or, les trésors d'Assiout et d'Elmali ont montré que les octodrachmes et des tétradrachmes de la période II étaient présents dans des trésors enfouis durant le premier quart du V^e s. et que la participation d'Abdère à l'exportation du métal de Thrace était toujours aussi importante qu'à la période I. Dans le trésor d'Assiout, mis à part un tétradrachme de la période I, les monnaies d'Abdère étaient toutes des octodrachmes de la période II. En revanche, le trésor d'Elmali n'avait que trois octodrachmes de la période II, l'essentiel des monnaies étant surtout des tétradrachmes de la période III.

Les trésors confirment l'ordre suivi par J. M. F. May dans sa liste des monétaires de la période II, à laquelle nous devons ajouter cinq nouvelles émissions.

Avant de présenter celles-ci, il faut signaler que le groupe des octodrachmes May XIV ne porte pas la légende ΣΙ¹⁰, mais une grande feuille de lierre comme symbole. La feuille est dessinée vers le haut, avec la tige légèrement courbée (*Planche 6. 7*). Un octodrachme de cette émission se trouvait dans le

¹ Balcer, "Thrace" 4-6. La Macédoine sera introduite dans la structure impériale perse après la campagne de Mardonios en 492 (Hérod. 6. 44. 1 ; Picard, "Monnayages" 241).

² Hérod. 7. 106.1.

³ Hérod. 7. 59.1.

⁴ Hérod. 3. 96.1 : Οὗτος Δαρείος προσήει φόρος ἀπὸ τῆς τε Ἀσίας καὶ τῆς Λιβύης ὀλιγαχόθεν· προϊόντος μὲντοι τοῦ χρόνου καὶ ἀπὸ νήσων προσήει ἄλλος φόρος καὶ τῶν τῆ Εὐρώπῃ μέχρι Θεσσαλίας οἰκημένων.

⁵ Picard, "Monnayages" 240.

⁶ Les auteurs de *ATL* III, 216-17 ont suggéré qu'Abdère fut le siège d'un hyparque perse.

⁷ D'autre part, la présence de la monnaie d'Abdère à côté de celle d'Egine pourrait s'expliquer par l'importance de la production monétaire de ces deux ateliers durant la période archaïque.

⁸ Picard, "Monnayages" 249.

⁹ Voir Chapitre 1 : 1.2.11.

¹⁰ May *Abdera* 74, n. 33, pl. II.

trésor d'Antiliban et dans celui d'Assiout. Nous avons pu rassembler 11 exemplaires de cette émission, frappés par 11 coins de droit et 11 coins de revers¹.

Après l'émission des octodrachmes avec les lettres AB (May 44), considérées comme les premières lettres de l'éthnique, nous avons placé l'octodrachme, actuellement au British Museum (1994, 9-15-1)², avec l'éthnique ABΔH au-dessous de la patte levée du griffon. La légende est mal gravée (*Planche 6. 8*). La taille du griffon ainsi que le dessin de la tête et des ailes le placent entre les émissions May 44 et May 45 (émission du monétaire EKAT). Un deuxième exemplaire, frappé par le même coin de droit que la pièce du British Museum, provenait du trésor d'Elmali.

Parmi les nouveaux monétaires de la période II, le monétaire ΘEM signe un octodrachme du trésor d'Assiout (Assiout 139). Le griffon est grand et robuste. Les deux ailes sont visibles. Il est proche, par son style, du griffon du monétaire EKAT (May 45). Nous le plaçons donc entre les monnaies des monétaires EKAT et EP.

A la fin de la période III, avant les octodrachmes du monétaire ANTI (May 52), nous devons placer l'émission d'octodrachmes ayant comme symbole un coq et celle à une tête d'homme noir, tournée à gauche, au-dessous de la patte levée du griffon. La première émission est connue par deux octodrachmes, dont l'un fait partie du trésor d'Assiout³. De l'émission à la tête d'homme noir, nous connaissons deux exemplaires, frappés par deux paires de coins. La première monnaie se trouve dans la collection de l'American Numismatic Society (ANS)⁴ (*Planche 6. 9*). Le griffon du droit est proche de celui du monétaire XPA (May 50). La deuxième pièce faisait partie du trésor d'Elmali. Le griffon de cette monnaie n'avait qu'une seule aile visible.

Après l'émission à la tête d'homme noir et celle du monétaire ANTI, nous pouvons placer l'octodrachme signé par le monétaire ΑΠΟΛ, qui a également comme symbole une tête d'homme noir tournée à gauche. La monnaie provient du trésor d'Elmali. Pour la première fois, dans la période II, l'aile du griffon n'est pas représentée concave et plane, mais avec des rémiges bien distinctes l'une de l'autre, et pointue. L'aile pointue annonce la représentation de l'aile du griffon de la période III.

Le seul tétradrachme de la période II que J. M. F. May connaissait était celui du monétaire XPA. Mais nous pouvons attribuer ce tétradrachme au monétaire APX de la même période (May 50, 51), qui a signé des octodrachmes, en considérant que le nom du monétaire n'est pas APX mais XPA, écrit de manière rétrograde. C'était déjà le cas des octodrachmes du monétaire EKAT, dont le nom est aussi écrit de manière rétrograde (May 45).

Le trésor d'Assiout contient un tétradrachme appartenant à la seconde émission de tétradrachmes de la période II. Il était signé par le monétaire EP (Assiout 143 = Alpha Bank 6754⁵, *Planche 6. 10*), connu jusqu'alors par ses octodrachmes (*Planche 6. 11*). Un second tétradrachme de la collection d'Alpha Bank a été frappé par le même coin de droit que celui d'Assiout (*Planche 6. 12*). Pour la période II, nous ne

¹ Les monnaies de cette émission sont : 1. Trésor d'Antiliban 2 : p. 29,91 g ; 2. May 33 : p. 26,66 g (BM), 3 : Trésor d'Assiout 130 : p. 30,21 g ; 4. Lanz 36, 21/04/1986, n° 122 : p. 29,10 g ; 5. F. Sternberg, XI, 20-21/11/1981, n° 68 ; A. Poinsignon, 17-19/10/1982, n° 116 ; Crédit de la Bourse : p. 26,78 g ; 6. Numismatic Fine Arts, XIV, 29/11/1984, n° 78 : p. 28,15 g ; Asta Ceresio, Monete et Medaglie, Lugano 29/09/1987, n° 64 : p. 28,41 g ; 7. Leu, Auktion 53, 21-22/10/1991, n° 56 : p. 27,54 g ; 8. Tradart, 12/2/1991, n° 66 ; Tradart, 17/11/1994, n° 37 : p. 26,98 g ; 9. Lanz, 38, 24/11/1986, n° 162 ; Classical Numismatic Auctions, XVI, 16/08/1991, n° 117 : p. 29,22 g ; 10. F. Sternberg, XVII, 9-10/5/1986, n° 83 : p. 29,30 g ; 11. Gorny 36, 8/4/1987, n° 44 : p. 28,46 g (le revers de cette monnaie ressemble au P32 de May du monétaire ΙΠΠΟ).

² Cette monnaie a été illustrée pour la première fois dans les catalogues de vente de 1990 : Giessener Münzhandlung 48, 2 avril 1990, n° 128, p. 29,80 g (= Giessener Münzhandlung 52, 6 novembre 1990, n° 118) ; Giessener Münzhandlung 56, 7 octobre 1991, n° 139 ; Giessener Münzhandlung 62, 20 avril 1993, n° 60.

³ 1. Octodrachme d'Assiout 142 = Empire Coins 54, 1990, n° 40 : p. 21,66 g. 2. Münzen und Medaillen 73, 17/10/1988, n° 36 : 29,53 g.

⁴ ANS 67. 152.214.

⁵ La monnaie faisait partie de la collection J. P. Rosen (N. M. Waggoner, *The American Numismatic Society. Early Greek Coins from the Collection of Jonathan P. Rosen* [New York 1983] 10, n° 130).

connaissions actuellement que les monétaires EP et XPA qui aient frappé parallèlement des émissions de tétradrachmes et d'octodrachmes.

Une seule émission de didrachmes de la période II est connue, grâce à une seule monnaie conservée dans la collection d'Alpha Bank. Il s'agit d'un didrachme signé par le monétaire HPA. Ce monétaire, qui compte parmi les premiers de la période II, est associé à une émission d'octodrachmes (May 35 ; *Planche 6. 13*). Le didrachme pèse 7,11 g, ce qui est inférieur au poids des didrachmes de la III^e série d'étalon thraco-macédonien de D. Raymond, qui se situe entre 7,36 et 7,38 g.

Pour la période II, 22 noms de monétaires sont connus (*Tableau 1*). Si nous considérons qu'il s'agissait de monétaires annuels, nous pouvons dater la période II des années situées entre 500 et 478 ou 475, en laissant de la place pour des monétaires susceptibles d'être découverts ultérieurement.

<i>Liste des monétaires de la période II de J. M. F. May</i>	<i>Nouvelle liste des monétaires de la période II</i>
ΠΕΠΙ, octodrachme	ΠΕΠΙ, octodrachme
Coquille, octodrachme	Coquille, octodrachme
ΣΙ, octodrachme	Feuille de lierre, octodrachme
ΙΠΠΟ, octodrachme	ΙΠΠΟ, octodrachme
HPA, octodrachme	HPA, octodrachme et didrachme
M, octodrachme	M, octodrachme
Grappe de raisin et Δ, octodrachme	Grappe de raisin et Δ, octodrachme
Sans symbole, octodrachme	Sans symbole, octodrachme
ZA rosette, octodrachme	ZA rosette, octodrachme
Lotus, octodrachme	Lotus, octodrachme
Grappe de raisin, octodrachme	Grappe de raisin, octodrachme
AB, octodrachme	AB, octodrachme
	ΑΒΔΗ, octodrachme
EKAT, octodrachme	ΘΕΜ, octodrachme
EP, octodrachme	EKAT, octodrachme
	EP, octodrachme et tétradrachme
APX, octodrachme	XP, octodrachme
ANTI, octodrachme	APX, octodrachme
XPA, tétradrachme	XPA, tétradrachme
	Coq, octodrachme
	Tête d'homme noir, octodrachme
ANTI, octodrachme	ANTI, octodrachme
	ΑΠΟΛ et tête d'homme noir, octodrachme
Drachmes	Drachmes
	Trioboles
Oboles	Oboles

Tableau 1. Emissions des monétaires de la période II

La période II d'Abdère commence avec la révolte des cités ioniennes en 500/499. Cette révolte entraîna une série d'insurrections des cités grecques de Thrace soumises aux Perses. Le pouvoir perse fut donc affaibli dans la région¹. L'expédition de Mardonios² en Ionie et dans l'Hellespont, en 492, avait pour objet d'y rétablir l'ordre et la puissance perse. Contrairement à d'autres cités de Thrace, Abdère

¹ Zahrt ("Mardoniuszug" 269-79) place une interruption de la domination perse en Thrace durant la révolte ionienne, de 500 à 493.

² Hérod. 6. 43 ; sur l'installation des régimes oligarchiques et aristocratiques en Ionie à partir de 492, voir J. M. Balcer, *REA* 87 (1985) 35 sqq.

était restée fidèle au Grand Roi. Son port servit de base aux entreprises perses¹. Placée entre Doriscos et Eion, les deux garnisons perses du littoral thrace, Abdère pouvait être sous le pouvoir d'un gouverneur perse, un *hyarque*².

Dans sa campagne contre les Grecs en 480, Xerxès traversa la Thrace. Il passa près de Maronée, de Dicaia et d'Abdère³. Celle-ci était parmi les cités qui reçurent l'armée perse et accueillirent Xerxès en lui offrant un repas d'hospitalité⁴. A son retour (479), Xerxès s'arrêta et visita Abdère en ami⁵. Pendant les guerres médiques, Abdère continua donc à suivre une politique pro-perses, restant fidèle au Grand Roi et lui versant le tribut et les autres prélèvements demandés.

Durant la seconde période des émissions civiques, la production monétaire de l'atelier fut principalement concentrée sur la frappe de dénominations lourdes, essentiellement des octodrachmes. La domination achéménide, installée dans la région depuis 513, stimula la frappe de la monnaie⁶ et surtout de grandes dénominations d'argent nécessaires au paiement du tribut par les cités grecques et les tribus thraces de la Macédoine et de la Thrace.

La fin de la période II se place vers 475, au moment de la naissance de la Ligue de Délos et de l'expulsion du pouvoir perse avec la prise d'Eion par Cimon en 476. Dans son deuxième péan, composé pour les Abdéritains, Pindare se réfère à une *stasis* qui eut lieu à Abdère, à une date qui est liée à celle de la composition du péan. Le *terminus post quem* dépend de l'identification de la ville en flammes citée dans le péan⁷. Si l'on identifie la cité avec Téos, la fin de la révolte ionienne et la destruction de Téos par les Perses, après 494, seront le *terminus post quem* pour le péan⁸. Malheureusement, on ne peut préciser le *terminus ante quem* du poème⁹.

Pindare mentionne la présence à Abdère de gens qu'il qualifie de *τοὺς ἐπίλυδας* en les opposant aux *τοὺς ἐν τῇ πόλει*¹⁰. Parmi les différentes interprétations¹¹ proposées pour l'identité de ces *ἐπίλυδας*, celle de S. L. Radt¹² nous a paru la plus intéressante : étant donné que le mot *ἐπιλυς* désigne des étrangers ou des immigrés, il a supposé que cette dénomination désignait une garnison étrangère établie dans la ville. Cette garnison pourrait être identifiée aux Perses. Le poète souhaitait que soit évité un conflit civil entre les partis adverses, pro et anti-perses. Si une révolte devait avoir lieu, le

¹ Hérod. 6. 46 ; Pouilloux, *Thasos* 57.

² ATL III, 216 ; Hérod. 7. 106, 1.

³ Hérod. 7. 109.

⁴ Hérod. 7. 118.

⁵ Hérod. 8. 120.

⁶ Picard, "Monnayages" 249-51 ; Picard, "Guerre" 208.

⁷ Pindare, *Péan* II, vers 28-31 (d'après Radt, texte p. 5*).

⁸ Radt, *Paian* 17-19 et 38-39 ; Huxley, "Teos" 151-52. En revanche, Isaac a identifié la ville en flammes avec Athènes et proposé de dater le deuxième péan après 480 (Isaac, *Settlements* 91, n. 99).

⁹ Radt (*Paian* 82) a placé la dernière guerre (qui était un conflit avec les Thraces) mentionnée dans le péan après la fin des guerres médiques ; cf. Isaac, *Settlements* 91 . U. von Wilamowitz-Moellendorf (*Sappho und Simonides* [Berlin 1966⁷] 248) a daté la composition du péan après 474, après le voyage de Pindare en Sicile, en identifiant la dernière guerre avec l'expédition de Cimon en 478-476 ; cf. Huxley, "Teos" 152.

¹⁰ Il s'agit d'une scholie aux vers 48-49 (Radt, *Paian* 14 et 49-52).

¹¹ Les premiers éditeurs, E. P. Grenfell, A. S. Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri*, V (Londres 1908) 28 ; P.Oxy. 841, col. iv (= fr.3, col. i), avaient suggéré qu'il avait eu une sédition entre les citoyens d'Abdère. Les ennemis extérieurs avaient ainsi profité de la situation agitée dans laquelle la cité se trouvait.

¹² Radt (*Paian* 49, n. 3 et 50) a également proposé d'admettre que le terme *ἐπιλυς* se réfère aux habitants de la métropole de Téos, revenus à Abdère après l'échec de la révolte ionienne et la destruction de Téos par les Perses. Réfugiés dans leur ancienne colonie, ils voulaient participer aux affaires publiques d'Abdère, suscitant ainsi des troubles politiques. Cette seconde interprétation a été acceptée par G. B. Alessio ("Immigrati a Teo e ad Abdera (SEG 31, 985 ; Pind. fr. 52b Sn.-M)", *ZPE* 92 [1992] 73-80, surtout 75), qui a signalé que le mot *ἐπιλυς* se rencontre souvent en relation avec des groupes de colons réinstallés dans une cité, ce qui peut être la source de conflits. Il a également mis en relation les *ἐπίλυδας* avec les *Téiens* adoptés de l'inscription des imprécations de Téos (Herrmann, "Dirae" 1-30, pl. 1-3, face a, ll. 5-6 ; SEG 31 (1981) 985). Ces *Téiens* avaient un statut politique ambigu par rapport aux autres Abdéritains.

poète préférerait qu'elle éclate contre la garnison étrangère installée dans la cité. Cette *stasis* du péan peut être mise en rapport avec l'interdiction de rétablir un aïsmyète formulée par les imprécations de Téos. Celles-ci, datées vers 470, étaient également en vigueur à Abdère¹. L'aïsmyète, magistrat suprême dans la région de Téos, exerçait pour les Téliens un pouvoir très proche de la tyrannie. Nous pouvons supposer qu'Abdère subissait aussi le gouvernement tyrannique d'un aïsmyète, sous la protection du gouverneur perse. L'action de Cimon en 476 mit fin à cette domination perse. La *stasis* du péan pourrait être un conflit entre les groupes pro-perses et anti-perses à Abdère, qui put provoquer le bannissement de l'aïsmyète suite à l'intervention athénienne dans la région. Comme sa métropole, Abdère, par ces imprécations, souhaitait protéger son nouveau régime politique.

2.3.3. Période III, 475-450 (date de J. M. F. May : 492-473/470)

Le changement de l'attitude du griffon et du traitement de l'aile, la disparition totale des octodrachmes et leur remplacement par des tétradrachmes suggèrent une réorganisation de l'atelier². Le nouveau motif de l'aile du griffon où toutes les rémiges sont distinctes apparaît vers la fin de la période II, dans une seule émission d'octodrachmes. Le tétradrachme, dont la présence était faible jusque là, surtout dans la période II, devient la dénomination principale de l'atelier. La frappe du tétradrachme est maintenant régulièrement accompagnée par celle de petites fractions, drachmes, trioboles et oboles. La répartition des oboles entre les périodes II et III ainsi que des trioboles et des oboles entre les périodes III et IV reste difficile³, car ces fractions ne portent pas de légende ni de symbole permettant de les rattacher aux grandes dénominations.

Cette réorganisation de la période III n'est plus liée à l'autorité perse en Thrace établie par Mardonios en 492⁴, mais à l'entrée d'Abdère dans la première Ligue athénienne qui venait d'être fondée⁵. La période III commence à partir de 475, après la victoire de Cimon contre les Perses en 476, et la conquête d'Eion⁶, une des deux principales bases perses en Thrace. Les gouverneurs perses établis en Thrace et dans l'Hellespont furent expulsés par les Grecs⁷, exception faite de la garnison perse à Doriscos. Hérodote⁸ signale que plusieurs tentatives contre Doriscos échouèrent. La question de la libération d'Abdère du joug perse reste ouverte. A. W. Gomme⁹ a supposé que la présence d'une garnison perse à Eion et à Doriscos n'était pas un obstacle à l'entrée des cités grecques du littoral à l'est du Strymon dans la ligue de Délos. Mais pour R. Meiggs¹⁰, ces cités ne pouvaient être membres de la Ligue avant la conquête d'Eion. Ce n'est sans doute qu'après l'expédition de Cimon dans le Nord de la Grèce qu'Abdère devint membre de la Ligue de Délos¹¹. L'entrée de la cité dans cette nouvelle organisation militaire affecta sa politique monétaire. Les tétradrachmes de la période III sont ses dernières monnaies participant au grand mouvement de l'argent des cités de Macédoine et de Thrace vers l'est et la sphère politique de l'Empire achéménide. Le nombre de monnaies de la période III retrouvées dans des trésors est très restreint par rapport à la période archaïque : le trésor d'Elmali, enfoui vers 460, et le trésor de Jordanie, enfoui vers 445, sont les seuls trésors comprenant des monnaies de la période III. Désormais, et plus encore à partir de la période IV, les monnaies d'argent

¹ Herrmann, "Dirae" 18-21 ; R. Merkelbach, "Zu dem neuen Text aus Teos", *ZPE* 46 (1982) 212-13 ; voir Arist. *Pol.* 6, 1295a ; *RE* 1.1 (1893) 1088-92, s.v. aïsmyetes (Toepffer).

² May, *Abdera* 82.

³ May, *Abdera* 83.

⁴ May, *Abdera* 82, n. 1.

⁵ Meiggs, *Empire* 42-49.

⁶ Thuc. 1. 98.1 ; Hérod. 7. 107 ; Plut. *Cim.* 7-8.2.

⁷ Hérod. 7. 106. 5. Selon Isaac (*Settlements* 115-16), les Grecs du texte d'Hérodote n'étaient pas les forces de la Ligue de Délos, mais les Grecs des cités elles-mêmes qui auraient expulsé les Perses.

⁸ Hérod. 7. 106. 2.

⁹ Gomme, *Commentary* I, 290 sqq.

¹⁰ Meiggs, *Empire* 69.

¹¹ *CAH VI*² (1994) 454. Abdère devint membre de la Ligue en 470 et Maronée avec Ainos avant 454.

d'Abdère ne quittent plus la Thrace. Elles circulent dans les trésors enfouis dans les environs. La frappe régulière de tétradrachmes avec un flan aplati et l'organisation du contrôle des émissions, qui se fait par la gravure régulière des noms des monétaires en abrégé et des symboles, reflètent la nouvelle situation économique et politique que connaît Abdère depuis son entrée dans la Ligue de Délos. Ces nouveaux tétradrachmes auraient été destinés, en partie, à payer le tribut que les membres de la Ligue devaient verser à sa caisse. En 454/53¹, Abdère apparaît pour la première fois dans les listes de la Ligue avec une somme de 12 talents et 5 120 drachmes. Cette somme particulière du tribut abdéritain témoigne qu'Abdère, comme d'autres cités alliées d'Athènes, dut payer son tribut en sicles². L'utilisation de l'étalon persique ainsi que le paiement en électrum³ sont attestés dans les listes du tribut. L'équivalent de 12 talents et 5 120 drachmes de 4,3 g est 59 000 sicles de 5,62 g⁴. En 452/51⁵, Abdère paye 15 talents, somme qui témoigne d'une économie florissante.

Le trésor d'Elmali comprend d'abord des octodrachmes de la période II, mais surtout des tétradrachmes de la période III (12 ou 13), datant de la première moitié de la période. Les tétradrachmes sont signés par quatre monétaires dont trois étaient connus de J. M. F. May. Le nouveau monétaire, connu par le trésor d'Elmali, a pour symbole une coquille. Celle-ci était utilisée par les trois premiers monétaires de la période III ANTI, HPO et ΙΚΕΣ (May 63-70). Notre monétaire doit donc être placé entre le monétaire ΑΡΤΕ et les monétaires ANTI, HPO et ΙΚΕΣ.

Le monétaire ZHN (May 81) n'était connu que par son émission de drachmes. Le trésor d'Elmali fait connaître un tétradrachme signé par ZHN qui doit être ajouté à ses drachmes.

Un autre tétradrachme de la période III qui n'était pas connu de J. M. F. May est la pièce 59.254.4 de l'American Numismatic Society. Le griffon porte une aile en forme de coquille et se rapproche du griffon du monétaire ΠΡΩ. Devant le griffon, un symbole représente ce qui doit être une tête humaine tournée à droite, qui n'est pas très bien conservée. Le revers est un carré linéaire divisé en quatre cantons.

L'American Numismatic Society (ANS 67.147.35) possède aussi une drachme pesant 3,13 g, signée par le monétaire 'Ηγήσιππος (*Planche 7. 1*). Le nom de ce monétaire est inscrit au droit de la monnaie, de gauche à droite autour du griffon (ΗΓΗΣΙΠΠΟ). Le revers est un carré linéaire divisé en quatre cantons. L'aile du griffon est en forme de coquille avec les rémiges bien marquées et nous rappelle l'aile des griffons des monétaires de la seconde moitié de la période III (May 82-113). Le monétaire 'Ηγήσιππος est connu par des tétradrachmes et des drachmes de la période IV (May 173-74). Mais les drachmes d'Ηγήσιππος de la période IV sont différentes de la drachme de New York. Le dessin de l'aile du griffon de la drachme en question comme le type de son revers, sans légende, nous amènent à l'attribuer à la période III. Ordinairement, la légende de la période III est en abrégé, exception faite pour les monnaies du monétaire 'Ηρόδοτος, placé vers la fin de la période III. Nous plaçons donc la drachme du monétaire 'Ηγήσιππος, qui est nouveau dans la période III, après le monétaire 'Ηρόδοτος.

¹ IG I³ 259 ; Meiggs, *Empire*, Appendix 13, 524-26 et Appendix 14, 538-39, III, n. 58 (453).

² Vickers, "Decree" 173-74 ; M. Vickers, "Anomalous Amounts of Athenian Tribute, the Standards Decree, and Fifth Century Chronology", *Laverna* (1995) 41-48.

³ Eddy ("Amounts" 47-70) a suggéré que ces irrégularités dans les listes athéniennes du tribut représentaient des sommes en statères d'électrum de Cyzique, tandis que pour Lewis ("Decree" 62), elles étaient versées en monnaie d'argent ; Vickers ("Decree" 174) a préféré expliquer ces sommes comme des versements en sicles. Le décret pour le monnayage des alliés, mis en vigueur entre 430 et 420, est un instrument financier permettant de faciliter l'administration du paiement du tribut des alliés.

⁴ Les 77 120 (ou 12 T et 5 120) drachmes attiques pèsent 331 616 g et équivalent à 59 006,40 sicles de 5,62 g. Cette somme en drachmes n'était pas divisible par 24, pour avoir un équivalent avec les statères d'électrum de Cyzique. Par contre, dans la région voisine d'Abdère, Thasos, en 447, paie 2 T et 2 760 drachmes, somme qui équivalait à 365 statères d'électrum de Cyzique. Bergè a également versé son tribut en statères d'électrum (en 451, 2 880 drachmes = 120 statères de Cyzique ; en 446, 3 240 drachmes = 135 ; en 434, 3 120 drachmes = 130) ; voir Meiggs, *Empire*, Appendix 14, n. 56 et n. 51.

⁵ IG I³ 261 ; cf. Meiggs, *Empire*, Appendix 14, III, n. 58 (451).

Aux deux émissions de trioboles que J. M. F. May a attribuées à la période III, nous ajoutons une troisième portant au revers une tête féminine archaïque, tournée à gauche et coiffée d'une stéphané dans un carré incus. Le diadème porté sur la tête, la boucle d'oreille et la coiffure rappellent les korès de la période archaïque datées entre 515 et 500 (comme les korès de l'Acropole 675, 682, 674). Trois monnaies de cette émission sont connues. Une a été trouvée dans les fouilles de la ville nord d'Abdère, dans des couches du IV^e s. Les deux autres trioboles font partie de la collection d'Alpha Bank en Grèce.

Liste des monétaires de la période III de J. M. F. May (492-473/470)	Nouvelle liste des monétaires de la période III (475-450)
ΑΣΓΑ, tétradrachmes	ΑΣΓΑ, tétradrachmes
ΑΡΤΕ, tétradrachmes	ΑΡΤΕ, tétradrachmes
	Monétaire à coquille
ΑΝΤΙ, coquille, tétradrachmes et drachmes	ΑΝΤΙ, coquille, tétradrachmes et drachmes
ΗΡΟ, coquille et globule, tétradrachmes et drachmes	ΗΡΟ, coquille et globule, tétradrachmes et drachmes
ΙΚΕΣ, coquille et globule, tétradrachmes	ΙΚΕΣ, coquille et globule, tétradrachmes
ΔΑΜ, tétradrachmes	ΔΑΜ, tétradrachmes
ΗΓΗ, globule, tétradrachmes	ΗΓΗ, globule, tétradrachmes
ΗΓΗ, tête masculine, tétradrachmes et drachmes	ΗΓΗ, tête masculine, tétradrachmes et drachmes
ΣΥΜ, tétradrachmes	ΣΥΜ, tétradrachmes
ΙΑ, coupe, tétradrachmes	ΙΑ, coupe, tétradrachmes
ΖΗΝ, drachmes	ΖΗΝ, tétradrachmes et drachmes
ΠΡΩ, tête de bœuf, tétradrachmes	ΤΕΛΕ, aile plane, tétradrachmes et drachmes
ΤΕΛΕ, palmette, tétradrachmes et drachmes	ΤΕΛΕ, aile coquillée, palmette, tétradrachmes
	ΠΡΩ, tête de bœuf, tétradrachmes
	Monétaire à tête humaine (?), tétradrachmes
ΔΕΟ, coq, tétradrachmes et drachmes	ΔΕΟ, coq, tétradrachmes et drachmes
ΔΕΟ, globule, tétradrachmes	ΔΕΟ, globule, tétradrachmes
ΗΡΟΚ, tête d'homme noir, tétradrachmes	ΗΡΟΚ, tête d'homme noir, tétradrachmes
ΠΑΓ, tortue, tétradrachmes	ΠΑΓ, tortue, tétradrachmes
ΜΕΓΑ, tétradrachmes	ΜΕΓΑ, tétradrachmes
ΜΕΙΔΙ, tétradrachmes	ΜΕΙΔΙ, tétradrachmes
ΗΡΑΚ, cigale, tétradrachmes	ΗΡΑΚ, cigale, tétradrachmes
ΣΜΟΡ, satyre, tétradrachmes	ΣΜΟΡ, satyre, tétradrachmes
Ἡρόδοτος, tétradrachmes	Ἡρόδοτος, tétradrachmes
	Ἡγήσιπος, drachmes
Φίτταλος, tétradrachmes	Φίτταλος, tétradrachmes
Trioboles I, tête de taureau	Trioboles I, tête de taureau
Trioboles II, tête de lion	Trioboles II, tête de lion
	Trioboles III, tête féminine
Oboles I	Oboles I
Oboles II, tête d'aigle	Oboles II, tête d'aigle
	Oboles III, tête de lion, Α et Δ

Tableau 2. Emissions des monétaires de la période III

Les trois trioboles sont répartis en deux émissions qui se distinguent par le dessin de l'aile du griffon. La monnaie Alpha Bank 6771 (*Planche 7. 2*) et la monnaie des fouilles (3, *Planche 7. 3*), frappées par le même coin de revers, portent au droit un griffon, dont l'aile est concave et plane. Le griffon de la pièce Alpha Bank 6770 (*Planche 7. 4*) montre une aile coquillée, aux rémiges bien distinctes (type B de J. M. F. May). La tête féminine du revers est tréflée.

Les poids de ces trioboles sont 1,29 g (3), 1,65 g (Alpha Bank 6770) et 1,51 g (Alpha Bank 6771). La monnaie provenant des fouilles est assez usée. Ces poids correspondent à ceux des trioboles de la période III de J. M. F. May. Il s'agit de trioboles d'étalon thraco-macédonien de la III^e série de D. Raymond.

Aux trioboles de la période III, portant au revers un masque de lion dans un carré incus (May 115-118), se rattache une nouvelle émission d'oboles, dont l'une est conservée à Munich, la seconde à Oxford (Ashmolean) et la troisième dans la collection de Cambridge (Fitzwilliam)¹. Le griffon est représenté dans un grènetis, dans la même attitude que les griffons des autres oboles de la même période (assis, la patte avant droite levée). A l'opposé du dessin de l'aile du griffon des oboles May 119-125, en forme de coquille, celle de la nouvelle émission est plane et concave, comme celle des griffons des trioboles de la période III. Au revers, une tête de lion est illustrée de profil, dans un carré incus, la gueule fortement ouverte. Dans le champ du revers, un petit serpent dressé constitue le symbole de l'émission. Sur les petites pièces d'Oxford et de Munich, nous distinguons la lettre A inscrite au-dessous de la patte levée du griffon au droit. Au revers de ces monnaies, un triangle ou une lettre Δ est gravé devant la gueule ouverte du lion. Les trois pièces de cette nouvelle émission sont les premières oboles à rompre avec le style archaïque des petites fractions des premières périodes. Elles portent des lettres et un symbole fonctionnant comme des signes distinctifs de l'émission. Leurs poids concordent avec ceux des oboles des périodes III et IV. Leur classement dans la période III est fondé sur leur parenté iconographique avec les trioboles au masque de lion (May 115-118).

Pour conclure, à la liste établie par J. M. F. May pour la période III, il faut ajouter trois nouveaux monétaires (Tableau 2 ; page 109). Si les responsables monétaires sont annuels, il faut dater la période III de 475 à 450.

La nouvelle datation de la période III d'Abdère et ses conséquences

a. Abdère et Téos

Le trésor Ionie 1983², trouvé en Anatolie en 1983 et dispersé dans le commerce, comprenait, selon les estimations, entre 100 et 300 statères de Téos. Les statères appartenaient à différents groupes de la classification de J. M. Balcer³, depuis le début du monnayage jusqu'au type Balcer 103, daté de 460. Le trésor ajoute de nouvelles émissions à celles connues par l'étude de J. M. Balcer. Parmi les statères du trésor, cinq étaient surfrappés sur des monnaies d'Egine, de Tanagra, d'Abdère et sur une monnaie non identifiable.

Les monnaies d'Egine n'apportent pas de changement à la datation de J. M. Balcer. Par contre, la monnaie de Tanagra abaisse la date proposée par cet auteur pour les premières périodes du monnayage de Téos. Le statère de Tanagra⁴ a été daté de la période située entre 456 et 444 ou même plus tard⁵, ce qui montre que le monnayage de Téos continua à être frappé dans les années 440. La thèse de l'arrêt de la frappe monétaire en 449, en raison de l'application du décret sur le monnayage des alliés, comme J. M. Balcer l'a suggéré, n'est plus valable pour le monnayage de Téos⁶.

Or, la nouvelle datation des trois premières périodes du monnayage d'Abdère oblige à revoir la datation du statère de Téos surfrappé sur une monnaie d'Abdère⁷. Celui-ci appartient à la période I, au groupe VII de J. M. Balcer, et il a été frappé par les mêmes coins de droit et de revers que le statère

¹ L'obole de Munich pèse 0,63 g. Les deux monnaies sont publiées. L'obole d'Oxford pèse 0,6 g (6 h) : *SNG Ashmolean V, Paonia-Thessaly* n° 3451. Dans le catalogue de *SNG Ashmolean*, la monnaie a été classée dans la période IV, un classement que nous ne suivons pas. L'obole du musée Fitzwilliam pèse 0,54 g (4 h) voir *McClellan II* n° 3999. Les monnaies sont frappées par trois coins de droit et deux coins de revers.

² *CH VIII* (1994) 47 ; D. MacDonald, "Note" 321-23, pl. 50.

³ Balcer, "Teos" 27, groupe VII, pl. XII.

⁴ Hurter, "Teos" 171-73.

⁵ H. B. Mattingly ("Teos" 7-8) a proposé de dater la monnaie de Téos pas avant 445 et probablement plus tard que 444.

⁶ Mattingly "Teos" 6, 9, soutient une date dans les années 420 pour l'application du décret.

⁷ MacDonald, "Teos" 37.

Balcer n° 15. La pièce d'Abdère surfrappée appartient à la période III et elle porte le nom du monétaire ΗΓΗ (May groupe XXXVI, n° 72-73). Les éditeurs du trésor d'Assiout dataient le dernier statère de Téos compris dans le trésor (Balcer, groupe V, n° 13) avant 480. Selon leur nouvelle datation du monnayage de Téos, le statère du trésor d'Ionie 1983 daterait de 480. Néanmoins, le trésor d'Elmali, enfoui vers 460, contenait 13 tétradrachmes de la période III d'Abdère qui n'ont pas beaucoup circulé avant d'être enfouis. Parmi ces tétradrachmes, trois sont signés par le monétaire ΗΓΗ. D'après la nouvelle datation du début de la période III de J. M. F. May, placé vers 475, le monétaire ΗΓΗ, le huitième de la période III, doit être daté des années 469/468. Il faut ainsi dater le statère Balcer n° 15 après 469/68, vers 465¹, et non pas avant 470².

D'après la documentation du trésor d'Ionie 1983, la durée de la période I de J. M. Balcer (groupes V-XIII) est plus longue que celle proposée.

b. Abdère et Ainos

Un tétradrachme signé par le monétaire ΔΕΟ de la période III d'Abdère, portant comme symbole un coq, a servi de flan pour une monnaie d'Ainos (May 92)³. Celle-ci porte au droit la tête de profil d'Hermès, coiffé de son pétase, et au revers, une chèvre debout, tournée vers la droite, avec la légende ΑΙΝΙΟΝ au-dessus de l'animal, dans un carré incus. J. M. F. May a daté le monétaire ΔΕΟ de 480 et la surfrappe d'Ainos, après 480. D'après la nouvelle datation du monnayage d'argent d'Abdère, le monétaire ΔΕΟ doit être placé vers 466-464. La surfrappe d'Ainos doit être ainsi datée après 463/62, ce qui signifie que le début du monnayage d'Ainos doit être placé vers 460⁴.

2.3.4. Période IV, 450-425 (date de J. M. F. May : 473/470-449/448)

La période IV d'Abdère est représentée par 20 monétaires vers 450. Si les monétaires sont annuels, la fin de la période IV est à fixer vers 430 (ou 425, si nous laissons une marge de cinq ans pour de nouveaux monétaires). Une partie des monnaies de la période IV fut frappée durant la guerre du Péloponnèse. Le seul trésor contenant des monnaies de la période IV, accompagnées par des monnaies de la période III, est celui d'Abdère 1850, dont l'existence et la composition ne nous sont connues que par J. M. F. May⁵. Ce dernier a précisé que le trésor comprenait des tétradrachmes des monétaires Φίτταλος (May 126a), Ἡρόδοτος (May 132b) et Καλλιδάμας (May 147a) de la période IV, avec des tétradrachmes des monétaires ΣΥΜ (May 79a), ΕΠΙ ΙΑ (May 80h), ΜΕΙΔΙ (May 102a), ΣΜΟΡ (May 109a) et ΦΙΤΤΑΛΟ (May 113a) de la période III. Aucun autre renseignement n'est disponible sur ce trésor⁶. D'après la nouvelle datation des périodes I, II et III, le trésor Abdère 1850 dut être enfoui après 440, car il comprend des émissions de la première moitié de la période IV.

La nouvelle datation proposée pour la période IV peut soutenir une identification du monétaire Nymphodoros⁷ avec le «dynaste» abdéritain de ce nom, connu par les récits d'Hérodote⁸ et de Thucydide⁹. Nymphodoros, fils de Pythès, est étroitement lié à l'histoire d'Abdère dans la dernière moitié du V^e s., en raison du rôle politique qu'il joua dans les affaires de la cité en relation avec le royaume des Odryses et Athènes. Au début de la guerre du Péloponnèse, les Athéniens voulurent

¹ Mattingly "Teos" 5-6, n. 5, où il a suggéré que le statère B 15, à cause du dessin de deux ailes du griffon, soit classé avant B22 et devienne B 21 A dans le classement de Balcer.

² MacDonald, "Teos" 40.

³ May, *Abdera* 91, pl. VI 92.

⁴ Price, "Northern Aegean" 45-46. M. J. Price a supposé que le monnayage d'Ainos ne commença pas avant la fin des années 460.

⁵ Voir Chapitre 1 : 1.2.17.

⁶ Raven, *Reviews* 291 sqq. Dans cette revue de l'étude de J. M. F. May, E. J. P. Raven a proposé d'inclure dans le trésor 20 autres monnaies du corpus de J. M. F. May, qui vont jusqu'au groupe LVIII.

⁷ A. von Sallet, "Nymphodoros, Regent von Abdera um 430 vor Chr.", *ZfN* 8 (1881) 105-108 ; Mattingly, "Second Decree" 93-95. Sur le nom Nymphodoros à Abdère, voir *IThrAeg* 161 et n. 1.

⁸ Hérod. 7. 137.

⁹ Thuc. 2. 29. 1 et 4-7.

gagner la confiance de Sitalkès, roi des Odryses, pour en faire leur allié dans la guerre contre les cités de Chalcidique et contre le roi de Macédoine, Perdikkas. Sitalkès s'était marié avec la sœur de Nymphodoros. L'Abdérain, comme l'indique Thucydide, pouvait exercer une grande influence sur le roi thrace. En 431, Nymphodoros est proxène des Athéniens, bien que ces derniers l'aient considéré au début comme un ennemi. Il vint à Athènes et conclut un traité d'alliance entre la cité d'Athènes et le roi thrace Sitalkès. Les Athéniens donnèrent en même temps le droit de cité au fils de Sitalkès, SadoKos, qui devait être le neveu de Nymphodoros¹. Nymphodoros leur promit de persuader Sitalkès de leur envoyer en renfort une armée de cavaliers et de peltastes. En 430, une ambassade péloponnésienne qui se rendait auprès du Grand Roi rendit visite à Sitalkès pour le persuader de renoncer à son alliance avec les Athéniens et de faire campagne pour sauver Potidée. Selon le récit de Thucydide², les ambassadeurs athéniens qui se trouvaient en Thrace persuadèrent les fils de Sitalkès, Sadocos, qui était citoyen athénien, d'arrêter les ambassadeurs péloponnésiens avant qu'ils ne partent pour rendre visite au roi perse. Celui-ci les fit arrêter et les livra aux Athéniens, qui les conduisirent à Athènes et les tuèrent. Hérodote³ indique que ce sont Nymphodoros l'Abdérain et Sitalkès qui arrêtaient les ambassadeurs.

A la même époque, en 432/31⁴, Abdère verse à la caisse de la Ligue 10 talents au lieu de 15 auparavant. Cette réduction peut refléter les changements dans les relations entre Athènes et les Odryses⁵, grâce aux efforts diplomatiques de Nymphodoros, et dans les rapports entre la cité et le royaume des Odryses⁶.

Les liens étroits que Nymphodoros⁷ avait avec le roi thrace Sitalkès font de lui le représentant des intérêts du roi des Odryses à Abdère et réciproquement. Son statut politique et social dans la cité d'Abdère se reflète sur les monnaies. Son nom apparaît avec celui de son père sur les monnaies de la période IV de J. M. F. May⁸. La date proposée par J. M. F. May pour les monnaies de Pythès était de 470 (groupe LI) et de 465 (groupe LV) pour celles de Nymphodoros. La nouvelle datation de la période IV place vers 449/48 le monétaire Pythès qui peut être identifié avec le père de Nymphodoros, et

¹ Isaac, *Settlements* 100.

² Thuc. 2. 67.

³ Hérod. 7. 137. 2-3.

⁴ IG I³ 280 (432/1) ; M. Piérart, "IG I³, 281-282 et le phoros de Thrace", in : *Comptes et Inventaires* 309-21, surtout 315-16.

⁵ Isaac, *Settlements* 102 ; Graham, "Abdera" 61 ; J. M. F. May, qui a mis en rapport le tribut de 10 talents de 432/31 avec le monnayage abdérain de la période V, datée de 439-437 à 411/410, a expliqué la diminution du tribut par une chute de la prospérité économique de la cité. Selon lui, les émissions de la période V sont moins nombreuses que celles de la période IV. Comme la régularité de la production monétaire est dépendante du commerce et de l'accès aux sources d'argent, la puissance des Odryses rendait difficile pour Abdère l'accès aux sources. La fondation d'Amphipolis en 437/436 sur le fleuve Strymon fut une raison supplémentaire de l'affaiblissement économique de la cité (May, *Abdera* 150-52).

⁶ ATL III, 309-313 ; Meiggs, *Empire* 253 ; CAH VI² (1994) 455. Les fluctuations du tribut des cités grecques du littoral thrace ont été mises en rapport avec la concurrence établie entre les cités grecques du littoral thrace pour le contrôle du commerce avec l'arrière-pays thrace ainsi qu'avec le rôle de ces cités dans l'économie de la région et dans les relations avec la Ligue athénienne et le royaume des Odryses (Loukopoulou, "Pistiros" 359-71 ; Loukopoulou, "Prosodos" 349-50). L'augmentation du tribut de Maronée en 436/35 à 10 talents (IG I³ 280) a été interprétée comme un témoignage du succès de la politique de cette cité en Thrace (*IThrAeg* 321). D'autre part, les fluctuations du tribut sont souvent liées à des paiements supplémentaires que les alliés devaient verser à la caisse de la Ligue en compensation d'impayés des années précédentes, voir CAH V² (1992) 129. Cependant, elles peuvent être dues à des modifications de l'organisation interne de la Ligue, que nous ignorons dans la plupart des cas. Voir le cas de Thasos : en 448/47 (IG I³ 264), Thasos paie trois talents, tandis qu'en 444/43 (IG I³ 268) elle paie 30 talents. Son tribut fut fortement diminué en 463, après l'échec de sa révolte contre Athènes, car les Thasiens devaient à la fois rembourser les dépenses effectuées par Athènes et verser trois talents de tribut. C'était un versement indépendant du *phoros*, qui n'apparaît pas sur les listes du tribut (O. Picard, "Thucydide I. CI et le tribut de Thasos", *REA* 100 [1998] 591-98). Après 445, Thasos versait à la ligue la somme de 30 talents, qu'elle devait verser normalement ; sur le tribut de 30 talents de Thasos en 444/43, voir Pébarthe, "Thasos" 131-54, avec la littérature précédente sur la question. C. Pébarthe a rattaché l'augmentation du tribut de Thasos à 30 talents à la restitution des mines.

⁷ Graham, "Abdera" 66.

⁸ May, *Abdera* 123, 127, 150 n. 1.

Nymphodoros vers 446/45. Si Nymphodoros était monétaire en 446/45 et s'il était toujours actif dans les affaires politiques en 431, sa carrière aurait été longue. Mais même si son identification reste toujours possible, l'apparition de ces deux noms dans la liste des monétaires d'Abdère peut signifier que d'autres générations¹ de la même famille de Pythès et Nymphodoros ont pu être actives dans les affaires politiques de la cité et être chargées de magistratures et d'offices publics.

Les historiens s'intéressant à la Thrace se sont souvent interrogés sur le type des relations politiques établies entre les cités grecques du littoral thrace de la mer Egée et le royaume des Odryses. Ce royaume, qui s'établit dans l'intérieur de la Thrace, dans la partie est de la péninsule balkanique, après la défaite des Perses à Marathon² (en 490) ou plus tard, vers le milieu du V^e s.³, devint une puissance politique importante à partir du règne de Sitalkès. Le royaume des Odryses, allié ou adversaire, allait jouer un rôle prédominant dans les affaires politiques des cités grecques de la Thrace, de la Macédoine et de la péninsule de la Chalcidique. La thèse la plus souvent acceptée par les historiens modernes est que les cités grecques du littoral thrace (Abdère, Maronée, Ainos) étaient sous l'influence politique des Odryses⁴ auxquels, d'après Thucydide, elles devaient payer tribut⁵.

L'iconographie du monnayage royal thrace est le principal argument utilisé pour soutenir la thèse d'une dépendance politique des cités grecques à l'égard des rois thraces⁶. Mais ni la lecture des sources littéraires⁷ concernant l'histoire d'Abdère ni les trouvailles monétaires des fouilles ne prouvent que cette cité était une possession du royaume des Odryses. Les seules monnaies royales thraces qui circulent en abondance à Abdère sont celles de Rhémétalkès I^{er}, qui datent de l'époque d'Auguste. Hormis deux bronzes de Seuthès III, aucune autre monnaie des rois Odryses n'a été retrouvée parmi les monnaies de fouilles étudiées (2925)⁸.

La politique des Odryses au sud de leur royaume visait à contrôler⁹ deux régions. La première s'étendait vers le sud-ouest, entre le Nestos et le Strymon et plus à l'ouest, vers la Chalcidique. La seconde concernait la région sud-est entre l'Hèbre, la Propontide et la Chersonèse de Thrace. Le littoral thrace de la mer Egée situé entre le Nestos et l'Hèbre était sous le contrôle d'Abdère, de Maronée et d'Ainos. Ces trois importantes cités grecques étaient situées dans une zone riche et fertile, délimitée à l'ouest et à l'est par les deux grands fleuves. Elles contrôlaient aussi les passages et les routes qui traversaient leur territoire le long des fleuves et conduisaient de la mer Egée vers

¹ Graham, "Abdera" 66.

² Höck, "Odrysenreich" 77 ; Youroukova, *Thracians* 8 ; Archibald, *Kingdom* 102.

³ Pour une date située vers la fin de la première moitié du v^e s., voir Danov, *Altthrakien* 282, n. 1 ; Peter, *Dynasten* 62 ; Schönert-Geiss, "Wechselbeziehungen" 39 ; dans les années 440, *HM* II, 115 ; Véligianni-Terzi, "Abdera" 137.

⁴ V. Velkov, "Über die Rolle der griechischen Kolonien an den Küsten Thrakiens im 6-4 Jahr. v. u. Z.", in : *Hellenische Poleis II, Krise-Wandlung-Wirkung* (Berlin 1974) 982 ; Schönert-Geiss, "Wechselbeziehungen" 39 ; E. Schönert-Geiss, "Zur Geschichte Maroneias von den Anfängen bis zum 4. Jh. v. u. Z.", *Klio* 61/2 (1979) 442 ; Graham, "Abdera" 61 ; Peter, *Dynasten* 50-54, 255-56.

⁵ Thuc. 2. 97. 3 ; Gomme, *Commentary* II, 243 ; Diod. 12. 50.2 ; Peter, *Dynasten* 75, n. 339. U. Peter (*Dynasten* 52, n. 186 et 256) a accepté la thèse qui veut que les cités grecques, en frappant des monnaies pour les rois Odryses, payaient de cette manière une partie du tribut qu'elles devaient verser au royaume thrace (A. Höck, "Das Odrysenreich in Thrakien im 5. und 4. Jh.", *Hermes* 26 [1891] 76-117).

⁶ Sur Abdère et Ainos, voir Tacheva, "Abdera" 147-50 et Peter, *Dynasten* 51, nn. 178-179 ; sur Ainos et Seuthès II, voir Youroukova, "Seuthès" 317-21, pl. 72 ; sur Maronée et les monnaies des rois thraces Médokos, Amadokos, Térès, Youroukova, *Thracians* 14-20 ; Schönert-Geiss, *Maroneia* 150 ; Peter, *Dynasten* 50-51 et 134-42. La parenté iconographique entre les monnayages des rois odryses et ceux des cités grecques a été interprétée comme un témoignage de dépendance des cités grecques par rapport aux rois thraces. Les rois utilisaient les ateliers des cités pour frapper leur propre monnayage. Contre cette interprétation, voir Picard, "Illyriens" 139-40 ; W. Hünerwadel, *Forschungen zur Geschichte des Königs Lysimachos von Thrakien. Inauguraldissertation*, Université de Zurich (1990) 5, d'après Peter, *Dynasten* 50-51, n. 174. La reprise des types monétaires de Maronée par les rois thraces peut être un témoignage de la réussite de la politique de Maronée dans les territoires thraces (*IThrAeg* 321, n. 3).

⁷ Véligianni-Terzi ("Abdera" 136-72) a essayé de démontrer qu'Abdère, Maronée et Ainos ne dépendaient pas politiquement des Odryses (Archibald, *Kingdom* 145-48).

⁸ Sur les rapports entre Abdère et les rois thraces, voir Chryssanthaki, "Rapports" 421-30.

⁹ Fol, "Politik" 995.

l'intérieur de la Thrace. Avec leurs ports bien protégés, elles surveillaient le trafic maritime le long de la côte thrace. La grande route côtière qui rattachait l'Europe à l'Asie traversait leurs territoires. Cette route fut empruntée par les Perses¹ lors de leur campagne contre la Grèce.

Thucydide² nous apprend qu'à l'époque de Seuthès I^{er}, devenu roi en 424 (après la mort de Sitalkès), les cités grecques et les peuples non grecs durent verser au roi thrace 400 talents d'argent monnayé. Il fallait aussi lui offrir des présents en or, en argent et en toute autre matière de valeur équivalente. C'est Seuthès lui-même qui fixa le montant du tribut à cette somme. Mais le problème principal est que nous ne savons pas quelles sont les cités grecques qui durent payer ce tribut. A. Fol a supposé que cela devait être les cités grecques situées sur le littoral de la mer Egée³. Avec ce tribut, le roi thrace voulait profiter de la période difficile que traversait la première Ligue d'Athènes après la bataille d'Amphipolis en 422. A. W. Gomme⁴ a proposé de reconnaître des cités qui n'étaient pas membres de l'empire athénien, en pensant aux cités de la côte du Pont-Euxin. A. J. Graham⁵ a supposé qu'aucune cité grecque de la côte thrace ne devait être hors de l'influence de l'empire athénien. Selon lui, Abdère pouvait figurer parmi les cités qui payaient le tribut au roi odryse. Pour soutenir sa proposition, A. J. Graham a utilisé comme argument le passage de Thucydide⁶ où l'historien présente l'empire des Odryses : il indique que, pour sa partie côtière, le royaume des Odryses allait de la ville d'Abdère jusqu'à Istros en longeant le Pont-Euxin ; il signale aussi l'existence d'une route⁷ courte allant d'Abdère à Istros. A. J. Graham⁸ en a conclu que Thucydide inclut Abdère dans les possessions du royaume des Odryses. La cité aurait donc été obligée de verser le tribut exigé par le roi thrace. En revanche, dans son commentaire du même texte de Thucydide, A. W. Gomme⁹ a estimé que le royaume des Odryses s'arrêtait aux limites du territoire de la cité et que celle-ci n'était pas soumise aux Odryses. Cette dernière interprétation est renforcée par un texte similaire de Diodore de Sicile¹⁰ faisant allusion au royaume de Sitalkès et confirmant¹¹ que la partie côtière du royaume commençait à partir du territoire des Abdéritains. Le royaume de Sitalkès devait donc s'étendre jusqu'à la mer, sans que cela signifie qu'Abdère faisait partie de son territoire¹².

Abdère¹³ était membre de la Ligue de Délos sans doute depuis l'expédition de Cimon au Nord de la Grèce. Elle était un allié important pour Athènes, en payant 15 talents, une somme qui trahit l'existence d'une économie riche et florissante¹⁴. Nous ne pouvons pas imaginer qu'Athènes ait accepté qu'une cité aussi puissante qu'Abdère, membre important de son alliance, ait pu être une possession des Odryses. Pour contrôler facilement cette région importante, Athènes avait besoin de maintenir dans son alliance l'ensemble du littoral égéen. Toutefois, même en étant dans la sphère d'influence politique d'Athènes, Abdère continuait à mener sa propre politique diplomatique avec ses

¹ Hérod. 7. 109 ; Louisa D. Loukourouli, "Ο Φίλιππος Ε' και η έκτροπή της βασιλικής δια της Θράκης οδού", *Αφιέρωμα στον Ν. G. L. Hammond* ("Παράρτημα Μακεδονικών" 7 ; Thessalonique 1997) 298-301.

² Thuc. 2. 97.3.

³ Fol, "Politik" 997 ; Youroukova, *Thracians* 12.

⁴ Gomme, *Commentary* II, 243-44.

⁵ Graham, "Abdera" 61.

⁶ Thuc. 2. 29. 1 et 97. 1.

⁷ Thuc. 2. 97 : ὁδὸν δὲ τὰ ξυνομώματα ἐξ Ἀβδήρων ἐς Ἴστρον.

⁸ Graham, "Abdera" 61.

⁹ Gomme, *Commentary* II, 243.

¹⁰ Diod. 12. 50.2 ; Chrysoulla Véligianni-Terzi ("Abdera" 139-41) suit l'interprétation de A. W. Gomme.

¹¹ La différence entre les deux passages est que Thucydide évalue le royaume thrace à partir de la polis d'Abdère, tandis que pour Diodore, le royaume odryse commence à partir du territoire des Abdéritains.

¹² Véligianni-Terzi, "Abdera" 141, n. 22.

¹³ CAH VI² (1994) 454.

¹⁴ Meiggs, *Empire*, Appendice 14, 538-39, planche des paiements des tributs du district thrace à l'est du Strymon, n. 58 (451) ; IG I³ 261 (452/51). Le tribut de la cité d'Abdère, avec ceux d'Egine (30 T), de Thasos (30 T), de Byzance (15 T), d'Ainos (12 T) et de Paros (15 T) figure parmi les sommes les plus élevées versées à la caisse de la Ligue.

voisins thraces. Athènes semble avoir accepté cette situation, car elle essaya d'en bénéficier elle-même en concluant un traité d'alliance avec Sitalkès. Ces relations étroites d'Abdère avec le royaume thrace ne sont pas en contradiction avec le fait que la cité ait pu figurer au nombre de celles qui avaient des obligations fiscales envers le roi thrace ou qui devaient lui offrir, ainsi qu'à ses nobles, de précieux cadeaux. Cette obligation de la cité ne signifie pas qu'elle ait été soumise au royaume thrace ou qu'elle en ait fait partie. En respectant les règles appliquées par le roi thrace aux cités grecques et aux peuples thraces, elle pouvait préserver sa propre existence politique et économique¹.

A partir de la période IV, la politique monétaire et commerciale d'Abdère change. La présence limitée de monnaies d'Abdère de la période III dans les trésors du milieu du V^e s. et l'absence de tétradrachmes de la période IV dans les trésors de la Méditerranée orientale montrent que de nouveaux équilibres s'établirent dans le bassin Méditerranéen, où Athènes jouait le rôle principal. Les tétradrachmes de la période IV continuent à être frappés selon l'étalon utilisé depuis le début du monnayage (périodes I-III). Cet étalon de 14,9 g pour les tétradrachmes est plus lourd que celui des tétradrachmes de la II^e et de la III^e série de l'étalon thraco-macédonien. Nous avons déjà constaté que, depuis la période II, les noms des monétaires sont inscrits au droit des octodrachmes et des tétradrachmes, parallèlement à quelques tentatives d'y mettre l'ethnique (octodrachmes avec AB et ABΔH de la période II). Le dernier monétaire de la période III, Ἡρόδοτος, est le premier monétaire à écrire son nom en entier au droit de ses tétradrachmes (May 112). A partir de la période IV, la légende du nom du monétaire prend la forme ἐπί avec le génitif ou elle apparaît simplement au nominatif. La période IV introduit un nouveau type de revers : le nom du monétaire y est disposé autour d'un carré linéaire, partagé en quatre cantons. Sur les monnaies des trois monétaires de cette période, l'ethnique apparaît parallèlement au nom des monétaires : il s'agit des monétaires Πυθίνης, Νυμφόδωρος et Καλλιδάμας. Les monétaires Πυθίνης (May 139) et Νυμφόδωρος (May 140-41) mettent l'ethnique au droit, autour du griffon, et la légende de leur nom au revers. Par contre, le monétaire Καλλιδάμας (May 142-50) dispose son nom au droit et l'ethnique Ἀθηναίων au revers, autour du carré. Ce nouveau mode de disposition de la légende au revers des monnaies, que C. M. Kraay datait de 470², doit être placé, d'après les trésors d'Assiout et d'Elmali, aux alentours de 460. Le même phénomène est attesté sur d'autres monnayages de Grèce du Nord. Parmi les premiers à mettre l'inscription au revers de leurs monnaies figurent le roi des Edoniens Géτας et les Bisaltes³. L'absence de ces monnaies dans le trésor d'Assiout place ces émissions après 480-475.

Pour J. M. F. May, la période IV finit en 449/48 avec la promulgation du décret athénien⁴ interdisant la frappe des monnaies par les alliés. Il a proposé de placer une interruption de dix ans entre les périodes IV et V. Abdère aurait donc repris la frappe de ses monnaies à partir de 439 (période V). Or, la documentation apportée par le trésor d'Elmali témoigne que si le décret athénien fut appliqué vers 440 (en plein milieu de la période IV d'Abdère), il n'eut aucune influence sur les monnayages de la Macédoine et de la Thrace⁵, car les ateliers continuèrent à frapper monnaie au cours de ces années. Ce trésor a ainsi ranimé le débat sur la datation du décret. La thèse de la date de 449⁶ s'en est trouvée sérieusement affaiblie. Les données du trésor d'Elmali ont été utilisées par les épigraphistes⁷ pour soutenir une date vers 425 pour le décret athénien. Avant la découverte du trésor d'Elmali, H. B.

¹ Sur la question du tribut des Odryses, voir Loukopoulou, "Prosodos" 345-53, plus particulièrement 347, n. 14.

² Kraay, *ACGC* 153.

³ Price, "Northern Aegean" 45.

⁴ Meiggs, *Empire* 167-74 ; Lewis, "Decree" 53-63.

⁵ Price, "Northern Aegean" 47.

⁶ *ATL* II, D 14 ; R. Meiggs-D. M. Lewis, *A Selection of Greek Historical Inscriptions* (Oxford 1988) n° 45 ; sur les monnaies, voir Robinson, "Currency Decree" 324-40.

⁷ Mattingly, "Decree" 65-71 ; pour une date vers 420, voir H. B. Mattingly, "The Athenian Coinage Decree", *Historia* 10 (1961) 148-88 ; E. Erxleben, "Das Münzgesetz des delisch-attischen Seebundes", *ArchP* 19 (1969) 91-139 ; 20 (1970) 66-132 et 21 (1971) 145-62 ; Mattingly, "Standards" 99-102 ; Vickers, "Decree" 171-74.

Mattingly¹, suivant les commentaires de J. P. Barron² sur l'étude de J. M. F. May, avait déjà suggéré qu'aucune interruption n'avait eu lieu entre les périodes IV et V du monnayage abdéritain. Par contre, en datant la période V des années situées entre 440 et 425, il soutenait que l'arrêt des frappes de l'atelier devait se placer à la fin de la période V. L'aspect général³ des monnaies de la période VI était pour H. B. Mattingly différent de celui de la période V. Cet arrêt serait dû à l'application du décret sur les monnaies des alliés.

La question de la datation du décret athénien est complexe, car les épigraphistes utilisent des arguments numismatiques pour dater l'inscription, tandis que les numismates utilisent la date de l'inscription pour dater les monnaies : les inscriptions et les monnaies ne sont pas datées indépendamment. Le choix de H. B. Mattingly de placer l'interruption entre les périodes V et VI convenait mieux à son argumentation pour une datation basse du décret. Or, l'interruption⁴ du monnayage d'une cité est un phénomène plus compliqué, car il n'existe pas de raisons externes pour entraîner l'arrêt de la frappe. Le manque de métal ou l'absence de besoins en monnaie peut provoquer un arrêt de la production monétaire. Il s'agit souvent d'épisodes de l'histoire monétaire qu'on peut difficilement retracer.

Les monnaies des périodes IV et V témoignent certainement de la continuité entre les derniers tétradrachmes de la période IV et les monnaies de la période V. La période V introduit une nouveauté qui était déjà en préparation à la fin de la période IV : après l'addition de la légende du monétaire ou de l'ethnique autour d'un carré linéaire divisé en quatre petits cantons, les dernières émissions de tétradrachmes des monétaires Δεονυσῶς et Ἀρτέμων de la période IV introduisent au revers, à la place du petit carré linéaire, un type iconographique secondaire. Le monétaire Ἀρτέμων porte au revers un canthare et Δεονυσῶς, un cheval dans un carré autour duquel est disposé le nom du monétaire. Cependant, entre les monnaies de la période IV et celles de la période V, des différences importantes pourraient témoigner d'une interruption de la frappe à la fin de la période IV. La première concerne la forme du flan des tétradrachmes : d'un flan large et aplati, nous passons à un flan plus petit et épais. Cette nouvelle forme des flans est due à la réduction du poids des tétradrachmes qui, de 14,9 g, chute à 13,9-14 g, une réduction qui constitue le second changement important entre les périodes IV et V. Pour J. P. Barron⁵, la chute du poids ne signifie pas obligatoirement une interruption. L'apparition de ce nouveau poids du tétradrachme, qui continue à être la dénomination principale, démontre l'existence d'un changement de la politique économique établie depuis la fin du VI^e s. : le choix d'un tétradrachme de 14,9 g facilitait les échanges avec le darique. Le maintien de ce poids jusqu'en 430-425 (la fin de la période IV) atteste que la cité continua d'entretenir des rapports directs avec le monde de l'Empire achéménide tout en étant membre de la Ligue de Délos. Après la victoire de Cimon en 476, les Perses continuèrent à être présents en Thrace, à Doriscos⁶. A partir de la période V, une nouvelle politique économique fut suivie par Abdère, dont les raisons exactes ne nous sont pas connues. Le poids du tétradrachme abdéritain à partir de la période V fut déterminé par le rapport variable entre

¹ Mattingly, "Second Decree" 97-98. Pour cet auteur, les ateliers monétaires importants de la Grèce du Nord comme ceux d'Ainos, de Maronée, d'Abdère, d'Acanthe et de Mendé continuèrent à frapper monnaie durant les années 440 (Mattingly, "Teos" 8-9).

² Barron, "Abdera" 101.

³ Sur les monnaies de la fin de la période V et celles du début de la période VI, l'attitude du griffon est la même. En revanche, le griffon à la fin de la période IV est représenté bondissant vers la gauche, tandis qu'au début de la période V, il est assis.

⁴ Lewis, "Decree" 63. La signification politique et la déclaration de l'impérialisme athénien via cette loi monétaire des alliées a été contestée par Martin, *Sovereignty*.

⁵ Barron, "Abdera" 101 ; Figueira, *Power* 136. T. Figueira, suivant l'argumentation de J. P. Barron, a souligné qu'une interruption analogue n'est pas attestée entre les périodes IV et V de Maronée. Or, la découverte du trésor de Thrace, Abdère 1986 a augmenté le nombre d'émissions connues pour la période VI de Maronée. Une révision des dates proposées par E. Schönert-Geiss est indispensable.

⁶ Hérod. 7. 106. 2 ; Barron, "Abdera" 100.

l'or et l'argent établi dans le monde grec. La monnaie d'or qui était la référence pour le monnayage d'argent d'Abdère continua d'être le darique.

Nous ne pouvons savoir d'une manière certaine si cette nouvelle politique de l'atelier fut établie après une interruption entre les périodes IV et V, due au décret athénien concernant les monnaies des alliés. Faute de documents plus précis, nous accepterons¹ pour le moment que le décret sur les monnaies des alliés, s'il fut appliqué, dut être en vigueur à Abdère à partir de 425. Il vaudrait mieux considérer cette loi monétaire des alliés comme une mesure technique² destinée à faciliter et à assurer la perception du tribut. Le tribut n'était qu'un³ des divers revenus de l'empire athénien, qui englobaient bien d'autres ressources comme les colonies, la location des terres sacrées, les indemnités de guerre et la piraterie d'Etat⁴. La fiscalité fut l'un des facteurs importants de la construction de l'empire⁵.

2.3.5. Période V, 415 (414/413)-395 (date de J. M. F. May : 439/437-411)

Après une interruption de dix ans à la fin de la période IV (450-425), Abdère reprend son monnayage à partir des années 415-413. Pour la période V, nous connaissons 20 émissions depuis l'étude de J. M. F. May. Avec ces 20 monétaires exerçant une autorité annuelle, la période V finit vers 395. Après 430, les sources historiques et littéraires ne fournissent pas de renseignements directs sur l'histoire d'Abdère. Durant la guerre du Péloponnèse, la cité resta probablement fidèle aux Athéniens. La défaite totale des Athéniens en Sicile fut l'occasion idéale pour les alliés de la première Ligue d'Athènes de se révolter⁶ contre sa domination politique et financière. La révolte de Chios en 412, l'expansion de la révolte chez les alliés d'Athènes sur la côte d'Asie Mineure mais surtout la sécession de Thasos en 411⁷ encouragèrent les Abdéritains à se révolter contre Athènes. En 407, Thrasybule, après avoir réussi à réduire Thasos⁸ affaiblie par la guerre, les troubles civils et la famine, se rendit à Abdère et replaça la cité la plus puissante de Thrace⁹ sous le contrôle athénien. On peut donc présumer qu'Abdère, suivant l'exemple de la réaction dynamique de Thasos, s'était révoltée contre Athènes en 411 et que les Athéniens ne réussirent à la réduire qu'en 407. L'adoption d'un étalon éginétique pour exprimer le mécontentement d'Abdère contre Athènes, supposée par J. M. F. May¹⁰, ne semble plus acceptable pour deux raisons. En premier lieu, d'après la nouvelle datation du monnayage abdéritain, la période VI est plus tardive que la révolte de 411 et, deuxièmement, le poids modal des monnaies de la période VI est de 12,9-12,95 g, qui est un poids plus lourd que le poids d'un statère d'étalon éginétique.

Un décret¹¹ honorifique datant de la fin du V^e s., conservé en deux fragments, fut voté par Athènes pour un Abdéritain ou un groupe de citoyens d'Abdère, ces derniers ayant aidé au rétablissement et à la stabilisation de l'influence athénienne en Thrace.

En 405, après la bataille d'Aigos Potamoi, la domination athénienne prit fin à Abdère¹. A la place du pouvoir athénien, la domination de Sparte s'installa sur les cités grecques du littoral thrace. Envoyé là

¹ Figueira, *Power* 137 ; il a bien souligné qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes pour une interruption du monnayage d'Abdère due à l'application du décret.

² Picard, "Guerre" 210. Selon O. Picard, le prétendu arrêt de 449 fait partie du mythe de la crise de l'arche en 449, créé par les historiens modernes.

³ Thuc. 2. 13. 3.

⁴ L. Kallet-Marx, *Money, Expense and Naval Power in Thucydides' History 1-5.24* (Berkeley 1993) 199 ; Pébarthe, "Thasos" 151-52.

⁵ Pébarthe, "Thasos" 152.

⁶ Meiggs, *Empire* 351 sqq.

⁷ Pouilloux, *Thasos* 135 sqq.

⁸ Xén. *Hell.* 1. 4. 9.

⁹ Diod. 12. 72 ; Will, *Monde Grec* 386.

¹⁰ May, *Abdera* 179-180 et 182.

¹¹ E. M. 12736, *IG I³* 114 ; O. Broneer, "Excavations on the North Slope of the Acropolis", *Hesperia* 4 (1935) 163-64, n° 22, fig. 51 ; *SEG* 10 (1949) 135.

par Lysandre², Etéonikos réduisit les cités grecques et livra le pouvoir politique à des minorités oligarchiques avec l'établissement de décarchies. Des garnisons, sous le commandement de gouverneurs spartiates (ἀρμιστᾶι), consolidaient la domination spartiate sur les cités.

Durant la période V, Abdère traversa donc une période marquée par la révolte contre Athènes et par un changement de pouvoir politique, qui passa d'Athènes à Sparte. J. M. F. May a suggéré que la frappe des émissions de la période V fut moins importante et moins nombreuse que dans la période IV. La comparaison de la production monétaire des deux périodes témoigne que même si le nombre des émissions de la période V est presque le même que celui de la période IV, le nombre de coins de droit connus pour la période V est moins important³. En dehors d'une émission de tétroboles et d'une de dioboles, le nouveau tétradrachme d'un poids modal situé entre 13,95 et 14 g est la principale dénomination de la période V.

Trois nouveautés marquent cette nouvelle période : la chute du poids des tétradrachmes, l'apparition d'un type monétaire au revers et l'introduction du monnayage de bronze.

Le type secondaire sur le revers des monnaies, qui apparaît à partir de la période III, se limite d'abord à des émissions isolées de petites dénominations, de trioboles et d'oboles. A partir de la période V et jusqu'à la fin du monnayage d'Abdère, toutes les dénominations portent au revers un type secondaire. Chaque monétaire a son propre type de revers, signalant et distinguant son émission des autres. Le type de revers est accompagné de la légende du nom du monétaire. Le même monétaire pouvait utiliser des types différents pour les revers des différentes dénominations frappées sous sa responsabilité, comme par exemple le monétaire Ἀναξίδικοσ qui, pour ses tétradrachmes, adopta la figure d'Hermès debout (May 206) et pour ses tétroboles (*Planche 7. 9*) choisit une tête de chèvre (May 207-14). Cette pratique fut utilisée jusqu'à la période VII d'Abdère.

Abdère ne resta pas en dehors des changements intervenus dans l'iconographie monétaire de Macédoine et de Thrace. La tradition du type secondaire au revers est connue en Macédoine. Dès le début de son monnayage royal, Alexandre I^{er} avait placé un type iconographique au revers de ses tétradrachmes et de ses tétroboles, comme une tête de chèvre, une tête de lion, un cheval ou un casque. Maronée, qui, dès le début de son monnayage, place une fleur sur ses revers, adopte une vigne comme type secondaire à partir de ses périodes IV et V (troisième quart du V^e s.). Contrairement aux types variables de la période V d'Abdère, les différentes émissions de Maronée se différencient par le nom du monétaire, gravé sur le revers et accompagné d'un symbole. Dans le monnayage de Thasos⁴, le type secondaire n'apparaît au revers des dénominations lourdes qu'à partir du début du IV^e s. sur les tétradrachmes et les drachmes de la série de Dionysos et d'Héraclès archer.

Les cités qui commencèrent à frapper monnaie dans la seconde moitié du V^e s. adoptèrent le type secondaire au revers. Quand Ainos inaugure ses émissions, elle choisit, au début, le caducée d'Hermès, et plus tard, une chèvre qui va devenir le type fixe du revers des tétradrachmes d'Ainos.

L'inauguration de l'utilisation systématique de monnaies de bronzes à Abdère date du début de la période VI, vers 395. Mais dès la fin de la période V, le monétaire Ἐκαταῖος, le dernier monétaire à frapper des tétradrachmes dans cette période (May 238-43), lança le premier essai de frappe d'une monnaie de bronze. Cette première tentative d'introduction d'une monnaie fiduciaire n'est connue que par une seule monnaie provenant des fouilles de l'Ecole Française d'Athènes à Thasos⁵. La monnaie porte un griffon bondissant vers la gauche, dans la même attitude que le griffon des monnaies d'argent des périodes V et VI et des dichalques de la période VI. Au revers, une tête barbue

¹ Münzer, Strack, *Thrakien* 11, n. 5 ; Lazaridis, Ἀβδηρα 10 ; Will, *Monde Grec* 389.

² H. Bengtson, *Griechische Geschichte, von den Anfängen bis in die römische Kaiserzeit* (Munich 1977) 258-59.

³ May, *Abdera* 122-42, période IV, coins de droit des tétradrachmes : 48 ; May, *Abdera* 161-76 période V, coins de droit des tétradrachmes : 20.

⁴ Picard, "Thasos" 17-18, fig. 3-4.

⁵ Il s'agit de la monnaie Thasos EFA 58.28. Voir Chapitre 4 : Catalogue des périodes V, VI, VII : n°15.

avec des cheveux courts est représentée tournée vers la droite dans un cadre linéaire. La légende EK[ATAI]ΟΣ est disposée autour du cadre linéaire, suivant fidèlement la disposition de la légende du nom du responsable de l'émission autour de l'image monétaire sur les monnaies d'argent de la période V. Le poids de 3,5 g s'accorde avec celui des dichalques de la période VI.

2.3.6. Période VI, 395-360 (date de J. M. F. May : 411/10-386/85)

Les monnaies du trésor de Thrace, Abdère 1986¹ et celles passées aux enchères depuis la publication de la monographie de J. M. F. May en 1966 nous ont permis de rajouter de nouveaux monétaires pour la période VI et de nouveaux coins de droit et de revers pour les monétaires déjà inclus dans cette étude.

Les griffons des émissions de la période VI présentent une remarquable diversité dans l'attitude de l'animal et dans le traitement du dessin de l'aile, même entre les différentes dénominations frappées par un même monétaire. Cette richesse dans les types du griffon rend difficile l'étude de l'évolution stylistique des monnaies dans la période VI. Les attitudes des griffons peuvent être réparties en trois groupes : (a) il est assis vers la gauche, levant la patte avant droite ; (b) il bondit vers la gauche, levant les deux pattes avant ; (c) il est assis sur les pattes arrières, sans lever les pattes avant. L'aile du griffon peut être représentée grande et pleinement ouverte, avec les rémiges et la grande couverture des plumes dessinées en détail, ou bien elle peut être plane et arrondie. Nous pouvons souvent distinguer la trace du contour de l'aile droite dépassant derrière l'aile gauche. Comme dans la période V, chaque monétaire utilise un triple code iconographique pour distinguer ses émissions des émissions précédentes : l'attitude du griffon, le type monétaire du revers et la légende monétaire. Le type iconographique du revers est souvent en rapport avec le nom du monétaire (types parlants) : le monétaire Διονυσῶς (May 287-92) a choisi la tête du dieu Dionysos, Μολπαγόρης une jeune danseuse (May 313-15), Πύθων un trépied (May 345-48) et Ἀπολλῶς la figure d'Apollon (May 349-50).

Le trésor de Thrace, Abdère 1986 a permis de rajouter à la liste de la période VI établie par J. M. F. May trois nouveaux monétaires : Ἀριστωνᾶξ, Ἡρόκλειτος et Ἀθήναιος.

Ἀριστωνᾶξ porte, au droit, un griffon assis levant la patte avant droite (*Planche 7. 10-11*). Le dessin de l'aile et de la queue et la position de la patte levée rapprochent ce griffon de celui des didrachmes d'Ὀρχαῖος (May 253-63), classés au début de la période VI. Mais C. C. Lorber a classé les monnaies d'Ἀριστωνᾶξ vers la fin de la période². En dehors de ces deux émissions, le seul monétaire présentant au droit un griffon assis levant la patte avant droite est le monétaire Φιλᾶς (May 391-92), mais la patte levée du griffon ne décrit pas l'angle que nous trouvons sur les monnaies d'Ἀριστωνᾶξ et d'Ὀρχαῖος. L'absence de symbole secondaire, fréquent vers la fin de la période VI, est un élément supplémentaire pour classer les monnaies d'Ἀριστωνᾶξ près du monétaire Ὀρχαῖος, au début de la période.

Le revers des tétradrachmes d'Ἀριστωνᾶξ représente un cheval marchant vers la droite. Les deux émissions des tétradrachmes de ce monétaire se distinguent entre elles par la position des jambes de l'animal. Sur la première, le cheval lève la jambe avant droite et avance la jambe arrière droite (*Planche 7. 10*), tandis que sur la seconde émission, le cheval avance légèrement les jambes avant et arrière gauches (*Planche 7. 11*).

De la première émission de ce monétaire, seules deux monnaies³ sont connues, frappées par le même coin de droit. Le trésor de Thrace, Abdère 1986 comprenait quatre monnaies⁴ de la seconde émission,

¹ Voir Chapitre 1 : 1.2.23.

² Lorber, *Amphipolis* 67-68.

³ Les monnaies sont : (a) Giessener Münzhandlung, Gorny 58, 9/4/1992, n° 152, p. 12,88 g (= H. D. Rauch 46, 5-8/5/1991, n° 142) et (b) Pontario, 26-27/2/1993, p. 12,9 g (= Pontario 57, 5/8/1992, n° 213).

⁴ Lorber, *Amphipolis* 177, Ἀριστωνᾶξ a-d : (a) Lanz, 46, 28/11/1988, n° 152, p. 12,97 g, (b) MMAG Liste 542, avril 1991, n° 19, p. 12,97 g (= Glendinning sale, Londres, 14/12/1988, n° 98 = Auciones A. G. Bâle, 21-22/9/1989, n° 573), (c) Hirsch 161, 22-24/2/1989, n° 97, p. 12,66 g et (d) Monetarium, liste 56, automne 1991, p. 12,70 g (= Giessener Münzhandlung, Gorny 44, 3/4/1989, p. 12,74 g = H. D. Rauch 43, 5-7/6/1989, n° 227 = Giessener Münzhandlung, Gorny 48, 2/4/1990, n° 132, p. 12,71 g =

frappées par deux paires de coins. Un cinquième tétradrachme de la seconde émission¹ est frappé par le coin de revers utilisé pour deux des monnaies (a et b) du trésor de Thrace, Abdère 1986.

Le cheval avançant légèrement les jambes est un type monétaire qui se retrouve au revers des statères des rois de Macédoine depuis le règne d'Archélaos (413-399). Il figure sur les monnaies d'Aéropos (398/397-395/394) et d'Amyntas II (394/93)². A partir du règne de Pausanias (394/93), un deuxième type, presque similaire, où le cheval est figuré les jambes avant droites non avancées, apparaît sur les statères. Ce schéma a été repris par le roi Amyntas III (393-370/69) pour sa première émission de statères³. Nous pouvons penser que les monnaies d'Archélaos ou d'Aéropos (*Planche 7. 12*) servirent de modèle pour le choix du revers d'Ἀριστώνας. Il paraît donc très raisonnable de placer l'émission de ce monétaire au début de la période VI, après 395.

Le second monétaire de la période VI qui soit nouveau est Ἡρόκλειτος. Il est connu par quatre monnaies, dont une faisait partie du trésor de Thrace, Abdère 1986⁴. Nous connaissons trois coins de droit pour trois coins de revers⁵. Le griffon est assis levant la patte avant droite. L'aile est plane et le contour de la seconde aile est également dessiné. Au revers figure une cithare autour de laquelle est disposée la légende du nom du monétaire (*Planche 7. 13*). Le dessin de l'aile et l'attitude du griffon placent le monétaire Ἡρόκλειτος entre le monétaire Κλεαντίδης (May 297) et le monétaire Μολπαγόρης (May 313-15).

Le monétaire Ἀθήναιος⁶ présente au droit un griffon bondissant vers la gauche depuis une base. Au-dessus de l'aile, le symbole de l'émission est une phiale. L'aile est dessinée dirigée vers le haut, à l'extrémité pointue, ce qui permet de la différencier des ailes de la période VI. L'attitude du griffon se rapproche de celle des griffons de la période VII (May 420). Au revers, une statue d'Athéna, au type de Palladion, est représentée de face. A Abdère, seul le culte d'Athéna *Epipyrgitis*⁷ est attesté. La statue est entourée du nom du monétaire. Le trésor de Thrace, Abdère 1986 contenait deux tétradrachmes de ce monétaire, frappés par le même coin de droit, mais appartenant à deux émissions successives. Le premier tétradrachme portait la légende ΑΘΗΝΑΙΟΣ (*Planche 7. 14*) et le deuxième, la légende ΕΠΙ ΑΘΗΝΑΙΟ (*Planche 7. 15*). Une troisième monnaie⁸, appartenant à l'émission portant la légende ΑΘΗΝΑΙΟΣ et apparue dans les catalogues de vente en 1992, peut provenir du même trésor. Elle a été frappée par le même coin de droit que les deux tétradrachmes du trésor de Thrace, Abdère 1986. Nous disposons donc d'un coin de droit pour trois coins de revers pour ce monétaire, que nous avons placé vers la fin de la période VI, avant les monétaires Φιλᾶς (May 391-397) et Ἀρισταγόρης (May 398).

Outre les trois monétaires cités ci-dessus, connus grâce au trésor de Thrace, Abdère 1986, un quatrième doit être ajouté aux monétaires de la période VI : entre les monétaires Προμηθίδης (May 343), Παρμένων (May 344) et Πύθων (May 345-348), nous avons placé Σμόρδος, connu par deux tétradrachmes⁹ qui semblent partager les mêmes coins de droit et de revers. Le coin de droit avec le

Giessener Münzhandlung 55, 14/5/1991, n° 99). Les monnaies a et b sont frappées par la même paire de coins et les monnaies c et d sont frappées par une seconde paire de coins.

¹ Giessener Münzhandlung 78, 13/6/1996, n° 66, p. 12,54 g (= Giessener Münzhandlung 67, 2/5/1994, n° 55).

² Westermark, "Remarks" 301-15, pl. 69, n° 2, 12, 19, 24-25.

³ Westermark, "Remarks" pl. 70, n° 32.

⁴ Cette monnaie du trésor n'a pas pu être consultée ; voir Lorber, *Amphipolis*, Ἡρόκλειτος a : Athena Fund I, Los Angeles 1989, inv. 5225, p. 13 g.

⁵ (a) Numismatic Fine Arts 29/11/1990, n° 48, p. 13,01 g (il doit s'agir de la monnaie du trésor de Thrace, Abdère 1986 : Athena Fund I, Los Angeles 1989, inv. 5225, p. 13 g) ; (b) J. Elsen, 28, 20/02/1993, n° 125, p. 12,89 g ; (c) Tradart 18/11/1993, n° 47, p. 12,06 g.

⁶ Lorber, *Amphipolis* 177-78, Ἀθήναιος a-b.

⁷ Hézych. s.v. ἐπιπυργίτις ; RE VI. 1 (1907) 198, s.v. epipyrgitis (Jessen).

⁸ Bâle, Auctiones AG, 27, 10-11/12/1996, n° 138, p. 12,82 g (= MMAg 77, 18/09/1992, n° 38).

⁹ La première monnaie de ce monétaire, dont l'usure est importante, se trouve au musée Ashmolean d'Oxford et a été publiée dans le volume de *SNG Ashmolean V, Paenonia-Thessaly* n° 3460 (donation de E. S. G. Robinson) p. 11,66 g, axe 6 h. La seconde monnaie est connue par le catalogue de ventes de Sotheby's 4-5/10/1990, n° 57, p. 12,89 g.

griffon bondissant depuis une base se rapproche du griffon du coin A 248 (May 344) du monétaire Παρμένων. Un canthare, inclus dans un cadre linéaire, figure au revers (*Planche 7. 16*). La légende du monétaire ΕΠΙ ΣΜΟΡΔΟ est inscrite autour du cadre. Le type du revers rappelle celui des monnaies de la période précédente, la période V. Nous le retrouverons au début de la période VI sur les monnaies du monétaire Ὅρχαμος (May 253-63) ainsi que sur des émissions plus tardives des monétaires Ἐχεκράτης (May 316), Προμηθίδης (May 343) et Παρμένων (May 344). L'élément le plus important pour l'attribution à la période VI des tétradrachmes du monétaire Σμόρδος est le poids, qui se situe à 11,66 g et à 12,89 g pour les deux monnaies connues. Ce poids correspond à celui des tétradrachmes de la période VI. Le nom Σμόρδος est déjà attesté dans les listes des monétaires de la période III d'Abdère, sous une forme abrégée ΣΜΟΡ (May, 108-111), et en entier, sur les tétradrachmes de May groupe LIII (May 134-38)¹.

Hormis les nouveaux monétaires de la période VI, de nouvelles émissions des monétaires déjà inclus dans le corpus de J. M. F. May ont été identifiées.

A l'émission de tétradrachmes du monétaire Ἡροφάνης (May 275), portant au droit un oiseau comme symbole de l'émission, il faut rajouter une seconde émission de tétradrachmes (*Planche 7. 17*). Les types monétaires des deux émissions sont identiques ; la seule différence tient à l'absence du symbole secondaire au droit. Cette seconde émission doit être mise en relation avec les tétrabolos et les chalques d'Ἡροφάνης (May 276-80 et Catalogue 22), qui ne portent aucun symbole monétaire. Deux monnaies² de cette émission nous sont connues. Elles ont été frappées par la même paire de coins.

Nous avons attribué deux nouvelles émissions de tétradrachmes au monétaire Κλεαντίδης (May 297). La première, frappée par le même coin de droit que May 297 (A 218), porte au revers un type monétaire ressemblant à celui de May 297 (P 252). Le taureau est figuré marchant vers la gauche, levant légèrement la patte avant droite (*Planche 8. 1*). Le nom du monétaire est aussi au nominatif. La seule monnaie connue provient du trésor de Thrace, Abdère 1986³. Nous avons classé cette courte émission entre les émissions du monétaire Εὐάγων (May 293-295) et celle de Κλεαντίδης de May 297.

L'autre nouvelle émission de Κλεαντίδης porte au droit un griffon dont l'attitude se rapproche de celle des griffons du nouveau monétaire Ἡρόκλειτος et de ceux de Μολπαγόρης (May 313-15). Le cercle linéaire entourant le griffon constitue un point commun avec les monnaies de ces monétaires. Au revers, un type nouveau pour l'iconographie des émissions de Κλεαντίδης fait son apparition : une stèle hermaïque, vue de face et accompagnée de la légende ΕΠΙ ΚΛΕΑΝΤΙΔΕΩ (*Planche 8. 2*). La seule monnaie connue de cette émission, qui a été publiée dans un catalogue⁴ de vente en 1988, pourrait provenir du trésor de Thrace, Abdère 1986. Nous avons considéré que c'est la dernière émission du monétaire Κλεαντίδης.

Le monétaire Μολπαγόρης (May 313-15), dont la frappe des tétradrachmes était importante, a différencié ses émissions en changeant la disposition de la jeune danseuse et de la légende qui l'entoure. J. M. F. May a inclus dans son étude deux émissions : dans la première (May 313, A228/P266), la danseuse est tournée vers la droite. Le début de la légende ΕΠΙ ΜΟΛΠΑΓΟΡΕΩ est disposé derrière la jeune fille, en bas à gauche. Dans la deuxième émission (May 314, A 228/P 267 et A 228/P 268), la jeune fille est tournée vers la gauche et le début de la légende est placé derrière elle, en haut à droite. Nous ajouterons deux autres variantes qui indiquent deux nouvelles émissions de tétradrachmes : avant la première émission May 313, nous avons classé les monnaies portant au revers la jeune danseuse

¹ May, *Abdera*, pour la période III, 110-11, pl. VII ; pour la période IV, 125-26, pl. 8-9. Sur le caractère grec de ce nom, voir J. Bingen, "Smordos d'Abdère", *BCH* 87 (1963) 485-88 ; Masson, "Abdère" 54-55. Le nom est également attesté à Thasos (Pouilloux, *Thasos* 16, n° 1-2).

² Le premier provient du trésor de Thrace, Abdère 1986 : Lorber, *Amphipolis* 176, Ἡροφάνης a : Bâle, Auctiones AG, 21-22/9/1989, n° 572, p. 12,84 g. La seconde monnaie : H. D. Rauch 47, 4-5/11/1991, n° 104, p. 12,46 g (= Giessener Münzhandlung 52, 6/11/1990, n° 121, p. 12,48 g = Athena 3, 15/3/1990, n° 52, p. 12,49 g = H. D. Rauch 46, 5-8/5/1991, n° 138).

³ Lorber, *Amphipolis* 176, Κλεαντίδης, F. Sternberg XIX, 18-19/11/1987, n° 85, p. 12,46 g.

⁴ MMAG liste 515, octobre 1988, n° 13, p. 12,94 g. E. Schönert-Geiss, "Thrakische Raritäten", *SCN* 11 (1995) 19-22, voir 19.

représentée vers la droite, mais dont le début de la légende est disposé devant elle, en haut à droite (*Planche 8. 3*). Nous connaissons quatre tétradrachmes¹ frappés par trois coins de droit et quatre coins de revers. Deux de ces tétradrachmes ont été frappés par le coin de droit May A 228.

La dernière émission des tétradrachmes de Μολπαγόρης n'est connue que par une seule monnaie². Le griffon, au droit, ressemble à celui de May A 228 et May A 229. Au revers, apparaît une nouvelle combinaison de la jeune danseuse, qui est tournée vers la gauche, et de la légende, dont le début est inscrit devant elle, en bas de l'image à gauche (*Planche 8. 4*).

Aux tétradrachmes du monétaire Πρωτης III (May 352-74), nous ajoutons une émission de tétradrachmes. Ils partagent le même coin de droit que le monétaire Ἀπολλᾶς (May 350, A 253). Le revers porte un carré divisé en quatre cantons (*Planche 8. 5*), chacun étant pointillé. La légende ΕΠΙ ΠΡΩΤΕΩ est disposée autour du carré. Entre les tétradrachmes et les tétradrachmes, le seul point commun est la forme de la légende. Un tétradrachme de Πρωτης III provient³ du trésor de Thrace, Abdère 1986. Nous connaissons un deuxième exemplaire⁴ qui a été frappé par le même coin de droit que la monnaie du trésor.

Aux émissions du monétaire Φιλᾶς, l'avant-dernier monétaire de la période VI, il faut rajouter une nouvelle émission, dont les cinq monnaies⁵, frappées par la même paire de coins, faisaient partie du trésor de Thrace, Abdère 1986. Elles sont à placer avant la monnaie May 391-392. Elles ont été frappées par le même coin de droit que May A 275, avec un griffon assis vers la gauche, levant la patte avant droite. Une cigale figure comme symbole monétaire au-dessous de la patte levée. Au revers, Héraclès est représenté assis sur un rocher, couvert de sa léonté, comme sur les autres émissions de Φιλᾶς. La seule différence est que la massue du héros est posée sur le sol (*Planche 8. 6*) au lieu d'être appuyée contre son genou, comme sur les tétradrachmes May 391-97.

Le seul tétradrachme⁶ d'Ἀρισταγόρης, le dernier monétaire de la période VI, dans le trésor de Thrace, Abdère 1986, a été frappé par le même coin de droit que le tétradrachme May 398. Par contre, le coin de revers de la monnaie du trésor de Thrace, Abdère 1986 est nouveau. La légende avec le nom du monétaire est disposée plus soigneusement autour de Dionysos assis sur une panthère, qui constitue le type du revers.

Pour la période VI, le nombre de monétaires à frapper monnaie d'argent et de bronze est de 29 au total (*Tableau 3*). La période VI commence juste après la fin de la période V, en 395. Si les monétaires sont annuels, la limite basse de la période VI est à fixer aux alentours de 360. Au cours de cette période, les tétradrachmes pèsent entre 12,8 g et 12,9 g. Il ne s'agit pas de statères d'étalon égénetique, comme J. M. F. May l'avait proposé⁷. Seuls les didrachmes de cette période s'accordent avec le poids des tétradrachmes. Les tétradrachmes et les dioboles de la période VI sont frappés selon un étalon facilement échangeable avec les monnaies de l'étalon persique. Par contre, les trioboles de la période

¹ Deux de ces 4 tétradrachmes proviennent du trésor de Thrace, Abdère 1986 : (a) Classical Numismatic Auctions, XXIV, 9/12/1992, n° 226, p. 12,78 g, (b) Giessener Münzhandlung, Gorny 58, 9/4/1992, n° 142, p. 12,95 g (= Giessener Münzhandlung, Gorny 52, 6/11/1990, n° 122 = Classical Numismatic Auctions, XVI, 16/8/1991, n° 118), (c) Lorber, *Amphipolis* 176, Μολπαγόρης b, Classical Numismatic Auctions, V, 9/12/1988, n° 74, p. 12,66 g, et (d) Lorber, *Amphipolis* 176, Μολπαγόρης c, Münzen und Medaillen 22, 16-17/6/1992, n° 170, p. 12,78 g (= Giessener Münzhandlung, Gorny 44, 3/4/1989, n° 149 = H. D. Rauch 43, 5-7/6/1989, n° 226 = Peus 332, 23-28/10/1991, n° 99). Les tétradrachmes c et d partagent le même coin de droit que May A 228.

² Giessener Münzhandlung, Gorny 55, 14/5/1991, n° 94, p. 12,89 g (= Giessener Münzhandlung, Gorny 50, 24/9/1990, n° 192, p. 12,92 g).

³ Lorber, *Amphipolis* 177, Πρωτης III a : Lanz 44, 16/5/1988, n° 103, p. 12,82 g (= Giessener Münzhandlung, Gorny 36, 8/4/1987, n° 45).

⁴ Giessener Münzhandlung 73, 11/10/1993, n° 68, p. 12,85 g.

⁵ Lorber, *Amphipolis* 178, Φιλᾶς, a-e.

⁶ Lorber, *Amphipolis* 178, Ἀρισταγόρης, Giessener Münzhandlung, Gorny 44, 3/4/1989, n° 155, p. 12,91 g.

⁷ May, *Abdera* 23-26.

VI sont frappés selon l'étalon thraco-macédonien de la II^e série de D. Raymond¹. La diversité des petites dénominations frappées durant la période VI et le nombre abondant des responsables monétaires témoignent de la richesse de l'activité monétaire à Abdère. Si notre datation est correcte, les quatre émissions du monétaire Μολπαγόρης (May 313-315) ont été frappées au moment de l'invasion des Triballes. Cette invasion, qui aurait nécessité une disponibilité de numéraire pour les dépenses dues à la défense militaire, aboutit à l'incorporation d'Abdère dans la seconde Ligue d'Athènes.

Le Tableau 3 présente la nouvelle liste des monétaires de la période VI que nous proposons.

<i>Liste des monétaires de J. M. F. May (411/10-386/5)</i>	<i>Nouvelle liste des monétaires de la période VI (395-360)</i>
Ὅρχαμος	Ὅρχαμος 395 et Æ
	Ἀριστῶναξ 394
Ἰθύστρατος	Ἰθύστρατος 393
	Μύρσος, ἐπί de blé 392
Μύρσος, pas de symbole	Μύρσος, pas de symbole 391
Ἡραγόρης	Ἡραγόρης 390
Πρωτῆς I	Πρωτῆς I 389
Ἡροφάνης	Ἡροφάνης 388 et Æ
Μάνδρων, Æ	Μάνδρων 387, Æ
	Νικόστρατος 386, Æ
Ἀναξιπολις et Æ	Ἀναξιπολις 385 et Æ
Διονυσᾶς	Διονυσᾶς 384
	Ἀναξίδικος 383, Æ
Εὐάγων et Æ	Εὐάγων 382 et Æ
Κλεαντίδης et Æ	Κλεαντίδης (3 émissions) 381-379 et Æ
	Ἡρόκλειτος 378
Μολπαγόρης	Μολπαγόρης (4 émissions) 377-374
Ἐχεκράτης et Æ	Ἐχεκράτης 373 et Æ
Πρωτῆς II et Æ	Πρωτῆς II 372 et Æ
Προμηθίδης	Προμηθίδης 371
	Σμόρδος 370
Παρμένων	Παρμένων 369
Πύθων	Πύθων 368
Ἀπολλᾶς	Ἀπολλᾶς 367
Ἡρογείτων	Πρωτῆς III 366 et Æ
Πρωτῆς III et Æ	Ἡρογείτων 365
Νυμφαγόρης	Νυμφαγόρης 364
	Ἀθήναιος 363
Φιλᾶς	Φιλᾶς 362
Ἀρισταγόρης	Ἀρισταγόρης 361

Tableau 3. Emissions des monétaires de la période VI

¹ May, *Abdera* 6 et 8, n. 4.

Vers la fin de la période V (vers 396), Abdère était, comme les autres cités du littoral thrace de la mer Egée, sous l'influence politique de Lysandre. En 394, la bataille de Cnide marque le début du déclin du pouvoir de Sparte. Avec le soutien de l'argent du Grand Roi, Athènes essaye de reconstituer sa puissance sérieusement affaiblie. En 389, Thrasybule vient en Thrace où il réussit à rétablir la domination¹ athénienne à Thasos, Samothrace, Chersonèse, Byzance et Chalcédoine et à intervenir pour réconcilier les princes thraces Amadokos et Seuthès et pour établir de bonnes relations entre Athènes et le pouvoir des Odryses². En 386, la paix d'Antalcidas³ impose l'autonomie de toutes les cités grecques. Abdère dut certainement retrouver son autonomie à ce moment-là.

Bien qu'elle ait garanti l'autonomie des cités grecques et les ait protégées contre la politique d'expansion d'Athènes, la paix d'Antalcidas n'empêcha pas cette dernière de continuer à montrer de l'intérêt pour les affaires politiques du royaume des Odryses ou pour les cités grecques de la Macédoine et de la Thrace au nord de la mer Egée. Pendant les dix années séparant la paix d'Antalcidas de la fondation de la seconde Ligue athénienne en 377, Athènes conclut une série d'alliances⁴ avec des cités grecques au nord de la mer Egée et établit des relations amicales avec le roi des Odryses Hébryzelmis en le reconnaissant comme bienfaiteur du peuple d'Athènes⁵. La prise du pouvoir du royaume des Odryses par Kotys, qui succéda à Hébryzelmis sur le trône thrace en 383, constitua une nouvelle menace pour les cités grecques du littoral, menace qui les conduisit à accepter la protection qu'Athènes leur offrait de nouveau en 377.

En 375, une tribu thrace, les Triballes⁶, envahit le territoire d'Abdère. Trois sources différentes racontent cet événement : Enée le Tacticien (15. 8-10), Diodore de Sicile (15. 36. 1-4) et le scholiaste du *Panathénaïque* d'Aristide (172. 7 ; 173. 17). Selon Enée le Tacticien⁷, les Triballes envahirent le territoire d'Abdère mais les Abdéritains réussirent à les repousser. Après cet échec, les Triballes se réorganisèrent et entrèrent une nouvelle fois sur le territoire d'Abdère. Faisant tomber les Abdéritains dans une embuscade, ils leur infligèrent des pertes sévères et ravagèrent le territoire de la cité.

Diodore de Sicile⁸ présente les mêmes événements avec quelques détails complémentaires. Il nous donne la date et la raison de cette invasion : selon lui, c'est la famine⁹ qui conduisit les Triballes jusqu'au territoire d'Abdère. Dans la première bataille qui les opposa à la cité, ils étaient 30 000 et ils perdirent plus de 2 000 hommes. Quand ils revinrent sur le territoire d'Abdère, les Abdéritains s'étaient alliés avec des Thraces¹⁰. Ces derniers furent responsables de la défaite des Abdéritains, car ils

¹ Xén. *Hell.* 5. 1. 7.

² Xén. *Hell.* 4. 8. 26 ; Diod. 14. 94.2 ; *IG II²* 21 et 22 ; May, *Abdera* 188 et n. 2 ; Archibald, *Kingdom* 124-25 et n. 152.

³ Xén. *Hell.* 5. 1. 31 et 35-36.

⁴ May, *Abdera* 240, n. 2.

⁵ *IG II²* 31 ; cf. Tod, *GHI* 47-52, n° 117 ; Archibald, *Kingdom* 219.

⁶ *CAH VI²* (1994) 463.

⁷ Enée *Tact.* 15. 8-10.

⁸ Diod. 15. 36 ; Graham, "Abdera" 64, n. 132.

⁹ F. Papazoglou s'est interrogée sur l'expédition des Triballes : s'agissait-il d'un pillage ou d'une migration ? La thèse de la migration a été adoptée par C. Vial dans son commentaire de Diod. 15. 36 (*Diodore de Sicile*, XV, CUF (Paris 1977) 135). C. Vial a indiqué que selon Strabon (7. 3. 13), des migrations des Triballes eurent lieu, dues à la poussée de leurs voisins. Le mouvement des Triballes a été lié à l'arrivée des Celtes dans les Balkans. Mais, d'après F. Papazoglou, Diodore mentionne uniquement la famine comme raison de la migration des Triballes. Il n'existe aucune preuve dans le récit de Diodore que les Triballes aient voulu quitter leur territoire (Fanoula Papazoglou, *The Central Balkan Tribes in Pre-Roman Times Triballi, Autariatae, Dardanians, Scordisci and Moesians* [Amsterdam 1978] 13).

¹⁰ Ces alliés thraces ont été identifiés avec Kotys I (Höck, "Kotys" 265-69 et 267 ; Fol, "Politik" 993-1014, voir 1002 sqq ; May (*Abdera* 242), qui n'a pas exclu la possibilité que Kotys I ait soutenu Abdère, a suggéré que les alliés thraces étaient installés aux frontières du royaume des Odryses. Selon Margarita Tacheva ("Abdera" 147-50, voir 148, n. 4 et 149), Kotys I participa avec les Triballes à la dévastation du territoire d'Abdère. Suivant la datation de J. M. F. May, elle a proposé comme explication que les Abdéritains, pour gagner le soutien du roi thrace et éviter son alliance avec les Triballes, choisirent d'illustrer une déesse thrace, l'Artémis Bendis, sur les monnaies du monétaire Πολυκράτης de la période VII (May 458-61). Cependant, cette émission date de la fin de la période VII, vers 350, et elle n'a aucun rapport avec l'invasion des Triballes. La

les trahirent dans la deuxième bataille, en changeant de camp au dernier moment. Finalement, la cité fut sauvée par l'intervention de Chabrias¹, le célèbre stratège d'Athènes, qui expulsa les ennemis et laissa une garnison à Abdère. L'identité de ces alliés thraces qui trahirent les Abdéritains reste obscure. Le scholiaste du *Panathénaique* d'Aristide² nous apprend que Chabrias aida la cité d'Abdère contre les Triballes et que c'est Maronée qui collabora avec les Thraces dans la guerre contre Abdère en 375. Chabrias réconcilia les deux cités et en fit des alliés d'Athènes et des membres de la seconde Ligue athénienne.

Le texte du scholiaste d'Aristide reflète les rivalités commerciales et politiques qui existaient entre Abdère et Maronée. Les deux cités entretenaient des échanges avec l'intérieur de la Thrace et dans les *emporía* grecs. L'affaiblissement³ de la puissante cité d'Abdère pouvait permettre à Maronée de prendre sous son contrôle les voies commerciales auparavant contrôlées par elle. Par le choix des étalons monétaires, Maronée décida d'adopter la politique monétaire qui avait réussi à Abdère et de pénétrer, durant le IV^e s., les marchés dominés autrefois par le monnayage abdéritain.

Selon le texte du scholiaste d'Aristide, Maronée et Abdère devinrent alliées et membres de la seconde Ligue athénienne au même moment, après l'intervention de Chabrias. Dans la liste des membres de la seconde Ligue athénienne⁴ en 377, le nom d'Abdère figure parmi ceux des cités placés en marge du texte de la Ligue. Abdère serait devenue membre peu après la formation de la Ligue, en 375. En revanche, Maronée figure parmi les cités nommées à la fin du texte de l'inscription, ce qui peut indiquer qu'elle entra dans la Ligue plus tôt qu'Abdère⁵. Malgré tout, on ne saurait exclure la

nouvelle datation nous permet donc de signaler le danger des interprétations historiques qui se fondent sur des *a priori* du type : les cités grecques ont été forcément dépendantes des rois thraces. Cette dépendance s'était exprimée, selon Tacheva, par l'utilisation par Abdère de types monétaires qui se réfèrent aux divinités thraces, comme Artémis Bendis, ou à Apollon. La présence de la tête d'Apollon, par exemple, sur les monnaies de la période VIII a été liée, selon M. Tacheva, aux rapports qu'Abdère avait avec Kotys I. Or, comment peut-on distinguer une Artémis Bendis d'une Artémis grecque ou un Apollon thrace d'un Apollon grec ? Contre l'identification des rois thraces à Kotys I, voir Véliγιanni-Terzi, "Abdera" 160, nn. 156-57. Elle a identifié aux πλησιοχωρους Θράκες les tribus thraces autonomes citées par Thucydide (2. 96. 2) et par Strabon (12. 3. 20), qui habitaient entre les fleuves Strymon et Nestos et dans la chaîne montagneuse du Rhodope. Les alliés thraces d'Abdère ne doivent pas être identifiés à un roi.

¹ CAH VI² (1994) 174.

² Schol. Aristid. *Pan.* 172. 7 (éd. Dindorf iii 275), d'après May, *Abdera* 242, n. 3 : .. Ἀδερῆταις ἐβοήθησε Χαβρίας ἐν Θράκῃ πολεμουμένοις ὑπὸ Μαρωνιτῶν καὶ Τριβαλλῶν, ὧν ἦρχε Χάλης, καὶ διαλλάξας τοὺς αὐτῶν βασιλεῖς ἀλλήλοις, καὶ φίλους καὶ συμμαχοὺς ἀμφοτέρους Ἀθηναίων ἐποίησε ; cf. Graham, "Abdera" 64-65, n. 133. La référence problématique aux rois d'Abdère et de Maronée doit être une confusion du scholiaste avec la réconciliation de Thrasybule avec les rois Médokos et Seuthès en 389 (Höck, "Kotys" 268-69 et May, *Abdera* 242-43, n. 3). Par contre, S. Archibald ("Thracians and the Scythians", in : CAH VI² [1994] 463), a suggéré qu'il s'agissait probablement de rois thraces qui avaient sous leur influence les deux cités grecques. Le roi de Maronée devait être Amadokos, lié à Maronée. Si l'histoire citée est vraie, elle illustre les tensions entre Amadokos et Kotys. Ce dernier devait avoir des relations proches avec la ville d'Abdère, comme son prédécesseur Sitalkès. Cependant, dans son développement (Archibald, *Kingdom* 220), elle écrit que le scholiaste se réfère au roi de Maronée, qui doit être un prince local.

³ May, *Abdera* 242-43.

⁴ IG II² 43 ; Marshall, *Confederacy* 60-61 et 69 ; Tod, *GHI* 59-70 et 67, n° 123 ; A. G. Woodhead, "IG II² 43 and Jason of Pherai", *AJA* 61 (1957) 370-71 ; A. G. Woodhead "Chabrias, Timotheus and the Aegean Allies, 375-373 B.C.", *Phoenix* 16 (1962) 258-66. Il a suggéré que certaines cités, comme Abdère ou Thasos (groupes 1 et 2, IG II² 43, ll. 99-105, 106-110), entrèrent dans la Ligue en 375, après la campagne de Chabrias (Diod. 15. 36), et d'autres en 373 (groupe 3, IG II² 43, lignes 112-130), à la suite des campagnes de Timothée en 374/73 en Thrace (Diod. 15. 47.3). Selon le commentaire de C. Vial sur le texte de Diod. 15. 36 (éd. CUF, Paris 1977) 135, Abdère devint membre de la Ligue en 375 ; sur la date de 375 pour l'entrée de tous les membres de la seconde Ligue, voir A. Pippin et C. N. Edmonson, "The Chabrias Monument in the Athenian Agora", *Hesperia* 30 (1961) 74-91, pl. 11-12 ; J. Cargill (*The Second Athenian League* [Berkeley 1984] 38 et 42) a souligné l'incertitude des dates de l'entrée des alliés dans la Ligue.

⁵ G. L. Cawkwell ["Notes on the Failure of the Second Athenian Confederacy", *JHS* 101 [1981] 40-55] date l'entrée de Maronée dans la Ligue en 376 ou un peu plus tôt, tandis qu'Abdère devint membre en 375 ou plus tard. Selon cet auteur, les noms des cités qui sont gravés sur le côté gauche de l'inscription ne doivent pas être mis en relation avec les campagnes de Chabrias dans le Nord de la mer Egée et durant les premières années de l'existence de la seconde Ligue athénienne, l'entrée des cités dans cette nouvelle alliance fut volontaire. Pour une date vers 377, voir Archibald, *Kingdom* 220, n. 25.

possibilité que le scholiaste du *Panathénaïque* d'Aristide ait eu raison et que les deux cités voisines soient entrées dans la Ligue en 375, après l'invasion subie par la cité d'Abdère et la réconciliation des deux cités. De plus, en 375, Athènes vota un décret¹ en l'honneur de l'Abdéritain Komaios, fils de Théodoros, lui accordant l'honneur d'être proxène d'Athènes, lui et ses descendants. Ce décret peut être lié à l'entrée d'Abdère dans la seconde Ligue athénienne.

2.3.7. Période VII, 360-350 (date de J. M. F. May : 386/85-375)

Durant la période VII, les petites dénominations d'Abdère furent frappées avec le même étalon que les dominations lourdes. Le poids du tétradrachme, qui continua de chuter dans cette nouvelle période, arrive à 11,4 g. Cet étalon abdéritain peut être facilement échangé contre les monnaies d'étalon persique ; il commence à être utilisé à partir de la période V, avec l'émission des tétroboles du monétaire Ἀναξίδικος (May 207-214). D'après la nouvelle datation que nous proposons, les monnaies de la période VII furent frappées sans interruption dès la fin de la période VI (360). Avec ses neuf monétaires, la période VII peut se situer entre 360 et 350. Le nombre limité d'émissions témoigne que la cité, membre de la seconde Ligue athénienne, était sortie affaiblie de l'invasion des Triballes. Le contexte historique de cette période est marqué par l'assassinat en 360 du roi Kotys², un des chefs thraces les plus éminents. Sa mort entraîna la division de son royaume entre trois princes : Kersébleptès, Amadokos II (Médokos) et Bérissadès. Le fils de Bérissadès, Kétriporis, lui succédera en 356/355. Cette nouvelle organisation du royaume des Odryses eut certainement des conséquences sur les relations entre les cités grecques du littoral thrace et les Odryses. La région située entre le Strymon et le Nestos, jusqu'à l'est de Maronée, était sous le contrôle de Bérissadès, tandis qu'Amadokos II contrôlait la région entre le territoire de Maronée et l'Hèbre. La sécession des Thasiens du continent en 360 à Crénides³, l'avènement de Philippe II sur le trône de Macédoine et la prise d'Amphipolis en 357⁴ et de Crénides en 356⁵ par Philippe provoquèrent la réaction immédiate d'Athènes, dont le pouvoir sur la région était menacé. En 357, Athènes conclut avec les rois thraces Kersébleptès, Amadokos II et Bérissadès un traité imposant aux cités de Chersonèse sous le contrôle d'Athènes et du royaume thrace de payer le tribut ancestral, le *πάτριον*, aux Odryses, et la *σύνταξις* aux Athéniens⁶. On a supposé que les cités du littoral thrace entre Abdère et Byzance payaient également cette double taxe. L'état fragmentaire de l'inscription ne permet pas de confirmer que le traité concernait les cités grecques du littoral thrace de la mer Egée⁷. Cependant, il est certain que même si Abdère ne payait pas directement tribut aux Thraces, elle était obligée, pour ses relations diplomatiques, d'offrir des présents au roi et à ses nobles⁸. Le commerce d'Abdère à l'intérieur de la Thrace, son accès au grand marché des esclaves, du vin et des céréales ainsi que son approvisionnement en argent dépendaient des Thraces. Il est probable qu'Abdère participa également à la création des *emporía* à l'intérieur de la Thrace, comme l'importante inscription de l'*emporion* de Pistiros⁹ l'atteste pour Maronée et Thasos durant le règne de Kotys I. L'inscription de Pistiros est la première attestation épigraphique des relations entre Thraces et Grecs. Les Thraces attendaient de ces *emporía* grecs des profits financiers, parmi lesquels figurent les taxes pour le transport des marchandises payées par les marchands grecs en Thrace.

¹ IG II² 77, Add. 658.

² A. Fol, *La Thrace et les Balkans à l'époque hellénistique* (Sofia 1975) 145-59 ; Danov, "Thraker" 32-33.

³ Collart, "Philippe" 39-48 ; Picard, "Continent" 459-73.

⁴ Lorber, *Amphipolis* 6.

⁵ Collart, *Philippe* 138 sqq, n. 275 ; Bellinger, "Philippi" 29-52 ; Le Rider, *Philippe II* 438-39 ; Lorber, *Amphipolis* 63-65.

⁶ IG II² 126 ; Tod, *GHI* 151-54, n° 151 ; Véligianni-Terzi, "Abdera" 161-70 ; Archibald, *Kingdom* 232.

⁷ Véligianni-Terzi ("Abdera" 161-70) a fortement critiqué la restitution proposée pour l'inscription IG II² 126, et est arrivée à la conclusion qu'Abdère, Maronée et Ainos n'étaient pas incluses dans le traité d'Athènes avec les trois princes thraces.

⁸ Thuc. 2. 97. 4.

⁹ V. Velkov-Lidia Domaradzka, "Kotys I^{er} (383/382-359) et l'emporion de Pistiros en Thrace", *BCH* 118 (1994) 1-15 ; Loukopoulou, "Pistiros" 359-71 ; O. Picard, "Le commerce de l'argent dans la charte de Pistiros", *BCH* 123 (1999) 331-346.

Nous pouvons ajouter deux émissions à celles de la période VII du corpus de J. M. F. May : une du monétaire Τηλέμαχος et une de Ζήνων. Elles permettent de proposer un nouveau classement des émissions de la période VII.

Le monétaire Τηλέμαχος frappa deux émissions de tétradrachmes en utilisant le même coin de droit (May A281). Héraclès, représenté debout et nu, tenant ses armes, constitue le type monétaire du revers des deux émissions. Les différences entre les deux émissions tiennent aux représentations du héros (imberbe et nu ou barbu, portant la léontè), au traitement des gestes et de la position du héros dans le champ (tourné vers la gauche ou vers la droite) et aux symboles secondaires : une coquille Saint-Jacques accompagnée d'un dauphin pour la première émission (May 401) et une coquille Saint-Jacques seule (May 402-403) pour la seconde. La nouvelle émission de Τηλέμαχος nous est connue par un seul tétradrachme¹, frappé par le même coin de droit que les monnaies des émissions May 401-404 (A 281). Le revers présente la même légende (ΕΠΙ ΘΗΛΕΜΑΧΟ) et la même figure d'Héraclès, tenant la massue et l'arc, que les tétradrachmes de la première émission (May 401). La seule différence est l'absence de symbole secondaire dans cette nouvelle émission (*Planche 8. 7*). Nous avons donc classé ce tétradrachme juste avant la première émission de Τηλέμαχος portant les deux symboles, la coquille et le dauphin, May 401 (A281/P327). Pour l'émission de Τηλέμαχος, May 402-404, qui est la dernière émission du monétaire, un nouveau coin de droit² représentant le griffon bondissant vers la gauche permet de rapprocher ces monnaies de l'attitude principale des griffons des tétradrachmes de la période VII. Le corps robuste et le cou court du griffon de ce nouveau droit rappellent le griffon des tétradrachmes du monétaire Ζήνων (May 447-48). Ce dernier monétaire doit être placé juste après les monnaies signées par le monétaire Πειθεισιλεως (May 420-420/1, 421).

<i>Liste des monétaires de la période VII de J. M. F. May (386/385-375)</i>	<i>Nouvelle liste des monétaires de la période VII (360-350)</i>
Τηλέμαχος, coquille Saint-Jacques et dauphin	Τηλέμαχος, sans symbole, 360
Τηλέμαχος, coquille Saint-Jacques	Τηλέμαχος, coquille Saint-Jacques et dauphin, 359
	Τηλέμαχος, coquille Saint-Jacques, 358
Μολπαγόρης	Μολπαγόρης, 357
Πειθεισιλεως et Æ	Πειθεισιλεως, 356 et Æ
Φιλαῖος	Ζήνων, 355
Ἰρομνήμων	Φιλαῖος, 354
Ζήνων	Ἰρομνήμων, 353
Καλλιάναξ	Καλλιάναξ, 352
Ἀθηνῆς	Ἀθηνῆς, 351
Πολυκράτης	Πολυκράτης, 350-349

Tableau 4. Émissions des monétaires de la période VII

L'émission des tétradrachmes du monétaire Ζήνων (May 447-448) portant au revers la figure d'Hermès coiffé de son pétase et tenant le caducée à la main droite peut être complétée par une autre³.

¹ Aretusa, Monete e Medaglie 4, 22-23/3/1996, n° 229, p. 11,47 g.

² 1. Giessener Münzhandlung 55, 14/05/1991, n° 100, p. 11,45 g, 2. Giessener Münzhandlung 62, 20/04/1993, n° 65, p. 11,31 g (= Giessener Münzhandlung 56, 7/10/1991, n° 147, p. 11,34 g), 3. Giessener Münzhandlung 62, 20/04/1993, n° 66, p. 11,1 g, 4. Aretusa, Monete e Medaglie 4, 22-23/03/1996, n° 230, p. 11,43 g, 5. Giessener Münzhandlung 79, 14/10/1996, n° 97, p. 11,45 g (= Giessener Münzhandlung 76, 22/04/1996, n° 75 p. 11,45 g).

³ Giessener Münzhandlung 67, 2/05/1994, n° 56, p. 11,27 g (= Giessener Münzhandlung 62, 20/04/1993, n° 70, p. 11,28 g = Classical Numismatic Group XXVIII, 8/12/1993, n° 76, p. 11,27 g).

Le revers de cette nouvelle émission des tétradrachmes est similaire à celui de la première émission, à l'exception d'un petit détail : Hermès ne tient plus le caducée de la main droite mais de la main gauche. Le caducée est représenté vertical dans la main du dieu. Le symbole reste le même, un canthare. Au droit, le griffon est représenté bondissant vers la gauche, comme sur les autres monnaies de ce même monétaire. Le traitement de l'aile, qui est moins large et plus fine, rapproche le griffon de cette nouvelle émission de ceux du monétaire Πειθεισίλεως (May 420). Comme C. C. Lorber l'a déjà suggéré¹, la meilleure place pour le monétaire Ζήνων est avant les tétrabolos du monétaire Φιλαίος, qui a choisi pour le revers de ses tétrabolos le même type que Ζήνων : Hermès se tient debout vers la droite, tenant dans la main droite le caducée (*Planche 8. 8*). Le symbole de ce monétaire est l'osselet (astragale).

Le *Tableau 4* (page 127) présente le nouvel ordre pour les monétaires de la période VII, parallèlement à celui qui a été proposé par J. M. F. May.

2.3.8. Période VIII, 346/5-336 (375/373-365/360, date de J. M. F. May)

Après une courte interruption vers le milieu du IV^e s., Abdère reprend la frappe de son monnayage civique. L'étalon adopté pour les monnaies de cette période est le même que celui de la période VII, un étalon facilement convertible avec l'étalon persique². Depuis la période VII, Abdère ne frappe que deux dénominations en argent, des tétradrachmes et des drachmes de même étalon. Le tétradrachme pèse entre 11,20 g et 11,30 g (avec une grande dispersion des poids des tétradrachmes³), et le poids de la drachme se situe entre 2,65 et 2,85 g. Le tétradrachme est équivalent à deux sicles, tandis que la drachme est l'équivalent d'un demi-sicle. L'atelier continue donc à suivre la pratique monétaire, établie depuis le début de son monnayage, qui consiste à avoir des rapports d'échange faciles avec la monnaie perse.

Les monétaires de la période VIII présentés dans l'étude de J. M. F. May sont au nombre de six (comprenant une émission d'un monétaire dont le nom était illisible) auxquels il faut rajouter une émission au nom des Abdéritains. Les tétradrachmes ne sont frappés que par deux monétaires, Ίκέσιος et Παυσανίας. Sous Ίκέσιος, Abdère frappe pour la première fois de son histoire monétaire une émission en or⁴. A l'unique émission de tétradrachmes du monétaire Ίκέσιος, nous pouvons ajouter une émission de drachmes (*Planche 8. 9*), dont nous ne connaissons qu'un seul exemplaire⁵ pesant 2,6 g. Les émissions du monétaire Παυσανίας (groupe CXIII de J. M. F. May) sont les plus importantes de la période VIII. La frappe de monnaie d'or pour la première fois ainsi que l'importance du volume des tétradrachmes et des drachmes de Παυσανίας signifient une reprise de la vitalité de la production monétaire après l'interruption de 350. Le monétaire Παυσανίας était classé par May après le monétaire Ίκέσιος, au début de la période VIII. L'adoption d'un griffon représenté couché vers la gauche au droit des monnaies de ces monétaires témoigne d'un lien iconographique entre la fin de la période VII et le début de la période VIII. Cette attitude du griffon, qui deviendra la représentation principale des griffons des tétradrachmes des périodes VIII et IX, correspond à celle des tétradrachmes du dernier monétaire de la période VII, Πολυκράτης (May 458-61).

En revanche, il convient de proposer un classement différent de celui de J. M. F. May, à cause de trois drachmes datant de la période IX. Deux de ces drachmes appartiennent à la collection de Berlin⁶ et la troisième au musée Ashmolean d'Oxford⁷. La drachme d'Oxford (*Planche 8. 10*) et une des drachmes de Berlin portent au droit un griffon couché à gauche sur la ligne d'exergue, tandis que sur la seconde

¹ Lorber, *Amphipolis* 72. Nous ne suivons pas le classement du monétaire Καλλιάνναξ avant le monétaire Ζήνων.

² May, *Abdera* 6, tableau des poids, et 38-41.

³ May, *Abdera* 34-41.

⁴ Sur le monnayage d'or frappé par Abdère, voir Chapitre 3.

⁵ B. Alhström, 9, 27/04/1975, n° 492, p. 2,6 g.

⁶ Münzer, *Strack, Thrakien* 97, n° 175 (p. 1,68 g) et n° 176 (p. 1,53 g).

⁷ SNG *Ashmolean V, Paenonia-Thessaly* n° 3515, p. 2 g.

drachme de Berlin le griffon est couché vers la droite. Le nom du monétaire Πασσαβίας est gravé dans l'exergue. Au revers, la tête laurée d'Apollon est représentée dans un cadre linéaire, tournée vers la droite. La légende ΕΠΙ ΟΜΗΡΟΥ est inscrite en rétrograde autour du carré. La combinaison des deux légendes du droit et du revers, le poids inférieur au poids des drachmes des périodes VIII et IX et la disposition de la légende du revers rendent difficile de choisir entre la période VIII et la période IX pour l'attribution de ces monnaies. M. L. Strack les a considérées comme des émissions barbares¹ et les éditeurs de J. M. F. May ne les ont pas incluses dans son corpus. L'usure de la drachme du musée Ashmolean, la seule des trois drachmes que nous ayons eu la possibilité d'étudier, peut expliquer la légèreté de son poids. Si nous acceptons que ces monnaies sont bien des drachmes d'Abdère, nous devons placer le monétaire Πασσαβίας à la fin de la période VIII. Nous pourrions supposer que, vers la fin de la période VIII et au début de la période IX, les deux monétaires, Πασσαβίας et Όμηρος, furent responsables en même temps des émissions des drachmes. Nous pourrions considérer ces monnaies comme un premier essai, un passage entre les émissions des périodes VIII et IX, avant la frappe systématique des émissions de la période IX. D'un autre côté, si ces monnaies ont été frappées à Abdère, elles pourraient résulter d'une faute de frappe. Si le monétaire Όμηρος succède au monétaire Πασσαβίας, le coin de droit de Πασσαβίας a été utilisé par erreur pour les monnaies d'Όμηρος. Ces drachmes particulières peuvent être comparées avec une émission de tétradrachmes² et de drachmes portant au droit et au revers la légende ΑΒΔΗΡΗΤΕΩΝ (Planche 8. 11-12). Les monnaies ont été frappées par un coin de droit de la période IX et un coin de revers de la période VIII. Cette émission peut très bien correspondre à une faute de frappe, comme les drachmes signées par les monétaires Πασσαβίας et Όμηρος, ou à une courte émission, au nom des Abdéritains, frappée au début de la période IX. Le poids du tétradrachme du Cabinet des Médailles de Paris, qui est le seul poids que nous ayons pu vérifier, est de 9,85 g, ce qui correspond aux tétradrachmes de la période IX (voir Appendice, A).

J. M. F. May a également classé dans la période VIII l'émission de tétradrachmes portant au droit la tête d'Apollon de trois-quarts (groupe May CXXIV, 494) sur le modèle des monnaies d'Amphipolis³ du type N d'Apollon avec un long cou, daté de 357⁴. Cette représentation d'Apollon est une nouveauté de courte durée pour l'atelier d'Abdère. J. M. F. May en connaissait un seul exemplaire, qui fait partie de la collection de l'American Numismatic Society. Le nom du monétaire, inscrit au revers au-dessous du griffon, est illisible sur cette monnaie. Le symbole gravé sous l'aile du griffon est une tête de capricorne. Une deuxième monnaie frappée de la même paire de coins que celle de New York a été donnée au Musée numismatique d'Athènes⁵. La légende au revers porte le nom du monétaire Πυθόδωρος. Un faux tétradrachme de cette émission⁶, dans la collection des monnaies fausses du Cabinet des Médailles de Bruxelles, porte la légende ΕΠΙ ΠΥΘΟΔΩΡΟΥ. Le nom de ce monétaire est attesté par les monnaies de la période IX. Πυθόδωρος a signé des tétradrachmes, des drachmes en argent et des chalques en bronze de la période IX (Planche 9. 11-16). Le poids des deux tétradrachmes (9,81 g et 9,64 g) et la présence d'un symbole secondaire, une tête de capricorne sur les monnaies de New York et d'Athènes, est un élément qui renforce l'attribution de cette monnaie à la période IX. L'utilisation de symboles secondaires est peu courante durant la période VIII. Par contre, Πυθόδωρος utilise le symbole d'un canthare durant la période IX pour distinguer les tétradrachmes de la seconde émission. Nous pensons donc qu'il serait préférable de classer dans la période IX les tétradrachmes d'Abdère avec un Apollon de trois-quarts sur le droit.

¹ Münzer, Strack, *Thrakien* 97.

² Münzer, Strack, *Thrakien* n° 173 = Sallet, *Beschreibung* I 109.83 = Fritze, "Abdera" pl. III 3. Le poids que M. L. Strack donne pour cette monnaie est de 9,85 g ; deux moulages de tétradrachmes de cette émission sont au British Museum : (1) Vevjoda c.173, 1936.3 ; (2) Abdera 1-366-16.

³ Lorber, *Amphipolis* 55, émission N, date 357, pl. XIII, fig. 64, pl. XXIV, 36a-39c.

⁴ Picard, "Amphipolis" 211-14.

⁵ Musée d'Athènes 668/1991 ; voir Appendice n° 20.

⁶ Cabinet des Médailles de Bruxelles : *Bulletin on Counterfeits*, 17, 2, (1992/3) 21, 1a. La monnaie pèse 13 g et elle est coulée.

Au cours de la période VIII, deux nouveautés importantes apparaissent : la frappe exceptionnelle de la première émission d'or et le changement radical de l'iconographie monétaire. Le type du revers, au lieu de changer à chaque monétaire, reste stable. Une tête d'Apollon laurée figure dans un champ libre sur les tétradrachmes et dans un cadre linéaire au revers des drachmes. Comme J. M. F. May l'a bien souligné¹, ce changement de l'iconographie monétaire et la frappe de monnaies en or peuvent être mis en rapport avec un événement important de l'histoire d'Abdère. En datant la période VIII des années situées entre 375/373 et 365/360, il a supposé que l'invasion d'Abdère par les Triballes en 375 et l'installation de la garnison² athénienne de Chabrias nécessitèrent la frappe de la monnaie en or, tandis que la réouverture de l'atelier monétaire de la cité fut marquée par l'inauguration du nouveau type du revers. La nouvelle datation du monnayage d'Abdère empêche de rattacher les nouvelles monnaies d'argent et d'or à l'invasion des Triballes. Dans un article paru avant la publication de J. M. F. May, G. Kleiner³ avait proposé de mettre en relation les séries portant la tête d'Apollon comme type fixe du revers avec les monnaies d'or de Philippe II. J. M. F. May avait rejeté cette proposition, car, selon sa datation, les monnaies d'or de Philippe II étaient de presque 20 ans postérieures aux monnaies de la période VIII⁴.

Le changement radical des monnaies d'Abdère de la période VIII peut être lié à la mainmise sur la ville par Philippe II. La présence, pour la première fois, de deux noms macédoniens, Ἀρχέλαος et Πανσάνιας, dans l'onomastique, par ailleurs ionienne, du monnayage d'argent et de bronze d'Abdère coïncide avec le moment de l'entrée d'Abdère dans l'alliance de Philippe II. Cette nouvelle alliance avec le pouvoir macédonien entraîna le choix de nouveaux types monétaires. Le modèle pour ces nouvelles monnaies vint des statères d'or de Philippe II. La date de la mainmise sur la cité par le roi macédonien et la date d'émission des premiers statères d'or de Philippe II fonctionnent comme un *terminus post quem* pour le début de la période VIII. Diverses dates ont été suggérées pour les premiers statères d'or de Philippe II, de 356 à 345 et plus tard⁵. Pour G. Le Rider, la date reste incertaine, bien qu'il ait opté pour une datation basse des premiers statères, après 348 et même plus tard⁶. L'année 352/51, date du premier concours olympique où le char de Philippe II remporta une victoire, pourrait être un *terminus post quem*⁷.

La date de la soumission d'Abdère à Philippe II fait l'objet d'un vaste débat entre les historiens modernes. Deux dates ont été proposées : la première entre 355 et 352 et la seconde entre 348-347/46, voire plus tard, en 340.

L'opinion de la majorité⁸ des historiens est que Philippe II investit Abdère à une date située entre 355 et 352. La base de leur argumentation est un passage⁹ de Polyen, la seule source se référant à cette période de l'histoire d'Abdère, qui nous apprend que Philippe II envahit τὴν Ἀβδηριῶν καὶ Μαρωνιῶν et qu'à son retour, il fut obligé d'employer un stratagème pour protéger sa flotte contre la force navale athénienne qui attendait dans le port de Néapolis, sous les ordres de Charès. Cette

¹ May, *Abdera* 267.

² Diod. 15. 36. 1-4.

³ Kleiner, "Abdera" 16 sqq.

⁴ May, *Abdera* 271.

⁵ Le Rider, *Philippe II* 428-29 et 433 ; Le Rider, "Statères d'or" 261-70 ; Le Rider, *Finances* 53-59.

⁶ Le Rider, *Philippe II* 428-33.

⁷ Le Rider, *Philippe II* 428 ; A. B. West, "The Early Diplomacy of Philip II Illustrated by his Coins", *NC* 1923, 177-81 et 210.

⁸ Blisquez, "Abdera" 65, n. 1, et Lorber, *Amphipolis* 65, présentent toute la littérature sur la discussion de la date de la conquête d'Abdère par Philippe II. Pour 355 : voir N. G. L. Hammond, *A History of Greece to 322 B.C.* (Oxford 1963) 540 ; pour 354 : A. Schaefer, *Demosthenes und seine Zeit*² (Leipzig 1885-1887) I, 443, n. 2 ; A. W. Pickard-Cambridge, *Demosthenes and the Last Days of Greek Freedom* (New York-Londres 1914) 169-70, n. 5, et *CAH* VI, 217-19 ; Marshall, *Confederacy* 116 et 128 ; Tod, *GHI* 176 ; Ellis, *Philip II* 15, 76-77 ; Carlier 88 ; pour 354-352 : Collart, "Philippes" 166, n. 3 ; pour 352 : Münzer, Strack, *Thrakien* 13.

⁹ Polyen, *Stratagèmes* 4. 2. 22 : Φίλιππος τὴν Ἀβδηριῶν καὶ Μαρωνιῶν καταδραμῶν ἐπανήξει καὶ αὐτὸς ἔχων πολλὰς καὶ στρατιῶν πεζῶν ἄγων (éd. Teubner, Stuttgart 1970 ; cf. *HM* II 265, n. 1. Dans l'archétype, le participe utilisé est καταλαβῶν. Blisquez ("Abdera" 66, n. 5) a admis le type καταλαβῶν pour le texte de Polyen ; Ellis, *Philip II* 76-77, n. 64-65 ; Blisquez, "Abdera" 66.

information de Polyen a été datée d'avant le printemps 352 grâce à une référence de Démosthène¹. La rencontre entre le roi thrace Kersébleptès, le Thébain Pamménès et Philippe II eut lieu quand ce dernier se trouvait à Maronée, déjà sous le contrôle politique du roi de Macédoine. D'après le passage de Polyen, Maronée fut investie par le roi macédonien en même temps qu'Abdère. Cela signifie qu'Abdère était aussi en 352 sous son influence politique.

En revanche, d'autres historiens² ont supposé qu'Abdère fut soumise au pouvoir macédonien pendant l'expédition de Philippe II en Thrace en 347, au cours de la période comprise entre la conquête d'Olynthe en 348 et l'ouverture des négociations de la paix de Philocrate en 346.

Le seul document historique qui puisse soutenir une date entre 348 et 346 est un décret³ du conseil et du peuple d'Athènes pour les trois Abdéritains Dioskouridès, Charmès et Anaxipolis, fils de Dionysodoros. Pendant la neuvième prytanie de la tribu Acamantide, sous l'archonte Archias (au printemps 345), le conseil et le peuple des Athéniens accordèrent aux trois Abdéritains le statut de métèque athénien et la protection de la cité d'Athènes contre l'injustice qu'ils avaient subie dans leur patrie. Ils pouvaient rester à Athènes (Il. 31-32) : ἕως ἄν κατέλθωσιν εἰς τὴν αὐτῶν. Les trois citoyens d'Abdère, exilés de leur cité, furent accueillis par Athènes. A la date du décret, le fait qu'ils aient cherché la protection d'Athènes semble indiquer qu'ils devaient être des opposants au nouveau régime politique établi dans la cité d'Abdère après son alliance avec le roi macédonien.

L. J. Blisquez⁴ a comparé le décret des trois Abdéritains au décret d'Athènes de 347 pris pour les Acarnaniens exilés par Philippe II après la bataille de Chéronée⁵, qui accorde à certains le droit de cité et aux autres le statut de métèque. Les Acarnaniens ne durent attendre qu'un an pour obtenir ces privilèges. La situation serait similaire pour les trois Abdéritains. Selon L. J. Blisquez, Philippe II dut investir Abdère en 347/46 et exiler les trois Abdéritains à ce moment-là. Ainsi ces derniers devinrent-ils des métèques athéniens un an après la soumission de leur cité au pouvoir macédonien.

Toutefois, nous ne pouvons exclure la possibilité que Philippe II ne chassa pas immédiatement ses adversaires quand il soumit Abdère en 354-352. Il est possible que ces trois Abdéritains aient été exilés quelques années plus tard, en 347/46, quand le pouvoir de Philippe II en Thrace était bien établi. Un an plus tard, en 345, le conseil et le peuple d'Athènes leur auraient accordé le statut de métèque.

Les historiens qui proposent une date située entre 348 et 346 pour la mainmise sur Abdère admettent que le récit de Polyen évoque la première expédition⁶ de Philippe II en Thrace, pendant laquelle le roi ne réussit à soumettre que les territoires d'Abdère et de Maronée et non pas les villes elles-mêmes. Ces dernières auraient été conquises plus tardivement, en 347/346, avant que la paix de Philocrate ne soit conclue. Quand Philippe II rentra de Thrace au printemps de 346, il en avait soumis l'ensemble⁷.

Les sources littéraires ne mentionnent jamais la prise d'Abdère par Philippe II. Démosthène ne compte pas cette ville parmi celles qui furent conquises après la guerre contre Olynthe (*Première Olynthienne* 9 et 12). L'absence de mention d'Abdère semble être une preuve pour les historiens⁸ qu'elle

¹ Dém. 23. 183 : Φιλίππου γὰρ εἰς Μαρώνειαν ἐλθόντος ἔπεμψεν (ὁ Κερσοβλέπτης) πρὸς αὐτὸν Ἀπολλωνίδην, πίστει δούς ἐκεῖνω καὶ Παμμένει.

² 349-348 : S. Accame, *La Lega Ateniense del secolo IV a. C.*, *Studi pubblicati dal R. Istituto Italiano per la storia antica II* (Rome 1941) 198 ; 348/47 : Beloch, *GG* 500 ; E. Schönert-Geiss, "Zur Geschichte Maroneias von den Anfängen bis zum 4. Jh. v.u.Z.", *Klio* 61 (1979) 437-51 ; Schönert-Geiss, *Maroneia* 46-47 ; pour 346 : May, *Abdera* 281-90 ; Blisquez, "Abdera" 65 n. 3, 66-79.

³ *IG* II² 218 (*SIG*³ 207).

⁴ Blisquez, "Abdera" 69-70 ; décret des Acarnaniens, *IG* II² 237 ; Tod, *GHI* 231-34, n° 178.

⁵ Diod. 17. 3. 3.

⁶ Blisquez, "Abdera" 68-69 ; *HM* II, 265-66, n. 1 ; au contraire, Beloch (*GG* III² 1, 500 et 2. 282 sqq) a daté l'épisode cité par Polyen de 347, car le royaume macédonien ne devait pas posséder une flotte nombreuse (ναῦς ἔχων πολλάς, selon le texte de Polyen) avant la conquête d'Olynthe ; May, suivant K. J. Beloch, a supposé que le texte de Polyen évoquait les événements survenus après 348/47 et non pas en 352 (May, *Abdera*, 289-90).

⁷ Dém. 18. 30.

⁸ Blisquez, "Abdera" 70.

ne fut pas réduite pendant la première expédition du roi en Thrace. Mis à part une unique mention¹ où il se réfère seulement à Abdère et à Maronée (en 335) non sans mépris, l'orateur ne semble pas s'intéresser² aux cités grecques du littoral thrace. Abdère, qui autrefois était une des cités les plus puissantes de Thrace, perdit probablement cette place dans la seconde moitié du IV^e s. Le silence de certains auteurs, comme Démosthène, peut aussi signifier que Philippe II ne conquiert jamais la ville. Pendant sa présence en Thrace, Abdère put devenir de par sa propre volonté l'alliée du royaume de Macédoine. L'abandon de la ville archaïque nord d'Abdère et la construction de la nouvelle ville au sud sont associés à la présence de Philippe II dans la région d'Abdère. Cette renaissance urbaine rentre dans la politique suivie en Thrace par le roi macédonien, qui ne voulait pas simplement assurer les frontières orientales de son royaume. La construction de forts³ et la fondation de nouvelles cités⁴ dans des régions-clés pour le contrôle de la Thrace avaient comme objectifs la protection des cités grecques face aux Thraces⁵ ainsi que l'affaiblissement de l'influence d'Athènes⁶ sur les cités qui étaient ses anciennes alliées.

D'après G. T. Griffith⁷, le silence des sources sur Abdère durant la période de paix de 346 ou plus tard, lors des nouvelles expéditions de Philippe II en Thrace entre 345 et 341, semble indiquer que le statut politique était le même : la cité resta fidèle à Athènes. Abdère dut être conquise seulement après 340 et rejoignit la Ligue de Corinthe après 338, comme alliée de Philippe II, puis de son fils Alexandre. Mais rien ne confirme l'hypothèse de G. T. Griffith. Bien qu'il ne soit pas décisif, le décret des trois exilés abdéritains de 345 témoigne de la présence de Philippe II dans la cité. Nous sommes donc favorables à une date de 347/46 pour l'entrée d'Abdère dans l'alliance avec le royaume de Macédoine.

Les données archéologiques⁸ des fouilles d'Abdère ont montré qu'une couche de destruction a recouvert toute la ville archaïque et classique dans les limites de l'enceinte nord. La céramique mais surtout les monnaies de bronze d'Abdère et celles de Philippe II et d'Alexandre III datent cette destruction dans la seconde moitié du IV^e s. La date précise n'en est pas connue. Mais il est certain que l'abandon de l'ancienne ville nord ne fut pas immédiat et que la vie s'y poursuivit jusqu'au III^e s.

En même temps, une nouvelle ville, plus grande et mieux urbanisée, fut fondée au sud de la ville archaïque et classique, plus proche du littoral. Un nouveau rempart, construit en appareil pseudo-isodome, entoure la nouvelle ville, dessinée suivant un plan hippodamien. Ce transfert de la vie d'Abdère du nord au sud par la fondation d'une nouvelle ville a été attribué aux changements géomorphologiques attestés pour la région du bas Nestos. La modification du lit du Nestos et les alluvions transformèrent l'environnement de la ville et éloignèrent la ville archaïque de la mer, obligeant les Abdéritains à construire leur nouvelle ville plus au sud. Mais l'abandon de l'agglomération ancienne et la construction de la nouvelle ville peuvent également être reliés à la mainmise de Philippe II sur Abdère. Le roi, arrivant devant elle, a pu la détruire et établir à sa place une seconde ville, plus grande et mieux organisée. On peut également penser que Philippe II, arrivant dans la région, trouva une ville affaiblie par les changements géomorphologiques. Voulant donner une nouvelle vie à cette importante cité du littoral thrace, autrefois alliée d'Athènes et désormais la sienne, il décida de construire une nouvelle ville plus proche de la mer. Le nouveau monnayage de la cité, à partir de la période VIII, peut signaler ce nouveau chapitre de l'histoire d'Abdère, comme alliée de Philippe II et de son fils. Néanmoins, Abdère ne fut jamais une cité macédonienne, car elle garda son caractère ionien, ses institutions et ses magistratures.

¹ Dém. 17. 23.

² Blisquez, "Abdera" 77.

³ D. Triantaphyllos, "Ανασκαφές φρουρίου Καλύβας", *AEMTh* 2 (1988) [1991] 443-51 ; Bakirtzis, Triantaphyllos, *Θράκη* 32-34. Le fort de Kaliva domine la plaine du Nestos.

⁴ Voir Philippopolis, W. Lindsay-Adams, "Philipp II and the Thracian Frontier", in : " *Thrace Ancienne* " 81-89, surtout 84-85.

⁵ Diod. 16. 71. 1-2. La peur des Thraces conduisit les villes grecques de Thrace à entrer dans l'alliance de Philippe II.

⁶ Dém. 8. 44.

⁷ *HM* II, 379.

⁸ Koukouli-Chrysanthaki, "Ερευες" 50-53.

La date de cette alliance de la ville et le début des monnaies d'or de Philippe II en 352 ou en 348 peuvent constituer le *terminus post quem* pour le début de la période VIII. Le nombre des monétaires connus est de six. Si on lui suppose dix années, la période VIII peut se situer entre 346 et 336.

La «renaissance» du monnayage d'Abdère à partir de la période VIII est contradictoire avec la thèse qui veut que la mainmise de Philippe II sur la ville ait signifié l'arrêt du monnayage civique¹. La suppression des monnaies locales ne fut pas la première exigence du roi après la prise et l'entrée d'une cité dans son alliance. L'étude de T. Martin² sur la souveraineté et le monnayage de la Grèce classique a bien montré que Philippe II ne fut pas responsable de la fin du monnayage local des cités. La «macédonisation» des cités grecques, comme par exemple Amphipolis, conquise en 357, fut un processus étendu sur plusieurs années³. Amphipolis continua incontestablement à frapper des tétradrachmes d'argent⁴ et des bronzes⁵ après la prise de la ville.

Durant le règne de Philippe II, Abdère continua de frapper ses propres tétradrachmes et drachmes, utilisant un étalon équivalent à l'étalon persique. Cet étalon avait été adopté pour la frappe des tétrabolos dès la fin du V^e s., comme à Maronée et à Ainos, puis vers le milieu du IV^e s. pour l'ensemble des émissions d'argent des cités grecques du littoral thrace (Abdère, Maronée, Orthagoreia, Ainos). Vers le milieu du IV^e siècle⁶, Byzance, Chalcédoine et Kios abandonnèrent l'étalon rhodien pour adopter l'étalon persique. En Propontide, Abydos⁷ et Proconnèse suivirent la même évolution⁸. D'autres cités, comme Périnthe, Chersonèse de Thrace et Parion, qui commencent à frapper monnaie en 350, utilisèrent l'étalon persique. L'adoption de l'étalon persique est aussi attestée dans les cités d'Eolide, de Lesbos, d'Ionie et de Carie⁹. G. Le Rider¹⁰ a souligné que la période 350-340, celle du succès de l'étalon persique, peut être mise en relation avec le règne d'Artaxerxès III Ochos (358-338), qui voulait restaurer le pouvoir perse en Asie Mineure.

Liste des monétaires de la période VIII de J. M. F. May (375/373- 365/360)	Nouvelle liste des monétaires de la période VIII (346-336)
Ἀβδηριτέων et Ἄ	Ἀβδηριτέων et Ἄ
Ἰκέσιος	Ἰκέσιος
Παυσανίας	Φανῆς
Monétaire inconnu	Χάρμος
Φανῆς	Ἀρχέλαος et Ἄ
Χάρμος	Ἀρχέστρατος, Ἄ
Ἀρχέλαος	Παυσανίας et Ἄ

Tableau 5. Emissions des monétaires de la période VIII

Abdère continua sa propre politique monétaire, sans devenir une cité macédonienne, en poursuivant la frappe d'une monnaie locale¹¹. Elle pouvait ainsi continuer à bénéficier des profits

¹ May, *Abdera* 289-90.

² Martin, *Sovereignty* 184-95, sur Abdère 190-92 ; Picard, "Philippe II" 1-15.

³ G. Le Rider ("Statères d'or" 267) ne pense pas qu'une "macédonisation" rapide eut lieu à Amphipolis, à l'opposé de Hatzopoulos (*Amphipolis* 110 sqq.).

⁴ Lorber, *Amphipolis* 138, n. 51.

⁵ Picard, "Amphipolis" 207-214.

⁶ Le Rider, *Propontide* 50-59 ; id., "Byzance" 150-51.

⁷ Le Rider, "Byzance" 151. Le passage de l'étalon rhodien à l'étalon persique à Abydos date de 350.

⁸ M. Thompson, "The Coinage of Proconnesus", *RN* s. 6, 7 (1965) 30-35.

⁹ J. G. Milne, "The Persian Standard in Ionia ca. 320-280", *NC* 1924, 19-30.

¹⁰ Le Rider, *Propontide* 58.

¹¹ Nous avons des exemples parallèles pour Byzance et Chalcédoine. Pour les émissions des tétradrachmes d'un étalon local, entre 235 et 200, de Byzance et Chalcédoine, voir H. Seyrig, "Monnaies hellénistiques de Byzance et de Chalcédoine", in :

provenant de l'échange des monnaies étrangères arrivant sur le marché abdéritain. Seule la monnaie abdéritaine était δόκιμον¹ sur son territoire et les marchands étrangers étaient forcés de se procurer cet argent local. Une monnaie beaucoup plus légère que le tétradrachme de Philippe II procurait à Abdère un grand profit du métal ainsi économisé, car un tétradrachme d'Abdère de 11,3 g devait être échangé contre un tétradrachme de Philippe II de 14,5 g. Elle se construisit ainsi un système économique fermé². D'autre part, en frappant une monnaie avec un étalon facilement convertible en étalon perse, elle restait fidèle à sa politique monétaire en conservant une monnaie facilement échangeable avec les sicles et les dariques. Avec ses monnaies de poids persique, elle participe ainsi au commerce local et régional. Philippe II frappa également après 348 des monnaies de petit module en étalon perse : ce sont des drachmes, pesant de 2,4 g à 2,6 g, représentant au droit une tête d'Artémis presque de face. La même représentation d'Artémis se retrouve sur les drachmes d'Orthagoreia. Ces monnaies ont été mises en rapport avec les campagnes de Philippe II en Thrace. Ayant besoin de petit numéraire, il frappa des monnaies semblables à celles qui circulaient dans la région. Philippe II et peut-être ses successeurs utilisèrent les monnayages civiques comme leur propre numéraire pour ne pas déstabiliser l'équilibre des échanges économiques dans la région. Abdère et Maronée avaient des relations fortes avec les Thraces depuis des siècles, comme l'attestent les imitations des monnaies de ces deux villes par les dynastes thraces³.

2.3.9. Période IX, 336-311 (date de J. M. F. May : 365/350-350/345)

Les éditeurs de l'étude de J. M. F. May⁴ avaient daté la dernière période des tétradrachmes d'Abdère entre 365 et 347/46. Selon eux, en 347/46, la mainmise du roi sur la cité avait mis fin au monnayage autonome d'Abdère. G. T. Griffith⁵ a daté l'arrêt du monnayage civique de 338, quand Abdère abandonna son alliance avec Athènes et rejoignit la Ligue de Corinthe, comme alliée de Philippe II. Pourtant, d'après lui, l'interruption du monnayage civique par Philippe II ne signifie pas que la cité ait été considérée obligatoirement comme sujette du roi.

Le trésor⁶ Thrace 1980 découvert dans la région d'Abdère est la base de la nouvelle datation de la période IX. Les tétradrachmes et la monnaie d'or de la période IX circulaient avec des monnaies posthumes de Philippe II de l'atelier d'Amphipolis, illustrant ainsi la circulation monétaire de la dernière moitié du IV^e s. en Thrace. Ce trésor est le seul instrument solide disponible pour dater et classer les monétaires de la période IX. Les autres trésors comprenant des monnaies de cette période contiennent soit des monnaies des ateliers grecs, généralement datées de la dernière moitié du IV^e s. (comme Apollonia du Pont ou Chersonèse de Thrace), soit des monnaies exclusivement abdéritaines de bronze. Une première étude⁷ que nous avons effectuée sur les tétradrachmes et les drachmes de la période IX n'a montré aucune liaison de coins de droit entre les émissions de ses différents monétaires⁸. Nous proposons un classement provisoire des émissions d'argent et d'or de la période IX⁹ suivant des critères stylistiques.

Essays Robinson 183-200.

¹ Voir la loi de Nikophon en 375/374 à Athènes, qui rendit obligatoire l'utilisation du numéraire athénien sur son territoire (Stroud, "Law" 157-88 ; T. V. Buttrey, "The Athenian Currency Law of 375/374 B.C.", in : *Greek Numismatics and Archaeology, Essays in honor of Margaret Thompson* (Wetteren 1979) 33-45) ; sur le terme *dokimon*, voir Ps-Arist. *Oec.* 2, 4a ; Picard, "Deux termes" 683-84 ; cf. le décret d'Olbia, *SIG*³ 218 ; Bogaert, *Banques* 121-24.

² O. Mørkholm, "Some Reflections on the Production and Use of Coinage in Ancient Greece", *Historia* 31.5 (1982) 290-305.

³ Voir Chapitre 2.3.10. Abdère et Spokès.

⁴ May, *Abdera*, Appendice 286-91.

⁵ *HM* II, 379-80.

⁶ Price, "Thrace, 1980" 42-44, fig. 5 ; voir Chapitre 1 : 1.2.28.

⁷ L'étude des monnaies d'Abdère par coin s'arrête à la fin de la période VIII dans l'ouvrage de May, *Abdera*. Les éditeurs de cet ouvrage ont présenté les monétaires de la période IX par ordre alphabétique.

⁸ C. M. Kraay et G. K. Jenkins, les éditeurs de May, ont signalé l'absence de liaisons de coins de droit (May, *Abdera* 291).

⁹ Voir Appendice.

La période IX commence immédiatement après la période VIII, vers 336/35. Comme dans la période VIII, Abdère continua de frapper des tétradrachmes et des drachmes. Le poids du tétradrachme de cette période diminua à nouveau, passant de 11,3 g (période VIII) à 10,1-10,2 g¹. Ce nouveau poids, proche de l'étalon persique, est fortement lié aux monnaies d'or frappées durant la période IX. Le statère d'or de cette période est du même poids que celui de la période VIII, 6,42 g. La chute du poids du tétradrachme, due à la chute de la valeur de l'or durant le règne d'Alexandre III, répond à la politique monétaire de la cité, qui veut maintenir un rapport stable de 7/4 tétradrachmes d'argent pour une monnaie d'or². Les drachmes de la même période s'accordent avec le poids des tétradrachmes, en présentant une perte de poids similaire. D'un poids de 2,65 et 2,8 g pour la période VIII, le poids des nouvelles drachmes passe à 2,4 et 2,49 g³.

Comme nous l'avons déjà évoqué dans notre commentaire sur la période VIII, nous avons placé au début de la période IX le monétaire Ὀμηρος qui, par erreur ou délibérément, utilisa pour la première émission de ses drachmes le même coin de droit que le monétaire Παυσανίας. La seconde émission d'Ὀμηρος comprend essentiellement des drachmes, frappées par 14 coins de droit et 14 coins de revers (Appendice n° 4-19 ; *Planche 9. 1-9*). Il a également émis des tétradrachmes frappés par deux coins de droit et deux coins de revers (Appendice n° 2-3 ; *Planche 9. 10*).

Juste après le monétaire Ὀμηρος suivent les trois émissions de tétradrachmes et l'émission de drachmes et de chalques du monétaire Πυθόδωρος. Les tétradrachmes de la première émission (Appendice n° 20 ; *Planche 9. 11-12*) portent un Apollon représenté de trois-quarts à droite, qui s'inspire de l'Apollon du groupe N (groupe du Parthénon) d'Amphipolis. Le symbole de cette émission est une tête de capricorne. Sur la deuxième émission du même monétaire, qui ne comprend également que des tétradrachmes, la tête d'Apollon est figurée de profil sur le revers de la monnaie, accompagnée par un canthare comme symbole de l'émission (Appendice n° 21-22 ; *Planche 9. 13-14*). Les tétradrachmes de la troisième émission sont frappés par le même coin de droit que ceux de la seconde (Appendice n° 23 ; *Planche 9. 15*). Avec cette troisième émission, qui ne porte aucun symbole, sont classées les drachmes frappées par ce monétaire. Le griffon sur le droit des drachmes est représenté bondissant vers la gauche (Appendice n° 24-28 ; *Planche 9. 16*).

La présence du grènetis entourant le griffon au droit et les caractéristiques de la tête d'Apollon, qui sont les mêmes sur les tétradrachmes de la seconde et de la troisième émission du monétaire Πυθόδωρος et sur ceux signés par le monétaire Ἀναξίπολις, nous ont conduite à placer les monnaies d'Ἀναξίπολις juste après celles de Πυθόδωρος (Appendice n° 30-36) et l'émission d'or portant la légende ΕΠΙ ...Σ (Appendice n° 29). Les coins de droit des tétradrachmes du monétaire Ἀναξίπολις sont répartis en deux groupes selon l'attitude du griffon. Ces groupes sont unis par une liaison de revers (Appendice n° 33-34, R4 ; *Planches 9. 17-18 et 10. 1*) : le premier groupe, avec deux ou trois coins, maintient la représentation du griffon couché vers la gauche des tétradrachmes de la période VIII et des premiers monétaires de la période IX ; le second groupe, avec trois coins de droit, représente un griffon bondissant vers la gauche (*Planche 10. 2-5*). Une seule attitude du griffon, celle où il est couché à gauche, a été adoptée sur les quatre coins de droit des drachmes. Au revers, la tête d'Apollon est représentée dans un cadre linéaire, tournée soit vers la droite soit vers la gauche (Appendice n° 37-43 ; *Planche 10. 6-9*).

La seule paire de coins connue pour les tétradrachmes du monétaire Αἰγιαλεὺς atteste un rapport iconographique entre les monnaies de ce monétaire et les tétradrachmes d'Ἀναξίπολις (Appendice n° 44 ; *Planche 10. 10*). Le dessin des traits du visage d'Apollon du R1 d'Αἰγιαλεὺς est proche de celui de R5 d'Ἀναξίπολις. A la différence des tétradrachmes, les drachmes d'Αἰγιαλεὺς ont été frappées par un nombre important de coins, huit droits pour neuf revers. Les traits du visage d'Apollon des drachmes

¹ Pour un nombre total de 145 monnaies, le poids modal se situe entre 10 et 10,2 g, avec une moyenne à 10,04 g et une médiane à 10,07 g.

² Voir Chapitre 3.

³ Pour 190 drachmes, le poids moyen se situe à 2,41 g, la médiane à 2,44 g.

sont souples et se rapprochent de ceux des tétradrachmes du même monétaire (Appendice n^{os} 45-55 ; *Planche 10. 11-17*).

Après le monétaire Αἰγιαλεύς, nous avons classé les deux émissions de drachmes du monétaire Πυθοκλῆς (Appendice n^{os} 56-66 ; *Planches 10. 18 et 11. 1*). Sur les sept coins de revers des drachmes, les têtes d'Apollon sont proches de celles des deux monétaires précédents, Ἀναξίπολις et Αἰγιαλεύς. La première émission de drachmes porte comme symbole une abeille, tandis que la seconde ne porte aucun symbole. Les deux émissions sont liées entre elles par une liaison de coin de droit (D2) (Appendice n^{os} 57-58).

Le monétaire Ἐκατόννομος a uniquement frappé des drachmes, réparties en deux émissions. Elles sont frappées par quatre coins de droit et cinq coins de revers. La première émission, qui est connue par trois coins de droit et un seul coin de revers (Appendice n^{os} 67-69 ; *Planche 11. 2-7*), porte comme symbole une fleur ou une étoile. La seconde émission ne porte aucun symbole. Les premières drachmes de cette émission sont frappées par le même coin de droit que la première émission (D3) (Appendice n^{os} 70-74).

A partir du monétaire Δημήτριος, que nous datons de 325 et 324, l'atelier d'Abdère recommence à frapper d'importantes émissions de tétradrachmes et de drachmes. Le monétaire Δημήτριος a frappé exclusivement des tétradrachmes, connus par trois coins de droit et six coins de revers. Ces tétradrachmes sont répartis en deux émissions se distinguant entre elles par la position du griffon sur le droit : la première émission représente le griffon couché à gauche (*Planche 11. 8*), tandis que sur la seconde, le griffon est couché à droite (*Planche 11. 9-13*). Cette manière de distinguer les émissions sera utilisée plus tard par le monétaire Διονυσῆς. La première émission est frappée par un seul coin de droit et trois coins de revers (Appendice n^{os} 75-77). La seconde émission, plus importante, avec deux coins de droit et trois nouveaux coins de revers, partage deux coins de revers avec la première émission (R1 et R2) (Appendice n^{os} 78-82).

Διόφαντος est un autre monétaire, qui n'est également connu que par ses tétradrachmes (Appendice n^{os} 83-91 ; *Planche 11. 14-16*). Il adopta, pour le droit, un griffon couché vers la droite, comme celui des tétradrachmes de la seconde émission de Δημήτριος. L'émission utilise un seul coin de droit et sept coins de revers. Un de ces tétradrachmes (87c, D1R4) est la monnaie la plus ancienne du trésor Thrace 1980, que nous datons de 324.

Le monétaire Πολύφαντος est le second monétaire de la période IX à avoir signé une émission d'or, connue par une seule monnaie, qui faisait partie du trésor Thrace 1980 (92). Il fut également responsable d'une émission de tétradrachmes (*Planche 11. 17*) et de drachmes (*Planches 11. 18 et 12. 1-12*). Contrairement aux tétradrachmes (dont une seule paire de coins est connue), l'émission de drachmes, connue par neuf coins de droit pour 11 coins de revers, est importante. La ressemblance du traitement de l'aile du griffon des tétradrachmes avec celui des tétradrachmes de Διόφαντος et la présence de ces deux monétaires dans le trésor Thrace 1980 nous permettent de placer le monétaire Πολύφαντος après le monétaire Διόφαντος. Notre classement de ce monétaire vers 323, dans une période très agitée pour les cités grecques prises dans les luttes de pouvoir entre les diadoques après la mort d'Alexandre III, peut expliquer l'émission exceptionnelle d'or (Appendice n^{os} 93-109).

Le monétaire Εὐρήσιππος, dont un seul coin de revers est connu (Appendice n^{os} 110-11 ; *Planche 12. 13-14*), suivit pour la tête d'Apollon le modèle des tétradrachmes du monétaire Πολύφαντος. Les caractéristiques du visage (le profil du nez et des lèvres) et l'expression du dieu rappellent la tête d'Apollon de Πολύφαντος. Le traitement du corps et de l'aile du griffon et la position de l'ethnique sur les deux coins de droit connus sont également proches de celui de Πολύφαντος. Comme Πολύφαντος et Διόφαντος, Εὐρήσιππος était également présent dans le trésor Thrace 1980 avec deux tétradrachmes (111 c et d). La frappe des drachmes, réparties en deux émissions, compte parmi les plus importantes de la période IX avec dix coins de droit et sept coins de revers (pour la première émission : neuf coins de droit et six coins de revers ; *Planches 12. 15-18 et 13. 1-3* ; pour la seconde émission : un coin de droit et un coin de revers ; *Planche 13. 4*). Contrairement aux tétradrachmes où le griffon est couché vers la gauche, le monétaire a choisi pour ses drachmes un griffon bondissant vers

la gauche. La disposition du nom du monétaire autour du carré au revers des drachmes copie, dans certains cas, celle des tétradrachmes ; elle diffère de celle des autres monétaires, en occupant deux côtés du cadre linéaire, autour de la tête d'Apollon, et en laissant souvent la lettre finale du nom du monétaire seule sur le troisième côté du carré (Appendice n^{os} 112-23).

Avec le monétaire Ἰππῶναξ, nous arrivons vers 321. Ce monétaire fut responsable d'une seule émission de tétradrachmes et de drachmes portant comme marque de contrôle une coquille Saint-Jacques (Appendice n^{os} 124-58 ; *Planches* 13. 5-18 et 14. 1-6). Comme le monétaire Εὐρήσιππος, Ἰππῶναξ choisit un griffon couché pour ses tétradrachmes et un griffon bondissant pour ses drachmes. Nous avons identifié quatre coins de droit pour 16 coins de revers pour les tétradrachmes, et pour les drachmes, 12 coins de droit pour 17 coins de revers. L'émission d'Ἰππῶναξ, dont un tétradrachme était présent dans le trésor Thrace 1980 (125a), est la plus importante de la période IX, avec celle du monétaire Διονυσῶς, classée juste après Ἰππῶναξ.

Dans le trésor Thrace 1980, la majorité des monnaies d'Abdère est constituée par celles de Διονυσῶς. Ce monétaire suivit la pratique introduite par le monétaire Δημήτριος en distinguant ses deux émissions de tétradrachmes et de drachmes par la position du griffon : il est couché vers la gauche sur la première émission (*Planches* 14. 7-13 et 15. 2-5) et vers la droite sur la seconde (*Planches* 14. 14-18 et 15. 1). La première émission de tétradrachmes a été frappée par un seul coin de droit (D1) et sept coins de revers (R1-R7) (Appendice n^{os} 159-65). Les coins des revers R1 et R2 de la première émission ont été utilisés pour la frappe des premiers tétradrachmes de la seconde émission. Celle-ci, représentant le griffon à droite, a été frappée par deux coins de droit (D2-D3) et sept nouveaux coins de revers (R8-R14) (Appendice n^{os} 166-76), qui présentent une tête d'Apollon ronde avec un cou court ; le dessin des traits du visage exprime un air sévère et soucieux, reprenant les caractéristiques du dieu déjà apparues sur les deux derniers coins de revers de la première émission (R5-R7). Les premiers coins de revers de la première émission (R1-R4) portaient, eux, un portrait du dieu dont les traits fins expriment un air calme et serein. Ce portrait nous rappelle celui des tétradrachmes du monétaire Ἰππῶναξ. Contrairement aux tétradrachmes de la seconde émission, dont la frappe est plus importante que la première, les coins des drachmes de la première émission sont plus nombreux que ceux de la seconde. Pour huit coins de droit (D1-D8) et six coins de revers (R1-R6) utilisés pour la première émission, nous ne disposons que d'un seul coin de droit de la seconde émission (Appendice n^{os} 177-85). Le revers de l'unique drachme de cette émission a été frappé par un coin de revers des drachmes de la première émission (R5) (Appendice n^o 186).

Les tétradrachmes de Διονυσῶς du trésor Thrace 1980, illustrés dans la publication de M. J. Price¹, appartiennent à la seconde émission du monétaire et sont datés de 319.

Selon la documentation disponible, le monétaire Διονυσῶς fut le dernier monétaire de la période IX à avoir frappé des émissions régulières de tétradrachmes et de drachmes. D'après le classement que nous proposons, le monétaire Πυθῆς, qui prit la responsabilité de l'atelier après Διονυσῶς, est le dernier monétaire de la période IX à avoir frappé des monnaies d'argent (Appendice n^{os} 187-89 ; *Planche* 15. 66-67). La seule émission de tétradrachmes et de drachmes de ce monétaire est connue grâce à deux coins de droit et deux coins de revers pour les tétradrachmes et par une seule paire de coins pour les drachmes. Ce même monétaire frappa des chalques. C'est à partir du monétaire Πυθῆς que cesse la frappe des grandes et des petites dénominations d'argent aux types monétaires de la période IX et que commencent l'utilisation et la circulation intensive de chalques au type du carré divisé en quatre cantons au revers. Ces chalques avaient déjà été frappés par les monétaires ayant frappé des monnaies d'argent comme Ὀμηρος, Πυθόδωρος, Πυθοκλῆς, Ἐκατόννομος et Διονυσῶς.

¹ Voir Chapitre 1 : 1.2.28. On ne dispose pas de détails sur deux tétradrachmes de Διονυσῶς qui faisaient partie du lot du trésor.

<i>Liste des monétaires de la période IX (336-311)</i>
Ὅμηρος 336-335 et Æ
Ἀθήναιος 334, Æ
Πυθόδωρος 333-332 et Æ
ΕΠΙ Σ 331, or
Ἀναξίπολις 330
Αἰγιαλεύς 329
Πυθοκλῆς 328 et Æ
Ἐκατόνυμος 327 et Æ
Δημήτριος 326-325
Διόφαντος 324
Πολύφαντος 323
Εὐρήσιππος 322
Ἴππῶναξ 321
Διονυσᾶς 320-319 et Æ
Πυθῆς 318 et Æ
Πάρμις 317, Æ
Ἐρμῶναξ 316, Æ
Ἐκαταῖος 315, Æ
Μοσχίων 314, Æ
Σίλων 313, Æ
Εὐαγόρας 312, Æ
Ἀθηνόβιος 310, Æ
Διονυσᾶς Ἀβδηριτῶν 311/10, Æ
ΑΒΔΗ 311, Æ

Tableau 6. Emissions des monétaires de la période IX

Abdère, qui resta en dehors de la division¹ en quatre régions administratives et militaires et ne fit jamais partie du royaume de Macédoine, après la mort de Philippe II, dut continuer sous le règne d'Alexandre à être une alliée du royaume de Macédoine et un membre de la Ligue de Corinthe. Quand il partit pour son expédition contre l'Empire perse, Alexandre traversa avec son armée² Abdère et Maronée. Selon le récit du Pseudo-Callisthène³, dont la vérité peut être mise en doute, les Abdéritains refusèrent d'accueillir le jeune roi dans leur ville et lui en fermèrent les portes. Craignant la vengeance du roi perse Darius, ils n'auraient pas voulu choisir entre Darius et Alexandre, préférant être conquis par le plus puissant. Alexandre leur répondit qu'il les réduirait en esclavage après sa victoire sur le roi perse. Même si l'authenticité de ce récit semble douteuse, il atteste l'attachement d'Abdère au pouvoir perse.

Avant son départ, Alexandre laissa Antipatros comme stratège de l'Europe pour surveiller le territoire européen appartenant au royaume durant son absence. Diodore de Sicile⁴ nous apprend l'existence d'un stratège établi par Alexandre en Thrace. Son existence remonte à l'époque de Philippe II : c'est l'officier royal contrôlant une région annexée au royaume. Abdère était sous la

¹ M. Hatzopoulos in : R. Ginouvès, *La Macédoine, de Philippe II à la conquête romaine* (Paris 1993) 56-57.

² Arr. *Anab.* 1. 11. 3.

³ Pseudo-Callisthène 1. 43.

⁴ Diod. 17. 62. 5; H. Bengtson, *Die Strategie in der hellenistischen Zeit, Ein Beitrag zum antiken Staatsrecht* (Munich 1937) 38-45.

surveillance d'Antipatros et du stratège de Thrace, avec les autres cités grecques de la Thrace et les peuples indigènes.

Durant le règne d'Alexandre III, Abdère continua de frapper un monnayage en or, en argent et en bronze, poursuivant la politique monétaire menée depuis le début de son monnayage. Comme Thasos, elle ne frappa pas de monnaies aux types d'Alexandre¹. Contrairement à ses voisins, Thasos et Maronée, qui arrêtèrent de frapper des tétradrachmes, pour la première vers 338 et pour la seconde vers 336, Abdère continua la frappe de tétradrachmes et de drachmes en utilisant un étalon inférieur à l'étalon persique. Ces tétradrachmes sont associés dans les trésors aux émissions posthumes en argent de Philippe II, tandis que les drachmes de la période IX sont signalées par des monnaies provenant d'autres cités grecques de Thrace, frappées en étalon perse. A partir de 318/17, Abdère abandonne la frappe des tétradrachmes et des drachmes pour reprendre, vers 311, la frappe d'une nouvelle série d'argent et de bronze. Cette nouvelle série comprenait uniquement des petites fractions d'argent.

2.3.10. Abdère et Spokès

Un certain nombre de souverains thraces ne nous sont connus que par des émissions de monnaies sporadiques qu'ils ont frappées. Parmi eux figure le dynaste Spokès. Son nom compte parmi les noms thraco-bithyniens et est attesté sur des inscriptions funéraires de Byzance². Ce dynaste présente un intérêt particulier pour l'histoire d'Abdère, car il frappa des monnaies d'argent en empruntant à Abdère ses types monétaires.

Nous ne connaissons qu'une seule monnaie de ce dynaste, qui fait partie de la collection du Cabinet des Médailles de Berlin³. Elle porte au droit un griffon couché vers la gauche sur la ligne d'exergue. L'aile longue et fine du griffon est bien ouverte et la queue est posée au-dessous de son corps. Au-dessus de l'aile, nous lisons les lettres BA. La légende ΣΠΟΚΗΣ est inscrite à l'exergue. Au revers, la tête d'Apollon, laurée, est située dans un cadre linéaire autour duquel est disposée la légende ΕΙΙΙ Ν ΟΥΜΗ ΝΙΟΥ⁴. La monnaie pèse 2,43 g.

Pour cette monnaie, Spokès reprit fidèlement les types monétaires et l'étalon de la période IX des monnaies d'argent d'Abdère. Par son poids, la monnaie est une drachme dans le système des fractions d'Abdère de la période IX, qui équivalait en réalité à un hémidrachme de poids persique. L'iconographie correspond à celle de deux périodes de monnayage d'argent d'Abdère, VIII et IX. Le style de la gravure (surtout le dessin de l'aile, la position des pattes et la présence de la ligne d'exergue) ainsi que la disposition des légendes sur les deux faces favorisent un classement de la pièce dans la période IX. Spokès suivit la pratique monétaire de l'atelier dans la disposition des légendes. Le nom du monétaire responsable de l'émission est placé au revers, exactement comme sur les monnaies de la période IX. Le nom du roi, qui est la nouvelle autorité monétaire, prend la place de l'ethnique de la cité au droit de la monnaie.

Dans la littérature, Spokès et son unique monnaie connue sont datés de 360/350⁵. On a suggéré qu'il régna dans les environs d'Abdère ou à Abdère¹ même et qu'il utilisa l'atelier civique comme son propre

¹ L'attribution des monnaies d'Alexandre à Abdère qui a été proposée par L. Müller, *Numismatique d'Alexandre le Grand suivie d'un appendice contenant les monnaies de Philippe II et III* (Copenhague 1855) pl. VI, 284-97, à cause de la présence de la tête d'un griffon, a été contestée par Price, *Alexander*, Téos, 2272, 2275, 2279 ; Sardes, 2533, 2534, Abydos 1563-64, 1574.

² Louisa D. Loukopoulou, *Contribution à l'histoire de la Thrace propontique durant la période archaïque* ("MEAEHMATA" 9 ; Athènes 1989) 201, nn. 9, 13 ; Véliğianni-Terzi, "Abdera" 150-51, n. 86.

³ Berlin 119967, Sallet, *Beschreibung I* 118-19, n. 144, avec un dessin de la monnaie ; Münzer, *Strack, Thrakien* 27, n. 3 ; Youroukova, *Monnaies* 71 ; Peter, *Dynasten* 146-47.

⁴ Le nom grec Νουμήνιος est attesté dans la liste des monétaires de la période VIII de Maronée ; voir Schönert-Geiss, *Maroneia* n^{os} 565-92.

⁵ Sallet, *Beschreibung I* 119 : vers 360 ; Babelon, *Traité IV* 862, n. 1315 : vers 350 ; Head² 283 : milieu du IV^e s. (A. von Sallet, E. Babelon et B. Head décrivent la monnaie avec la tête d'Apollon au droit et le griffon au revers) ; May, *Abdera* 243, a comparé la pièce avec les monnaies de la période VIII. Selon la date qu'il a proposée pour la période VIII, Spokès frappa sa monnaie entre 375 et 360 ; Youroukova, *Monnaies* 71 : vers 360 ; Peter, *Dynasten* 146 : 360.

atelier. Cette frappe isolée de Spokès a été expliquée comme le reflet d'une rivalité entre Abdère et Maronée ou comme un témoignage de l'amitié entre Abdère et les Thraces¹.

Parmi les monnaies des différents dynastes thraces, nous retrouvons des émissions isolées comparables à celle de Spokès. Il s'agit d'émissions qui reprennent des types monétaires de cités grecques. Parmi elles, nous pouvons distinguer deux groupes. Le premier comprend les monnaies qui utilisent pour leur droit ou leur revers un type monétaire de l'iconographie monétaire traditionnelle d'une cité grecque. Dans ce premier groupe figurent les monnaies d'Amadokos II, sur lesquelles nous retrouvons le cheval ou la vigne de Maronée², ou celles de Kétriporis, qui choisit pour ses bronzes la tête de Dionysos barbu des tétradrachmes de la II^e série de Thasos³.

Le deuxième groupe comprend les émissions thraces qui copient exactement les monnaies des cités grecques voisines, en respectant aussi leur poids. Par exemple, l'émission d'un thrace, Saratokos⁴ (vers 400), reprend le poids et les types d'une demi-hecté thasienne : au droit, le Silène qui galope vers la gauche en tenant un canthare, et au revers, le cratère du revers des monnaies thasiennes. Comme pour la monnaie du roi Spokès, la seule différence entre les monnaies thraces et thasiennes est la légende : au lieu de l'ethnique ΘΑΣ-ΙΩΝ, la monnaie porte la légende ΣΑΡ-ΑΤΟ. La même pratique monétaire fut suivie par Sparadokos, qui reprit les types monétaires d'Olynthe pour la frappe de ses drachmes et ses dioboles⁵.

Dans son article sur le rôle de la monnaie dans les rapports entre populations grecques et non grecques, O. Picard a traité le problème de ces monnaies frappées avec les mêmes types monétaires que ceux de cités grecques voisines. Sans exclure la possibilité que les monnaies en question aient pu être frappées par les cités dont elles reproduisaient les types monétaires, il a souligné que l'adoption des types n'implique pas forcément une conquête militaire ni la soumission à la nouvelle autorité émettrice. Une explication politico-économique paraît plus probable. Le cours légal d'une monnaie est défini surtout par ses types monétaires et son poids. La petite monnaie d'argent de Spokès est quasi identique aux monnaies de la période IX d'Abdère. La seule différence se situe dans les légendes, qui témoignent que le roi Spokès est l'autorité responsable de la frappe. Comme O. Picard l'a noté, l'ethnique ou le nom d'un roi sont des détails plutôt administratifs, auxquels l'utilisateur ordinaire ne fait pas vraiment attention. La reprise des types monétaires est un acte politique et économique parce qu'il envisage d'« intégrer les nouvelles pièces dans le circuit de circulation des pièces imitées »⁷. Les monnaies de la période IX, et surtout les drachmes, sont bien présentes dans les trésors du milieu et de la fin du IV^e s., en Thrace. Avec les monnaies de Parion, d'Apollonia du Pont, de Chersonèse de Thrace et de Maronée, les drachmes d'Abdère de la période IX sont les monnaies qui circulent le plus sur les marchés thraces dans la seconde moitié du IV^e s. Par cette quasi-identité entre sa monnaie et la monnaie abdéritaine, Spokès pouvait assurer la circulation de son propre monnayage en profitant de la fiabilité et de la puissance commerciale du monnayage d'Abdère. Même si la ville traversa des moments difficiles durant la période IX, attestés par les émissions en or, la production monétaire fut importante.

Si nous revenons maintenant sur la question de la datation de la monnaie de Spokès, nous concluons qu'elle fut frappée durant la période IX du monnayage abdéritain, entre 336 et 311. Le

¹ Sallet, *Beschreibung* I 118 ; Babelon, *Traité* IV, 862 ; Youroukova, *Monnaies* 71 ; Peter (*Dynasten* 147) considère comme très probable l'interprétation de Y. Youroukova, mais elle pense que d'autres raisons peuvent expliquer cette émission isolée.

² Selon West (*Gold* 122), Abdère frappait pour le dynaste thrace Spokès, et Maronée pour Amadokos II et Térés III.

³ Youroukova, *Thracians* 18-19 ; Youroukova, *Monnaies* 67 ; Peter, *Dynasten* 134-35.

⁴ Peter, *Dynasten* 144.

⁵ Sallet, *Beschreibung* I 336 ; Babelon, *Traité* IV, n. 1296 ; Picard, "Illyriens" 139.

⁶ Picard, "Illyriens" 139 ; Seléné Psoma, "Le monnayage de Sparadokos des Odryses. Un état de la question", in : *Thrace and the Aegean*, *Proceedings of the 8th International Congress of Thracology, Sofia-Yambol 25-29 Septembre 2000* (Sofia 2002) 513-22, plus particulièrement 515-19.

⁷ Picard, "Illyriens" 140.

dynaste thrace devait exercer son pouvoir dans la région voisine d'Abdère. En revanche, la thèse voulant qu'Abdère ait été soumise à Spokès ne nous semble pas recevable. A partir de 346, Abdère est l'alliée du roi de Macédoine. Nous ne pouvons pas imaginer qu'Alexandre III ou Lysimaque, qui prend le contrôle de la Thrace plus tard, aient pu accepter le règne d'un petit dynaste thrace sur une cité qui était sous leur influence politique.

2.3.11. Période X, 311-280

Vers la fin de la période IX, de nouvelles émissions d'argent furent inaugurées par Abdère. Les types monétaires de ces émissions sont similaires à ceux des périodes VIII et IX. Le griffon couché (ou bondissant sur certaines émissions) domine sur le droit, tandis que sur le revers, la tête d'Apollon est représentée dans un cadre linéaire, avec l'ethnique ΑΒΔΗΡΗΤΕΩΝ inscrit tout autour. Deux nouveautés iconographiques caractérisent les nouvelles pièces d'argent. Le griffon n'est plus couché sur la ligne d'exergue, mais sur une massue qui devient le symbole de cette série (période X), car elle se retrouve également sur les monnaies de bronze. La seule différence iconographique entre les monnaies d'argent et celles de bronze est que le griffon est couché vers la gauche sur les premières, tandis que sur les secondes il est couché vers la droite (bien que certains bronzes présentent un griffon couché à gauche). La deuxième nouveauté sur les monnaies d'argent est la gravure des noms des monétaires, soit en abrégé soit sous forme de monogramme ; les noms sont accompagnés parfois par un symbole secondaire. Les monétaires responsables des émissions d'argent actuellement connus sont au nombre de 11. Parmi eux, seulement trois ont également frappé des monnaies de bronze. Il s'agit des monétaires¹ ΑΝΤΙΓΟ, ΑΥΚΟ et du monétaire au monogramme ⚡.

L'apparition de la massue comme symbole a été mise en rapport avec la prise d'Abdère par Philippe II. La massue pourrait ainsi montrer la souveraineté² macédonienne sur la cité, car c'est un symbole assez courant dans l'iconographie monétaire des rois macédoniens. Pour soutenir cette thèse, on a comparé Abdère à Philippos³. Fondée par Philippe II sur le même emplacement que la colonie thasienne de Crénides, Philippe choisit de mettre au droit de ses monnaies la tête d'Héraclès, indiquant ainsi la souveraineté des Macédoniens. Or, pour Philippos⁴, le choix d'Héraclès n'est pas une nouveauté iconographique : il figurait déjà sur le monnayage des Thasiens du continent⁵. L'image du héros venait de l'iconographie monétaire de leur métropole Thasos. Cependant, à Abdère, il est certain que l'apparition de la massue au droit de la nouvelle série ne doit pas être un choix iconographique fortuit. La massue devait faire allusion à Héraclès comme l'un des personnages importants dans le mythe de fondation de la cité, en tant que κτίστης, car il fonda la ville près du tombeau de son amant Abdéros⁶. Comme dans la métropole d'Abdère, Téos, les fêtes d'Héraclès sont parmi les principales célébrations de la cité⁷. Bien que, dans l'iconographie monétaire de la cité, Héraclès n'apparaisse comme type du revers que sur quelques émissions de tétradrachmes des périodes VI et VII⁸, en revanche, c'est la première fois que la massue est présente comme symbole dans l'iconographie monétaire de la période X.

Les monnaies d'argent et de bronze de la série à la massue ont été datées de la fin de la première moitié du IV^e s. Le début de cette série a été placé vers 352, au moment de la prise de la ville par Philippe II, et la fin a été située vers 323, après la mort d'Alexandre III⁹. La nouvelle datation du

¹ Münzer, Strack, *Thrakien* 104-110.

² Münzer, Strack, *Thrakien* 33-34.

³ Münzer, Strack, *Thrakien* 34.

⁴ Bellinger, "Philippi" 29-52.

⁵ Le Rider, *Philippe II* 438-39 ; Picard, "Continent" 459-73.

⁶ Hellanicos, *FGrHist* 134 F 105 J, d'après Etienne de Byzance ; Apoll. *Bibl.* 2. 5. 8 ; *IG XIV* 1293 A 86 = *FGrHist* 262. 7.

⁷ *SEG* 31 (1985) 985 ; Herrmann, "Dirae" 1-30, pl. 1-3.

⁸ May, *Abdera*, tétradrachmes du groupe CX et tétradrachmes du groupe CXII, pl. XIX, n^{os} 391-97, n^{os} 401-404.

⁹ Münzer, Strack, *Thrakien* 23, 33-34 ; pour une date entre 400 et 350 : Fritze, "Abdera" 22.

monnayage d'argent place le début de cette période X vers 311, juste après la période IX. Si les 28 monétaires qui signent les émissions d'argent et de bronze connues pour cette période avaient des responsabilités annuelles, nous arrivons vers 283 (au plus tard vers 281) pour la fin de période X.

Durant cette période de 311 à 280, Abdère fut sous l'influence politique d'Antipatros, de Cassandre, mais surtout sous celle de Lysimaque. A partir de 323, lors de la répartition des satrapies de l'empire par le chiliarque Perdikkas, la Thrace fut enlevée à Antipatros, le stratège d'Europe, et confiée à Lysimaque. La Thrace était un territoire européen «annexé» au royaume de Macédoine par Philippe II sous la forme d'une alliance. Elle constitua ensuite une satrapie¹ qui, en étant la frontière nord du royaume de Macédoine, jouait le rôle de bouclier contre les attaques des tribus thraces et assurait le passage entre la Macédoine et l'Asie². En 311, le traité de Triparadeisos réaffirma le droit à l'autonomie des cités grecques, qui était la base de la propagande politique des souverains hellénistiques. En 305, Lysimaque se proclama *basileus* et devint souverain de l'état hellénistique de Thrace, qui avait comme capitale Lysimachie, fondée en 309³. En 285, Lysimaque acheva de constituer un royaume comprenant la Thrace et allant jusqu'au Danube, à la Macédoine, la Thessalie et l'Asie Mineure. Jusqu'en 305, Abdère continua à entretenir des relations d'alliance avec le royaume de Macédoine, tout en étant, en même temps, dans la sphère d'influence politique du roi Lysimaque. A partir de 285 et jusqu'à la mort de Lysimaque en 281, la ville fait partie du grand royaume de Lysimaque ; elle continue à être une cité autonome, mais sous le contrôle politique de Lysimaque, au même titre que les autres cités grecques du littoral thrace. Aucun changement n'est attesté concernant le monnayage de la cité, qui continue à avoir sa politique monétaire en frappant de petites dénominations d'argent de la série à la massue, destinées aux transactions locales⁴. Ces dénominations d'argent sont accompagnées d'une frappe abondante de dichalques en bronze. Contrairement à Ainos, choisie par Lysimaque pour l'émission de ses propres tétradrachmes⁵ vers la fin de son règne, Abdère ne frappa pas de monnaie aux types de Lysimaque⁶.

La politique menée par le roi envers les cités grecques qui faisaient partie de son royaume a généralement été considérée dans les études historiques comme rude⁷. De lourdes obligations financières, l'installation de garnisons et la suppression de l'autonomie, l'imposition de diverses *métonomases* et *synécismes*, le soutien aux tyrannies et aux régimes oligarchiques furent les instruments de la politique de Lysimaque. La chute du pouvoir de Lysimaque fut pour les cités grecques et les peuples thraces une vraie délivrance, car sa politique avait entraîné un grave désastre économique⁸. Cependant, S. M. Burstein a suggéré de voir dans l'image d'une administration cruelle de

¹ Will, *HPI*, 24-25.

² Lund, *Lysimachus* 21, n. 6. Sur la question des régions incluses dans la satrapie de Lysimaque, les sources littéraires ne concordent pas. La majorité suggère que la satrapie comprenait les cités grecques du littoral pontique occidental ainsi que la Thrace. Il n'est pas certain que les cités grecques de Thrace y aient été incluses (Lund, *Lysimachus* 20-21, nn. 7-8).

³ Avant la fondation de Lysimachie en 309, le centre d'intérêt de Lysimaque se concentra sur le littoral pontique (Dimitrov, "Traditions" 376).

⁴ D'autres cités grecques continuèrent de frapper des monnaies d'argent durant la dernière décennie du IV^e s. Thasos, après avoir cessé de frapper des tétradrachmes, continua d'émettre des didrachmes et des drachmes en argent jusqu'à la fin du IV^e s. (Picard, "Macédoine" 765 ; Picard, "Commerce" 38-39). Un autre exemple est la cité d'Histria qui, entre 315 et 305, continua de frapper des émissions civiques en argent (K. Dimitrov, *The Treasury of Lysimachos*, CD ROM Sofia 1996/1997, Part II : Mints, d'après Dimitrov, "Traditions" 376, n. 9).

⁵ M. Thompson, "The mints of Lysimachus", in : *Essays Robinson* 163-82, 182, n. 257 ; Mørkholm, *Coinage* 145. Les émissions isolées d'Ainos et de Périnthe étaient posthumes.

⁶ L. Müller, *Die Münzen des thrakischen Königs Lysimachus* (Copenhague 1858) 54, n^o 126-27, avait attribué deux tétradrachmes à Abdère à cause de la présence de la tête du griffon comme symbole de l'émission. Mais le griffon n'est pas un symbole exclusif d'Abdère, voir Price, *Alexander* ; pour le monnayage d'Alexandre III, le symbole du griffon est attribué à Abydos, à Téos, à Magnésie de Méandre et à Sardes.

⁷ M. Rostovtzeff, *The Social and Economic History of the Hellenistic World I* (Oxford 1941) 153-54 ; R. F. Hoddinott, *Bulgaria in Antiquity* (Londres-Tonbridge 1975) 52 ; Will, *HPI*, 100-103.

⁸ Mihailov, "Thrace" 38 ; Danov, *Althrakien* 346-47.

Lysimaque un mythe des historiens modernes et d'admettre que la politique de Lysimaque était fondée sur le maintien de l'administration locale dans les cités grecques¹. L'étude de H. S. Lund² a également montré que la documentation disponible ne permettait pas de soutenir que Lysimaque ait été l'opresseur par excellence des cités grecques de son royaume. Les méthodes suivies par sa politique n'étaient pas très différentes de celles de ses prédécesseurs ou de ses contemporains.

La documentation concernant les rapports d'Abdère avec Lysimaque est presque inexistante³. L'unique document susceptible d'être mis en rapport avec cette période est un fragment d'une inscription encastrée dans le mur d'une maison du village actuel d'Abdère⁴. Il s'agit d'une loi d'Abdère, promulguée contre ceux qui auraient envisagé un complot contre la cité et sa constitution politique. D'après cette loi, la personne dénonçant un tel complot serait récompensée par la cité d'une prime d'un talent. Le régime politique à Abdère, au moment de l'établissement de cette loi, nous est inconnu, car l'inscription est dans un état fragmentaire. Néanmoins, l'importance de la prime témoigne de la gravité de la situation politique dans laquelle se trouvait la cité. D'après l'écriture, l'inscription a été datée de la première moitié du III^e s. et a été mise en relation avec des inscriptions contemporaines provenant de la région d'Eolide, d'Ionie et des îles⁵. Parmi ces inscriptions, la loi d'Ilion⁶ contre la tyrannie est, comme la loi d'Abdère, une mesure préventive concernant l'avenir ; elle fixe aussi la somme d'un talent d'argent pour la personne qui tuerait le tyran ou le chef de l'oligarchie. Cette loi d'Ilion a été datée de 281, après la mort de Lysimaque. Elle fut votée par la cité après l'expulsion du tyran soutenu par Lysimaque. Les éditeurs de l'inscription d'Abdère ont considéré que cette loi était concomitante de celle d'Ilion et qu'elle pouvait avoir été établie dans le même contexte historique et politique, après une période d'oppression d'un gouvernement oligarchique soutenu par Lysimaque⁷. La première moitié du III^e s. constitua pour les cités grecques du littoral thrace une période troublée du fait des luttes entre les diadoques. Thasos, par exemple, connu au début du III^e s. une crise politique qui s'exprima par une révolution institutionnelle et par une double mutation monétaire⁸. Sans exclure la possibilité que cette loi d'Abdère ait été l'expression d'un mécontentement contre la politique de Lysimaque, on peut également la mettre en rapport avec l'instabilité politique que les cités vécurent juste après l'écroulement du royaume de Thrace. Cette instabilité politique représentait la situation idéale pour l'installation des régimes oligarchiques⁹.

Les monnaies d'argent de cette période X continuèrent à être frappées selon l'étalon utilisé pendant la période IX. D'après une première étude des poids¹⁰ de monnaies d'argent (50 monnaies), le poids modal s'échelonne de 1,6 à 1,69 g (pour 50 pièces), la moyenne des poids est de 1,58 g et la médiane à 1,6 g (Fig. 1, p. 144). Il s'agit d'un tétrobole d'une drachme pesant 2,5 g de la période IX.

¹ S. M. Burstein, "Lysimachus and the Greek Cities : a Problem in Interpretation", *Ancient Macedonia IV*, 1983 (Thessalonique 1986) 133-38 ; *eiusdem*, "Lysimachos the Gazophylax : a Modern Scholarly Myth ?", *Nickle Numismatic Paper* (1984) 57-68.

² Lund, *Lysimachus* 107-152, 233-45.

³ Sur l'histoire d'Abdère durant le règne de Lysimaque, nous ne disposons qu'une référence de Lucien, qui atteste que les Abdéritains souffraient d'une maladie accompagnée de fièvre (Luc. *Hist. Consc.* 25.1-2).

⁴ Feyel, "Abdère" 190.

⁵ Feyel, "Abdère" 190, n. 1, et 191. Sur les lois votées pour la protection du régime par les cités grecques, voir la discussion avec la bibliographie récente : *IThrAeg* 184-85.

⁶ *OGIS* n. 218, p. 332-39 = P. Frisch, *Die Inschriften von Ilion* (Bonn 1975) 72, n. 25, ll. 19-131.

⁷ Feyel, "Abdère" 190-91.

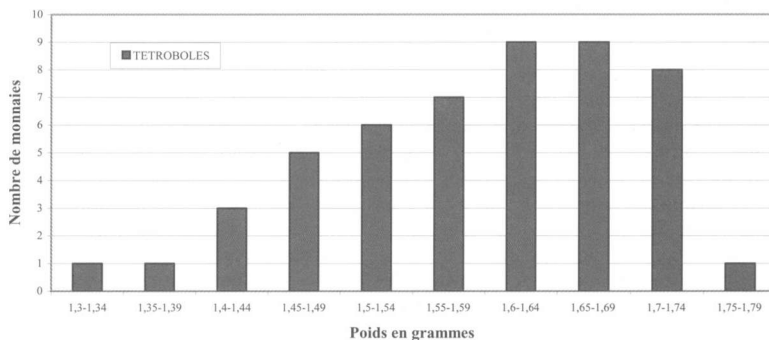
⁸ Sur la révolution politique à Thasos, durant laquelle un collège de six magistrats au lieu de trois a été signalé dans la liste des archontes thasiens, voir Pouilloux, *Thasos 273-75*. Sur la double mutation monétaire, voir Picard, "Macédoine" 766-68 ; Picard, "Commerce" 38-40.

⁹ La loi d'Abdère pour la protection du régime, rééditée dernièrement, peut être datée, comme celles de Thasos, de la fin du v^e s., sous l'influence de la loi athénienne qui nous est parvenue par la littérature antique (And. *Myst.* 96-98). La gravure de la loi abdéritaine a été datée de la fin du iv^e et du début du iii^e s. (*IThrAeg* E2, 184-86).

¹⁰ Voir Appendice n^o 190-215.

Abdère continua donc de frapper des monnaies selon son propre étalon et elle bénéficiait ainsi d'une monnaie locale. Pour ses transactions externes et ses rapports commerciaux, elle devait utiliser la monnaie d'Alexandre III qui circulait librement dans tout l'empire. Depuis l'avènement d'Alexandre, l'étalon dominant était l'étalon attique. A côté de cette monnaie impériale, en Macédoine, dès 323 et jusqu'à 294-290¹, des philippes d'argent et d'or continuèrent à être frappés et à circuler en même temps que les tétradrachmes et les statères d'or d'Alexandre. Ce double monnayage fonctionnait dans une perspective fiscale² : les monnaies aux types de Philippe II étaient les monnaies locales, utilisées dans les transactions internes, et les monnaies aux types d'Alexandre étaient destinées aux relations externes, en dehors des limites de la Macédoine. Cette dernière retrouvait ainsi, à nouveau, les bénéfices d'une monnaie locale surévaluée par rapport aux monnaies d'Alexandre. Les tétradrachmes aux types de Philippe II étaient accompagnés de petites divisions pour la circulation locale³. Le numéraire de Philippe II pénétra massivement en Thrace à l'époque de Lysimaque⁴, comme celui d'Alexandre et de Philippe III.

FIGURE 1. TETROBOLES DE LA PERIODE X



Les petites monnaies d'argent à la massue d'Abdère furent frappées durant cette période où un double monnayage était établi en Macédoine, alors que celle-ci était redevenue un Etat indépendant. Les monnaies d'Abdère en question sont trop lourdes pour être des dioboles attiques et trop légères pour des hémidrachmes de poids attique. Les hémidrachmes d'étalon thraco-macédonien de Philippe II sont légèrement plus lourds que les tétrabolles d'Abdère, avec un poids modal allant de 1,65 à 1,74 g (la moyenne est à 1,7 g)⁵. Si ces petites divisions macédoniennes continuèrent à circuler comme les philippes d'argent jusqu'en 294-290, nous pourrions les mettre en rapport avec les tétrabolles d'Abdère. Le choix de ce poids, qui se rapproche du poids des monnaies aux types de Philippe II, ainsi que l'apparition de la massue au droit peuvent témoigner de l'attachement de la cité d'Abdère à la Macédoine⁶. Nous ne savons pas si la massue fonctionne comme élément de propagande

¹ Le Rider, "Deux monnaies" 494-97.

² Le Rider, "Deux monnaies" 497-99.

³ Le Rider, "Deux monnaies" 496, n. 23. Il s'agit des cinquièmes des tétradrachmes.

⁴ Rousseva, "Circulation" 18.

⁵ Le Rider, *Philippe II* 356-57. Les poids des monnaies d'Abdère sont plus proches des hémidrachmes du premier groupe de monnaies de Philippes, voir Bellinger, "Philippi" 31-32, n. 9-14.

⁶ Le roi thrace Spartokos adopta pour son monnayage le titre royal et le symbole de la massue gravé au-dessous du portrait royal. L'adoption du titre et le choix d'un symbole macédonien comme la massue, signes de la tradition royale macédonienne infiltrée dans le *hinterland* thrace, fonctionnaient comme une garantie pour le règne de Spartokos sur des

politique. Si c'est le cas, il semble que les Abdéritains aient ainsi montré leur attachement aux souverains macédoniens comme Cassandre plutôt qu'à Lysimaque. D'autre part, le nombre de monnaies de bronze de Cassandre retrouvées dans les fouilles d'Abdère est plus important que celui des monnaies de Lysimaque.

La frappe de ces tétroboles indique que la cité continua à frapper des monnaies d'argent jusqu'au début du III^e s. Le développement de la circulation des tétradrachmes aux types de Philippe II et d'Alexandre III dans la région et l'utilisation généralisée d'un monnayage de bronze mirent fin à la frappe des grandes dénominations d'argent. Néanmoins, la monnaie frappée par Abdère resta toujours en accord avec la politique monétaire suivie par la cité tout au long de sa production monétaire : elle maintint un étalon qui lui était propre et elle continua à frapper une monnaie locale, beaucoup plus légère que la monnaie dominante de poids attique. En adoptant ainsi une monnaie surévaluée, elle tira profit des taxes existant sur le change en exigeant l'usage exclusif de sa propre monnaie à l'intérieur des frontières de la cité.

La frappe discontinue des 11 émissions d'argent et le nombre limité d'exemplaires¹ sont l'indice du recul de la frappe de l'argent vers la fin du IV^e et au début du III^e s. Cette discontinuité des émissions n'en facilite pas le classement. Faute de trésors comprenant les petites dénominations d'argent et faute de liaisons de coins, la succession des monétaires frappant de l'argent dans la période X reste ouverte à discussion.

Les deux premiers monétaires de la période X sont ANTIΓO et MHNO (*Planche 15. 8-15*). Le nom du monétaire MHNO est accompagné d'une étoile ou d'une fleur, comme symbole de l'émission gravé au-dessus de l'aile du griffon. Le dessin d'une aile fine et pointue, se dressant vers le haut, le petit corps du griffon et la petite tête d'Apollon au revers sont des traits qui rapprochent les monnaies des deux monétaires. Pour le monétaire ANTIΓO (Appendice n^{os} 190-92 ; *Planche 15. 8-9*), nous connaissons trois coins de droit pour trois coins de revers, tandis que pour le monétaire MHNO, il existe cinq coins de droit pour six coins de revers (Appendice n^{os} 193-98 ; *Planche 15. 10-15*).

Le dessin de la massue des monnaies du monétaire AYKO et les points qui apparaissent entre le griffon, la massue et la légende monétaire rapprochent ce monétaire des deux émissions précédentes (Appendice n^{os} 199-200 ; *Planche 15. 16*).

Le monétaire au monogramme \mathfrak{M} et à l'épi de blé (Appendice n^{os} 202-203 ; *Planche 15. 17*) et le monétaire aux monogrammes \mathfrak{M} et \mathfrak{H} sont classés l'un après l'autre d'après une liaison de coins de revers (Appendice n^o 204, R2 ; *Planche 15. 18*). Les deux autres monétaires, dont la succession est assurée par une liaison de coins de revers, sont les monétaires HPA et NI². Ils sont classés vers la fin de la période X (Appendice n^{os} 212-15 ; *Planche 16. 9-13*).

L'ensemble des monnaies d'argent de la série à la massue est ajusté entre 11 et 12 h, comme toutes les émissions de bronze à la massue.

Les fouilles d'Abdère n'ont donné qu'une seule monnaie d'argent de la série à la massue, frappée par le monétaire HPA (Appendice n^o 213e)³. Le reste des monnaies de la série à la massue de la période X découvertes à Abdère est en bronze.

Durant la période X, une émission de trioboles fut frappée parallèlement aux tétroboles à la massue (*Planche 16. 14-18*). Comme ceux-ci, ces trioboles furent frappés selon l'étalon local d'Abdère établi lors de la période IX. Les types monétaires de ces petites monnaies d'argent sont nouveaux. La tête de

populations mélangées (thraces et grecques) ; K. Dimitrov, "The Development of Thrace in the Early Hellenistic Age (340-270 B.C.) according to Hoards of Coins of Philip II and Alexander the Great Types", *Istoriceski pregled 2* (1990) 20-38 ; Dimitrov, "Traditions" 377-78.

¹ Les 50 tétroboles d'argent sont présentés dans l'Appendice.

² Voir Appendice.

³ Münzer, Strack, *Thrakien*, n^o 204, pl. III. 14.

Poséidon coiffé d'une simple tainia¹ est représentée sur le droit. Poséidon sera à nouveau illustré au droit des grands et moyens bronzes de la période XIII. Sur le revers, le griffon figure couché vers la droite. L'ethnique ABΔHPITEΩN est inscrit en deux parties, au-dessus et au-dessous du griffon. Notre catalogue comprend six trioboles, frappés par six coins de droit et par six coins de revers (Appendice n^{os} 216-21)². Les poids s'échelonnent entre 1,1 g et 1,31 g, avec une moyenne à 1,24 g. Si le poids d'une drachme est de 2,5 g lors de la période IX, le poids théorique de l'obole est alors de 0,41 g. Par conséquent, le triobole pèse aux alentours de 1,23 g, comme les petites monnaies de l'émission à la tête de Poséidon. Les trois axes des cinq monnaies de notre catalogue sont ajustés entre 11 et 12 h.

Tétroboles
ANTIΩ
MHNO, étoile/fleur
ΔYKO
ΣI, épi de blé
⌠ et épi de blé
⌠ et Π
ΣA et ⌠
⌠⌠
Φκ
HPA
NI
Trioboles au nom des Abdéritains

Tableau 7. Emissions d'argent de la période X

L'utilisation du même étalon, la représentation du griffon couché, l'ethnique sous la forme ionienne et l'ajustement des axes placent cette émission dans la période X, près des émissions des tétroboles. La raison du choix de la tête de Poséidon pour le droit est inconnue. S'il existait un culte de Poséidon à Abdère, les monnaies de la période X et XIII en sont actuellement les uniques témoignages. L'effigie de Poséidon au droit sert à indiquer la valeur de ces petites monnaies en les différenciant ainsi des tétroboles d'argent. Parallèlement aux trioboles d'argent fut frappée une émission de chalques portant les mêmes types monétaires, disposés de la même manière sur les deux faces de la monnaie. Seuls le métal et le poids permettaient de distinguer les deux dénominations. Comme nous le verrons dans notre chapitre sur les monnaies de bronze de la période X, cette manipulation monétaire témoigne d'un dérèglement des frappes de l'atelier. Le choix du nouveau type monétaire pour le droit des trioboles d'argent et des chalques isole ces émissions du reste du monnayage de la période X et indique le caractère exceptionnel de ces monnaies. Il nous paraît logique de rapprocher ces monnaies exceptionnelles du mauvais fonctionnement politique de la cité, attesté par la loi pour la défense du régime politique contre les complots, au début du III^e s.

¹ Münzer, Strack, *Thrakien* 106, n'ont pas proposé d'identification avec une divinité précise, mais simplement avec un dieu barbu. D'après nous, l'attribution à Poséidon est très probable, étant donné le diadème comme coiffure du dieu. Zeus, dont le culte est attesté à Abdère par les imprécations de Téos (*SEG* 31 [1981] 985, D1-11), ne peut pas être identifié comme le dieu représenté sur le droit des trioboles d'Abdère, car il porte normalement une couronne de laurier au lieu d'un diadème, comme sur les monnaies abdéritaines.

² Hormis les cinq monnaies de notre catalogue, le poids d'une monnaie supplémentaire est donné par Münzer, Strack, *Thrakien* 106, n^o 214, pl. III 16 : 214. 3 : 1,26 g.

2.3.12. Période XI, première moitié du III^e siècle

La dernière émission d'argent d'Abdère date de la période XI, dans la première moitié du III^e s. Ces monnaies furent frappées par le monétaire Ἐρμόστρατος, responsable d'une émission de bronzes moyens (AE 3) que nous identifions aux hémioboles. Contrairement au griffon bondissant et à la tête d'Apollon aux cheveux longs figurant sur les monnaies de bronze, les monnaies d'argent représentent au droit un griffon couché à gauche, sur la ligne d'exergue, et au revers, une tête d'Apollon aux cheveux courts. L'attitude du griffon et le traitement de l'aile ainsi que la représentation de la tête d'Apollon aux cheveux courts rapprochent ces monnaies d'argent du troisième groupe de la cinquième émission des bronzes moyens du monétaire Σίμαλος (562-626). Ce monétaire succéda au monétaire Ἐρμόστρατος. Cette émission d'argent, frappée probablement après l'émission des moyens bronzes d'Ἐρμόστρατος, est concomitante aux dernières émissions de Σίμαλος.

L'émission d'argent, signée par le monétaire Ἐρμόστρατος, est connue par quatre monnaies provenant des collections du Cabinet des Médailles de Paris, de Berlin, de l'American Numismatic Society (ANS) de New York et de l'université de Harvard (Appendice n^{os} 222-25 ; *Planche 17. 1-4*). M. L. Strack a également signalé la présence d'une autre monnaie à Saint-Petersbourg¹. Les quatre monnaies que nous avons étudiées ont été frappées par quatre coins de droit et par trois coins de revers. Leurs poids s'échelonnent entre 6,23 g et 7,29 g, avec une moyenne de 6,56 g. Les diamètres se situent entre 17 et 19 mm. Les axes ne sont pas ajustés.

Bien que les types monétaires restent fidèles à l'iconographie des tétroboles de la période X, avec le griffon au droit et la tête d'Apollon au revers, l'utilisation de la koiné pour l'ethnique et le poids sont deux éléments qui distinguent les monnaies d'argent de la période XI de celles de la période X. Le poids des cinq monnaies d'Ἐρμόστρατος est nouveau pour Abdère ; il n'est pas en accord avec l'étalon utilisé pour les monnaies d'argent des périodes précédentes. Les tétroboles de 1,65 g-1,7 g et les trioboles de 1,2 g de la période X furent frappés en accord avec le tétradrachme de la période IX, selon l'étalon abdéritain pesant entre 10,1 g et 10,2 g, avec une drachme à 2,5 g.

Les monnaies d'argent d'Ἐρμόστρατος ont été interprétées comme des tétradrachmes de nécessité² ou comme le résultat d'un essai technique³. Elles ont été classées avec les monnaies de la période IX et datées de la période située entre 390 et 352. Leur émission a été mise en rapport avec la campagne de Philippe II contre la cité. Mais la nouvelle datation des périodes VIII et IX ainsi que l'étroite parenté de leurs types monétaires avec ceux des moyens bronzes d'Ἐρμόστρατος de la période XI placent avec certitude cette émission dans cette période XI. Si nous considérons que la monnaie de la collection Dewing de l'université de Harvard, qui est la plus lourde (7,29 g) des cinq monnaies, se rapproche du poids réel de la dénomination, nous pouvons supposer que ce sont des didrachmes de l'étalon thracomaçédonien de la III^e série de D. Raymond⁴. De tels didrachmes, pesant entre 6 et 7 g, furent parmi les dernières monnaies d'argent frappées par l'atelier monétaire voisin de Thasos, jusqu'en 315-310⁵. Le poids de cette dénomination est comparable à celui des didrachmes de Philippe II⁶. Les dernières émissions de didrachmes de Philippe II furent frappées dans l'atelier de Pella, dans le groupe Pella IIA, daté des années 348/47-329/28⁷. Les monnaies posthumes de Philippe II, principalement les tétradrachmes, furent frappées par les ateliers macédoniens entre 323 et 294/290 et circulèrent dans des

¹ Münzer, Strack, *Thrakien* 92, n^o 159. La monnaie pèse 6,37 g.

² Fritze, "Abdera" 26.

³ Münzer, Strack, *Thrakien* 92.

⁴ Raymond, *MRC* 23 sqq.

⁵ Picard, "Macédoine" 764-65 ; Picard, "Philippe II" 5-6 ; sur l'utilisation de la désignation "statère" pour cette dénomination à Thasos, voir Picard, "Monnayage thasien" 414-15 ; voir également Robinson, "Thasos" 244-54 et ci-dessus, Chapitre 1 : 1.2.22 voir aussi le trésor *IGCH* 723, trésor de la nécropole de Patarghia, publié par Le Rider, "Thasos" 1-19, pls I-II.

⁶ Le Rider, *Philippe II* 357. Selon G. Le Rider, les émissions des didrachmes de Thasos ont été influencées par celles du roi macédonien.

⁷ Le Rider, *Philippe II* 357 et 374-75, n. 189, 197-98, 307-314.

trésors enfouis en Thrace, en Macédoine et en Grèce¹. Elles constituèrent la monnaie locale du royaume de Macédoine après 323, sous le règne de Cassandre et jusqu'à l'arrivée de Démétrios Poliorkète en 294 ou au plus tard en 290².

Le nombre restreint des monnaies d'argent frappées par un seul monétaire, le monétaire Ἐρμόστρατος, avec un poids similaire à celui des didrachmes de Philippe II et de Thasos, signifie que cette émission dut être un essai d'une durée limitée. Nous ignorons la raison pour laquelle la cité choisit pour cette faible émission d'argent un tel étalon, étant donné que l'étalon attique fut l'étalon dominant à partir de la seconde moitié du IV^e s.³ et que la cité l'adopta pour son monnayage de bronze à partir de la période XI. Si ce nouvel étalon est l'étalon thraco-macédonien, cela témoigne de l'alignement de la politique monétaire de la cité sur celle du royaume de Macédoine, qui continua à utiliser comme monnaie locale les monnaies posthumes d'étalon thraco-macédonien de Philippe II.

<i>Tableau récapitulatif présentant les anciennes et les nouvelles dates du monnayage d'argent d'Abdère</i>		
<i>Périodes de frappe</i>	<i>Datation J. M. F. May</i>	<i>Datation proposée</i>
Période I	540/535-520/515	520 (-515)-500
Période II	520/515-492	500-475
Période III	492-473/470	475-450
Période IV	473/470-449/48	450-425
Période V	439/38-411/10	415 (414/3)-395
Période VI	411/10-386/85	395-360
Période VII	386/85-375	360-350
Période VIII	375/373-365/360	346/45-336
Période IX	365/360-350/345	336-311
Période X		311-280
Période XI		Première moitié du III ^e s.

¹ Le Rider, *Philippe II* 284 et 319 ; *id.*, "Deux monnaies" 496.

² Le Rider, "Deux monnaies" 491-500, surtout 494-96.

³ Les alexandres d'or et d'argent sont également thésaurisés en Thrace, mais le nombre de trésors avec des monnaies d'Alexandre en Thrace et en Grèce est moins important qu'en Asie Mineure (Touratsoglou, "Evidence" 71-87 ; Roussea, "Circulation" 18-22).

*Catalogue des monnaies d'argent provenant des fouilles d'Abdère
(périodes II-X)*

PERIODES II-IV (500-425)

Oboles

1. Dr. Griffon assis à gauche levant la patte avant droite.
Rv. Carré incus.
a. ABD 114/N 202 : 0,39 g, 8 mm (l'aile en forme de coquille).
b. ABD 123 : 0,07 g, 4 mm (le droit est usé).
c. ABD 124 (N 203) : 0,12 g, 4 mm.
*d. Abd, Sazli Tsaïr 1997, Veloni inhumation XII, N1 : 0,59 g, 6 mm.
e. H. Pantéléimon 1993, N1 : 0,46 g, 6 mm.
f. M. Komotini, ANK 1374 : 0,53 g, 8 mm.
g. M. Komotini ANK 1391 : 0,5 g, 10 mm.
cf. May, *Abdera*, périodes II-IV, pl. II, IV, VIII, XII.

PERIODE III (475-450)

Trioboles

Emission au taureau

2. Dr. Griffon assis à gauche, levant la patte avant droite et ayant l'aile ouverte, plane et concave.
Rv. Tête de taureau dans un carré incus, vers la droite.
ABD 1488 : 1,36 g, 12 mm, 12 h.
cf. May, *Abdera* n° 114, pl. VIII.

Emission à tête féminine

3. Dr. Griffon assis à gauche, levant la patte avant droite et ayant l'aile ouverte, plane et concave.
Rv. Tête féminine aux cheveux longs tournée vers la gauche, dans un carré incus.
Abd, Avr. 88, 58, secteur II, N6 : 1,29 g, 10 mm, 11 h.
cf. Alpha Bank, collection Gertzos : 6770 et 6771.

PERIODE V (415 [414-413]-395)

Emission du monétaire ΑΝΑΞΙΔΙΚΟΣ

Tétroboles

4. Dr. Griffon bondissant à gauche, levant les pattes avant, ayant l'aile déployée et la queue dressée, dont l'extrémité est tournée vers le bas.
Rv. Tête de chèvre tournée vers la gauche, dans un cadre linéaire. La légende du monétaire ΑΝΑΞΙΔΙΚΟΣ est disposée autour du carré, de gauche à droite.
Ville sud, D 91/112, région de la porte ouest, N 112 : 2,2 g, 13 mm, 1 h.
cf. May, *Abdera* n^{os} 207-214, pl. XIII.

PERIODE VI (395-360)

Emission du monétaire ΚΛΕΑΝΤΙΔΗΣ

Dioboles

5. Dr. Griffon bondissant à gauche, levant les pattes avant, ayant l'aile bien ouverte et la queue dressée, dont l'extrémité est tournée vers le bas.
Rv. Tête de bélier tournée à gauche. La légende du nom est inscrite en deux parties : ΚΛΕΑ au-dessus et ΑΝ au-dessous de la tête.

*Secteur H, Molos, ch. Lakkioti, crémation XXVIII, N 5 : 0,79 g, 11 mm, 8 h.

cf. May, *Abdera* n^{os} 301-304.

Emission du monétaire ΠΡΩΤΗΣ

Dioboles

6. Dr. Griffon bondissant à gauche, levant les pattes avant, ayant l'aile bien ouverte et la queue dressée, dont l'extrémité est tournée vers le bas.
Rv. Tête de taureau tournée vers la gauche. La légende du monétaire ΠΡΩΤ[Η] est disposée devant la tête, de bas en haut, tandis que la lettre Σ est inscrite au-dessus de la tête du taureau.
*Secteur H, Molos, champ Lakkioti, crémation XXVIII, N 6 : 0,7 g, 13 mm, 11 h.
cf. May, *Abdera* n^{os} 334-340, près de 337 pl. XVII.
7. Dr. Griffon bondissant à gauche, levant les pattes avant, ayant l'aile bien ouverte et la queue dressée, dont l'extrémité est tournée vers le bas.
Rv. Tête de taureau tournée vers la gauche, sans légende de monétaire.
*Tumulus Touzla Giol 1990, N 2, inhumation VI (pithos) : 0,56 g, 10 mm, 12 h.

PERIODE VII (360-350)

Emission du monétaire ΜΟΛΠΑΓΟΡΗΣ

Drachmes

8. Dr. Griffon bondissant à gauche levant les pattes avant, ayant l'aile déployée et la queue dressée, dont l'extrémité est tournée vers le bas.
Rv. Tête de Dionysos juvénile aux cheveux longs dans un carré, coiffée d'une couronne de lierre. La légende est gravée autour du carré, de gauche à droite : ΜΟΛ ΠΑΓ ΟΡ ΗΣ.
a. ABD 328/N 78 : 2,57 g, 14 mm, 11 h.
*b. ABD 347/N 3 : 2,62 g, 16 mm, 1 h.
cf. May, *Abdera* n^{os} 405-419, pl. XX.

PERIODE VIII ou IX (346-336 ou 336-311)

Drachmes

9. Dr. Griffon couché vers la gauche sur la ligne d'exergue. La légende du nom du monétaire est disposée en deux parties, au-dessus de l'aile et dans l'exergue, mais elle est usée.
Rv. Tête d'Apollon laurée à droite, dans un cadre linéaire. La légende ΑΒΔ ΗΠΙ ΤΕ ΩΝ est disposée autour du carré linéaire.
*Ville sud, D 91/77, porte ouest : 1,48 g, 13 mm, 11 h.
cf. May, *Abdera*, période VIII, pl. VIII-IX.
10. Dr. Griffon couché à gauche. Une partie de son corps est frappée hors flan.
Rv. Tête d'Apollon laurée avec des cheveux courts à droite dans un carré.
ABD 62 : 1,75 g, 15 mm, 11 h.

PERIODE IX (336-311)

Emission du monétaire ΠΥΘΟΚΛΗΣ

Drachme

11. Dr. Griffon couché à gauche sans ligne d'exergue. Il lève la patte avant droite en la pliant. L'aile est ouverte et s'incline légèrement vers le bas. La queue est pliée au-dessous de la partie arrière du corps. La légende d'ethnique est en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile et ΠΙΤΕΩΝ au-dessous du griffon.
R1. Tête d'Apollon laurée, aux cheveux courts, à droite dans un carré linéaire. Derrière la tête d'Apollon figure comme symbole une abeille. Autour du carré, la légende est disposée de droite à gauche : ΕΠΙ Π [ΥΘΟ Κ]Α ΕΟΣ.

*ABD 1043 : 2,81 g, 15 mm, 5 h.

Appendice n° 56.

Emission du monétaire ΠΠΠΩΝΑΞ

Drachme

12. Griffon bondissant à gauche, levant ses pattes avant et ayant son aile ouverte et sa queue dressée. La légende d'ethnique est en deux parties : au-dessus de l'aile du griffon ΑΒΔΗ et ΠΙΤΕΩΝ au-dessous du griffon.

R1. Tête d'Apollon aurée avec des cheveux courts à droite dans un carré. Au-dessus de la tête, sur la ligne du carré, une coquille. La légende est : ΕΠΙ ΠΙΠΙ ΩΝΑ ΚΤΟΣ autour du carré.

*Avramoglou 92, 58, N 1 : 2,29 g, 16 mm, 5 h.

Appendice n° 141d.

PERIODE X (311-280)

Tétrobole

Emission du monétaire ΗΡΑ

13. Dr. Griffon couché vers la gauche sur une massue. Au-dessus de l'aile du griffon est inscrite la légende abrégée du nom du monétaire ΗΡΑ.

Rv. Tête d'Apollon aux cheveux courts, tournée vers la droite, dans un cadre linéaire. Autour du carré est disposée la légende ΑΒΔ ΗΠΙ ΤΕ ΩΝ.

*ABD 671 : 1,63 g, 14 mm, 1 h.

Appendice n° 213e ; cf. Münzer, Strack, *Thrakien* n° 204.

Trioboles

14. Dr. Tête masculine barbue à droite, coiffée d'un bandeau, aux cheveux longs.

Rv. Griffon assis à droite. L'aile est pointue. La légende est disposée en deux parties : au-dessus du griffon ΑΒΔΗΠΙ et au-dessous ΤΕΩΝ, de gauche à droite.

*ABD 125/N 15 : 1,26 g, 11 mm.

Appendice n° 218, D 3/R 3 ; cf. Münzer, Strack, *Thrakien* n° 214, pl. III, 16.

CHAPITRE 3

LES EMISSIONS D'OR*

3.1. DARIQUES, PHILIPPES ET EMISSIONS EXCEPTIONNELLES DES CITES GRECQUES

Avant les émissions régulières en or de Philippe II¹ et d'Alexandre III², le darique³ des Achéménides constitua la monnaie d'or par excellence au V^e siècle et dans la première moitié du IV^e. Les dariques circulaient en Grèce⁴ par l'intermédiaire des mercenaires⁵ de retour d'Asie ou des envoyés du Grand Roi qui les utilisaient pour acheter des alliés et pour protéger les intérêts royaux⁶. Attestés dans les inventaires⁷ des sanctuaires et dans les documents officiels des cités grecques, les dariques sont thésaurisés par les cités ou par des particuliers⁸ et sont utilisés lors de paiements publics ou privés et lors d'opérations commerciales⁹. A côté de *chrysous*¹⁰, le darique était ainsi devenu pour le monde grec un terme de référence pour désigner la monnaie en or. Dans l'inscription¹¹ athénienne de 337/36, les trésoriers ont utilisé l'appellation *δαραϊκοὺς φιλιππέϊους* pour désigner les monnaies d'or de Philippe II¹². Le terme darique¹ sera plus tard couramment remplacé par l'expression statère *χρυσοῦς*

* Toutes les dates sont avant Jésus-Christ, sauf indication contraire.

¹ Le Rider, *Philippe II* 435.

² Price, *Alexander*.

³ K. Regling, "Dareikos und Kroiseios", *Klio* 14 (1915) 91-112 ; J. Guepin, "Greek Coinage and Persian Bimetallism", *JMP* 49 (1962) 1-19 ; Melville-Jones, "Darics" 25-36 ; Root, "Persepolis" 8-12 ; Lewis, "Gold" 227-35 ; Baslez, "Circulation" 237-47.

⁴ Hélène Nicolet-Pierre, "Or perse en Grèce : deux trésors de dariques conservés à Athènes", in : *XAPAKTHP* 200-208.

⁵ Ph. Gauthier, *Un commentaire historique des Poroï de Xénophon* (Paris 1976) 134 ; Melville-Jones, "Coinage" 257-75, pl. 25, voir 258-59. Le darique comme les statères d'électrum de Cyzique étaient les monnaies utilisées pour le paiement de la solde des mercenaires (Xén. *Anab.* 1. 3. 21 et 7. 2. 36) ; M. Laloux, "La circulation des monnaies d'électrum", *RBN* 117 (1971) 31-69 ; I. Touratsoglou, "Le trésor du Pirée, 1882", in : *Mélanges G. Le Rider* 351-57, pl. 34. Dans ce trésor, les statères d'électrum de Cyzique circulent avec des statères d'or d'Alexandre III, qui vont devenir la principale monnaie d'or du monde grec à partir du dernier quart du IV^e siècle. Les statères de Cyzique comme les sicles perses furent également utilisés pour le versement du tribut des alliés à la caisse de la Ligue de Délos (Eddy, "Amounts" 47-70 ; Vickers, "Decree" 171-74).

⁶ Lewis, "Gold" 227-34.

⁷ D. M. Lewis, "Temple Inventories in Ancient Greece", in : *Pots and Pans. A Colloquium on Precious Metals and Ceramics in the Muslim, Chinese and Graeco-Roman World* ("Oxford Studies in Islamic Art" 3 ; Oxford 1986) 71-81, surtout 76-77 ; dans les inventaires du Parthénon, M. Vickers a démontré que des vases en or et en argent d'égalon perse (dariques et sicles) étaient aussi acceptés et thésaurisés (Vickers, "Persian gold" 249-57 ; M. Vickers, "Golden Greece : Relative Values, Minae and Temple Inventories", *AJA* 94 [1990] 613-25).

⁸ Melville-Jones, "Darics" 34-36 ; Baslez, "Circulation" 245-46.

⁹ Bousquet, "Delphes" 228. Les monnaies d'or (dariques ou philippes), qui sont plus légères que les monnaies d'argent, étaient plus commodes à transporter (Melville-Jones, "Coinage" 258).

¹⁰ *CID* II (1989) 76 II, 1.9-10.

¹¹ *JG* II² 1526, l. 22-23 ; Bousquet, "Delphes" 229, n. 16.

¹² Melville-Jones, "Darics" 25-36, surtout 34-36 ; Melville-Jones, *Testimonia*, vol. I, 192 ; Baslez, "Circulation" 237-247. M.-F. Baslez a contesté la restitution de J. R. Melville-Jones et a proposé la lecture suivante : *makedonikous philippeïous*. D'après

φιλίππειος, sans que l'appellation de darique soit totalement oubliée. A partir de 336², le darique et le philippe³ furent interchangeable, bien que le poids du premier soit légèrement inférieur à celui du philippe.

Contrairement aux dariques et aux émissions royales macédoniennes à partir du règne de Philippe II, les émissions d'or des cités grecques étaient irrégulières car il s'agissait le plus souvent d'émissions de nécessité. Ces émissions occasionnelles fonctionnaient comme un supplément aux émissions d'argent ou bien elles remplaçaient les monnaies d'argent en cas d'absence de celles-ci⁴. A la fin de la guerre du Péloponnèse, de 407/406 à 404/403, Athènes recourut à la frappe de statères, de drachmes, de trioboles et de dioboles d'or⁵ pour financer ses dépenses militaires et pour résoudre le problème de manque d'argent. La frappe des monnaies d'or et, dans certains cas, celle des monnaies de bronze étaient des mesures monétaires prises par les cités grecques pour affronter des difficultés financières et des besoins accrus de numéraire⁶. L'émission des monnaies d'or permettait à la cité émettrice de se procurer un monnayage précieux et commode. A poids égal, la monnaie d'or valait plus que les monnaies d'argent⁷.

En Macédoine et en Thrace, certains pouvoirs émetteurs décidèrent de frapper des émissions en or sporadiques à un certain moment de leur histoire, comme la ligue Chalcidienne, Amphipolis, les Thasiens du continent, Philippes, Thasos, Abdère, Maronée et Ainos. Deux des six émissions d'or frappées par la ligue Chalcidienne ont été mises en relation, l'une avec la guerre contre Timothée en 360, l'autre avec la guerre contre Philippe II en 349⁸. Ces émissions, frappées parallèlement à des émissions d'argent d'un volume considérable, servirent à la ligue à se procurer rapidement le numéraire nécessaire aux dépenses militaires et aux produits nécessaires à l'approvisionnement pour un long siège⁹. Dans le même contexte, nous pouvons interpréter les deux émissions d'or d'Amphipolis, frappées soit dans les années de la guerre contre Athènes¹⁰ soit peu de temps avant la prise de la ville par Philippe II, en 357. La cité décida d'émettre des monnaies d'or pour ses besoins immédiats en numéraire, pour faciliter la préparation de la guerre contre le roi macédonien, plutôt que pour des raisons diplomatiques¹¹. Les émissions d'or des Thasiens du continent, de Philippes ou de Thasos sont

elle, le mot darique ne peut désigner n'importe quelle monnaie en or. Or, G. Le Rider a signalé que M.F. Baslez accepte finalement la restitution *daretikous philippeïous* (Le Rider, *Finances* 66).

¹ Le Rider (*Finances* 66) signale que, selon Psellos, l'impératrice de Byzance Théodora possédait des dariques.

² Bousquet, "Delphes" 221-35; P. Marchetti, "Quelques réflexions sur les équivalences entre l'or et l'argent", *Histoire économique de l'Antiquité* (Louvain-la-Neuve 1987) 145-47.

³ Bousquet, "Delphes" 227, n. 8 et 229, n. 14. Les *chrysoi*, philippes ou dariques, n'étaient pas pesés et avaient la même valeur faciale.

⁴ Gardner, *History* 327-30; C. M. Kraay, "Greek Coinage and War", in : *Ancient Coins of the Graeco-Roman World: The Nickle Numismatic Papers*, éd. W. Heckel et R. Sullivan (Waterloo, Canada 1984) 3-18, voir 11; Melville-Jones, "Coinage" 266-70.

⁵ I. N. Svoronos, "La monnaie d'or attique", *JIAN* 21 (1927) 152-56; E. S. G. Robinson, "Some Problems in the Later Fifth Century Coinage at Athens", *ANSMN* (1960) 1-15; W. E. Thompson, "The Date of the Athenian Gold Coinage", *AJP* 86 (1965) 159-74; W. E. Thompson, "The Functions of the Emergency Coinages of the Peloponnesian War", *Mnemosyne* 19, s. 4 (1966) 337-43; W. E. Thompson, "The Gold Nikai and the Coinage of Athens", *NC* 10 (1970) 1-6; T. Fischer, "Zu den Athener Goldmünzen von 407/06 v. Chr.", *MMB* 17 (1977) 383-88; Figueira, *Power* 517-21; Picard, "Guerre" 211-12.

⁶ West, *Gold 26*; pour Athènes, voir Ps.-Arist. *Oec.* II 2.23; cf. Kroll, "Χαλκία" 329-41; Kroll, *Agora* 25-27; Robinson, Price, "Timotheos" 1-6; sur les monnaies de fer de Clazomènes, voir Picard, "Innovations" 683.

⁷ Le Rider, *Philippe II* 435.

⁸ Clement, "Coinage" 252-55. Les quatre émissions (L, S, T, W) qui étaient connues ont été datées de v. 392-382, v. 376-373, v. 358-355, v. 352-350; S. Psoma (*Olynthe* 179-87) a ajouté deux nouvelles émissions de quarts de statères en or, celle du monétaire Dikaïos (X) et l'émission J. D'après la nouvelle datation proposée, l'émission J date des années 370, l'émission L de 360, les émissions S et T de 353-352 et l'émission W de 349, première année de guerre contre Philippe II (Psoma, *Olynthe* 180 et 186-87).

⁹ Psoma, *Olynthe* 181.

¹⁰ S. Psoma (*Olynthe* 181, 187, tableau V) a daté les statères et les hémistatères d'or d'Amphipolis de 365/64.

¹¹ C. C. Lorber (*Amphipolis* 52-55) rapproche l'hémistatère en or des tétradrachmes d'argent du groupe N, daté de 357, et elle place le statère un peu plus tôt, entre les groupes M et N des tétradrachmes d'argent. Pour elle, l'hémistatère fut frappé

également considérées comme des émissions exceptionnelles frappées dans des moments difficiles¹. Plus à l'est, Maronée frappa deux émissions d'or exceptionnelles. La première, connue par deux exemplaires, a été datée de la fin de la période VI (411/10-398/97) ou du début de la période VII (398/97-386/85)². La frappe de cette première émission a été interprétée comme un soutien financier à Amadokos I^{er} dans sa lutte contre Seuthès II, pour la succession au trône du royaume des Odryses³. D'après la nouvelle datation et le nouveau classement de la période VI, les tétradrachmes/statères et les monnaies d'or de la première émission se situent au début de la période VI et datent de 400⁴ ou de 395⁵. La seconde émission d'or de Maronée n'est connue que par une seule monnaie⁶. Cette monnaie utilise les mêmes types monétaires que les tridrachmes de la période VIII. La seule différence est que la tête de Dionysos est barbue au droit des monnaies d'or, tandis qu'elle est imberbe sur les tridrachmes. Cette seconde émission, datée de la période VIII (386/85-348/47), fut frappée, selon E. Schönert-Geiss, au bénéfice du roi thrace Amadokos II, qui aurait aidé la ville de Maronée dans sa résistance contre Philippe II ou Athènes⁷. D'après la nouvelle datation de la période VIII de Maronée, la monnaie d'or doit être placée entre 365 et 338⁸ ou 362 et 336⁹. Si nous classons la monnaie d'or de la seconde émission juste après le monétaire Ἀθηνῆς, le dernier monétaire de la période VIII qui ait frappé des tridrachmes, nous pouvons mettre en rapport la seconde émission d'or de Maronée avec les préparatifs de la cité contre la campagne de Philippe II. C. C. Lorber place la seconde émission d'or de Maronée vers la fin de la période VIII¹⁰.

Ainos frappa également une unique émission d'or, qui est connue par un seul exemplaire. Il s'agit d'un triobole de poids attique. Cette monnaie d'or, placée par A. B. West¹¹ avant 412, a été datée par J. M. F. May¹² de la période durant laquelle Ainos était sous l'influence politique lagide, entre 273-270 et 240.

pour célébrer la victoire de Philippe II à Amphipolis, tandis que le statère est associé à la mission diplomatique d'Amphipolis à Athènes, juste avant la prise de la ville par le roi de Macédoine. Picard ("Amphipolis" 210-214) a contesté le classement des émissions d'or d'Amphipolis proposée par C. C. Lorber. Le statère d'or qui porte comme symbole un trépiéd se rattache aux émissions I-M (groupe au trépiéd de C. C. Lorber), tandis que l'hémistatère, ayant une grappe de raisin comme symbole, est mis en rapport avec le groupe N (groupe Parthénon), portant l'ethnique ΑΜΦΙΠΟΛΙΤΩΝ. Les nombreuses attaques d'Athènes, la pression des Chalcidiens et des Macédoniens pouvaient conduire la cité à la frappe de ces émissions exceptionnelles.

¹ West, *Gold* 165, n. 1 ; pour les Thasiens du continent, un seul statère d'or est connu, celui du Cabinet des Médailles de Paris : voir Le Rider, *Philippe II* 339, n. 4 ; pour Philippos, Bellinger, "Philippi" 29-52 et Le Rider, *Philippe II* 438-39 ; pour Thasos, voir West, *Gold* 24 sqq, qui a placé les premières monnaies d'or en 411, tandis que Robinson, "Currency Decree" 335, a proposé une date après 405 ; voir la discussion dans May, *Abdera* 29-30, n. 2 ; O. Picard, "Une monnaie thasienne de la collection de Luynes", *BSFN* 49 (mars 1994) 751-54.

² Schönert-Geiss, *Maroneia* 49-50. Les deux monnaies d'or ont les mêmes types monétaires que les tétradrachmes/statères de la période VI (un cheval galopant au droit et un pied de vigne à quatre grappes de raisin au revers). Au revers, elles portent comme légende l'ethnique ΜΑΡΩΝΙΤΕΩΝ. Cette légende rapproche les monnaies d'or des tétradrachmes/statères portant l'ethnique au revers (Schönert-Geiss, *Maroneia* n^o 169-72, pl. 9). Ces tétradrachmes ont été classés par E. Schönert-Geiss à la fin de la période VI.

³ Schönert-Geiss, *Maroneia* 50.

⁴ Lorber, *Amphipolis* 68.

⁵ C'est la date que nous proposons, dans le Chapitre 1 : 1.2.20.

⁶ Schönert-Geiss, *Maroneia* 170, n. 1.

⁷ Schönert-Geiss, *Maroneia* 51-52.

⁸ Lorber, *Amphipolis* 68.

⁹ Date proposée dans le Chapitre 1 : 1.2.23.

¹⁰ Lorber, *Amphipolis* 68.

¹¹ West, *Gold* 153 sqq.

¹² May, *Ainos* 277-79.

3.2. LES MONNAIES D'OR D'ABDERE

A notre connaissance, il n'existe que quatre monnaies d'or frappées par l'atelier d'Abdère. Elles se répartissent en trois émissions et suscitent deux interrogations : (a) pourquoi et dans quel contexte historique Abdère décida-t-elle de frapper des monnaies d'or ? et (b) quel était l'étalon utilisé pour ce monnayage d'or ?

Abdère frappa des monnaies d'or pour la première fois au début de la période VIII (346-336). Nous ne connaissons, jusqu'à présent, qu'une seule monnaie de cette émission. Il s'agit d'un « statère »¹ de 6,42 g². Il a été frappé par le monétaire Ἰκέσιος. Ce même monétaire a également signé une émission de tétradrachmes et de drachmes³ en argent. Le statère porte au droit la tête laurée d'Apollon à droite, entourée de la légende ΑΒΔΗΡΗΤΕΩΝ. Au revers, le griffon est couché vers la gauche, sur la ligne d'exergue, et il lève la patte avant droite. Il est accompagné de la légende du nom du monétaire précédé de la préposition ἐπί, sous la forme : ΕΠΙ ΙΚΕΣΙΟΥ. Cette monnaie d'or ne suit pas la règle iconographique des monnaies d'argent et de bronze de la période VIII, qui veut que le griffon et le nom du monétaire figurent au droit et la tête d'Apollon avec l'ethnique au revers. Cependant, le griffon, bien que déplacé au revers, reste accompagné du nom du monétaire, comme sur les monnaies d'argent contemporaines. Le monétaire Ἰκέσιος est le premier dans le classement des monétaires de la période VIII.

Les trois autres monnaies d'or d'Abdère appartiennent à la période IX. Dans le trésor mis au jour en Thrace (Thrace 1980)⁴, a été découvert un second « statère », pesant 6,4 g (presque le même poids que le statère de la période VIII). Conformément à l'iconographie de la période IX, il porte au droit le griffon couché et au revers la tête laurée d'Apollon. Il a été frappé par le monétaire Πολύφαντος, qui fut également responsable d'une émission de tétradrachmes et de drachmes de poids « persique ».

Les deux autres monnaies⁵ d'or de la période IX sont des petites dénominations qui pèsent 2,15 g. Elles portent au droit un griffon couché à gauche, levant légèrement la patte avant droite. Au-dessus et au-dessous du griffon, nous pouvons lire l'ethnique : ΑΒΔΗ/ΡΗΤΕΩΝ. Au revers, au-dessus de la tête d'Apollon laurée à gauche, nous pouvons lire une partie de la légende ἐπί. Dans le champ à gauche, devant la tête du dieu, nous distinguons deux lettres de la fin du nom du monétaire : [Ο]Σ. Les deux monnaies sont frappées par les mêmes coins de droit et de revers. La légende, portant le nom du monétaire, dut être gravée très faiblement sur le coin du revers. Nous avons attribué les deux petites pièces d'or à la période IX de J. M. F. May, car la position de la légende de l'ethnique et celle du nom du monétaire, ainsi que le partage des types iconographiques du droit et du revers, correspondent mieux à l'iconographie de la période IX qu'à celle de la période VIII.

¹ Nous l'appelons « statère » parce que, parmi les monnaies d'or frappées par l'atelier d'Abdère, elle est la monnaie la plus lourde.

² La monnaie est conservée au musée Ashmolean d'Oxford. Elle figure dans l'étude de J. M. F. May, groupe CXXII, numéro 463a. Les éditeurs de l'étude de J. M. F. May la dénomment hémistatère.

³ La première drachme connue du monétaire Ἰκέσιος est apparue dans la vente aux enchères de B. Allström 9, 27/04/1975, n° 492, poids : 2,6 g.

⁴ Price, "Thrace, 1980" n° 50, 42-44 ; voir Chapitre 1 : 1.2.28.

⁵ La première monnaie a été illustrée dans les catalogues de ventes : Giessener Münzhandlung 48, 2 avril 1990, n° 128 ; Giessener Münzhandlung 52, 6 novembre 1990, n° 118 ; Giessener Münzhandlung 56, 7 octobre 1991, n° 139 ; Giessener Münzhandlung 62, 20 avril 1993, n° 60. Cette monnaie fait partie actuellement de la collection du British Museum, BM 1996.1.6.1 (R. Ashton, A. Meadows, K. Sheedy, U. Wartenberg, "Some Greek Coins in the British Museum", *NC* 158 (1998) 38-39, pl. 15, 3). La seconde monnaie fait partie d'une collection privée dont le British Museum possède un moulage. Nous avons pu l'étudier grâce à Mme Ute Wartenberg.

3.2.1. L'étalon des monnaies d'or d'Abdère

Quand les Chalcidiens¹, Amphipolis², les Thasiens du continent³ et plus tard Philippes⁴ se mirent à frapper des monnaies d'or, dans la première moitié du IV^e s., ils choisirent l'étalon attique. Cet étalon avait un caractère international. Suivant le modèle de la ligue Chalcidienne et d'Amphipolis, Philippe II⁵ adopta également cet étalon pour son monnayage d'or. Or, quand Abdère émit pour la première fois des monnaies d'or dans la période VIII, elle frappa des «statères» de 6,42 g, ce qui est un poids particulier⁶. Il vaut les 3/4 d'un statère de poids attique (8,6 g) et presque les 3/4 d'un darique (8,4 g), les dariques et les philippes étant interchangeable⁷. Ce poids particulier du statère abdéritain se rattache à celui des monnaies d'argent. La cité, qui ne frappa jamais de monnaies d'or avant la période VIII, voulut malgré tout maintenir un rapport stable entre l'or et l'argent. La monnaie d'or qui servait de référence pour le monnayage d'argent d'Abdère était le darique de 8,4 g. La stabilité acquise pour son monnayage en argent facilitait les échanges commerciaux d'Abdère avec le monde perse, avec lequel elle entretenait des rapports étroits, et assurait ainsi la fiabilité de sa monnaie.

Après un siècle de stabilité pondérale des tétradrachmes à 14,90 g (périodes I-IV), depuis le dernier quart du V^e siècle jusqu'à la fin de la frappe des tétradrachmes, ces monnaies perdent près de 1 g à chaque nouvelle période de frappe. Nous avons proposé d'abandonner, pour les dénominations lourdes, les différentes dénominations d'étalons (par exemple étalon réduit thraco-macédonien, éginétique), selon les différentes périodes de frappe d'Abdère. Il vaudrait mieux parler d'un étalon local d'Abdère⁸ pour toutes les périodes de frappe. Pour expliquer cette perte de poids, nous avons suivi la thèse de B. V. Head⁹, qui a associé la chute du poids du tétradrachme au changement du rapport entre l'or et l'argent. Le rapport entre ces deux métaux n'est pas facile à suivre, parce qu'il change en fonction de la région et de l'époque. Les dariques, comme les monnaies en électrum, circulaient en Grèce avec un cours variable. Les renseignements disponibles sur la valeur relative de l'or et de l'argent dans le monde grec, à l'époque concernée, ne semblent pas clairs. A Athènes¹⁰, dans les années situées entre 360 et 355/54, le rapport est d'un peu plus de 1:12 (entre 12,46 et 12,15). En revanche, en 348/47, l'or valait 10 fois l'argent. Ce rapport entre les deux métaux se maintiendra à partir du règne d'Alexandre III. En 329/328 et en 321/320, deux inscriptions (l'une d'Eleusis¹¹, l'autre d'Athènes¹²) montrent que le rapport est passé de 1:10 à 1:9,5. Pour le rapport entre l'or et l'argent

¹ D. M. Robinson et P. A. Clement, *Excavations at Olynthus. IX. The Chalcidic Mint and the Excavation Coins Found in 1928-1934* (Baltimore 1938) 44, pl. X, 68-69, pl. XIV, 71-72, pl. XV, 83-84, pl. XVII ; Clement, "Coinage" 252-55 ; Psoma, *Olynthe* 183-85.

² Lorber, *Amphipolis* 36. Pour A. B. West (*Gold* 166 sqq), le statère de 8,55 g d'Amphipolis n'était pas un statère de poids attique.

³ Bellinger, "Philippi" 29-30 ; Picard, "Continent" 459-74.

⁴ Bellinger, "Philippi" 30 ; Le Rider, *Philippe II* 438-39.

⁵ Le Rider, *Philippe II* 407 et 435.

⁶ Des monnaies d'or de poids original furent également frappées par Maronée. Les monnaies de la première émission pèsent de 3,14 g (Cabinet des Médailles, Paris) à 3,32 g (British Museum, Londres), avec la moyenne située à 3,2 g, soit la moitié du statère d'Abdère (Schönert-Geiss, *Maroneia* 49-50 et 170, n. 597 ; May, *Abdera* 39). La seule monnaie d'or de la seconde émission placée dans la période VIII pèse 4,01 g, presque la moitié du poids d'un darique ou d'un statère d'or de Philippe II (Schönert-Geiss, *Maroneia* 51-52 et 170, n. 1).

⁷ Bousquet, "Delphes" 221-35.

⁸ De la période V jusqu'à la période VIII, Abdère et Maronée utilisent le même étalon. Nous avons retenu la dénomination "persique" pour les monnaies de la période VII et VIII des deux ateliers.

⁹ Head² xlii-xliii. D'après la documentation dont nous disposons, cette hypothèse nous paraît la plus convenable pour expliquer la politique monétaire d'Abdère et de Maronée. Nous considérons qu'une monnaie d'or, un darique, était équivalente à 7½ tétradrachmes d'Abdère. Contre cette hypothèse, voir Gardner, *History* 275-78. May a estimé que la thèse de B. V. Head était intenable, mais il a admis que pour les tétradrachmes des quatre premières périodes de frappe (I-IV), pour quelques dénominations de la période V, VI et VII et pour la période VIII, Abdère suivit une politique monétaire de bimétallisme (May, *Abdera* 17-19, 18, n. 2).

¹⁰ D. M. Lewis, "New Evidence for the Gold-Silver Ratio", in : *Essays Robinson* 105-10, surtout 108.

¹¹ *JG II*² 1672 ; J. R. Melville-Jones, "The Value of Gold at Athens in 329/328 B.C.", *AJAH* (1978) vol. 3, 2, 184-87.

¹² *JG II*² 1471 A ; voir S. D. Lambert, "IG II² 1471A and the Value of Gold", *ZPE* 110 (1996) 84-86.

établi par Philippe II, les opinions se divisent en deux groupes¹ : un premier groupe propose un rapport de 1:12², tandis qu'un second estime que l'exploitation des mines d'or de Philippes et l'afflux de monnaies en or dans la circulation monétaire ramenèrent le rapport de 1:12 à 1:10³. G. Le Rider préfère pour les premières émissions des statères d'or un ratio de 1 à 12. Il propose ensuite un ratio de 1 à 10 pour les émissions suivantes⁴. Pour Abdère, aucun document épigraphique ne permet de connaître les rapports établis entre l'or et l'argent. En étudiant les poids des tétradrachmes, nous avons suggéré qu'Abdère voulut maintenir, durant toutes les périodes de frappe, un rapport constant de 7 et 1/2 tétradrachmes pour une monnaie d'or. Cette manipulation monétaire, qui se retrouve également à Maronée⁵, pratique originale pour le monde grec, pourrait expliquer les poids particuliers des dénominations abdéritaines en argent et en or.

La nouvelle datation de la période VIII, entre 346 et 336, coïncide avec le règne de Philippe II. Durant cette période, Abdère frappe des statères d'or, des tétradrachmes et des drachmes en argent. Les tétradrachmes pèsent entre 11,2 g et 11,4 g et les drachmes pèsent entre 2,5 g et 2,7 g. L'étalon local utilisé pour les monnaies de la période VIII, déjà utilisé lors de la période VII, est en réalité l'étalon «persique», avec un tétradrachme qui équivaut à deux sicles et une drachme qui vaut la moitié d'un sicle.

Durant la période VIII, le choix de la cité de frapper une monnaie d'or de 6,42 g, qui est un poids original, fut certainement délibéré. Pour comprendre ce poids particulier, deux interprétations sont possibles : le «statère» d'Abdère de 6,42 g peut être mis en rapport soit avec le darique soit avec la monnaie d'or de Philippe II. Si nous acceptons notre première interprétation, mettant la monnaie d'or d'Abdère en rapport avec le darique, nous pouvons suivre la proposition de J. M. F. May⁶ selon laquelle le rapport entre l'or et l'argent à Abdère est de 1:13 1/3. Les monnaies d'or comme les monnaies d'argent sont rattachées au système persique, qui, vers le milieu du IV^e s., connaît un grand succès dans bon nombre de cités grecques en Thrace, en Propontide et en Asie Mineure⁷. Dans l'Empire perse, le Grand Roi conserva jusqu'à l'arrivée d'Alexandre le ratio 1:13 1/3⁸. E. Babelon⁹ avait déjà proposé d'admettre que Philippe II avait repris ce ratio et qu'il échangeait 8 tétradrachmes de 14,45 g contre une pièce de 8,6 g d'or.

Le but principal de la politique monétaire des Abdéritains était de faciliter l'échange de leurs monnaies d'or et d'argent avec la monnaie perse en maintenant un rapport stable entre leurs monnaies d'argent et la monnaie d'or, le darique : une monnaie d'or équivalait à 7 1/2 tétradrachmes abdéritains. Au moment où la cité eut besoin de frapper une monnaie d'or, elle décida de frapper une monnaie de 6,42 g, ce qui convenait à sa politique monétaire. En empruntant le rapport stable de 1:13 1/3 entre l'or et l'argent de l'Empire perse, une monnaie d'or de 6,42 g équivaut à 7 1/2 tétradrachmes de 11,40 g d'argent :

$$6,42 \times 13,3 = 85,38 \text{ g}$$

$$11,40 \times 7,5 = 85,5 \text{ g}$$

¹ Le Rider, *Philippe II* 439-41.

² West, *Gold* 192.

³ Th. Reinach, *L'histoire par les monnaies* (Paris 1902) 52-53 ; Head² 222-23 ; A. R. Bellinger, *Essays on the Coinage of Alexander* (New York 1963) 31 ; J. Bousquet, "Inscriptions de Delphes", *BCH* 108 (1984) 700.

⁴ Le Rider, *Philippe II* 440-41 ; une telle interprétation concorde avec l'inscription de Delphes (CID 10061) publiée par Bousquet, "Delphes" 250-52.

⁵ Schönert-Geiss, *Maroneia* 19-52.

⁶ May, *Abdera* 38-40.

⁷ Le Rider, "Byzance" 150.

⁸ Le Rider, *Philippe II* 440, n. 1.

⁹ Babelon, *Traité* II, 4, 506.

Si nous analysons maintenant la seconde hypothèse, qui met en rapport la monnaie d'or d'Abdère avec la monnaie d'or de Philippe II de 8,6 g¹, nous devons conclure que le rapport entre l'or et l'argent est de 1:12, rapport qui est utilisé dans les premières émissions de Philippe II. Dans ce rapport de 1:12, la pièce de 6,4 g avait une valeur de 7 tétradrachmes de 11,40 g, avec un agio d'une drachme (2,76 g) :

$$6,42 \times 12 = 77,04 \text{ g} \qquad 11,40 \times 7 = 79,8 \text{ g}$$

En comparant les deux propositions, nous pouvons constater que l'échange entre l'or et l'argent est plus facile quand le «statère» d'Abdère est mis en rapport avec le darique dans le rapport de 1:13 1/3.

A la période suivante, la période IX, la réduction du poids des tétradrachmes d'Abdère à 10,2 g traduit, selon notre interprétation, une baisse de la valeur de l'or, entraînée par la quantité de monnaies d'or circulant en Macédoine et en Thrace après la campagne d'Alexandre III. Si nous admettons que les Abdéritains voulaient maintenir un rapport de 7 et ½ tétradrachmes pour une monnaie d'or, le poids du nouveau tétradrachme correspond à un rapport de 1:12 entre l'or et l'argent :

$$6,42 \times 12 = 76,8 \text{ g} \qquad 10,2 \times 7,5 = 76,5 \text{ g}$$

Or, les documents épigraphiques témoignent que le nouveau rapport entre l'or et l'argent s'établit à 1:10. Dans ce rapport, le statère de 6,4 g valait presque 6 et ½ tétradrachmes d'argent avec un agio d'une drachme² d'argent d'Abdère de la période IX, en faveur de l'or³.

Nous avons déjà signalé que la monnaie d'or de 6,4 g de la période VIII et IX pèse les 3/4 du statère attique. Les fractions d'or frappées par Philippe II et Alexandre III ne comportent pas de dénomination équivalente à ce poids. En revanche, la petite pièce d'or de 2,15 g d'Abdère est un triobole de poids attique. Cette dénomination fut frappée par Philippe II⁴ vers la fin de son règne. La frappe de cette dénomination par l'atelier d'Abdère avait pour objectif de faciliter le rapport entre le poids particulier de 6,4 / 6,42 g et le statère attique. Le statère d'Abdère pèse trois fois le triobole abdéritain. En rajoutant à 6,4 / 6,42 g la petite pièce de 2,15 g, nous avons le poids d'un statère attique, équivalent à un statère d'Alexandre III⁵. Les émissions d'or d'Abdère avec le statère de 6,42 g et le triobole de 2,15 g entrent donc dans le système attique⁶, comme presque toutes les émissions d'or des cités grecques du Nord de la Grèce.

¹ En fonction du rapport entre un tétradrachme d'argent d'Abdère de 11,40 g et un philippe de 8,6 g, un marchand étranger arrivant à Abdère avait, pour une monnaie d'or de Philippe II, 9 et ½ tétradrachmes de 11,40 g avec un agio de deux drachmes, si le rapport était de 1:12. Si le rapport était de 1:10, notre marchand échangeait son philippe contre 7,5 tétradrachmes ou 8 tétradrachmes de 11,40 g, en payant toujours un agio de deux drachmes.

² M. J. Price ("Thrace, 1980", n° 50, 42-44) a pris pour poids des tétradrachmes de la période IX une valeur de 10,5 g. Un statère d'or de 6,4 g pouvait être échangé contre 6 ½ tétradrachmes de 10,5 g avec un agio de 4,25 g d'argent (une drachme de poids attique ou deux drachmes d'Abdère de la période IX).

³ Entre la monnaie d'or d'Alexandre de 8,6 g et le tétradrachme d'Abdère de 10,2 g, inférieur maintenant au poids d'un double-sicle, le rapport était le suivant : pour une monnaie d'or d'Alexandre, l'étranger qui arrivait à Abdère pouvait avoir 8 et ½ tétradrachmes d'Abdère.

⁴ Le Rider, *Philippe II* 410, groupes I et II de Pella et 434.

⁵ Le trésor de Panagjurishte, retrouvé en Bulgarie en 1949, qui comprenait des objets en or équivalant aux dariques perse (8,25-8,46 g) et d'autres aux statères d'Alexandre III, témoigne que dans la dernière moitié du IV^e s., les deux étalons, perse et attique, furent simultanément utilisés avant que l'étalon attique ne remplace l'étalon perse (H. A. Cahn, "Die Gewichte der Goldgefäße", *Antike Kunst* 3 [1960] 26-29) ; sur le trésor de Panagjurishte, voir D. Tsontschev, *Der Goldschatz von Panagjurishte* (Berlin 1959) ; I. Venedikov, *The Panagjurishte Gold Treasure* (Sofia 1961) ; *Thracian Treasures from Bulgaria*, Catalogue de l'exposition du British Museum (Londres 1976) ; Vickers, "Metrology" 53-72.

⁶ Nous disposons d'autres exemples pour des manipulations monétaires similaires à celle d'Abdère. Philippe II frappa également une petite dénomination en argent pour faciliter l'échange de ses statères d'or contre les tétradrachmes en argent. Cette petite dénomination, le pentobole, fut frappée à Pella entre 348/47 et 328 (Pella, groupe II ; Le Rider, *Philippe II* 359-60). Les petites dénominations d'argent furent également frappées pour faciliter le passage entre deux systèmes pondéraux qui étaient utilisés simultanément dans la même région. Les trihémioboles du satrape hécatomnide de Carie Idrieus sont un bon exemple (K. Konuk, "Quelques réflexions sur le monnayage des satrapes hécatomnides de Carie", in : *Actes du XI^e Congrès International de Numismatique, Bruxelles 8-13 septembre 1991* [Louvain-la Neuve 1993] 237-42).

Les monnaies d'or d'Abdère ont donc une double fonction : elles sont des monnaies à la fois locales et internationales. Abdère participe aux transactions internationales en frappant deux dénominations d'or qui permettent une conversion facile avec les philippes et les alexandres. Par ailleurs, la frappe d'une dénomination de 6,42 g à Abdère servait également la politique monétaire que la cité menait depuis le début de son monnayage. Le statère de 6,42 g fut d'abord une monnaie de poids local. Durant la période VIII, avec la frappe de ce statère, la cité reste fidèle à sa politique qui consiste à avoir une monnaie d'argent qui peut être facilement échangée avec les monnaies d'étalon persique. Avec cette monnaie originale, la cité maintient le rapport stable désiré entre l'or et l'argent (une monnaie d'or pour 7 et 1/2 tétradrachmes d'Abdère), en fixant un rapport de 1:13 1/3 pour la période VIII et 1:12 pour la période IX.

3.2.2. La datation des monnaies d'or d'Abdère

Les monnaies d'or d'Abdère sont des émissions exceptionnelles. L'émission de la période VIII, signée par le monétaire Ἰκέσιος est classée par J. M. F. May comme la première émission du monétaire. Elle est placée au début de la période VIII. Nous connaissons six monétaires pour la période VIII et nous faisons remonter le début de la période VIII à l'époque de Philippe II, en 346/45, juste après la prise d'Abdère par le roi macédonien. L'apparition de cette frappe d'or exceptionnelle ne peut plus être mise en rapport avec l'invasion des Triballes et l'installation de la garnison athénienne¹. Elle doit l'être avec la campagne de Philippe II en Thrace et la prise du pouvoir à Abdère par ce roi en 347/46. Si nous ne connaissons pas en détail les rapports entre le roi et la cité, il est certain que l'alliance d'Abdère avec la nouvelle puissance politique ouvre un nouveau chapitre dans son histoire. Quand Philippe II arriva dans la région d'Abdère, il trouva une ville affaiblie par les changements au niveau du paysage et de la situation géographique qui avaient affecté la ville. Les alluvions apportées par le fleuve Nestos et la modification de son lit éloignèrent la mer de la ville en ensablant son port². Une couche de destruction, attestée par les fouilles à l'intérieur de l'enceinte nord, recouvrit toute la région. La couche, qui date du milieu du IV^e s. ou du règne d'Alexandre III, prouve que la ville nord fut abandonnée et qu'une nouvelle ville fut construite au sud, plus grande et mieux organisée. Toutefois, l'abandon de la ville nord ne fut pas radical, comme le montre une phase d'habitation de la fin du IV^e et du début du III^e s. La question de la datation précise de la couche de destruction de la ville nord ainsi que de la construction de la nouvelle ville reste ouverte. Les résultats de l'étude des monnaies de bronze provenant de cette couche de destruction de la ville nord indiquent que l'abandon de l'ancienne ville commença pendant le règne de Philippe II et fut achevé sous Alexandre III. Dans la nouvelle ville sud, un nouveau régime politique favorable au roi fut établi³.

La renaissance urbaine qu'Abdère connut sous le pouvoir macédonien s'accompagna de l'émission d'un nouveau monnayage, caractérisé par une modification radicale de l'iconographie. A partir de la période VIII, le revers portera toujours la tête d'Apollon laurée (sur les monnaies d'or, d'argent et de bronze). D'après les nouveaux trésors, la nouvelle datation à laquelle nous aboutissons montre que ces statères sont postérieurs à ceux de Philippe II. Il est dès lors plus que probable que la représentation de la tête d'Apollon au revers des monnaies d'Abdère fut influencée par celle de la tête d'Apollon des statères de Philippe II⁴. La mainmise de Philippe sur Abdère dut avoir lieu en 347/46. Les Abdéritains étaient déjà affaiblis par l'invasion en 375 des Triballes et par les passages de Philippe en Thrace à partir de 352⁵. Après une interruption de la frappe entre les périodes VII et VIII, ils se remirent à

¹ C'était la conclusion de May, *Abdera* 264-65 qui a été reprise par Melville-Jones ("Coinage" 269).

² A. Psilovikos-G. Syridis, "Η αρχαϊκή πόλη των Αβδήρων. Α. Γεωμορφολογικές έρευνες", in : "Thrace Ancienne", vol. II, 707-14 ; Koukoulis-Chrysanthaki, "Πόλη" 715-25.

³ *JG II* 218 ; Blisquez, "Abdera" 65-79.

⁴ Kleiner, "Abdera" 16 sqq, a été le premier à proposer un rapprochement entre les monnaies de la période VIII et les statères d'or de Philippe. Cette hypothèse a été fortement contestée par May (*Abdera* 271).

⁵ J. R. Ellis, "Philip's Thracian Campaigns of 352-351", *CPH* 72 (1977) 32-39.

frapper monnaie après l'installation du pouvoir macédonien dans leur cité et dans toute la Grèce. Leur nouveau monnayage est lié aux statères d'or de Philippe II, qui vont circuler et dominer en Grèce. La mainmise de Philippe II sur la cité en 347/46 et la date des premiers statères d'or¹ de Philippe constituent un *terminus post quem* pour la frappe de l'or et pour le début de la période VIII. La frappe de la monnaie d'or, ainsi que le nombre limité de monétaires, indiquent que la cité traversa une période marquée par des difficultés financières. L'intervention macédonienne dans la région entraîna la frappe de monnaies pour organiser la défense de la ville. Il est également possible que la ville se soit mise à frapper des monnaies d'or pour financer la construction de la nouvelle ville et de ses deux nouveaux ports.

Les deux autres émissions d'or furent frappées durant la période IX. La nouvelle datation de la période est fondée sur le trésor Thrace 1980². Ce trésor est important, parce qu'il a montré que les monnaies de la période IX circulaient avec des tétradrachmes posthumes de Philippe II. Ces tétradrachmes furent frappés sous le règne de Philippe III, dans l'atelier d'Amphipolis (Amphipolis, groupe III), et sont datés de 320-317³. Les dates de 365-345⁴ pour la période IX ne sont plus acceptables. Les 23 noms de monétaires de la période IX sont à répartir dans une période qui commence en 336, avec l'avènement d'Alexandre III, et dure au moins jusqu'en 311.

Pour la période IX, ni les textes littéraires ni les documents épigraphiques ou monétaires ne permettent de savoir pourquoi la cité se mit à frapper des monnaies d'or. Les dépenses importantes liées à la construction de la ville peuvent offrir une explication plausible. Pour l'émission des trioboles, la datation est plus difficile parce que le nom du monétaire est illisible et que nous ne connaissons qu'une seule paire de coins, ce qui ne facilite pas une comparaison stylistique. Malgré tout, en comparant la tête d'Apollon de la monnaie d'or avec les têtes d'Apollon des différents monétaires, on constate qu'elle se rapproche de la tête d'Apollon du monétaire Ἀναξίπολις. Le profil du nez, la forme de la paupière et de la bouche nous rappellent la tête d'Apollon May 531. De plus, l'attitude du griffon au droit, qui lève la patte en avant sans la plier, la forme arrondie de la partie supérieure de l'aile ainsi que l'absence de ligne d'exergue sont des éléments qui renforcent l'attribution de notre monnaie d'or au monétaire Ἀναξίπολις ou à un monétaire proche d'Ἀναξίπολις. Nous avons donc classé les monnaies d'Ἀναξίπολις au début de la période IX. Si celle-ci commence en 336, l'émission d'or peut être datée de 332. Ces émissions pourraient être associées à la campagne d'Alexandre III contre l'Empire perse. L'émission du statère signé par Πολύφαντος, monétaire de la période IX, doit être placée vers le milieu de la période IX, vers 323. Cette monnaie d'or reflète peut-être les moments difficiles que la cité traversa après la mort d'Alexandre et l'instabilité due aux luttes des diadoques.

¹ Le Rider, "Statères d'or", 261-70 ; Melville-Jones ("Coinage", 270 et n. 62) a suggéré une datation en 352 ou plus tard, en 348, au moment de la guerre de Philippe II contre Olymthe.

² Voir Chapitre 1 : 1.2.28.

³ Troxell, *Studies* 51-98, voir 95-96. En comparant les tétradrachmes posthumes de Philippe II avec ceux d'Alexandre III, l'auteur a baissé la date proposée par G. Le Rider (*Philippe II* 120-24). G. Le Rider a proposé une date de 323 à 316/15 pour le groupe III d'Amphipolis (Le Rider, "Deux monnaies" 491-500).

⁴ May, *Abdera* 286-90.

CHAPITRE 4

LE MONNAYAGE DE BRONZE

4.1. INTRODUCTION

Dans la seconde moitié du V^e s., les cités grecques de Grande Grèce et de Sicile et la cité d'Olbia en mer Noire adoptèrent la monnaie de bronze. Ces premières monnaies de bronze furent d'abord des pièces lourdes et coulées, portant souvent des marques de valeur. Elles furent ensuite remplacées par des monnaies frappées à la forme habituelle. La monnaie de bronze, frappée *al marco* et non *al pezzo*, était une monnaie fiduciaire¹ qui n'avait qu'une valeur nominale, fixée par l'autorité émettrice. Elle fonctionnait comme un supplément au monnayage d'argent, car elle remplaçait les petites dénominations en argent dont la taille rendait l'usage peu pratique². La monnaie de bronze, dont la fabrication est moins coûteuse que celle d'argent, appartient au même système que la monnaie d'argent. Les multiples du chalque (χαλκοῦς)³, unité de base de la monnaie de bronze, sont comptés comme fractions de l'obole dans les textes anciens⁴. Avec son introduction, les transactions quotidiennes en petites sommes à l'intérieur de la cité furent facilitées et l'usage de la monnaie se généralisa. Cette importante innovation monétaire pour l'économie de la *polis* grecque, l'adoption d'une monnaie fiduciaire, fut introduite en Grèce égéenne par les cités du Nord-Est du Péloponnèse⁵. Ces cités connurent la nouvelle monnaie de bronze grâce aux relations entretenues avec leurs colonies de Grande Grèce et de Sicile. Le modèle de la petite monnaie de bronze de faible valeur, le chalque, fut créé par Corinthe⁶. A Athènes, dès le milieu du V^e s., Dionysios le Chalkous, un des fondateurs de Thurium, essaya de persuader les Athéniens d'adopter la monnaie de bronze⁷. Cependant, Athènes ne commença à frapper régulièrement des bronzes qu'en 330⁸. En revanche, en

¹ M. J. Price, "Early Greek Bronze Coinage", in : *Essays Robinson* 90-104 ; M. J. Price "The Function of Early Greek Bronze Coinage", in : *Le origini della monetazione di bronzo in Sicilia e in Magna Grecia. Atti del Istituto Italiano di Numismatica, Annali suppl.* 25 (1979) 351-65. Hormis les monnaies de bronze, les monnaies d'argent étaient surévaluées dans leur lieu d'origine : voir Kraay, "Hoards" 90 ; O. Picard, "Les monnaies des comptes de Delphes à Apousia", in : *Comptes et inventaires* 91-101 ; Picard, "Innovations" 683-85 ; Le Rider, "Poroi" 163.

² Kraay, AGCC 252-53. L'adoption de la monnaie de bronze par les cités grecques ne signifie pas un système monétaire bimétallique : voir Picard, "Guerre" 215.

³ Sur le mot χαλκοῦς voir Tod, "Notes" 48. Son nom désigne le métal utilisé (Picard, "Innovations" 674, n. 4 ; Picard, "Valeur" 8).

⁴ Tod, "Notes" 53. La plus lourde dénomination de bronze représente généralement la valeur inférieure de la plus petite dénomination d'argent : voir Le Rider, "Antiochos IV" 20-21 ; *id.*, "Notes sur les marques de valeur des bronzes d'Antiochos IV (175-164)", RN 153 (1998) 45-48.

⁵ M. J. Price, *The Introduction of Bronze Coinage and its Particular Development at Corinth, Greek Bronze Coinage ca. 450-410 B.C. Its Introduction, Circulation and Value* (Cambridge 1967) ; Psoma, "Chalques" 19-29.

⁶ Pour Corinthe, voir O. Zervos, "Coins Excavated at Corinth, 1978-1980", *Hesperia* 55.2 (1986) 183-205, voir 203, n. 12. Des monnaies aux types de Pégase et du trident ont été retrouvées dans un niveau daté de la fin du V^e (Picard, "Valeur" 9).

⁷ Athén. 15, 669D.

⁸ Kroll, *Agora* 27 ; Kroll, "Χαλκία" 329-41.

Grèce du Nord, vers la fin des années 420 et le début des années 410, les Chalcidiens de Thrace sous l'influence des cités du Péloponnèse furent les premiers à frapper monnaie en bronze¹. Leur exemple fut rapidement suivi par le roi de Macédoine Archélaos (413-399)². Durant la première moitié du IV^e s., un grand nombre de cités grecques en Macédoine, en Chalcidique et en Thrace se mirent à frapper des monnaies de bronze.

Le chalque qui est frappé dans la péninsule grecque à partir du début du IV^e s. est un chalque léger (entre 1 et 2 g), à l'encontre du chalque lourd des royaumes hellénistiques³. Les témoignages épigraphiques et littéraires attestent l'existence des deux systèmes de fractions pour l'obole⁴. Le plus ancien est celui dans lequel l'obole se divise en 12 chalques ; il était utilisé par les cités qui entrent généralement dans la sphère de l'étalon égénetique⁵. Ce système est originaire du système monétaire de Grande Grèce et de Sicile, car l'obole égénetique est l'équivalent de la litra sicilienne (l'once vaut 1/12^e de la litra)⁶. Le second système est le système attique, dans lequel le chalque est le 1/8^e de l'obole⁷. Ce système fut créé vers le milieu du IV^e s., au moment de l'introduction de la monnaie de bronze à Athènes.

Le système dans lequel le chalque vaut un 1/12^e d'obole fut introduit et diffusé en Macédoine et en Thrace par les cités du Péloponnèse. Au début du monnayage de bronze, les ateliers, comme Corinthe dans le Péloponnèse ou les Chalcidiens de Thrace⁸ et Thasos⁹ en Grèce du Nord, ne frappèrent que des chalques qui, dans un deuxième temps, vont être accompagnés par des multiples. En revanche, le roi de Macédoine Archélaos frappa dès la fin du V^e s., vers la fin de son règne, deux modules¹⁰.

La monnaie de bronze fut introduite à Abdère à la fin de la période V (415 [414/413]-396) et commença à être frappée régulièrement à partir de la période VI (395-360), vers 395¹¹ (un peu plus tôt que les premiers bronzes de Thasos). Au cours des périodes V et VI, Abdère frappa deux dénominations en bronze. Nous les avons nommées A (AE 1) et B (AE 2). Aucun document, épigraphique, littéraire ou monétaire, n'existe actuellement qui puisse nous informer sur la valeur des bronzes d'Abdère. La dénomination A, la plus petite, doit correspondre au chalque, valant 1/12^e d'obole¹². Son poids s'échelonne de 0,45 g à 2,99 g, avec un poids modal entre 1,5 g et 2 g et un diamètre de 10 à 11 mm. La dénomination B pèse de 2,16 g à 4,99 g, avec un poids modal situé entre 3,5 g et 3,99 g, et un diamètre de 15 mm. Cette dénomination est le double de la dénomination A et peut être identifiée au double

¹ Psoma, "Chalques" 27-28 ; Psoma, *Olynthe* 91-100, 143-46.

² Westermark, "Remarks" 301 sqq ; Picard, "Ρόλος" 133-39 ; U. Westermark, "Influences from South Italy on Early Macedonian Bronze Coins", in : *Hellas und der griechische Osten, Studien zur Geschichte und Numismatik der griechischen Welt, Festschrift für Peter Franke* (Saarbrücken 1996) 291-99, pl. 11. Dans cet article, Westermark place le début des bronzes d'Archélaos en 400 et émet l'hypothèse que les monnaies de ce roi étaient influencées par les monnaies de bronze de Sicile et de Grande Grèce. Selon Westermark, aucun atelier de Grèce du Nord ni de Grèce continentale ne frappe de bronzes avant 400. Par contre, les premiers bronzes de Sicyone sont datés des environs de 420 av. J.-C. (Warren, "Sicyon, Part 1" 23-56, pl. 5-8 ; "Sicyon, Part 2" 1-24, voir 22 ; "Sicyon, Part 3" 45-66). Les premiers bronzes de Phlionte furent introduits en 400 (J. D. Mac Isaac, "Phliasian Bronze Coins", *ANSMN* 33 [1988] 45-55).

³ Picard, "Valeur" 9-13.

⁴ Tod, "Notes" 47-62.

⁵ Sur la question du nombre des chalques dans l'obole, voir Psoma, "Chalques" 19-29.

⁶ Tod, "Notes" 62 ; Pollux 9, 81, fait référence à Ἀκραγαντίων πολιτεία d'Aristote où il est mentionné qu'à Acragas, la litre est équivalente à une obole égénetique.

⁷ Pollux 9, 65 ; Tod, "Notes" 55-56 ; Kroll, *Agora* 24-27.

⁸ Psoma, *Olynthe* 91 et 136-46.

⁹ Picard, "Innovations" 674 ; Picard, "Oboles" 319 ; Picard, "Administration" 7-20, pl. I. A Thasos, la frappe des moyens et des grands bronzes date de 360.

¹⁰ Westermark, "Remarks" 304 et 309-310.

¹¹ B. V. Head (Head² 221) et H. von Fritze (Fritze, "Abdera" 25) ont daté le début des émissions de bronze de 400. En revanche, M. L. Strack (Münzer, Strack, *Thrakien* 24) place les premiers bronzes d'Abdère dans les dernières décennies du V^e s.

¹² Picard, "Abdère" 685.

chalque ou dichalque¹. Dans les inscriptions, le terme δῖχάλκον n'est pas mentionné en relation avec le système où le chalque vaut 1/12^e d'obole². L'absence de ce terme dans les textes des cités qui rentrent dans la sphère de l'étalon éginétique peut certainement signifier que les dichalques n'étaient pas des monnaies frappées, mais elle peut aussi indiquer l'imprécision des textes dans l'utilisation des termes. Dans l'inscription de Messène, IG V 1, 1433, les termes ἡμιωβέλιον et ἔξ χαλκοῖ sont utilisés simultanément pour désigner la même monnaie. Cependant, dans le système des subdivisions de la litra sicilienne, le δῖχάλκον est frappé parallèlement au τρίχάλκον³. Contrairement à Thasos ou aux Chalcidiens de Thrace, qui commencent leur monnayage de bronze avec la frappe de chalques, les premiers bronzes d'Abdère sont des dichalques (B, AE 2). Ces dichalques vont continuer à être frappés jusqu'à la fin de la période X (311-280), en gardant les mêmes poids et les mêmes diamètres que les dichalques de la période V et VI. A partir de la période VI, la frappe de ces doubles chalques est accompagnée de celle des chalques. Abdère, en adoptant un chalque qui vaut 1/12^e d'obole et qui maintient le même rapport entre l'once et la litra sicilienne pour son monnayage de bronze, choisit un rapport de 1/2 au lieu de 1/3, entre les deux modules frappés⁴. La même politique fut suivie par Maronée⁵. Ces deux ateliers fixèrent pour leurs bronzes des valeurs différentes de celles des bronzes des cités de la Macédoine, de la Chalcidique et de Thasos. Abdère et Maronée n'avaient aucune raison de frapper de dénominations identiques à celles des monnayages voisins, car les monnaies de bronze circulent essentiellement à l'intérieur de la cité émettrice. En dehors des limites des territoires placés sous la juridiction des pouvoirs émetteurs, les bronzes sont dépourvus de l'unique valeur qu'ils possèdent, leur valeur nominale⁶.

4.2. PERIODES V (415 [414/413]-395) ET VI (395-360)

Abdère, suivant l'exemple du roi macédonien Archélaos (413-399) et de son successeur Aéropos (398/97-395/94), qui frappèrent des bronzes en deux modules, inaugura son monnayage de bronze à la période V, avec la frappe d'un module plus lourd que le chalque. Les premières monnaies de bronze d'Abdère furent frappées par le dernier monétaire de la période V, Ἐκαταῖος qui se situe vers 397/96 (15). Ce monétaire fut également responsable d'une émission de tétradrachmes d'argent (May, période V, groupes LXXXVIII-LXXXVIIIa, n^{os} 238-43). La seule émission de dichalques (AE 2) de ce monétaire nous est connue par un exemplaire unique provenant des fouilles de l'Ecole Française d'Athènes à Thasos⁷. La monnaie pèse 3,5 g. Les types monétaires du dichalque restent attachés à ceux des monnaies d'argent. Le griffon est représenté bondissant vers la gauche, levant les pattes avant, tandis que le type iconographique du revers est représenté entouré d'un cadre linéaire. Sur le revers figure une tête barbue tournée vers la droite. Le nom du monétaire au nominatif est gravé autour du cadre linéaire sur le revers : Ε[Κ ΑΤ] ΑΙ ΟΣ.

¹ L'absence d'une dénomination plus lourde que la dénomination B pour les périodes VI, VIII et X, durant lesquelles les poids et les diamètres de ce module restent les mêmes, ne rend pas facile l'identification de cette dénomination à un dichalque ou à un trichalque. Si on compare les monnaies en question avec les moyens bronzes (trichalques, τετρατημόριον) de Thasos du IV^e s., qui pèsent entre 3,05 et 5,77 g, avec une moyenne à 4,4 g, et qui ont un diamètre de 15 mm, la dénomination B d'Abdère est moins lourde (la moyenne est à 3,4 g). Les chalques de la période VI d'Abdère sont plus lourds que ceux de Thasos (1-1,5 g ; voir Picard, "Oboles" 318-21). Contrairement à Thasos, où le rapport entre les trois modules des bronzes est de 1/3/6, à Abdère le rapport entre les deux modules est de 1/2.

² Tod, "Notes" 49-50. Pour Hésychius (s.v. τερτημόριον), le dichalque est un τερτημόριον, un quart d'obole du système attique.

³ Pollux 9. 81 ; Grandjean, "Hermioné" 36, 40-43, dans le groupe II, émission 9 du monnayage d'Hermioné, les trichalques et dichalques furent frappés parallèlement.

⁴ Ce rapport est celui des premières dénominations de bronze d'Athènes frappées à partir de 350 : voir Kroll, *Agora 38* : AE 3 : 2-4 g, 13-15 mm (dichalques) et AE 4 : 1-2 g, 10-13 mm (chalques).

⁵ Schönert-Geiss, *Maroneia* 33-35, n^{os} 357-84, pls 16-17.

⁶ Contrairement à la monnaie d'argent qui possède une valeur intrinsèque, une valeur nominale et une valeur commerciale, la monnaie de bronze possède seulement la valeur nominale. Sur la question des trois valeurs d'une monnaie, voir Bogaert, *Banques* 316 ; *id.*, "La banque à Athènes au IV^e siècle av. J.-C.", *MusHelv* 43 (1986) 19-49.

⁷ EFA, Thasos 58-28, Artémision, R 2619, 18.

Lors de la période VI, la frappe du dichalque eut lieu sous le monétaire Ὀρχαμος (16-21), qui signa des didrachmes d'étalon abdéritain désignés par J. M. F. May comme drachmes de poids éginétique¹. Le dichalque présente au droit un griffon bondissant vers la gauche. Cette attitude rappelle celle du griffon des premiers dichalques et des derniers tétradrachmes de la période V et se différencie de celle des monnaies d'argent contemporaines. Sur les didrachmes, le griffon, robuste, apparaît assis et levant la patte avant droite.

La tête laurée d'Apollon représentée au revers des dichalques d'Ὀρχαμος a été comparée avec la tête d'Apollon de l'émission F² d'argent des Chalcidiens de Thrace, une émission datant des premières années du IV^e s. Nous avons pu retrouver six coins de droit pour six coins de revers. Nous avons daté les émissions du monétaire Ὀρχαμος du début de la première décennie du IV^e s., vers 395.

Après une interruption de six ans durant laquelle il n'existe que des émissions en argent, Abdère frappa une deuxième émission de bronzes. Cette émission n'est représentée que par une seule monnaie relevée parmi les monnaies de fouilles : il s'agit d'un chalque (dénomination A, AE 1), qui constitue la première émission de cette dénomination frappée par l'atelier. Le nom du monétaire n'est pas conservé sur le revers de la monnaie. En revanche, le type monétaire de ce revers facilite l'attribution de cette pièce : la tête d'Hermès coiffé de son pétase avec un petit caducée devant le visage nous rappelle le revers de l'émission des tétroboles³ de poids persique du monétaire Ἡροφάνης (22). Ces tétroboles sont contemporains de la première émission de tétradrachmes⁴ de ce monétaire, qui ne portent aucun symbole au-dessus de l'aile du griffon. Nous avons proposé la date de 388 pour les tétroboles et les bronzes d'Ἡροφάνης.

Après l'émission des chalques de Ἡροφάνης, entre 387 et 386, suivent deux nouvelles émissions de dichalques. Ces dichalques furent frappés par deux monétaires pour lesquels aucune émission d'argent n'est attestée : Μάνδρων et Νικόστρατος. Le monétaire Νικόστρατος n'est inclus ni dans le corpus de J. M. F. May ni dans le conspectus de M. L. Strack. Sur le droit des monnaies, le griffon est représenté avec une attitude identique à la première émission des dichalques de la période VI. L'animal bondit vers la gauche avec son aile bien déployée.

Sur le revers des dichalques de Μάνδρων (23-25) est représentée la tête nue d'un jeune homme. Sa chevelure est fournie et bien coiffée. Cette tête a remplacé celle d'Apollon figurant sur le revers du monétaire Ὀρχαμος. La représentation du revers de Μάνδρων est analogue à celle d'Ὀρχαμος : la tête est tournée vers la droite, entourée par la légende. La tête nue d'un jeune homme similaire à celle des bronzes de Μάνδρων figurait déjà sur le revers des tétradrachmes du monétaire Ἡγησαγόρης de la période V⁵. Contrairement à la tête nue des tétradrachmes d'Ἡγησαγόρης qui n'était pas identifiée par J. M. F. May, celle des monnaies de Μάνδρων a été attribuée à Apollon⁶ ou à un dieu-fluve (Nestos ?)⁷. Or, si une attribution à Apollon est fort probable, l'identification à un dieu-fluve se heurte à la difficulté suivante : la représentation courante des fleuves dans l'iconographie classique et hellénistique se fait généralement par un taureau ayant la tête d'un homme barbu et cornu⁸ ou par un

¹ May, *Abdera* 25-27.

² May, *Abdera* 191 ; *Olynthe* IX, groupe F, pl. 4, n^o 9, 10. Cette émission a été datée de 417-412. Cependant, S. Psoma (*Olynthe* 172 et 186), suite à une comparaison stylistique des tétradrachmes de l'émission F avec les tétradrachmes d'Aéropos, d'Amyntas II et de Pausanias, a daté cette émission de la fin de la première décennie du IV^e s. Il faut comparer les monnaies d'Ὀρχαμος avec les monnaies de la dénomination A, datées de la fin du V^e et du début du IV^e, et avec l'émission II de la dénomination B des Chalcidiens de Thrace.

³ May, *Abdera* 193, groupe XCIV, 210, n^o 276-80, pl. XV. La légende du revers des tétroboles doit être similaire à celle du revers du chalque. De la légende du chalque, nous ne pouvons lire que la préposition ἐπί. Sur le tétradrachme, le nom est donné au nominatif.

⁴ Un tétradrachme de cette première émission faisait partie du trésor de Thrace, Abdère 1986 ; voir Chapitre 1 : 1.2.23.

⁵ May, *Abdera* 159-60, pl. XIV, n^o 228-32. Il a comparé la tête à Thésée ou Dionysos du fronton est du Parthénon.

⁶ Münzer, Strack, *Thrakien* 97.

⁷ May, *Abdera* 211, n^o 281.

⁸ Imhoof-Blumer, "Fluß" : voir Grande Grèce, Néapolis, 176-77, n^o 6, 8-15, pl. I, n^o 6, 8-15 ; Sicile, Géla, 200, n^o 38-44, pl. II,

jeune homme cornu¹, portant une couronne de roseaux ou un simple bandeau comme diadème. Sur les monnaies, nous avons des exemples de dieux-fleuves comme jeunes hommes² portant une couronne de laurier, sans cornes, mais accompagnés du nom du fleuve. Sans exclure l'identification de la tête masculine nue de Μάνδρων à Apollon, nous considérons que la tête juvénile pourrait également représenter un héros abdéritain, peut-être le fondateur mythique d'Abdère, Abdéros.

Les traits du visage (la forme de l'œil avec la pupille et le profil du nez) de la tête juvénile sur le coin R1 de Μάνδρων (23) se rapprochent du traitement des caractéristiques de la tête de Jason ou d'Hermès représentée sur le revers des tétradrachmes d'Ἡραγόρης de la période VI³. Le graveur des premiers coins de l'émission de dichalques de Μάνδρων utilisa sans doute comme modèle les tétradrachmes d'Ἡραγόρης, témoignant ainsi de la proximité chronologique des émissions des deux monétaires. J. M. F. May a comparé la tête du revers des dichalques de Μάνδρων à la tête d'Apollon des émissions H et I⁴ des Chalcidiens de Thrace, datées de 410-398. Or, ces émissions, dont les dates sont à abaisser, d'après l'étude de S. Psoma (l'émission H date de 383/82 (?) et l'émission I des années entre 382 et 379⁵), sont plus récentes que les dichalques de Μάνδρων.

Sur le revers du monétaire Νικόστρατος (26-28), le jeune homme est représenté coiffé d'un diadème. Ce diadème, un simple bandeau, nous rappelle la tête juvénile figurant sur le monnayage des rois de Macédoine depuis le roi Archélaos (413-399)⁶. En ce qui concerne les monnaies macédoniennes, la tête coiffée d'un diadème a été attribuée à Apollon⁷, à Perdikkas I^{er}, à Caranos ou à Téménos⁸, à Arès⁹ et à Héraclès¹⁰. U. Westermark, soutenant la thèse d'Apollon, a proposé deux versions de la représentation du même dieu : la première avec une couronne de laurier et la seconde avec un simple bandeau. Une interprétation analogue pour la tête figurée au revers de Νικόστρατος est possible. Sur les monnaies d'Ὀρχαμος, Apollon est lauré, tandis que sur celles de Νικόστρατος, le dieu est coiffé d'un simple bandeau. La représentation du même dieu sous deux aspects signifie une certaine liberté au niveau de l'iconographie. Bien que la représentation des dieux, pendant la période classique, ait suivi des règles strictes, surtout pour les dieux importants, Apollon, lorsqu'il figure sur les monnaies d'Abdère durant toute son histoire monétaire, est représenté soit lauré soit tête nue. Cependant, nous considérons qu'il est également possible d'interpréter la tête diadémée de Νικόστρατος comme celle du héros fondateur Abdéros, ou du héros Mésopolitès¹¹, connu par des documents épigraphiques provenant d'Abdère. La *tainia* en forme de *strophion* qui entoure les cheveux désigne souvent un personnage héroïsé¹². L'iconographie des héros fondateurs d'intérêt local a pu permettre aux graveurs une plus grande liberté dans leurs représentations.

ⁿ 1-7 ; mer Noire, Olbia, 218, n° 107, pl. IV, 5 ; Istros, 218, n° 110, pl. IV, n° 3-4.

¹ Imhoof-Blumer, "Fluß" : voir Marseille, 174, n° 1-3, pl. I, 1-3 ; Néapolis, 175, n° 5, pl. I, n° 5 ; Caulonia, 183, n° 23-24, pl. I, n° 22-23 ; Crotona, 185, n° 28, pl. I, n° 27 ; Géla, 200, n° 63, pl. II, n° 25, n° 64, pl. II, 26-27, n° 65, pl. II, 28-29 ; Amphipolis, Strymon, 216, n° 103-105, pl. IV, n° 8-10 ; LIMC VII, s.v. Strymon, n° 4-6 (C. Weiss)

² Imhoof-Blumer, "Fluß" : voir Crotona 184, n° 26-27, pl. I, n° 25-26.

³ May, *Abdera* 192, suit l'interprétation de Robinson, "Thasos" 247 sq. Strabon (9. 14. 12) atteste le culte de Jason à Abdère.

⁴ May, *Abdera* 194 ; *Olynthe IX*, émission H (410-401) : tétradrachmes n. 26-29 et tétroboles, n. 76 sqq (pl. 5-7) ; émission I (401-398), tétroboles n. 91-94 (pl. 8).

⁵ Psoma, *Olynthe* 171-72, 186.

⁶ Westermark, "Remarks" 301-315, pl. LXIX-LXX. Cette tête juvénile coiffée d'une *tainia* figure sur le droit des bronzes macédoniens royaux à partir du règne d'Amyntas II (v. 394/93).

⁷ BMC Mac 164, n° 3 ; Gardner, *History* 134 (Apollon ou Arès) ; Westermark, "Remarks" 303 : "the head ought to represent a god and not a semi-historical hero".

⁸ L. Müller, *Numismatique d'Alexandre le Grand suivie d'un appendice contenant les monnaies de Philippe II et III* (Copenhague 1885) 342 (Apollon ou un héros national, comme Téménos ou Caranos) ; Le Rider, *Philippe II* 368.

⁹ M. J. Price, *Coins of the Macedonians* (Londres 1974) 20.

¹⁰ Sallet, *Beschreibung* II, 185, n° 2.

¹¹ Kallintzi, Véliogianni, "Weihinschrift" 51-65. Ce héros μεσοπολιτης a été identifié à Abdéros, dont le culte est plus important que celui du fondateur historique Timésios ; Malkin, *Colonization* 221-23 et 229. Voir aussi *IThrAeg* 217-18.

¹² G. Le Rider (*Philippe II* 368) a considéré que la tête juvénile au diadème sur les monnaies de Philippe II était l'effigie du

Le même problème d'identification de la tête du revers réapparaît avec l'émission des dichalques d'Ἀναξίπολις (29-32). Ce monétaire est classé juste après Νικόστρατος, vers 385. Il a frappé des tétradrachmes et des dichalques. Le griffon au droit reproduit l'attitude typique des griffons des dichalques de la période VI. Sur le revers, la tête du jeune homme est coiffée d'une *tainia* portant une décoration pointue, en forme de «feuille»¹. L'usure importante des monnaies de bronze ne facilite pas l'identification de la coiffure. S'il s'agit d'une *tainia* décorée d'un élément en forme de feuille, elle ressemble à la coiffure de la fameuse statue de bronze de l'Ephèbe de Marathon² ou à celle que porte la stèle hermaïque sur le cratère³ du musée de l'Ermitage, représentant des jeunes hommes en train de décorer une stèle. Ce type de coiffure, un bandeau à appex, est porté surtout par des jeunes hommes qui peuvent être des dieux, des héros, des humains ou des personnages mythologiques en train de réaliser un exploit ou participant aux concours de musique ou aux concours athlétiques⁴.

Après les dichalques d'Ἀναξίπολις, qui sont les derniers bronzes de cette dénomination pour la période VI, Abdère reprend la frappe des chalques. Dans les monnaies de fouilles de la ville nord, nous avons relevé les bronzes d'un monétaire auparavant inconnu. Il s'agit de chalques frappés sous la responsabilité du monétaire Ἀναξίδικος (33-39). Sur le droit, le griffon bondit vers la gauche, tandis qu'au revers est représentée une tête de Dionysos barbu coiffée d'une couronne de lierre. L'attitude du griffon et l'illustration de Dionysos au revers nous ont conduite à placer cette émission de chalques vers 383, juste après l'émission des tétradrachmes de Διονυσᾶς⁵, datée de 384.

Le monétaire Εὐάγων (40-45), vers 382, frappe des chalques qui reprennent fidèlement les types monétaires de ses tétradrachmes. Nous retrouvons sur les bronzes l'attitude et les détails du griffon des tétradrachmes. L'animal est assis et lève la patte avant droite. L'aile gauche, visible, est dessinée concave et plane, tandis que nous distinguons le contour de l'aile droite. Le cercle linéaire entourant le griffon est aussi présent sur les bronzes. Sur le revers, la disposition de l'image de l'amphore et de la légende est celle du revers des tétradrachmes.

Les chalques du monétaire Κλεαντίδης (46-60) reprennent l'attitude du griffon des tétradrachmes et des tétroboles, comme nous l'avons déjà vu pour le monétaire Εὐάγων. D'après les critères de la légende du revers qui est au nominatif - ΚΛΕΑ(Ι)ΝΤΙΔΗΣ - et l'attitude du griffon, les chalques doivent être contemporains de la deuxième et de la troisième émission des tétradrachmes et des tétroboles du monétaire. Ces émissions, portant au revers l'image d'un taureau⁶, sont frappées dans les années situées entre 380 et 379. Nous avons réparti les chalques de Κλεαντίδης en trois émissions. La position du griffon par rapport à celle de la tête d'un Silène/Pan sur la monnaie permet de les distinguer. Sur la première émission, la plus abondante, le griffon est tourné vers la gauche et la tête vers la droite. Sur la seule monnaie de la deuxième émission, le griffon est toujours représenté vers la gauche, mais

fondeur de la dynastie, Perdikkas I^{er}, Archélaos ou Caranos.

¹ Sur les bronzes de la dénomination A d'Alexandre II (369-368/367) de U. Westermark, la tête juvénile représentée sur le droit des monnaies porte une coiffure similaire à celle de la tête masculine d'Ἀναξίπολις. Selon U. Westermark, qui décrit la coiffure comme une *tainia* dont le nœud est fait au-dessus du front, il s'agit d'une tête d'Apollon (Westermark, "Remarks" 308 et 313, pl. LXX, 39).

² K. Rhomaios, *ArchDelt* 9 (1924-1925) 146 sqq ; sur la représentation de cette coiffure, voir Papaioannou, "Ἐφηβος" 191-215, pl. 28 ; Fr. Chamoux, "Hermès à la tortue", in : ἀγαθός δαίμων, *Mythes et Cultes. Etudes d'iconographie en l'honneur de Lilly Kahil* (BCH Suppl. 38 ; 2000) 93-100, fig. 1-2.

³ LIMC V 2, s.v. Hermès 113 (G. Siebert).

⁴ Papaioannou, "Ἐφηβος" 214-15. Sur le bandeau à appex, voir H. R. M. Smith, *CVA USA*, University of California 1, 45, pl. 40-41. Cette coiffure peut être portée par Hermès Enagonios, dieu du gymnase.

⁵ May, *Abdera* groupe XCVII, 213-14, pl. XVI.

⁶ La première émission des tétradrachmes de Κλεαντίδης est connue par un unique exemplaire (Bâle, MMAG, liste 515, octobre 1988, n° 13). Le type monétaire du revers est une stèle hermaïque représentée de face. La légende du revers est ΕΠΙ ΚΛΕΑΝΤΙΔΕΩ. La monnaie pourrait faire partie du grand trésor de Thrace, Abdère 1986, publié par C. C. Lorber (voir Chapitre 1 : 1.2.23).

la tête de Silène/Pan est également vers la gauche. Enfin, pour la troisième, le griffon tout comme la tête de Silène/Pan sont représentés vers la droite.

L'émission des chalques d'Ἐχεκράτης (61-62) suit les bronzes de Κλεαντίδης, juste après les monétaires Ἡρόκλειος et Μολπαγόρης, qui frappèrent uniquement des tétradrachmes. Ἐχεκράτης réintroduit le cadre linéaire entourant l'image du revers, une habitude iconographique de la période V. Il réutilise le griffon bondissant vers la gauche pour les tétradrachmes et le griffon assis pour les tétroboles. Les chalques reprenant exactement les types de son tétradrachme, le griffon bondissant au droit et la tête féminine au revers, sont contemporains des tétradrachmes. Nous avons proposé une date vers 373 pour ce monétaire.

Les dernières émissions en bronze de la période VI sont signées par un monétaire du nom de Πρωτής. Un grand nombre de monnaies, surtout des tétroboles, portent ce nom (groupes CII, CVIII des tétroboles de May). J. M. F. May a distribué ces monnaies entre trois monétaires portant le même nom. Ils sont placés au début et à la fin de la période VI. J. M. F. May connaissait un seul Πρωτής ayant frappé des tétradrachmes (Πρωτής I, groupe XCIII de May). Or, le trésor de Thrace, Abdère 1986 a mis au jour un autre tétradrachme, frappé par un monétaire Πρωτής qui partage le même coin de droit que les tétradrachmes d'Ἀπολλῆς (A253, groupe CVI). Le revers de la monnaie rappelle le revers des tétroboles d'Ἐχεκράτης. Un carré divisé en quatre cantons figure au centre du revers, entouré par le nom du monétaire. Ce type iconographique est nouveau par rapport aux types utilisés par les autres monétaires connus sous le nom Πρωτής. La forme de la légende avec le nom du monétaire ΕΠΙ ΠΡΩΤΕΩ rapproche ce tétradrachme des tétroboles de Πρωτής III. L'émission de chalques portant comme type de revers une coquille Saint-Jacques a été attribuée par J. M. F. May à Πρωτής II (63-69). Ce monétaire est connu par trois émissions de tétroboles et une émission de dioboles. Néanmoins, le revers des tétroboles (tête d'Apollon) et des dioboles (tête de taureau), du point de vue iconographique, n'a rien à voir avec les chalques à la coquille. Seules l'attitude du griffon bondissant à gauche et la légende au nominatif peuvent faire songer à attribuer ces petits bronzes à Πρωτής II. Nous avons placé les émissions de ce monétaire en 372.

Pour l'autre émission de chalques signée par un monétaire du nom de Πρωτής, l'attribution est plus facile. Les chalques reproduisent les types monétaires des tétroboles en les simplifiant. Le griffon des chalques, bondissant vers la gauche, garde la même attitude que le griffon des tétroboles. Pour le revers, le graveur des chalques a choisi un seul épi de blé au lieu des trois figurant sur les tétroboles. La représentation d'un seul épi fonctionne aussi pour indiquer la valeur de la monnaie : un chalque. Ce Πρωτής, responsable de deux variantes de l'émission de chalques portant l'épi de blé, doit être le même que celui qui a signé le tétradrachme du trésor de Thrace, Abdère 1986. Les tétroboles aux trois épis de blé au revers ainsi que les chalques à un seul épi furent frappés par Πρωτής III vers 366 (70-81).

4.3. PERIODE VII (360-350)

Pour la période VII, nous ne connaissons qu'un seul monétaire ayant frappé de la monnaie de bronze. Il s'agit de Πειθεσίλειος (groupe CXIV de J. M. F. May). J. M. F. May lui a attribué¹ une émission de tétradrachmes et une émission de chalques (A, AE 1). Sur le droit des bronzes, le griffon se présente bondissant vers la gauche, tandis que sur le revers est représenté un aigle en train d'attraper un serpent dans son bec. Nous avons suivi J. M. F. May dans son classement. Les monnaies de fouilles ont attesté la frappe de deux variantes pour cette émission de chalques : la première porte un aigle posé vers la droite, et sur la deuxième, l'aigle est représenté tourné vers la gauche.

L'aigle attrapant un serpent est un sujet iconographique fréquent des monnaies grecques. J. M. F. May, en datant la période VIII de 386/85 à 375, a voulu reconnaître, dans le type du revers des bronzes, des sympathies² politiques ou commerciales avec le roi de Macédoine Amyntas III (393-

¹ May, *Abdera* 246.

² May, *Abdera* 247, n. 2.

370/69). Sur le revers de la dénomination A¹ des bronzes d'Amyntas III figure, en effet, un aigle en train de dévorer un serpent. Cette interprétation nous suggère trois objections : la première est que, si Abdère avait voulu montrer ses préférences politiques par le choix de ce type monétaire, elle n'aurait pas choisi de le faire par des chalques qui ne circulaient qu'à l'intérieur de la cité. La deuxième est qu'aucun bronze de la dénomination A d'Amyntas III n'a été retrouvé parmi les monnaies de fouilles que nous avons étudiées (2 925 pièces). Dans les niveaux archéologiques les plus anciens d'Abdère (dans l'enceinte nord, ville archaïque), les monnaies des rois macédoniens les plus anciennes sont celles du roi Philippe II. Enfin, la troisième objection est que, d'après la nouvelle datation de la période VII, de 360 à 350, l'émission à l'aigle avec le serpent est contemporaine des années du règne de Philippe II (359-336). Nous n'avons pas pu constater de rapports iconographiques entre le monnayage de ce roi et celui d'Abdère.

L'émission de chalques (82-89) dut être frappée pendant la même période que les tétradrachmes de Πειθεσίλειω. Ce monétaire se place au début de la période VII, vers 356.

4.4. PRATIQUE MONÉTAIRE DES BRONZES DES PÉRIODES V, VI ET VII

L'iconographie monétaire des bronzes grecs est variable². Souvent ils reproduisent les types de l'argent en les simplifiant³ ou en les recopiant⁴. Parfois, ils portent des symboles en rapport avec l'iconographie de l'argent. Certains coins frappant des dénominations d'argent peuvent aussi être utilisés pour frapper les monnaies de bronze⁵.

Les premiers bronzes frappés par l'atelier monétaire d'Abdère suivent, du point de vue iconographique, la pratique appliquée pour les monnaies d'argent. Celle-ci est la même depuis la période V, au moment où un type iconographique va apparaître sur le revers. Chaque monétaire porte au revers son propre type iconographique accompagné de son nom. Durant la période VI, les chalques reproduisent fidèlement le revers des monnaies d'argent (par exemple les bronzes d'Ευάγων) ou le simplifient (par exemple les chalques de Πρωτής III). Parfois, il n'existe aucun rapport entre les monnaies des deux métaux frappées par le même monétaire, comme Κλεαντίδης ou Πρωτής II. Le changement du type du revers s'accompagne souvent d'une nouvelle attitude du griffon sur le droit. Le but de cette manipulation monétaire était de bien faire connaître le changement de responsable des émissions. Cette particularité remarquable facilitait le contrôle administratif des monnaies.

Contrairement à la diversité des types des chalques, la pratique iconographique des dichalques était plus stricte et moins variable. Le griffon du droit est représenté toujours en train de bondir vers la gauche. Sur le revers est toujours représentée une tête juvénile masculine. Le traitement de la chevelure et des traits du visage de cette tête masculine est similaire pour l'ensemble des émissions de dichalques. L'apparition sur le revers du même type monétaire est une nouveauté par rapport à la richesse et la variété des revers de la période VI. Cette constatation nous avait conduite à nous demander s'il ne serait pas préférable de classer ces dichalques dans la période VIII. Car une émission analogue de dichalques attribuée par J. M. F. May au début de la période VIII partageait les mêmes types monétaires que les dichalques de la période VI. La seule différence est que les dichalques de la période VIII ne portent plus le nom du monétaire sur le revers, mais l'ethnique Ἀβδηριτέων. Malheureusement, les monnaies de fouilles ne nous permettent pas de dater plus précisément les

¹ Westermark, "Remarks" 307, pl. LXX, n° 34.

² L. Lacroix, "La typologie du bronze par rapport à celle de l'argent", in : *Le origini della monetazione di bronzo in Sicilia e in Magna Grecia. Atti del Istituto Italiano di Numismatica* ("Annali" Suppl. 25 ; 1979) 265-92.

³ Par exemple, sur les monnaies de la période VIII de Maronée, nous trouvons une vignette sur le revers des tétradrachmes, tandis que sur le revers des bronzes ne subsiste qu'une seule grappe de raisin.

⁴ Picard, *Chalkis* 46-47 et 168 ; voir également les bronzes d'Hermioné dans le Péloponnèse (Grandjean, "Hermioné" 27-51, pl. VIII-IX).

⁵ Warren, "Sicyon, Part 1" 27.

dichalques de la période VI. Dans les couches d'abandon du sanctuaire du rempart archaïque, deux dichalques de la période VI (20 et 21) et un dichalque de la période VIII (93) ont été découverts avec trois oboles d'argent de la période III ou IV (1 a-c), un chalque du monétaire Κλεανθίδης de la période VI (58) et trois chalques au carré divisé en quatre cantons de la période VIII ou IX. Le nombre de dichalques de la période VI est assez limité parmi les monnaies provenant de la région de l'enceinte nord de la ville (secteur du rempart archaïque, secteurs des maisons dans les champs Makri, Hatzopoulos et Avramoglou). Cette partie de la ville a été recouverte par une couche de destruction datée entre le milieu du IV^e et le début du III^e s. Dans le courant du III^e s., la zone habitée fut abandonnée pour laisser la place à la nécropole hellénistique. Nous avons donc un *terminus ante quem* pour la date d'émission et la circulation des monnaies abdéritaines qui y ont été découvertes. Un certain nombre de dichalques (onze pièces), dont l'usure ne permet pas la lecture de la légende du revers, ont été mis au jour dans la ville sud d'Abdère, construite dans la seconde moitié du IV^e s. et qui continua d'être habitée jusqu'à l'époque paléochrétienne. Cette occupation continue est la raison principale de l'absence de contextes archéologiques clos. Faute de documents archéologiques, nous avons donc choisi des critères stylistiques, ou plutôt techniques, pour attribuer les dichalques portant au revers le nom du monétaire à la période VI. Nous avons ainsi respecté le classement et l'attribution de J. M. F. May.

Si nous comparons les dichalques de la période VI et ceux de la période VIII, la principale différence consiste dans la présence de la légende de l'ethnique. Celle-ci, totalement absente sur les bronzes de la période VI, remplace le nom du monétaire des dichalques de la période VI et est disposée au revers des dichalques de la période VIII. Les dichalques de la période VIII suivent ainsi l'iconographie des monnaies d'argent qui portent au revers la tête d'Apollon entourée de la légende complète de l'ethnique et non pas abrégée, comme pendant les périodes précédentes¹. Contrairement à la diversité iconographique des têtes juvéniles des dichalques de la période VI, la tête figurant sur le revers des dichalques de la période VIII est facilement identifiée à la tête laurée d'Apollon.

Les dichalques de la période VI présentent une homogénéité iconographique. Cette homogénéité permet d'indiquer la valeur de ce groupe de bronzes comme étant des dichalques, en les distinguant des chalques de la même période. Malgré tout, les têtes figurant sur les revers des dichalques ne sont pas entièrement identiques. De petits détails concernant la coiffure du jeune homme différencient les émissions entre elles. La présence de la couronne de laurier qui ceint les cheveux sur les dichalques du monétaire Ὀρχαῖος permet d'identifier avec certitude la tête d'Apollon. La simple *tainia*, la *tainia* avec une décoration en forme de feuille (ou κέρας) ou encore l'absence totale de coiffure peuvent identifier la personne représentée sur les dichalques au héros fondateur, Abdéros. Ces légères différences iconographiques, en même temps que le nom du responsable de l'émission, facilitaient le contrôle des administrateurs de la monnaie. Une autre facilité, pour l'administration monétaire, était que, durant la période VI, les monétaires frappant des dichalques furent différents de ceux qui frappaient des chalques. Les types des dichalques, qui semblaient être invariables, en combinaison avec le diamètre et le poids, pouvaient également aider l'utilisateur ordinaire de la monnaie à Abdère. Il pouvait ainsi distinguer les deux modules de bronzes de la période VI.

Les dichalques en question s'accordent avec la pratique monétaire de la période VI. Le changement du responsable de l'émission est «affiché» par le changement du type du revers et du nom du monétaire (comme c'est le cas pour la monnaie d'argent contemporaine et pour les chalques). Or, si ce changement est très évident et facile à reconnaître pour les chalques, il existe aussi pour les dichalques à une échelle plus petite. Sur les dichalques, la modification du type, bien que moins radicale, est rendue sensible par des changements de détails concernant l'illustration de la tête du

¹ Un épisode isolé de l'apparition de la légende complète de l'ethnique se trouve sur les didrachmes d'Ὀρχαῖος de la période VI (May, *Abdera*, groupe LXXXIX, pl. XV, n° 253-63).

revers. Avec le jeu des variations de la coiffure, les graveurs peuvent indiquer, à chaque fois, la nouvelle émission. De plus, la légende monétaire annonce le nouveau responsable.

L'introduction de bronzes à Abdère vers la fin de la période V et le début de la période VI pose deux problèmes. Le premier est qu'Abdère commence son monnayage en bronze avec une émission de dichalques¹. Si notre attribution des dichalques au début du IV^e s. est correcte, Abdère suivit l'exemple du roi de Macédoine, Archélaos (413-399), le premier roi macédonien à frapper des monnaies de bronze. Vers la fin de son règne, il frappa des bronzes de deux dénominations² (B, moyen et C, petit). La dénomination B était le module le plus courant, frappé en très grand nombre durant le règne d'Archélaos et de ses successeurs, Aéropos (398/97-395/94) et Amyntas II (394/93). Nous pouvons donc suggérer que, sous l'influence des bronzes de ces rois macédoniens, Abdère se décida à frapper son propre monnayage en bronze, sous forme de deux dénominations. Les poids et les modules des dénominations A et B d'Abdère correspondent très bien aux dénominations C et B des rois macédoniens³.

Une particularité surprenante du monnayage de bronze d'Abdère, second problème posé par ce monnayage, est que la frappe des émissions de bronzes n'est pas systématique⁴. Parmi les 30 monétaires de la période VI, seulement 11 frappent des monnaies de bronze. La situation devient moins compréhensible lors la période VII, où un seul monétaire, Πειθεσίλειως, est responsable d'une émission de chalques. Durant la période VIII, Abdère ne continue à frapper que des émissions isolées de bronze. Habituellement, quand une cité commence à utiliser des monnaies de bronze, elle ne les abandonne pas pour utiliser ensuite exclusivement de l'argent⁵. D'après les documents numismatiques disponibles, l'évolution des frappes des monnaies de bronze est la suivante : après la fin de la période V, moment de l'adoption de cette innovation monétaire, les émissions régulières de monnaies de bronze à Abdère ne commencent qu'à partir de la période IX (336-311). Avant la période IX, Abdère ne présente pas de production monétaire de bronzes aussi bien organisée que celle de Thasos à partir du milieu du IV^e.

Une autre question, en partie liée au retard de l'introduction dans la vie quotidienne d'Abdère de la monnaie de bronze, est l'absence parallèle de petites dénominations en argent. Les paiements et les achats nécessitaient de petites dénominations en argent peu pratiques, à cause de leur taille minuscule. Les piécettes d'argent risquaient d'être perdues facilement. Le problème trouva sa solution grâce aux monnaies de bronze. Durant la période V à Abdère, période qui précéda l'utilisation des bronzes, la plus petite fraction d'argent était le triobole⁶. Les oboles et les hémioboles cessèrent d'être frappés à la fin de la période IV, vers 425. A partir de la période VI, l'atelier frappa quelques émissions de dioboles, dont la frappe s'arrête au cours de la période VII. L'apparition des dioboles et des premières émissions en bronze illustre peut-être le premier pas d'Abdère vers l'initiation d'un nouveau type d'économie monétaire, qui commença à s'installer au début du IV^e s. dans la Grèce égéenne.

¹ Picard, "Abdère" 688 ; Picard, "Innovations" 674.

² Westermark, "Remarks" 304 : dénomination B : 2-3 g, et 12-14 mm ; dénomination C : 1-2 g et 10-11 mm.

³ Nous pouvons nous demander si les trois dénominations de bronze A, B, et C de U. Westermark, qui furent frappées par les rois Macédoniens et par les cités grecques de la Macédoine et de la Chalcidique, ne sont pas des chalques, dichalques et trichalques au lieu de chalques, trichalques et hémioboles, comme il a été proposé par S. Psoma (Westermark, "Remarks" 301-315 ; Westermark, "Notes" 179-87 ; Psoma, "Chalques" 27-28 et Psoma, *Olynthe* 140-42).

⁴ O. Picard ("Abdère" 687) a souligné le problème d'écart entre les émissions en bronze aux types changeants et les bronzes au carré divisé en quatre cantons.

⁵ Picard, "Abdère" 687-88.

⁶ En revanche, quand Maronée commença à frapper des monnaies de bronze à partir de la période VII, elle frappa simultanément des trioboles, des dioboles, des oboles et des trihémioboles d'argent. L'iconographie des premiers bronzes est similaire à celle des petites dénominations d'argent (Schönert-Geiss, *Maroneia* 27-33, pl. 10-17).

4.5. PERIODE VIII (346/5-336)

Après une courte interruption à la fin de la période VII, Abdère reprend la frappe régulière de son monnayage avec des émissions en or, en argent et en bronze. Nous avons placé le début de la période VIII vers 346/345, juste après la campagne de Philippe II contre Abdère.

A partir de la période VIII, un grand changement eut lieu dans l'iconographie monétaire : la tête laurée d'Apollon est représentée sur le revers des monnaies d'argent. Cette pratique iconographique va aussi être appliquée aux monnaies de bronze. La seconde innovation est l'apparition de la légende entière de l'ethnique Ἀβδηριτέων, une pratique qui deviendra la règle de la représentation de l'ethnique jusqu'à la fin du monnayage civique.

J. M. F. May a attribué une seule émission de bronzes, des dichalques, à la période VIII. Leurs types monétaires sont similaires à ceux de la première émission de dichalques de la période VI, celle du monétaire Ὀρχαμος. Sur le droit, le griffon figure en train de bondir vers la gauche et le revers est occupé par la tête laurée d'Apollon. A l'inverse des dichalques de la période VI, il n'existe pas de nom de monétaire et la légende ne comprend que l'ethnique Ἀβδηριτέων, disposée autour de la tête du dieu, comme sur les monnaies d'argent contemporaines. C'est ce critère qui nous a conduit à accepter l'attribution de J. M. F. May et à placer ces dichalques à la période VIII.

Nous ne disposons d'aucun élément permettant de dater plus précisément cette émission de dichalques. En raison de l'attitude du griffon rappelant l'attitude principale des griffons de la période VII et celle des drachmes des monétaires¹ Φανῆς, Χάρμος ou Ἀρχέλαος de la période VIII, nous situons cette émission de dichalques au début de la période VIII, en respectant le classement de J. M. F. May².

Pendant la période VIII, deux groupes de chalques furent également frappés, parallèlement à l'unique émission de dichalques. Les chalques³ du premier groupe (94-110) portent au droit un griffon couché à droite, contrairement à l'attitude habituelle des griffons de cette période, qui sont généralement représentés couchés ou bondissant vers la gauche. Le griffon couché vers la droite se retrouve sur les tétradrachmes de la période IX et sur les bronzes de la période X. La tête laurée d'Apollon⁴ figure sur le revers des chalques, entourée de la légende de l'ethnique Ἀβδηριτέων. La disposition de l'ethnique sur le revers, à gauche et à droite de la tête, présente des similarités avec le revers des tétradrachmes de la période VIII. Cette similarité constitue notre argument pour une attribution à la période VIII plutôt qu'à la période suivante. Les types monétaires des chalques concordent également avec ceux des dichalques de la période VIII. La répartition des types monétaires sur les deux faces des monnaies et la légende au revers au nom des Abdéritains, sans aucune mention d'un nom de monétaire, indiquent que les deux modules appartiennent à la même émission. Cette émission fut frappée au moment de la réouverture de l'atelier, au début de la période VIII, peut-être avant l'inauguration du nouvel monnayage d'or et d'argent.

Ce premier groupe de chalques de la période VIII circule principalement dans la ville sud d'Abdère. Toutefois, les fouilles menées dans la région de l'enceinte nord ont donné deux chalques de cette émission. Tous deux proviennent des fouilles de la maison A⁵ du champ Avramoglou. La maison a été datée de la période située entre le milieu du IV^e et le début du III^e s. Le premier chalque a été retrouvé avec un chalque de Maronée de la période VII (375-362)⁶ et un chalque d'Orthagorea, dont

¹ May, *Abdera* 280-85 pour Φανῆς, groupe CXXV, pour Χάρμος, groupe CXXVI, pour Ἀρχέλαος, groupe CXXVII.

² May, *Abdera* 266-67.

³ Münzer, Strack, *Thrakien* 102, n° 196, pl. III, 21.

⁴ Sallet a identifié la tête comme Pan (Sallet, *Beschreibung* I, 115, n° 126) ; H. von Fritze (Fritze, "Abdera" 26), sans proposer d'identification pour la tête, l'a simplement décrite comme "unbärtiger Kopf" ; Strack (Münzer, Strack, *Thrakien* 102, n° 196, pl. III, 21) a identifié la tête comme Pan, car il a cru voir des traces de cornes sur la chevelure. La comparaison de la monnaie de Berlin illustrée dans l'œuvre de M. L. Strack avec les monnaies retrouvées dans les fouilles a montré qu'il s'agissait bien d'une tête d'Apollon.

⁵ Skarlatidou, "Ἐρευνα" 460-62 ; Skarlatidou, "Προβλήματα" 570-576 ; Skarlatidou, "Ἀνασκαφή" 685-87.

⁶ Cette datation est celle que nous proposons dans le Chapitre 1 : 1.2.20, 1.2.23 et 1.3.2. Par contre, C. C. Lorber (*Amphipolis* 65-

la date d'émission se situe après le milieu du IV^e s.¹ Le second chalque provient de la couche de destruction recouvrant la maison A. Dans cette couche, ce chalque a été découvert avec d'autres monnaies de bronze d'Abdère : deux chalques de la période VI des monétaires Εύάγων et Κλεαντίδης, un chalque de la période IX au carré divisé en quatre cantons de l'émission ΑΒΔΗ, et un dicalque à la massue usé de la période X. Nous avons donc des bronzes d'Abdère datant du début du IV^e jusqu'à la fin du IV^e et au début du III^e s. Pour ce premier groupe de chalques de la période VIII, la date de 400 à 350 a été proposée². D'après la nouvelle datation du monnayage d'argent, nous proposons d'admettre que ces bronzes furent frappés vers le début de la période VIII (346/45-338/336), dans les années 346-345. La frappe des dicalques et des chalques au nom des Abdéritains peut signifier qu'Abdère, après une courte période d'interruption, posséda à nouveau un monnayage frappé à son nom, même en étant membre de la nouvelle alliance de Philippe II.

Au cours de la période VIII commença la frappe d'un second groupe de chalques aux nouveaux types monétaires. Ce groupe de chalques, régulièrement frappés pendant la période IX, porte au droit le griffon bondissant à gauche ou assis vers la gauche avec la patte avant droite levée. Cette dernière attitude du griffon devient la règle d'iconographie du griffon des chalques de la période IX. Comme pour les monnaies d'argent, les dicalques et le premier groupe des chalques de la période VIII, les chalques du second groupe portent un type fixe au revers. Il s'agit d'un carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. Le nom du responsable de l'émission est gravé autour du carré. Seuls le nom du monétaire et dans certains cas l'attitude du griffon peuvent différencier les émissions de chalques entre elles. Le nom du monétaire peut être au génitif accompagné de la préposition ἐπί ou au nominatif. L'attribution de ces chalques à la période VIII est fondée sur l'apparition des mêmes noms de monétaires sur les chalques et sur les monnaies d'argent. Ni l'attitude du griffon ni la forme de la légende ne peuvent être utilisées comme éléments chronologiques. La distribution des chalques entre les périodes VIII et IX n'est pas facile pour les responsables dont le nom n'est pas connu par des émissions en argent. Les monnaies de fouilles peuvent indiquer le contexte chronologique dans lequel les chalques circulent, mais elles n'aident pas à préciser la date de l'émission. Les trésors comprenant des chalques portant au revers le carré à quatre cantons n'apportent pas d'aide substantielle. Ils peuvent montrer le rapport entre deux ou trois monétaires, mais ils ne donnent pas d'indications chronologiques plus précises. Donc, la répartition des chalques du second groupe entre les périodes VIII et IX reste une première proposition, ouverte à l'arrivée de nouveaux documents.

D'après la documentation disponible, parmi les six monétaires connus pour la période VIII, trois seulement frappèrent des chalques : il s'agit des monétaires Ἀρχέλαος, Ἀρχέστρατος et Πανσανίας. La présence de chalques frappés par le monétaire Ἀρχέλαος est attestée dans le conspectus sur les monnaies d'Abdère³ et par un bronze publié dans un catalogue d'une vente aux enchères en 1980⁴. Parmi les monnaies des fouilles des villes nord et sud d'Abdère, nous n'avons pas relevé de chalques attribués à ce monétaire. En revanche, un tel chalque faisait partie du trésor de la muraille nord de l'enceinte méridionale 1992, d'Hagios Pantéléimon⁵. Il s'agit de la monnaie la plus ancienne du trésor. Le griffon sur le chalque d'Ἀρχέλαος est représenté bondissant vers la gauche, reprenant l'attitude du griffon des drachmes frappées sous le même monétaire (111).

72) a proposé une date de 377 à 366 au lieu de 398/97-386/385 chez Schönert-Geiss, *Maroneia* 27-35.

¹ Il s'agit d'un chalque de Maronée (ABD 2130) appartenant à la dénomination A de la période VII de Schönert-Geiss (Dr. Avant-train d'un cheval galopant à droite avec les lettres M A et P Q. Grappe de raisin avec les lettres P Q ; voir Schönert-Geiss, *Maroneia* n^o 367-70 et *SNG Euphratis* n^o 967), et d'un chalque d'Orthogoreia (Avr. 89, 58/N1) portant la tête d'Apollon laurée au droit et un casque au revers (K. Chryssanthaki-Nagle, "Le monnayage d'Orthogoreia", *RN* 2004, 52-53, 56).

² Fritze, "Abdera", Münzer, Strack, *Thrakien* 102 : 400-352.

³ Münzer, Strack, *Thrakien* 100, n^o 185

⁴ Heinz-Müller 30, 11-13 septembre 1980, n^o 128.

⁵ Voir Chapitre 1 : 1.3.1.

Un autre monétaire attribué à la période VIII est le monétaire Ἀρχέστρατος¹. Il est connu par quatre monnaies (112), dont deux font partie des collections publiques des monnaies grecques de Varsovie et de Karlsruhe. Le troisième chalque provient des fouilles des maisons du champ Avramoglou, détruites vers le début du III^e s.². Le dernier chalque, qui, malgré le mauvais état de conservation du nom de monétaire, peut être également attribué au monétaire Ἀρχέστρατος (ou Ἀρχέλαος), a été retrouvé dans le trésor 1999 du musée de Kavala³, enfoui dans le dernier quart du IV^e s. Sur les chalques du monétaire Ἀρχέστρατος, le griffon est représenté bondissant vers la gauche, ayant donc la même attitude que le griffon des monnaies du monétaire Ἀρχέλαος. Nous plaçons ce dernier monétaire Ἀρχέλαος vers le milieu de la période VIII (346/5-338/6), juste avant le monétaire Ἀρχέστρατος.

Pour le monétaire Πανσανίας (113), nous disposons d'un chalque unique, provenant des fouilles de trois maisons du champ Avramoglou. Ce chalque circulait essentiellement avec des chalques de la période IX. Le griffon est représenté assis levant la patte avant droite. Le nom du monétaire n'est pas entièrement conservé. Le chalque et les monnaies d'argent contemporaines ont été placés à la fin de la période VIII, vers 338/337, contrairement au classement de J. M. F. May qui les a situés au début de la période VIII⁴.

4.6. PERIODE IX (336-311)

Durant la période IX, Abdère continua à frapper des chalques au carré divisé en quatre cantons. Le chalque est la seule dénomination de bronze frappée lors de cette période. Comme pour la période VIII, l'attribution de ces chalques à la période IX est réalisée par comparaison entre les noms des monétaires des monnaies d'argent et ceux des chalques. Le classement et la répartition des monétaires responsables des émissions de chalques suivent le classement que nous avons proposé pour les monnaies d'argent. Il faut signaler que le nombre de monétaires frappant ces petites monnaies de bronze est plus important que celui de la période VIII. Cette image d'une frappe non systématique des bronzes lors de la période VIII, par comparaison avec la frappe intensifiée de la période IX, est liée au nombre limité de l'ensemble des émissions de la période VIII.

D'après notre classement des monnaies d'argent de la période IX, les monétaires qui frappèrent des monnaies de bronze, parallèlement aux émissions en argent, sont les suivants : Ὀμηρος, Πυθόδωρος, Πυθοκλής, Ἐκατόνυμος, Διονυσῆς et Πυθῆς. Toutefois, il existe aussi un certain nombre de monétaires attestés uniquement par leurs émissions de chalques : il s'agit de Ἀθήναιος, Πάρμις, Ἐρμώνας, Ἐκαταῖος, Μοσχίων, Σίλων, Εὐαγόρας et Ἀθηνόβιος. Les chalques des cinq derniers monétaires sont connus essentiellement par les monnaies de fouilles.

La datation de ces chalques est difficile. Les trésors comprenant des chalques de cette période ne sont pas nombreux. La taille des monnaies et leur mauvais état de conservation ne nous permettent pas d'effectuer une étude des coins. Le premier monétaire de la période IX à frapper des chalques est Ὀμηρος (114). Les drachmes d'argent portant simultanément les noms des monétaires Πανσανίας de la période VIII, au droit, et celui de Ὀμηρος de la période IX, au revers, confirment l'ordre successif de ces monétaires. Les chalques de l'unique émission du monétaire Ὀμηρος concordent avec la seconde émission de drachmes et de tétradrachmes (Appendice n^{os} 2-19). Contrairement au griffon représenté couché sur le droit des monnaies d'argent, les chalques portent au droit un griffon assis à gauche sur les pattes arrière, levant la patte avant droite.

¹ Münzer, Strack, *Thrakien* 100, n^o 186.

² Skarlatidou, "Ἐρευνά" 460-62 ; Skarlatidou, "Προβλήματα" 570-76 ; Skarlatidou, "Ἀνασκαφή" 685-87.

³ Voir Chapitre 1 : 1.3.3.

⁴ May, *Abdera* 268-69 ; voir Chapitre 2 : 2.3.8.

Pour le monétaire Ἀθήναιος, nous ne connaissons que trois chalques appartenant à la même émission (115). L'un d'eux provient du comblement d'un puits à Thasos¹. Il se trouvait avec des bronzes datant de la première moitié du IV^e s. Le chalque d'Ἀθήναιος et un chalque de Thasos, daté d'après 335, constituaient les bronzes les plus récents du comblement. Le puits, qui a cessé d'être curé à partir de 360 environ, fut comblé vers 330. Nous pouvons donc proposer pour le monétaire Ἀθήναιος une date du début de la période IX, un peu après 335.

Le monétaire Πυθόδωρος (116-117) frappa une émission de chalques avec deux variantes, à la suite immédiate du monétaire Ἀθήναιος. Cette émission est liée à la troisième émission, sans symbole monétaire, des tétradrachmes et des drachmes de ce monétaire (Appendice n^{os} 23-28). Contrairement à la légende des monnaies d'argent, au génitif avec la préposition ἐπί, le nom du monétaire sur les chalques est au nominatif.

Après une interruption de trois ans, où des émissions d'argent, accompagnées d'une émission exceptionnelle d'or, furent exclusivement frappées, Abdère émit à nouveau des chalques sous le monétaire Πυθοκλῆς (118). Le griffon est représenté assis vers la gauche, comme sur les chalques des monétaires précédents, et le nom du monétaire est inscrit au génitif avec la préposition ἐπί. Cette émission de chalques est frappée parallèlement à la seconde émission de drachmes d'argent du même monétaire. Cette émission de drachmes ne porte aucun symbole monétaire (Appendice n^{os} 58-66). Un chalque de ce monétaire faisait partie du trésor 1999 du musée de Kavala².

Après l'émission de Πυθοκλῆς, le monétaire Ἐκατόνυμος frappa une émission de chalques en deux variantes (119 et 120). L'attitude du griffon est l'élément iconographique qui distingue les deux variantes : sur la première, le griffon est représenté assis à gauche et sur la seconde, il bondit vers la gauche. Cette émission de chalques est contemporaine de la seconde émission de drachmes d'argent de Ἐκατόνυμος, sans aucun symbole (Appendice n^{os} 70-74).

Après les émissions importantes d'argent et une première émission de statères d'or signées par les monétaires Δημήτριος, Διόφαντος, Πολύφαντος, Εὐρήσιππος et Ἴππώναξ, le monétaire Διονυσᾶς frappa une émission de chalques avec trois variantes (121, 122 et 123). Une concordance existe entre cette émission et la première émission de tétradrachmes de ce monétaire, représentant le griffon couché vers la gauche (Appendice n^{os} 159-65). La disposition de la légende autour du carré, au revers, distingue les trois variantes de chalques : sur la première est inscrite la légende ΕΠΙΔ ΙΟΝ ΥΣΑ ΔΟΣ, sur la seconde ΕΠΙ ΔΙΟ ΝΥΣΑ ΔΟΣ et sur la troisième ΕΠΙ ΔΙΟΝ ΥΣΑ ΔΟΣ.

Pour Πυθῆς, Πάρμις et Ἐρμῶναξ, les trésors³ indiquent que les chalques de ces trois monétaires circulent ensemble. En étudiant les monnaies de fouilles, nous avons remarqué que les émissions des chalques de certains monétaires étaient plus importantes que d'autres. Les chalques les plus nombreux sont ceux des monétaires Διονυσᾶς, Πυθῆς, Πάρμις et Ἐρμῶναξ. Si notre classement de ces monétaires dans la liste des émissions de la période IX est correcte, l'augmentation de la frappe des chalques sous la responsabilité de ces quatre monétaires coïncide avec la fin des émissions d'argent de la période IX (tétradrachmes et drachmes). La nouvelle série de bronzes à la massue, qui prendra peu à peu la place prépondérante parmi les chalques de la période IX dans la circulation monétaire de la cité, commence à être présente dans les trésors⁴ de bronze avec les chalques de Πυθῆς et Ἐρμῶναξ. Nous avons placé ces trois monétaires dans les années 318 et 316.

Πυθῆς est le dernier monétaire de la période IX à avoir frappé parallèlement des monnaies d'argent et des chalques (124-126). Trois variantes d'une seule émission de chalques sont connues pour ce monétaire. La première porte un griffon bondissant vers la gauche (124). Le nom du monétaire est inscrit autour du carré sous la forme : ΕΠΙ ΠΥΘΩ ΕΩ. La deuxième maintient l'écriture et la

¹ Voir Chapitre 1 : 1.3.4.

² Voir Chapitre 1 : 1.3.3.

³ Voir Chapitre 1 : 1.3.1, 1.3.2, 1.3.3 et 1.3.7.

⁴ Voir Chapitre 1 : 1.3.2.

disposition du nom du monétaire de la première variante. Par contre, pour le droit de cette variante, Πυθῆς a choisi un griffon assis vers la gauche, levant la patte avant droite (125). La dernière variante de ce monétaire adopte l'attitude du griffon des chalques de la deuxième (assis à gauche). En revanche, le nom du monétaire est disposé différemment autour du carré, au revers : ΕΠΙ ΠΥΘΕΩ (126).

Les chalques de l'émission du monétaire suivant, Πάρμις, sont répartis en quatre variantes (127-130). Sur la première, le griffon est couché vers la droite, levant la patte gauche (127), tandis que sur la deuxième, le griffon est assis sur les pattes arrière, sur une base, tourné vers la droite. Le nom du monétaire est disposé autour du carré de la même manière pour les deux variantes : ΕΠΙ ΠΑΡΜΙΔΟΣ (128). La troisième variante porte un revers semblable à celui des variantes précédentes, avec la même disposition du nom du monétaire, autour du carré. La nouveauté iconographique de cette dernière consiste en ce que le griffon est représenté assis vers la gauche. La dernière variante de l'émission de chalques de ce monétaire porte un griffon également assis vers la gauche, comme le griffon de la troisième. La différence avec la variante précédente est que la légende du revers est disposée autour du carré de la manière suivante : ΕΠΙ ΠΑΡΜΙΔΟΣ. Les deux dernières variantes de chalques sont abondamment représentées dans les monnaies de fouilles et correspondent aux variantes les plus importantes de l'émission de chalques du monétaire Πάρμις (129-130).

L'unique émission de chalques du monétaire Ἐρμῶναξ porte au droit un griffon assis vers la gauche (131). Au revers, le nom du monétaire est inscrit autour du carré de la manière suivante : ΕΠΙ ΕΡΜΩΝΑΧΤΟΣ. Les chalques de ce monétaire, quand ils sont présents dans les trésors, accompagnent toujours ceux du monétaire Πάρμις.

Les six autres monétaires ayant frappé des chalques sont connus principalement par des monnaies de fouilles. Comme nous ne disposons d'aucun élément chronologique permettant de connaître la succession de ces monétaires, l'ordre que nous proposons est incertain.

Des chalques furent frappés par le monétaire Ἐκαταῖος, qui choisit un griffon assis vers la gauche (132). En revanche, le monétaire Μοσχίων a préféré un griffon bondissant vers la gauche (133). Le monétaire Σίλων est connu par deux variantes d'une unique émission de chalques qui se distinguent grâce à l'attitude du griffon : assis sur la première, bondissant sur la seconde (134-135). Le monétaire Εὐαγόρας a frappé des chalques avec un griffon bondissant vers la gauche (136). La majorité de ses chalques provient des maisons du champ Avramoglou, localisées dans l'enceinte nord, maisons abandonnées au début du III^e s.

Nous avons également deux chalques (l'un provient de la ville nord, l'autre de la ville sud) signés par le monétaire Ἀθηνόβιος (137). Les noms Μοσχίων, Σίλων, Εὐαγόρας et Ἀθηνόβιος sont pour la première fois attestés à Abdère.

Nous avons classé à la fin de la période IX deux émissions de chalques (138-141). La première (138) porte au droit un griffon représenté assis vers la gauche, comme la plupart des griffons des chalques de la période IX. Au revers, la légende, inscrite autour du carré, présente trois nouveautés : l'apparition de l'ethnique sur les chalques d'Abdère, la gravure de cet ethnique sur la même face de la monnaie que le nom du monétaire et la nouvelle forme de l'ethnique Ἀβδηριτῶν qui est le premier témoignage de l'utilisation de la koiné sur les monnaies abdéritaines à la place de l'utilisation traditionnelle du dialecte ionien. Le monétaire responsable de cette émission est un certain Διονυσᾶς, autre que le monétaire Διονυσᾶς responsable des émissions de tétradrachmes et de drachmes d'argent au milieu de la période IX.

La dernière émission de chalques de la période IX, connue en trois variantes, se caractérise par une abréviation de l'ethnique : ΑΒΔΗ, inscrite autour du carré, au revers (139-141). Aucun nom de monétaire n'est signalé au revers de ces chalques. La distinction entre ces trois variantes est réalisée grâce à l'attitude du griffon, au droit, et à la disposition de la légende, au revers. La première comporte des chalques portant au droit un griffon assis vers la gauche. Au revers, la légende est inscrite sur les deux côtés du carré de la manière suivante : ΑΒ ΔΗ. La même disposition pour la légende est adoptée pour les chalques de la deuxième variante. La différence avec la première porte

sur l'attitude du griffon : les chalques de la deuxième variante montrent un griffon bondissant vers la gauche. La troisième variante de ces chalques est reliée à la deuxième par l'attitude identique du griffon au droit. Par contre, la légende du revers est inscrite sur les deux côtés du carré de la manière suivante : A ΒΔΗ.

Les fouilles menées dans l'enceinte nord ont localisé une couche de destruction datant du milieu du IV^e et du début du III^e s. L'étude du matériel numismatique des trois principaux secteurs¹ des fouilles dans l'enceinte nord montre que la monnaie dominante d'Abdère est le chalque au carré divisé en quatre cantons de la période IX. Le dépôt et la couche d'abandon du sanctuaire des divinités féminines, situé près de la partie fouillée du rempart archaïque (la partie nord-ouest de l'enceinte nord), comprenait un nombre important de chalques et de dichalques de la période VI et de chalques au carré sur le revers². Les chalques au carré divisé en quatre cantons sont assez usés et leur légende est, dans la plupart des cas, illisible. Le seul nom lisible est celui de Πυθῆς. A la différence des trouvailles provenant des deux autres secteurs, ces chalques de la période VIII ou IX du dépôt ont été découverts avec des doubles chalques de Philippe II et un double chalque de Chalcis, frappé à partir de 338³.

Dans le secteur des maisons du champ Avramoglou⁴, le chalque circule principalement avec des chalques de la période VI d'Abdère aux types variables, des chalques d'Orthagoreia du milieu du IV^e s. et des bronzes de Maronée de la période VII/VIII. Thasos et Philippos sont aussi présentes avec des chalques du milieu du IV^e. Les monnaies macédoniennes sont représentées par des bronzes d'Alexandre III (336-323) et par des bronzes des émissions autonomes des villes macédoniennes (325-300). Les émissions de bronze qui succédèrent aux chalques de la période IX sont également représentées par un seul dichalque à la massue de la période X, frappé sous le monétaire MENAN, et par un dichalque appartenant à la première série de bronzes de la période XII, à la tête d'Hermès. Dans le dépôt du sondage IE⁵ (1988) du champ Avramoglou effectué après la destruction de la maison A, les archéologues ont retrouvé de la céramique, des fragments de figurines en terre cuite des IV^e et III^e s. et cinq monnaies de bronze. Parmi ces monnaies, deux étaient des chalques d'Abdère au carré avec les quatre points au revers, dont le nom du monétaire est illisible. Ces deux chalques étaient retrouvés avec deux bronzes d'Alexandre III. La première monnaie est une demi-unité de l'émission (Abd, Avr. 88, 58, N5) à la tête juvénile au droit et au cheval galopant au revers, avec la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, et elle est datée de la période située entre 336 et 323⁶. Le deuxième bronze porte la tête d'Héraclès imberbe au droit et les armes du héros avec les lettres B et A au revers (Abd, Avr. 88, 58, N 5). Il est daté de 325-300⁷. La cinquième monnaie de bronze est un chalque d'Orthagoreia du milieu du IV^e s.

Nous obtenons la même image de la circulation des chalques de la période IX, par l'étude du matériel numismatique d'un autre ensemble de maisons localisé à l'intérieur de l'enceinte nord, dans le champ Makri. Les chalques du monétaire Πυθῆς ont été découverts avec des bronzes d'Alexandre III et des frappes autonomes macédoniennes. Dans les niveaux archéologiques de ce secteur, les chalques des monétaires Όμηρος, Έκαταῖος, Διονυσῶς et Πυθῆς ont été retrouvés avec des chalques et des dichalques d'Abdère de la période VI, des chalques de la période VII de Maronée et des chalques d'Orthagoreia.

Il est certain que les couches archéologiques de l'ancienne ville située dans l'enceinte nord ne peuvent pas contribuer à la datation précise des émissions de chalques de la période IX ni au classement assuré des monétaires de cette période. Malgré tout, la stratigraphie de la fin du IV^e et du

¹ Les trois secteurs sont le rempart archaïque avec le sanctuaire des divinités féminines, les maisons du champ Makri et les maisons du champ Avramoglou.

² Une première étude de ce groupe de monnaies a été réalisée par O. Picard ("Abdère" 685-88).

³ Picard, "Abdère" 686-87 ; Picard, *Chalkis* 51-52, émission 20, et 174.

⁴ Skarlatidou, "Έρευνα" 459-70 ; Skarlatidou, "Προβλήματα" 569-76 ; Skarlatidou, "Ανασκαφή" 685-94.

⁵ Skarlatidou, "Έρευνα" 462-63.

⁶ Gaebler, *AMNG* III, 169, n° 8, pl. XXXI, 25, 27-28 ; Price, *Alexander* n°s 338-44a, pl. CXLV ; *SNG Alpha Bank, Macedonia I* n°s 746-79.

⁷ *SNG Cop. Macedonia* n°s 1026-28 ; Liampi, "Anonymen" 43, avant la mort d'Alexandre ; Price, *Alexander* 126-30, n°s 375a-90.

III^e s. de l'ancienne ville possède l'avantage de ne pas avoir été détruite par des phases d'habitation de l'époque romaine, contrairement à la stratigraphie de la nouvelle ville, construite près de la mer. L'apport des couches archéologiques de la ville ancienne est très important, car elles attestent que les chalques au carré divisé en quatre cantons de la période IX circulèrent parallèlement aux bronzes de la fin du IV^e et du III^e s.

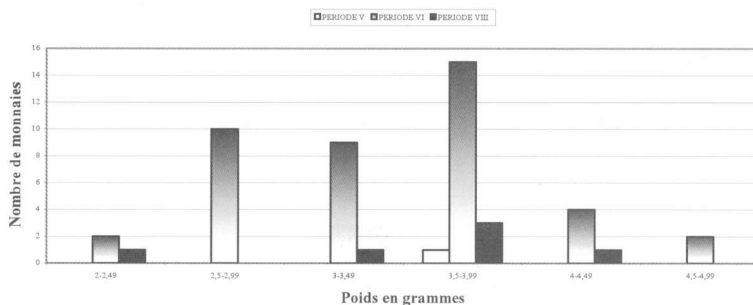
L'ensemble des monétaires ayant frappé des monnaies d'or, d'argent et de bronze, connus pour la période IX, est au nombre de 24. Si les monétaires étaient annuels, la période IX peut être datée des années situées entre 336 et 311. Les émissions de chalques au carré divisé en quatre cantons de la période IX, après une frappe limitée au début de la période, présentent une production importante à partir des années 319-318. Cette augmentation des émissions de chalques est contemporaine du recul et de l'arrêt des émissions des monnaies d'argent.

4.7. METROLOGIE DES BRONZES DES PERIODES V, VI, VII, VIII ET IX

La première dénomination en bronze frappée par Abdère à la fin de la période V est le dichalque. Contrairement à la frappe limitée de ce module durant la période V (une paire de coins) et, plus tard, durant la période VIII (quatre paires de coins), le dichalque fut frappé régulièrement lors de la période VI. Les points communs entre les dichalques de ces trois périodes sont l'iconographie et le poids. Le poids des dichalques des périodes V, VI et VIII fut maintenu pour les nouvelles émissions de dichalques de la période X.

Pour les trois périodes, V, VI et VIII, 49 exemplaires sont connus, dont un appartient à la période V, 42 à la période VI et six à la période VIII. La moyenne, la médiane et le mode pour 42 diamètres connus de ces bronzes se situent à 15 mm. Les axes des coins ne sont pas ajustés. Pour les 49 poids connus, la moyenne est à 3,41 g et la médiane est à 3,5 g. Le poids modal pour les trois périodes se situe entre 3,5 g et 3,99 g (Fig. 1).

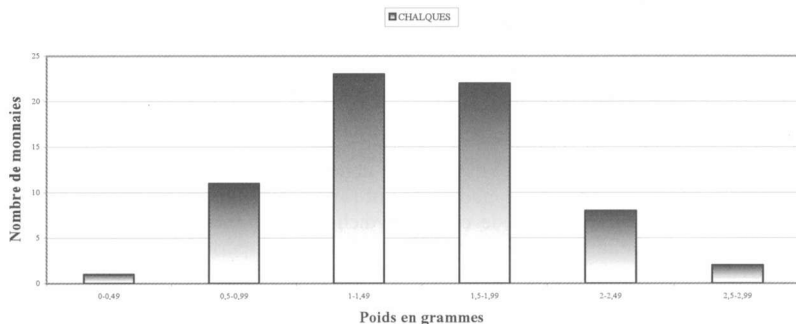
FIGURE 1. DICHALQUES DES PERIODES V,VI, VIII



A partir de la période VI, l'unité de base du système des bronzes, le chalque, commença à être frappée parallèlement aux dichalques. Les chalques des périodes VI et VII portant au revers des types variables pour chaque nouvelle émission doivent être distingués des deux groupes de chalques des périodes VIII et IX. Ces derniers adoptèrent la règle de l'iconographie stable des monnaies d'argent. Le premier groupe de chalques de la période VIII porte une tête d'Apollon au revers, tandis que le second groupe de la période VIII et de la période IX porte un carré divisé en quatre cantons.

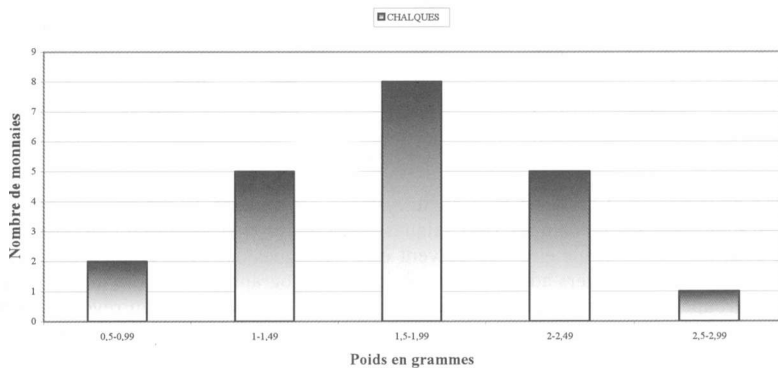
Pour les périodes VI et VII, 67 chalques sont connus. Pour 57 diamètres, la moyenne et la médiane se situent à 11 mm et le mode à 10 mm. Les axes ne sont pas ajustés. Pour 67 poids, la moyenne se situe à 1,5 g, la médiane à 1,36 g et le mode entre 1 g et 1,99 g (Fig. 2). Les chalques ayant un poids de 1 à 2 g ont un rapport de 1/2 avec les dichalques de la période VI frappés parallèlement.

FIGURE 2. CHALQUES DES PERIODES VI-VII



Le premier groupe de chalques de la période VIII fut frappé simultanément aux dichalques à la tête d'Apollon au revers, au début de la période VIII. Pour les 20 bronzes connus de cette émission, la moyenne et la médiane des diamètres est à 11 mm. Les chalques de ce premier groupe sont ajustés entre 11 h et 12 h. La moyenne des 20 poids est à 1,76 g et la médiane à 1,74 g. Le mode des poids de ces chalques se situe entre 1,5 g et 1,99 g, comme le poids modal des chalques des périodes VI et VII. Le rapport de 1/2 entre les deux modules, les chalques et les dichalques pour la période VIII reste le même que celui des deux modules de la période VI (Fig. 3).

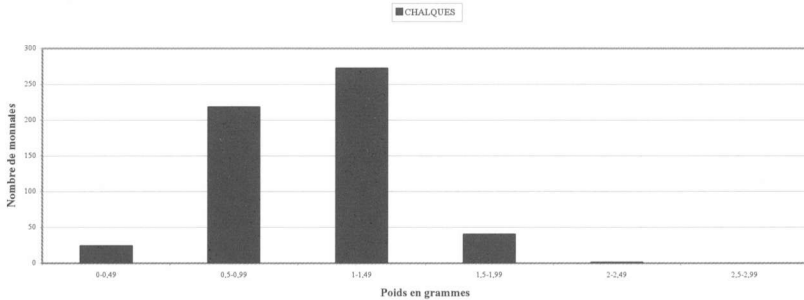
FIGURE 3. CHALQUES DE LA PERIODE VIII A TETE D'APOLLON



Vers la fin de la période VIII fut frappé un nouveau groupe de chalques portant au revers un carré divisé en quatre cantons. Ces chalques furent principalement frappés durant la période IX.

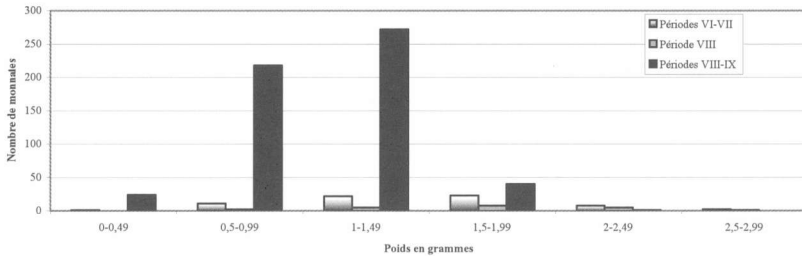
Pour ces nouveaux bronzes de la période VIII et IX, nous avons 555 exemplaires, dont la médiane et la moyenne des diamètres se situent à 10 mm. Contrairement au premier groupe de chalques de la période VIII, les nouveaux chalques de la période VIII et IX ne sont pas ajustés. La moyenne et la médiane des poids des 555 chalques se placent respectivement à 1,03 et 1,04 g. Le poids modal se situe entre 1 g et 1,49 g (Fig. 4).

FIGURE 4. CHALQUES AU CARRE DES PERIODES VIII ET IX



Les poids de ces nouveaux chalques des périodes VIII et IX sont légèrement inférieurs à ceux des périodes VI et VII et aux chalques du premier groupe de la période VIII (Fig. 5).

FIGURE 5. CHALQUES DES PERIODES VI-VII, VIII ET VIII-IX



L'ajustement des axes des chalques du premier groupe de la période VIII et la légère différence de poids entre les deux groupes de chalques de la période VIII apportent des éléments supplémentaires en matière d'iconographie monétaire, permettant la distinction entre les deux groupes de chalques frappés durant la même période.

Catalogue des monnaies des périodes V, VI, VII, VIII, IX

PERIODE V (415 [414/413]-395)

Emission du monétaire EKATAIOΣ

Dichalques

15. D1. Griffon bondissant à gauche, levant les pattes avant et ayant l'aile ouverte.
 R1. Tête masculine barbue, dans un cadre linéaire, tournée vers la droite. La légende EK [AT] AI OΣ est inscrite autour du carré.
 *Thasos, EFA, 58.28 : 3,5 g, 5 h.

PERIODE VI (395-360)

Emission du monétaire OPXAMOΣ

Dichalques

16. D1. Griffon bondissant d'une base à gauche, levant les deux pattes avant et ayant l'aile bien ouverte avec les rémiges bien marquées. La patte avant droite levée arrive au niveau de la tête du griffon, près du col, les oreilles sont dressées vers l'avant, la queue fine et longue est dressée et recourbée vers le bas.
 R1. Tête d'Apollon laurée à droite, aux cheveux longs. Les mèches légèrement ondulées tombent sur la nuque. Celles de la partie haute de la tête sont soigneusement coiffées. La légende est autour de la tête de gauche à droite : ΕΠ OPXAMO.
 *Londres BM, Abd. 80 = May, *Abdera* 265a : 3,94 g, 16 mm, 11 h.
17. D2. Comme D1. Les pattes du griffon sont plus longues que celles de D1.
 R2. Comme R1.
 *Berlin = May, *Abdera* 266a (Münzer, Strack, *Thrakien* n. 179 [1], pl. III, 19) : 4,41 g.
18. D3. Comme D1.
 R3. Comme R1.
 *a. Oxford = May, *Abdera* 267a : 3,66 g, 16 mm, 5 h.
 b. Londres BM = May, *Abdera* 267b : 3,72 g, 15 mm, 7 h.
19. D4. Comme D2. Le griffon est robuste.
 R4. Comme R1, mais Apollon a les cheveux courts.
 *a. ABD 450 : 3,77 g, 15 mm, 11 h.
 Note : De la légende du revers nous pouvons lire uniquement : APX.
 b. N 344 (9) : 2,48 g, 13 mm, 8 h.
20. D5. Comme D4.
 R5. Comme R4.
 *ABD 121/b : 3,52 g, 13 mm, 11 h.
21. D6. Comme D4.
 R6. Comme R4, mais la tête est plus petite.
 *ABD 121/a : 2,44 g, 15 mm, 11 h.

Emission du monétaire ΗΡΟΦΑΝΗΣ ?

Chalques

22. D1. Griffon bondissant à gauche, levant les deux pattes avant, ayant l'aile déployée et la longue queue dressée, touchant l'aile.
 R1. Tête d'Hermès avec son pétase à gauche. Dans le champ, un petit caducée devant le visage d'Hermès. Nous pouvons distinguer les lettres ΕΠΙ au-dessus de la tête d'Hermès. La légende, illisible, est disposée autour de la tête, de gauche à droite.
 *Sk. Avr. 92/17 : 1,27 g, 10 mm, 3 h.

Emission du monétaire ΜΑΝΔΡΩΝ

Dichalques

23. D1. Griffon bondissant d'une base, à gauche, levant les deux pattes avant, ayant l'aile bien ouverte et les rémiges bien marquées. La patte droite avant levée arrive au niveau de la tête du griffon, près du cou. Les oreilles sont dressées vers l'avant.
 R1. Tête juvénile masculine, nue à droite, les cheveux courts. Les mèches légèrement ondulées tombent sur la nuque. Sur la partie haute de la tête, deux mèches courtes rangées en forme de cornes couronnent la chevelure. La légende, disposée autour de la tête de droite à gauche, est : ΕΠΙ ΜΑΝΔΡΩΝΟΣ.
 *Londres, BM = May, *Abdera* 281a (Wroth, NC 1892, pl. I.4) : 3,6 g, 16 mm, 12 h.
24. D2. Comme D1.
 R2. Comme R1, mais la légende ΜΑΝΔΡΩΝ est disposée autour de la tête juvénile masculine, de gauche à droite.
 *a. Oxford = May, *Abdera* 282a : 3,5 g, 15 mm, 7 h.
 b. Berlin = May, *Abdera* 282b (Imhoof-Blumer, *Monnaies* 40.10) : 3,26 g.
 c. Münzen und Medaillen vi. 582 = May 282c : 3,19 g.
 *d. N 344 (8) : 2,65 g, 15 mm, 1 h.
25. D3. Comme D1. L'aile est près du col.
 R3. Comme R2.
 *ABD 10 : 3,85 g, 15 mm, 1 h.

Emission du monétaire ΝΙΚΟΣΤΡΑΤΟΣ

Dichalques

26. D1. Griffon bondissant à gauche, levant les deux pattes avant et ayant l'aile déployée et les rémiges bien marquées.
 R1. Tête juvénile masculine à droite, les cheveux courts, coiffée d'un diadème. Autour de la tête, de droite à gauche, la légende, dont les lettres touchent la tête : ΕΠΙ ΝΙΚΟΣΤΡΑΤΟ.
 *New York, ANS 1944.100.15462 (157) : 2,52 g, 15 mm, 7 h.
27. D2. Comme D1, mais l'aile est plus proche de la tête.
 R2. Comme R1.
 *N 1645 (24) : 3,61 g, 11 mm, 1 h.
28. D3. Comme D1.
 R1. Même coin.
 SNG *Evelpidis* n° 882 : 3,86 g, 6 h.

Emission du monétaire ANAΞΠΟΛΙΣ

Dichalques

29. D1. Griffon bondissant d'une base à gauche, levant les deux pattes avant et ayant l'aile bien déployée et les rémiges bien marquées.
 R1. Tête juvénile masculine à droite, aux cheveux courts, coiffée d'un diadème simple. Autour de la tête, de droite à gauche, la légende dont les lettres touchent la tête est ΕΠΙ ΑΝΑΞΠΟΛΙΟΣ.
 *a. Paris, CbM 71 = May, *Abdera* 285a : 4,14 g.
 b. New York, ANS 1944.100.15466 (162) (usée) : 3,49 g, 14 mm, 4 h.
30. D1. Même coin.
 R2. Comme R1, mais la légende est : ΕΠ ΑΝΑ[ΞΠΟΛΙΟΣ].
 *a. ABD, N 28 : 3,21 g, 16 mm, 11 h.
 b. N 1069 (6) : 3,43 g, 15 mm, 11 h.
31. D1. Même coin.
 R3. Comme R2. La légende est ΑΝΑΞΠΟΛΙΟΣ, de droite à gauche. On ne distingue pas si la tête est coiffée d'une couronne ou d'un diadème.
 *a. ABD 2202 : 4,08 g, 15 mm, 7 h.
 b. N 342 (3) : 3,86 g, 15 mm, 1 h.
32. D2. Comme D1, mais l'aile est plus large. Nous pouvons distinguer la trace de la deuxième aile du griffon derrière l'aile gauche.
 R4. Comme R3.
 a. N 1646 (25) : 2,96 g, 15 mm, 5 h.
 *b. ABD 127 : 3,9 g, 16 mm, 6 h.
- Monnaies usées - coins indistincts*
 ABD 13 : 3 g, 14 mm, 6 h.

Emission du monétaire ΑΝΑΞΙΔΙΚΟΣ

Chalques

33. D1. Griffon bondissant à gauche d'une base, levant les deux pattes avant et ayant l'aile déployée. Au-dessous du griffon une cigale.
 R1. Tête de Dionysos barbu, coiffé d'une couronne de lierre à gauche. La légende du monétaire est disposée autour de la tête : ΑΝΑΞΙΔΙΚΟΣ.
 *Londres, BM 1985 5 20 3 : 1,71 g, 10/11 mm, 11/10 h.
 Légende : [Α] ΝΑΞΙΔΙΚ[ΟΣ]
34. D2. Comme D1.
 R2. Comme le précédent.
 *Abd. Avr. 91/24 : 1,19 g, 10 mm, 2 h.
35. D3. Comme D1.
 R3. Comme le précédent.
 *Alpha Credit Banque 2738 : 2,24 g, 13 mm, 1 h.
36. D4. Comme D1.
 R4. Comme le précédent.
 *Thasos, EFA 72.1322 : 0,8 g, 10 mm, 12 h.
37. D5. Comme D1.
 R5. Comme le précédent.

*Lindgren n° 736 : 1,86 g.

38. D6. Comme D1.

R6. Comme le précédent.

*Abd. Avr. 91/45 : 1,07 g, 10 mm, 10 h.

39. D7. Comme D1.

R7. Comme le précédent.

*ABD 153 : 0,81 g, 11 mm.

Notes : La tête barbue est plus petite. Derrière la tête [ΑΝΑΞΙ] ΔΙΚΟ[Σ] de haut en bas.

Emission du monétaire ΕΥΑΓΩΝ

Chalques

40. D1. Griffon assis à gauche, levant la patte avant droite, ayant les ailes arrondies. La queue du griffon est dressée vers le haut, l'extrémité marquant une courbe vers le bas. Autour du griffon, un cercle linéaire.

R1. Cratère à volutes. La légende est disposée en deux parties : EYA à gauche du vase, de bas en haut, et ΓΩΝ à droite du vase, du haut vers le bas.

*Ville sud, ST 92/47 : 1,82 g, 11 mm, 3 h.

Note : La partie supérieure du griffon est frappée hors flan.

41. D2. Comme D1.

R2. Comme R1, mais le griffon est plus robuste sur le droit et le vase est plus grand.

*a. Sk. Avr. 89, 58, N 8 : 2,43 g, 13 mm, 11 h.

b. Alpha Bank 2740 : 2,4 g, 13 mm, 6/7 h.

c. May, *Abdera* 296.

d. Abd. Avr. 91, 58, N 26 : 2,38 g, 12 mm, 2 h.

42. D2. Même coin.

R3. Comme le précédent.

*Abd. Avr 90, 58, N 5 : 1,28 g, 11 mm, 9 h.

43. D3. Comme D1. L' aile du griffon est plus petite. La queue est plus proche du corps du griffon.

R4. Comme R1. Le col du vase est plus étroit et plus grand.

*a. Abd. Avr. 92, 58, N 13 : 2,84 g, 13 mm, 11 h.

b. Ville sud, Dom. Q, H. Pantéléimon 92, N 46 : 1,2 g, 12 mm, 9 h.

44. D4. Comme D1.

R5. Comme R1.

M. Athènes 955 : 1,66 g, 13 mm, 11 h.

45. D5. Comme D1.

R6. Comme R5.

*ABD 2113 : 1,38 g, 11 mm, 2 h.

Emissions du monétaire ΚΛΕΑΙΝΤΙΔΗΣ

Première émission

Chalques

46. D1. Griffon assis à gauche, levant la patte avant droite et ayant l'aile plane et concave déployée et la queue fine et dressée. Son extrémité décrit une courbe.

R1. Tête de Silène/Pan à droite. La légende inscrite autour de la tête, de droite à gauche, est ΚΛΕΑΙΝ ΤΙΔΗΣ.

- *Varsovie 86274 : 1,78 g, 12 mm, 3 h.
47. D2. Comme le précédent.
R2. Comme le précédent.
*M. Athènes 1195 : 1,93 g, 12 mm, 1 h.
48. D2. Même coin.
R3. Comme le précédent.
*Ville sud, D 91/26 : 1,71 g, 10 mm, 1 h.
49. D3. Comme le précédent.
R3. Même coin.
*Alpha Credit Banque 2711 : 1,25 g, 13 mm
50. D4. Comme le précédent.
R4. Comme le précédent.
*ABD 1881 : 1,92 g, 12 mm, 11 h.
51. D5. Comme le précédent.
R5. Comme le précédent.
*ABD 1859 : 1,69 g, 11 mm, 5 h.
52. D5. Même coin.
R6. Comme le précédent.
*a. Münzer, Strack, *Thrakien* 134, 2 : 1,9 g.
b. Fritze pl. III, 9 : 1.69 g.
53. D6. Comme le précédent.
R7. Comme le précédent.
*Oxford = May, *Abdera* 309 : 1,85 g, 13 mm, 8 h.
54. D7. Comme le précédent.
R8. Comme le précédent.
*Harvard, H. B. Wells 62 (1984.205.10) : 2,31 g, 12 mm, 11 h.
55. D8. Comme le précédent.
R9. Comme le précédent.
Winterthur 1133 (May, *Abdera* 310a) : 1,85 g, 12.6 mm, 9 h.
56. D9. Comme le précédent.
R10. Comme le précédent.
*Lindgren n° 731 : 1,69 g.
57. D10. Comme le précédent.
R11. Comme le précédent.
*ABD 2093 : 2,05 g, 12 mm, 7 h.
- Monnaies usées - coins indistincts*
- | | |
|---|---------------------------------------|
| 1. SNG Cop. <i>Thrace I</i> n° 369 : 1,75 g, 9 h. | 4. ABD 61/N 69 : 0,97 g, 11 mm, 12 h. |
| 2. Avr. 89, 58, N 9 : 1,25 g, 12 mm, 4 h. | 5. ABD 2169 : 1,29 g, 10 mm. |
| 3. ABD 119 : 1,02 g, 10 mm. | |

Deuxième émission

Chalques

58. D1. Griffon assis à gauche, levant la patte avant droite, ayant l'aile arrondie.
R2. Tête de Silène/Pan à gauche. Derrière la tête, ΚΑΕΑΝ, de haut en bas.
ABD 119b/N 168 : 1,6 g, 14 mm, 10/11 h.

Troisième émission

Chalques

59. D1. Griffon assis à droite, levant la patte avant gauche. L'aile est arrondie.
R1. Tête de Silène/Pan à droite. La légende ΚΑΕΑΙΝ ΤΙΔΗΣ est inscrite autour de la tête.
*Abd, Avr. 89, 58, N 7 : 1,83 g, 12 mm, 5 h.
60. D2. Comme le précédent.
R2. Comme le précédent.
*Abd, Avr. 90, 58, N 20 : 1,84 g, 10 mm.

Emission du monétaire ΕΧΕΚΡΑΤΗΣ

Chalques

61. D1. Griffon bondissant à gauche, levant les pattes avant, ayant l'aile déployée et le bec fermé.
R1 Tête féminine portant un diadème à gauche. Les cheveux sont tirés vers l'arrière, rangés sur la nuque, dans un saccos. La légende ΕΧΕΚΡΑΤΗΣ est inscrite autour de la tête de gauche à droite.
*Avr. 8-8-91/1 : 1,8 g, 12 mm, 12 h.
62. D2. Comme le précédent.
R2. Comme le précédent.
*May, Abdera 323 : 2,61 g.

Emission du monétaire ΠΡΩΤΗΣ II - Coquille au revers

Chalques

63. D1. Griffon bondissant à gauche à partir d'une base, levant les deux pattes et ayant l'aile déployée. Bordure de perles.
R1. Coquille Saint-Jacques dans un carré incus. Aux quatre coins du carré, autour de la coquille, de gauche à droite : Π Ρ Ω Τ.
*Londres, BM Abdera 88 (May, Abdera 341a) : 1,19 g, 10 mm, 11 h.
64. D1. Même coin.
R2. Comme le précédent.
*Winterthur 342 (moulage) (May, Abdera 342a) : 1,92 g.
65. D1. Même coin.
R3. Comme le précédent.
*Ville sud, Z/93, N 6 : 1,31 g, 11 mm, 9 h.
66. D2. Comme le précédent.
R2. Même coin.
*Ville sud, Z/93, N 7 : 1,22 g, 10 mm, 2 h.
67. D3. Comme le précédent.
R4. Comme le précédent.
*SNG *Evelpidis* n° 884 : 1,33 g, 7 h.

68. D4. Comme le précédent.
R5. Comme le précédent.
*M. Thessalonique 1009/151.
69. D5. Comme le précédent.
R6. Comme le précédent.
ABD 388 : 1,09 g, 10 mm, 4 h.
- Monnaies usées - coins indistincts*
1. ABD 67/D114 : 1,36 g, 11 mm, 5/4 h.
2. Abd. Avr. 91, 58, N 16 : 1,5 g, 10 mm, 12 h.
- Emission du monétaire ΠΡΩΤΗΣ ΙΙΙ, Epi de blé
Première variante
Chalques
70. D1. Griffon bondissant à gauche, levant les pattes avant et ayant l'aile déployée. La queue est au-dessous de ses pattes arrière. Grènetis.
R1. Epi de blé. ΠΡΩ à gauche de l'épi, de bas en haut, [T]ΗΣ à droite de l'épi de haut en bas.
*ABD 382 : 1,5 g, 10 mm, 8 h.
71. D2. Comme le précédent.
R2. Comme le précédent.
*N 344 (10) : 0,97 g, 10 mm, 3 h.
72. D3. Comme le précédent.
R3. Comme le précédent.
*N 342 (5) : 1,02 g, 10 mm, 5 h.
73. D4. Comme le précédent.
R4. Comme le précédent.
*ABD 149 : 0,98 g, 11 mm.
74. D5. Comme le précédent.
R5. Comme le précédent.
*ABD 147 : 1,16 g, 11 mm, 6 h.
75. D6. Comme le précédent.
R6. Comme le précédent.
*Abd. Avr. 92/4 : 0,45 g, 11 mm.
76. D7. Comme le précédent.
R7. Comme le précédent.
a. SNG Cop. Thrace I n° 368 (May, Abdera 375) : 0,96 g, 3 h.
*b. Lindgren n° 730 : 1,17 g.
77. D8. Comme le précédent.
R8. Comme le précédent.
*Abd. Avr. 90, 58, N 1 : 0,92 g, 11 mm, 11 h.
78. D9. Comme le précédent.
R9. Comme le précédent.
*Abd. Avr. 91, N 44 : 0,88 g, 10 mm.

79. D10. Comme le précédent.
R10. Comme le précédent.
Abd. Avr 91, N 46 : 0,88 g, 11 mm, 1 h.

80. D ?. Comme le précédent.
R8. Comme le précédent.
*ABD 355/N 19 : 1,06 g, 12 mm.

Monnaies usées - coins indistincts

1. ABD 383 : 1,36 g, 11 mm, 11 h.
2. ABD 75 : 0,61 g, 11 mm, 3/4 h.
3. ABD 2025 : 1,04 g, 10 mm, 2 h.

Seconde variante

81. D1. Griffon bondissant à gauche, levant les pattes avant et ayant l'aile déployée. Grènetis.
R1. Epi de blé. ΠΡΩ à droite de l'épi de haut en bas, [T]HΣ à gauche de l'épi de bas en haut.
*Varsovie 86409 : 1,15 g, 11 mm, 12 h.

Dichalques de monétaires et de coins indistincts

Dr. Griffon bondissant d'une base à gauche, l'aile ouverte.

Rv. Tête d'Apollon ou d'un jeune homme, nue ou portant un diadème, aux cheveux courts.

Autour de la tête, la légende est illisible.

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1. ABD 107/N 262 : 3,69 g, 14 mm, 11 h. | 9. ABD 2027 : 2,62 g, 15 mm, 2 h. |
| 2. ABD 2083 : 3,32 g, 13 mm, 8 h. | 10. ABD 2083 : 3,32 g, 13 mm, 8 h. |
| 3. ABD 2094 : 2,88 g, 15 mm, 5 h. | 11. ABD 659 : 3,55 g, 15 mm, 7 h. |
| 4. ABD 2156 : 2,87 g, 12 mm. | 12. N 1069 (8) : 3,55 g, 15 mm, 7 h. |
| 5. ABD 2161 : 4,53 g, 17 mm, 11 h. | 13. ABD 1145 : 4 g, 15 mm, 5 h. |
| 6. ABD 2201 : 2,95 g, 15 mm. | 14. N 344 (4) : 2,84 g, 15 mm, 4 h. |
| 7. ABD 420 : 2,9 g, 14 mm, 1 h. | 15. N 339 (3) : 3,22 g, 15 mm, 4 h. |
| 8. ABD 460 : 4,51 g, 17 mm, 7 h. | 16. N 339 (4) : 2,63 g, 15 mm, 8 h. |

PERIODE VII (360-350)

Emission du monétaire ΠΕΙΘΕΣΙΑΕΩΣ

Première variante

Chalques

82. D1. Griffon bondissant à gauche, ayant les pattes avant dressées et l'aile déployée. La queue fine est dressée et recourbée vers le bas. Grènetis.

R1. Aigle à droite posé sur le sol, baissant la tête et attrapant de son bec un serpent, placé entre ses pattes. Autour de l'aigle, de droite à gauche, la légende est : ΠΕΙΘΕΣΙ / ΛΕΩΣ.

*Londres, BM Abdera 87 (May, Abdera 421a) : 1,27 g, 10 mm, 12 h.

Note : Traces d'un trou sur le droit.

83. D2. Comme le précédent.
R2. Comme le précédent.

a. Berlin, Münzer, Strack, *Thrakien* 200 (May, Abdera 422a) : 1,4 g.

*b. Abd. Avr. 91, 58, N 18 : 1,1 g, 11 mm.

84. D3. Comme le précédent.
R3. Comme le précédent.

*N 1077 (1) : 1,14 g, 11 mm, 7 h.

85. D4. Comme le précédent.
R4. Comme le précédent.
ABD 404 (16) : 1,07 g, 10 mm, 10/11 h, pl. 4.1.
86. D5. Comme le précédent.
R5. Comme le précédent.
M. Athènes 1901/1902 : 1 g, 11 mm, 2 h.
87. D5. Même coin.
R6. Comme le précédent.
*Lindgren n° 735 : 1,44 g.
88. D6. Comme le précédent.
R7. Comme le précédent.
*ABD 2114 : 1,03 g, 10 mm, 5 h.

Seconde variante

Chalques

89. D1. Griffon bondissant à gauche, les pattes avant dressées et l'aile déployée. La queue fine est dressée vers le haut et recourbée vers le bas. Grènetis.
R1. Aigle à gauche, posé sur le sol, baissant la tête et attrapant de son bec un serpent placé entre ses pattes. Autour de l'aigle, de droite à gauche, la légende : ΠΕΙΘΕΣΙ ΛΕΩΣ.
*ABD 360/N 8 : 0,9 g, 11 mm.

PERIODE VIII (346/345-336)

Emission au nom d'ΑΒΑΗΡΠΙΤΕΩΝ

Dichalques

90. D1. Griffon bondissant à gauche, ayant les pattes avant levées, l'aile déployée et la queue dressée avec son extrémité recourbée vers le bas.
R1. Tête d'Apollon aurée à droite, aux cheveux courts. La légende est autour de la tête, de droite à gauche.
a. Londres BM = May, *Abdera* 462a : 3,69 g, 15 mm, 1 h.
*b. ABD 863 : 2,16 g, 15 mm, 3 h.
91. D2. Comme D1.
R2. Comme D1.
*N 344 (1) : 3,64 g, 15 mm, 1 h.
92. D3. Comme D1, mais l'aile est plus grande et le dessin des rémiges est plus détaillé.
R3. Comme R1, mais la tête d'Apollon est plus petite.
*a. N 344 (2) : 3,33 g, 15 mm, 5 h.
b. Thasos, EFA 71.520 : 3,6 g, 12 mm, 1 h.
93. D4. Comme D3.
R4. Comme R3.
*ABD 120/N 185 : 4,26 g, 14 mm, 11 h.

Chalques

94. D1. Griffon couché à droite, ayant l'aile ouverte et la queue dressée. La patte avant gauche est légèrement plus levée que la patte droite.

R1. Tête masculine juvénile à droite, coiffée d'un diadème ou d'une couronne de laurier (Apollon).
La légende de l'ethnique est disposée à gauche et à droite de la tête : ABΔHPI et TEQN .

*Harvard coll. Wells, 67 : 1,72 g, 12 mm, 3 h.

95. D1. Même coin.
R2. Comme R1.

*a. ABD 1068 : 1,4 g, 12 mm, 11 h.

b. M. Athènes 1918, Z'1 : 2,14 g, 12 mm, 1 h.

96. D1. Même coin.
R3. Comme R1.

*Ville sud, E 91/5 : 1,89 g, 11 mm, 12 h.

97. D2. Comme D1.
R4. Comme R1.

*ABD 1424 : 1,74 g, 11 mm, 12 h.

98. D3. Comme D1.
R5. Comme R1.

*Thasos, EFA 70.100 : 1,8 g, 11 mm, 4 h.

99. D5. Comme D1.
R6. Comme R1.

*ABD 1178 : 1,47 g, 10 mm, 1 h.

100. D6. Comme D1.
R7. Comme R1.

*ABD 485 : 2,28 g, 12 mm, 12 h.

101. D7. Comme D1.
R8. Comme R1.

*New York, ANS 1944.100.15458 : 0,68 g, 10 mm, 1 h.

102. D8. Comme D1.
R9. Comme R1.

*ABD 789 : 1,9 g, 11 mm, 1 h.

103. D9. Comme D1.
R10. Comme R1.

*ABD 1706 : 2,3 g, 11 mm.

104. D10. Comme D1.
R11. Comme R1.

*ABD 1744 : 2 g, 12 mm, 1 h.

105. D11. Comme D1.
R12. Comme R1.

*Ville sud, ST 92/28 : 1,74 g, 10 mm, 12/1 h.

106. D12. Comme D1.
R13. Comme R1.

*Abd, Avramoglou, S 89/2 : 2,34 g, 10 mm, 1 h.

107. D13. Comme D1.
R14. Comme le précédent. La légende de l'ethnique est inscrite en rétrograde.
*Abd, Avramoglou, S 89/6 : 3,37 g, 12 mm, 12/1 h.
108. D14. Comme D1.
R15. Comme R1.
*ABD 53 : 1,8 g, 10 mm, 1 h.
109. D15. Comme D1.
R16. Comme R1.
*ABD 46 : 1,45 g, 10 mm, 6 h.
110. Dr. Usée.
R17. Comme R1.
*ABD 1446 : 1,13 g, 11 mm.

Monnaies usées - coins indistincts

1. Ville sud, G 91/59.
2. ABD 2229 : 0,58 g, 10 mm.

Emission du monétaire ΑΡΧΕΛΑΟΣ

Chalques

111. Dr. Griffon bondissant à gauche, levant les deux pattes avant et ayant l'aile largement ouverte.
Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. Autour du carré figure la légende ΑΡ ΧΕ ΛΑ ΟΣ.
*1. Heinz-Müller 30, 11-13 septembre 1980, n° 128 : 1,24 g, 9 mm.
2. Trésor de la muraille nord 1992, n° 20 : 1,3 g, 9 mm, pl. 1, 1.

Emission du monétaire ΑΡΧΕΣΤΡΑΤΟΣ

Chalques

112. Dr. Griffon bondissant à gauche, levant les deux pattes avant et ayant l'aile ouverte.
Rv. Carré divisé en quatre cantons, ayant dans chacun un point. Autour du carré figure la légende [ΑΡ] ΧΕΣΤ [ΡΑΤΟΣ].
1. Varsovie 56046 : 1,5 g, 10 mm, 3 h.
*2. Karlsruhe 3 : 1,04 g.
3. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 44 : 0,88 g, 10 mm (seules les lettres ΧΕΣ sont lisibles).
4. Trésor 1999, musée de Kavala, n°30 : 1,24 g, 13/14 mm.

Emission du monétaire ΠΑΥΣΑΝΙΑΣ

Chalques

113. Dr. Griffon assis à gauche, levant la patte avant droite et ayant l'aile ouverte.
Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. Autour du carré se lit la légende [ΕΠΙ] ΠΑΥ ΣΑΝ [ΙΩ].
*Valta Zamb. Avr. 92, N 16 : 1,72 g, 10 mm, 10 h.

PERIODE IX (336-311)

Emission du monétaire ΟΜΗΡΟΣ

Chalques

114. Dr. Griffon assis à gauche sur une base ou une colonne, levant la patte avant droite et ayant l'aile déployée vers le bas.

Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. La légende qui est inscrite autour du carré est : ΕΠΙ ΟΜ ΗΡ ΟΥ.

1. ABD 1046 : 0,7 g, 9 mm.
2. ABD 880 : 1,12 g, 12 mm.
3. Trésor de la muraille nord 1992, n° 17 : 1,5 g, 11 mm, pl. 1. 2.
4. ABD 1111 : 1,2 g, 11 mm, 1 h.
- *5. Valta Zamb. Avr. 92, 58, N 15 : 1,32 g, 10 mm, 3 h.
6. Ville sud, D 91/N 38 : 1,13 g, 10 mm, 11 h.
7. Ville sud 11/9/91.
8. ABD 1048 : 0,76 g, 10 mm, 4 h.
9. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 2 : 1,08 g, 10 mm.
10. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 5 : 0,57 g, 10 mm.
11. ABD 334 : 1,33 g, 10 mm.
12. Valta Zamb. Avr. 90, 58, N 21 : 0,48 g, 10 mm, 2 h.
13. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 28 : 1,32 g, 10 mm, 11 h.
14. ABD 1945 : 1,1 g, 10 mm, 1 h.

Emission du monétaire ΑΘΗΝΑΙΟΣ

115. Dr. Griffon assis à gauche sur une base, levant la patte avant et ayant l'aile déployée vers le bas.
Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. La légende autour du carré est : ΕΠΙΑ ΘΗΝ ΑΙΟ.

- *1. Trésor de Thasos 1984/1985, EFA 84 172 : 0,7 g, 12 mm.
2. M. Athènes 890 b : 1,34 g, 11 mm, 5 h.
3. ABD 101/ N 6 : 0,94 g, 8 mm, 7 h.

Emission du monétaire ΠΥΘΟΔΩΡΟΣ

116. Dr. Griffon assis à gauche sur une base ou une colonne, levant la patte avant droite et ayant l'aile déployée. Le dessin des rémiges est détaillé.

R1. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. La légende qui est disposée autour du carré est : ΠΥ ΘΟ ΔΩ ΡΟ.

1. ABD 1111 : 1,2 g, 11 mm, 1 h.
2. Alpha Bank 2725 : 1,25 g, 10 mm, 9 h.
- *3. Ashmolean, Oxford 6 : 1,16 g, 10 mm, 1 h.
- *4. ABD 1470 : 1,15 g, 11 mm, 8 h.
5. SNG Cop. Thrace I n° 373 : 0,86 g, 12 h.

117. Dr. Griffon assis à gauche, levant la patte avant droite, ayant l'aile ouverte.

Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. La légende autour du carré est : ΠΥ [ΘΟΔΩ] ΡΟΣ.

ABD 356/N 9 : 0,85 g, 8 mm.

Emission du monétaire ΠΥΘΟΚΛΗΣ

118. Dr. Griffon assis à gauche sur une base ou un chapiteau, levant assez haut la patte avant droite qui est dessinée fine et longue. L'aile est ouverte, avec les rémiges de l'aile dessinées. La queue et les oreilles sont dressées. Le corps est robuste.

R. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. Autour du carré se lit la légende : ΕΠΙ ΠΥΘ ΟΚΛ ΕΟΣ.

- *1. Harvard 22 : 1,07 g, 11 mm, 1 h.
2. ABD 881 : 1,48 g, 12 mm.

Emission du monétaire EKATΩNYMOΣ

Première variante

119. Dr. Griffon assis à gauche, levant la patte droite avant et ayant l'aile déployée.
Rv. Carré divisé en quatre cantons, ayant dans chacun un point. La légende qui est inscrite autour du carré est EK AT ΩN YM.
- *1. Valta Zamb. Avr. 91,58, N 10 : 1,45 g, 10 mm, 7 h.
 - *2. Ville sud, Dom. Q, H. Pantéléimon 92, N 17 : 1,2 g, 10 mm.
 - 3. Varsovie 56047 : 1,1 g, 9 mm, 3 h.
 - 4. ABD 164 : 1,21 g, 10 mm.

Seconde variante

120. Dr. Griffon bondissant à gauche, levant les deux pattes avant. L'aile est déployée et remontée vers le haut. Les oreilles sont dressées.
Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. La légende disposée autour du carré est : E KAT [ΩNYM] OΣ.
- *Varsovie 56033 : 0,9 g, 10 mm, 6 h.

Emission du monétaire ΔIONΥΣΑΣ

Première variante

121. Dr. Griffon assis à gauche sur une base ou un chapiteau, levant la patte avant droite assez haut et ayant l'aile déployée. Les rémiges de l'aile sont bien dessinées. La queue est dressée avec l'extrémité recourbée vers le bas.
Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. La légende du nom de monétaire est disposée autour du carré : ΕΠΙΔ ΙΟΝ ΥΣΑ ΔΟΣ.
- *1. ABD 170 : 1,64 g, 11 mm, 3 h.
 - *2. Ville sud, Dom. Θ, H. Pantéléimon 92, N 19 : 1,2 g, 10 mm.
 - *3. BM Abd 85 : 1,01 g, 9 mm, 4/5 h.
 - *4. Ville sud, Dom. Θ, H. Pantéléimon 92, N 47 : 0,8 g, 10 mm.
 - *5. ANK 5087, M. Komotini : 1,23 g, 12 mm, 7 h.
 - 6. ABD 351/N 13 : 1,13 g, 10 mm.
 - *7. Avramoglou 8-8-91/3 : 1,18 g, 10 mm.
 - 8. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 3 : 1,18 g, 10 mm.
 - 9. ABD 1471 : 1,18 g, 10 mm.

Deuxième variante

122. Dr. Griffon assis à gauche sur une base ou une colonne, levant la patte avant droite assez haut. L'aile est courte, avec les détails des rémiges bien dessinés. La queue est dressée.
Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. La légende du monétaire est disposée autour du carré : ΕΠΙ ΔΙΟ ΝΥΣΑ ΔΟΣ.
- *1. Ashmolean, Oxford 5 : 1,06 g, 10 mm, 1 h.
 - 2. SNG *Evelpidis* n° 883 : 1,63 g, 7 h.
 - *3. Valta Zamb. Avr. 92, 58, N 21 : 1,29 g, 10 mm, 9 h.

Troisième variante

123. Dr. Griffon assis à gauche sur une base ou une colonne, en levant la patte avant droite.
Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. La légende du monétaire est disposée autour du carré : ΕΠΙ ΔΙΟΝ ΥΣΑ ΔΟΣ.
- *Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 37 : 0,93 g, 10 mm, 9 h.

Emission du monétaire ΠΥΘΗΣ

Première variante

124. Dr. Griffon bondissant à gauche, levant les pattes avant et ouvrant l'aile.

Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. Autour du carré figure la légende : ΕΠ ΙΠ ΥΘ ΕΩ.

1. Trésor de la muraille nord, 1992, n° 12 : 1,6 g, 11 mm, 6 h, pl. 1, 5.

*2. Valta Zamb. Avr. 91,58, N 41 : 1,03 g, 10 mm, 10 h.

Deuxième variante

125. Dr. Griffon assis à gauche, levant la patte avant droite et ayant l'aile déployée.

Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. Autour du carré figure la légende : ΕΠ ΙΠ ΥΘ ΕΩ.

*1. ABD 876 : 1,49 g, 10 mm, 10 h.

*2. N 289/1 : 1 g, 10 mm, 11 h.

*3. N 1067 (5) : 1,47 g, 11 mm, 3 h.

*4. Harvard, H. Bartlett Wells 64 (23) : 1,01 g.

5. SNG Cop. Thrace I n° 372 : 1,25 g, 12 h.

6. Nomos AG 4, Liste 1974, n° 14 : 0,86 g.

7. SNG Sweden II n° 736 : 1,31 g, 11 h.

8. Trésor de la muraille nord 1992, n° 10 : 1,4 g, 11 mm, 11/12 h, pl. 1, 3.

9. Trésor de la muraille nord 1992, n° 11 : 1,5 g, 10 mm, 6 h, pl. 1, 4.

10. Trésor de la muraille nord 1992, n° 13 : 1,8 g, 10 mm, 3 h, pl. 1, 6.

11. Trésor de la muraille nord 1992, n° 14 : 1,5 g, 9 mm, 6 h, pl. 1, 7.

12. Trésor de la muraille nord 1992, n° 19 : 0,9 g, 10 mm, 9 h, pl. 1, 8.

*13. ABD 220 : 1,26 g, 10 mm, 1h.

14. ABD 377 : 0,47 g, 8 mm, 5 h.

15. ABD 333 : 1,19 g, 10 mm, 9 h.

16. ABD 1053 : 1,1 g, 10 mm.

*17. ANK 5088, M. Komotini : 0,75 g, 10 mm, 5 h.

*18. Ville sud, ST 92/N 38 : 1,32 g, 9 mm, 11 h.

*19. IGCH 802, CHI, 71, Abdère 2 : 1,19 g, 11 mm, 11/12 h.

*20. Valta Zamb. Avr. 88, 58, N 3 : 0,65 g, 10 mm, 8 h.

*21. Valta Zamb. Avr. 90, 58, N 11 : 0,82 g, 10 mm, 1 h.

22. N 1085/9 : 0,7 g, 10 mm.

23. Thasos, EFA 721269 : 0,3 g, 8 mm.

*24. Ville sud, E 91/24.

25. ABD 2088 : 0,97 g, 9 mm.

*26. Alpha Bank 2727 : 0,89 g, 12 mm.

27. ABD 1635 : 1,55 g, 10 mm.

*28. Thasos, EFA 76.60 : 10 mm, 11/12 h.

Troisième variante

126. Dr. Griffon assis à gauche, levant la patte avant droite, ouvrant l'aile, dessinée en détail, et dressant la queue. Le corps est robuste.

Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point et, autour du carré, la légende : ΕΠΙ ΠΥ ΘΕ Ω.

*1. N 344/6 : 0,82 g, 11 mm, 11 h.

2. ABD 144/D 107 : 0,8 g, 10 mm, 11 h.

3. ABD 338/N 25 : 1,19 g, 11 mm.

4. ABD 339/N 10 : 0,89 g, 10 mm, 3 h.

- *5. Avr. 91, 58, N 9 : 1,35 g, 10 mm.
- 6. ABD 96 : 1,28 g, 11 mm, 11 h.
- 7. ABD 70/D 157 : 1,84 g, 12 mm, 12 h.
- 8. ABD 87/D 268 : 1,29 g, 11 mm, 11 h.
- 9. ABD 118/N 17 : 0,99 g, 10 mm.
- *10. Thasos, EFA 73.451 : 1,3 g, 10 mm.
- *11. Varsovie 58013 : 1,05 g, 10 mm, 3 h.

Emission du monétaire ΠΑΡΜΙΣ

Première variante

127. Dr. Griffon couché à droite. La patte avant gauche est levée plus que la patte droite.
Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. La légende est autour du carré : ΕΠΙ ΠΑΡ ΜΙ ΔΟΣ.

Trésor de la muraille nord 1992, n° 2 : 1,6 g, 9 mm, 3 h, pl. 1, 10.

Deuxième variante

128. Dr. Griffon assis à droite sur une base, levant la patte avant gauche et ayant l'aile déployée, qui s'incline.
Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. La légende est inscrite autour du carré : ΕΠΙ ΠΑΡ ΜΙ ΔΟΣ.

1. Trésor de la muraille nord 1992, n° 1 : 1,6g, 10 mm, 5/6 h, pl. 1, 9.

2. Trésor de la muraille nord 1992, n° 21 : 1 g, 8 mm, pl. 1, 21.

Troisième variante

129. Dr. Griffon assis à gauche sur une base, levant la patte avant droite et ayant l'aile ouverte. La patte avant droite levée est fine et forme un angle avec le corps du griffon.
Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. Autour du carré, la légende est : ΕΠΙ ΠΑΡ ΜΙ ΔΟΣ.

*1. ABD 1047 : 0,97 g, 9 mm, 7 h.

*2. ABD 1905 : 1,01 g, 10 mm, 7 h.

*3. BM Abd 86 : 1,09 g, 10 mm, 5 h.

*4. BM 1926 8-3-4 : 1,04 g, 10 mm, 1/2 h.

*5. N 344/12 : 1,14 g, 9mm, 8 h.

6. Ville sud, D 91 /D 4, N 87 : 1,52 g, 10 mm, 7 h.

*7. Ville sud, D 91/83.

*8. ABD 705 : 0,88 g, 11 mm, 4 h.

*9. New York, ANS 1978 82/92 (177) : 1,36 g, 11 mm, 12/1 h.

*10. ABD 943 : 1,37 g, 10 mm, 1 h.

*11. M. Kavala, N 88 : 1,27 g, 10 mm, 6 h.

*12. N 1067 a/6 : 1,11 g, 10 mm, 11 h.

13. ABD 140/D 78 : 1,14 g, 11 mm.

14. Trésor de la muraille nord 1992, n° 3 : 1,1 g, 10 mm, 3 h, pl. 1, 11.

15. Trésor de la muraille nord 1992, n° 4 : 1,4 g, 10 mm, 5 h, pl. 1, 12.

16. Trésor de la muraille nord 1992, n° 5 : 1 g, 11 mm, 8 h, pl. 1, 13.

17. Trésor de la muraille nord 1992, n° 6 : 1,2 g, 9 mm, 10 h, pl. 1, 14.

18. Trésor de la muraille nord 1992, n° 7 : 1,1 g, 10 mm, 10 h, pl. 1, 15.

19. Trésor de la muraille nord 1992, n° 8 : 2 g, 10 mm, 8 h, pl. 1, 16.

20. Trésor de la muraille nord 1992, n° 9 : 0,7 g, 10 mm, 10 h, pl. 1, 17.

21. Trésor de la muraille nord 1992, n° 15 : 0,8 g, 10 mm, 3 h, pl. 1, 18.

22. Trésor de la muraille nord 1992, n° 16 : 1,5 g, 9 mm, 10/11 h, pl. 1, 19.

23. Trésor de la muraille nord 1992, n° 24 : 1,8 g, 8 mm, pl. 1, 20.

*24. Alpha Bank 2724 : 0,84 g, 10 mm, 5/6 h.

25. ABD 1517 : 1,28 g, 11 mm, 11 h.

- *26. ABD 1445 : 1,14 g, 10 mm, 5 h.
- 27. ABD 1518 : 1,34 g, 10 mm, 5 h.
- 28. ABD 1517 : 1,34 g, 10 mm, 5 h.
- 29. Alpha Bank 2732 : 0,95 g, 10 mm.
- 30. N 1067 a/4 : 1,03 g, 10 mm.
- 31. ABD 378 : 0,53 g, 9 mm, 2/3 h.

Quatrième variante

130. Dr. Griffon assis à gauche sur une base, levant la patte avant droite et ayant l'aile ouverte. La patte avant droite levée est fine.
- R1. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. Autour du carré, la légende est ΕΠΙ ΠΑΡ ΜΙΑ ΟΣ.
- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> *1. Ville sud, D 91 /N 65 : 0,81 g, 9 mm, 2 h. *2. Ville sud, ST 92/N 39 : 1,14 g, 10 mm, 2 h. *3. Alpha Bank 2731 : 0,87 g, 10 mm. *4. Alpha Bank 2726 : 1,09 g, 9 mm, 12/1 h. *5. ABD 1873 : 0,81 g, 8 mm. 6. ABD 1498 : 1,16 g, 10 mm, 8 h. 7. ABD 375 : 0,68g, 8mm. *8. ABD 1791 : 1,37 g, 10 mm, 9 h. *9. N 1067 a/7 : 1,15 g, 10 mm, 4 h. *10. N 1067 a/8 : 0,87 g, 9 mm, 6 h. | <ul style="list-style-type: none"> *11. ABD 888 : 0,91 g, 10 mm. *12. N 1067 a/3 : 1,58 g, 9 mm, 4 h. *13. ABD 674 : 0,89 g, 10 mm. *14. ABD 1202 : 0,82 g, 10 mm. 15. ABD 1051 : 1,17 g, 10 mm. 16. ABD 877 : 0,99 g, 10 mm, 3 h. *17. Abd, Hatzopoulos 92/2 : 0,94 g, 10 mm, 1 h. 18. N 1085/15 : 1,08 g, 10 mm. 19. ABD 1658 : 0,82 g, 10 mm. |
|---|---|

Emission du monétaire ΕΡΜΩΝΑΕ

131. Dr. Griffon assis sur une base ou une colonne, ayant la patte avant droite levée. L'aile est déployée et dirigée vers le bas. La queue est dressée avec l'extrémité recourbée vers le bas.
- Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. Autour du carré est disposée la légende ΕΠΙ ΕΡΜΩΝΑ ΚΤΟΣ.
- 1. ABD 1452 : 0,96 g, 10 mm, 4 h.
 - 2. ABD 1441 : 1,2 g, 10 mm, 2 h.
 - 3. ABD 1442 : 1,11 g, 10 mm, 10 h.
 - *4. ABD 1388 : 0,98 g, 12 mm, 2 h.
 - *5. ABD 205 : 1,35 g, 11 mm, 11 h.
 - 6. Alpha Bank 2729 : 1,26 g, 12 mm.
 - 7. Alpha Bank 2723 : 0,84 g, 12 mm, 3 h.
 - *8. Ville sud, ST 92/N 17 : 0,48 g, 10 mm, 2 h.
 - *9. IGCH 802/5 : 1,14 g, 11 mm, 6 h.
 - *10. Ville sud, D 91/N 42 : 0,91 g, 10 mm, 2 h.
 - *11. Ville sud, E 91/104 : 1,35 g, 10 mm, 4 h.
 - *12. Ville sud, ST 92/N 40 : 1,79 g, 11 mm, 7/8 h.
 - 13. Ville sud, D 91/3.
 - *14. Ville sud, G 91/6 : 1,4 g, 10 mm.
 - *15. Ville sud, G 91/10 : 0,83 g, 10 mm, 3 h.
 - 16. SNG Cop. Thrace I n° 376 : 1,34 g, 10 h.
 - 17. Düsseldorf 877 : 1,15 g, 11 mm.
 - *18. ABD 670 : 1,09 g, 10mm, 4 h.
 - *19. New York, ANS 1944.100.15473 (175) : 1,45 g, 11 mm, 1 h.
 - *20. New York, ANS 58.206.8 : 0,99 g, 10 mm, 3 h.
 - *21. ABD 529 : 1,12 g, 11 mm, 3/4 h.
 - *22. ABD 511 : 1,3 g, 10 mm.
 - 23. ABD 342 : 1,24 g, 10 mm.
 - *24. ABD 700 : 1,3 g, 10 mm.
 - *25. ABD 994 : 1,02 g, 10 mm, 3/4 h.
 - *26. Fitzwilliam 3 : 1,22 g, 10 mm, 11 h.

27. ABD 1410 : 1,11 g, 10 mm, 7 h.
 28. Avr. 91,58, N 8 : 0,99 g, 10 mm.
 *29. M. Kavala, N 1067 (2) P 125 : 1,38 g, 12 mm, 4 h.
 *30. M. Kavala, N 1067(1) : 0,87 g, 10 mm, 9 h.
 *31. BM 1921 3 31 9 : 1,27 g, 10 mm, 2 h.
 32. ABD 1329 : 1,1 g, 10 mm.
 *33. ABD 673 : 0,7 g, 10 mm, 11 h.
 34. ABD 788 : 1,11 g, 10 mm, 2 h.
 *35. ABD 1054 : 1,1 g, 10 mm, 8 h.
 *36. ABD 949 : 1,09 g, 11 mm, 11 h.
 37. ABD 171 : 0,81 g, 11 mm.
 *38. ABD 1231 : 0,82 g, 9 mm.
 *39. ABD 614 : 0,89 g, 10 mm.
 *40. Munich : 1,28 g.
 41. Munich : 0,68 g.
 *42. Ville sud, Dom. Q.H. Pantéléimon 92, N 48 : 0,6 g, 10 mm.
 *43. ABD 210 : 1,14 g, 10 mm, 11 h.
 44. ABD 1160 : 1,6 g, 12 mm, 4 h.
 45. Trésor de la muraille nord 1992, n° 18 : 1,3 g, 10 mm, pl. 1, 22.
 46. ABD 1480 : 0,97 g, 11 mm.
 47. ABD 1945 : 1,1 g, 10 mm, 1 h.
 48. I. Vecchi, Ltd Londres, 2, 12-13/09/1996, n° 400 : 1,27 g.

Emission du monétaire EKATAIOΣ

132. Dr. Griffon assis à gauche, levant la patte droite avant.
 Rv. Carré divisé en quatre cantons ayant dans chacun un globe. La légende inscrite autour du carré est EK[ATAIOΣ].
1. ABD 340/N 24 : 1,14 g, 10 mm, 2 h.
 - *2. Ville sud, E 91/N 36 : 1,34 g, 10 mm, 3 h.
 - *3. Ville sud, D 91/N 80 : 0,76 g, 10 mm, 6 h.
 4. ABD 884 : 1,16 g, 12 mm.
 - *5. Valta Zamb. Avr. 90, 58, N 12 : 1,38 g, 11 mm, 5 h.
 6. N 1085/4 : 1,4 g, 11 h, 9 h.

Emission du monétaire MOΞXION

133. Dr. Griffon bondissant à gauche d'une base (ou une colonne), ayant les pattes levées et l'aile déployée.
 Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. La légende inscrite autour du carré est : ΕΠΙ ΜΟΞΧ ΙΩΝ ΟΣ.
- *Valta Zamb. Avr. 92,58, N 24 : 1,52 g, 10 mm, 11 h.

Emission du monétaire ΣΙΑΩΝ

Première variante

134. Dr. Griffon assis à gauche d'une base (ou une colonne), ayant les pattes levées et l'aile ouverte. La tête du griffon tombe légèrement vers l'arrière.
 Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. La légende inscrite autour du carré est : ΕΠΙ ΣΙ ΛΩ (ΟΣ).
- *1. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 13 : 1,37 g, 10 mm, 11 h.
 - *2. IGCH 802, CH I, 71, Abdère 4 : 0,70 g, 10mm.

Seconde variante

135. Dr. Griffon bondissant à gauche, levant les pattes avant et ayant l'aile déployée.
Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. La légende inscrite autour du carré est : ΕΠΙΣ ΙΑΩ (ΝΟΣ).
*Valta Zamb. Avr. 92, 58, N 23 : 1,22 g, 10 mm.

Emission du monétaire ΕΥΑΓΓΟΡΑΣ

136. Dr. Griffon bondissant à gauche, levant les deux pattes avant et ayant l'aile déployée.
Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point avec une légende autour du carré, qui peut être lue ΕΥ ΑΓΟΡΑ.
1. N 303 (5) : 1,42 g, 10 mm.
*2. Valta Zamb. Avr. 90, 58, N 17 : 1,24 g, 11 mm.
*3. Valta Zamb. Avr. 92, 58, N 25 : 1,02 g, 10 mm.
*4. Valta Zamb. Avr. 90, 58, N 19 : 1,45 g, 11 mm.

Emission du monétaire ΑΘΗΝΟΒΙΟΣ

137. Dr. Griffon assis ou bondissant à gauche, ayant l'aile ouverte.
Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. La légende autour du carré est Α ΘΗΝΟ ΒΙΟ.
*1. Valta Zamb. Avr. 92, 58, N 9 : 1,56 g, 10 mm.
2. Ville sud, G 91/N 81 : 0,92 g, 10 mm.

Emission portant la légende ΕΠΙ ΔΙΟΝΥΣΑΔΟΣ ΑΒΔΗΡΙΤΩΝ

138. Dr. Griffon assis à gauche sur une base ou sur une colonne, levant la patte avant droite. Le corps est fin et long, l'aile déployée et les oreilles dressées. La queue est dressée et recourbée vers la base.
Rv. Carré divisé en quatre cantons, contenant chacun un point. Autour du carré sont inscrites les légendes du monétaire et de l'éthnique : ΕΠΙ ΔΙΟΝΥΣΑ ΔΟΣΑ ΒΔΗΡ ΙΤΩΝ.
*1. ABD 2237 : 1,01 g, 10 mm, 10 h.
2. ABD 1203 : 1,17 g, 10 mm.
3. ABD 1126 : 1 g, 10 mm, 1 h.
*4. Fitzwilliam, *McClean II* n° 4047 : 0,87 g, 10 mm, 3 h.
5. ABD 1467 : 0,91 g, 9 mm, 9 h.
6. ABD 1456 : 0,87 g, 10 mm, 11 h.
*7. Ville sud, E 91 : 1,18 g, 10 mm.
*8. Ville sud, D 91/N 36 : 1,34 g, 10 mm, 3 h.
*9. Ville sud, G 91/N 88 : 1 g, 10 mm.
*10. Ville sud, G 91/N 30 : 0,89 g, 9 mm.
*11. ABD 986 : 0,7 g, 9 mm, 12 h.
12. ABD 1389 : 0,53 g, 9 mm, 12 h.
13. ABD 1730 : 1,19 g, 10 mm, 6/7 h.
14. ABD 198 : 1,32g, 10mm.
15. ABD 699 : 0,65 g, 11 m.
16. ABD 1508.
*17. ABD 2195 : 1,07 g, 10 mm.
18. ABD 1737 : 0,2 g, 8 mm.
*19. Ville sud, E 91/N 14 : 1,63 g, 10 mm.
20. Ville sud, D 91/D 4, N 63 : 0,94 g, 10 mm.
*21. Ville sud, D 91/N 53.

Emission portant la légende ABΔH

Première variante

139. Dr. Griffon assis à gauche, levant la patte avant droite. L'aile en forme de coquille et la queue sont dressées. Une petite partie de la queue est recourbée vers le bas.

Rv. Carré divisé en quatre cantons contenant chacun un point. La légende autour du carré est AB ΔH.

1. ABD 632 : 0,48 g, 8 mm.

*2. ABD 1537 : 0,68 g, 10 mm, 9 h.

*3. ABD 1454 : 0,52 g, 8 mm, 10 h.

Deuxième variante

140. Dr. Griffon bondissant à gauche, levant les pattes avant et ayant l'aile déployée.

Rv. Carré divisé en quatre cantons contenant chacun un point. La légende sur les deux côtés du carré est AB ΔH.

*1. Valta Zamb. Avr. 89, 58, N 4 : 0,83 g, 10 mm.

*2. Valta Zamb. Avr. 90, 58, N 9 : 1,25 g, 10 mm.

*3. Valta Zamb. Avr. 90, 58, N 3 : 1,26 g, 11 mm.

4. ABD 1577 : 0,98 g, 10 mm.

Troisième variante

141. Dr. Griffon assis à gauche, levant la patte avant droite et ayant l'aile déployée.

Rv. Carré divisé en quatre cantons contenant chacun un point. La légende est inscrite sur les deux côtés du carré : A BΔH.

Trésor 1997, ch. Taxiarchi, N 5 : 0,6 g, 10 mm, pl. 5, 2.

Monnaies usées, dont les légendes des noms des monétaires sont illisibles

A. Dr. Griffon assis à gauche, levant la patte avant droite.

Rv. Carré divisé en quatre cantons contenant chacun un point. La légende inscrite autour du carré est illisible.

1. ABD 828 : 1,2 g, 11 mm.

2. ABD 882 : 0,97 g, 12 mm.

3. ABD 883 : 0,88 g, 12 mm.

4. ABD 885 : 1,16 g, 12 mm.

5. ABD 1198 : 0,98 g, 9 mm.

6. ABD 1205 : 0,52 g, 10 mm.

7. ABD 1472 : 0,85 g, 10 mm.

8. ABD 1193 : 0,95 g, 10 mm.

9. ABD 1199 : 1,05 g, 10 mm.

10. ABD 573 : 1,11 g, 10 mm.

11. ABD 1164 : 0,67 g, 11 mm.

12. ABD 165 : 0,21 g, 8 mm.

13. ABD 578 : 0,4 g, 9 mm.

14. ABD 1008 : 1,22 g, 11 mm.

15. ABD 1182 : 0,94 g, 10 mm.

16. ABD 832 : 0,79 g, 10 mm.

17. ABD 676 : 0,97 g, 11 mm.

18. ABD 874 : 1,15 g, 9 mm.

19. ABD 875 : 0,82 g, 10 mm.

20. ABD 1034 : 0,97 g, 11 mm.

21. ABD 183 : 1,22 g, 10 mm.

22. ABD 163 : 1,49 g, 12 mm.

23. ABD 944 : 1,43 g, 11 mm, 1 h.

24. ABD 1206 : 1,08 g, 10 mm.

25. ABD 1052 : 1,26 g, 10 mm.

26. ABD 458 : 0,79 g, 10 mm.

27. ABD 471 : 1,33 g, 10 mm.

28. ABD 508 : 0,9 g, 10 mm.

29. ABD 644 : 1,2 g, 10 mm.

30. ABD 1226 : 0,89 g, 10 mm.

31. ABD 1230 : 0,59 g, 9 mm.

32. ABD 798 : 0,77 g, 10 mm.

33. ABD 1098 : 0,75 g, 9/10 mm, 3 h.

34. ABD 601 : 1,04 g, 12 mm.

35. ABD 1055 : 0,67 g, 8 mm.

36. ABD 1046 : 0,7 g, 9 mm.

37. ABD 1190 : 0,85 g, 9 mm.

38. ABD 1375 : 1,59 g, 9 mm.

39. ABD 1165 : 0,85 g, 11 mm.

40. ABD 1180 : 1,32 g, 10 mm.

41. ABD 870 : 0,78 g, 9 mm.

42. ABD 873 : 0,87 g, 10 mm.

43. ABD 1204 : 0,65 g, 10 mm.

44. ABD 591 : 1,59 g, 11 mm.

45. ABD 509 : 0,92 g, 10 mm.

46. ABD 184 : 1,15 g, 10 mm.

- 47.ABD 1698 : 0,8 g, 10 mm.
 48.ABD 1438 : 0,78 g, 10 mm.
 49.ABD 1887 : 1,08 g, 9mm.
 50.ABD 1491 : 1,03 g, 10 mm.
 51.ABD 1890 : 0,64 g, 10 mm.
 52.ABD 2050 : 1,3 g, 10 mm, 7 h.
 53.ABD 1753 : 0,94 g, 10 mm.
 54.ABD 1684 : 1,19 g, 11 mm.
 55.Alpha Bank 2728 : 1,45 g, 11 mm.
 56.ABD 1229 : 0,85 g, 9 mm.
 57.ABD 872 : 0,87 g, 9 mm.
 58.ABD 1162 : 1,18 g, 11 mm.
 59.ABD 1050 : 1,3 g, 11 mm.
 60.ABD 1390 : 1,2 g, 10 mm.
 61.ABD 1092 : 1,09 g, 10 mm.
 62.ABD 1309 : 1,57 g, 11 mm.
 63.ABD 177 : 0,73 g, 9 mm, 4 h.
 64.Thasos, EFA 72509 : 0,7 g, 9 mm.
 65.Thasos, EFA 82.231 : 0,1 g, 7 mm.
 66.Thasos, EFA 84347 : 1,3 g, 10 mm.
 67.ABD 1035 : 1,46 g, 11 mm, 11 h.
 68.ABD 418 : 1,34 g, 10 mm.
 69.Thasos, EFA 80189 : 0,8 g, 10 mm.
 70.ABD 988 : 0,93 g, 10 mm.
 71.ABD 510 : 1,04 g, 10 mm.
 72.ABD 1235 : 0,84 g, 12 mm.
 73.ABD 1233 : 0,82 g, 10 mm.
 74. Trésor de la muraille nord 1992, n° 22 : 1,6 g, 11 mm.
 75. Trésor de la muraille nord 1992, n° 23 : 1,4 g, 10 mm, 11 h.
 76. Trésor de la muraille nord 1992, n° 25 : 1 g, 10 mm.
 77. Trésor de la muraille nord 1992, n° 26 : 1,1 g, 10 mm.
 78. Trésor de la muraille nord 1992, n° 27 : 0,7 g, 10 mm.
 79.ABD 64/D 141/88 : 1,04 g, 9 mm.
 80. ABD 65/88 : 0,7 g, 10 mm.
 81. ABD 66/88 : 0,73 g, 10 mm.
 82. ABD 68/D 166/88 : 1,07 g, 11 mm.
 83. ABD 69/D 146 : 1,09 g, 11 mm.
 84. ABD 70/D 157 : 1,84 g, 12 mm.
 85. ABD 72/D 185 : 1,33 g, 9 mm, 12 h.
 86. ABD 73 : 0,98 g, 9 mm.
 87. ABD 74 : 0,66 g, 8 mm.
 88. ABD 76 : 0,63 g, 11 mm.
 89. ABD 77/D 184 : 0,91 g, 9 mm.
 90. ABD 78/D 212 : 1,32 g, 10 mm.
 91. ABD 79/D 287 : 1,31 g, 11 mm.
 92. ABD 79 2/D 288 : 0,92 g, 11 mm.
 93. ABD 80/D 289 : 1,03 g, 10 mm.
 94. ABD 81/D 290 : 0,75 g, 11 mm.
 95. ABD 88/D 238 : 1,34 g, 10 mm.
 96. ABD 89/D 269 : 0,99 g, 9 mm.
 97. ABD 91/D 242 : 1,31 g, 11 mm.
 98. ABD 374 1 : 0,8 g, 8 mm.
 99. ABD 374 2 : 0,8 g, 8 mm.
 100. ABD 374 3 : 0,67 g, 11 mm.
 101.ABD 379 : 1,45 g, 9 mm.
 102.ABD 381 : 1,26 g, 10 mm.
 103.ABD 399 : 1,64 g, 10 mm.
 104.ABD 108 : 0,46 g.
 105.ABD 115/N 20 : 1 g, 10 mm.
 106.ABD 116/N 65 : 1,01 g, 8 mm.
 107.ABD 122b/N 252 : 1,02 g, 8 mm.
 108.ABD 99/N 1 : 0,85 g, 8 mm.
 109.ABD 100/N 5 : 0,53 g.
 110.ABD 103/N 3 : 0,41 g, 5 mm.
 111.ABD 104/N 4 : 0,68 g, 7 mm.
 112.ABD 105 : 0,58 g, 9 mm.
 113.ABD 111/N 6 : 0,34 g.
 114.ABD 112/N 17 : 0,55 g, 6 mm.
 115.ABD 113/N 19 : 0,39 g, 5 mm.
 116.ABD 115/N 20 : 1 g, 10 mm.
 117.ABD 116/N 65 : 1,01 g, 8 mm.
 118.ABD 58/N 8 : 1,55 g, 8 mm.
 119.ABD 58,1/N 9 : 1,08 g, 11 mm.
 120.ABD 59/N 17 : 1,19 g, 9 mm.
 121.ABD 60/N 60 : 1,07 g, 10 mm.
 122.ABD 61/N 69 : 0,97 g, 11 mm.
 123.ABD 63 : 1,4 g, 10 mm.
 124.ABD 332/N 80 : 1,3 g, 10 mm.
 125.ABD 128/D 27 : 0,97 g, 9 mm.
 126.ABD 130/D 32 : 0,61 g, 10 mm, 11 h.
 127.ABD 132/D 34 : 1,04 g, 11 mm.
 128.ABD 134 : 0,65 g, 10 mm.
 129.ABD 136/D 68 : 1,31 g, 9 mm.
 130.ABD 141/D 90 : 1,13 g, 9 mm.
 131.ABD 142/D 96 : 0,84 g, 8 mm.
 132.ABD 143/D 97 : 0,99 g, 9 mm.
 133.ABD 146/D 109 : 1,11 g, 10 mm, 12 h.
 134.ABD 148a/D 115 : 1,03 g, 9 mm.
 135.ABD 148b/D 132a : 0,8 g, 12 mm.
 136.ABD 150/D 135 : 0,68 g, 10 mm, 12 h.
 137.ABD 151 : 1,23 g, 8 mm.
 138.ABD 152/D 147 : 1,01 g, 9 mm.
 139.ABD 154/D 57 : 0,68 g, 9 mm.
 140.ABD 160/N 272 : 0,71 g, 10 mm.
 141.ABD 162/1 : 1,18 g, 9 mm.
 142.ABD 337/N 6 : 1,06 g, 10 mm.
 143.ABD 341/N 28 : 0,91 g, 10 mm.
 144.ABD 343/N 27 : 1,25 g, 9 mm.
 145.ABD 349/N 33 : 1,1 g, 9 mm.
 146.ABD 350/N 7 : 0,95 g, 10 mm.
 147.ABD 353/N 18 : 0,81 g, 7 mm.
 148.ABD 354/N 11 : 1,28 g, 10 mm.
 149.ABD 358/N 29 : 1,43 g, 10 mm.
 150.ABD 361/N 15 : 1,13 g, 11 mm.
 151.ABD 363/N 2 : 1,49 g, 12 mm.
 152.Ville sud, Dom. Q. H. Pantéf. 92, N 53 : 0,9 g, 10 mm.
 153.Mol. Tsev. 89, N 2 : 0,66 g, 10 mm.
 154.Mol. Tsev. 89, N 1 : 1 g, 10 mm.

- 155.Pap. 86, N 1 : 1,19 g, 10 mm.
 156.Pap. 86, N 2 : 0,6 g, 11 mm.
 157.Pap. 86, N 3 : 0,82g, 11 mm.
 158.Pap. 86, N 6 : 0,82 g, 10 mm.
 159.Pap. 86, N 7 : 0,9 g, 11 mm.
 160.Pap. 86, N 8 : 0,57 g, 10 mm, 12/11 h.
 161.Pap. 86, N 12 : 1,90 g, 10 mm.
 162.Makri 91 : 0,99 g, 10 mm.
 163.Enceinte sud, secteur K, 93, N 1 : 0,63 g, 10 mm.
 164.Enceinte nord, Hatzop. 92, N 1 : 0,94 g, 10 mm.
 165. ABD 1521 : 1,14 g, 10 mm.
 166. ABD 1680 : 1,14 g, 11 mm.
 167. ABD 1520 : 1 g, 10 mm.
 168. ABD 1519 : 0,94 g, 11 mm.
 169. ABD 36 : 0,92, 10 mm.
 170. ABD 22 : 0,95g, 11 mm.
 171. ABD 23 : 1,22 g, 10 mm.
 172. ABD 29 : 1,23 g, 15 mm.
 173. ABD 475 : 1,37 g, 11 mm.
 174. ABD 588 : 1,37 g, 11 mm.
 175. ABD 308 : 1,23 g, 14 mm.
 176. ABD 675 : 1,22 g, 10 mm.
 177. ABD 832 : 0,79 g, 10 mm.
 178. ABD 833 : 0,75 g, 10 mm.
 179. ABD 871 : 1,01 g, 9 mm.
 180. ABD 872 : 0,87 g, 9 mm.
 181. ABD 878 : 0,94 g, 10 mm.
 182. ABD 881 : 1,48 g, 12 mm.
 183. ABD 960 : 1,02 g, 12 mm.
 184. ABD 964 : 0,8 g, 11 mm.
 185. ABD 991 : 1,07 g, 11 mm.
 186. ABD 1008 : 1,22 g, 11 mm.
 187. ABD 1046 : 0,7 g, 9 mm.
 188. ABD 1049 : 1,48 g, 11 mm.
 189. ABD 1050 : 1,3 g, 11 mm.
 190. ABD 1162 : 1,18 g, 11 mm.
 191. ABD 1164 : 0,67 g, 11 mm.
 192. ABD 1181 : 1,08 g, 10 mm.
 193. ABD 1193 : 0,95 g, 10 mm.
 194. ABD 1198 : 0,98 g, 9 mm.
 195. ABD 1199 : 1,05 g, 10 mm.
 196. ABD 1201 : 1,08 g, 10 mm.
 197. ABD 1205 : 0,52 g, 10 mm.
 198. ABD 1229 : 0,85 g, 9 mm.
 199. ABD 1232 : 0,57 g, 9 mm.
 200. ABD 186 : 1,06 g, 10 mm.
 201. ABD 1253 : 1,29 g, 12 mm.
 202. ABD 1259 : 0,43 g, 10 mm.
 203. ABD 1264 : 1,22 g, 10 mm.
 204. ABD 1265 : 1,3 g, 10 mm.
 205. ABD 1269 : 1,19 g, 9 mm.
 206. ABD 1274 : 0,53 g, 8 mm.
 207. N 1067 a/9 : 1,09 g, 10 mm, 7/8 h.
 208. N 1067 a/10 : 0,89 g, 10 mm.
 209. N 1067 a /11 : 0,72 g, 10 mm.
 210. N 1067 a/12 : 0,64 g, 10 mm.
 211. N 1067 a/13 : 0,66 g, 10 mm.
 212. N 1067 a/14 : 0,92 g, 10 mm.
 213. N 1067 a/15 : 0,47 g, 9 mm.
 214. N 1067 a/16 : 0,76 g, 10 mm.
 215. N 1067 a/17 : 0,55 g, 10 mm.
 216. N 1067 a/18 : 0,34 g, 9 mm.
 217. N 1067 a/19 : 0,5 g, 8 mm.
 218. N 341 a : 1,34 g, 11 mm.
 219. N 1085/1 : 1,47 g, 10 mm.
 220. N 1085/2 : 1,02 g, 10 mm.
 221. N 1085/3 : 0,47 g, 8 mm.
 222. N 1085/4 : 0,54 g, 8 mm.
 223. N 1085/5 : 1,21 g, 12 mm.
 224. N 1085/6 : 0,92 g, 11 mm.
 225. N 1085/7 : 1,01 g, 10 mm.
 226. N 1085/8 : 0,84 g, 10 mm.
 227. N 1085/10 : 0,97 g, 10 mm.
 228. N 1085/11 : 0,81 g, 10 mm.
 229. N 1085/12 : 1,02 g, 10 mm.
 230. N 1085/13 : 0,61 g, 10 mm.
 231. N 1085/16 : 1,37 g, 10 mm.
 232. Valta Zamb. Avr. 92, 58, N 2 : 1,58 g, 10 mm.
 233. Valta Zamb. Avr. 92, 58, N 5 : 1,16 g, 10 mm.
 234. Valta Zamb. Avr. 92, 58, N 7 : 1,29 g, 11 mm.
 235. Valta Zamb. Avr. 92, 58, N 11 : 1,25 g, 10 mm.
 236. ABD 99 : 0,85 g, 8 mm.
 237. ABD 100 : 0,53 g.
 238. Ville sud, G 91/5, N 81 : 0,92 g, 10 mm.
 239. Ville sud, G 91/28, N 6 : 1,4 g, 10 mm.
 240. Ville sud, G 91/30, N 26 : 1,07 g, 10 mm.
 241. Ville sud, G 91/30, N 16 : 0,59 g, 11 mm.
 242. Ville sud, G 91/1, N 45 : 0,35 g, 8 mm.
 243. Valta Zamb. Avr. 88, 58 : 0,98 g, 10 mm.
 244. Valta Zamb. Avr. 90, 58, N 18 : 1,43 g, 10 mm.
 245. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 3 : 0,83 g, 10 mm.
 246. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 49 : 0,55 g, 10 mm.
 247. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 35 : 1,38 g, 10 mm.
 248. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 48 : 0,88 g, 10 mm.
 249. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 27 : 0,54 g, 10 mm.
 250. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 21 : 0,72 g, 9 mm.
 251. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 23 : 0,98 g, 11 mm.
 252. Valta Zamb. Avr. 91, 58, 2 : 1,01 g, 10 mm.
 253. ABD 1912 : 1,03 g, 10 mm.
 254. ABD 1934 : 1,5 g, 10 mm.
 255. ABD 1935 : 1,04 g, 10 mm.
 256. ABD 1939 : 0,93 g, 10 mm.
 257. ABD 1961 : 0,71 g, 10 mm.
 258. ABD 2226 : 0,42 g, 9 mm.
 259. ABD 1876 : 1,08 g, 12 mm.
 260. Alpha Bank 2730 : 0,89 g, 12 mm.
 261. ABD 372 : 0,5 g, 6 mm.
 262. ABD 373 : 0,3 g, 7 mm.

- | | |
|---|--|
| 263. Ville sud, E 91/24 : 1,23 g, 10 mm. | 271. Ville sud, D 91/D 4, N 110 : 0,52 g, 10 mm. |
| 264. Ville sud, E 91/102 : 0,93 g, 8 mm. | 272. Ville sud, D 91/D 4, N 109 : 0,33 g, 9 mm. |
| 265. Ville sud, E 91/N 16 : 0,7 g, 10 mm. | 273. Ville sud, D 91/D 4, N 92 : 0,78 g, 10 mm. |
| 266. Ville sud, E 91/73 : 0,76 g, 10 mm. | 274. Ville sud, D 91/D 4, N 88 : 0,69 g, 7 mm. |
| 267. Ville sud, ST 92/N 12 : 1,08 g, 10 mm. | 275. Ville sud, D 91/D 4, N 84 : 0,45 g, 10 mm. |
| 268. Ville sud, ST 91/N 5 : 1,17 g, 10 mm. | 276. Ville sud, G 91/N 26 : 1,07 g, 10 mm. |
| 269. Ville sud, D 91/N 66 : 0,68 g, 10 mm. | 277. Ville sud, G 91/N 16 : 0,59 g, 11 mm. |
| 270. Ville sud, D 91/D 4, N 64 : 0,52 g. | 278. Ville sud, G 91/N 45 : 0,35 g, 10 mm. |

B. Dr. Griffon bondissant à gauche, levant les deux pattes avant et ayant l'aile déployée.

Rv. Carré divisé en quatre cantons contenant chacun un point. La légende du nom du monétaire est illisible.

- | | |
|--|--|
| 1. ABD 1166 : 1,25 g, 11 mm. | 21. Trésor 1997, ch. Taxiarchi, N 1 : 0,6 g, 10 mm. |
| 2. ABD 162 : 1,18 g, 10 mm. | 22. Trésor 1997, ch. Taxiarchi, N 6 : 0,96 g, 8 mm. |
| 3. ABD 1197 : 0,96 g, 10 mm. | 23. IGCH 802, CH I, 71, Abdère 1 : 1,34 g, 10 mm. |
| 4. ABD 352/N 12 : 1,15 g, 9 mm. | 24. IGCH 802, CH I, 71, Abdère 3 : 1,09 g, 10 mm. |
| 5. Touzla Giol 93/T 2 : 1 g, 10 mm. | 25. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 38 : 0,98 g, 8 mm. |
| 6. Ville sud, DT (93)1, N 1 : 0,7 g, 10 mm. | 26. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 36 : 0,18 g, 8 mm. |
| 7. Ville sud, Dom. Q, H. Pantéléimon 92, N 7 : 1,2 g, 10 mm. | 27. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 31 : 0,61 g, 10 mm. |
| 8. Ville sud, Dom. Q, H. Pantéléimon 92, N 9 : 0,9 g, 9 mm. | 28. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 22 : 1,2 g, 11 mm. |
| 9. Ville sud, Dom. Q, H. Pantéléimon 92, N 12 : 0,5 g, 8 mm. | 29. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 33a : 1,03 g, 10 mm. |
| 10. Valta Zamb. Avr. 92, 58, N 3 : 1,3 g, 10 mm. | 30. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 4 : 1,05 g, 10 mm. |
| 11. Valta Zamb. Avr. 92, 58, N 6 : 1,04 g, 10 mm. | 31. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 42 : 1,09 g, 10 mm. |
| 12. Valta Zamb. Avr. 92, 58, N 8 : 0,53 g, 11 mm. | 32. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 43 : 1,26 g, 10 mm, 11 h. |
| 13. Valta Zamb. Avr. 92, 58, N 10 : 1,21 g, 10 mm. | 33. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 40 : 1,79 g, 11 mm. |
| 14. Ville sud, E 91/97 : 0,95 g, 10 mm. | 34. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 39 : 1,23 g, 10 mm. |
| 15. Ville sud, G 91/51, N 86 : 0,72 g, 10 mm. | 35. Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 1 : 1,14 g, 10 mm. |
| 16. Valta Zamb. Avr. 88, 58, N 4 : 1,14 g, 11 mm. | 36. Valta Zamb. Avr. 91, 58 ? : 1,66 g, 11 mm. |
| 17. Valta Zamb. Avr. 88, 58, N 9 : 0,97 g, 10 mm. | 37. ABD 1315 : 1,57 g, 12 mm. |
| 18. Valta Zamb. Avr. 90, 58, N 3 : 1,26 g, 11 mm. | 38. ABD 827 : 1,18 g, 11 mm. |
| 19. Valta Zamb. Avr. 90, 58, N 10 : 1,09 g, 11 mm. | 39. ABD 1179 : 0,91 g, 10 mm. |
| 20. Valta Zamb. Avr. 90, 58, N 14 : 1,05 g, 10 mm. | |

4.8. PERIODE X (311-280 Av. J.-C.)

4.8.1. Dichalques à la massue et première émission de chalques

Mis à part une émission particulière de chalques (AE 1, 264-268), la dénomination principale frappée durant la période X (311-280) est celle du dichalque (AE 2). Les dichalques partagent les mêmes types iconographiques que les tétroboles d'argent de la même période : le griffon couché sur une massue au droit et la tête d'Apollon laurée, dans un cadre linéaire, sur le revers. La seule différence est que les dichalques représentent le griffon couché vers la droite, tandis que le griffon est couché vers la gauche sur les tétroboles d'argent. On peut différencier ces émissions par des symboles, des monogrammes ou des combinaisons de symboles et de monogrammes gravés sur les coins de droit. L'ethnique Ἀβδηρῆτων est disposé sur le revers, autour du cadre linéaire entourant la tête d'Apollon.

Le nombre de monétaires qui frappèrent exclusivement des dichalques lors de la période X est plus important que celui des responsables d'émissions d'argent. Contrairement aux monnaies d'argent, les émissions de dichalques semblent être régulières. Nous avons pu identifier 23 émissions au lieu des 14 comprises dans le conspectus de M. L. Strack¹. Le classement et la date relative de ces 23 émissions posent des difficultés pour trois raisons : (a) le matériel des fouilles étudié présente une

¹ Münzer, Strack, *Thrakien* 107-110.

importante usure ne permettant de retracer des liaisons de coins que pour les monnaies du même monétaire. Mis à part quelques rapprochements stylistiques du dessin de la tête d'Apollon sur les coins de revers, nous n'avons pu identifier de liaisons de coins pour les revers des monnaies des différents monétaires ; (b) nous ne disposons que de deux trésors utilisables pour le classement et l'ordre successif des émissions de dichalques : il s'agit du trésor *IGCH 802*, Thrace v.1960, et du trésor de 1966, provenant des fouilles d'Abdère¹ ; (c) la durée de la circulation de ces dichalques a été longue, comme le confirme le trésor de Platania, *IGCH 663*, daté du 1^{er} s.²

Le premier monétaire à avoir frappé des dichalques de bronze fut le monétaire ΘΕ (142-147). Nous avons pu identifier cinq coins de droit et six coins de revers. Les coins de revers se répartissent en deux groupes stylistiques, dont le premier, avec cinq coins (142-146), est plus important que le second, qui n'en compte qu'un seul (147). Sur les dichalques du premier groupe, la tête d'Apollon, à l'air sévère, est représentée petite, avec des traits fins. Le seul coin du second groupe représente une tête d'Apollon plus grande. Les traits et la chevelure du dieu sont exécutés d'une manière schématique.

Le même traitement de la chevelure d'Apollon se retrouve sur le seul coin de revers connu pour le monétaire ΣΧΗ (148). La tête d'Apollon, représentée sur le revers de ses monnaies, est proche également celle du monétaire qui utilise comme symbole pour les bronzes de son émission une fleur gravée au-dessus de l'aile du griffon (149-154). Cette émission à la fleur a utilisé six coins de droit et six coins de revers. Une monnaie de cette émission est contenue dans le trésor *IGCH 802* (CH I, 71, 6). Elle a été retrouvée avec deux chalques de la période IX, émis par les monétaires Πυθῆς et Ἐρυώναξ, classés vers la fin de la période IX.

L'émission suivante porte comme symbole une étoile gravée entre l'aile et la tête du griffon. Le traitement des traits d'Apollon se rapproche de celui des derniers coins (153-154 : R5 et R6) de l'émission du monétaire à la fleur. Les bronzes de l'émission à l'étoile ont été frappés par quatre coins de droit et quatre coins de revers (155-158).

Le monétaire suivant dans notre classement est celui qui signe son émission par une grappe de raisin. Nous avons réparti les coins de revers de ce monétaire en deux groupes : le premier (159-165, R1-R7) représente sur le revers une large tête d'Apollon qui rappelle celle des coins R5 et R6 des dichalques de l'émission à la fleur (153-154). Le second groupe porte au revers une petite tête fine d'Apollon avec un long cou (166-168). Nous avons pu identifier sept coins de droit et sept coins de revers pour le premier groupe et trois paires de coins pour le second. Un dichalque de cette émission (164) faisait partie du trésor de 1966³, qui comprenait exclusivement des dichalques de la période X. Le dichalque de l'émission à la grappe de raisin et celui du monétaire ΛΥΚΟ (176) sont les monnaies les plus anciennes du trésor.

La petite tête d'Apollon est caractéristique d'un certain nombre de monétaires pour lesquels nous ne disposons d'aucun indice solide pour assurer leur classement. Il s'agit des monétaires ΑΝΤΙΦΟ (169), ΛΥΚΟ (170-177), ΕΥΑΝ (178-191), ΜΕΝΑΝ (192-212), ΕΡΜΩΝ (213), Ϝ (214-218), ΕΡΜΟΚ (219-223), les deux émissions d'ΕΡΜΟ (la première avec une étoile et le monogramme ΦΙ et la seconde avec une étoile et le monogramme Ϝ) (224-228 et 229) et ΑΠΙCΤΕΟ (230-240). Des monnaies des monétaires ΑΥΚΟ et ΕΥΑΝ ont été retrouvées ensemble dans le trésor de 1966. Ce trésor comprenait essentiellement des dichalques du monétaire ΕΥΑΝ, qui sont les bronzes les mieux conservés de l'ensemble des monnaies de ce petit trésor. Les émissions de dichalques des monétaires ΕΥΑΝ et ΜΕΝΑΝ sont les plus importantes de la période X. Les dichalques d'ΕΥΑΝ ont été frappés par douze coins de droit et treize coins de revers, et ceux de ΜΕΝΑΝ par vingt et un coins de droit et vingt coins de revers. Avec les monnaies des monétaires ΕΡΜΟΚ et ΑΠΙCΤΕΟ apparaît la première utilisation du C lunaire dans les légendes monétaires d'Abdère. La première utilisation du C lunaire est attestée sur

¹ Voir Chapitre 1 : 1.3.2 et 1.3.5.

² Voir Chapitre 1 : 1.3.11.

³ Voir Chapitre 1 : 1.3.5.

les timbres amphoriques de Thasos à peu près à la même époque que pour Abdère, aux alentours de 300¹. Après les dichalques de ces deux monétaires d'Abdère, le *sigma* lunaire sera à nouveau utilisé pour les légendes des monnaies provinciales d'Abdère. Contrairement aux monnaies des monétaires ANTIΓO, AYKO, EYAN, MENAN, EPMOE et de deux émissions du monétaire EPMO, dont la gravure des coins est soignée, le style de la tête d'Apollon commence à se dégrader à partir des dichalques du monétaire APCTEO.

A partir des émissions du monétaire XAIPIΠΠΙΟΣ (241-252) avec une grappe de raisin et des deux émissions du monétaire ΦΙΛΙΣΚ, la première avec le monogramme $\overline{\text{P}}$ et une étoile (253-255) et la seconde avec le monogramme EP et un caducée (256-262), la tête d'Apollon retrouve une grande taille avec un long cou. Pour le monétaire XAIPIΠΠΙΟΣ, douze paires de coins sont connues, tandis que pour la frappe des deux émissions du monétaire ΦΙΛΙΣΚ, un ensemble de neuf coins de droit et neuf coins de revers a été utilisé.

Les derniers dichalques de la première série de la période X sont frappés par les monétaires qui signent leurs émissions avec les monogrammes $\overline{\text{P}}$ (263) et $\overline{\text{P}}$ (269-270). Ce dernier monétaire a frappé des tétrabolos d'argent. La seule paire de coins des dichalques du monétaire avec le monogramme $\overline{\text{P}}$ présente une particularité iconographique : le griffon du droit n'est pas couché vers la droite, comme sur les émissions des autres monétaires, mais est représenté comme sur les monnaies d'argent, tourné vers la gauche. La tête d'Apollon représentée sur le coin de revers se rapproche du style de l'Apollon de R2 (Appendice n° 207, *Planche* 16.3) des tétrabolos du monétaire au monogramme : $\overline{\text{P}}$.

Le monétaire au monogramme $\overline{\text{P}}$ frappa l'unique émission des chalques de la première série de la période X (264-268). Ces monnaies ont été incluses dans l'étude de M. L. Strack et ont été datées de façon large, de la période située entre 390 et 352². Les types iconographiques de ces petites monnaies rappellent ceux des dichalques de la série à la massue, mais leur disposition sur les deux faces de la monnaie est inverse. Sur le droit, la tête d'Apollon laurée est représentée tournée vers la droite, dans un cadre linéaire, tandis que sur le revers apparaît l'avant-train du griffon couché vers la droite. L'absence de la massue et l'écriture de l'ethnique ΑΒΔΗΡΙΤΩΝ au lieu de ΑΒΔΗΡΙΤΕΩΝ sont deux points qui rendent difficile l'attribution de ces chalques à la période X. Bien que l'absence de la massue soit difficilement justifiable, l'ethnique inscrit sous la forme attique fait ici sa seconde apparition sur le monnayage abdéritain, après le monétaire Διονυσῶς qui choisit pour la première fois la forme ΑΒΔΗΡΙΤΩΝ pour l'ethnique de la dernière émission de chalques au carré au revers de la période IX (138). Après la fin des émissions de la période X, cette forme va être prédominante. Cependant, la présence d'un monogramme, au-dessus de la patte avant gauche du griffon, qui semble être le même que le monogramme des autres monnaies de ce monétaire, ainsi que le traitement des traits du visage d'Apollon sont des arguments solides pour le classement de ce groupe de chalques proche du monétaire au monogramme $\overline{\text{P}}$ de la période X. Les traits du visage d'Apollon sur tous les coins de revers connus actuellement donnent l'impression de reprendre les caractéristiques d'un portrait et nous rappellent les traits d'Apollon du coin R1 des tétrabolos du monétaire au monogramme $\overline{\text{P}}$ (Appendice n° 206, *Planche* 16. 2).

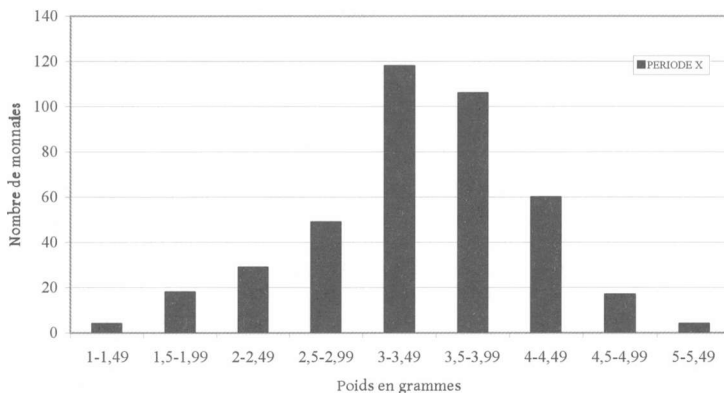
Cette émission de chalques est connue par dix monnaies, dont les poids s'échelonnent de 0,78 g à 2,51 g et les diamètres de 10 à 14 mm. La moyenne des poids est de 1,89 g et celle des diamètres, de 12,4 mm. Ces monnaies rentrent dans la dénomination des chalques des périodes précédentes, VI, VII, VIII, IX (AE 1 : 1,5-2 g). La valeur de la monnaie est signalée par le type iconographique du revers. L'apparition de l'avant-train du griffon sur le revers signifie que cette monnaie est la moitié de la dénomination suivante dans le système des dénominations en bronze, le dichalque. Les chalques de la période X sont frappés par cinq coins de droit et quatre coins de revers.

¹ M. Debidour, "En classant les timbres thasiens", in : *Recherches sur les amphores grecques* ("BCH Suppl." 13 ; 1986) 315-16, n. 42.

² Münzer, Strack, *Thrakien* 103, n° 202. Il s'agit d'une monnaie de la collection de Berlin qui pèse 1,73 g.

Le dernier monétaire frappant des dichalques est le monétaire au monogramme : $\Phi\kappa$. Ces dichalques sont répartis en deux émissions. De même que ceux du monétaire au monogramme $\overline{\Gamma}\overline{\Gamma}$, les dichalques de la première émission représentent le griffon couché sur une massue vers la gauche, comme sur les tétroboles d'argent. Les traits de la tête d'Apollon sur le revers (le dessin du nez et des yeux) rappellent les traits du visage d'Apollon des tétroboles d'argent du monétaire au monogramme $\overline{\Gamma}\overline{\Gamma}$ (R1, Appendice n° 206, *Planche 16. 2*). La seconde émission de dichalques maintient les mêmes caractéristiques pour la tête d'Apollon au revers, mais le griffon sur le droit est représenté couché vers la droite. Le rapprochement du traitement et de l'exécution des traits d'Apollon des dichalques du monétaire au monogramme $\Phi\kappa$ avec ceux de l'Apollon du premier coin de revers des tétroboles d'argent au monogramme $\overline{\Gamma}\overline{\Gamma}$ atteste la proximité des deux monétaires dans la liste des responsables de la période X.

FIGURE 1. DICHALQUES DE LA PERIODE X

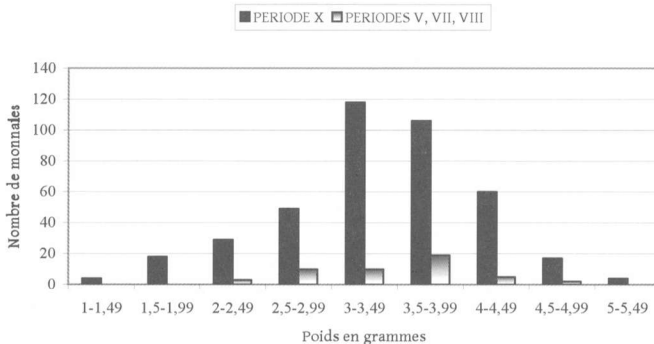


L'émission de dichalques du monétaire au monogramme $\overline{\Gamma}\overline{\Gamma}$, la première émission du monétaire au monogramme $\Phi\kappa$ et un dichalque dont le symbole ou les lettres du nom du monétaire sont illisibles présentent une particularité iconographique. Le griffon du droit de ces dichalques recopie l'attitude du griffon des droits des tétroboles en argent et il est présenté couché vers la gauche. L'usure importante des monnaies de bronze et le nombre limité des coins disponibles ne nous permettent pas de vérifier si les mêmes coins furent utilisés pour la frappe des dichalques et des tétroboles en argent. Cette manipulation iconographique, délibérée ou non, pouvait amener des confusions pour l'utilisateur de la monnaie. L'image monétaire, premier outil pour la distinction des petites dénominations frappées dans le même métal ou dans des métaux différents, perd son rôle d'indicateur de la valeur de la monnaie. Ces monnaies de la période X furent frappées en bronze au poids des dichalques, mais elles empruntent le type monétaire de droit des monnaies d'argent. Sont-elles des monnaies de bronze ou ont-elles une valeur équivalente aux monnaies d'argent ? Cet épisode, limité aux émissions de deux ou trois monétaires de la période X, doit être mis en rapport avec les trioboles de bronze frappés parallèlement aux trioboles en argent au cours de la période X. Pour les 385 diamètres connus des dichalques de la période X, la médiane est à 14 mm et le mode à 15 mm, comme pour les dichalques des périodes précédentes. Les axes des dichalques sont ajustés entre 11 et 12 h. La moyenne des 405 poids connus pour les dichalques à la massue est à 3,4 g et la médiane à 3,48 g. Le poids modal se situe entre 3 g et 3,99 g (Fig. 1).

Si nous comparons les poids des dichalques frappés durant les périodes précédentes, VI et VIII, et ceux des dichalques de la période X, nous constatons que les poids de cette dénomination sont restés les mêmes (Fig. 2).

Seuls les types monétaires et l'ajustement des coins des dichalques de la période X séparent les dichalques de cette période de ceux des périodes précédentes. Le poids et le diamètre des chalques de l'unique émission attribuée à la période X restent également les mêmes que ceux des chalques des périodes de VI à IX. Le rapport entre les deux modules, chalque et dichalque, frappés lors de la période X, est de 1/2, rapport établi à Abdère depuis le début des émissions de bronze.

FIGURE 2. DICHALQUES DES PERIODES V, VII, VIII ET X



Les dichalques de la période X sont des monnaies qui circulent en abondance dans les couches archéologiques de la ville sud. L'habitation continue dans cette partie de la ville, de l'époque classique à l'époque paléochrétienne, ne nous permet pas de suivre la durée de la circulation de ces bronzes. Les deux dichalques découverts dans le quartier des maisons du champ Avramoglou dans l'enceinte nord, détruites vers le début du III^e s., sont les uniques bronzes de ce module retrouvés dans la ville du nord. Le premier bronze appartient à l'émission à la fleur (165) et le second à l'émission du monétaire MENAN (206). Les trois trésors contenant des dichalques de la période X, IGCH 802, le trésor des fouilles 1966 et le trésor de 1972 de musée de Kavala comprennent essentiellement des monnaies de bronze d'Abdère et peuvent indiquer l'ordre successif des différentes séries de bronze d'Abdère. Le trésor IGCH 802 démontre que l'émission à la fleur, retrouvée avec des chalques au carré divisé en quatre cantons au revers des monétaires Ἐρμῶναξ et Πυθίης, doit être placée au début des émissions de dichalques de la période X. Les quatre dichalques qui faisaient partie du premier lot déposé au musée de Kavala en 1972 étaient, avec les chalques des monétaires d'Ἐρμῶναξ et ceux de Πάρις, les monnaies les plus usées dans l'ensemble des bronzes d'Abdère. Le trésor de Platania, IGCH 663, et le dépôt de l'Agora d'Athènes¹, le premier enfoui au I^{er} s. av. J.-C. et le second comprenant des monnaies datant du début du II^e s. ap. J.-C., affirment la longue durée de circulation de ces dichalques. L'ensemble des émissions en argent et en bronze frappées au cours de la période X est au nombre de 28. Si les monétaires avaient une responsabilité annuelle, les émissions de tétroboles d'argent, de dichalques et de chalques de la période X datent des années 311-280.

4.8.2. Imitations des dichalques de la période X

Parmi les monnaies de bronze que les fouilles d'Abdère ont mises au jour, il existe un dichalque de la période X qui peut être considéré comme imitation (273). Son style est assez détérioré, avec une

¹ Kroll, Agora 311.

gravure grotesque de la tête d'Apollon au revers. Cependant, l'élément qui nous amène à classer ce bronze comme imitation est la légende du revers. Les lettres de l'ethnique sont illisibles. Le graveur a essayé d'imiter la légende grecque des monnaies abdéritaines. A cet exemple d'imitation du dichalque de la période X s'ajoute un autre dichalque abdéritain de la même période, imité et repris par l'atelier de Maronée. Le dichalque de Maronée a recopié fidèlement les types des dichalques de la période X, mais à la place de l'ethnique ΑΒΑΗΡΠΙΤΕΩΝ a été gravée la légende ΜΑΡΟΝΙΤΕΩΝ. Le poids de cette monnaie est de 4,86 g, ce qui est plus lourd que le poids modal des dichalques de la période X. Son diamètre de 18 mm est plus grand que le diamètre des monnaies abdéritaines. Ce bronze particulier a été publié pour la première fois en 1908 par F. Imhoof-Blumer¹ et a été inclus dans l'étude du monnayage de Maronée d'E. Schönert-Geiss. Ce dernier auteur a classé ce dichalque dans la période VIII du monnayage de Maronée, entre 386/85 et 348/47², et a mis cette monnaie en rapport avec l'invasion des Triballes à Abdère en 375. Maronée, qui soutint les Triballes dans leur invasion, aurait décidé de frapper des imitations des monnaies abdéritaines pour les utiliser durant le siège d'Abdère et avoir ainsi la possibilité d'acheter le soutien d'Abdéritains. Mais cette interprétation ne peut être retenue, car le dichalque abdéritain que le bronze de Maronée imite fut frappé vers la fin du IV^e s. et n'a aucun rapport avec l'invasion des Triballes. Aucune de ces imitations de dichalques abdéritains frappées par Maronée, qui auraient été destinées selon E. Schönert-Geiss aux Abdéritains, n'a été retrouvée parmi les monnaies de fouilles d'Abdère que nous avons étudiées. Cette frappe particulière de Maronée n'est connue actuellement que par un seul exemplaire. La présence de monnaies dont la légende essaye d'imiter la légende originale des bronzes abdéritains nous amène à une autre approche de ces imitations. Les monnaies des cités grecques du littoral thrace furent souvent imitées par les souverains thraces, qui adoptaient totalement les types monétaires de ces cités ou reprenaient quelques motifs ou symboles de leur iconographie monétaire³. Cette politique monétaire était délibérée et avait une fin économique. L'adoption de types monétaires de monnaies qui avaient une présence importante dans les transactions de la région et jouaient un rôle considérable dans la circulation monétaire permettait, par confusion, à ces souverains thraces de participer à ces échanges économiques. Si les dichalques de la période X, comme les trioboles en argent et en bronze de la période VIII de Maronée, circulaient en grand nombre sur les marchés de l'*hinterland* thrace, le choix de Maronée d'adopter des types monétaires bien connus pour son propre monnayage était donc une décision politique et économique. Cette quasi-identité des bronzes maronitains avec les monnaies abdéritaines permettait à Maronée d'intégrer ce monnayage dans le circuit des échanges dominé par la monnaie abdéritaine⁴. Faute d'étude sur la circulation des monnaies d'Abdère de cette période en Thrace, ces hypothèses ne peuvent être vérifiées. La présence d'une unique monnaie aux types abdéritains et au nom des Maronitains peut aussi être due à un essai d'un graveur maronitain.

4.8.3. Trioboles de bronze à tête de Poséidon

Durant la période X, Abdère frappa des trioboles d'argent au même étalon que les tétroboles à la massue de la période X. Cet étalon est celui utilisé par l'atelier lors des émissions de la période IX. Dans notre discussion sur les trioboles d'argent de la période X, nous avons signalé que le choix de la tête de Poséidon pour le droit de ces petites monnaies est nouveau pour l'iconographie monétaire d'Abdère. Parallèlement à cette émission de trioboles, connue par six coins de droit et six coins de revers, Abdère frappa une émission de petits bronzes. Il est surprenant que ces monnaies de bronze aient des types sans rapport avec ceux des bronzes de la période X. Néanmoins, ils reprennent fidèlement les types des monnaies d'argent : au droit, la tête de Poséidon et au revers, le griffon couché vers la gauche avec la légende Ἀβδηριτέων, disposée de la même manière que sur les

¹ Imhoof-Blumer, "Münzkunde" 1-211, voir 142, n° 1. La monnaie se trouve au Cabinet des Médailles de Winterthur, n° 1226.

² Schönert-Geiss, "Bestechungsgeld" 19-22 ; Schönert-Geiss, *Maroneia* 47, n° 596.

³ Voir Chapitre 2 : 2.3.10.

⁴ Picard, "Ilyriens" 140.

monnaies d'argent. A la différence des dichalques à la massue de la période X, qui empruntent leurs types aux tétrables d'argent, mais qui changent la position du griffon sur le coin de droit pour assurer la distinction entre les deux groupes de monnaies, aucun élément iconographique ne peut différencier les triables en argent des petits bronzes à tête de Poséidon. La grande ressemblance des coins des monnaies d'argent et de ceux de bronze nous amène à nous demander si les coins des monnaies d'argent furent utilisés pour la frappe des monnaies de bronze. Toutefois, l'usure de ces petites monnaies de bronze, qui proviennent de fouilles, est trop importante pour nous permettre de vérifier cette hypothèse. Leurs diamètres qui varient de 9 mm à 14 mm (avec un exemple qui atteint les 17 mm), avec une moyenne à 11 mm et une médiane à 12 mm, sont ceux des triables d'argent (les diamètres se situent entre 11 et 13 mm, avec une moyenne à 11,6 mm). De plus, les monnaies de bronze sont, elles aussi, ajustées entre 11 et 12 h, comme les triables en argent.

Les monnaies grecques portent rarement des marques de valeur. Elles utilisent le module et l'image comme indicateurs de leur valeur. Les petits bronzes à tête de Poséidon, qui ne sont pas argentés, sont dépourvus de ces deux outils pour signaler leur valeur nominale. A part le métal, le poids est l'unique indice permettant de distinguer les petits bronzes des triables d'argent. Les poids de 38 monnaies de notre catalogue s'échelonnent de 0,49 g à 3,9 g. Ces variations de poids, comme celles des diamètres, peuvent être dues, d'une part, à l'usure et à l'oxydation du métal, mais aussi au moindre soin accordé à la frappe des bronzes, qui est une frappe *al marco* et non *al pezzo*. L'étude des poids des petits bronzes indique que leur poids modal se situe entre 2 et 2,49 g pour seize monnaies. Seules sept monnaies se situent entre 1,5 et 1,99 g (Fig. 3).

Bien que le diamètre de ces petits bronzes corresponde à celui des chalques, leur poids est supérieur au poids des chalques frappés par Abdère au cours des périodes VI, VII, VIII, IX. Pour celles-ci, le poids se situe entre 1,5 et 1,99 g. La seule émission de chalques attribués à la période X, celle à la tête d'Apollon dans un carré au droit, pèse également entre 1,5 et 1,99 g. Les petits bronzes sont donc trop lourds pour être des chalques et trop légers pour être des dichalques. Ainsi, ils ne peuvent pas s'insérer dans le système de dénominations de bronze. Par contre, ils peuvent s'intégrer dans celui de l'argent.

FIGURE 3. PETITS BRONZES A TETE DE POSEIDON



L'ambiguïté qui s'établit entre les triables et les petits bronzes à tête de Poséidon, comme celle entre les tétrables d'argent et les dichalques, peut être liée au fait que les monnaies de bronze, en reprenant les types des monnaies d'argent, obtiennent la valeur des espèces frappées en argent. Cette surévaluation des bronzes n'est pas un phénomène rare parmi les procédés monétaires des cités

grecques et elle est souvent interprétée comme une mesure prise par la cité en cas d'urgence¹. Dans la région voisine d'Abdère, Thasos et Maronée appliquèrent cette pratique². Bien qu'à Thasos, la frappe des hémidrachmes en bronze soit une émission exceptionnelle datée de 360, au moment de la perte de la colonie des Thasiens du continent, à Maronée, les émissions de trioboles sont le fait d'une production régulière. Cette régularité des frappes est attestée par l'utilisation d'un nombre important de coins et par une circulation importante de ces monnaies dans la région voisine. A la différence des émissions de Maronée, où les monnaies d'argent et les monnaies de bronze, frappées par les mêmes coins, avaient le même poids, et à la différence des émissions de Thasos, où ces monnaies exceptionnelles de bronze étaient frappées au poids des hémidrachmes, les petits bronzes à tête de Poséidon sont plus lourds que les trioboles d'argent. Le poids des petits bronzes est exactement le double du poids des trioboles en argent, avec un poids moyen de 1,24 g.

Si nous essayons d'identifier la valeur fixée par Abdère pour ces bronzes, nous pouvons proposer la solution suivante : les bronzes, même plus lourds que les monnaies d'argent, avaient la valeur des trioboles, et ils étaient interchangeables. Grâce au module et aux types monétaires qui restaient identiques à ceux des trioboles d'argent, les petites monnaies de bronze étaient assimilées aux monnaies d'argent. La différence de poids n'avait pas d'importance, car les petits bronzes étaient frappés *al marco*. Malgré tout, si nous voulons tenir compte de cette différence des poids, nous pourrions supposer que le seul cas où le poids des petits bronzes pouvait jouer un rôle de marqueur de valeur, en combinaison avec les types monétaires, serait pour les distinguer de la seule émission des chalques au monogramme $\Upsilon\Gamma$ de la période X. Les bronzes à tête de Poséidon, qui avaient le même module que les chalques de la période X, pouvaient être confondus avec les monnaies de cette dénomination.

Nous ignorons complètement les circonstances et les raisons de la frappe de l'émission des trioboles en bronze. Une seule monnaie d'argent a été mise au jour par les fouilles d'Abdère. Elle a été retrouvée dans la bouche d'une morte (tombeau N 47) de la nécropole hellénistique, construite dans la partie nord-ouest de l'enceinte nord, à la place de la ville archaïque d'Abdère (ABD 125)³. Trois petits bronzes ont également été découverts dans la région du rempart archaïque, dans la couche de destruction de la deuxième moitié du IV^e et du début du III^e s. La majorité des trioboles de bronze proviennent des couches de la ville sud. Lors des fouilles du théâtre en 1965, les monnaies découvertes ne comprenaient, outre un chalque de Philippos, que des bronzes abdéritains de la fin du IV^e et début du III^e s. Parmi ces pièces figurait un tribole de bronze à tête de Poséidon. Dans les secteurs⁴ du bâtiment hellénistique et de l'atelier d'amphores, ces pièces circulaient avec des chalques au carré divisé en quatre cantons de la période IX des monétaires Πάρμις, Ερμῶναξ et des dichalques de la période X des monétaires EYAN, MENAN. Dans le champ Avramoglou (1954), les trioboles en bronze ont été retrouvés avec deux dichalques des monétaires MENAN et ΧΑΙΡΙΠΠΟΣ et un tétrobole du monétaire HPA. Cependant, comme l'habitat fut continu dans la ville sud et que les couches ne sont pas closes, on retrouve ensemble des trioboles de bronze, des bronzes de Thasos de la troisième série, des bronzes d'Ainos et de Maronée du II^e s. et des monnaies provinciales d'Abdère et de Topeiros.

¹ Un exemple de cette pratique peut être illustré par les bronzes frappés par Timothée en 360, lors de la prise d'Olynthe. Ces bronzes imitent le tribole et le trihémiole attique (Ps.-Arist. *Oec. 2. 2. 23b* ; cf. Robinson, Price, "Timotheos" 1-6 ; Kroll, *Agora 25-26*).

² Pour Thasos et Maronée : Picard ("Innovations" 673-87) présente plusieurs exemples de surévaluation des bronzes et de réduction de la valeur de l'argent dans le monde grec (Picard, "Thasos et la Thrace" 267) ; pour Maronée : Schönert-Geiss, *Maroneia* 52-61, n° 598-943 ; Schönert-Geiss, "Imitationen", *Klio* 66 (1984) 85-92 ; Franke, "Maroneia" 661-63, sur le trésor IGCH 719, contenant 60 monnaies de cette série de Maronée, dont 44 sont en bronze et 16 sont fourrées. Ces trioboles ont été mis en rapport avec la mainmise sur Maronée par Philippe II (Schönert-Geiss, *Maroneia* 59-61 ; Franke, "Maroneia" 663). D'après la nouvelle datation que nous proposons pour les périodes VI-VIII de Maronée, ces trioboles durent commencer à être frappés après l'entrée de la cité dans l'alliance macédonienne.

³ Appendice n° 218.

⁴ Bâtiment hellénistique 1964 : côté sud 18-9-64 ; Dépôt des amphores 1964 : côté est, 15-9-64.

L'émission des trioboles en argent et en bronze fut une émission exceptionnelle, dont le caractère irrégulier se manifeste par le choix délibéré d'un nouveau type monétaire. La représentation de la tête de Poséidon n'a aucun rapport avec l'iconographie habituelle de la seconde moitié du IV^e s., dans laquelle domine l'effigie d'Apollon. La datation de l'émission de ces trioboles en argent et en bronze ne peut être précisée. Elle doit certainement se situer dans les limites chronologiques fixées pour la période X, de 311 à 280. Elle dut être frappée au même moment que les trois émissions de dichalques qui reprennent l'iconographie des tétrabolos en argent de la période X, vers la fin de la période. Ces émissions appartiennent à la même manipulation monétaire, correspondant à une surévaluation des monnaies de bronze. Cette surévaluation, seul épisode d'une telle procédure monétaire dans l'histoire du monnayage abdéritain, dut être de courte durée et n'eut sans doute pas la même ampleur que pour les émissions de trioboles de Maronée. Les problèmes institutionnels rencontrés par la cité vers la fin de la période X peuvent se manifester dans la politique monétaire de la cité par la surévaluation de certains de ses bronzes.

Catalogue des monnaies de la période X (311-280)

Dichalques

Emission à la légende ΘE

Groupe I

142. D1. Griffon couché sur une massue à droite, levant légèrement les pattes avant et l'aile. Au-dessous de la massue, de gauche à droite, ΘE.

R1. Tête d'Apollon laurée dans un carré à droite, aux cheveux courts. La légende ΑΒΔ ΗΠΙ ΤΕ ΩΝ est inscrite autour du carré.

*New York, ANS 1993.43.5 (172) : 3,49 g, 14 mm, 12 h.

143. D1. Même coin.

R2. Comme le précédent.

*New York, ANS 1944.100.1946.5 (163) : 3,23 g, 15 mm, 12/1 h.

144. D2. Comme le précédent.

R3. Comme le précédent.

*Harvard 25, coll. Wells 66 : 3,17 g, 14 mm, 12 h.

145. D3. Comme le précédent.

R4. Comme le précédent.

*ABD 780 : 3,95 g, 15 mm, 11 h.

146. D4. Comme le précédent.

R5. Comme le précédent.

*Paris, CbM 79 : 4,05 g, 14 mm, 11 h.

Groupe II

147. D5. Comme le précédent.

R6. Comme le précédent.

*New York, ANS 1993.43.3 (170) : 3,29 g, 15 mm, 1 h.

Monnaies usées - coins indistincts

1. ABD 838 : 4,06 g, 14 mm, 11 h.

2. ABD 1762 : 3,59 g, 14 mm, 1 h.

3. ABD 1675 : 4,29 g, 15 mm, 11 h.

Emission à la légende ΣXH

148. D1. Griffon couché à droite sur une massue. Les lettres ΣXH du nom du monétaire sont gravées dans l'espace vacant entre l'aile et la tête du griffon.
 R1. Tête d'Apollon dans un carré à droite. La légende ΑΒΔ ΗΡΙ ΤΕ ΩΝ est disposée autour du carré.
 *P. F. Jackier, *Numismatique Antique* 22, 1999, n° 41 : 4,14 g (= P. F. Jacquier, *Numismatique Antique*, Liste 17, printemps 1995, n° 70 : 4,14 g).
 Note : Un second bronze de ce monétaire est inclus dans Münzer, Strack, *Thrakien* 108, n° 222.

Emission à la fleur

149. D1. Griffon couché à droite sur une massue. Aucune légende comportant le nom du monétaire n'est inscrite au-dessous du griffon. Une fleur est représentée comme symbole au-dessus de l'aile, placée entre l'aile et la tête.
 R1. Tête d'Apollon dans un carré à droite. La légende ΑΒΔ ΗΡΙ ΤΕ ΩΝ est disposée autour du carré.
 *IGCH 802, CH I, n. 71, 6 : 3,64 g, 14 mm, 12 h.
150. D2. Comme le précédent.
 R2. Comme le précédent.
 *Paris, CbM 88 : 3,77 g, 14 mm, 11 h.
151. D3. Comme le précédent.
 R3. Comme le précédent.
 *Ville sud, G 91/37, N 94 : 3,13 g, 13 mm, 12/1 h.
152. D4. Comme le précédent.
 R4. Comme le précédent.
 *Muraille classique 1991, n° 5 : 1,6 g, 12 mm, 7 h.
153. D5. Comme le précédent.
 R5. Comme le précédent.
 *New York, ANS 1993.43.6 (173) : 3,31 g, 15 mm, 1 h.
154. D6. Comme le précédent.
 R6. Comme le précédent.
 *ABD 2232 : 4 g, 15 mm, 1 h.

Emission à l'étoile au-dessus de l'aile du griffon

155. D1. Griffon couché à droite sur une massue. Une étoile est gravée comme symbole monétaire au-dessus de l'aile.
 R1. Tête d'Apollon laurée dans un carré à droite. Le cou du dieu est relativement long. La légende ΑΒΔ ΗΡΙ ΤΕ ΩΝ est disposée autour du carré.
 *ABD 2251 : 3,69 g, 15 mm, 1 h.
156. D2. Comme le précédent.
 R2. Comme le précédent.
 *Heinz-Müller, 67, 22-23/2/1991, n° 20.
157. D3. Comme le précédent.
 R3. Comme le précédent.
 *Munich : 3,8 g.
158. D4. Comme le précédent.
 R4. Comme le précédent.
 *ABD 2142 : 3,87 g, 15 mm, 12 h.

Emission à la grappe de raisin

Groupe I

159. D1. Griffon couché à droite sur une massue. Une grappe de raisin figure comme symbole au-dessus de l'aile, entre l'aile et la tête.

R1. Tête d'Apollon dans un carré à droite. La légende ABA HPI TE ΩN est inscrite autour du carré.

*ABD 2098 : 2,98 g, 15 mm, 1 h.

160. D2. Comme le précédent.
R2. Comme le précédent.

*ABD 2253.

161. D3. Comme le précédent.
R3. Comme le précédent.

*Münzer, Strack, *Thrakien* 110, n° 228, pl. III, 25 : 3,41 g.

162. D4. Comme le précédent.
R4. Comme le précédent.

*Heinz-Müller, 57, 27-28/2/1988, n° 23 : 3,36 g.

163. D5. Comme le précédent.
R5. Comme le précédent.

*Paris CbM 85 : 3,37 g, 16 mm, 12 h.

164. D6. Comme le précédent.
R6. Comme le précédent.

*Trésor 1966/10, ABD 207/7 : 3,68 g, 14-15 mm, 11 h.

165. D7. Comme le précédent.
R7. Comme le précédent.

*Valta Zamb. Avramoglou S 89/5 : 2,56 g, 15 mm, 12 h.

Groupe II

166. D8. Comme le précédent.
R8. Comme le précédent. La tête d'Apollon est petite.

*ABD 2038 : 4,55 g, 15 mm, 11 h.

167. D9. Comme le précédent.
R9. Comme le précédent.

*ABD 1490 : 3,1 g, 14 mm, 12 h.

168. D10. Comme le précédent.
R10. Comme le précédent.

*Ville sud, G 91/4, N 8 : 4,86 g, 13 mm, 12 h.

Emission à la légende ANTIFO

169. D1. Griffon couché à droite sur une massue. Le nom du monétaire ANTIFO est inscrit au-dessous du griffon.

R1 Tête d'Apollon dans un carré à droite. La légende ABA HPI TE ΩN est inscrite autour du carré.

Münzer, Strack, *Thrakien* 107, n° 215 : 2,81 g.

Emission à la légende ΛΥΚΟ

170. D1. Griffon couché à droite sur une massue dirigée vers la droite. Il a l'aile ouverte et la patte avant gauche et la queue dressées. Au-dessous de la massue est inscrit le nom du monétaire : ΛΥΚΟ.
R1. Tête d'Apollon laurée à droite, les cheveux courts, dans un carré. Autour du carré, l'ethnique ΑΒΔ ΗΠΙ ΤΕ ΩΝ.
*ABD 826 : 3,03 g, 13 mm, 1 h.
171. D2. Comme le précédent.
R2. Comme le précédent.
*New York, ANS 1993.43.4 (171) : 3,84 g, 14 mm, 11 h.
172. D3. Comme le précédent.
R3. Comme le précédent.
*Varsovie 56041 : 3,95 g, 15 mm, 12 h.
173. D4. Comme le précédent.
R4. Comme le précédent.
*Varsovie 56062 : 4,15 g, 14 mm, 12 h.
174. D5. Comme le précédent.
R5. Comme le précédent.
*Varsovie 56050 : 2,8 g, 13 mm, 12 h.
175. D6. Comme le précédent.
R6. Comme le précédent.
*Thasos, EFA 85222 : 3,3 g, 15 mm, 12/1 h.
176. D7. Comme le précédent.
R7. Comme le précédent.
*Trésor 1966/10, ABD 207/1 : 4,14 g, 14 mm, 11 h.
177. D8. Comme le précédent.
R8. Comme le précédent.
*ABD 1156 : 4,13 g, 15 mm, 12 h.
Monnaies usées - coins indistincts
1. N 435/11.2 : 2,77 g, 15 mm, 11 h.
2. N 15 : 3,72 g, 14 mm, 1 h (seules les lettres ΛΥ sont lisibles).
- Emission à la légende ΕΥΑΝ
178. D1. Griffon couché à droite sur une massue, levant légèrement les pattes avant et ayant l'aile dressée. La légende ΕΥΑΝ est inscrite au-dessous du griffon, de gauche à droite.
R1. Tête d'Apollon dans un carré à droite. La légende ΑΒΔ ΗΠΙ ΤΕ ΩΝ est inscrite autour du carré.
*Trésor 1966/10, ABD 207/2 : 3,4 g, 14-15 mm, 12/11 h.
179. D2. Comme le précédent.
R1. Même coin.
*Londres, BM Abdéra 82 : 4,25 g, 17 mm, 12 h.
180. D2. Même coin.
R2. Comme le précédent.
*Paris, CbM 89 : 3,24 g, 15 mm, 11 h.

181. D2. Même coin.
R3. Comme le précédent.
*Paris, CbM 83 : 4,07 g, 15 mm, 12 h.
182. D3. Comme le précédent.
R4. Comme le précédent.
*New York, ANS 1993.43.2 (169) : 3,68 g, 16 mm, 1 h.
183. D4. Comme le précédent.
R5. Comme le précédent.
a. Trésor 1966/10, ABD 207/3 : 3,72 g, 14-15 mm, 12 h.
*b. ABD 206 : 4,27 g, 13 mm.
184. D5. Comme le précédent.
R6. Comme le précédent.
*Trésor 1966/10, ABD 207/4 : 4,44 g, 14-15 mm, 12 h.
185. D6. Comme le précédent.
R7. Comme le précédent.
*Trésor 1966/10, ABD 207/5 : 3,29 g, 14-15 mm, 12 h.
186. D7. Comme le précédent.
R8. Comme le précédent.
a. Trésor 1966/10, ABD 207/6 : 3,93 g, 14-15 mm, 12 h.
*b. ABD 246 : 3,96 g, 13 mm.
*c. ABD 47 : 3,4 g, 15 mm, 1 h.
d. Varsovie 56045 : 3,7 g, 15 mm, 12 h.
187. D8. Comme le précédent.
R9. Comme le précédent.
*Trésor 1966/10, ABD 207/8 : 3,76 g, 14-15 mm, 11 h.
188. D9. Comme le précédent.
R10. Comme le précédent.
*Ville sud, D 91/N 96 : 2,31 g, 14 mm, 1 h.
189. D10. Comme le précédent.
R11. Comme le précédent.
*Muraille classique 91/7 : 1,36 g, 12 mm, 12 h.
190. D11. Comme le précédent.
R12. Comme le précédent.
*Ville sud, E 91/N 10 : 3,69 g, 14 mm, 12 h.
191. D12. Comme le précédent.
R13. Comme le précédent.
*ABD 2240 : 3,32 g, 12 mm, 11 h.

Monnaies usées - coins indistincts du monétaire EYAN

- | | |
|--|--|
| 1. ABD 2206 : 3,01 g, 13 mm, 12 h. | 6. ABD 693 : 3,41 g, 14 mm, 12 h. |
| 2. Ville sud, G 91/30, N 54 : 2,97 g, 15 mm, 11 h. | 7. ABD 1006 : 2,74 g, 15 mm, 1 h. |
| 3. Ville sud, G 91/N 58 : 3,91 g, 15 mm, 12 h. | 8. Thasos, EFA 71.61 : 2,8 g, 14 mm, 12 h. |
| 4. ABD 260 : 3,54 g, 15 mm, 11 h. | 9. Ville sud, E 91/N 93 : 3,64 g, 14 mm, 12 h. |
| 5. ABD 664 : 3,34 g, 14 mm, 1 h. | 10. ABD 1906 : 3,9 g, 15 mm, 1 h. |

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 11. ABD 1710 : 2,75 g, 13 mm, 12 h. | 16. Thasos, EFA 81297 : 1,5 g, 13 mm, 11 h. |
| 12. ABD 517 : 3,43 g, 15 mm, 12 h. | 17. Thasos, EFA 73.74 : 3,5 g, 14 mm, 12 h. |
| 13. ABD 1362 : 2,9 g, 14 mm. | 18. Thasos, EFA 50.277 : 2,61 g, 12 h. |
| 14. ABD 1733 : 3,05 g, 13 mm. | 19. Thasos, EFA 68.194 : 3,48 g, 12h. |
| 15. Thasos, EFA 50.280 : 3,47 g. | |

Emission à la légende MENAN

192. D1. Griffon couché à gauche sur une massue, levant la patte avant gauche et dressant la queue et l'aile. Au-dessus de la massue, le nom du monétaire MENAN.
 R1. Tête d'Apollon à droite, aux cheveux courts, coiffée d'une couronne de laurier dans un carré. Autour du carré, la légende ΑΒΔ ΗΡΙ ΤΕ ΩΝ.
 a. ABD 1785 : 4,06 g, 14 mm, 1 h.
 *b. ABD 1763 : 3,48 g, 14 mm, 12 h.
193. D2. Comme le précédent.
 R2. Comme le précédent.
 *ABD 1801 : 2,84 g, 16 mm, 12 h.
194. D3. Comme le précédent.
 R3. Comme le précédent.
 *ABD 581 : 3,34 g, 14 mm, 1 h.
195. D4. Comme le précédent.
 R4. Comme le précédent.
 a. ABD 782 : 3,17 g, 13 mm, 11 h.
 *b. Ville sud, G 91/30, N 64 : 3,3 g, 13 mm, 11 h.
196. D5. Comme le précédent.
 R5. Comme le précédent.
 *a. New York, ANS 1944.100.15467 (164) : 3,05 g, 14 mm, 12 h.
 b. M. Kavala N 27 : 3,56 g, 14 mm, 12 h.
 c. M. Kavala N 303/2 : 4,14 g, 15 mm, 1 h.
197. D6. Comme le précédent.
 R6. Comme le précédent.
 *ABD 1029 : 3,23 g, 14 mm, 12 h.
198. D7. Comme le précédent.
 R7. Comme le précédent.
 *NF Schulten, 21-23/10/1986, n° 42 : 5,01 g.
199. D8. Comme le précédent.
 R8. Comme le précédent.
 *Paris, CbM 81 : 5,2 g, 16 mm, 11 h.
200. D9. Comme le précédent.
 R9. Comme le précédent.
 *Hirsch 177, 10-13/2/1993, n° 153.
201. D10. Comme le précédent.
 R10. Comme le précédent.
 *Münzen und Medaillenhandel, Stuttgart, Liste 8, n° 120.

202. D11. Comme le précédent.
R11. Comme le précédent.
*a. Oxford 7 : 3,2 g, 15 mm, 1 h.
b. Hirsch 178, 12-14/5/1993, n° 120.
203. D12. Comme le précédent.
R12. Comme le précédent.
*Oxford 8 : 4,1 g, 14 mm, 1 h.
204. D13. Comme le précédent.
R13. Comme le précédent.
*Ville sud, G 91/17, N 31 : 4,87 g, 14 mm, 12 h.
205. D14. Comme le précédent.
R14. Comme le précédent.
*Londres, BM 83 : 3,26 g, 15 mm, 12/1 h.
206. D15. Comme le précédent.
R14. Même coin.
*Valta Zamb. Avr. 91, 58, N 11 : 3,07 g, 14 mm, 11 h.
207. D16. Comme le précédent.
R15. Comme le précédent.
*M. Athènes 891 B', 1892 : 4 g, 15 mm, 11 h.
208. D17. Comme le précédent.
R16. Comme le précédent.
*New York, ANS 1944.100.15468 (165) : 4,04 g, 17 mm, 12 h.
209. D18. Comme le précédent.
R17. Comme le précédent.
*Varsovie 56042 : 4,1 g, 14 mm, 12 h.
210. D19. Comme le précédent.
R18. Comme le précédent.
*Varsovie 56060 : 4,7 g, 14 mm, 12 h.
211. D20. Comme le précédent.
R19. Comme le précédent.
*M. Athènes 1376, BE 288 : 5,16 g, 15 mm, 12 h.
212. D21. Comme le précédent.
R20. Comme le précédent.
*SNG Cop. Thrace I n° 374 : 4,18 g, 12 h.

Monnaies usées - coins indistincts

- | | |
|--|---|
| 1. ABD 1387 : 3,18 g, 15 mm, 12 h. | 7. M. Kavala N 845,2,9 : 3,69 g, 15 mm, 11 h |
| 2. ABD 499 : 3,75 g, 14 mm, 11/12 h. | 8. M. Athènes 1378, BE 288 : 2,78 g, 13 mm, 12 h. |
| 3. Winterthur 1138 : 4,63 g, 16,4 mm, 12 h. | 9. ABD 2220 : 3,09 g, 13 mm, 12 h. |
| 4. M. Kavala N 988 5(3) : 3,93 g, 14 mm, 11 h. | 10. ABD 1536 : 4,02 g, 14 mm, 12 h. |
| 5. M. Kavala N 388/19 : 2,52 g, 14 mm, 11 h. | 11. ABD 1804 : 4,39 g, 15 mm, 12 h. |
| 6. M. Kavala N 727,2 : 3,47 g, 13 mm, 1 h. | 12. SNG Sweden II n° 738 : 3,25 g, 12h. |

Emission à la légende EPMΩN

213. D1. Griffon couché sur une massue à droite, levant légèrement les pattes avant et l'aile. Au-dessous de la massue, de gauche à droite, la légende EPMΩN.
R1. Tête d'Apollon laurée dans un carré, à droite, aux cheveux courts. La légende ABA HPI TE ΩN est disposée autour du carré.
*ABD 1638 : 3,28 g, 15 mm, 12 h.

Emission au monogramme $\overline{\text{A}}$

214. D1. Griffon couché à droite sur une massue dirigée vers la droite, l'aile ouverte, la patte avant gauche et la queue dressées. Au-dessous de la massue, le monogramme $\overline{\text{A}}$.
R1. Tête d'Apollon laurée à droite, aux cheveux courts, dans un carré. Autour du carré, l'ethnique est : ABA HPI TE ΩN.
*Ville sud, ST 92/19 : 3,19 g, 14 mm, 11/12 h.
215. D2. Comme le précédent.
R2. Comme le précédent.
*Paris, CbM 84 : 3,9 g, 15 mm, 11 h.
216. D3. Comme le précédent.
R3. Comme le précédent.
*Fitzwilliam 4 : 3,16 g, 16 mm, 11 h.
217. D4. Comme le précédent.
R4. Comme le précédent.
*ABD 658 : 2,88 g, 14 mm, 11 h.
218. D5. Comme le précédent.
R5. Comme le précédent.
*ABD 626 : 3,82 g, 14 mm, 11/12 h.

Emission à la légende EPMOC

219. D1. Griffon couché à droite sur une massue placée vers la droite. La légende EPMOC est gravée au-dessous de la massue.
R1. Tête d'Apollon laurée dans un carré à droite. La légende ABA HPI TE ΩN est inscrite autour du carré.
*ABD 891 : 2,74 g, 13 mm, 12/1 h.
220. D2. Comme le précédent.
R2. Comme le précédent.
*Varsovie 56059 : 2,8 g, 15 mm, 12 h.
221. D3. Comme le précédent.
R3. Comme le précédent.
*New York, ANS 1993.43.1 (168) : 3,22 g, 14 mm, 11 h.
222. D4. Comme le précédent.
R4. Comme le précédent.
*ABD 199 : 2,51 g, 13 mm, 12 h.
223. D5. Comme le précédent.
R5. Comme le précédent.
*ABD 398 : 3,22 g, 14 mm, 12 h.

Emission à la légende EPMO, à l'étoile et au monogramme Φ I

224. D1. Griffon couché à droite sur une massue. La légende est EPMO, au-dessous de la massue. Le monogramme Φ I est inscrit devant le griffon. Une étoile est gravée entre l'aile et la tête du griffon.
R1. Tête d'Apollon laurée dans un carré à droite. La légende $AB\Delta$ HPI TE Ω N est inscrite autour du carré.
*ABD 1330 : 3,07 g, 15 mm, 11 h.
225. D2. Comme le précédent.
R2. Comme le précédent.
*ABD 1298 : 3,25 g, 15 mm, 11 h.
226. D3. Comme le précédent.
R3. Comme le précédent.
*Londres, BM Abdera 81 : 3,83 g, 15 mm, 12 h.
227. D4. Comme le précédent.
R4. Comme le précédent.
*Alpha Bank 2734 : 3,43 g, 16 mm, 9 h.
228. D5. Comme le précédent.
R5. Comme le précédent.
*ABD 1972 : 2,96 g, 12 mm, 9 h.

Monnaies usées - coins indistincts

1. ABD 1622 : 2,87 g, 15 mm, 1 h.
2. Ville sud, G 91/36, N 90 : 3,04 g, 14 mm, 12 h.

Emission à la légende EPMO, à l'étoile et au monogramme Ψ

229. D1. Griffon couché à droite sur une massue. La légende du monétaire EPMO est gravée au-dessous de la massue. Le monogramme Ψ est inscrit devant le griffon. Une étoile est gravée entre l'aile et la tête du griffon.
R1. Tête d'Apollon laurée dans un carré à droite. La légende $AB\Delta$ HPI TE Ω N est disposée autour du carré.
*Fitzwilliam 1 : 4,49 g, 15 mm, 12 h.

Emission à la légende APICTEO

230. D1. Griffon couché à droite sur une massue. La légende APICTEO est inscrite au-dessous du griffon, de gauche à droite. La lettre Y est inscrite devant la massue. Entre le bec du griffon et la patte gauche avant levée figure la lettre Δ ou un triangle.
R1. Tête d'Apollon dans un carré à droite. La légende $AB\Delta$ HPI TE Ω N est inscrite autour du carré.
*ABD 577 : 3,95 g, 14 mm, 11 h.
231. D2. Comme le précédent.
R2. Comme le précédent.
*Paris CbM 78 : 3,85 g, 14 mm, 11 h.
232. D3. Comme le précédent.
R3. Comme le précédent.
*M. Athènes 879 : 3,2 g, 14 mm, 10/11 h.

233. D4. Comme le précédent.
R4. Comme le précédent.
*M. Athènes 1377, BE 288 : 3,51 g, 15 mm, 12 h.
234. D5. Comme le précédent.
R5. Comme le précédent.
*St. Zagora 1578 : 3,12 g, 13 mm, 1 h.
235. D6. Comme le précédent.
R6. Comme le précédent.
*St. Zagora 416 : 2,44 g, 15 mm.
236. D6. Même coin.
R7. Comme le précédent.
*New York, ANS 1944.100.15464 (167) : 3,54 g, 14 mm, 11 h.
237. D7. Comme le précédent.
R8. Comme le précédent.
*ABD 889 : 3,65 g, 15 mm, 1 h.
238. D8. Comme le précédent.
R9. Comme le précédent.
*Fitzwilliam 5 : 3,66 g, 14 mm, 11 h.
239. D9. Comme le précédent.
R10. Comme le précédent.
*Classical Numismatic Groupe, 39, 18/9/96, n° 393 : 3,84 g.
240. D10. Comme le précédent.
R11. Comme le précédent.
*Classical Numismatic Groupe, 39, 18/9/96, n° 392 : 4,21 g.

Monnaies usées – coins indistincts du monétaire : APICTEO

- | | |
|--|------------------------------------|
| 1. ABD 1988 : 4,24 g, 14 mm. | 6. ABD 1605 : 3,12 g, 13 mm, 11 h. |
| 2. M. Athènes 2027 : 3,64 g, 10 mm, 1 h. | 7. ABD 1650 : 3,35 g, 13 mm, 1 h. |
| 3. ABD 2034 : 3,33 g, 12 mm, 12 h. | 8. Lindgren n° 733 : 3,76 g. |
| 4. ABD 1495 : 3,68 g, 15 mm, 12 h. | 9. N 344/4 : 2,84 g, 15 mm, 4 h. |
| 5. ABD 1759 : 4,01 g, 16 mm, 11 h. | 10. ABD 536 : 4,25 g, 14 mm, 11 h. |

Emission à la légende XAIPIΠΠIOY

241. D1. Griffon couché à droite sur une massue. La légende XAIPIΠΠIOY est gravée au-dessous du griffon, de gauche à droite. Grappe de raisin entre l'aile et la tête du griffon comme symbole monétaire.
R1. Tête d'Apollon laurée dans un carré à droite. La légende ABΔ HPI TE ΩN est inscrite autour du carré.
*ABD 1722 : 2,84 g, 16 mm, 1 h.
242. D2. Comme le précédent.
R2. Comme le précédent.
*ABD 1790 : 3,74 g, 16 mm, 11 h.

243. D3. Comme le précédent.
R3. Comme le précédent.
*Ville sud, ST 92/N 25 : 2,22 g, 14 mm, 11 h.
244. D4. Comme le précédent.
R4. Comme le précédent.
*ABD 1708 : 2,76 g, 16 mm, 11 h.
245. D5. Comme le précédent.
R5. Comme le précédent.
*Oxford 9 : 4,14 g, 17 mm, 11 h.
246. D6. Comme le précédent.
R6. Comme le précédent.
*a. Ville sud, G 91/3, N 74 : 3,82 g, 17 mm, 1 h.
b. N 1069(7) : 3,42 g, 15 mm, 1 h.
247. D7. Comme le précédent.
R7. Comme le précédent.
*Londres, BM 60-6.
248. D8. Comme le précédent.
R8. Comme le précédent.
*Dresde 2862 : 3,88 g, 16,6 mm, 12/11 h.
249. D9. Comme le précédent.
R9. Comme le précédent.
*Paris, CbM 87 : 3,29 g, 18 mm, 11 h.
250. D10. Comme le précédent.
R10. Comme le précédent.
*ABD 1024 : 3,08 g, 15 mm, 11 h.
251. D11. Comme le précédent.
R11. Comme le précédent.
*SNG *Evelpidis* n° 885 : 3,03 g, 12 h.
252. D12. Comme le précédent.
R12. Comme le précédent.
*ABD 1587 : 3,32 g, 15 mm, 11 h.

Monnaies usées - coins indistincts

- | | |
|------------------------------------|--|
| 1. ABD 2069 : 3,58 g, 15 mm, 11 h. | 6. Thasos, EFA 77.734 : 2,3 g, 16 mm, 11/12 h. |
| 2. ABD 2049 : 3,34 g, 14 mm, 12 h. | 7. Thasos, EFA 77.585 : 2,7 g, 15 mm, 12 h. |
| 3. ABD 1494 : 3,49 g, 15 mm, 12 h. | 8. Thasos, EFA 48.70 : 3,5 g, 11 h. |
| 4. ABD 669 : 4,2 g, 16 mm, 1 h. | 9. Thasos, EFA 50.276 : 2,71 g, 12 h. |
| 5. ABD 1634 : 3,92 g, 15 mm, 12 h. | 10. Thasos, EFA 50.279 : 3,5 g, 12 h. |

Emission au monogramme , à la légende ΦΙΛΙ(ΣΚ) et à l'étoile

253. D1. Griffon couché à droite sur une massue, dirigée vers la droite. Il a l'aile ouverte, la patte avant gauche et la queue sont dressées. Au-dessus de son corps, entre l'aile et la tête, une étoile à huit rayons.

R1. Tête d'Apollon laurée à droite, les cheveux courts, dans un carré. Autour du carré, l'ethnique ΑΒΔ ΗΠΙ ΤΕ ΩΝ.

*Paris CbM 86 : 3,09 g, 15 mm, 12 h.

254. D2. Comme le précédent.

R2. Comme le précédent.

*Oxford 11 : 2,17 g, 16 mm, 1 h.

255. D3. Comme le précédent.

R3. Comme le précédent.

*Oxford 10 : 3,72 g, 17 mm, 12 h.

Emission à la légende ΦΙΛΙΣΚ, au monogramme EP et au caducée

256. D1. Griffon couché à droite sur une massue dirigée vers la droite. Il a l'aile ouverte, la patte avant gauche et la queue sont dressées. Entre l'aile et la tête, un caducée est placé vers la droite et couvre une partie de l'aile. Devant le griffon, le monogramme EP. Au-dessous de la massue, le nom du monétaire est ΦΙΛΙΣΚ.

R1. Tête d'Apollon laurée à droite, aux cheveux courts, dans un carré. Autour du carré, l'ethnique ΑΒΔ ΗΠΙ ΤΕ ΩΝ.

*ABD 1177 : 4,4 g, 16 mm, 11 h.

257. D1. Même coin.

R2. Comme le précédent.

*Oxford 13 : 4,05 g, 17 mm, 12 h.

258. D2. Comme le précédent.

R3. Comme le précédent.

*Londres, BM Abdera 84 : 4 g, 16 mm, 12 h.

259. D3. Comme le précédent.

R1. Même coin.

*Oxford 12 : 4,33 g, 16 mm, 1 h.

260. D4. Comme le précédent.

R4. Comme le précédent.

*Alpha Bank 2735 : 3,62 g, 15 mm, 8 h.

261. D5. Comme le précédent.

R5. Comme le précédent.

*ABD190 : 2,07 g, 15 mm, 12 h.

262. D6. Comme le précédent.

R6. Comme le précédent.

*Thasos, EFA 77172 : 4 g, 16 mm, 1 h.

Monnaies usées - coins indistincts

1. ABD 2018 : 4,08 g, 15 mm, 1 h.

2. ABD 1813 : 3,13 g, 15 mm, 11 h.

3. ABD 1618 : 3,87 g, 14 mm, 12 h.

4. ABD 2074 : 4,62 g, 17 mm, 12 h.

Emission au monogramme $\overline{\text{NF}}$

Dichalques

263. D1. Griffon couché à droite sur une massue dirigée vers la droite. Il a l'aile ouverte, la patte avant gauche et la queue sont dressées. Au-dessous du griffon, le monogramme $\overline{\text{NF}}$.
R1. Tête d'Apollon laurée à droite, aux cheveux courts, dans un carré. Autour du carré, l'ethnique $\text{AB}\Delta\text{HPI TE}\Omega\text{N}$.
*New York 166 : 4,12 g, 11 mm, 11 h.

Emission au monogramme NF

*Chalques*¹

264. D1. Tête d'Apollon laurée, aux cheveux courts, à droite dans un carré. Aucune légende autour du carré.
R1. Avant-train de griffon bondissant à droite, ayant l'aile ouverte. L'ethnique est inscrit en deux parties : à gauche du griffon $\text{AB}\Delta\text{H}$, de haut en bas, et $\text{PIT}\Omega\text{N}$ au-dessous du griffon, de gauche à droite. Devant le griffon, le monogramme NF .
*D91/7, N 13 : 1,9 g, 14 mm, 11 h.
265. D2. Comme D1.
R1. Même coin.
*ABD 830 : 2,51 g, 13 mm, 12 h.
266. D3. Comme D1.
R2. Comme le précédent.
*M. Athènes 1382 : 1,77 g, 13 mm, 3 h.
267. D4. Comme D1.
R3. Comme R1. Le cou du griffon est plus court.
*E 91/76 : 1,73 g, 13 mm, 4 h.
268. D5 Comme D1.
R4. Comme R1.
*ABD 2158 : 1,75 g, 11 mm, 5 h.

Monnaies usées - coins indistincts

1. E 91/17 : 2,16 g, 12 mm, 12 h.
2. ABD 321 : 0,78 g, 10 mm.
3. ABD 1449 : 2,29 g, 13 mm.
4. ABD 1450 : 2,29 g, 13 mm.

Emissions au monogramme $\overline{\text{NF}}$

Première émission

Dichalques

269. D1. Griffon couché à gauche sur une massue dirigée vers la droite, ayant l'aile déployée, la patte avant gauche et la queue dressées. Au-dessous de la massue, le monogramme : $\overline{\text{NF}}$.
R1. Tête d'Apollon laurée à droite, les cheveux courts, dans un carré. Autour du carré, l'ethnique $\text{AB}\Delta\text{HPI TE}\Omega\text{N}$.
*ABD 214 : 3,55 g, 14 mm, 11 h.

¹ Münzer, Strack, *Thrakien* 103, n° 202. La monnaie de Berlin pèse 1,73 g.

Seconde émission

Dichalques

270. D2. Griffon couché à droite sur une massue dirigée vers la droite, ayant l'aile ouverte, la patte avant gauche et la queue dressées. Au-dessous de la massue, le monogramme $\Phi\kappa$.
R1. Tête d'Apollon laurée à droite, aux cheveux courts, dans un carré. Autour du carré l'ethnique ABA HPI TE ΩN.

*ABD 1899 : 3,82 g, 14 mm.

Emission sans symbole et sans nom de monétaire

271. Dr. Griffon couché à gauche sur une massue dirigée vers la droite, ayant l'aile ouverte et la patte avant gauche et la queue dressées. Aucun symbole ou monogramme de monétaire.
Rv. Tête d'Apollon laurée à droite, aux cheveux courts, dans un carré. Autour du carré, l'ethnique ABA HPI TE ΩN.

1. ABD 2249 : 3,94 g, 13 mm, 1 h.
2. Paris, CbM 90 : 4,03 g, 14 mm, 12 h.
3. Varsovie 56048 : 3,7 g, 15 mm, 12 h.
4. Paris, CbM 88 : 3,77 g, 14 mm, 11 h.
5. M. Athènes 897 : 3,92 g, 16 mm, 11 h.
6. ABD 1666 : 3,93 g, 15 mm, 4/5 h.
7. SNG Dreer n° 61 : 3,45 g, 11 mm.
8. Bruxelles II, 80614.

Emission au griffon à gauche

272. Dr. Griffon couché à gauche sur une massue, l'aile longue et déployée et la queue dressée. Au-dessous de la massue, le nom du monétaire est illisible.
Rv. Tête d'Apollon laurée, aux cheveux courts, tournée à droite dans un carré. L'ethnique est inscrit autour du carré : ABA HPI TE ΩN.

*ABD 2012 : 2,6 g, 14 mm, 3 h.

Imitations

273. Dr. Griffon couché à droite sur une massue, l'aile longue et la queue dressée. La massue est représentée pliée vers le bas. Au-dessous de la massue, le nom du monétaire est illisible.
Rv. Tête d'Apollon laurée, aux cheveux courts, à droite dans un carré. La légende du revers, qui imite la légende de l'ethnique ABA HP I TE ΩN, est illisible.

*ABD 1631 : 3,79 g, 15 mm, 8 h.

Monnaies dont le nom du monétaire est illisible - Coins indistincts

- Dr. Griffon couché à droite sur la massue, l'aile longue et ouverte et la queue dressée. Au-dessous de la massue, le nom du monétaire est illisible.
Rv. Tête d'Apollon laurée à droite, ux cheveux courts, dans un carré. L'ethnique est ABA HPI TE ΩN.

- | | |
|---|------------------------------------|
| 1. IGCH 663, Trésor de Platania : 3,2 g, 14 mm, 2 h. | 12. ABD 204 : 4,42 g, 15 mm. |
| 2. Varsovie 167118 : 2,05 g, 12 mm, 12 h. | 13. ABD 212 : 3,68 g, 17 mm, 12 h. |
| 3. N 1069 (10) : 2,95 g, 14 mm, 1 h. | 14. ABD 213 : 4,37 g, 15 mm, 12 h. |
| 4. N 1069 (12) : 1,86 g, 13 mm, 12 h. | 15. ABD 215 : 3,6 g, 15 mm. |
| 5. N 1069 (9) : 3,27 g, 15 mm, 11 h. | 16. ABD 217 : 3,92 g, 15 mm, 1 h. |
| 6. N1069 (13) : 2,41 g, 13 mm, 2 h. | 17. ABD 238 : 3,06 g, 15 mm, 11 h. |
| 7. Trésor 1966/10, ABD 207/9 : 3,63 g, 14-15 mm, 11 h. | 18. ABD 284 : 4,82 g, 17 mm. |
| 8. Trésor 1966/10, ABD 207/10 : 4,23 g, 14-15 mm, 11 h. | 19. ABD 305 : 2,68 g, 14 mm. |
| 9. ABD 179 : 2,4 g, 14 mm, 12 h. | 20. ABD 401 : 3,45 g, 15 mm, 12 h. |
| 10. ABD 180 : 3 g, 13 mm, 12 h. | 21. ABD 406 : 4 g, 15 mm. |
| 11. ABD 188 : 3,55 g, 14 mm, 3 h. | 22. ABD 429 : 2,26 g, 13 mm. |

23. ABD 428 : 4,14 g, 15 mm.
24. ABD 433 : 3,76 g, 15 mm, 11 h.
25. ABD 436 : 2,3 g, 14 mm.
26. ABD 490 : 4,05 g, 14 mm.
27. ABD 498 : 3,9 g, 14 mm, 11/12 h.
28. ABD 522 : 3,96 g, 15 mm, 1 h.
29. ABD 657 : 4,32 g, 15 mm, 11 h.
30. ABD 666 : 2,12 g, 13 mm.
31. ABD 667 : 3,04 g, 14 mm, 12 h.
32. ABD 668 : 2,45 g, 14 mm, 12 h.
33. ABD 679 : 0,83 g, 11 mm.
34. ABD 688 : 3,45 g, 14 mm, 1 h.
35. ABD 694 g, 14 mm, 11 h.
36. ABD 711 : 3,08 g, 14 mm, 12 h.
37. ABD 779 : 3,05 g, 15 mm, 1 h.
38. ABD 781 : 3,06 g, 15 mm, 1 h.
39. ABD 783 : 3,48 g, 15 mm, 12 h.
40. ABD 785 : 3,48 g, 15 mm, 12 h.
41. ABD 786 : 3,31 g, 14 mm, 1 h.
42. ABD 791 : 3,31 g, 16 mm.
43. ABD 794 : 4,39 g, 14 mm, 1 h.
44. ABD 811 : 3,27 g, 15 mm, 1 h.
45. ABD 822 : 2,74 g, 15 mm, 11 h.
46. ABD 830 : 2,51 g, 13 mm, 12 h.
47. ABD 890 : 3,65 g, 15 mm, 12/1 h.
48. ABD 892 : 2,72 g, 14 mm, 12/1 h.
49. ABD 893 : 3,78 g, 15 mm, 10 h.
50. ABD 894 : 3,66 g, 15 mm, 3 h.
51. ABD 928 : 4,04 g, 14 mm, 12 h.
52. ABD 977 : 2,67 g, 14 mm, 1 h.
53. ABD 978 : 2,44 g, 13 mm, 11 h.
54. ABD 979 : 1,98 g, 12 mm.
55. ABD 985 : 1,63 g, 14 mm.
56. ABD 1007 : 3,1 g, 14 mm, 12 h.
57. ABD 1009 : 3,24 g, 16 mm, 11 h.
58. ABD 1015 : 4,35 g, 14 mm, 1 h.
59. ABD 1016 : 3,08 g, 13 mm.
60. ABD 1041 : 4,92 g, 17 mm, 11 h.
61. ABD 1064 : 2,79 g, 14 mm.
62. ABD 1093 : 2,45 g, 16 mm.
63. ABD 1107 : 2,79 g, 15 mm.
64. ABD 1109 : 3,36 g, 16 mm.
65. ABD 1125 : 3,68 g, 13 mm.
66. ABD 1155 : 4,12 g, 15 mm.
67. ABD 1157 : 3,78 g, 15 mm.
68. ABD 1184 : 3,98 g, 14 mm, 11 h.
69. ABD 1185 : 2,85 g, 17 mm.
70. ABD 1186 : 2,5 g, 15 mm.
71. ABD 1192 : 2,9 g, 14 mm.
72. ABD 1194 : 3,27 g, 15 mm.
73. ABD 1195 : 2,6 g, 15 mm.
74. ABD 1221 : 3,27 g, 14 mm.
75. ABD 1234 : 2,7 g, 14 mm, 1 h.
76. ABD 1268 : 3,52 g, 15 mm.
77. ABD 1289 : 3,46 g, 15 mm, 1 h.
78. ABD 1293 : 3,46 g, 16 mm.
79. ABD 1339 : 2,58 g, 17 mm.
80. ABD 1374 : 3,33 g, 14 mm, 12 h.
81. ABD 1390 : 1,2 g, 10 mm.
82. ABD 1421 : 3,28 g, 16 mm, 12 h.
83. ABD 1430 : 1,87 g, 13 mm, 12/11 h.
84. ABD 1440 : 4,18 g, 14 mm, 1 h.
85. ABD 1457 : 2,71 g, 15 mm, 2 h.
86. ABD 1461 : 1,83 g, 15 mm.
87. ABD 1468 : 3,46 g, 14 mm, 12 h.
88. ABD 1474 : 4,57 g, 13 mm, 11 h.
89. ABD 1483 : 3,71 g, 13 mm, 1 h.
90. ABD 1493 : 3,51 g, 16 mm, 1 h.
91. ABD 1496 : 3,5 g, 15 mm, 1 h.
92. ABD 1497 : 2,65 g, 15 mm, 3 h.
93. ABD 1513 : 3,72 g, 15 mm, 12 h.
94. ABD 1514 : 3,58 g, 15 mm.
95. ABD 1535 : 3,44 g, 15 mm, 12 h.
96. ABD 1545 : 2,56 g, 13 mm.
97. ABD 1571 : 3,83 g, 17 mm, 12/1 h.
98. ABD 1619 : 4,62 g, 15 mm, 11 h.
99. ABD 1620 : 2,52 g, 14 mm, 1 h.
100. ABD 1621 : 4,78 g, 13 mm, 12 h.
101. ABD 1636 : 2,85 g, 14 mm, 12 h.
102. ABD 1637 : 3,6 g, 15 mm.
103. ABD 1645 : 3,16 g, 15 mm, 12 h.
104. ABD 1651 : 4,74 g, 14 mm.
105. ABD 1652 : 3,38 g, 13 mm.
106. ABD 1653 : 3,7 g, 15 mm.
107. ABD 1654 : 4,25 g, 15 mm.
108. ABD 1655 : 5,02 g, 14 mm.
109. ABD 1667 : 1,85 g, 14 mm.
110. ABD 1697 : 4,66 g, 16 mm, 7 h.
111. ABD 1702 : 4,24 g, 14 mm, 12 h.
112. ABD 1709 : 3,6 g, 15 mm, 12 h.
113. ABD 1726 : 1,75 g, 13 mm, 4 h.
114. ABD 1731 : 3,61 g, 17 mm, 11 h.
115. ABD 1735 : 3,8 g, 15 mm.
116. ABD 1739 : 4,61 g, 15 mm, 12 h.
117. ABD 1740 : 3,55 g, 15 mm, 12 h.
118. ABD 1741 : 2,38 g, 15 mm.
119. ABD 1742 : 3,14 g, 16 mm.
120. ABD 1744 : 2 g, 12 mm, 1 h.
121. ABD 1750 : 3,62 g, 14 mm, 1/2 h.
122. ABD 1751 : 3,48 g, 14 mm, 1/2 h.
123. ABD 1758 : 4,17 g, 14 mm, 1 h.
124. ABD 1760 : 3,77 g, 14 mm.
125. ABD 1762 : 3,59 g, 14 mm, 1 h.
126. ABD 1801 : 2,84 g, 16 mm, 12 h.
127. ABD 1802 : 3,67 g, 15 mm, 1 h.
128. ABD 1813 : 3,13 g, 15 mm, 11 h.
129. ABD 1819 : 2,41 g, 17 mm, 8 h.
130. ABD 1856 : 4,13 g, 14 mm.

131. ABD 1857 : 3,09 g, 14 mm.
 132. ABD 1886 : 3,74 g, 14 mm, 11/12 h.
 133. ABD 1908 : 3,91 g, 18 mm.
 134. ABD 1930 : 4,11 g, 16 mm, 11 h.
 135. ABD 1932 : 3,4 g, 14 mm, 11 h.
 136. ABD 1955 : 3,43 g, 16 mm.
 137. ABD 1960 : 3,12 g, 13 mm, 1 h.
 138. ABD 1973 : 2,14 g, 15 mm, 1 h.
 139. ABD 1974 : 2,17 g, 13 mm, 1 h.
 140. ABD 1975 : 2,02g, 12mm.
 141. ABD 1978 : 3 g, 12 mm.
 142. ABD 1989 : 2,92 g, 12 mm.
 143. ABD 2000 : 4,23 g, 16 mm.
 144. ABD 2005 : 4,09 g, 13 mm, 12 h.
 145. ABD 2012 : 2,6 g, 14 mm, 3 h.
 146. ABD 2019 : 3,84 g, 14 mm.
 147. ABD 2020 : 3,05 g, 13 mm.
 148. ABD 2029 : 3,97 g, 12 mm, 1 h.
 149. ABD 2033 : 3,46 g, 14 mm, 12 h.
 150. ABD 2035 : 4,07 g, 13 mm.
 151. ABD 2040 : 3,64 g, 13 mm, 12 h.
 152. ABD 2041 : 3,87 g, 15 mm.
 153. ABD 2057 : 3,2 g, 14 mm, 1 h.
 154. ABD 2058 : 3,26 g, 14 mm, 1 h.
 155. ABD 2072 : 3,62 g, 16 mm, 11 h.
 156. ABD 2144 : 3,14 g, 13 mm, 12 h.
 157. ABD 2149 : 4,18 g, 12 mm, 11 h.
 158. ABD 2150 : 1,57 g, 10 mm.
 159. ABD 2151 : 1,55 g, 10 mm.
 160. ABD 2164 : 1,94 g, 15 mm.
 161. ABD 2168 : 3,31 g, 13 mm, 1 h.
 162. ABD 2169 : 3,38 g, 14 mm, 1/2 h
 163. ABD 2179 : 2,95 g, 13 mm, 11 h.
 164. ABD 2198 : 4,67 g, 15 mm, 11 h.
 165. ABD 2211 : 4,61 g, 11 mm.
 166. ABD 2212 : 3,17 g, 14 mm, 12 h.
 167. ABD 2218 : 1,97 g, 13 mm, 12 h.
 168. ABD 2230 : 3,78 g, 15 mm, 11 h.
 169. ABD 2231 : 3,74 g, 15 mm, 12 h.
 170. ABD 41 : 4,2 g, 14 mm, 11 h.
 171. ABD 48 : 2,97 g, 15 mm.
 172. ABD 2245 : 2,73 g, 14 mm, 11 h.
 173. ABD 2250 : 3,12 g, 15 mm, 12 h.
 174. ABD 2252 : 3,75 g, 13 mm, 12 h.
 175. ABD 2254 : 3,28 g, 15 mm, 12 h.
 176. ABD 2255 : 2,73 g, 12 mm.
 177. Murail. classique 1991, n° 4 : 1,97 g, 13 mm.
 178. Muraille classique 1991, n° 13 : 2,03 g, 13 mm, 1 h.
 179. Ville sud, E 91/N 5 : 1,89 g, 11 mm, 12 h.
 180. Ville sud, E91/N 75 : 3,27 g, 14 mm, 4 h.
 181. Ville sud, E 91/N 54 : 3,52 g, 15 mm, 12 h.
 182. Ville sud, E 91/N 52 : 1,97 g, 13 mm, 12 h.
 183. Ville sud, E 91/N 85 : 1,91 g, 12 mm.
 184. Ville sud, ST 92/N 28 : 1,74g, 10 mm, 12/1 h.
 185. Ville sud, ST 92/N 43 : 3,56 g, 13 mm, 1 h.
 186. Ville sud, ST 92/N 33 : 3,99 g, 14 mm, 1 h.
 187. Ville sud, ST 92/N 42 : 3,41 g, 13 mm, 11 h.
 188. Ville sud, ST 92/N 36 : 2,76 g, 14 mm, 12 h.
 189. Ville sud, ST 92/N 41 : 2,14 g, 14 mm, 1 h.
 190. Ville sud, D 91/N 77 : 1,48 g, 13 mm, 11 h.
 191. Ville sud, G 91/N 11 : 3,1 g, 13 mm, 1 h.
 192. Ville sud, G 91/17, N 38 : 3,3 g, 13 mm, 3 h.
 193. Ville sud, G 91/4, N 73 : 2,59 g, 13 mm, 12 h.
 194. Ville sud, G 91/17, N 33 : 2,38 g, 11 mm, 12 h.
 195. Ville sud, G 91/1, N 67 : 2,99 g, 14 mm, 12 h.
 196. Ville sud, G 91/30, N 19 : 3,8 g, 15 mm, 12/1 h.
 197. M. Athènes 1967b : 2,16 g, 15 mm.
 198. M. Athènes 891g : 3,49 g, 13 mm, 1 h.
 199. Alpha Bank 2737 : 3,62 g, 15 mm, 3 h.
 200. Alpha Bank 2722 : 3,53 g, 16 mm, 11 :30 h.
 201. Alpha Bank 2721 : 3,87 g, 15 mm, 7 h.
 202. Alpha Bank 2736 : 3,27 g, 17 mm, 12 h.
 203. J. Elsen, Liste 150, janvier 1993, n° 10 : 3,78 g.

Emission à la tête de Poséidon

Trioboles

274. D1. Tête de Poséidon barbue, coiffée d'un *strophion*, à droite, avec une barbe légèrement pointue.
 R1. Griffon couché ou bondissant à droite, levant un peu la patte avant gauche et l'aile ouverte et dressée. Les deux pattes du griffon sont figurées l'une près de l'autre. L'ethnique est gravé en deux parties, au-dessus et au-dessous du griffon : ΑΒΔΗΠΙ et ΤΕΩΝ.
 *Munich : 2,84 g, 12 h.
275. D2. Comme D1.
 R2. Comme R1.
 *ABD 1316 : 2,41 g, 13 mm, 11 h.
276. D3. Comme D1.
 R3. Comme R1.

- *a. ABD 1749 : 2,78 g, 13 mm, 1 h.
b. ABD 505 : 2,26 g, 11 mm, 12/1 h.
277. D4. Comme D1.
R4. Comme R1.
a. N16, M. Kavala : 2,74 g, 11 mm, 1 h.
*b. ABD 544 : 2,46 g, 12 mm, 12h.
278. D5 comme D1
R5 comme R1
*ABD 20 : 2,08 g, 13 mm, 11 h.
279. D6. Comme D1.
R6. Comme R1
*SNG Cop. Thrace In° 376 : 2,25 g, 12 h.
280. D7. Comme D1.
R7. Comme R1.
*ABD 1713 : 3,13 g, 12 mm, 1/2 h.
281. D8. Comme D1.
R8. Comme R1.
*ABD 596 : 2,11 g, 11 mm, 12/1 h.
282. D9. Comme D1.
R9. Comme R1.
*ABD 574 : 2,30 g, 10 mm, 11 h.
283. D10. Comme D1.
R10. Comme R1.
*ABD 1707 : 1,97 g, 11 mm, 1 h.
284. D11. Comme D1.
R11. Comme R1.
*ABD 834 : 2,53 g, 12 mm, 1 h.
285. D12. Comme D1.
R12. Comme R1.
*Ville sud, G91/ 23 : 3,3 g, 13 mm, 11 h.
286. D13. Comme D1.
R13. Comme R1.
*ABD 2042 : 2,19 g, 10 mm, 11 h.
287. D14. Comme D1.
R14. Comme R1.
*Alpha Bank 2739 : 1,05 g, 11 mm, 11/12 h.
288. D15. Tête masculine barbue à droite, toute petite.
R15. Le griffon bondit à droite. La légende est disposée en deux parties au-dessus et au-dessous du griffon : ABΔH et ΠΙΤΕΩΝ.
*New York, ANS.1944.100.15474 : 2,30 g, 12 mm, 1/2 h.

289. D15. Même coin.

R16. Comme R15.

*ABD 582 : 2,33 g, 12 mm, 1 h.

Monnaies usées – coins indistincts

1. ABD 157 : 1,2 g, 11 mm.

2. ABD 186 : 1,06 g, 10 mm.

3. ABD 285 : 1,6 g, 12 mm.

4. ABD 320 : 1,53 g, 11 mm, 4 h.

5. ABD 364 : 2,24 g, 11 mm, 11 h.

6. ABD 437 : 2 g, 11 mm, 12 h.

7. ABD 475 : 1,37 g, 11 mm.

8. ABD 600 : 2,35 g, 12 mm, 1 h.

9. ABD 677 : 0,49 g, 9 mm, 1 h.

10. ABD 789 : 1,90 g, 11 mm, 1 h.

11. ABD 823 : 3,9 g, 17 mm, 1 h.

12. ABD 937 : 1,92 g, 14 mm, 10 h.

13. ABD 1088 : 2,17 g, 14 mm.

14. ABD 1159 : 2,2 g, 10 mm.

15. ABD 1324 : 3,34 g, 12 mm, 7 h.

16. ABD 1379 : 1,69 g, 12 mm.

17. ABD 2031 : 2,33 g, 11 mm.

18. ABD 2039 : 1,39 g, 10 mm.

19. ABD 2189 : 0,77 g, 9 mm, 11 h.

20. ABD 2153 : 1,55 g, 10 mm, 11 h.

4.9. PERIODE XI (PREMIERE MOITIE DU III^e SIECLE AV. J.-C.)

A la fin de la période X, la frappe de dichalques (AE 2) et de chalques (AE 1), qui avaient gardé le même poids et le même diamètre depuis le début du monnayage de bronze (période V), est abandonnée. L'argent, qui connut un recul important lors de la période X, cesse d'être frappé, à l'exception de la brève émission d'Ἐρμόστρατος, qui pose toutes sortes de problèmes. Deux nouveaux modules de bronze, un moyen (AE 3) et un grand (AE 4), sont introduits dans le système des dénominations de bronze. En rupture avec l'étalon des dichalques des périodes précédentes, ces AE 3 et AE 4 ont entre eux un rapport de poids de 1/2. Le nouvel étalon témoigne de l'adoption du système attique pour les dénominations de bronze, où le chalque est équivalent à 1/8^e d'obole. L'adoption du nouveau système s'accompagne de l'utilisation de la koiné dans les légendes monétaires. Les types de la période XI restent les mêmes que ceux de la période X, mais ils sont traités d'une manière différente.

Au droit des bronzes moyens (AE 3), le griffon est représenté bondissant vers la gauche, dans un champ libre, accompagné de l'ethnique sous la forme attique Ἀβδηριτών, qui restera la forme de l'ethnique jusqu'à la fin du monnayage civique. Sous l'aile ouverte du griffon, le monogramme Ν ou NI. Au revers, une tête masculine jeune, nue, aux cheveux longs, apparaît, sans cadre linéaire, à la différence des dichalques de la période X. Le nom du monétaire est inscrit à gauche et à droite. L'absence d'attribut rend difficile l'identification du personnage illustré. Nous avons déjà affronté des difficultés similaires dans notre étude des dichalques de la période VI, où nous avons proposé de reconnaître Apollon, voire le héros fondateur d'Abdère, Abdéros. Ici encore, sans exclure une identification à Abdéros, une attribution à Apollon semble plus probable, à en juger par le rôle joué par l'effigie du dieu dans l'iconographie monétaire de la cité à partir du milieu du IV^e s. et par la présence de ce dieu sur le grand module de la première série de bronzes de la période XI. La suppression de la couronne de laurier, la nouvelle attitude du griffon et l'absence de cadre linéaire au revers sont des instruments du code iconographique permettant de distinguer les nouvelles émissions des précédentes et d'attirer l'attention sur le changement de poids et de diamètre.

Les grands bronzes (AE 4) apparaissent sous [Μ]ήτρων. A la différence des bronzes moyens (AE 3), le droit représente sûrement Apollon. Le dieu est figuré lauré, avec des cheveux longs. Le griffon, déplacé au revers, est couché vers la gauche. L'ethnique et le nom du monétaire, écrits en koiné, sont gravés au revers, au-dessus et au-dessous de l'animal mythique.

4.9.1. Première série de bronzes

La première série comporte des bronzes de la dénomination AE 4, frappés par le monétaire Μήτρων, et ceux de la dénomination AE 3, qui furent frappés par trois monétaires : Ἡρόδοτος, Μήτρων, Ἡραγόρης. Le monétaire Ἡρόδοτος fut responsable de deux émissions distinguées par deux

monogrammes différents, gravés au droit. La première, qui utilise trois coins de droit et quatre coins de revers (290-295), est signée du monogramme \aleph . La seconde, qui est plus importante, avec 26 coins de droit et 26 coins de revers (296-330), porte le monogramme NI. Elle suit immédiatement, car elle réutilise les coins R1 et R2 de la première émission d'Ἡρόδοτος. La grande tête d'Apollon, aux traits fins et à la chevelure volumineuse, des premiers coins de la seconde émission, cède la place à une tête plus petite, aux traits plus mous et aux mèches moins soigneusement gravées, qu'on trouve sur les autres coins de la seconde émission.

Le monogramme NI accompagne également les émissions de Μήτρων et d'Ἡραγόρης. Les monnaies de [M]ήτρων reprennent le style de la fin de la seconde émission d'Ἡρόδοτος. Elles ont utilisé deux coins de droit et quatre coins de revers (331-334). La lecture du nom pose problème. Les lettres, très serrées, sont gravées de manière irrégulière. On distingue à droite de la tête, de haut en bas, ΕΠ ΗΤ, et à gauche, de bas en haut, ΡΩΝΟΣ, ce qui aboutirait à ΗΤΡΩΝ. Nous avons vainement cherché ce nom dans la prosopographie grecque. Des noms commençant par ΗΤ sont extrêmement rares. Bien que la présence de la même graphie sur les quatre coins affaiblisse l'hypothèse d'une faute du graveur, nous préférons, pour le moment, l'interprétation suivante : le monétaire s'appellerait Μήτρων, mais le graveur a oublié de graver la première lettre. Μήτρων, même s'il n'est pas attesté ailleurs à Abdère, est un nom courant en Ionie et il est porté par un monétaire de Maronée (période VIII), ainsi que peut-être à Thasos¹.

Des grands bonzes de [M]ήτρων, nous ne connaissons que deux monnaies, frappées par un seul coin de droit (335-336). La première vient des fouilles d'Abdère et la seconde fait partie de la collection du Cabinet des Médailles de Paris. Les caractéristiques du visage sont bien marquées, les joues fortement dessinées. Apollon fronce les sourcils, serre les lèvres, prend un air sévère et mécontent. Le dessin du griffon, au style caricatural, n'est pas une réussite, ce qui montre les limites de l'habileté du graveur. Ces grands bronzes ne portent pas le monogramme NI qui figure sur les moyens bronzes du même monétaire.

Les bronzes de l'émission d'Ἡραγόρης sont frappés par trois coins de droit et six de revers (337-342). Le style de la gravure du griffon et de la tête d'Apollon continue à se dégrader, ce qui marque l'évolution entre les émissions précédentes et celle d'Ἡρογείτων de la seconde série de bronzes moyens de la période XI.

4.9.2. Seconde série de bronzes

A un moment donné, les bronzes moyens d'Ἡρόδοτος, Μήτρων et Ἡραγόρης sont surfrappés par les bronzes moyens de la seconde série de la période XI, qu'inaugure le monétaire Ἡρογείτων. Les types restent les mêmes. Seule la tête d'Apollon, aux cheveux courts, est désormais coiffée d'une couronne de laurier et elle est inscrite dans un cadre linéaire. Le nom d'Ἡρογείτων, précédé de la préposition ἐπί, est inscrit à l'extérieur du carré. Cette disposition rappelle celle des dichalques de la période X.

Du monétaire Ἡρογείτων nous est connue qu'une émission de bronzes moyens, frappée par 40 coins de droit et 45 coins de revers (343-389). Les coins de revers sont répartis en deux groupes, d'après le style des traits du visage d'Apollon. Les revers du premier groupe (343-361 : R1-R19) présentent un dieu à l'air calme et sérieux, aux traits fins. Les lettres du nom des monétaires sont irrégulières, chevauchant souvent la ligne du cadre que peut également déborder la tête d'Apollon, qui touche alors les lettres de la légende. Les têtes du second groupe sont moins volumineuses que celles du premier. Elles ont l'air soucieux et mécontent, fronçant légèrement les sourcils et serrant les lèvres. L'orbite de l'œil, particulièrement profonde, devient une caractéristique de la gravure de ce groupe (362-389 : R20-R45).

¹ Masson, "Abdère" 60 ; P. M. Fraser, E. Matthews, *A Lexicon of Greek Personal Names. I. The Aegean Islands, Cyprus, Cyrenaica* (Oxford 1987) s.v. Μήτρων.

Les grands bronzes, dont la frappe avait été inaugurée par [M]HTPΩN, sont à nouveau frappés par le monétaire Ἀλέξανδρος. Celui-ci, qui ne frappa que de grands bronzes, est connu par sept émissions, distinguées par des symboles différents, utilisant au total 17 coins de droit pour 53 coins de revers.

La première, qui ne porte que le nom du monétaire sans symbole, se répartit en quatre groupes, distingués par le style. Le premier (390-396 : D1R1-D2R7) donne à Apollon des traits fins ; la joue et la pomme d'Adam sont bien marquées ; la coiffure est faite de mèches entremêlées, quelques-unes tombant sans ordre sur la nuque. La tête est moins grande que sur l'émission de [M]HTPΩN, mais elle garde le renforcement caractéristique du contour des joues. Les griffons ont un corps fin au cou long.

Le deuxième style (397-401 : D3R8-D4R12) se caractérise par une tête aux traits plus arrondis et plus gras. Le corps du griffon s'étoffe peu à peu, l'aile s'élargissant vers la fin. La ligne d'exergue est désormais marquée, sauf sur le revers 400.

Le troisième style (402-405 : D5R13-D6R13 et R14) se reconnaît à la robustesse du griffon à l'aile largement ouverte, sans ligne d'exergue. Au droit, les traits d'Apollon continuent à être ronds et souples ; les mèches de la chevelure, épaisses et ondulées, sont mieux coiffées sur la nuque.

Le dernier style (406-415 : D7R15-D8R22) porte au revers un griffon robuste au cou court et large. L'aile, aux rémiges courtes et longues, est dessinée dès la patte avant gauche. Au droit, la tête d'Apollon est grande, avec une chevelure abondante ; de fines mèches ondulent sur le haut du crâne, tandis que sur la nuque, elles forment des sortes de chevrons. Le coin D8 resservira pour les premières monnaies de la deuxième émission d'Ἀλέξανδρος, qui porte comme symbole un épi de blé.

Dans cette deuxième émission, nous avons pu distinguer deux styles (I et II). Le premier (416-425 : D8R23-D10R31) reste fidèle à l'image de l'Apollon et du griffon du dernier style de l'émission précédente. La tête est grande, avec une abondante chevelure. Les mèches sur le haut de la tête sont épaisses, tandis que de longues mèches couvrent la nuque du dieu. Les traits du visage sont ronds.

Les premières monnaies du deuxième style (426-433 : D11R31-D13R36) réutilisent un coin de revers du premier (R31). Cependant, la tête d'Apollon est totalement différente. La chevelure est moins volumineuse, avec des mèches fines, soigneusement coiffées sur le haut du crâne. Le visage est plus long, avec un nez long et fin, et des joues moins rondes. Le dieu fronce légèrement le sourcil.

La troisième émission, qui ajoute à l'épi de blé le monogramme Ε, se répartit en trois styles. Dans les deux premiers, l'épi est placé au-dessus de l'aile et le monogramme Ε dans le champ, entre l'aile et le corps du griffon. La tête d'Apollon du premier style (434 : D14/R37) se rapproche de celle du deuxième style de l'émission précédente. Au droit des monnaies du deuxième style (435-437 : D15R38-D16R40), Apollon est présenté soucieux et sévère. Son mécontentement se marque sur son front et par un sourcil froncé ; la tête du D15 est légèrement inclinée vers la droite. Le troisième style (438 : D16R41), qui utilise le dernier coin de droit du deuxième groupe (D16), a l'épi de blé devant la tête du griffon et le monogramme Ε entre l'aile et l'arrière-train de l'animal.

Toutes les monnaies de la quatrième émission (439-442 : D16R42-D16R45), marquées du seul monogramme Ε, sont frappées par le coin de droit (D16) qui avait déjà été utilisé par le troisième style de l'émission précédente.

Les trois dernières émissions, n^{os} 5, 6 et 7 (443-450 : D17R46-D17R53), ne sont frappées que par un coin de droit, qui présente un Apollon très sévère, fronçant fortement le sourcil. L'évolution stylistique de la tête, qui commence avec le premier style de la seconde émission, nous fait passer d'une tête calme à une tête sérieuse et soucieuse, ce qui permet de classer les émissions signées par le monétaire Ἀλέξανδρος. Ce coin D17 a été utilisé pour frapper la pièce de l'émission n^o 5 à l'épi de blé et au monogramme Ε (443 : D17R46), celle de l'émission n^o 6 à l'épi de blé (444 : D17R47), ainsi que l'émission n^o 7, portant comme symboles l'épi de blé et le monogramme Λ (Λ ou Γ), où il est associé à six coins de revers (445-450 : D17R48-R53).

Les émissions du monétaire Ἰσαγόρας succèdent à celles d'Ἀλέξανδρος. Deux coins de droit de ce dernier (D17 et D11) furent utilisés par Ἰσαγόρας. Ses grands bronzes sont répartis en quatre émissions. Le nom est écrit sous la forme ΕΠΕΙΣΑΓΟΡΟΥ sur la première émission, sur certains coins

de la quatrième émission ainsi que dans le premier style de la deuxième émission ; ailleurs, il est écrit ΕΠΙ ΙΣΑΓΟΡΟΥ.

<i>Tableau des émissions des oboles des monétaires Ἀλέξανδρος et Ἰσαγόρας</i>		
Ἀλέξανδρος	Première émission, sans symbole	Styles I-IV
	Deuxième émission à l'épi de blé	Styles I-II
	Troisième émission à l'épi de blé et au monogramme \mathcal{E}	Styles I-III
	Quatrième émission au monogramme \mathcal{E}	
	Cinquième émission à l'épi de blé et au monogramme \mathcal{E}	
	Sixième émission à l'épi de blé	
	Septième émission à l'épi de blé et au monogramme \mathcal{N}	
Ἰσαγόρας	Première émission au monogramme \mathcal{E} ,	Styles I-II (ΕΠΕΙΣΑΓΟΡΟΥ)
	Deuxième émission sans symbole	Styles I (ΕΠΕΙΣΑΓΟΡΟΥ) II, III, IV
	Troisième émission au caducée	Styles I-II
	Quatrième émission sans symbole	Sur certains coins de revers ΕΠΕΙΣΑΓΟΡΟΥ

La première émission, au monogramme \mathcal{E} , comporte deux styles. Le premier est celui du D17 (451-452). Le second, associé au premier par une liaison de revers (453 : D18R1), montre un Apollon aux traits plus souples, plus calmes, à la coiffure plus fine et moins volumineuse.

La deuxième émission n'a pas de symbole ; elle se répartit en quatre styles. Le premier (454-455 : D18R3-D18R4) est associé par le droit D18 au second style de la précédente. Le second style (456 : D11R5) utilise le coin de droit D11 d'Ἀλέξανδρος. A partir du troisième style (457-459 : D19R6-D21R8), les traits d'Apollon sont moins accentués et plus souples qu'auparavant. Le dieu a toujours un air sévère, mais il semble plus calme que sur les dernières émissions d'Ἀλέξανδρος et que sur la première d'Ἰσαγόρας. Le quatrième style (460-471 : D22R9-D25R18), le plus important de l'émission, nous montre un Apollon proche de celui du deuxième style de la deuxième émission d'Ἀλέξανδρος.

La troisième émission se distingue par un caducée qui est toujours situé devant la tête du griffon. Elle comporte deux styles. Le premier (472-478 : D23R19-D25R25) est rattaché au quatrième groupe de la deuxième émission par deux liaisons de droit (D23 et D25). Le deuxième style (479-481 : D26R26-D26R28) a été frappé par un seul coin de droit, où le traitement du visage d'Apollon rappelle celui du troisième style de la deuxième émission. Le coin R28 présente un cas unique pour les grands bronzes de la période, en intervertissant la position de l'ethnique, gravé ici au-dessous du griffon, et celle du nom du monétaire, placé au-dessus (481).

La quatrième émission d'Ἰσαγόρας, qui est la dernière des grands bronzes de la période, ne porte aucun symbole ; elle a été frappée par dix coins de droit et quinze coins de revers (482-498 : D27R29-D36R36 et R43). Le style de la tête d'Apollon est totalement différent des autres. Le dieu a l'air calme et serein, les traits du visage sont souples, les paupières bien détaillées, la chevelure soigneusement coiffée. Le traitement de la chevelure, avec les mèches fines sagement ordonnées sur la nuque du dieu, et celui des paupières sont proches de ceux des bronzes moyens frappés par Ἐρμόστρατος et Σίμαλος, que nous plaçons donc après les grands bronzes d'Ἰσαγόρας. De même, le traitement de la rémige inférieure, incurvée en forme de demi-boucle, et celui de l'aile dont l'avant apparaît à gauche du cou du griffon, rappellent le dessin des griffons d'Ἐρμόστρατος et du premier groupe de Σίμαλος.


Une pièce du Musée numismatique d'Athènes, qui appartient au premier style de l'émission n° 3 (478 : D25R25), présente une contremarque. Une étoile à huit rayons a été apposée sur la tempe et la chevelure d'Apollon. Cette même contremarque à l'étoile apparaît sur un grand bronze¹ de la série à la tête de Poséidon de la période XIII ; nous en reparlerons ci-dessous.


Après les grands bronzes d'Ἰσαγόρας, Abdère reprend la frappe des bronzes moyens signés par les monétaires Ἐρμόστρατος et Σίμαλος et celle de l'argent, dont la brève émission, signée par Ἐρμόστρατος (Planche 17, 1-4), est la dernière d'Abdère. La majorité des monnaies de notre catalogue provient de deux grands lots de bronzes abdéritains, déposés au musée de Kavala en 1972 (N 1063 et N 1083). Comme pour les bronzes moyens d'Ἡρόδοτος et les grands bronzes d'Ἀλέξανδρος et Ἰσαγόρας, des liaisons de coins de droit et de revers existent entre les bronzes moyens de ces deux nouveaux monétaires.

L'émission unique de bronzes moyens d'Ἐρμόστρατος a utilisé 19 coins de droit et 28 de revers (499-528). La tête d'Apollon ressemble à celle des grands bronzes d'Ἀλέξανδρος et Ἰσαγόρας. Le dessin des paupières, de la longue chevelure et de la couronne de laurier des coins R9 et R10 est particulièrement proche de celui des grands bronzes de la dernière émission d'Ἰσαγόρας. Le griffon est toujours représenté bondissant vers la gauche, avec l'aile bien ouverte et la queue dressée. Il est intéressant de noter que le style de la tête est différent entre les bronzes et l'argent, où Apollon est représenté avec des cheveux courts, comme sur certains bronzes des émissions de Σίμαλος. L'aile du griffon est désormais plus longue et fine, sans l'incurvation en boucle de la rémige inférieure. A partir du troisième groupe de la cinquième émission de Σίμαλος, l'aile du griffon est traitée d'une manière similaire à celle des monnaies d'argent d'Ἐρμόστρατος.

Les émissions de Σίμαλος suivent de près celles d'Ἐρμόστρατος. Leur présence commune dans les deux lots du musée de Kavala, ainsi que le traitement similaire de détails de la tête d'Apollon ou de l'aile du griffon, confirment l'ordre de succession de ces monétaires. Avec 86 coins de droit et 75 de revers, les cinq émissions de Σίμαλος sont les plus importantes des bronzes moyens de la période XI.

Aux droits des quatre premières émissions et des deux premiers groupes de la cinquième émission de Σίμαλος, l'aile du griffon est dessinée de la même manière que sur les bronzes moyens d'Ἐρμόστρατος et sur les grands bronzes d'Ἰσαγόρας.

La première émission de Σίμαλος (529-535 : D1R1-D5R7) porte au revers une tête d'Apollon avec des cheveux longs. Le nom du monétaire est accompagné par le monogramme . Cette première émission fut frappée parallèlement à la seconde, qui porte au revers le même monogramme (536-537 : D6R1-D6R2). Le dessin de la tête d'Apollon, en particulier les paupières et les cheveux, et celui du griffon au droit sont proches, la distinction entre les deux émissions se faisant par la chevelure d'Apollon, qui est courte sur la seconde.

La troisième (538-545 : D7R1-D13R3) et la quatrième (546-554 : D14R1-D20R5) émissions, qui doivent être contemporaines, présentent un nouveau monogramme : . Le style de la gravure des coins et la présence du même monogramme confirment cette concomitance. Un seul élément les différencie : sur le revers de la troisième émission, Apollon est représenté avec les cheveux longs, alors qu'il les porte courts sur la quatrième.

A partir de la cinquième émission, Σίμαλος choisit une effigie d'Apollon aux cheveux courts, sans monogramme. Le premier style (555-557 : D20R1-D21R2) reste proche de celui des émissions précédentes. Le droit D20 de la quatrième émission est réutilisé pour ce premier groupe. A partir du deuxième groupe (558-561 : D22R3-D25R6), les traits du visage et les mèches sont représentés de manière souple et simple. L'orbite est moins profonde, ce qui nous éloigne du traitement des émissions précédentes.

Ce nouveau style du revers s'accompagne, pour le troisième style, d'un nouveau traitement de l'aile du griffon (562-626 : D26R5-D86R58) : elle est large, avec des rémiges longues et fines, atteignant

¹ Voir catalogue Période XIII : série à la tête de Poséidon : oboles, n° 817, D1R2 (= Münzer, Strack, *Thrakien* n° 235, pl. III, 33).

souvent le bas de l'éthnique. Le griffon projette les pattes avant moins haut que sur les émissions précédentes. Il est robuste, avec un long cou. Dans ce troisième style, le plus important des émissions de Σίμαλος, avec 61 coins de droit et 54 de revers, le style du revers évolue d'une grande tête divine aux volumes ronds et souples vers une petite tête aux traits fins.

Une seule contremarque est connue : une massue dans un poinçon rond a été apposée sur la monnaie d'Oxford (573 : D35R17), qui appartient au troisième groupe de la cinquième émission. S'il n'est pas lié à un épisode isolé dont nous ne savons rien, cet épisode de contremarquage peut être mis en relation avec la grande phase de contremarquage de la deuxième moitié du II^e ou du début du I^{er} s.

4.9.3. Métrologie

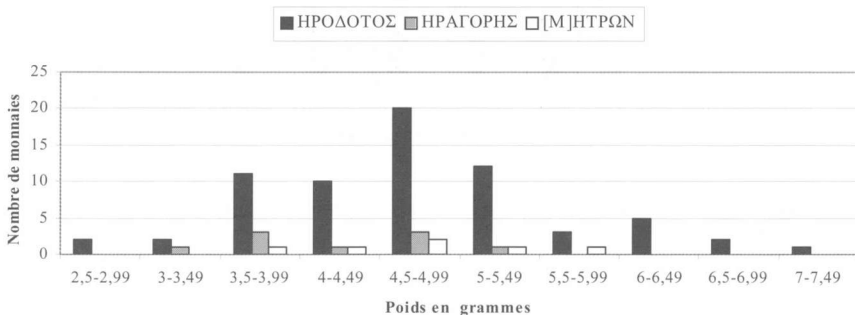
Les deux dénominations des bronzes de la période XI sont nouvelles.

Les bronzes moyens frappés par Ἡρόδοτος, [M]ήτρων et Ἡραγόρης ont un poids modal entre 4,5 et 4,99 g, avec une moyenne à 4,68 g et une médiane à 4,63 g. Les diamètres s'échelonnent de 15 mm à 18 mm. Les axes ne sont pas ajustés. Voir le tableau et l'histogramme ci-dessous (Tableau 1 et Fig. 1).

Tableau 1. Poids des hémioboles d' Ἡρόδοτος, [M]ήτρων et Ἡραγόρης

	ΗΡΟΔΟΤΟΣ	ΗΡΑΓΟΡΗΣ	(M)ΗΤΡΩΝ
2,5-2,99	2	0	0
3-3,49	2	1	0
3,5-3,99	11	3	1
4-4,49	10	1	1
4,5-4,99	20	3	2
5-5,49	12	1	1
5,5-5,99	3	0	1
6-6,49	5	0	0
6,5-6,99	2	0	0
7-7,49	1	0	0

FIGURE 1. BRONZES MOYENS DE LA PREMIERE SERIE DE LA PERIODE XI

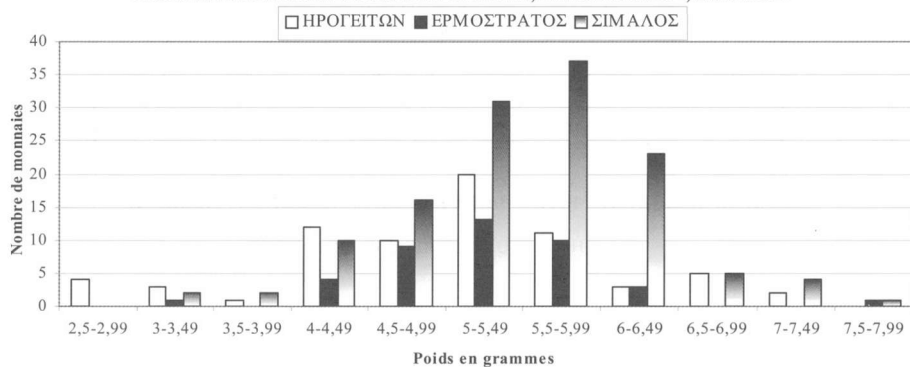


La différence de 1 g entre le poids modal de cette nouvelle dénomination et celui des dichalques des périodes précédentes, qui se situait entre 3,49 et 3,99 g, n'entre pas dans un rapport simple. La nouvelle dénomination est trop légère pour être le double du dichalque. L'étude du poids des bronzes moyens du deuxième groupe conduit à la même constatation (Tableau 2 et Fig. 2).

Tableau 2. Poids des bronzes moyens d' Ἡρογείτων, Ἐρμόστρατος et Σίμαλος

	ΗΡΟΓΕΙΤΩΝ	ΕΡΜΟΣΤΡΑΤΟΣ	ΣΙΜΑΛΟΣ
2,5-2,99	4	0	0
3-3,49	3	1	2
3,5-3,99	1	0	2
4-4,49	12	4	10
4,5-4,99	10	9	16
5-5,49	20	13	31
5,5-5,99	11	10	37
6-6,49	3	3	23
6,5-6,99	5	0	5
7-7,49	2	0	4
7,5-7,99	0	1	1

FIGURE 2. BRONZES MOYENS D' ἩΡΟΓΕΙΤΩΝ, ΕΡΜΟΣΤΡΑΤΟΣ, ΣΙΜΑΛΟΣ



Les poids des grands bronzes de toute la période sont présentés dans le tableau et le graphique suivants (Tableau 3, Fig. 4).

FIGURE 3. BRONZES MOYENS DE LA PERIODE XI

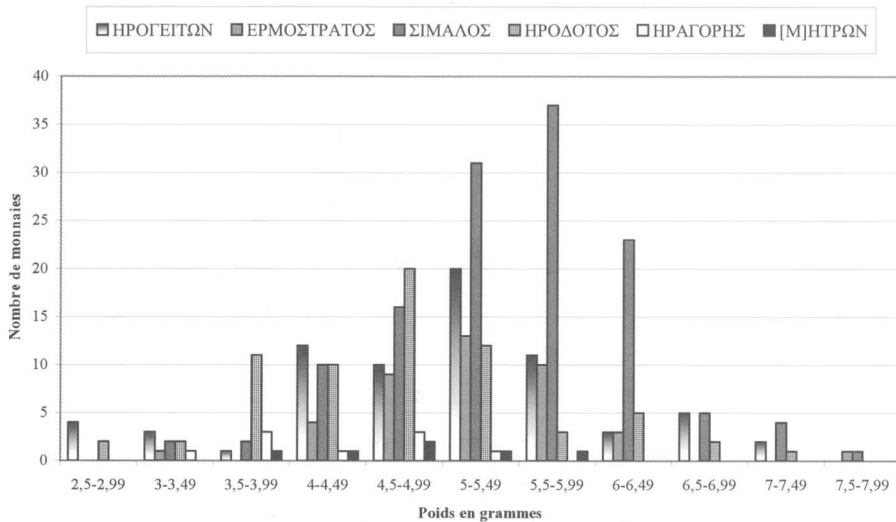
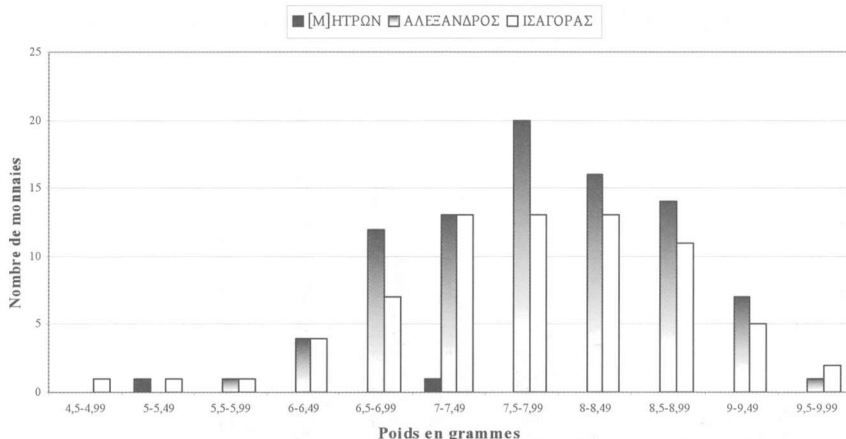


Tableau 3. Poids des grands bronzes de Μήτηρων, Ἀλέξανδρος et Ἰσαγόρας

	ΜΗΤΡΩΝ	ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ	ΙΣΑΓΟΡΑΣ
4,5-4,99	0	0	1
5-5,49	1	0	1
5,5-5,99	0	1	1
6-6,49	0	4	4
6,5-6,99	0	12	7
7-7,49	1	13	13
7,5-7,99	0	20	13
8-8,49	0	16	13
8,5-8,99	0	14	11
9-9,49	0	7	5
9,5-9,99	0	1	2

FIGURE 4. GRANDS BRONZES DE [M]ΗΤΡΩΝ, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ, ΙΣΑΓΟΡΑΣ



Le poids modal des pièces d'Ἀλέξανδρος et d'Ἰσαγόρας se situe entre 7,5 et 7,99 g. Les grands bronzes sont donc le double des moyens. Les 152 diamètres connus pour cette dénomination s'échelonnent entre 19 mm et 25 mm, avec une moyenne à 21,5 mm, une médiane et le mode à 21 mm. Les axes de ces bronzes ne sont pas non plus ajustés.

Nous proposons d'identifier les deux dénominations nouvelles de la période XI (AE 3 et AE 4) avec des hémiboles et des oboles. Les mêmes dénominations furent frappées à Athènes durant les périodes II-IVA, qui datent des années allant de la fin du III^e jusqu'au milieu du I^{er} s.¹. La réforme métrologique et l'adoption par Abdère du système attique au début de la période XI se poursuit pendant la période suivante, XII. La reprise de la frappe des chalques et des dicalques, dont le poids modal se situe entre 1,5 et 2 g pour les premiers et entre 2 et 3 g pour les seconds, parallèlement à la frappe des hémiboles, pesant de 4 à 7 g, atteste que le rapport entre l'ensemble des dénominations frappées de la période XI à la période XIII est de 1/2/4/8.

4.9.4. Chronologie et contexte historique

La période XI comporte 22 émissions, frappées par huit ou neuf monétaires. L'étude des différents monogrammes et de l'évolution du style amènent à penser que ces émissions se succédèrent dans un laps de temps relativement limité.

À l'exception de la première émission d'Ἡρόδοτος, où le monogramme est NI , tous les bronzes moyens de la première série portent le même monogramme NI , qui avait déjà été utilisé par le dernier monétaire de la période X, pour une émission de tétroboles² d'argent à la massue.

L'association d'un monogramme et d'un nom montre que l'atelier continue à être dirigé, comme à la période X, par un collège de deux monétaires³. La période XI comprend une première association NI - Ἡρόδοτος. Celui-ci est associé pour la seconde émission de bronzes moyens au monétaire NI , qui signera ensuite les bronzes moyens des deux autres monétaires, [M]ήτρων et Ἡραγόρης. La présence

¹ Kroll, *Agora* 38.

² Münzer, Strack, *Thrakien* 105 n° 207. La monnaie a été datée de la période entre 352 et 323.

³ Des collèges de monétaires similaires sont attestés à Thasos à une date plus récente que le III^e s. pour les bronzes de la troisième série du monnayage thasien (Picard, "Thasos" 21).

du même monogramme sur les quatre émissions de bronzes moyens signées par trois monétaires successifs peut signifier que la durée de la fonction ou de la magistrature du monétaire au monogramme NI s'étend sur plus d'une année¹. Dans notre classement de la période X, nous avons proposé de dater l'émission de tétrabolos à la massue et au monogramme NI de 281/280. L'activité du monétaire au monogramme NI peut être présentée ainsi :

1. tétrabolos d'argent à la massue
2. bronzes moyens du monétaire Ἡρόδοτος
3. moyens du monétaire [M]ήτρων
4. moyens du monétaire Ἡραγόρης

Des bronzes moyens de ces trois monétaires faisaient partie des deux lots de monnaies déposés au musée de Kavala en 1972 et du trésor de la muraille sud-ouest d'Abdère, mis au jour en 1964². Même s'ils n'apportent pas d'indices pour une chronologie absolue, ces trois lots sont utiles au classement des émissions de bronze. Dans les deux lots du musée de Kavala, les monnaies d'Ἡρόδοτος, [M]ήτρων, Ἡραγόρης sont mêlées à des chalques de la période VI et de la période IX, des dichalques de la période X, mais également à des grands et moyens bronzes de la seconde série de la période XI. Le second lot de Kavala comprenait un bronze moyen d'Ἡρωγείτων, appartenant à la seconde série, qui était surfrappé sur un bronze moyen de la première série de la période XI, sans doute une pièce du monétaire Ἡραγόρης (343).

Le trésor de 1964 confirme que les bronzes moyens d'Ἡρωγείτων viennent immédiatement après la première série des bronzes moyens. Outre un chalque d'Abdère de la période VI et un bronze de Cassandre, qui sont les pièces les plus anciennes, ce trésor comprenait des monnaies des deux séries de bronzes moyens de la période XI : des pièces des trois monétaires de la première série et des pièces d'Ἡρωγείτων.

L'inauguration des deux nouvelles dénominations, les moyens et les grands bronzes, et l'utilisation de la koiné pour les légendes monétaires doivent se situer aux alentours de 280 et peuvent être mises en relation avec la nouvelle situation politique qui s'installe en Thrace égéenne après la chute du royaume de Lysimaque³. Abdère retrouve alors une vie politique nouvelle, qu'elle cherche à protéger par l'adoption d'une loi récompensant tout dénonciateur de complot. La réforme monétaire et cette loi ouvrent un nouveau chapitre de l'histoire politique et économique de la cité.

La mort de Lysimaque à Couropédion en 281, puis l'assassinat de Séleucos I^{er} à Lysimachie par Ptolémée Kéraunos⁴, qui se fait acclamer roi de Macédoine par l'armée, ouvre en effet une nouvelle période pour la cité. Après sa victoire navale sur Antigonos Gonatas, qui était le seul à pouvoir le concurrencer, Ptolémée Kéraunos est le seul maître de la Macédoine et de toutes les possessions de Lysimaque. Le jeune roi ignorait tous les problèmes de défense des frontières thraco-macédoniennes, menacées par les voisins thraces et scythes auxquels s'ajoute à partir de la fin du IV^e s. la pression des Celtes⁵ qui, dans un nouveau mouvement, se dirigeaient vers les Balkans et la Grèce. Dépourvu de la longue expérience de Lysimaque, Ptolémée fut tué sur le champ de bataille lors de sa rencontre avec les Galates au début de 279 (fin de 280), et son armée fut écrasée⁶. Après sa mort, l'anarchie entraînée en Macédoine par la lutte entre les prétendants au pouvoir laissa le pays sans défense. En 279-278, les Galates commandés par Brennos arrivèrent jusqu'à Delphes⁷. Une autre bande, qui servait d'arrière-

¹ Sur la multiplicité de la durée des magistratures des cités grecques, voir Ps. Arist. *Pol.* 4.14, 1299a 5-8.

² Voir Chapitre 1 : 1.3.7 et 1.3.6.

³ Voir Chapitre 2 : 2.3.11.

⁴ Will, *HP I*, 97-104.

⁵ Nachtergaeel, *Galates*.

⁶ Will, *HP I*, 105-106.

⁷ Will, *HP I*, 106-107 ; Nachtergaeel, *Galates* 167.

garde à l'armée de Brennos, avança vers la Thrace. En 278 (début de 277), Antigonos Gonatas la rencontra à Lysimachie et lui infligea une lourde défaite, arrêtant ainsi la progression des Galates en Europe. Antigonos Gonatas devint alors roi de Macédoine, restaurant ainsi la dynastie antigonide sur le trône macédonien¹.

Dès 278, avant même d'être pleinement roi, Gonatas traita d'égal à égal avec Antiochos I^{er}², qui renonça de ce fait au trône de Macédoine, bien qu'il eût pu revendiquer les territoires obtenus par son père après la mort de Lysimaque. Selon W. W. Tarn, une frontière fut déterminée entre les deux sphères d'influence, antigonide et séleucide. La limite orientale du territoire contrôlé par Antigonos paraît s'établir à l'est du Nestos, jusqu'à Abdère³, cité qui lui fut donnée. Toutes les cités du littoral thrace à l'est de cette frontière appartenaient par contre à la sphère d'influence d'Antiochos I^{er}. Cette hypothèse de W. W. Tarn est plausible. Il ne semble pas qu'Antigonos ait souhaité rétablir le royaume de Lysimaque en Thrace⁴. En revanche, pour F. W. Walbank⁵, le fait que Lysimachie ait continué, sous Antiochos I^{er}, à frapper monnaie aux types de Lysimaque signifie que le littoral thrace à l'est du Nestos était resté un «no man's land» entre les deux royaumes. L'absence de trouvailles monétaires et de références dans la littérature ancienne à une quelconque activité d'Antiochos I^{er} en Thrace témoigne que, occupé par la défense de ses possessions asiatiques, il n'eut pas de visées sur le pays, contrairement à ses successeurs, Antiochos II et Antiochos III⁶.

Après leur défaite face à Antigonos Gonatas, les Galates fondèrent le royaume celte de Tylis sur l'ancien territoire des Odryses, en établissant leur contrôle sur l'*hinterland* de la Propontide. Les cités grecques de Propontide et de la mer Egée n'appartenaient⁷ pas aux Celtes, bien que certaines se fussent trouvées dans l'obligation de leur payer tribut, comme Byzance qui payait un tribut de 80 talents. A l'instar des autres cités du littoral thrace, Abdère dut subir des incursions sur son territoire. La menace des Celtes dut être constante. Une inscription⁸ retrouvée dans les fouilles d'Apollonia témoigne de la reconnaissance des habitants envers Antiochos II pour son aide contre eux.

Avant la troisième guerre de Syrie (246-241) et la domination lagide sur une partie de la côte thrace de la mer Egée, le littoral à l'ouest de Lysimachie faisait partie du royaume d'Antiochos II (261-246)⁹. Les textes littéraires, les inscriptions et surtout les trouvailles monétaires limitent la présence de ce roi au sud-est de la Thrace¹⁰. Ces documents permettent d'esquisser la politique suivie par le Séleucide. La frappe de tétradrachmes¹¹ à Lysimachie, ainsi que la présence d'un nombre important de ses bronzes de l'atelier de Sardes à Lysimachie¹², Kabylè¹³, Aquae Calidae, Seuthopolis et à Apollonia attestent la présence et la participation séleucides aux événements politiques de cette région de la Thrace. Le roi entendait peut-être, comme plus tard Antiochos III¹⁴, faire valoir les droits théoriques

¹ Nachtergaele, *Galates* 168, n. 192 ; Will, *HP* I, 108-110.

² Justin 25. 1.1 ; Tarn, *Antigonos* 160 sqq ; *idem*, *CAH* VII 99-100 ; Will, *HP* I, 109.

³ Tarn, *Antigonos* 168.

⁴ R. Malcolm-Errington, *A History of Macedonia* (Berkeley-Los Angeles-Londres 1990) 163.

⁵ Pour F. Walbank ("Antigonos Gonatas in Thrace (281-277 B.C.)", in : *Studia in honorem Georgi Mihailov* [Sofia 1995] 509), le littoral thrace à l'Est du Nestos était un "no man's land" entre les Antigonides et les Séleucides.

⁶ Youroukova, "Présence" 117.

⁷ Mihailov, "Thrace" 38-39.

⁸ Youroukova, "Présence" 120, n. 32, avec la bibliographie complète.

⁹ A. Bouché-Leclercq, *Histoire des Séleucides*, vol. I (Paris 1913-1914) 77 ; Beloch, *GG* IV 2, 342, 355 ; F. W. Walbank, *A Historical Commentary on Polybius*, vol. II (Oxford 1957) 622.

¹⁰ Youroukova, "Présence" 115-26, pl. XVII.

¹¹ Newell, *WSM* 337, pl. LXXVII, 8-11 ; C. Boerhinger, "Antiochos Hierax am Hellespont", in : *Essays Carson-Jenkins* 40-41.

¹² Youroukova, "Présence" 119-21.

¹³ D. Draganov, *The Coinage of Cabyle* (Sofia 1993) 57-60, 157 ; D. Draganov, "The Countermarks of Cabyle", *Klio* 73 (1991) 220-25 ; D. Draganov, "Cabyle in the Mid-Third Century BC According to Numismatic Data", in : "Studies on Settlement Life in Ancient Thrace", *Proceedings of the Third International symposium "Cabyle"* (Jambol 1994) 279-81.

¹⁴ Pol. 18. 51. 3-6.

qu'il avait hérités de Séleucos I^{er}. Des bronzes d'Antiochos II sont contremarqués à Kabyllè et surfrappés à Lysimachie. La guerre contre Byzance¹, l'inscription d'Apollonia² et le récit par Polyen du siège de Kypséla³ manifestent son intervention dans une région qui s'étend de la Chersonèse de Thrace, depuis Lysimachie, jusqu'à une partie du littoral de la mer Egée, la vallée de l'Hèbre et Kabyllè. La région sous son contrôle se limite à l'est à Apollonia et à Mesembria sur le littoral pontique. Le roi contrôle ainsi une zone d'une importance stratégique extrême. Pour certains, cette influence politique se limitait à une petite région de la Thrace orientale, aux environs de la Chersonnèse⁴. Pour d'autres⁵, elle arrivait, sur le littoral de la mer Egée, jusqu'à Ainos et Maronée. L'influence antigonide devait parvenir jusqu'au Nestos⁶, la région entre Maronée et Kypséla restant sous le contrôle d'Antiochos II. En revanche, Abdère demeura dans la sphère d'influence d'Antigonos. Les monnaies de fouilles que nous avons étudiées ne comptent qu'un seul bronze d'Antiochos II, de l'atelier de Sardes, alors que les bronzes d'Antigonos Gonatas sont au nombre de cinq. L'unique monnaie d'Antiochos II n'est pas suffisante pour prouver un contrôle séleucide sur la cité. La localisation d'Abdère près de la vallée du Nestos, la présence de marais et du lac Bistonis, qui isolent le territoire abdéritain du reste du littoral thrace, peuvent expliquer ce rattachement d'Abdère à la zone d'influence macédonienne. Mais il nous semble qu'Abdère ne cessa jamais d'être une cité libre : le petit nombre de bronzes de Gonatas laisse penser qu'elle ne supportait pas de garnison macédonienne. En 246/245, elle accepta l'invitation à la fête panhellénique des Sôtéria de Delphes, organisée par les Etoliens⁷. Mais cette acceptation de participer à une fête célébrant la victoire contre les Galates n'engageait la cité ni financièrement ni politiquement⁸.

Catalogue des monnaies de la période XI (première moitié du III^e siècle)

Première série de bronzes

Emissions du monétaire ΗΡΟΔΟΤΟΣ

Première émission au monogramme N

Hémioboles

290. D1. Griffon bondissant à gauche, levant les pattes avant (la patte droite est légèrement plus haute que la patte gauche), l'aile bien ouverte, dirigée vers le haut. La queue est longue et dessine une courbe vers le bas. L'ethnique est disposé en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile, de gauche à droite, et ΠΙΤΩΝ au-dessous du griffon, de gauche à droite. Au-dessous de l'aile, figure le monogramme N .

R1. Tête masculine juvénile nue, aux cheveux longs, à droite. Les cheveux tombent en plusieurs mèches fines sur la nuque. La pomme d'Adam est bien marquée. Le nom est disposé à droite et à gauche de la tête, en deux parties : à droite, de haut en bas : ΕΠΙ ΗΡΟ et à gauche, de bas en haut, ΔΟΤΟΥ.

*a. N 1066 (3) : 4,68 g, 16 mm, 5 h.

b. N 1066 (26) : 4,48 g, 16 mm, 8 h.

¹ Will, *HP I*, 248.

² Youroukova, "Présence" 120.

³ Polyen 4. 16. Sur une alliance de la ville avec le roi, voir Jähne, "Maroneia" 303, n. 11.

⁴ Will, *HP I*, 248.

⁵ Peter, *Dynasten* 169 sqq, 176 sqq et 244 sqq ; Jähne, "Maroneia" 305.

⁶ M. Errington, *Geschichte Makedoniens. Von den Anfängen bis zum Untergang des Königreiches* (Munich 1986) 149 ; Jähne, "Maroneia" 303-304 ; Bursaelis (*Makedonien* 118) a laissé en suspens la question de la présence séleucide entre Maronée, Ainos et Kypséla, avant la troisième guerre de Syrie.

⁷ Bousquet, "Abdère" 100-107 ; L. Robert, *BullEpigr* 1942, 80 ; Feyel, "Abdère" 196 ; *SEG* 24, 382 ; Nachtergaele, *Galates* 445, n. 26 ; *SEG* 27 (1977) 322 ; *IThrAeg* 190-91, E4.

⁸ L. Robert, "Smyrne et les Sôtéria de Delphes", *REA* 38 (1936) 5-28, voir 18.

291. D1. Même coin.
R2. Comme le précédent. Le nez est moins long. Trois mèches épaisses couvrent la nuque. La première mèche passe au-dessous des deux autres.
*N 1084 (4) : 4,31 g, 17 mm, 11 h.
292. D2. Comme D1. L'aile est plus fine et plus longue que celle du griffon de D1.
R1. Même coin.
*N 1084 (2) : 7 g, 17 mm, 5 h.
293. D2. Même coin.
R3. Comme le précédent. Plusieurs mèches ondulées tombent sur la nuque d'Apollon. L'œil est plus ouvert, le regard plus sévère. Le nez est plus court que le nez de R1.
*N 1084 (6) : 6,01 g, 18 mm, 8 h.
294. D2. Même coin.
R4. Comme le précédent. Le nez est pointu. Deux mèches épaisses tombent verticalement sur la nuque.
*a. ABD 404 (14), trésor de la muraille ouest 1964 : 6,32 g, 16 mm, 6/7 h.
*b. ABD 1682 : 4,91 g, 18 mm, 7 h.
295. D3. Comme le précédent. L'aile ne remonte pas comme sur D2. Les longues rémiges de l'aile sont au nombre de quatre.
R2. Même coin.
*New York, ANS 1944.100.15471 : 5,1 g, 18 mm, 9 h.

Seconde émission au monogramme NI

Hémioboles

296. D1. Griffon bondissant à gauche, levant les pattes avant (la patte droite est placée plus haut que la patte gauche). L'aile est bien ouverte vers le haut. La queue est longue et dessine une courbe vers le bas. L'ethnique est en deux parties : ABΔH, au-dessus de l'aile, de gauche à droite, et PITΩN au-dessous du griffon, de gauche à droite. Au-dessous de l'aile figure le monogramme NI. L'aile du griffon est large, avec de longues rémiges ; elle prend la forme d'une feuille qui remonte jusqu'à toucher la lettre H de la légende.
R1. Même coin.
*N 1066 (21) : 5,05 g, 16 mm, 8 h.
297. D2. Comme le précédent.
R2. Même coin.
*N 1066 (18) : 4,65 g, 17 mm, 12 h.
298. D3. Comme le précédent. La partie supérieure de l'aile est droite et l'aile ne touche pas la légende.
R1. Même coin.
*N 1084 (16) : 3,93 g, 16 mm, 8 h.
299. D4. Comme le précédent.
R5. Comme R1. La tête d'Apollon est petite. De fines mèches tombent à l'arrière, sur la nuque.
*N 1066 (9) : 4,85 g, 17 mm, 2 h.
300. D4. Même coin.
R6. Comme le précédent. Quatre mèches fines, presque droites, couvrent la nuque du dieu. Une partie du cou est dessinée plus grande que sur R5.
*N 1084 (15) : 4,89 g, 17 mm, 1 h.

301. D5. Comme le précédent. Les lettres de la légende ABΔH ne sont pas de la même hauteur.
R7. Comme le précédent. Le sourcil du jeune homme est froncé. Quatre mèches épaisses tombent en arrière sur la nuque, légèrement inclinées vers l'extérieur.
*N1066 (1) : 5,56 g, 18 mm, 10 h.
302. D5. Même coin.
R8. Comme le précédent.
*N 1066 (4) : 4,73 g, 17 mm, 1 h.
303. D6. Comme le précédent.
R8. Même coin.
*M. Athènes 956 : 5,02 g, 15 mm, 9 h.
304. D7. Comme le précédent. La patte arrière gauche du griffon est posée sur les lettres ΩN de l'ethnique.
R6. Même coin.
*ABD 404 (13) : 3,64 g, 16/17 mm, 2 h.
305. D7. Même coin.
R9. Comme le précédent. Le nez est court, l'orbite de l'œil profonde et le sourcil froncé.
a. ABD 1460 : 5,25 g, 16 mm, 4 h.
*b. Pap. 86.5 : 4,98 g, 16 mm, 7 h.
c. ABD 404 (12) : 4,68 g, 18 mm, 4/5 h.
306. D8. Comme D7.
R10. Comme R9. La tête est ronde.
*N 1084 (9) : 5,17 g, 16 mm, 11 h.
307. D9. Comme le précédent.
R11. Comme le précédent.
*a. N 1084 (7) : 4,08 g, 16 mm, 12 h.
b. SNG Dreer n° 60 : 6,37 g, 12 h.
308. D10. Comme le précédent.
R11. Même coin.
*a. N 1066 (22) : 5,06 g, 15 mm, 10 h.
*b. N 1066 (11) : 3,93 g, 16 mm, 12 h.
*c. ABD 792 : 5,05 g, 18 mm, 2 h.
d. ABD 460 : 4,51 g, 17 mm, 7 h.
309. D11. Comme le précédent.
R12. Comme le précédent.
*a. N 1066 (7) : 4,61 g, 17 mm, 11/12 h.
b. N 1084 (13) : 4,72 g, 15 mm, 6 h.
310. D12. Comme le précédent.
R13. Comme le précédent.
*a. N1084 (1) : 4,51 g, 15 mm, 6 h.
b. N 1084 (11) : 4,58 g, 18 mm, 4 h.
311. D12. Même coin.
R4. Même coin.

- *N 1066 (19) : 4,85 g, 17 mm, 2 h.
312. D13. Comme le précédent.
R6. Même coin.
*N 1066 (17) : 5,49 g, 17 mm, 9 h.
313. D13. Même coin.
R14. Comme le précédent.
*N 1084 (3) : 6,81 g, 15 mm, 12 h.
314. D14. Comme le précédent. La partie de la légende, disposée au-dessus du griffon, est gravée juste au-dessus de l'oreille.
R2. Même coin.
*N 1066 (23) : 6,98 g, 16 mm, 7 h.
315. D14. Même coin.
R6. Même coin.
*N1066 (8) : 6,15 g, 17 mm, 10 h.
316. D14. Même coin.
R15. Comme le précédent. La tête juvénile est plus petite. Cinq mèches fines légèrement ondulées couvrent la nuque.
*a. N 1066 (16) : 3,98 g, 15 mm, 5 h.
b. N 1066 (2) : 5,22 g, 16 mm, 1/2 h.
317. D14. Même coin.
R16. Comme le précédent. Les joues sont charnues. Quatre mèches fines couvrent le cou.
*ABD 643 : 5,92 g, 17 mm, 11 h.
318. D14. Même coin.
R17. Comme R15. Le nez est pointu.
a. N1066 (12) : 3,68 g, 18 mm, 8 h.
*b. N1084 (8) : 4,82 g, 16 mm, 11 h.
c. ABD 404 (20) : 6,34 g, 19 mm, 12/1 h.
d. N 1084 (5) : 5,2 g, 16 mm, 4 h.
e. Münzer, Strack, *Thrakien* pl. III, 24 : 4,56 g.
319. D15. Comme le précédent.
R18. Comme le précédent.
a. N 1066 (25) : 4,46 g, 18 mm, 10/11 h.
*b. N 1066 (15) : 5,09 g, 18 mm, 12 h.
*c. N 1066 (14) : 5,03 g, 18 mm, 4 h.
320. D16. Comme D15.
R18. Même coin.
*N 1084 (14) : 4,2 g, 17 mm, 11 h.
321. D17. Comme D15.
R18. Même coin.
*ABD 1372 : 3,15 g, 18 mm, 2 h.

322. D18. Comme le précédent.
R19. Comme le précédent.
*N1066 (13) : 4,29g, 18 mm, 4h.
323. D19. Comme D18.
R20. Comme le précédent.
*a. N 1066 (5) : 4,33 g, 18 mm, 10 h.
b. ABD 504 : 3,52 g, 15 mm, 1 h.
c. ABD 1882 : 3,92 g, 17 mm, 11 h.
324. D20. Comme le précédent.
R21. Comme le précédent.
*a. N1084 (12) : 4,07 g, 15 mm, 7 h.
b. Paris, coll. Deleperre 10 : 2,9 g, 23 mm, 12 h.
325. D21. Comme le précédent.
R22. Comme le précédent.
*ABD 203 : 4,92 g, 16 mm, 12 h.
326. D22. Comme le précédent.
R23. Comme le précédent.
*N 1066 (20) : 3,5 g, 19 mm, 2 h.
327. D23. Comme le précédent.
R24. Comme le précédent.
*Alpha Bank 2716 : 2,86 g, 16 mm, 12 h.
328. D24. La partie supérieure de l'ethnique touche la partie supérieure de l'aile.
R2. Même coin.
*ABD 404 (10) : 3,71 g, 16 mm, 10 h.
329. D25. Comme D25.
R25. Comme le précédent, mais la tête est plus petite.
*ABD 1743 : 4,09 g, 16 mm, 2 h.
330. D26. Comme le précédent.
R26. Comme le précédent.
*ABD 1373 : 3,9 g, 18 mm, 5 h.

Monnaies usées – coins indistincts

- | | |
|--|---|
| 1. ABD 1883 : 3,43 g, 15 mm, 2 h. | 5. Varsovie 56044 : 4,7 g, 16 mm, 4 h. |
| 2. ABD 489 : 3,63 g, 17 mm, 6/7 h. | 6. Varsovie 56061 : 4,1 g, 17 mm, 10 h. |
| 3. N 1084 (10) : 4,84 g, 16 mm, 10 h. | 7. Varsovie 219762 : 5,92 g, 17 mm, 12 h. |
| 4. New York, ANS 1983.51.71 : 4,58 g, 17 mm, 11 h. | |

Emissions du monétaire [M]HTPΩN

Hémioboles au monogramme NI

331. D1. Griffon bondissant à gauche, levant les pattes avant (la patte droite est la plus haute), l'aile bien ouverte, vers le haut. La queue est longue et elle dessine une courbe vers le bas. L'ethnique ABΔHPITΩN est disposé en deux parties : ABΔH au-dessus de l'aile, de gauche à droite, et PITΩN au-dessous du griffon. Au-dessous de l'aile figure le monogramme NI.

R1. Tête masculine juvénile nue, à droite, les cheveux longs tombant en plusieurs mèches fines sur la nuque. La pomme d'Adam est bien marquée. Le nom est disposé en deux parties : à droite de la tête, de haut en bas : ΕΠΙ HT et à gauche, de bas en haut : ΡΩΝΟΣ.

*N 1069 (1) : 4,98 g, 18 mm, 12 h.

332. D1. Même coin.

R2. Comme le précédent.

*N 1066 (24) : 4,36 g, 18 mm, 1 h.

333. D1. Même coin.

R3. Comme le précédent.

*N 1066 (10) : 5,61 g, 17 mm, 11 h.

334. D2. Comme D1.

R4. Comme le précédent.

*ABD 404 (15), trésor de la muraille ouest 1964 : 4,79 g, 17 mm, 9 h.

Monnaies usées - coins indistincts

1. ABD 117/N62 : 5,22 g, 15 mm, 5 h.

2. ABD 331/ N43 : 3,73 g, 20 mm, 11 h.

Oboles portant la légende ΕΠΙ [...]ΩΝΟΣ

335. D1. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux longs, des mèches fines et irrégulières sur la nuque. Grènetis.

R1. Griffon couché à gauche, sans ligne d'exergue. L'aile est incurvée vers le haut. Les rémiges sont fines et irrégulières. Les oreilles du griffon sont gravées au niveau de la légende ΕΠΙ [...]ΩΝΟΣ disposée au-dessus de lui. L'œil est globuleux. Le dessin de l'animal mythique n'est pas soigné. Les lettres de l'ethnique : ΑΒΔΗΡΠΙΤΩΝ sont disposées sous le griffon, dont les pattes reposent dessus.

*Ville sud, ST 91/7 : 5,39 g, 22 mm, 1 h.

336. D1. Même coin.

R2. Comme R1.

*Paris, CbM 83 (70) : 7,25 g, 21 mm, 10/ 11 h.

Emission du monétaire ΗΡΑΓΟΡΗΣ

Hémioboles au monogramme NI

337. D1. Griffon bondissant à gauche, levant les pattes avant, l'aile bien ouverte vers le haut. La queue, longue, dessine une courbe vers le bas. L'ethnique est disposé en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile, de gauche à droite, et ΠΙΤΩΝ au-dessous du griffon, de gauche à droite. Au-dessous de l'aile, monogramme NI.

R1. Tête masculine juvénile à droite, nue, les cheveux longs tombant en plusieurs mèches fines sur la nuque. La pomme d'Adam est bien marquée. Le nom est disposé en deux parties : à gauche de la tête, de bas en haut : ΕΠΙ ΗΡΑ, et à sa droite, de haut en bas : ΓΟΡΟΥ.

*ABD 404 (11), trésor de la muraille ouest, 1964 : 4,63 g, 18 mm, 3/4 h.

338. D2. Comme le précédent.

R2. Comme le précédent.

*ABD 404 (18), trésor de la muraille ouest, 1964 : 4,6 g, 16 mm, 8 h.

339. D3. Comme le précédent. L'aile du griffon est large et bien ouverte.

R3. Comme le précédent. Les traits du visage sont dessinés d'une manière caricaturale.

- *a. N 1069 (4) : 4,49 g, 16 mm, 5 h.
 b. N 1069 (2) : 3,83 g, 20 mm, 3/4 h.

340. D3. Même coin.
 R4. Comme le précédent.
 a. ABD 404 (19), trésor de la muraille ouest 1964 : 4,61 g, 17 mm, 4 h.
 *b. N 1069 (3) : 3,67 g, 17 mm, 12 h.
341. D3. Même coin.
 R5. Comme R4. Le nez arrive entre les lettres P et O.
 *N 1084 (17) : 3,82 g, 17 mm, 2 h.
342. D3. Même coin.
 R6. Comme le précédent. L'orbite de l'œil est profonde.
 *N 1066 (6) : 5,18 g, 18 mm, 10 h.

Monnaies usées - coins indistincts
 ABD 1644 : 3,22 g, 16 mm.

Seconde série de bronzes

Emission du monétaire HPOΓEITΩN

Style I

343. D1. Griffon bondissant à gauche, levant les pattes avant, la droite légèrement plus haut que la gauche. L'aile bien ouverte est droite. La queue, dont l'extrémité est tournée vers le bas, est dressée. L'ethnique est disposé en deux parties : ABΔH au-dessus de l'aile, et PITΩN au-dessous du griffon. La patte arrière gauche du griffon touche la lettre Ω de la légende.
 R1. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux courts, dans un carré. La tête est presque en contact avec le carré linéaire qui l'entoure. L'orbite est profonde. Le nez est long, la bouche petite, avec des lèvres légèrement charnues. La légende est disposée en lettres irrégulières autour du carré, de gauche à droite : EΠI H ΠOΓ EITO NOΣ.
 *N1082 (3) : 4,11 g, 18 mm, 6 h.
- Notes : La monnaie est probablement frappée sur une monnaie d'Abdère appartenant à l'émission qui porte au revers la tête d'Apollon sans cadre linéaire. Nous pouvons distinguer la tête d'Apollon au-dessous de l'aile du griffon à 9h. Nous ne connaissons pas le nom du monétaire. La légende du nom est illisible. Toutefois, il est fort probable que la monnaie soit signée par le monétaire ΗΡΑΓΟΡΗΣ.
344. D2. Comme D1. Les pattes avant du griffon sont courtes. La partie de l'ethnique qui est disposée au-dessous du griffon touche l'aile de celui-ci. L'aile se compose de quatre rémiges dont les deux supérieures sont plus longues. La queue dressée touche l'aile. Elle dessine une courbe. La patte arrière est posée sur les lettres ΩN de la légende, au-dessous du griffon.
 R2. La tête d'Apollon est grande : elle dépasse, au niveau du cou, le cadre qui l'entoure. Le nez du dieu est long et la bouche est petite. Les paupières de l'œil, de profil, sont marquées. Des mèches courtes et épaisses couvrent, en forme de rouleau, la nuque d'Apollon. Les lettres de la légende, qui entoure le carré linéaire, sont grandes et irrégulières. Elle est disposée de gauche à droite : EΠI H ΠOΓ EITO NOΣ.
 *a. N 1064 (14) : 4,87 g, 18 mm, 1 h.
 b. M. Athènes 1383 : 6,51 g, 18 mm, 11 h.
345. D3. Comme D2. L'aile se compose de cinq rémiges dont trois, les plus hautes et les plus longues, touchent l'extrémité dressée de la queue. Le cou est plus grand et robuste que celui du griffon de D2. La patte arrière droite est posée sur la lettre Ω de la légende, au-dessous du griffon.

- R3. Comme R2.
*N 1082 (14) : 4,47 g, 18 mm, 10/11 h.
346. D4. Comme D3.
R4. Comme R3. La tête d'Apollon est plus petite que celle de R3. Les lettres de la légende sont irrégulières.
*a. N 1082 (1) : 6 g, 19 mm, 8 h.
b. ABD 404 (4), trésor de la muraille ouest 1964 : 5,1 g, 19 mm, 1/2 h.
347. D5. Comme le précédent.
R5. Comme le précédent.
*N 1064 (20) : 5,19 g, 18 mm, 12/1 h.
348. D6. Comme D3. La patte arrière droite du griffon est posée sur la lettre Ω de la partie de la légende disposée au-dessous du griffon. Cette patte cache presque la légende.
R6. Comme R4.
a. N 1082 (4) : 5,44 g, 18 mm, 4 h.
*b. N 1064 (24) : 5,18 g, 20 mm, 10 h.
349. D7. Comme le précédent.
R7. Comme le précédent.
*N 1082 (11) : 5,33 g, 19 mm, 2 h.
350. D7. Même coin.
R8. Comme le précédent.
*M. Athènes 877ggg : 4,94 g, 17 mm, 9 h.
351. D8. Comme R7.
R9. Comme le précédent.
*a. N 1064 (11) : 4,29 g, 19 mm, 12 h.
b. ABD 404 (3), trésor de la muraille ouest 1964 : 5,31 g, 17 mm, 4 h.
352. D9. Comme le précédent. Nous pouvons distinguer la ligne du sol sur laquelle est posé le griffon.
R10. Comme le précédent.
*ABD 404 (8), trésor de la muraille ouest 1964 : 5,1 g, 19 mm, 4 h.
353. D10. Comme R9.
R11. Comme le précédent.
*N 1082 (8) : 5,63 g, 17 mm, 4 h.
354. D11. L'aile est longue, laissant un petit espace entre l'aile et le corps du griffon. Nous distinguons la trace d'une ligne d'exergue, au-dessous du griffon. La courbe de la queue vers le bas est moins accentuée. La patte arrière droite est posée sur la lettre Ω de l'ethnique, au-dessous du griffon.
R12. Comme R3.
*a. N 1064 (1) : 4,98 g, 18 mm, 5 h.
b. N 1064 (7) : 5,5 g, 17 mm, 6/7 h.
355. D12. Comme D11.
R13. Comme R12.
*Harvard, coll. Wells 65 : 5,58 g, 19 mm, 6 h.

356. D13. Comme D12.
R14. Le nez d'Apollon est pointu et fin. La pupille, de profil, est bien marquée.
*N 1064 (21) : 5,71 g, 18 mm, 11 h.
357. D14. Comme D11.
R15. Comme R14.
*Oxford 2 : 3,86 g, 20 mm, 6/7 h.
358. D15. Comme D11.
R16. Comme R14.
*N 1064 (8) : 5,34 g, 19 mm, 11 h.
359. D15. Même coin.
R17. Comme le précédent.
*N 1082 (6) : 5,39 g, 20 mm, 11 h.
360. D16. Comme D15. La queue est dressée et touche l'aile du griffon.
R18. Comme R17.
*ABD 404 (9), trésor de la muraille ouest 1964 : 5,45 g, 18 mm, 3/4 h.
361. D17. Comme le précédent. Le bec du griffon est plus grand que celui de D16. L'aile est plus éloignée du cou du griffon que sur D16.
R19. La tête d'Apollon est petite.
*a. ABD 1314 : 4,52 g, 20 mm, 5 h.
*b. N 1623 (2) : 3,46 g, 18 mm, 7 h.

Style II

362. D18. Comme le précédent. Le cou du griffon est long et fin. La queue fine est dressée. Elle se rapproche de l'aile ouverte.
R20. L'orbite de l'œil d'Apollon, de profil, est profonde. Le dieu fronce les sourcils. Cette expression sévère se marque aussi sur le front. L'extrémité de la coupure du cou touche le cadre linéaire.
a. N 12 : 5,21 g, 19 mm, 8 h.
*b. N 1064 (10) : 4,7 g, 19 mm, 11 h.
*c. N 1082 (7) : 5,2 g, 17 mm, 11 h.
363. D19. Comme le précédent. L'aile ouverte du griffon est droite. Les lettres de la légende sont irrégulières.
R21. Comme le précédent. L'arrêt du cou d'Apollon ne touche pas le carré linéaire.
a. ABD 404 (1), trésor de la muraille ouest 1964 : 5,48 g, 18 mm, 9 h.
*b. N 1064 (13) : 5,18 g, 17 mm, 9 h.
*c. N 1064 (2) : 5,99 g, 17 mm, 10 h.
364. D19. Même coin.
R22. Comme R20. L'orbite de l'œil est profonde. Le nez d'Apollon est long et pointu à son extrémité.
*ABD 404 (2), trésor de la muraille ouest 1964 : 6,5 g, 17 mm, 6/7 h.
365. D20. Comme le précédent. Le cou du griffon est gros et court.
R22. Même coin.
*N 1064 (6) : 4,18 g, 20 mm, 12 h.

366. D21. Comme le précédent.
R23. Comme le précédent. La tête d'Apollon est plus grosse, avec un menton volontaire.
*Londres, BM 90 : 5,3 g, 17 mm, 8 h.
367. D22. Comme le précédent. L'aile du griffon est grande et longue. Sa longue queue touche son aile.
R23. Même coin.
*N 1064 (3) : 4,32 g, 18 mm, 5 h.
368. D22. Même coin.
R24. La tête d'Apollon est moins grosse que celle de R23. La base du cou n'est plus droite mais remonte en arrière.
*N 1082 (13) : 5,9 g, 18 mm, 2h.
369. D23. L'aile ouverte du griffon s'incline vers l'arrière, laissant un espace entre le cou et l'aile.
R25. Comme le précédent.
a. N 1082 (5) : 7,31 g, 17 mm, 4 h.
*b. N 1064 (15) : 6,13 g, 18 mm, 11 h.
370. D23. Même coin.
R26. Comme le précédent.
*N 1064 (17) : 5,27 g, 16 mm, 7 h.
371. D24. Comme le précédent.
R27. Comme le précédent.
*a. N 1082 (12) : 6,75 g, 18 mm, 7 h.
b. ABD 404 (6) trésor de la muraille ouest 1964 : 4,96 g, 18 mm, 4 h.
372. D25. Comme D24.
R28. La tête d'Apollon est grande et ronde.
*N 1064 (4) : 6,62 g, 19 mm, 8 h.
373. D26. Comme le précédent, mais l'aile du griffon se rapproche de son cou.
R29. Comme le précédent.
*N 1082 (10) : 5,95 g, 17 mm, 9/10 h.
374. D27. Comme le précédent mais le cou du griffon est plus court.
R30. Comme le précédent.
*a. N 1064 (16) : 4,51 g, 19 mm, 4 h.
b. N 1064 (19) : 4,36 g, 18 mm, 6 h.
375. D28. Comme le précédent.
R31. Comme le précédent.
*N 1082 (9) : 5,49 g, 19 mm, 8 h.
376. D29. Comme le précédent.
R32. Comme le précédent.
*N 1064 (9) : 7,3 g, 18 mm, 11 h.
377. D30. Comme le précédent.
R33. Comme le précédent. La base du cou d'Apollon est droite, sans former de courbe, et elle touche le carré linéaire.
a. ABD 404 (5) : 4,19 g, 17 mm, 3 h.

- b. ABD 709 : 5,24 g, 17 mm, 10 h.
*c. N 1064 (18) : 6,74 g, 18 mm, 5 h.
378. D31. Comme le précédent. L'aile du griffon plus courte et se rapproche du cou.
R34. Le sourcil d'Apollon est froncé, donnant au dieu un air sévère. Le visage est rond.
*N 1082(2) : 4,76 g, 19 mm, 2 h.
379. D31. Même coin.
R35. Comme le précédent mais la tête du dieu est plus carrée.
*N 1082 (15) : 6,11 g, 18 mm, 11 h.
380. D32. Comme le précédent.
R36. Le regard d'Apollon est moins sévère que sur le revers R35.
*N 1064 (12) : 5,39 g, 17 mm, 3 h.
381. D33. Comme le précédent. L'extrémité supérieure de l'aile du griffon est fortement incurvée. Les lettres de la partie de la légende, disposée au-dessus de l'aile, suivent la courbe de l'aile. La queue du griffon est longue et elle touche les rémiges inférieures de l'aile.
R37. Comme le précédent.
*N 1064 (5) : 4,18 g, 17 mm, 5/6 h.
382. D34. Comme le précédent. Les lettres de la légende sont irrégulières.
R38. Comme le précédent.
*N 1064 (22) : 5,51 g, 18 mm, 7 h.
383. D35. Comme le précédent, mais l'aile du griffon est plus courte et les rémiges sont plus larges.
R39. Comme le précédent. Le visage d'Apollon exprime un léger sourire.
*N 1064 (23) : 5,13 g, 18 mm, 9 h.
384. D36. Comme le précédent.
R40. Comme le précédent.
*ABD 404 (7), trésor de la muraille ouest 1964 : 5,67 g, 16 mm, 3 h.
385. D37. Comme le précédent mais l'aile du griffon est grande et fine.
R41. Comme le précédent.
*N 47 : 4,61 g, 18 mm, 11 h.
386. D38. Comme le précédent.
R42. Comme le précédent. Les mèches de cheveux du sommet de la tête touchent le cadre linéaire.
*ABD 1059 : 4,93 g, 17 mm, 1 h.
387. D39. Comme le précédent.
R43. Comme le précédent.
*ABD 1417 : 4,3 g, 20 mm, 5 h.
388. D40. Comme le précédent.
R44. Comme le précédent.
*ABD 1369 : 4,42 g, 19 mm, 1 h.
389. D ?. Le droit est usé.
R45. Comme le précédent
*ABD 2162 : 4,41 g, 16 mm, 5 h.

Monnaies usées - coins indistincts

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 1. ABD 971 : 5,86 g, 17 mm, 5/6 h. | 6. ABD 2083 : 3,32 g, 13 mm, 8 h. |
| 2. ABD 1538 : 4,42 g, 16 mm, 10 h | 7. ABD 2196 : 2,55 g, 15 mm, 2 h. |
| 3. ABD 1676 : 5,54 g, 19 mm. | 8. ABD 2012 : 2,6 g, 14 mm, 3 h. |
| 4. ABD 1985 : 2,69 g, 16 mm, 10 h. | 9. ABD 2250 : 3,12 g, 15 mm, 12 h. |
| 5. ABD 2201 : 2,95 g, 15 mm. | |

Oboles

Emissions du monétaire ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ

Première émission sans symbole

Style I

390. D1. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux longs. Des mèches fines et épaisses tombent sans ordre sur la nuque, laissant l'oreille visible. La mèche de gauche est incurvée vers le haut. Les cheveux du sommet du crâne sont entremêlés. Le nez est assez long, tandis que les paupières sont fines, avec l'iris de l'œil bien dessiné. La pomme d'Adam est proéminente. Grènetis.
R1. Griffon couché à gauche sur le sol, marqué par une ligne, avec la patte avant droite levée. L'aile est longue, avec des rémiges fines pointant vers le haut. La queue est un peu dressée et elle se tourne vers le bas, décrivant une courbe. Le griffon a le bec ouvert. Autour du griffon, de gauche à droite, figure le nom du monétaire : ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Les dernières lettres du nom arrivent derrière la queue du griffon. Dans l'exergue, de gauche à droite, est inscrite la légende : ΑΒΔΗΡΗΤΩΝ.
*N 1061 (32) : 6,25 g, 21 mm, 6/5 h.
391. D1. Même coin.
R2. Comme R1. Le griffon est un peu plus petit que le griffon de R1. L'aile arrive au niveau de la lettre R de la légende : ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ.
*N 1079 (13) : 7,38 g, 20 mm, 7/8 h.
392. D1. Même coin.
R3. Comme R1. Les pattes du griffon sont plus courtes et la queue décrit une petite courbe.
*N1061 (33) : 6,99 g, 21 mm, 12 h.
393. D2. Comme D1. Les cheveux longs d'Apollon tombent en plusieurs mèches fines et épaisses sur la nuque, dont deux groupes à l'externe gauche se dressent en formant deux petites angles. Les cheveux de la partie haute de la tête sont emmêlés. Les paupières et l'iris de l'œil sont bien dessinés. Grènetis.
R4. Comme R3. Le griffon est grand, mais le cou est plus gros que celui du griffon de R3. L'aile bien ouverte est dressée vers le haut. La tête du griffon se trouve au-dessous des lettres ΑΛ de la légende ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Les lettres de la légende ΑΒΔΗΡΗΤΩΝ, inscrites sous le griffon, sont serrées.
*N 1061 (31) : 7,87 g, 21 mm, 10/11 h.
394. D2. Même coin.
R5. Comme R4. Le griffon baisse un peu plus le cou vers l'avant. Le bec est bien ouvert. La patte arrière gauche s'étend sur les lettres ΡΙΤ de la légende ΑΒΔΗΡΗΤΩΝ.
*N 1079 (29) : 8,6 g, 21 mm, 5 h.
395. D2. Même coin.
R6. Comme R4. L'aile est plus longue et plus pointue. Les lettres de la légende sont irrégulières.
*a. N 1079 (5) : 9 g, 20 mm, 8 h.
b. N1079 (14) : 8,4 g, 20 mm, 5 h.

396. D2. Même coin.

R7. Le griffon est plus fin, avec un cou mince et long. L'aile, avec des rémiges fines et longues, se dresse vers le haut. La tête du griffon est juste sous les lettres I AA de la légende : ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, disposée autour de lui, de gauche à droite.

*a. N 1079 (32) : 8,39 g, 19 mm, 10 h.

b. N 1061 (23) : 9,31 g, 21 mm, 11 h.

Style II

397. D3. Tête à droite d'Apollon lauré, portant des cheveux longs. Ceux du sommet du crâne sont emmêlés. Plusieurs mèches tombent sur la nuque, en la couvrant. La mèche de l'externe gauche rebique vers le haut, formant un petit angle. L'oreille est visible. Le dessin du nez, ainsi que celui des lèvres et des paupières, est épais. Grènetis.

R8. Comme R4. Les rémiges de l'aile sont longues et épaisses. Le griffon baisse la tête vers l'avant, le bec bien ouvert. La queue touche les dernières lettres du nom du monétaire : ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. La légende ΑΒΔΗΡΠΙΤΩΝ est disposée dans l'exergue. Les lettres sont irrégulières, avec le B et le R qui touchent la ligne d'exergue, où le griffon est couché.

*N 1079 (12) : 8,14 g, 22 mm, 1 h.

398. D3. Même coin.

R9. Comme R8. Le cou du griffon n'est pas incliné vers l'avant. Les lettres de la légende sont irrégulières.

*N 1061 (24) : 9,31 g, 21 mm, 11 h.

399. D3. Même coin.

R10. Comme R6. L'aile est dressée. Les lettres B et Δ de la légende ΑΒΔΗΡΠΙΤΩΝ à l'exergue sont dessinées plus haut que les autres lettres et touchent la ligne d'exergue.

*N 1061 (21) : 7,02 g, 19 mm, 8/9 h.

400. D4. Comme D3. La tête et le flan sont plus petits. Les cheveux d'Apollon, au haut de la tête, sont emmêlés et de longues mèches tombent sans ordre sur la nuque, laissant visible l'oreille. Deux ou trois mèches fines à gauche se dressent légèrement vers le haut. Le nez est assez gros et les paupières sont épaisses. La pomme d'Adam est visible. Grènetis.

R11. L'aile avec trois rémiges fines et épaisses remonte moins vers le haut que l'aile de R10. Aucune ligne d'exergue n'est marquée au-dessous du griffon. Les poils du cou sont longs et touchent l'aile. La lettre Ω de la légende ΑΒΔΗΡΠΙΤΩΝ, au-dessous du griffon, est inscrite plus bas que les autres lettres.

*N 1079 (18) : 8,63 g, 21 mm, 8 h.

401. D4. Même coin.

R12. Comme R11. Le griffon est posé sur la ligne d'exergue et baisse un peu la tête vers l'avant. L'aile touche la lettre D de la légende disposée au-dessus du griffon. Elle est composée de cinq longues rémiges. Les lettres de la légende ΑΒΔΗΡΠΙΤΩΝ sont irrégulières, avec la lettre P qui dépasse légèrement la ligne du sol et la lettre T qui est collée à la lettre I.

a. Londres, BM 1919 6-5-3 : 9,14 g, 20 mm, 2/3 h.

*b. N 1079 (3) : 8,18 g, 21 mm, 1/2 h.

Style III

402. D5. Comme D4. La tête d'Apollon est petite et le nez est gros. Quatre mèches longues et épaisses tombent sur le cou. Grènetis.

R13. Comme R12, mais il n'existe pas de ligne de sol comme sur R17, où le griffon est couché. L'aile touche également les lettres ΔΡ de la légende : ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Les lettres de la

légende ΑΒΔΗΡΠΙΤΩΝ sont irrégulières. La lettre N remonte vers le haut à droite, au-dessous de la petite courbe de la queue.

*N1079 (31) : 6,45 g, 20 mm, 5 h.

403. D5. Même coin.

R14. Comme R13. Le griffon est plus petit dans un flan plus petit. L'aile est large, avec plusieurs rémiges. L'ethnique est frappé hors flan. Le nom du monétaire ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ est gravé très près du griffon.

*New York, ANS 1944.100.15477 : 9,87 g, 20 mm, 7/8 h.

404. D6. Comme D5. Plusieurs mèches légèrement bouclées tombent sur la nuque d'Apollon. Grènetis.

R14. Même coin.

*N 1079 (11) : 8,1 g, 22 mm, 2 h.

405. D6. Même coin.

R13. Même coin.

*N 1061 (25) : 7,69 g, 19/20 mm, 3 h.

Style IV

406. D7. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux longs. Des mèches courtes bordent le front du dieu. Sur le haut du crâne, les cheveux sont emmêlés, tandis que de longues mèches tombent sur la nuque en deux groupes de trois mèches chacun, en formant une sorte de V. L'oreille n'est pas couverte par les cheveux. Les paupières, l'iris de l'œil et la pomme d'Adam sont bien dessinés. Grènetis.

R15. Griffon couché à gauche, levant la patte avant droite. Le corps du griffon est robuste, son aile est grande, avec des rémiges épaisses et courtes. Les rémiges sont dessinées à partir de la base de l'aile, près de la patte avant gauche. La queue est longue et se dresse vers le haut. Les poils du cou touchent l'aile. Le dessin de la tête est détaillé, avec l'iris de l'œil bien dessiné, le bec ouvert et la langue qui pend en dehors du bec. Longues oreilles dressées à la verticale. Au-dessus du griffon, de gauche à droite, légende : ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, et au-dessous : ΑΒΔΗΡΠΙΤΩΝ. Les lettres ne sont pas symétriques.

a. N 1061 (20) : 7,59 g, 20 mm, 8 h.

b. N 1061 (19) : 7,07 g, 23 mm, 1/2 h.

*c. N 1061 (18) : 7,99 g, 22 mm, 8/9 h.

407. D7. Même coin.

R16. Comme R15. Les oreilles sont plus courtes. Le bout de l'aile du griffon touche les lettres ΔΡ de la légende ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ.

*a. N 1061 (17) : 7,57 g, 20 mm, 1 h.

b. N 1079 (8) : 7,87 g, 25 mm, 12 h.

408. D7. Même coin.

R17. Comme R16. La troisième rémige de l'aile du griffon est presque aussi longue que les deux autres au-dessus. Les lettres des deux légendes sont irrégulières.

*a. N 1061(28) : 6,74 g, 22 mm, 8/9 h.

b. N 1079 (6) : 7,32 g, 21 mm, 2 h.

409. D7. Même coin.
R18. Comme R15. Le griffon est plus grand et son cou est plus long. L'aile touche les lettres ΝΔΡ de la légende : ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. La queue est longue et elle est dressée au niveau de la lettre Υ. Les lettres des deux légendes sont grandes et irrégulières.
*N 1061 (22) : 8,76 g, 21 mm, 11 h.
410. D7. Même coin.
R19. Comme R18. L'aile touche les lettres ΑΝ de la légende ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ.
*N 1079 (30) : 6,96 g, 22 mm, 4 h.
411. D7. Même coin.
R11. Même coin.
*N 1061 (27) : 8,75 g, 22 mm, 5 h.
412. D8. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux longs. Les cheveux du sommet de la tête sont emmêlés. De courtes mèches bordent le front. Plusieurs mèches fines et épaisses tombent sur la nuque. Une mèche levée à gauche dessine un C avec les mèches au-dessous. L'oreille reste découverte. Les paupières et l'iris de l'œil sont bien dessinés. La pomme d'Adam est proéminente. Grènetis.
R20. Griffon couché à gauche, levant la patte avant droite beaucoup plus que l'autre. Le corps est robuste. L'aile est ouverte, avec des rémiges épaisses. Les poils du cou touchent l'aile. Les oreilles sont dressées. Du bec ouvert sort une langue pendante. L'iris de l'œil est dessiné. La tête du griffon se trouve au-dessous les lettres Α et Λ de la légende : ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ de gauche à droite. Au-dessous du griffon, est inscrite la légende : ΑΒΔΗΡΙΤΩΝ.
a. N 1061 (26) : 7,67 g, 21 mm, 7 h.
b. N 1079 (28) : 8,89 g, 23 mm, 8 h.
*c. N 1079 (9) : 7,68 g, 21 mm, 12 h.
413. D8. Même coin.
R16. Même coin. Le flan est ovale.
*ABD 869 : 6,95 g, 23 mm, 2 h.
414. D8. Même coin.
R21. Comme R20. L'aile du griffon ouverte arrive au niveau de la tête et des oreilles de l'animal. La patte arrière est au-dessus de la lettre Τ de la légende ΑΒΔΗΡΙΤΩΝ, inscrite au-dessous du griffon.
Vienne 32.349 : 7,8 g, 12 h.
415. D8. Même coin.
R22. Comme R21. Le haut de l'aile est plus arrondi. La patte arrière du griffon est posée sur les lettres ΡΙ de la légende : ΑΒΔΗΡΙΤΩΝ.
*ABD 480 : 6,93 g, 21 mm, 2 h.

Deuxième émission à l'épi de blé

Style I

416. D8. Même coin.
R23. Griffon couché à gauche, levant la patte avant droite. L'aile est courte, avec des rémiges épaisses. Le bec est ouvert, la langue pendante. La tête se situe au-dessous des lettres Λ et Ε de la légende : ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Au-dessus de l'aile figure un épi de blé, couché vers la droite.
*N 1061 (2) : 6,7 g, 21 mm, 6 h.

417. D8. Même coin.
R24. Comme le précédent. Le griffon est grand ; son aile, grande elle aussi, arrive au niveau des oreilles. Le bec ouvert et la langue qui en sort sont bien dessinés. La queue, longue et fine, se dresse derrière le corps du griffon. La tête se situe entre les lettres Λ et E de la légende, au-dessus du griffon : ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. L'épi couché à droite est gravé derrière ses oreilles. La patte arrière gauche est posée sur la lettre T de la légende ΑΒΔΗΡΑΤΩΝ.
*N 1079 (24) : 9,01 g, 22 mm, 5 h.
418. D9. Comme D8. Les cheveux du sommet de la tête sont soigneusement coiffés. Trois groupes de mèches tombent sur la nuque d'Apollon. Le premier groupe à droite, qui descend derrière l'oreille, décrit une petite courbe, tandis que le deuxième forme une légère ondulation. A l'externe gauche, un troisième groupe de courtes mèches sont retournées vers l'avant.
R25. Comme R24. L'aile du griffon est longue. Le cou est court et gros. Le bec est ouvert. L'épi de blé couché vers la droite est assez grand par rapport à la taille du griffon.
*N 1061 (6) : 8,16 g, 21 mm, 1/2 h.
419. D9. Même coin.
R26. Comme R25. Les plumes de l'aile sont épaisses. L'épi de blé figure juste derrière l'oreille gauche du griffon.
*ABD 191 : 6,45 g, 24 mm, 3/4 h.
420. D9. Même coin.
R24. Même coin.
a. N 1079 (26) : 6,56 g, 25 mm, 12 h.
*b. N 1079 (16) : 9,12 g, 22 mm, 11 h.
c. Classical Numismatic Auctions, Classical Coins V, 9/12/88, n° 75 : 8,1 g, 22 mm.
d. Lindgren n° 739 : 6,89 g.
e. ABD 1969 : 6,69 g, 21 mm, 1 h.
421. D10. Comme D9. Les longs cheveux d'Apollon ondulent en trois mèches principales sur sa nuque. Les paupières et l'iris de son œil sont bien dessinés. La pomme d'Adam est proéminente. De courtes marques linéaires, dues à un défaut de gravure du coin, apparaissent au niveau du nez et entre le nez et la bouche d'Apollon.
R27. Comme le précédent. Les rémiges de l'aile sont irrégulières.
*N 1079 (22) : 8,26 g, 21 mm, 2 h.
422. D10. Même coin.
R28. Comme R27. L'aile arrive au niveau de la tête du griffon, au-dessus des oreilles. La tête du griffon se situe au-dessous des lettres Λ et E du nom du magistrat ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Les lettres des légendes sont irrégulières. La patte arrière gauche est au-dessus des lettres T et Ω de la légende ΑΒΔΗΡΑΤΩΝ.
*N 1061 (7) : 8,72 g, 23 mm, 6/5 h.
423. D10. Même coin.
R29. Comme le précédent.
*ABD 1067 : 7,08 g, 24 mm, 1 h.
424. D10. Même coin.
R30. Comme R27. La queue très longue et fine se dresse vers le haut. L'épi de blé est touffu.
*a. N 1079 (1) : 7,87 g, 21 mm, 12 h.
b. N 1061 (3) : 8,31 g, 21 mm, 11/12 h.

425. D10. Même coin.
 R31. Le corps du griffon est long, le cou court, l'aile grande et longue. L'épi de blé se trouve au-dessus des lettres ΕΕΑΝΔ de la légende ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Les lettres H et P de la légende ΑΒΔΗΡΠΙΤΩΝ sous le griffon sont collées.
 *a. N 1079 (21) : 7,04 g, 22 mm, 5 h.
 b. N 1079 (2) : 6,95 g, 22 mm, 8 h.
 c. Londres, BM 1947 6-6-811 : 7,25 g, 23 mm, 11 h (la monnaie est tréflée).

Style II

426. D11. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux longs. Les cheveux, soigneusement coiffés sur le sommet de la tête, tombent en boucles légères sur l'arrière. Des mèches bordent le front du dieu. Quatre mèches ondulent sur le cou. La plus grande partie de l'oreille est cachée derrière les cheveux. Les traits du visage sont souples et fins. La pomme d'Adam apparaît sur le cou. Apollon fronce légèrement le sourcil. Grènetis.
 R31. Même coin.
 *N 1061 (8) : 7,02 g, 21 mm, 8/9 h.
427. D12. Comme D11. La mèche fine qui descend derrière l'oreille est plus courte que celle sur D11 et elle arrive au niveau du menton.
 R31. Même coin.
 *N 1079 (7) : 8,23 g, 21 mm, 7 h.
428. D12. Même coin.
 R32. Comme R31. Le griffon est plus mince. Sa tête est dessinée au-dessous des lettres Α et Ε de la légende : ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ gravée juste au-dessus de la patte levée du griffon. L'épi de blé se situe au-dessous des lettres ΕΑΝΔΡΟ de la légende.
 *a. N 1079 (4) : 7,72 g, 22 mm, 11/12 h.
 b. Oxford 25 : 8,62 g, 23 mm, 11 h (le revers est tréflé).
429. D12. Même coin.
 R33. Comme R31. L'aile forme une légère courbe. L'épi de blé est gravé plus près des oreilles dressées du griffon.
 *a. N 1079 (10) : 8,3 g, 20 mm, 10/11 h.
 b. ABD 1171 : 7,98 g, 20 mm, 8 h.
430. D12. Même coin.
 R34. Comme R32. Les rémiges de l'aile sont assez épaisses. La troisième rémige est séparée des deux autres. La queue est longue et fine. L'épi de blé est gravé entre les oreilles du griffon et le bout de la première rémige.
 *New York, ANS 1044.100.15481 : 6,61 g, 22 mm, 4 h.
431. D12. Même coin.
 R35. Comme R32. Le bec du griffon est ouvert et la langue est bien dessinée. L'épi de blé touche ses oreilles et est dessiné sous les lettres ΑΝΔΡΟΥ de la légende : ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ au-dessus du griffon.
 *N 1061 (5) : 8,6 g, 20 mm, 4/5 h.
432. D12. Même coin.
 R ? Le coin est illisible à cause de l'usure. Un épi de blé figure comme symbole au-dessus de l'aile.
 *ABD 1381 : 7,7 g, 21 mm, 1 h.

433. D13. Comme D11. L'œil est plus grand.
R36. Comme R35. Le cou du griffon est gros et court. L'aile arrive au niveau des oreilles et l'épi de blé est couché vers la droite, touchant l'aile du griffon. La patte arrière gauche est sur les lettres ITΩ de la légende ABΔHPITΩN, au-dessous du griffon.

SNG *Evelpidis* n° 887 : 6,5 g, 9 h.

Troisième émission à l'épi de blé et au monogramme Æ
Style I

434. D14. Comme D13. Les cheveux d'Apollon sont assez emmêlés et recouvrent la moitié de l'oreille. L'iris de l'œil est bien dessiné. Grènetis.

R37. Griffon couché à gauche, levant la patte avant droite. Il dresse une aile large, bien ouverte. La queue est longue, fine et dressée vers le haut. Au-dessus de l'aile, figure comme symbole un épi de blé, couché à droite, touchant l'oreille du griffon. Au-dessous de l'aile ouverte, est inscrit le monogramme Æ. Au-dessus du griffon, de gauche à droite, la légende EΠI AΛEΞANΔPOY et au-dessous du griffon la légende ABΔHPITΩN.

*N 1061 (10) : 8,17 g, 23 mm, 3/4 h.

Style II

435. D15. Comme D14. Des mèches ondulées, longues et courtes, tombent sur la nuque. Les paupières et l'iris sont bien dessinés. Le sourcil est froncé. Grènetis.

R38. Comme R37, mais les rémiges de l'aile sont plus épaisses. L'épi de blé touche les oreilles du griffon. La distance entre les deux pattes avant du griffon est moins importante.

*N 1061 (9) : 8,57 g, 23 mm, 9 h.

436. D15. Même coin.

R39. Comme R38, mais l'épi de blé est gravé loin de la tête du griffon.

*a. N 1079 (20) : 7,59 g, 20 mm.

b. SNG *Dreer* n° 62 : 7,77 g, 3 h.

437. D16. Comme D15. Apollon fronce le sourcil. Les cheveux sont ondulés et emmêlés surtout sur la partie haute de la tête. Plusieurs mèches fines tombent sur la nuque, en boucles. Grènetis.

R40. Comme R38. L'épi de blé qui touche l'oreille gauche du griffon figure au-dessous des lettres EΞAN de la légende : EΠI AΛEΞANΔPOY. La patte de derrière est sur les lettres I et T de la légende : ABΔHPITΩN. Le monogramme Æ se situe au-dessous de l'aile.

*N 1079 (23) : 8,41 g, 24 mm, 6 h.

Style III

438. D16. Même coin.

R41. Comme R40. L'épi de blé se trouve en position verticale devant la tête du griffon et le monogramme Æ touche les rémiges de l'aile.

*a. N 1061 (11) : 8,99 g, 24 mm, 1/2 h.

b. N 1061(12) : 8,41 g, 22 mm, 9/10 h.

Quatrième émission au monogramme Æ

439. D16. Même coin.

R42. Le griffon est assez robuste, avec un gros cou. Il lève la patte avant droite entre les lettres E et Π de la légende : EΠI AΛEΞANΔPOY. Monogramme Æ au-dessous de l'aile.

*a. N 1061 (14) : 9,16 g, 23 mm, 4 h.

b. N 1061 (15) : 7,42 g, 22 mm, 11/12 h.

440. D16. Même coin.
R43. Comme R42. Le cou du griffon, plus long, est incliné vers l'arrière. Le monogramme \mathcal{A} se lit parallèlement à l'aile du griffon.

*a. Oxford 26 : 8,96 g, 23 mm, 1/2 h.

b. Myers, Liste Mars 1981, n°13.

441. D16. Même coin.
R44. Comme R43. La courbe du cou vers l'arrière est bien marquée.

*N 1061 (16) : 7,77 g, 21 mm, 12 h.

442. D16. Même coin.
R45. Comme R42. Le monogramme \mathcal{A} figure assez bas, près de la queue de l'animal.

*N 1061 (13) : 8,65 g, 20 mm, 6/5 h.

Cinquième émission à l'épi de blé et \mathcal{A}

443. D17. Tête à droite d'Apollon lauré, avec des cheveux longs qui couvrent une partie de l'oreille. Les cheveux sont soigneusement coiffés. Quatre mèches longues et ondulées tombent sur la nuque. Les traits du visage sont assez marqués. Le sourcil d'Apollon, très froncé, lui donne un air sévère. Grènetis.

R46. Griffon couché à gauche, levant les pattes avant, la droite levée légèrement plus haut que la gauche. L'aile a trois longues rémiges séparées les unes des autres. La queue est dressée. Les oreilles sont dressées et le bec n'est pas bien ouvert. Au-dessus de l'aile figure un épi de blé, vers la droite, et au-dessous de l'aile, le monogramme \mathcal{A} . Au-dessous du griffon, la légende $\text{AB}\Delta\text{HPIT}\Omega\text{N}$ et au-dessus, tout autour du griffon, la légende $\text{EPII AAEAN}\Delta\text{POY}$.

*N 1079 (25) : 8,41 g, 24 mm, 11 h.

Sixième émission à l'épi de blé

444. D17. Même coin.
R47. Comme le griffon R 32. Au-dessus de l'aile, épi de blé couché à droite.

*N 1061 (1) : 7,4 g, 25 mm, 11 h.

Septième émission à l'épi de blé et au monogramme \mathcal{A}

445. D17. Même coin.
R48. Le corps du griffon est robuste. La queue légèrement dressée fait une courbe. Les lettres de la légende $\text{AB}\Delta\text{HPIT}\Omega\text{N}$ sont irrégulières : la lettre B dépasse au-dessus des autres lettres et la lettre Ω est beaucoup plus petite que les autres. Au-dessus de l'aile, épi de blé à droite, et au-dessous, monogramme \mathcal{A} .

a. New York, ANS 1944.100.15478 : 7,31 g, 22 mm, 1 h.

*b. N 1061 (30) : 8,38 g, 23 mm, 2 h.

446. D17. Même coin.
R49. Le griffon est petit. L'aile est courte, avec trois rémiges qui se dressent vers le haut. Les lettres des deux légendes, au-dessus et au-dessous du griffon, sont irrégulières. Epi de blé au-dessus de l'aile et monogramme \mathcal{A} derrière celle-ci.

*a. N1079 (17) : 8,19 g, 21 mm, 8 h.

b. N 1079 (27) : 8,87 g, 22 mm, 12 h.

447. D17. Même coin.
R50. Comme R49, mais le cou du griffon est court et l'aile est moins longue.

*N 1061 (4) : 6,06 g, 23-24 mm, 1/2 h.

448. D17. Même coin.
R51. Comme R50. Le monogramme \wedge se trouve devant le cou et au-dessus de la patte levée du griffon.
*N 1061 (29) : 7,53 g, 24 mm, 2/1 h.
449. D17. Même coin.
R52. Comme R50. Un épi de blé et le monogramme \wedge sont inscrits au-dessus et au-dessous de l'aile.
*N 1079 (19) : 7,33 g, 24 mm, 9 h.
450. D17. Même coin.
R53. Comme R52, mais l'épi de blé est plus petit que celui de R50. Il est disposé plus loin de l'aile du griffon.
*N 1079 (15) : 8,55 g, 23 mm, 11 h.

Monnaies usées - coins indistincts

1. ABD 28 : 5,18 g, 22 mm, 12 h.
2. ABD 326 : 7,52 g, 21 mm, 11h.
3. Ville sud, D 91/23.
4. ABD 1695 : 7,44 g, 20 mm, 1 h.

Emissions du monétaire ΙΣΑΓΟΡΑΣ
Première émission au monogramme \mathcal{E}

Style I

451. D17. Même coin.
R1. Griffon couché à gauche, levant la patte avant droite, l'aile ouverte et la queue dressée. La queue est légèrement recourbée vers le bas. Au-dessus du griffon figure l'ethnique ΑΒΑΗΡΠΙΩΝ, dont les lettres sont irrégulières, avec un petit Ω. Au-dessous du griffon, ΕΠΕΙΣΑΓΟΡΟΥ, dont les O sont plus petits que les autres lettres. Derrière l'aile et le corps du griffon figure le monogramme \mathcal{E} . La queue du griffon est proche du monogramme \mathcal{E} et les oreilles sont dessinées au-dessous du Δ de l'ethnique.
*a. N 1080 (4) : 8,98 g, 23 mm, 7 h.
b. N 1062 (2) : 7,89 g, 25 mm, 12 h.
452. D17. Même coin.
R2. Comme R1. La queue du griffon est plus courte. Sa tête est placée entre les lettres Δ et Η de la légende d'ethnique.
*N 1062 (35) : 7,22 g, 22 mm, 3/4 h.

Style II

453. D18. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux longs. Une longue mèche descend du front vers le cou, couvrant une partie de l'oreille. Quatre mèches fines couvrent la nuque. Le nez est long et le sourcil froncé. Grènetis.
R1. Même coin.
*N 1062 (34) : 8,43 g, 22 mm, 1 h.

Deuxième émission sans symbole monétaire

Style I

454. D18. Même coin.
R3. Griffon couché à gauche, levant les pattes avant, l'aile ouverte et la petite queue dressée. L'aile est collée au cou du griffon. Les poils sur la partie arrière du cou dessinent de petits

triangles. Deux légendes sont inscrites sur le revers : au-dessus du griffon, l'ethnique ABΔHPITΩ[N], et au-dessous : ΕΠΙΣΑΓΟΡ[ΟΥ]. Les oreilles dressées touchent la lettre Δ de la légende de l'ethnique, et la patte arrière gauche est entre le Σ et A.

a. N 1062 (25) : 7,69 g, 22 mm, 10 h.

*b. N 1062 (15) : 8,33 g, 21 mm, 4/5 h.

c. N 1080 (12) : 7,32 g, 24 mm, 5 h (la monnaie est tréflée au droit).

d. G 91/N71 : 4,5 g.

455. D18. Même coin.

R4. Comme R3. L'aile est plus longue et remonte vers le haut, se rapprochant de l'ethnique. L'extrémité de l'aile touche la lettre Ω de celui-ci. La légende du monétaire est : ΕΠΙ ΙΣΑΓΟΡΟΥ.

*ABD 790 : 5,74 g, 22 mm, 9 h.

Style II

456. D11. Même coin.

R5. Le griffon est robuste. Le cou est court et l'aile est large et épaisse. La tête aux oreilles dressées est gravée au-dessous des lettres B et Δ de la légende ABΔHPITΩN. Au-dessous du griffon : ΕΠΙ ΙΣΑΓΟΡΟΥ. La patte de celui-ci est au-dessus des lettres OPO.

*N 1080 (2) : 8,9 g, 22 mm, 9 h.

Style III

457. D19. Comme D18. Le sourcil est plus froncé.

R6. Le griffon ressemble au griffon de R31 mais il pose la patte au-dessus de la lettre Γ du nom du monétaire : ΕΠΙ ΙΣΑΓΟΡΟΥ.

*Fritze pl.III, 18 = Münzer, Strack, *Thrakien* 115, n° 239, pl. 34 : 8,4 g.

458. D20. Comme D18. Les petites mèches sur l'arrière de la tête forment de petites boucles.

R7. L'aile est grande et largement ouverte. Les pattes sont fines, la patte arrière gauche au-dessus de la lettre Γ de la légende ΕΠΙ ΙΣΑΓΟΡΟΥ. Le cou est long et fin.

*N 1062 (12) : 8,09 g, 21 mm, 2 h.

459. D21. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux longs ; le nez est long et le sourcil froncé. Les cheveux du haut du crâne, bien coiffés, tombent sur la nuque en trois groupes de mèches fines et longues. Sur le cou, un groupe de trois mèches descend le long de l'oreille entre deux groupes de deux mèches. Grènetis.

R8. Griffon couché à gauche, levant la patte avant droite, déployant une grande aile bien ouverte à la courbe souple. Le corps est volumineux, la queue est longue et dressée. Les poils du cou, dessinés en forme de triangles, touchent l'aile. Il ouvre le bec, d'où pend la langue. Au-dessus du griffon, l'ethnique ABΔHPITΩN, et au-dessous, la légende ΕΠΙ ΙΣΑΓΟΡΟΥ. Les lettres des deux légendes ne sont pas symétriques. Les oreilles du griffon touchent les lettres B et Δ de l'ethnique.

a. N 1080 (5) : 9,27 g, 22 mm, 6/7 h.

b. N 1062 (22) : 6,89 g, 24 mm, 9/10 h.

c. N 1080 (19) : 7,4 g, 20 mm, 12 h.

d. ABD 1332 : 7,35 g, 21 mm, 12 h.

*e. N 1080 (22) : 8,34 g, 22 mm, 4 h.

f. New York, ANS 1944.100.15479 : 7,22 g, 22 mm, 1/2 h.

Style IV

460. D22. Comme D21. Trois groupes de mèches tombent sur le cou : deux partent derrière l'oreille, l'une descend vers l'avant et l'autre, qui rejoint une troisième, tombe à l'arrière de la tête. On

peut distinguer au-dessous de ces deux premiers un troisième ensemble. Le sourcil d'Apollon est moins francé.

R9. Le corps du griffon est plus fin. L'aile est grande, avec des rémiges longues. La queue, assez longue, est dressée. La légende du monétaire est ΕΠΙ ΙΣΑΓΟΡΟΥ.

*a. N 1062 (8) : 7,42 g, 20 mm, 4 h.

b. N 1062 (18) : 8,58 g, 21 mm, 8 h.

c. N1062 (10) : 7,87 g, 20 mm, 2 h.

461. D22. Même coin.

R10. Comme R8, mais les rémiges de l'aile sont plus fines. La légende du monétaire est ΕΠΙ ΙΣΑΓΟΡΟΥ.

*N 1080 (11) : 9,52 g, 22 mm, 4 h.

462. D22. Même coin.

R11. Le cou du griffon est plus court. L'aile est assez grande et longue. Les oreilles du griffon touchent les lettres Β et Δ d'ethnique ΑΒΔΗΡΠΙΤΩΝ. Au-dessous du griffon figure la légende ΕΠΙ ΙΣΑΓΟΡΟΥ.

a. N 1062 (9) : 7,56 g, 20 mm, 8 h.

*b. Alpha Bank 2754 : 7,28 g, 20 mm, 11 h.

463. D22. Même coin.

R12. Comme R11. L'aile décrit une courbe.

*a. N 1062 (14) : 6,14 g, 20 mm, 4/5 h.

b. N 1062 (19) : 7,27 g, 20 mm, 2 h.

464. D22. Même coin.

R13. Comme R12. L'aile du griffon est plus courte et droite.

*SNG *Evelpidis* n° 888 : 7,65 g, 12 h.

465. D23. Comme D22. Trois mèches fines couvrent le cou, et une quatrième plus courte descend derrière l'oreille à moitié couverte par la chevelure.

R11. Même coin.

*N 1062 (26) : 7,12 g, 19 mm, 2 h.

466. D23. Même coin.

R14. Le griffon est assez volumineux, avec une aile large. Il pose la patte arrière sur les lettres ΓΟΡ du nom du monétaire : ΕΠΙΙΣΑΓΟΡΟΥ.

*a. N1080 (20) : 8,72 g, 21 mm, 8/9 h.

b. N 1062 (7) : 8,93 g, 23 mm, 12 h.

467. D23. Même coin.

R15. Les rémiges de l'aile sont fines. Le griffon a le bec bien ouvert. Les oreilles sont placées au-dessous des lettres Β et Δ et la patte arrière gauche est posée sur les lettres ΓΟΡ du nom du monétaire : ΕΠΙ ΙΣΑΓΟΡΟΥ.

*N 1080 (21) : 8,46 g, 20 mm, 5 h.

468. D23. Même coin.

R16. Les rémiges de l'aile sont plus épaisses et la patte arrière est posée au-dessus des lettres ΟΡΟ de la légende : ΕΠΙ ΙΣΑΓΟΡΟΥ.

*Ville sud, ST 92/N 44 : 5,13 g, 20 mm, 3 h.

469. D23. Même coin.
R ? . Le revers est trop usé pour être lu.
*N 1080 (7) : 6,06 g, 21 mm, 11/12 h.
470. D24. Le menton d'Apollon est accentué, le sourcil froncé, les paupières ainsi que l'iris sont dessinées.
R17. Le griffon est grand et fin, avec une aile dont les rémiges sont longues et épaisses. La queue est fine et longue. L'œil du griffon est bien dessiné.
*N 1080 (13) : 9,61 g, 21 mm, 5 h.
471. D25. Comme D23. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux longs, soigneusement coiffés. Une partie de l'oreille apparaît sous les cheveux du dieu, le nez est long, la joue accentuée, l'orbite de l'œil est profonde et les paupières ainsi que l'iris sont dessinés. Le sourcil est légèrement froncé. Trois mèches tombent en faisant des boucles légères sur le cou d'Apollon, tandis que deux mèches courtes entourent l'oreille.
R18. Le griffon est robuste, avec une aile grande et longue. Le bec est fermé. Les oreilles touchent la lettre Δ de la légende ΑΒΔΗΡΙΤΩΝ, tandis que la patte arrière est posée sur les lettres Α et Γ de la légende : ΕΠΙ ΙΣΤΑΓΟΡΟΥ.
*N 1080 (15) : 7,69 g, 20 mm, 12 h.

Troisième émission au caducée

Style I

472. D23. Même coin.
R19. Griffon couché à gauche, levant les pattes avant, l'aile ouverte et dressée. La queue longue est aussi dressée. Devant la tête, caducée. Le nom du monétaire est hors flan : [ΕΠΙ ΙΣΤΑΓΟΡΟΥ].
*N 1062 (28) : 9,12 g, 19/20 mm, 8 h.
473. D25. Même coin.
R 20. L'aile du griffon est large, avec des rémiges longues. Devant la tête du griffon et juste au-dessus de la patte avant droite levée, caducée. Les lettres des deux légendes sont irrégulières. Au-dessus du griffon, de gauche à droite, est disposée la légende : ΑΒΔΗΡΙΤΩΝ, tandis qu'au-dessous du griffon, se lit la légende [Ε]ΠΙ ΙΣΤΑΓΟΡ[ΟΥ].
*N 1080 (17) : 7,82 g, 20 mm, 8 h.
474. D25. Même coin. Le flan est ovale.
R21. Le griffon est grand, avec une aile ouverte aux rémiges détaillées. Devant la tête et au-dessus de la patte avant droite, levée, petit caducée. Au-dessus du griffon la légende est : [Α]ΒΔΗΡΙΤΩΝ, tandis qu'au-dessous se trouve la légende : ΕΠΙ ΙΣΤΑΓΟΡΟΥ.
*N1062 (33) : 8,07 g, 25 mm, 12 h.
475. D25. Même coin. Le flan est ovale.
R22. Le griffon est petit mais robuste. L'aile est longue, avec des rémiges épaisses. Devant la tête du griffon, caducée. Au-dessus du griffon, la légende est : ΑΒΔΗΡΙΤΩΝ, tandis qu'au-dessous, la légende est : ΕΠΙ ΙΣΤΑΓΟΡΟΥ.
*N 1062 (27) : 8,78 g, 22 mm, 11 h.
476. D25. Même coin.
R23. L'aile du griffon est longue et légèrement baissée. Devant la tête, caducée. Les oreilles du griffon touchent les lettres Β et Δ de la légende ΑΒΔΗΡΙΤΩΝ, qui est disposée au-dessus du griffon. Au-dessous du griffon, la légende est : ΕΠΙ ΙΣΤΑΓΟΡΟΥ.
*N 1080 (9) : 8,29 g, 20 mm, 10/11 h.

477. D25. Même coin.
R24. Comme R23. L'aile est plus large. Devant la tête du griffon, caducée. De la légende, inscrite au-dessus du griffon, nous pouvons lire : [AB]ΔHPITΩ[N], tandis que de celle au-dessous du griffon, nous lisons : [ΕΠΙΣΑ]ΓΡΟΟΥ.
*Ville Sud, Domaine Q4 : 6,1 g, 20 mm, 4 h.
478. D25. Même coin.
R25. Comme R24. Mais le coin est usé.
*M. Athènes 957 : 6,41 g, 20 mm, 4 h.
Note : Au droit, sur la tête d'Apollon, la monnaie est contremarquée par une étoile.

Style II

479. D26. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux longs soigneusement rangés. L'oreille reste à demi-couverte par les cheveux. Des mèches longues et courtes, mais fines, tombent sur la nuque. Le sourcil est assez froncé, donnant au dieu un air sévère. Grènetis.
R26. L'aile du griffon, courte, remonte vers le haut. Le corps est fin. Un grand caducée se trouve devant la tête. De la légende, au-dessus du griffon, nous lisons : [AB]ΔHPIT[ΩN], tandis que la légende, au-dessous du griffon, est : ΕΠΙ ΙΣΑΓΟΡ[ΟΥ].
*N 1062 (31) : 8,35 g, 20 mm, 11 h.
480. D26. Même coin.
R27. Le griffon est grand et mince, avec une queue longue et fine, dressée vers le haut. Le caducée figure devant la tête du griffon. Au-dessus du griffon, la légende est : A[BA]H[PITΩN], et la légende au-dessous du griffon : [ΕΠΙ]ΣΑΓ[ΟΟΥ].
*Ville sud, D 91/17 : 6,94 g, 20 mm, 10 h.
481. D26. Même coin.
R28. Le griffon est robuste, avec une aile petite et courte et une queue dressée près du corps. Devant la patte avant droite levée, caducée. Au-dessus du griffon est inscrite la légende : ΕΠΙ ΙΣΑΓΟΟΥ, de gauche à droite, tandis qu'au-dessous du griffon, la légende est : ΑΒΔΗΡΗΤΩΝ.
a. N 1062 (32) : 7,91 g, 25 mm, 8/9 h.
b. N 1062 (30) : 9,45 g, 21 mm, 2 h.
*c. N 1062 (29) : 8,73 g, 23 mm, 2 h.

Quatrième émission sans symbole

482. D27. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux longs et aux traits fins. Sous la couronne, des mèches horizontales passent derrière l'oreille, laissée visible, et tombent en mèches fines sur la nuque. Le nez est long, la paupière dessinée. Autre détail : un muscle part de l'oreille et descend vers l'avant de la nuque. Un peu plus haut, la pomme d'Adam est bien dessinée. Grènetis.
R29. Griffon couché à gauche, levant la patte avant droite, l'aile longue et la queue dressée. Les oreilles sont dressées et le bec ouvert. L'ethnique ΑΒΔΗΡΗΤΩΝ est gravé au-dessus du griffon et la légende ΕΠΙ ΙΣΑΓ[ΟΟΥ] au-dessous de celui-ci.
*N 1080 (3) : 8,56 g, 21 mm, 1 h.
483. D27. Même coin.
R30. Comme R29. Griffon couché à gauche, levant la patte avant droite, ayant l'aile ouverte et courte, avec les rémiges arrondies. ΑΒΔΗΡΗΤ[ΩN] au-dessus du griffon et ΕΠΙ ΙΣΑΓΟ[ΟΥ] au-dessous.
*N 1062 (6) : 6,93 g, 20 mm, 11 h.

484. D28. Comme D27. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux longs. Les traits du visage sont fins, et les cheveux bien coiffés laissent libre l'oreille. La pomme d'Adam est visible.
R31. Griffon couché à gauche, levant la patte avant droite. Aile ouverte, aux rémiges longues. La longue queue est dressée. ΑΒΔΗΡΙΤΩΝ au-dessus du griffon. Lettres de petite taille et serrées. Au-dessous du griffon, ΕΠΙΣΤΑΓΟΡΟΥ.
*a. N 1080 (8) : 8,24 g, 21 mm, 2 h.
b. N 1062 (1) : 7,89 g, 20 mm, 7 h.
485. D29. Comme D28.
R32. Griffon couché à gauche, levant la patte avant droite, l'aile dressée et ouverte. La queue se dresse et décrit une courbe. Les oreilles du griffon sont dressées et touchent les lettres Β et Δ. Les dernières lettres de la légende ΑΒΔΗΡΙΤΩΝ descendent derrière l'animal. La queue est courte. Nom du monétaire hors flan.
*N 1062 (21) : 8,42 g, 20 mm, 12 h.
486. D29. Même coin, mais usé.
R33. Griffon couché à gauche, l'aile ouverte vers le haut. La tête du griffon s'inscrit entre les lettres Β et Δ de la légende d'ethnique, ΑΒΔΗΡΙΤΩΝ ; au-dessus du griffon, ΕΠΙΣΤΑΓ[ΟΡΟΥ].
*N 1062 (3) : 7,1 g, 20 mm, 5/6 h.
487. D30. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux longs. La tête est assez grande pour le flan et riche en détails, comme le montre le dessin des paupières épaisses, du nez fin, de la pomme d'Adam. Sur le haut du crâne, mèches ondulées. Des cheveux courts tombent sur le front et de longues mèches couvrent toute la nuque à partir de l'oreille, qui reste visible.
R34. L'aile du griffon, beaucoup plus large et plus longue, touche la queue dressée. La tête du griffon atteint la lettre Β, tandis que la patte arrière gauche est posée sur les lettres ΓΟΡ du nom du monétaire : ΕΠΙΣΤΑΓΟΡΟΥ.
*N 1062 (13) : 9,1 g, 20 mm, 8 h.
488. D31. Comme D27, mais les mèches sur la nuque sont nombreuses et plus fines. Le menton est plus gros.
R35. L'aile est courte. La tête du griffon prend place sous la lettre Δ de l'ethnique. Le nom du monétaire sous le griffon est ΕΠΙΣΤΑΓΟΡΟΥ.
*N 1062 (23) : 7,35 g, 22 mm, 9 h.
489. D32. Comme D30 et D31. Les paupières sont moins épaisses. Les mèches qui couvrent la nuque sont plus longues et plus distinctes.
R36. Comme R35. L'aile du griffon est aussi courte, mais remonte davantage vers le haut. La queue de l'animal est un peu plus longue que celle de R15 et elle touche la lettre Ρ du nom du monétaire ΕΠΙΣΤΑΓΟΡΟΥ. Les oreilles du griffon touchent aussi la lettre Δ de l'ethnique.
*N 1062 (16) : 7,87 g, 20 mm, 5 h.
490. D33. Tête d'Apollon aux traits plus souples, notamment pour les paupières, le nez et les lèvres. Le sourcil est bien marqué. Trois ou quatre longues mèches épaisses tombent en désordre sur la nuque. L'oreille est dégagée, la chevelure assez volumineuse et bien coiffée. Grènetis.
R36. Même coin.
*a. N 1062 (17) : 8,94 g, 21 mm, 4/5 h.
b. N 1080 (16) : 7,55 g, 21 mm, 6 h.

491. D34. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux longs et bien coiffés. Les mèches tombant verticalement sous la couronne laissent l'oreille dégagée. Quatre mèches fines et lisses sur la nuque. Grènetis.
R37. Griffon couché à gauche, levant la patte avant droite, l'aile bien ouverte et droite, avec quatre rémiges. Longue queue à l'extrémité incurvée vers le bas. Oreilles dressées. Le duvet du cou touche l'aile. La légende ΑΒΑΗΡΗΤΩΝ, inscrite au-dessus du griffon, à partir de la lettre T, ne lui est plus parallèle : elle descend vers le bas et est disposée derrière l'aile, à droite. Le nom du monétaire [ΕΠΙ ΙΣΤΑΓΟΡΟΥ] est hors flan.
a. N 1062 (4) : 9,3 g, 21 mm, 11 h.
*b. N 1080 (14) : 7,3 g, 22 mm, 2 h.
492. D34. Même coin.
R38. Comme R37. Aile bien ouverte, dressée vers le haut ; elle se rapproche de l'ethnique. La fin de la légende ΕΠΙ ΙΣΤΑΓΟΡΟΥ est placée derrière le griffon et les trois dernières lettres remontent vers la droite, derrière la courte queue du griffon.
*N 1080 (6) : 8,59 g, 23 mm, 11/12 h.
493. D34. Même coin.
R39. Griffon couché ou bondissant à gauche en levant les deux pattes avant. L'aile est ouverte. Au-dessus du griffon, la légende ΑΒΑΗΡΗΤΩΝ, dont les lettres sont irrégulières, et le nom au-dessous du griffon ne sont pas lisibles à cause du mauvais état de la pièce.
*N 1062 (20) : 8,33 g, 22 mm, 8 h.
494. D35. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux longs et bien coiffés. Six mèches fines tombent sur la nuque. La paupière est dessinée ainsi que le muscle partant de l'oreille, qui se prolonge le long du cou. Grènetis.
R40. Griffon couché à gauche, levant légèrement les pattes avant, l'aile avec des rémiges ouvertes et droites et la queue dressée. ΑΒΑΗΡΗΤΩΝ au-dessus du griffon, la légende ΕΠΙ ΙΣΤΑΓΟΡΟΥ inscrite au-dessous, les trois dernières lettres remontant sur la droite, sous la queue.
*a. N 1080 (18) : 8,92 g, 21 mm, 2 h.
b. N 1062 (24) : 6,98 g, 21 mm, 1 h.
495. D35. Même coin.
R41. Comme R40, mais le griffon est mince avec un cou long. ΑΒΑΗΡΗΤ[ΩΝ] au-dessus ; le nom du monétaire n'est pas lisible.
*N 1062 (5) : 6,92 g, 23 mm, 11 h.
496. D35. Même coin.
R42. Comme R40. L'aile du griffon est droite et courte. La queue du griffon est longue et dressée.
*N 1080 (10) : 7,3 g, 22 mm, 6 h.
497. D35. Même coin.
R43. Comme R41. Le cou du griffon est long. Les lettres du nom du monétaire sont grandes et irrégulières, montant à droite, derrière la queue.
*N 1062 (11) : 7,62 g, 24 mm, 3 h.
498. D36. Comme D35, mais le dessin des cheveux sur le haut de la tête est plus fin.
R36. Comme R35. L'aile est ouverte et dressée vers haut. Les dernières lettres ΡΟΥ montent derrière la queue.
*N 1080 (1) : 6,73 g, 23 mm, 9 h.

Monnaies usées - coins indistincts

1. ABD 1993 : 6,9 g, 23 mm, 11 h.

2. N1062 (21) : 8,42 g, 20 mm, 12 h.

Hémioboles

Emission du monétaire ΕΡΜΟΣΤΡΑΤΟΣ

499. D1. Griffon bondissant à gauche, levant les pattes de devant, l'aile ouverte. Quatre rémiges sont dessinées. L'extrémité de la rémige inférieure est incurvée vers le haut. La queue est dressée. L'aile droite dépasse devant le cou. La légende : ΑΒΔΗ, commence au-dessus de l'aile, de droite à gauche, et se poursuit au-dessous de la patte, de gauche à droite : ΠΙΤΩΝ. La patte arrière gauche repose sur les lettres ΙΤΩ, au dessin irrégulier. Grènetis.

R1. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux longs tombant sur la nuque, dans un carré linéaire. La paupière est bien marquée. Autour du carré, la légende est inscrite de gauche à droite : ΕΠΙ ΕΡΜΟΣΤΡΑΤΟΣ.

*N1063 (1) : 5,12 g, 18 mm, 1 h.

500. D1. Même coin.

R2. Comme R1. La tête d'Apollon est plus grande. Le nez arrive au niveau de la lettre M. Trois longues mèches, légèrement ondulées, tombent sur la nuque. Autour du carré, légende : ΕΠΙ ΕΡΜΟΣΤΡΑΤΟΣ.

*N 1063 (15) : 5,33 g, 18 mm, 11 h.

501. D1. Même coin.

R3. Comme R1. La paupière de l'œil, dessiné de profil, n'est plus marquée. Quatre mèches fines et longues tombent sur la nuque d'Apollon. Le nez est fin et long. Autour du carré : ΕΠΙ ΕΡΜΟΣΤΡΑΤΟΣ.

*N 1063 (2) : 6,1 g, 18 mm, 1 h.

502. D2. Comme D1. Le cou du griffon est court. Les lettres de la légende ΑΒΔΗ touchent l'aile. La lettre A est gravée derrière l'oreille du griffon. Les rémiges de l'aile sont droites. La patte arrière gauche du griffon repose sur les lettres ΤΩΝ de l'ethnique.

R4. Comme R1. Autour du carré figure la légende : ΕΠΙ ΕΡΜΟΣΤΡΑΤΟΣ.

*N 1063 (18) : 4,56 g, 17 mm, 11 h.

503. D2. Même coin.

R5. Comme R3. Le nez d'Apollon se trouve entre les lettres P et M de la légende. Autour du carré, figure la légende : ΕΠΙ ΕΡΜΟΣΤΡΑΤΟΣ.

*a. N 1063 (13) : 5,18 g, 17 mm, 7 h.

b. N 1083 (1) : 4,71 g, 17 mm, 9 h.

504. D3. Comme D1. L'aile du griffon remonte vers le haut. La patte du griffon est posée sur les lettres ΤΩΝ de la légende ΡΙΤΩΝ, au-dessous du griffon.

R5. Même coin.

*N 1063 (12) : 5,04 g, 17 mm, 11 h.

505. D3. Même coin.

R6. Comme R3. La tête d'Apollon est grande. Les paupières ne sont pas marquées. Les mèches de cheveux tombent en trois groupes sur la nuque. Autour du carré, la légende est : ΕΠΙ ΕΡΜΟΣΤΡΑΤΟΣ.

*a. N 1063 (16) : 4,86 g, 18 mm, 1 h.

b. N 1083 (4) : 5,52 g, 18 mm, 12 h.


- c. Ville sud, G 91/36 : 5,17 g, 12 mm, 2 h.
506. D3. Même coin.
R7. Comme R5. Autour du carré, la légende est : ΕΠΙ ΕΡΜΟ ΣΤΡ ΑΤΟΥ.
*M. Athènes 888 : 4,43 g, 17 mm, 11 h.
507. D3. Même coin.
R8. Le sourcil d'Apollon est froncé. Le nez arrive au niveau de la première barre du M. La distance entre les lettres Σ et T de la légende est plus grande. Autour du carré, la légende est : ΕΠΙ ΕΡΜΟ ΣΤΡ ΑΤΟΥ.
*N 1063 (4) : 5,09 g, 18 mm, 1 h.
508. D4. Comme D1. Les deux pattes du griffon sortent du grènetis. La partie supérieure de l'ethnique ΑΒΔΗ est disposée légèrement plus haut que le griffon et touche l'aile ouverte. La patte de derrière s'étend le long de la partie basse de la légende, au-dessous du griffon.
R9. La tête est plus petite et le nez est au niveau de la lettre M de la légende. Autour du carré figure la légende : ΕΠΙ ΕΡΜΟ ΣΤΡ ΑΤΟΥ.
*N 1083 (9) : 5,56 g, 17 mm, 2 h.
509. D5. Comme le précédent.
R5. Même coin.
*N 1083 (5) : 5,97 g, 17 mm, 8 h.
510. D6. Le griffon est assez grand et robuste. La partie supérieure de la légende est au même niveau que la tête du griffon. La patte est posée au-dessus des lettres ΙΤΩ de la légende ΠΙΤΩΝ.
R10. La tête d'Apollon est grande. Elle remplit presque tout le carré qui l'entoure. Le nez arrive au niveau de la lettre M de la légende. La paupière de l'œil de profil est dessinée. Autour du carré : ΕΠΙ ΕΡΜΟ ΣΤΡΑ ΤΟΥ.
*N 1083 (2) : 5,17 g, 18 mm, 9 h.
511. D6. Même coin.
R11. La tête d'Apollon rappelle celle du coin R10. La paupière est mieux marquée et la joue bien dessinée. Autour de la tête : ΕΠΙ Ε [ΕΡΜΟ ΣΤΡ] ΑΤΟΥ.
*a. N 1063 (5) : 4,64 g, 17 mm, 11 h.
b. ABD 1691 : 5,59 g, 18 mm, 6 h.
c. Stara Zagora 1577 : 5,11 g, 16 mm.
d. ABD 1678 : 5,79 g, 16 mm, 3/4 h.
512. D6. Même coin.
R12. Les cheveux tombent en quatre mèches fines et épaisses sur la nuque. Autour du carré : ΕΠΙ ΕΡΜΟ ΣΤΡ ΑΤΟΥ.
*N 1063 (7) : 6,06 g, 18 mm, 4 h.
513. D7. Comme D1. Les lettres de la légende sont petites. Les pattes du griffon sont légèrement dressées. La tête touche le grènetis.
R13. Autour du carré de gauche à droite : ΠΙ ΕΡΜΟ ΣΤΡΑ ΤΟΥ Ε.
*a. N 1063 (11) : 4,8 g, 16 mm, 5 h.
b. Alpha Bank 2713 : 5,15 g, 16 mm, 8 h.
c. N 1083 (8) : 5,12 g, 17 mm, 7 h.

514. D8. Comme D1. Espace entre l'aile du griffon et la partie supérieure de la légende. La patte du griffon est posée sur les lettres ΤΩΝ de la fin de la légende.
R14. La tête d'Apollon, dans le carré, est petite et touche le cadre linéaire. Les mèches longues sont légèrement ondulées et couvrent la nuque.
a. New York, ANS 1944.100.15470 : 5,25 g, 17 mm, 11 h.
*b. N 1083 (10) : 4,2 g, 17 mm, 6 h.
515. D9. Comme D1. La patte du griffon est posée sur les lettres ΙΤΩ de la légende ΠΙΤΩΝ. La lettre Α de la partie supérieure de l'ethnique, au-dessous de l'aile, ne touche pas la tête du griffon.
R15. Comme R1. Autour du carré : ΕΠΙ ΕΡΜΟ ΣΤΡ ΑΤΟΥ.
*N 1063 (10) : 5,78 g, 18 mm, 8 h.
516. D10. Comme le précédent. Le cou du griffon est plus robuste. Les deux premières rémiges de l'aile sont longues et fines. La partie de la légende ΑΒΔΗ est disposée plus haut que la tête du griffon. La lettre Ν de l'ethnique, plus ouverte que les autres, est gravée au-dessous de la queue.
R16. Autour du carré, figure la légende : ΕΠΙ ΕΡΜΟ ΣΤΡ ΑΤΟΥ.
a. ABD 1225 : 4,75 g, 16 mm, 8 h.
*b. N 1063 (17) : 5,11 g, 16 mm, 11 h.
c. Oxford 1 : 4,61 g, 16 mm, 7 h.
517. D10. Même coin.
R17. La tête d'Apollon remplit tout le carré. Les paupières sont bien marquées, la bouche petite. Courtes mèches descendant du sommet du crâne. Les cheveux tombent en trois longues mèches sur le cou. Légende : ΕΠΙ ΕΡΜΟ ΣΤΡ ΑΤΟΥ.
*N 1063 (9) : 5,61 g, 18 mm, 9 h.
518. D10. Même coin.
R18. La tête d'Apollon est petite, avec des traits fins. Le nez touche le carré linéaire au niveau de la première barre de la lettre Μ. Autour du carré : ΕΠΙ ΕΡΜΟ ΣΤΡ ΑΤΟΥ.
*N 1063 (3) : 6,06 g, 18 mm, 11 h.
519. D11. Comme D1. La queue du griffon est longue et dressée. La patte repose sur les lettres ΙΤΩ.
R19. Autour du carré : ΠΙ ΕΡΜΟ ΣΤΡΑ ΤΟΥ Ε. Le bout du nez d'Apollon arrive au milieu de la lettre Μ de la légende.
*Londres, BM Abdera 89 : 4,19 g, 17 mm, 7 h.
520. D12. Comme D1.
R20. Apollon fronce le sourcil. La tête dépasse le carré linéaire. Les cheveux couvrent la nuque en deux mèches qui touchent le carré linéaire. Autour du carré : ΕΠΙ ΕΡΜΟ ΣΤΡ ΑΤΟΥ.
*N 1063 (14) : 5,38 g, 18 mm, 6 h.
521. D13. Comme le précédent. Aile incurvée vers le haut. La patte de derrière est posée sur les lettres ΤΩΝ.
R21. La tête d'Apollon est ronde. Trois mèches épaisses couvrent la nuque. Le nez arrive au niveau de la lettre Μ de la légende.
*N 1063 (8) : 5,88 g, 15 mm, 11 h.
522. D13. Même coin.
R22. Quatre fines mèches couvrent la nuque. Les traits du visage sont fins. Autour du carré : ΕΠΙ ΕΡΜΟ ΣΤΡ ΑΤΟΥ.
*N 1083 (3) : 5,67 g, 17 mm, 11 h.

523. D14. Comme le précédent.
R23. L'orbite de l'œil est assez profonde. Trois mèches épaisses couvrent la nuque. Autour du carré : ΕΠΙ ΕΡΜΟ ΣΤΡ ΑΤΟΥ.
*N 1063 (6) : 5,75 g, 17 mm, 11 h.
524. D15. Comme le précédent.
R24. Il n'y a pas de carré linéaire autour de la tête. Les cheveux tombent sur la nuque en plusieurs mèches fines et ondulées. Autour de la tête, la légende ΕΠΙ Ε ΡΜΟ ΣΤΡΑ ΤΟΥ est gravée irrégulièrement.
*N 1083 (7) : 4,9 g, 17 mm, 4 h.
525. D16. Comme D12. L'aile du griffon est grande, longue et fine. Les lettres de la légende touchent l'aile du griffon. Le cou est robuste.
R25. Autour du carré, la légende est : ΕΠΙ Ε ΡΜΟ ΣΤΡΑ ΤΟΥ.
*N1083 (6) : 7,58 g, 17 mm, 4 h.
526. D17. Comme le précédent.
R26. La tête d'Apollon est petite.
*ABD 211 : 4,82 g, 19 mm, 9 h.
527. D18. Comme D1. L'aile du griffon est courte et la queue fine. La patte de derrière est posée sur les lettres ΙΤΩΝ.
R27. Comme R9. Autour du carré : ΕΠΙ ΕΡΜΟ ΣΤΡ ΑΤΟΥ.
*ABD 2221 : 4,47 g, 16 mm, 4 h.
528. D19. Comme D1. L'aile est longue est fine.
R28. La tête d'Apollon touche le carré. Autour du carré : ΕΠΙ Ε ΡΜΟ ΣΤΡΑ ΤΟΥ.
*ABD 13 : 3 g, 14 mm, 6 h.



Emissions du monétaire ΣΙΜΑΛΟΣ

Première émission à tête d'Apollon aux cheveux longs et au monogramme 


529. D1. Griffon bondissant à gauche, levant les deux pattes avant. L'aile bien ouverte remonte vers le haut jusqu'à toucher la dernière lettre de la partie de l'ethnique disposée au-dessus du griffon. Quatre rémiges épaisses. L'extrémité de la quatrième rémige est incurvée vers le haut. L'avant de l'aile droite apparaît à gauche du cou. Le bout de la queue est dressé avant de s'incurver vers le bas. L'ethnique est disposé en deux parties : ΑΒΔΗ dans le champ, juste derrière les oreilles dressées, au-dessus de l'aile, et ΠΙΤΩΝ au-dessous du griffon. Grènetis.
R1. Tête à droite d'Apollon lauréat, aux cheveux longs. Autour du carré court la légende : ΕΠΙ ΣΙΜ ΑΛΟΥ. Au-dessous de la tête, monogramme : .
- *New York, ANS 1944.100. 15469 : 4,59 g, 18 mm, 9/10 h.
530. D2. Comme D1.
R2. Comme R2. Le cou est fin et moins large que sur R1.
*N 303/1 : 6,27 g, 17 mm, 11 h.
531. D2. Même coin.
R3. Comme R1, mais la tête d'Apollon est légèrement plus haute que celle de R1. Le nez arrive au milieu de la lettre Α de la légende.
*N 1081 (18) : 5,76 g, 18 mm, 4 h.

532. D3. Comme le précédent.
R4. Comme le précédent, mais la tête est petite, avec des traits plus fins.
*N 1065 (54) : 4,38 g, 18 mm, 2 h.
533. D4. Comme le précédent.
R5. Comme le précédent. La tête est large et la légende du coin est presque hors flan. Les paupières sont bien dessinées.
*N 1081 (21) : 6,67 g, 17 mm, 2 h.
534. D4. Même coin.
R6. Comme le précédent mais la tête est plus petite.
*N 1065 (19) : 5,36 g, 17 mm, 11 h.
535. D5. Comme D1, mais l'espace entre l'aile et la partie de la légende, disposée au-dessus du griffon, est plus important que sur D1.
R7. Comme le précédent. L'orbite de l'œil est profonde.
*a. N 1081 (22) : 5,02 g, 16 mm, 5 h.
b. N 1081 (19) : 4,67 g, 18 mm, 9/10 h.

Seconde émission à tête d'Apollon aux cheveux courts et au monogramme 

536. D6. La partie supérieure de l'aile est droite, sans laisser d'espace entre l'aile et la légende au-dessus du griffon. Les quatre rémiges ont la même longueur. La rémige inférieure, nettement séparée des autres, est incurvée vers le haut.
R1. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux courts, dans un cadre linéaire autour duquel sont disposés la légende ΕΠΙ ΣΙΜ ΑΛΟΥ et le monogramme .
- *ABD 895 : 6,26 g, 17 mm, 4 h.
537. D6. Même coin.
R2. Comme R8, mais la légende disposée autour du carré est la suivante : ΕΠΙ ΣΙ ΜΑΛ, et le monogramme : .
- *N 1065 (57) : 5,37 g, 17 mm, 8 h.

Troisième émission à tête d'Apollon aux cheveux longs et au monogramme 

538. D7. Comme D5.
R1. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux longs. Des mèches courtes dépassent sous la couronne de laurier et encadrent le front. Une longue mèche descend de la tempe et, passant derrière l'oreille, tombe avec deux autres sur la nuque. Le nez est court, fin et pointu. Autour du carré : ΕΠΙ ΣΙΜ ΑΛΟΥ. Au-dessous, monogramme : .
- *N 1081 (27) : 6,71 g, 17 mm, 7 h.
539. D8. Comme D7, mais la légende est placée près de l'aile.
R1. Même coin.
*N 1065 (17) : 5,19 g, 17 mm, 1 h.
540. D9. Comme le précédent. L'aile du griffon est courte, avec de fines rémiges.
R1. Même coin.
*a. Oxford 14 (C. J. Martin 1979) : 4,08 g, 19 mm, 9 h.
b. M.Athènes AE 23 : 5,49 g, 18 mm, 1 h.
541. D10. Comme le précédent.
R1. Même coin.

- *N 1643 (22) : 4,15 g, 17 mm, 1 h.
542. D11. Comme le précédent. La patte arrière gauche du griffon est posée sur les lettres ITΩ de la légende.
R2. Comme R1.
*N 1065 (4) : 5,74 g, 19 mm, 11 h.
543. D11. Même coin.
R3. Comme R2.
*N 1081 (10) : 5,36 g, 17 mm, 4 h.
544. D12. Comme le précédent.
R3. Même coin.
*ABD 193 : 6,36 g, 17 mm, 1 h.
545. D13. Comme le précédent.
R3. Même coin.
*N 1081 (8) : 6,3 g, 16 mm, 4 h.
- Quatrième émission à tête d'Apollon aux cheveux courts et au monogramme $\overline{\text{M}}$
546. D14. Comme le précédent. La partie de l'ethnique au-dessous du griffon est disposée parallèlement au corps.
R1. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux courts, dans un cadre linéaire. Autour du carré : ΕΠΙΣ ΙΜΑ ΛΟΥ et monogramme $\overline{\text{M}}$.
*Thasos, EFA 85.108 : 3,3 g, 17 mm, 4/5 h.
547. D15. Comme D6.
R2. La tête d'Apollon est plus grande et le cou plus large.
*N 1081 (26) : 5,23 g, 16 mm, 8 h.
548. D16. Comme le précédent, mais il n'y a pas d'espace entre la rémige inférieure et les autres.
R2. Même coin.
*a. N 1065 (22) : 6,2 g, 18 mm, 12/1 h.
b. N 1065 (27) : 5,68 g, 17 mm, 11 h.
c. N 1081 (32) : 6,24 g, 17 mm, 11 h.
549. D17. Comme le précédent.
R3. Comme R2, mais les traits du visage sont fins, le cou plus long, avec la pomme d'Adam légèrement marquée.
*N 1065 (29) : 5,79 g, 17 mm, 1 h.
550. D18. Comme le précédent.
R3. Même coin.
*N 1065 (26) : 5,44 g, 18 mm, 8 h.
551. D19. Comme le précédent.
R3. Même coin.
*N 1065 (1) : 5,63 g, 18 mm, 8 h.
552. D20. Comme le précédent, mais les rémiges sont longues et épaisses, aux extrémités incurvées vers le haut. Les pattes dépassent le grènetis. La patte arrière gauche large écrase les lettres ITΩ de l'ethnique.
R3. Même coin.

a. N 1081 (14) : 4,66 g, 18 mm, 1 h.

*b. N 1081 (13) : 6,42 g, 17 mm, 8 h.

553. D20. Même coin.

R4. Comme R3, mais l'espace entre le nez et le cadre linéaire est plus grand que sur R3.

*N 1065 (10) : 5,1 g, 17 mm, 8 h.

554. D20. Même coin.

R5. Comme le précédent. La tête d'Apollon est plus grande que le cadre linéaire, dont elle déborde.

*N 1081 (16) : 5,45 g, 18 mm, 1 h.

Cinquième émission à tête d'Apollon aux cheveux courts, sans monogramme

Style I

555. D20. Même coin.

R1. Tête à droite d'Apollon lauré, aux cheveux courts, dans un cadre linéaire. Tout autour, de gauche à droite : ΕΠΙ ΣΙ ΜΑΛ ΟΥ.

*N 1065 (8) : 4,66 g, 17 mm, 2 h.

556. D20. Même coin.

R2. Comme R1. La lettre I dans le nom de ΣΙΜΑΛΟΣ porte une petite trace linéaire qui la fait ressembler à un Y.

*N 1065 (9) : 6,65 g, 16 mm, 8 h.

557. D21. Comme le précédent.

R2. Même coin.

a. N 1065 (11) : 4,83 g, 18 mm, 1 h.

*b. N 1081 (6) : 5,56 g, 17 mm, 1/2 h.

Style II

558. D22. Comme le précédent. L'aile est composée de plusieurs fines rémiges.

R3. Comme R1, mais le début du nom du monétaire est placé au-dessus de la tête d'Apollon : ΕΠΙ ΣΙ ΜΑ ΛΟΥ.

*N 1081 (30) : 7,69 g, 17 mm, 9 h.

559. D23. Comme D6. L'aile est large et droite.

R4. Comme R3. Apollon sourit légèrement.

*a. N 1081 (9) : 5,37 g, 17 mm, 12 h.

b. N 1081 (11) : 5,87 g, 17 mm, 11 h.

560. D24. Comme le précédent, mais l'aile est plus large.

R5. La tête d'Apollon est grande. L'arrêt du cou décrit légèrement une courbe en forme de V.

*N 1065 (37) : 6,78 g, 17 mm, 1 h.

561. D25. Comme D24.

R6. Comme R5. L'arrêt du cou est rectiligne. L'espace entre les lettres ΣΙ est plus important que sur R5.

*Ville sud, G 91/22 : 3,98 g, 16 mm, 12 h.

Style III

562. D26. L'extrémité de l'aile droite n'apparaît plus. Les pattes avant sont moins levées. Ligne de sol.

R5. Même coin.

- *a. N 1065 (58) : 6,38 g, 17 mm, 11 h.
b. ABD 1612 : 5,92 g, 17 mm, 2 h.
c. N 1081 (7) : 7,01 g, 17 mm, 11 h.
563. D27. Comme le précédent.
R7. Comme le précédent. La courbe de l'arrêt du cou est peu marquée.
*Oxford (= Sotheby's, 8-4-1930, 239 ; J. G. Milne 10.6.1930) : 4,6 g, 17 mm, 3h.
564. D28. Comme le précédent.
R8. Comme le précédent.
*N 1081 (28) : 4,53 g, 18 mm, 6 h.
565. D28. Même coin.
R9. Comme le précédent.
*N 1081 (37) : 5,02 g, 17 mm, 4h.
566. D28. Même coin.
R10. Comme le précédent.
*N 1065 (34) : 7,01 g, 17 mm, 7 h.
567. D29. Comme le précédent.
R11. Comme le précédent.
*N 1081 (2) : 5,76 g, 15 mm, 2 h.
568. D30. Comme le précédent.
R12. Comme le précédent.
*N 1065 (3) : 5,02 g, 17 mm, 8 h.
569. D31. Comme le précédent.
R13. Comme le précédent.
*a. N 1065 (12) : 5,92 g, 17 mm, 9 h.
b. N 1065 (56) : 5,03 g, 16 mm, 6/7 h.
570. D32. Comme le précédent.
R14. Comme le précédent.
*Alpha Bank 2715 : 5,14 g, 18 mm, 9 h.
571. D33. Comme le précédent.
R15. Comme le précédent.
*Alpha Bank 2719 : 5,1 g, 16,5 mm, 12/1 h.
572. D34. Comme le précédent.
R16. Comme le précédent.
*ABD 1340 : 5,24 g, 16 mm, 11 h.
573. D35. Comme le précédent. Le cou du griffon est plus court et plus gros.
R17. Comme le précédent.
*Oxford 4 : 6,49 g, 18 mm, 11 h.
Note : Sur le droit, contremarque à la massue.
574. D36. Comme le précédent.
R18. Comme le précédent.
*N1065 (49) : 5,88 g, 18 mm, 3 h.

575. D37. Comme le précédent.
R19. Comme le précédent.
*N 1065 (15) : 6,4 g, 16 mm, 7 h.
576. D38. Comme le précédent.
R20. Comme le précédent.
*N 1065 (30) : 6,45 g, 17 mm, 3 h.
577. D39. Comme le précédent, mais la ligne de sol n'est pas marquée.
R21. Comme le précédent.
*N 1065 (38) : 6,03 g, 17 mm, 11 h.
578. D40. Comme le précédent.
R22. Comme le précédent.
*N 1065 (31) : 5,39 g, 18 mm, 4 h.
579. D41. Comme le précédent.
R23. Comme le précédent.
*N 1065 (23) : 5,69 g, 16 mm, 1 h.
580. D42. Comme le précédent. Les rémiges sont plus épaisses. Les lettres de la légende sont irrégulières.
R24. Comme le précédent, mais la tête est plus grande.
*N 1081 (20) : 5,89 g, 17 mm, 10 h.
581. D43. Comme le précédent.
R25. Comme R24. Le front n'est pas recouvert par les mèches qui dépassent de la couronne de laurier. La tête est grande.
*N 1065 (43) : 5,11 g, 16 mm, 4 h.
582. D44. Comme D43.
R25. Même coin.
*N 1065 (40) : 6,21 g, 17 mm, 3 h.
583. D45. Même coin.
R26. Comme R25.
*N 1081 (15) : 4,98 g, 18 mm, 11 h.
584. D46. Comme le précédent.
R26. Même coin.
*N 1065 (25) : 5,92 g, 17 mm, 7 h.
585. D47. Comme le précédent.
R26. Même coin.
*N 1065 (55) : 6,01 g, 16 mm, 6/7 h.
586. D48. Comme le précédent.
R26. Même coin.
*N 1065 (47) : 4,46 g, 15 mm, 1 h.
587. D49. Comme le précédent.
R27. Comme le précédent, mais la tête est plus petite.
*N 1065 (59) : 5,67 g, 17 mm, 9/10 h.

588. D50. Comme le précédent.
R28. Comme le précédent.
*N 1081 (25) : 4,9 g, 17 mm, 7/8 h.
589. D51. Comme le précédent.
R29. Comme le précédent.
*N 1065 (45) : 5,5 g, 16 mm, 8 h.
590. D52. Comme le précédent.
R30. Comme le précédent.
*N 1081 (38) : 5,63 g, 18 mm, 9 h.
591. D53. Comme le précédent.
R30. Même coin.
*N 1065 (51) : 4,76 g, 16 mm, 6 h.
592. D54. Comme le précédent.
R31. Comme le précédent.
*N 1065 (39) : 5,57 g, 16 mm, 1 h.
593. D55. Comme le précédent.
R32. Comme le précédent. Le nez est fin et pointu.
*N 1081 (39) : 5,05 g, 17 mm, 12/1 h.
594. D56. Comme le précédent.
R33. Comme le précédent. Apollon a l'air sévère.
a. N 1065 (61) : 5,74 g, 17 mm, 7 h.
*b. N 1081 (24) : 5,57 g, 17 mm, 9 h.
595. D57. Comme le précédent.
R34. Comme le précédent.
*N 1065 (44) : 5,8 g, 17 mm, 10 h.
596. D58. Comme le précédent.
R35. Comme le précédent.
*a. N 1081 (33) : 5,55 g, 16 mm, 7 h.
b. N 1081 (5) : 5,39 g, 17 mm, 8 h.
597. D59. Comme le précédent.
R35. Même coin.
*a. N 1081 (34) : 5,58 g, 17 mm, 4 h.
b. N 1065 (32) : 5,64 g, 17 mm, 11 h.
598. D60. Comme le précédent.
R36. Comme le précédent.
*a. N 1081 (36) : 5,33 g, 17 mm, 5 h.
b. N 1081 (35) : 5,98 g, 17 mm, 3 h.
599. D61. Comme le précédent.
R37. Comme le précédent.
*N 1065 (20) : 5,75 g, 17 mm, 5 h.

600. D62. Comme le précédent.
R38. Comme le précédent.
*N 1081 (17) : 7,13 g, 18 mm, 11 h.
601. D63. Comme le précédent.
R39. Comme le précédent.
*Lindgren n° 734 : 7,25 g, 19 mm.
602. D64. Comme le précédent. Les rémiges de l'aile sont courtes et épaisses.
R40. Comme le précédent.
*ABD 54 : 5,07 g, 17 mm, 10 h.
603. D65. Comme le précédent.
R41. Comme le précédent.
*N 1065 (5) : 4,67 g, 16 mm, 7 h.
604. D66. Comme le précédent.
R42. Comme le précédent.
*N 1065 (53) : 6,33 g, 16 mm, 9 h.
605. D67. L'aile se compose de deux rémiges longues et de trois petites. Les lettres de la légende sont inscrites près de l'aile.
R43. Comme R41.
a. N 1065 (14) : 4,82 g, 17 mm, 1 h.
*b. N 1065 (46) : 6,57 g, 17 mm, 7 h.
c. N 1065 (52) : 5,17 g, 16 mm, 11 h.
d. N 1065 (18) : 6,38 g, 17 mm, 5 h.
e. N 1081 (31) : 6,05 g, 15 mm, 7 h.
606. D68. Comme le précédent.
R44. Comme le précédent. La courbe de l'arrêt du cou est moins marquée que sur R42.
a. N 1065 (35) : 5,71 g, 17 mm, 5 h.
*b. N 1065 (16) : 5,39 g, 16 mm, 1 h.
607. D69. Comme le précédent.
R44. Même coin.
*New York, ANS 1944.100.15463 : 4,28 g, 17 mm, 5/6 h.
608. D70. Comme le précédent.
R45. Comme le précédent.
*N 1065 (28) : 5,74 g, 17 mm, 7 h.
609. D71. Comme le précédent.
R45. Même coin.
*a. N 1081 (3) : 4,98 g, 18 mm, 11 h.
b. N 1081 (23) : 5,42 g, 20 mm, 11 h.
610. D72. Comme le précédent.
R45. Même coin.
a. N 1065 (33) : 5,55 g, 18 mm, 5 h.
*b. N 1081 (1) : 4,98 g, 17 mm, 8 h.

611. D73. Comme le précédent.
R45. Même coin.
*N 1065 (48) : 4,78 g, 18 mm, 6 h.
612. D74. Comme le précédent.
R45. Même coin.
*N 1065 (60) : 5,62 g, 17 mm, 3/4 h.
613. D75. Comme le précédent.
R46. Comme le précédent. Le nez arrive au niveau de l'espace entre les lettres ΣΙ.
a. N 1065 (6) : 5,68 g, 17 mm, 8 h.
b. Alpha Bank 2714 : 5,13 g, 17 mm, 11 h.
*c. N 1065 (41) : 5,17 g, 18 mm, 11 h.
d. N 1065 (13) : 6,23 g, 17 mm, 11 h.
614. D76. Comme le précédent.
R47. Comme le précédent.
*N 1065 (50) : 5,82 g, 16 mm, 1 h.
615. D77. Comme le précédent.
R48. Comme le précédent.
*N 1065 (36) : 5,37 g, 17 mm, 5 h.
616. D78. Comme le précédent.
R49. Comme le précédent.
*N 1065 (7) : 6,27 g, 17 mm, 5 h.
617. D79. Comme le précédent.
R50. Comme le précédent.
*N 1065 (24) : 5,53 g, 18 mm, 6 h.
618. D80. Comme le précédent.
R51. Comme le précédent.
*N 1081 (4) : 3,67 g, 17 mm, 8 h.
619. D81. Comme le précédent.
R52. Comme le précédent.
*N 1065 (42) : 5,69 g, 16 mm, 8 h.
620. D82. Comme le précédent.
R53. Comme le précédent.
*N 1065 (21) : 5,8 g, 17 mm, 1 h.
621. D83. Comme le précédent.
R54. Comme le précédent.
*ABD 176 : 6,02 g, 17 mm, 5 h.
622. D84. Comme le précédent.
R55. La légende disposée autour du carré est la suivante : ΕΠΙ ΣΙΜ ΑΛ ΟΥ. La tête d'Apollon est petite.
*N 1081 (12) : 6,09 g, 18 mm, 11 h.

623. D84. Même coin.
R56. Comme le précédent.
*Londres, BM 1891-7-4-3 : 6,2 g, 17 mm, 5 h.
624. D84. Même coin.
R57. Comme le précédent.
*N 1081 (29) : 5,47 g, 17 mm, 2 h.
625. D85. Comme le précédent
R55. Même coin.
*N 1065 (2) : 6,19 g, 17 mm, 10/11 h.
626. D86. Comme le précédent.
R58. Comme le précédent.
*Alpha Bank 2717 : 4,9 g, 18 mm, 5/6 h.

Monnaies usées – coins indistincts

- | | |
|---|--|
| 1. Varsovie 219762 : 5,92 g, 17 mm, 12 h. | 6. ABD 993 : 4,28 g, 15 mm, 3 h. |
| 2. Munich : 5,19 g. | 7. Thasos, EFA 72.1220 : 4,2 g, 16 mm, 11 h. |
| 3. ABD 1732 : 4,37 g, 16 mm. | 8. Thasos, EFA 69.144 : 3 g, 14 mm. |
| 4. M. Athènes 890 : 4,41 g, 17 mm, 4 h. | 9. Paris, CbM 93 : 4,39 g, 16 mm, 9/10 h. |
| 5. M. Athènes 890a : 5,66 g, 17 mm, 7 h. | |

4.10. PERIODE XII (SECONDE MOITIE DU III^E-PREMIERE MOITIE DU II^E SIECLE)

Un nouveau monnayage de bronze est inauguré par Abdère dans la deuxième moitié du III^e s. Cette période XII se répartit en deux séries, qui se distinguent par le type du droit. On note un important changement de type : Apollon, qui constituait le type ordinaire du monnayage civique depuis le milieu du IV^e s., cède la place à un autre dieu, lui aussi cher aux Abdéritains¹, Hermès. Coiffé de son pétase, c'est lui qui est clairement représenté au droit de la première série, tandis que la figure au droit de la seconde, qui porte un diadème ailé, pourrait suggérer la même divinité.

La première série comprend des hémioboles (AE 3), des dichalques (AE 2) et des chalques (AE 1), ces deux dernières fractions n'étant plus émises depuis la période X (311-281), et la seconde, des hémioboles et des chalques. Le poids des chalques reprend celui des périodes précédentes mais les nouveaux dichalques sont moins lourds et s'accordent bien au poids des hémioboles, ce qui atteste le maintien du système attique : en effet, les hémioboles pèsent le double des dichalques.

4.10.1. Première série de bronzes

La première série de bronzes est signée par un seul monétaire, du nom de Διονυσῶς, dont l'émission d'hémioboles inaugure la nouvelle période. Elle est frappée par trois coins de droit et trois de revers (627-629 : D1R1-D3R3). Le droit représente la tête d'Hermès coiffée d'un pétase, tournée vers la gauche, tandis qu'au revers, le griffon est couché vers la gauche. Le nom du monétaire, qui accompagne le griffon, reste fidèle à la forme habituelle des légendes abdéritaines : il est au génitif précédé de la préposition ἐπί.

Outre cette émission d'hémioboles, le monétaire Διονυσῶς frappa principalement des dichalques que nous avons répartis en six émissions qui utilisent deux monogrammes communs et peuvent donc se regrouper en deux ensembles : celui au monogramme \mathfrak{M} et celui au monogramme \mathfrak{M} . La distinction entre les deux se fait par l'orientation de la tête d'Hermès, la présence ou l'absence de l'ethnique

¹ Le dieu avec ses attributs est représenté comme type de revers sur les monnaies de la période V (May, *Abdera* groupe LXXIV, n° 206, pl. XII), de la période VI (May, *Abdera* groupe XCII, n° 273, groupe XCIV, n° 276-80, pl. XV) et de la période VII (May, *Abdera* groupe CXV, n° 423-38, pl. XX, groupe CXVII, n° 447-48, pl. XXI).

Ἀβδηριτῶν, et par les monogrammes gravés au revers. La succession des émissions est assurée par une liaison de coins de droit entre la première et la seconde.

La première émission, frappée par trois coins de droit et trois de revers (630-633 : D1R1-D3R3), est marquée par le monogramme \mathcal{M} . Elle garde la même orientation vers la gauche de la tête d'Hermès que les hémiboles. Le griffon, lui, est maintenant assis vers la gauche, levant la patte avant droite. Cette attitude, abandonnée depuis les chalques de la période IX, est reprise par Dionysas pour ses dichalques et ses chalques.

La deuxième émission, frappée par trois coins de droit et cinq coins de revers (634-638 : D3R1-D5R5), porte un nouveau monogramme : \mathcal{M} . Elle doit suivre la première émission ou être concomitante, car elle en utilise le dernier coin de droit (634-636 : D3).

La troisième et la quatrième émission sont frappées en même temps que la première, car elles portent le même monogramme : \mathcal{M} . La troisième, qui utilise 12 coins de droit pour 13 coins de revers (639-651 : D1R1-D12R13) se différencie de la première par le changement d'orientation de la tête d'Hermès, qui est tournée vers la droite ; le dieu est maintenant accompagné de l'ethnique, gravé autour de la tête. Pour la quatrième émission, qui utilise le même nombre de coins de droit que la première (652-654 : D1R14-D3R16), la tête d'Hermès garde la même direction vers la droite, comme sur la troisième émission, mais il n'a plus d'ethnique. Il n'y a pas de liaison de revers attestée entre les monnaies de la première et celles de la troisième et la quatrième émission.

La cinquième émission, frappée avec 21 coins de droit et 28 coins de revers (655-680 : D1R1-D21R28), et la sixième, qui utilise un grand nombre de coins (681-701 : D1R1-D19R20), sont contemporaines de la seconde, puisqu'elles sont signées par le même monogramme : \mathcal{M} . Toutes deux gardent l'orientation de la tête d'Hermès vers la droite, mais l'ethnique est présent sur la cinquième et absent de la sixième. Aucune liaison de coins des revers n'a été observée entre les monnaies de la seconde, de la cinquième et de la sixième émission, ce qui ne facilite pas la reconstitution de l'organisation de la frappe de dichalques.

Les chalques de la première série ne portent pas de nom de monétaire. Mais le type d'Hermès au pétae, l'attitude du griffon assis sur les pattes arrière et levant une patte avant ainsi que le monogramme \mathcal{M} ou \mathcal{M} confirment l'attribution de ces piécettes à Διονυσῶς. Nous les répartissons en deux émissions, que distingue l'orientation du griffon : il est assis vers la gauche sur la première et vers la droite sur la seconde. Le monogramme gravé au revers est souvent difficilement lisible du fait de l'usure et de l'oxydation des pièces. Toutes proviennent des fouilles d'Abdère. Nous avons identifié quatre coins de droit et quatre de revers pour la première émission (702-705 : D1R1-D4R4) et un de droit pour deux de revers pour la seconde (706-707 : D5-R1-R2).

Nous avons peu d'indications chronologiques sur cette série. Les dichalques circulent essentiellement dans la ville sud, seuls quelques exemplaires ont été découverts en surface dans la ville nord, près du rempart archaïque. Les deux lots de bronzes déposés au musée de Kavala comprenaient 33 dichalques [N 1068 (1-25) et N 1078 (1-7) de notre catalogue] qui avaient circulé avant d'être thésaurisés. Ils appartiennent souvent aux mêmes émissions et, dans certains cas, ils ont été frappés par les mêmes paires de coins. Ces deux lots, à utiliser avec prudence, témoignent néanmoins que ces dichalques circulèrent avec les bronzes de la période XI. Ils sont moins nombreux que les hémiboles et les oboles de la période XI. Notre classement fait apparaître que les dichalques de Διονυσῶς sont les bronzes d'Abdère les plus récents des deux lots du musée de Kavala.

4.10.2. Seconde série de bronzes : la série au diadème ailé

La seconde série comprend une émission d'hémiboles accompagnée d'une émission de chalques. Les hémiboles portent au droit une tête masculine imberbe, coiffée d'un simple diadème orné d'une aile. Sur quelques monnaies, une chlamyde est représentée autour des épaules. Au revers, le griffon est couché vers la gauche sur la ligne d'exergue. L'ethnique Ἀβδηριτῶν est inscrit en deux parties, au-dessus et au-dessous du griffon. Il n'y a pas de nom de monétaire, mais une étoile à huit rayons au

revers, au-dessus de la patte levée du griffon, qui est le symbole de cette émission et joue le rôle du nom des monétaires des émissions précédentes (708-810).

Les chalques (811-816) reprennent fidèlement les types des hémioboles, mais en renversant leur disposition sur les deux faces de la monnaie : le griffon est représenté maintenant au droit, et la tête imberbe au revers. L'émission a utilisé six coins de droit et six de revers (D1R1-D6R6).

Lors de la frappe de cette série, la cité démonétisa et retira de la circulation les anciennes monnaies de la période XI ; le petit nombre des hémioboles de la première série de la période XII ne permet pas de se prononcer sur leur sort. Les anciens hémioboles servirent de flan aux nouveaux, dont la majorité furent frappés sur les pièces des monétaires Ἡρογείων, Ἐρμόστρατος et Σίμαλος (714, 720, 724, 752, 753, 766, 774, 805), qui constituaient la seconde série de cette période ; en revanche, nous n'avons reconnu qu'une seule surfrappe sur un hémiobole de la première série de la période XI (708), sans pouvoir identifier le monétaire. Quant aux oboles de la période XI, nous avions signalé le contremarquage d'un exemplaire d'Ἰσαγόρας par une étoile à huit rayons. Cela nous a amenée à penser que ces oboles, qui durent continuer à circuler pendant la période XII avant la frappe des nouveaux hémioboles, avaient alors été décriées et avaient été remises en circulation avec une nouvelle valeur, indiquée par l'apposition de la contremarque à l'étoile à huit rayons. Cependant, il faut cependant rester prudent, car il n'existe actuellement qu'un seul exemple d'un tel contremarquage.

L'émission des hémioboles est très importante, avec 61 coins de droit et 98 coins de revers. La majorité d'entre eux ont été contremarqués par une massue. La diversité du style des coins et des traits du portrait rend difficile le classement des coins de droit. Nous avons pu distinguer deux groupes. Le premier représente un portrait aux traits jeunes (708-746 : D1-D18) et le second groupe un portrait plus âgé, avec des rides sur le front (747-810 : D19-D61). Le dernier coin D61 du second groupe représente un portrait dont le style est dégradé, comparativement. Cette diversité dans les traits du portrait et la dégradation du style de la gravure indiquent qu'un moindre soin a été accordé à la préparation des coins. Le nombre remarquable de coins utilisés témoigne d'un besoin accru d'un numéraire rapide et abondant. Cette production importante peut être mise en rapport avec le contexte historique. Lors de la seconde moitié du III^e et le début du II^e s., les cités grecques du littoral thrace furent entraînées dans les conflits opposant les souverains hellénistiques pour le contrôle de la région.

L'identification de cette tête masculine coiffée d'un diadème ailé pose un grave problème. Avant toute discussion sur l'attribution et la datation de ces monnaies, nous allons étudier le rôle joué par ce diadème ailé dans l'iconographie hellénistique.

L'origine du diadème comme signe du pouvoir monarchique remonte à Alexandre le Grand, qui l'emprunta aux rois perses¹. Le diadème fut ensuite un élément fréquent de l'iconographie des souverains hellénistiques, avant d'être repris par les empereurs romains. Le premier portrait d'un souverain hellénistique figuré avec le diadème royal est celui de Ptolémée I^{er} qui, en 305/304, frappa une série de statères d'or portant son portrait coiffé du bandeau royal et accompagné du titre royal².

Suivant l'exemple d'Alexandre, les souverains hellénistiques souhaitèrent également s'identifier à certaines divinités, ce qui leur permettait de consolider leur pouvoir : ils se faisaient représenter portant les attributs d'un dieu. Cette iconographie apparaît surtout sur les monnayages d'argent³, mais aussi sur d'autres supports comme les bustes, les intailles ou les statuettes. Parmi ces dieux,

¹ Werner-Ritter, *Diadem* ; Bastien, *Buste I* 143-44 ; A. Alföldi, *Caesar in 44 v. Chr., I, Studien zu Caesars Monarchie und ihren Wurzeln* (Bonn 1985) 105-132 ; *Der Neue Pauly, Enzyklopädie der Antike*, vol. 3 (Stuttgart 1997) 498-99, s.v. διάδημα.

² Mørkholm, *Coinage* 65-67, pl. VI, 96-98.

³ E. T. Newell, *The Coinage of Demetrios Poliorketes* (Londres 1927) ; K. Ehling, "Demetrios Poliorketes, Dionysos oder Poseidon ?", *Geldgeschichte Nachrichten* 34 (1999) 6-9. Une bonne illustration de ces pratiques dans le monnayage est fournie par les tétradrachmes d'argent de Démétrios Poliorkète où le roi, étant représenté avec des cornes, pouvait être mis en relation avec Dionysos ou Poséidon.

auxquels les rois hellénistiques et, plus tard, les empereurs romains se sont assimilés, figure Hermès, dieu protecteur du commerce et héraut des dieux, qui amène la paix aux hommes¹. C'est certainement à ce titre qu'il fut si souvent utilisé.

Les attributs d'Hermès sont le caducée, les ailes, le pétase ou un *strophion*. Ce dernier sert à retenir la chevelure sur les piliers hermaïques² de l'époque archaïque. Les ailes sont fixées soit aux sandales ou aux talons, soit au pétase, soit directement à la tête. Cette dernière représentation apparaît pour la première fois à la fin du V^e s. sur un cratère en cloche de l'atelier du Peintre de Talos³. Le schéma ne se retrouve pas sur les vases ou dans la grande peinture, où Hermès est de préférence coiffé de son pétase. En revanche, sur les copies d'époque romaine de statues d'athlètes du V^e s.⁴, des ailes furent implantées⁵ directement sur la tête, pour figurer la transformation en Hermès.

En Egypte, c'est à partir de Ptolémée III Evergète⁶ que les Ptolémées s'associent à Hermès. Sur deux statuettes en bronze, retrouvées l'une en Egypte⁷ et l'autre à Dodone⁸, Ptolémée III est représenté en Hermès, coiffé d'un diadème ailé, surmonté d'une feuille de lotus, avec une chlamyde autour des épaules. Sur une gemme de Saint-Petersbourg, Ptolémée IV⁹ est coiffé d'un diadème et d'un pétase muni d'ailes.

Les ailes entre le diadème et la tempe apparaissent fréquemment sur le monnayage des souverains séleucides. Les ateliers d'Asie Mineure du Nord représentent Antiochos I^{er}, Antiochos II¹⁰ et Antiochos Hiérax¹¹ avec une aile placée entre le diadème et la tempe. L'aile ornant le diadème des trois Séleucides a été expliquée¹² soit comme un témoignage des liens entre la dynastie et le héros Persée¹³, soit comme l'attribut d'un culte local, soit comme les ailes d'Hermès¹⁴, ou encore celles de la Victoire¹⁵.

Une autre dynastie hellénistique se sert dans son iconographie du diadème ailé : celle du royaume de Bithynie. A partir de Prusias II (183-149), le roi barbu est représenté sur ses tétradrachmes coiffé comme les Séleucides d'un diadème auquel est attachée une aile¹⁶. Les monnaies de bronze¹⁷ de Prusias représentent au droit une tête d'Hermès coiffé d'un pétase. La comparaison des traits du roi sur les monnaies d'argent avec ceux d'Hermès des monnaies de bronze témoigne que Prusias voulut

¹ Athénée (12, 537 e-f) dit qu'Alexandre III s'identifia à Hermès, portant ses attributs et ses vêtements. Voir Chittenden, "Hermes-Mercury" 41-57, pl. IX, surtout 42 ; Svenson, *Darstellungen* 58.

² LIMC V, s.v. Hermès (G. Siebert).

³ Cratère en cloche, Rome, Villa Giulia 2382 ; J. D. Beazley, ARV II, 1339. 4.

⁴ LIMC V 1, s.v. Hermès, n^{os} 395-96 (G. Siebert). Le buste en bronze faisant partie d'un meuble, découvert à Délos, a été identifié à Ptolémée II grâce à une comparaison des traits du visage avec ceux du roi. Cependant, ce bronze ne porte pas le diadème qui accompagne normalement l'illustration des souverains hellénistiques. De plus, ce buste est vêtu d'une chlamyde qui entoure la nuque et les épaules. Ce type de représentation permet de penser qu'il s'agit bien de l'image d'Hermès ; voir Svenson, "Darstellungen" 58-59, nn. 288-89, pl. 26, 176.

⁵ LIMC V 1, s.v. Hermès, n^{os} 915, 934, 939b, 946a, 948a, 953b, 966, 964, 970, 971 (G. Siebert).

⁶ H. Kyrieleis, "ΚΑΘΑΠΕΡ ΕΡΜΗΣ ΚΑΙ ΩΡΟΣ", *Antike Plastik* XII (Berlin 1973) 133-147, surtout 142-43, pl. 45-48.

⁷ Svenson, "Darstellungen" 249, n^o 184, pl. 28 (Bonn, Akademisches Kunstmuseum C 301).

⁸ Svenson, "Darstellungen" 248-249, n^o 183, pl. 29 (Ioannina, Musée archéologique 4906).

⁹ Svenson, "Darstellungen" 59, 246, pl. 26, 177 ; Kyrieleis, *Bildnisse* 42f, pl. 30.

¹⁰ Newell, WSM, Antiochos II, 334, n^{os} 1561-1562, pl. LXXII, 6 et n^{os} 1563-1566, LXXII-LXXV.

¹¹ Ch. Boehringer, "Antiochos Hierax am Hellespont", in : *Essays Carson-Jenkins* 38-46, pl. XI-XIII, voir 38-39 ; Alexandrie de Troade ; Lampsaque : Newell, WSM 1544-45, pl. 70, 7-8 ; Ilion : Newell, WSM 1601, pl. 76, 10 ; 1605-1606, pl. 77, 3-4 ; Newell, *Portrait Coins* 52.

¹² Svenson, "Darstellungen" 60.

¹³ E. Babelon, *Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène. Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque Nationale* (Paris 1890) LV sqq ; R. R. Smith, *Hellenistic Royal Portraits* (Oxford 1988) 45.

¹⁴ Chittenden, "Hermes-Mercury" 41-57, pl. IX.

¹⁵ Boehringer, *Chronologie* 121 sqq.

¹⁶ Waddington, *Recueil I*, ii, 216 ; Svenson, "Darstellungen" 60, n^o 181, pl. 27.

¹⁷ Waddington, *Recueil I*, ii, 224, n^o 20 ; BMC Pontus 211, n^o 19, pl. XXXVIII, 7.

être représenté en Hermès. E. T. Newell¹ a proposé une autre interprétation : l'aile sur la tête de Prusias devait attester sa descendance du héros Persée, l'ancêtre de la maison macédonienne des Antigonides. Les liens de Prusias II avec les Antigonides furent renforcés par son mariage avec la sœur de Persée. Le diadème ailé restera ensuite vivant dans l'iconographie royale de Bithynie, comme le montrent les monnaies de Nicomède IV.

4.10.3. La tête au diadème ailé des hémioboles d'Abdère

Dans le volume du catalogue du British Museum consacré aux monnaies de Thrace², la tête masculine au diadème ailé a été identifiée, après hésitation, comme une tête d'Hermès coiffé d'une *tainia* avec une aile. En 1883, F. Imhoof-Blumer³ a considéré cette tête comme le portrait d'un souverain qu'il a comparé à des monnaies de Prusias II et Antiochos II : il estimait que ce pourrait être « le portrait de quelque roi indigène ou étranger, qui s'était assujéti la Thrace ou une partie de ce pays » et proposait, sous réserve, d'y reconnaître le portrait d'Antiochos II, qui fut le maître de certaines villes de Thrace.

Dans le même sens, J. N. Svoronos⁴ a attribué ces hémioboles à Ptolémée II, qu'Abdère aurait identifié à Hermès par flatterie, de même que, plus tard, Ptolémée III sera figuré avec un caducée, derrière son épaule, sur les monnaies de bronze de Marathos⁵. Le numismate estimait, d'après Polybe⁶, qu'Abdère était une possession des Ptolémées, à l'instar d'autres villes de Thrace. Le roi lagide y aurait installé, comme à Ainos, un atelier qui aurait frappé des tétradrachmes⁷ ayant pour symbole le griffon, laissant à la cité le pouvoir de frapper des monnaies de bronze pour les transactions locales. Cette interprétation a paru très séduisante à F. Imhoof-Blumer qui, revenant sur sa première identification, a rejeté l'attribution à Antiochos II et a proposé de reconnaître Ptolémée III. Une monnaie de cette série faisant partie de sa collection (actuellement au musée de Berlin) porterait des traces d'une égide⁸.

H. von Fritze⁹ a daté à son tour les monnaies d'Abdère du milieu du III^e s. Sans identifier le portrait, il l'attribuait à un dynaste inconnu qui, pour des raisons incertaines, portait un diadème ailé. Les différences de style entre les portraits des bronzes d'Abdère seraient dues à l'importance de la production monétaire durant les luttes entre les diadoques. Il rejetait donc l'attribution à Ptolémée III, indiquant que toutes les monnaies de ce groupe ne portent pas d'égide. Selon lui, il s'agirait plutôt d'un vêtement porté autour des épaules. Ces monnaies ne sauraient être un indice de la présence des Ptolémées à Abdère.

A leur tour, F. Münzer et M. L. Strack¹⁰ ont proposé de reconnaître les portraits de plusieurs souverains, à cause des variantes stylistiques, de Ptolémée III à Ptolémée V. H. Kyrieleis a rejeté cette interprétation, revenant à l'hypothèse de Ptolémée III¹¹.

¹ Newell, *Portrait Coins* 37.

² *BMC Thrace* 75, n° 91.

³ Imhoof-Blumer, *Monnaies* 40, n° 11-12. Le style récent des monnaies était un élément en défaveur d'une attribution à Antiochos II ; Sallet, *Beschreibung I* 116, n° 132.

⁴ Svoronos, *Νομίσματα σι*, n. 929 = IV, 140, n° 929 ; J. N. Svoronos, "Ptolémaï-Lébédos, Ephèse, Aenos et Abdère sous les Ptolémées", in : *Mélanges Numismatiques pour A. Dieudonné* (Paris 1909) 74-83, surtout p. 79 : "il s'agit du portrait d'un ou même de deux premiers Lagides" ; voir aussi J. N. Svoronos, *RSN* 1901, 406 ; *id.*, *Journal International de Numismatique* (1902) 65.

⁵ Svoronos, *Νομίσματα* 1073-88.

⁶ Pol. 5, 34, 8.

⁷ Svoronos, *Νομίσματα* n° 928, pl. XXVII, 15.

⁸ Imhoof-Blumer, "Münzkunde" 140 ; R. Ashton signale qu'il a vu la monnaie concernée et assure que ce sont les traces d'une chlamyde (Ashton, "Abdera" 19, n. 9, pl. 6, 13).

⁹ Fritze, "Abdera" 27, n° 12 et 28, pl. III, 14.

¹⁰ Münzer, Strack, *Thrakien* 16, n. 2, et 113, n° 237.

¹¹ Kyrieleis, *Bildnisse* 27, n. 104.

Etudiant les monnaies de fouilles de Thasos, O. Picard¹ s'est prononcé contre une datation au III^e s. et a proposé une date plus récente pour ces bronzes et pour ceux à la tête de Poséidon de la période XIII. Il accepte le classement de M. L. Strack, qui plaçait les bronzes à la tête de Poséidon avant les bronzes à la tête diadémée, à cause de la présence d'une contremarque à l'étoile comme sur les bronzes à la tête de Poséidon. Tenant compte de la détérioration du poids et du style de ces deux groupes, il les a datés du II^e s., et les bronzes à la tête diadémée, du I^{er} s.

La place des monnaies à la tête au diadème ailé a été établie par R. Ashton² en 1998 dans sa publication de cinq bronzes de la collection norvégienne de K. K. Christiansen. Deux sont surfrappés sur des hémioboles de la période XI, dont l'une sur une pièce du monétaire Ἐρμώστρατος. Sur l'autre, seule la préposition ἔπι du type précédent reste lisible après la surfrappe. Il en concluait que les bronzes au diadème ailé doivent être placés dans le deuxième quart du III^e s. et que le portrait est celui d'un dynaste local ou étranger. L'aile aurait été inspirée ou copiée à partir des tétradrachmes séleucides. En comparant la massue qui sert de contremarque sur l'émission de Déméter et des Dioscures de Thasos avec la massue contremarquante les monnaies à la tête de ce dynaste inconnu, il a suggéré qu'une même crise politique avait touché les deux cités voisines. Il mettait en relation cette crise avec les problèmes liés à la disparition de Lysimaque en 281 et à l'invasion des Celtes en 278. A partir du règne d'Antiochos II, la présence séleucide fut importante dans la partie sud-est de la Thrace et certaines cités grecques, comme Apollonia, eurent recours à son aide pour se protéger des Celtes qui ravageaient la région. Si l'on plaçait les bronzes à la tête au diadème ailé dans le deuxième quart du III^e s., le rapprochement iconographique entre les monnaies d'Abdère et les monnaies séleucides s'expliquerait comme une conséquence de la présence importante de troupes séleucides en Thrace³.

Pour renforcer sa datation de ces pièces et pour soutenir sa thèse d'une crise commune à Thasos et Abdère⁴, R. Ashton acceptait la date de 281 pour les monnaies de Déméter et des Dioscures de Thasos et pour la crise politique et financière de Thasos. L'argument principal utilisé contre la datation proposée par O. Picard⁵ (les années de 315 à 300) est que cette date était trop précise et que la céramique trouvée dans les couches archéologiques ne permettait pas une datation à cinq ou dix ans près⁶. Or, la nouvelle date suggérée par F. de Callatay et C. Mattheeuws est relativement vague, allant de la fin du IV^e au début du III^e s. Cependant, bien que les données archéologiques ne puissent pas apporter de date précise (les fouilles d'Abdère l'ont une fois de plus prouvé), l'attestation par une inscription de l'existence d'une irrégularité dans la liste des magistrats et dans les institutions publiques de Thasos est un élément non négligeable. Même si l'on accepte une date allant de la fin du IV^e au début du III^e s., il ne semble pas exister de raison valable pour rejeter la datation d'O. Picard. Cette datation est soutenue par des arguments plus solides, qui proviennent de l'histoire institutionnelle de la ville, que ceux utilisés pour la date de 281.

Le nouveau classement et la nouvelle datation que nous avons proposés pour les émissions abdéritaines précédant la période XII sont en désaccord avec la datation de R. Ashton. Contre l'hypothèse de cette crise commune que, selon R. Ashton, Thasos et Abdère auraient traversée simultanément et qui ne serait connue que par l'utilisation d'une contremarque commune, à la massue, nous pouvons proposer les arguments suivants.

D'après notre classement, les hémioboles de la période XI qui servent de flans à la frappe des hémioboles à la tête au diadème ailé furent frappés à partir du début du III^e s. Le monnayage de cette

¹ Picard, "Thrace" 82.

² Ashton, "Abdera" 18.

³ Ashton, "Abdera" 21.

⁴ Pour R. Ashton, cette crise est attestée par le fait que les émissions de cette période, dans les deux ateliers, étaient surfrappées sur des émissions précédentes. Les monnaies étaient également contremarquées. La contremarque utilisée par les deux villes était une massue (voir Ashton, "Abdera" 20-21).

⁵ Picard, "Macédoine" 761-78.

⁶ Callatay, Mattheeuws, "Série" 481-90.

période témoigne d'une réorganisation des frappes de l'atelier avec des innovations métrologiques (adoption du système attique) et iconographiques (disparition de la massue comme symbole monétaire stable, utilisation de la koiné). Cette nouvelle phase de l'histoire de la cité, qui commence au lendemain de la bataille de Couropédion, est bien marquée sur les monnaies de la période XI. Il faut donc placer les bronzes à la tête au diadème ailé dans la seconde moitié du III^e s.

La décision d'une cité de démonétiser ses monnaies, en les contremarquant et en surfrappant les émissions précédentes, est une mesure monétaire prise en son sein, en fonction des difficultés économiques, financières ou politiques qu'elle doit affronter. Le fait que Thasos et Abdère choisissent une même image pour leur contremarque, la massue, n'a pas forcément de signification. A aucun moment de leur histoire monétaire et politique, les deux cités ne prirent de mesure commune. Les monnaies de Thasos sont contremarquées à Thasos et les monnaies d'Abdère à Abdère. Dans les fouilles d'Abdère, on n'a trouvé qu'une seule pièce de l'émission de Déméter de Thasos contremarquée par une massue. La massue, comme R. Ashton l'a également signalé, est un symbole courant dans l'iconographie hellénistique de Thasos et d'Abdère.

Il apparaît qu'à Abdère, l'épisode de contremarque des hémioboles à la tête au diadème ailé se produisit beaucoup plus tard, vers la seconde moitié du II^e ou le début du I^{er} s. En effet, il est contemporain de celui des hémioboles et des oboles à la tête de Poséidon de la période XIII. Le trésor IGCH 868, qui comporte des hémioboles à la tête au diadème ailé et des bronzes de la période XIII, reflète cette dernière phase du monnayage abdéritain.

Avant de répondre à la question de l'identité du personnage représenté par la tête au diadème ailé, nous devons d'abord essayer de retracer la trame historique de la période XII d'Abdère.

4.10.4. Durant la seconde moitié du III^e s. et la première moitié du II^e s., Abdère fut-elle sous l'influence lagide, séleucide ou antigonide ?

La présence lagide dans le Nord de la mer Egée est attestée à partir du règne de Ptolémée II Philadelphe. Un seul document¹ épigraphique, provenant de Méthymna, mentionne le culte du roi Ptolémée et de sa sœur Arsinoë. Néanmoins, cette inscription ne signifie pas nécessairement que l'île était sous la domination ou l'influence des Lagides². L'attribution à Abdère, par J. N. Svoronos³, des tétradrachmes de Ptolémée II portant comme symbole un griffon n'a pas été suivie. Le seul atelier des Ptolémées établi sur le littoral thrace fut Ainos, à partir de Ptolémée III⁴. La documentation disponible ne signale aucune possession de Ptolémée II en Thrace.

En revanche, une présence des Lagides en Thrace et dans le Nord de la mer Egée est attestée sous le règne de Ptolémée III Evergète par des documents épigraphiques⁵. L'inscription d'Adoulis (OGIS 54) nous apprend que celui-ci fit, pendant la troisième guerre de Syrie (246-241), des conquêtes en Thrace et dans l'Hellespont (que le texte distingue des régions héritées de son père). Hippomédon, fils d'Agésilaos, un Lacédémonien, fut nommé stratège de l'Hellespont et de la Thrace. Parmi ses responsabilités, il devait assurer la défense du territoire continental de Samothrace et l'approvisionnement de l'île⁶. Maronée, qui était avec Ainos sous la mainmise lagide, fut placée sous l'autorité d'un gouverneur, Epinikos. La découverte de monnaies ptolémaïques⁷ dans les fouilles de Maronée de ces

¹ IG XII 2, 513 ; Bagnall, *Administration* 159.

² Will, *HP* I, 248.

³ Svoronos, *Νομίσματα* σθ-σι, σις, n. 928-29, pl. XXVII, 15.

⁴ Mørkholm, *Coinage* 108.

⁵ Bagnall, *Administration* 159-62 ; L. Robert, "Documents d'Asie Mineure. XX. Ptolémaïs de Troade", *BCH* 106 (1982) 327-30.

⁶ *SIG*³ 502 ; G. Bakalakis-R. L. Scranton, *AJP* 60 (1939) 452-58 ; P. Roussel, "La Pérée samothracienne au III^e s. avant J.-C.", *BCH* 63 (1939) 133-41 ; P. M. Fraser, *Samothrace II, I. The Inscriptions on Stone* (Londres-New York 1960) 39-40 ; L. Robert, "Compte rendu de P. M. Fraser, Samothrace, The Inscriptions on Stone", *Gnomon* 35 (1963) 78-79 ; J. et L. Robert, *Bull'Epigr* 1968, n° 403 ; Ph. Gauthier, "Ἐξάγωνή σίτου. Hippomédon et les Lagides", *Historia* 28 (1979) 76-89.

Nous voulons remercier l'archéologue de l'Ephorie des Antiquités de Komotini Chrysa Karadima-Matsa, responsable des fouilles du site antique de Maronée, pour ce renseignement.

dernières années confirme la présence des Ptolémées dans la ville¹. Celle-ci est également attestée à Ainos², que Philippe V réussit à conquérir en 200 grâce à la trahison³ de son gouverneur lagide.

A son avènement en 221, Ptolémée IV Philopator hérita de cette région stratégique au nord de la mer Egée. Polybe nous apprend qu'avant Ptolémée IV, les Lagides «contrôlaient les souverains de l'Asie, ainsi que les îles, en dominant les villes, les positions et les ports les plus importants de tout le littoral, depuis la Pamphylie jusqu'à l'Hellespont et à la région de Lysimachie ; ils surveillaient la Thrace et la Macédoine par la possession des villes d'Ainos, de Maronée et au-delà»⁴.

En revanche, pour Abdère, il n'existe aucun document épigraphique ni aucune référence littéraire concernant une présence du pouvoir lagide. Evoquant le passage de Polybe (5.34.7-8) sur l'avènement de Ptolémée IV, M. L. Strack⁵ proposait d'inclure Abdère dans la formule πορρώτερον ἔτι πόλεων, avec Maronée et Ainos qui, elles, sont clairement citées. Cette hypothèse n'est pas impossible. Cependant, comme M. Feyel⁶ l'avait déjà souligné, si Abdère avait fait partie des possessions lagides, Polybe aurait certainement mentionné son nom avec ceux de Maronée et d'Ainos, car son importance stratégique pour le contrôle du littoral et de l'arrière-pays était au moins aussi grande que celle de ses voisins.

En 204, la mort de Ptolémée IV entraîna la fin de la présence lagide dans la région. On admet qu'en deux campagnes en Thrace, en 202 et en 200, Philippe V⁷ soumit toutes les cités du littoral de la mer Egée et de la Propontide. Néanmoins, Tite-Live⁸ ne cite que Maronée et Ainos dans les possessions lagides reprises par le roi de Macédoine. De nouveau, aucune référence n'est faite à Abdère. Maronée tomba au premier assaut, tandis qu'Ainos céda après de vastes efforts, à cause de la trahison du gouverneur lagide. Pas plus que Polybe, Tite-Live ne fait mention d'Abdère. Pour M. Feyel⁹, Philippe V possédait Abdère dès son avènement en 222/221. Cela expliquerait le silence des sources à l'égard d'Abdère, où la situation politique restait la même : la cité était sous la domination des Antigonides. Il est donc très probable qu'Abdère resta toujours l'alliée du pouvoir macédonien et qu'elle ne fut jamais sous la domination de Ptolémée III¹⁰.

Les trois cités grecques demeurèrent sous la domination des Antigonides jusqu'à la bataille de Cynocéphales en 197. Le *senatus consultum* signifié par L. Stertinius en 196 rendit libres Lemnos, Thasos et les cités de Thrace¹¹, Abdère, Maronée et Ainos, comme toutes les cités soumises au roi. Mais ces cités ne restèrent pas longtemps libres. Antiochos III¹² profita de l'élimination de Philippe V

¹ Hölbl, *Geschichte* 49-50 ; Jähne, "Maroneia" 301-316.

² R. Herzog, G. Klaffenbach, *Asylierkunden aus Kos* (Abhandlungen Berlin 1952, I) n° 8-9 ; Chr. Habicht, *Gottmenschentum und griechischen Städte* (Munich 1956) 122 sqq. Ainos fut conquise par le fils illégitime de Ptolémée II et frère de Ptolémée III, Ptolémée Andromachos, au début de la troisième guerre de Syrie. Ptolémée Andromachos possédait d'autres sites en Thrace. Ces opérations lagides constituent les premières opérations militaires de la troisième guerre de Syrie et elles se déroulent avant la bataille navale d'Andros de 246/45 entre Antigonos Gonatas et Ptolémée Andromachos (A. Bülow-Jacobsen, "P. Haun. 6. An Inspection of the Original", *ZPE* 36 (1979) 91-100 ; Hölbl, *Geschichte* 49-50 ; Bursaelis, *Makedonien* 131-33 et 137).

³ Liv. 33. 16. 4.

⁴ Pol. 5. 34. 7-8 : παρέκριντο δὲ τοῖς κατὰ τὴν Ἀσίαν δυνάσταις, ὁμοίως δὲ καὶ ταῖς νήσοις, δεσπόζοντες τῶν ἐπιφανεστάτων πόλεων καὶ τόπων καὶ λιμένων κατὰ πᾶσαν τὴν παραλίαν ἀπὸ Παμφυλίας ἕως Ἑλλησπόντου καὶ τῶν κατὰ Λυσιμάχειαν τόπων· ἐφήδρευον δὲ τοῖς ἐν τῇ Θράκῃ καὶ τοῖς ἐν Μακεδονίᾳ πράγμασι, τῶν κατ' Αἴνους καὶ Μαρώνειαν καὶ πορρώτερον ἔτι πόλεων κυριεύοντες (édition Belles Lettres, trad. Paul Pédech) (Paris 1977).

⁵ Münzer, Strack, *Thrakien* 16. Selon W. Tarn (*CAH* VII, 717, 719, et 722), Ptolémée III conquiert Abdère, qui était sous la domination des Antigonides, après la mort d'Antigonos Gonatas.

⁶ Feyel, "Abdère" 194.

⁷ Walbank, *Philip V* 108-137 ; Hatzopoulos, "Antigonides" 83.

⁸ Liv. 31. 16. 3-4 ; Walbank, *Philip V* 133 et 180 ; Will, *HP* II, 104.

⁹ Feyel, "Abdère" 194. En revanche, il est possible qu'une courte période de domination lagide ait eu lieu pendant le règne de Philippe V.

¹⁰ K. J. Beloch ("Die auswärtigen Besitzungen der Ptolemäer", *ArchP* 2 [1903] 220 sqq) soutient l'hypothèse qu'Abdère ne fut jamais une possession lagide ; cf. Beloch, *GG* IV 2, 347 ; Jähne, "Maroneia" 302.

¹¹ Pol. 18. 44. 6 et 48. 2-3 ; Liv. 33. 30. 3 ; cf. Loukopoulou, "Foedus" 101.

¹² Appien, *Syr.* 6. 21-22.

pour en soumettre ou en détruire plusieurs en arguant des droits hérités de Séleucos I^{er}. Mais sa défaite à Magnésie du Sipyle entraîna l'expulsion de ses garnisons de Lysimachie² en 190, et de Maronée et d'Ainos en 189³, le traité d'Apamée en 188⁴ leur rendant la liberté. Les troupes romaines, rentrant d'Asie Mineure en 188, traversent le territoire d'Abdère⁵ pour gagner Néapolis. Tite-Live⁶ souligne que, grâce aux cités grecques, le retour des Romains, qui avaient souffert des incursions thraces, se fit en sécurité. A la différence de Maronée et d'Ainos, les historiens anciens ne mentionnent pas d'expulsion de garnison d'Antiochos III par Abdère.

En 187/86, dans sa campagne contre les cités grecques du littoral thrace, Philippe V attaqua Maronée et Ainos. Pendant les années 186-184, des ambassades d'Eumène, des Maronitains et des Ainéens exilés vinrent à Rome se plaindre de la politique de Philippe V⁷. Rome exigea du roi de Macédoine le retrait de ses garnisons d'Ainos et de Maronée et l'abandon des forts, de tous les lieux et cités du littoral thrace (τοὺς ἐπιτάζοντας αὐτῷ τὰς φρουρὰς ἐξάγειν ἐξ Αἴνου καὶ Μαρωνείας, καὶ συλλήβδην ἀποβαίνειν ἀπὸ τῶν παραθαλαττίων τῆς Θράκης ἐρμύτων καὶ τόπων καὶ πόλεων⁸).

L'absence de mention de garnison séleucide à Abdère et le fait que Philippe V n'ait pas attaqué la cité en 187/86 sont susceptibles de deux interprétations : soit Abdère resta une cité libre après le règlement de 196 et après le traité d'Apamée (sans que soient connues les raisons pour lesquelles Philippe V et Antiochos III respectèrent sa liberté, à l'inverse de Maronée et d'Ainos), soit Abdère, après le *senatus consultum* de 196, retomba sous le pouvoir macédonien, au moment où Maronée et Ainos étaient sous le contrôle politique du Séleucide. La dernière interprétation nous paraît plus probable. Abdère serait ainsi restée fidèle à Philippe V quand celui-ci attaqua ses voisines en 187/86.

En 183, Philippe V abandonne les cités grecques de Thrace ὀλοσχερῶς, en retirant ses garnisons⁹. Une nouvelle fois, le silence des textes littéraires sur Abdère nous empêche de suivre son histoire, à la différence de Maronée et d'Ainos. Abdère devait également figurer parmi les cités grecques laissées libres par Philippe V.

Durant la troisième guerre macédonienne, Abdère, Maronée et Ainos sont alliées aux ennemis de Rome ; c'était la puissance macédonienne¹⁰ qui contrôlait politiquement les trois cités. Avec l'aide de son fidèle allié, le roi Eumène II, la flotte romaine agit sur le littoral. Maronée et Ainos réussirent à résister à l'attaque de L. Hortensius en 170. Les deux cités restèrent intactes¹¹. En revanche, Abdère subit de graves dommages, la deuxième fois depuis l'invasion des Triballes, de la part des troupes romaines et d'Eumène II. La brutalité de l'action des troupes romaines et la dureté du traitement imposé à Abdère pourraient également s'expliquer par la punition infligée à une cité restée fidèle à Philippe V et à Persée au cours des années précédentes.

Le récit des historiens anciens distingue de manière caractéristique l'évolution des événements à Maronée et à Ainos d'une part, et à Abdère de l'autre. Durant le III^e et le II^e s., Abdère fut aussi

¹ Pol. 18. 51. 3-6. De la période d'occupation d'Antiochos III à Maronée date l'épigramme du chef galate Brikkon, originaire d'Apamée, qui fut enterré à Maronée (Y. Grandjean, "Note sur une épigramme de Maronée", *BCH* 95 (1971) 1, 283-94 ; cf. Loukopoulou, "Foedus" 102.

² Liv. 37. 31.

³ Liv. 37. 60. 7 : *A Creta Ephesum Fabius redit ; inde tribus navibus in Thraciae oram missis, ab Aeno et Maronea praesidia Antiochi deduci iussit, ut in libertate eae civitates essent* ("Fabius vint de Crète à Ephèse ; de là, il envoya trois vaisseaux sur la côte thrace pour faire retirer d'Ainos et de Maronée les garnisons d'Antiochos et rendre la liberté à ces cités" [trad. Jean-Marie Engel], éd. Les Belles Lettres ; Paris 1983).

⁴ Will, *HP* II, 191-93 ; Loukopoulou, "Foedus" 102, n. 6.

⁵ Liv. 38. 41. 9 : *Hinc per Abderitarum agrum Neapolim perventum est*.

⁶ Liv. 38. 41, 15 ; Pol. 21. 47.

⁷ Pol. 22. 6. 1-7, 11. 1. 1-4 ; 23. 3 ; Liv. 39. 24. 9-10 ; 24. 27-29 ; 33.

⁸ Pol. 22. 11. 1-4.

⁹ Pol. 23. 8, 1 ; Liv. 39. 53. 10.

¹⁰ Liv. 45. 29. 6 ; Loukopoulou, "Foedus" 102.

¹¹ Liv. 43. 7. 9 : *Maroneam, Aenum incolumes esse*.

importante que Maronée ou Ainos. Le silence des sources à son sujet dans les campagnes des Lagides, de Philippe V et d'Antiochos III peut être interprété comme un témoignage de la stabilité du pouvoir politique dans cette cité. En interprétant ainsi les textes, nous considérons que la cité, située plus près de la limite orientale du royaume de Macédoine, était restée sous son influence depuis la victoire d'Antigonos Gonatas contre les Galates.

Pour revenir à la question de l'identification de la tête au droit des hémioboles de la période XII, nous récusons l'interprétation qui y voit le portrait d'un dynaste local¹, à cause de l'absence totale de sources. Malgré le silence des textes, nous considérons que les cités grecques du littoral thrace de la mer Egée continuèrent à être des cités-Etats avec leurs institutions, leur monnayage, leurs symboles, tout en étant sous l'influence politique des souverains hellénistiques. La solution qui nous paraît la plus prudente, dans l'état actuel de la documentation, est que cette tête n'est pas un portrait humain. La diversité des traits sur les nombreux coins avait amené les commentateurs à envisager plusieurs personnes différentes, sans pouvoir en identifier aucune ; cela peut aussi signifier que les graveurs ne songeaient pas à représenter une personne précise. La présence du diadème ailé peut donner à cette tête une double signification : il pourrait s'agir d'une représentation d'Hermès², dans la lignée des bronzes de la première série ; ce peut être aussi une évocation du héros Persée. La paire d'ailerons est le point commun entre l'iconographie de Persée et celle d'Hermès, qui accompagne le héros lorsqu'il décapite la Méduse. Dans les deux cas, l'homogénéité iconographique des deux séries de la période est assurée. Le programme iconographique des bronzes d'Abdère peut être rapproché de celui de Prusias I^{er} ou Prusias II^o, où nous avons vu qu'alternent la tête d'Hermès coiffé du pétase et la tête du roi ou du héros Persée, ceinte d'un diadème orné d'un aileron.

L'explication mythologique du choix du héros Persée pour le monnayage de Prusias est claire, mais il convient de s'interroger sur les raisons d'Abdère. Si la cité voulut représenter le héros, la seule explication qui vienne à l'esprit tient à la volonté de témoigner de son attachement aux derniers Antigonides. Dans l'iconographie monétaire de la Macédoine, Persée apparaît pour la première fois sur le second type des tétradrachmes, des didrachmes et des bronzes de Philippe V⁴. Si notre hypothèse est valable, nous devons placer les émissions de la période XII pendant le règne de Philippe V. Malheureusement, nous ne disposons pas actuellement d'éléments permettant de les dater d'une manière assurée. Les trésors contenant ces bronzes ne permettent pas d'en préciser la date. Le premier trésor CH I (1975) 71, dans une collection privée, ne comprend que des hémioboles de cette série, qui sont extrêmement utiles pour le classement des coins. Le second trésor, IGCH 868, paraît très intéressant, mais nous n'avons pas pu le consulter ; il contient des hémioboles à la tête imberbe de la période XII ainsi que des hémioboles ou oboles à tête de Poséidon contremarqués, qui appartiennent à la période XIII. Les trouvailles des fouilles d'Abdère confirment l'ordre de succession de ces deux séries et justifient la présence de ces deux groupes de monnaies dans un même trésor.

¹ Ashton, "Abdera" 19.

² Une question analogue au problème de l'identification des portraits au diadème ailé des monnaies d'Abdère est celle des monnaies de bronze de Marathos portant un buste masculin accompagné d'un caducée. Voir H. Seyrig, "Questions aradiennes", *RN* 1964, 47 (= *Scripta Numismatica* ["Institut français d'Archéologie du Proche-Orient, Bibliothèque Archéologique et Historique" 26 ; Paris 1986] 117) ; *BMC Phoenicia* 122 sqq, 19-23, pl. XV, 9, 10 ; Svenson, *Darstellungen* 52-54, pour les représentations des Ptolémées avec un caducée.

³ Waddington, *Babelon, Reinach, Recueil I* 2, Bithynie 224-25, n^{os} 20-25, pl. XXX-XXXI.

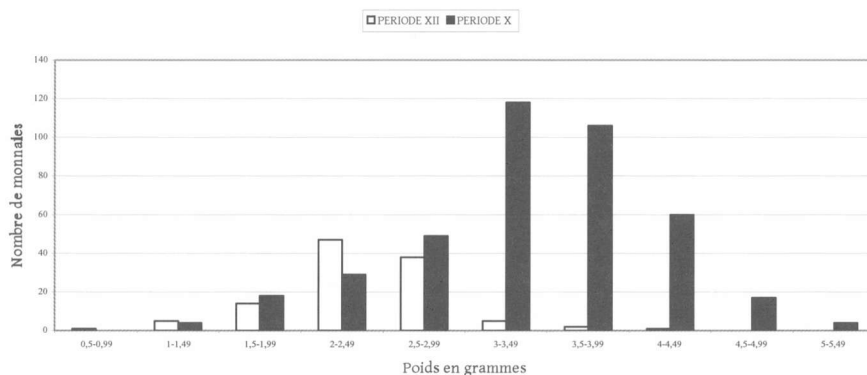
⁴ A. Mamroth, "Die Silbermünzen des Königs Philippos V von Makedonien", *ZfN* 40 (1930) 277-303, 286 sqq ; *id.*, "Die Bronzenmünzen des Königs Philippos V. von Makedonien", *ZfN* 42 (1935) 219-251, pl. VI-VII, voir 227-228, pl. VI, 7-8 et 241-244, pl. VII, 5-6 ; Walbank (*HM III*, 462-63 et 463, n. 1) date les monnaies d'argent et d'or après 186 ; Touratsoglou, "Macedonia" 55-57 ; Mørkholm, *Coinage* 163, a daté le second type des tétradrachmes de 187 ou de 186 et le début des émissions de bronze de 187.

4.10.5. Métrologie

Lors de la période XII, Abdère reprend la frappe des dichalques interrompue à la fin de la période X. Les nouveaux dichalques sont plus légers que les dichalques des périodes précédentes, avec un poids modal situé entre 2 et 2,49 g (Fig. 1). La moyenne des 113 monnaies répertoriées est de 2,38 g et la médiane est de 2,35 g. La moyenne des diamètres se situe à 14,23 mm et la médiane à 14 mm. Les axes ne sont pas ajustés.

Le poids des dichalques de la période XII s'accorde avec le poids des hémiboles de la période XI, dans un rapport de 1/2. Parallèlement aux dichalques, des chalques sont à nouveau frappés. Les poids des 9 chalques connus de la première série s'échelonnent de 0,98 g à 2,03 g, avec un poids moyen situé à 1,4 g et un diamètre entre 9 et 12 mm. Les trois hémiboles classés dans la première série ont un poids moyen de 4,81 g, qui s'accorde avec le poids des hémiboles de la seconde série.

FIGURE 1. DICHALQUES DES PERIODES X ET XII



La seconde série comprend des hémiboles et des chalques. Pour les 130 hémiboles répertoriés dans notre catalogue, la majorité des bronzes sont ajustés entre 11 et 1 h. La moyenne et la médiane des diamètres sont à 19 mm. Le poids moyen se situe à 4,69 g et la médiane à 4,75 g. Le poids modal se situe entre 4,5 et 4,99 g (Fig. 2).

FIGURE 2. HEMIOBOLES A TETE COIFFEE D'UN DIADEME AILE DE LA PERIODE XII

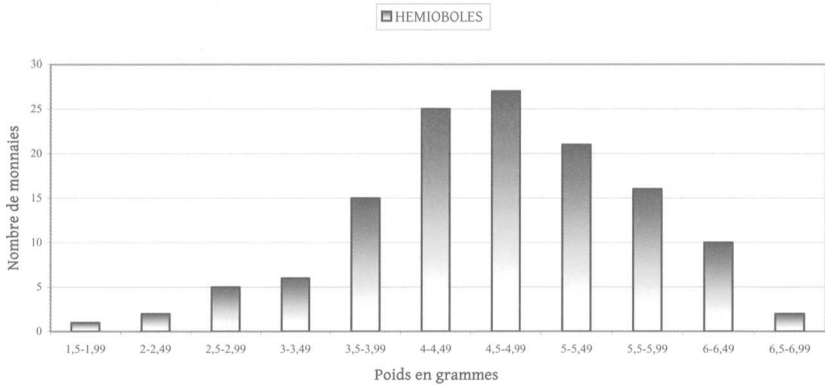
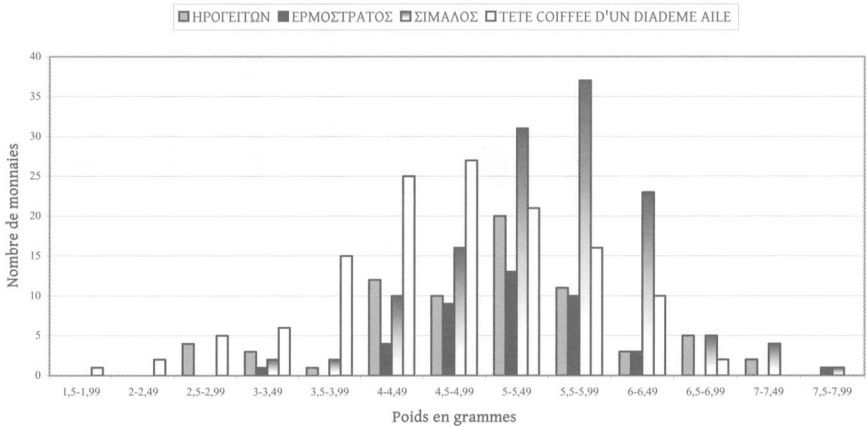


FIGURE 3. HEMIOBOLES DES PERIODES XI ET XII



Plusieurs hémioboles de la période XII sont surfrappés sur des hémioboles de la période XI. Le poids modal des hémioboles de la période XII est cependant plus léger que ceux de la période XI (Fig. 3).

La seconde série comporte également des chalques. La moyenne des poids des 7 pièces connues se situe à 2,27 g, et celle des diamètres à 13,7 mm. Les chalques de cette seconde série sont ajustés entre 11 et 12 h, comme les chalques de la première série de la période XI.

Pour la période XII, le rapport entre les dénominations frappées est de 1/2/4, témoignant ainsi de l'utilisation du système attique pour le monnayage de bronze, introduit depuis la période XI.

Catalogue des monnaies de la période XII (seconde moitié du III^e-première moitié du II^e s.)

Première série à tête d'Hermès

Emissions du monétaire ΔΙΟΝΥΣΑΣ

Hémioboles

627. D1. Tête à gauche d'Hermès portant un pétase.
 R1. Griffon couché à gauche, levant la patte avant gauche, l'aile dressée. Les oreilles sont dressées et le bec fermé. Au-dessous du griffon, de gauche à droite : [ΕΠΙ] ΔΙΟΝΥΣ [ΑΔΟΣ].
 *Paris, CbM 85 : 4,84 g, 18 mm, 6 h.
628. D2. Comme le précédent.
 R2. Comme le précédent. La légende est éloignée du corps du griffon.
 *Harvard, Coll. Wells, 68 : 4,9 g, 19 mm, 12 h.
629. D3. Comme le précédent.
 R3. Comme le précédent.
 *Lindgren n°737 : 4,71 g.

Première émission au monogramme \mathfrak{M}

Dichalques

630. D1. Tête à gauche d'Hermès coiffé d'un pétase. Le pétase est attaché à l'arrière de la tête par deux bandes nouées qui tombent à l'arrière de la nuque. Grènetis.
 R1. Griffon assis à gauche, sur une ligne de sol, levant la patte avant droite. L'aile, avec trois longues rémiges bien dessinées, est déployée et dirigée vers le bas. La queue est courte et forme une petite courbe vers le sol. Au-dessus du griffon, de gauche à droite : ΕΠΙ ΔΙΟΝΥΣΑ. Au-dessous de la patte levée, monogramme : \mathfrak{M}
 *a. ABD 201 : 2,53 g, 15 mm, 4 h.
 b. Fritze pl. III, 16= von Sallet, Berlin, *Beschreibung* I, 115, 127.
631. D1. Même coin.
 R2. Comme le précédent. La légende ΕΠΙ ΔΙΟΝΥΣΑ est disposée à l'arrière de l'aile du griffon, de haut en bas.
 *Oxford 16 : 2,45 g, 15 mm, 7/8 h.
632. D2. Comme D1.
 R3. La légende ΕΠΙ ΔΙ [ΟΝΥΣΑ] est gravée au-dessus du griffon.
 *ABD 787 : 2,19 g, 10 mm, 4 h.
633. D3. Comme D1.
 R3. Même coin.
 *N1078 (1) : 2,65 g, 16 mm, 4/5 h.

Deuxième émission au monogramme \mathfrak{M}

Dichalques

634. D3. Tête à gauche d'Hermès, coiffé d'un pétase. Le pétase est attaché à l'arrière grâce à un nœud d'où sortent deux bandes. Grènetis.
 R1. Griffon assis à gauche sur la ligne de sol, levant la patte avant droite. L'aile, avec trois longues rémiges bien dessinées, est déployée et dirigée vers le bas. La queue est courte et forme

une petite courbe vers le sol. Au-dessus, de gauche à droite : ΕΠΙ ΔΙΟΝΥΣΑ. Sous la patte levée, le monogramme : Μ.

*a. N1068 (4) : 2,83 g, 15 mm, 11 h.

b. ABD 14 : 2,04 g, 16 mm, 9 h.

635. D3. Même coin.

R2. La légende ΕΠΙ ΔΙΟΝΥ Σ Α est disposée au-dessus du griffon, de gauche à droite. La lettre Σ est loin des autres lettres, tandis que la lettre Α est placée entre l'aile et le corps du griffon.

*N 1068 (9) : 2,23 g, 16 mm, 8 h.

636. D3. Même coin.

R3. La légende ΕΠΙ ΔΙΟΝΥΣΑ est disposée derrière le corps du griffon.

*N 1068 (7) : 2,38 g, 15 mm, 12 h.

637. D4. Comme D3.

R4. Comme R1.

*Paris, CbM 75, 1973 : 2,99 g, 16 mm, 6 h.

638. D5. Comme D3.

R5. La légende n'est pas lisible.

*Ville sud, D 91/D 4, N 91 : 2,26 g, 15 mm, 4 h.

Monnaies usées - coins indistincts

Ville sud, ST 92/N 20 : 2,35 g, 13 mm, 8 h.

Troisième émission au monogramme Μ

Dichalques

639. D1. Tête d'Hermès, coiffé d'un pétase à droite. Le pétase est attaché derrière grâce à deux bandes nouées. L'ethnique de gauche à droite se lit : Α ΒΑΗ ΠΙΤΩΝ. Grènetis.

R1. Griffon assis à gauche sur la ligne de sol, levant la patte avant droite. L'aile, avec trois longues rémiges bien dessinées, est déployée et dirigée vers le bas. La queue courte est placée entre les pattes du griffon. Au-dessus du griffon, de gauche à droite : ΕΠΙ ΔΙΟΝΥΣΑ. Au-dessous de la patte levée, le monogramme : Μ.

*ABD 585 : 2,35 g, 14 mm, 1/2 h.

640. D2. Comme le précédent.

R2. Comme le précédent.

*ABD 402 : 2,74 g, 14 mm, 3 h.

641. D3. Comme le précédent.

R3. Comme le précédent.

*N1068 (12) : 3 g, 14 mm, 8 h.

642. D3. Même coin.

R4. Comme le précédent.

*ABD 1106 : 2,06 g, 13 mm, 11 h.

643. D4. Comme le précédent.

R5. La légende, au revers, est : ΕΠΙ ΔΙΟΝΥ ΣΑ.

a. ABD 1489 : 2,55 g, 13 mm, 1 h.

*b. N1068 (6) : 2,65 g, 13 mm, 8 h.

644. D5. Comme le précédent.
R6. Comme le précédent.
*N 1078 (7) : 1,83 g, 14 mm, 11 h.
645. D6. Comme le précédent.
D7. Comme le précédent.
*ABD 1060 : 1,8 g, 14 mm, 11/10 h.
646. D7. Comme le précédent.
R8. Comme le précédent.
*ABD 1511 : 2,39 g, 16 mm, 11/12 h.
647. D8. Comme le précédent.
R9. Comme le précédent.
a. Paris CbM74, R 3798 : 2,34 g, 14 mm, 12 h.
*b. ABD 1848 : 2,46 g, 14 mm, 1 h.
648. D9. Comme le précédent.
R10. Comme le précédent.
*a. Munich : 2,11 g, 6 h.
b. Munich : 2,1 g, 7 h.
649. D10. Comme le précédent.
R11. Comme le précédent.
*ABD 1703 : 2,29 g, 14 mm, 5 h.
650. D11. Comme le précédent.
R12. Comme le précédent. La légende, au revers, est disposée derrière le corps du griffon.
*ABD 839 : 2,04 g, 15 mm, 10/11 h.
651. D12. Comme le précédent.
R13. Comme le précédent.
*ABD 1197 : 0,96 g, 10 mm (Usé).

Quatrième émission au monogramme \mathcal{M}

Dichalques

652. D1. Tête d'Hermès, coiffé d'un pétase à droite. Le pétase est attaché à l'arrière par deux bandes formant un nœud. Aucune légende. Grènetis.
R14. Comme le précédent.
*Munich : 2,77 g, 12 h.
653. D2. Comme D1.
R15. Comme le précédent.
*Munich : 2,4 g, 7 h.
654. D3. Comme D1, mais la tête est plus petite.
R16. Le griffon est large et fin. La légende du monétaire est à l'arrière de l'aile du griffon.
*a. ABD 1512 : 2,54 g, 15 mm, 9 h.
b. Londres, BM 92 : 2,95 g, 16 mm, 1 h.

Monnaies usées - coins indistincts

Thasos, EFA 48-69 : 1,82 g, 3 h.

Cinquième émission au monogramme *M*

Dichalques

655. D1. Tête d'Hermès coiffé d'un pétase à droite. Le pétase est attaché à l'arrière par deux bandes formant un nœud. L'ethnique, inscrit de gauche à droite autour de la tête, commence derrière la tête : Α ΒΑΗ ΠΙΤΩΝ. Grènetis.
 R1. Griffon assis à gauche sur la ligne de sol, levant la patte avant droite. L'aile, avec trois longues rémiges bien dessinées est déployée vers le bas. La queue courte est placée entre les pattes du griffon. Au-dessus du griffon, de gauche à droite : ΕΠΙ ΔΙΟΝΥΣΑ. Au-dessous de la patte levée, le monogramme : *M*.
 *Fitzwilliam, *McClellan II* n° 4048 : 3,07 g, 15 mm, 12 h.
656. D1. Même coin.
 R2. La légende, inscrite au-dessus du griffon, de gauche à droite, commence au-dessus de la patte levée.
 *N 1068 (26) : 2,8 g, 14 mm, 5 h.
657. D2. Comme D1.
 R3. L'aile pointue est dirigée vers le sol.
 *Lindgren n° 738 : 2,49 g.
658. D3. Comme le précédent.
 R1. Même coin.
 *N 1068 (15) : 2,46 g, 14 mm, 12 h.
659. D3. Même coin.
 R4. Comme R2.
 *a. N 1078 (8)
 b. N 1078 (6) : 2,38 g, 14 mm, 12/1 h.
660. D3. Même coin.
 R5. La légende aux lettres irrégulières est inscrite près du griffon.
 a. N1068 (22) : 2,89 g, 14 mm, 5 h.
 *b. N1068 (1) : 2,55 g, 15 mm, 12 h.
 c. ABD 30 : 1,81 g, 15 mm, 1 h.
 d. Fitzwilliam, *McClellan II* n° 4049 : 2,13 g, 15,5 mm, 6 h.
 e. Fritze pl. III, 15.
661. D4. Comme le précédent.
 R6. Comme le précédent.
 *N1068 (10) : 2,96 g, 15 mm, 7/6 h.
662. D5. Comme le précédent.
 R7. Comme le précédent.
 *N 1068 (21) : 2,5 g, 13 mm, 1 h.
663. D6. Comme le précédent.
 R8. Comme le précédent.
 *N 1068 (17) : 2,59 g, 14 mm, 5 h.
664. D7. Comme le précédent.
 R9. Comme le précédent.
 *Thasos, EFA 79.214 : 2,1 g, 15 mm, 1 h.

665. D7. Même coin.
R10. Comme le précédent.
*New York, ANS.1944.100.15475 : 2,83 g, 14 mm, 11 h.
666. D7. Même coin.
R11. Comme le précédent.
*ABD 1447 : 2,29 g, 14 mm, 11 h.
667. D8. Comme le précédent.
R12. Comme le précédent.
*ABD 1629 : 2,32 g, 18 mm, 11/12 h.
668. D9. Comme le précédent.
R13. Comme le précédent.
*Paris CbM 80(91) : 2,3 g, 14 mm, 1 h.
669. D10. Comme le précédent.
R14. Comme le précédent.
*a. Oxford 15 : 1,19 g, 16 mm, 5 h.
b. ABD 1370 : 2,87 g, 15 mm, 1 h.
670. D11. Comme le précédent.
R15. Comme le précédent.
*ABD 1083 : 2,27 g, 14 mm, 11 h.
671. D12. Comme le précédent.
R16. Comme le précédent.
*N 1068 (24) : 2,18 g, 14 mm, 4 h.
672. D13. Comme le précédent.
R20. Comme le précédent.
*ABD 1509 : 2,05 g, 14 mm, 2/3 h.
673. D14. Comme le précédent.
R21. Comme le précédent.
*N 1078 (4) : 2,78 g, 14 mm, 1 h.
674. D15. Comme le précédent.
R22. Comme le précédent.
*ABD 1451 : 2,6 g, 14 mm, 2 h.
675. D16. Comme le précédent.
R23. Comme le précédent.
*ABD 397 : 2,28 g, 13 mm, 12 h.
676. D17. Comme le précédent.
R24. Comme le précédent.
*N 342 (1) : 1,35 g, 15 mm, 2 h.
677. D18. Comme le précédent.
R25. Comme le précédent.
*ABD 447 : 1,91 g, 14 mm, 7 h.

678. D19. Comme le précédent.
R26. Comme le précédent.
*ABD 2021 : 2,52 g, 14 mm, 1 h.
679. D20. Comme le précédent.
R27. Comme le précédent.
*SNG Cop. Thrace I n° 377 : 2,55 g, 9 h.
680. D21. Comme le précédent.
R28. Comme le précédent.
*Winterthur 1139 : 2,53 g, 15,5 mm, 2 h.

Sixième émission au monogramme \mathcal{M}

Dichalques

681. D1. Tête d'Hermès coiffé d'un pétase à droite. Les deux bandes qui attachent la coiffure tombent derrière la nuque. Grènetis.
R1. Griffon, assis à gauche, levant la patte avant droite. L'aile déployée est dirigée vers le bas. La queue est repliée au-dessous du corps de l'animal. Au-dessus : ΕΠΙ ΔΙΟΝΥΣΑ. Les lettres sont irrégulières. Au-dessous de la patte levée, le monogramme : \mathcal{M} .
*a. N 1078 (3) : 3,09 g, 14 mm, 4 h.
b. ABD 394 (le revers est usé) : 2,77 g, 15 mm, 2/3h.
682. D1. Même coin.
R2. Comme le précédent.
*N 1068 (25) : 2,3 g, 14 mm, 11 h.
683. D2. Comme le précédent, mais le visage du dieu est plus rond.
R3. Comme le précédent.
*ABD 1510 : 3,29 g, 16 mm, 5/6 h.
684. D3. Comme le précédent, mais le nez est plus pointu.
D4. Comme le précédent.
*a. N1068 (20) : 2,19 g, 14 mm, 4 h.
b. N 1068 (8) : 2,62 g, 15 mm, 11 h.
685. D3. Même coin.
R5. Comme R4, mais le griffon est plus fin.
*ABD 1821 : 2,25 g, 13 mm, 11 h.
686. D4. Comme le précédent.
R6. Comme le précédent. Les lettres de la légende sont grandes et irrégulières.
*a. Londres, BM 1989, 4-2-8-12 : 2,68 g, 16 mm, 12/1 h.
b. N 1068 (19) : 2,79 g, 15 mm, 8 h.
687. D5. Comme le précédent.
R7. Comme le précédent.
*N 1068 (3) : 2,24 g, 15 mm, 1 h.
688. D6. Comme le précédent.
R8. Comme le précédent.
*ABD 1223 : 2 g, 13 mm, 1 h.

689. D7. Comme le précédent.
R9. Comme le précédent.
*ABD 896 : 2,28 g, 13 mm, 1 h.
690. D8. Comme le précédent.
R10. Comme le précédent.
*N 1068 (14) : 2,52 g, 12 mm, 12 h.
691. D9. Comme le précédent.
R2. Même coin.
*N 1068 (11) : 2,83 g, 14 mm, 9 h.
692. D10. Comme le précédent.
R11. Comme le précédent.
*N 1068 (13) : 2,38 g, 14 mm, 9 h.
693. D11. Comme le précédent.
R12. Comme le précédent.
*N 1068 (16) : 2,92 g, 13 mm, 9 h.
694. D12. Comme le précédent.
R13. Le griffon bondit à gauche en levant les deux pattes avant.
*N1078 (5) : 2,61 g, 16 mm, 7 h.
695. D13. Comme le précédent.
R14. Comme R12. L'aile forme un angle.
*M. Athènes 1380 : 1,75 g, 14 mm, 10 h.
696. D14. La tête d'Hermès est petite. L'expression sérieuse du dieu est bien marquée.
R15. Comme R14.
*N 1078(2) : 2,91 g, 14 mm, 4 h.
697. D15. Comme le précédent.
R16. Comme le précédent
*N 1068 (2) : 2,87 g, 13 mm, 6 h.
698. D16. Comme le précédent.
R17. Comme le précédent.
*N 1068 (23) : 2,22 g, 15 mm, 5 h.
699. D17. Comme le précédent.
R18. Comme le précédent.
*N 1068 (5) : 2,64 g, 15 mm, 8 h.
700. D18. Comme le précédent.
R19. Comme le précédent.
*Paris, CbM 73 (86) : 2,64 g, 14 mm, 5 h.
701. D19. Comme le précédent.
R20. Comme le précédent.
*SNG Cop. Thrace I n° 378 : 2,72 g, 12 h.

Monogrammes illisibles – coins indistincts

- | | |
|---|---|
| 1. ABD 412 : 2,73 g, 15 mm, 4 h. | 15. ABD 2170 : 2,32 g, 14 mm, 7 h. |
| 2. ABD 1884 : 1,38 g, 12 mm, 5 h. | 16. ABD 49 : 1,87 g, 13 mm, 2 h. |
| 3. ABD 1681 : 2,18 g, 14 mm, 11 h. | 17. ABD 2196 : 2,55 g, 15 mm, 2 h. |
| 4. ABD 1885 : 2,09 g, 12 mm, 1 h. | 18. Ville sud, D 91, D4, N82 : 1,97 g, 14 mm, 7 h. |
| 5. ABD 1448 : 1,99 g, 13 mm, 11 h. | 19. ABD 1720 : 2,08 g, 14 mm, 1 h. |
| 6. Alpha Bank 2983 : 2,38 g, 15 mm, 9/10 h. | 20. ABD 1721 : 3,54 g, 15 mm |
| 7. Alpha Bank 2752 : 2,1 g, 15 mm, 6 h. | 21. Ville sud, D 91/D 4, N 70 : 1,27 g, 2 mm, 11 h. |
| 8. ABD 615 : 1,97 g, 14 mm, 11 h. | 22. ABD 689 : 4,48 g, 19 mm |
| 9. ABD 17 : 2,56 g, 14 mm, 4 h. | 23. ABD 109 : 2,15 g, 13 mm, 11 h (tombeau). |
| 10. Varsovie 84859 : 1,7 g, 13 mm, 12 h. | 24. Thasos, EFA 77.565 : 2,3 g, 15 mm, 9 h. |
| 11. ABD 1378 : 1,79 g, 14 mm | 25. Thasos, EFA 62.386 : 3,65 g, 12 h. |
| 12. ABD 937 : 1,92 g, 14 mm, 10 h. | 26. ABD 1212 : 1,28 g, 12 mm, 8 h. |
| 13. ABD 980 : 2,74 g, 16 mm, 7 h. | 27. N 1068 (18) : 3,01 g, 13 mm, 7 h. |
| 14. ABD 2062 : 1,58 g, 13 mm, 11 h. | |

Première émission

Chalques¹

702. D1. Tête à droite d'Hermès, coiffé d'un pétase.
R1. Griffon assis à gauche, levant la patte gauche avant, l'aile déployée. De la légende, placée au-dessus de l'aile, de gauche à droite, nous pouvons lire : AB[ΔH].
*ABD 1378 : 1,79 g, 14 mm.
703. D2. Comme D1.
R2. Comme R1.
*ABD 1923 : 1,05 g, 10 mm, 12 h.
704. D3. Comme D1.
R3. Comme R1.
*ABD 1738 : 1,49 g, 11 mm, 11 h.
705. D4. Comme D1.
R4. Comme R1. Nous pouvons distinguer la lettre M devant le griffon.
*a. ABD 1163 : 1,47 g, 11 mm, 3 h.
b. ABD 1160 : 1,6 g, 12 mm, 4 h.

Seconde émission

Chalques

706. D5. Comme D1. L'arrêt du cou n'est pas droit.
R1. Griffon assis à droite, levant la patte avant droite, l'aile déployée. La queue, recourbée à l'extrémité, est dressée. Au-dessus de l'aile, de gauche à droite, la légende est : [ABΔH]
*ABD 2011 : 2,03 g, 11 mm, 12 h.
707. D5. Même coin.
R2. Comme R1. Le coin est usé.
*ABD 1287 : 1,32 g, 10 mm, 12 h.

Monnaies usées – coins indistincts

1. Secteur H/20/7/92, N 2 : 0,98 g, 11 mm.
2. ABD 200 : 1,31 g, 9 mm.

¹ M. L. Strack connaissait une seule monnaie, dont le poids était de 1,78 g. (Münzer, Strack 112 n° 234). Sur les monnaies provenant des fouilles, nous n'avons pas pu constater la présence du caducée au droit.

*Seconde série à tête imberbe, coiffée d'un diadème ailé**Groupe I*

708. D1. Tête masculine imberbe à droite, aux cheveux courts. Elle est coiffée d'un simple diadème qui forme un petit V sur la partie supérieure de la tête. Une aile est rattachée au bandeau au-dessus de l'oreille. De courtes mèches tombent sur le haut du front et couvrent la tempe en laissant l'oreille dégagée. Des mèches fines forment un petit rouleau derrière la nuque. Le nez est long et l'œil est dessiné de profil. Les sourcils sont légèrement froncés. La bouche est petite, avec des lèvres charnues. La partie inférieure du cou décrit une légère courbe. Grènetis.
R1. Griffon couché à gauche sur une ligne de sol, levant la patte avant droite, l'aile ouverte, légèrement vers le haut. La queue, dont l'extrémité se retourne vers le bas, est dressée. Une étoile à huit branches est placée devant le griffon. L'éthnique est inscrit en deux parties : au-dessus du griffon : ΑΒΔΗ, et sous la ligne de sol : ΠΙΤΩΝ.

*M. Athènes Trésor 1967/461 (CH I, 1975, 71) : 4,69 g, 21 mm, 1 h.

Notes : a) La monnaie est surfrappée sur un hémiobole appartenant à la période XI (hémioboles des monétaires Ἡρόδοτος, Μήτρων ou Ἡραγόρης) et b). La monnaie est contremarquée au droit par une massue.

709. D1. Même coin.

R2. Comme R1.

*M. Athènes Trésor 1967/458 (CH I, 1975, 71) : 4,57 g, 19 mm, 1 h.

Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.

710. D1. Même coin.

R3. Comme R1.

*Thasos, EFA 72.1247 : 5,6 g, 19 mm, 12 h.

711. D1. Même coin.

R4. Comme R1.

*SNG Cop. Thrace I n° 380 : 5,07 g, 12 h.

712. D1. Même coin.

R5. Comme R1.

*ABD 2188 : 3,92 g, 20 mm, 12 h.

713. D2. Comme D1.

R6. Comme R1.

*M. Athènes 1967/464 (CH I, 1975, 71) : 5,71 g, 20 mm, 12 h.

Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.

714. D3. Comme D1.

R7. Comme R1.

*ABD 1847 : 4,01 g, 18 mm.

Notes : Nous pouvons distinguer les traces d'une surfrappe (quelques lettres de la légende et le carré linéaire du revers). La monnaie a été surfrappée sur un bronze du monétaire Ἐριόστρατος.

715. D4. Comme D1. Les mèches sont rangées sur le front sans le recouvrir.

R8. Comme R1.

*M. Athènes Trésor 1967/466 (CH I, 1975, 71) : 5,4 g, 20 mm, 12 h.

716. D4. Même coin.

R9. Comme le précédent.

*M. Athènes Trésor 1967/463 (CH I, 1975, n. 71) : 5,71 g, 20 mm, 12 h.

717. D5. Comme D1. Le nez est long et gros. L'arrêt du cou est rectiligne.
R10. Comme R1.
*SNG *Evelpidis* n° 886 : 6,3 g, 12 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
718. D6. Comme le précédent.
R11. Comme R1.
*Numismatique Antique, P. F. Jacquier, Liste 9, printemps 1988, n° 50.
719. D7. Comme D1.
R12. Comme R1.
*a. M. Athènes Trésor 1967/453 (CHI, 1975, 71) : 6,82 g, 20 mm, 12 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
*b. ABD 2258 : 4,22 g, 17 mm, 12 h.
720. D8. Comme le précédent.
R13. Comme R1.
*M. Athènes Trésor 1967/453 (CHI, 1975, 71) : 6,82g, 20 mm, 12 h.
Notes : (a) La monnaie est contremarquée au droit par une massue ; (b) la monnaie est surfrappée sur une monnaie qui porte au revers une tête d'Apollon dans un carré. Le bronze surfrappé doit appartenir à une émission du monétaire 'Hρωείτων. Nous pouvons distinguer la partie supérieure de la tête d'Apollon dans le carré linéaire du revers.
721. D8. Même coin.
R14. Comme R1.
*Oxford 19 : 4,28 g, 20 mm, 1 h.
722. D8. Même coin.
R15. Comme R1. La partie de l'ethnique ABΔH est inscrite derrière la tête du griffon, au-dessus de l'aile.
*Oxford 21 : 4,03 g, 18 mm, 12/1 h.
723. D8. Même coin.
R16. Comme le précédent.
*Alpha Bank 2742 : 3,02 g, 19 mm, 12 h.
724. D9. Comme le précédent.
R17. Comme R1.
*Oxford 24 : 6,01 g, 18 mm, 12 h.
Notes : (a) La monnaie est contremarquée au droit par une massue ; (b) la monnaie est surfrappée sur un bronze d'Ἐπιόστρατος. Nous pouvons distinguer les traces de la surfrappe sur le revers de la monnaie. Nous pouvons lire la lettre H et voir la ligne du carré qui entourait la tête d'Apollon du revers.
725. D9. Même coin.
R18. Comme R1.
*ABD 1174 : 3,73 g, 18 mm, 12 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
726. D10. Comme le précédent. La ride sur le front est bien marquée.
R19. Comme R1. Le cou du griffon est gros. Les lettres de la partie de la légende inscrite au-dessus de l'aile sont régulières, gravées au même niveau.
*M. Athènes Trésor 1967/457 (CHI, 1975, 71) : 5,29 g, 20 mm, 11 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.

727. D10. Même coin.
R20. Comme R1.
*Oxford 22 : 3,83 g, 18 mm, 12 h.
728. D10. Même coin.
R21. Comme R1.
*a. Varsovie 56058 : 5,18 g, 20 mm, 11 h.
b. coll. K. K. Christiansen : Ashton, « Abdera » n° 3 : 5,19 g, 12 h.
Note : Les deux monnaies sont contremarquées au droit par une massue.
729. D11. Comme le précédent. Le nez est long et pointu.
R22. Comme R1.
*N 1069(5) P125 : 3,49 g, 17 mm, 1h.
730. D12. Comme le précédent.
R23. Comme R1.
*ABD 1649 : 2,85 g, 17 mm, 12 h.
731. D13. Comme le précédent.
R24. Comme R1. L'aile est plus large, avec des rémiges moins fines.
*Fitzwilliam 2 : 5,87 g, 18 mm, 1 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
732. D14. Comme D10.
R25. Comme R1.
*coll. E. Keckman : Ashton, «Abdera», n° 8 : 4,48 g, 12 h.
Note : La monnaie est contremarquée par une massue. La massue est apposée sur le grènetis du droit.
733. D15. Comme D10.
R26. Comme R1.
*a. M. Athènes 1938 KB(i) 5 : 4,78 g, 20 mm, 1 h.
b. M. Athènes, Trésor 1967/ 455 (CH 1, 1975, 71) : 4,92 g, 18 mm, 1 h.
Note : Les monnaies sont contremarquées au droit par une massue.
734. D15. Même coin.
R27. Comme R1.
*Harvard, coll. H. Bartlett Wells 70 (29) : 5,78 g, 12 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
735. D15. Même coin.
R28. Comme R1.
*Ville sud, E 91/82 : 3,77 g, 20 mm, 12 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
736. D15. Même coin.
R29. Comme R1. L'aile est dessinée près de la partie de la légende gravée au-dessus de l'aile.
*ABD 488 : 2,69 g, 18 mm, 11/12 h.
737. D15. Même coin.
R30. Comme R1.
Berlin, Strack-Münzer pl.III, 30 : 4,15 g.

738. D16. Comme D15.
R31. Comme R1. L'aile est courte.
*ABD 1786 : 4,55 g, 20 mm, 11/12 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit, sur le visage, par une massue.
739. D17. Comme le précédent. Le nez est légèrement crochu. La pupille est bien dessinée.
R32. Comme R1.
*M. Athènes Trésor 1967/451 (CHI, 1975, 71) : 4,66 g, 20 mm, 12 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
740. D17. Même coin.
R33. Comme R1. L'aile remonte légèrement vers la légende.
*M. Athènes 92/1988 (Sepheriades) : 4,47 g, 20 mm, 1 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
741. D17. Même coin.
R34. Comme R1. L'étoile est dessinée entre le bec et la patte avant droite levée.
*a. Alpha Bank 2751 : 3,67 g, 21 mm, 12 h.
*b. Alpha Bank 2749 : 5,25 g, 20 mm, 12/1 h.
742. D17. Même coin.
R35. Comme R1. La ligne de sol n'est pas dessinée.
*ABD 1403 : 5,34 g, 20 mm, 12 h.
743. D17. Même coin.
R36. Comme R1.
*M. Kavala, N 291 : 3,82 g, 18 mm, 11 h.
744. D17. Même coin.
R37. Comme le précédent.
ABD 663 : 3,72 g, 19 mm, 1 h.
745. D18. Comme le précédent.
R38. Comme R1.
*a. New York, ANS 1944.100.15476 : 5,45 g, 18 mm, 1 h.
*b. M. Athènes 91/1988 (Sepheriades) : 5,18 g, 19 mm, 12/1 h.
Note : La monnaie b est contremarquée au droit par une massue.
746. D18. Même coin.
R39. Comme le précédent.
*ABD 665 : 1,96 g, 17 mm, 12 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
- Groupe II*
747. D19. Comme D1. La tête est plus ronde. Le nez est pointu. L'orbite n'est pas profonde.
R40. Comme R1.
*coll. K. K. Christiansen : Ashton, «Abdera» n° 1 : 5,92 g, 11 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
748. D20. Comme le précédent.
R41. Comme le précédent.
*coll. E. Keckman : Ashton, «Abdera» n° 6 : 4,91 g, 12 h.

749. D21. Comme le précédent.
R42. Comme le précédent.
*coll. E. Keckman : Ashton, «Abdera» n° 7 : 6,39 g, 12 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
750. D22. Comme le précédent.
R43. Comme le précédent.
Berlin, Strack-Münzer pl. III, 28 : 6,34 g.
751. D23. Comme D19. L'œil est de grande taille, avec une orbite profonde.
R44. Comme le précédent.
*coll. K. K. Christiansen : Ashton, «Abdera» n° 2 : 5,12 g, 11 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
752. D24. Comme le précédent.
R45. Comme le précédent.
*coll. K. K. Christiansen : Ashton, «Abdera» n° 5 : 5,62 g, 12 h.
Note : La monnaie est surfrappée sur un hémibole de la période XI, portant la tête d'Apollon dans un carré au revers. Nous pouvons lire la légende ΕΠΙ au-dessous de la tête au droit.
753. D25. Comme le précédent.
R46. Comme le précédent.
*coll. K. K. Christiansen : Ashton, «Abdera» n° 4 : 5,57 g, 1 h.
Notes : (a) La monnaie est contremarquée au droit par une massue ; (b) la monnaie est surfrappée sur un bronze du monétaire Ἐμύστρατος. Nous pouvons distinguer les lettres [ΑΒΔΗΠΙ]ΤΩ[N] au droit et les lettres ΜΟΣ sur le revers.
754. D26. Comme le précédent.
R47. Comme le précédent.
*a. ABD 182 : 3,99 g, 18 mm, 12 h
b. M. Athènes 1938, KB (i) 6 : 4,22 g, 20 mm, 1 h.
Note : La monnaie b est contremarquée au droit par une massue.
755. D26. Même coin.
R48. Comme le précédent.
*ABD 1039 : 4,36 g, 19 mm, 12/1 h.
756. D26. Même coin.
R49. Comme le précédent.
*Ville sud, porte ouest, D 91, N 60 : 2,34 g, 18 mm, 12 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
757. D27. Comme D26.
R50. Comme le précédent. L'aile est large, avec trois grosses rémiges.
*Alpha Bank 2750 : 4,69 g, 19 mm, 12 h.
758. D28. Comme D26. Le cou est plus gros.
R51. Comme le précédent. Les rémiges de l'aile sont longues.
*M. Athènes, Trésor 1967/467(CH I, 1975, 71) : 6,36 g, 22 mm, 1 h.
Note : La monnaie est tréflée.

759. D28. Même coin.
R52. Comme le précédent.
*Alpha Bank 2743 : 5,65 g, 24 mm, 12/1 h.
Notes : (a) La monnaie est contremarquée au droit par une massue ; (b) la monnaie est tréflée.
760. D29. Comme le précédent. Les mèches qui tombent sur le front couvrent le diadème.
R53. Comme R1.
*Berlin, Strack-Münzer pl. III, 27 : 4,66 g, 12 h.
761. D30. Comme le précédent. Nous pouvons distinguer le diadème sur le haut de la tête.
R54. Comme le précédent.
*Lindgren n° 740 : 5,2 g.
762. D31. Comme le précédent.
R55. Comme le précédent.
*ABD 868 : 4,97 g, 19 mm, 12 h.
763. D32. Même coin.
R56. Comme le précédent.
*ABD 1173 : 3,29 g, 18 mm, 12 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
764. D33. Comme le précédent.
R57. Comme le précédent.
*ABD 208 : 4,87 g, 19 mm, 12/11 h.
765. D34. Comme le précédent.
R58. Comme le précédent.
*ABD 1918 : 2,92 g, 17 mm, 2 h.
766. D35. Comme le précédent. La bouche est petite et les lèvres sont dessinées très fines. L'arrêt du cou touche le grènetis.
R59. Comme le précédent.
*M. Athènes, Trésor 1967/459 (CH I, 1975, 71) : 5,93 g, 20 mm, 1h.
Notes : (a) La monnaie est contremarquée au droit par une massue ; (b) la monnaie est surfrappée sur un bronze du monétaire Ἡρωεῖτων. Nous pouvons distinguer les traces de la surfrappe : une partie du carré linéaire qui entoure la tête et les lettres ΠΙ Η de la légende du revers.
767. D35. Même coin.
R60. Comme le précédent. L'aile est plus petite et courte.
*M. Athènes, Trésor 1967/465 (CH I, 1975, 71) : 5,62 g, 20 mm, 20 h.
768. D35. Même coin.
D61. Comme le précédent.
*ABD 449 : 4,2 g, 20 mm, 1 h.
769. D36. Comme D35. Le nez est fin et pointu.
D62. Comme le précédent.
*ABD 1040 : 6,2 g, 19 mm, 12/1 h.
770. D37. Comme le précédent.
R63. Comme le précédent.

- *Winterthur 1141 : 4,71 g, 20 mm, 12 h.
771. D37. Même coin.
R64. Comme le précédent.
*ABD 777 : 5,05 g, 18 mm, 1 h.
772. D37. Même coin.
R65. Comme le précédent.
*M. Athènes, Trésor 1967/456 (CHI, 1975, 71) : 4,17 g, 20 mm, 1 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
773. D37. Même coin.
R66. Comme le précédent.
*M. Athènes, Trésor 1967/462 (CHI, 1975, 71) : 4,98 g, 20 mm, 12/1 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
774. D38. Comme le précédent. Le sourcil est légèrement froncé.
R67. Comme le précédent.
*M. Athènes, Trésor 1967/460 (CHI, 1975, 71) : 6,04 g, 20 mm, 1h.
Notes : (a) La monnaie est contremarquée au droit par une massue ; (b) la monnaie est surfrappée sur un bronze du monétaire Σίμαλος. Nous pouvons distinguer le carré linéaire et les lettres MA ΛΟΥ de la légende.
775. D39. Comme le précédent.
R68. Comme le précédent.
*Ville sud, E 91/46 : 4,33 g, 19 mm, 1 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
776. D40. Comme le précédent. Le nez est court et pointu.
R69. Comme le précédent.
*M. Athènes 1178/1994 : 4,42 g, 18 mm, 1 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
777. D41. Comme le précédent.
R70. Comme le précédent.
*M. Athènes 90/1988 (Sepheriades) : 5,29 g, 19 mm, 1 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
778. D42. Comme le précédent. Le nez est long, la lèvre supérieure plus grande que la lèvre inférieure.
R71. Comme le précédent.
*a. ABD 2239 : 4,7 g, 18 mm, 1 h.
b. Ville sud, G 91/5, N 83 : 4,86 g, 19 mm, 12 h.
Note : La monnaie a est contremarquée au droit par une massue.
779. D43. Comme D42.
R72. Comme le précédent.
*M. Kavala, N 29 : 5,61 g, 19 mm, 12 h.
780. D44. Comme le précédent.
R73. Comme le précédent.
*ABD 1688 : 3,46 g, 17 mm, 1 h.

781. D45. Comme le précédent.
R74. Comme le précédent.
*Albrecht et Hoffmann, 72, 2-4/12/1991, n° 318 : 5,66 g.
782. D46. Comme D44.
R75. Comme le précédent.
*Paris CbM 76(87) : 5,75 g, 20 mm, 1 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
783. D46. Même coin.
R76. Comme le précédent.
*Alpha Bank 2745 : 4,01 g, 18 mm, 12/1 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
784. D47. Comme le précédent.
R77. Comme le précédent.
*Alpha Bank 2744 : 4,45 g, 21 mm, 12 h.
785. D47. Même coin.
R78. Comme le précédent.
*ABD 235 : 3,62 g, 20 mm, 11 h.
786. D47. Même coin.
R79. Comme le précédent.
*N 303 (2) : 4,23 g, 18 mm, 12 h.
787. D48. Comme le précédent.
R80. Comme le précédent.
*Alpha Bank 4397 : 4,7 g, 21 mm, 11 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
788. D49. Comme le précédent.
R81. Comme le précédent.
*Harvard, coll. H. Bartlett Wells 69 (28) : 3,7 g, 12 h.
789. D49. Même coin.
R82. Comme le précédent.
*ABD 1176 : 4,17 g, 18 mm, 1h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
790. D50. Comme le précédent. Le sourcil est froncé. Sur la partie arrière de la tête, deux mèches fines légèrement ondulées.
R83. Même coin.
*a. ABD 1143 : 5,77 g, 18 mm, 12 h.
b. M. Athènes Trésor 1967/452 (CH I, 1975, 71) : 5,19 g, 20 mm, 12 h.
Note : Les monnaies sont contremarquées au droit par une massue.
791. D50. Même coin.
R69. Même coin.
*Oxford 23 : 4,99 g, 22 mm, 12 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.

792. D51. Comme D50.
R69. Même coin.
*Alpha Bank 4396 : 4,95 g, 19,5 mm, 11 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
793. D51. Même coin.
R60. Même coin.
*ABD 600 : 2,35 g, 12 mm, 1 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
794. D51. Même coin.
R84. Comme le précédent.
*M. Athènes 89/1988 (Sepheriades) : 5,16 g, 19 mm, 1 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
795. D51. Même coin.
R85. Comme le précédent.
*Oxford 20 : 4,81 g, 20 mm, 11 h.
796. D51. Même coin.
R86. Comme le précédent.
*M. Athènes 1918 D'z : 4,26 g, 19 mm, 12/1 h.
797. D51. Même coin.
R87. Comme le précédent.
*Ville sud, E 91/55 : 3,55 g, 20 mm, 1 h.
798. D51. Même coin.
R88. Comme le précédent.
*Alpha Bank 2747 : 5,34 g, 20 mm, 12 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
799. D52. Comme le précédent.
R89. Comme le précédent.
*Londres, BM 1974 6-1-1 : 4,45 g, 17 mm, 11 h.
800. D52. Même coin.
R90. Comme le précédent.
*ABD 1779 : 4 g, 18 mm, 1 h.
801. D53. Comme le précédent.
R90. Même coin.
*Alpha Bank 2746 : 4,96 g, 20 mm, 12 h.
Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
802. D54. Comme le précédent.
R91. Comme le précédent.
*ABD 1971 : 6,14 g, 16 mm, 12 h.
803. D55. Comme le précédent. Les paupières de l'œil sont bien dessinées.
R92. Comme le précédent.

- a. Alpha Bank 2748 : 4,2 g, 18 mm, 12 h.
 *b. Ville sud, porte ouest, D 91/30 : 4,4 g, 17 mm, 1 h.
804. D56. Comme le précédent. L'orbite est profonde.
 R93. Comme le précédent.
 *Munich
805. D57. Comme D56. Le sourcil est froncé.
 R94. Comme le précédent.
 *Londres, BM 1979, 8-15-3 : 4,73 g, 19 mm, 12 h.
 Notes : a) La monnaie est contremarquée au droit par une massue ; b) la monnaie est surfrappée sur un hémiobole de la série à la tête d'Apollon dans un carré au revers, appartenant à la période XI. Nous pouvons distinguer la tête d'Apollon.
806. D58. Comme le précédent, mais le sourcil n'est pas froncé.
 R95. Comme le précédent.
 *Londres, BM, Abdera 91 : 4,59 g, 20 mm, 12/1 h.
 Note : La monnaie est contremarquée au droit par une massue.
807. D59. Comme le précédent. La tête est inclinée légèrement vers l'arrière.
 R96. Comme le précédent.
 *Londres, BM 1922 11-16-16 : 5,24 g, 18 mm, 1 h.
808. D60. Comme le précédent.
 R97. ?
 Strack-Münzer pl. III, 29.
809. D61. La tête est ronde. La pupille de l'œil est bien dessinée.
 R98. Comme R1.
 *ABD 1124 : 5,62 g, 20 mm, 1 h.
810. D61. Même coin.
 R97. Comme R96.
 *Münich 2 : 3,97 g.

Monnaies usées - coins indistincts

1. ABD 6 : 4,53 g, 21 mm.
2. Ville sud, G 91/2, N 46 : 5,95 g, 19 mm, 12 h, (contremarquée par une massue).
3. Ville sud, G 91/4, N 5 : 3,84 g, 20 mm, 12 h.
4. Ville sud, G 91/30/70 : 4,31 g, 20 mm, 1 h, (contremarquée par une massue).
5. ABD 25 : 4,33 g, 21 mm.
6. Pap. 86/10 : 5,13 g, 20 mm, 10 h.
7. ABD 410 : 4,64 g, 18 mm, 1 h.
8. ABD 720 : 6,43 g, 20 mm, 1 h.
9. ABD 837 : 3,93 g, 17 mm, 12/1 h (contremarquée par une massue).
10. ABD 1002 : 4,74 g, 20 mm, 12 h (contremarquée par une massue).
11. ABD 1065 : 3,61 g, 18 mm.
12. ABD 1096 : 2,86 g, 18 mm, 11 h.
13. ABD 1418 : 3,3 g, 19 mm, 1 h (contremarquée par une massue).
14. ABD 1642 : 4,62 g, 20 mm, 12 h.
15. ABD 1687 : 3,32 g, 18 mm.
16. ABD 1729 : 6,85 g, 18 mm, 12 h (contremarquée par une massue).
17. ABD 1907 : 6,11 g, 20 mm.

18. ABD 2000 : 4,23 g, 16 mm.
 19. ABD 2099 : 5,28 g, 17 mm, 1 h.
 20. ABD 2112 : 3,73 g, 17 mm, 1 h.
 21. ABD 2197 : 2,55 g, 18 mm, 2 h.
 22. ABD 2203 : 5,27 g, 19 mm, 12 h. (contremarquée par une massue).
 23. ABD 2233 : 3,99 g, 15 mm.
 24. Düsseldorf.

Chalques

811. D1. Griffon couché à gauche sur la ligne de sol, levant la patte avant droite, l'aile ouverte, dirigée vers le haut. Une étoile (?) figure au-dessus de la patte avant droite levée du griffon. La légende de l'ethnique est inscrite en deux parties : $AB\Delta H$ au-dessus du griffon et $PITQN$ au-dessous du griffon.
 R1. Tête masculine imberbe à droite, coiffée d'un diadème avec une aile sur la tempe.
 *ABD 1371 : 2,33 g, 13 mm.
812. D2. Comme D1.
 R2. Comme R1.
 *ABD 962 : 2,58 g, 14 mm, 1 h.
813. D3. Comme D1. L'aile est plus courte et légèrement plus levée que celle de D1.
 R3. Comme R1.
 *Ville sud, porte ouest, D 91, N 43 : 2,09 g, 14 mm, 12 h.
814. D4. Comme D1.
 R4. Comme R1.
 *ABD 776 : 2,01 g, 15 mm, 11 h.
815. D5. Comme D1.
 R5. Comme R1.
816. D6. Comme le précédent.
 R6. Comme le précédent.
 *ABD 1693 : 2,25 g, 15 mm, 1 h.

Monnaies usées - coins indistincts

- ABD 386 : 3,06 g, 11 mm, 12 h.

4.11. PERIODE XIII (SECONDE MOITIE DU II^e - PREMIERE MOITIE DU I^{er} s.)

La dernière série du monnayage d'Abdère comprend exclusivement des monnaies de bronze. Elles ont comme types iconographiques la tête de Poséidon coiffé d'un bandeau, ou *tainia*, au droit, et un griffon couché vers la gauche, sur une ligne de sol au revers. Ces bronzes se répartissent en deux modules, grand et moyen, dont les types sont identiques. Le symbole de cette série est un caducée, figurant au-dessus de la patte levée du griffon sur le revers des deux dénominations. Les deux modules se différencient par leur poids, leur diamètre et la légende du revers. S'il est difficile de se fier au poids et au diamètre étant donné que la qualité des monnaies se dégrade au II^e s. en Thrace¹, la légende du revers est un bon indice pour distinguer les deux modules. La grande dénomination est frappée au nom des Abdéritains tandis que sur la dénomination moyenne, l'ethnique est accompagné

¹ Picard, "Thrace" 79-95. Cette dégradation est attestée pour les monnaies de Maronée, d'Ainos et de Thasos.

de la légende ἐπὶ Φαῦλου, le monétaire responsable de la frappe. La présence du même symbole sur les monnaies des deux modules peut indiquer qu'elles furent frappées en une seule et même opération et qu'elles circulèrent parallèlement.

Nous avons pu examiner le poids de 19 monnaies de grand module dont le poids modal est de 7 à 7,99 g (Tableau 1). Leur diamètre s'échelonne de 21 à 26 mm, avec une moyenne à 23,28 mm. Ils entrent donc dans la dénomination AE 4 d'Abdère, qui pèse de 7 à 10 g, avec un diamètre de 20 à 25 mm, et ils peuvent être identifiés à des oboles. L'obole est la plus lourde dénomination en bronze, qui fut frappée pour la première fois à Abdère avec la série des grands bronzes portant la tête d'Apollon au droit et la signature des monétaires (M)ήτρων, Ἀλέξανδρος et Ἴσαγόρας (série XI).

Grande dénomination		Petite dénomination	
Nombre total d'exemplaires N=19		Nombre total d'exemplaires N=23	
4,5-4,99g	1	3,5-3,99 g	2
5-5,49 g	1	4-4,49 g	3
5,5-5,99 g	1	4,5-4,99 g	2
6-6,49 g	1	5-5,49 g	7
6,5-6,99 g	3	5,5-5,99 g	4
7-7,49 g	6	6-6,49 g	1
7,5-7,99 g	4	6,5-6,99 g	4
8-8,49 g	2		

Tableau 1 : Métrologie des bronzes de la série à la tête de Poséidon

Ces grands bronzes de la période XI ont servi de flans aux oboles de la série à la tête de Poséidon. Sur le droit d'un bronze du musée d'Athènes (817 : M. Athènes 23/1980), nous pouvons distinguer au bord du flan, juste devant le visage de Poséidon, de haut en bas, la légende ἐπὶ Ἀλεξάνδρου, qui figurait au revers des grands bronzes signés par ce monétaire. Un deuxième bronze (820 : ABD 209) a été frappé également sur un grand bronze du monétaire Ἀλέξανδρος. Au droit, derrière la tête de Poséidon, l'épi de blé qui est un des symboles du monétaire Ἀλέξανδρος est encore visible. Au revers, nous pouvons distinguer l'abondante chevelure d'Apollon et la couronne de laurier. Grâce au caducée qui apparaît sur le grènetis derrière la tête de Poséidon, au droit d'une monnaie de la American Numismatic Society (825), nous avons pu attribuer la monnaie surfrappée au monétaire Ἴσαγόρας de la série XI. Au revers, nous pouvons distinguer la tête d'Apollon du droit à 19 h. Nous avons pu observer des traces de surfrappe sur les bronzes à la tête de Poséidon Alpha Bank 2741 (824) et M. Athènes 1891-1892 (823). Des traces de la couronne de laurier d'Apollon restent visibles au-dessous du griffon. D'autre part, certaines monnaies de cette dénomination AE 4 ont été contremarquées par une massue et d'autres par une étoile à huit rayons. Tous les axes de la grande dénomination à la tête de Poséidon sont ajustés à 12h/1h¹.

La deuxième dénomination de la série est représentée par 23 exemplaires, dont 18 sont bien conservés. Les détails de la barbe et de la chevelure de Poséidon de ce module sont beaucoup plus minutieux que ceux de l'effigie divine des oboles. Les cheveux sur le haut du crâne sont représentés par de longs traits, comme sur les oboles. Or, le rendu des cheveux se simplifie de plus en plus au fur

¹ L. Mildenberg, "Those Ridiculous Arrows", *Nom Chron*8 (1989) 23-29 ; Fr. de Callatay, *Les monnaies grecques et l'orientation des axes*, *Glaux* 120 ("Collana di Studi e Ricerche di Numismatica" 9 ; Milan 1996) 97-101 ; à Thasos, au début du II^e s., l'ajustement des coins était à 12 h. Les émissions des monnaies de bon style, ajustées à 12 h, vont être suivies par celles de style barbare, non ajustées.

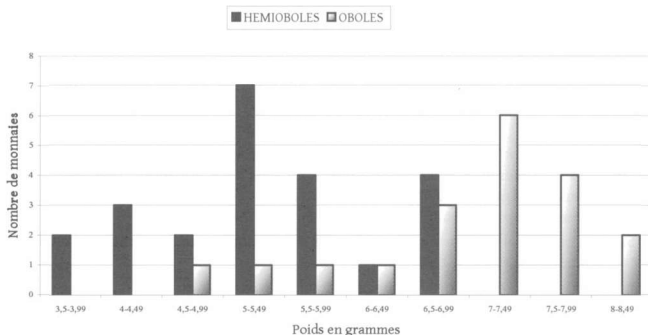
et à mesure qu'on approche de la fin de l'émission, comme le montre la monnaie ABD 2032 (851). Au revers, le griffon se rapproche du dessin simplifié de ceux de la grande dénomination : le corps est long et fin, avec un cou long et un bec légèrement courbé. L'aile du griffon est schématique, les trois rémiges sont représentées par trois fines lignes recourbées vers le haut. Les bronzes de cette dénomination sont surfrappés sur les bronzes à la tête imberbe coiffée d'un diadème ailé (Période XII). Sur deux exemplaires, la frappe des nouveaux types monétaires n'a pas entièrement effacé les traces des types précédents. Sur la monnaie Oxford 18 (836), nous pouvons distinguer, au revers, la partie de l'ethnique inscrite à l'exergue du revers des bronzes à la tête imberbe qui est visible juste au-dessous du cou du griffon. La fin de la légende prend place sur le début de la légende du monétaire ἐπι Φαῦλου. La monnaie ABD 2224 (837) représente un excellent exemple d'une surfrappe imparfaite. Au droit, juste derrière la tête de Poséidon, nous pouvons distinguer la ligne de sol sous le griffon. Au-dessous de cette ligne, apparaît la partie de l'ethnique ΠΙΤΩΝ. Au revers, à 11 h, nous pouvons voir clairement la tête imberbe. Derrière la tête, à l'exergue, nous lisons le début de la légende du monétaire ΕΠΙ ΦΑΥΛ. Ces deux surfrappes ont facilité le classement des monnaies de deux séries. Les bronzes de la deuxième dénomination sont postérieurs aux bronzes à la tête imberbe ; pendant un certain moment, ces deux groupes circulèrent ensemble, comme l'atteste le trésor du Musée archéologique d'Istanbul (IGCH 868, Komotini).

Dès le début de la frappe de la petite dénomination (à partir de R3, 838), nous constatons que le graveur accorde moins d'attention à la légende du revers. Les lettres sont irrégulières. L'espace réservé à l'ethnique n'est pas suffisamment grand pour qu'il soit inscrit entièrement.

Parmi les monnaies de cette dénomination, huit ont été contremarquées par une massue, tandis qu'un seul bronze porte deux contremarques, une massue et un caducée. Ce caducée a été apposé sur la tête de Poséidon après la contremarque à la massue.

Les bronzes de la seconde dénomination ont un poids modal de 5 à 5,49 g, avec un diamètre qui s'échelonne de 16 à 22 mm. Ils appartiennent à la dénomination AE 3 qui pèse de 4 à 7 g, avec un diamètre de 17 à 19 mm : ce sont des hémiboles. Leurs axes ne sont pas ajustés. Ce détail technique pouvait être utilisé par les responsables de l'atelier d'Abdère comme élément supplémentaire pour distinguer les grands des moyens bronzes. Ces deux dénominations ont entre elles un rapport de 1/2 (Fig. 1).

FIGURE 1. OBOLES ET HEMIOBOLES A LA TETE DE POSEIDON



4.11.1. *Datation et commentaire*

La série de bronzes à la tête de Poséidon est la dernière du monnayage civique d'Abdère. Cette effigie du dieu a été considérée comme une copie de la tête de Poséidon¹ sur les tétradrachmes attribués à Antigonos Gonatas² ou à Antigonos Doson³. Si ceux-ci avaient été émis par Gonatas, ils auraient été frappés après la bataille de Cos (262, 258 ou 256)⁴ ou la bataille d'Andros (245)⁵, tandis que s'ils ont été frappés par Doson, leur émission peut avoir été liée à l'expédition du roi en Carie⁶ en 227⁷.

La comparaison des bronzes abdéritains avec les monnaies macédoniennes a ainsi servi de base à des hypothèses sur l'histoire de la cité. Selon H. von Fritze, en utilisant les tétradrachmes d'Antigonos Gonatas comme modèle pour ses monnaies, Abdère aurait témoigné qu'elle était liée au roi. Ces bronzes seraient donc à dater des années 250⁸. H. von Fritze a interprété la contremarque à l'étoile sur la monnaie de Francfort⁹ comme l'indice que la série à la tête de Poséidon était antérieure à la série à la tête au diadème ailé parce que l'étoile à huit rayons constitue le symbole constant de cette dernière. L'ordre des séries des bronzes d'Abdère proposée par H. von Fritze et M. L. Strack a été suivi par O. Picard¹⁰. Néanmoins, se fondant sur l'étude des monnaies de fouilles de Thasos, celui-ci a rejeté l'hypothèse d'une influence macédonienne sur les bronzes à la tête de Poséidon. Pour lui, le style de la tête de Poséidon est plus récent que le milieu du III^e s. Il attribue donc cette série au II^e s.

Cependant, l'étude des monnaies de fouilles d'Abdère a apporté des informations nouvelles sur les dernières séries de bronzes. La place de la série à la tête de Poséidon à la fin du monnayage hellénistique est confirmée par les surfrappes, puisque les grands bronzes à la tête d'Apollon au droit de la période XI, signés par les monétaires Ἀλέξανδρος et Ἰσαγόρας, ont été utilisés comme flans pour la frappe des grands bronzes à la tête de Poséidon. De leur côté, les bronzes moyens à la tête de Poséidon ont été surfrappés sur les bronzes moyens à la tête au diadème ailé de la période XII (Fig. 2-3). La surfrappe sur des monnaies des séries précédentes est la première manipulation monétaire à laquelle Abdère eut recours durant la période XIII.

Les poids des bronzes moyens à la tête de Poséidon sont légèrement supérieurs à ceux à la tête imberbe de la période XII, tandis que les grands bronzes à la tête de Poséidon sont moins lourds que ceux à la tête d'Apollon de la période XI. Les monnaies de bronze étant des monnaies fiduciaires, le soin d'un ajustement exact du poids ne faisait pas partie des priorités de l'atelier, à la différence des monnaies d'argent¹¹.

¹ Fritze, "Abdera" 28-29, pl. III, 17.

² *HM III*, 594-95. Ils ont suivi l'attribution soutenue par T. H. R. Ehrhardt dans sa thèse inédite. T. H. R. Ehrhardt a mis en relation la frappe de ces tétradrachmes avec la bataille d'Andros, en 245 ; R. W. Mathisen, "Pan Heads and Poséidon Heads : Two Third-Century Macedonian Tetradrachm Types", *SAN* 16 (1985) 29-35, pense qu'Antigonos Gonatas inaugura les tétradrachmes à la tête de Poséidon après la bataille d'Andros, à la fin de 240.

³ I. L. Merker, "The Silver Coinage of Antigonos Gonatas and Antigonos Doson", *ANSMN* 9 (1960) 39-52 ; Boehringer, *Chronologie* 99-100 ; Mørkholm, *Coinage* 135, n. 436.

⁴ Will, *HP I*, 224-26 ; Fritze, "Abdera" 28-29, pl. III, 17 ; Münzer, Strack, *Thrakien* 24.

⁵ Pour une date de 246/45 pour la bataille d'Andros, voir Buraselis, *Makedonien* 138-41, 144 et 175 sqq.

⁶ Mørkholm, *Coinage* 135.

⁷ Will, *HP I*, 366-71.

⁸ Münzer, Strack, *Thrakien* 15-16, 24, 112-13, n^{os} 235-236 ; *SNG Cop. Thrace I* n^o 379. La monnaie est datée de 281 à 200.

⁹ Münzer, Strack, *Thrakien* 113, n^o 235, pl. III, 33.

¹⁰ Picard, "Thrace" 82, pl. 11, n^o 8.

¹¹ G. Le Rider, *Monnaies crétoises du V^e au I^{er} s. av. J.-C.* (Paris 1966) 50-198 ; Le Rider, "Contremarques" 47.

FIGURE 2. HEMIOBOLES A LA TETE DE POSEIDON ET A LA TETE IMBERBE

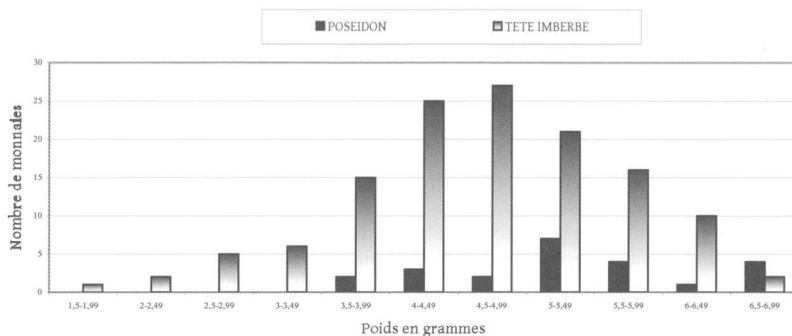
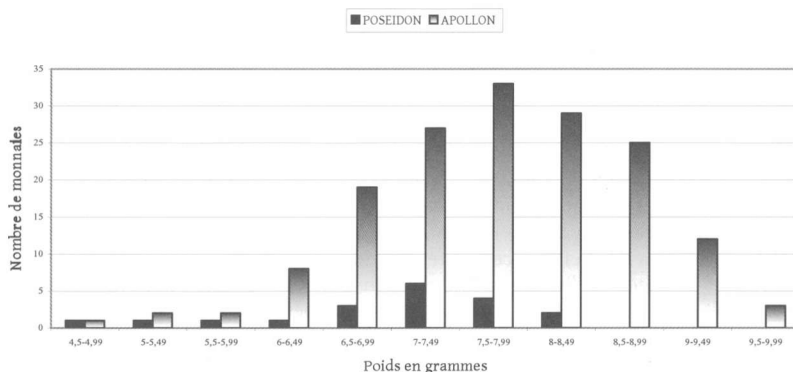


FIGURE 3. OBOLES A LA TETE DE POSEIDON ET A LA TETE D'APOLLON



Ces surfrappes, accompagnées de nouveaux types (la tête de Poséidon), indiquent que les bronzes moyens à la tête au diadème ailé et les grands bronzes à la tête d'Apollon furent démonétisés¹ par la cité, perdant ainsi leur caractère de monnaie légale. Les nouvelles pièces des deux dénominations avaient presque le même poids que les pièces démonétisées, et vraisemblablement la même valeur. Le remplacement des monnaies décriées se fit aux dépens² des détenteurs des anciens bronzes. Ainsi la cité tirait-elle un bénéfice de la démonétisation de ses anciennes monnaies³. D'autre part, la surfrappe représentait une opération rapide et économique, par rapport au processus des émissions régulières. Ce dernier exigeait de disposer et de fondre du métal pour fabriquer les nouveaux flans⁴.

¹ Le Rider, "Contremarques" 53.

² Picard, "Macédoine" 766-67.

³ Ps.-Arist. *Oec.* 2. 2. 4b ; cf. Picard, "Hippias" 151-54.

⁴ Le Rider, "Contremarques" 51-52.

La mesure impopulaire du décri des anciens bronzes montre que la cité dut traverser une période difficile durant laquelle elle eut sans doute un besoin pressant d'un numéraire important.

Cette première mutation monétaire fut suivie d'une seconde manipulation. Après le décri des anciens bronzes et la frappe de la nouvelle série, la cité eut recours à une nouvelle démonétisation, concrétisée par l'apposition d'une contremarque. Cette fois, ce sont les bronzes à la tête de Poséidon qui furent concernés. Nous avons pu constater trois épisodes de contremarquage pour les nouveaux bronzes à la tête de Poséidon. Le premier, qui se traduit par la contremarque d'une massue, n'est pas limité aux bronzes de la dernière série, car la même contremarque se retrouve sur des pièces à la tête au diadème ailé. Nous considérons qu'il s'agit du même épisode. Ces bronzes à la tête au diadème, démonétisés et utilisés, dans une première étape, comme flans pour la nouvelle série de bronzes moyens, furent remis en circulation avec une nouvelle valeur indiquée par la contremarque à la massue¹. Les bronzes contremarqués aux deux types circulèrent ensemble, comme l'atteste le trésor du musée d'Istanbul². Les bronzes à la tête au diadème ailé avaient alors la même valeur que les bronzes grands et moyens à la tête de Poséidon contremarqués par une massue. Cette valeur était fixée arbitrairement par la cité émettrice. L'apposition de la contremarque à la massue impliquait que seules les monnaies portant cette contremarque seraient acceptées sur le marché de la cité.

Deux autres épisodes de contremarquage ne sont attestés que pour les bronzes de la série à la tête de Poséidon. Une étoile à huit rayons a contremarqué un grand bronze (818). Il existe également un bronze moyen qui porte deux contremarques : sur la première, une massue, a été apposé comme nouvelle contremarque un caducée (851).

La contremarque, souvent apposée sur les monnaies privées de leur caractère *dokimos*³, reprend fréquemment le type ou le symbole de l'émission produite au même moment. En l'occurrence, Abdère ne suit pas cette règle. Les bronzes à la tête de Poséidon sont les dernières monnaies frappées par cette cité à l'époque hellénistique. La massue, la contremarque la plus courante, apparaît comme symbole d'une émission qui fut frappée vers la fin du IV^e s. L'étoile et le caducée apparaissaient déjà comme symboles des émissions précédant la série à la tête de Poséidon. Le caducée est aussi le symbole de la série à la tête de Poséidon. Il nous paraît donc difficile à comprendre le choix des contremarques pour cette dernière série de bronzes.

Un exemple similaire d'une double manipulation, surfrappe et apposition de contremarque, est attesté à Thasos. Vers la fin du IV^e s., cette cité inaugura une nouvelle série de grands bronzes dont les types étaient étrangers à l'iconographie traditionnelle. Ces bronzes⁴, portant la tête voilée de Déméter au droit et les Dioscures au revers, ont été surfrappés sur les grands bronzes de la II^e série, immédiatement antérieurs. Au même moment, les documents épigraphiques attestent le mauvais fonctionnement des institutions de la cité. La crise numismatique et institutionnelle sont les deux aspects d'un même événement politique qui se déroula dans l'île. Cette crise fut d'une courte durée, car après la démonétisation de ces grands bronzes, la cité remit de l'ordre dans son monnayage et abandonna les institutions exceptionnelles mises en place⁵. Ces troubles monétaires ne sont pas la preuve d'un déclin économique de la cité. En revanche, la surfrappe et le contremarquage procurèrent du métal et des ressources à la cité grâce à la redevance perçue sur les monnaies surfrappées et contremarquées. Malheureusement, les documents épigraphiques dont nous disposons pour Abdère ne nous renseignent pas sur la situation politique contemporaine, comme à Thasos. Celle-ci, après

¹ H. Seyrig, "Monnaies contremarquées en Syrie", *Syria* 35 (1958) 187-197.

² *IGCH* 868, Komotini ; voir le Chapitre 1 : 1.3.10.

³ Sur le terme *δόκιμον*, qui désigne la monnaie ayant cours légal dans une cité, voir Ps.-Arist. *Oec.* 2.2. 4b ; *IG XII* 9, 1273 ; E. Vanderpool, W. P. Wallace, "The Sixth Century Laws from Eretria", *Hesperia* 33 (1964) 380-91 ; Picard, "Hippias" 151-52 ; Picard, "Deux termes" 683-84 ; Picard, "Monnaie *όλοσχερίς*" 243-50, voir 247-48.

⁴ Picard, "Macédoine" 766-70.

⁵ Picard, "Commerce" 38-39. Contre cette interprétation, voir Callatay, Mattheeuws, "Série" 481-90. Ils ont daté les monnaies en question entre la fin du IV^e et le début du III^e s.

cette période tourmentée, recommença à frapper régulièrement des bronzes ; Abdère, au contraire, mit fin aux émissions civiques.

Il nous reste donc à dater cette période tourmentée durant laquelle Abdère utilisa une iconographie originale pour sa dernière série. Pour ce faire, nous sommes dépourvus d'outils de datation fiables comme les trésors ou des monnaies provenant de couches archéologiques closes. Le choix de la tête de Poséidon peut cependant fournir un indice, si on le met en rapport avec le même type qui figure au droit des dernières monnaies civiques d'Ainos (que l'on date ordinairement de la seconde moitié du II^e s.), tandis que le revers est dédié au type monétaire civique : le griffon pour Abdère, Hermès pour Ainos. La représentation de Poséidon n'était pas habituelle à ces deux ateliers¹. Les deux monnayages présentent la même dégradation du style, du poids et du diamètre. Ainos ne frappa qu'une seule dénomination, qui équivaut aux grands bronzes d'Abdère. Il est également intéressant de noter qu'un nombre important de monnaies d'Ainos de cette série a été retrouvé dans les fouilles d'Abdère.

L'utilisation d'un type commun par Abdère et Ainos pourrait être rattachée à une nouvelle phase de l'histoire de ces cités grecques du littoral thrace de la mer Egée, qui démarre par le règlement des affaires concernant la Macédoine quelques mois après la bataille de Pydna. Ce règlement confirme la division préexistante de la Macédoine en quatre mérides². Selon les textes de Tite-Live³ et de Diodore de Sicile⁴, dont les informations remontent à Polybe, Abdère, Maronée et Ainos, autrefois possessions de Persée⁵, retrouvèrent leur statut particulier de liberté et d'autonomie, qui fut renforcé par des

¹ Pour Abdère, nous avons une courte émission de petites fractions d'argent et de chalques en bronze datant du III^e s., qui portent une tête de Poséidon sur le droit et un griffon au revers. Ces monnaies n'ont pas été mises en rapport avec les bronzes à la tête de Poséidon de la période XIII à cause de la forme de l'ethnique. Sur les monnaies du III^e s., l'ethnique est ΑΒΔΗΡΗΤΕΩΝ, tandis que sur les bronzes de la dernière série, il est ΑΒΔΗΡΗΤΩΝ.

² E. S. Gruen, "Macedonia and the Settlement of 167 B.C.", in : *Philip II, Alexander the Great and the Macedonian Heritage*, éd. W. Lindsay Adams et Eugene N. Borza (Lanham-New York-Londres 1982) 257-67.

³ Liv. 45. 29. 5-6 : *Deinde in quattuor regiones dividi Macedoniam : unam fore et primam partem quod agri inter Strymonem et Nessum sit amnem ; accessurum huic parti trans Nessum ad orientem versum qua Perseus tenuisset, vicos, castella, oppida, praeter Aenum et Maroneam et Abdera.*

⁴ Diod. 31. 8. 8 : τὰ πρὸς τὴν ἀνατολὴν τοῦ Νέστου ἐρύματα καὶ τὰ πρὸς Ἀβδηρὰν καὶ Μαρώνειαν καὶ Αἴνον πόλεις (éd. Loeb) ; cf. Papazoglou, *Villes* 67, 78-79. F. W. Walbank (*HM* III, 564 et Appendice 6) a traduit le mot *praeter* du texte de Tite-Live comme "à proximité de", au lieu de "sauf" proposé par l'édition Loeb. Dans le texte de Diodore de Sicile (31. 8. 8), il a proposé ἐρύματα πλὴν au lieu de ἐρύμην καὶ du texte de l'édition Loeb.

⁵ Seul Tite-Live (45.29.6) nous apprend que les trois villes étaient des possessions de Persée ; voir Hatzopoulos, "Antigonides" 84. Pour lui, grâce à la politique qu'ils menèrent, les derniers Antigonides "réussirent à se maintenir dans les cités grecques ainsi que dans toute la Thrace entre le Nestos et l'Hèbros jusqu'à la fin de l'indépendance du royaume". En revanche, pour F. W. Walbank (*HM* III, Appendice 6), la clause du règlement d'Amphipolis ne se réfère pas aux trois cités du littoral thrace, mais aux sites, forts et petites villes à proximité d'Abdère, de Maronée et d'Ainos. Pour cet auteur, les trois grandes cités grecques du littoral n'ont jamais été sous la domination de Persée. Les Romains n'avaient pas comme objectif de les inclure dans la nouvelle division de la Macédoine. Ils les avaient déjà déclarées cités libres : Abdère était une cité libre selon le *senatus consultum*, après l'invasion des troupes romaines dirigées par Hortensius en 170, tandis que Maronée et Ainos étaient déjà *civitates liberae* depuis la visite d'Attale II à Rome.

traités d'alliance (*foedus aequum*) conclus par Rome avec Maronée¹ et Ainos vers la fin de 167², et probablement aussi avec Abdère³.

Dans le texte du traité d'alliance retrouvé à Maronée figure une référence aux Ainéens⁴, qui sont considérés par Lucius comme dignes d'être libres et de vivre avec les Maronitains avec les mêmes droits politiques. Selon D. Triantaphyllos⁵, la participation des Ainéens à un traité d'alliance entre Rome et Maronée éclaire une partie mal connue de l'histoire des deux cités. Les Ainéens mentionnés seraient les représentants de l'ancien gouvernement pro-romain d'Ainos, exilés à Maronée après une *stasis* fomentée par les partisans du roi de Pergame, Eumène II, avant l'été de 167, c'est-à-dire après le départ d'Attale de Rome et le règlement des affaires de Macédoine à Amphipolis. Le changement de situation politique à Ainos ne pouvait pas être accepté par Rome. L'intervention de son représentant, Paul-Emile, et la signature du traité entraînaient la proclamation de la légitimité de ce gouvernement ainéen en exil à Maronée. Les Ainéens pouvaient bénéficier des mêmes privilèges de liberté et d'autonomie que ceux octroyés à Maronée.

Rejetant l'interprétation du premier éditeur, J. Stern⁶ a estimé qu'après la proclamation d'Amphipolis, les Maronitains durent envoyer une délégation pour rendre hommage au Sénat et conclure un traité d'alliance. Les ambassadeurs de Maronée auraient été chargés dans leur voyage de retour d'informer Abdère et Ainos du rôle qu'elles étaient censées jouer pour réaliser la politique romaine dans la région. Ces deux cités furent laissées indépendantes et avaient le droit d'autonomie comme les Maronitains. Selon cette nouvelle interprétation, le traité d'alliance examiné n'est pas un décret civique de Maronée. Il se réfère sans doute à la proclamation de la liberté et de l'autonomie des trois cités du littoral de Thrace (Abdère, Maronée et Ainos) faite à Amphipolis en 167. Pour J. Stern⁷, Rome ne pouvait attendre longtemps après le règlement final d'Amphipolis pour conclure un traité d'alliance avec Maronée et établir ainsi son contrôle sur la route côtière en direction de l'Hellespont.

Dans la restitution du préambule du traité proposée par J. Stern, Ph. Gauthier⁸ a noté qu'un point faisait difficulté. A la ligne 9, le mot πολιτευομένων ne peut pas indiquer à lui seul l'autonomie ; il faudrait qu'il soit accompagné d'un complément comme κατά τοὺς πατριούς νόμους ou par αὐτοὺς καθ'αὐτοὺς. La présence du mot μετὰ après πολιτευομένων évoque souvent une association politique entre deux communautés comme l'isopolitie ou sympolitie. Acceptant la suggestion de P. Charneux d'écrire, au lieu de μετ'αὐτῶν, με[θ'αὐ]τῶν, Ph. Gauthier propose qu'Abdère et Ainos aient été unies en une sympolitie avec l'agrément (ou par une décision) de Paul-Emile. L'ambassade des Maronitains à Rome et parallèlement auprès d'Abdère et d'Ainos pourrait s'expliquer ainsi. Il n'existe pas d'autre document épigraphique et littéraire attestant l'existence d'une sympolitie ou d'une isopolitie entre les deux cités. Par contre, cette union politique pourrait être illustrée par les dernières séries de bronzes civiques d'Abdère et d'Ainos. Cependant, la dernière étude de l'inscription rejette

¹ SEG 35 (1985) 823 ; D. Triantaphyllos, *ArchDelt* 28 (1973) *Chron.* 464, pl. 417b-418 ; BCH 102 (1978) 724-726, fig. 176 ; J. et L. Robert, *BullEpigr* 1979, 279 ; D. Triantaphyllos, "Συμμαχία Ρωμαίων και Μαρωνιτών", in : *Actes du Huitième Congrès International d'Épigraphie Grecque et Latine*, Athènes, 3-9 octobre 1982 (Athènes 1984) 278-80 ; Triantaphyllos, "Συμμαχία" 419-46, fig. 1-5 ; Stern, "Traité" 501-509 ; Loukopoulou, "Foedus" 101-110 ; Ph. Gauthier, *BullEpigr* 1988, 436 ; F. Canali de Rosi, "Lucio Silla e Maronea. Per una strategia dei trattati fra Roma e le città greche", in : *Atti XI Congr. Intern. di Epigrafia Greca e Latina*, Roma 1997 (Rome 1999) 317-24 ; K. Clinton, "Maroneia and Rome : Two Decrees of Maroneia from Samothrace", *Chiron* 33 (2003) 408-410 [Appendix]. Pour une dernière édition du texte du traité et une présentation critique de la littérature autour de l'inscription, voir *IThrAeg* 339-44, E168.

² Triantaphyllos, "Συμμαχία" 436-37. D. Triantaphyllos a proposé plus précisément une date pendant l'été ou l'automne de 167, avant le voyage d'Eumène en Italie ; *IThrAeg* 344.

³ *IThrAeg* 165.

⁴ Lignes 8-10 : Αἰνίων, τοὺς κεκριμένους ὑπὸ Λευκίου [ἢ Αἰμιλίου vel Παύλου] | ἔλευθέρους καὶ πολιτευομένους μετ' [αὐ]τῶν.

⁵ Triantaphyllos, "Συμμαχία" 437-39.

⁶ Stern, "Traité" 503-504. Sur la ligne 7, J. Stern a remplacé l'ethnique Μαρωνιτών par Ἀβδηριτῶν.

⁷ Stern, "Traité" 507.

⁸ Ph. Gauthier, *BullEpigr* 1988, 436.

l'interprétation du texte de J. Stern, qui est fondée sur la lecture de l'ethnique des Abdéritains à la ligne 7, ainsi que l'hypothèse de Ph. Gauthier sur une association politique entre les deux cités¹. Le traité de Maronée fut conclu entre Rome, Maronée et Ainos, qui avaient suivi une politique pro-romaine lors de la troisième guerre macédonienne. En tous cas, même si la thèse d'une association politique entre Abdère et Ainos est sérieusement affaiblie, le règlement d'Amphipolis en 167 constitue un *terminus post quem* pour la frappe de ces séries particulières des deux cités.

Si la dernière série de bronzes d'Abdère se situe après 167, il nous reste à dater cette période tourmentée, qui est illustrée par un monnayage présentant des épisodes de surfrappes et de contremarquages. Elle peut être mise en rapport avec deux événements graves de l'histoire de la cité : (a) ceux de la seconde moitié du II^e s., et (b) la guerre d'Abdère contre les armées pontiques du fils de Mithridate, Archathias, au début du I^{er} s.

a. Les conséquences de la prise de la ville par Hortensius et les revendications du roi Kotys contre Abdère dans la seconde moitié du II^e siècle

La troisième guerre macédonienne voit Abdère, Maronée et Ainos alliées aux ennemis de Rome ; la Macédoine² avait à nouveau le contrôle politique dans ces trois cités. Grâce à l'aide de son allié, le roi Eumène II, la flotte romaine était présente sur le littoral thrace. Maronée et Ainos résistèrent à l'attaque de Lucius Hortensius en 170 et restèrent intactes³. En revanche, Abdère fut détruite⁴ par les troupes d'Hortensius et du roi du Pergame. Hortensius avait exigé d'elle 100 000 deniers⁵ et 50 000 boisseaux de blé. La cité avait demandé un délai afin d'envoyer des délégués à Rome auprès du consul Hostilius pour se plaindre de ces exigences injustes. Mais à leur arrivée à Rome, les délégués apprirent la prise de leur ville. Les Romains avaient exécuté les notables et vendu tous les habitants comme esclaves. Diodore de Sicile⁶ nous apprend qu'Abdère avait été livrée aux Romains par les machinations d'Eumène. Celui-ci avait acheté l'appui d'un riche citoyen, Pythôn, qui, avec ses deux cents hommes, défendait la position la plus importante de la ville et permit à Eumène de pénétrer dans la ville. La prise de la ville sans combat rendait l'acte de L. Hortensius encore plus odieux. Tite-Live⁷ nous apprend que le Sénat estima injuste sa conduite et prit un décret à propos d'Abdère. Il chargea ensuite le préteur Q. Maenius de faire connaître les mesures prises par *senatus consultum* à l'assemblée du peuple. Celui-ci envoya deux commissaires, C. Sempronius Blaesus et Sex. Julius Caesar, rendre la liberté à la cité (*ad restituendos in libertatem Abderitas*) et aux Abdéritains qui avaient été vendus comme esclaves (*conquirique omnes, qui in servitute sint et restitui in libertatem*)⁸. En 168/167, Eumène II⁹ envoya son frère Attale II à Rome pour demander à nouveau au Sénat de lui céder Maronée et Ainos. En revanche, il ne réclama pas Abdère, car le *senatus consultum* apportait à la cité la

¹ *IThrAeg* 341-43, E 168.

² Loukopoulou, "Foedus" 102.

³ Liv. 43. 7. 9 : "...Maroneam, Aenum incolumes esse.

⁴ Liv. 43. 4. 8-11.

⁵ Les Abdéritains ne devaient pas verser la somme exigée par Hortensius en deniers. La somme libellée en monnaie grecque (par exemple en tétradrachmes attiques) fut convertie en deniers par les délégués qui se présentaient devant le Sénat ou par Tite-Live pour faciliter la compréhension des lecteurs romains ; H. Zehnacker, "Monnaies de compte et prix à Rome au II^e siècle avant notre ère", in : *Les dévaluations à Rome, Époque Républicaine et impériale 2*, Gdansk 19-21 octobre 1978 (Ecole Française de Rome (Rome 1980) 31-48, et surtout 42.

⁶ Diodore de Sicile 30. 6 : "Ὅτι οἱ περὶ τὸν Εὐμένην τὴν τῶν Ἀβδηριτῶν πόλιν πολιορκοῦντες καὶ τὴν ἐκ τῆς βιάς ἄλλωσιν ἀπογνόντες διεπέμψαντο λάθρα πρὸς τινα ἰπθῶνα τῆ δόξη πρωτεύοντα τῶν Ἀβδηριτῶν καὶ τὸ κυριεῦον μέρος διαφυλάττοντα διὰ δούλων ἰδίω καὶ ἀπελευθέρων διακοσίω. Ψυχαγωγῆσαντες οὖν αὐτὸν ἐπαγγελίας διὰ τοῦτο παρεισήχθησαν ἐντὸς τοῦ τείχους καὶ τῆς πόλεως ἔκυριευσαν. Ὁ δὲ τὴν πόλιν προδοῦς Πύθων μετρίως τυχῶν εὐεργεσίας, πρὸ ὀφθαλμῶν λαμβάνων τὴν τῆς πατρίδος κατασκαφὴν ἐν ἀθυμίᾳ καὶ μεταμελείᾳ τὸν καταλειπόμενον ἐβίωσε χρόνον.

⁷ Liv. 43. 4. 10-13.

⁸ Loukopoulou, "Foedus" 103. La double mention par Tite-Live de la restitution de la liberté aux Abdéritains signifie qu'il y avait des positions diverses par rapport à la cité d'Abdère et aux citoyens Abdéritains.

⁹ Pol. 30. 3. 3-4.

garantie romaine de sa liberté. Eumène II ne voulait pas risquer de provoquer un climat d'hostilité dans ses relations avec Rome. Mais pendant la visite d'Attale, Rome voulut ébranler la loyauté de celui-ci en le dressant contre son frère et réaliser ainsi son désir d'éliminer Eumène du pouvoir. Elle promit les cités thraces à Attale, comme prix de sa trahison, mais, dès son départ elle déclara Maronée et Ainos libres.

Bien que la décision du Sénat ait rendu la liberté à Abdère, nous ignorons si la cité dut racheter ses concitoyens. Faire des prisonniers était un moyen pour les troupes romaines de tirer d'importants profits économiques. Aussi bien la vente des prisonniers sur le marché des esclaves que la rançon que leurs concitoyens ou les amis de la cité pouvaient verser pour la libération des captifs¹ constituaient des gains qui n'étaient pas négligeables. Abdère eut sans doute besoin de grosses sommes pour libérer ses citoyens. Dans la dernière moitié du II^e ou au début du I^{er} s., une inscription² mentionne un emprunt contracté par Abdère. Il s'agit d'un décret en l'honneur d'un bienfaiteur dont nous ignorons l'identité à cause de l'état fragmentaire de l'inscription. Il pourrait s'agir d'un Abdéritain ou d'un étranger³. Si l'*honorandus* était un étranger, ce pourrait être un Romain résidant à Thessalonique. D'autres décrets⁴ furent votés par la cité pour des familles de *negotiatores* romains résidant à Thessalonique qui étaient honorés comme bienfaiteurs. Celui du décret en question prêta à Abdère la somme d'argent que celle-ci demandait. Après un séjour dans la cité, s'étant rendu compte de sa détresse, il consentit des conditions de remboursement plus favorables⁵. Le rapport de ce décret avec le besoin éventuel de la cité de trouver de l'argent pour libérer les Abdéritains victimes d'Hortensius reste néanmoins du domaine des conjectures. La seule certitude est que, durant la seconde moitié du II^e s., la cité traversa une crise financière grave et qu'elle eut besoin d'un numéraire abondant. Cette crise peut aussi être mise en relation avec les difficultés politiques de la cité juste après le règlement romain d'Amphipolis. Pour y pallier, la cité recourut à un emprunt auprès d'un ami et par une politique monétaire impopulaire, en contremarquant les anciens bronzes à la tête imberbe coiffée d'un diadème ailé et les nouveaux bronzes de la série à la tête de Poséidon. Dans la majorité des cas, une cité grecque recourait à l'emprunt pour faire face à une situation d'urgence comme une guerre, les besoins de la défense ou de l'approvisionnement en grain⁶. Mais l'emprunt peut parfois aussi être considéré comme un signe de santé économique⁷. Pour obtenir l'emprunt désiré, la cité doit inspirer confiance quant à ses moyens de remboursement, surtout en cas de suppression ou d'allègement des intérêts.

Après l'irruption des troupes d'Hortensius en 170, puis sa proclamation comme cité libre par Paul-Émile, Abdère dut intervenir à nouveau auprès du Sénat. D'après un décret⁸ en l'honneur des Téliens

¹ P. Ducrey, *Le traitement des prisonniers de guerre dans la Grèce antique. Des origines à la conquête romaine* (Paris 1968) 229-57 ; *id.*, "Prisonniers de guerre en Grèce Antique", *Pallas* 51 (1999) 9-23.

² T. Papanikolaou, "Μία επιγραφή από τα Ἀβδηρα", in : "Thrace Ancienne", vol. II, 841-47. Le texte est fragmentaire et la restitution de l'inscription est problématique. SEG 47 (1997) 1027 ; Ph. Gauthier, *BullÉpig* 1998, 284 ; *IThAeg* 210-13, E11.

³ Dans la première édition de l'inscription, T. Papanikolaou a lu le nom ΑΙΝΗΜΩΝ pour la personne honorée. La restitution proposée par Ph. Gauthier, *BullÉpig* 1998, 284, fait disparaître le nom du bienfaiteur.

⁴ Il s'agit de deux décrets en l'honneur des Romains de la famille des Apustii. Le premier est pris pour C. Apustius, fils de Marcus, et pour son fils P. Apustius, tandis que le second l'est pour Publius Apustius, fils de Caius. Ce Publius Apustius du deuxième décret est le fils de Caius Apustius, fils de Marcus, qui figure dans le premier décret. Avezou, Picard, "Inscriptions" 122, 125-26, 127, n. 39 ; décrets 3 et 4, 131-34 et 134-35, fig. 12-13 ; Wilhelm, "Beschlüssen" 21-35 et 22-25 ; Holleaux, "Note" 63-70 ; Wilhelm, "Miscellen" 229-31. Les premiers éditeurs ont daté les décrets de 168, tandis que M. Holleaux les a placés en 148 et A. Wilhelm juste après le départ des troupes de Mithridate, en 86-85 ; cf. *IThAeg* 204-210, E9-E10.

⁵ Ph. Gauthier, *BullÉpig*, REG 111 (1998) 284.

⁶ L. Migeotte, *L'emprunt public dans les cités grecques. Recueil des documents et analyse critique* (Quebec-Paris 1984) 360-61.

⁷ L. Migeotte, "Finances et constructions publiques", in : *Stadt und Bürgerbild im Hellenismus, Kolloquium, Munich 24-26 juni 1993* (Munich 1995) 79-86, surtout 83-84.

⁸ Pottier, Hauvette-Besnault, "Décret" 47-59 ; G. Dittenberg, *Sylloge* (Leipzig 1883) n. 228 ; G. Dittenberg, *Sylloge*² (Leipzig 1898) n. 303, addenda 816 ; M. Holleaux, "Curae epigraphicae", REA 3 (1901) 130, n. 1 ; F. Hiller von Gaertringen, *Sylloge*³ (Leipzig 1917) n. 656 ; Wilhelm, "Beschlüssen" 33 ; SEG 13 (1956) 408 ; Robert, "Dalmatie" 507-513 ; Robert, "Chersonèse"

Amymon et Megathymos qui a été trouvé à Téos, elle voulait défendre son territoire, τὴν πατριον χώραν¹, contre les prétentions du roi Kotys. Ce décret, daté de 166², est la copie de celui voté à Abdère. Abdère ne se présenta pas elle-même à Rome, mais demanda à sa métropole, Téos, d'envoyer des ambassadeurs à Rome défendre ses droits. Les deux parties qui s'affrontèrent devant le Sénat romain furent, d'une part, une ambassade thrace menée par le fils de Kotys, Bithys, et d'autre part les ambassadeurs de Téos. Ce premier décret fut accompagné d'un second, retrouvé lui aussi à Téos³, que le démos d'Abdère vota pour la même raison en l'honneur du démos de Téos. La métropole, qui avait soutenu son ancienne colonie dans l'affaire d'Hortensius et lors du règlement d'Amphipolis⁴, apporta de nouveau son aide à Abdère, ce qui montre la solidité des relations unissant la métropole et la colonie depuis la fondation de cette dernière⁵. Comme l'ont noté E. Pottier et A. Hauvette-Besnault⁶, les prétentions du roi de Thrace sur le territoire d'Abdère étaient une question complexe et «il était nécessaire de faire agir à Rome des influences puissantes». Après sa destruction par les troupes romaines, Abdère n'avait plus la même puissance qu'auparavant. Cet affaiblissement est illustré par les manipulations monétaires (surfrappe et contremarque) auxquelles la cité eut recours pour la dernière série de ses émissions civiques. De son côté, l'intervention de Téos en faveur d'Abdère paraît indiquer que dès 167, Téos disposait de «patrons» à Rome⁷.

Le décret d'Abdère en l'honneur des deux ambassadeurs Téiens ne révèle pas le résultat de l'ambassade. Les premiers éditeurs⁸ ont pensé que ce décret honorifique attestait la réussite de la mission. Ils rappellent que Pline l'Ancien⁹ indiquait que, de son temps, Abdère était encore une *civitas libera*, et concluent que «grâce à l'ambassade des deux Téiens, Abdère¹⁰ a pu jouir pendant longtemps de ses libertés politiques».

Dans son étude de 1935, sans apporter de réponse décisive sur la réussite ou non de l'ambassade de Téos, L. Robert¹¹ a souligné que le silence du décret sur une question aussi importante pour la cité pouvait signifier que Téos n'avait pas obtenu le résultat désiré. Pour lui, l'argument tiré de la notice de Pline l'Ancien n'a aucune valeur, puisque la liberté de la cité ne fut jamais remise en cause par Kotys. Ce dernier semble avoir gagné la bienveillance du Sénat en usant de corruption, instrument

57 ; L. Robert, "Décret d'Athènes pour un officier d'Antiochos Epiphane", *Hellenica* XI-XII (1960) 103, n. 1 ; L. Robert, "Recherches épigraphiques. VII. Décret de la Confédération lycienne à Corinthe", *REA* 62 (1960) 327, n. 2 ; L. Robert, *Annuaire 1968-1969* (Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, IV^e section, 1969) 161-62 ; L. Robert, "Théopane de Mytilène à Constantinople", *CRAI* (1969) 43, n. 1 ; Condurachi, "Kotys" 581-594 ; Herrmann, "Beschluss" 72-77, pl. IVa ; Chiranky, "Cotys" 461-481 ; J. Touloumakos, "Zum römischen Gemeindepatronat im griechischen Osten", *Hermes* 116 (1988) 304-324, voir 307-309. Voir aussi *IThrAeg* 191-97, E5.

¹ E. Pottier et A. Hauvette-Besnault ("Décret" 56) pensaient que "le roi de Thrace avait voulu profiter de la ruine du royaume de Macédoine pour revendiquer la possession d'une ville placée sur le territoire thrace laissée en dehors de la nouvelle confédération". Kotys espérait, selon ces auteurs, que les Romains lui céderaient Abdère. La liberté de la cité leur paraissait donc menacée.

² Une datation autre que 166 a été proposée par Chiranky ("Cotys" 481), qui était favorable à une datation vers la fin du II^e et le début du I^{er} s. et il a identifié, comme auparavant B. Lenk (*RE* 6A 1 [1936] 438, 440 (s.v. Thrake) et M. Rostovtzeff (*The Social and Economic History of the Hellenistic World* [Oxford 1941] 762, 766, 1501, n. 1], le roi Kotys mentionné dans l'inscription à un roi thrace Kotys, ami de Rome vers les années 100.

³ Herrmann, "Beschluss" 76 sqq ; Graham, "Abdera" 69, n. 164 ; Marek, "Teos" 169-77 ; Ph. Gauthier, *BullEpigr* 1998, 284.

⁴ Marek "Teos" 176-77.

⁵ Herrmann, "Dirae" 1-30 ; J. Seibert, *Metropolis und Apoikie* (Wurtzbourg 1963) 175-78.

⁶ Pottier, Hauvette-Besnault, "Décret" 56.

⁷ Ph. Gauthier (*BullEpigr* 1998, 284) conteste que Téos ait eu des patrons à Rome dès 167, parce que la mention épigraphique la plus ancienne de πατρίων en Grèce date de 140 ; voir Chiranky, "Cotys" 474-77.

⁸ Pottier, Hauvette-Besnault, "Décret" 57 ; F. W. Walbank, *A Historical Commentary on Polybius*, vol. III (Oxford 1979) 440.

⁹ Plin. *HN* 4. 11 (18), 42.

¹⁰ Pottier, Hauvette-Besnault, "Décret" 5.

¹¹ L. Robert ("Dalmatie" 510-513) propose une nouvelle interprétation : "le décret ne parle pas de la ville d'Abdère, revendiquée par Kotys, mais seulement de son territoire (χώρα), et d'une partie du territoire que les Abdéritains disaient leur appartenir par droit ancestral (πάτριος χώρα)".

toujours efficace à Rome, surtout au II^e s. Kotys savait que l'aristocratie romaine, « alarmée par les dépenses énormes auxquelles elle devait faire face pour maintenir son faste et son pouvoir politique »¹, accepterait de recevoir des revenus de n'importe quelle provenance. Abdère n'avait pas les mêmes possibilités que le roi thrace. La situation économique florissante et la puissance que Diodore de Sicile² décrivait autrefois n'étaient plus qu'un souvenir. L'action d'Hortensius l'avait beaucoup affaiblie. La cité dut attendre le règne d'Hadrien et sa politique philhellène pour retrouver son territoire perdu. En fait, l'échec de l'ambassade de Téos se lit dans les documents épigraphiques³ de cette époque, qui honorent l'empereur pour la restitution du territoire de la cité jusqu'au Nestos. Les terres rendues par Hadrien à Abdère sont peut-être celles que Kotys avait revendiquées et obtenues⁴.

b. Abdère et la première guerre mithridatique

La seconde période où Abdère put avoir besoin de numéraire est celle de la première guerre mithridatique. Le territoire de la cité fut à nouveau menacé. En 87, ou au début de 86, les troupes pontiques sous le commandement d'un des deux fils de Mithridate Eupator, Archathias, pénétrèrent en Thrace et en Macédoine⁵, avec le soutien de la majorité des tribus thraces. Restée fidèle à Rome, Abdère fut une des seules cités de Thrace qui réussit à s'opposer aux armées pontiques⁶. Comme Thasos, elle eut à subir un siège qui fut levé vers la fin de 86 par les troupes romaines de L. Valerius Flaccus, après la libération de Philippes⁷. En 85, le traité de Dardanos entre Rome et Mithridate VI Eupator mit fin à cette guerre et aux expéditions pontiques contre la Grèce⁸. Deux documents épigraphiques découverts dans les fouilles de Thasos⁹ nous font connaître les décisions prises par Sylla en faveur de Thasos : un *senatus consultum* dont une copie fut donnée aux ambassadeurs de la cité et une lettre du proconsul de Macédoine en 80, Ch. Cornelius Dollabella, remise à Thessalonique. Les deux textes attestent que Thasos était reconnue par le Sénat comme une cité alliée et amie de Rome pour sa fidélité durant la guerre mithridatique, et qu'elle reçut des avantages territoriaux¹⁰. La lettre du proconsul Dollabella fait également mention d'ambassadeurs d'Abdère, indiquant que les Romains agirent envers d'Abdère comme envers Thasos : contre Mithridate, un *senatus consultum* analogue à celui de Thasos avait été voté, louant la cité de sa loyauté pendant la guerre et la récompensant pour sa résistance aux troupes pontiques, en lui accordant des privilèges, peut-être territoriaux.

Le siège de la ville par les armées pontiques durant une année dut exiger des dépenses importantes pour en assurer la défense. Le besoin immédiat de monnaie pour alimenter la machine

¹ Condurachi, "Kotys" 585-590.

² Diod. 13, 72, 2.

³ Bakalakis, "Παράνεοστοι", inscriptions 7 et 8, 25-30, fig. 6-7.

⁴ L. Robert (*Études* 192, n. 3) a souligné que le territoire rendu à Abdère par Hadrien n'était pas nécessairement le même que celui contesté par Kotys. J. P. Adams ("Topeiros" 35-37) a considéré qu'Hadrien rendit à Abdère le territoire perdu quand la cité voisine de Topeiros avait bénéficié d'une extension importante, sous le règne de Trajan. Sur cette question, voir le Chapitre 5.

⁵ Plut. *Sul.* 15.1 ; pour F. de Callatay (*Histoire* 315, n. 237), la référence de Plutarque (*Sul.* 11, 4) à l'invasion de la Thrace et de la Macédoine par le jeune roi de Cappadoce Ariarathe à la fin de 88 est due à une source défectueuse ; Dunant et Pouilloux (*Thasos* 50-53) ont suivi Plut. *Sul.* 11, 4, et daté cette invasion de la fin de 88 ou du début de 87. Pour une date vers la fin de 88, voir Will, *HP* II, 399-401.

⁶ Dunant, Pouilloux, *Thasos* 49, n. 3 ; en revanche, Danov ("Thraker" 112-13) a suggéré qu'Abdère, Philippes et Amphipolis étaient sous le contrôle d'Ariarathe.

⁷ Callatay, *Histoire* 320, n. 291.

⁸ Th. Reinach, *Mithridate Eupator, roi du Pont* (Paris 1890) 171-177, 186-89 ; Will, *HP* II, 405-406.

⁹ Dunant, Pouilloux, *Thasos* 37-55, n^{os} 174-75.

¹⁰ Thasos retrouva ses possessions du continent et engloba sous son influence politique les îles de Skiathos et de Péparéthos, voir Dunant, Pouilloux, *Thasos* n. 175, 53-54.

de guerre nécessita un volume important de numéraire, dont il fallait disposer rapidement. Le contremarquage des bronzes à la tête de Poséidon ainsi que la remise en circulation, après contremarquage, de monnaies des émissions précédentes purent apporter une solution efficace aux besoins financiers de la cité assiégée.

Faute de sources épigraphiques et numismatiques, nous préférons ne pas proposer, pour le moment, de datation plus précise des épisodes de surfrappe et des trois phases de contremarquage des dernières séries de monnaies abdéritaines.

4.11.2. Conclusion. La fin du monnayage civique d'Abdère

La province de Macédoine avait été créée en 146. Abdère, Maronée et Ainos restèrent en dehors de l'administration de la seule province des Balkans. Depuis 167, les trois cités du littoral thrace jouissaient du privilège de *civitas libera*. Même si les rapports avec les Romains passaient par les autorités installées à Thessalonique, les trois cités n'appartenaient à aucun organisme régional et n'avaient aucune organisation commune¹. Elles étaient des cités indépendantes², dans une région où le pouvoir romain s'exerçait au-delà de la frontière orientale de la province de Macédoine, le Nestos. Or, cette liberté n'était pas toujours bien définie et les cités grecques furent souvent victimes de la politique autoritaire des proconsuls de Macédoine³.

La dernière série de bronzes d'Abdère, au type de la tête de Poséidon, frappée après 168, continua à circuler durant la seconde moitié du II^e et au I^{er} s. On les trouve, contremarqués, dans la ville sud d'Abdère en même temps que les bronzes de la série à la tête au diadème ailé, ainsi que des bronzes d'Ainos, de Maronée⁴ et de Thasos⁵ du II^e et I^{er} s. Au début du II^e s. et après 167, avec le règlement d'Amphipolis, il convient de souligner combien la situation économique est différente dans les cités d'Abdère, de Maronée et de Thasos, qui sont pourtant voisines. A la faiblesse d'Abdère s'oppose la puissance de Maronée, dont les tétradrachmes d'argent, comme ceux de Thasos, inondèrent le marché en Thrace. Ni Abdère, ni Ainos ne purent suivre la politique monétaire de leurs deux rivaux traditionnels. La monnaie d'argent fut éliminée progressivement à partir de la fin du IV^e s., avec l'abandon de la frappe de grandes dénominations comme le tétradrachme et la drachme, puis à partir du début du III^e, l'utilisation de la monnaie de bronze permit de renoncer aux petites dénominations en argent : Abdère se limite dès lors au numéraire de bronze dans lequel se font toutes les transactions à l'intérieur de la cité. C'est bien le νόμισμα ἕνεκα ἀλλαγῆς τῆς καθ' ἡμέραν de la loi monétaire de Platon⁶. Il n'avait cours que dans la cité et servait aux besoins quotidiens de ses citoyens. Abdère présente la même image que Thasos et Maronée : c'est « une cellule économique cloisonnée, vivant pour l'essentiel sur elle-même »⁷. Il est intéressant de noter qu'à Thasos, le retour à un monnayage d'argent au II^e s. ne paraît rien changer à l'utilisation des monnaies de bronze pour les échanges à l'intérieur de la cité⁸. Comme nous l'avons déjà noté, Abdère ne frappa ni monnaie d'Alexandre, ni monnaie de poids attique aux types de la cité. Elle n'entretenait pas de mercenaires, raison principale de la frappe de tétradrachmes et de drachmes aux types d'Alexandre⁹. Néanmoins,

¹ Picard, "Thrace" 79.

² Loukopoulou, "Frontier" 82-86.

³ Voir les rapports entre Byzance et le proconsul de Macédoine, Lucius Calpurnius Piso Caesoninus, en 57-55 (Cic. Pison 86 ; cf. Loukopoulou, "Frontier").

⁴ Bronzes de la période X d'E. Schönert-Geiss (Schönert-Geiss, *Maroneia* 76-85, pl. 73-91).

⁵ III^e série de Thasos : série au Dionysos juvénile et à l'Héraclès Sôter (Picard, "Thasos" 20-21, fig. 10).

⁶ Plat. *Leg.* 742 a ; cf. Picard, "Innovations" 684-85.

⁷ Picard, "Commerce" 40.

⁸ Picard, "Oboles" 315-23 ; Picard, "Commerce" 40.

⁹ M. Thompson, "Paying the Mercenaries", in : *Festschrift für Leo Mildenberg*, éd. A. Houghton, S. Hurter (Wetteren 1984) 241-47, pl. 38-39, met le développement de la frappe des drachmes en rapport avec le paiement des mercenaires licenciés et renvoyés chez eux ; Le Rider, "Alexandres" 27.

les monnaies de poids attique, aux types d'Alexandre ou non, circulaient dans la cité, qui se servait de cette monnaie commune (κοινὸν ἑλληνικὸν νόμισμα de Platon). Le décret en l'honneur des *negotiatores* C. Apustus, fils de Marcus, et de son fils P. Apustus, stipule qu'Abdère érigerait pour C. Apustus à Thessalonique une statue dorée (εἰκόνα γραπτὴν ἐπίχρυσον) qui semble avoir coûté ἄλεξανδρείων δραχμῶν τρισηλίων¹. Daté de la deuxième moitié du II^e s.², voire du début du I^{er} s.³, le décret implique donc l'emploi de drachmes d'Alexandre par la cité. Les seules monnaies qu'elle frappait alors étaient les bronzes à la tête de Poséidon. Comment devons-nous interpréter le terme monétaire ἀλεξανδρείων δραχμῶν ? S'agit-il de drachmes aux types d'Alexandre ou plutôt de drachmes frappées à l'étalon de la monnaie d'Alexandre, au poids attique ?

L'adjectif *alexandreios*⁴ appliqué à des termes monétaires apparaît rarement dans les documents épigraphiques après 150. Cependant, quelques textes datés de la fin du II^e, du I^{er} s. et du début de l'époque impériale⁵ mentionnent de l'argent d'Alexandre. Notre décret d'Abdère en fait partie⁶. On a proposé de mettre la disparition de la monnaie d'Alexandre en rapport avec la mainmise romaine sur le pays. Après sa victoire à Pydna, Rome aurait décidé de retirer de la circulation toutes les monnaies royales macédoniennes⁷. En fait, cet abandon de la monnaie d'Alexandre fut progressif, sans décri de la part de Rome⁸ ni rupture brutale⁹ dans les pratiques monétaires durant le II^e s. La monnaie d'Alexandre était par excellence la monnaie de guerre. La fin des guerres royales et du mercenariat en entraîna la fin. La documentation aussi bien épigraphique que numismatique, qui présente une image parallèle, montre qu'il n'y eut pas de changement radical dans les habitudes et le vocabulaire monétaires. La frappe des alexandres par les ateliers royaux diminue vers le milieu du III^e s., tandis que les ateliers municipaux cessent d'en frapper vers 160¹⁰. La monnaie d'Alexandre (surtout les drachmes¹¹) constitue la monnaie dominante dans les trésors enfouis en Asie Mineure et dans l'Orient séleucide entre 275 et 225¹². En Grèce, les tétradrachmes commencent à circuler dans les trésors à partir de 335/330 et la majorité des trésors comportant des drachmes d'Alexandre sont enfouis dans la période entre 310-300 et 175-150¹³. Les drachmes retrouvées en Grèce dans des trésors du III^e s. appartiennent à des émissions de la fin du IV^e s. (319-300), provenant des ateliers d'Asie Mineure. Un phénomène parallèle est attesté par les trésors enfouis en Asie Mineure, jusqu'en 240-230. La majorité

¹ Les premiers éditeurs (Avezou, Picard, "Inscriptions" 122, 125-26, n° 39, et 131-34) et Holleaux ("Note" 63-70), lors de la restitution du texte, ont proposé qu'Abdère versait une somme de 200 drachmes d'Alexandre. Wilhelm ("Miszellen" 229-31) a proposé de restituer un montant de 3 000, parce que 200 drachmes n'étaient pas suffisantes pour l'érection d'une statue.

² Avezou, Picard, "Inscriptions" 125-26, 131-34. Pour une datation au II^e s. voir *IThrAeg* 204-208, E 9.

³ Holleaux, "Note" 277-84 ; A. Wilhelm ("Urkunden aus Messene", *Öjh* 17 [1914] 105-106 = *Kleine Schriften* II, 1, 571-72) a proposé de placer le décret après le départ des troupes de Mithridate en 86-85.

⁴ D. Knoepfler, "Tétradrachmes attiques et argent "alexandrin" chez Diogène Laërce", *MusHelv* 44 (1987) 233-53, et 45 (1989) 193-230.

⁵ Knoepfler, "Alexandreion" 33-50.

⁶ Knoepfler, "Alexandreion" 47, n. 17.

⁷ A. Giovannini, *Rome et la Circulation monétaire en Grèce au II^e siècle avant J.-C.* ("Schweizerische Beiträge zur Altertumswissenschaft" 15 ; Bâle 1978) 17-18, 62-63, 81 sqq ; A. Giovannini, "La circulation monétaire en Grèce sous le protectorat de Rome", *Annali* 29 (1982) 165-181.

⁸ O. Picard, dans la discussion suivant la communication d'A. Giovannini, dans *Annali* 29 (1982) 245-50.

⁹ Knoepfler, "Alexandreion" 49.

¹⁰ Price, *Alexander* 79 sqq.

¹¹ Le Rider, "Alexandres" 27. Au III^e s., les transactions comportant un paiement de drachmes étaient réalisées en drachmes d'Alexandre.

¹² Le Rider, "Alexandres" 1-27.

¹³ Y. Touratsoglou, "Back to the Future. Alexander the Great's Silver and Gold in the Balkans : The Hoard Evidence", in : *Coins of Macedonia and Rome : Essays in honour of Charles Hersh*, éd. A. Burnett, U. Wartenberg, R. Witschonke (Londres 1998) 71-101, surtout 71-73. Les trésors enfouis en Thessalie attestent la continuité de la circulation des drachmes d'Alexandre entre 300 et 175-165, tandis que la majorité des trésors de drachmes en Macédoine datent d'avant 280/79, et d'après 260/250 en Eubée et dans le Péloponnèse.

des alexandres retrouvés dans les trésors de cette période sont des pièces émises avant 301 et 294. Par contre, en Thrace, les alexandres émis par les ateliers d'Asie Mineure sont attestés dans les trésors datés de 320/310 et de 315/300 jusqu'à la fin du I^{er} s.

Pour la statue en l'honneur de son bienfaiteur C. Apustus, Abdère dut payer la somme de 3 000 drachmes *alexandreïous*. Il est possible qu'elle ait utilisé des drachmes aux types d'Alexandre. D'énormes quantités de ces monnaies devaient circuler sur le marché dans la seconde moitié du II^e s. Une seconde possibilité, la plus probable, est que la somme ait été payée en drachmes d'étalon attique : Abdère pouvait utiliser les pièces aux types de LEG MAKEDONWN, MAKEDONWN, d'Aesillas ou les stéphanéphores d'Athènes, qui circulaient alors dans la Macédoine voisine¹ et en Thrace². Parallèlement à ces émissions, un certain nombre de cités grecques avaient commencé à frapper un nouveau monnayage : des tétradrachmes à flan large et des drachmes d'étalon attique. Comme O. Picard l'a signalé³, les cités qui émettent ces nouveaux tétradrachmes sont des cités qui n'ont jamais frappé d'alexandres : c'est le cas de Thasos et de Maronée. Les deux cités se remirent à la frappe des monnaies en argent après une longue interruption. Alors que Thasos frappa des tétradrachmes à flan large et des drachmes du poids attique, Maronée n'émit que des tétradrachmes à flan large. Les émissions de ces deux ateliers, qui présentent des types extrêmement proches, furent importantes. Parmi les monnaies de fouilles d'Abdère, un nombre non négligeable de monnaies maronitaines appartient aux « tétradrachmes » et aux « drachmes » de bronze que Maronée frappa en recopiant les types monétaires de ses tétradrachmes. Abdère put donc utiliser le monnayage d'étalon attique de ses voisins, qui représentait des monnaies de bon poids, pour réaliser ses transactions commerciales et pour répondre aux nécessités liées à la vie politique de la cité.

Catalogue des monnaies de la période XIII (seconde moitié du II^e-première moitié I^{er} s.)

Oboles portant la légende ΑΒΔΗΠΙΤΩΝ

817. D1. Tête barbue de Poséidon à droite, coiffée d'un bandeau. Les cheveux sont longs et représentés en traits bien séparés. Ils tombent en deux courtes mèches sur la nuque. La moustache et la barbe sont longues, soignées et bien dessinées. Flan aplati. Grènetis.

R1. Griffon couché à gauche sur la ligne de sol. Le griffon lève la patte avant droite. La queue est dressée et l'aile est bien ouverte. Dans le champ, devant le griffon, un caducée. L'ethnique est disposé en deux parties : au-dessus du griffon, de gauche à droite : ΑΒΔΗ, et au-dessous de la ligne du sol : ΠΙΤΩΝ.

*M. Athènes 23/1980 : 7,29 g, 24 mm, 1 h.

Notes : (a) Le droit porte une contremarque à la massue sur le cou de Poséidon ; (b) La monnaie est surfrappée sur une monnaie de l'émission à la tête d'Apollon avec les cheveux longs au droit du monétaire ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ. Nous pouvons lire le nom du monétaire sur le visage de Poséidon, au bord du flan : ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Sous le griffon du revers, nous distinguons la tête d'Apollon avec ses cheveux longs ; (c) Le griffon du revers est tréflé.

818. D1. Même coin.

R2. Comme R1.

*Francfort

Note : Au revers, une contremarque à l'étoile avec huit rayons sur la tête du griffon.

¹ Touratsoglou, *Κυκλοφορία* 15-18.

² I. Prokopov, "The circulation of bronze coins in South-Western Thrace from the end of the 3rd to the end of the 1st century B.C.", in : *Proceedings of the 10th International Congress of Numismatics, London, September 1986* (Londres 1989) 91.

³ O. Picard, *Annali* 29 (1982) 247.

819. D1. Même coin.
R3. Comme R1. L'aile du griffon touche la lettre Δ de l'ethnique.
*SNG Cop. Thrace I n° 379 : 8,3 g, 12 h.
820. D2. Comme D1, mais la moustache est plus courte. La barbe est plus importante qu'en D1.
R4. Comme R1. La patte avant gauche dépasse la ligne de sol.
*ABD 209 : 6,97 g, 24 mm, 12 h.
Notes : Le droit est contremarqué par une massue sur le front de Poséidon. Derrière la tête, nous distinguons un épi de blé, symbole que nous retrouvons sur le revers de l'émission des grands bronzes d'Abdère à la tête d'Apollon, aux cheveux longs. Le monétaire doit être ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ, comme pour la monnaie d'Athènes MA 23/1980 (DIR1). Sur le revers, nous pouvons distinguer les traces de la tête d'Apollon à 7 h, au-dessous du griffon.
821. D3. Comme D2. Une courte mèche tombe sur le front de Poséidon, tandis que deux mèches longues entourent le visage. Elles tombent sur la nuque en cachant l'oreille. Le nez est plus long que celui du D2.
R5. Comme R1. Le cou du griffon est long. Ses oreilles dressées touchent la lettre Α de l'ethnique. Son corps est fin. Le caducée dans le champ est petit.
*Fitzwilliam, McClean II n° 4050 : 7,89 g, 22 mm, 12 h.
822. D3. Comme D2.
R6. Comme R1.
*Vienne 8356 : 7,08 g, 4 h.
823. D4. Comme D3.
R7. Comme R1.
*M. Athènes 1891-1892 ST' : 4,72 g, 26 mm, 12 h.
Notes : (a) Au droit, la monnaie est contremarquée par une massue sur la tête de Poséidon ; (b) Elle est surfrappée sur une pièce de la série d'Apollon aux cheveux longs. A 14 heures, nous pouvons distinguer le nez d'Apollon à droite ainsi que la couronne de laurier.
824. D5. Comme D4.
R8. Comme R1.
*Alpha Bank 2741 : 5,29 g, 23,5 mm, 12 h.
825. D6. Comme D1. Le nez est plus court et légèrement retroussé. L'espace entre les deux mèches de la nuque est moins important.
R9. Comme R1. La tête du griffon est placée au-dessous de la lettre Α de l'ethnique.
*New York, ANS.53.171.153 (Holber Collection) : 7,8 g, 25 mm, 1 h.
Notes : (a) Au droit, contremarque à la massue sur les cheveux de Poséidon ; (b) Surfrappe sur une monnaie de l'émission de grands bronzes à l'Apollon aux cheveux longs. Le caducée que nous distinguons juste au-dessus de la tête témoigne que le droit de notre monnaie est frappé sur le revers d'un grand bronze signé par le monétaire Ἰσαγόρας (ΕΠΙ ΙΣΑΓΟΡΟΥ). Au revers nous voyons au-dessous du griffon des traces de la tête d'Apollon aux cheveux longs.
826. D6. Même coin.
R10. Comme R1.
*ABD 778 (1576) : 8,21 g, 21 mm, 1 h.
827. D6. Même coin.
R11. Comme R1.
*ABD 865 : 6,22 g, 22 mm, 12 h (usée).

828. D7. Comme D6.
R12. Comme R1.
*ABD 1924 : 7,25 g, 23 mm, 1 h.
829. D8. Comme D6. Les mèches qui tombent sur la nuque sont nombreuses et plus fines.
R13. Comme R1.
*ABD 721 : 5,94 g, 22 mm, 1/2 h.
Notes : (a) Au droit, contremarque à la massue sur la tête de Poséidon ; (b) La monnaie est surfrappée : au-dessous du griffon, au revers, nous distinguons les cheveux d'Apollon de l'émission aux cheveux longs.
830. D9. Comme D1. Les mèches qui tombent sur la nuque sont plus nombreuses et fines. Les courtes mèches de la barbe sont soigneusement dessinées.
R14. Comme R1.
*Egger, 26/11/1909, 301 : 24 mm.
Note : Au droit, contremarque à la massue sur la tête de Poséidon.
831. D10. Comme D9.
R15. Comme R1.
*SNG Sweden II n° 739 : 7,61 g, 12 h.
832. D11. Comme D1. Deux grosses mèches longues descendent du front vers la nuque, qu'une troisième mèche recouvre. L'extrémité des trois mèches s'incurve légèrement vers l'extérieur. Sur le front, courte mèche en boucle.
R16. Comme R1. Le caducée est proche du bec du griffon. Ses deux longues ailes touchent les lettres Δ et H de l'ethnique.
*a. Paris, CbM 69 (Abdère 82) : 7,18 g, 25 mm, 12 h.
b. ABD 1777 : 7,18 g, 23 mm, 1 h.
833. D11. Même coin.
R17. Comme R16, mais le cou du griffon est plus long.
*ABD 483 : 7,57 g, 24 mm, 12 h.
834. D11. Même coin.
R18. Comme le précédent.
*ABD 1308 : 6,67 g, 22 mm, 1 h.
835. D12. Comme D1.
R19. Les ailes arrivent au niveau de la lettre Δ.
*Munich : 7,44 g, 1 h.
Note : Au droit, contremarque à la massue sur la tête de Poséidon.

Monnaies usées - coins indistincts

ABD 1940 : 6,59 g, 22 mm, 11 h.

Hémioboles portant la légende ΕΠΙ ΦΑΥΛΟΥ ΑΒΔΗΡΙΤΩΝ

836. D1. Tête barbue de Poséidon, à droite. Cheveux longs en mèches fines, avec un bandeau. Deux longues mèches partent du front et couvrant l'oreille ; une autre, courte, sur le haut du front ; à l'arrière, deux mèches courtes sur le cou. Grènetis. Flan aplati.
R1. Griffon couché à gauche sur la ligne d'exergue, les ailes dressées et ouvertes. La queue est également dressée. Il lève la patte avant droite. Devant lui, à droite, figure un caducée comme

symbole. Au-dessus du griffon, de gauche à droite, nous lisons ΑΒΔΗΡΗΠΙΤ[ΩΝ] et dans l'exergue ΕΠΙ ΦΑΥΛΟΥ.

*a. Oxford 18 : 3,53 g, 20 mm, 4 h.

b. Thasos, EFA 76.148 : 5,1 g, 17 mm, 6 h.

Notes : pièce a : au droit, contremarque à la massue sur le sommet du crâne. Surfrappée sur un bronze moyen au diadème ailé : nous distinguons l'ethnique : ΑΒΔΗ au-dessus, et ΡΗΤ au-dessous du griffon à l'exergue.

837. D2. Comme D1. La barbe de Poséidon est frisée. Une longue mèche descend du front du dieu et couvre l'oreille.

R2. Comme R1. Le cou du griffon est long et fin. La tête du griffon touche la lettre Β de l'ethnique. La lettre Α est gravée devant la tête du griffon, loin des autres lettres de la légende. Le caducée est petit et touche la patte droite levée du griffon. Les rémiges de l'aile sont longues et fines.

*ΑΒΔ 2224 : 4,43 g, 21 mm, 11 h.

Notes : La monnaie est surfrappée : au droit, derrière la tête de Poséidon, à 10 heures, nous distinguons le revers de l'émission au diadème ailé et la partie de la légende ΡΗΤΩΝ à l'exergue. Au revers, à 11 heures, nous distinguons la tête imberbe à droite.

838. D3. La barbe figure plus détaillée. Les cheveux tombent sur la nuque en deux paires de mèches fines.
R3. Le caducée est posé sur la patte droite avant, levée. La tête du griffon se situe entre les lettres Α et Β. Lettres du nom du monétaire irrégulières, plus grandes à l'extrémité, au-delà de la ligne d'exergue, derrière le griffon.

*a. Oxford 17 : 6,76 g, 20 mm, 9/10 h.

b. Wintherthur 1140 : 6,64 g, 21,5 mm, 7 h.

Note : Sur la monnaie b, au droit, contremarque à la massue sur la tête de Poséidon.

839. D3. Même coin.

R4. Le caducée est placé entre la patte avant droite et le bec du griffon. La tête du griffon se situe dans l'espace entre les lettres Α et Β. Les trois rémiges dressées touchent les lettres ΔΗΡΗ de la légende ΑΒΔΗΡΗΠΙΤ.

*New York, ΑΝΣ.1944.100.15480 : 5,45 g, 19 mm, 1 h.

840. D4. Les mèches tombant sur le cou sont épaisses.

R5. La tête du griffon se situe entre les lettres Β et Δ et les ailes touchent les lettres ΗΡ de la légende.

*New York, ΑΝΣ,1944.100.15483 : 5,09 g, 18 mm,12 h.

841. D5. Comme D4. Les poils de la barbe forment de petites boucles. Les cheveux tombent en deux mèches et la pomme d'Adam est visible sur le cou.

R6. Le caducée se trouve sur l'extrémité de la patte du griffon. La tête du griffon est au-dessous de la lettre Α et ses oreilles touchent ses pattes. L'ethnique est : ΑΒΔΗΡΗΠΙΤ au-dessus du griffon, et ΕΠΙ au-dessous.

*New York ΑΝΣ.1944.100.15482(188) : 5,49 g, 22 mm, 6 h.

Notes : Au droit, contremarque à la massue dans un poinçon ovale sur la partie arrière de la tête. Le revers est mal frappé et tréflé.

842. D6. Comme D1.
R7. Comme R6. Le griffon est grand, les lettres de grande taille, le caducée posé sur la patte avant droite levée.
*ABD 984 : 4,62 g, 22 mm, 10 h.
Notes : Au droit, peut-être contremarque à la massue sur la tête de Poséidon. La monnaie est surfrappée : au revers, traces du revers d'un bronze du monétaire ΕΠΙ ΦΑΥΛ.
843. D7. Comme D6.
R8. Comme R3. La tête du griffon se situe entre les lettres A et B.
*Londres, BM 1979, 8-15-2 : 4,73 g, 19 mm, 12 h.
Note : Au droit, contremarque à la massue sur l'oreille de Poséidon.
844. D7. Même coin.
R9. Comme R1. Le corps du griffon est robuste.
*ABD 2204 : 5,91 g, 20 mm, 2 h.
Note : au droit, contremarque à la massue sur la tête de Poséidon.
845. D8. Les cheveux tombent sur le cou en trois mèches, une très fine et deux épaisses.
R10. Comme R1.
*Karlsruhe 9 : 6,58 g, 12 h.
846. D9. Les joues de Poséidon sont bien marquées. Les cheveux tombent en deux mèches bouclées.
R11. Le cou du griffon est long. Le flan est petit.
*Thasos, EFA 87.81
847. D10. Le nez est court et descend vers le bas.
R12. La tête du griffon se situe entre les lettres A et B de l'ethnique et les extrémités des ailes touchent les lettres. Il n'y a pas de ligne d'exergue. La légende est irrégulière : les lettres sont plus grandes à droite.
*Spink 12/10/1993, 174 : 6,53 g, 21 mm.
848. D10. Les cheveux du sommet de la tête sont bien coiffés, rangés sous forme de traits. L'œil est assez profond.
R13. Le cou du griffon est long et s'incline vers l'arrière. Il n'y a pas de ligne d'exergue.
*a. ABD 595 : 5,72 g, 20 mm, 11 h.
b. ABD 1065 : 3,61 g, 18 mm.
849. D11. Comme D10.
R14. Comme R13. Le caducée se tient verticalement sur la patte levée du griffon.
*Lindgren n° 741 : 6,46 g.
850. D12. Des cheveux épais entourent le visage de Poséidon.
R15. Comme le précédent.
*ABD 2225 : 5,28 g, 20 mm, 7 h.
851. D13. Le dessin des mèches de Poséidon semble schématique.
Rv ?
*ABD 2032 : 5,82 g, 20 mm, 3 h.

Notes : (a) Au droit, une première contremarque à la massue inscrite dans un poinçon ovale sur la tête de Poséidon. Une deuxième contremarque, au caducée, sur la nuque du dieu ; (b) Le revers est très abîmé. Nous distinguons quelques lettres de l'ethnique ainsi que du nom du magistrat, ΦΑΥΛΟΣ ; (c) Le revers est trop usé pour permettre une identification du coin.

Monnaies usées - coins indistincts

1. ABD 1458 : 4,1 g, 20 mm, 7/8 h.

Note : Une massue comme contremarque sur la tête de Poséidon.

2. ABD 2010 : 5,47 g, 16 mm.

Note : La pièce est coupée et trouée.

3. ABD 1027 : 5,67 g, 21 mm.

4. ABD 25 : 4,33 g, 21 mm.

Note : Au droit, contremarque à la massue.

5. ABD 28 : 5,18 g, 22 mm, 12 h.

CHAPITRE 5

MONNAIES PROVINCIALES ROMAINES D'ABDERE : PERIODE XIV *

5.1. MONNAIES PROVINCIALES ROMAINES

Les monnaies provinciales romaines¹, autrefois nommées « impériales grecques »², furent frappées par les cités grecques, les colonies romaines, les *municipia* et les *koina* des provinces romaines d'Orient. A la différence des cités grecques de l'Orient romain, le marché monétaire des cités de l'Occident³ était alimenté par les ateliers impériaux. L'expression « impériales grecques » indiquait l'origine (les cités grecques) et l'autorité au nom de laquelle les monnaies étaient frappées (l'empereur). La nouvelle appellation du monnayage provincial romain met l'accent sur le rôle de ces monnaies à côté du monnayage impérial⁴. Les émissions frappées par les ateliers provinciaux des cités grecques d'Orient portent des légendes écrites en grec et des types iconographiques au revers reflétant les cultes religieux des cités qui les frappent. Elles se distinguent ainsi des monnaies des colonies romaines ou des *municipia*, qui portent des légendes en latin et des types iconographiques faisant allusion à leur statut et à leurs origines⁵. Les monnaies frappées par les cités grecques et celles frappées par les communautés romaines adoptèrent l'effigie impériale sur leur droit. Parmi les monnaies provinciales, nous retrouvons également une catégorie de monnaies frappées par les ateliers provinciaux d'Orient qui ne portent ni le nom de l'empereur, ni son effigie. Les monnaies de cette catégorie portent des types iconographiques qui renvoient à la cité elle-même. Ces monnaies jouent dans la circulation monétaire le même rôle que les autres monnaies provinciales. Elles furent nommées pseudo-autonomes⁶ ou quasi autonomes, si l'on considère que les cités, dans le cadre de l'Empire romain, ne purent conserver leur autonomie⁷, au sens du v^e s. av. J.-C.

Les monnaies provinciales romaines, qu'elles soient pseudo-autonomes ou non, s'inscrivent dans un nouveau système politique et économique installé dans le monde grec après la victoire d'Auguste à Actium⁸. Les cités grecques frappent des monnaies, principalement en bronze⁹, toujours avec

* Toutes les dates sont ap. J.-C., sauf indication contraire.

¹ RPC I, 13-17 ; Rebuffat, *Monnaie* 96-97.

² Jones, "Imperials" 308-347 ; Harl, *Politics* 12-13 ; A. Johnston, "The Greek Coins" 1-89, voir 6 in : T. V. Buttrey, A. Johnston, K. M. Mac Kenzie, M. L. Bates, *Greek, Roman, and Islamic Coins from Sardis* (Cambridge-Londres 1991) ; Sartre, *Orient* 95-98.

³ Harl, *Politics* 9, n. 48 ; RPC I, 18. La cessation du monnayage civique en Occident n'eut pas lieu d'une manière abrupte.

⁴ M. Amandry, "Les monnaies provinciales grecques. Entre fierté civique et contrôle étatique", in : *Numismatique grecque, romaine et celte* ("Dossiers d'Archéologie" 248 ; novembre 1999) 60-69.

⁵ RPC I, 15 ; mais C. J. Howgego, dans son étude sur les contremarques (Howgego, *Countermarks*), traite indifféremment les monnaies impériales et coloniales.

⁶ A. Johnston, "The So-called Pseudo-autonomous Greek Imperials", *ANSMN* 30 (1985) 89-112 ; RPC I, 15-16 ; K. Butcher, *Roman Provincial Coins : an Introduction to the Greek Imperials* (Londres 1988).

⁷ Rebuffat, *Monnaie* 97, n. 123, n'accepte pas les dénominations pseudo-autonomes ou quasi autonomes.

⁸ Picard, *Chalkis* 118 ; id., "Monde romain" 177 ; Harl, *Coinage* 106-117.

⁹ Il en existe de rares émissions en or (RPC I, 6) : Cassandrée (frappées sous Néron, mais probablement fausses) ; rois du

l'autorisation de l'empereur¹. Même si ces monnaies portent le nom de la cité, ce sont des monnaies de l'Empire² et elles fonctionnent comme un supplément au monnayage impérial, essentiellement dans les transactions quotidiennes et locales des cités. Elles circulent dans une zone limitée – le territoire de la cité émettrice et des cités avoisinantes –, parallèlement aux monnaies romaines. Elles adaptent donc leur module et leur poids aux bronzes romains et à ceux contre lesquels elles peuvent être échangées³ dans la région où elles circulent.

Le statut⁴ d'une cité grecque, *civitas*, *civitas libera* ou *colonia*, ne semble pas avoir de lien avec la frappe des monnaies. Certaines cités importantes ne frappèrent pas de monnaie ou alors, elles eurent une faible production monétaire. Il semble que les monnaies pseudo-autonomes proviennent de cités libres comme Athènes, Rhodes ou Chios⁵. E. Schönert-Geiss⁶ a même suggéré que l'empereur permit la frappe uniquement aux cités qui avaient une importance politique et économique pour Rome. Or, si nous prenons les cas d'Abdère ou de Maronée, qui frappèrent des monnaies provinciales, quels étaient les pouvoirs politiques et économiques de ces cités durant l'Empire, étant donné que le centre d'intérêt des affaires romaines était localisé au centre de la province de Thrace, au nord de la chaîne montagneuse du Rhodope ?

On a constaté que les émissions des cités grecques sont discontinues, que le droit de frapper monnaie n'était pas accordé par l'empereur à toutes les cités d'une même province et que certaines cités commencèrent à frapper monnaie beaucoup plus tardivement⁸. L'avènement d'un nouvel empereur ne signifie pas forcément le renouvellement automatique du droit de frapper des monnaies locales ou le droit de commencer à en frapper. Nous n'avons pas d'exemples de cités qui frappèrent sans interruption durant tout l'Empire romain. Il semble même que les intervalles entre les frappes d'une cité aient pu être longs⁹.

La principale question posée par ces monnaies civiques frappées sous l'Empire est de savoir pourquoi une cité décide de demander l'autorisation de frapper monnaie. Pour répondre à cette question, des interprétations diverses ont été proposées.

Le monnayage provincial en bronze a été lié au financement des expéditions militaires, comme les monnaies d'argent en Orient émises pour les Romains. Il apportait ainsi une solution à l'absence¹⁰ d'émissions régulières impériales de petites dénominations. La frappe de monnaies locales n'était pas considérée par les cités grecques comme une charge¹¹, mais comme un privilège

Bosphore (RPC I, n°1842-63), Chersonèse (RPC I, n°1937-8) et Olbia (RPC I, 335) ; roi Koson (Thrace ou Scythie-Olbia, RPC I, n°1701). Des monnaies en argent furent frappées dans toutes les provinces romaines. En Thrace, des émissions en argent de Byzance et de Rhœmétalkès I furent frappées par l'atelier de Byzance (voir RPC I, 6-10, 28, 312, 320-23, n° 1774-79 et 1782 ; Sartre, *Orient* 94).

¹ L. Robert, "ΑΙΤΗΑΜΕΝΟΣ sur les monnaies", *Hellenica* XI-XII (1960) 53-62 ; L. Robert, "X. Monétaires en Carie", *Monnaies grecques, types, légendes, magistrats monétaires et géographie* (Genève-Paris 1967) 53-55 ; voir aussi L. Robert, "Monnaies hellénistiques. I. Une monnaie de Rhodes contremarquée. II. L'argent d'Athènes Stéphanephore", *RN* 19 (1977) 7-47, voir 11 ; Picard, *Chalkis* 118.

² Schönert-Geiss, "Ende" 251 ; C. H. V. Sutherland, *The Emperor and the Coinage* (Londres 1976) 30 ; Sartre, *Orient* 91, n. 3.

³ Picard, *Chalkis* 118.

⁴ RPC I, 15-16.

⁵ RPC I, 15 ; RPC I, Athens 265-66, n° 1306-12, pl. 67 ; RPC I, Chios 409-411, n° 2412-24, pl. 107 ; RPC I, Rhodes 454-57, n° 2744-72, pl. 118-20.

⁶ Schönert-Geiss, "Ende" 251.

⁷ L'isolement de ces cités devint une réalité lors de la construction du réseau routier au nord du Rhodope et de la fondation de nouvelles villes et de colonies romaines à l'intérieur de la province de Thrace (Danov, "Thraker" 158-60, 162-64, 174-78).

⁸ Voir les cas de Thasos et de Maronée.

⁹ Sartre, *Orient* 95-97 ; A. Johnston, "Hierapolis Revisited", *NC* 144 (1984) 52-80.

¹⁰ Howgego, *Countermarks* 83.

¹¹ M. H. Crawford, "Finance, Coinage and Money from the Severans to Constantine", *ANRW* II 2 (Berlin-New York 1975) 572, où il écrit : "Falling in a period when city autonomy was being progressively restricted and when city prosperity was to all

recherché¹, un instrument d'expression de la fierté civique². Les Romains, en attribuant aux cités grecques le droit de frapper leur propre monnaie, respectaient ce privilège. En même temps, ils faisaient supporter à la cité la charge de la frappe des émissions, c'est-à-dire le soin de se procurer le métal nécessaire et le coût de la production monétaire.

Selon une autre interprétation des monnaies provinciales romaines, la frappe des monnaies locales n'avait aucun rapport avec les nécessités de l'économie de la cité³. Si les cités doivent fournir de la monnaie pour le marché monétaire local, les frappes irrégulières des ateliers des cités grecques restent inexplicables. Les cités frappaient des monnaies pour fêter un anniversaire ou une visite impériale, pour des événements locaux (fêtes locales, jeux) ou pour l'acquisition d'un nouveau titre de gloire (néocorie)⁴. Ces émissions représentaient plutôt un besoin de prestige et de propagande.

A. Burnett a essayé de répondre à la question des émissions locales en soulignant qu'il ne doit pas exister de schéma général d'explication. Il a signalé le rapport existant entre les liturgies d'un nombre de citoyens riches qui se chargeaient de certaines dépenses de la cité et les émissions monétaires. La discontinuité des émissions locales peut être liée à un refus des citoyens riches d'accepter cette imposition de la cité⁵.

En tout cas, les émissions de monnaies provinciales grecques semblent répondre aux besoins de la cité plutôt qu'à ceux de l'Empire. La raison de la frappe des monnayages civiques doit être recherchée dans l'histoire même des cités. La question du prestige, autant que la nécessité de petites dénominations pour les transactions quotidiennes⁶, devait être des motifs importants pour les émissions civiques. Les textes épigraphiques attestent que les citoyens et les voyageurs devaient échanger leurs deniers romains contre des monnaies en bronze locales avant d'entrer sur l'Agora⁷. La frappe des monnaies impériales n'eut pas d'importance économique primordiale, parce que la présence ou l'absence de ces monnaies locales n'empêcha pas le déclin ou l'épanouissement d'une cité. De plus, les cités grecques continuèrent à vivre sans frapper monnaie. Le fait, par exemple, que Thasos commença à frapper des monnaies provinciales à partir d'Hadrien ne fut pas un obstacle à sa renaissance urbaine aux I^{er} et II^e s.⁸. En revanche, les données archéologiques obtenues jusqu'à présent montrent qu'Abdère, bien qu'ayant commencé à frapper à partir de Tibère, ne connut jamais de riche activité architecturale, contrairement à sa voisine, Thasos. Sans exclure un motif de propagande ou de diplomatie de la cité, qui prouve ainsi sa gratitude aux empereurs romains, la frappe des monnaies sert plutôt à faciliter les besoins et les transactions quotidiennes.

5.2. MONNAIES PROVINCIALES ROMAINES D'ABDERE

Les monnaies provinciales romaines d'Abdère commencèrent à être frappées sous l'empereur Tibère et continuèrent sous Claude, Néron, Vespasien, Trajan, Hadrien et Antonin le Pieux⁹. Toutes les

appearances declining, this development should be regarded as the result of Imperial pressure and the coins minted in consequence as produced at the expense of the cities in order to meet fiscal burdens imposed by the central authority".

¹ Howgego, *Countermarks* 88-90.

² Harl, *Coinage* 108.

³ Sartre, *Orient* 92-97.

⁴ A. Johnston, "Greek Imperial Statistics", *RN* s. 6, 26 (1984) 240-57, voir 256.

⁵ A. Burnett, *Coinage in the Roman World* (Londres 1987), traduit en français par G. Depeyrot sous le titre *La Numismatique Romaine ; de la République au Haut-Empire* (Paris 1988) 66-70.

⁶ Harl, *Politics* 15-20 ; *RPC I*, 16-17.

⁷ Harl, *Politics* 10 n. 51 : *OGIS* 484 (Pergame, époque d'Hadrien) et *OGIS* 515 (Mylasa, v. 206).

⁸ Picard, "Monde romain" 174-79 pl. 68 ; Dunant, Pouilloux, *Thasos* 89-101.

⁹ M. L. Strack dit que d'après Mionnet, (T. E. Mionnet, *Description des médailles antiques, grecques et romaines. Supplément II* [Paris 1822] 211.35), Abdère frappa des monnaies sous Faustine la Jeune (Münzer, Strack, *Thrakien* 119, n° 253). Ces monnaies portent au droit le buste de Faustine la Jeune accompagné de la légende ΦΑΥΣΤΕΙΝΑ CEBACTH, tandis qu'au revers est représenté un homme nu debout vers la gauche, tenant de la main droite avancée un article qui n'est pas identifié. La légende de l'ethnique est lue ΑΒΔΗΡΠΙΤΕΩΝ, une forme qui n'est pas courante pour les monnaies provinciales grecques d'Abdère. A cause de cette

émissions d'Abdère portent au droit le buste ou la tête de l'empereur. Nous n'avons pas une seule monnaie, jusqu'à maintenant, correspondant à une émission « pseudo-autonome » d'Abdère, comme nous pouvons en trouver à Maronée¹.

Le point intéressant dans l'iconographie du monnayage provincial d'Abdère est que le griffon, le principal type monétaire de la cité, présent au droit ou au revers du monnayage depuis le début, disparaît définitivement. Seule la légende avec l'ethnique des Abdéritains nous permet d'attribuer ces monnaies à Abdère. En revanche, Maronée et Thasos restèrent fidèles à leur iconographie du monnayage de la basse période hellénistique. A part quelques monnaies frappées sous Hadrien et Antonin le Pieux (portant au revers le capricorne) et les monnaies émises sous Caracalla (portant au revers un temple hexastyle avec la statue de culte de Dionysos), Maronée maintint le type de Dionysos Sauveur au revers². Elle garda également des symboles attachés à Dionysos et à la culture de la vigne, comme le canthare ou la grappe de raisin. A Thasos³, le revers des monnaies porte toujours la figure d'Héraclès Sauveur, représentée déjà sur les revers des monnaies d'argent de la III^e série du monnayage civique.

A Abdère, entre la fin du monnayage civique en bronze, vers la fin du II^e siècle ou au début du I^{er} siècle av. J.-C., et le début des émissions des monnaies provinciales, le monnayage civique fut interrompu pour deux siècles. Cette interruption signifie-t-elle que les Abdéritains oublièrent leur symbole civique, le griffon ? Ce symbole avait pourtant figuré sur les monnaies abdéritaines pendant près de cinq siècles, ainsi que sur les décrets et sur les timbres des amphores. Nous considérons que cette décision d'abandonner le griffon fut volontaire. Si nous mettons en relation l'abandon du griffon, la présence des deux portraits impériaux au droit et au revers des monnaies et la forme de la légende monétaire toujours au datif, nous pouvons proposer deux explications à cette décision de frapper des monnaies entièrement « romaines ». La première explication est que les Abdéritains montraient ainsi leur gratitude envers les empereurs romains qui leur avaient accordé le droit de frapper monnaie avec leur ethnique. L'utilisation du datif à Abdère pendant toute la durée de la frappe de son monnayage sous l'Empire montre que les monnaies étaient dédiées par les Abdéritains aux empereurs. Selon l'autre explication, les Abdéritains voulaient gagner la confiance de Rome et s'assurer de son assistance parce qu'elle n'était plus la plus importante cité de Thrace, comme elle l'avait été au V^e siècle av. J.-C. Au début de l'époque impériale, Abdère se situait dans une région agitée par les combats dynastiques de ses voisins, les rois thraces, princes clients de Rome.

Abdère a frappé des monnaies de bronze en trois dénominations, que nous avons nommées A, B et C. Seule la dénomination B fut frappée sous tous les empereurs. Le rapport entre les dénominations est le suivant : la dénomination C est le double de B, tandis que B est le double de la dénomination A.

La tête ou le buste de l'empereur domine au droit des monnaies d'Abdère sur les trois dénominations de bronze (A, B, C). Sur le revers de la dénomination B, que nous pouvons identifier comme l'unité (*as*)⁴, sont représentés, dans la plupart des cas, la tête ou le buste de l'empereur précédent ou les bustes des jeunes césars. En revanche, sur le revers des deux autres dénominations, A, la demi-unité (*semis*)⁵, et C, la double unité (deux *as*), est représentée une Victoire debout, tournée vers la gauche, souvent sur une base, tenant de ses mains une couronne et une palme. La Victoire

légende, M.L. Strack pense que la monnaie a été mal lue ou qu'elle est fautive. Dans l'ouvrage de Musmov, *Monnaies*, la monnaie 2475 du catalogue est une monnaie d'Abdère attribuée à Faustine la Jeune. Nous n'avons pas pu étudier les monnaies citées parce qu'aucune n'est illustrée, ni par Th. E. Mionnet ni par N. A. Musmov. Les monnaies des fouilles n'ont pas donné jusqu'à maintenant de monnaies frappées sous Faustine. Nous avons donc supposé, d'après la documentation disponible, que la frappe des monnaies s'arrêtait à Abdère sous le règne d'Antonin le Pieux.

¹ Schönert-Geiss, *Maroneia* 219-20, n^{os} 1736-43.

² Schönert-Geiss, *Maroneia* n^{os} 1707-1708, pl. 92, n^{os} 1718-33, pl. 93-94, n^{os} 1737-43, pl. 94.

³ Le Rider, "Monnaies thasiennes" 191 pl. V ; Picard, "Monde romain" 174-79, pl. 68.

⁴ RPC I, 312. Les monnaies de 6-7 g d'Abdère, de Maronée et de Chalcédoine étaient des *as*.

⁵ RPC I, 312. Les monnaies de 3-4 g d'Abdère, de Maronée, de Byzance et Chalcédoine étaient des *semis*.

apparaît comme type iconographique sur les monnaies de différents empereurs romains frappées par les ateliers impériaux. En Macédoine, elle figure à partir du règne de Claude sur le revers des monnaies provinciales de Thessalonique¹.

Un rapport entre l'iconographie et les dénominations peut être proposé pour les monnaies provinciales romaines d'Abdère. Dans les monnayages provinciaux des cités grecques d'Orient, certains types iconographiques étaient associés à certaines dénominations². A Abdère, les empereurs frappent principalement deux ou trois dénominations. Les monnaies de l'unité, module B, portent toujours des portraits impériaux au droit et au revers. Le module A porte au revers une Victoire, pour l'ensemble des empereurs qui l'ont frappé. La Victoire du revers, qui n'est pas une commémoration d'une victoire militaire précise d'un empereur³, fait allusion d'un côté à la puissance militaire de Rome, et de l'autre, peut servir à déclarer la valeur de la dénomination. L'Abdérain pouvait ainsi distinguer facilement, par le diamètre et l'iconographie, le module A du module B, ce qui n'aurait pas été le cas si le module A avait porté aussi deux portraits impériaux sur les deux faces des monnaies. La distinction entre les deux modules A et C qui avaient un type iconographique similaire au revers devait être facile grâce à la différence de diamètre et de poids.

5.2.1. Emissions du règne de Tibère (14-37)

Sous Tibère, Abdère frappe une seule dénomination, l'unité, que nous avons nommée dénomination B (852-860). Cette dénomination, eu égard à son poids, pourrait être l'équivalent d'un as romain. Nous n'en connaissons que 12 exemplaires, dont cinq proviennent des fouilles d'Abdère. Les monnaies sont frappées avec cinq coins de droit et huit coins de revers. Les bronzes portent au droit la tête de Tibère laurée et au revers la tête nue d'Auguste. Les caractéristiques des portraits de Tibère sur les monnaies d'Abdère sont proches de celles du portrait de Tibère sur les *aurei*⁴ et les deniers de l'atelier de Lugdunum. La légende sur le droit est ΤΙΒΕΡΙΩ ΣΕΒΑΣΤΩ, tandis qu'au revers la légende se réfère à *Divus Augustus*, ΘΕΩ ΣΕΒΑΣΤΩ ΑΒΔΗΡΕΙΤΩΝ. Les légendes du droit et du revers sur les monnaies d'Abdère sont des formes abrégées des légendes en latin des monnaies impériales de Tibère. TI CAESAR DIVI AVG F AVGVSTVS est la légende du droit, tandis que DIVOS AVGVST DIVI F est celle du revers des monnaies impériales. Sur la légende du droit des monnaies d'Abdère, le titre de César est absent de la titulature de Tibère, tandis que sur les émissions de Tibère d'Edessa⁵, de Thessalonique⁶ et d'Amphipolis⁷, ce titre est présent. Les légendes de ces trois cités sont écrites au nominatif ou au génitif, tandis qu'à Abdère, c'est le datif qui a été utilisé. Sur le contexte historique et les raisons pour lesquelles Tibère accorda à Abdère, une *civitas libera*⁸, le droit de battre monnaie, les sources littéraires, épigraphiques, numismatiques ou archéologiques ne nous apportent aucun renseignement.

¹ Touratsoglou, *Thessaloniki* 94-96.

² Johnston, "Bizye" 231-39, voir 233.

³ RPC I, 315 ; cependant, M. L. Strack a suggéré que la Victoire représentait une victoire militaire des empereurs (Münzer, Strack, *Thrakien* 18).

⁴ Robertson, *HCC* I 124, n° 28, pl. 22, 18 ; 127, n° 61, pl. 23.12. Ces monnaies ne sont pas datées. Le portrait de Tibère ressemble au portrait de Tibère des monnaies de Thessalonique ; voir Touratsoglou, *Thessaloniki* n°s 33-37, et RPC I, *Thessalonica* n° 1566.

⁵ RPC I, Edessa, n° 1521 : ΤΙΒΕΡΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ ; n° 1525 : ΤΙ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ ; cf. Papaauthymiou, *Edessa* 43-48, groupes A et B, et 183-84.

⁶ Touratsoglou, *Thessaloniki* n°s 33-61 : ΤΙ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ ; RPC I, *Thessalonica*, n°s 1566-68.

⁷ RPC I, Amphipolis, n° 1631 : ΤΙΒΕΡΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ; n° 1632 : ΤΙ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ.

⁸ Plin. *HN* 4. 42.

TIBERE (14-37)

Dénomination B : unité

852. D1. ΤΙΒΕΡΙΩ ΣΕΒΑΣΤΩ, disposée de droite à gauche de la tête. Tête laurée de Tibère à droite. Les feuilles de laurier de sa couronne sont visibles au-dessus de la tête. Des mèches courtes couvrent la partie haute du front. La base du cou est droite. Grènetis.

R1. ΘΕΩ ΣΕΒΑΣΤΩ ΑΒΔΗΡΕΙΤΩΝ, disposée de droite à gauche de la tête. Tête nue d'Auguste à droite.

cf. Münzer, Strack, *Thrakien* n° 241 ; *SNG Cop. Thrace I* n° 381 ; *RPC I*, n° 1727.

*Thasos, EFA 92-45 : 5,74 g, 17 mm, 6 h.

853. D1. Même coin.

R2. Comme le précédent.

*ABD 1770 : 8,13 g, 21 mm, 7 h.

854. D1. Même coin.

R3. Comme le précédent.

*ABD 1444 : 7,9 g, 19 mm, 7 h.

855. D1. Même coin.

R4. Comme le précédent.

*Paris, CbM 101 : 6,64 g, 21 mm, 1/2 h.

856. D1. Même coin.

R5. Comme le précédent.

*ABD 2046 : 8,4 g, 17 mm, 1 h.

857. D2. Comme D1.

R5. Même coin.

*ABD 1956 : 8,22 g, 20 mm, 1 h.

858. D3. Comme le précédent.

R6. Comme le précédent.

*a. M. Athènes 1294 : 6,18 g, 20 mm.

b. Alpha Bank 9795 : 7,76 g, 20 mm, 7 h.

859. D4. Comme le précédent.

R7. Comme le précédent.

*Londres, BM 1921-11-1-1 : 8,82 g.

860. D5. Comme le précédent.

R8. Comme le précédent.

*ABD 2248 : 7,84 g, 19 mm, 1 h.

Monnaies non illustrées

a. *SNG Cop. Thrace I* n° 381 : 7,97 g, 2 h.

b. Münzer, Strack, *Thrakien* n° 241, 1 : 6,6 g (Berlin).

5.2.2. Émissions du règne de Claude (41-54)

Sous Claude, Abdère frappa deux dénominations. Le module B (l'unité), déjà frappé sous Tibère, porte au droit la tête nue de Claude et au revers la tête nue d'Auguste, telle que nous la retrouvons sur le revers des monnaies de Tibère. La légende du droit est ΤΙΒΕΡΙΩ ΚΛΑΥΔΙΩ ΚΑΙC(ΑΠΙ) ΓΕΡΜΑΝΙΚΩ CΕΒΑC(ΤΩ), et celle du revers ΘΕΩ CΕΒΑCΤΩ ΑΒΔΗΡΕΙΤΩΝ. Nous ne connaissons que 11

monnaies de cette émission, dont quatre proviennent des fouilles. Les monnaies sont frappées par quatre coins de droit et six coins de revers. Le portrait de Claude sur D1 (861-862) ressemble au portrait de Claude sur les *as* frappés à Philippes¹, avec le groupe de statues au revers, ainsi qu'aux sesterces² frappés par l'atelier de Rome en janvier 41-42 et plus tard. La légende du droit est la traduction en grec de la légende que portaient les monnaies impériales : TI CLAVD CAESAR AVG GERM PM TR P³. La légende d'Abdère ne suit pas l'ordre de la titulature des légendes romaines, comme celle des monnaies de Claude à Thessalonique⁴, qui est une traduction fidèle de la légende impériale : TI ΚΛΑΥΔ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ (ΓΕΡ) (M). En comparant le portrait de Claude avec celui de l'atelier de Philippes, nous pourrions suggérer que c'est le même graveur qui grava les deux portraits ou que le graveur de l'atelier d'Abdère choisit comme modèle pour les premiers portraits de Claude le portrait de Claude des *as* de Philippes. Les fouilles d'Abdère ont bien attesté la présence des *as* en question. Les monnaies de cette colonie romaine circulaient en abondance à Abdère⁵.

Sur les coins D2, D3 et D4 (863-866), le portrait a changé. La tête est plus petite et carrée, le cou et le nez sont plus courts. Le portrait ressemble au portrait de Claude sur les *as*⁶ datés de 41 de l'atelier de Rome.

Le deuxième module des bronzes, la demi-unité (dénomination A), porte au droit la tête de Claude laurée, tandis qu'au revers figure une Victoire debout sur une base, tenant dans la main droite une couronne et dans la main gauche une palme (867-870). Au droit, la légende est ΤΙΒΕΡΙΩ ΚΑΙCΑΡΙ ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ, tandis qu'au revers, nous lisons ΝΙΚΗ ΚΛΑΥΔΙΟΥ. Le portrait de Claude est proche du portrait du coin D1 de la dénomination B. L'apparition de la Victoire sur le revers de la petite dénomination d'Abdère doit être mise en rapport avec la Victoire du revers de la plus petite dénomination (1/2 *as*)⁷ frappée sous Claude dans l'atelier de Thessalonique.

CLAUDE (41-54)

Dénomination B : unité

861. D1. ΤΙΒΕΡΙΩ ΚΛΑΥΔΙΩ ΚΑΙCΑΡΙ ΓΕΡΜΑΝΙΚΩ CEBAC, disposée de gauche à droite, autour de la tête. Tête nue de Claude à gauche. Les longues mèches descendent, légèrement ondulées, vers le front et la nuque. Le cou est long et large. La base du cou se termine en avant par une extrémité pointue. Grènetis.

R1. ΘΕΩ CΕΒΑCΤΩ ΑΒΔΗΡΕΙΤΩΝ, disposée de gauche à droite de la tête. Tête nue d'Auguste tournée à gauche. La base du cou se termine par une extrémité pointue qui descend vers l'avant et pénètre entre les lettres de la légende. Grènetis.

cf. Münzer, Strack, *Thrakien* n° 242 ; *RPC I*, n° 1728.

*Vienne 34760 : 5,73g, 6 h.

862. D1. Même coin.

R2. Comme le précédent.

a. M. Athènes 1384 : 5,67 g, 19 mm, 7 h.

*b. ABD 1555 : 6,94 g, 20 mm, 5 h.

¹ *RPC I*, Philippi n°s 1653 1-17.

² Robertson, *HHC I* 97-98, pl. 16, 44-45, 48.

³ Robertson, *HHC I* 90, pl. 15, 6.

⁴ Touratsoglou, *Thessaloniki*, Claude n°s 1-31 ; *RPC I*, Thessalonica n°s 1578-80.

⁵ Il s'agit de la monnaie Ville sud D 91/18, N 97, cf. *RPC I*, Philippi n°s 1653-55, pl. 81. La majorité des monnaies de Philippes appartient à l'émission portant la Victoire au droit et les enseignes prétorienne au revers, voir *RPC I*, Philippi n° 1651. Sur la date de ces monnaies : S. Kremydi-Sicilianou, "Victoria Augusta on Macedonian Coins : Remarks on Dating and Interpretation", *Τεκμήρια* 7 (2002) 63-84, fig. 1-2, voir 63-66 et 76-79.

⁶ Robertson, *HHC I*, pl. 17, 54 et 57.

⁷ Touratsoglou, *Thessaloniki* 96, dénomination C = 1 *as* ; *RPC I*, 288, 299, dénomination C = ½ *as*. Pour la Victoire sur les monnaies de Thessalonique sous Claude, voir *RPC I*, Thessalonica n°s 1582-84.

- c. ABD 1724 : 7,59 g, 20 mm, 7 h.
863. D2. Comme le précédent.
R3. Comme le précédent.
a. Paris CbM103 : 6,67 g, 20 mm, 5 h.
*b. Londres, BM 1909-5-2-1 : 5,98 g.
864. D2. Même coin.
R4. Comme le précédent.
*a. New York, ANS 1944.100.15484 : 5,44 g, 22 mm, 5/6 h.
b. Ville sud, D 91/N27 : 3,81 g, 19 mm, 7 h.
c. Alpha Bank 9991 : 6,58 g, 18 mm, 7 h.
865. D3. Comme le précédent.
R5. Comme le précédent.
*ABD 1291 : 6,83 g, 19 mm, 5 h.
866. D4. Comme le précédent.
R6. Comme le précédent.
*Coll. Scholz, *Num Zeit* 1901 (1902) 21, pl. VI, 9 : 7,75 g.

Dénomination A : demi-unité

867. D1. ΤΙΒΕΡΙΩ ΚΑΙΣΑΡΙ ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ, disposée de gauche à droite de la tête. Tête de Claude laurée à gauche. La couronne de laurier dépasse du front et les rubans tombent verticalement sur la nuque. Les traits du visage sont fins, avec un nez pointu. L'orbite de l'œil est profonde, avec la pupille bien marquée. Grènetis.
R1. ΝΙΚΗ ΚΛΑΥΔΙΟΥ. Victoire en train d'atterrir, debout sur la pointe des pieds vers la gauche, tenant de la main gauche une palme et de la main droite une couronne. Son vêtement gonflé vole vers l'arrière et marque ainsi le mouvement. La légende est disposée à gauche et à droite de la Victoire.
cf. Münzer, Strack, *Thrakien* n° 243 ; *RPC I*, n° 1729.
*a. ABD 1515 : 3,97 g, 16 mm, 11 h.
b. ABD 1089 : 3,11 g, 16 mm, 5 h.
c. ABD 1075 : 2,95 g, 15 mm, 12 h.
d. ABD 1492 : 4,21 g, 15 mm, 11 h.
e. Alpha Bank 10.197 : 3,32 g, 16 mm, 5 h.
868. D1. Même coin.
R2. Comme le précédent.
*Londres, BM 1983-12-12-1 : 3,96 g.
869. D1. Même coin.
R3. Comme le précédent.
*Munich : 3,7 g, 6 h.
870. D1. Même coin.
R4. Comme le précédent.
Winterthur 1141 : 3,2 g, 15,7 mm, 5 h.

Monnaies non illustrées

Sallet, *Beschreibung* 117, n° 139 = Münzer, Strack, *Thrakien* n° 243 : 2,56 g.

5.2.3. Émissions du règne de Néron (54-68)

Sous Néron, Abdère frappe deux dénominations, A et B, la demi-unité et l'unité. Le droit de la dénomination B porte la tête nue de Néron avec la légende : ΝΕΡΩΝΙ ΚΛΑΥΔΙΩ ΚΑΙCΑΡΙ CΕΒΑCΤΩ. Au revers, le portrait divin d'Auguste est accompagné de la légende ΘΕΩ ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ. Pour le portrait du revers, M. L. Strack a proposé, sans certitude, d'identifier Claude¹. La mention, à nouveau, du mot ΘΕΩ dans la légende, ainsi que la présence de la tête d'Auguste sur le revers des monnaies de Tibère et de Claude, accompagnée d'une légende semblable à celle du revers des monnaies de Néron, nous amènent à adopter pour les monnaies de Néron une identification avec Auguste², le fondateur de la dynastie julio-claudienne. Le portrait d'Auguste sur le revers des monnaies de Néron ressemble au portrait d'Auguste sur celles de Claude.

Le portrait de Néron sur les monnaies d'Abdère n'a pas les caractéristiques du portrait âgé de l'empereur avec le gros visage, le cou court et gros et le double menton. Le portrait d'Abdère (871-877) recopie des portraits des premières années de son règne sur des *aurei* et des deniers³ de 55-59, de l'atelier de Rome. L'apparition d'un portrait radié sur les monnaies de Néron à Maronée a conduit les éditeurs de *Roman Provincial Coinage* à placer en 66-67⁴ les émissions de Maronée, qu'ils mettent en rapport avec le voyage de Néron en Grèce. Nous pourrions penser qu'Abdère commença ses émissions sous Néron, à peu près à la même date que les émissions de Maronée. Or, en comparant le portrait de Néron de Maronée avec celui d'Abdère, nous constatons que les deux portraits de l'empereur présentent des variations importantes. Les caractéristiques les plus âgées n'apparaissent que sur les portraits de Maronée, avec, par exemple, des joues joufflues et gonflées. L'absence de diadème ou de couronne sur les monnaies abdéritaines est également un élément pour soutenir une date plus proche du début du règne. Nous pouvons donc proposer qu'Abdère commença à battre ses monnaies sous Néron beaucoup plus tôt que Maronée.

La légende au droit ne porte pas le titre de l'empereur mais simplement les titres de Néron comme ΚΑΙCΑΡ et CΕΒΑCΤΟC, tandis que les monnaies émises par Rome portent sur la légende le titre d'empereur : ΝΕΡΟ CΑΕSΑΡ ΑΥΓ ΙΜΡ⁵. La forme de la légende des monnaies d'Abdère entre dans la tradition suivie pour la titulature de Néron par d'autres cités grecques des provinces de Macédoine et de Thrace. L'absence du titre impérial pour Néron est notée également pour les monnaies de la colonie romaine de Dion⁶. A Thessalonique, Néron est mentionné comme ΚΑΙCΑΡ (ou ΚΑΙCΑΡ)⁷ et ΣΕΒΑCΤΟC ΚΑΙCΑΡ⁸, et à Amphipolis⁹, le titre ΚΑΙCΑΡ accompagne le nom de Néron. A Maronée¹⁰, l'empereur ne porte également que le titre de ΚΑΙCΑΡ.

Sur quelques monnaies de Néron à Abdère, nous pouvons distinguer les traces de contremarques sur la tête de l'empereur (871a, 872, 874). Le phénomène de contremarque des monnaies de Néron¹¹ est attesté tant sur les émissions romaines que sur les émissions provinciales. La contremarque sur les monnaies d'Abdère est illisible (nous dirions une massue). Les émissions de Maronée¹² sous Néron

¹ Münzer, Strack, *Thrakien* 117, n° 244.

² *RPC* I, 315, n° 1730.

³ Mattingly, *BMCRE* I, pl. 38, 9 et 11 ; Robertson, *HHC* I 110, pl. 19, 7.

⁴ *RPC* I, Maronea 316, n° 1732-33.

⁵ Robertson, *HCC* I 110, 56-57.

⁶ Kremydi-Sicilianou, *Dion* 43.

⁷ Touratsoglou, *Thessaloniki*, Néron n° 11-13.

⁸ Touratsoglou, *Thessaloniki*, Néron n° 62-63.

⁹ *RPC* I, Amphipolis 307, n° 1641.

¹⁰ Schönert-Geiss, *Maroneia* 87, 214-15, n° 1698-1700, pl. 91.

¹¹ Kremydi-Sicilianou, *Dion* 43-44 ; Thessalonique contremarque avec l'ethnique les émissions sous Néron (Touratsoglou, *Thessaloniki* 106) ; Howgego, *Countermarks* 525, 537, 543, 555-557.

¹² Schönert-Geiss, *Maroneia* pl. 91 n° 1698 et n° 1699.

portent la contremarque PK au revers. Abdère voulait donc, comme sa voisine et comme toutes les cités qui contremarquèrent les monnaies de Néron, remplacer la référence à Néron par la référence au nouvel empereur ou à la cité émettrice, comme cela fut le cas pour Thessalonique¹.

Le portrait de Néron de la dénomination A ne présente pas les caractéristiques âgées de l'empereur (878-879). La Victoire du revers rappelle le revers de la dénomination C (1/2 as) et de la dénomination A (2 as) des monnaies de l'atelier de Thessalonique sous Néron². Comme sur les monnaies de Claude d'Abdère, la légende qui accompagne l'effigie de la Victoire est NEIKH NEPΩNOΣ, avec le remplacement de I par EI.

NERON (54-68)

Dénomination B : unité

871. D1. NEPΩNI KΛAYΔIΩ KAICARI CEBACTΩ, disposée de gauche à droite de la tête. Tête nue de Néron à gauche. Les cheveux sont coiffés en longues mèches qui descendent verticalement vers le front et la nuque. La base du cou dessine une courbe à trois ondulations. Grènetis.
R1. ΘΕΩ ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ. Tête nue d'Auguste à gauche. Grènetis.
cf. Münzer, Strack, *Thracien* n° 244 ; RPC I, n° 1730.
*a. M. Athènes 34 (6) : 7,6 g, 21 mm, 7 h (traces de contremarque au-dessus de l'oreille de Néron sur le droit).
b. SNG Cop. *Thrace I* n° 382 : 5,6 g, 6 h.
*c. Ville sud, D 91/31 : 7,92 g, 17 mm, 7 h.
d. Zürich ZB 875/37.
e. Riechmann XXX (1924) n° 491 : 5,54 g.
f. Lindgren n° 742 : 2,72 g.
872. D1. Même coin.
R2. Comme le précédent.
*Londres, BM 1899-4-1-8 : 8,74 g (traces de contremarque au-dessus de l'oreille de Néron sur le droit).
873. D1. Même coin.
R3. Comme le précédent.
*a. ABD 1800 : 5,4 g, 22 mm, 6 h (traces de contremarque sur la tête d'Auguste sur le revers).
b. Vienne 33684 : 4,32 g, 6 h.
c. SNG Cop. *Thrace I* n° 383 : 4,99 g, 6 h.
874. D1. Même coin.
R4. Comme le précédent.
*Ville sud, D91/73 : 4,64 g, 18 mm, 6 h (traces de contremarque au-dessus de l'oreille de Néron sur le droit).
875. D2. Comme le précédent.
R1. Même coin.
*a. M. Athènes n°958 : 4,35 g, 19 mm, 7 h.
b. Thasos, EFA 80-74 : 5,74 g, 20 mm, 6 h.
c. ABD 1281 : 4,76 g, 18 mm, 7 h.
d. Thasos, EFA 1968-198 : 5,59 g, 19 mm, 7 h.

¹ RPC I, Thessalonica n° 1596A, n° 1599, n° 1600, n° 1602-1603.

² RPC I, Thessalonica, issue III, n° 1593 et n° 1595.

876. D2. Même coin.
R5. Comme le précédent.
*Ville sud, D 91/ 40 : 5,13 g, 18 mm, 7 h (traces de contremarque derrière la nuque d'Auguste sur le revers).
877. D3. Comme le précédent.
R6. Comme le précédent.
*Munich : 6,35 g, 6 h.

Monnaies non illustrées

1. Sallet, *Beschreibung* 117, n° 140 : 5,74 g.
2. Münzer, *Strack, Thrakien* n° 244 (Berlin : 5,85 g).

Dénomination A : demi-unité

878. D1. ΝΕΡΩΝΙ ΚΑΙΣΑΡΙ ΑΒΔΗΡΗΤΑΙ, de gauche à droite. Tête de Néron laurée à gauche. Grènetis.
R1. ΝΕΙΚΗ ΝΕΡΩΝΟΣ. Victoire debout à gauche, tenant de la main gauche une palme et de la main droite, une couronne. La partie basse de son chiton est légèrement gonflée pour illustrer un mouvement vers la gauche.
cf. Münzer, *Strack, Thrakien* n° 245 ; Sallet, *Beschreibung* 117, n° 141 ; *RPC I*, n° 1731.
a. Paris CbM 1989/356 : 2,26 g, 16 mm, 11 h.
*b. Ville sud, D 91/ 69 : 3,2 g, 15 mm, 10 h.
879. D1. Même coin.
R2. Comme le précédent.
*a. ABD 2073 : 2,65 g, 18 mm, 11 h.
b. *RPC I*, n° 1731, 1 : 2,36 g.

5.2.4. *Emissions de Vespasien (69-79)*

Sous les Flaviens, Abdère frappe, comme sous les empereurs précédents, deux dénominations, la demi-unité, A, et l'unité, B.

De la dénomination B, nous connaissons au total 23 monnaies réparties en deux groupes. Les 12 monnaies du premier groupe portent au droit la tête de Vespasien laurée, et au revers, la tête nue de Titus (880-884). La légende du droit est ΟΥΕΠΙΑΚΙΑΝΟ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΠΙ et celle du revers est ΤΙΤΟ ΚΑΙΣΑΡΙ ΑΒΔΗΡΗΤΑΙ. Le revers des 11 monnaies du second groupe de l'émission de Vespasien (885-891) montre la tête nue de Domitien avec la légende ΔΟΜΗΤΙΑΝΟ ΚΑΙΣΑΡΙ ΑΒΔΗΡΗΤΑΙ. Pour les émissions de Vespasien, cinq coins de droit ont été utilisés, tandis que pour le revers nous connaissons cinq coins de revers pour Titus et sept coins de revers pour Domitien. La majorité des monnaies de cette émission ont été frappées par le coin de droit D4 (883-890). C'est la première fois qu'apparaît sur les monnaies d'Abdère le titre impérial. Le même phénomène est attesté à Thessalonique¹. Dans la colonie de Dion, le titre d'empereur n'apparaît que sous Domitien².

Le portrait de Vespasien est présenté sans trace de sa vieillesse avancée. Il ressemble au portrait de Vespasien des *aurei*³ frappés en 69-70 dans l'atelier de Rome, portant au revers les têtes affrontées de ses deux fils. Les monnaies d'Abdère doivent avoir été frappées au début du règne de Vespasien, en 69-70, quand tous deux furent nommés césars, comme le montrent les légendes du revers. La légende du droit fut une forme abrégée de la légende romaine IMP CAESAR VESPASIANVS AVG qui se trouve

¹ Touratsoglou, *Thessaloniki* n° 1-24 (Vespasien) ; *RPC II*, Thessalonica n° 319-20.

² Kremydi-Sicilianou, *Dion* 99.

³ Robertson, *HCC I* 186, n° 1-2, pl. 31.

sur les *aurei* de 69-70, cités ci-dessus. Cela montre, comme pour les monnaies de Dion¹, que les titres et les magistratures des empereurs sont souvent omis sur les monnaies provinciales, parce que les peuples habitant dans les provinces de l'Orient n'étaient pas très familiarisés avec le langage administratif. Ils ne suivent pas de manière assidue les évolutions politiques, étant donné que les émissions ne sont pas régulières. Cette « liberté » et « négligence » dans la rédaction de la titulature des empereurs, que les monnaies impériales ne pouvaient pas se permettre, montre bien que les monnaies frappées par les cités étaient destinées à une circulation locale. Elles ne satisfaisaient que des besoins locaux (nécessité de numéraire pour les transactions locales, moyen de propagande).

La dénomination A porte au droit la tête de Vespasien et au revers une Victoire posée sur une base, tenant une couronne et une palme. La légende du droit est ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΙ ΟΥΕΠΙΑΝΙΩΝ². Cette dénomination est connue par six exemplaires. Elle dut circuler parallèlement à l'émission du module B.

VESPASIEN (69-79)

Dénomination B : unité

880. D1. ΟΥΕΠΙΑΝΙΩΝ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΙ, de gauche à droite de la tête. Tête laurée de Vespasien à droite. La couronne de laurier descend vers le front, sans que les mèches dépassent de la couronne. Des rides, dessinées sur son front, marquent l'âge avancé de l'empereur. Les rubans de la couronne tombent verticalement sur la nuque. La base du cou dessine une ondulation. Grènetis.
R1. ΤΙΤΟ ΚΑΙΣΑΡΙ ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ, disposée autour de la tête. Tête nue du César Titus à droite. Les mèches sont coiffées en rangées verticales. Les caractéristiques du visage ne sont pas très fines. La base du cou est très ondulée. Grènetis.
cf. Münzer, Strack, *Thrakien* n°246 ; RPC II, n°356.
a. Londres, *BMC Thrace* 93 : 6,99 g, 8 h.
*b. Londres, BM 1908-1-10-2243 : 4,3 g, 7 h.
881. D2. Comme D1.
R2. Comme R1.
a. Paris 94, CbM 102 : 5,63 g, 21 mm, 7 h.
*b. Albrecht/Hoffmann, 70 : 6,55 g.
882. D3. Comme le précédent.
R3. Comme le précédent.
*Thasos, EFA 80.475 : 6,4 g, 20 mm, 7 h.
883. D4. Comme D1.
R4. Comme le précédent.
*a. Ville sud, E 91/ 69 : 4,17 g, 18 mm, 7 h.
b. ABD 1348 : 7,93 g, 20 mm, 7 h.
c. ABD 2246 : 5,61 g, 19 mm, 7 h.
d. Musmov, *Monnaies antiques* n°2467.
e. Londres, *BMC Thrace* 94=RPC II, n°355 : 5,23 g.
f. Alpha Bank 2710 : 6,49 g, 21 mm, 6/7 h.
884. D4. Même coin.
R5. Comme le précédent.

¹ Kremydi-Sicilianou, *Dion* 99.

² Münzer, Strack, *Thrakien* 118, n° 248. M.L. Strack a lu sur le droit ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΙ ΟΥΕΠΙΑΝΙΩΝ.

*SNG Cop. Thrace I n°384 : 4,70 g, 6 h.

885. D4. OYECPIACIANO AYTO KPATOPI de gauche à droite. Tête de Vespasien laurée à droite, représentée comme sur l'émission de Titus. Grènetis.

R1. ΔOMETIANO KAICAPI ΑΒΑΗΡΕΙΤΑΙ. Tête nue du César Domitien à droite. Les cheveux sont traités en mèches parallèles et verticales qui tombent vers le bas. Grènetis.

cf. Münzer, Strack, *Thrakien* n°247 ; *RPC* II, n°357.

*ABD 393 : 4,94 g, 20 mm, 7 h.

886. D4. Même coin.

R2. Comme le précédent.

*Fitzwilliam, *McClean II* n°4051 : 8 g, 20 mm, 5 h.

887. D4. Même coin.

R3. Comme le précédent.

*New York, ANS 1944.100.15485 : 6,86 g, 20 mm, 7 h.

888. D4. Même coin.

R4. Comme le précédent.

*a. ABD 530 : 5,55 g, 21 mm, 6 h.

b. Musmov, *Monnaies antiques* n°2469.

889. D4. Même coin.

R5. Comme le précédent.

*a. ABD 1643 : 6,16 g, 20 mm

b. ABD 537 : 5 g, 20 mm, 7 h.

c. Paris CbM 104 : 6,12 g, 20 mm, 6 h.

890. D4. Même coin.

R6. Comme le précédent.

*SNG Cop. Thrace I n°385 : 5,03 g, 6 h.

891. D5. Comme D4.

R7. Comme le précédent.

*a. ABD 223 : 5,05 g, 19 mm, 8 h.

b. Londres, BM 1908-10-9-11=*RPC* II, n°357 : 5,09 g.

Dénomination A : demi-unité

892. D1. ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΠΙ ΟΥΕΚΠΙΑΝΩ, disposée de gauche à droite de la tête. Tête de Vespasien laurée à droite. Les feuilles de laurier sont visibles au-dessus de la tête de l'empereur. Les rubans de la couronne tombent presque verticalement derrière la nuque. Grènetis.

R1. ΑΒΑΗΡ ΕΙΤΑΙ, de gauche à droite. Victoire debout sur la pointe des pieds, tournée vers la gauche, tenant de la main gauche une couronne et de la main droite une palme. Grènetis.

cf. Münzer, Strack, *Thrakien* n° 248 ; *RPC* II, n° 355.

*a. Ville sud, G 91/85 : 2,52 g, 13 mm, 7 h.

b. Ville sud, D 91/ 67 : 1,81 g, 14 mm, 7 h.

c. SNG Cop. Thrace I n° 386 : 4,07 g, 6 h.

d. ABD 2242 : 2,49 g, 15 mm, 1 h.

e. Londres, BM 1882-5-6-2=*RPC* II, n° 355 : 2,52 g.

f. Thasos, EFA 1965-185 : 3,33 g, 15 mm, 7 h.

5.2.5. Emissions du règne de Trajan (98-117)

Abdère reprend la frappe de son monnayage provincial sous Trajan. L'absence de monnaies frappées sous Nerva est peut être due à la brièveté de son règne (96-98). Les trois dénominations, A, B et C, frappées par Abdère sous Trajan, sont réparties en cinq émissions. La première émission de Trajan ne comprend que des monnaies de la dénomination A, la demi-unité (893-896). Celles-ci portent au droit un portrait de Trajan dont la chevelure est traitée de la même manière que dans le portrait impérial placé sur le droit de la dénomination B, l'unité, de la deuxième émission des monnaies de Trajan frappées à Abdère (897-900). Des mèches épaisses sortent de la couronne de laurier et couvrent tout le front de l'empereur, en formant un rouleau. Le cou est long ; sa base dessine une courbe assez ondulée. La légende disposée autour de la tête présente les titres de l'empereur en forme abrégée AY TPA K CEBA. Au revers, la légende qui accompagne la Victoire debout sur une base est ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ. L'absence du *cognomen Dacicus* dans la légende du droit peut permettre de placer l'émission de la dénomination A avant 102, date de la première campagne de Trajan contre les Daces.

La dénomination B, l'unité, fut la seule dénomination frappée lors de la deuxième émission de Trajan à Abdère (897-900). Elle porte au droit le buste drapé et cuirassé de Trajan, lauréat, vu de trois-quarts arrière, avec la légende ΑΥΤΟ ΤΡΑΙΑΝΩ ΚΑΙΣΑΡΙ ΣΕΒΑΚΤΩ. La tête est petite, carrée, avec les joues bien marquées. La bouche est petite et le nez est long. Le cou est court et large. Des mèches épaisses et longues tombent et couvrent la plus grande partie du front, tandis que celles qui couvrent la nuque forment un petit rouleau. Au revers, est représenté de trois-quarts arrière le buste lauréat, drapé et cuirassé d'un homme lauréat qui paraît être âgé. La légende du revers est ΓΕΡ ΔΑΚΙ ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ.

La dénomination B fut à nouveau frappée lors des trois dernières émissions de bronzes d'Abdère frappés sous Trajan. Le droit de la dénomination B de la troisième (901) et de la quatrième émission (904-906) porte la tête de Trajan laurée, vue de trois-quarts arrière. La pupille de l'œil est profonde, la bouche est petite et le sourcil souligne le regard. Les cheveux sont plus courts que sur le buste de l'émission précédente. La base du cou forme une légère courbe ondulée. Au revers figure à nouveau la tête laurée d'un homme âgé. La légende du droit de ces émissions est ΑΥΤΟ ΤΡΑΙΑΝΩ ΚΑΙΣΑΡΙ ΣΕΒΑΚΤΩ. La légende du revers de la troisième émission est celle du revers de la deuxième émission, ΓΕΡ ΔΑΚΙ ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ, tandis que celle de la quatrième est ΓΕΡΜΑ ΔΑΚΙΚΩ ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ.

Sur le droit de la dénomination B de la cinquième émission (907), le portrait de Trajan ressemble à celui de la troisième et de la quatrième émission. La légende du droit est identique à celle des monnaies de la dénomination B des émissions précédentes. Sur le revers est représentée la tête laurée de l'homme âgé, vu de trois-quarts dos, dont le profil présente un nez crochu. La légende du revers répète mot à mot, délibérément ou par erreur, la légende du droit. Le portrait sur le droit des monnaies est celui de Trajan, dont l'identification est renforcée par la légende.

Si le portrait de Trajan est bien identifiable sur les droits de la dénomination B des émissions de cet empereur à Abdère, la question principale que posent les monnaies d'Abdère frappées sous Trajan est celle de l'identification du portrait du revers. Les différences entre les portraits, dans les quatre émissions de Trajan, sont trop faibles pour ne pas permettre d'y reconnaître le même personnage. L'attribution du portrait par T. E. Mionnet à *divus pater Trajanus* a été contestée par A. von Sallet¹ à cause de la présence de la couronne. Dans le monnayage impérial de Trajan frappé à Rome, nous retrouvons des *aurei* datés de 112-117 portant au droit la tête de Trajan laurée et, au revers, la tête nue de Trajan père, avec la légende DIVUS PATER TRAJANVS². La tête de Trajan père est représentée avec toutes les marques de son âge. Or, l'absence de toute mention sur Trajan père et la présence de la couronne de laurier sur le portrait du revers des monnaies de Trajan à Abdère affaiblissent l'attribution à *divus pater Trajanus*. En revanche, A. von Sallet s'est demandé si l'on ne pouvait pas

¹ Sallet, *Beschreibung* 118.

² Mattingly, *BMCRE* III 101, n^{os} 506-507, pl. 18, 1-2.

identifier la tête juvénile d'Hadrien, qui pourrait figurer sur la monnaie comme César. En raison de l'absence de barbe, il a préféré adopter la thèse d'une double présence du portrait de Trajan, au droit et au revers des bronzes d'Abdère. Suivant l'identification d'A. von Sallet, M. L. Strack¹ a attribué le portrait du revers à un homme âgé et a suggéré que le graveur avait essayé de montrer la même personne, Trajan, à deux âges différents. L'argument qui soutient l'attribution des deux portraits à Trajan est la légende. La lecture du droit et du revers semble suggérer que la légende du revers est la suite de celle du droit. Toutes deux se réfèrent à la titulature de la même personne, Trajan. La recherche de parallèles dans les ateliers ayant frappé des monnaies de Trajan montre qu'aucune monnaie impériale ne porte le portrait de Trajan sur les deux faces. Un examen approfondi des deux portraits révèle que les caractéristiques du visage sont trop différentes pour que nous puissions défendre l'idée que la même personne aurait été représentée sur les deux faces. Les variations du portrait du revers par rapport au portrait du droit ne peuvent être expliquées par l'âge avancé du personnage du revers.

Sur tous les coins de revers des émissions de la dénomination B, le portrait du revers est celui d'un vieil homme. Examinant la monnaie de Vienne de la cinquième émission de Trajan à Abdère (907), ainsi que les monnaies de la deuxième émission, nous constatons que le profil caractéristique du nez crochu de l'empereur Nerva² est bien dessiné sur le portrait du revers des monnaies de Trajan. Le nez crochu est un élément qui pourrait confirmer la proposition de M. L. Strack³ d'attribuer le portrait du revers à l'empereur Nerva. Le problème est que, si le portrait est celui de Nerva, nous aurions dû trouver une mention de l'empereur défunt (nom, titre) dans la légende du revers, selon la pratique suivie par les émissions des empereurs précédents (Tibère, Claude, Néron). D'autre part, dans le monnayage des ateliers impériaux de Trajan, nous ne trouvons pas de monnaies portant les portraits de Trajan et de Nerva, qui pourraient inspirer les graveurs des monnaies d'Abdère. Le portrait de Nerva apparaît sur une seule émission d'*aurei* de l'atelier de Rome, datée de 112-117 (groupe II), quand Nerva fut divinisé. Sur le revers, les bustes de Nerva et de Trajan sont représentés affrontés. Les légendes qui accompagnent l'image sont *DIVI NERVA ET TRAIANVS PAT*⁴.

Pour graver leurs monnaies, les graveurs des cités provinciales utilisaient comme modèles des bustes impériaux distribués dans les provinces⁵, ou peut-être les monnaies impériales qui circulaient dans leurs cités, dont ils recopiaient également les légendes en les traduisant en grec. Nous avons constaté que les légendes des monnaies provinciales omettaient souvent une partie des titulatures et des magistratures des empereurs. Vu cette utilisation libre des légendes, nous pouvons nous demander si la même liberté n'a pas pu prévaloir dans la représentation des portraits des empereurs. L'omission ou l'addition d'attributs iconographiques, comme l'addition d'une couronne de laurier, avait-elle la même signification pour les citoyens de Rome que pour les utilisateurs de ces monnaies ? Vivant dans une province lointaine de Rome, les Abdéritains n'étaient pas toujours familiarisés avec le langage administratif et l'iconographie impériale. Or, comme la couronne symbolise le pouvoir impérial et qu'elle accompagne toujours l'empereur vivant ou défunt sur les bronzes d'Abdère, il est plus prudent d'écarter l'hypothèse d'une d'identification à Trajan père et d'attribuer le portrait du revers à l'empereur Nerva. Malgré l'absence de titulature, la ressemblance du profil du nez avec celui de Nerva et les marques d'un âge avancé amènent à suggérer que le portrait du revers doit être celui de l'empereur défunt. Le graveur d'Abdère a dû copier la légende des titres de Trajan que nous retrouvons sur les *aurei* et des deniers frappés dans l'atelier de Rome à partir⁶ de 102 : *IMP TRAIANVS*

¹ Münzer, Strack, *Thrakien* 118, n° 249-50. Le portrait du vieil homme du revers a été également attribué à Nerva, dont Trajan fut le fils adoptif.

² Mattingly, *BMCRE* III, pl. 1-7.

³ Münzer, Strack, *Thrakien* 118, n° 249-50.

⁴ Mattingly, *BMCRE* III 100-101, n° 498-99, pl. 17.18-19.

⁵ M. Stuart, "How Were Imperial Portraits Distributed throughout the Roman Empire ?", *AJA* 43 (1939) 601-617 ; Harl, *Politics* 13.

⁶ Mattingly, *BMCRE* III 49, n° 138.

AVG GERM DACICVS, ou la légende IMP TRAIANO AVG GER DAC P M TR P M TR P COS V PP du groupe IV, daté de 103-111¹. Le graveur a disposé la légende en deux parties, sur le droit et le revers. Si les monnaies de Trajan à Abdère portent bien au revers l'effigie de Nerva, elles peuvent refléter la proclamation de la divinisation de l'empereur défunt. Elles peuvent donc se rattacher à l'émission spéciale de l'atelier de Rome, datée de 112 à 117, la seule émission que Trajan consacra à son père adoptif, en tenant compte de l'impopularité de son prédécesseur².

D'autres éléments peuvent contribuer à la datation des monnaies provinciales d'Abdère sous Trajan. Le premier est la présence du titre ΔΑΚΙΚΟΣ dans la légende. Ce titre témoigne que les monnaies d'Abdère furent frappées après la campagne de Trajan contre les Daces, dont la première date de 102. A partir de 102, le titre DACICVS s'ajoute à la titulature de l'empereur et il peut fonctionner comme un *terminus post quem* pour les bronzes abdéritains. L'omission du nom de Nerva est le deuxième élément qui peut rapprocher les émissions d'Abdère des deniers et des *aurei* frappés entre 103 et 117³. Ces dernières monnaies de Trajan portent des légendes sans aucune mention de l'empereur défunt, Nerva. Sur les monnaies contemporaines, les portraits de Trajan présentent une grande diversité de style, comme nous pouvons l'observer sur les sesterces et les *dupondii* frappés par Rome de 104 à 111. Le portrait de Trajan de la première émission (coin D1) d'Abdère se rapproche du style des sesterces⁴ et des *as* frappés par Rome en 103.

La chute importante du poids de l'unité, qui sous Trajan descend à 4,65 g, nécessita la frappe d'une nouvelle dénomination plus lourde, que nous avons nommée C. Cette nouvelle dénomination doit être le double de l'unité (2 *as*) et elle appartient à la quatrième émission des bronzes d'Abdère frappés sous Trajan (902-903). Elle fut frappée parallèlement à la dénomination B (904-906). Le regard de l'empereur est moins sévère. Le cou est toujours long et fin et sa base légèrement ondulée. Ce portrait se rapproche des caractéristiques des portraits sur les sesterces et les *dupondii*⁵ frappés par Rome, de 104 à 111. Les légendes du droit ΑΥΤΟ ΤΡΑΙΑΝΩ ΚΑΙCΑΡΙ CΕΒΑCΤΩ et du revers ΓΕΡΜΑ ΔΑΚΙΚΩ ΑΒΔΗΡΕΙΤΩΝ sont les mêmes que les légendes de l'unité de la quatrième émission de Trajan. La mention du *cognomen Dacicus* place les monnaies après 102. Le type du revers est déjà connu dans l'iconographie de l'atelier d'Abdère. La Victoire qui est le type monétaire de la dénomination A, la demi-unité, figure également sur le revers de la grande dénomination de Trajan. La Victoire tient toujours dans ses mains la couronne et la palme. Elle est debout sur une base rectangulaire, comme nous l'avons déjà vu pour la Victoire du revers des monnaies sous Néron. La Victoire des monnaies d'Abdère, comme celles du revers des monnaies de Thessalonique, recopie les Victoires qui figurent sur le revers des monnaies des ateliers impériaux⁶.

Pour résumer, les monnaies de la dénomination A, qui ne portent pas le *cognomen Dacicus* (ΔΑΚΙΚΟΣ), doivent être les premières monnaies de Trajan frappées par Abdère. Elles doivent précéder la frappe des deux autres dénominations et elles sont datées avant 102. Nous avons placé ensuite les émissions de l'unité et de la double unité frappées sous Trajan (après 102). L'absence du nom de Nerva dans la légende des monnaies de ces deux modules les rapproche des monnaies de l'atelier de Rome frappées de 103 à 111. L'apparition du portrait de Nerva au revers des quatre émissions de l'unité (dénomination B) peut être mise en relation avec la divinisation de Nerva et avec les monnaies romaines des ateliers impériaux, datées de 112 à 117. Les émissions de Trajan à Abdère peuvent également être mises en relation avec la réorganisation de la province de Thrace⁷ qui, pour des

¹ Mattingly, *BMCRE* III 50-68.

² Mattingly, *BMCRE* III xxiii, groupe I, daté de 112-117.

³ Mattingly, *BMCRE* III 54-68, groupe IV, 68-86, groupe V ; 111 ap. J.-C., 87-88 ; 112-117 ap. J.-C., 89-103.

⁴ Mattingly, *BMCRE* III, pl. 27, 4 (sesterce) ; pl. 27,10 (as).

⁵ Mattingly, *BMCRE* III, pl. 27, 9-10, 161, n^{os} 765-766, *as* datés de 103 ; pl. 33, 4, sesterce ; pl. 36, 10, *dupondii* datés de 104-111.

⁶ Mattingly, *BMCRE* III, Trajan.

⁷ Jones, *Cities* 18 ; Chr. Danov ("Thraker" 147, n. 517) souligne que jusqu'en 109, la Thrace fut une province confiée à un procurateur. En revanche, Schönert-Geiss (*Augusta Traiana* 141) date la réorganisation de la Thrace en 107, lors de

raisons stratégiques, devint une province prétorienne. Lors de cette réorganisation, Abdère et Ainos¹ ne bénéficièrent pas d'une extension de leur territoire, parce que Trajan donna une promotion importante à la *civitas*² *Topeiros*³, en lui accordant le nom *Ulpia*, et fonda Traianopolis à l'ouest d'Ainos.

TRAJAN (98-117)

Première émission

Dénomination A : demi-unité

893. D1. AY TPA K CEBA. Tête de Trajan laurée à droite. Les mèches des cheveux qui dépassent de la couronne sont épaisses et couvrent tout le front et la tempe. Un petit rouleau de mèches est dessiné derrière la nuque. Les caractéristiques du visage sont fines, avec un nez long et pointu. La légende est disposée de gauche à droite autour de la tête impériale. Grènetis.

R1. ΑΒΔΗ PEITAI, disposée de gauche à droite. Victoire debout sur une base à gauche, tenant de la main droite une couronne, et de la main gauche, une branche de palmier. Grènetis.

cf. Münzer, Strack, *Thrakien* 119, n° 251.

*M. Athènes 1898-1899 : 2,79 g, 18 mm, 7 h.

894. D1. Même coin.

R2. Comme le précédent.

*ABD 1563 : 3,42 g, 19 mm, 6 h.

895. D2. Comme le précédent.

R3. Comme le précédent.

*ABD 1602 : 4,70 g, 15 mm.

896. D2. Même coin.

R4. Comme le précédent.

*Londres, *BMC Thrace* 95 : 3,32 g, 15 mm, 6 h.

Deuxième émission

Dénomination B : unité

897. D1. ΑΥΤΟ ΤΡΑΙΑΝΩ ΚΑΙCΑΠΙ CEBACTΩ. Buste de Trajan drapé du *paludamentum* et cuirassé, tournant la tête à droite. L'empereur est lauré et vu de trois-quarts arrière. Les mèches des cheveux sont coiffées en rangées parallèles qui tombent en mèches épaisses sur le front et derrière la nuque, en formant une sorte de rouleau. La couronne de laurier portée sur la tête est assez large, avec des feuilles de laurier bien visibles au-dessus du front. Les rubans de la couronne s'attachent assez haut sur la tête et tombent en lignes presque parallèles sur les épaules. Les caractéristiques du visage sont bien rendues. La légende est disposée de gauche à droite de la tête impériale. Grènetis.

R1. ΓΕΡ ΔΑΚΙ ΑΒΔΗPEITAI. Buste d'un homme âgé, lauré à droite, identifié comme Nerva. Il est drapé, cuirassé et vu de trois-quarts arrière. Le visage est marqué par l'âge. Il a les cheveux

¹ L'annexion de la Dacie.

² Jones, *Cities* 18.

³ Plin. *HN* 4. 42.

⁴ Le site de *Topeiros* a été identifié avec le site antique localisé à Petrotia, à l'ouest du village *Paradeisos* du nome de Kavala, en Macédoine Orientale, sur la rive ouest du fleuve *Nestos* : Bakalakis, "Παρανέστιοι" 15-32 ; Lazaridis, "Κατάλογος" 235-44 ; D. Samsaris, *Ιστορική γεωγραφία της ανατολικής Μακεδονίας κατά την αρχαιότητα* (Thessalonique 1976) 164-65 ; Louisa D. Loukopoulou, "Το ανατολικό σύνορο της επαρχίας Μακεδονίας πριν από την ίδρυση της επαρχίας της Θράκης", *Ancient Macedonia IV*, 1983 (1986) 485-96, voir 495, n. 55 ; Loukopoulou, "Frontier" 99, n. 182 ; Loukopoulou, "Topeiros" 579-99, pl. 232-36 ; Koukouli-Chrysanthaki, "Αγρυππία" 81-102 ; *IThrAeg* 261-66. Contre la localisation de *Topeiros* sur la rive ouest du *Nestos*, voir Adams, "Topeiros" 2-42 ; voir également, Velkov, *Cities* 127, et *IThrAeg* 261-66.

courts, coiffés d'une couronne de laurier. Les rubans de la couronne tombent sur les épaules. Des mèches épaisses tombent sur le front. Le nez est long et légèrement crochu. La légende commence derrière la tête et est disposée de gauche à droite. Grènetis.

a. M. Athènes 35 (7) : 6,38 g, 20 mm, 7 h.

a. M. Athènes 35 (7) : 6,38 g, 20 mm, 7 h.

b. New York, ANS 1944.100.15486 : 4,28 g, 19 mm, 7/8 h.

*c. ABD 227 : 4,16 g, 18 mm, 7/8 h.

898. D1. Même coin.

R2. Comme le précédent.

*a. ABD 2214 : 4,9 g, 17 mm, 7 h.

b. Londres, BM 1908-10-9-11 : 5,01 g, 19 mm, 6 h.

899. D2. Comme le précédent.

R3. Comme le précédent.

Sallet, *Beschreibung* 117, n° 142.

900. D3. Comme le précédent.

R4. Comme le précédent.

*SNG Cop. *Thrace I* n° 387 : 4,52 g, 17 mm, 6 h.

Coins indistincts

ABD 1648 : 4,18 g, 17 mm, 7 h.

Troisième émission

Dénomination B : unité

901. D1. ΑΥΤΟ ΤΡΑΙΑΝΩ ΚΑΙCΑΡΙ CΕΒΑCΤΩ. Tête de Trajan laurée à droite. Il a les cheveux courts, avec des mèches fines qui soulignent le front. L'œil est dessiné de profil, avec des paupières épaisses. Trajan fronce les sourcils. Le nez est long et la bouche petite. Les rubans de la couronne tombent sans ondulation sur le dos. La base du cou forme une courbe légèrement ondulée. La légende est disposée de gauche à droite autour de la tête de l'empereur. Grènetis.

R1. ΓΕΡ ΔΑΚΙ ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ. Tête laurée d'un homme âgé à droite. Les cheveux couvrent le front. Les caractéristiques du visage sont bien marquées. La base du cou est ondulée. La légende est disposée de gauche à droite. Grènetis.

*ABD 559 : 5,02 g, 22 mm, 7 h.

Quatrième émission

Dénomination C : double unité

902. D1. ΑΥΤΟ ΤΡΑΙΑΝΩ ΚΑΙCΑΡΙ CΕΒΑCΤΩ, autour de la tête. Tête de Trajan laurée à droite. De courtes mèches, dépassant de la couronne de laurier, tombent sur le front et le couvrent presque entièrement. Les rubans de la couronne sont attachés derrière la nuque et tombent derrière la tête, formant de légères ondulations. La base du cou forme une légère courbe. La légende est disposée de gauche à droite. Grènetis.

R1. ΓΕΡΜΑ ΔΑΚΙΚΩ ΑΒΔΗΡΕΙΤΩΝ, disposée de gauche à droite de la Victoire. Atterrissant, la Victoire se tient debout à gauche sur la pointe des pieds sur une base rectangulaire, posant le pied droit légèrement en arrière du pied gauche. Elle tient de la main droite une couronne et de la main gauche une palme. La partie basse de son chiton part en arrière, bien gonflé, donnant une impression de mouvement. Grènetis.

*Oxford 27 : 10,56 g, 26 mm, 7 h (= Milne, "Oxford" 21-22 n° 2 pl. I, 2).

903. D2. Comme le précédent.
 R2. Comme le précédent.
 *Ville sud, E 91/N 56 : 7,24 g, 22 mm, 5 h.

Dénomination B : unité

904. D1. ΑΥΤΟ ΤΡΑΙΑΝΩ ΚΑΙCΑΠΙ CΕΒΑCΤΩ. Tête de Trajan laurée à droite. Il a les cheveux courts, avec des mèches fines qui délimitent le front. Trois courtes mèches descendent vers l'oreille. L'œil est dessiné de profil, avec des paupières épaisses. Trajan fronce les sourcils. Le nez est long et la bouche est petite. Les rubans de la couronne tombent sans ondulation sur le dos. La base du cou forme une courbe légèrement ondulée. La légende est disposée de gauche à droite, autour de la tête de l'empereur. Grènetis.
 R1. ΓΕΡΜΑ ΔΑΚΙΚΩ ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ. Tête d'un homme âgé laurée à droite. Les cheveux couvrent le front. Les caractéristiques du visage sont bien marquées. Les rubans tombent presque verticalement sur le dos. La base du cou n'est pas ondulée. La légende est disposée de gauche à droite. Grènetis.
 cf. Münzer, Strack, *Thrakien* n° 250.
 *a. Fitzwilliam, *McClean II* n° 4052 : 4,35 g, 20 mm, 7 h.
 b. Paris CbM 105 : 4,87 g, 22 mm, 6/7 h.
 c. ABD 1593 : 5,46 g, 19 mm, 5 h.

905. D2. Comme le précédent.
 R1. Même coin.
 *Londres, BM 1910-6-11-3 : 4,93 g, 21 mm, 6 h.

906. D3. Comme le précédent.
 R2. Comme le précédent.
 Musmov, *Monnaies antiques* n°2471.

Cinquième émission

Dénomination B : unité

907. D1. ΑΥΤΟ ΤΡΑΙΑΝΩ ΚΑΙCΑΠΙ CΕΒΑCΤΩ, disposée de gauche à droite de la tête. Tête laurée de Trajan, tournée vers la droite.
 R1. ΑΥΤΟ ΤΡΑΙΑΝΩ ΚΑΙCΑΠΙ CΕΒΑCΤΩ, disposée de gauche à droite de la tête. Tête laurée de Nerva, tournée vers la droite. Le profil crochu du nez est clairement dessiné. Grènetis.
 *Vienne 33.319 : 4,26 g, 6 h.

5.2.6. *Emissions du règne d'Hadrien (117-138)*

Sous Hadrien, Abdère frappa deux dénominations, B et C. De la dénomination B, nous connaissons trois émissions. La succession des émissions ainsi que le rapport entre les dénominations restent hypothétiques. Ni le portrait d'Hadrien, ni la légende ne peuvent nous permettre de formuler des propositions définitives. Les émissions frappées par Abdère sous le règne d'Hadrien se distinguent par les portraits et les bustes d'Hadrien et par les légendes qui les accompagnent. Si nous utilisons le critère des légendes, nous constatons que celles de l'atelier d'Abdère ne suivent pas l'évolution des légendes des ateliers impériaux d'Hadrien. Ce sont des adaptations libres de la titulature de l'empereur¹. Pour la première fois, les graveurs d'Abdère n'utilisent pas uniquement le datif, pour les titres de l'empereur, mais une combinaison du nominatif et du datif ou de l'accusatif et du datif pour

¹ Le même phénomène d'une légende simplifiée est attesté à Thasos (Le Rider, "Monnaies thasiennes" 191), à Amphipolis, (*SNG Cop. Macedonia I*, n° 102), à Edessa (Papaeuthymiou, *Edessa* 49-50, 106).

le droit. Par contre, pour les titres de l'empereur au revers, ils continuent à utiliser uniquement le datif.

L'attachement des Abdéritains à l'empereur philhellène¹ Hadrien est bien attesté par les textes épigraphiques. Dans une dédicace² de la cité de 131/32, Hadrien est honoré comme Ὀλύμπιος Σωτήρ. L'utilisation de l'épithète Ὀλύμπιος est attestée pour la première fois dans une inscription de 128 et elle devient courante après 131/32³. En 131/32, l'Olympieion fut achevé⁴ et inauguré par Hadrien, avec l'installation de la statue de Zeus Olympios. Cette même année, le Panhellénion⁵ fut fondé par l'empereur à Athènes. A Dion⁶, les monnaies frappées par la colonie romaine sous Hadrien portent le titre OLYMPIO. Elles recopient probablement l'inscription de la base de la statue que la cité envoya à l'Olympieion d'Athènes en l'honneur de l'empereur. Au contraire, Thessalonique, membre de Panhellénion, ne frappa pas de monnaies au portrait d'Hadrien⁷. Dans le voisinage d'Abdère, à Thasos, une statue d'Hadrien a été retrouvée dans l'agora. Cette statue est un double de la statue de l'empereur offerte par la cité à l'Olympieion d'Athènes en 132⁸. Nous ne savons pas si Abdère envoya aussi une statue à l'Olympieion d'Athènes. Or, le culte d'Hadrien comme Olympios à Abdère rend cette hypothèse fort probable⁹.

L'autre épithète accordée à Hadrien par les Abdéritains et qui accompagne l'épithète d'Olympios dans la même inscription¹⁰ est celle de Sôter. Cette épithète est attestée également à Thasos, démontrant l'existence d'honneurs particuliers décrétés pour cet empereur par les deux cités. C'est sous Hadrien que Thasos reprend la frappe de la monnaie, après un siècle d'interruption. O. Picard¹¹ a proposé de rapprocher la frappe des monnaies des dédicaces offertes par la cité à Hadrien, en considérant qu'un des bienfaits de l'empereur fut d'avoir redonné à Thasos le droit de frappe. Les

¹ L'engouement d'Hadrien pour la culture hellénique est la raison du surnom *Graculus* accordé à l'empereur (Graindor, *Athènes* 1, n. 1).

² L'inscription est signalée par G. Kazarow, "Zur Archäologie Thrakiens", *JdIA* 33 (1918) 47-48, fig. 52 ; pour un commentaire récent sur l'inscription, voir *IThrAeg* 222-23, E23.

³ L. Perret, *La titulature impériale d'Hadrien* (Paris 1929) 31-33 ; Weber, *Hadrianus* 208-209. En Macédoine Orientale et en Thrace, Hadrien est qualifié d'Olympios dans deux dédicaces en son honneur provenant de la colonie romaine de Philippes (voir P. Lemerle, "Inscriptions latines et grecques de Philippes I. Inscriptions latines", *BCH* 58 [1934] 454-56, n° 2 ; Collart, *Philippes* 314, n. 1, 395, n. 2, 412, 512 et n. 5, pl. 42, 2 ; Collart, "Inscriptions" 412-14) et dans deux dédicaces découvertes sur l'île de Thasos (voir G. Daux, "Inscriptions de Thasos", *BCH* 52 [1928] 45-65, 61 sqq, n. 14 ; Y. Bequignon, P. Devambe, "Les fouilles de Thasos", *BCH* 56 [1932] 232-86, 284 sqq, fig. 28). La dédicace des Thasiens à l'empereur Hadrien provient d'Athènes et est associée à l'inauguration de l'Olympieion ; voir *IG* II² 3295 et Dunant, Pouilloux, *Thasos* 86-88, pl. XI, 2 ; cf. Birley, *Hadrian* 215-34.

⁴ Weber, *Hadrianus* 207 sqq ; Graindor, *Athènes* 41 sqq. A la suite de W. Weber, il a admis qu'Hadrien avait consacré la cella de l'Olympieion et l'autel en 129 et inauguré le temple de Zeus avec l'installation de la statue de culte en 131/32 ; S. Follet propose pour l'achèvement de l'Olympieion une date entre 128/29 et 131/32 (S. Follet, *Athènes au II^e et III^e siècle. Etudes chronologiques et prosopographiques* [Paris 1976] 107-135, voir 115-16 ; cf. D. J. Geagan, "Roman Athens : Some Aspects of Life and Culture, I, 86 B.C.-267 A.D.", *ANRW* II 7.1 [Berlin 1979] 371-437, voir 398-99) ; pour la date de 131/32, voir Willers, *Programm* 99 sqq ; Birley, *Hadrian* 183 et 264.

⁵ Spawforth, Walker, "Panhellenion I" 78-104 ; A. J. Spawforth, S. Walker, "The World of the Panhellenion II. Three Dorian Cities", *JRS* 76 (1986) 88-105 ; M. T. Boatwright, "Hadrian, Athens and the Panhellenion", *JRA* 7 (1994) 426-31 ; Kremydi-Sicilianou, *Dion* 48, n. 44 et 45 ; C. P. Jones, "The Panhellenion", *Chiron* 26 (1996) 29-56 ; Spawforth "Panhellenion" 339-52.

⁶ Kremydi-Sicilianou, *Dion* 48.

⁷ Touratsoglou, *Thessaloniki* 44, 89.

⁸ Dunant, Pouilloux, *Thasos* 87, pl. XI, 1 ; Rolley, Salviat, "Hadrien" 548-78 et, surtout, 576-78. L'empereur est qualifié d'Ὀλύμπιος. Thasos comme Abdère sont absentes de la liste des cités grecques participant au Panhellénion. Notre connaissance des cités grecques du Panhellénion est très fragmentaire (Spawforth, Walker, "Panhellenion I" 79-81). D. Willers a considéré que les cités qui érigèrent des statues à l'Olympieion en l'honneur d'Hadrien pouvaient être membres du Panhellénion (Willers, *Programm* 54 ; cf. Spawforth, "Panhellenion" 348, n. 54).

⁹ Sur un torse cuirassé appartenant probablement à une statue d'Hadrien, voir Koukouli-Chrysanthaki, "Αγριπίνα" 83, n. 7, et 97, n. 100.

¹⁰ *IThrAeg* 222-23, E23, lignes 4-5.

¹¹ Picard, "Monde romain" 175-76.

monnaies impériales de Thasos sous Hadrien sont datées de la dernière moitié du règne, entre 129 et 132, à la suite du voyage de l'empereur en Thrace¹. Nous pouvons placer les émissions d'Abdère sous Hadrien, ainsi que les monnaies de Maronée², dans le même contexte historique. Pour Abdère, les textes épigraphiques³ démontrent des rapports étroits entre l'empereur philhellène et les Abdéritains.

En 131/32⁴, Hadrien voyagea dans la province de Thrace et visita le littoral de la mer Egée. A cette occasion, il reçut de nombreuses députations et des requêtes des cités grecques. Ces dernières, grâce au vrai philhellénisme de l'empereur, bénéficièrent de sa bienveillance. Hadrien désirait régler les conflits territoriaux en fixant de manière définitive les limites des provinces et des propriétés des cités. Parmi ces cités figurait Abdère, dont les limites du territoire furent réglées sous Hadrien. La cité éleva des dédicaces⁵ en l'honneur de l'empereur pour les nouvelles frontières nord-ouest du territoire abdéritain. Celles-ci arrivaient jusqu'au fleuve Mestos (identifié comme étant le fleuve Nestos). La présence de la cité importante de Topeiros⁶, sur la rive ouest du Nestos, dont le territoire fut étendu sur la rive est du fleuve, n'empêcha pas Hadrien d'étendre le territoire d'Abdère. Il rendit ainsi à la cité le territoire qui, peut-être, avait été un sujet de discordance entre les Abdéritains et le roi thrace Kotys en 166 av. J.-C., ou qui avait été enlevé aux Abdéritains durant le règne de Trajan pour être accordé à la cité voisine de Topeiros⁷. L'empereur porte le titre d'Ἐφορίος, emprunté à Zeus, auquel il

¹ P. L. Strack, *Untersuchungen zur römischen Reichsprägung des zweiten Jahrhunderts* vol. II, *Die Reichsprägung zur Zeit des Hadrian* (Stuttgart 1933) 139 sqq ; P. Collart ("Inscriptions" 414) s'est posé la question de savoir s'il existait un lien entre les monuments érigés par la cité de Philippes en l'honneur d'Hadrien et un voyage de l'empereur dans la région vers 132 ; Rolley et Salviat ("Hadrien" 578) ont préféré dater la visite d'Hadrien en Thrace et dans les îles du Nord de la mer Egée de 124-25, à partir de la Troade ou de l'Hellespont.

² Schönert-Geiss (*Maroneia* 87) a mis en rapport l'émission d'Hadrien à Maronée avec une visite de l'empereur en 124/25 dans la ville. Cette date a été proposée par J. Dürr, *Die Reisen des Kaisers Hadrian, Abhandlungen des archäologisch-epigraphischen Seminars der Universität Wien* 2 (1881) 56 et 69. Or, la visite d'Hadrien à Maronée en Thrace doit être datée de 131/32, d'après le décret d'Hadrien mis au jour sur le site de Maronée (*IThrAeg* 328, 369-71, E185).

³ Bakalakis, "Παράνεστοι" inscriptions n° 7 et n° 8, 25-30, fig. 6-7. Les deux inscriptions ont été découvertes dans le village de Toxotes, sur la rive est du Nestos ; *Année Epigraphique* 1937, 170. 1 ; Robert, "Études" 192, n. 3 ; L. Robert, "Sur quelques ethniques", *Hellenica* II (Paris 1946) 77 ; L. Robert, "IX. Hadrien Zeus Kynégésios", *Documents d'Asie Mineure* (Paris 1987) 137-38 ; *IThrAeg* E78-E79, 254-56.

⁴ Bakalakis, "Παράνεστοι" 30. G. Bakalakis a daté le voyage d'Hadrien en Thrace en 132 ; H. Halfmann, *Itinera principum, Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im Römischen Reich* (Stuttgart 1986) 194, 201, 208 ; en 131/32, Hadrien, en chemin vers Athènes, traversa en bateau le Nord de la mer Egée jusqu'en Macédoine, à Thessalonique. Il traversa pour la dernière fois la Macédoine et la Thrace en 134 pour inspecter les armées romaines dans les provinces de Mésie et de Dacie (Birley, *Hadrian* 262 et 279). Sur la date de 131/32, voir la discussion dans *IThrAeg* 254-55, E78 et 369-71, E185. Pour une date en 123/24, Weber, *Hadrianus* ; Condurachi, "Kotys" 590-94, a proposé une date entre la fin de l'année 123 et le printemps de 124.

⁵ Bakalakis, "Παράνεστοι" 25-30, fig. 6-7 ; L. Robert, *BullEpigr* 1939, 188 ; *IThrAeg* E78-E79, 254-56.

⁶ Le passage de Strabon (7 fr. 45) qui signale que le territoire de Topeiros était limitrophe de celles d'Abdère et de Maronée et le miliare retrouvé à Aétolophos (A. Vavritsas, *ArchDelt* 19 [1964] *Chron.* 387 ; *IThrAeg* 493-94, E395) à l'est de Komotini ont conduit L. D. Loukopoulou ("Topeiros" 579-99, pl. 232-36) à proposer que le territoire de Topeiros s'étendait sur la rive est du Nestos ; C. Koukouli-Chrysanthaki a suivi la proposition de L. D. Loukopoulou sur cette question, et compara le cas de Topeiros à celui d'Amphipolis romaine, dont le territoire se situait sur les deux rives du Strymon (Koukouli-Chrysanthaki, "Αγριππίννα" 84 et 85, n. 17 ; cf. *IThrAeg* 264-65).

⁷ Condurachi, "Kotys" 586, 590-94 ; Robert (*Études* 192, n. 3) a souligné que le territoire rendu à Abdère par Hadrien n'était pas obligatoirement le territoire contesté par le roi Kotys. Les documents épigraphiques provenant des fouilles de Thasos nous signalent que le territoire d'Abdère fut menacé ou réduit durant la première guerre contre Mithridate VI Eupator. Les Abdéritains comme les Thasiens furent élargis pour leur aide aux Romains contre le roi du Pont. Par le *senatus consultum* et la lettre de Ch. Cornelius Dollabella, les Thasiens retrouvèrent les possessions du continent, et les îles de Skiathos et Péparéthos passèrent sous leur influence politique. Dans cette même lettre du proconsul Dollabella, la mention des ambassadeurs d'Abdère signifiait qu'Abdère, qui devait avoir perdu une partie de son territoire, avait retrouvé les terres perdues pour sa fidélité à Rome, comme Thasos (voir Dunant, Pouilloux, *Thasos* 37-55). Nous ne pouvons savoir si le territoire rendu par Hadrien est une partie du territoire perdu durant les guerres mithridatiques ; selon Adams ("Topeiros" 34, n. 53, et 35-37) Hadrien aurait rendu à Abdère le territoire que la cité avait perdu quand la cité voisine de Topeiros reçut une promotion importante sous le règne de Trajan en devenant *Ulpia Topeiros*. En 101, l'empereur Trajan

fut assimilé, une épithète qui n'est pas attestée ailleurs pour l'empereur et qui fut inventée par les Abdéritains pour ce cas précis¹. Le fait qu'Hadrien se soit rendu à Abdère justifie ainsi le nouveau nom de la cité Ἀδριανέων Ἀβδηρειτῶν πόλις.

L'assimilation d'Hadrien à Zeus à Abdère est attestée sur la légende du revers des monnaies de la dénomination B frappées par la cité. M. L. Strack², qui ne connaissait qu'une seule émission d'Abdère sous Hadrien, a proposé la légende suivante : ΝΕΩ ΔΙΙ ΑΒΑΗΡΗΤΑΙ. L. Robert³ a proposé la restitution ΕΦΟΡΙΩ ΔΙΙ. En étudiant les monnaies de fouilles, nous avons pu déchiffrer sur la première et la deuxième émission de la dénomination B d'Hadrien la légende : ΘΕΩ ΔΙ ΑΒΑΗΡΗΤΑΙ (avec des réserves en raison du mauvais état de conservation des monnaies). Parmi les bronzes répertoriés, nous n'avons pu confirmer la lecture proposée par L. Robert de l'épithète Ephorios sur les monnaies abdéritaines⁴.

La première émission de la dénomination B porte au droit le buste lauré d'Hadrien drapé et cuirassé, vu de trois-quarts avant (909-916). L'empereur se présente avec une très courte barbe, la tête orientée vers la droite. Le portrait représente Hadrien très jeune. Le traitement des caractéristiques du portrait le rapproche des monnaies du premier groupe des portraits impériaux d'Hadrien, daté du début de son règne⁵. Ces premiers portraits impériaux, qui sont influencés par les derniers portraits de Trajan, sont datés de la période entre 117 et 119. Sur le droit des monnaies abdéritaines, la légende qui accompagne le buste impérial est ΑΥΤΟ ΤΡΑ ΑΔΡΙΑΝΟC ΚΑΙCΑΡ et sur le revers ΑΥ ΤΡΑ ΘΕ ΔΙ ΑΒΑΗΡΗΤΑΙ. Au revers, apparaît le buste d'un homme imberbe drapé, la tête vers la droite sur un corps vu de face. L'homme est coiffé d'un diadème. Ce même personnage figure également sur le revers de la deuxième et de la troisième émission de la dénomination B.

La deuxième émission de la dénomination B porte au droit le buste drapé, cuirassé de l'empereur vu de face, de trois-quarts avant à droite. Hadrien est barbu et coiffé d'un diadème de laurier (917-930). Les rubans du diadème tombent en ondulations sur les épaules. Le portrait de cette deuxième émission est plus âgé que celui de la première. Il se rapproche du portrait des dernières monnaies impériales⁶ du premier groupe des portraits monétaires d'Hadrien de 117 et 119 et de celui des monnaies impériales datées de la période entre 119 et 124/25. Au droit, la légende ΑΥΤΟΚΡΑ ΤΡΑ ΑΔΡΙΑΝΟC ΚΑΙCΑΡ est disposée autour du buste impérial, tandis qu'au revers, la légende est la suivante : ΑΥΤΟΚΡΑ ΘΕΩ ΔΙ ΑΒΑΗΡΗΤΑΙ.

Au revers figure le buste d'un homme imberbe vu de trois-quarts de face. Il est drapé, les épaules nues restant visibles. L'homme est tourné vers la droite et coiffé d'un diadème, attaché derrière la tête. M. L. Strack décrit le buste comme lauré. Il propose de l'identifier avec l'empereur Trajan. En 117-118, Hadrien frappa des *aurei*⁷ pour la divinisation de Trajan, avec son buste et celui du Trajan drapé et cuirassé. Sur les monnaies impériales, le buste de Trajan divin est représenté lauré, comme celui d'Hadrien. Il est accompagné de la légende : ΔΙΒΟ ΤΡΑΙΑΝΟ ΠΑΡΤ ΑΥΓ ΠΑΤΡΙ. Cependant, nous ne trouvons jamais sur les monnaies des ateliers impériaux la tête ou le buste de Trajan coiffé d'un simple bandeau, faisant office d'un diadème. Ce diadème, qui fut l'emblème de l'autorité chez les

réorganisa les frontières entre le territoire de Thasos et la province de Thrace (inscription de Petropigi : Daphne Hereward, "The Inscriptions from Amorgos, Hagios Eustratios and Thrace", *Paleologia* 12 [1968] 48-49). Les éditeurs de *IThAeg* préfèrent la thèse d'Adams, selon laquelle le territoire rendu à Abdère était celui qui lui avait été retiré sous Trajan (*IThAeg* 255).

¹ *IThAeg* 255.

² Münzer, Strack, *Thrakien* 119.

³ Voir Robert, *Etudes* 192, n. 3.

⁴ Voir commentaire dans *IThAeg* 255.

⁵ Mattingly, *BMCRE* III cxxi, pl. 46-47 ; voir également Mattingly, *BMCRE* III 401, sesterces de la seconde émission datée de 118, COS II, n° 1135, pl. 77.1 et quadrans du groupe C daté de 119-138, COS III 427, n° 1274, pl. 80.10.

⁶ Mattingly, *BMCRE* III cxxi, groupe 1, début du règne d'Hadrien, 117-119, pl. 47, 3 (denier de 117, COS.DES II), mais plutôt groupe 1, pl. 48, 5 et 9 (deniers de 118, COS III) ou groupe 2, cxxi-cxxii, pl. 49, 3 (*aureus* de 119-125, COS III) ; voir également Mattingly, *BMCRE* III, groupe A, *dupondius* de 119, 411, pl. 78.2, 78.4 ; groupe B, *dupondius* de 118-120 ou 121, 414, pl. 78.9.

⁷ Mattingly, *BMCRE* III, n° 43-46, 244, pl. 47, 4-6.

souverains hellénistiques, fut porté par Jules César et Auguste¹. Il allait devenir une coiffure fréquente chez les empereurs à partir de la fin du III^e siècle.

Sur la troisième émission du module B, nous retrouvons à nouveau au revers le jeune homme coiffé d'un simple diadème (931). Il s'agit d'un buste drapé, orienté vers la droite et vu de trois-quarts de dos. La légende qui accompagne le revers pourrait être lue : ΔΔΙΑΝΕ[IC] ΑΒΑΗΡΠΙΤΑΙ. Au droit, la tête d'Hadrien est orientée vers la droite. La coupure du cou est légèrement ondulée. L'empereur porte une barbe courte et soignée, dont nous distinguons les boucles courtes. Hadrien ne porte pas de diadème, à l'inverse du buste du revers. Celui-ci est diadémé. Sur les monnaies d'Hadrien frappées par les ateliers impériaux, l'empereur est toujours diadémé, jusqu'aux émissions datées de 128. Des portraits d'Hadrien tête nue commencent à être frappés en 128². Sur les deux dernières grandes émissions d'Hadrien portant les titulatures HADRIANVS AVGVSTVS COS III PP et HADRIANVS AVGVSTVS COS III P P, Hadrien est représenté tant lauré que tête nue³. Le portrait d'Hadrien⁴ de la troisième émission est proche de celui des deniers datés de 132-134 et de 134-138. La légende des monnaies abdéritaines disposée autour de la tête témoigne bien qu'il s'agit d'Hadrien : ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ Κ ΑΔΙΑΝΟ[Ν]. La forme de la légende et les caractéristiques du portrait d'Hadrien de cette émission ressemblent aux monnaies de Thasos, frappées sous Hadrien. Sur ces dernières, l'empereur apparaît aussi tête nue⁵.

Le buste du revers présente une évolution dans la gravure de la chevelure entre les trois émissions. Les cheveux sont toujours courts. Dans la partie haute de la tête, les cheveux sont traités en rangées parallèles, laissant toujours l'oreille entièrement dégagée. Sur le buste de la première émission, les boucles volumineuses des cheveux qui dépassent du diadème couvrent bien le front. Elles ne sont pas aussi bien rangées, en mèches parallèles, que sur le buste de la deuxième et de la troisième émission. Les mèches forment derrière la nuque un petit rouleau sur les deux premières émissions, tandis que sur la troisième, deux courtes mèches remontent derrière l'oreille. Les caractéristiques du visage, sur les trois émissions, sont traitées d'une manière différente, avec une parenté stylistique entre la deuxième et la troisième émission. Sur les bustes de la première émission, la pupille de l'œil est profonde. Le regard est souligné par le sourcil, légèrement froncé. Le nez est mince, long et pointu. Les joues sont bien accentuées, avec une ride qui descend de l'œil jusqu'au menton.

Dans la deuxième et la troisième émission, l'œil, représenté toujours de profil, est dessiné plus grand et plus ouvert que dans la première émission, et l'arcade sourcilière est moins marquée. Le nez est beaucoup plus long, avec un profil grec, tandis que le menton est moins important que sur la première émission. Le visage ici est plus fin, long et moins rond. En comparant les trois bustes, nous constatons que ceux de la deuxième et de la troisième émission peuvent représenter la même personne, avec des traits de visage présentés différemment. Le seul élément qui relie les bustes des trois émissions de la dénomination B est le diadème.

Le même buste drapé et coiffé d'un diadème, avec des traits de visage propres à la troisième émission (traitement de coiffure et nez long et mince), se retrouve sur le revers des monnaies de la

¹ Sur le diadème, voir Schönert-Geiss, *Byzantion* II, n° 1306, où Auguste porte un diadème en forme de bandeau.

² Mattingly, *BMCRE* III, *aureus* de 128-132, n° 507, pl. 56.14. Sur les monnaies de bronze, la tête nue d'Hadrien apparaît sur les sesterces des groupes E et F.

³ Mattingly, *BMCRE* III cxvi-cxvii : 128-132 et 132-134 ou 135, HADRIANVS AVGVSTVS COS III PP, cxviii, 134/5-138 : HADRIANVS AVGVSTVS COS III PP, cxxii-cxxiii.

⁴ Le portrait de la troisième émission ressemble au portrait de l'empereur sur les deniers de l'atelier de Rome, classés dans les émissions impériales de 119-124/25 ; voir Mattingly, *BMCRE* III pl. 51, 10. Sur ces monnaies, Hadrien est représenté coiffé d'une couronne de laurier. Le meilleur parallèle pour les portraits de la troisième émission de la dénomination B est la tête nue d'Hadrien sur les deniers datés de 132-134, portant la légende HADRIANVS AVGVSTVS COS III PP (Mattingly, *BMCRE* III, pl. 58, 9) et sur les deniers datés de 134-138, avec la légende HADRIANVS AVGVSTVS COS III PP (voir Mattingly, *BMCRE* III 327, pl. 60, 7, 12).

⁵ Le Rider, "Monnaies thasiennes" pl. V, 69 ; Picard, "Monde romain" pl. 68.1.

dénomination B d'Abdère frappée sous Antonin le Pieux. Les portraits présentent des différences au niveau de la gravure, mais ils doivent représenter la même personne. Les monnaies de la troisième émission d'Hadrien et celles d'Antonin le Pieux posent un problème d'interprétation de l'iconographie : pourquoi l'effigie de l'empereur présentée au droit et identifiée par la légende est-elle tête nue, tandis que le personnage du revers est diadémé ? Quel peut être le personnage représenté diadémé sur le revers des monnaies de la dénomination B d'Hadrien, et plus tard sur celui des bronzes d'Antonin le Pieux ?

Le style de la représentation, toujours en buste drapé vu de face ou de dos, le rapproche de l'iconographie impériale. Il serait possible, comme l'a proposé M. L. Strack¹, de l'identifier au défunt empereur Trajan. Cette identification se heurte aux objections suivantes. Comment expliquer que Trajan ne soit pas lauré, mais coiffé d'un simple diadème, et qu'aucune mention de l'empereur défunt ne soit faite dans la légende monétaire ? L'absence du nom et de la titulature d'un empereur défunt a déjà été constatée à propos des monnaies émises sous Trajan (si nous acceptons l'identification du personnage du revers à Nerva). Or, si Trajan avait des raisons d'omettre le nom de son prédécesseur Nerva à cause de l'impopularité de ce dernier, Hadrien n'avait aucune raison de ne pas accompagner le portrait de son père adoptif de la titulature de celui-ci. La présence dans la légende du revers de la formule ΘΕΩ ΔΙ peut être mise en rapport avec l'empereur Trajan, parce que celui-ci, comme tous les empereurs romains, fut assimilé à Jupiter². Or, la titulature³ de Trajan dans les documents épigraphiques ne comporte aucune assimilation de Trajan avec Zeus. Les titres impériaux inclus dans la légende ΑΥ ΤΡΑ du revers de la première émission et ΑΥΤΟΚΡΑ de la deuxième émission ne constituent pas une référence et une identification à Trajan. Sur les monnaies de la dénomination B, frappées à Abdère sous son règne, les légendes du revers formaient la suite des légendes du droit et elles se référaient à l'empereur régnant, Trajan. Nous considérons que les légendes du revers des deux premières émissions d'Hadrien, sans être la suite des légendes du droit, fonctionnent de la même manière que les légendes de la dénomination B de Trajan : elles ne font aucune mention du personnage figurant au revers et elles se réfèrent également à l'empereur Hadrien, dont le portrait domine au droit, en l'assimilant à Zeus. Et, si l'argument de la légende ne suffisait pas à contester l'identification du portrait du revers avec Trajan, le diadème n'apparaît jamais dans l'iconographie impériale de Trajan. D'autre part, comment expliquer que sur les monnaies de la troisième émission, l'empereur Hadrien soit représenté tête nue, tandis que le personnage du revers est diadémé ? Si le buste appartient à l'empereur défunt Trajan, le graveur l'a représenté avec beaucoup de liberté. Les caractéristiques de ce buste n'ont pas de rapport avec celles des portraits de Trajan, connues par les monnaies impériales. Le seul portrait qui pourrait être rapproché d'un portrait de Trajan est celui de la première émission. Une dernière objection contre l'identification à Trajan est la présence d'un portrait similaire, avec le même diadème et le même traitement du visage, sur les monnaies d'Antonin le Pieux. Comment mettre en rapport Antonin le Pieux et Trajan, alors qu'Antonin dans ses ateliers impériaux n'a pas frappé de monnaies de restitution pour Trajan ?

Entre autres, on pourrait proposer pour le buste du revers l'identification avec Antinoos. Le culte d'Antinoos⁴, qui se répandit dans une grande partie de l'Empire, fut important dans la cité natale du jeune amant d'Hadrien, Bithynion, et à Mantinée d'Arcadie, la métropole de Bithynion. Mais cette interprétation se heurte aux mêmes objections que celle de Trajan. Si Hadrien inaugura le culte d'Antinoos et fit représenter le jeune homme sur le revers des monnaies d'Abdère, pourquoi Antinoos

¹ Münzer, Strack, *Thrakien* 119, n° 252.

² Bastien, *Buste II* 362. Trajan fut assimilé à Jupiter Optimus Maximus et proclamé Zeus Philios à Athènes et Zeus Embatérios à Sparte. Sur son monnayage et sur les médailles de bronze, il est souvent représenté portant une grande égide, qui témoigne de son assimilation à Jupiter. Comme Trajan, Hadrien est assimilé à Jupiter et il sera aussi représenté portant une égide ; voir Bastien, *Buste II*, pl. 44, 4 (Trajan), et pl. 54, 8 (Hadrien).

³ J. Gonzalez, *IMP. CAES. NERVA TRAIANUS AVG* (Seville 1993).

⁴ R. Lambert, *Beloved and God. The Story of Hadrian and Antinous* (Londres 1984) 177 sqq ; Birley, *Hadrian* 253, n. 39.

apparaît-il à nouveau sur les monnaies frappées sous Antonin le Pieux ? D'autre part, quand Antinoos figure sur les monnaies, il est toujours représenté tête nue. Nous ne connaissons pas d'illustration d'Antinoos coiffé d'un diadème¹.

Nous pourrions également attribuer le portrait du revers à L. Aelius Caesar ou au futur empereur, Antonin le Pieux (T. Aelius Aurelius Antoninus). Mais L. Aelius Caesar ne se présente jamais portant un ruban comme diadème. De plus, les caractéristiques du visage des bustes des monnaies d'Abdère ne renvoient pas aux caractéristiques du portrait² de L. Aelius César. D'autre part, le successeur d'Hadrien, Antonin le Pieux³, est représenté barbu et tête nue sur le droit de monnaies qu'il frappa, étant César, sous le règne d'Hadrien.

Pour les portraits impériaux, les graveurs d'Abdère suivaient les portraits officiels envoyés par Rome⁴. Puisqu'ils choisissaient, pour les légendes de leurs monnaies, des formes simplifiées et courtes sans suivre la titulature complète et officielle de l'empereur, un phénomène semblable n'a-t-il pas pu se produire pour la représentation des portraits impériaux ? L'addition du diadème sous la forme d'un simple bandeau ou l'omission de la couronne de laurier sont-elles dues à une initiative propre à la cité et au graveur, choisissant une figuration impériale selon son libre choix ? Or, même si les légendes sont librement recomposées sur les monnaies provinciales, nous considérons que la présence du diadème n'est pas un fait fortuit. L'absence dans la légende de toute mention de l'identité et du titre (s'il s'agit d'un membre de la famille impériale) de l'homme imberbe du revers, signifie que le portrait était connu et identifiable facilement par les habitants d'Abdère. Une autre hypothèse serait d'identifier le buste du revers à Auguste divinisé, le seul empereur représenté coiffé d'un diadème. Cette bande de tissu blanc, *candida fascia*⁵, était le symbole de la royauté des souverains hellénistiques⁶. Auguste était l'héritier d'Alexandre et des monarques hellénistiques. Il instaura la monarchie théocratique (κρίστης, θεός) et pour ses portraits, il suivit la tradition hellénistique⁷. Le diadème était devenu le signe détesté de la royauté sous Auguste. Auguste fut identifié par les Grecs à Zeus/Jupiter et reçut les honneurs d'un dieu (θεός) dans les cultes municipaux⁸. Si le portrait du revers de la dénomination B d'Abdère représente Auguste, la légende ΘΕΩ ΔΙ pourrait se référer à Hadrien, en faisant allusion en même temps à Auguste (tous deux étant assimilés à Zeus). Parmi les émissions des ateliers impériaux, il existe une émission d'Hadrien pour Auguste⁹, qui fait allusion à l'initiation d'Hadrien et d'Auguste aux mystères d'Eleusis. Dans cette hypothèse, le choix du type du revers de la dénomination B d'Hadrien renvoie-t-il à un événement particulier de l'histoire d'Abdère, la réanimation du culte d'Auguste divin ? Dans les cités de Thrace et de Macédoine, le culte d'Auguste était resté vivant et fut réanimé sous Hadrien. Sous le règne d'Hadrien, et plus tard sous Antonin le Pieux, Maronée¹⁰ choisit un capricorne comme type de revers. Le capricorne est un signe de zodiaque qui fait allusion à Auguste. Depuis le règne d'Auguste, l'atelier de Philippes avait frappé des monnaies

¹ BMC Pontus etc, Bithynium (Claudiopolis) 117, n° 3, pl. XXVI. 2; Nicomédie, 180, n° 9, pl. XXXIV. 4.; Tium 204, n° 5; H. Meyer, Antinoos. Die archäologischen Denkmäler unter Einbeziehung des numismatischen und epigraphischen Materials sowie der literarischen Nachrichten. Ein Beitrag zur Kunst-Kulturgeschichte der hadrianisch-frühantoninischen Zeit (Munich 1991).

² Mattingly, BMCRE III, Hadrien et L. Aelius César, 532, dupondius ou as, n° 1847; voir également n° 1924.

³ Mattingly, BMCRE III, Hadrien et Antoninus Pius, dupondius ou as, n° 1848 et n° 1849, pl. 98, 2; voir également n° 1017.

⁴ E. W. Swift, "Imagines in Imperial Portraiture", AJA 27 (1923) 286-301; Harl, Politics 13.

⁵ Bastien, Buste I 144; Schönert-Geiss, Byzantion II, n° 1306, pl. 6.

⁶ Werner-Ritter, Diadem; A. Alföldi, Die monarchischen Repräsentation im römischen Kaiserreiche (Darmstadt 1970) 265.

⁷ M. Grant, From Imperium to Auctoritas : a Historical Study of Aes Coinage in the Roman World (Cambridge 1969²) 368, 374.

⁸ K. Galinsky, Augustan Culture. An Interpretive Introduction (Princeton Univ. Press, New Jersey 1996) 318 et 325; l'assimilation d'Auguste à Jupiter est bien illustrée sur la gemme datée de 10 ap. J.-C. du Kunsthistorisches Museum à Vienne.

⁹ Il s'agit de l'émission du tétradrachme cistophore d'Hadrien et d'Auguste portant au droit la tête nue d'Auguste avec la légende IMP CAESAR AVGVSTVS et sur le revers Hadrien debout vêtu d'une toga et tenant de la main droite des épis de blé avec la légende HADRIANVS AVG PP REN, voir Mattingly, BMCRE III 395, pl. 75. 5-6. Hadrien fut le premier empereur initié aux mystères d'Eleusis après Auguste; voir Birley, Hadrian.

¹⁰ Schönert-Geiss, Maroneia n° 1701/1-1706/2.

(as) portant au revers un groupe de statues représentant *Divus Augustus* couronné par un homme représentant le peuple¹. Au II^e s., sous Hadrien, le même groupe de statues figure sur le revers des monnaies de Philippes, démontrant que le culte de *Divus Augustus* était resté vivant dans la colonie romaine. L'attachement et le dévouement d'Hadrien à Auguste sont bien illustrés dans la politique militaire et urbaine que mena l'empereur. Comme un nouvel Auguste, il renonça à la politique expansionniste de son prédécesseur Trajan, pour établir une politique pacifique². La restauration et la rénovation des monuments liés à Auguste et à sa famille sur le Champ de Mars à Rome, l'aménagement du Forum d'Auguste, le choix pour son propre Mausolée du modèle de celui d'Auguste, l'achèvement de l'Olympieion à Athènes et l'initiation aux mystères d'Eleusis, ainsi que l'utilisation du titre HADRIANVS AVGVSTVS dans ses légendes monétaires, sont des exemples parlants de la volonté d'Hadrien d'imiter Auguste et de s'assimiler à lui³.

Une dernière hypothèse consisterait à voir dans cette figure du revers une personne liée à la vie politique et religieuse de la cité ou faisant partie de sa tradition mythologique, comme le héros éponyme et fondateur mythique, Abdéros⁴. Un exemple similaire d'une illustration du héros fondateur apparaît sur les monnaies provinciales de Byzance⁵. Ces dernières montrent au revers la tête de Byzas portant une couronne de laurier, et non pas un simple bandeau, comme sur des monnaies abdéritaines. Dans ce cas, ce serait la première fois que l'atelier d'Abdère « offrirait » le revers de ses monnaies, frappées sous l'Empire, à un type iconographique faisant allusion à la cité même. Ce serait une image nouvelle pour son monnayage. En même temps, la cité entre dans la pratique commune de toutes les cités grecques qui frappent des monnaies civiques sous l'Empire. Ces dernières gardent le revers de leurs monnaies provinciales pour un type monétaire doté d'une signification locale, τὸν τῆς πόλεως χαρακτήρα⁶.

Bien que les légendes des ateliers provinciaux ne puissent être utilisées comme des éléments chronologiques solides pour la datation des monnaies, parce qu'elles sont des adaptations simplifiées et libres des légendes impériales, omettant souvent des titres des empereurs, la légende du revers de la troisième émission du module B fournit un indice chronologique solide pour la datation de cette émission par rapport aux autres émissions du même module et à l'émission de la dénomination C. L'appellation ΑΔΡΙΑΝΕΙΣ des habitants d'Abdère (si notre lecture de la légende est correcte) sur les monnaies doit être datée de la même période que celle des deux inscriptions honorifiques retrouvées dans le territoire d'Abdère. Les inscriptions et les monnaies expriment ainsi la gratitude de la cité à l'empereur philhellène, après le nouveau règlement des frontières du territoire abdéritain qui eut lieu en 131/32, suite au voyage d'Hadrien en Thrace. Par contre, il serait plus prudent de ne pas

¹ Sous Claude, voir *SNG Cop. Macedonia I*, Philippes, n° 307-309, pl. 8, et sous Hadrien, voir *SNG Cop. Macedonia I*, Philippes, n° 310, pl. 8 ; Collart, "Philippes" pl. XXXI. Ce type iconographique du revers, figurant le groupe des statues, est le type monétaire commun des monnaies frappées sous les empereurs Auguste, Claude, Néron, Domitien, Trajan, Hadrien et plus tard à Philippes ; *RPC I*, Philippi, pl. 81, Auguste, n° 1650, Claude, n° 1653/1, n° 1653/17, Néron, n° 1655. Sur le revers des monnaies de Claude et de Néron, la base des statues porte la légende DIVVS AVG. Cette légende est absente de la base du groupe de statues des monnaies d'Auguste (*RPC I*, Philippi, n° 1650). Pour les monnaies de Vespasien et de Domitien, voir *RPC II*, Philippi n° 343-45, pl. 16 ; un groupe similaire de deux statues représentant Auguste couronné par une personne masculine, Génie (?), est gravé comme type monétaire sur le revers des monnaies d'Amphipolis frappées sous Auguste, (*RPC I*, Amphipolis, n° 1627). Le culte impérial d'Auguste et de sa famille ainsi que celui d'Hadrien sont attestés à Philippes, (Collart, "Philippes" 412 ; M. Sève-P. Weber, "Un monument honorifique au Forum de Philippes", *BCH* 113 (1988) 467-79).

² Birley, *Hadrian* 2 et 96.

³ C. Antonetti, "La centralità di Eleusi nell'ideologia panellenica adrianea", *Ostraca* 4 (1995) 150-51, d'après Spawforth, "Panhellenion" 344 ; Birley, *Hadrian* 111, 283, 183, 215, et 147. Pour les légendes monétaires, voir Mattingly, *BMCRE III* xxiv et cxxxiv : "The new imperial style "Hadrianus Augustus" – occasionally even more notably, "Augustus Hadrianus" – proves that Hadrian consciously intended to set himself beside the founder of the Empire".

⁴ Une tête juvénile coiffée d'une simple *tainia* est représentée sur le revers des dichalques de la période VI signés par le monétaire Νικόστρατος (voir ci-dessus, Chapitre 4. 2).

⁵ Schönert-Geiss, *Byzantion II*, 140-146, pl. 125-27, monnaies datées du II^e et du III^e s.

⁶ OGIS 339, décret de Sestos.

utiliser l'assimilation d'Hadrien à Zeus qui apparaît sur les légendes du revers des monnaies des deux premières émissions de la dénomination B comme un élément de datation, en l'associant au règlement de la question du territoire abdéritain en 131/32¹.

L'étude des légendes des monnaies impériales d'Hadrien a montré qu'à partir de 124/25, l'empereur ne fait plus référence à Trajan² et qu'il omet l'utilisation des titres IMP et CESAR³. Mis à part la troisième émission de la dénomination B, les légendes des émissions de deux autres dénominations d'Abdère ne reproduisent pas les nouvelles légendes courtes utilisées par Hadrien à partir de 124 ou 125 : HADRIANVS AVGVSTVS⁴. Cependant, nous constatons la présence des légendes simplifiées ailleurs en Thrace, à Thasos et à Maronée⁵, où les légendes monétaires donnent les titres ΚΑΙΣΑΡ et ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ. En Macédoine, Amphipolis utilise également la forme simplifiée ΚΑΙCΑΡ ΑΔΡΙΑΝΟC, tandis qu'Edessa⁶, dont l'émission est datée de 131/32, choisit la légende ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ ΑΔΡΙΑΝΟC ΚΑΙCΑΡ. D'autre part, les portraits d'Hadrien sur les monnaies d'Abdère suivent les caractéristiques du portrait officiel d'Hadrien des monnaies des ateliers impériaux, comme nous l'avons déjà signalé. La comparaison des portraits abdéritains avec les portraits impériaux peut aider à classer et à dater les trois émissions de la dénomination B. Les deux premières émissions, dont les portraits et les légendes monétaires se rapprochent des deux premiers groupes des portraits et des légendes d'Hadrien, peuvent être placées au début du règne de l'empereur, entre 117 et 125. La tête nue d'Hadrien, accompagnée d'une légende plus courte sur la troisième émission, place cette émission après les deux émissions précédentes. La comparaison du portrait d'Hadrien de la troisième émission avec les portraits impériaux témoigne que le graveur d'Abdère suivit fidèlement l'évolution de l'iconographie impériale d'Hadrien qui, après 128, figure tête nue sur les monnaies impériales. La troisième émission du module B est la dernière émission de bronzes qu'Abdère ait frappée sous le règne d'Hadrien. Elle peut être datée de la période de 132 et 138, dans la dernière partie du règne. Le portrait de cette troisième émission se rapproche de celui des monnaies de Thasos, indiquant ainsi qu'elle doit être contemporaine du début de la frappe des monnaies provinciales de Thasos sous l'Empire. Outre un traitement semblable des portraits, les monnaies des deux cités utilisent la même légende de droit : ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ Κ ΑΔΡΙΑΝΟΝ.

L'émission du module C, qui ne comporte pas la mention de l'assimilation d'Hadrien à Zeus, doit être placée, pour l'instant, légèrement avant les deux premières émissions du module B. La dénomination C, frappée pour la première fois à Abdère sous Trajan, nous est connue par un seul exemplaire, mis au jour par les fouilles de la ville (908). Elle porte au droit le portrait barbu d'Hadrien, lauré et tourné vers la droite, avec la légende ΑΥΤΟ ΤΡΑ ΑΔΡΙΑΝΩ ΚΑΙCΑΡΙ. Au revers, figure une Victoire debout sur une base, vers la gauche, tenant une palme et une couronne. La légende CEB ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ est disposée autour de la Victoire. Cette Victoire qui figure sur le monnayage impérial d'Hadrien⁷ est déjà connue dans l'iconographie de l'atelier. Elle figure sur le revers de la petite dénomination A de Claude, Néron, Vespasien, ainsi que sur les modules A et C de Trajan. La Victoire

¹ Hadrien, comme son prédécesseur Trajan, va être assimilé en Grèce à Zeus. La dévotion de ces deux empereurs à Jupiter/Zeus se traduit sur les monnaies et les médailles impériales par le port de l'égide sur les bustes impériaux, parce que "l'empereur tient son pouvoir du maître des dieux dont il est le représentant" (Bastien, *Buste II* 361).

² Mattingly, *BMCRE III* xxvi.

³ Mattingly, *BMCRE III* xxiv.

⁴ Mattingly, *BMCRE III* cxvi.

⁵ Schönert-Geiss, *Maroneia* 215, n° 1702-1703 ; Maronée frappa une dénomination, "zweiter" selon E. Schönert-Geiss, qui porte comme légende : ΑΔΡΙΑΝΟC ΚΑΙCΑΡ (voir n° 1704, p. 215).

⁶ Papaauthymiou, *Edessa* 49-50, groupes A et B.

⁷ Sur des *quinarii* en or et en argent de 118, voir Mattingly, *BMCRE III* 246, n° 54, pl. 47.16 ; *quinarius* en or, 246, n° 54A, pl. 47, 17 ; *quinarius* en argent, 247, n° 55, pl. 47. 18 ; sur les deniers de 128-132, Mattingly, *BMCRE III*, denier, pl. 56. 11 ; sur les deniers et les *aurei* de 134-138, Mattingly, *BMCRE III*, deniers, pl. 61. 17 ; *aurei*, pl. 61. 18-19 ; sur des *dupondii* de 119-38, Mattingly, *BMCRE III*, pl. 73, 8, pl. 78, 7.

de la dénomination C de Trajan, posée sur une base, orne le revers des monnaies de la principale cité de la province de Macédoine, Thessalonique¹, sous le règne de plusieurs empereurs romains.

Le datif, cas de la dédicace, fut emprunté par Hadrien, pour ses monnaies impériales, au monnayage de Trajan. Il fut utilisé au tout début du règne d'Hadrien, puis abandonné vers la fin de 117, pour le numéraire en or et en argent, et en 118, pour les monnaies de bronze². Le changement de légende ainsi que l'abandon du datif peuvent servir d'éléments chronologiques pour placer la frappe de la dénomination C au début du règne.

Pour conclure, les émissions d'Abdère sous Hadrien se répartissent en deux groupes. Au premier groupe, le plus riche de la production monétaire de la cité, appartiennent l'émission de la dénomination C (double unité-deux as) et les deux premières émissions de la dénomination B (unité-as). Nous avons placé ce premier groupe au début du règne. Dans le second groupe, nous avons classé la troisième émission de la dénomination B, qui dut être frappée dans les dix dernières années du règne. Le double nom des Ἀβδηρίται Ἀδριανεύς fait allusion au règlement d'Hadrien en faveur de la cité et de son territoire ; elle resta vivante jusqu'à la fin du règne de l'empereur philhellène. Dès les premières monnaies frappées sous Antonin le Pieux, les Abdéritains s'appellent à nouveau simplement ΑΒΑΗΡΗΤΑΙ.

HADRIEN (117-138)

Dénomination C : double unité

908. D1. ΑΥΤΟ ΤΡΑ ΑΔΡΙΑΝΩ ΚΑΙCΑΠΙ. Tête barbue et laurée d'Hadrien, tournée à droite. Les mèches qui dépassent de la couronne de laurier tombent sur le front. La barbe est représentée sous la forme de petites boucles. L'orbite de l'œil est profonde. Le nez est long et pointu. Les rubans de la couronne flottent vers l'arrière. La base du cou ne forme pas de courbe. La légende est disposée de gauche à droite de la tête. Grènetis.

R1. CEB ΑΒΔ ΗΡΗΤΑΙ, disposée de gauche à droite de la Victoire. Victoire debout à gauche sur une base, posant le pied droit légèrement en arrière. Elle tient de la main droite une couronne et dans la main gauche une palme. Son chiton est plaqué sur les jambes. Il vole vers l'arrière et s'ouvre, donnant ainsi l'impression de mouvement. Grènetis.

*Ville sud, E 91/N 91 : 9 g, 22 mm, 8 h.

Dénomination B : unité

Première émission

909. D1. ΑΥΤΟ ΤΡΑ ΑΔΡΙΑΝΟC ΚΑΙCΑΡ. Buste d'Hadrien lauréat portant une barbe courte à droite. L'empereur est cuirassé et drapé du *paludamentum*, vu de trois-quarts, de face. Des mèches rangées parallèlement dépassent de la couronne de laurier et tombent, épaisses, sur le front. La couronne de laurier est attachée derrière la nuque avec de longs rubans ondulés qui tombent vers les épaules. Le nez est long et pointu, l'orbite de l'œil est profonde, avec un sourcil épais. La bouche est petite, avec des lèvres légèrement charnues. Le cou est long et large. La légende circulaire est disposée de gauche à droite autour de la tête. Grènetis.

R1. ΑΥ ΤΡΑ ΘΕ ΔΙ ΑΒΑΗΡΗΤΑΙ. Buste masculin juvénile, imberbe, drapé et cuirassé, vu de trois-quarts arrière, la tête tournée vers la droite. Les cheveux sont coiffés en mèches parallèles dépassant le diadème, descendent vers le front et le couvrent. Un rouleau de mèches se trouve derrière la nuque. Le buste est coiffé d'un diadème réduit à un simple bandeau, dont les longs rubans ondulés sont noués. Le nez est assez long, mince et pointu. L'orbite de l'œil est profonde, avec les deux paupières bien visibles. Un sourcil épais surmonte et accentue l'œil. La

¹ Touratsoglou, *Thessaloniki* ; la Victoire des monnaies de Thessalonique est posée sur un globe.

² Mattingly, *BMCRE III* cxiv-cxx.

légende est disposée autour de la tête, de gauche à droite. Dans deux cas, le revers est contremarqué par une contremarque représentant un croissant de lune avec une étoile, dans un poinçon rond. Grènetis. Les points du grènetis sont inscrits entre les lettres de la légende.

a. Ville sud, D 91/51 : 5,7 g, 18 mm, 7 h.

*b. Ville sud, E 91/47 : 4,29 g, 16 mm, 7 h.

910. D1. Même coin.

R2. Comme le précédent.

*Ville sud, ST 91/10 : 2,97 g, 18 mm, 6 h.

Note : La monnaie est contremarquée par un croissant de lune avec une étoile au revers. La contremarque est posée sur le cou.

911. D2. Comme D1.

R3. Comme le précédent.

*Ville sud, D 91/18 : 3,86 g, 19 mm, 1 h.

912. D2. Même coin.

R4. Comme le précédent.

*Ville sud, E 91/35 : 4,92 g, 18 mm, 6 h.

913. D2. Même coin.

R5. Comme le précédent.

*Ville sud, D 91/ 4 : 4,8 g, 16 mm, 7 h.

914. D2. Même coin.

R6. Comme le précédent.

Ville sud, E 91/58 : 3,62 g, 20 mm, 6 h.

915. D2. Même coin.

R7. Comme le précédent.

*Ville sud, D91/40 : 5,13 g, 17 mm, 7 h.

916. D3. Comme le précédent.

R8. Comme le précédent.

*ABD 267 : 3,67 g, 17 mm, 6 h.

Note : Un croissant de lune avec une étoile est posé comme contremarque au droit.

Coins *Indistincts*

1. Ville sud, D 91/108 : 4,47 g, 15 mm, 7 h.

2. ABD 400 : 5,1 g, 17 mm, 4 h.

Note : La monnaie est contremarquée sur le revers.

3. ABD 1608 : 3,34 g, 18 mm, 12 h.

Deuxième émission

917. D1. ΑΥΤΟΚΡΑ ΤΡΑ ΑΑΡΙΑΝΟC ΚΑΙCΑΡ. Buste barbu et lauré d'Hadrien à droite. L'empereur, vu de trois-quarts face, est cuirassé et drapé du *paludamentum*. Les mèches de cheveux de la partie haute de la tête sont traitées en rangées parallèles. Des mèches courtes et épaisses dépassent de la couronne et couvrent la plus grande partie du front, laissant l'oreille dégagée. Trois mèches courtes remontent vers l'oreille. Les feuilles de laurier sont dessinées sous la forme de petits points ronds. Les deux rubans du diadème sont attachés derrière la tête et tombent sur les épaules. Le nœud est bien visible. Le nez d'Hadrien est long et mince. L'orbite de l'œil est

profonde. Les joues sont bien marquées et la barbe courte est soigneusement représentée. La légende circulaire est disposée de gauche à droite autour de la tête d'Hadrien. Grènetis. Cavité ronde sur le flan.

R1. ΑΥΤΟΚΡΑ ΘΕΩ ΔΙ ΑΒΔΗΡΙΤΑΙ. Buste masculin juvénile, imberbe, drapé, vu de trois-quarts avant, à droite. Il est coiffé d'un diadème sous la forme d'un simple bandeau qui est attaché derrière la nuque. Le nœud des deux rubans est visible derrière la tête. Les rubans du diadème sont courts et tombent, formant des légères ondulations, vers le dos. Des mèches épaisses et courtes couvrent une grande partie du front. Quelques-unes d'entre elles forment un petit rouleau au-dessous de l'oreille. Les cheveux de la partie haute de la tête sont coiffés en rangées parallèles. Les joues sont bien marquées. Le nez est long, mince et pointu. L'orbite de l'œil est profonde, le sourcil légèrement froncé, soulignant ainsi le regard. La légende est circulaire et elle est disposée de gauche à droite autour de la tête. Grènetis. Une cavité ronde apparaît sur le flan.

cf. Münzer, Strack, *Thrakien* n° 252.

*a. Oxford 28 : 2,80 g, 16 mm, 7 h (= Milne, "Oxford" 21-22, n° 3, pl. I, 3).

b. ABD 43 : 3,61 g, 17 mm, 7 h.

918. D2. Comme le précédent.

R2. Comme le précédent.

*a. Londres, BM 1909-5-2-2 : 2,82 g, 16 mm, 6 h.

b. Thasos, EFA 72-57 : 2,7 g, 16 mm, 6 h.

c. Paris, CbM 106 : 3,09 g, 15 mm, 8 h.

919. D3. Comme le précédent.

R3. Comme le précédent.

*ABD 221 : 2,8 g, 15 mm, 6 h.

920. D3. Même coin.

R4. Comme le précédent.

*Ville sud, D 91/16 : 2,63 g, 17 mm, 6 h.

921. D3. Même coin.

R5. Comme le précédent.

*a. Munich : 3,13 g, 7 h.

b. Essen 79, 18.03.2000, 136 : 4,23 g.

922. D4. Comme le précédent.

R6. Comme le précédent.

*ABD 1333 : 3,89 g, 18 mm, 7 h.

923. D5. Comme le précédent.

R7. Comme le précédent.

*a. ABD 1557 : 3,05 g, 17 mm, 1 h.

b. Alpha Bank 9994 : 4,74 g, 18 mm, 1 h.

924. D6. Comme le précédent.

R8. Comme le précédent.

*Thasos EFA 81.231 : 2,7 g, 18 mm, 5 h.

925. D7. Comme le précédent.

R9. Comme le précédent.

ABD 1891 : 2,73 g, 15 mm, 7 h.

926. D8. Comme le précédent.
R10. Comme le précédent.
*Thasos EFA 70-57 : 3,6 g, 18 mm, 7 h.
Note : Une contremarque illisible est apposée au revers : croissant de lune et étoile ?
927. D9. Comme le précédent.
R11. Comme le précédent.
*Ville sud, G 91/78 : 4,96 g, 16 mm, 7 h.
928. D10. Comme le précédent.
R12. Comme le précédent.
*ABD 1276 : 5,1 g, 18 mm, 5 h.
929. D11. Comme le précédent.
R13. Comme le précédent.
*ABD 1076 : 2,59 g, 16 mm, 12 h.
930. D12. Comme le précédent.
R14. Comme le précédent.
*Thasos, EFA 1965-54 : 3,89 g, 17 mm, 7 h.

Troisième émission

931. D1. ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ Κ ΑΔΡΙΑΝ[ΟΝ]. Tête barbue d'Hadrien de profil à droite. L'empereur est tête nue. La coiffure est soigneusement traitée, avec des mèches courtes, épaisses et ondulées qui tombent sur le front et la tempe, les couvrant presque entièrement. De courtes mèches couvrent la nuque de l'empereur, en laissant toujours l'oreille dégagée. Le sourcil et la paupière sont bien marqués. Le nez est long et la bouche est petite. La barbe courte d'Hadrien est arrangée avec soin, avec de petites boucles dessinées en forme de points ronds. La base du cou forme une courbe légèrement ondulée. La légende est disposée autour de la tête impériale de gauche à droite. Grènetis.
- R1. ΑΔΡΙΑΝΕ[ΙC] ΑΒΔΗΡΗΤΑΙ. Buste masculin juvénile, imberbe, vu de trois quarts arrière, à droite. Il est coiffé d'un diadème en forme de simple bandeau attaché derrière la tête. Le nœud des rubans est apparent. Les deux rubans du diadème tombent en ondulant sur les épaules. Des mèches épaisses et verticales tombent sur le front, en couvrant presque la moitié. Elles descendent au-dessus de l'oreille, la laissant dégagée. Le nez est long et mince. La bouche est petite, avec des lèvres un peu charnues. Le sourcil et les paupières, vus de profil, sont bien marqués. La légende est circulaire et elle est disposée de gauche à droite de la tête juvénile. Grènetis.
- cf. Münzer, Strack, *Thrakien* n° 252.
- a. ABD 716 : 4,09 g, 17 mm, 5 h.
Notes : Une contremarque illisible derrière la tête d'Hadrien, sur la légende.
- *b. Ville sud, E 91/18 : 4,3 g, 16 mm, 7 h.
- c. ABD 1990 : 4,20 g, 17 mm, 7 h.
- d. ABD 2058 : 3,15 g, 17 mm, 7 h.

5.2.7. Emissions sous Antonin le Pieux (138-161)

Les dernières monnaies frappées par Abdère, en deux modules (A et B), datent du règne d'Antonin le Pieux (138-161). La dénomination B (unité) est connue par 28 monnaies frappées par un seul coin de droit et 20 coins de revers. Au droit de cette dénomination B, Antonin est représenté barbu et tête nue, avec la légende *AYT KAI ANTΩNEIN*, disposée autour de la tête (932-951). Le portrait d'Antonin, avec la légende qui l'accompagne, se rapproche de ceux des deniers¹ frappés par l'atelier impérial de Rome en 138. Au revers, le buste d'un homme imberbe est représenté drapé et diadémé. Derrière la tête sont gravés un croissant de lune et une étoile à quatre rayons. La légende du revers est *ΑΒΑΗΡΕΙΤΩΝ*. Le jeune homme pourrait être identifié au jeune César, fils adoptif d'Antonin le Pieux, Marc Aurèle, qui va succéder à Antonin en 161, mais cette attribution se heurte à deux objections. Pourquoi l'empereur est-il représenté tête nue, tandis que Marc Aurèle (?) est diadémé ? Sur des *aurei* et des deniers² de l'atelier de Rome (datés de 140 et un peu plus tard), nous retrouvons la tête nue d'Antonin au droit et la tête nue de Marc Aurèle au revers. Deuxièmement, ce portrait des monnaies abdéritaines n'a pas les caractéristiques du jeune Marc Aurèle des monnaies impériales. Le traitement de la chevelure, dont les mèches raides tombent et encadrent le front, n'a rien à voir avec les boucles courtes et denses de Marc Aurèle. Le portrait ressemble plutôt à un portrait de la période julio-claudienne. Une autre particularité est, comme pour les émissions abdéritaines sous Hadrien, l'absence de toute mention relative à l'identité du personnage. La lune, l'étoile et le portrait coiffé d'un diadème pouvaient donc servir d'indices suffisants aux Abdéritains pour identifier le portrait. Celui-ci pourrait donc être (comme nous l'avons déjà proposé pour les monnaies d'Hadrien) le buste d'une personne liée à la vie politique ou religieuse d'Abdère : un souverain local d'Abdère ou encore un héros, le héros fondateur Abdéros ou le héros Mésopolitès³, dont le culte est attesté par les sources littéraires et épigraphiques.

La lune avec une seule étoile, ou plusieurs étoiles, figure au revers des monnaies de différents empereurs romains. Ces monnaies impériales servent de modèle à différentes cités provinciales qui les repèrent comme type iconographique de revers. Le culte⁴ de la lune et du soleil ou de l'étoile est attesté par les monnaies d'époque classique et hellénistique en Macédoine et en Thrace. Le croissant de lune avec l'étoile figure déjà comme symbole sur les monnaies hellénistiques des rois du Pont⁵. En Thrace, sous Septime Sévère, Pautalia⁶ choisit pour son revers quatre étoiles avec le croissant, tandis que sous le même empereur, Philippopolis⁷ porte à son revers trois étoiles avec le croissant. Le croissant de lune avec une seule étoile est connu comme type iconographique du revers sur les monnaies frappées par Byzance sous l'Empire⁸, avant la fin du I^{er} s. av. J.-C.⁹, puis sous Domitien et Julia Domna¹⁰. Ailleurs, comme à Alexandrie, le croissant et l'étoile apparaissent au droit des monnaies de bronze datées d'Auguste et de Tibère¹¹.

¹ Mattingly, *BMCRE* IV 1.

² Mattingly, *BMCRE* IV 24, n° 146, pl. 4. 8 (*aureus*) et 24, n° 147, pl. 4. 9 (denier).

³ Kallintzi, Véligianni, "Weihinschrift" 51-65 ; *IThrAeg* 217-18, E16.

⁴ P. Gardner, "Ares as a Sun-God and Solar Symbols" *NC* n.s. 20 (1880) 49-61.

⁵ *SNG von Aulock*, Pontus, Pharnakes I (185-159) 2-3 ; Mithridates IV Philopator Philadelphos (159-150), n° 4 ; Mithridates VI Eupator Dionysos (120-63), n° 6 et n° 8.

⁶ *BMC (Thrace)* 143.

⁷ *BMC (Thrace)* 165.

⁸ Schönert-Geiss, *Byzantion* II, 19-20, pl. 1115-20.

⁹ *SNG Cop. Thrace* I n°s 498-500, Byzance, I^{er} s. et plus tard, portant au droit Artémis et au revers le croissant de lune et une étoile.

¹⁰ *SNG Cop. Thrace* I n° 506 et n° 512.

¹¹ *SNG France IV*, Bibliothèque Nationale, Cabinet des Médailles, *Alexandrie I, Auguste - Trajan* (Paris-Zurich 1998) : Auguste, n°s 33-35, pl. 3 ; Livie, an 4 (17-18), n° 120, pl. 9.

Le croissant qui, selon les Pythagoriciens, est la représentation de la lune, autour de laquelle les âmes flottent après la mort avant de s'y fixer, rappelle l'éternité. La lune avec l'étoile est associée aux bustes des empereurs et impératrices divinisés¹, comme par exemple sur les *dupondi*² émis par Tibère pour *Divus Augustus* et Livie, avec un croissant au-dessous de la tête de Livie et un globe au-dessous de son propre buste. Le croissant figure également sur une monnaie d'Hadrien frappé à Alexandrie³. L'étoile peut accompagner les bustes monétaires des empereurs divinisés, comme sur les *aurei* d'Hadrien⁴ pour *Divus Traianus* et *Diva Plotina*, ou les empereurs vivants, comme sur les monnaies d'Alexandrie frappées sous Hadrien⁵. Sur les monnaies provinciales des cités grecques, une étoile ou un croissant de lune accompagne souvent le portrait d'Auguste⁶. La signification de ces deux symboles reste inconnue.

Sur les monnaies d'Abdère, le croissant de lune et l'étoile accompagnent le buste du revers. Nous n'avons pas pu relever d'équivalent iconographique, ni dans les ateliers provinciaux, ni dans les ateliers impériaux romains. Dans le contexte de la croyance de la société romaine, où l'âme, transformée en étoile, est placée dans une constellation, les deux symboles font allusion à la divinisation et à l'éternité de l'âme du personnage. Sous Hadrien, le buste du revers, qui doit représenter la même personne que sous Antonin, n'était pas associé au symbole de la lune ou de l'étoile. La monnaie émise sous Antonin le Pieux manifeste-t-elle la divinisation du personnage intervenue après le règne d'Hadrien ? L'émission reflète-t-elle un événement de la vie politique et religieuse de la cité ? Pour le moment, la signification idéologique des deux symboles reste incertaine. Une autre interprétation de ces symboles, très séduisante, nous a été proposée par J. W. Müller⁷. Selon lui, le signe de l'étoile dans un croissant de lune est caractéristique de l'observation d'une éclipse solaire, sans doute partielle. En effet, dans l'intervalle du règne d'Antonin le Pieux, une seule éclipse solaire se produisit, le 2 mai 143⁸. Sa zone centrale se situait à environ 600 km au nord d'Abdère. Cette éclipse dut certainement être bien visible dans la cité. Le rattachement de l'émission des *as* d'Antonin le Pieux à l'éclipse de 143 s'accorde avec notre proposition de placer cette émission dans la première partie du règne de cet empereur, d'après la comparaison stylistique réalisée avec ses monnaies impériales. Cependant, le croissant de lune et l'étoile, outre la notion d'éternité qu'ils peuvent avoir dans l'idéologie romaine et la volonté de représenter une éclipse solaire, peuvent être simplement le signe distinctif de l'émission d'Antonin le Pieux. Quelle est l'argumentation qui soutient une telle interprétation ? Certaines monnaies d'Hadrien de la dénomination B, dont le revers représente un personnage coiffé d'un diadème, portent comme contremarque un croissant de lune et une étoile (910, 916, 926). A un certain moment du règne d'Antonin le Pieux, la cité, ayant besoin de numéraire, décida de remettre en circulation les monnaies d'Hadrien précédemment retirées, en les contremarquant avec le symbole de la nouvelle émission. Cette contremarque (croissant de lune et étoile) leur donnait une nouvelle valeur.

La question concernant l'identification du portrait du revers des monnaies d'Hadrien et d'Antonin le Pieux reste ouverte. Deux interprétations sont donc possibles :

- (a) Il s'agit d'une représentation d'Auguste. Le traitement de la chevelure avec les mèches raides et parallèles, tombant sur le front et la nuque, et les caractéristiques du visage renvoient à un

¹ Bastien, *Buste* II 683-84.

² Bastien, *Buste* II 683, pl. 11. 3.

³ Bastien, *Buste* II 683, pl. 52. 1.

⁴ Bastien, *Buste* II 684, pl. 48. 1.

⁵ Bastien, *Buste* II 684, pl. 55. 7.

⁶ RPC I, Lampsacus, Auguste, n° 2275 : étoile ; Abydos, Auguste, n° 2286 : croissant de lune, n° 2287 : étoile ; Clazomenae, Auguste, n° 2492 : étoile ; Tralles (Caesarea), Auguste et Livia, n° 2647 : croissant de lune ; Gaius, n° 2648 : croissant de lune ; Gaius, n° 2649-50 : étoile.

⁷ Nous remercions Monsieur J. W. Müller de cette proposition intéressante.

⁸ Th. von Oppolzer, *Canon der Finsternisse* (Vienne 1887) pl. 65.

portrait de la période julio-claudienne. Auguste est le seul empereur qui soit illustré portant le diadème sous forme d'un simple ruban¹. Le diadème s'imposera ensuite sous Constantin I^{er} (avec quelques rares apparitions au III^e s.). Le croissant de lune et l'étoile près du buste monétaire ont une double fonction : ils font allusion au caractère divin d'Auguste et ils sont le symbole monétaire de l'émission d'Antonin le Pieux. Pourquoi la cité décida-t-elle de représenter le portrait d'Auguste divinisé ? Aucun élément ne permet de répondre à cette question. Maronée² maintint également le capricorne, symbole associé à Auguste, au revers des monnaies frappées sous le règne d'Antonin le Pieux. Le culte d'Auguste est ainsi attesté sur le littoral thrace de la mer Egée.

- (b) Il s'agit du portrait d'un personnage lié à l'histoire ou à la mythologie de la cité. L'introduction, sous le règne d'Hadrien, d'un type iconographique attaché à la cité même d'Abdère peut être interprétée dans le contexte du philhellénisme de l'empereur et de la renaissance de la culture grecque dans les cités grecques de l'Empire. Ce retour à leur propre histoire peut expliquer l'image d'un héros mythique ou d'une personne ayant une signification religieuse ou politique pour les habitants d'Abdère. Le diadème porté par le personnage en question peut être un attribut de souveraineté. Des exemples équivalents existent dans la région du Pont. Sur les monnaies des rois du Pont, Polémon II (38-64)³ figure au droit coiffé d'un simple diadème, et la tête laurée de Claude ou de Néron est représentée sur le revers.

Il est difficile de préciser la date de l'émission des unités (*as*) d'Abdère sous Antonin le Pieux. Deux détails pourraient suggérer un classement vers le début du règne d'Antonin. Le premier est la représentation de l'empereur tête nue au droit, si nous acceptons l'hypothèse que les monnaies impériales servirent de modèle au graveur d'Abdère. Sur les monnaies des ateliers impériaux, l'empereur est représenté tête nue jusqu'en 143. A partir de cette date, Antonin figure diadémé d'une couronne de laurier⁴. La continuité du type de revers d'Hadrien à Antonin est un second indice qui peut signifier que l'émission des *as* d'Antonin fut frappée au tout début du règne (ou peut-être durant les derniers mois de règne d'Hadrien⁵).

La dénomination A d'Antonin le Pieux nous est connue par quatre monnaies (952-953). Elles sont frappées par deux coins de droit et deux coins de revers. Au droit, la tête d'Antonin est représentée barbue et laurée, tournée vers la droite, avec la légende AYT KAI CEBACTΩ. La présence de la couronne de laurier peut être utilisée pour placer l'émission des bronzes de la dénomination A après 141, après l'émission des unités frappées par Abdère par le même empereur. Sur le revers, nous retrouvons, comme sur tous les revers de la dénomination A, la Victoire tournée vers la gauche, debout, sans base. Elle tient de la main droite la couronne et de la gauche une palme. Au revers, la légende ΑΒΑΗΡΕΙΤΩΝ est disposée autour de la Victoire.

ANTONIN LE PIEUX (138-161)

Dénomination B : unité

932. D1. AYT KAI ANTONINEIN. Tête barbue d'Antonin le Pieux à droite. L'empereur est représenté tête nue. Les cheveux et la barbe sont soigneusement coiffés et légèrement ondulés. La base du cou dessine une courbe onduleuse. La légende est disposée de gauche à droite de la tête. Le trou de tournassage apparaît sur le flan. Grènetis.

¹ Bastien, *Buste II* 144.

² Schönert-Geiss, *Maroneia* n^{os} 1701.1-1706.2.

³ Waddington, *Babelon, Reinach, Recueil* 8, 22, pl. 3, 14, 15, 20-22 ; *SNG von Aulock, Pontus*, Polémon II, pl. 1, 12-14.

⁴ Robertson, *HCC II* 185, pl. 49.1-5 ; Mattingly, *BMCRE IV*, pl. 1-4.

⁵ L'utilisation de la légende IMP dans la titulature d'Antonin le Pieux sous le règne d'Hadrien démontre qu'il était régent durant les derniers mois de la vie d'Hadrien, voir Mattingly, *BMCRE III* xxiv, et 532-33, n^{os} 1848-49, pl. 98.2, 549-52, n^{os} 1942-1951, pl. 101.10-102. 1-5. L'émission date du 25 février au 10 juillet 138.

R1. ΑΒΔΗΡΕΙΩΝ. Buste d'un homme imberbe, juvénile à droite. Il est drapé et vu de trois-quarts arrière. Il est coiffé d'un diadème. Il a un nez long et fin. La bouche est petite, avec des lèvres charnues. L'orbite de l'œil, vu de profil, est profonde. Les paupières sont épaisses. Derrière la tête, au-dessous de la légende, croissant de lune et étoile. L'ethnique est disposé de gauche à droite, autour de la tête. Le trou de tournassage est présent sur le flan. Grènetis.

cf. Münzer, Strack, *Thrakien* 119, n° 253.

*a. ABD 1590 : 3,35 g, 18 mm, 7 h.

b. *SNG Cop. Thrace I* n°388 : 3,23 g, 6 h.

c. ABD 549 : 3,16 g, 19 mm, 7 h.

933. D1. Même coin.

R2. Comme le précédent.

*ABD 1589 : 4 g, 19 mm, 5 h.

934. D1. Même coin.

R3. Comme le précédent.

*a. ABD 225 : 2,9 g, 17 mm, 5 h (trou de tournassage sur le revers).

b. ABD 226 : 2,92 g, 17 mm, 6 h.

935. D1. Même coin.

R4. Comme le précédent.

*Munich : 3,31 g, 6 h.

936. D1. Même coin.

R5. Comme le précédent.

*ABD 1580 : 3,24 g, 19 mm, 5 h.

937. D1. Même coin.

R6. Comme le précédent.

*Ville sud, D 91/86 : 3,93 g, 17 mm, 7 h.

938. D1. Même coin.

R7. Comme le précédent.

*Londres, BM 1882-5-6-1 : 2,3 g, 19 mm, 6 h.

939. D1. Même coin.

R8. Comme le précédent.

a. Ville sud, E 91/96 : 4,19 g, 20 mm, 4 h.

*b. Ville sud, E 91/29 : 3,91 g, 19 mm, 6 h.

c. Egger XLVI, 11/05/1914, n°169 (= coll. Theodor Prowe) : 4,68 g, 21 mm.

940. D1. Même coin.

R9. Comme le précédent.

*Ville sud, D 91/8 : 3,94 g, 18 mm, 6 h.

941. D1. Même coin.

R10. Comme le précédent.

a. Münzer, Strack, *Thrakien* n° 253,5 = Sofia.

b. Musmov, *Monnaies antiques* n° 2474.

942. D1. Même coin.
R11. Comme le précédent.
Winterthur 1143 : 4,28 g, 18,6 mm, 7 h.
943. D1. Même coin.
R12. Comme le précédent.
*Ville sud, E 91/1 : 3,83 g, 16 mm, 6 h.
944. D1. Même coin.
R13. Comme le précédent.
*a. ABD 445 : 3,49 g, 18 mm, 6 h.
b. ABD 543 : 3,45 g, 18 mm, 7 h (trou de tournassage sur le revers).
c. ABD 1383 : 2,79 g, 18 mm, 5 h.
945. D1. Même coin.
R14. Comme le précédent.
*ABD 2207 : 4,27g, 17 mm, 6 h.
946. D1. Même coin.
R15. Comme le précédent.
*ABD 1944 : 3,37 g, 20 mm, 5 h.
947. D1. Même coin.
R16. Comme le précédent.
*ABD 1391 : 3,23 g, 19 mm, 7 h (trou de tournassage sur la tête d'Antonin, sur le droit).
948. D1. Même coin.
R17. Comme le précédent.
ABD 1237 : 1,67 g, 17 mm, 5 h.
949. D1. Même coin.
R18. Comme le précédent.
ABD 1891 : 2,73 g, 15 mm, 7 h.
950. D1. Même coin.
R19. Comme le précédent.
ABD 1593 : 5,46 g, 19 mm, 5 h.
951. D1. Même coin.
R20. Comme le précédent.
*ABD 662 : 3,35 g, 17 mm, 7 h.

Dénomination A : demi-unité

952. D1. ΑΥΤ ΚΑΙC CEBACTΩ. Tête barbue et laurée d'Antonin le Pieux à droite. Les cheveux et la barbe de l'empereur sont traités avec soin. Les mèches qui tombent sur le front n'en couvrent qu'une partie. La légende est disposée de gauche à droite de la tête de l'empereur. Grènetis.
R1. ΑΒΔΗ ΠΕΙ ΤΩΝ, disposée de gauche à droite de la Victoire. Victoire marchant vers la gauche sur la pointe des pieds, tenant de la main droite une couronne et de la main gauche une palme. Le mouvement de la Victoire est bien représenté par le dessin de son chiton, qui vole en arrière, ainsi que par celui du palmier qui s'incline vers l'arrière. Grènetis.
*Ville sud, D 91/N 41 : 2,2 g, 13 mm, 5 h.

953. D2. Comme le précédent.

R2. Comme le précédent.

*ABD 452 : 2,18 g, 14 mm, 6 h.

Monnaies usées - coins indistincts

ABD 1114 : 2,13 g, 13 mm, 6 h.

5.3. METROLOGIE

Nous avons dénombré trois dénominations pour les monnaies d'Abdère (A, B et C). Toutes les dénominations ne sont pas constamment frappées sous tous les empereurs. Sous Tibère, il n'existe qu'une seule dénomination (B, l'unité). Sous Claude, Néron, Vespasien, Hadrien et Antonin le Pieux existent deux dénominations (A et B, la demi-unité et l'unité ou B et C, l'unité et le double de l'unité) ; sous Trajan, l'atelier frappa trois dénominations (A, B et C, la demi-unité, l'unité, le double de l'unité). Comme pour la plupart des cités grecques qui frappèrent leurs propres monnaies sous l'Empire, il n'apparaît pas sur les monnaies d'Abdère de marque de valeur ni de nom de la dénomination frappée (comme sur les monnaies provinciales de Chios¹). Les monnaies civiques de Thrace², comme celles des autres provinces romaines, avaient un rapport d'échange avec les monnaies impériales romaines d'argent et de bronze. Les monnaies provinciales sont finalement des monnaies romaines faisant partie des systèmes locaux, qui « dépendent étroitement du système monétaire impérial dont ils suivent les divisions »³. Les monnaies provinciales faisaient partie du système impérial, mais elles se différencient des monnaies impériales souvent par le poids, le diamètre et le métal. L'étalon utilisé variait entre les cités des différentes régions. Le poids d'une même dénomination pouvait présenter des variations importantes entre les cités d'une même province ou entre les monnaies du même atelier, sous différents empereurs. La disparité entre les différentes dénominations frappées sous un même empereur par des cités voisines correspond à des facteurs locaux dépendant de la politique monétaire de chaque cité. Il n'est pas toujours facile d'évaluer un étalon commun utilisé par les cités d'une même région, ni d'organiser les différentes dénominations. Le problème de la variation des poids devient également compliqué par rapport à une autre question importante : les valeurs attachées aux monnaies de bronze. L'utilisation sur les monnaies provinciales de dénominations romaines, comme l'*assarion*, simultanément avec des dénominations grecques, comme la drachme, par exemple sur les monnaies de Byzance⁴, pose le problème de l'interprétation de ces émissions civiques comme des monnaies romaines ou des monnaies grecques. En Thrace, en dehors des monnaies de Byzance, les monnaies de bronze d'Imbros⁵, de l'époque d'Auguste, sont les seules qui portent des marques de valeur. Une barre sur des monnaies pesant 7,9 g, avec un diamètre de 18 mm, peut être interprétée comme signifiant 1 *as*, tandis que deux barres sur les monnaies de 9,12 g et de 19 mm peuvent être considérées comme la marque de valeur de 2 *as*.

¹ I. Mavrogordato, "A Chronological Arrangement of the Coins of Chios V, Period IX, Reign of Augustus-A.D. 268", *NC* 18 (1918) 1-79 ; *RPC* I, Chios 409-410, n^{os} 2417, 2419-22 ; Howgego, *Countermarks* 52-60 ; à partir du III^e s., apparaissent sur les monnaies de bronze des marques de valeur. La base du système des monnaies provinciales romaines des cités grecques d'Orient était l'*assarion* ; voir A. Kromann, "Marks of Value on Greek Imperial coins from Side", in : *Kraay-Mørholm Essays* 149-58, pl. 41-43 ; J. H. Kroll, "Hemiobols to Assaria : the Bronze Coinage of Roman Aigion", *NC* 156 (1996) 49-78, pl. 15-20, surtout 53-63 ; *RPC* I, Byzantium n^o 1773.

² *RPC* I, 34-37.

³ Picard, "Monde romain" 175, n. 11.

⁴ *RPC* I, Thrace 311-12.

⁵ *RPC* I, Imbros 316-17, n^{os} 1734-35.

5.3.1. *Emissions de Tibère*

Quand Abdère obtint le droit de frapper des monnaies à son nom sous Tibère, l'atelier frappa une seule dénomination, l'unité (dénomination B). Celle-ci porte des portraits impériaux sur les deux faces. La liste des poids de 12 bronzes de Tibère de notre catalogue, dont la majorité provient des fouilles, montre une dispersion importante qui peut s'expliquer par le nombre limité des monnaies incluses dans le catalogue et par le mauvais état de conservation de ces pièces. Ces poids s'échelonnent entre 5,74 g et 8,82 g¹, avec une moyenne arithmétique à 7,51 g et une médiane à 7,9 g. Leur diamètre se situe entre 17 et 21 mm, avec une moyenne à 19,3 mm. Les coins ne sont pas ajustés. Un premier groupe de monnaies a été frappé entre 1 h et 2 h et un autre entre 6 h et 7 h.

Empereur	Ateliers de Thrace et de Macédoine	1 As	½ As, Semis	¼ As, Quadrans
TIBERE	Abdère	7,51 g 17-21 mm		
		Chalcédoine	5,76 g, 23 mm	
	Rhœmetalkès II	10,36 g 24 mm		
	Amphipolis ²	8,1 g 20-22 mm		
	Dion	6,75 g 19-23 mm		
	Edessa ³	8,27/8,46 g 19-21 mm		
	Pella ?	1. 10 g 22-26 mm	4,7 g 17-18 mm	1. 3,63 g 15-16 mm
		2. 10,81 g 23-25 mm		2. 3,92 g 16 mm
		Thessalonique	9,09 g 20-24 mm	

Tableau 1. Monnaies des cités de Thrace et de Macédoine frappées sous Tibère

Sous Tibère⁴, Abdère et Chalcédoine⁵ sont les seules cités à frapper des monnaies en Thrace. Le roi Rhœmetalkès II (19-36) frappa également monnaie sous Tibère, avec la tête nue de l'empereur au revers. Ces monnaies sont considérées comme équivalentes aux *as*⁶ ou peut être aux *dupondii* romains. Les *as* de Rhœmetalkès II sont plus lourds que les unités frappées par Abdère et par Chalcédoine, et ils se rapprochent des poids des monnaies macédoniennes. En Macédoine, plusieurs ateliers frappent monnaie sous Tibère. Le tableau suivant permet de comparer les différents poids des *as* frappés par les cités macédoniennes avec ceux des monnaies des cités grecques en Thrace (Tableau 1). La moyenne

¹ Les poids sont : 5,74 g, 6,18 g, 6,6 g, 6,64 g, 7,76 g, 7,84 g, 7,9 g, 7,97 g, 8,13 g, 8,22 g, 8,4 g, 8,82 g.

² Les moyennes des poids et des diamètres des monnaies d'Amphipolis, de Dion, de Pella et de Thessalonique suivent les poids et diamètres donnés par Kremydi-Sicilianou, *Dion* 110. Pour Edessa, nous avons repris les poids présentés dans Papaeuthymiou (*Edessa* 197) sur le monnayage d'Edessa.

³ Pour l'*assarion* de Tibère, deux poids (8,27 et 8,46 g) sont présentés (Papaeuthymiou, *Edessa* 196-97 et 199).

⁴ Nous avons également des émissions d'argent frappées par Byzance ; voir Schönert-Geiss, *Byzantion* II, n° 1307-1308 ; *RPC* I, *Byzantium* n° 1778-79.

⁵ Chalcédoine, classée normalement en Bithynie, fait partie de la province de Thrace à partir de 46, sous Claude, voir *RPC* I, 311 et *RPC* I, n°1786.

⁶ *RPC* I, *Rhoemetalces* II 313, 315, n° 1721.

des poids de l'unité d'Abdère, de Chalcédoine et de Dion est moins lourde que celle des *as* frappés par les autres ateliers macédoniens. Par contre, le diamètre des bronzes d'Abdère sous Tibère correspond au diamètre des *as* macédoniens. L'unité d'Abdère (dénomination B) peut donc être considérée comme un *as*¹.

5.3.2. Emissions de Claude

Sous Claude, Abdère frappa des monnaies de la dénomination B, l'unité, avec les deux portraits impériaux, et des monnaies de la dénomination A, qui est la moitié de la dénomination B, la demi-unité, avec la Victoire au revers.

Empereur	Ateliers de Thrace et de Macédoine	2 As	1 As	1/2, <i>Semis</i>
CLAUDE	Abdère		6,27 g 18-22 mm	3,44 g 15-16 mm
	Chalcédoine ²		7,78 g 23 mm	
	Périnthe ³	9,16 g 26 mm		
	Sestos ⁴			3,45 g 17 mm
	Amphipolis ⁵		8,6 g 21-22 mm	
	Cassandrée		8,82 g 21-24 mm	1. 3,69 g 14-16 mm 2. 3,22 g 14-17 mm
	Philippe		10,3 g 25-28 mm	
	Thessalonique	14,66 g 27-28 mm	9,04 g 20-25 mm	1. 4,3 g 14-18 mm 2. 3,7 g 14-16 mm

Tableau 2. Monnaies des ateliers de Thrace et de Macédoine sous Claude

Nous connaissons 11 monnaies⁶ de la dénomination B, dont quatre proviennent des fouilles. Les poids s'échelonnent entre 3,81 g et 7,75 g, pour la monnaie la plus lourde. La médiane est entre 5,98 g et 6,58 g. La moyenne arithmétique des poids est de 6,27 g et elle est moins lourde que la moyenne des monnaies de la dénomination B frappée sous Tibère. Nous ne connaissons que huit diamètres, de 18 mm à 22 mm, avec la plupart des monnaies à 19 mm. La moyenne des diamètres est à 19,6 mm. Les monnaies sont frappées entre 5 h et 7 h.

¹ RPC I, 35 et 312 : les monnaies des cités grecques de Thrace, qui pèsent de 5 à 7 g et dont les diamètres s'échelonnent de 19 à 20 mm, sont identifiées comme des *as*. Elles sont proches des *as* frappés par les cités des provinces d'Achaïe et d'Asie.

² RPC I, Chalcedon 323, n° 1787.

³ Schönert-Geiss, *Perinthos* n°s 224-226 ; RPC I, *Perinthos* 318-19, n° 1747.

⁴ RPC I, *Sestos*, n° 1743.

⁵ Les moyennes des poids et des diamètres des cités d'Amphipolis, Cassandrée, Philippe et Thessalonique sont celles présentées par Kremydi-Sicilianou (*Dion* 110).

⁶ Les poids sont : 3,81 g, 5,44 g, 5,67 g, 5,73 g, 5,98 g, 6,58 g, 6,67 g, 6,83 g, 6,94 g, 7,59 g, 7,75 g.

De la dénomination A, qui est frappée pour la première fois par l'atelier, nous connaissons neuf exemplaires¹, dont quatre proviennent des fouilles. Le nombre restreint d'exemplaires connus n'aide pas à préciser le poids. La moyenne arithmétique est de 3,44 g et la médiane est de 3,32 g. Notre module A est la moitié de la dénomination B. Si le module B correspond à l'*as* romain, le module A est le *semis*². Les monnaies de la dénomination A ont un diamètre entre 15 et 16 mm et elles sont frappées à 5/6 h ou 11/12 h.

Sous Claude, Abdère, Sestos, Périnthe et Chalcédoine sont les seuls ateliers en Thrace à frapper de la monnaie en bronze. Les poids de la dénomination B d'Abdère (*as*) sont proches des poids des *as* frappés par Chalcédoine. En Macédoine, les cités macédoniennes les plus proches d'Abdère, comme la colonie romaine de Philippes, Amphipolis ou Thessalonique, frappent également des bronzes sous Claude. Le tableau suivant qui compare les monnaies d'Abdère à celles des cités de Macédoine, montre que, sous Tibère, les unités d'Abdère sont plus légères, tandis que les diamètres des monnaies abdéritaines correspondent mieux aux monnaies d'Amphipolis (Tableau 2). L'apparition sous Claude de la demi-unité à Abdère correspond au poids, au diamètre et au choix du type du revers de la demi-unité de Thessalonique.

5.3.3. Emissions de Néron

Sous Néron, Abdère continua à frapper des monnaies des dénominations A et B. De la dénomination B, nous connaissons les poids de 18 exemplaires dont cinq proviennent des fouilles. Les monnaies sont frappées par trois coins de droit et six coins de revers. Les poids qui témoignent d'une dispersion importante, s'échelonnent de 2,72 g à 8,74 g³. La moyenne se situe à 5,61 g et la médiane à 5,54 g. Les poids des monnaies présentent la même dispersion que les monnaies de Tibère et de Claude. Les monnaies de la dénomination B de Néron ont presque le même poids que celles de la dénomination B de Claude, mais elles sont un peu plus légères.

Les diamètres de cette dénomination se situent entre de 17 mm à 21 mm, avec une moyenne à 19,11 mm. Les monnaies sont frappées entre 6 h et 7 h, avec une seule monnaie frappée à 12 h.

La dénomination A frappée sous Néron n'est connue que par quatre exemplaires. Ce module-ci, comme sous Claude, porte au droit la tête de Néron lauréat et au revers une Victoire. Nous ne connaissons qu'un seul coin de droit pour deux coins de revers. La moyenne de ce nombre limité d'exemplaires⁴ s'établit à 2,61 g et la médiane à près de 2,36 g. Les diamètres des monnaies sont entre 15 et 18 mm, avec une moyenne de 16 mm. Les monnaies sont frappées entre 10 h et 12 h. La dénomination A est la moitié de la dénomination B, comme pour les monnaies frappées sous Tibère.

Sous Néron, Maronée vient s'ajouter aux ateliers de la province. Elle frappa des bronzes d'un seul module⁵, dont les poids et les diamètres correspondent à ceux de la dénomination B d'Abdère, l'unité/*as*. Sous Néron, le poids des *as* frappés par les ateliers macédoniens (Amphipolis, Cassandree et Thessalonique) présentent une certaine baisse par rapport aux *as* des empereurs précédents, de même que les *as* d'Abdère. La moyenne de la demi-unité d'Abdère est moins lourde que celles de Cassandree, de Dion, de Philippes et de Thessalonique (Tableau 3). Les monnaies de la demi-unité d'Abdère portent au revers une Victoire, un type iconographique similaire à celui des *semis* de Thessalonique. Abdère maintient des rapports économiques avec la principale cité de la Macédoine. Dans les fouilles d'Abdère, Thessalonique est présente par les monnaies pseudo-autonomes au type

¹ Les poids sont : 2,56 g, 2,95 g, 3,11 g, 3,20 g, 3,32 g, 3,70 g, 3,96 g, 3,97 g, 4,21 g.

² RPC 1, 35. Les monnaies provinciales romaines frappées en Grèce et en Macédoine qui pèsent de 3 à 4 g et dont les diamètres sont de 16 à 17 mm sont identifiées au *semis* romain.

³ Les poids sont : 2,72 g, 4,32 g, 4,35 g, 4,64 g, 4,76 g, 4,99 g, 5,13 g, 5,40 g, 5,54 g, 5,59 g, 5,60 g, 5,74 g (2), 5,85 g, 6,35 g, 7,60 g, 7,92 g, 8,74 g.

⁴ Les poids sont : 2,26 g, 2,36g, 2,65 g, 3,20 g.

⁵ Schönert-Geiss, *Maroneia* 86-87, distingue deux dénominations, "Einer" et "Zweier", à Maronée sous Néron.

du cheval galopant à droite, au droit, ainsi que par les monnaies au type de la Victoire au droit, qui sont frappées sous Claude et Néron.

Empereur	Cités de Thrace et de Macédoine	2 As	1 As	1/2, Semis	1/4, Quadrans
NERON	Abdère		5,61 g 19-22 mm	2,61 g 15-18 mm	
	Maronée ¹		5,81 g 19-22 mm		
	Sestos ²			4,86 g, 17 mm	
	Amphipolis ³		6,89 g 20-21 mm		
	Cassandrée		7,81 g 21-24 mm	3,22 g 14-17 mm	
	Dion		9,19 g 22-24 mm	5,4 g 17 mm	
	Philippes		10,27 g 26-27 mm	4,65 g 16-20 mm	2,26 g 13-15 mm
	Thessalonique	17,66 g 25-32 mm	8,33 g 21-25 mm	1. 3,49 g 14-17 mm ; 2. 3,06 g 14-17 mm	

Tableau 3. Monnaies des cités de Thrace et de Macédoine frappées sous Néron

5.3.4. Emissions de Vespasien

Sous les Flaviens, Abdère frappa des monnaies au nom de l'empereur Vespasien et de ses deux fils, les césars Titus et Domitien. Nous ne connaissons que deux dénominations, l'unité (dénomination B) et la demi-unité (dénomination A). Cette dernière dénomination fut frappée uniquement au nom de l'empereur Vespasien.

La moyenne des poids⁴ des monnaies de la dénomination B portant le portrait de Titus au revers est à 5,81 g et la médiane entre 5,63 g et 6,4 g. Les diamètres s'échelonnent de 18 mm à 21 mm, avec une moyenne à 19,8 mm. Les coins sont ajustés avec l'orientation des axes à 7 h.

La moyenne des poids⁵ des monnaies portant le portrait de Domitien au revers est à 5,78 g et la médiane à presque 5,55 g. Les diamètres sont entre 19 et 21 mm, avec la moyenne à 20 mm. La majorité des monnaies sont frappées entre 6 h et 7 h.

La dénomination B de Vespasien a presque le même poids que les dénominations B d'Abdère frappées sous Claude et Néron.

La dénomination A de Vespasien ne nous est connue qu'à six exemplaires, dont trois proviennent de fouilles. La moyenne des poids⁶ de cette dénomination est à 2,79 g et la médiane à 2,52 g. Le diamètre se situe entre 13 et 15 mm, avec une moyenne à 14,25 mm et une orientation des axes est à 6 h ou 7 h. La dénomination A est, comme sous Claude et Néron, la moitié de la dénomination B.

¹ Schönert-Geiss, *Maroneia* n^{os} 1698-1700.

² RPC I, Sestos 318, n^o 1744.

³ Les moyennes des poids et des diamètres des cités d'Amphipolis, de Cassandrée, de Dion, de Philippes et de Thessalonique sont celles présentées par Kremydi-Sicilianou (*Dion* 111).

⁴ Les poids sont : 4,17 g, 4,3 g, 4,7 g, 5,23 g, 5,61 g, 5,63 g, 6,4 g, 6,49 g, 6,55 g, 6,99 g, 7,93 g.

⁵ Les poids sont : 4,94 g, 5 g, 5,03 g, 5,05 g, 5,09 g, 5,55 g, 6,12 g, 6,16 g, 6,86 g, 8 g.

⁶ Il s'agit de monnaies ABD 369/N1 et ABD 250 ; voir Touratsoglou, *Thessaloniki*, Pseudoautonomen I A 1-7 (Claude) et groupe GII, A (Néron) ; RPC I, Thessalonica, n^o 1607 et n^o 1609.

A part Abdère, Sestos et Byzance, aucune autre cité de la province de Thrace ne frappe de monnaie sous Vespasien. Les unités de Vespasien à Abdère sont beaucoup plus légères que les monnaies équivalentes de Macédoine, et leurs diamètres sont plus petits. Le poids de la demi-unité de Vespasien se rapproche de celui de la demi-unité de Thessalonique (*Tableau 4*).

Empereur	Cités de Thrace et de Macédoine	2 As	1 As	1/2, <i>Semis</i>
VESPASIEN, (TITUS ET DOMITIEN)	Abdère		5,79 g (moyenne des monnaies de Titus et de Domitien) 19-20 mm	2,79 g 13-15 mm
	Byzance ¹ : a. Titus César b. Domitien César			a. 3,71 g 15 mm b. 3,18 g 15-19 mm
	Sestos ²			3,97 g 15-17 mm
	Amphipolis ³	14,30 g 20-23 mm	6,87 g 19-20 mm	
	Cassandree		7,78 g 19-26 mm	
	Philippe		8,17 g 23 mm	
	Stobi	14,69 g 27-30 mm	8,41 g 23-25 mm	4,21 g 17-21 mm
	Thessalonique	15,63 g, 26-27 mm	7,91 g 21-24 mm	

Tableau 4. Monnaies des cités de Thrace et de Macédoine frappées sous Vespasien

5.3.5. Emissions de Trajan

Sous Trajan, Abdère a frappé trois dénominations : la demi-unité, l'unité et la double unité (A, B et C). Le module C ne nous est connu que par deux monnaies, dont l'une, la plus utilisée, provient des fouilles, et la seconde, de la collection des monnaies grecques du musée Ashmolean à Oxford. Au droit figure le portrait de Trajan, et au revers, la Victoire est debout sur une base, une combinaison de types connue pour la demi-unité. Elles pèsent 7,24 g et 10,56 g, avec un diamètre situé entre 22 et 26 mm et des axes orientés à 5 h et à 7 h. La frappe des doubles, la dénomination C, va se poursuivre sous Hadrien.

La dénomination B, l'unité, a été frappée lors de la deuxième, troisième, quatrième et cinquième émission des monnaies abdéritaines sous Trajan. Les unités de la deuxième émission ont été frappées par trois coins de droit et quatre coins de revers. La moyenne des poids⁴ de cette émission est de 4,77 g et la médiane de 4,52 g. Les diamètres vont de 17 à 20 mm, avec une moyenne à 18,1 mm, les axes étant de 6 h à 8 h, la plupart à 7 h.

La troisième émission de Trajan n'est connue que par une monnaie de la dénomination B qui pèse 5,02 g, avec un diamètre de 22 mm.

¹ Schönert-Geiss, *Byzantium II*, n^{os} 1315-19 ; *RPC II*, *Byzantium* n^{os} 366-69, pl. 17.

² *RPC II*, *Sestos 77*, n^o 358, pl. 17.

³ Les moyennes des poids et des diamètres des cités d'Amphipolis, de Cassandree, de Philippe, de Stobi et de Thessalonique sont celles présentées par *RPC II*, 70.

⁴ Les poids sont : 4,16 g, 4,18 g, 4,28 g, 4,52 g, 4,90 g, 5,01 g, 6,38 g.

Les monnaies du module B de la quatrième émission des bronzes de Trajan ont été frappées par trois coins de droit et deux de revers. La moyenne des poids¹ de ces monnaies est de 4,9 g. Le diamètre moyen est de 20,5 mm et les axes sont orientés entre 6 h et 7 h.

La cinquième émission de Trajan à Abdère est connue par une seule monnaie de la dénomination B portant au droit et au revers la même légende. La monnaie pèse 4,26 g.

La moyenne des poids des monnaies des quatre émissions de l'unité (dénomination B) de Trajan est de 4,73 g.

Le problème qui se pose est l'interprétation de quatre monnaies de la première émission des monnaies de Trajan dont le type était connu de M. L. Strack². Deux de ces bronzes proviennent des fouilles. Au revers, ils portent les types caractéristiques de la dénomination A, la demi-unité, depuis ses origines sous Claude. Or, les poids (2,79 g, 3,32 g, 3,42 g et 4,70 g) et les diamètres (de 15 mm à 19 mm) de ces quatre monnaies les rapprochent des monnaies de la dénomination B, car ils dépassent la moyenne des poids et des diamètres de la demi-unité frappée à Abdère par les empereurs précédents. S'agit-il d'une nouvelle émission de la dénomination B ? Ou faut-il les considérer comme des demi-unités à cause de la continuité du type de revers ? Tout en laissant la question ouverte pour le moment, nous préférons y voir des demi-unités à cause de la parenté iconographique avec les revers des demi-unités.

Depuis le règne de Tibère jusqu'à Vespasien, le poids de l'unité frappée à Abdère tomba de 7,51 g à 5,79 g. Si nous considérons que les monnaies portant les deux portraits impériaux représentent toujours l'unité, sous Trajan, le poids moyen des quatre émissions de l'unité (dénomination B) s'établit à 4,73 g. La chute du poids de l'unité continua donc sous Trajan. Les nouvelles monnaies frappées alors à Abdère, qui pèsent 8,9 g et sont d'un diamètre de 22 à 26 mm, doivent être identifiées aux doubles de l'unité. Cette conclusion est confirmée par les modules des bronzes d'Imbros³. Ceux-ci, antérieurs aux monnaies de Trajan à Abdère, portent une marque de valeur, deux barres horizontales sur les monnaies d'un poids de 9,12 g, qui peuvent être interprétées comme valant deux *as*. Or, cette interprétation soulève deux questions. La première est l'interprétation du groupe des monnaies d'Abdère, qui portent comme type de revers une Victoire et qui ont presque le même poids et les mêmes diamètres que les unités frappées sous Trajan. En second lieu, la comparaison des monnaies d'Abdère de Trajan avec celles des cités macédoniennes, sous le même empereur, ainsi qu'avec les monnaies de bronze des ateliers impériaux, montre que les unités (*as*) et les doubles unités (2 *as*) d'Abdère sont beaucoup plus légères, puisqu'elles n'atteignent pratiquement que la moitié du poids de ces dernières. Les monnaies frappées par les cités provinciales devaient garder un rapport d'échange avec les monnaies impériales. La différence de poids pouvait procurer un certain profit à la cité dans l'échange de ses propres monnaies avec celles, plus lourdes, des ateliers impériaux. Cette différence peut aussi être due à l'accroissement du prix du métal et aux taxes⁴ que Rome pouvait exiger des cités au moment de l'achat du métal, qui était un monopole de l'Empire, ou à l'« inflation » qui, d'après l'étude de S. Kremydi-Sicilianou⁵ sur Dion et les monnayages macédoniens, est la raison principale de la chute du poids de l'unité et de la diminution de son diamètre. Tandis que durant la période julio-claudienne, en Macédoine, l'*as* pesait entre 8,44 g et 9,82 g, avec un diamètre de 20 à 25 mm, sous les Flaviens, il ne pèse que 7,5 g, pour arriver à 6,3 g, sous Trajan et à 5,7 g, sous Commode, avec un diamètre de 22 mm. La solution à laquelle les cités eurent recours pour pallier

¹ Les poids sont : 4,35 g, 4,87 g, 4,93 g, 5,46 g.

² Münzer, Strack, *Thrakien* 119, n° 251 ; Sallet, *Beschreibung* 118, n° 143, poids de 2,55 g ; H. P. Borell, "Unedited Autonomous and Imperial Greek Coins", *NC* 3 (1840-41) 103-116, voir 106, n° 16.

³ RPC I, Imbros, n° 1734-35.

⁴ Papaethymiou, *Edessa* 190.

⁵ Kremydi-Sicilianou, *Dion* 119-20 ; D. Klose, "As und Assarion. Zu den Nominalsystemen der lokalen Bronzemünzen im Osten des römischen Reiches", *JNZ* 36 (1986) 101-105.

cette perte importante du poids de l'as fut d'introduire¹ une dénomination plus lourde, la monnaie de 2 as. En revanche, dans les ateliers impériaux, seules les émissions de métaux précieux subirent l'inflation². La chute régulière du poids de l'unité (dénomination B), qui se poursuivit jusqu'à la fin du monnayage abdéritain sous Antonin le Pieux, montre que le monnayage civique d'Abdère fut peut être touché par ce phénomène d'inflation.

La comparaison des monnaies d'Abdère avec les monnaies d'autres cités en Macédoine fait apparaître deux points communs : (a) la réduction importante du poids de l'unité/as, et (b) l'utilisation plus fréquente de la double unité (Tableau 5).

Empereur	Cités de Thrace et de Macédoine	2 As	1 As	½, Semis
TRAJAN	Abdère	8,9 g 22-26 mm	4,73 g 18,1-20 mm	3,55 g 16,7 mm
	Byzance	10,64 g 25-28 mm	6,61 g 20-22 mm	4,02 g 19 mm
	Deultum ³		4,03 g 17 mm	
	Odessos ⁴			3,18 g
	Sestos ⁵		4,39 g	
	Amphipolis ⁶	9,25 g 24 mm	5,98 g 20 mm	
	Cassandree		5,94 g 22 mm	
	Dion		6,56 g 20-23 mm	
	Edessa	8,23 g 22-24 mm	5,56 g 18-20 mm	
	Pella	9,55 g 26 mm	4,8 g 20 mm	
	Stobi	13,87 g 26 mm	7,76 g 23-24 mm	
	Thessalonique	14,46 g 25-28 mm	7,48 g 20-23 mm	3,44 g 13-17 mm

Tableau 5. Monnaies des cités de Thrace et de Macédoine frappées sous Trajan

¹ Jones, "Imperials" 341-43 ; Howgego, *Countermarks* 60-82.

² D. R. Walker, *The Metrology of the Roman Silver Coinage III : From Pertinax to Uranius Antoninus (BAR-SS 40 ; Oxford 1978)* 106-48. Sur l'inflation de l'économie romaine, A. H. M. Jones, "Inflation under the Roman Empire", in : *The Roman Economy, Studies in Ancient Economic and Administrative History* (Oxford 1974) 187-227.

³ Yordanka Youroukova, *Die Münzprägung von Deultum* ("Griechisches Münzwerk" ; Berlin 1973) 59, pl. 1, 1-2 ; *SNG Cop. Thrace I*, Deultum, n° 533, pl. 10, p. 4,03 g.

⁴ *SNG Cop. Thrace II*, Odessus, n° 671.

⁵ *SNG Cop. Thrace II*, Sestos, n° 949.

⁶ Kremydi-Siilianou, *Dion* 112. Les poids et les diamètres des cités de Macédoine sont ceux présentés par S. Kremydi-Siilianou. Pour Edessa, nous avons repris la moyenne des poids et des diamètres dans l'étude sur Edessa (Papaeuthymiou, *Edessa* 201).

5.3.6. Emissions d'Hadrien

Sous Hadrien, Abdère frappe deux modules. La dénomination C, apparue sous Trajan, est connue par un seul exemplaire, mis au jour dans les fouilles d'Abdère. Elle pèse 9 g, son diamètre est de 22 mm et son axe est orienté à 8 h. Elle est le double de l'unité, dont le poids continue à diminuer.

Pour la dénomination B, l'unité, nous connaissons trois émissions. La première émission compte 12 monnaies, de 2,97 g à 5,7 g¹. Le poids moyen est de 4,32 g et la médiane est à 4,29 g. Les diamètres vont de 16 mm à 20 mm, avec une moyenne à 17,4 mm. La plupart des axes sont orientés entre 6 h et 7 h.

La seconde émission compte 19 monnaies, qui sont frappées avec 12 coins de droit et 14 coins de revers. Les poids s'échelonnent de 2,59 g à 5,10 g². La moyenne est de 3,42 g. Les diamètres vont de 15 à 18 mm, avec une moyenne à 16,6 mm. Les coins ne sont pas ajustés, les monnaies étant frappées entre 6 h et 7 h ou entre 12 h et 1 h.

De la troisième émission, nous ne connaissons que quatre exemplaires, qui sont frappés avec une seule paire de coins. La moyenne est de 3,93 g³. Les diamètres vont de 16 à 17 mm, avec une moyenne à 16,7 mm, les axes se situant entre 5 h et 7 h, avec la majorité à 7 h.

Le poids moyen des trois émissions de la dénomination B, l'unité, est de 3,89 g, avec un diamètre de 16,9 mm.

A partir du règne d'Hadrien, nombre de cités de la province de Thrace commencent à frapper des monnaies. Parmi elles figure Thasos qui, après une longue interruption, retrouve le droit de frapper monnaie à son nom. Ces pièces ont été interprétées comme des *semis*⁴. Mais le poids de 3,76 g et le diamètre de 16,6 mm des bronzes d'Hadrien d'Abdère sont proches du poids et du diamètre des monnaies thasiennes et ils sont identifiés comme des unités. La comparaison du poids de la seule dénomination frappée à Thasos avec celui des unités (*as*) d'autres monnayages des cités grecques de Thrace nous amène à nous demander s'il ne serait pas préférable d'identifier les bronzes de Thasos comme des unités/*as* plutôt que comme des *semis*. Thasos se devait de mettre ses monnaies en accord avec celles de la région, en frappant donc une unité/*as* d'un poids équivalent aux *as* de la région.

A la même époque, Maronée frappa deux dénominations qui peuvent être identifiées comme des *as* et des doubles (2 *as*), qui sont les équivalents des dénominations B et C d'Abdère.

Si nous replaçons le monnayage d'Abdère dans un cadre géographique plus vaste, dans les provinces de Macédoine et de Thrace, nous constatons que : (a) la chute du poids de l'unité/*as* continua dans certains ateliers, comme à Abdère en Thrace et à Dion, en Macédoine ; (b) comme sous le règne de Trajan, un certain nombre d'ateliers continue à frapper une dénomination plus lourde que l'unité ; (c) les doubles frappés par Abdère équivalent aux doubles frappés par d'autres cités grecques de la province de Thrace. Par contre, ils sont plus légers que les doubles des ateliers macédoniens (Tableau 6 ; page 370).

¹ Les poids sont : 2,97 g, 3,34 g, 3,62 g, 3,67 g, 3,86 g, 4,29 g, 4,47 g, 4,8 g, 4,92 g, 5, 10 g, 5,13 g, 5,70 g.

² Les poids sont : 2,59 g, 2,63 g, 2,70 g (2), 2,73 g, 2,80 g (2), 2,82 g, 3,05 g, 3,09 g, 3,13 g, 3,60 g, 3,61 g, 3,89 g (2), 4,23 g, 4,74 g, 4,96 g, 5,10 g.

³ Les poids sont : 3,15 g, 4,09 g, 4,20 g, 4,30g.

⁴ Picard, "Monde romain".

Empereur	Cités de Thrace	4 As	2 1/2 As	2 As	1 As	1/2, Semis	1/4, Quadrans
HADRIEN	Abdère			9 g 22 mm	3,89 g 16,9 mm		
	Bizye ¹	18,59 g		8,67 g	6 g	3,96 g	2,75 g
	Byzance ²		12,26 g 28-30 mm	8,79 g 24-25 mm			
	Maronée ³			8,67 g 24-26 mm	6,76 g 22 mm		
	Thasos ⁴				3,5-6,5 g 15-18 mm		
	Odessos ⁵						
	Périnthe ⁶	23,40 g		10,14 g	5,18 g		
	Philippopolis ⁷				5,20-6,44 g		
	Cités en Macédoine ⁸	4 As	2 1/2 As	2 As	1 As	1/2, Semis	1/4, Quadrans
	Amphipolis			10,6 g 24-26 mm	5,61 g 20-21 mm		
	Cassandrée			7,32 g 23 mm			
	Dion				5,53 g 20-23 mm	4,15 g 17 mm	
	Edessa			10,72 g 25 mm	5,77 g 21 mm		
	Pella			9,91 g 25 mm	4,65 g 20 mm		
	Philippes			7,78 g 22-26 mm			
	Thessalonique				5,50 g 21-22 mm	2,60 g 14-15 mm	

Tableau 6. Monnaies des cités de Thrace et de Macédoine frappées sous Hadrien

¹ Yordanka Youroukova, *Die Münzprägung von Bizye* ("Griechisches Münzwerk"; Berlin 1981); Johnston, "Bizye" 231-39.

² Schönert-Geiss, *Byzantion II*, tableau des poids.

³ Schönert-Geiss, *Maroneia* 215, n° 1701-1704.

⁴ Le Rider, "Monnaies thasiennes" 191; Picard, "Monde romain" 174-79, pl. 68, surtout 175.

⁵ *BMC Thrace* 137. Le poids n'est pas donné.

⁶ Johnston, "Bizye" 231-39, tableau des poids de Périnthe.

⁷ *SNG Cop. Thrace II, Philippopolis* n° 765-66.

⁸ Kremydi-Sicilianou, *Dion* 112.

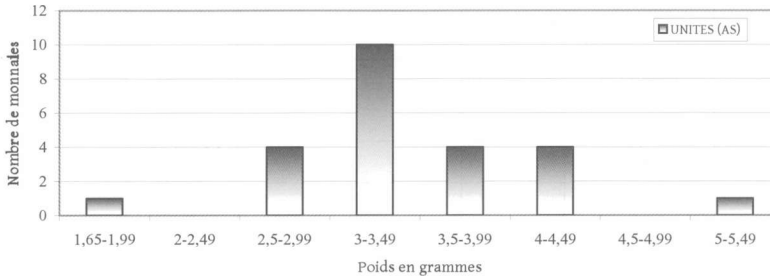
5.3.7. Emissions d'Antonin le Pieux

Parmi les 31 monnaies d'Abdère frappées sous Antonin le Pieux de notre catalogue, 24 proviennent des fouilles. Elles appartiennent à la dénomination B, l'unité, et à la dénomination A, la demi-unité.

Les poids connus de 26 exemplaires sont très dispersés et varient de 1,67 g à 5,46 g, avec une moyenne arithmétique à 3,49 g et une médiane à 3,35 g¹.

Un échelon de 50 cg produit l'histogramme suivant :

FIGURE 1. UNITES (AS) SOUS ANTONIN LE PIEUX



Le poids modal des bronzes d'Antonin se situe entre 3 g et 3,49 g. Le diamètre se situe entre 15 et 21 mm, avec une moyenne à 18,15 mm. Les monnaies sont frappées entre 5 h et 7 h.

La dénomination A, la demi-unité, porte au droit la tête d'Antonin le Pieux laurée, et au revers, la Victoire debout, sur une base, tournée à droite. M. L. Strack ne l'a pas comprise dans son conspectus. Nous ne connaissons que trois exemplaires, qui pèsent : 2,20 g, 2,18 g et 2,13 g. Le poids moyen est de 2,17 g. Le diamètre se situe entre 13 et 14 mm, avec une moyenne à 13,3 mm, l'axe étant à 5 h ou 6 h.

Les monnaies d'Abdère sont encore une fois plus légères que celles des cités de Thrace et de Macédoine (Tableau 7; page 372). L'élément le plus important pour distinguer les différentes dénominations est le diamètre. Celui des unités frappées par les cités de Thrace et de Macédoine est aux alentours de 19-20 mm, tandis que le poids peut s'échelonner de 4,87 g à 8,32 g.

Une comparaison avec le monnayage des cités grecques des provinces de Macédoine et de Thrace est indispensable pour répondre à la question de l'existence d'un système monétaire commun entre les cités grecques.

Les monnaies des cités de Mésie et de Thrace circulèrent ensemble dans les trésors. Elles ne restaient pas confinées dans les limites de la cité émettrice, mais rejoignaient les marchés voisins et lointains. Tout en provenant de cités différentes, avaient-elles la même valeur et faisaient-elles partie du même système monétaire local ? E. Schönert-Geiss² a essayé de répondre à ces questions dans son étude sur le système monétaire de la Mésie et de la Thrace en regroupant les différentes dénominations frappées par les cités, sous différents empereurs. Il lui est apparu qu'en dehors de la ligue³ monétaire des cités de la mer Noire, où la valeur des pièces est marquée, on ne pouvait pas parler d'un système local pour les deux provinces.

¹ Les poids sont : 1,67 g, 2,3 g, 2,73 g, 2,79 g, 2,90 g, 2,92 g, 3,16 g, 3,23 g (2), 3,24 g, 3,31 g, 3,35 g (2), 3,37 g, 3,45 g, 3,49 g, 3,83 g, 3,91 g, 3,93 g, 3,94 g, 4 g, 4,19 g, 4,27 g, 4,28 g, 4,68 g, 5,46 g.

² E. Schönert-Geiss, "Das moesisch-thrakische Währungssystem in der römischen Kaiserzeit", *Klio* 72 (1990) 1 et 26.

³ Schönert-Geiss, "Münzliga" 466-70.

Empereur	Cités de Thrace et de Macédoine	4 As	2 As	1 As	1/2, Semis	1/4, Quadrans
ANTONIN LE PIEUX	Abdère			3,49 g 15-21 mm	2,17 g 13,3 mm	
	Anchialos ¹		Vierer de M. L. Strack	5,52-8,32 g	4,31 g	2,46 g
	Bizye ²		13,03 g	5,14/5,21 g	3,85 g	
	Byzance ³		11,82 g 27-28 mm			
	Cœla ⁴				3,75 g	
	Hadrianopolis ⁵				3,26 g	
	Périnthe ⁶	18,28 g	9,74/9,3 g	6,36 g	4,45 g	
	Philippopolis ⁷	17,99 g			4,14/3,49/ 4,09 g	
	Topeiros ⁸		9,73 g			
	Amphipolis		7,55 g 23 mm	5,38 g 19 mm		
	Cassandree			6,51 g 20-21 mm		
	Dion			4,87 g 19-22 mm		
	Philippes		7,84 g 25 mm			
	Thessalonique		12,85 g 24-26 mm	1. 6,27 g 20-21 mm 2. 7,71 g 20-21 mm		

Tableau 7. Monnaies des cités de Thrace et de Macédoine frappées sous Antonin le Pieux

Quand Abdère commença à frapper monnaie sous Tibère, il n'existait que peu de cités frappant monnaie en Thrace. Si un système monétaire a existé, avec un étalon monétaire commun et un partage des coins de droit, selon le modèle de K. Kraft⁹, il date du III^e s. Ce modèle concerne les cités situées entre les fleuves du Nestos (Topeiros) et de l'Hèbre (Traianopolis) et celles de la région au nord de la chaîne du Rhodope, autour du nouveau système routier établi dans l'intérieur de la Thrace. K. Kraft, dans son étude sur le système monétaire impérial en Asie Mineure, a conclu que sous l'Empire, un atelier monétaire central fournissait des coins de droit à un certain nombre de cités d'une région. Il a suggéré qu'il existait une organisation analogue, dans les provinces de Mésie et de

¹ Münzer, Strack, *Thrakien* 219 sqq, n° 410-24.

² Johnston, "Bizye" 231-39.

³ Schönert-Geiss, *Byzantion II*, tableau des poids.

⁴ *SNG Cop. Thrace II*, n° 872.

⁵ *BMC Thrace* 116, 2,3 ; *SNG Cop. Thrace I*, n° 557, pl. 10.

⁶ Johnston, "Bizye" 231-39.

⁷ *SNG Cop. Thrace II*, n° 767-71.

⁸ *SNG Cop. Thrace II*, n° 806.

⁹ K. Kraft, *Das System der kaiserzeitlichen Münzprägung in Kleinasien. Materialien und Entwürfe* (Berlin 1972) 13-21, 101, pl. 11. 1-4.

Thrace. Sous Septime Sévère, une série de cités comme Augusta Traiana, Hadrianopolis et Bizye eurent le même atelier monétaire, qui produisait leurs coins de droit. Serdica, Philippopolis, Topeiros, Traianopolis et Pautalia partagent des coins de droit sous Caracalla : le style de la gravure est le même et témoigne de l'existence d'un autre atelier monétaire. Il faut également signaler la ressemblance des coins de droit de Maronée¹ et de Topeiros² déjà sous Antonin le Pieux, et sous Septime Sévère, de ceux de Thasos³, d'Augusta Traiana⁴ et de Traianopolis⁵ : les trois mèches caractéristiques de la barbe sont un point commun entre les coins des trois cités.

Au moment de la mise en place de cette organisation monétaire, Abdère cesse de compter parmi les cités importantes. Elle resta en dehors de ce système d'organisation. Alors qu'elle avait commencé ses émissions impériales beaucoup plus tôt que les autres cités de Thrace, elle cessa de frapper monnaie sous Antonin le Pieux, au moment où la majorité des cités de Mésie et de Thrace inauguraient leur monnayage et où apparaît le système du partage de coins entre cités voisines.

La politique urbaine de Trajan⁶, qui fonde les villes nouvelles de Topeiros, Augusta Traiana, Traianopolis et Nicopolis ad Istrum, montre où se situait désormais l'intérêt de Rome. L'objectif principal de Trajan était de contrôler les passages de la mer Egée vers l'intérieur des Balkans et vers le Danube. L'ensablement et les changements de lit du Nestos, le caractère marécageux du territoire abdéritain, la construction de la Via Egnatia au nord d'Abdère, ainsi que la fondation de Topeiros au voisinage du territoire abdéritain affaiblirent et isolèrent la cité, entraînant la fin de son monnayage local.

S'il faut chercher un cadre général où ranger les émissions d'Abdère sous l'Empire, nous constatons qu'elles rentrent dans le système monétaire des cités grecques de Thrace. Ce système monétaire se rapproche plus de celui de la Grèce et de l'Asie⁷ que de celui de la Macédoine, dont les dénominations sont plus lourdes. Le *Tableau 8* (page 374) présente les moyennes arithmétiques des poids et des diamètres des émissions d'Abdère sous les différents empereurs, en les faisant précéder d'un chiffre répertoriant le nombre de monnaies répertoriées.

L'étude iconographique de ces monnaies nous a révélé des rapports étroits entre la cité et ses voisines de l'Ouest, comme Philippes et Thessalonique. A partir du moment où la Macédoine constitua la première province romaine de la péninsule balkanique, Abdère garda toujours des rapports économiques étroits avec elle, via les *negotiatores* italiens qui, installés à Thessalonique, furent parfois des bienfaiteurs généreux d'Abdère. Mais la comparaison des monnayages des cités libres ou des colonies romaines de Macédoine⁸ a montré qu'il n'exista aucune politique monétaire commune jusqu'à l'époque des Antonins. En l'absence d'équivalences simples entre les dénominations des différents ateliers, S. Kremydi-Sicilianou a suggéré que les différents ateliers avaient utilisé des normes semblables pour leurs émissions⁹. Le monnayage d'Abdère, qui est en dehors de la province de Macédoine, ne présente pas sous Tibère d'équivalence de poids et de diamètres avec les monnaies macédoniennes, qui sont légèrement plus lourdes¹⁰. Il en présente, par

¹ Schönert-Geiss, *Maroneia* pl. 92, n° 1705 (V1), n° 1706/2 (V2).

² *BMC Thrace, Topirus* 175, n° 1-4.

³ Le Rider, "Monnaies thasiennes" 191, pl. V, 71 ; Picard, "Monde romain" pl. 68, fig. 3.

⁴ Schönert-Geiss, *Augusta Traiana*, cf. n° 176-193, pl. 12-13. Les fouilles d'Abdère nous ont livré une monnaie (unité, ABD 2244) d'Augusta Traiana frappée sous Septime Sévère, dont les coins sont nouveaux. Le traitement des traits du portrait de Septime Sévère rappelle celui des monnaies de Thasos et de Traianopolis.

⁵ Schönert-Geiss, *Augusta Traiana* 166, n° 30, pl. 35.

⁶ Danov, "Thraker" 175.

⁷ *RPC* I, 311.

⁸ Pour Thessalonique : Touratsoglou, *Thessaloniki* ; pour Dion : Kremydi-Sicilianou, *Dion* ; pour Edessa : Papaethymiou, *Edessa*.

⁹ Kremydi-Sicilianou, *Dion* 120.

¹⁰ *RPC* I, 312.

contre, avec les monnaies d'autres cités grecques de Thrace. En revanche, on constate une chute parallèle de poids de l'as à Dion¹, à Edessa², et durant toute l'activité monétaire de la cité d'Abdère. Cette même chute de l'as, de Néron à Hadrien, apparaît également dans le monnayage de Maronée³. La discontinuité de la frappe de l'as dans d'autres cités grecques de Thrace ne nous permet pas d'y suivre ce phénomène. Sous Trajan et Hadrien, une dénomination plus lourde fut introduite, aussi bien en Macédoine qu'à Abdère, pour résoudre le problème de la baisse du poids de l'unité (as).

EMPEREUR	II (Double As) module C	1 (As) module B	1/2 (Semis) module A
TIBERE		12 : 7,51 g 9 : 19,3 mm (17-21)	
CLAUDE		11 : 6,27 g 8 : 19,8 mm (18-22)	9 : 3,44 g 6 : 15,6 mm (15-16)
NERON		18 : 5,61 g 9 : 19 mm (19-22)	4 : 2,61 g 3 : 16 mm (15-18)
VESPASIEN		Titus César : 11 : 5,81 g 6 : 19,8 mm (18-21) Domitien César : 10 : 5,78 g 8 : 20 mm (19-21) Moyenne des poids des as : 5,79 g	6 : 2,79 g 4 : 14,25 mm (13-15)
TRAJAN	2 : 8,9 g 2 : 24 mm (22-26)	II ^e émission : 7 : 4,77 g 7 : 18,1 mm (17-20) III ^e émission : 1 : 5,02 g 1 : 22 mm IV ^e émission : 4 : 4,9 g 4 : 20,5 mm (19-22) V ^e émission : 1 : 4,26 g 1 : 20 mm Moyenne des poids des émissions : 4,73 g	I ^{re} émission 4 : 3,55 g 4 : 16,7 mm (15-19)
HADRIEN	1 : 9 g 1 : 22 mm	I ^{re} émission : 12 : 4,32 g 12 : 17,4 mm (16-20) II ^e émission : 19 : 3,42 g 17 : 16,6 mm (15-18) III ^e émission : 4 : 3,93 g 4 : 16,7 mm (16-17) Moyenne des poids des trois émissions : 3,89 g	
ANTONIN LE PIEUX		26 : 3,49 g 24 : 18,15 mm (15-21)	3 : 2,17 g 3 : 13,3 mm (13-14)

Tableau 8. Les poids et les diamètres des monnaies provinciales romaines d'Abdère

On constate ainsi la double influence des monnaies provinciales de Macédoine et de Thrace sur celles d'Abdère, située à la limite entre les deux provinces romaines.

¹ Kremydi-Sicilianou, *Dion* 119-123.

² Papaeuthymiou, *Edessa* 189-91.

³ Schönert-Geiss, *Maroneia* 214-15; *RPC I*, Maroneia, n^{os} 1732-33. Vu le nombre limité d'exemplaires, il ne peut y avoir de certitude.

5.4. TECHNIQUE

Sur les monnaies frappées sous Hadrien, et surtout sur celles frappées sous Antonin le Pieux, nous avons remarqué la présence d'une cavité centrale ronde, soit au droit, soit au revers, soit sur les deux faces de la monnaie. Cette trace a été laissée par le tournage du flan¹. A Corinthe même, on a découvert des flans monétaires portant cette cavité². Des exemples de cette technique sont connus³ sur les monnaies lagides, à partir du III^e s. av. J.-C., sous Ptolémée II, et sur les monnaies séleucides, à partir de Séleucos II. Aux II^e et I^{er} s. av. J.-C., cette technique fut adoptée par différents ateliers du Péloponnèse.

Sous l'Empire, l'utilisation de cette technique devint courante dans toute la Grèce. En Thrace, la technique du planage du flan au moyen d'un tour fut utilisée à Périnthe, sous le règne de Néron, entre 54 et 59⁴. La pratique devint plus fréquente à partir du II^e s., sous Hadrien et Antonin le Pieux, à Abdère. Au II^e et au III^e s., cette technique était très courante à Augusta Traiana et à Traianopolis⁵.

5.5. LÉGENDES

Toutes les légendes des monnaies d'Abdère sont circulaires et écrites en grec, comme dans le plus grand nombre de cités grecques qui frappèrent des monnaies sous l'Empire. Les graveurs recopient les légendes des monnaies romaines impériales en les traduisant en grec. Les légendes des monnaies d'Abdère sont simplifiées et elles abrègent la titulature complète des empereurs, avec tous ses titres et honneurs. Ces titres, acquis après des succès ou des campagnes militaires, fournissent des indices pour la datation des émissions. Les titulatures de l'empereur commencent à être abrégées à Abdère à partir du règne de Trajan.

Les monnaies de la dénomination B d'Abdère (unité/as) portent deux portraits, un au droit et un au revers. Le portrait du droit correspond à l'empereur au pouvoir au moment de la frappe. La légende qui accompagne ce portrait donne le nom de l'empereur et quelques-uns de ses titres. Le portrait du revers peut être celui de l'empereur précédent ou du fondateur de la dynastie. Le portrait du revers peut être aussi celui d'un membre de la famille impériale, comme, par exemple, les portraits de Titus et de Domitien, qui figurent au revers de monnaies de Vespasien avec le titre de César. Les légendes accompagnant le portrait du revers portent le nom et les titres de la personne représentée, ainsi que l'éthnique. Sur les légendes des revers sous Hadrien, nous retrouvons des titres et des honneurs que l'empereur octroya à Abdère. Hadrien est honoré comme Zeus. Au revers de la troisième émission d'Hadrien, nous restituons la légende ainsi : ΑΔΡΙΑΝΕΙC ΑΒΔΗΡΗΤΑΙ. L'épithète ΑΔΡΙΑΝΕΙC, attestée par les textes épigraphiques, est celle que les habitants d'Abdère adoptèrent pour témoigner leur gratitude à l'empereur bienfaiteur.

¹ G. Le Rider, *Suse sous les Séleucides et les Lagides* ("Mémoires de la Mission archéologique en Iran" 38 ; 1965) 18, n. 5 ; J. Guey, "Techniques romaines", *RN* (1966) 52, n. 4 ; J. Guey et M. Picon, "Quelques remarques sur la fabrication des grands bronzes lagides à cavités centrales", *BSFN* 1968.2, 240-41 ; T. Hackens, "Terminologie et techniques de fabrication", in : *Numismatique Antique* (1975) 4-6, surtout 6 ; Picard, *Chalkis* 124, n. 2 ; H. Bartlett-Wells, "Ancient Inventions for Tooling the Surfaces of Objects in Softer Metals", *Expedition* 19.4 (1977) 21-26 ; Amandry, *Duovirs* 81.

² Amandry, *Duovirs*, n. 593.

³ Amandry, *Duovirs* 80-81, n. 594.

⁴ *RPC* I, Perinthus, n^{os} 1748 et 1750.

⁵ Schönert-Geiss, *Augusta Traiana* :

Augusta Traiana : Marc Aurèle : pl. 1, 2 (V1), 4 (V2), 17/2 (V4), 20 (V4), 24/2 (V6) ; Marc Aurèle - Faustina : pl. 3, 50 (V 19), 52 (V21), 53 (V22), 55/5 (V23) ; Lucius Verus : pl. 5, 84/2 (V34) 85 (V34) ; Commodus : pl. 6, 107/1 (V44) (R87) ; Septime Sévère : pl. 7, 120 (V50) (R99) ; Iulia Domna : pl. 14, 214/1 (V 79), 202/2 (R177) ; Caracalla : pl. 17, 272/1 (V 92), pl. 15, 369 (V 109) ; Geta : pl. 28, 488 (V 142).

Traianopolis : Iulia Domna : pl. 36, 36/2 (V19)+36/2 (R33) ; Caracalla : pl. 37, 59 (V 27), 62/2 (V 28), 72 (V 31), 60 (R57), 69 (R66).

Au revers des monnaies de la dénomination A de Claude et de Néron, l'image de la Victoire est accompagnée de la légende ΝΙΚΗ ΚΑΛΥΔΙΟΥ et ΝΕΙΚΗ ΝΕΡΩΝΟΣ. Cette légende n'apparaît pas sur les émissions de Vespasien, de Trajan et d'Hadrien qui portent aussi une Victoire au revers.

L'ethnique, inscrit au revers ou parfois au droit des monnaies, correspond au nom des habitants de la ville (comme à Edessa, à Thessalonique, à Amphipolis, à Thasos et à Maronée). La forme de l'ethnique est ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ, au nominatif pluriel. Sous Hadrien, on retrouve aussi la forme ΑΒΔΗΡΗΤΑΙ, qui est l'ancienne graphie, attestée jusqu'à la première moitié du 1^{er} s. av. J.-C. par les inscriptions et les légendes monétaires. Dans les inscriptions de la cité datant du règne d'Hadrien, la forme de l'ethnique est ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ. Sous Tibère, Claude, Trajan et Antonin le Pieux, l'ethnique est au génitif pluriel. Il figure toujours au revers, sauf pour l'émission de la dénomination A de Claude et de Néron, avec la Victoire au revers, où le nom des Abdéritains est placé au droit avec celui de l'empereur. Le titre de l'empereur apparaît à partir de Vespasien.

Les lettres des légendes sont plus ou moins grandes, d'une hauteur inégale. Parfois, par manque d'espace, les lettres sont resserrées ou omises. A partir du règne de Claude, le Σ à quatre barres est remplacé par un C lunaire, comme sur les monnaies de Périnthe¹. A Thessalonique², cette modification se fait plus tard, à partir du règne de Domitien, tandis qu'à Edessa, elle apparaît à partir du règne d'Hadrien³. En Thrace, les monnaies de Sestos émises sous Auguste sont les premières à comporter un C lunaire. A Maronée⁴, il apparaît à partir des monnaies de Néron, tandis qu'à Thasos⁵, il est sur toutes les émissions provinciales depuis Hadrien. A Abdère, la lettre E n'est plus carrée à partir des émissions d'Antonin le Pieux et le Ω cursif apparaît pour la première fois sur les monnaies de Trajan. Le Ω cursif apparaît à Thessalonique sous Tibère, tandis que sur les monnaies de Trajan, il prend la forme d'un W⁶. A Edessa, il n'apparaît qu'à partir du règne de Marc Aurèle.⁷

Toujours à Abdère, sur les monnaies de Vespasien, la lettre Ω (dans le nom de l'empereur au datif) est inscrite en forme de O, avec une barre horizontale collée sous le O (si notre lecture est juste). Cette graphie du Ω est attestée à Thessalonique⁸ sur les monnaies de Tibère, de Claude, et de Vespasien à Commode.

Le phénomène du iotacisme explique que les graveurs, dans la légende de la plus petite dénomination de Néron, inscrivent ΝΕΙΚΗ au lieu de ΝΙΚΗ, en remplaçant la lettre I par EI, pour noter un I long. La confusion entre le I et le EI, qui sont utilisés simultanément, apparaît également dans l'ethnique où, au lieu de l'ancienne graphie ΑΒΔΗΡΗΤΑΙ, il est écrit ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ (sans que l'ancienne forme de l'ethnique soit perdue). On peut observer ce phénomène à plusieurs reprises à Thessalonique, d'Auguste à Gallien, où l'ethnique de la cité est écrit tantôt ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΕΩΝ tantôt ΘΕΣΣΑΛΟΝΕΙΚΕΩΝ⁹. Pour l'écriture du nom d'Antonin le Pieux, ils n'ont pas gardé l'écriture latine ANTONINVS, mais ont changé le I du nom latin en EI, en écrivant ΑΝΤΩΝΕΙΝ. A Thessalonique, la forme ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC est attestée pour les monnaies de Commode, Caracalla et Diaduménien¹⁰.

¹ Schönert-Geiss, *Perinthos* n^{os} 222-23 ; *RPC I*, Perinthus n^o 1745.

² Touratsoglou, *Thessaloniki* 106-107. Les E et C lunés apparaissent pour la première fois sous Tibère mais l'utilisation du C prédomine sous le règne de Domitien.

³ Papaeuthymiou, *Edessa* 110, 185.

⁴ Schönert-Geiss, *Maroneia* 214.

⁵ Le Rider, "Monnaies thasiennes" 191.

⁶ Touratsoglou, *Thessaloniki* 107.

⁷ Papaeuthymiou, *Edessa* 185.

⁸ Touratsoglou, *Thessaloniki* 107.

⁹ Touratsoglou, *Thessaloniki* 115.

¹⁰ Touratsoglou, *Thessaloniki* 111, a ; voir aussi G. Mihailov, *La langue des inscriptions grecques en Bulgarie* (1943).

A Abdère comme à Thessalonique¹, la lettre E remplace le I dans la graphie du nom de Domitien, ΔOMETIANOΣ.

Les monnaies d'Abdère utilisent constamment le datif pour les légendes des monnaies, sauf sur deux émissions d'Hadrien, où le nom et le titre de l'empereur sont au nominatif. Dans les autres ateliers de la région, les cas les plus utilisés sont le nominatif ou le génitif. L'utilisation du datif est attestée à Gortyne et Kydonia en Crète² sous Tibère, chez les rois thraces pour les émissions de Caligula³ ou à Nicopolis⁴ pour Néron. A Dion⁵, le datif apparaît dans les émissions d'Hadrien et d'Antonin le Pieux.

A Rome, la légende avec le nom de l'empereur est normalement au nominatif, mais il existe quelques émissions d'Auguste et du début du règne de Néron où le datif est utilisé⁶. Le nom de Trajan est écrit au datif sur les émissions impériales de 103-111⁷. Le nom d'Hadrien est au datif sur ses premières émissions, proches de celles de Trajan, dans les années 117-118⁸. Ce datif est un datif de dédicace, signalant les monnaies frappées pour la gloire et l'honneur de l'empereur ou d'un membre de la famille impériale⁹.

Ainsi l'utilisation du datif n'est-elle pas très fréquente à Rome, alors qu'à Abdère, il apparaît sur toutes les émissions impériales. A partir du règne de Néron et jusqu'à Hadrien (où l'ethnique est mis au nominatif pluriel, tandis que la titulature de l'empereur reste au datif), nous avons l'impression que les légendes du droit et du revers font partie d'un même texte, commençant au droit et se terminant au revers. Les légendes des monnaies abdéritaines semblent exprimer la reconnaissance des Abdéritains à l'empereur.

LISTE DES LEGENDES

Légendes des droits

TIBERE	ΤΙΒΕΡΙΩ ΣΕΒΑΣΤΩ
CLAUDE	a. ΤΙΒΕΡΙΩ ΚΛΑΥΔΙΩ ΚΑΙC(ΑΡΙ) ΓΕΡΜΑΝΙΚΩ CΕΒΑC b. ΤΙΒΕΡΙΩ ΚΑΙCΑΡΙ ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ
NERON	a. ΝΕΡΩΝΙ ΚΛΑΥΔΙΩ ΚΑΙCΑΡΙ CΕΒΑCΤΩ b. ΝΕΡΩΝΙ ΚΑΙCΑΡΙ ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ
VESPASIEN	a. ΟΥΕCΠΑCΙΑΝΟ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ b. ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ ΟΥΕCΠΑCΙΑΝΟ
TRAJAN	a. ΑΥΤΟ ΤΡΑΙΑΝΩ ΚΑΙCΑΡΙ CΕΒΑCΤΩ b. ΑΥΤΟ ΤΡΑΙΑΝΩ ΚΑΙCΑΡΙ CΕΒΑCΤΩ c. ΑΥΤΟ ΤΡΑΙΑΝΩ ΚΑΙCΑΡΙ CΕΒΑCΤΩ d. ΑΥ ΤΡΑ Κ CΕΒΑ
HADRIEN	a. ΑΥΤΟ ΤΡΑ ΑΔΡΙΑ[ΝΩ] ΚΑΙCΑΡΙ b. ΑΥΤΟ ΤΡΑ ΑΔΡΙΑΝΟC ΚΑΙCΑΡ c. ΑΥΤΟΚΡΑ ΤΡΑ ΑΔΡΙΑΝΟC ΚΑΙCΑΡ d. ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ Κ ΑΔΡΙΑΝ[ΟΝ]
ANTONIN LE PIEUX	a. ΑΥΤ ΚΑΙ ΑΝΤΩΝΕΙΝ b. ΑΥΤ ΚΑΙC CΕΒΑCΤΩ

¹ Touratsoglou, *Thessaloniki* 111, d.

² RPC I, Crete, n° 958, Gortyn, n° 954, Cydonia, n° 951 et n° 960, sous Tibère.

³ RPC I, Rois thraces.

⁴ RPC I, Nicopolis, n° 1371-76 et n° 1377 sous Néron.

⁵ Kremydi-Sicilianou, *Dion* 51, n. 54.

⁶ Mattingly, *BMCRE* I lxxix, clxxi, n. 3.

⁷ Mattingly, *BMCRE* III 54-68, groupe IV, 68-88, p. 89.

⁸ Mattingly, *BMCRE* III 117 ap. J.-C. 236, 239, 241, class I-III ; 117-118 ap. J.-C., 243-44.

⁹ Mattingly, *BMCRE* III lxx-lxxi.

Légendes des revers

TIBERE	ΘΕΩ ΣΕΒΑΣΤΩ ΑΒΔΗΡΕΙΤΩΝ
CLAUDE	a. ΘΕΩ ΣΕΒΑΣΤΩ ΑΒΔΗΡΕΙΤΩΝ b. ΝΙΚΗ ΚΛΑΥΔΙΟΥ
NERON	a. ΘΕΩ ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ b. ΝΕΙΚΗ ΝΕΡΩΝΟΣ
VESPASIEN	a. ΔΟΜΕΤΙΑΝΟ ΚΑΙΣΑΡΙ ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ b. ΤΙΤΟ ΚΑΙΣΑΡΙ ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ c. ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ
TRAJAN	a. ΓΕΡΜΑ ΔΑΚΙΚΩ ΑΒΔΗΡΕΙΤΩΝ b. ΓΕΡ ΔΑΚΙ ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ c. ΓΕΡΜΑ ΔΑΚΙΚΩ ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ d. ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ
HADRIEN	a. ΣΕΒ ΑΒΔΗΡΕΙΤΑΙ b. ΑΥ ΤΡΑ ΘΕ ΔΙ ΑΒΔΗΡΗΤΑΙ c. ΑΥΤΟΚΡΑ ΘΕΩ ΔΙ ΑΒΔΗΡΗΤΑΙ d. ΑΔΡΙΑΝΕΙΣ ΑΒΔΗΡΗΤΑΙ
ANTONIN LE PIEUX	a. ΑΒΔΗΡΕΙΤΩΝ b. ΑΒΔΗΡΕΙΤΩΝ

5.6. CONCLUSIONS : ABDÈRE DANS LA PROVINCE DE THRACE

Comme de nombreuses cités grecques de la province de Thrace, Abdère frappa un monnayage en bronze à plusieurs reprises. Avec Sestos¹ et Byzance², elle compte parmi les premières cités en Thrace à avoir eu le droit de frapper ses propres monnaies de bronze, monnaies qui font partie du système monétaire romain. Après avoir obtenu l'autorisation de frapper monnaie à son nom sous l'empereur Tibère (14-37), Abdère continua sous Claude, Néron, Vespasien, Hadrien et Antonin le Pieux. Périnthe, choisie comme résidence du gouverneur de la province de Thrace, inaugura ses émissions sous Claude, lors de la création de la nouvelle province. La voisine d'Abdère, Maronée, dont l'histoire a été parallèle à celle d'Abdère, ne commença à frapper monnaie que sous Néron, tandis que Thasos, la vieille adversaire d'Abdère, n'inaugura son monnayage provincial que beaucoup plus tard, sous Hadrien.

À la création de la province de Thrace, les cités grecques du littoral de la mer Égée et de la Propontide, appartenant « au vieux monde égéen », végétaient³. Nous ne savons pas pourquoi Abdère commença à frapper plus tôt que les cités voisines. En dehors des monnaies, ni les inscriptions ni les textes littéraires ne nous renseignent sur cette période de l'histoire de la cité.

En 27 av. J.-C., la réorganisation des provinces sous Auguste, qui détacha l'Achaïe de la Macédoine, fit de cette dernière, avec Thessalonique comme résidence du gouverneur, une province sénatoriale. Elle comprenait la Grèce, du nord de la côte épirote jusqu'à sa frontière orientale, l'estuaire du Nestos⁴. Cette province était peu armée, car Auguste faisait confiance aux princes-clients thraces

¹ Sestos, qui appartenait à la Chersonèse de Thrace, administrée séparément de la province de Thrace (Gerov, "Grenzen" 231-32) inaugura son monnayage civique sous le règne d'Auguste ; voir *RPC I*, Sestos 317-18, n^{os} 1739-41.

² Les émissions des monnaies provinciales en bronze de Byzance furent frappées sous Caligula, *RPC I*, Byzantium.

³ Sartre, *Haut-Empire* 233.

⁴ L. D. Loukoupoulou ("Frontier" 98-100, nn. 185 et 186) signale que le passage de Strabon 7 fr.10, où le géographe place la frontière orientale de la province de Macédoine à l'Hèbre, ne se réfère pas à l'époque d'Auguste, mais à 148 av. J.-C., quand la province de Macédoine fut fondée ; Fanoula Papazoglou ("Quelques aspects de l'histoire de la province de Macédoine", *ANRW II* 7.1, 302-51, voir 328-38) soutient que la description de Strabon, qui "correspond à l'état de choses à l'époque de Strabon. La région entre Nestos et l'Hèbre a été séparée de la Macédoine en 44, lors de la création de la province de Thrace" ; cf. Papazoglou, *Villes* 83.

pour sa défense¹. Abdère, ainsi que Maronée et Ainos, jouissaient, depuis 167 av. J.-C., du privilège d'être des *civitates liberae* en lisière de la province de Macédoine ; elles restaient en dehors de l'autorité directe et de l'administration provinciale. Si, à partir de 148 av. J.-C., leurs rapports avec Rome passèrent par les autorités romaines installées à Thessalonique, les cités grecques du littoral thrace n'appartenaient à aucun organisme régional². Cités libres et indépendantes, elles restaient en dehors des limites de la juridiction du proconsul de la province de Macédoine. Par contre, comme le pouvoir romain s'exerçait dans la région via les princes-clients thraces, qui jouaient le rôle de gardiens³ des intérêts romains, Abdère (comme les autres cités grecques du littoral thrace) relevait du ressort politique du roi thrace Rhœmétalkès I⁴. Ce roi sapéen, débarrassé de son rival astéen Rheskouporis II après la révolte des Besses en 13 av. J.-C., devint roi de toute la Thrace. La souveraineté de Rhœmétalkès I est attestée pour Byzance par des documents épigraphiques⁵ et numismatiques⁶ : l'atelier de la cité fut utilisé par le roi pour la frappe de ses émissions en argent, portant sur ses deux faces les portraits d'Auguste et le sien. Quant à Abdère, malgré l'absence de documents épigraphiques, la découverte d'un nombre important de monnaies de bronze de Rhœmétalkès, dans la ville sud, témoigne qu'elle se trouvait dans la sphère d'influence économique et politique du roi thrace. Aucun document ne retrace les rapports entre cette *civitas libera* et Rhœmétalkès I. La monnaie de Rhœmétalkès est une monnaie locale thrace. Elle fonctionnait simultanément comme une monnaie impériale, une monnaie d'Auguste⁷. Comme Abdère ne frappait pas de monnayage civique, elle pouvait utiliser ce monnayage pour ses transactions locales⁸.

Sous Tibère, la paix fut troublée en Thrace⁹. La confiance de Rome envers les princes-clients thraces, pour la défense de la région, s'affaiblit. Après la mort de Rhœmétalkès I, en 13, son royaume avait été divisé par Auguste entre son frère Rheskouporis et son fils Kotys VIII. Rheskouporis, mécontent de ce partage, se révolta en 14 et assassina Kotys en 19. Il fut arrêté, envoyé à Rome et assassiné. La Thrace fut alors partagée à nouveau par Tibère entre son fils Rhœmétalkès II et les enfants mineurs de Kotys VIII. En 21 et en 26, de nouvelles révoltes qui menaçaient la stabilité et le contrôle romain dans la région furent réduites par l'intervention du légat de Mésie, qui intervenait sur toute la péninsule Balkanique¹⁰.

Tibère s'intéressa surtout au Nord de la Thrace. Des inscriptions¹¹ attestent les mesures prises par l'empereur pour assurer ses frontières danubiennes par la construction d'un réseau routier.

Nous ne connaissons pas la raison pour laquelle Tibère accorda à Abdère le droit de frapper monnaie au nom de la cité. Abdère continuait à être une *civitas libera* mais, comme ses voisines, elle gardait des relations particulières avec les princes-clients thraces. L. D. Loukopoulou considère que les cités grecques de Thrace étaient sous la souveraineté¹² de rois thraces, en dehors du gouvernement direct de Rome. Il est certain que la politique romaine dans la région fut assurée par

¹ Sartre (*Haut-Empire* 19) considère que la province de Macédoine s'étendait jusqu'à l'Hellespont.

² Picard "Thrace" 79.

³ Loukopoulou, "Frontier" 98.

⁴ R. D. Sullivan, "Thrace in the Eastern Dynastic Network", *ANRW* II 7.1 (Berlin 1979) 186-211 ; Danov, "Thraker" 127-38.

⁵ L. Robert, "Dédicaces et reliefs votifs. 6. Dédicaces aux divinités égyptiennes", *Hellenica* X (Paris 1955) 24-26 ; Loukopoulou, "Frontier" 88, nn. 127-29.

⁶ Youroukova, *Thracians* 55, pl. XXII, 169 ; *RPC* I, 320-22.

⁷ L'iconographie des monnaies de bronze de Rhœmétalkès I montre que ce monnayage appartient tant au roi thrace qu'à Auguste ; voir *RPC* I, p. 312-14, pl. XXI-XXIV.

⁸ Chrystanthaki, "Rapports" 424-25.

⁹ Sartre, *Haut-Empire* 30-31.

¹⁰ Danov, "Thraker" 141-144.

¹¹ *CIL* III 14217, 1649, 1650 ; voir Danov, "Thraker" 159.

¹² Loukopoulou, "Frontier" 91.

les princes-clients thraces. Abdère entra dans ce jeu politique. Nous pouvons penser que l'octroi du droit de frappe aux Abdéritains fut dû à la fiabilité que la cité avait montrée ou à une aide que celle-ci aurait fournie aux armées romaines dans leurs opérations pour stabiliser la situation en Thrace.

Avant la création de la province, Abdère¹, Maronée² et la région à l'ouest³ de l'estuaire du Nestos continuaient à être sous le contrôle et l'influence d'un roi thrace. Des documents épigraphiques attestent que des monuments furent érigés par les cités en l'honneur du roi Rhœmétalkès III (38-42). Cette souveraineté exercée par le roi thrace ne signifie pas que les cités furent dépouillées de leur liberté. Elles continuaient d'être des cités grecques libres (avec des monnaies civiques pour Abdère) sous le pouvoir indirect de Rome, qui était représentée dans la région par les princes-clients thraces.

En 46, Claude annexa la Thrace en créant une province, sous la direction d'un procurateur. La frontière administrative entre les provinces de Macédoine et de Thrace fut de nouveau le bas Nestos⁴. Les documents épigraphiques⁵ montrent que la province de Thrace s'étendait aussi à l'ouest du Nestos, avec l'île de Thasos et ses possessions continentales⁶. Claude maintint l'organisation et l'administration locale de la Thrace, qui remontait à l'époque de Philippe II⁷. La région était divisée en districts nommés stratégies et placés sous le commandement de stratégies⁸. La fonction des stratégies fut confiée aux notables thraces hellénisés, qui étaient souvent des citoyens romains. Il existait en même temps des régions qui restaient en dehors de l'organisation de stratégies. Plin⁹ nous apprend qu'Abdère et Ainos étaient des cités libres.

Restée une cité libre, Abdère rentra dans le nouveau système politique de la province. Après un arrêt sous Caligula, elle recommença à frapper des monnaies de bronze portant l'ethnique et le portrait du nouvel empereur, Claude. Nous sommes tentée de suggérer que les monnaies d'Abdère portant le portrait impérial de Claude sont liées à la création de la province de Thrace. Les deux monuments érigés en honneur des stratégies¹⁰ de la province ainsi que la tête appartenant à une statue d'Agrippine la Jeune¹¹ qui ont été découverts sur le site antique identifié à Topeiros peuvent être également liés à la naissance de la province. Ces importants monuments honorifiques de Topeiros seraient soit des éléments de la propagande romaine dans la nouvelle province soit l'expression du dévouement des habitants de la province. Leur découverte sur le site de Topeiros témoigne que cette ville, voisine d'Abdère, commença à devenir une cité importante au détriment d'Abdère dès le règne de Claude. Sous Claude¹² également, dans l'Est de la Thrace sur la Via Egnatia,

¹ IGR 1 829 ; S. Reinach, "Inscriptions latines de Macédoine", *BCH* 8 (1884) 52-53, n° 7 ; Bakalakis, *Θρακικά* 308 ; Robert, "Nestos" 151 ; Robert, "Chersonèse" 56-57.

² A. Vavritsas, *ArchDelt* 20 (1965) *Chron.* 484, pl. 612b ; J. et L. Robert, *BullEpigr* 1969, 380.

³ Bakalakis, "Θρακικά" 302-13, fig. 1-2 ; Loukopoulou, "Frontier" 89-91, n. 136.

⁴ Papazoglou, *Villes* 84, nn. 19-20 ; Gerov, "Grenzen" 232-37.

⁵ Adams, "Topeiros" 34-35.

⁶ B. Holtzmann, "Note de géographie politique : à propos de Thasos dans la géographie de Ptolémée (III 11. 8)", *BCH* 95.1 (1971) 260-266 ; Fanoula Papazoglou, "Le territoire de la colonie de Philippes", *BCH* 106 (1982) 94-95.

⁷ H. Bengston, *Die Strategie in der hellenistischen Zeit. Ein Beitrag zum antiken Staatsrecht*, vol. I (Munich 1937) 38-45, 229-30.

⁸ Bakalakis, "Παρανέστιοι" 11-14, n° 1 ; *IThrAeg* 268-69, E85 ; Lazaridis, "Κατάλογος" 235-44, *IThrAeg* 267-68, E84. Mis à part quelques noms grecs, la majorité des noms est d'origine thrace, avec la citoyenneté romaine ; Jones, *Cities* 10-15 ; Sartre, *Haut-Empire* 33.

⁹ Plin. *HN* 4. 2. 42

¹⁰ Entre 46 et 54 ap. J.-C. : Bakalakis, "Παρανέστιοι" 11-14, n° 1 ; *IThrAeg* 268-69, E85 ; Lazaridis, "Κατάλογος" 235-44, *IThrAeg* 267-68, E84.

¹¹ Koukouli-Chrysanthaki, "Αγριπίνα" 81-102.

¹² Danov, "Thraker" 160.

une colonie de vétérans romains fut fondée sous le nom *Colonia Claudia Apretensis*¹. Elle représente la première fondation de ce genre en Thrace. Cette politique urbaine sera poursuivie par les Flaviens.

En étudiant les monnaies d'Abdère frappées sous Claude, nous avons constaté que, tant pour le choix de ses types iconographiques que pour les portraits, l'atelier est influencé par la principale cité de Macédoine, Thessalonique, et par la colonie romaine de Philippes. L'influence de l'atelier de Thessalonique est évidente dans le choix de la Victoire comme type iconographique pour les petites dénominations.

Abdère continua à frapper monnaie sous le règne de Néron, sous lequel Maronée commença ses émissions impériales. Les frappes de ces deux cités peuvent être liées à la visite spectaculaire de Néron en Grèce en 67, quand l'empereur proclama la liberté des cités grecques de la province d'Achaïe et leur indépendance de l'administration romaine². Des textes épigraphiques indiquent l'existence de travaux d'amélioration et de construction de routes dans l'intérieur de la Thrace. Ils attestent par exemple que des *viae militares* avec des *tabernae* et des *praetoria* furent construits en 61 ou 62. Une de ces routes partait d'Escus sur le Danube et rejoignait la côte de la mer Égée³.

Sous Vespasien, Abdère continua à frapper monnaie. En 77, Vespasien fonda la colonie de vétérans de Deultum, qui avait une importance stratégique pour le contrôle de la région.

La guerre de Trajan⁴ contre les Daces assura la sécurité des provinces de Thrace et de Mésie. Sous son règne, la Thrace connut une importante activité d'urbanisation, avec la fondation et la refondation de villes. Hadrien, qui poursuivit la politique d'urbanisation de Trajan en Thrace, devint l'empereur le plus populaire dans les cités grecques, grâce aux privilèges qu'il leur accorda. Le nombre important d'épithètes que les cités grecques ont décernées à Hadrien exprime leur gratitude.

La construction d'un important réseau routier et la politique urbanistique menée systématiquement en Thrace à partir du règne de Trajan inaugurent une nouvelle période de l'histoire de la région. Cette nouvelle politique impériale conduisit à l'apogée des cités et des villages de cette province, vers la fin du II^e et le début du III^e s. Dans ce nouvel environnement, un commerce dynamique (production de céramique et de bijoux)⁵ se mit en place au nord de la chaîne du Rhodope. Abdère semble rester en dehors de ces échanges commerciaux, au même titre que Thasos. L'étude des monnaies de fouilles de Thasos a montré⁶ que, sous l'Empire, l'utilisation de la monnaie par les Thasiens ne fut pas intensive et que la circulation monétaire dut être restreinte, en comparaison avec les périodes précédentes. Cette image, produite par l'étude des monnaies, est en opposition avec la renaissance architecturale et l'importance des ateliers de sculpture de Thasos. L'étude des monnaies des fouilles d'Abdère nous conduit à une conclusion similaire. L'importance des monnaies des ateliers voisins (Thasos, Maronée, Orthagoreia, Zonè, Ainos) durant l'époque hellénistique s'oppose au nombre limité de monnaies provinciales romaines du II^e et du III^e s. découvertes dans les couches archéologiques de la ville sud. Les fouilles de la ville d'époque romaine ont mis au jour un certain nombre de maisons romaines⁷ avec plusieurs phases d'habitation¹. L'image de la cité d'époque

¹ Louisa Polychronidou-Loukopolou, "Colonia Claudia Apretensis : Μία ρωμαϊκή αποικία στην νοτιοανατολική Θράκη", in : *Μνήμη Λαζαρίδη* 701-715.

² Sartre, *Haut-Empire* 35.

³ Danov, "Thraker" 160, n. 557.

⁴ Danov, "Thraker" 174-75.

⁵ Sartre, *Haut-Empire* 234.

⁶ Picard, "Monde romain" 174-79.

⁷ Maison des Dauphins (champ Voyatzli) : D. Lazaridis, *Prakt* 1955, 161-62, pl. 53b ; *id.*, *Prakt* 1956, 139-40 ; *id.*, *ArchDelt* 19 (1964) *Chron.* 376 ; *id.*, *ArchDelt* 20 (1965) 459 ; *id.*, *Prakt* 1966, 63 ; *id.*, *ArchDelt* 22 (1967) 433 ; *id.*, *Prakt* 1971, 65-67, fig. 2, pl. 85-86b ; *id.*, *Prakt* 1979, 105-106, pl. 71b-73c ; Lazaridis, *Ἀβδηρα* fig. 31, n. 9 ; Quartier d'habitation au sud de la maison des Dauphins : D. Lazaridis *ArchDelt* 19 (1964) *Chron.* B3, 376 ; *id.*, *ArchDelt* 20 (1965) *Chron.* B3, 459 ; Lazaridis, *Ἀβδηρα* fig. 31, n. 8 ; S. Samartzidou, *Prakt* 1983, 1-3, fig. 2, pl. 2-3 ; *ead.*, *Prakt* 1984, 1-3, pl. 1-3 ; Maison A : D. Lazaridis, *Prakt* 1952, 274-75, fig. 23 ; *id.*, *Prakt* 1954, 161-163, fig. 3-4, plan I ; *id.*, *ArchDelt* 17 (1961/2) 247, plan 4 ; Maison B : D. Lazaridis, *Prakt* 1954, 161 ; *id.*,

romaine que nous avons actuellement semble restreinte et lacunaire. Bien qu'à partir du milieu du II^e s., les émissions des monnaies provinciales se soient achevées, l'ancienne colonie de Τέος continua, malgré son isolement dû aux changements de lit du Nestos, à entretenir des relations commerciales avec le Pont, l'Asie Mineure et Chypre. A côté de la production de céramique locale, la présence d'une importante céramique importée des ateliers de ces régions², qui date de la fin du II^e et du III^e s., témoigne de la place d'Abdère dans un réseau commercial tourné vers l'Est.

Sous l'Empire³, une grande inondation détruisit la ville sud. Sur les couches de sable qui avaient recouvert la ville, les Abdéritains construisirent des maisons modestes, sans respecter ni le rempart classique ni le système hippodamien de la cité du IV^e s. av. J.-C. La puissante cité classique d'autrefois était devenue une simple bourgade. Cette nouvelle phase de l'habitat va ensuite laisser la place à un cimetière, daté de la fin de l'époque paléochrétienne, construit sur le site de l'ancienne ville du IV^e s. et en dehors de l'enceinte classique.

La cité antique sera alors abandonnée. Abdère va continuer à exister sous le nom byzantin de Πολύστυλον⁴. Cette nouvelle ville fut construite sur les anciennes ruines de l'acropole de la cité classique.

ArchDelt 17 (1961/2) 245-47, plan 4, pl. 293c-294b ; Lazaridis, "Αβδηρα" fig. 31, n. 14 ; Complexe des maisons : D. Lazaridis, ArchDelt 17 (1961/2) 247, pl. 295 a-b ; Région au nord et au sud de la porte ouest de l'enceinte sud (I) : D. Lazaridis, ArchDelt 20 (1965) Chron. 456, pl. 538b-39b ; *id.*, ArchDelt 22 (1967) 430-32, pl. 6 ; Kallintzi, "Αβδηρα" 459.

¹ La plupart des maisons romaines découvertes dans la ville sud d'Abdère ont été construites sur des maisons de l'époque hellénistique.

² V. Malamidou, *Roman Pottery in Context. Fine and Coarse Wares from Five Sites*, in : *North-Eastern Greece*, ("BAR-IS" 1386 ; Oxford 2005) 82.

³ Koukouli-Chrysanthaki, "Ερευνες" 57-58 ; Kallintzi, "Αβδηρα" 458-60 ; Dina Kallintzi, ArchDelt 47 (1992) 487.

⁴ Jean VI Cantacuzène II, 226 : "τὸ νῦν μὲν Πολύστυλον, ἐν τοῖς Ἑλληνικοῖς δὲ χρόνοις Ἀβδηραν ὀνομασμένον πολίχνην παράλιον ὄν" ; Ch. Bakirtzis, Prakt 1982, 18-25, fig. 1-4, pl. 10-14 ; *id.*, Prakt 1983, 13-19, fig. 2-5, pl. 16-19 ; Ch. Bakirtzis, N. Zekos, Prakt 1984, 12-17, pl. 15-17 ; Bakirtzis, "Θράκη" 179-80 ; Bakirtzis, Triantaphyllos, Θράκη 38-41, plan 6 ; Bakirtzis, "Western Thrace" 44-45.

CONCLUSION

Arrivés sur le littoral thrace de la mer Egée vers 545, les Téliens fondèrent leur propre colonie à Abdère sur le lieu même où, un siècle plus tôt, les Clazoméniens, sous la direction de Timésios, avaient fondé la leur. Cette nouvelle colonie téienne portait le même nom et honorait les mêmes héros, éponyme (Abdéros) et fondateur (Timésios). Installés dans une région riche et fertile, les Abdéritains commencèrent à frapper leur important monnayage vers les années 520/515, comme l'attestent les trésors et le nombre d'émissions connues pour la première période du monnayage d'argent. Le début du monnayage d'Abdère doit être légèrement antérieur à celui de sa métropole Téos. Ce monnayage dut commencer au moment où les Téliens d'Abdère quittèrent la Thrace pour retourner à Téos¹. Le péan de Pindare² composé pour les Abdéritains indique qu'Abdère devint alors la métropole de Téos.

La conquête de la Thrace par les Perses vers 513 et l'obligation de verser un tribut furent les principaux facteurs qui suscitèrent la naissance du monnayage des cités grecques et celui des peuples thraces. Les premières monnaies frappées par ces ateliers étaient des émissions de dénominations lourdes (décadrachmes, octodrachmes et tétradrachmes). Restée fidèle au pouvoir perse jusqu'au moment de son entrée dans la Ligue de Délos, Abdère frappa principalement des tétradrachmes et des octodrachmes durant les deux premières périodes de son monnayage. Pour ses dénominations, elle choisit un étalon plus lourd (14,9 g) que celui qu'utilisaient les autres ateliers de la région thraco-macédonienne. Le choix de cette version abdéritaine de l'étalon thraco-macédonien est attaché à la politique monétaire que la cité suivit durant toute sa production monétaire. Dès le début de son monnayage, l'objectif de la cité fut de maintenir un rapport stable entre ses dénominations lourdes, octodrachmes et tétradrachmes, et le darique. Ce rapport (un darique pour sept et demi tétradrachmes d'argent) se maintint jusqu'à la fin des émissions de tétradrachmes.

Parallèlement à l'utilisation d'un étalon propre à Abdère pour les dénominations lourdes, la cité adopta des étalons comme le thraco-macédonien de la II^e ou de la III^e série, ou plus tard l'étalon perse, pour les petites dénominations, destinées aux transactions locales. Jusqu'à la période VII, les petites dénominations frappées à Abdère ne concordent pas avec les dénominations lourdes, illustrant ainsi un double réseau de circulation pour les monnaies d'argent et un double objectif de la politique monétaire de la cité : les grandes dénominations sont destinées aux transactions avec le monde grec et perse et les petites dénominations au commerce de la cité avec sa région. A partir de la période VII et jusqu'à la fin du monnayage d'argent, période où l'étalon facilement échangeable avec l'étalon perse fut utilisé à Abdère, les poids des petites dénominations s'alignent sur ceux des grandes dénominations.

Quand Abdère devient membre de la Ligue de Délos, elle abandonne complètement la frappe des octodrachmes, tout en continuant les émissions des tétradrachmes de 14,9 g, frappés selon l'étalon utilisé depuis le début de son monnayage. Avec ces tétradrachmes, la cité verse le tribut à la caisse de la Ligue de Délos. Le rapport simple entre les tétradrachmes abdéritains et la monnaie d'or perse

¹ Hérod. I, 168.

² Radt, *Paian* 38-39 ; Huxley, "Teos" 149-52.

devait faciliter les calculs des administrateurs athéniens. Ces tétradrachmes continueront à être émis jusqu'à la fin de la période IV, placée vers 425. Entre les périodes IV et V eut lieu une rupture dans la politique monétaire, établie depuis le dernier quart du VI^e s. : le tétradrachme de 14,9 g fut abandonné pour être remplacé par un nouveau tétradrachme pesant entre 13,9 g et 14 g, avec un flan plus petit et moins aplati que ceux des périodes III et IV. L'introduction d'un type monétaire secondaire sur le revers des tétradrachmes de la période V était une nouveauté iconographique par rapport aux tétradrachmes des périodes précédentes. Etant donné la documentation disponible, il n'est pas facile de savoir si cette interruption et la réorganisation de la politique monétaire d'Abdère à partir de la période V doivent être mises en rapport avec le décret des alliés appliqué par Athènes (vers les années 425) ou avec des raisons internes, difficiles à définir. A partir de la période V, les poids des tétradrachmes d'Abdère s'alignent sur ceux de sa voisine, Maronée, témoignant ainsi de l'existence d'une sorte d'alliance économique entre les deux cités.

La chute du poids des tétradrachmes à partir de la période V (415 [414/413]-395) jusqu'à la fin de leur frappe, lors de la période IX (336-311), de 14 g à 10,2 g, a été interprétée comme une mesure monétaire prise par la cité pour maintenir un rapport stable avec le darique. Le poids du tétradrachme d'Abdère est étroitement lié aux rapports variables entre l'argent et l'or. Le meilleur argument pour l'adoption de cette politique monétaire propre à Abdère fut la frappe de statères d'or durant la période VIII et IX avec un poids particulier de 6,42 g. Le rapport entre la monnaie d'or et les monnaies d'argent d'Abdère reste le même que celui des premières émissions de tétradrachmes : pour un statère d'or, nous avons sept et demi tétradrachmes d'argent d'Abdère. Ces frappes d'or exceptionnelles par Abdère sont mises en rapport avec la mainmise de Philippe II sur la cité et la construction de la nouvelle ville au sud, près du littoral. La construction de cette nouvelle ville, qui commença au moment où Abdère entra dans la nouvelle alliance macédonienne, fut terminée sous le règne d'Alexandre III. Elle s'accompagna pour les Abdéritains d'un changement radical de l'iconographie monétaire. Les types variables du revers des monnaies des périodes V-VII cèdent la place à l'effigie stable du dieu Apollon. Le monnayage d'or de Philippe II dut servir de modèle à celui qu'Abdère frappa à partir de la période VIII. L'image d'Apollon resta le type principal de l'iconographie monétaire abdéritaine jusqu'au milieu du III^e s. av. J.-C.

La fin des émissions de tétradrachmes, située vers la fin de la période IX (vers 315), ouvrit un nouveau chapitre de l'histoire monétaire de la cité. Jusqu'alors, celle-ci disposait d'une monnaie locale qui, à cause de l'étalon particulier qu'elle utilisait, lui offrait deux avantages : un rapport fixe avec la monnaie d'or, le darique, monnaie par excellence du monde grec (le tétradrachme abdéritain gagnait ainsi en fiabilité par rapport aux autres monnaies des cités grecques aussi bien au niveau du commerce qu'au niveau des obligations par rapport au paiement des tributs aux Athéniens ou par rapport aux rois thraces) et d'autre part, une zone avec un étalon local où seules les monnaies d'Abdère et de sa voisine Maronée avaient un cours légal.

A partir de la période X (311-280), une nouvelle organisation de l'atelier monétaire fut aménagée au niveau du contrôle des émissions. Les noms des monétaires figurant sur le revers des monnaies des périodes précédentes furent remplacés par des symboles, des noms abrégés ou des monogrammes souvent accompagnés de symboles secondaires. La présence simultanée de deux monogrammes ou d'un nom accompagné d'un monogramme signalait également l'existence d'un collège de deux monétaires. Les dénominations en argent frappées durant cette période furent des tétroboles et des trioboles, dont les poids concordaient avec les poids de la période IX. Ces monnaies, avec une seule émission de didrachmes de la période XI, datée dans la première moitié du III^e s., sont les dernières émissions civiques en argent d'Abdère. Abdère, comme Thasos, ne fut jamais un atelier royal, ni d'Alexandre, ni de Lysimaque, ni des Ptolémées.

Le monnayage de bronze fut introduit à Abdère au début du IV^e s., vers 395 av. J.-C. Comme les autres ateliers monétaires de la Grèce du Nord, Abdère adopta pour ses émissions en bronze le système «éginétique», dans lequel le chalque valait 1/12^e d'obole. Contrairement aux autres cités grecques de

Thrace et de Macédoine, Abdère commença son monnayage en bronze par la frappe de dichalques, comme le roi de Macédoine Archélaos. Les chalques et les dichalques furent des dénominations frappées jusqu'à la fin de la période X (311-280). Vers cette époque, des émissions de bronze reprennent les types monétaires des tétroboles et des trioboles d'argent de la période X, attestant ainsi un dérèglement dans la production monétaire, avec la surévaluation des monnaies de bronze. Cette surévaluation des bronzes de la période X a été liée à une période de troubles pour les institutions de la cité, attestée par une loi promulguée par la cité au début du III^e s., concernant la protection du régime contre les complots. A partir de la période XI, placée dans la première moitié du III^e s., hormis une émission exceptionnelle de didrachmes en argent, Abdère frappe exclusivement des monnaies en bronze. Les bronzes frappés à partir de la période XI suivent le système attique, avec l'émission de dichalques, d'hémioboles et d'oboles dont le rapport est 2/4/8. Ce rapport entre les dénominations de bronze va être maintenu jusqu'à la fin des émissions civiques d'Abdère, dans la première moitié du I^{er} s. av. J.-C. Dans la période XII, datée entre la fin du III^e s. et le début du II^e, l'atelier frappe à nouveau des chalques parallèlement aux dichalques et aux hémioboles. Les derniers bronzes frappés par Abdère, avant les émissions provinciales sous l'Empire, sont des hémioboles et des oboles.

L'étude du monnayage de bronze abdéritain provenant des fouilles d'Abdère, parallèlement à l'étude des sources littéraires, épigraphiques et archéologiques, nous a conduite à proposer qu'à partir de 346, Abdère entra dans l'alliance macédonienne fondée par Philippe II. A partir de cette date, elle resta fidèle au royaume de Macédoine jusqu'à la fondation du royaume de Thrace par Lysimaque. Après la mort de ce dernier et jusqu'à la déclaration d'Abdère comme *civitas libera* par les Romains, en 167 av. J.-C., la cité continua à être sous l'influence politique du trône de Macédoine, mais sans devenir une cité macédonienne. La présence de la massue sur le monnayage de la période X (311-280) et le maintien sur les émissions du III^e s. de la prépondérance de l'effigie d'Apollon (laurée ou tête nue), adoptée au moment de l'alliance de la cité avec Philippe II, témoignent de cette stabilité des rapports entre Abdère et le royaume de Macédoine. Bien que située géographiquement en Thrace, Abdère était isolée du reste des cités grecques du littoral thrace par le grand lac de Bistonis. De plus, elle se situe aux limites du royaume de Macédoine. Aucune présence lagide ou séleucide n'a été attestée par les trouvailles monétaires faites à Abdère. Identifier le portrait sur les hémioboles de la série à tête imberbe coiffée d'un diadème ailé (période XII) au héros mythologique de la maison des Antigonides, Persée, nous paraît une hypothèse séduisante. Sur les dichalques de la période XII, la représentation du dieu Hermès, dont l'iconographie et le rôle dans la mythologie sont liés à ceux de Persée, accompagne les hémioboles à la tête imberbe, coiffée d'un diadème ailé. Si l'identification à Persée est correcte, le monnayage de la période XII fait allusion à la maison royale des Antigonides. Le silence des sources sur le sort d'Abdère lors des campagnes de Philippe V et d'Antiochos III contre la Thrace signifie que le statut d'Abdère ne changea pas : la cité resta alliée au roi antigonide. L'intervention brutale des troupes romaines à Abdère sous la direction d'Hortensius, en 170, contrairement aux attaques « civilisées » contre Maronée et Ainos, peut être interprétée comme une punition par les Romains de la fidélité d'Abdère aux Antigonides.

La dernière série des bronzes d'Abdère à tête de Poséidon a été mise en rapport avec le règlement d'Amphipolis en 167. Les hémioboles et les oboles de la période XIII, la dernière série des bronzes d'Abdère, avant les émissions provinciales, témoignent de l'existence d'une période difficile pour les finances de la cité. La majorité des monnaies comprises dans notre catalogue ont été surfrappées sur des bronzes des séries précédentes et souvent contremarquées. Cette image tourmentée de la production monétaire a été mise en rapport avec deux épisodes de l'histoire politique d'Abdère : la lutte de la cité contre les revendications de Kotys vis-à-vis du territoire abdéritain et la première guerre mithridatique. Entre ces deux événements, le siège de la cité, une année durant, par les troupes pontiques nous apparaît comme le contexte historique le plus probable pouvant expliquer la prise de mesures monétaires impopulaires par la cité (à l'exemple du décri de ses propres monnaies).

Un siècle après les derniers bronzes de la série à tête de Poséidon de la période XIII, Abdère reprend la frappe de monnaies sous Tibère. La raison pour laquelle Tibère octroya à la cité le droit de frapper monnaie à son nom est inconnue. Les émissions provinciales d'Abdère frappées sous l'Empire (Période XIV) vont continuer sous Claude, Néron, Vespasien, Trajan, Hadrien et Antonin le Pieux. De Tibère jusqu'à Vespasien, deux dénominations vont être frappées, l'unité et la demi-unité, identifiées à l'as et au semis. La distinction des deux modules s'effectuait par le poids, le diamètre et surtout par l'iconographie monétaire. Des portraits de la famille impériale figurent sur les deux faces des as, tandis que sur les *semis*, le portrait impérial est accompagné par une Victoire au revers. La disparition du griffon, emblème officiel de la cité, témoigne que les émissions provinciales d'Abdère étaient un monnayage romain. A partir du règne de Trajan, la chute constante du poids de l'as entraîna la frappe d'une dénomination plus lourde, le double *as*. Sous Trajan et Hadrien, trois dénominations seront donc émises : les deux *as*, l'*as* et le *semis*. Le dernier empereur ayant frappé monnaie à Abdère fut Antonin le Pieux.

L'étude des émissions provinciales d'Abdère en comparaison avec les émissions des autres ateliers macédoniens et thraces a démontré l'existence de rapprochements stylistiques et iconographiques avec les monnaies des ateliers de Philippes et de Thessalonique et des parentés métrologiques avec les ateliers des cités grecques de Thrace et d'Asie. La fin du monnayage provincial d'Abdère sous le règne d'Antonin le Pieux est liée au développement important de Topeiros sous cet empereur, aux inondations de la cité par le fleuve Nestos, à la construction de la Via Egnatia au nord du territoire d'Abdère et à l'intérêt accordé par les Romains à l'organisation de la région située au nord de la chaîne du Rhodope.

Notre objectif, qui était de reconstituer l'histoire monétaire d'Abdère par l'utilisation essentiellement des monnaies provenant des fouilles de cette cité, nous a donné une image différente de celle apportée par l'étude du monnayage d'argent émis entre le VI^e et IV^e s., réalisée par J. M. F. May. Les monnaies de fouilles, majoritairement des bronzes, attestent qu'à partir de la fin du IV^e s., la cité se replia sur elle-même. A partir du début du III^e s., la cité, qui utilise la monnaie de poids attique, monnaie dominante sur les marchés des cités grecques, abandonne totalement ses émissions en argent à l'avantage des monnaies de bronze. Ces bronzes jouent alors le rôle principal dans les échanges monétaires à l'intérieur de la cité, représentant le seul mode de paiement. Comme Thasos, Abdère vit à l'écart des guerres hellénistiques. Elle ne frappe pas de monnaies aux types d'Alexandre car elle n'entretient pas de mercenaires. Ce repli d'Abdère vers un commerce régional et une exploitation des sources de son territoire, entre la fin du IV^e et le I^{er} s. av. J.-C. et plus tard sous l'Empire, peut expliquer le silence des sources anciennes sur la πόλις ἐν ταῖς δυνατωτάταις οὔσαν τότε τῶν ἐπὶ Θράκης du V^e siècle.

APPENDICE : MONNAIES D'ARGENT ET D'OR DES PERIODES IX-XI

PERIODE VIII (346/5-336) OU IX (336-311)

Emission au nom des Abdéritains

Tétradrachmes

- A. D1. Griffon couché à gauche sur la ligne d'exergue, en levant la patte avant droite, ayant l'aile déployée et la queue posée au-dessous du corps. La légende est disposée en deux parties: ABΔ H au-dessus de l'aile, et ΠΙΤΕΩΝ, au-dessous du griffon, dans l'exergue.
R1. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, tournée à droite. A droite de la tête, de haut en bas, ABΔHΠI et à gauche, de bas en haut, TEΩN.
*Paris CbM 80 : 9,85 g, 22 mm, 8 h, pl. 8, 11.

Drachmes

- B1. D1. Griffon couché à gauche, sur la ligne d'exergue. Les deux pattes avant sont levées, avec la patte droite légèrement plus haut que la patte gauche. L'aile est déployée et droite. Au-dessus de l'aile, la légende ABΔH et dans l'exergue ΠΙΤΕΩΝ.
R1. Tête d'Apollon laurée dans un carré linéaire, tournée à droite. Autour du carré, de gauche à droite la légende: ABΔ HΠI TE ΩN.
*Gorny 46, 30/10/1989, n° 60: 2,14 g, pl. 8, 12.
- B2. D2. Comme D1, mais l'aile du griffon remonte vers le haut. Les lettres sont irrégulières.
R2. Comme R1.
H. H. Kricheldorf, III, I, 25-26/02/1957, n° 1156 : 2,33 g.

PERIODE IX (336-311)

Emissions du monétaire ΟΜΗΡΟΣ

Première émission

Drachmes

1. D1. Griffon couché sur la ligne d'exergue, ayant l'aile déployée. Au-dessus de l'aile: ΕΠΙ et au-dessous du griffon, dans l'exergue: ΠΑΥΣΑΝΙΟΥ.
R1. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, tournée à droite dans un carré. Autour du carré la légende est: ΕΠΙ ΟΜ ΗΡ ΟΥ.
Ashmolean, SNG Ashmolean V, Paeonia-Thessaly n° 3515 : 2 g, pl. 8.10.

Seconde émission

Tétradrachmes

2. D1. Griffon couché à gauche sur la ligne d'exergue. L'aile est déployée avec quatre rémiges bien distinctes et elle s'incline légèrement vers le bas. La queue du griffon est repliée sous le corps. L'ethnique est disposé en deux parties : ABΔH au-dessus de l'aile, et ΠΙΤΕΩΝ dans l'exergue.
R1. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, tournée à droite. La paupière et l'iris sont dessinés en détail. Le nez est long avec le bout pointu. Les mèches tombent en rouleau sur la nuque. La légende, avec le nom, est disposée en deux parties, à gauche et à droite de la tête d'Apollon : à gauche ΕΠΙ et à droite ΟΜΗΡΟΥ.
May, *Abdera* n° 545 c : 10,16 g.

3. D2. Comme D1, mais le cou du griffon est plus long et l'aile remonte vers le haut.
R2. Comme R1, mais la légende est : à gauche ΕΠΙ Ο et à droite ΜΗΡΟΥ.
a. J. Schulman, 9-12/03/1959, n° 1324 : 9,93 g.
*b. Numismatic Fine Arts, XI 8/12/1982, n° 62 : 10,15 g [= Collection Norman Davis ; Hylla A. Troxell, *The Norman Davis Collection* (New York 1969) n° 109, pl. 9.10].

Drachmes

4. D1. Griffon couché à gauche sur la ligne d'exergue. La légende d'ethnique est inscrite en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile, et ΠΙΤΕΩΝ au-dessous du sol.
R1. Tête d'Apollon, de petite taille, laurée avec des cheveux courts, tournée à droite, dans un cadre linéaire. La légende est disposée autour du carré : ΕΠΙ ΟΜ ΗΡ ΟΥ.
a. Londres, BM 66 12 1 743 : 2,2 g, 14 mm, 1 h.
b. Fitzwilliam, *SNG Fitzwilliam* n° 1649 : 2,14 g, 11 h.
c. Frank L. Kovaks, Liste 16, n° 14.
d. Karlsruhe 2 : 2,13 g, 6 h.
*e. Alpha Bank 6823 : 2,45 g, 16 mm, 5 h, pl. 9.1.
5. D2. Comme D1.
R2. Comme D1, mais la tête divine est plus grande.
a. May, *Abdera* n° 546a.
b. J. Vedrines, Monnaies de Collection 14/12/1995, n° 34 : 2,57 g.
c. Leu, 42, 12/05/1987, n° 50 : 2,58 g.
6. D2. Même coin.
R3. Comme R2.
J. Vinchon, 28/11/1975, n° 55 : 2,55 g.
7. D3. Comme le précédent.
R3. Même coin.
Münzen und Medaillen, Liste 445, Juin 1982 : 2,58 g.
8. D4. Comme D1.
R4. Comme D2. Le menton d'Apollon est volumineux.
*a. Londres, BM *Abdera* 74 : 2,38 g, 14 mm, 9 h, pl. 9, 2.
b. *SNG Cop. Thrace I* n° 360 : 2,53 g, 5 h.
c. Paris, CbM 62 : 2,4 g, 14 mm, 11 h.
d. Dorotheum Münzabteilung, 15/04/1983, n° 177 : 2,31 g.
9. D5. Comme D1, mais l'aile est plus petite.
R5. Comme R3.
*Neuchâtel 82 : 2,41 g, 2/3 h, pl. 9, 3.
10. D6. Le griffon dresse le cou, en l'inclinant vers l'arrière.
R5. Même coin.
Ahlström 41, 28-29/04/1990, n° 1552 : 2,32 g.
11. D7. L'aile du griffon est longue et grande. La partie de la légende ΑΒΔΗ est placée au-dessus de la tête du griffon.
R6. Comme R5. Le cou est plus fin.
*New York, ANS 1992.54.422 (144) : 2,4 g, 14 mm, 6 h, pl. 9, 4.

12. D8. Comme D7. La légende ΑΒΔΗ commence derrière l'oreille du griffon.
R7. Comme R6.
*Paris, CbM 69 : 2,35 g, 17 mm, 8 h, pl. 9, 5.
13. D9. Comme D8, mais l'aile du griffon est longue. Les lettres de la légende sont serrées.
R8. Comme R7. La courbe de la section du cou d'Apollon est marquée.
*Ashmolean, *SNG Ashmolean V, Paeonia-Thessaly* n° 3510 : 2,46 g, 11 h, pl. 9, 6.
(Dans le catalogue de SNG, la monnaie est classée au monétaire ΠΟΛΥΦΑΝΤΟΣ).
14. D9. Même coin.
R9. La préposition ΕΠΙ de la légende du revers est placée près de l'angle du carré.
*a. ROM Toronto 978.305.9 : 2,34 g, 15,9 mm, 5 h, pl. 9, 7.
b. Richelieu Numismatique, Liste 1995, n° 23 : 2,49 g.
c. Münzen und Medaillen 47, 30/11-1/12/1972, n° 434 : 2,5 g.
15. D10. Comme D9.
R10. Comme R9.
a. Peus 282, 30/10-1/11/1973, n° 68 : 2,51 g.
*b. Alpha Bank : 6824 : 2,5g, 16 mm, 11 h, pl. 9, 8 (photo d'Alpha Bank).
16. D11. Comme le précédent.
R11. Comme le précédent.
Ars Classica, Naville V, 1923, n° 1538 : 2,48 g.
17. D12. Comme D9.
R12. Comme le précédent.
F. Schlessinger 97/98, 4/02/1935, n° 450 : 2,5 g.
18. D13. Comme D3.
R13. Tête d'Apollon laurée, tournée à gauche. La légende autour du carré est : ΕΠΙ ΟΜ ΗΡ ΟΥ.
*M. Athènes, dépôt 889 : 2,5 g, 16 mm, 5 h, pl.9, 9.
19. D14. Comme D13, mais la légende touche l'aile.
R14. La tête d'Apollon n'est pas placée droite par rapport au cadre linéaire et à la légende.
SNG Dreer n° 58 : 1,98 g, 9 h.

Emissions du monétaire ΠΥΘΟΔΩΡΟΣ

Première émission : capricorne

Tétradrachmes

20. D1. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, vue de trois quarts. Les mèches dessinées en haut relief sur le sommet du crâne ne sont pas soigneusement arrangées. Le dessin des mèches exprime le mouvement de la tête vers la droite. Le cou est légèrement incliné vers la droite. Les paupières, la bouche et le nez sont bien dessinés. La légende d'ethnique est disposée en deux parties : ΑΒΔΗ à gauche de la tête, dont les dernières lettres collent presque sur le visage du dieu et ΠΙΤΕΩΝ à droite du cou.
R1. Griffon couché à gauche sur la ligne d'exergue, levant la patte avant droite et ayant l'aile bien ouverte en dressant les rémiges vers le haut. La queue est repliée au-dessous de la partie arrière du corps. Derrière l'aile, dans le champ, la tête d'un capricorne figure comme symbole. Au-dessous du griffon, on distingue la préposition ΕΠΙ de la légende monétaire. Dans l'exergue est inscrit le nom : ΠΥΘΟΔΩΡΟΥ, de gauche à droite. Grènetis.

*a. M. Athènes 668/1991 : 9,81 g, 23 mm, 1/2 h, pl. 9, 11.

*b. New York, ANS 1944.100.15447 (= AC xiii.634 = Sotheby 9.5.1904, 203) (percée) : 9,64 g, 24 mm, 1 h, pl. 9, 12.

Deuxième émission : canthare

Tétradrachmes

21. D1. Griffon couché à gauche sur la ligne d'exergue. La patte avant droite est levée, l'aile est ouverte et la queue est repliée sous les pattes de derrière du corps. La légende d'ethnique est disposée en deux parties : au-dessus du griffon : ΑΒΔΗ et dans l'exergue ΠΙΤΕΩΝ. Grènetis.

R1. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts à droite. Au-dessous du cou, il existe comme symbole un canthare. La légende avec le nom du monétaire : ΕΠΙ à gauche de la tête d'Apollon, et ΠΥΘΟΔΩΡΟΥ, devant la tête d'Apollon, de haut en bas.

*Londres, BM Abdera 65 : 10,13 g, 27 mm, 5 h (percée et tréflée au revers), pl. 9, 13.

22. D1. Même coin.

R2. Comme R1, mais la tête d'Apollon est plus grande.

Recke Mince 20, pl. 9, 14.

Troisième émission : aucun symbole

Tétradrachmes

23. D1. Même coin que 22.

R3. Comme R1. Aucun symbole ne figure au-dessous de la tête d'Apollon.

a. May, *Abdera* n° 552a=Sofia : 10,52 g.

b. May, *Abdera* n° 552b : 10,30 g.

c. May, *Abdera* n° 552c : 10,29 g.

*d. Leu 48, 10/5/1989, n° 89 : 10,34 g, 12 h (traces d'une perforation au droit), pl. 9, 15.

Drachmes

24. D1. Griffon bondissant à gauche d'une base qui est signalée par une ligne au-dessous de l'animal. Il lève les pattes avant. L'aile déployée est large avec les rémiges bien distinctes. La queue est dressée, décrivant une légère courbe. La légende d'ethnique est disposée en deux parties : ΑΒΔΗ, au-dessus de l'aile, et ΠΙΤΕ, au-dessous des pattes levées.

R1. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, tournée à droite dans un carré linéaire. Autour du carré, de gauche à droite, la légende : [ΕΠΙ ΠΥ] ΘΟΔ ΩΡΟ Υ.

a. May, *Abdera* n° 553, Sofia.

b. Ahlström 47, 17/04/1993, n° 1344.

25. D1. Même coin.

R2. Comme R1. De la légende, on lit : ΠΥΘ ΟΔΩ.

*Ot. Helbing 24/10/1927, n° 2746 : 2,4 g, pl. 9, 16.

26. D2. Comme D1. Les rémiges de l'aile sont au nombre de cinq.

R3. Comme R2.

Peus 284, 9-10/12/1974, n° 140 : 2,37 g.

27. D2. Même coin.

R4. Comme R1.

A. G. Malloy XXXIII, liste Décembre 1973-Janvier 1974, n° 312.

28. D3. Comme D1.

R5. De la légende, on lit : [ΕΠΙ] ΠΥ ΘΟΔ[ΩΡΟΥ].

Bruxelles II, 29257 (fausse ?) : 2,13 g, 14 mm, 7 h.

Emission portant la légende ΕΠΙ ...Σ

Triobole en or

29. D1. Griffon bondissant à gauche, ayant l'aile ouverte et la patte avant droite levée. Au-dessus de l'aile est inscrite la partie de la légende ΑΒΔΗ et au-dessous du griffon ΠΙΤΕΩΝ.
 R1. Tête d'Apollon laurée les cheveux courts à gauche. Autour de la tête, de droite à gauche, est inscrite la légende du nom du monétaire, dont nous pouvons déchiffrer la préposition ΕΠΙ, au-dessus de la tête du dieu et la lettre [...] Σ au niveau du nez d'Apollon.
- a. Londres, BM 1996.1.6.1 : 2,15 g, pl. 17, 7.
 b. Un deuxième exemplaire dans une collection privée. Moulage disponible au Musée Britannique.

Emission du monétaire ΑΝΑΞΙΠΟΛΙΣ

*Tétradrachmes**Groupe I*

30. D1. Griffon couché à gauche sur la ligne d'exergue, ayant la patte avant droite légèrement levée et repliée. L'aile est ouverte, presque droite, et la queue est repliée sous la partie arrière du corps. La légende d'ethnique est disposée en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile, et ΠΙΤΕΩΝ au-dessous du griffon, dans l'exergue. Les lettres de la légende sont assez grandes. Grènetis.
 R1. Tête d'Apollon laurée à droite, les cheveux courts et le nez petit. La légende du nom est disposée en deux parties : à droite de la tête ΕΠΙ ΑΝΑ et à gauche de la tête ΞΙΠΟΛΙΟΣ (les lettres sont inscrites vers l'extérieur du coin).
- *a. Stara Zagora 4162 : 9,91 g, 25-23 mm, pl. 9, 17.
 b. Vinchon 20-22/5/1959, n° 463 : 9,95 g.
31. D2. Comme D1, mais le griffon est plus robuste et l'aile est plus large.
 R2. La tête d'Apollon est grande avec de courtes mèches, légèrement ondulées. La légende est disposée en deux parties : à droite de la tête ΕΠΙ ΑΝΑΞΙ et ΠΟΛΙΟΣ à gauche de la tête. Les lettres sont inscrites vers l'intérieur du coin.
- *a. Varsovie 56034 : 9,8 g, 23 mm, 12 h, pl. 9, 18.
 b. Boston 63.477 (M. Comstock-Vermeule 1964, 63a) : 10,2 g, 23,5 mm, 6 h.

32. D2. Comme D1.
 R3. Comme R2, mais la tête est petite. La légende est gravée en deux parties : à gauche de la tête ΕΠΙ ΑΝΑΞΙ et à droite de la tête ΠΟΛΙΟΣ. Les lettres sont inscrites vers l'intérieur du coin.
- *Londres, BM Abdera 61 : 9,61 g, 7 h, pl. 10.1.

33. D3. Griffon bondissant ou couché à gauche, sans ligne d'exergue, ayant la patte avant droite levée. L'aile est largement déployée. L'extrémité de la queue est posée sur la partie arrière du corps. La légende d'ethnique est disposée en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile et ΠΙΤΕΩΝ, au-dessous du griffon. Grènetis.
 R4. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, tournée à droite. La légende est disposée en deux parties : à gauche de la tête ΕΠΙ ΑΝΑΞΙ et à droite de la tête ΠΟΛΙΟΣ.
- *Fitzwilliam, *McClellan II* n° 4030 : 10,47 g, 20 mm, 7 h, pl. 10, 2.

Groupe II

34. D4. Griffon bondissant à gauche, levant la patte avant droite sans la plier. L'aile est large et bien ouverte. La queue est posée sous la partie arrière du corps. L'extrémité de la queue est posée sur la lettre Ν de la légende d'ethnique. L'ethnique est disposée en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile, et ΠΙΤΕΩΝ au-dessous du griffon.
 R4. Même coin.

- *a. Londres, BM 1958 3-4-9 : 10,21 g, 1 h, pl. 10.3.
 b. Glendining 12-13/02/1958,1063 (= coll. Lockett, SNG Lockett n° 1147, pl. XXII = May, *Abdera* n° 531c = Pozzi n° 2283 = Naville i, 1093) : 10,19 g.
35. D5. Comme D4. Les lettres de la partie de l'ethnique TEQN ne sont pas de la même taille.
 R4. Même coin.
 Classical Numismatic Group, XXVI, 11/06/1993, n° 266 (= Albrecht et Hoffmann, 5-7/12/1990, 70, n° 161) : 10,26 g.
36. D6. Comme le précédent.
 R5. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, tournée à droite. La légende du nom est disposée en deux parties : à droite de la tête d'Apollon, ΕΠΙ ΑΝΑΞΙ et à gauche ΠΟΛΙΟΣ.
 *a. Fitzwilliam, *McClellan II* n° 4029 : 10,32 g, 23 mm, 2 h, pl. 10, 4.
 *b. New York, ANS 1944.100.15449 : 10,25 g, 22 mm, 1 h, pl. 10, 5.
 c. Spink 31/03/1993, 96, n° 52 : 10,51 g.

Drachmes

37. D1. Griffon couché à gauche sur la ligne d'exergue. La patte avant droite est plus levée que la patte gauche. L'aile est ouverte et la queue est dressée. La légende est en deux parties : ΑΒΔ au-dessus de l'aile du griffon, et ΗΠΙΤΕΩΝ au-dessous de la ligne du sol, dans l'exergue. Grènetis.
 R2. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, tournée à gauche, dans un cadre linéaire. La légende est disposée autour du carré de gauche à droite : ΕΠΙ ΑΝΑΞΙ ΠΟΛΙΟΣ.
 May, *Abdera* n° 532a. Sofia.
38. D2. Comme D1. La légende est disposée en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile et ΠΙΤΕΩΝ dans l'exergue.
 R2. Même coin.
 Kricheldorf, XXXIX, 6-7/02/1987, n° 40 : 2,53 g.
39. D2. Même coin.
 R3. Tête d'Apollon laurée à droite, les cheveux courts, dans un carré linéaire. La légende du nom est disposée autour du carré : ΕΠΙ ΑΝΑΞΙ ΠΟΛΙΟΣ.
 *Varsovie 56035 : 2,2 g, 16 mm, 10/11 h, pl. 10, 6.
40. D3. Comme D1, mais la légende d'ethnique est disposée en deux parties : ΑΒΔΗΠ au-dessus de l'aile, et ΙΤΕΩΝ dans l'exergue.
 R4. Comme R3. Tête d'Apollon laurée à droite, les cheveux courts dans un carré linéaire. La légende du nom est disposée autour du carré : ΕΠΙ ΑΝΑΞΙ ΠΟΛΙΟΣ.
 *a. Londres, BM *Abdera* 71 : 2,43 g, 11 h, pl. 10, 7.
 b. E. Bourgey, 11-12/03/1981, n° 38 : 2,3 g.
 c. Numismatische Abteilung, Liste 31, Avril 1980, n° 27 (= Numismatische Abteilung, Liste 22, Avril 1977).
41. D4. Griffon couché à gauche sur la ligne d'exergue. La patte avant droite est légèrement plus levée que la patte gauche. L'aile est ouverte et la queue est cachée en dessous du corps. La légende d'ethnique est en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile et ΠΙΤΕΩΝ au-dessous du griffon. Les lettres de la légende sont petites et irrégulières.
 R5. Tête d'Apollon laurée à droite, les cheveux courts dans un carré linéaire. La légende du nom est disposée autour du carré : ΕΠΙ ΑΝΑΞΙΠΟΛΙΟΣ.
 *a. Harvard, Fog n° 3803 : 2,4 g, 16 mm, 10/11 h, pl. 10, 8.
 b. Heinz-Müller 21, 22-24/09/1977, n° 36 : 2,47 g.
 c. Lanz X, 3/12/1977, n° 73 : 2,47 g.

42. D4. Même coin.
R6. Comme R5. L'oreille d'Apollon n'est pas cachée derrière les mèches.
May, *Abdera* n° 532a, Sofia.
43. D4. Même coin.
R7. Tête d'Apollon laurée à droite. La légende du nom qui commence au-dessous de la tête est inscrite de droite à gauche de la tête : ΕΠΙ Α ΝΑΞΙΠΠΟ ΛΙΟΣ.
*New York, ANS 1944.100.15455 (150) : 2,29 g, 16 mm, 5 h, pl. 10, 9.

Emission du monétaire ΑΙΓΙΑΛΕΥΣ

Tétradrachmes

44. D1. Griffon couché sur la ligne d'exergue, ayant son aile déployée. L'aile, dont les rémiges sont dessinées en détail, se dresse vers le haut. La patte avant droite est levée et repliée et la queue est posée sous le corps. La légende d'ethnique est disposée en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de son aile et ΠΙΤΕΩΝ à l'exergue, au-dessous du griffon.
R1. Tête d'Apollon laurée à droite, les cheveux courts. La légende du nom est en deux parties, avec la préposition ΕΠΙ au-dessus de la tête du dieu, et le nom, de haut en bas, à droite de la tête : ΑΙΓΙΑΛΕΩΣ.
*a. E. Bourgey 2/07/1964, 43 : 10,18 g (= Coll. de Briailles, CbM Paris; May, *Abdera* n° 529a), pl. 10, 10.
b. Coin Galleries, 30/10/1954, n° 1356.
c. Glendining, 1/09/1976, n° 16.
d. Giessener Münzhandlung 67, 2/05/1994, n° 57 : 9,87 g.
e. Stack's 6-7/09/1973, n° 53 : 10,24 g.

Drachmes

45. D1. Griffon couché à gauche sur la ligne d'exergue, ayant l'aile déployée et la patte avant droite levée. L'aile est longue et fine. Un espace important existe entre l'aile et la légende. La légende est gravée en deux parties : ΑΒΔΗΠΙ au-dessus du griffon (ΑΒ au-dessus de la tête du griffon) et ΤΕΩΝ dans l'exergue.
R1. Tête d'Apollon laurée avec des cheveux courts, à droite, dans un carré. La légende est inscrite autour du carré : ΕΠΙ ΑΙΓΙΑΛ ΕΩΣ.
a. New York, ANS (148) 55.54.77 : 2,47 g, 16 mm, 5 h.
*b. Paris, CbM 57 : 2,46 g, 16 mm, 10 h, pl. 10, 11.
46. D1. Même coin.
R2. Comme R1, mais l'espace entre Ε et Σ est moins important.
Ars Classica, Naville XII, 1926, n° 1232, May, *Abdera* n° 530a : 2,48 g.
47. D1. Même coin.
R3. Comme R1.
Hirsch 35, 25-28/06/1963, n° 313 : 2,55 g.
48. D2. Griffon couché à gauche, levant la patte avant droite. La légende est disposée en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile et ΠΙΤΕΩΝ dans l'exergue.
R3. Même coin.
*Ashmolean, SNG *Ashmolean V, Paeonia-Thessaly* n° 3502 : 2,40 g, 2 h, pl. 10, 12.
49. D2. Même coin.
R4. Comme R2, mais la courbe de la section du cou est moins marquée.
Londres, BM *Abdera* 70 : 2,41 g, 6 h, pl. 10, 13.

50. D3. Comme D2, mais les lettres de la légende sont serrées.
R2. Même coin.
*a. Paris CbM, *Luynes* n° 1758 : 2,51 g, 15 mm, 2 h, pl. 10, 14.
b. New York, ANS 1992.54.418 (124) : 2,38 g, 15 mm, 2/3 h.
*c. MThessalonique 897-10, pl. 10, 15.
d. Vinchon 9-10/12/1983, n° 94 : 2,59 g.
e. Künker 21, 16-18/03/1992, n° 157 : 2,44 g.
f. Myers 6,6/12/1973, n° 105 : 2,5 g.
g. Rauch 12, 17-19/05/1973, n° 25.
h. Finarte 1971, Mars 25/26, n° 54 : 2,45 g.
i. SNG Cop. *Thrace I* n° 357 : 2,33 g, 12 h.
j. SNG *Manchester* n° 767 : 2,33 g, 5 h.
51. D4. Comme le précédent.
R5. Comme le précédent.
Burgan 5/11/1993, n° 32 (= Burgan 3/07/1992, 392) : 2,5 g.
52. D5. Comme le précédent.
R6. Comme le précédent.
Numismatica Toderi 1984, n° 51.
53. D6. Comme le précédent.
R7. Comme le précédent.
*Varsovie 56036 : 2,2 g, 14 mm, 7 h, pl. 10, 16.
54. D7. Comme le précédent.
R8. Comme le précédent.
*Neuchâtel 83 : 2,27 g, 6 h, pl. 10, 17.
55. D8. Comme le précédent.
R9. Comme le précédent.
Hirsch 75, 22-24/11/1971, n° 86 : 2,3 g.

Emissions du monétaire ΠΥΘΟΚΛΗΣ

Première émission : abeille

Drachmes

56. D1. Griffon couché à gauche sans une ligne d'exergue. Il lève la patte avant droite en la pliant. L'aile déployée s'incline légèrement vers le bas. La queue est pliée au-dessous de la partie arrière du corps. La légende d'ethnique est gravée en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile et ΠΙΤΕΩΝ au-dessous du griffon.
R1. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, à droite dans un carré linéaire. Derrière la tête d'Apollon, une abeille figure comme symbole. Autour du carré, la légende est disposée de droite à gauche : ΕΠΙ Π [ΥΘΟ Κ]Α ΕΟΣ.
a. ABD 1043 : 2,81 g, 15 mm, 5 h, pl. 18, 11.
b. E. Bourgey 17-18/05/1984, n° 52 : 2,57 g.
c. Ashmolean, SNG *Ashmolean V, Paeonia-Thessaly* n° 3514 : 2,30 g.
57. D2. Comme D1 mais l'aile remonte vers la légende.
R1. Même coin.
*Paris, CbM 67 : 2,41 g, 15 mm, 11 h, pl. 10, 18.

Seconde émission : sans symbole

Drachmes

58. D2. Même coin que 57.
R2. La légende est disposée de droite à gauche : ΕΠΙ ΠΥΘ ΟΚΛ ΕΟΣ.
*a. Fitzwilliam, *McClellan II* n° 4042 : 2,44 g, 14 mm, 5 h, pl. 11, 1.
b. May, *Abdera* n° 550, Sofia.
59. D3. Comme D2 mais l'aile est plus courte et plus petite, prenant la forme d'une feuille.
R2. Même coin.
a. Kürpfälzische Münzhandlung II, 24/25/09/1971, n° 34.
b. Hess, 208, 14/12/1931, n° 172 : 2,53 g.
c. Hirsch, 139, 28-30/11/1983, n° 32 : 2,54 g.
60. D3. Même coin.
R3. De la légende, on ne lit que ΚΛΕ au-dessous de la tête d'Apollon.
a. New York, ANS 49.163.76 (139) : 2,45 g, 14 mm, 7 h.
b. MATHÈNES 891 : 2,17 g, 16 mm, 7 h.
61. D3. Même coin.
R4. La légende est disposée autour du carré de droite à gauche : ΕΠΙ ΠΥΘ ΟΚΛ ΕΟΣ.
Peus 250, 15/03/1954, n° 211 : 2,54 g.
62. D3. Même coin.
D5. La tête d'Apollon est grande et les caractéristiques sont grotesques. La légende est disposée autour du carré : ΕΠΙ ΠΥΘΟ ΚΛΕ ΟΣ.
a. Münzen und Medaillen 20, 8-9/11/1990, n° 200 : 2,52 g.
b. New York, ANS 1992.54.424 (128) : 2,42 g, 15 mm, 5 h.
63. D3. Même coin.
R6. Comme R5.
Helbing 83, 19/08/1941, n° 236 : 2,4 g.
64. D3. Même coin.
R7. De la légende, on lit : ΕΠΙ ΠΥΘ, de droite à gauche.
a. Karlsruhe 4 : 2,46 g, 7 h.
b. Harvard 14, *Dewing* n° 1263 : 2,5 g, 14 mm, 1 h.
c. Varsovie 165606 : 2,4 g, 16 mm, 12 h.
65. D4. Comme D3, mais l'aile est longue et pointue.
R6. Même coin.
Ahlström 47, 17/04/1993, n° 1343.
66. D5. Comme D4.
R2. Même coin.
SNG Dreer n° 57 : 2,42 g, 6 h.

Emissions du monétaire ΕΚΑΤΩΝΥΜΟΣ

Première émission : fleur ou étoile

Drachmes

67. D1. Griffon couché à gauche sur la ligne de l'exergue, ayant l'aile déployée et la queue tournée vers le bas. La légende d'ethnique est disposée en deux parties : ΑΒΔΗΠΙ au-dessus de la tête et de l'aile du griffon et ΤΕΩΝ dans l'exergue.

- R1. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, tournée à droite, dans un carré. A droite de la tête, devant son visage figure comme symbole une fleur ou une étoile. Autour du carré, la légende : ΕΠΙ ΕΚΑ ΤΩΝ ΥΜΟ.
- a. Fitzwilliam, *McClellan II* n° 4038 : 2,48 g, 16 mm, 5 h.
 *b. New York, ANS 1944.100.15453 (142) = May, *Abdera* n° 540a : 2,43 g, 16 mm, 5h, pl. 11, 2.
 c. Hirsch 55, 11-14/12/1967, n° 2062 : 2,46 g.
 d. Paris CbM 61 : 2,54 g, 16 mm, 11 h.
 e. M. Thessalonique 897-9.
68. D2. Griffon couché à gauche, les pattes avant levées. La légende est disposée en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile, derrière l'oreille du griffon et ΠΙΤΕΩΝ au-dessous du corps du griffon.
 R1. Même coin.
- a. Ashmolean, *SNG Ashmolean V, Paonia-Thessaly* n° 3505 : 2,48 g, 5 h. Il existe des traces d'une légende antérieure au-dessous de ΑΒΔΗ.
 *b. Londres, BM 1905 4-1-6 (essai d'une perforation) : 2,44 g, 15 mm, 4/5 h, pl. 11, 3.
69. D3. Comme D1, mais l'aile est plus courte légèrement courbée. Les pattes avant sont levées et pliées.
 R1. Même coin.
- *a. M. Athènes 1910-1911 LZ 3b' : 2,43 g, 14 mm, 11 h, pl. 11, 4.
 b. Al. G. Malloy XII, Avril 25, 1978, n° 311.

Seconde émission : sans symbole

Drachmes

70. D3. Même coin que 69.
 R2. Comme R1, mais sans symbole.
- *a. New York, ANS 41.153.318 (143) : 2,36 g, 15 mm, 2 h, pl. 11, 5.
 b. Kress 132, 8/02/1965, n° 80 : 2,45 g.
 c. Kress 143, 27/05/1968, n° 230 : 2,3 g.
 d. Naville VI, 1923, n° 847 : 2,44 g.
 e. Egger, XLI, 18/11/1912, n° 241 : 2,45 g.
 f. Egger XXXIX, 15/01/1912, n° 140 : 2,53 g.
71. D3. Même coin.
 R3. Comme R2.
- *Londres, BM 1905 3-5 17 : 2,28 g, 15 mm, 5 h, pl. 11, 6.
72. D3. Même coin.
 R4. La tête d'Apollon est petite. L'espace entre les lettres Π et Ι de la préposition ΕΠΙ au-dessus de la tête d'Apollon est important. La légende est disposée autour du carré : ΕΠΙ ΕΚΑ ΤΩΝ Υ Μ Ο.
- a. Rauch 22, 9-10/05/1978, n° 40.
 b. Sotheby's 21/05/1986, n° 20.
 c. Londres, BM 1905 3-5 16 : 2,45 g, 14 mm, 1 h.
 *d. Ashmolean, *SNG Ashmolean V, Paonia-Thessaly* n° 3504 : 2,45 g, 10/11 h, pl. 11, 7.
73. D4. Comme D1. Mais l'aile est arrondie et s'incline vers la droite.
 R4. Même coin.
- a. Londres, BM 1947 4-6 150 : 2,49 g, 15 mm, 1 h.
 b. Mynt Hyset, 5, 1984, n° 18.

74. D4. On distingue des traces de A et B devant la partie de la légende au-dessus de l'aile. On dirait que le coin est surfrappé sur le D1 (ou qu'il est tréflé).
 R5. Tête d'Apollon avec des cheveux courts à droite dans un carré. Légende: ΕΠΙ ΕΚΑ ΤΩΝ ΥΜΟ.
 a. Karlsruhe 7 : 2,42 g, 9 h.
 b. Ashmolean, *SNG Ashmolean V, Paeonia-Thessaly* n° 3503 : 2,41 g, 11 h.
 c. Londres, BM Abdera 73 : 2,38 g, 14 mm, 2 h.
 d. Kress 147, 105 : 2,55 g.

Emissions du monétaire ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ

Première émission au griffon couché à gauche

Tétradrachmes

75. D1. Griffon couché à gauche sur la ligne d'exergue. La patte avant droite est levée assez haut et elle forme un angle. L'aile est longue et fine et l'espace entre le cou et l'aile est important. La paupière et la pupille sont dessinées en détail. La légende d'ethnique est en deux parties : au-dessus de l'aile ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile et ΠΙΤΕΩΝ au-dessous du griffon.
 R1. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, à droite. La pupille et la paupière de l'oeil du dieu sont bien rendues. La légende est disposée en deux parties, à gauche de la tête ΕΠΙ ΔΗ et ΜΗΤΡΙΟΥ à droite.
 *Paris CbM48 (= May, *Abdera* n° 533) : 9,42 g, 20 mm, 9 h, pl. 11, 8.
76. D1. Même coin.
 R2. Comme R1.
 a. Münzen und Medaillen 73, 17/10/1988, n° 41 : 9,92 g.
 b. Tradart 18/11/1993, 48 (= MMAG 54, 26/10/1978, 151) : 10,04 g.
77. D1. Même coin.
 R3. Comme R1, mais le nez d'Apollon est au niveau de la lettre P de la légende.
 Luigi de Nicola, *Monete e Medaglie*, Liste 1965, Mars, n° 204.

Seconde émission au griffon couché à droite

Tétradrachmes

78. D2. Griffon couché à droite sur la ligne de l'exergue, ayant l'aile déployée et la queue au-dessous du corps. Le griffon lève la patte avant droite en la pliant. L'aile est courte et fine. La légende est en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile et ΠΙΤΕΩΝ au-dessous du griffon. Les lettres sont irrégulières avec la lettre Ω beaucoup plus petite que les autres lettres.
 R1. Même coin.
 a. Hirsch 31, 28-30/5/1962, n° 61 : 10,3 g.
 b. *Ars Classica*, Naville V, 1923, n° 1537 : 10,19 g.
 c. *Monetarium*, Liste 35, Hiver 1980/81, n° 15 (= *Bohhams* 1, 21-22/05/1980, n° 102) : 9,99 g.
 *d. Londres, BM Abdera 66 : 10,05 g, 8 h, pl. 11, 9.
 e. AG.Leu-Ad.Hess, 24/03/1959, n° 128 (= *Ars Classica* V, 1537 = coll. Jameson 2460) : 10,20 g.
79. D2. Même coin.
 R2. Même coin.
 *a. Fitzwilliam, *McClellan II* n° 4031 : 9,58 g, 22 mm, 11 h, pl. 11, a.
 b. Naville XII, 1926, n° 1231 : 9,78 g.
 c. *Myers, Ancient Coins*, 1, 18/11/1971, n° 105 : 10,13 g (= Hirsch, 21, 16/11/1908, 856, coll. consul Weber ; R. Ratto 4/04/1927, n° 824 ; Ad. Hess-Leu, 31, 6-7/12/1966, n° 196 ; M. Platt, Liste 1970, n° 259).
 d. Ad.Hess-AG, 254, 25-26/10/1983, n° 141, (*Ars Classica* XII, Naville 1926, 1231) : 9,78 g.

80. D2. Même coin.
R4. Comme R2.
*Fitzwilliam, *SNG Fitzwilliam* n° 1643 : 10,07 g, 24 mm, 5 h, pl. 11, 11.
81. D2. Même coin.
R5. Comme R1.
*a. New York, ANS 1944.100.15452 (137) : 9,75 g, 20 mm, 7 h, pl. 11, 12.
b. Bourgey 15-17/12/1909, n° 89.
c. Sotheby's 28/01/1976, n° 13.
d. B. Peus 340, 2/11/1994, *Jam. Nich. Jamgochian*, (= Pozzi n° 2285) : 9,8 g.
e. Bourgey, 13-14/06/1977, n° 35 : 9,93 g.
f. *Numismatica Wien*, Münzauktion II, 13-15/02/1975, n° 70 (= Vecchi. Liste 13, 1974, 76) : 9,56 g, 4 h.
g. *Münzen und Medaillen* 26, 16-19/1996, n° 81 (= Hirsch 123, 20-23 et 26-28/1/1981, 2068) : 9,74 g.
h. *SNG Cop. Thrace I* n° 352 : 9,50 g, 5 h.
82. D3. Comme D2, mais les lettres sont plus serrées dans l'exergue.
R6. Comme R4.
*Londres, BM Abdera 67 : 9,6 g, 5 h, pl. 11, 13.

Emission du monétaire ΔΙΟΦΑΝΤΟΣ

Tétradrachmes

83. D1. Griffon couché à droite sur la ligne d'exergue. La patte avant gauche est levée. L'aile longue et fine est ouverte. La queue passe au-dessous du corps, entre la patte droite et le ventre. La patte droite dépasse la ligne d'exergue. La légende d'éthnique est disposée en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile du griffon et ΠΙΤΕΩΝ au-dessous de la ligne d'exergue.
R1. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts à droite. La légende est disposée en deux parties : ΕΠΙ ΔΙΟ à gauche d'Apollon et ΦΑΝΤΟΥ devant la tête.
*a. Londres, BM Abdera 69 : 10,18 g, 22 mm, 1/2 h, pl. 11, 14.
b. Alpha Bank 6817 (Collection Gertsou 1990) : 10,14 g, 24 mm, 1 h.
84. D1. Même coin.
R2. Comme R1 mais la légende est gravée plus près de la tête d'Apollon. Les lettres de la légende sont régulières.
a. May, *Abdera* n° 539 = Sofia : 9,90 g.
b. Schulman, Liste 205, Juin 1975, n° 38 (= Naville IV, 17-19/06/1922, 488) : 10,10 g.
c. Lanz, 22, 10/05/1982, n° 226 : 10,10 g (= *Münzen und Medaillen*, 4, 26-27/11/1974, 76 ; *Weber II* n° 2392).
d. R. Ratto, 26/04/1927, n° 825 : 10,02 g.
85. D1. Même coin.
R2. Même coin.
Sternberg, XVIII, 20-21/11/1986, n° 55 : 10,13 g.
86. D1. Même coin.
R3. Comme R1.
a. *Münzen und Medaillen*, Liste 220, Mars 1962, n° 2.
*b. Alpha Bank 6816 (Collection Gertsou 1990) : 9,87 g, 21,5 mm, 10 h, pl. 11, 15 (photo d'Alpha Bank).
c. coll. J. M. Wulfing (1979), n° 179 : 10,02 g, 12 h.

87. D1. Même coin.
R4. Comme R1. La lettre I de la partie gauche de la légende touche les cheveux d'Apollon. Les lettres sont irrégulières.
a. Superior Galleries, Lawson 3-6/06/1985, n° 2109 : 10,2 g.
b. Rarcoa, 15-16/1985, n° 13.
*c. Trésor, Thrace 1980, CH VII, 1985, 50, n° 11 : 10,02 g, pl. 11, 16.
88. D1. Même coin.
R5. Comme R1, mais la tête d'Apollon est plus grande.
Ahlström 47, 17/04/1993, n° 1340.
89. D1. Même coin.
R5. Comme le précédent. Le nez d'Apollon est au niveau de la lettre T de la partie droite de la légende.
Kurfürstliche Münzhandlung XXXII, 1-2/6/1987, n° 72 : 9,93 g.
90. D1. Même coin.
R6. Comme R1, mais la tête d'Apollon est plus petite et plus juvénile.
Numismatic Fine Arts, VI, 27-28/2/1979, n° 102 (= Ars Classica XIII, 1928, n° 636) : 10,09 g.
91. D1. Même coin.
R7. Comme R6, mais la tête d'Apollon s'incline légèrement vers la droite.
Sotheby's 22/04/1970, n° 102 : 10,08 g.

Emission du monétaire ΠΟΛΥΦΑΝΤΟΣ

Statère d'or

92. D1. Griffon couché sur la ligne d'exergue vers la gauche, levant la patte avant droite. L'aile longue et large est ouverte. La queue est légèrement dressée et légèrement courbée à l'extrémité. La légende est disposée en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus du griffon et ΠΙΤΕΩΝ dans l'exergue.
R1. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, à droite. Le dieu fronce les sourcils. A gauche de la tête : ΕΠΙ ΠΟΛ ; à droite de la tête ΥΦΑΝΤΟΥ.
*Trésor, Thrace 1980, CH VII, 1985, 50 n° 15 : 6,4 g, pl. 17, 8.

Tétradrachmes

93. D1. Griffon couché sur la ligne d'exergue vers la gauche, levant la patte avant droite. L'aile courte et large est déployée. La queue est posée au-dessous du corps du griffon, entre la patte de derrière gauche et le ventre de l'animal. La légende est disposée en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus du griffon et ΠΙΤΕΩΝ dans l'exergue.
R1. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, à droite. Le dieu fronce légèrement les sourcils, ayant un air de mécontentement. La légende du nom de monétaire est disposée en deux parties, à droite de la tête : ΕΠΙ ΠΟΛΥ et à gauche de la tête ΦΑΝΤΟΥ.
*Alpha Bank 6825 : 10,22 g, 24 mm, 5 h, pl. 11, 17 (photo d'Alpha Bank).
Note. Un deuxième tétradrachme est cité dans May, *Abdera* 293 n° 547.

Drachmes

94. Griffon couché sur la ligne d'exergue, levant la patte avant droite et ayant l'aile déployée et légèrement levée. La queue est dressée. La légende est disposée en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus du griffon et ΠΙΤΕΩΝ dans l'exergue.

- R1. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, à droite dans un carré linéaire. Des feuilles de la couronne de laurier touchent la ligne du carré au-dessus de la tête. La pomme d'Adam est dessinée. Autour du carré, la légende est inscrite de gauche à droite de la tête : ΕΠΙ ΠΟΛΥΦΑΝΤΟΥ.
- *a. M. Thessalonique 897-11, pl. 11, 18.
 b. Stara Zagora 4122 : 2,3 g, 15 mm.
 c. Bruxelles II 29257 (fausse ?) : 2,13 g, 13 mm, 9 h (percée).
 d. Bruxelles - : 2,08 g, 13,5 mm, 8 h (fausse ?).
 e. Ars et Nummus, Liste 7-9 Septembre 1977, n° 52 (= Ars et Nummus Septembre 1976, n° 90).
 f. *SNG Dreeer* n° 59 : 2,36 g, 7 h.
95. D1. Même coin.
 R2. Comme R1. La pomme d'Adam d'Apollon n'est plus marquée. La légende est disposée ainsi : ΕΠΙ ΠΟΛΥΦΑΝΤΟΥ.
- *a. New York, ANS 68.57.10 (151) : 2,46 g, 14 mm, 3 h, pl. 12, 1.
 *b. Londres, BM Abdera 75a : 2,52 g, 15 mm, 11 h, pl. 12, 2.
 c. M. Athènes 884 : 2,48 g, 12 mm, 12 h.
 d. D. Thirion, Liste 1984, n° 12 : 2,52 g.
 e. Rauch 12, 17-18/05/1973, n° 24.
 f. Ars Classica, Naville V, 1923, n° 1540 : 2,42 g.
 g. *SNG Manchester* n° 766 : 2,46 g, 3 h.
 h. Numismatische Abteilung der schweizerischen Kreditanstalt, Liste 38, avril 1982, n° 64 : 2,39 g.
96. D1. Même coin.
 R3. Comme R2, mais la section du cou d'Apollon touche la ligne du carré au-dessous de la tête. Ars Classica Naville V, 1923, 1539 : 2,55 g.
97. D1. Même coin.
 R4. Comme R2, mais la légende est disposée ainsi : ΕΠΙ ΠΟΛΥΦΑΝΤΟΥ.
- *a. Bruxelles 5 : 2,59 g, 15 mm, 10 h, pl. 12, 3.
 b. Fitzwilliam, *SNG Fitzwilliam* n° 1650 : 2,52 g, 1 h.
98. D2. Comme D1. La patte arrière gauche touche la ligne d'exergue.
 R2. Même coin.
 *Paris, CbM 69 : 2,49 g, 16 mm, 13 h, pl. 12, 4.
99. D2. Même coin.
 R3. Même coin.
 *Alpha Bank 6826 (photo d'Alpha Bank) : 2,53 g, 15 mm, 1 h, pl. 12, 5.
100. D3. Comme D1.
 R2. Même coin.
 *a. *SNG Delepierre* n° 778 : 2,41 g, 14 mm, 1/2 h, pl. 12, 6.
 b. May, Abdera n° 548a.
 c. Ashmolean, *SNG Ashmolean V, Paeonia-Thessaly* n° 3513 : 2,53 g, 7 h.
 d. Peus 318, 7-8/05/1987, n° 1162 (= Peus 292, 26/10/1977, 5034) : 2,48 g.
 e. Malter XIX, 25/09/1981, n° 228 : 2,5 g.
 f. Glendining 12-13/02/1958, coll. Lockett, *SNG Lockett* n° 1066 (= Pozzi n° 2287) : 2,44 g.
101. D4. Comme D3 mais le dessin de l'aile est plus détaillé.
 R2. Même coin.
 *Harvard 31, Fog 3804 : 2,27 g, 14 mm, 4 h, pl. 12, 7.

102. D4. Même coin.
R5. Comme R2 mais la lettre Φ s'incline vers la droite sans être droite.
*a. Ashmolean, *SNG Ashmolean V, Paeonia-Thessaly* n° 3511 : 2,44 g, 11 h, pl. 12, 8.
b. *SNG, Cop. Thrace I* n° 361 : 2,25 g, 3 h.
103. D4. Même coin.
R6. Comme R5, mais la barre de Φ colle sur la ligne du carré, au-dessous de la tête d'Apollon.
Ars Classica, Naville V 1923, n° 1541 : 2,5 g.
104. D5. Comme D4 avec trois séries de points dans la partie concave de l'aile.
R6. Même coin.
*a. New York, *ANS 1992.54.423 (145)* : 2,32 g, 14 mm, 12 h, pl. 12, 9.
b. New York, *ANS 1906.57.107 (152)* : 2,36 g, 14 mm, 9 h.
105. D6. Comme D2, mais le griffon est plus petit en taille et l'aile est plus courte. Les lettres de la légende d'ethnique touchent les oreilles du griffon.
R7. La tête d'Apollon est plus grosse. La légende est disposée autour du carré : [ΕΠΙ] ΠΟΛΥΦΑΝ [ΤΟΥ].
*a. Londres, *BM 1924 4-6-1* : 2,51 g, 14 mm, 11 h, pl. 12, 10.
b. Blançon, *Antike Numismatik, Liste 9, 1991*, n° 111 (= Hirsch 53, 26-29/06/1967, n° 3071 = Blançon, *Antike Numismatik, Liste 8, 1990*, n° 137).
106. D7. Comme D6, mais la patte avant gauche du griffon touche la ligne d'exergue.
R8. Comme R7. La légende est disposée autour du carré : ΕΠΙ ΠΟΛΥΦΑΝΤΟΥ.
*a. Londres, *BM Abdera 76* : 2,51 g, 14 mm, 4 h (revers tréflé), pl. 12, 11.
b. *Maison Platt, Liste 1991*, n° 20 : 2,48 g.
c. *Pozzi n° 2286*.
107. D8. Comme D7.
R9. Comme R8.
*Paris, *CbM 68* : 2,35 g, 14 mm, 1 h, pl. 12, 12.
108. D9. Comme D7.
R10. Comme R8. La tête est petite.
M. Athènes 885 : 2,4 g, 15 mm, 10 h.
109. D9. Même coin.
R11. Comme R8 mais la tête est grande.
a. *Schulmann 8/06/1931, 98* (= coll. Mathey) : 2,56 g.
b. *Pozzi n° 2288*.
Drachmes attribuées à Πολύφαντος, dont la légende est illisible :
1. *Ars et Nummus, Liste Juillet, Août 1970*, n° 303.
2. *Ars et Nummus, Liste Septembre 1976*.
3. *SNG Manchester*, n° 768 : 2,23 g, 9 h.
4. *Kress 118, 22/06/1961*, n° 332.

Emissions du monétaire ΕΥΡΗΣΙΠΠΟΣ

Première émission : sans symbole

Tétradrachmes

110. D1. Griffon couché à gauche sur la ligne d'exergue, en levant la patte avant droite et ayant l'aile ouverte. Les rémiges de l'aile sont courtes et remontent vers le haut. La queue du griffon est

posée sous le corps, près de la patte d'arrière gauche. La légende d'ethnique est en deux parties : ABΔHP au-dessus de l'aile du griffon, et ITEΩN dans l'exergue. Les lettres sont irrégulières.

R1. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts à droite. Apollon fronce les sourcils, en indiquant ainsi un air de mécontentement. L'extrémité qui attache le ruban à l'arrière de la tête d'Apollon tombe sur la nuque (ou une faute de gravure ?). La légende avec le nom du monétaire est disposée en deux parties : ΕΠΙ ΕΥΡΗ, à gauche de la tête, et à droite de la tête ΣΙΠΠΟΥ.

a. ROM 924.5.46 : 10,14 g, 23,8 mm, 2 h.

*b. Londres, BM Abdera 63 : 9,78 g, 22 mm, 12 h, pl. 12, 13.

c. New York, ANS 1944.100.15451 (NY 136) (= Egger, xli.238) : 10,14 g.

d. Paris, CbM, 54 : 10,03 g, 23 mm, 10 h.

e. MKDr 662 : 9,86 g, 22,3 mm, 2 h.

f. Harvard, *Dewing* n° 1264 : 9,67 g, 22 mm, 9 h.

g. Feuardent, 17-19/12/1919, n° 159.

h. Sotheby's 27-28/10/1993, n° 327 (= Numismatic Fine Arts, 14/08/1991, 45) : 10,26 g, 2 h.

i. Naville VI, 1923, n° 845, coll. Clar. S. Bement : 10,08 g.

j. Egger XLI, 18/11/1912, n° 238 : 10,08 g, 21 mm.

k. R. Ratto, 26/04/1909, n° 1498 : 9,67 g.

l. SNG Cop. *Thrace I* n° 354 : 10 g, 9 h.

111. D2. Comme D1.

R1. Même coin.

a. Hess-Leu 24,16/04/1964, n° 102 : 10,25 g, 7 h.

b. Münzen und Medaillen, VI, 6-7/12/1946, n° 581 (May, *Abdera* n° 541) (= F. Schlessinger, 4/02/1935, n° 449) : 9,85 g.

*c. Trésor, *Thrace* 1980, *CH* VII, 1985, 50 n° 12 : 10,02 g, pl. 12, 14.

d. Trésor, *Thrace* 1980, *CH* VII, 1985, 50 n° 13 : 10,03 g.

Drachmes

112. D1. Griffon bondissant à gauche, dressant les pattes avant, ayant son aile ouverte. Il forme un S avec la queue dressée. La légende d'ethnique est en deux parties : ABΔHP au-dessus de l'aile ouverte du griffon et ITEΩN à l'exergue, au-dessous de la ligne d'exergue. Les lettres de la partie de la légende dans l'exergue sont irrégulières. La lettre Ω est plus petite que les autres lettres, inclinée légèrement vers la droite.

R1. Tête d'Apollon laurée à droite dans un carré (la ligne du carré au-dessous de la tête n'est pas droite). La légende est inscrite de gauche à droite de la tête, en partant au-dessous de la tête : ΕΠΙ ΕΥΡΗ au-dessous de la tête, ΗΣΙΠΠΟ derrière la tête et Υ au-dessus du carré.

*a. Fitzwilliam, *McClellan II* n° 4040 : 2,36 g, 17 mm, 3 h, pl. 12, 15.

b. Fitzwilliam, *McClellan II* n° 4039 : 2,55 g, 15 mm, 9 h, pl. 12, 16.

c. New York, ANS 1947.100.15454 (147) : 2,46 g, 16 mm, 11 h.

d. Vinchon 6-8/02/1956, n° 371 : 2,43 g.

e. MATHènes 115/1969 : 2,36 g, 15 mm, 1 h.

113. D2. Comme D1. La lettre Ω de la légende dans l'exergue est inclinée vers la gauche.

R1. Même coin.

a. Münzen und Medaillen 27, 10-11/12/1996, n° 141 : 2,49 g.

b. Sotheby's 26/03/1987, n° 369 (= de la collection Wetsminster School College lot.56, Sotheby's 26-27/05/1976, n° 56).

*c. Karlsruhe 10 : 2,08 g, 7 h, pl. 12, 17.

114. D2. Même coin.
R2. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, tournée à droite. La légende avec le nom du monétaire est disposée : ΕΠΙ ΕΥΡΗ derrière la tête à gauche et ΣΙΠΠΟΥ devant la tête.
*Paris, CbM 64 : 2,29 g, 15 mm, 5 h, pl. 12, 18.
115. D3. Comme D1.
R2. Même coin.
*Londres, BM Abdera 78 (trou) : 2,35 g, 17 mm, 5 h, pl. 13,1.
116. D4. L'aile du griffon est plus grande et elle remonte vers le haut.
R2. Même coin.
*Harvard, *Dewing* n° 1265 : 2,26 g, 16 mm, 3 h, pl. 13, 2.
117. D4. Même coin.
R3. La légende est disposée : à gauche de la tête ΕΠΙ ΕΥΡΗ au-dessus de la tête Η au-dessous du carré ΣΙ à droite de la tête ΠΠΟΥ.
Classical Numismatic Auctions XVIII, 3/12/1991, n° 83 : 2,46 g.
118. D5. Comme D1.
R4. Comme R1, mais la légende est : ΕΠΙ ΕΥΡΗ ΣΙ Π[ΟΥ].
Glendining 12-13/02/1958, n° 1064 (= coll. Lockett, *SNG Lockett*) : 2,46 g.
119. D6. Comme D5.
R4. Même coin.
Gorny 42, 11/10/1988, n° 126 : 2,46 g.
120. D7. Comme D1.
R5. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, tournée à droite. La légende avec le nom du monétaire est : ΕΠΙ ΕΥΡΗ derrière la tête à gauche ΣΙΠΠΟΥ devant la tête.
Peus, Liste 22, Juin 1971, n° 2 (= Peus, Liste 18, Octobre 1970, n° 7).
121. D8. Comme le précédent.
R6. La légende est disposée : derrière la tête : ΕΠΙ ΕΥΡΗ, au-dessus de la tête ΡΗΣΙ et à droite de la tête ΠΠΟΥ.
Gorny 52, 6/11/1990, n° 126 : 2,46 g.
122. D9. Comme D7.
R6. Même coin.
*Alpha Bank 6819 (photo d'Alpha Bank) : 2,41 g, 15,5 mm, 6 h, pl. 13, 3.

Seconde émission : deux symboles indistincts

Drachmes

123. D10. Comme D8.
R7. La légende est disposée : à gauche de la tête : ΕΠΙ ΕΥΡΗ à droite de la tête ΠΠΟΥ. Au-dessous de la tête, des lettres Σ et Ι ou un symbole illisible.
*Paris CbM, *Luynes* n° 1759 : 2,33 g, 16 mm, 7 h, pl. 13, 4.

Emission du monétaire ΙΠΠΩΝΑΣ

Tétradrachmes

124. D1. Griffon couché à gauche sur la ligne d'exergue. La tête du griffon est inclinée et la patte droite avant est plus levée que celle de gauche. L'aile est largement ouverte et légèrement levée vers le haut. La queue passe au-dessous du corps et l'extrémité est visible entre le ventre

- et la patte derrière. La légende d'ethnique est en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile et ΠΙΤΕΩΝ au-dessous du griffon.
- R1. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, tournée à droite. Au-dessous de la tête figure comme symbole une coquille Saint-Jacques. La légende du nom est gravée en deux parties : à droite de la tête, ΕΠΙ ΙΠΠΩ et ΝΑΚΤΟΣ à gauche de la tête d'Apollon.
- a. May, *Abdera* n° 543c = Sofia : 10,53 g.
 b. Gorny 36, 8/4/1987 : 10,40 g (= A. Gentleman, coll. Allatini 206=Sotheby's 9/5/1904 = Naville VI, 28/01/1924 = JWG Raymond 25/03/1924).
 c. Sotheby's 27/04/1977, n° 11.
 d. Hirsch, XII, 25-27/04/1957, n° 62 : 9,73 g.
125. D1. Comme le précédent.
 R2. Comme R1. La lettre N de la légende est écrite différemment.
 *a. Trésor, Thrace 1980, n° 14 : 10,07 g, pl. 13, 5.
 b. Albrecht et Hoffmann, 54, 26-28/03/1985, n° 113 : 10,38 g (= Spink, 15-16/02/1977, n° 26).
 c. Albrecht et Hoffmann, 53, 13-15/11/1984, n° 1560 : 10,67 g.
126. D2. Comme D1, mais le griffon ne s'incline pas vers l'avant. Les rémiges de l'aile sont plus nombreuses que sur D1.
 R3. Comme R1.
 *Londres, BM *Abdera* 64 : 9,87 g, 22 mm, 4 h, pl. 13, 6.
127. D2. Comme le précédent.
 R4. Comme R1.
 *Londres, BM 1866 12-1 735 : 10,08 g, 24 mm, 5 h (percée), pl. 13, 7.
128. D2. Comme le précédent.
 R5. Comme R4, mais la coquille est placée plus à gauche que la coquille du R4.
 *Londres, BM *Abdera* 64a (Bank Collection 33) : 10,17 g, 23 mm, 10 h, pl. 13.8.
129. D2. Comme le précédent.
 R6. Comme R5, mais la légende est inscrite plus proche de la tête d'Apollon et la coquille est dessinée en détail.
 *Londres, BM 1922 11-16-3 (G. B. Pears Collection) (treflée) : 10,46 g, 24 mm, 7 h, pl. 13.9.
130. D2. Comme le précédent.
 R7. Comme R4, mais la distance entre la tête et la légende est plus importante. La coquille est dessinée en détail. La tête d'Apollon est plus petite et ses caractéristiques sont plus fines.
 *a. Paris, CbM 47 : 10,37 g, 25 mm, 8 h (percée), pl. 13, 10.
 b. Alpha Bank 6820 (Collection Gertsou 1990) : 10,36 g, 24 mm, 5 h.
131. D2. Même coin.
 R8. Le nez d'Apollon est niveau de la deuxième lettre Π de la légende.
 a. Classical Numismatic Group, XXVII, 29/09/1993, n° 467 : 10,12 g (= Classical Numismatic Group, XV, 5/06/1991, n° 93; R. H. Pontario, 8-9/03/1991, n° 1261; Lanz 40, 25/05/1987, n° 128; R. J. Myers, Ancient Coins, Liste 1971, n° 10, Weber).
 *b. Paris CbM 46 : 9,83 g, 24 mm, 11 h, pl. 13, 11.
132. D2. Même coin.
 R9. Comme le précédent.
 Vinchon 6-7/04/1959, Coll. de M. Paucker, n° 41 : 10,3 g.

133. D2. Même coin.
R10. Comme le précédent. La tête d'Apollon est volumineuse.
Vinchon, 24/11/1969, n° 120 : 10,34 g.
134. D2. Même coin.
R11. Comme R10.
E. Bourgey, 6-7/05/1977, n° 74.
135. D2. Même coin.
R12. Comme R10.
Numismatic Fine Arts 18/12/1987, n° 149 : 10,42 g.
136. D3. Comme D2. La courbe de la partie supérieure de l'aile est plus importante que sur D2. La queue est au-dessous du corps et touche la ligne d'exergue. La légende est en deux parties : $\text{AB}\Delta\text{HPI}$ au-dessus de l'aile et $\text{TE}\Omega\text{N}$ au-dessous du griffon.
R4. Même coin.
a. Egger XLI, 18/11/1912, n° 240 : 10,31 g, 23 mm.
b. *SNG Cop. Thrace I* n° 355 : 10,33 g, 12 h.
137. D3. Même coin.
R13. Le nez d'Apollon est au niveau du milieu de la première lettre Π de la légende.
*Ashmolean, *SNG Ashmolean V, Paeonia-Thessaly* n° 3507 : 10,06 g, 5 h, pl. 13, 12.
138. D3. Même coin.
R14. Comme R13. Les lettres de la légende sont inscrites près de la tête d'Apollon. La coquille est proche du cou d'Apollon.
Stack's 15-16/03/1979, n° 83 : 9,97g (= *Kürpfälzische Münzhandlung, XVIII, 20-22/5/1980, 33*).
139. D3. Même coin.
R15. Le nez d'Apollon se situe au niveau du milieu de la première lettre Π de la légende.
*Ashmolean, *SNG Ashmolean V, Paeonia-Thessaly* n° 3506 : 9,8 g, 1/2 h, pl. 13, 13.
140. D4. Comme D2. L'aile du griffon est large mais possède moins de rémiges. La queue est repliée au-dessous du corps entre le ventre et la patte arrière gauche. Le griffon apparaît robuste.
R16. La tête d'Apollon a un style sévère car le dieu fronce légèrement les sourcils. Le nez est court avec une extrémité pointue. La légende est inscrite près de la tête.
Naville IV, 1923, 846, coll. Clar. S. Bement : 10,47 g.

Drachmes

141. D1. Griffon bondissant à gauche, levant ses pattes avant et ayant son aile déployée et sa queue dressée. La légende d'ethnique est en deux parties : au-dessus de l'aile du griffon $\text{AB}\Delta\text{H}$ et $\text{PITE}\Omega\text{N}$ au-dessous du griffon.
R1. Tête d'Apollon laurée avec des cheveux courts à droite dans un carré. Au-dessus de la tête, sur la ligne du carré, figure une coquille. La légende est : $\text{EPII IIIPI}\Omega\text{NA KTO}\Sigma$ autour du carré.
*a. *SNG Delepierre* n° 777 : 2,46 g, 14 mm, 3 h, pl. 13, 14.
b. *Münzen und Medaillen, Liste 377, Avril 1976, n° 11 : 2,51 g.*
*c. Alpha Bank 6821 (photo d'Alpha Bank) : 2,4 g, 15 mm, 11 h, pl. 13, 15.
*d. Avramoglou 92, 58, N1 : 2,29 g, 16 mm, 5 h, pl. 18, 12.
142. D1. Même coin.
R2. Comme R1, mais la tête d'Apollon est plus ronde et le cou est plus court.
*Fitzwilliam, *McClellan II* n° 4041 : 2,49 g, 16 mm, 5 h, pl. 13, 16.

143. D1. Même coin.
R3. La tête d'Apollon est toute petite dans le carré linéaire. La légende est disposée autour du carré : ΕΠΙ ΙΠΠΩΝΑΚ ΤΟΣ.
Albrecht et Hoffmann 57-58, 23-25/04/1986, n° 1313 (= Peus 284, 2-20/12/1974, n° 139 = Albrecht et Hoffmann 54, 26-28/03/1985, n° 115) : 2,47 g.
144. D1. Même coin.
R4. Comme R3. Le cou d'Apollon touche le carré linéaire. La légende est disposée autour du carré : ΕΠΙ ΙΠΠΩΝΑ ΚΤΟΣ.
a. J. Védrières, 29/12/1984, n° 33 (Numismatische Abteilung Liste 33, Décembre 1980, n° 42 = NFA 8, 6/06/1980, n° 67).
b. Victor Gadony, 3-5/10/1982, n° 233 : 2,6 g.
145. D1. Même coin.
R5. Le menton d'Apollon est long et massif. La tête touche presque le cadre linéaire.
Kress 147, 5/05/1969 : 2,5 g.
146. D2. Comme D1. Les lettres sont plus petites.
R6. Les caractéristiques de son visage (les paupières, les lèvres et le nez) sont dessinées en relief.
*Ashmolean, *SNG Ashmolean V, Paeonia-Thessaly* n° 3512 : 2,43 g, 6/7 h, pl. 13, 17.
147. D3. Griffon bondissant à gauche. La patte gauche se pose sur les lettres ΕΩ de la légende.
R7. La tête d'Apollon est fine.
a. Ashmolean, *SNG Ashmolean V, Paeonia-Thessaly* n° 3508 : 2,4 g, 7 h.
*b. Harvard 17, *Dewing* n° 1266 : 2,39 g, 15 mm, 8 h, pl. 13, 18.
148. D3. Même coin.
R8. La légende est disposée autour du carré : ΕΠΙ ΙΠΠΩΝΑΚ ΤΟΣ.
*Paris, CbM 59 : 2,47 g, 16 mm, 3 h, pl. 14, 1.
149. D4. Comme D1. Les lettres de la légende sont plus petites.
R9. Comme R7. La tête d'Apollon est petite.
*Londres, BM Abdera 77 : 2,5 g, 15 mm, 9 h, pl. 14, 2.
150. D5. La légende ΑΒΔΗ est inscrite au-dessus de la tête du griffon, avec la lettre Α au-dessus de ses oreilles.
R10. Comme R1.
*Fitzwilliam, *SNG Fitzwilliam* n° 1648 (percée) : 2,5 g, 7 h, pl. 14, 3.
151. D6. Comme D1.
R11. Comme R1.
*Ashmolean, *SNG Ashmolean V, Paeonia-Thessaly* n° 3509 : 2,41 g, 12 h, pl. 14, 4.
152. D7. Comme D1.
R12. Comme R1.
Kress 147, 5/05/1969, n° 104 : 2,3 g.
153. D8. Comme D2.
R13. La légende est disposée autour du carré : ΕΠΙ ΙΠΠΩΝΑΚ ΤΟΣ autour du carré.
Ot. Helbing, 22/03/1926, n° 73 : 2,48 g.

154. D9. Comme D8.
R14. La légende est disposée autour du carré : ΕΠΙ ΙΠ ΠΩΝΑ ΚΤΟΣ.
SNG Cop. Thrace I n° 359 : 2,4 g, 10 h.
155. D10. Comme D2.
R15. La légende est disposée autour du carré : ΕΠΙ ΙΠΠΙ ΩΝΑΚ ΤΟΣ.
B. Peus, 340, Coll. Jamgochian, 2/11/1974, n° 171 (= coll. Lockett, *SNG Lockett* n° 1149 = May, *Abdera* n° 544a) : 2,59 g.
156. D10. Même coin.
R16. Comme R13.
*Ashmolean (= Glendining 14, 1955, n° 326) : 2,11 g, pl. 14, 5.
157. D11. Comme le précédent.
R16. Même coin.
Vienne, May, *Abdera* n° 544b, pl. XXIV.
158. D12. Comme D11. La lettre A de la partie ΑΒΔΗ de la légende d'ethnique est inscrite au-dessus des oreilles dressées du griffon.
R17. Comme R16.
*Alpha Bank 6822 (photo d'Alpha Bank) : 2,41 g, 15,5 mm, 7 h, pl. 14, 6.

Emissions du monétaire ΔΙΟΝΥΣΑΣ

Première émission au griffon couché à gauche

Tétradrachmes

159. D1. Griffon couché à gauche sur la ligne de l'exergue. Il lève la patte avant gauche. L'aile déployée est longue et elle s'incline légèrement. La queue est repliée sous le corps. La légende d'ethnique est disposée en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile et ΠΙΤΕΩΝ au-dessous du griffon.
R1. Tête d'Apollon laurée à droite. La légende est disposée en deux parties : ΕΠΙ ΔΙΟ derrière la tête et ΝΥΣΑΔΟΣ devant la tête.
*a. Londres, BM 1922 11-16 4 : 10,14 g, 8 h, pl. 14, 7.
b. Paris CbM 52 : 9,94 g, 22 mm, 7/8 h.
c. Trésor, Thrace 1980, *CH VII*, 1985, 50 n° 7 : 10,02 g.
d. Lanz, 62, 26/11/1992, n° 143 (= Peus 332, 23-28/10/1991, 100 = Peus 333, 6-11/5/1992, 192) : 10,17 g.
e. Gorny 56, 7/10/1991, n° 153 (= Hirsch 169, 22-24/05/1991, n° 153) : 10,15g.
160. D1. Même coin.
R2. Comme R1.
a. Birker-Waddell II, 11/12/1980, n° 11 : 10,2 g.
*b. Trésor, Thrace 1980, *CH VII*, 1985, 50 n° 8 : 10,02 g, pl. 14, 8.
c. Kunst und Münzen AG, Lugano, Liste 62, Juin 1988, n° 113 (= Kunst und Münzen AG, Lugano, Novembre 1980, Liste 43, n° 67 = Kunst und Münzen AG, Lugano, Liste 53, 1984, n° 147) : 10,59 g.
161. D1. Même coin.
R3. Comme R2.
*Paris CbM, *Luynes* 1757 : 9,9 g, 24 mm, 11 h, pl. 14, 9.
162. D1. Même coin.
R4. Comme R2. La tête d'Apollon est petite. La légende est en deux parties : ΕΠΙ ΔΙΟ derrière la tête et ΝΥΣΑΔΟΣ devant.
*Londres, BM 1866 12-1 -736 : 9,97 g, 7/8 h, pl. 14, 10.

163. D1. Même coin.
R5. Comme R4. L'espace entre la tête et les lettres est plus grand que sur R4.
a. Paris, CbM 51 : 9,87 g, 21 mm, 9/10 h.
b. Ahlström 45, 4/4/1992, n° 1208 (= Ahlström 36, 7-8/11/1987, n° 972) : 10 g.
*c. Alpha Bank 6811 (photo d'Alpha Bank) : 10,03 g, 21,5 mm, 1 h, pl. 14, 11.
164. D1. Même coin.
R6. Comme R1, mais la tête est plus petite. Apollon fronce les sourcils. La légende est en deux parties : ΕΠΙ ΔΙΟΝ derrière la tête et ΥΣΑΔΟΣ devant la tête.
*a. New York, ANS 41.153.317 (138)= May, *Abdera* n° 535a : 9,96 g, 22 mm, 1 h, pl. 14, 12.
b. Londres, BM *Abdera* 62 : 10,12 g, 7/8 h.
c. Peus 298, 23-25/10/1979, n° 40 : 9,92 g.
d. Ahlström 48, 20/11/1993, n° 1211.
e. F. Schlessinger 4/02/1935, n° 447 : 9,7 g.
f. SNG Cop. *Thrace I* n° 353 : 10,12 g, 3 h.
g. Trésor, Thrace 1980, CH VII, 1985, 50 n° 6 : 10,04 g.
h. Hamburger Kunsthalle, 1926/22, catalogue n° 71 : 10,01 g, 23 mm.
165. D1. Même coin.
R7. Comme le précédent.
*Alpha Bank 6812 (photo d'Alpha Bank) : 10,21 g, 22 mm, 11 h, pl. 14, 13.
- Seconde émission au griffon couché à droite
Tétradrachmes
166. D2. Griffon couché sur la ligne d'exergue, dressant la patte avant gauche, ayant l'aile ouverte et la queue au-dessous de son corps. La légende : ΑΒΔΗ est inscrite au-dessus de l'aile et ΠΙΤΕΩΝ au-dessous de la ligne de l'exergue.
R1. Même coin.
a. Kärnpfälzische Münzhandlung XXXIII, 16-17/12/1987, n° 50 (= Hirsch 75, 22-24/11/1971, n° 85 = Hirsch 89, 8-9/10/1974, n° 648) : 10,13 g.
b. Londres, BM RPK 152 8 : 9,91 g, 1 h.
*c. Alpha Bank 6815 (photo d'Alpha Bank) : 10,27 g, 22,5 mm, 3 h, pl. 14, 14.
167. D2. Même coin.
R2. Même coin.
a. Fitzwilliam, SNG *Fitzwilliam* n° 1644 : 10,07 g, 9 h.
*b. Paris, CbM 49 : 9,92 g, 21 mm, 9 h, pl. 14, 15.
168. D2. Même coin.
R8. Comme R5. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, tournée à droite. Le dieu fronce les sourcils. Le nez est au niveau de l'extrémité de la lettre Δ. La légende est en deux parties : derrière la tête, ΕΠΙ ΔΙΟ et devant la tête ΝΥΣΑΔΟΣ.
*Karlsruhe 8 : 9,88 g, 6 h, pl. 14, 16.
169. D2. Même coin.
R9. Comme R7 mais la légende est en deux parties : ΕΠΙ ΔΙΟΝ à gauche de la tête ΥΣΑΔΟΣ à droite de la tête.
a. Fitzwilliam, *McClellan II* n° 4032 : 9,69 g, 21 mm, 1 h.
b. Bourgey 15-17/12/1909, n° 88.
c. Hirsch, 162, 8-10/05/1989, n° 101 : 10,09 g.
*d. Alpha Bank 6814 (photo d'Alpha Bank) : 10,2 g, 21 mm, 2 h, pl. 14, 17.

170. D2. Même coin.
R10. Comme R9.
a. Glendining 12-13/02/1958, n° 1062 (= SNG Lockett n° 1146, May, *Abdera* n° 537; Pozzi n° 2284 = Naville I, 1094) : 10,05 g.
b. Peus 288, 30/09-3/10/1975, n° 108 (on voit des traces de double frappe de la légende d'exergue TEWN au-dessus du griffon).
c. Stack's 19-20 Juin 1969, n° 89 : 10,2 g.
d. Egger 28/11/1904, n° 460 : 10,12 g.
e. ANA 1/08/1979, n° 2403 : 10,01 g.
f. MATHÈNES 879b (percée) : 9,7 g, 21 mm, 8 h.
*g. Paris, CbM 50 : 9,63 g, 25 mm, 1/2 h, pl. 14, 18.
h. SNG Dreer n° 56 : 10,08 g, 4 h (traces de la légende d'exergue : ΠΙΤΕΩΝ, au-dessus du griffon).
171. D2. Même coin.
R11. Comme R9.
Egger, 7/01/1908, n° 233 : 10,26 g.
172. D2. Même coin.
R12. Comme le précédent.
A. Cahn 68, coll. Simon 26/11/1930, n° 1163 : 10,01 g.
173. D2. Même coin.
R13. Comme le précédent.
M. Athènes dépôt 879a : 9,7 g, 21 mm, 8 h.
174. D3. Comme D2, mais un espace plus important existe entre la nuque et l'aile du griffon.
R12. Même coin.
a. Schweizerische Kreditanstalt 27-28/04/1984, n° 144 : 10,05 g (traces de la légende d'exergue, au-dessus du griffon).
b. Elsen 13, 10/06/1989, n° 26 : 10,19 g.
175. D3. Même coin.
R13. Même coin. La légende est en deux parties : derrière la tête ΕΠΙ ΔΙΟ et devant la tête ΝΥΣΑΔΟΣ.
*a. Londres, BM *Abdera* 68 : 10,14 g, 5 h, pl. 15, 1.
b. Elsen 12, 18/02/1989, n° 21 : 10,02 g.
c. Egger XLVI, 11/05/1914, n° 164, coll. Theodor Prowe : 10,13 g, 23 mm.
d. F. Schlessinger 4/02/1935, n° 448 : 10 g, 22 mm.
176. D3. Même coin.
R14. Comme R13 mais la légende : derrière la tête ΕΠΙ ΔΙΟΝ et devant la tête ΥΣΑΔΟΣ.
a. Stack's 27/06/1952, n° 1028.
b. R. Ratto 4/04/1927, n° 823 : 10,05 g.
- Première émission au griffon à gauche
Drachmes
177. D1. Griffon accroupi vers la gauche, levant la patte avant droite et ayant l'aile déployée et la fine queue dressée. Au-dessus du griffon, est inscrite la partie ΑΒΑΗ de la légende d'ethnique, tandis qu'au-dessous du griffon la partie ΠΙΤΕΩΝ. Sans indice d'exergue.
R1. Tête d'Apollon, à droite, laurée dans un carré. La lèvre inférieure est légèrement levée. Autour du carré, de gauche à droite : ΕΠΙ ΔΙΟΝ ΥΣΑ ΔΟΣ.
Hirsch 55, 11-14/12/1967, n° 2061 : 2,31 g.

178. D2. Comme D1.
R2. Comme D1. La tête d'Apollon est plus grande. La légende est disposée autour du carré : ΕΠΙ ΔΙΟΝ ΥΣΑ ΔΟΣ. La lettre Σ est plus grande que les autres.
*New York, ANS 1992.54.421 (141) : 2,39 g, 14 mm, 4/5 h, pl. 15, 2.
179. D3. Griffon couché à gauche sur la ligne d'exergue, en levant la patte avant droite. L'aile du griffon est pointue et levée vers la légende. La queue du griffon est longue et levée vers l'aile avec l'extrémité tournée vers le bas. La légende est disposée en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile et ΠΙΤΕΩΝ au-dessous du griffon. Les lettres ne sont pas alignées.
R2. Même coin.
*a. Alpha Bank 6813 (photo d'Alpha Bank) : 2,33 g, 14 mm, 1 h, pl. 15, 3.
b. Numismatica Ars Classica, D, 2-3/03/1994, n° 1378 : 2,48 g.
180. D3. Même coin.
R3. La tête d'Apollon est plus petite. La légende autour du carré est : ΕΠΙΔ ΙΟΝ ΥΣΑ ΔΟΣ.
a. Londres, BM Abdera 72 : 2,4 g, 15 mm, 1 h.
*b. Fitzwilliam, *SNG Fitzwilliam* n° 1647 : 2,37 g, 11 h, pl. 15, 4.
c. Paris, CbM 58 : 2,39 g, 15 mm, 7 h.
181. D4. Comme D3.
R4. Comme R3.
Hirsch 143, 26-28/09/1984, n° 39 : 2,46 g.
182. D5. Comme R4. La queue du griffon est longue et elle arrive au niveau de la rémige basse de l'aile.
R5. Comme R3. La légende autour du carré : ΕΠΙΔ ΙΟΝ ΥΣΑ ΔΟΣ.
Dorotheum 15/04/1983, n° 176 : 2,3 g.
183. D6. Comme R4, mais la queue est plus courte.
R5. Même coin.
New York, ANS 60.170.104(149) : 2,46 g, 15 mm, 11 h.
184. D7. Comme D6.
R5. Même coin.
*Alpha Bank 6818 (photo d'Alpha Bank) : 2,53 g, 14 mm, 7 h, pl. 15, 5.
185. D8. Comme le précédent. Les deux pattes avant sont levées.
R6. Comme R4.
a. Classical Numismatic Auctions, XXIV, 9/12/1992, n° 229 : 2,19 g.
b. Hirsch 169, 22-24/05/1991, n° 154 : 2,34 g.

Seconde émission au griffon à droite

Drachmes

186. D9. Griffon couché à droite sur la ligne d'exergue, levant la patte avant gauche. L'aile du griffon est pointue et levée vers la légende. La queue du griffon est longue. La légende est en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus de l'aile et ΠΙΤΕΩΝ au-dessous du griffon. Les lettres ne sont pas alignées.
R5. Même coin. Tête d'Apollon à droite aurée dans un carré. Autour du carré de gauche à droite est disposée la légende : ΕΠΙ ΔΙΟΝ ΥΣΑ ΔΟΣ.
May, *Abdera* n° 538, Vienne.

Emission du monétaire ΠΥΘΗΣ

Tétradrachmes

187. D1. Griffon couché à gauche sur la ligne d'exergue. Il lève la patte avant droite en la pliant. L'aile ouverte remonte vers le haut. La queue passe sous le corps et elle est posée entre le corps et la patte arrière gauche. L'ethnique est en deux parties : au-dessus de l'aile ΑΒΔΗ et au-dessous du griffon dans l'exergue ΠΙΤΕΩΝ. Les lettres de la légende sont irrégulières.
R1. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts à droite. La courbe de la section du cou est bien marquée. Le nez est long et il descend vers le bas. Le dessin de l'œil est détaillé avec les paupières et l'iris bien distincts. La légende du nom est inscrite à droite de la tête d'Apollon ΕΠΙ ΠΥ et à gauche ΘΕΩ.
a. May, *Abdera* n° 549a = Sofia 10,14 g.
b. Classical Numismatic Auctions, VI, 1/3/1989, n° 54 (= Miguel Munoz, Juin 1979, 1389 : 9,59 g).
c. M. D. Provadalieff, 15/04/1912, n° 142.
188. D2. Comme D1, mais l'aile du griffon est plus arrondie et s'incline vers la droite.
R2. Comme D1 mais le nez d'Apollon est au niveau de l'espace entre les lettres I et Π de la légende.
*a. Feuardent 18-20/12/1911, n° 71, coll. Emile Caron, pl. 15, 6.
b. Leu 8, 22-23/03/1937, n° 193 : 9,8 g.

Drachmes

189. D1. Griffon bondissant à gauche, levant les pattes avant et ayant l'aile ouverte. Au-dessus de l'aile la légende est : ΑΒΔΗ et dessous du griffon [ΠΙΤΕΩΝ].
R1. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts à droite dans un carré linéaire. De gauche à droite la légende : ΕΠΙ ΠΥ [ΘΕΩ].
*Karlsruhe 4 : 2,45 g, 7 h, pl. 15, 7.

PERIODE X (311-280)

Tétroboles

Dr. Griffon couché vers la gauche sur une massue. La légende abrégée du nom ou le monogramme du monétaire est inscrite au-dessous de la massue.
Rv. Tête d'Apollon, les cheveux courts, tournée vers la droite, dans un cadre linéaire. La légende ΑΒΔ ΗΠΙ ΤΕ ΩΝ est disposée autour du carré.

Emission du monétaire ΑΝΤΙΓΟ

190. DIR1 Giessener Münzhandlung 52, 6/12/1990, n° 127 : 1,73 g.
191. D2R2 *Giessener Münzhandlung 55, 14/5/1991, n° 102 : 1,47 g, pl. 15, 8.
192. D3R3 *Hirsch 174, 13-16/05/1992, n° 79 : 1,65 g, pl. 15, 9.

Monnaies non consultées

Berlin, Münzer, Strack, *Thrakien* n° 203 : 1,46 g.

Emission du monétaire ΜΗΝΟ avec étoile ou fleur au-dessus de l'aile

193. DIR1 a. Albrecht et Hoffmann, 66, 26-28/04/1989, n° 199 : 1,4 g (= Schulten 20-21/10/1988, n° 193 : 1,4 g).
*b. Giessener Münzhandlung 55, 14/05/1991, n° 103 : 1,42 g, pl. 15, 10.
c. Giessener Münzhandlung 55, 14/05/1991, n° 104 : 1,66 g.
d. Hirsch 170, 22-25/05/1991, n° 266 : 1,7 g.
e. F. R. Künker, 21, 16-18/03/1992, n° 158 : 1,7 g.
f. F. R. Künker 34, 8-10/10/1996, n° 38 : 1,46 g.
194. DIR2 *Giessener Münzhandlung 52, 6/11/1990, n° 128 : 1,43 g, pl. 15, 11.

195. D2R3 *Fitzwilliam, *McClellan II* n° 4044 : 1,5 g, 13 mm, 11 h, pl. 15, 12.
 196. D3R4 *a. Londres, BM, catalogue 60, corp. 206 : 1,62 g, pl. 15, 13.
 b. Numismatic Fine Arts 33, 3/05/1994, n° 97 : 1,65 g, 12 h.
 197. D4R5 *SNG Cop. *Thrace I* n° 363 : 1,7 g, pl. 15, 14.
 198. D5R6 *Varsovie 56040 : 1,6 g, 12 mm, 12 h, pl. 15, 15.

Monnaies non consultées

Ratto, 1909, n° 1496 = Münzer, Strack, *Thrakien* n° 206, 3 : 1,52 g.

Emission du monétaire AYKO

199. D1R1 a. Hamburger 12.6.1930, n° 78 : 1,71 g.
 b. Ot. Helbing 127, 23.10.1963, n° 321 : 1,55 g.
 *c. Karlsruhe 6 : 1,71 g, 12 h, pl. 15, 16.
 200. D2R2 Münzer, Strack, *Thrakien* n° 205, même coin de droit que 1.

Emission du monétaire ΣΙ avec blé

201. Münzer, Strack, *Thrakien* n° 208 : 1,5 g.

Emission du monétaire au monogramme ∩ et blé

202. D1R1 G. Hirsch, 95, 5-6/12/1975, n° 35 : 1,67 g.
 203. D2R2 *SNG, Cop. *Thrace I*, n° 364 : 1,68 g, pl. 15, 17.

Monnaies non consultées

1. Münzer, Strack, *Thrakien* n° 211, 1 : 1,7 g.
2. Münzer, Strack, *Thrakien* n° 211, 3 : 1,48 g.

Emission du monétaire aux monogrammes ∩ et ∩∩

204. D1R2 *SNG Cop. *Thrace I* n° 365 : 1,59 g (même coin de revers que l'émission précédente), pl. 15, 18.

Emission du monétaire au monogramme ΣΑ au-dessus de l'aile et monogramme ∩ au-dessous de la massue

205. *F. R. Künker 21, 16-18/03/1992, n° 159 : 1,59 g, pl. 16, 1.

Emission du monétaire au monogramme ∩∩

206. D1R1 *Giessener Münzhandlung 81, 3/3/1997, n° 164 : 1,6 g (= Giessener Münzhandlung 76, 22/04/1996, n° 78), pl. 16, 2.
 207. D2R2 *Spink 50, 1986, n° 24 : 1,55 g, pl. 16, 3.

Monnaies non consultées

1. Berlin, Catalogue 113.114 : 1,56 g.
2. Münzer, Strack, *Thrakien* n° 210, 2 : 1,52 g.

Emission du monétaire au monogramme ∩∩

208. D1R1 a. Hirsch, 169, 22-24/05/1991, n° 152 : 1,7 g (= H. D. Rauch 46, 5-8/05/1991, n° 144 : 1,69 g).
 b. Hirsch 177, 10-13/02/1993, n° 152 : 1,54 g (= Hirsch 174, 13-16/05/1992, n° 78 : 1,54 g).
 *c. Ashmolean, SNG Ashmolean V, *Paeonia-Thessaly* n° 3516 : 1,61g, 1h, pl. 16, 4.
 *d. New York, ANS 1927.999.88 (140) : 1,32g, 12 mm, 11h, pl. 16, 5.

209. D1R2 * Fitzwilliam, *Mc Clean II* n° 4045 : 1,65g, 12 mm, 11h, pl. 16, 6.
 210. D1R3 *Alpha Bank 6827 (photo d'Alpha Bank) : 1,49 g, 12 mm, 11 h, pl. 16, 7.
 211. D2R4 *SNG Cop. *Thrace I* n° 366 : 1,53 g, 12 h, pl. 16, 8.

Monnaies non consultées

1. Münzer, Strack, Thrakien n° 1 : 1,64 g.
2. Münzer, Strack, Thrakien n° 2 : 1,39 g.
3. Münzer, Strack, Thrakien n° 4 : 1,62 g.

Emission du monétaire HPA

212. D1R1 *SNG Cop. *Thrace I* n° 362 : 1,68 g, 12 h, pl. 16, 9.
 213. D2R1 *a. Londres, BM YYE 25, Abdera 59, corpus 204 : 1,62 g, 14/15 mm, 1 h, pl. 16, 10.
 *b. Paris CbM 65 (77) : 1,59 g, 14 mm, 1h, pl. 16, 11.
 c. Fitzwilliam, *McClean II* n° 4043 : 1,57 g, 15 mm, 1 h.
 d. New York, ANS 59.254.15 : 1,64 g, 15 mm, 12 h.
 e. ABD 671 : 1,63 g, 14 mm, 1 h.

Emission du monétaire NI

214. D1R1 *Berlin= Münzer, Strack, Thrakien n° 207 : 1,75 g, pl. 16, 12.
 215. D2R1 *Aufhäuser, 6, 5-6/10/1989, n° 46 : 1,69 g, pl. 16, 13.
 Note : le R1 est le même coin que R1 de l'émission du monétaire HPA.

PERIODE X (311-280)

Trioboles

216. D1. Tête de Poséidon barbue, coiffée d'un *strophion*, à droite. Une mèche courte formant une légère courbe tombe sur les longues mèches qui décrivent le visage du dieu.
 R1. Griffon couché ou bondissant à droite en levant un peu sa patte avant gauche et ayant son aile ouverte et dressée. La légende de l'ethnique est disposée en deux parties au-dessus et au-dessous du griffon : ΑΒΔΗΠΙ et ΤΕΩΝ.
 *Fitzwilliam, *McClean II* n° 4046 : 1,19 g, 11 mm, 1 h, pl. 16, 14.
217. D2. Comme D1.
 R2. Comme R1.
 *Berlin, Münzer, Strack, Thrakien n° 214 : 1,28 g, pl. 16, 15.
218. D3. Comme D1.
 R3. Comme R1.
 *ABD 125 : 1,26 g, 11 mm, pl. 18, 13.
219. D4. Comme D1.
 R4. Comme R1.
 *SNG Cop. *Thrace I* n° 367 : 1,28 g, 12 h, pl. 16, 16.
220. D5. Comme D1. Une mèche courte, formant une légère courbe, tombe sur le front de Poséidon.
 D5. Comme R1. La patte avant gauche est légèrement plus levée que la patte droite.
 *Kress 142, 22/01/1968, n° 49 : 1,3 g, pl. 16, 17.
221. D6. Comme D4. La tête est plus petite que la tête de Poséidon de D5.
 R6. Comme D4.
 Bruxelles, II, 53.764 : 1,31 g, 13 mm, 12 h, pl. 16, 18.

PERIODE XI (première moitié du III^e siècle)

Emission du monétaire ΕΡΜΟΣΤΡΑΤΟΣ

Didrachmes ?

222. D1. Griffon couché à gauche sur la ligne d'exergue levant les pattes avant. L'aile déployée est longue avec les quatre rémiges dessinées, la queue est dressée et la patte arrière se pose sur l'exergue, au-dessus des lettres T et Ω. La légende de l'ethnique est disposée en deux parties : ΑΒΔΗ au-dessus du griffon et ΠΙΤΩΝ au-dessous du griffon.

R1. Tête d'Apollon laurée, les cheveux courts, tournée vers la droite, dans un carré linéaire. Autour du carré la légende est : ΕΠΙ ΕΡΜΟΣΤΡΑΤΟΥ.

*New York, ANS 1944.100.15459 : 6,23 g, 17 mm, 4/5 h, pl. 17, 1.

223. D2. Comme D1. Les lettres de la légende gravées au-dessous du griffon, ne sont pas sur la même hauteur.

R1. Même coin.

*Harvard, *Dewing* n° 1267 : 7,29 g, 19 mm, 2 h, pl. 17, 2.

224. D3. Comme D1.

R2. Comme le précédent.

*Berlin¹, Münzer, Strack, *Thrakien* pl. III,12 : 6,51 g, pl. 17, 3.

225. D4. Comme D1.

R3. Comme R2.

*Paris, CbM 45 (55) : 6,41g, 19 mm, 1/2h, pl. 17, 4.

¹ Voir le Catalogue de Berlin dans Sallet, *Beschreibung* 110.92 ; M. L. Strack a cité un autre exemplaire à St. Pétersbourg: 6,37 g.

LISTE DES TABLEAUX

Chapitre 1

Tableau 1. Le trésor de Ras Shamra, <i>IGCH 1478</i>	37
Tableau 2. Le trésor de Démanhour, 1900-1901, <i>IGCH 1637</i>	39
Tableau 3. Le trésor de Rhodes ? avant 1880, <i>IGCH 1185</i>	40
Tableau 4. Le trésor de Sakha 1897, <i>IGCH 1639</i>	41
Tableau 5. Le trésor d'Asie Mineure 1990 ; <i>CH VIII (1994) 19</i>	42
Tableau 6. Le trésor de Sélinonte 1985 ; <i>CH VIII (1994) 35</i>	43
Tableau 7. Le trésor de Benha el Asl, <i>IGCH 1640</i>	46
Tableau 8. Le trésor d'Asie Mineure du Sud, <i>IGCH 1177</i>	47
Tableau 9. Le trésor d'Assiout, <i>IGCH 1644</i>	49
Tableau 10. Le trésor d'Antiliban <i>CH VI (1981) 4</i> et <i>CH VIII (1994) 45</i>	51
Tableau 11. Le trésor d'Elmali, Lycie, 1984 ; <i>CH VIII (1994) 48</i>	53
Tableau 12. Le trésor de Jordanie, <i>IGCH 1482</i>	57
Tableau 13. Le trésor d'Égypte, avant 1879	59
Tableau 14. Le trésor de Thrace ? 1910-1911 (<i>IGCH 715</i>)	61
Tableau 15. Le trésor de Thrace ? 1986 (<i>CH VIII (1994) 103</i> ; Abdère, 1986)	66
Tableau 16. Le trésor de Platania 1959, <i>IGCH 663</i>	84

Chapitre 2

Tableau 1. Emissions des monétaires de la période II	105
Tableau 2. Emissions des monétaires de la période III	109
Tableau 3. Emissions des monétaires de la période VI	123
Tableau 4. Emissions des monétaires de la période VII	127
Tableau 5. Emissions des monétaires de la période VIII	133
Tableau 6. Emissions des monétaires de la période IX	138
Tableau 7. Emissions d'argent de la période X	146
Tableau récapitulatif présentant les anciennes et les nouvelles dates du monnayage d'argent d'Abdère	148

Chapitre 4

4.9.2. Tableau des émissions des oboles des monétaires Ἀλέξανδρος et Ἰσαγόρας	229
4.9.3. Tableau 1. Poids des bronzes moyens d'Ἡρόδοτος, [M]ήτρων et Ἡραγόρης	231
Tableau 2. Poids des bronzes moyens d'Ἡρογείτων, Ἐρμόστρατος et Σίμαλος	232
Tableau 3. Poids des grands bronzes de [M]ήτρων, Ἀλέξανδρος et Ἰσαγόρας	233
4.11. Tableau 1 : Métrologie des bronzes de la série à la tête de Ποσειδών	306

Chapitre 5

Tableau 1. Monnaies des cités de Thrace et de Macédoine frappées sous Tibère	362
Tableau 2. Monnaies des ateliers de Thrace et de Macédoine sous Claude	363
Tableau 3. Monnaies des cités de Thrace et de Macédoine frappées sous Néron	365
Tableau 4. Monnaies des cités de Thrace et de Macédoine frappées sous Vespasien	366
Tableau 5. Monnaies des cités de Thrace et de Macédoine frappées sous Trajan	368
Tableau 6. Monnaies des cités de Thrace et de Macédoine frappées sous Hadrien	370
Tableau 7. Monnaies des cités de Thrace et de Macédoine frappées sous Antonin le Pieux	372
Tableau 8. Les poids et les diamètres des monnaies provinciales romaines d'Abdère	374

LISTE DES FIGURES

Chapitre 1	
Figure 1. Tétroboles de la période X	144
Chapitre 4	
4.7. Figure 1. Dichalques des périodes V, VI, VIII	177
Figure 2. Chalques des périodes VI-VII	178
Figure 3. Chalques de la période VIII à tête d'Apollon	178
Figure 4. Chalques au carré des périodes VIII et IX	179
Figure 5. Chalques des périodes VI-VII, VIII et VIII-IX	179
4.8.1. Figure 1. Dichalques de la période X	204
Figure 2. Dichalques des périodes V, VII, VIII et X	205
Figure 3. Petits bronzes à tête de Poséidon	207
4.9.3. Figure 1. Bronzes moyens de la première série de la période XI	231
Figure 2. Bronzes moyens d' Ἡρογείτων, Ἑρμόστρατος, Σίμαλος	232
Figure 3. Bronzes moyens de la période XI	233
Figure 4. Grands bronzes de [Μ]ήτρων, Ἀλέξανδρος, Ἰσαγόρας	234
4.10.5. Figure 1. Dichalques de la période X et XII	285
Figure 2. Hémioboles à tête coiffée d'un diadème ailé de la période XII	286
Figure 3. Hémioboles des périodes XI et XII	286
4.11. Figure 1. Oboles et hémioboles à la tête de Poséidon	307
4.11.1. Figure 2. Hémioboles à la tête de Poséidon et à la tête imberbe	309
Figure 3. Oboles à la tête de Poséidon et à la tête d'Apollon	309
Chapitre 5	
Figure 1. Unités (as) sous Antonin le Pieux	371

LISTE DES CARTES ET DES PLANS

Carte 1 : Le littoral thrace de la mer Égée	29
Carte 2 : Distribution des trésors comprenant des monnaies d'Abdère	86
Plan 1 : Les villes nord et sud d'Abdère	31

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Planche , n° 1-25 : Trésor de la muraille nord 1992, Hagios Pantéléimon.

Planche 2, n° 1-30 : Trésor de 1999, Musée de Kavala

Planche 3, n° 31-44 : Trésor de 1999, Musée de Kavala (suite) ; photos du laboratoire de Nanterre
n° 1-6 : Trésor de 1966. Fouilles d'Abdère 1966 (Secteur I, sondage 1, B-I)

Planche 4: n° 7-10 : Trésor de 1966. Fouilles d'Abdère 1966 ; secteur I, sondage 1, B-I) (suite)
n° 1-20. Trésor de la muraille sud-ouest de la ville sud, 1964.

Planche 5, n° 1-8. Trésor 1997 : tombe 1 du tumulus Sazli Tsaïr (champ P. Taxiarchis).

Planche 6 : Périodes I-II

1. Tétradrachme, New York, ANS 59.254.5
2. Didrachme, Musée de Kavala N 1639
3. Triobole, Münzen und Medaillen 72, 6/10/1987, n° 365
4. Tétradrachme, Trésor de Sélinonte, ANS
5. Tétradrachme, Musée de Kavala N 1637
6. Didrachme, Leu, Numismatik AG, 54, 28/4/1992, n°52
7. Octodrachme, Oxford, SNG, Ashmolean 3434
8. Octodrachme, Londres, BM 1994, 9-15-1, 1 : 1.2
9. Octodrachme, New York, ANS 67.152.214., 1:1.2
10. Tétradrachme, Trésor d'Asyut 143, Alpha Crédit Banque 6754
11. Octodrachme, Londres, BM 1922-7-13-3
12. Tétradrachme, Alpha Credit Bank 6753
13. Didrachme, Alpha Credit Bank 6752

Planche 7 : Périodes III-VI

1. Drachme, New York, ANS 67.147.35
2. Triobole, Alpha Credit Bank 6771
3. Abdère S 88/6, Catalogue des monnaies d'Abdère : 3
4. Triobole, Alpha Credit Bank 6770
5. Obole, Oxford, SNG Ashmolean 3451
6. Obole, Fitzwilliam McClean 3999
7. Oboles, Musée de Komotini, ANK 1374
8. Oboles, Musée de Komotini, ANK 1391
9. Abdère, Ville sud D 91/112, Catalogue des monnaies d'Abdère : 4
10. Tétradrachme, Pontario 57, 5/8/1992, n° 213
11. Tétradrachme, Londres, BM 1988, 4-11-1
12. Tétradrachme d'Archélaos, d'après U. Westermark, Kraay-Morkholm Essays 1989
13. Tétradrachme Numismatic Fine Arts 29/11/1990, n° 48
14. Tétradrachme, Bâle, Münzen und Medaillen 77, 18/9/1992, n° 38
15. Londres, BM =Numismatic Fine Arts, Liste n°36, printemps 1989
16. Tétradrachme, Sotheby's 4-5/10/1990, n° 57
17. Tétradrachme, H.D. Rauch 46, 5-8/5/1991, N° 138

Planche 8 : Périodes VI-VIII

1. Tétradrachme, F. Sternberg XIX, 18-19/11/1987, n° 85
2. Tétradrachme, Bâle, Münzen und Medaillen liste 515, octobre 1988, n° 13

3. Tétradrachme, Classical Numismatic Auctions, XVI, 16/8/1991, n° 118
4. Tétradrachme, Giessener Münzhandlung 50, 24/9/1990, n° 192
5. Tétradrachme, Giessener Münzhandlung 73, 11/10/1993, n° 68
6. Tétradrachme, Giessener Münzhandlung 40, 7/4/1988, n° 77
7. Tétradrachme, Aretusa, Acta 4, 22-23/3/1996, n° 229
8. Tétradrachme, Giessener Münzhandlung, 62, 20/4/1993, n° 70
9. Drachme, B. Alhström 9, 27/04/1975, n° 492
10. Drachme, Oxford, SNG Ashmolean n° 3515, Appendice, n° 1
11. Tétradrachme, Paris CbM 80, Appendice, A
12. Drachme, Appendice, B1

Planche 9 : Période IX, 1-18, Appendice n°s 4, 8-9, 11-15, 18, 20-23, 25, 30-31

Planche 10 : Période IX, 1-18, Appendice n°s 32-33, 36, 39-45, 48-50, 53-54, 57

Planche 11 : Période IX, 1-18, Appendice n°s 58, 67-72, 75, 78-83, 86-87, 93-94

Planche 12 : Période IX, 1-18, Appendice n°s 95, 97-102, 104-107, 110-114

Planche 13 : Période IX, 1-18, Appendice n°s 115-116, 122-123, 125-131, 137, 139, 141-142, 146-147

Planche 14 : Période IX, 1-18, Appendice n°s 148-151, 156, 158-170

Planche 15 : Période IX, 1-6, Appendice n°s 175, 178-180, 184, 188-189; Période X, 7-18, Appendice n°s 191-199, 203-204

Planche 16 : Période X, 1-18, Appendice n°s 205-215 et n°s 216-220 (tribofoles)

Planche 17 : Période XI, 1-4, Appendice n°s 222-225 ; Monnaies d'or d'Abdère, Période VIII, 5 (May 463a, Oxford) et Période IX, 6-7, Appendice n°s 29 et 92

Planches 18 : Catalogue des monnaies d'Abdère : monnaies d'argent n°s 1-14 ; monnaies de bronze n°s 14-34

Planches 19-64 : Catalogue des monnaies d'Abdère, monnaies de bronze n°s 35-953

INDEX GENERAL

- Abdéros 27 n. 7, 28, 141, 165 et n. 11, 169, 226, 350, 356, 383
- Abydos 49, 67 n. 2, 76, 133 n. 7, 139 n. 1, 142 n. 6
- Acanthe 41, 45-49, 51, 53, 55-57, 59, 93 n. 2, 116 n. 1
- Acarnaniens 131 n. 4
- Achaïe 363 n. 1, 378, 381
- Achéménides 152
- Acragas 162 n. 6
- acropole 27, 30, 37, 382
- Acropole d'Athènes 109
- Actium 325
- Aigéai 49, 51, 57
- Aelius Caesar (L.) 349 et n. 2
- Aelius Aurelius Antoninus (T.) 349
- Aéropos (roi de Macédoine) 120, 163, 164 n. 2, 170
- Aesillas 84, 319
- Aétolophos 346 n. 6
- Aigeira 95 n. 7
- Aigos Potamoi 117
- Ainéens 283, 312
- Aineia 51
- Ainos 76, 88, 107 n. 11, 111 n. 4, 113 n. 6-7, 114 n. 14, 116 n. 1, 118, 126 n. 6, 133, 142 n.5, 153-154, 208, 237 et n. 6, 279, 281, 282 et n. 2, 283 n. 3, 284, 305 n. 1, 311 et n. 5, 312-14, 317, 341, 379-81, 385
- aisymnète 107
- agora 30, 76
- Agora d' Athènes 85, 205
- Agrippine la Jeune 380
- Albanie 44
- Alexandre I 49, 55-57, 89, 118
- Alexandre II 166 n.1
- Alexandre III (le Grand) 65, 69-70, 81, 91-92, 132, 135-36, 138-39 n. 1, 141, 142 n. 6, 144-45, 148 n. 3, 152 n. 5, 156-57, 158 n. 3 et 5, 159-160 n. 3, 176 et n. 7, 277, 278 n. 1, 317-18 et n. 2, 11, 13, 319, 349, 384, 386
- alexandreios* 318-319
- alexandres 70, 148 n. 3, 159, 318-19
- Alexandrie 41, 356-57
- Alexandrie de Troade 95 n. 5, 278 n. 11
- al marco* 161, 207
- Alopéconnésos 76
- al pezzo* 161, 207
- Amadokos I 113 n. 6, 124, 125 n. 2, 154
- Amadokos II 126, 140 et n. 2, 154
- Amathonte 50
- Ammon 60
- Amphipolis 64, 69-70, 76, 84 et n. 10, 93 n. 4, 112 n. 5, 114, 126, 129, 133 et n. 3, 134-135, 153 et n. 10-11, 156 et n. 2, 160 et n. 3, 165 n. 1, 311 n. 5, 312-15, 316 n. 6, 317, 329, 333, 343 n. 1, 345 n. 6, 350 n. 1, 351, 362 et n. 2, 363 et n. 5, 364-65 et n. 3, 366 et n. 3, 368, 370, 372, 376, 385
- Amymon, fils d'Epikouros, de Téos 315
- Amyntas I 102 et n. 12
- Amyntas II 120, 164 n. 2, 165 n. 6, 170
- Amyntas III 120, 167-168
- Anacréon 100
- Anatolie 52, 110
- Anaxipolis, fils de Dionysodoros, d'Abdère 131
- Anchialos 372
- Andros 42, 282 n. 2, 308 et n. 2, 5
- Antalcidas 64, 124
- Anthestéria 96
- Antigonides 236 n. 5, 279, 282 et n. 5, 284, 311 n. 5
- Antigonos Doson 308
- Antigonos Gonatas 235-37, 282 n. 2, 5, 284, 308 et n. 2
- Antiliban 50 n. 1, 51-52 et n. 4, 55, 104 et n. 1
- Antiochos I 236, 278
- Antiochos II 236-37, 278 et n. 10, 279 et n. 3, 280
- Antiochos III 236, 282-83 et n. 1, 284, 385
- Antiochos Hiérix 278
- Antinoos 348-349
- Antipatros, stratège de l'Europe 138-39, 142
- Antonin le Pieux 327 et n. 9, 328, 348-49 et n. 3, 352, 356, 357-58 et n. 5, 360-361, 368, 371-78, 386
- Antonins 373
- Apadana 34, 35 et n. 9-10, 36 n. 1-2, 37 et n. 1, 50, 98, 101-102
- Apamée 283 n. 1
- Apamée, traité de 283
- Aphytis 76
- Apollon Déraïnos 95
- Apollonia d'Illyrie 94 n.3
- Apollonia du Pont 67 et n. 2, 68-69, 93 n. 134, 140, 236-37, 280
- appareil pseudo-isodome 132
- Apustii 314 n. 4
- Aquae Calidae 236
- Arcathias 313, 316
- arche* 117 n. 2
- Archélaos (roi de Macédoine) 120, 162 et n. 2, 163, 165 et n. 12, 170, 385
- Archias, archonte 131
- archiboukolos* 96

- archonte 131, 143 n. 8
 archonte éponyme 94
 Arès 165 et n. 7
 Ariarathe 316 n. 5-6
 Arimaspes 95
 Aristide 124-25
 Aristote 162 n. 6
 armées pontiques 313, 316
 Arsinoè 281
 Artaxerxès III Ochos 133
 Artémis 84 n. 10, 97, 124 n. 10, 134, 356 n. 9
 Artémis Bendis 124 n. 10
 as 328 et n. 4, 329, 331 et n. 7, 334, 340 et n. 5, 349 n. 2-3, 350, 352, 357-58, 361-63 et n. 1, 364-370, 372, 374-75, 386
 Asie 102, 114, 143, 153, 363 n. 1, 373, 386
 Asie Mineure 42, 47-49, 53, 56, 64, 81, 103, 117, 133, 143, 149 n. 3, 158, 372, 382
 assarion 361 et n. 1, 362 n. 3
 Assiout 35, 38, 44-46, 47 et n. 3, 48-58, 60, 97, 99, 100 n. 14, 101-104 et n. 1, 3, 111, 115
 astéen 379
 atelier thraco-macédonien incertain 37, 53, 98
 Athéna 44, 47, 51, 53, 120
 Athéna *Epipyrgitis* 120
 Athènes 11, 12, 27, 30, 33, 41, 45-49, 51-52 et n. 4, 53, 56-58 et n. 5, 59, 62, 72, 82, 84-85, 87, 90, 92 n. 1, 101 n. 1, 106 n. 8, 108, 111-12 et n. 6, 114-15, 117-18, 123-26 et n. 6, 129 et n. 5, 131-32, 134 et n. 2, 154 et n. 6, 155, 157, 161-62, 163 n. 4, 205, 234, 319, 326, 344 et n. 3, 345 n. 4, 348 n. 2, 350, 384
 Athribis 45
 Attale II 311 n. 5, 312-314
 attique, vase 95 n. 5
 Attique 56
 Augusta Traiana 373 et n. 4, 375 et n. 5
 Auguste 325, 329-31, 333-35, 347 et n. 1, 349 et n. 8-9, 350 et n. 1, 356 et n. 11, 357 et n. 6, 358, 361, 376-77, 378 et n. 1, 4, 379 et n. 7
 aureus/aurei 329, 333, 335-36, 338-340, 346 et n. 6, 347 n. 2, 351 n. 7, 356 et n. 2, 357
 Axios 102 et n. 12
 Baal 58
 Baalmélek I 57
 Babylone 59
 Balkans 124 n. 9
 baptistère 30
 Barcè 39-40, 49, 58-59
 basileus 142
 Benha el Asl 45-46, 98
 Béotie 49
 Bergè 108 n.4
 Bérissadès 126
 Besses 379
 bimétallisme 90, 156 n. 9
 Bisaltes 53, 57, 59, 89 et n.7, 115
 Bistones 27 et n. 7, 28
 Bistonis, lac 30, 237, 385
 Bithynie 278-79, 284 n. 3
 Bithynion 348
 Bithys, fils de Kotys 315
 Bizyè 370, 372-73
 Bosphore 325 n. 9
 Brennos 235-236
 Brikkon 283 n. 1
 Bulgarie 45, 60, 67-68, 70, 158 n. 4
 Byzance 63-64, 87, 114 n. 14, 124, 126, 133 et n. 11, 139, 141 n. 6, 153 n.1, 236-37, 317 n. 3, 325 n. 9, 328 n. 5, 350, 356 et n. 9, 361, 362 n. 4, 366, 368, 370, 372, 378 et n. 2, 379
 Byzas 350
 Caius Apustus, fils de Marcus 314 n. 4
 Caligula 377, 378 n. 2, 380
 Calpurnius Piso Caesoninus (L.) 317 n. 3
 Camiros 41, 49, 53
candida fascia 349
 capricorne 328, 349, 358, 389
 Cappadoce 316 n. 5
 Caracalla 328, 373, 375 n. 5, 376
 Caranos 165 et n. 8, 12
 Carie 37, 40, 48, 50, 54, 58, 81, 133, 158 n. 5, 308
 Carpathos 50, 54
 Carystos 50, 52
 Cassandree 325 n. 9, 363 et n. 5, 364, 365 et n. 3, 366 et n. 3, 368, 370, 372
 Cassandre, roi de Macédoine 78-79, 87, 142, 145, 148, 235
 Cassius Sextus (C.), *archiboukolos* 96
 Caulonia 50, 165 n. 1
 Celtes 124 n. 9, 235-36, 280
 César 84, 328-29, 335-37, 339, 349, 356, 365-66, 374-75
 Chabrias 125 et n. 4-5, 130
 Chalcédoine 64, 124, 133 n. 11, 328 n. 4-5, 362 et n. 5, 363-64
 Chalcidiens de Thrace 97 n.1, 153 n. 11, 156, 162-63, 164 n. 2, 165
 Chalcidique 112, 113, 162-63, 170 n. 3
 Chalcis 46, 49, 176
 Champ de Mars 350
 Charès 130
 Charmès, fils de Dionysodoros d'Abdère 131
 Charon 80-81
 Chéronée 131

- Chersonèse de Thrace 67-70, 76, 87, 113, 124, 126,
133-34, 140
- Chios 39, 41, 46-47, 49, 51, 53, 56, 59, 76, 96 n. 10, 117,
326, 361
- Chortolivado 80
- chrysous* 152
- Chypre 34, 36-37, 39, 42, 46, 56, 58, 382
- Cilicie 42, 47
- Cimon 58, 106 et n. 9, 107, 114, 116
- civitas* 326, 341
- civitas libera* 315, 317, 326, 329, 379, 385
- Claude 327, 329, 330, 331 et n. 4, 7, 332-34, 339, 350
n. 1, 351, 358, 361, 362 n. 5, 363-65 et n. 6,
367, 374, 376-78, 380-81, 386
- Claudiopolis 349 n. 1
- Clazomènes 27-28, 41, 49, 57, 99 n. 3, 153 n. 6
- Clazoméniens 28 et n. 9, 30, 99, 383
- Cnide 49, 53, 123
- Coela 372
- collège 94 n. 3, 143 n. 8, 234 et n. 3, 384
- colonia* 326
- Colonia Claudia Aprensis* 381
- colonie éolienne 27
- colonie phénicienne 28
- Colophon 41
- Commode 367, 376
- contremarque 83, 280 n. 4, 281, 307-308, 310, 319-24,
325 n. 5, 333 et n. 11, 334-35, 353, 355, 357
- Corcyre 49, 57
- Corinthe 39, 41, 43-45, 47-49, 57, 132, 134, 138, 161
et n. 6, 162, 314 n. 8, 375
- Cornelius Dollabella (Ch.) 316, 345 n. 7
- Cos 39-40, 49, 53, 308
- Couropédion 235, 281
- cratère 95 et n. 7, 140, 166, 183, 278 et n. 3
- Crénides 126, 141
- créséides 34 et n. 1, 35
- Crète 81, 283, 377
- croix de Saint André 99
- Crotone 49, 165 n. 1-2
- Cyclades 41
- Cynocéphales 282
- Cyrénaïque 40, 49
- Cyrène 39-41, 49, 51, 59
- Cyrus 99
- Cyziqne 43, 49, 90, 108 n. 3-4, 152 n. 5
- Daces 338, 340, 381
- Dacie 340 n. 7, 345 n. 4
- Dacicus 338, 340
- Danube 142, 373, 381
- darique 43, 59, 89-92, 116, 134, 152 et n. 5, 7, 9, 12,
153 et n. 1, 3, 156 et n. 6, 9, 157, 158 et n. 4,
383-84
- Darius I^{er} 34-36 et n. 1-2, 102
- Darius III 138
- Dardanos, traité de 316
- décarchies 118
- Délos 39, 57-58, 90, 106-107 et n. 7, 108, 114, 116, 152
n. 5
- Delphes 49, 96 n. 10, 157 n. 4, 235, 237
- Delta du Nil 37, 45, 58, 103
- Démanhour 38 et n. 1, 39, 41, 42, 45, 48, 50, 97-99,
100 n. 12
- Déméter 280-81, 310
- Démocrite 30
- deniers 313 et n. 5, 327, 329, 333, 339-40, 346 n. 6,
347 et n. 4, 351 n. 7, 356
- Derrioniens 48-49, 53
- Détroits 43
- Deultum 368, 381
- diadème 79, 83, 109, 145 n. 4, 165 et n. 12, 181-82, 185,
187, 189, 275-78 et n. 4, 279-81, 284 et n. 2, 295,
300, 305, 307-310, 314, 317, 322, 333, 346, 347 et
n. 1, 348-49, 352-59, 385
- Diaduménien 376
- Dikaia de Thrace 39-42, 49, 106
- Didymoteichon 67-68, 70
- Diodore de Sicile 114 et n. 11, 124 et n. 9, 138, 311 et
n. 4, 313 et n. 6, 316
- Diomède 27 et n. 7
- Dion 333, 335-36, 344, 362 et n. 2, 363-65 et n. 3, 367-
70, 372, 373 n. 8, 374, 377
- Dionysia 96
- Dionysios le Chalkous 161
- Dionysos 63, 65, 76, 82, 84 n. 10, 85, 93 et n. 4, 95 n. 1,
7, 96 et n. 10, 118-19, 122, 140, 150, 154, 164 n.
5, 166, 182, 277 n. 3, 317 n. 5, 328, 356 n. 8
- Dionysos Sauveur 328
- Dioscouridès, fils de Dionysodoros d'Abdère 131
- Dioscures 280, 310
- Diva Plotina 357
- Divus Augustus 329, 350, 357
- divus pater Trajanus 338
- Divus Traianus 357
- Dodone 278
- Dollabella (Cn. Cornelius) 316, 345 n. 7
- Domitien 335, 337, 350 n. 1, 356, 365-66, 374-76 n. 2,
377
- Doriscos 87, 103, 106-107, 116
- drachme légère rhodienne 81
- drachme pseudo-rhodienne 81
- drachme rhodienne 81
- Drama 60, 84
- dupondius, dupondii* 340 et n. 5, 346 n. 6, 349 n. 2-3,
351 n. 7, 357, 362

- Edessa 329, 343 n. 1, 351, 361 n. 2, 362 et n. 2, 368 et n. 6, 370, 373 n. 8, 374, 376
- Edoniens 53, 55, 89, 115
- égide 279, 348 n. 2, 351 n. 1
- Egine 34, 36 et n. 1, 39, 40-49, 51, 53, 56-57, 103 n. 7, 110, 114 n. 14
- église épiscopale 30,
- Égypte 34, 38, 42, 46, 48, 50, 58-59, 103, 278
- Eion 87, 106-107
- électrum 43, 90, 108 et n. 3-4, 152 n. 5, 156
- Eleusis 156, 349 et n. 9, 350
- Elis 57
- Elmali 48, 51, 52 et n. 5, 53-58, 60, 87, 97, 103-104, 107-108, 111, 115
- Emèse 50 n. 1
- émission symmachique 63
- emporion/emporion* 125-126
- Enée le Tacticien 124
- Eolide 133, 143
- Ephèse 51, 53, 56-57, 284 n. 3
- Epinikos, gouverneur lagide 281
- episkopeion* 30
- Erétrie 41, 46, 49, 53, 81
- Espagne 28
- étalon attique 40, 70, 81, 108 n. 4, 144-45, 149, 155, 157 et n. 2, 159 et n. 2, 5, 319
- étalon éginétique 51, 60-61, 81, 91, 117, 122, 156, 163, 165
- étalon persique 63, 65, 67-68, 70, 87, 89, 91-92, 108, 122, 126, 133 et n. 7, 134, 157, 159, 383
- étalon réduit thraco-macédonien 90-91, 156
- étalon rhodien 81, 133 et n. 7.
- étalon thraco-macédonien 87, 89, 91, 105, 110, 115, 122, 144, 147-48, 383
- étoile 202-203, 210, 217, 219, 230, 260, 276-77, 280, 295, 298, 305-306, 308, 310, 319, 353, 355-56 n. 9, 357 et n. 6, 358-59, 395-96, 411
- Etoliens 237
- Etéonikos 117
- Eubée 318 n. 13
- Euelthon I 37
- Eumène II 283, 312-14
- Europe 102-103, 114, 138, 142, 236
- Evespérides 40
- Faustine la Jeune 327 n. 9
- Flaviens 335, 365, 367, 381
- fædus æquum* 312
- Forum 350
- Gaius 357 n. 6
- Gallien 84 n. 10, 376
- Galates 165, 235-37, 284, 319
- Gaule 84
- Gaza 57
- Géla 164 n. 8, 165 n. 1
- Gétas 55 et n. 7, 89 et n. 7, 115
- globe 352 n. 1, 357
- Golgos 46
- Gortyne 377
- Græculus* 344 n. 1
- Grande Grèce 161-62 et n. 2, 164 n. 8
- Grand Roi 35-36, 87, 102-103, 106, 112, 123, 152, 157
- Grèce 12, 43, 48, 52 n. 4, 55, 62, 69, 90, 107, 109, 114-15, 116 n. 1, 133, 148 et n. 3, 152, 156, 158-59, 161, 170, 235, 315 n. 7, 316, 318, 333, 351 n. 1, 364 n. 2, 373, 375, 378, 381
- Grèce centrale 81
- Grèce continentale 81, 162 et n. 2
- Grèce du Nord 52 n. 4, 56, 81, 115, 116 n. 1, 162 n. 2, 381, 384
- griffon à tête d'aigle 95 et n. 7
- griffon à tête de lion 95 n. 7
- guerre de Syrie 236, 237 n. 6, 281, 282 n. 2
- guerre du Péloponnèse 90, 111, 117, 153
- guerre macédonienne 283, 313
- guerres médiques 106 et n. 9
- guerre mithridatique 316, 345 n. 7, 385
- Hadrianopolis 372-73
- Hadrien 316 et n. 4, 327 et n. 7, 328, 339, 343, 344 et n. 1, 3-4, 8-9, 345 et n. 1-2, 4, 7, 346, 347 et n. 2, 4, 348 et n. 2, 349 et n. 2-3, 9, 350 et n. 1, 351 et n. 1, 352-58 et n. 5, 361, 366, 369-70, 374-78, 381, 386
- Hagios Athanasios 78
- Hagios Pantéléimon 21, 149-50, 172, 183, 192, 196, 201
- Hamadan (DH) 36
- Harpage 99, 101 n. 4
- Haskovo 65, 67
- Hass-Keui 67
- Hauran 56
- Hèbre 88, 113, 126, 237, 372, 378 n. 4
- Hébryzelmis 124
- hécatomnade 158 n. 6
- Hellespont 103, 105, 107, 281-82, 312, 345 n. 1, 379 n. 1
- hémirachme pseudo-rhodienne 80
- Héraclès 27 et n. 7, 75-76, 82, 84 n. 9, 85, 96, 118, 122, 141, 176
- Héraclès Sôter/Sauveur 317 n. 5, 328
- Hermès 111, 118, 127-28, 164-65, 176, 181, 275-76, 278 et n. 1, 4, 279, 284, 287-90, 292-94, 311, 385
- Hermès Agoraios 99 n. 3
- Hermès Enagonios 166 n. 4
- Hermionè 163 n. 3, 168 n. 4
- Hérodote 28, 87 n. 3, 100, 101 n. 2, 102, 107 et n. 7, 111-12
- héros éponyme 27, 350

- Himère 43-44, 49
 Hippocrate 30 et n. 1-3
 hippodamien 30, 132, 382
 Hippomédon, fils d'Agésilaos, stratège 281
 Histiée 81
 Histiée de Milet 100, 103
 Hollm 44
 Homs 50 n. 1
honorandus 314
 Hortensius (L.) 283, 311 et n. 5, 313 et n. 5, 314, 315, 316, 385
 Hostilius 313
 Hyperboréens 95
- Ialysos 39-42, 49
 Ichnéens 48-49, 53, 89 et n. 6
 Idalion 46, 49, 57
 Idrieus 158 n. 6
 Idyma 42
 Ilion 143, 278 n. 13
 Imbros 361, 367,
 imitations barbares 85
 «impériales grecques» 325
 imprécations de Téos 101 et n. 8, 106 n. 12, 107, 146 n. 1
 Ionie 36, 103, 105 et n. 2, 110-11, 133, 143, 227
 isopolitie 312
 Italie du Sud 43
- Jason 165 et n. 3
 Jordanie 46, 52-53, 56-58, 87, 107
 Jules César 84, 347
 Julia Domna 356
 Jupiter 348 et n. 2, 349 et n. 8, 351 n. 1
 Jupiter Optimus Maximus 348 n. 2
- Kabylè 236-37
 Karthaia 51
 Kârdzali 45
 Kasamovo 68, 70
 Kavala 11, 27, 32-33, 71, 74, 79, 98 n. 6, 99 et n. 3, 173-74, 190, 194, 196, 205, 214-15, 225, 230, 235, 276, 298, 301, 341 n. 3
 Kersébleptès 126, 131
 Kétriporis 126, 140
 Kios 133
 Kition 49, 57, 59
koinon, koina 94 n. 3, 97 n. 2, 325
 Komaios, fils de Théodoros d'Abdère 125
 Komotini 11, 27, 32-33, 83, 149, 192-93, 281 n. 7, 307, 345 n. 6
 Koson 325 n. 9
 Kotys I 124 et n. 10, 125 n. 2, 126
 Kotys II 315 et n. 1-2, 11, 316 et n. 4, 345 et n. 7, 385
- Kotys VIII 379
 Kydonia 377
 Kypséla 237 et n. 6
- Ladè 101, 103
 lagides/Lagides 281, 282 et n. 2, 284, 375 et n. 1
 Laiéens 49
 Lampsaque 49, 90, 278 n. 11
 Laodicée ad Mare 50 n. 1
 Lapéthos 35 et n. 1, 49, 57
 Laphrouda, lac 28
 Latakia 50 n. 1
 Le Caire 45, 48
 Lékanè 88
 Lemnos 282
 Lesbos 49, 133
 Lété 37, 39-42, 45-46, 53, 57
 Leucas 49
 Leukos Limen 37
 Ligue Chalcidienne 153, 156,
 Ligue de Corinthe 132, 134, 138
 Ligue de Délos 58, 90, 106, 114, 152 n. 5
 Lindos 42, 49, 53
 litre sicilienne 162 n. 6, 163
 Livie 356 n. 11, 357
 Lugdunum 329
 lune 353, 355, 356 et n. 9, 357 et n. 6, 358-59
 Lycie 39-42, 49, 51-53, 57, 59, 87
 Lydie 39, 41-42
 Lykopolis 48
 Lysandre 118, 123
 Lysimachie 142 et n. 3, 235-37, 282-83
 Lysimaque 79, 141-45, 235-36, 280, 384-85
- Macédoine 27, 37, 43, 48, 52, 55-57, 59, 79, 81, 84-85, 87, 92, 102 et n. 12, 103 n. 1, 106-107, 112-13, 115, 118, 120, 124, 126, 131-32, 138, 141, 142, 144, 148, 153 et n. 11, 158, 162-63, 165, 167, 170 et n. 3, 235-36, 282-84, 311 et n. 5, 312-13, 315 n. 1, 316 et n. 5, 317 n. 3, 318 n. 13, 319, 329, 333, 341 n. 3, 344 n. 3, 345 n. 4, 349, 351-52, 356, 362-63, 364 et n. 2, 365-66, 368 et n. 6, 369-73, 378 et n. 4, 379 et n. 1, 380-81, 385
 Maenius (Q.), préteur 313
magaron 96 et n. 6
 magistrat éponyme 94-96
 Magnésie de Méandre 142 n. 6
 Magnésie du Sipyle 283
 Mandra 28
 Mantinée d'Arcadie 348
makedonikous philippeious 152 et n. 12
 Marathon 113, 166
 Marathos 279, 284 n. 2

- Marc Aurèle 356, 375 et n. 5, 376
 Marcus Vallius Marcus 95 et n. 1
 Mardonios 102-103 et n. 1, 105, 107
 Maronée 60-62, 64-65 et n. 1, 67-68, 71-73, 74, 76, 79, 84-85, 87-88 et n. 1, 90-92, 94 et n. 3, 102, 106, 107 n. 11, 112 n. 6, 113 et n. 6-7, 116 n. 1, 5, 118, 125 et n. 2, 5, 126 et n. 6, 131, 133-34, 138, 139 et n. 4, 140 et n. 2, 153-54, 156 n. 6, 8-9, 157, 326 et n. 8, 328 et n. 4-5, 333-334, 345 et n. 2, 6, 349, 351 et n. 5, 358, 364 et n. 5, 365, 369-70, 373-74, 376, 378-81, 384-85
 massue 70, 73-77, 79, 81, 83, 85, 122, 127, 141-42, 144 et n. 6, 145, 151, 172, 174, 176, 201, 203-204, 206-207, 209-212, 214, 216-22, 231, 234-35, 270, 277, 280 et n. 4, 281, 295-307, 310, 319-24, 333, 385, 411-12
 Mausolée 350
 Méditerranée 87, 115
 Médokos 113 n. 6, 125 n. 2, 126
 Méduse 284
 Mégabaze 90, 101-102 et n. 12
 Megathymos, fils d'Athénaïos, de Téos 315
 Mélos 49, 53
 Memnon 69
 Mendè 40, 45-46, 49, 53, 56, 116 n. 1
 mer Noire 87, 161
 mercenaires 81, 152 et n. 5, 317 et n. 9, 386
 mérides 311
 Mésie 345 n. 4, 371-73, 379, 381
 Mésopolitès 165, 356
 Messène, Péloponnèse 163
 Messène, Sicile 57
 Mestos 345 ; v. aussi Nestos
 Métaponte 43-44, 49
 métèque 131
 Méthymna 281
 métonomiasies 142
 Milet 39, 49, 53, 57
 Mithridate VI Eupator 316, 318 n. 3, 345 n. 7
 monnaie de fer 153 n. 6
 mosaïque 95 n. 7
municipia 325
 Mycéniens 28
 Mylasa 49
 mystères d'Eleusis 349 et n. 9, 350
 Naxiens 96 n. 10
 Naxos 39, 41-42, 46, 49, 51
 Néapolis, Thrace 39-41, 46, 76, 88, 130
 Néapolis, Grande Grèce 164 n. 8, 165 n. 1
 nécropole 28, 30, 68, 80
 nécropole hellénistique 33, 81, 169, 208
negotiatores 314, 318, 373
 néocorie 327
 Néron 325 n. 9, 327, 333 et n. 7-8, 11, 334-35, 339-40, 350 n. 1, 351, 358, 361, 364 et n. 5, 365 et n. 6, 374-77 et n. 4, 378, 381, 386
 Nerva 338, 339 et n. 1, 340-41, 343, 348
 Nestos 27, 30, 88, 113, 124 n. 10, 126, 132 et n. 2, 159, 164, 236 et n. 5, 237, 311 n. 5, 316-17, 341 n. 3, 345 et n. 3, 6, 372-73, 378 et n. 4, 380, 382, 386
 Nicomédie 349 n. 1
 Nicomède IV 279
 Nicophon, loi de, 92 n. 1
 Nicopolis ad Istrum 373
 nomophylaxes 95
 nymphes 30
 Nymphodoros 111 et n. 7, 112-13
 Occident 325 et n. 3
 Odessos 368 et n. 4, 370
 Odryses 111-12 et n. 5-6, 113 et n. 5-7, 114, 115 n. 1, 124 et n. 10, 126, 154, 236
oikistes 28
 Olbia 134 n. 1, 161, 164 n. 8, 325 n. 9
 Olympiade 100
 Olympieion 344 et n. 3-4, 8, 350
 Olynthe 49, 131 et n. 5, 140, 160 n. 1, 208 n. 1
 Orient 34, 87, 318, 325-26, 329, 336, 361 n. 1
 Orreskiens 45-46, 49, 53
 Orthagoreia 74, 79-80, 82, 133-34, 171, 172 n. 1, 176, 381
 palestre 30
 Palladion 120
paludamentum 341, 352-53
 Pamménès, de Thèbes 131
 Pamphylie 47, 282
 Pan 171 n. 4
 Panagjurische, trésor de 158 n. 5
 Pangée 64, 88
 Panhellénion 344 et n. 8
 Panticapée 56
 Paphos 51
 Paradeisos 341 n. 3
 Parion 47, 49, 53, 67-69, 87, 133, 140
 Paros 39, 41, 49, 53, 114 n. 14
 Parthénon 135, 152 n. 7, 154 n. 11, 164 n. 5
 Patarghia, nécropole 147 n. 5
 patrons 315 et n. 7
 Paul-Emile 312, 314
 Pausanias (roi de Macédoine) 120, 164 n. 2
 Pautalia 356, 373
 péan 27, 95, 100-101 et n. 4, 106 et n. 8-9, 107, 383
 Pégase 161 n. 6
 Peintre de Talos 278
 Pella 84-85, 158 n. 4, 6, 147, 362 et n. 2, 368, 370

- Péloponnèse 90, 111, 117, 153, 161-62, 168 n. 4, 318
n. 13, 375
- peltastes 112
- pentobole 158 n. 6
- Péonie 102 et n. 12
- Péoniens 102
- Péparéthos 49, 53, 316 n. 10, 345 n. 7
- Perdikkas I^{er}, roi de Macédoine 112, 165 et n. 12
- Perdikkas, chiliarque 142
- Pergame 312-13, 327 n. 7
- Périnthe 102, 133, 142 n. 5, 363-64, 370 et n. 6, 372, 375-76, 378
- Persépolis 34 et n. 3, 35 et n. 7, 36-37, 50, 87, 98, 101-103
- Perse 47, 49, 57, 59
- Persée 81, 278-79, 283-84, 311 et n. 5, 385
- Perses 36, 90, 101, 103, 105, 106-107, 113-14, 116, 383
- Pétrolophos 28
- Petropigi 345 n. 7
- Phasélis 39-40, 42, 45-46, 49, 51, 56-57
- Phéniciens 28
- Philippe II 30, 64-66, 69-70, 72 n. 1, 73, 76, 79, 87, 96, 126, 130 et n. 8, 131, 132 et n. 4, 133-134, 138-39, 141-42, 144-45, 147-48, 152-53 et n. 8, 11, 154, 156 et n. 6, 157, 158 et n. 1, 6, 159-60 et n. 3, 165 n. 12, 168, 171-72, 176, 208 n. 2, 380, 384-85
- Philippe V 282 et n. 9, 283-84, 385
- Philippes 76, 84-85, 141, 144 n. 5, 153, 154 n. 1, 156, 157, 176, 208, 316 et n. 6, 331 et n. 5, 344 n. 3, 345 n. 1, 349-50 et n. 1, 363 et n. 5, 364-65 et n. 3, 366 et n. 3, 370, 372-73, 381, 386
- philippes (statères) 144, 152 et n. 9, 153 n. 3, 156, 159
- Philippopolis 370
- Philocrate, paix de 131
- Phlonte 162 n. 2
- Phocéa 39-40, 99, 101 n. 2
- phoros* 112 n. 6
- Pindare 27 et n. 2, 95, 100 et n. 13, 106 et n. 7, 9, 383
- Pistiros 126
- Platania 84-85, 202, 205, 222
- Platon 317-318
- Pline l'Ancien 315, 380
- plinthophores 81
- Plotinopolis 67
- Plovdiv 68-70
- Plutarque 316 n. 5
- poids attique 156, 158 n. 2, 317-318
- poids persique 60, 62-63, 67-68, 76, 87, 164
- poids rhodien 63-64
- poids thraco-macédonien 42
- Polémon II 358 et n. 3
- Pollux 162 n. 6-7, 163 n. 3
- Polyen 130 et n. 9, 131 et n. 5, 237 et n. 3
- Polystylon 27, 30 et n. 6, 382
- Pont 134, 140, 345 n. 7, 356, 358, 382
- Pont-Euxin 114
- Poséidon 83, 93 n. 5, 146 et n. 1, 206-209, 224, 230 et n. 1, 277 n. 3, 280-81, 284, 305-308 n. 2, 309-311 et n. 1, 317-24, 385-86, 413
- Poseidonia 43
- Potidée 49, 53, 112
- praetoria* 381
- préteur 313
- prêtre d'Apollon 94 et n. 4
- prêtre de Dionysos 95
- princes-clients 328, 378-380
- Proconnèse 133
- proconsul 316-317 et n. 3, 345 n. 7, 379
- proédrie 96
- Propontide 64, 113, 133, 157, 236, 282, 378
- province sénatoriale 378
- proxène 112, 126
- Prusias I 284
- Prusias II 284
- prytane 94
- Psammétique 58
- Psellos 153 n. 1
- pseudo-autonome 325 et n. 7, 326, 328, 364
- Pseudo-Callisthène 138 n. 3
- pseudo-rhodiennes 80-82
- Ptolémée I 277
- Ptolémée II 278 n. 4, 279, 281, 282 n. 2, 375
- Ptolémée III 278-79, 281-82 et n. 2, 5
- Ptolémée IV 278, 282
- Ptolémée V 279
- Ptolémée Andromachos 282 n. 2
- Ptolémée Keraunos 235
- Ptolémées 278-79, 281-82, 284 n. 2, 384
- Publius Apustius, fils de Caius 314 n. 4
- Pydna 311, 318
- Pythagoriciens 357
- Pythès, père de Nymphodoros 111-13
- Python 313
- quadrans* 346 n. 5, 362, 365, 370, 372
- quinarius* 351 n. 7
- Ras Shamra 37-39, 42, 98
- révolte ionienne 36, 100-101 et n. 5, 105 n. 1, 106 et n. 12
- Rhégion 49
- Rheskouporis, frère de Rhœmétalkès I 379
- Rheskouporis II 379
- Rhodes 38 et n. 1, 40 et n. 1, 80-81, 326 et n. 1
- Rhodope 30, 87-88, 124 n. 10, 326 et n. 7, 372, 381, 386
- Rhœmétalkès I 325 n. 9, 379 et n. 7
- Rhœmétalkès II 362, 379

- Rhœmétalkès III 380
 Rome 81, 84, 95, 278 n. 3, 283, 311 n. 5, 312-15 et n. 2, 7, 316, 318, 326, 328-29, 331, 333, 335, 338-40, 345 n. 7, 347 n. 4, 349-50, 356, 367, 373, 377, 379-80
- Sadokos 112
 Salamis 37, 39, 42, 49, 51, 57, 59
 Samiens 49
 Samiens de Zanclè 47 n. 3
 Samos 49, 51, 53
 Samothrace 81, 124, 281
 Sardes 35-36, 42, 49, 51, 139 n. 1, 142 n. 6, 236-37
 sapéen, roi 379
 satrape 59, 158 n. 6
 satrapie 102 et n. 10, 142 et n. 2
 Skionè 39, 49
 Scythes 35-36, 102 et n. 10, 103, 235
 Scythie 95, 325 n. 9
 Seconde Ligue athénienne 124-25
 Séleucide/ Séleucides 236 et n. 5, 278, 283
 Séleucos I 237, 283
 Séleucos II 375
 Selgè 39
 Sélinonte 39 et n. 1, 40, 42-45, 87, 98 n. 6, 99
 semis 328 et n. 5, 362-64 et n. 2, 365-66, 368-70, 372, 374, 386
 Sénat 312-13 et n. 5, 314-16
senatus consultum 282-83, 311 n. 5, 313, 316, 345 n. 7
 Septime Sévère 356, 373 et n. 4
 Serdica 373
 Sermylè 49
 sesterce 331, 340 et n. 4-5, 346 n. 5, 347 n. 2
 Sestos 97 n. 3, 102, 350 n. 6, 363 et n. 4, 364-65 et n. 2, 366 et n. 2, 368 et n. 5, 376, 378 et n. 1
 Seuthès I 114
 Seuthès II 113 et n. 6, 124-25 n. 2, 154
 Seuthès III 113
 Seuthopolis 236
 Sicile 43, 57, 99, 106 n. 9, 114, 117, 124, 138, 161-62 et n. 2, 164 n. 8, 311 et n. 4, 313 et n. 6, 316
 sicle 35, 40, 42, 47, 49, 51, 56-57, 59, 64-65, 91-92, 108 et n. 3-4, 128, 134, 152 n. 5, 7, 157, 158 n. 3
 Sicyone 162 n. 2
 Sidè 49
 Sidon 41, 49
 Sigée 76
 Sinope 49, 51
 Sitalkès 112-15, 125 n. 2
 Skiathos 316 n. 10, 345 n. 7
 Sladun 67-68, 70
 Smoljan 60, 71 n. 1
 Sokolovci 60
 Soloi 40
- Sôter 317 n. 5, 344
 Sôtéria 237
 Sparte 117-18, 123, 348 n. 2
 Spartokos 144 n. 6
 sphinx 96 n. 10
 Spokès 134 n. 3, 139 et n. 5, 140 et n. 2, 141
 Stagire 37, 39-40, 42, 49
stasis 106-107, 312
 Sténimachos (act. Asenovgrad) 67
 Stertinius (L.) 282
 Stobi 366 et n. 3, 368
 Strabon 101, 124 n. 9-10, 165 n. 3, 345 n. 6, 378 n. 4
 stratège 94, 125, 138-39, 142, 281, 380
strophion 165, 224, 278, 413
 Strymè 65
 Strymon 102 et n. 12, 107, 112 n. 5, 113, 114 n. 14, 124 n. 10, 126, 165 n. 1, 345 n. 6
 Souda 100 et n. 2
 surfrappe 43, 83, 111, 277, 280, 295-96, 300, 306-310, 313, 315, 317, 320
- Suse 36
 Sybaris 43-44
 Sylla 316
 sympolitie 312
 synoecismes 142
synmystai 96
 Syracuse 59
 Syrie 37-38, 56, 58 n. 5, 236, 237 n. 6, 281-82 n. 2, 310 n. 1
 système attique 158, 162, 163 n. 2, 226, 234, 275, 281, 286, 385
- tabernae* 381
 tablettes de l'Apadana 36 et n. 2, 37, 102
tainia 165 n. 6, 166, 169, 279, 305, 350 n. 4
 Tanagra 49, 51, 110
 Tarse 40, 59
 Téiens 27-28 et n. 9, 30, 50, 94, 96, 99-101 et n. 2, 8, 106 n. 12, 107, 314-15, 383
- temenos* 30
 Téménos 165 et n. 8
 Ténon 40, 49
 Téos 27-28, 39, 49, 51, 88 et n. 4, 94-96 et n. 10, 99 et n. 3, 100 et n. 7-8, 12, 101 et n. 2, 4, 8, 106 et n. 12, 107, 110 et n. 5, 111, 139 n. 1, 141, 142 n. 6, 146 n. 1, 315 et n. 7, 316, 382-83
- Térés III 73, 140 n. 2
 Thasos 11, 28, 33, 39-42, 45-46, 49, 51, 53, 56-58, 63-65, 67, 71, 74-77, 79, 82, 87 et n. 3, 88, 92, 93 n. 4, 99 n. 3, 103, 108 n. 4, 112 n. 6, 114 n. 14, 117-18 et n. 4, 121 n. 1, 124, 125 n. 4, 126, 139-41, 142 n. 4, 143 et n. 8-9, 147 et n. 5-6, 148, 153, 154 n. 1, 162 et n. 9, 163 et n. 1, 7, 170, 174, 180, 182, 188, 189, 191, 193-94, 199,

- 203, 208 et n. 2, 212-14, 219-20, 227, 234 n. 3, 268, 275, 280-81, 289-90, 294-95, 305 n. 1, 306 n. 1, 308, 310, 316 et n. 10, 317 et n. 5, 319, 322-23, 326 n. 8, 327-28, 330, 334, 336-37, 343 n. 1, 344 et n. 3, 8, 345 et n. 7, 347, 351, 354-55, 369-370, 373 et n. 4, 376-79, 381, 384, 386
- Thasiens 99 n. 3, 112 n. 6, 344 n. 3, 345 n. 7, 381
- Thasiens du Continent 126, 141, 153, 154 n. 1, 156, 208
- Théodora 153 n. 1
- Théra 40
- Thésée 164 n. 5
- Thessalonique 27, 84-85, 186, 314, 316-18, 329 et n. 4, 331 et n. 7, 333 et n. 11, 334-35, 340, 344, 345 n. 4, 352 et n. 1, 362 et n. 2, 363 et n. 5, 364-365 et n. 3, 366 et n. 3, 368, 370, 372 et n. 8, 373, 376-79, 381, 386, 394, 396, 400
- Thessalie 94 n. 3, 103, 142, 318 n. 13
- Thrasybule 117, 123, 125 n. 2
- Thucydide 111-114 et n. 11, 124 n. 10
- Thurium 161
- Thraco-macédoniens 39, 41, 46, 55-56, 58
- Tibère 327, 329 et n. 4, 330, 333, 339, 356-57, 361, 362 et n. 3, 363-64, 367, 372-73, 376 et n. 2, 377 et n. 2, 378-79, 386
- timbres amphoriques 95, 203, 328
- Timésios 28 et n. 9, 165 n. 11, 383
- Timothée 125 n. 4, 153, 208 n. 1
- timouques 94
- triskelis 59
- Tite Live 282-283, 311, 313
- Titius, Q. 84
- Titus 335-337, 365-66, 374, 375
- Tium 349 n. 1
- toga 349 n. 9
- Toronè 45-46, 49, 51, 53
- Topeiros 208, 316 n. 4, 341 et n. 3, 345 et n. 6-7, 372-73, 380, 386
- Toxotes 345 n. 3
- Trajan 327, 338-39 et n. 1, 340 n. 6, 341-43, 345 et n. 7, 348 et n. 2, 350 et n. 1, 351 et n.1, 352, 361, 366-69, 373-78, 381, 386
- Traianopolis 341, 372-73, 375 et n. 5
- Tralles 357 n. 6
- Triballes 69, 123-24 et n. 9-10, 125-26, 130, 159
- tribus thraces 89 n. 9, 106, 124 n. 10, 142, 316
- tridrachme 49, 65, 154
- Triparadeisos, traité de 142
- Troade 345 n. 1
- troupes pontiques 316, 385
- tumulus Sazli Tsair 71, 80
- tumulî 28
- Turquie 52
- Tylis 236
- TYN 57
- Tynténi 53
- Tyr 57
- Ugarit 37
- Ulpia Topeiros 345 n. 7
- Vespasien 327, 335 et n. 1, 336-37, 350 n. 1, 351, 361, 365-67, 374-78, 381, 386
- vétérans 381
- Via Egnatia 373, 380, 386
- viae militares* 381
- Victoire 328-329 et n. 3, 331 et n. 5, 7, 332, 334-38, 340-42, 351-52 et n. 1, 358, 360, 363-67, 371, 376, 381, 386
- Voie Sacrée 30
- Wappenmünzen 41, 45-46, 49, 57
- Xerxès 87 n. 3, 106
- Zagazig, trésor de (*IGCH* 1645) 47, 48, 53, 58 et n. 4, 100 n. 12
- Zanclè 47 et n. 3, 49
- Zeus 96, 146 n. 1, 344 n. 4, 345-46, 348-49, 351 et n. 1, 375
- Zeus Embatérios 348 n. 2
- Zeus Olympios 344
- Zeus Philios 348 n. 2
- Zonè 74-76, 381

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	9
REMERCIEMENTS.....	11
LISTE DES ABREVIATIONS.....	13
INTRODUCTION.....	27
CHAPITRE 1 : TRESORS MONETAIRES.....	34
1.1. INTRODUCTION	34
1.2. LES TRESORS D'ARGENT : VI ^E AU IV ^E S.....	34
1.2.1. Le trésor de Persépolis (IGCH 1789)...34 ; 1.2.2. Le trésor de Ras Shamra, 1936 (IGCH 1478)...37 ; 1.2.3. Le trésor de Démanhour, 1900-1901 (IGCH 1637)...38 ; 1.2.4. Le trésor de Rhodes ? avant 1880 (IGCH 1185) ... 40 ; 1.2.5. Le trésor de Sakha, 1897 (IGCH 1639) ... 41 ; 1.2.6. Le trésor d'Asie Mineure ? 1990 (CH VIII [1994] 19) ... 42 ; 1.2.7. Le trésor de la Thrace occidentale (CH II [1976] 1) ... 43 ; 1.2.8. Le trésor de Sélinonte, Sicile, 1985 (CH VIII [1994] 35) ... 43 ; 1.2.9. Le trésor de Kârdzali, Bulgarie, 1938 (IGCH 694) ... 45 ; 1.2.10. Le trésor de Benha el Asl (IGCH 1640) ... 45 ; 1.2.11. Le trésor d'Asie Mineure du Sud, entre Cilicie et Pamphylie (IGCH 1177) ... 47 ; 1.2.12. Le trésor d'Assiout (IGCH 1644) ... 48 ; 1.2.13. Le trésor d'Antiliban (CH VI [1981] 4 et CH VIII [1994] 45) ... 50 ; 1.2.14. Le trésor d'Elmali, Lycie, 1984 (trésor des Décadrachmes ; CH VIII 48) ... 52 ; 1.2.15. Le trésor d'Asie Mineure Occidentale, 1963 (IGCH 1182) ... 56 ; 1.2.16. Le trésor de Jordanie (IGCH 1482) ... 56 ; 1.2.17. Le trésor d'Abdère, Thrace, ca. 1850 (IGCH 698) ... 58 ; 1.2.18. Le trésor d'Egypte, avant 1879 (CH VIII [1994] 57) ... 58 ; 1.2.19. Le trésor de Sokolovci, région de Smoljan, Bulgarie 1959 (IGCH 708) ... 60 ; 1.2.20. Le trésor de Thrace ? 1910-1911 (IGCH 715 Drama hoard ; Noe, Bibliography 1106) ... 60 ; 1.2.21. Le trésor d'Abdère, Grèce, 1971 (CH II [1976] 35) ... 62 ; 1.2.22. Le trésor de Thrace ? 1933-1934 (IGCH 716 ; Noe, Bibliography 1107) ... 63 ; 1.2.23. Le trésor de Thrace ? ca. 1986 (CH VIII (1994) 103 ; Abdère, 1986) ... 64 ; 1.2.24. Le trésor de Didymoteichon, ca. 1870-1875 (IGCH 739 ; Noe, Bibliography 327) ... 67 ; 1.2.25. Le trésor de Sladun, 1886, près de Haskovo (IGCH 740 ; Noe, Bibliography 482) ... 67 ; 1.2.26. Le trésor de Kasamovo (IGCH 741 ; Noe; Bibliography 536) ... 68 ; 1.2.27. Le trésor de Plovdiv, avant 1979 (CH VIII 171) ... 68 ; 1.2.28. Le trésor de Thrace 1980 (CH VII [1985] 50) ... 69	
1.3. LES TRESORS DE BRONZE.....	71
1.3.1. Le trésor de la muraille nord de l'enceinte méridionale (II), Hagios Pantéléïmon, Abdère, 1992 ... 71 ; 1.3.2. Le trésor IGCH 802, Thrace, 1960 ... 72 ; 1.3.3. Le trésor 1999, musée de Kavala ... 74 ; 1.3.4. Le trésor de Thasos, 1984/85 (CH VIII [1994] 83) ... 76 ; 1.3.5. Le trésor de 1966 (fouilles d'Abdère, 1966) ... 77 ; 1.3.6. Le trésor de la muraille sud-ouest de la ville sud, Abdère, 1964 ... 78 ; 1.3.7. Le trésor (?) de 1972, Musée de Kavala ... 79 ; 1.3.8. Le trésor 1997, tombe 1 du tumulus Sazli Tsair (act. Chortolivado) ... 80 ; 1.3.9. Le trésor CH I (1975) 71 ... 82 ; 1.3.10. Le trésor IGCH 868 Komotini, Thrace, date inconnue ... 83 ; 1.3.11. Le trésor de Platania, Drama, 1959 (IGCH 663) ... 84	
1.4. CONCLUSIONS.....	87

CHAPITRE 2 : LE MONNAYAGE D'ARGENT	88
2.1. LES ETALONS MONETAIRES	89
2.2. L' ORGANISATION DU CONTROLE DES EMISSIONS DES MONNAIES D' ARGENT.....	92
2.3. NOUVELLE DATATION DES PERIODES DU MONNAYAGE ABDERITAIN	97
2.3.1. <i>Période I, 520/515-500 (date de J. M. F. May : 540/535-520/515)...</i>	97
2.3.2. <i>Période I, I 500-475 (date de J. M. F. May : 520/515-492)...</i>	103
2.3.3. <i>Période III, 475-450 (date de J. M. F. May : 492-473/470)...</i>	107
<i>La nouvelle datation de la période III d'Abdère et ses conséquences : a. Abdère et Téos...</i>	110
<i>b. Abdère et Ainos...</i>	111
2.3.4. <i>Période IV, 450-425 (date de J. M. F. May : 473/470-449/448)...</i>	111
2.3.5. <i>Période V, 415 [414/413]-395 (date de J. M. F. May : 439/437-411)...</i>	117
2.3.6. <i>Période VI, 395-360 (date de J. M. F. May : 411/10-386/85)...</i>	119
2.3.7. <i>Période VII, 360-350 (date de J. M. F. May : 386/85-375)...</i>	126
2.3.8. <i>Période VIII, 346/5-336 (date de J. M. F. May : 375/373-365/360)...</i>	128
2.3.9. <i>Période IX, 336-311 (date de J. M. F. May : 365/350-350/345)...</i>	134
2.3.10. <i>Abdère et Spokès...</i>	139
2.3.11. <i>Période X, 311-280...</i>	141
2.3.12. <i>Période XI, première moitié du III^e siècle...</i>	147
<i>Catalogue des monnaies d'argent provenant des fouilles d' Abdère (périodes II-IX)</i>	149
PERIODES II-IV (500-425)	149
PERIODE III (475-450).....	149
PERIODE V (415 [414/413]-395)	149
PERIODE VI (395-360)	149
PERIODE VII (360-350)	150
PERIODE VIII (346-336).....	150
PERIODE VIII OU IX (346-336 OU 336-311)	150
PERIODE X (311-280).....	151
CHAPITRE 3 : LES EMISSIONS D'OR	152
3.1. DARIQUES, PHILIPES ET EMISSIONS EXCEPTIONNELLES DES CITES GRECQUES	152
3.2. LES MONNAIES D'OR D'ABDERE	154
3.2.1. <i>L'étalon des monnaies d'or d'Abdère.....</i>	156
3.2.2. <i>La datation des monnaies d'or d'Abdère</i>	159
CHAPITRE 4 : LE MONNAYAGE DE BRONZE	161
4.1. INTRODUCTION.....	161
4.2. PERIODES V (415 [414/413]-395) ET VI (395-360).....	163
4.3. PERIODE VII (360-350)	167
4.4. PRATIQUE MONETAIRE DES BRONZES DES PERIODES V, VI ET VII	168
4.5. PERIODE VIII (346/5-336)	171
4.6. PERIODE IX (336-311).....	173
4.7. METROLOGIE DES BRONZES DES PERIODES V, VI, VII, VIII ET IX	177
<i>Catalogue des monnaies des périodes V, VI, VII, VIII et IX</i>	180
PERIODE V (415 [414/413]-ou 413-395).....	180
PERIODE VI (395-360).....	180
PERIODE VII (360-350).....	187
PERIODE VIII (346/345-336)	188
PERIODE IX (336-311)	190

4.8. PERIODE X (311-280 av. J.-C.).....	201
4.8.1. Dichalques à la massue et première émission de chalques...201 ; 4.8.2. Imitations des dichalques de la période X...205 ; 4.8.3. Trioboles de bronze à tête de Poséidon...206. Catalogue des monnaies de la période X (311-280)	209
4.9. PERIODE XI (PREMIERE MOITIE DU III ^e SIECLE AV. J.-C.).....	226
4.9.1. Première série de bronzes...226 ; 4.9.2. Seconde série de bronzes...227 ; 4.9.3. Métrologie...231 ; 4.9.4. Chronologie et contexte historique...234 Catalogue des monnaies de la période XI (première moitié du III ^e siècle).....	237
4.10. PERIODE XII (SECONDE MOITIE DU III ^e -PREMIERE MOITIE DU II ^e SIECLE).....	275
4.10.1. Première série de bronzes...275 ; 4.10.2. Seconde série de bronzes : la série au diadème ailé...276 ; 4.10.3. La tête au diadème ailé des hémioboles d'Abdère...279 ; 4.10.4. Durant la seconde moitié du III ^e s., Abdère fut-elle sous l'influence lagide, séleucide ou antigonide ?...281 ; 4.10.5. Métrologie...285 Catalogue des monnaies de la période XII (seconde moitié du III ^e -première moitié du II ^e s.).....	287
4.11. PERIODE XIII (SECONDE MOITIE DU II ^e ET PREMIERE MOITIE DU I ^{er} s.).....	305
4.11.1. Datation et commentaire...308 ; a. Les conséquences de la prise de la ville par Hortensius et les revendications du roi Kotys contre Abdère dans la seconde moitié du II ^e siècle...313 ; b. Abdère et la première guerre mithridatique...316 ; 4.11.2. Conclusion. La fin du monnayage civique d'Abdère...317 ; Catalogue des monnaies de la période XIII (seconde moitié du II ^e -première moitié I ^{er} s.)	319
CHAPITRE 5 : MONNAIES PROVINCIALES ROMAINES D'ABDERE, PERIODE XIV	325
5.1. MONNAIES PROVINCIALES ROMAINES	325
5.2. MONNAIES PROVINCIALES ROMAINES D' ABDERE	327
5.2.1. Emissions du règne de Tibère (14-37)...329 ; 5.2.2. Emissions du règne de Claude (41-54)...330 ; 5.2.3. Emissions du règne de Néron (54-68)...333 ; 5.2.4. Emissions de Vespasien (69-79)...335 ; 5.2.5. Emissions du règne de Trajan (98-117)...338 ; 5.2.6. Emissions du règne d'Hadrien (117-138)...343 ; 5.2.7. Emissions sous Antonin le Pieux (138-161)...356	
5.3. METROLOGIE	361
5.3.1. Emissions de Tibère...362 ; 5.3.2. Emissions de Claude...363 ; 5.3.3. Emissions de Néron...364 ; 5.3.4. Emissions de Vespasien...365 ; 5.3.5. Emissions de Trajan...366 ; 5.3.6. Emissions d'Hadrien...369 ; 5.3.7. Emission d'Antonin le Pieux...371	
5.4. TECHNIQUE	375
5.5. LEGENDES	375
5.6. CONCLUSIONS : ABDERE DANS LA PROVINCE DE THRACE	378
CONCLUSION	383
APPENDICE : MONNAIES D'ARGENT ET D'OR DES PERIODES IX-XI.....	387
LISTE DES TABLEAUX	415
LISTE DES FIGURES.....	416
LISTE DES CARTES ET DES PLANS.....	416
LISTE DES ILLUSTRATIONS	417
INDEX.....	419

PLANCHES

Trésor de la muraille nord 1992, St. Panteleimon

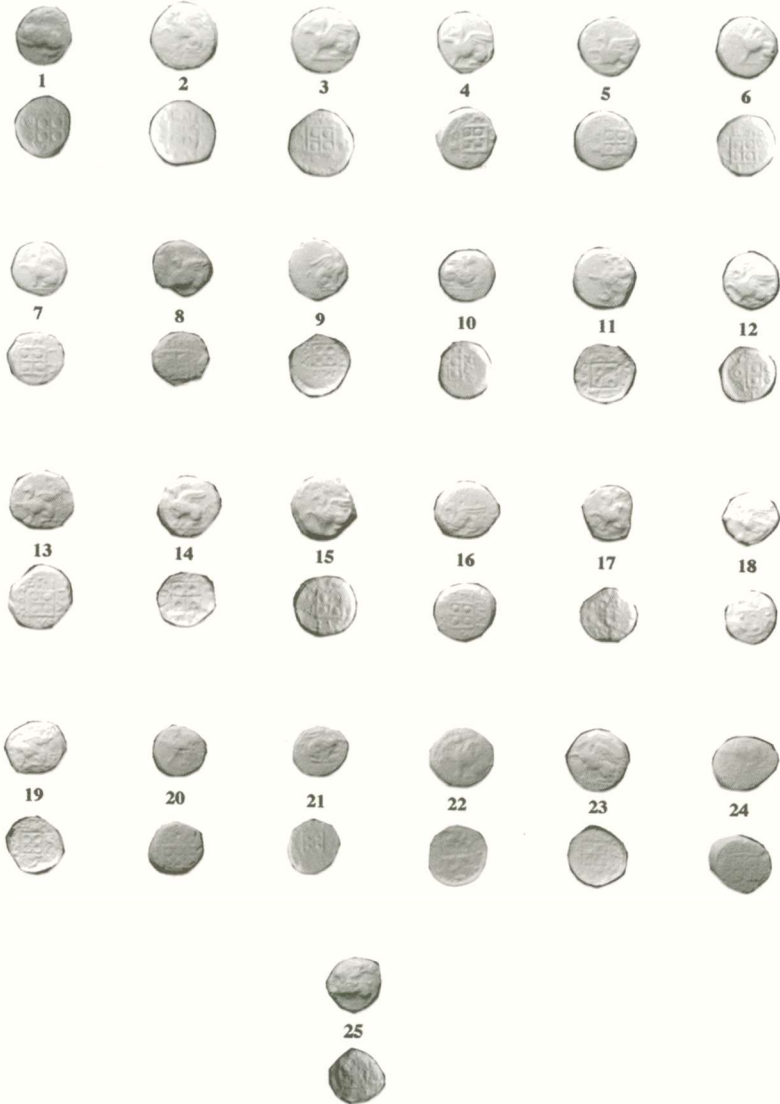
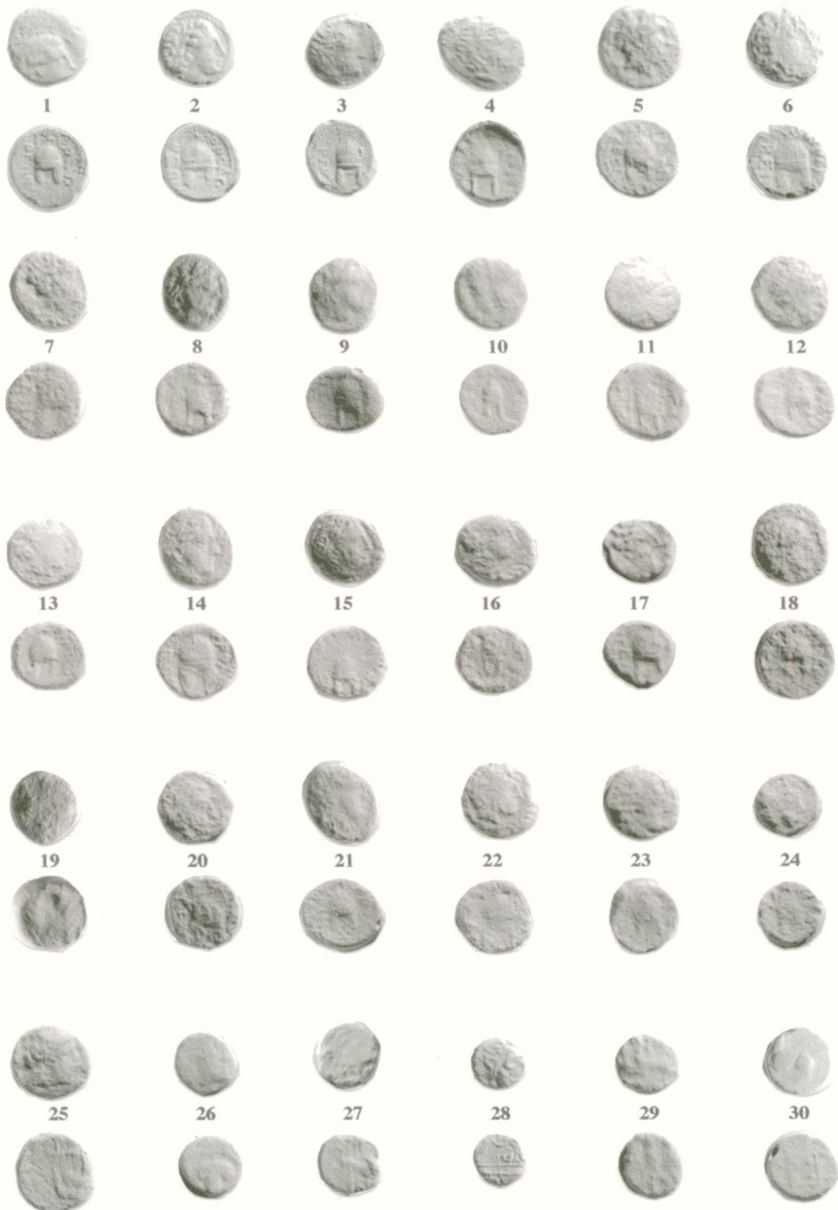


PLANCHE 2

Trésor de 1999, Musée de Kavala



Trésor de 1999, Musée de Kavala (suite)



Trésor de 1966. Fouilles d'Abdère 1966 (Secteur I, sondage 1, B-1)

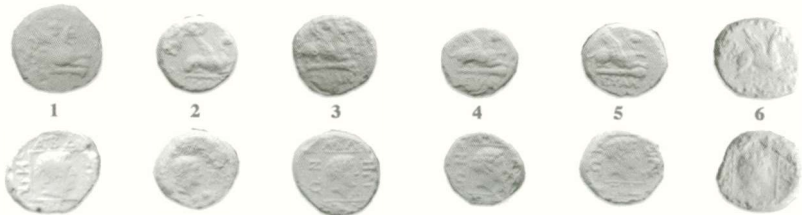
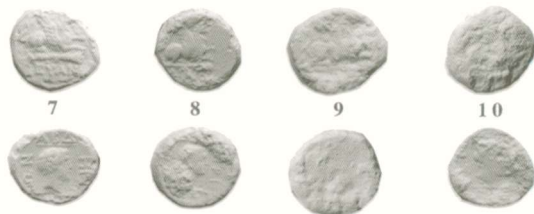


PLANCHE 4

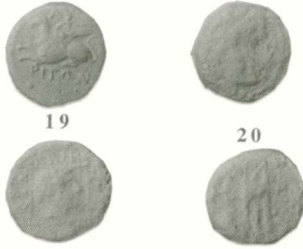
Trésor de 1966. Fouilles d'Abdère 1966 (Secteur I, sondage 1, B-1) (suite)



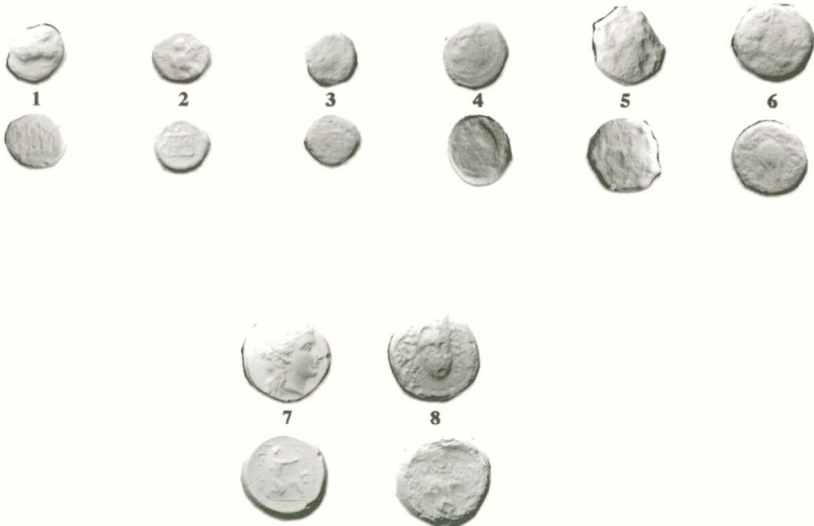
Trésor de la muraille sud-ouest de la ville sud, 1964



Trésor de la muraille sud-ouest de la ville sud, 1964 (suite)

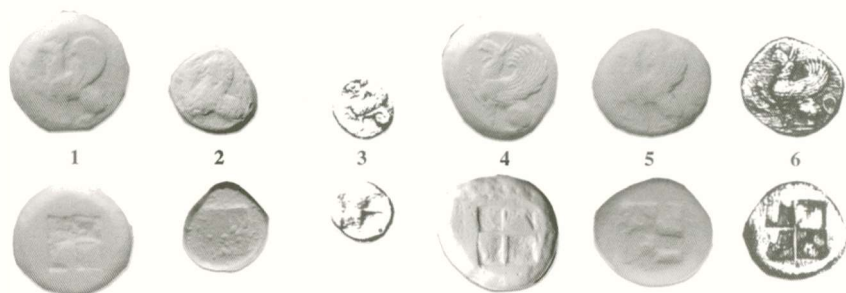


Trésor 1997 : tombe 1 du tumulus Sazli Tsair (champ P. Taxiarchis)



Monnayage d'argent

Période I



Période II



Période III



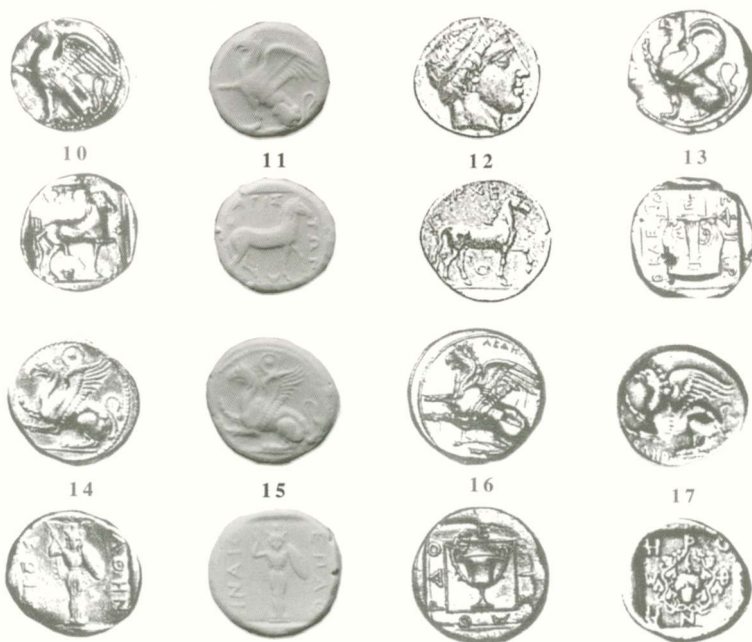
Oboles des périodes II-IV



Période V



Période VI



Période VI (suite)



Période VI (suite)



Période VI I



Période VIII



Période IX



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



Période IX (suite)



Période IX (Suite)



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



Période IX (suite)



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



Période IX (suite)



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



Période IX (suite)



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



Période IX (suite)



6



Période X



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



Période X (suite)



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



Période XI



1



2



3



4



Monnayage d'or

Période VIII



5



Période IX



6



7



Catalogue des monnaies d'Abdère





PLANCHE 20



54



56



57



59



60



61



62



63



64



65



66



67



68



70



71



72



73



74



75



76b



77



78



80



81





82



83b



84



87



88



89



90b



91



92a



93



94



95a



96



97



98



99



100



101



102



103



104



105



106



107



PLANCHE 22



108



109



110



111.1



112.2



113



114.5



115



116.3



116.4



118.1



119.1



119.2



120



121.1



121.2



121.3



121.4



121.5



121.7



122.1



122.3



123



124.2



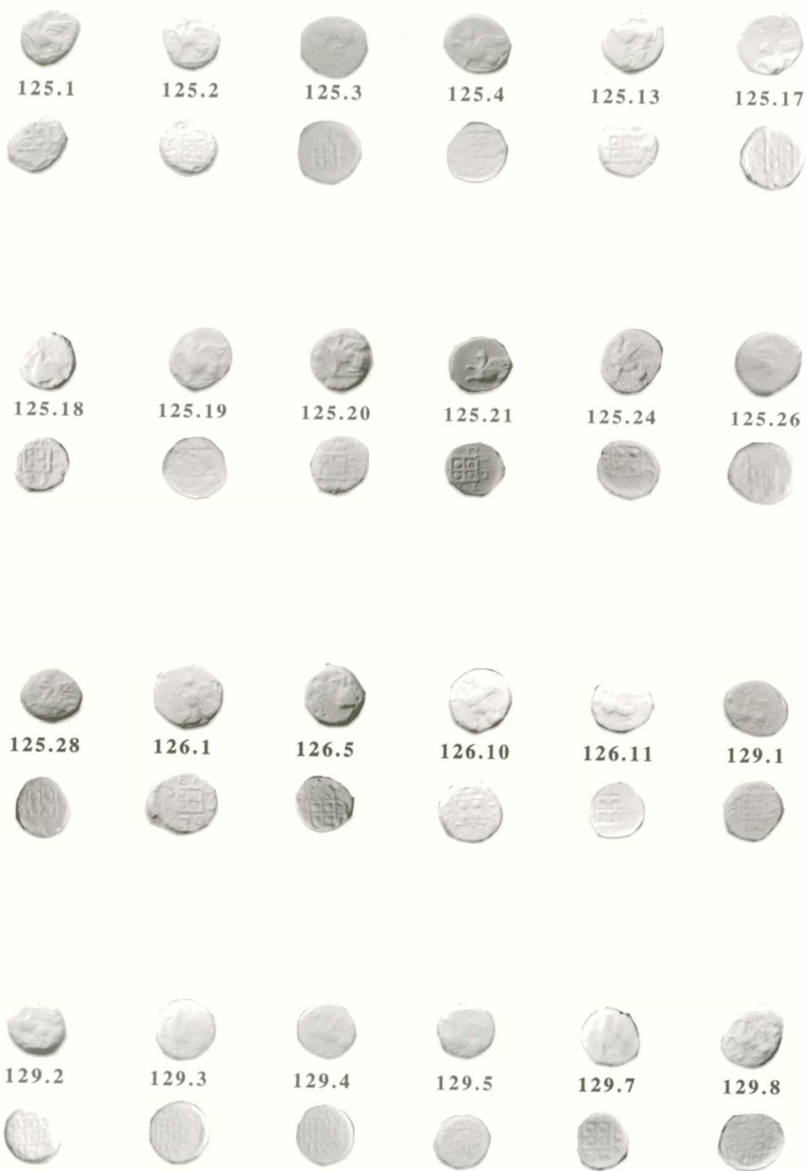


PLANCHE 24



129.9



129.10



129.11



129.12



129.24



129.26



130.1



130.2



130.3



130.4



130.5



130.8



130.9



130.10



130.11



130.12



130.13



130.14



130.17



131.4



131.5



131.8



131.9



131.10





PLANCHE 26



132.3



132.5



133



134.1



134.2



135



136.2



136.3



136.4



137.1



138.1



138.4



138.7



138.8



138.9



138.10



138.11



138.17



138.19



138.21



139.2



139.3



140.1



140.2





140.3



142



143



144



145



146



147



148



149



150



151



152



153



154



155



156



157



158



159



160



161



162



163



164



PLANCHE 28



165



166



167



168



170



171



172



173



174



175



176



177



178



179



180



181



182



183b



184



185



186b



186c



187



188





189



190



191



192b



193



194



195b



196a



197



198



199



200



201



202



203



204



205



206



207



208



209



210



211



212





213



214



215



216



217



218



219



220



221



222



223



224



225



226



227



228



229



230



231



232



233



234



235



236





237



238



239



240



241



242



243



244



245



246



247



248



249



250



251



252



253



254



255



256



257



258



259



260



PLANCHE 32



261



262



263



264



265



266



267



268



269



270



271



272



273



274



275



276a



277b



278



279



280



281



282



283



284





285



286



287



288



289



290a



291



292



293



294a



294b



295



296



297



298



299



300



301



302



303



304



305b



306



307a



PLANCHE 34



308a



308b



308c



309a



310



311



312



313



314



315



316a



317



318b



319b



319c



320



321



322



323a



324



325



326



327



328





329



330



331



332



333



334



335



336



337



338



339a



340b



341



342



343



344a



345



346a



347



348b



349



350



351a



352



PLANCHE 36





375



376



377c



378



379



380



381



382



383



384



385



386



387



388



389



390



391



392



393



394



395a



396a



397



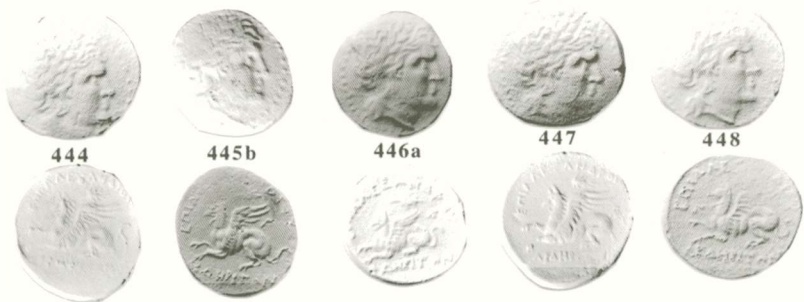
398







PLANCHE 40





449



450



451a



452



453



454b



455



456



457



458



459e



460a



461



462b



463



464



PLANCHE 42





483



484a



485



486



487



488



489



490a



491b



492



493



494a



495



496



497



PLANCHE 44



498



499



500



501



502



503a



504



505a



506



507



508



509



510



511a



512



513a



514b







557b



558



559a



560



561



562a



563



564



565



566



567



568



569a



570



571



572



573



574



575



576



577



578



579



580



PLANCHE 48



581



582



583



584



585



586



587



588



589



590



591



592



593



594b



595



596a



597a



598a



599



600



601



602



603



604





605b



606b



607



608



609a



610b



611



612



613c



614



615



616



617



618



619



620



621



622



623



624



625



626



627



628





653



654a



655



656



657



658



659a



660b



661



662



663



664



665



666



667



668



669a



670



671



672



673



675



676



677



PLANCHE 52



678



679



680



681a



682



683



684a



685



686a



687



688



689



690



691



692



693



694



695



696



697



698



699



700



701





702



703



704



705



706



707



708 R1



709



710



711



712



713



714



715



716



717



718



719



720



721



722



723



724



725



PLANCHE 54





751



752



753



754a



755



756



757



758



759



760



761



762



763



764



766



767



768



769



770



771



772



773



774



775



PLANCHE 56





PLANCHE 58





PLANCHE 60





PLANCHE 62





911



912



913



915



916



917a



918a



919



920



921a



922



923a



924



926



927



928



929



930



931b



932a



933



934a



PLANCHE 64



CENTRE DE L'ANTIQUITE GRECQUE ET ROMAINE
(K.E.R.A.)

LISTE DES PUBLICATIONS

SERIE "MEΛETHMATA,,

- L. Gounaropoulou – M. B. Hatzopoulos, *Les milliaires de la Voie Egnatienne entre Hééraclée des Lyncestes et Thessalonique* (MEΛETHMATA 1 ; Athènes 1985)
- Y. E. Meimaris, *Sacred Names, Saints, Martyrs and Church Officials in the Greek Inscriptions and Papyri Pertaining to the Christian Church of Palestine* (MEΛETHMATA 2 ; Athènes 1986)
- M. B. Hatzopoulos – L. D. Loukopoulou, *Two Studies in Ancient Macedonian Topography* (MEΛETHMATA 3 ; Athènes 1987)
- M. B. Sakellariou, *The Polis-State: Definition and Origin* (MEΛETHMATA 4 ; Athènes 1989)
- M. B. Hatzopoulos, *Une donation du roi Lysimaque* (MEΛETHMATA 5 ; Athènes 1988)
- M. B. Hatzopoulos, *Actes de vente de la Chalcidique centrale* (MEΛETHMATA 6 ; Athènes 1988)
- M. B. Hatzopoulos – L. D. Loukopoulou, *Morrylos, cité de la Crestonie* (MEΛETHMATA 7 ; Athènes 1989)
- A. B. Tataki, *Ancient Beroea: Prosopography and Society* (MEΛETHMATA 8 ; Athènes 1988)
- L. D. Loukopoulou, *Contribution à l'étude de la Thrace propontique* (MEΛETHMATA 9 ; Athènes 1989)
- M. B. Sakellariou (éd.), *Ποικίλα* (MEΛETHMATA 10 ; Athènes 1990)
- M. B. Hatzopoulos – L. D. Loukopoulou, *Recherches sur les marches orientales des Téménides (Anthémonte - Kalindoia)* (MEΛETHMATA 11 ; 1^{ère} partie : Athènes 1992 ; 2^e partie : Athènes 1996)
- M. B. Sakellariou, *Between Memory and Oblivion. The Transmission of Early Greek Historical Traditions* (MEΛETHMATA 12 ; Athènes 1991)
- A. D. Rizakis (éd.), *Achaia und Elis in der Antike. Akten des 1. Internationalen Symposiums, Athen, 19-21 Mai 1989* (MEΛETHMATA 13 ; Athènes 1991)
- M. B. Hatzopoulos, *Actes de vente d'Amphipolis* (MEΛETHMATA 14 ; Athènes 1991)
- A. D. Rizakis (éd.), *Paysages d'Achaïe I. Le bassin du Péiros et la plaine occidentale* (MEΛETHMATA 15 ; Athènes 1992)
- Ph. Gauthier – M. B. Hatzopoulos, *La loi gymnasiarchique de Béroia* (MEΛETHMATA 16 ; Athènes 1993)
- Y. E. Meimaris – K. Kritikakou – P. Bougia, *Chronological Systems in Roman-Byzantine Palestine and Arabia. The Evidence of the Dated Greek Inscriptions* (MEΛETHMATA 17 ; Athènes 1992)
- A. B. Tataki, *Macedonian Edessa: Prosopography and Onomasticon* (MEΛETHMATA 18 ; Athènes 1994)
- M. B. Hatzopoulos, *Cultes et rites de passage en Macédoine* (MEΛETHMATA 19 ; Athènes 1994)
- A. D. Rizakis, *Achaïe I. Sources textuelles et histoire régionale* (MEΛETHMATA 20 ; Athènes 1995)
- A. D. Rizakis (éd.), *Roman Onomastics in the Greek East: Social and Political Aspects. Proceedings of the International Colloquium on Roman Onomastics, Athens, 7-9 September 1993* (MEΛETHMATA 21 ; Athènes 1996)
- M. B. Hatzopoulos, *Macedonian Institutions under the Kings. I. A Historical and Epigraphic Study. II. Epigraphic Appendix* (MEΛETHMATA 22 ; Athènes 1996)
- G. Le Rider, *Monnayage et finances de Philippe II : un état de la question* (MEΛETHMATA 23 ; Athènes 1996)
- Ch. Papageorgiadou-Banis, *The Coinage of Kea* (MEΛETHMATA 24 ; Athènes 1997)
- A. D. Rizakis, *Achaïe II. La cité de Patras : épigraphie et histoire* (MEΛETHMATA 25 ; Athènes 1998)

PUBLICATIONS DU K.E.R.A.

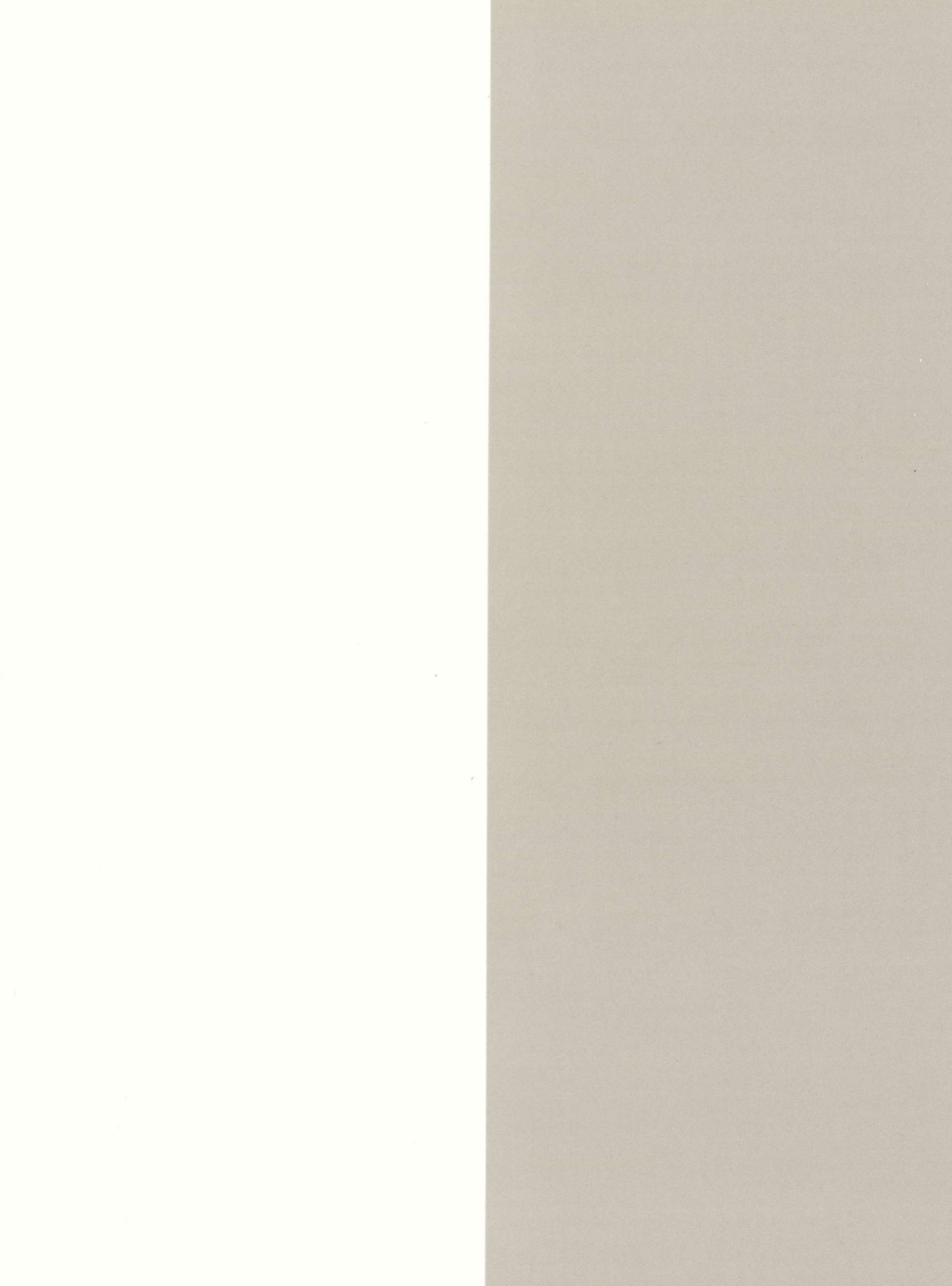
- A. B. Tatakis, *Macedonians Abroad: A Contribution to the Prosopography of Ancient Macedonia* (MEAEETHMATA 26 ; Athènes 1998)
- L. G. Mendoni – A. Mazarakis Ainian (éds.), *Kea - Kythnos: History and Archaeology. Proceedings of an International Symposium. Kea - Kythnos, 22-25 June 1994* (MEAEETHMATA 27 ; Athènes 1998)
- Ph. M. Petsas – M. B. Hatzopoulos – L. Gounaropoulou – P. Paschidis, *Inscriptions du sanctuaire de la Mère des Dieux Autochtone de Leukopetra (Macédoine)* (MEAEETHMATA 28 ; Athènes 2000)
- A. D. Rizakis (éd.), *Paysages d'Achaïe II. Dymé et son territoire. Actes du colloque international : Dymaia et Bouprasia, Katô Achaïa, 6-8 Octobre 1995* (MEAEETHMATA 29 ; Athènes 2000)
- M. B. Hatzopoulos, *L'organisation de l'armée macédonienne sous les Antigonides. Problèmes anciens et documents nouveaux* (MEAEETHMATA 30 ; Athènes 2001)
- A. D. Rizakis – S. Zoubaki (avec la collaboration de M. Kantirea), *Roman Peloponnese I. Roman Personal Names in their Social Context (Achaïa, Arcadia, Argolis, Corinthia and Eleia)* (MEAEETHMATA 31 ; Athènes 2001)
- S. B. Zoubaki, *Elis und Olympia in der Kaiserzeit. Das Leben einer Gessellschaft zwischen Stadt und Heiligtum auf prosopographischer Grundlage* (MEAEETHMATA 32 ; Athènes 2001)
- A. Michailidou (éd.), *Manufacture and Measurement. Counting, Measuring and Recording Craft Items in Early Aegean Societies* (MEAEETHMATA 33 ; Athènes 2001)
- M. Mari, *Al di là dell'Olimpo. Macedoni e grandi santuari della Grecia dall'età arcaica al primo Ellenismo* (MEAEETHMATA 34 ; Athènes 2002)
- S. Kremydi-Sicilianou, *Multiple Concealments from the Sanctuary of Zeus Olympios at Dion: Three Roman Provincial Coin Hoards* (MEAEETHMATA 35 ; Athènes 2004)
- A. D. Rizakis – S. Zoubaki – C. Lepenioti, *Roman Peloponnese II. Roman Personal Names in their Social Context (Laconia and Messenia)* (MEAEETHMATA 36 ; Athènes 2004)
- G. Fowden – E. Key Fowden, *Studies on Hellenism, Christianity and the Umayyads* (MEAEETHMATA 37 ; Athènes 2004)
- P. Doukellis – L. Mendoni (éds.), *Perceptions and Evaluation of the Cultural Landscapes. Proceedings of an International Symposium (Zakynthos, December 1997)* (MEAEETHMATA 38 ; Athènes 2004)
- H. Papageorgiadou-Bani, *The Numismatic Iconography of the Roman Colonies in Greece: Local Spirit and the Expression of Imperial Policy* (MEAEETHMATA 39 ; Athènes 2004)
- S. Zoubaki, *Prosopographie der Eleer bis zum 1. Jh. v. Chr.* (MEAEETHMATA 40 ; Athènes 2005)
- Y. E. Meimaris – K. I. Kritikakou-Nikolaropoulou, *Inscriptions from Palaestina Tertia. Vol. Ia. The Greek Inscriptions from Ghor es-Safi (Byzantine Zoora)* (MEAEETHMATA 41 ; Athènes 2005)
- A. Michailidou (éd.), *Weight and Value in Pre-Coinage Societies: an Introduction* (MEAEETHMATA 42 ; Athènes 2005)
- Index du Bulletin Epigraphique (1987-2001)*. Vol. I : *Les publications*, par S. Aneziri, N. Giannakopoulos, P. Paschidis. Vol. II : *Les mots grecs*, par S. Aneziri, N. Giannakopoulos, P. Paschidis. Vol. III : *Les mots français*, par S. Aneziri, N. Giannakopoulos (MEAEETHMATA 43 ; Athènes 2005)
- A. Zournatzi, *Persian Rule in Cyprus: Sources, Problems, Perspectives* (MEAEETHMATA 44 ; Athènes 2005)
- Rois, Cités, Nécropoles. Institutions, rites et monuments en Macédoine. Actes des colloques de Nanterre (Décembre 2002) et d'Athènes (Janvier 2004)*. A. M. Guimier-Sorbets, M. B. Hatzopoulos et Y. Morizot (MEAEETHMATA 45 ; Athènes 2006)
- A. Tatakis, *The Roman Presence in Macedonia. Evidence from Personal Names* (MEAEETHMATA 46 ; Athènes 2006)
- H. Brécoulaki, *La peinture funéraire de Macédoine: emplois et fonctions de la couleur IVe-Ile s. av. J.-C.* Vol. I. Texte, Vol. II. Planches et tableaux. (MEAEETHMATA 48 ; Athènes 2006).
- M.-G. Parissaki, *Prosopography and Onomasticon of Aegean Thrace* (MEAEETHMATA 49; Athènes 2007)
- M. Kantiréa, *Les dieux et les dieux augustes : le culte impérial en Grèce sous les Julio-claudiens et les Flaviens* (MEAEETHMATA 50; Athènes 2007)
- K. Chryssanthaki-Nagle, *L'histoire monétaire d'Abdère en Thrace (VIe s. av. J.-Chr.-IIe s. ap. J.-Chr.)* (MEAEETHMATA 51 ; Athènes 2007)

CORPORA EPIGRAPHIQUES

- Γ. Τουράτσογλου και Θ. Ριζάκης, *Έπιγραφές Άνω Μακεδονίας Ι. (ΕΑΜ)*. Άθήνα 1985
- Μ. Β. Χατζόπουλος, Λ. Γουναροπούλου, *Έπιγραφές Κάτω Μακεδονίας Ι. Έπιγραφές Βεροίας (ΕΚΜ Ι)*. Άθήνα 1998
- Λ. Λουκοπούλου, Ά. Ζουρντζή, Μ.-Γ. Παρισάκη, Σ. Ψωμά, *Έπιγραφές τής Θράκης του Αιγαίου, μεταξύ των ποταμών Νέστον και Έβρου (νομοί Ξάνθης, Ροδόπης και Έβρου) (IThrAeg)*. Με την συνεργασία των Δ. Τριαντάφυλλου, Κ. Καλλιντζή, Χ. Καραδήμα, Μ. Κουτσουμανής, Ε. Σκαρλατίδου, Δ. Τερζοπούλου και Π. Τσατσοπούλου. Άθήνα 2005

AUTRES PUBLICATIONS

- Γ. Έ. Μείμαρης, *Κατάλογος των νέων άραβικών χειρογράφων τής Έρεās Μονής Άγίας Αικατερίνης του Όρους Σινά*. Άθήνα 1985
- P. R. Franke [κ.ά.], *Σίδη: νομισματοκοπία, επιγραφές και ιστορία μιας αρχαίας ελληνικής πόλης στην Τουρκία*. Μετάφραση Κατερίνη Λιάμπη, Δέσποινα Παπακωνσταντίνου-Διαμαντούρου. Άθήνα 1990
- Ι. Ασλάνης, *Η Προϊστορία της Μακεδονίας. Ι. Η Νεολιθική εποχή*. Με την συνεργασία της Όλγας Ψυχογιού-Smith και της Γεωργίας Κουρτέση-Φιλιππάκη. Άθήνα 1992
- Mykenaiika. Actes du IXe Colloque international sur les textes mycéniens et égéens organisé par le Centre de l' Antiquité Grecque et Romaine de la Fondation Nationale de la Recherche Scientifique et l' Ecole Française d' Athènes (Athènes, 2-6 octobre 1990)*. Edités par Jean-Pierre Olivier. Athènes 1992 (B.C.H. Supplément 25)
- Λ. Γ. Μενδώνη (εκδ.), *Ιστορία του Τοπίου και Τοπικές Ιστορίες. Από το φυσικό περιβάλλον στο ιστορικό τοπίο. Πιλοτική Εφαρμογή στις Κυκλάδες. Ενδεικτική βιβλιογραφία*. Άθήνα 1997, σελ. 277 [συνέκδοση με τα Υπουργεία Περιβάλλοντος-Χωροταξίας-Δημοσίων Έργων και Παιδείας]
- Λ. Γ. Μενδώνη – Ν. Μάργαρης (εκδ.), *Κυκλάδες. Ιστορία του Τοπίου και Τοπικές Ιστορίες (συνέκδοση με τα Υπουργεία Περιβάλλοντος-Χωροταξίας-Δημοσίων Έργων και Εθνικής Παιδείας και Θρησκευμάτων)*. Άθήνα 1998
- L. Brocas-Deflassieux, *Αρχαία Βέροια: μελέτη τοπογραφίας*. Βέροια: Δήμος Βεροίας / Κέντρον Ελληνικής και Ρωμαϊκής Αρχαιότητας-Παράρτημα Βεροίας 1999
- L. Brocas-Deflassieux, *Béroia, cité de Macédoine: étude de topographie antique*. Béroia: Municipalité de Béroia / Centre de Recherches de l'Antiquité Grecque et Romaine-Annexe de Béroia 1999
- Γ. Α. Πίκουλας, *Η χώρα των Πιέρων: συμβολή στην τοπογραφία της*. Άθήνα: Δήμος Πιερέων Καβάλας / Κέντρον Ελληνικής και Ρωμαϊκής Αρχαιότητας, 2001. 240 σ., εικ., χάρτες (21 X 28)



ISBN 978-960-7905-37-6



MD0005960237